

Does Not Circulate





**TRANSFERRED**



Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto

# **ANNALES CATHOLIQUES**

**DE GENÈVE.**



**ANNALES**  
**CATHOLIQUES**  
**DE GENÈVE.**

Et fiet unum ovile, et unus pastor.

(PAROLES DE N. S. J.-C.)

Post tenebras lux.

(DEVISE DE GENÈVE.)

---

**PREMIÈRE SÉRIE.**

---



**GENÈVE.**

BERTHIER-GUERS, Cité 224. } Chez } MARC MEHLING, Corraterie, 12  
DE CHATEAUVIEUX, Molard. } MATTHIEU, Fusterie, 85.

---

1852.

NOV 29 1958



# INTRODUCTION.



## CATHOLICISME ET PROTESTANTISME.

Plusieurs disent : Qui nous montrera les vrais biens ?  
(Ps. iv. 6.)

---

Il est raconté, dans la vie de saint François de Sales, que parcourant le Chablais pour répandre la semence évangélique, il joignait à la prédication la puissance de la parole écrite. Chaque semaine il publiait quelques pages sur l'autorité divine et les saintes croyances de l'Église catholique : des copistes suppléaient à l'absence d'une imprimerie. Ces feuilles manuscrites, rédigées avec la foi et le cœur du jeune apôtre, circulaient dans les familles, atteignaient les fugitifs de la prédication et ruinaient les préventions populaires. Écrites une à une et à diverses époques, elles ont été réunies plus tard en un seul faisceau, et nous ont valu ces fragments de controverse où les charmes d'une forme naïve et bienveillante rivalisent avec la solidité de l'argumentation.

Ce n'est donc pas une idée nouvelle que celle de faire une apologie périodique ; sans doute, ce travail ne peut offrir

l'ordre logique et le tissu serré d'une démonstration élaborée longuement dans la prière et dans l'étude ; mais au moins elle gagne en opportunité ce qu'elle perd en vigueur ; elle peut suivre plus facilement le flot mobile et changeant de l'erreur ; elle s'adapte mieux peut-être aux tendances des esprits anxieux.

Nous n'aurions pas songé à nous imposer ce nouveau labeur, si de nouvelles attaques n'étaient venues tenter notre zèle et solliciter notre courage.

Il vient de paraître un *Semteur Genevois* qui, à ses débuts, promet non pas d'ensemencer ses terres et d'y arracher l'ivraie, mais qui s'avance en agresseur et provoque une discussion. Nous ne pouvions rester paisible spectateur de cette tentative ; à notre tour nous voulons essayer la publication d'un recueil où les catholiques trouveront un soutien à leur foi, des réponses aux objections, et où nos frères séparés liront l'expression sincère du catholicisme.

Dans nos luttes anciennes contre le paganisme, un de nos docteurs ne réclamait qu'une chose, c'est que la religion ne fût pas condamnée sans avoir été entendue (1). Que de fois l'Église a dû exiger la mise en pratique de ce principe d'équité naturelle, que de fois sa défense n'a consisté que dans l'exposé de ses enseignements ! Elle était attaquée par des adversaires qui se créaient un catholicisme fantastique, pour se donner le plaisir d'une facile victoire ; sa réponse ne pouvait être que la manifestation de ses croyances dépouillées des superfétations que lui prêtaient ses ennemis. Bossuet sentit la nécessité d'une semblable apologie ; il publia cette simple et magnifique *Exposition* de notre foi que nous regardons encore comme un de nos meilleurs livres de controverse. Le protestantisme, étonné de nos dogmes qui sem-

(1) Unum gestit interdum, ne ignorata damnetur.

blaient lui apparaître pour la première fois, eut peur de ce petit opuscule ; il crut y entrevoir un ouvrage dangereux pour son existence, et il n'eut d'autres ressources que d'accuser l'évêque de Meaux d'avoir dénaturé nos doctrines pour les rendre plus acceptables, et d'avoir ainsi mérité une désapprobation du Saint-Siège (1). Cette accusation tomba, quoiqu'elle ait laissé jusqu'à nos jours quelques traces dans les esprits prévenus ; le Souverain Pontife félicita Bossuet ; il donna à son travail une solennelle sanction et consacra ainsi la vérité de son *Exposition catholique*.

Voilà ce qui nous fait croire à l'importance d'une publication qui manifesterait notre foi telle qu'elle est. A Genève plus qu'ailleurs elle a été obscurcie, défigurée ; la plupart de nos ennemis ne la connaissent qu'à travers les falsifications de leur histoire et de leur théologie. Les esprits les meilleurs ne dominent pas toujours les préjugés séculaires ; les préventions se perpétuent dans les familles et dans les écoles ; et si la présence des catholiques a peut-être affaibli ces vestiges d'une vieille hostilité, elle n'a pu les balayer entièrement.

Des écrivains qui ne sont pas sans renommée, aussi bien que les parasites de la controverse, subissent cette influence des souvenirs. Ils parlent aujourd'hui de l'*adoration de la Sainte Vierge et des Saints*, ils vivent de ces accusations absurdes pulvérisées mille fois ; ils les répètent par pénurie, involontairement peut-être ; ils gardent ces impressions de leur enfance que le temps, l'étude et la franchise devraient effacer. Le *Semur* nouveau ne s'est pas épargné cette joie ; ce sont des imprudences qui échappent inaperçues à des débutants. Nous espérons qu'il laissera désormais aux attardés de la polémique religieuse ces lambeaux vieillissés d'objections surannées, qu'il s'élèvera au-dessus de cette guerre mes-

(1) Nous avons remarqué dans le *SEMEUR GENEVOIS* la même accusation reproduite contre nos orateurs modernes.

quine de textes plus ou moins habilement détachés de nos Livres Saints. Nous le convions à une recherche plus digne de la vérité.

Nous donnons rendez-vous à tous les esprits qui désirent franchement la lumière. Nos efforts tendront à chasser les nuages que trois siècles ont accumulés autour de l'édifice catholique. D'après un spirituel auteur (1), l'Église est *trop loin de l'œil* des incroyants ; elle veut être examinée de près, sans idées préconçues, sans parti pris d'avance. Que d'hommes la considèrent à travers un prisme et prennent les mirages de leur esprit pour cet immortel monument !

Le catholicisme est un fait divin, à qui la logique et l'histoire rendent témoignage. Il est là, défiant tous les regards et survivant à tous les triomphes passagers de la force ou de l'erreur. Son existence seule est un prodige ; quoique son but soit nos destinées éternelles, rien ici-bas ne se soustrait à sa lumière. Ses relations avec l'intelligence, avec le cœur de l'homme, ses rapports avec la société et avec les sciences, prouvent suffisamment sa puissance surhumaine.

Ce mot n'est-il pas profondément vrai : *le bon sens est le maître de la vie humaine* ? Or le catholicisme est la religion du bon sens. Malgré l'obscurité nécessaire des idées religieuses qui révèlent quelques-uns des secrets de l'infini et de l'éternité à l'esprit borné de l'homme ; malgré les ténèbres inévitables de notre existence actuelle, qui n'est que le prélude d'une existence meilleure, l'ébauche d'une éducation complétée par l'immortalité, il y a dans les vérités de foi assez de splendeur pour nous faire sentir les analogies de nos dogmes avec les exigences de l'esprit humain. Dieu est tout ensemble l'auteur de notre raison et le révélateur de notre foi ; sa révélation pénètre, si j'ose m'exprimer ainsi, les rouages intellectuels de l'homme et s'agence avec eux. Ces

(1) MARTINET. Idées d'un catholique.

affinités secrètes entre la vérité et l'intelligence expliquent les aspirations instinctives qui portent souvent nos adversaires à admirer nos doctrines ; elles sont des auxiliaires importants dans les conquêtes religieuses, et manifestent pourquoi il n'a fallu parfois, à des âmes droites, que la connaissance vraie du catholicisme pour l'embrasser avec courage. Nous ne prétendons pas que la foi repose sur l'autorité de l'évidence ; elle s'appuie sur une autorité évidente et sur la certitude du témoignage divin ; c'est là, avec la grâce, son principe générateur ; mais il est facile de constater cette attraction intime de l'homme vers nos croyances, attraction qui place en lui un perpétuel complice de la vérité.

Le catholicisme n'est pas destiné seulement à satisfaire notre raison, il est aussi la religion du cœur ; là se rencontrent surtout ces admirables harmonies de notre foi avec nos besoins. Les solitudes mystérieuses de l'âme humaine ne sont animées que par la plénitude de vérité et de vie qui découle de l'enseignement catholique et de nos sacrements divins. Ces éléments saisissent l'âme aux diverses évolutions de la vie, la conduisent dans un chemin sûr, à travers les illusions et les périls. Le cœur éprouve des élans qui l'entraînent vers l'infini ; il le recherche et il courrait risque de s'égarer dans le mysticisme, s'il n'avait un guide au milieu du monde surnaturel de la vie intérieure. La foi ici-bas n'a que des clartés voilées. Dieu se manifeste et se dérobe à nos yeux ; nous l'entrevoions sans pouvoir l'embrasser. Qu'il est facile alors de prendre ses intuitions personnelles pour une voie lumineuse ; de là vient que sans le fanal de l'Église il n'y a jamais eu qu'un faux et dangereux spiritualisme. Le cœur, sous l'influence catholique, monte de degrés en degrés jusqu'à cette cime paisible d'où il peut contempler Dieu sans vertige et sans renoncer à la vie extérieure.

Depuis que M. Vinet a publié ses *Études sur Pascal*, le protestantisme a remis en honneur l'*apologie du christia-*

*nisme*, qui prend son point de départ dans les aspirations du cœur humain. « L'auteur des *Pensées*, dit Vinet, fit concevoir que ce n'était pas dans la tête, mais dans le cœur de l'homme, que les parties belligérantes devaient se donner rendez-vous pour traiter de la paix ; et il inaugura, ou bien plutôt il tira de l'Évangile, pour la produire à nos yeux sous la forme qui était propre à son génie et convenable à son temps, cette belle doctrine de la connaissance et de la compréhension des vérités divines par le cœur, qui est la pensée dominante et la clef de son apologétique » (1).

Cette tendance des idées théologiques protestantes nous sera très-favorable. L'étude psychologique, en nous révélant à nous-mêmes nos besoins intimes, agrandit nos désirs et nous porte à chercher les moyens de les satisfaire. Le christianisme, c'est le catholicisme ; sinon, ce n'est qu'un fragment mutilé de la vérité, impuissant devant les réclamations du cœur. Aussi, nous serait-il facile de réunir mille accents protestants empreints de tristesse, qui regrettent nos institutions ; depuis le récent synode de Brême, où les bienfaits de la confession sont reconnus, jusqu'à M. Naville, c'est le même aveu : « La religion catholique est la seule logique, la seule conforme aux besoins du cœur humain » (2).

« Le catholicisme, s'écrie à son tour M. Guizot, a des satisfactions pour *nos* désirs et des remèdes pour *nos* souffrances. Il sait en même temps soumettre et plaire. Ses ancrs sont fortes et ses perspectives pleines d'attrait pour l'imagination. Il excelle à occuper les âmes en les reposant, et il convient après les jours de grande fatigue ; car sans les laisser froides ni oisives, il leur épargne beaucoup de travail et allège pour elles le fardeau de la responsabilité » (3).

Pourtant ce serait amoindrir le christianisme que de nier

(1) Étude sur Pascal, p. 492.

(2) Thèse sur le sacerdoce, de M. Naville.

(3) Études morales ; du catholicisme.

sa corrélation avec l'une ou l'autre de nos facultés ; la tête et le cœur conduisent à la foi ou en éloignent ; tous deux, par leur nature, se tournent vers le catholicisme, comme la plante vers le soleil. Le cœur sans doute a des exigences plus vives que l'intelligence, la plupart des hommes peuvent étouffer difficilement ses cris ; c'est pourquoi cette impulsion nouvelle du protestantisme nous amènera les âmes religieuses qui sentent qu'en dehors de l'Église elles s'affaissent sur elles-mêmes ; fleurs étiolées loin de la lumière et de la chaleur, elles ont besoin de l'atmosphère catholique pour développer leur principe vital !

En outre les hommes conçoivent leurs rapports réciproques de la même manière qu'ils conçoivent leurs rapports avec Dieu. La vie des sociétés correspond donc à leurs conceptions religieuses, c'est-à-dire à leurs dogmes ; aussi les agitations de notre siècle ont-elles rendu populaire cette vérité que le catholicisme, avec son autorité divine, est éminemment social ; tandis que toute doctrine, devenant par le fait seul de son divorce avec l'enseignement catholique, une pensée individuelle, sert inévitablement de véhicule à l'idée révolutionnaire. Le passage qui suit exprime à merveille cet enchaînement logique (1) :

« Vous avez prétendu construire la société, et vous avez détruit l'homme. Dès qu'il n'est plus au sein des âmes une vérité souveraine et universelle, produisant des croyances communes, d'où dérivent des devoirs communs, mais, au contraire, des opinions individuelles relevant de la souveraineté de chacun, il ne saurait exister aucune société de droits parmi des esprits. La société civile vit dans ses lois, ses lois vivent dans ses mœurs ; ses mœurs vivent dans ses croyances. Où se tiennent les vôtres ? Les nations n'ont pas d'autre sol que les âmes. Quand l'homme, pour unique fondement du vrai, est réduit au jugement privé, à l'instinct encore plus particulier des passions, il s'arrache de la réalité, il se détache du genre hu-

(1) B. Saint-Bonnet, de la Restauration française.

main, il sort de la civilisation. L'anarchie est en nous Elle est dans les croyances qui demandent plusieurs sortes de foi ; dans les pensées qui sont la proie d'innombrables opinions ; dans les mœurs qui n'ont de loi que l'intérêt ; dans les lois qui ne se rattachent par aucune raison à Dieu ; elle est enfin dans l'État, qui ne vit que par les croyances, par les idées, par les mœurs et par les lois. L'anarchie a rongé la société. »

Les troubles permanents des peuples indiquent qu'ils sont agités, parce qu'ils ont voulu d'autres appuis que les principes catholiques. Les nations sont guérissables. Leur remède souverain, ce n'est pas la force, ce n'est pas l'habileté, mais l'Église ; nous pouvons en comprendre les preuves à la clarté que Dieu sème dans les événements. La vérité jaillit des progrès, des angoisses et des périls de la société, qui démontrent aux yeux de tous la nécessité sociale du catholicisme !

L'Église est encore la gardienne des sciences ; nous avons vu cette magnifique réconciliation de la religion et des connaissances humaines ; celles-ci étaient fourvoyées au siècle passé, elles sont venues rendre hommage à nos traditions. La foi a présidé à leur développement, comme aux créations des beaux-arts. L'artiste et le poète cherchant l'idéal du beau, n'ont pu le découvrir que dans les aspirations chrétiennes ; le savant ne réussit à former une véritable synthèse des sciences que dans l'unité catholique. Les chefs-d'œuvre de l'art portent l'empreinte de notre foi, ils sont illuminés d'un reflet de sa splendeur. Le protestantisme, au contraire, d'après Goëthe, a coupé les ailes au génie et l'a fait marcher à pied. L'Église a ce cachet d'universalité ; comme elle remplit les siècles et les lieux de sa perpétuité et de sa présence, elle rayonne à l'extérieur sur toutes les choses terrestres. Ce rejaillissement sur l'intelligence, sur le cœur, sur la société, sur les sciences, sur les beaux-arts, qui, pour avoir la vie, la force et la beauté, convergent vers elle, est un signe que là n'est point la main de l'homme, mais que là certainement est le doigt de Dieu ! Une influence si vaste



n'est pas le fruit d'une organisation humaine ; elle n'existe que parce que l'Église est divine. Il est permis d'appliquer à l'idée religieuse ce dicton populaire : *Tout chemin mène à Rome*. Il n'y a pas de sentier, dans les régions intellectuelles, scientifiques ou sociales, qui n'ait son aboutissant au catholicisme ; ainsi s'explique ce mouvement de conversions nombreuses qui nous sont venues des vocations les plus diverses et des rivages les plus lointains de la foi.

Nous contemplons avec joie, dans l'Église, ces merveilles de bonnes œuvres que M. Guizot admire (1), que M. de Gasparin (2) nous envie et que le *Semeur* (3) reconnaît animées d'un véritable esprit chrétien. Cette énergie extérieure de la foi, cette puissance visible d'œuvres bénies qu'enfante la charité catholique, ces existences vouées au service de la douleur et de la pauvreté, toutes ces floraisons nouvelles attestent que les flancs de l'Église ne sont jamais stériles, et que la persécution n'affaiblit pas la fécondité de ses dévouements (4).

Mettre en évidence notre foi et ses gloires méconnues, tel est notre plan de défense ; il est simple, mais il est vaste ! Nous ne voulons pas nous restreindre à un cercle étroit ; nous saurons franchir nos limites locales, et nous jetterons un regard équitable sur les conquêtes pacifiques de l'Église, sur ses triomphes et sur ses souffrances.

Des revues catholiques ont travaillé et travaillent chaleureusement encore à cette restauration religieuse. Loin de nous la présomption de les égaler ; nous leur ferons de généreux emprunts pour enrichir notre pauvreté, et nous ne pouvons être qu'un écho de cette grande voix catholi-

(1) Études morales et discours à l'Oratoire.

(2) Intérêts du protestantisme français.

(3) M. Gœtz, p. 19.

(4) M. de Montalembert vient d'en tracer, dans son dernier ouvrage, un éloquent tableau.

que qui domine les bruits du monde et les recherches de la science (1).

Toutefois, nous avons un poste qui exige de notre part de sérieuses investigations sur le protestantisme ; une publication périodique est le seul moyen de continuer l'*histoire inachevée de ses variations*. Partout il est ballotté entre ces deux pôles extrêmes : les audacieuses témérités de l'exégèse rationaliste et les dangers de l'illuminisme. Ces résultats sont remarqués par les protestants eux-mêmes, et naguère un ministre (2) le proclamait : « Comme le protestantisme manque de centre commun et d'une doctrine fixée avec précision, les amis de la religion ne trouvent nulle part un point de ralliement. Chacun, isolé des autres, adopte le plan qui lui paraît le plus convenable ; en conséquence de cet état de choses, on voit un grand nombre, déposant les armes du raisonnement, se réfugier dans leur sens intime, et fermant les yeux à ce monde extérieur où tout les attriste, recourir à la vision immédiate des vérités de la foi.... Lorsqu'on a commencé par trop présumer de la raison humaine, on finit par en désespérer entièrement. » C'est la filiation légitime du principe protestant ; si d'une part il engendre, par son action propre, le rationalisme, d'un autre côté il conduit au mysticisme les esprits chez lesquels cette destruction *rationnelle* de toute foi se combine avec un vif *besoin* d'une foi quelconque. Ce sont les nuances variées des piétistes qui, voyant tout à terre, font effort pour reconstituer quelque chose, de même que lorsqu'un vaisseau est brisé par la tempête, les passagers cherchent à rassembler les planches, et s'y

(1) Les noms de ces Revues sont connus de tous les catholiques instruits ; à Rome, les ANNALES DES SCIENCES, la CIVILTA CATHOLICA ; en Allemagne, les FEUILLES HISTORIQUES DE MUNICH, la REVUE THÉOLOGIQUE DE TUBINGUE ; en Belgique, le JOURNAL DE LIÈGE ; en France, les ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE, L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE et le CORRESPONDANT.

(2) Hugues-James Rose, cité par Gerbet.

retiennent avec d'autant plus de force qu'ils aperçoivent au-dessous d'eux les abîmes de l'Océan.

A Genève, ce double courant se fait sentir chez les hommes qui tiennent aux idées religieuses. En dehors de ses allures agressives, le protestantisme s'ajuste au mécanisme des église nationales, ou s'il se sent à l'étroit dans ces éléments pleins de sécheresse et de froideur, s'il veut retrouver quelque vie morale, il n'a d'autre refuge qu'un sentimentalisme religieux qui a horreur des dogmes, et qui traite toute dogmatique de *lit de Procuste* (1) pour les intelligences. Alors il ne vit que de transactions obligées, de sacrifices permanents de ses opinions; il est, pour employer le mot pittoresque appliqué à M. Thiers, LE PLUS HABILE VOYAGEUR D'IDÉES qui soit ici-bas. Des esprits élevés parcourent toutes les phases logiques de l'erreur; après avoir fui toute relation avec les formes officielles, ils abordent les églises libres. Effrayés du formalisme qu'ils y trouvent encore, ils essaient des wesleyens, du darbyisme, de toutes ces prétendues manifestations de l'Esprit-Saint; ils tombent de cascade en cascade dans le découragement, et ils restent dans cette situation flottante et abaissée. Nous ne sommes pas surpris que cette détresse doctrinale, aperçue d'un autre *Semeur*, organe protestant français qui n'a pas vécu sans gloire littéraire et qui est tombé devant la loi des signatures, lui ait arraché ce remarquable aveu : « Le protestantisme est plein de troubles et de désordres..... » il y a en lui un déchirement continu, des scissions croissantes..... La Réforme perd ses vieux symboles et n'en a pas formulé de nouveaux. Beaucoup de ses docteurs n'y pouvant réussir, en sont venus à l'inconcevable idée qu'elle n'en a plus besoin, comme si sans une foi commune il y avait un esprit commun » (2).

(1) Voir la REVUE DE THÉOLOGIE de Colani, publiée à Strasbourg.

(2) SEMEUR 1849. 14 mars.

Nous pourrions citer plus d'un gémissement douloureux qui nous a révélé de grandes angoisses. Le protestantisme n'ose pas se regarder franchement. S'il avait le courage de ce regard, il verrait le spectacle le plus attristant d'ici-bas ; le doute, l'incertitude et l'isolement sont dans les intelligences, le PAUPÉRISME est dans les âmes....

Au-dessus de ces flots agités surnagent çà et là quelques fragments de vérité chrétienne, ce sont des restes catholiques que les TRADITIONS PROTESTANTES ont sauvé du naufrage général ; ce sont des débris que l'usage inconséquent de L'AUTORITÉ dans la prédication protestante a ravés au libre examen.

Voilà la situation ! Si notre foi possède dans son exposition une démonstration féconde de la vérité, le protestantisme présente, dans ses évolutions successives et dans son état actuel, sa plus redoutable réfutation. Il nous suffira donc de tracer le tableau de notre vie et de ses ruines....

N'est-ce pas le moment d'examiner ces deux phénomènes, surtout à Genève ? Une provocation nous y invite ; nous ne l'esquiverons pas plus que nous ne l'avons recherchée ; nous croyons y entrevoir des symptômes précurseurs de ce réveil catholique que des études sincères, patientes et sérieuses produisent en Angleterre.

Sans doute des hommes pacifiques, honnêtes gens d'ailleurs, nous classeront parmi les *agitateurs imprudents* ; appellation qu'ils craignent, avant tout, et qui ne les atteindra jamais ; qu'ils se rassurent ! Leur existence s'est écoulée sans se compromettre dans la défense de la vérité ; ils ont cueilli, sans péril et sans gloire, de frivoles éloges, et ils veulent conserver encore cette couronne qui n'a plus aujourd'hui son antique fraîcheur. Ils ignorent les joies de la lutte, ils ne connaissent pas l'ineffable jouissance du catholique qui ramène une âme à la vérité. Cette joie, nous l'ambitionnons, et, dussions-nous l'acheter par de longues années de fatigues, nous serions heureux de la mériter à ce prix.

N'est-il pas de notre droit et de notre devoir de repousser les attaques, d'éclairer nos ennemis? Les hommes s'agitent sur l'arène de ce monde; ne nous sera-t-il pas permis de monter jusque dans les régions sereines de la foi, de nous élever au-dessus des animosités, des combats éphémères de partis, et d'aborder franchement les questions religieuses? De l'avis de tous, ce sont les plus vives et *les plus actuelles*; toutes les autres étalent aujourd'hui leur inanité; et quand les espérances du temps sont déçues, il ne reste que l'espérance de l'éternité. Nous touchons à ces jours qu'entrevoyait un grand orateur, quand il écrivait (1) : « LE TEMPS APPROCHE OU QUICONQUE PARLERA DE DIEU AUX HOMMES LES FERA PLEURER, TANT LES HOMMES SERONT LAS DES HOMMES ! » Cette lassitude est générale, elle atteint même les jeunes gens qui sont à l'entrée de la vie publique; à l'âge où les illusions sembleraient conserver leur empire, nous voyons des cœurs livrés à ces défaillances précoces. Le seul contre-poids à ce malaise, la foi catholique, a été écartée; les vérités sont diminuées, le jour décline dans les âmes, le vide s'est fait dans les consciences. Quand nous apercevons autour de nous cette famine spirituelle, qui trouvera mauvais que nous venions au secours de cette détresse, et que nous parlions de Dieu à des intelligences inquiètes et à des cœurs affamés?

Tel est notre but; nous ne nous dissimulons pas que cette tâche hardie nous suscitera des difficultés; nos intentions seront parfois méconnues, nos paroles dénaturées. Qu'importe? nous la poursuivrons à travers *les craintes du dedans et les pièges du dehors* (2), sans nous laisser décourager par les obstacles ou tromper par des espérances hâtives. D'ailleurs le bonheur de servir Dieu et les âmes console de bien des mécomptes; et n'avons-nous pas, par avance, de généreux dédommagements dans les glorieuses et vénérées ap-

(1) Le P. Lacordaire.

(2) Foris pugnæ, intus timores. St. Paul.

probations de Pontifes illustres par leurs combats? ils daignent encourager nos débuts et protéger notre infirmité. N'avons-nous pas, pour soutenir nos travaux, les adhésions sympathiques, le concours efficace d'un clergé connu par son zèle persévérant et de laïques généreux?

Dans l'armée catholique, tout défenseur n'est pas un soldat isolé qui n'a que ses petites forces à dépenser dans le poste solitaire de ses opinions; placé à un rang quelconque de la milice chrétienne, il a de la bravoure, parce qu'il y a un abri à sa faiblesse; il a de la puissance, parce qu'il profite des forces de la vérité; il a une sereine confiance, parce qu'il sait que ses revers personnels n'empêcheront pas la victoire promise à l'Église!

Sachons éviter les deux excès d'amollir, d'énervier la sainte intégrité de nos croyances par d'imprudentes concessions, ou de blesser par des formes impérieuses, pleines d'âpreté, l'adversaire que nous voulons convaincre. Nous écrivons guidés par les bienveillants conseils de deux Évêques qui portent ensemble l'héritage de saint François de Sales, et qui continuent les suaves traditions de sa mansuétude. Nous ne voulons jamais oublier que la charité est inséparable de la vérité, sans nous ravir pourtant le droit de flétrir les calomnies avérées ou les équipées de la haine. *Le fouet nous est interdit, mais la fêrule nous est laissée* (1). Nous ne tenons pas à nous en servir; si nous le faisons, ce sera à contre-cœur et malgré nous; la sainte cause de la vérité redoute avant tout les triomphes de la vanité et les obstinations de l'amour-propre. Que Dieu nous garde de ce double péril! Ce serait pour nous un sujet d'inconsolable douleur, si nous étouffions, par un mot même involontaire, les semences qui germent inconnues dans les âmes et qui, un jour peut-être, sous l'influence d'une parole amie, s'épanouiront à la lumière

(1) Voir la lettre de Monseigneur d'Annecy.

catholique. Il n'a fallu souvent qu'une main affectueuse pour aider une intelligence à franchir l'abîme qui la sépare de la foi. *C'est déjà, disait Bossuet, une assez grande peine aux gens que de leur montrer qu'ils ont tort, surtout en matière de religion.*

Puissions-nous faire agréer à quelques-uns de nos frères séparés cette parole qu'ils attendent, cette main qu'ils recherchent ! Nous connaissons les talents de plusieurs ; comme ils seraient fructueux au service de la vérité ! Nous ne pouvons croire que la paix religieuse et l'unité des âmes aient fui pour jamais nos contrées que Dieu a faites si brillantes ; nous épions des signes de sérénité dans les incertitudes de l'avenir ; nous les cherchons d'un regard avide, et nous serons heureux de préparer à Genève l'unité de la foi que nos vœux appellent et que le Sauveur du monde a demandée à son Père comme le bien suprême des hommes, au sein des divisions et de l'instabilité terrestres.

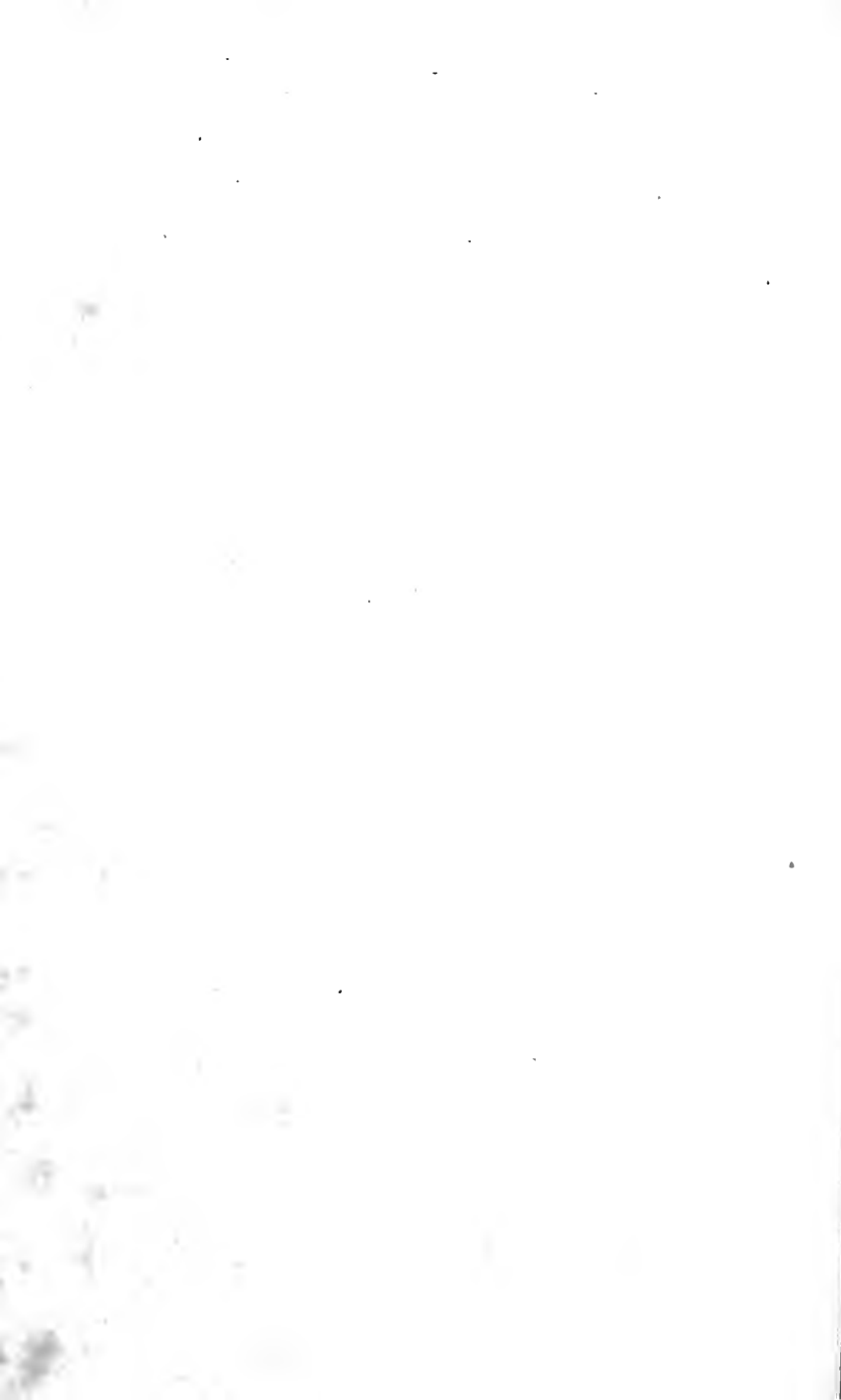
QU'ILS SOIENT UN ! SINT UNUM !

L'ABBÉ G. MERMILLOD.

Vicaire de Genève.

Genève, 21 novembre.

Fête de la Présentation de la S<sup>te</sup> Vierge.





**LETTRE**

**DE S. G. MONSEIGNEUR MARILLEY,**

Évêque de Lausanne et de Genève,

**à M. L'ABBÉ MERMILLOD.**

---

Divonne, le 1<sup>er</sup> novembre 1852.

Fête de la Toussaint.

**MONSIEUR L'ABBÉ,**

J'apprends avec consolation qu'à l'annonce d'une Revue protestante nouvelle qui se propose de combattre le catholicisme, et, dès l'abord, d'attaquer le fondement de tout le culte catholique, le saint sacrifice de la Messe, des ecclésiastiques et des laïques pieux et instruits se sont réunis dans le but de publier des livraisons successives ayant pour objet la défense des vérités de notre sainte religion.

Je n'aurais pas conseillé l'attaque de votre part, j'encourage de toutes mes forces la défense. Elle me paraît facile, juste et même nécessaire pour fortifier les catholiques et pour faire connaître aux protestants de bonne foi la vérité et la sainteté du catholicisme fatalement défigurés à leurs yeux depuis trois siècles.

Mais en même temps que j'encourage vos travaux, je vous recommande de vous y livrer avec patience et charité. Rappelez-vous que nous sommes arrivés à une époque où il s'agit bien moins de faire de la controverse que d'exposer simplement les dogmes et les œuvres de la religion catholique. Sans doute vous serez bien obligé de démasquer le mensonge et la calomnie, mais n'oubliez pas que vous parlez à des populations égarées qui commencent à voir le vide immense qu'on a fait autour d'elles, dans leur intelligence et dans leur cœur; qui cherchent une base, une certitude, une autorité divine, un culte pratique, une vie de bonnes œuvres et de piété qui leur manquent et qu'elles demandent en vain à tous les doutes et à toutes les déceptions du libre examen.

Je vous recommande de ne point entrer sur le terrain de la politique des partis; défendez seulement avec calme, avec droiture et avec des raisons fortes et solides les grands principes de la liberté de l'Église, de sa divine origine et de sa sainte mission sur la terre. Abstenez-vous de traiter les questions personnelles qui divisent au lieu d'unir, qui ébranlent au lieu d'édifier; ne donnez prise à aucune attaque légitime par des assertions hasardeuses, et si vous tombez dans quelque inexactitude, réparez votre tort immédiatement, franchement et honorablement: par là vous désarmerez la critique, et vous vous ferez estimer de vos adversaires.

Si les protestants venaient écouter la Parole de Dieu annoncée du haut de la chaire de vérité, parole sainte qui a converti le monde et qui suffirait seule pour le ramener à Dieu si on l'écoutait avec foi et avec amour, alors, Monsieur l'Abbé, je dirais à vous et à vos dignes amis, n'entrez pas dans la lice; mais, dans la situation où se trouve Genève, en présence de nouvelles attaques, je crois que vous ferez du bien. Je ne cesserai de deman-

der à Dieu qu'il bénisse vos travaux pour l'exaltation de sa sainte Église, pour le salut des âmes, catholiques et protestantes, toutes me sont chères dans les entrailles de la charité de Jésus-Christ.

Agréez, Monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

† ÉTIENNE,  
Évêque de Lausanne et de Genève.

**LETTRE**  
**DE S. G. MONSEIGNEUR RENDU,**

Evêque d'Annecy,

**à M. L'ABBÉ MERVILLIOD.**

Vicaire de Genève,

**Sur la direction à donner à la polémique  
religieuse.**

---

Annecy, le 4 novembre 1852.

Fête de St Charles Borromée.

**MONSIEUR L'ABBÉ,**

Vous me demandez s'il conviendrait de faire paraître à Genève une Revue catholique destinée à porter les derniers rayons de lumière dans les nombreuses intelligences qui, à l'heure qu'il est, semblent flotter entre l'erreur et la vérité. Je n'hésite pas à répondre : Oui, Monsieur, c'est le moment. La Revue catholique de Genève est attendue par l'état des esprits et par ces aspirations des cœurs qui semblent chercher des ailes pour s'élever au-dessus des biens de la terre devenus chaque jour plus incertains dans

l'avenir. Soyez-en sûr, Monsieur l'Abbé, la raison cherche quelque chose. Mais que de divagations dans sa marche ! Trop souvent, comme l'imagination, cette folle du logis, elle court de la cave au galetas, revient sur ses pas, recommence sans cesse son vagabondage sans trouver nulle part le lieu du repos. Le doute est devenu comme un océan sur lequel les intelligences flottent sans pilote, sans gouvernail, sans boussole et sans destination connue. Le moindre coup de vent produit la terreur parmi les passagers, et chaque tempête est suivie de quelque naufrage de nations. Il y a cependant au ciel une étoile fixe capable de guider les pas du voyageur ; chassons les nuages qui la couvrent, et d'un doigt guidé par la charité, montrons le chemin à ceux qui s'égarerent. Appelons nos frères à suivre la boussole qui montre infailliblement le port. Nous avons, nous, la perle précieuse que cherche encore cette femme éplorée dont parle l'Évangile ; n'en jouissons pas seuls. Plaçons la lumière sur un candélabre assez élevé pour qu'elle puisse frapper tous les regards. Une bonne Revue, une Revue catholique paraissant dans la cité de Calvin, sera le meilleur candélabre qui soit possible de choisir.

Serait-il besoin de prouver que Genève est aussi rongée par la lèpre du doute ? C'est une vérité dont on peut lire la démonstration jusque sur les frontispices des temples nombreux qui la décorerent. Bientôt chaque citoyen sera forcé d'avoir le sien.

Calvin avait donné à sa patrie adoptive une vérité de convention qu'il plaça sous la sauvegarde d'un pouvoir aussi tyrannique qu'il était absolu. La constitution religieuse de Genève se résumait en ces mots : Voici le symbole de Calvin, croyez ou partez, si vous n'aimez mieux mourir !

Pendant que ces magnifiques seigneurs de la république oligarchique de Genève purent tenir, d'une même main, les clefs de la ville, les verrous des cachots et les formulaires de la foi, ils conservèrent l'unité dans l'erreur. Mais pour maintenir l'unité dans l'erreur, il faut une force de compression qui ne peut durer longtemps, en présence de la liberté humaine. La révolution française ouvrit les portes à Genève au catholicisme d'abord, et ensuite à toutes les sectes qu'avait fait naître le libre examen.

Dès lors on peut assurer que la religion nationale n'occupe plus, dans les croyances, qu'une place proportionnelle à celle qu'elle occupe dans le budget de l'État. On adhère aux décisions du Consistoire justement assez pour acquérir le droit de toucher un traitement. A côté des temples officiels sont venus se placer les temples d'autres hérétiques, des dissidents, des séparatistes de toutes les nuances. S'il est permis de juger de la variété des croyances par le nombre et la variété des temples, on est forcé de conclure que dans Genève la vérité religieuse est tombée à l'état d'opinion. Et en effet, depuis l'indifférent qui ne connaît d'autre autel que le coffre d'un banquier, d'autre Dieu que le métal qui est dedans, jusqu'à ces inspirés qui croient sentir le souffle de l'esprit de Dieu; depuis l'anglican qui admet une hiérarchie religieuse, un symbole et des sacrements, jusqu'aux sociniens qui nient la divinité du Christ; depuis ceux qui admettent l'autorité des traditions jusqu'à ceux qui veulent s'en tenir à la lettre de l'Écriture, la distance est considérable, et toujours elle est remplie par les opinions flottantes des chercheurs de religions. Quand, en 1835, le Jubilé de la Réformation réunit à Genève des députés de toute les sectes protestantes, on chercha une seule vérité religieuse qui put servir de lien entre elles, et il fut impossible de la trouver. Dès lors la foi n'a pas fait des progrès. Abrégé de toutes les aberrations enfantées par le protestantisme de l'Europe, la ville de Calvin est le siège d'une anarchie dogmatique impossible à décrire. Le lumineux exposé qu'a fait M. le chanoine de Baudry sur l'enseignement théologique des protestants et sur les dissidences qui les séparent, au sujet de l'autorité des Écritures, démontre assez que je n'exagère pas en énonçant ce fait. Vienne une Revue catholique offrant aux esprits déçus le tableau de la vérité catholique, une, immuable, absolue, les plus beaux triomphes lui sont assurés, pour le salut et la résurrection de plusieurs dans Israël.

Un second motif qui doit vous encourager, c'est la publication qui vient de se faire du *Semeur Genevois*. L'apparition de ce journal est pour les catholiques une bonne fortune, à laquelle ils ne devaient pas s'attendre. La lumière, partout répandue, a pourtant quelquefois besoin, pour se produire, du choc des éléments.

Le catholicisme, qui est tout lumière, qui est seul la lumière universelle, trouvera donc une petite ouverture pour pénétrer dans ces chambres obscures où règnent les ombres de la mort. Acceptez avec joie le combat que l'on vous présente, allez au secours de ces esprits errants qui tâtonnent tout autour d'eux, afin de trouver un solide point d'appui. Ils vous appellent. Écoutez ce que disent, dans leur introduction, les écrivains du *Semeur Genevois* : « Il faut provoquer, si nous pouvons nous exprimer ainsi, » tous ceux qui aspirent à cette émancipation religieuse, à éclairer » leur foi, à juger par eux-mêmes toutes les questions qui s'y » rapportent, à s'instruire de plus en plus, à peser les raisons » alléguées de part et d'autre, à aimer la vérité par dessus tout, » à la chercher sans cesse pour la trouver » (1). Il y a dans ces paroles de quoi navrer un cœur qui sait comprendre tout ce que vaut la vérité pour le bonheur de l'homme. La vérité, c'est l'aliment, c'est la vie des âmes, et ces pauvres âmes n'en jouissent pas encore ! Eh quoi ! il y a trois siècles que vous usez largement du libre examen, trois siècles que vous lui avez soumis toute parole de Dieu, tout enseignement de l'Église, tout héritage de tradition ; trois siècles que vous ne cessez de traîner le Christ et son Église par devant le tribunal de la raison individuelle, et vous en êtes réduits à chercher encore la vérité ?... Mais ne craignez-vous pas que les âmes, dont la vérité est la vie, devenues faibles par une si longue inanition, ne tombent dans la folie ou dans le désespoir ?

Puisqu'il a plu au Seigneur de nous arracher à la désolante condition de ceux qui sont réduits à chercher *la voie, la vérité et la vie*, n'hésitons pas, Monsieur l'Abbé, à faire part à nos frères séparés des richesses spirituelles qui nous entourent. Instruisez ! vous en avez reçu le pouvoir de votre Évêque, qui lui-même l'a reçu de l'Homme-Dieu. Instruisez !

Le *Semeur Genevois* sera, par la force des choses, un journal purement anti-catholique. Comment pourrait-il en être autrement ? Il suffirait, pour bien saisir l'esprit de cette publication, de jeter un coup-d'œil sur le premier article. M. Gœtz, qui en est

(1) Page vii.

l'auteur, met en présence le catholicisme et le protestantisme comme deux ennemis sur le point d'en venir aux mains. Il décrit le champ de bataille, énumère les moyens, apprécie les forces et balance les succès présumés; aux yeux de l'auteur, la victoire dépendra de la ruse, de la richesse, du courage des combattants, de la faveur des princes et de cent autres moyens de cette nature. Nous avons cru, nous catholiques, qu'il ne fallait attendre la conversion des cœurs que de la puissance de la grâce et de l'ascendant de la vérité; voilà pourquoi nos pieux missionnaires ne portent au milieu des sauvages qu'une croix, un chapelet et un petit autel pour y renouveler le sacrifice de la croix. M. Gœtz semble n'avoir vu, à la suite des ouvriers de la vigne du Seigneur, que des chevaux et des chars. Une grande intelligence, M. Guizot, encourage les catholiques et les protestants à s'unir contre l'ennemi commun, et voici un pasteur qui ne sait voir en eux que deux ennemis luttant avec des moyens purement matériels: Il est bien déplorable de voir un homme, à qui on ne saurait refuser de la science et de l'esprit, réduire le prosélytisme religieux à de si mesquines proportions.

Pour qu'un journal religieux protestant fût possible, il faudrait que le protestantisme eût un symbole déterminé, des dogmes fixes, des vérités positives à défendre et à exposer à l'intelligence des fidèles; en un mot, il faudrait qu'il put instruire et déposer dans les esprits une doctrine sûre, immuable, qui eût été toujours à l'abri des passions humaines et des faiblesses de la raison. Or, demandez aux protestants ce qu'il leur reste des trésors de la foi qu'ils ont dissipés pendant trois siècles! En Suisse, il n'est plus question d'articles de foi. La confession d'Augsbourg est sortie toute mutilée des combats qu'elle a dû soutenir contre les rationalistes purs et contre les calvinistes du midi. Les 39 articles de l'établissement religieux de l'anglicanisme s'en vont pièce à pièce devant la toute puissance spirituelle de la reine et de ses ministres. Bientôt les esprits, impatientes du joug que leur imposait cette cour suprême qui s'était arrogé l'infailibilité dans les choses de Dieu, se serviront contre elle de cette même liberté d'examen dont elle s'est servie contre l'Église catholique, et l'établissement d'Angleterre croulera comme les autres.



Voulez-vous savoir à quoi se réduit la foi chrétienne? Écoutez M. Guizot : « A quelque Église qu'ils appartiennent , il y a » entre tous les chrétiens une foi commune : ils croient à une » révélation divine contenue dans les Évangiles, et en Jésus- » Christ, venu sur la terre pour sauver le monde. » (*Études morales*, par M. Guizot.)

Il n'y aurait donc qu'une seule vérité générale, la révélation divine. Mais sur toutes les vérités qui en sont l'objet : division, doute, négation. Aussi de quoi s'occupent les écrivains protestants qui parlent de religion au peuple? Emploient-ils les efforts de leur génie à démontrer la nécessité de cette révélation, la divinité du Sauveur des hommes?.. Sur ce terrain, nous combattrions avec eux, et l'ignorance quitterait le monde où elle règne en souveraine ; mais non. C'est un fait digne d'attention que les théologiens protestants n'osent combattre pour leur foi. On peut les diviser en deux classes. Les uns, usant du libre examen qui leur a été légué par leurs ancêtres, examinent sérieusement et travaillent à se faire une religion ; ainsi ont fait les docteurs de l'université d'Oxford ; ainsi faisait M. Vinet ; ainsi fait encore M. Guizot et quelques savants théologiens de l'Allemagne. Ceux-là, il ne faut pas en douter un seul instant, aboutiront au catholicisme. Au terme d'un examen sérieux, sincère et courageux, il y a une doctrine : c'est la doctrine catholique.

Les autres, désespérant sans doute de trouver dans les Écritures une religion telle qu'ils la voudraient, emploient leurs forces et leurs talents à démolir celle que les Apôtres nous ont laissée, et qui, depuis dix-huit siècles, porte aux nations le repos des consciences et l'espoir d'un bonheur qui leur est préparé dans le ciel. Ceux-là sont nombreux, ceux-là sont partout, les mains pleines de ces petits écrits qui ne respirent que la haine, qui ne reproduisent que des invectives mille fois repoussées, qui ne répètent que des mensonges et des préjugés mille fois combattus.

N'êtes-vous pas étonné toutes les fois que vous voyez arriver à Genève un de ces déserteurs de l'Église, qui viennent y chercher le prix d'une apostasie qui ailleurs n'eût reçu que le mépris? Voyez la différence ! Le savant qui rentre dans l'Église catholi-

que dit à ceux qui l'abandonne : J'ai trouvé la vérité et je la suis. J'ai examiné les Écritures, consulté l'histoire, entendu les docteurs de tous les âges, suivi la tradition dans tous les siècles, et j'ai reconnu la véritable Église. J'ai lu dans l'Évangile le diplôme d'autorité donné à son chef par Jésus-Christ lui-même ; j'ai trouvé, dans la Parole du Maître, l'institution des sacrements, la légitimité du culte, et tout ce qui constitue le catholicisme, et j'ai cru. N'est-ce pas ce qu'ont dit tous ces hommes de science et de vertu qui ont embrassé la foi catholique ?

Que disent les brebis égarées qui ont quitté le troupeau du bon pasteur ? Qu'elles se font protestantes, parce que Rome est la Babylone, la prostituée, que ses prêtres sont corrompus, que ses doctrines sont perverses, que la vénalité a remplacé la charité chrétienne, et mille choses semblables. Mais vous oubliez qu'en quittant une religion vous avez dû en prendre une autre. Dites-nous donc ce que vous croyez, quels sont les articles de la foi que vous avez embrassée, jusqu'où s'étend la doctrine qui va désormais satisfaire votre esprit ? C'est là précisément ce que tous les apostats oublient de dire. Serait-ce que pour être protestant il suffirait de n'être pas catholique ? Pour être un zélé partisan de la Réforme, pourrait-on se contenter de ne croire à rien ?... Il y a bien des faits qui sembleraient le faire croire.

Je crains donc, Monsieur l'Abbé, que le *Semeur Genevois* ne soit qu'une batterie dressée contre le catholicisme en général et contre les catholiques de Genève en particulier. Ce serait dans ce cas surtout qu'une Revue catholique serait indispensable. Laissez aux protestants toutes les vérités ou les restes de vérités qu'ils voudront défendre ; laissez-leur leur culte, leurs fêtes, leurs cérémonies, leurs temples, leurs richesses matérielles, leurs divisions intestines ; mais quand ils se permettront d'attaquer une seule des vérités catholiques, ou seulement d'entrer dans le méprisable système de dénigrement de ses ministres ou de ses institutions, sentinelle placée aux avant-postes, criez et signalez l'ennemi.

Votre Revue ne viendra pas en agresseur, mais elle arrivera juste à temps pour la défense. Par une coïncidence que je ne cherche point à expliquer, la société civile et la société catho-

lique ont été signalées à l'ennemi qui devait les ensevelir sous les mêmes ruines. Le mot d'ordre donné par les sociétés secrètes pour renverser les États devait aussi procurer l'anéantissement de l'Église. Tout cependant n'a pas répondu aux vœux des conspirateurs de l'Europe. La société civile a remporté une victoire qui lui laisse quelques moments de repos ; mais la guerre à l'Église continue avec un acharnement indicible. Au signal parti des bords de la Tamise , les protestants de tous les pays de l'Europe ont retrempe les vieilles armes qui avaient été usées par leurs pères dans les guerres faites au papisme et à l'idolâtrie des catholiques romains. La Suède renouvelait la proscription contre les malheureux qui avaient eu le courage d'embrasser la vérité. La Prusse , qui paraissait un moment vouloir avec franchise la liberté religieuse pour tous , renouvelait des mesures oppressives pour les consciences autant que pour les intérêts catholiques. La Hollande ajoutait de nouvelles recrues et de nouvelles forces aux associations formées pour l'extinction du catholicisme. Soutenus par la bureaucratie , les zélateurs de cette impie croisade allaient et vont encore jusqu'à la persécution. En Belgique, des ministres dociles aux volontés des séides de la démagogie, arrachent chaque jour aux catholiques quelques-unes des libertés qu'ils ont conquises au prix de leur sang. C'est surtout en Suisse et en Piémont que triomphent les conseils venus d'Angleterre et les efforts des agents du protestantisme européen. A Turin, comme à Fribourg , on persécute , on spolie , on proscriit les ministres de la véritable Église et l'on caresse tout ce qui peut favoriser l'hérésie ou l'erreur. Ne pensez pas qu'à Genève on ait cessé ce travail souterrain par lequel on espérait miner le sol sous les pieds des catholiques et les faire disparaître dans un temps peu éloigné. J'ai là , sous mes yeux , le compte-rendu des dernières opérations de la *Société évangélique* ; toutefois , que de gémissements ne laisse-t-elle pas échapper de son sein en voyant son œuvre inféconde !

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans les combats livrés au catholicisme , c'est l'accord tout mystérieux que l'on remarque entre les sectaires qui s'unissent contre lui. Ce n'est pas assez que toutes les communions protestantes se rassemblent quand il

s'agit de faire la guerre à l'Église romaine, on voit encore venir à leur secours tous les familiers de la démagogie et ceux du rationalisme. Pourtant c'est la seule circonstance dans laquelle ils se donnent la main. C'est vous dire assez, Monsieur l'Abbé, que vous aurez de nombreux ennemis à combattre, et qu'il est temps de préparer vos armes.

Les difficultés que présente la Revue que vous vous proposez de faire paraître ne sont pas dans les doctrines. Sous ce rapport, nous n'éprouvons aucun embarras, notre ligne est tracée, notre foi est précise; quelque étendue que soit la science catholique, qui est la science universelle, elle est partout circonscrite par la raison divine, qui dit à la raison humaine : « Tu n'iras que jusque-là. » Avec nous, les hésitations, les tergiversations du doute ne sont pas même possibles. Nous échappons aux pénibles, difficiles, on peut même dire impossibles labeurs du libre examen. Nous examinons, seulement pour savoir si Dieu a parlé. Quand la voix de Dieu nous est connue par celle de son Église, nous disons avec les Pères : Rome a parlé, la cause est finie. Dès lors il n'y a plus pour nous que le repos de l'âme dans la certitude et les contemplations de la vérité.

La difficulté est donc tout entière dans la forme; mais, il faut en convenir, elle n'est pas moins grande pour cela. Votre Revue sera une œuvre de polémique, et c'est la force des choses qui lui imposera cette allure si disgracieuse. Entouré d'ennemis conjurés de l'Église, il faudra bien défendre votre Mère et faire de la polémique religieuse. Apparaissant dans une époque où l'on met tout en doute, où l'on va jusqu'à nier les principes sur lesquels repose la société, il faudra bien que vous défendiez ces principes et que vous fassiez de la polémique sociale. Entouré de livres, de journaux et d'hommes qui font de la loi humaine une autorité indépendante de tout autre, une force qui n'agit que par elle-même, une source de droit supérieur au droit divin, et par là même une légitimation de la tyrannie et de l'esclavage, il faudra bien que vous rappeliez les principes suprêmes d'où les lois humaines doivent venir, sous peine de n'être que des usurpations de pouvoir : votre Revue devra donc être parfois politique.

Il fut un temps où un journal religieux pouvait se dispenser

de s'occuper de politique : mais les politiques ont de toute part envahi le terrain de la religion ; et la religion, à son tour, a dû démasquer les usurpations et les faux errements de la politique. Pendant que régnait parmi les publicistes la doctrine des contrats sociaux, on était convenu d'affirmer que la science religieuse n'avait rien à démêler avec la science politique. On reléguait Dieu dans les temples, on ne permettait pas même que son nom fût prononcé dans les officines où se rassemblaient les hommes privilégiés ; et ceux-ci se donnaient, ou recevaient d'autres qui ne l'avaient pas, le droit de régler les destinées des nations. Mais la science a marché, et à force d'avancer, elle est parvenue à la racine de la question. Ce n'est qu'un peu tard que l'on a compris la différence qu'il y a entre la société naturelle et l'association civile. La première, œuvre de Dieu destinée à propager l'humanité pendant le temps, existe sans et malgré la volonté de l'homme ; la seconde, formée pour les intérêts matériels du temps, réclame le concours des volontés humaines. La première se trouve dans la famille et la seconde dans la nation. La première, élément de la seconde, a dès le principe reçu de Dieu même sa loi fondamentale, et c'est sur cette loi que doivent être basées toutes les lois de la seconde ; c'est pour cette raison que les peuples les plus anciens ont eu des gouvernements théocratiques. Toutes les nations qui ont eu de la vie et de la force, se sont plus ou moins rapprochées de la théocratie, et n'ont commencé à périr qu'au jour où elles ont chassé Dieu de leur législation. Séparer la société civile de la société religieuse, établir le divorce complet entre la religion et l'État, c'est la plus dangereuse des aberrations auxquelles puisse s'abandonner l'esprit humain. Faire dépendre la religion de ce qu'on est convenu d'appeler l'État, c'est changer l'ordre naturel et commencer le chaos. Or vous n'ignorez pas que c'est vers ce but que tendent les sectateurs de la raison pure, organisés en sociétés maçonniques dans l'Europe entière, et soutenus tantôt par un enseignement démoralisateur, tantôt par le principe du libre examen, qui lui-même aboutit toujours et nécessairement au rationalisme pur. C'est dire assez que votre journal ne pourra se dispenser d'être politique à certains égards. Séparer la science politique de la

science religieuse qui lui a donné le jour, est une absurdité si révoltante, que l'on comprend à peine qu'elle ait pu sortir de l'esprit de l'homme. Aussi voyez l'Europe, ne semble-t-elle pas protester contre cette séparation?... Toute cette agitation, ces bouleversements, ces conspirations permanentes, ces sociétés secrètes, ces révoltes, ces menaces de guerre, ces intrigues diplomatiques, ces luttes de parti, tout se résume dans la question religieuse. Les pédagogues de village, les professeurs des hautes sciences, les assemblées politiques, les journaux, les écrivains sérieux, les romanciers, les feuilletonistes sont, malgré eux, entraînés dans la question religieuse. Comme le Dieu qui en est l'objet, la question religieuse est à la surface et au fond de tout ce qui est l'objet du savoir humain. Elle apporte son influence dans les traités de paix comme dans les déclarations de guerre; et de même que les mouvements sociaux se résument par le mouvement religieux, de même toutes les guerres se résument dans la guerre que font au catholicisme, vérité universelle, les erreurs variées de l'esprit humain.

Vous ne craignez donc pas, Monsieur l'Abbé, de faire de temps en temps, et quand vous le croirez utile, des excursions dans le domaine de la politique. Quand les législateurs des nations se méconnaîtront eux-mêmes jusqu'à faire des lois contraires à celles du Dieu dont vous êtes le ministre, quelque grands, quelque forts, quelque puissants qu'ils soient, vous n'hésitez pas à leur dire qu'à côté du pouvoir que la société leur a donné, il y a pour eux, comme pour tous, le devoir que Dieu leur impose, et s'ils s'obstinaient à faire triompher l'injustice par la violence, vous diriez aux peuples qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Il y a dans la polémique, et surtout dans la polémique religieuse, des écueils contre lesquels il est facile d'échouer. La mauvaise humeur en est un. Comment ne pas se fâcher contre l'erreur obstinée et plus encore contre la mauvaise foi, qui presque toujours marche à sa suite?... Vous ferez bien de vous prémunir contre ce danger.

Vous aurez à combattre et à instruire. Pour instruire, vous suivrez la méthode catholique, celle des Apôtres et de l'Église :

vous exposerez. Celui qui a la certitude d'être en possession de la vérité n'a pas besoin de discussion. Sans s'inquiéter des philosophes qui objectent qu'on ne fait rien de rien, ni des géologues qui ne trouvent pas assez de temps pour la création, Moïse se contenta de dire : *Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre.* Mais il est vrai que si nous n'avons pas à discuter les vérités de la foi, nous avons à les défendre, et la défense entraîne la discussion avec deux sortes d'adversaires.

Ayez pitié de ceux qui cherchent la vérité, ils sont bien à plaindre. Les angoisses que causent l'incertitude sur le véritable but de l'existence, sont un tourment qu'il faut soulager au lieu de l'aigrir. Oui, vous trouverez des hommes sérieux traitant avec gravité les questions religieuses; allez à eux avec dignité, avec respect, et surtout avec amour. Nous devons nous garder de suspecter trop facilement de mauvaise foi ceux qui discutent au lieu d'admettre nos croyances. Souvent l'expérience a prouvé que des hommes nés, nourris dans l'erreur, y restaient sans inquiétude et croyaient à la vérité des doctrines qu'ils avaient pour ainsi dire sucées avec le lait. Parce que l'éclat de la vérité nous éblouit, nous croyons qu'il n'est pas possible que d'autres lui échappent, c'est une erreur. L'habitude, la puissance de l'éducation, la profondeur des impressions reçues dans l'enfance, la fréquentation des personnes qui vivent dans les mêmes idées, une certaine action lente, mais continue, des intérêts matériels et moraux sur l'esprit; tout cela aide singulièrement à produire une persuasion dont il n'est pas autant qu'on pourrait le croire facile de se débarrasser. Si la bonne foi dans l'erreur est possible avec les personnes capables de raisonnements suivis, à plus forte raison est-elle souvent présumable dans cette foule d'hommes qui n'ont de pensées qu'à mesuré qu'on les leur suggère, et qui regardent le culte qu'ils ont reçu de leur père comme le seul chemin qui mène à Dieu. Nous connaissons parmi nos frères séparés un grand nombre de ces personnes qui servent Dieu avec amour, qui prient avec ferveur, qui portent dans l'exercice de la charité un sentiment chrétien inspiré par la foi. Espérons que Dieu récompensera leurs vertus en leur donnant la plénitude de la vérité!

Vous aurez enfin des adversaires pour qui la vérité est très-

indifférente ; mais qui, pour des motifs souvent impossibles à bien comprendre, se sont fait un métier de pervertir les âmes. Avec eux il n'y a point de discussion possible, ils insultent à ce qu'il y a de plus saint, ils maudissent ce qu'il y a de meilleur, ils jettent la boue sur ce qu'il y a de plus beau, ils blasphèment ce qu'ils ignorent, ils poussent au mal avec une ardeur infatigable. Plus mauvais que ces traficans que le Sauveur chassait du temple, ils ne pénètrent dans le domaine des choses saintes qu'avec des mains pleines d'immondices. Ne combattez pas avec eux ; votre peine serait perdue ; ils savent déjà tout ce que vous pourrez leur dire, et puisque la vérité a été repoussée par eux, elle le serait encore. Tout ce que nous pouvons, c'est de prier pour eux ; c'est le cas de dire que cette espèce de démon ne se chasse que par la prière et la pénitence.

Cependant pour que les fidèles, si faciles à séduire, ne soient pas scandalisés de notre silence, vous pourrez quelquefois, en passant, leur donner quelques coups de férule, comme vous savez le faire. Avec ceux sur qui la raison semble avoir perdu son empire, il est bien permis d'essayer ce moyen. N'allez pas pourtant jusqu'à prendre le fouet dont le Maître s'est servi. Le Maître était maître, et nous ne sommes que disciples. L'empire était son droit ; le nôtre, c'est la charité.

Votre entreprise, Monsieur l'Abbé, est bien grande ; je ne la crois pas au-dessus de vos forces qui me sont connues ; mais, pour les épargner, je voudrais que vous eussiez des collaborateurs. Je voudrais surtout que vous eussiez quelques-uns de ces jeunes laïques qui montrent tant de zèle pour les choses de Dieu. Vous ne céderez pas au préjugé, heureusement très-peu répandu, que les laïques ne doivent pas entrer dans les discussions religieuses. L'Église est enseignante ; mais elle est encore militante, et sous ce dernier rapport, les laïques en font partie aussi bien que nous. C'est aux apôtres et à leurs successeurs qu'il a été dit : Allez et enseignez les nations. Aujourd'hui, comme aux premiers temps, ils remplissent leur divine mission, en nourrissant les peuples des vérités de la foi. Les Conciles les consignent dans leurs canons, les Papes dans leurs bulles, les Évêques dans leurs Mandements et leurs Catéchismes, les Docteurs dans leurs théologies, les sim-



ples prêtres dans leurs prônes et leurs sermons. Leur voix est entendue par toute la terre, selon la parole du Roi-prophète.

Mais si tous n'ont pas reçu la difficile mission d'exposer la foi, tous ont l'obligation de la défendre quand ils ont le bonheur d'en avoir reçu le dépôt. Enrôlés par le baptême et la confirmation au nombre des soldats de Jésus-Christ, tous les chrétiens doivent, selon leurs forces et le degré de leur intelligence, défendre la religion qui les éclaire, les sanctifie et leur promet le bonheur. N'est-ce pas ainsi que faisaient les premiers chrétiens devant les tribunaux des empereurs païens, et jusque sous la hache de leurs bourreaux? Tâchez donc d'associer à votre œuvre des laïques de bonne volonté. Sans doute vous ne trouverez pas des de Maistre, des de Bonald, des Donoso-Cortès, des Montalembert, des Nicolas, des Louis Veuillot et tant d'autres dont les noms suffisent pour faire reculer la cohue des libres penseurs; mais en manque-t-il parmi ces jeunes et courageuses intelligences qui dans les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, osant aux yeux de tous professer leur foi par leurs œuvres, ne demanderont pas mieux que d'avoir des occasions favorables pour la défendre par leurs écrits?

On redoute qu'en traitant les questions religieuses, les laïques n'y portent des erreurs et des hérésies. Et les prêtres sont-ils exempts d'erreurs? L'infailibilité n'a été donnée qu'à l'Église et à Pierre en particulier. Que les individualités soient dans le sacerdoce ou dans la vie commune, elles peuvent également faillir; avec la différence que l'erreur qui part d'une bouche laïque porte avec elle moins de conséquences fâcheuses. Du reste, ce n'est pas l'erreur qui est le plus à craindre, l'Église est toujours là pour remettre dans la voie droite celui qui dévie; ce qui est à redouter, c'est l'orgueil, l'indocilité et l'obstination dans l'erreur. Dans un vrai catholique, l'erreur peut devenir et devient en effet un sujet d'édification. Au moment où l'Église l'avertit qu'il s'est trompé, il publie lui-même sa condamnation, et fait ainsi comprendre à ses frères qu'il y a sur la terre une Cour suprême et infailible, à laquelle on peut en appeler de toutes les erreurs qui peuvent échapper à la faiblesse ou à la malice des individus. Avouez que cet enseignement en vaut bien un autre, si toutefois il ne vaut pas mieux.

Je termine, Monsieur l'Abbé, cette lettre déjà trop longue, en applaudissant autant que je le puis à votre projet. Dieu et le travail vous ont donné tout ce qu'il faut pour l'accomplir ; conduisez votre barque vers la haute mer, jetez le filet sur la droite, et vous ferez une pêche abondante. Vous trouverez toujours, pour vous applaudir, celui qui a l'honneur d'être

Votre dévoué

† LOUIS.

Evêque d'Annecy.

# SYNODE PROTESTANT

DE BRÈME (1).

---

La vie catholique qui semblait assoupie en Allemagne, il y a cinquante ans, est florissante maintenant. Ce réveil religieux, parti de la prison de l'illustre archevêque de Cologne, a gagné les masses, les savants et le clergé. Sous l'inspiration d'un épiscopat admirable d'intelligence et de vertus, les forces catholiques se disciplinent et grandissent. L'Église a trouvé dans ses enfants de courageux organes et elle a vu se développer progressivement les grandes associations de Pie IX, de Saint-Charles-Borromée, de Saint-Boniface, qui remuent l'Allemagne par la foi et par la charité. De toutes les tentatives de l'unité allemande, dit un auteur protestant, il ne reste que la construction du dôme de Cologne et la liberté de l'Église. — Le catholicisme voit bien tomber les chaînes surannées du joséphisme ; mais il subit encore cà et là les empiètements tracassiers d'une bureaucratie jalouse. Ces luttes partielles retrempent l'ardeur générale et resserrent les liens sympathiques qui attachent nos frères d'Allemagne au siège pontifical. A côté de cette vie féconde en œuvres, le protestantisme allemand, qui a produit toutes les théories destructives du christianisme, essaie de réunir ses éléments épars. Il n'existe plus qu'à l'état de lignes artificielles qui encadrent des croyances en

(1) Voir le compte-rendu des séances du Synode de Brème, dans la Gazette de la Croix, n° 118.

ruines; il tente d'impossibles compromis entre la vérité et l'erreur, l'unité et la division. Pour vivre, il est réduit à emprunter à l'Église catholique l'usage des synodes qui sont une palpable contradiction avec le principe du libre examen. Nous ne nous plaignons pas de ces contrefaçons de nos Conciles; elles nous sont utiles et étalent les stériles efforts d'intelligences d'élite pour former ici-bas l'unité des âmes! L'unité! c'est le prodige de l'Esprit-Saint et non la conquête de l'esprit de l'homme. — Quand les ministres consentent à l'entreprise d'un synode, ils défont leurs divisions intestines et montrent au grand jour leurs plaies intérieures. Le fameux synode de Berlin restera comme un témoignage immortel de l'impuissance protestante. « Le souvenir du synode » de 1848, tenu à Paris, dit M. de Pressenssé, ministre protestant, » sera un remords pour tous; ce synode, fidèle représentation des » églises réformées, n'a pu les maintenir en corps qu'en voilant » tout ce qui les divise... c'est par la dissimulation la plus patente, » qu'on a perpétué le mensonge d'une Église unique » (1).

Voici le double écueil des synodes protestants : ou se créer une unité factice et trompeuse par la dissimulation, ou révéler les guerres intimes! De là un résultat heureux pour les catholiques. Les hommes sérieux comparent ces déchirements avec la permanente unité de notre Église; et ils viennent à nous, continuant cette série de glorieuses conversions qu'a commencée le comte Stolberg et que ne clora pas M. de Florencourt.

Le consolant phénomène du retour au catholicisme que l'Angleterre nous offre, paraît devoir obtenir un mouvement analogue au-delà du Rhin. Un courant presque identique au puséisme d'Oxford se produit en Prusse; on sait que c'est là un signe avant-coureur des conquêtes catholiques. Une forte impulsion donnée aux études théologiques est pour nous un puissant auxiliaire.

Le synode de Brème, composé de 800 ministres allemands de sectes diverses, a présenté le même spectacle que ses devanciers; l'anarchie a éclaté au sein de ces éléments discordants. Au milieu de cette confusion ont jailli pourtant quelques éclairs de vérité;

(1) Synode réformé. Conclusion.

des esprits élevés, bravant les préjugés vulgaires, se sont mis à glorifier les missions catholiques et nos infatigables missionnaires; d'autres, écartant les ignobles travestissements dont on masque nos saintes institutions, ont eu de courageuses paroles en leur faveur. Mais ce qui nous paraît curieux, c'est que le rétablissement de la confession privée a vivement échauffé les orateurs pour et contre. Nous croyons savoir qu'à Genève on s'en était aussi secrètement occupé, ainsi que de la convenance du rétablissement de plusieurs autres pratiques imitées du culte catholique. Nous reviendrons sur ce sujet, pour répondre à bien des vœux qui nous ont été exprimés. Nous nous bornons à citer, pour le moment, l'article de la confession d'Augsbourg sur la confession, article que même les calvinistes avaient adopté : « *Que la puissance des clefs remet les péchés, non-seulement devant l'Église, mais encore devant Dieu. Qu'il faut retenir dans la confession l'absolution particulière; que c'est l'erreur des Novatiens et une erreur condamnée de la rejeter; que cette absolution est un sacrement proprement dit.* » Qu'en dit-on maintenant à Genève?

Nous donnons un court résumé des débats de Brème.

Un vieillard, Sander d'Elberfeld, s'est écrié en parlant des Jésuites et du Pape :

« Des autorités protestantes ne doivent pas souffrir qu'ils existent, encore moins doivent-elles supporter qu'ils soient libres. Oh ! pensez au sang de nos martyrs protestants que Rome et les Jésuites ont égorgés par millions ; cherchons l'ennemi là où il se trouve, dans le cœur de Rome..... Il faut que Babylone tombe ! Rome n'est qu'une excroissance de l'enfer ! Le système infernal du papisme mérite toute notre haine ; tant que Rome reste Rome, l'Évangile ne peut avoir aucun rapport avec elle. »

Krummacher n'a point craint de dire que « l'ordre de Loyola conseille à tous les prêtres catholiques de prêcher que *la lecture de la Bible est un crime.* »

Un des orateurs les plus modérés a fait entendre ces paroles sur les missions :

« Il y a des missions catholiques et des missions jésuitiques ,

l'État protestant devrait interdire ces dernières. Du reste, il est évident que l'esprit d'une Église qui appelle les jésuites et qui les reconnaît comme missionnaires est lui-même jésuitique.»

Cependant il s'est trouvé un homme qui a eu le courage de s'opposer à ces déclamations fanatiques et à bien d'autres. M. Stahl n'a pas craint de faire entendre les paroles suivantes sur l'Église catholique :

« On n'a pas compris le catholicisme dans son essence, lorsqu'on l'a appelé une excroissance de l'enfer. Et c'est pourtant de l'essence elle-même de l'Église romaine qu'il faut partir pour pouvoir porter un jugement sur les questions qui nous préoccupent. Si elle est un produit de l'enfer, il faudra la priver de tous ses moyens d'existence, même de ceux qui sont nécessaires pour sa propre édification ; si, au contraire, elle est une communauté chrétienne, il faut lui accorder tout ce qui lui est nécessaire à sa propre édification, et nous ne sommes en droit de nous opposer à elle que du moment qu'elle devient agressive envers le protestantisme. Je ne suis pas dans le doute sur le choix à faire entre ces deux alternatives, et je prie et conjure l'assemblée de ne pas quitter le drapeau qui doit toujours nous guider, et surtout dans la chaleur des combats religieux, le drapeau de la vérité et de la justice. Une Église dont la base repose sur le sol des symboles œcuméniques, une Église qui accorde les honneurs suprêmes à la très-sainte Trinité, qui déploie des œuvres innombrables de miséricorde et de charité chrétienne, ne peut pas porter le nom de *production infernale* ; car, MÊME DANS SES ERREURS, ELLE NE CONTREDIT POINT CES SYMBOLES. Il est vrai qu'elle attribue aux hommes plus d'honneur qu'il ne leur revient (Invocation des Saints), mais c'est en vue du Christ ; elle a accordé au Pape un grand pouvoir, mais elle ne fait pas dériver ce pouvoir d'un droit personnel, elle voit dans le Pape le chargé d'affaires de Jésus-Christ.... On ne peut dire qu'une Église qui tend en toutes choses, même dans ses erreurs, à la glorification du Fils de Dieu, soit une abjuration de la vérité chrétienne. Celui qui confesse le nom de Jéhova peut errer sans doute, mais jamais nous ne serons en droit de l'appeler un prêtre de Baal ; nulle part nos confessions

n'ont exposé comme article de foi cette doctrine que l'Église catholique n'est qu'une œuvre de Satan ; et si les premiers réformateurs, dans leurs écrits privés, n'ont pas manqué de nommer le Pape l'antechrist, et l'Église catholique la prostituée de Babylone, on ne doit point perdre de vue qu'ils étaient, eux, dans la chaleur du combat, et qu'ils avaient devant les yeux les énormes péchés qui se commettaient dans la chrétienté. Les péchés vraiment diaboliques qui se commettaient dans l'Église évangélique ne frappaient pas leur attention. *S'il leur était donné de revenir et de voir le mouvement actuel, ils trouveraient l'antechrist ailleurs que sur le siège de Rome.* J'ai reconnu un progrès dans ces paroles du comte de Zinzendorf : « Dans le Pape, je ne vois pas l'antechrist, mais le chef légitime de l'Église romaine ! » Ces paroles, en effet, me prouvent que parmi nous la vie est devenue intérieure.....

» Si les fidèles du protestantisme proclament que l'Église catholique est une production de l'enfer, que deviendra la nation allemande ? Est-ce là un ciment propre à assurer l'union ? Mais à part le point de vue politique, nous exigeons vérité et justice au nom de l'Évangile. On pourra bien, au moyen du fanatisme, provoquer une tension momentanée et artificielle, mais la vérité seule peut donner une force permanente, et plus on reconnaîtra sincèrement, et en mettant de côté tout préjugé, que l'Église catholique est une communauté chrétienne, plus on pourra combattre efficacement les erreurs qui s'y sont introduites.

» La seconde divergence porte sur la nature même du combat : les uns veulent l'entreprendre avec les seules armes de l'esprit, les autres en s'appuyant sur l'État. D'abord, quant aux missions (peu importe qu'elles soient données par les Jésuites), il m'est impossible d'aller aussi loin que ces derniers. Sauvegarder les catholiques de la séduction qu'exercent sur eux leurs propres prêtres, à ce que l'on prétend, n'est pas un problème à résoudre dans notre assemblée, c'est plutôt une affaire domestique qui concerne l'Église catholique elle-même. L'État n'aurait le droit de s'immiscer dans ces questions que si les missions sortaient des limites de ce qui est licite pour enflammer le fanatisme du peuple. Quant aux missions des Jésuites, j'accorde qu'elles se distinguent

essentiellement des missions catholiques en général. Je trouve l'essence du jésuitisme dans cette circonstance que le jésuitisme appuie surtout sur les doctrines catholiques que le protestantisme appelle erronées ; il est la réaction du catholicisme. »

Le docteur Hengstenberg a rétabli la vérité sur les Jésuites et sur leurs missions. Il s'est exprimé ainsi :

« Cependant tout cela ne doit pas nous entraîner jusqu'à mépriser les missions catholiques ; les effets nous montrent au moins que derrière la faiblesse il y a une force cachée ; point d'effet sans cause. Si même les Jésuites modernes ne sont pas à la hauteur des anciens sous le rapport de l'esprit et du savoir, leur zèle est resté le même. En portant nos regards sur les immenses travaux des missions, ils nous faut avouer qu'ils brûlent de zèle pour Dieu, lors même qu'on croirait en certaines occasions ce zèle peu éclairé. Ces sermons et ces confessions de plusieurs jours font honte à notre pays. Le second point de vue, selon lequel les Jésuites sont dangereux pour nous, c'est *qu'ils savent décidément ce qu'ils veulent*. Lorsqu'un sermon positif vient à tomber au milieu d'une population protestante, il peut provoquer immédiatement un immense intérêt, tant il y a de personnes parmi nous qui n'ont que des opinions et point de convictions, qui se laissent emporter çà et là à tout vent de doctrines ; bien souvent nos propres prédicateurs ne sont pas même en état de ramener sur un sol fixe les esprits agités par les efforts des Jésuites. Pour un trop grand nombre, la théologie n'a point pris de racine dans leur cœur ; elle n'a pas sa source dans l'Écriture-Sainte, c'est une théologie misérable du *oui* et du *non*, un pitoyable pot-pourri de sentences bibliques et d'opinions courantes. Comment s'étonner que des boucliers de terre se brisent contre des cuirasses de fer? »

Que de réflexions consolantes pour les catholiques ! que de tristes et desséchantes réalités pour les protestants qu'on abuse !



AU

## **SEMEUR GENEVOIS.**

---

Un organe protestant ne peut exister sans tomber dans une série de contradictions. Le protestantisme est forcément illogique ; le *Semeur Genevois* n'a pas pu se soustraire à cette nécessité de situation ; nous allons le suivre pas à pas , en mettant en saillie ses *contradictions* , ses *erreurs* , ses *aveux* et ses *systèmes*. Nos citations seront textuelles ; ce sera d'ailleurs un bon thermomètre de ses variations et de la valeur de ses preuves. Nous n'avons qu'à gagner dans la reproduction de ses attaques.

1.

### **Contradictions du *Semeur*.**

Le premier numéro du *Semeur Genevois* contient déjà deux contradictions qui méritent d'être relevées :

1<sup>o</sup> LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE. — « Nous voulons la liberté de conscience PLEINE ET ENTIÈRE..... » dit le *Semeur* ; « nous la voulons avec la base de la liberté d'examen. » (P. v et vii.)

Puis, page v, le même *Semeur* ne la veut plus que « sage, évangélique, parfaitement dégagée de toutes vues mondaines, de toutes

» prétentions ambitieuses, de toutes exigences égoïstes. » Et, ce qui est bien plus fort, à la page VI, « il la SOUMET AUX LOIS » POLITIQUES ET CIVILES qui règlent la manière dont il faut user » de cette liberté elle-même, pour éviter le trouble et la confusion » !!

Enfin, citant les décisions de l'assemblée des 800 ministres protestants de l'Allemagne, le *Semeur* nous donne une idée de la manière d'interpréter la liberté de conscience *pleine et entière* par les protestants : « L'assemblée prie instamment les autorités civiles » des États allemands de maintenir leur *droit d'inspection* sur « l'Église catholique, en particulier en ce qui regarde les missions » actuelles des Jésuites; et là où elles le jugeront nécessaire pour » la conservation de la *paix* religieuse, de tenir la *haute main en* » *faueur* de l'Église évangélique. » Ajoutons encore qu'à la page 11 et à la page 15, le *Semeur* s'effraie des *envahissements du catholicisme* à Genève, comme si, en vertu de la liberté de conscience et du libre examen, les protestants ne pouvaient pas se faire catholiques, s'ils le veulent.

Avec de pareils poids et mesures, il n'y a pas de *liberté de conscience* pour les catholiques qui ne puisse être facilement escamotée par la *liberté d'examen* protestante.

2<sup>o</sup> MARIAGES MIXTES. — « A Hambourg, dit le *Semeur*, le curé » catholique a élevé la prétention de bénir le premier les mariages » mixtes, et d'obtenir des époux la promesse de faire élever les enfants dans la religion catholique. » Le Sénat est saisi de l'affaire, et « sa décision sera très-importante, car alors le curé, fort de son droit, » pourra refuser la bénédiction, si les époux ne prennent pas l'engagement d'élever leurs enfants dans l'Église romaine. » Ceci se trouve page 58 du *Semeur*.

Puis, à la page 59, l'assemblée des 800 ministres de l'Allemagne « arrête d'adresser un appel sérieux aux chrétiens évangélistes de » la nation allemande CONTRE la conclusion des mariages mixtes, de » rappeler, à ceux qui vivent dans de semblables conditions, leurs » devoirs de chrétiens, et enfin de déclarer que si un chrétien évan- » gélique montre, par la conclusion d'un mariage mixte, *une telle* » *indifférence pour sa confession*, qu'il ne s'assure pas même l'édu- » cation évangélique *des enfants de son sexe*, LA CÉLÉBRATION DU MA- » RIAGE DEVRA LUI ÊTRE REFUSÉE. » « Et depuis, ajoute le *Semeur*, à » Saarbrück, un pasteur protestant a refusé de bénir un ma- » riage mixte qui avait déjà été béni par le prêtre catholique. »

Enfin, par une troisième évolution, le *Semeur* se réjouit de ce que « les mariages mixtes seront possibles en Piémont, par l'adoption » de la loi sur le mariage civil. » « Mariage civil, ajoute-t-il, que le » Pape *approuve* en France, et qui doit être permis en Piémont, » puisqu'il est permis en France. »

Les contradictions sont assez prodigieuses pour qu'il ne soit pas nécessaire de les faire ressortir, mais le *Semeur* a besoin, sur la législation catholique, d'être éclairé. L'Église ne reconnaît pas le mariage civil en France, il est *nul* aux yeux de l'Église, en France comme en Piémont; le mariage n'est *valide*, aux yeux de l'Église, que lorsqu'il a été contracté conformément aux prescriptions du Concile général de Trente. Quelle que soit la loi sur le mariage qui interviendra en Piémont, l'Église tiendra le même langage à Turin qu'à Paris.

## II.

### Aveux du *Semeur*.

Avant de relater les divers aveux du *Semeur*, nous tenons à faire comprendre que la *liberté de conscience*, dans la large et bonne acception du mot, est un fruit primitif et inhérent au catholicisme, provenant de la distinction entre le spirituel et le temporel; M. Guizot l'avoue. Mais si par *liberté de conscience* on veut entendre l'indépendance de la raison de toute autorité religieuse, c'est là une grande aberration moderne et une confusion de mots incompris.

La liberté religieuse ou tolérance dogmatique est une nécessité sociale, un droit constitutionnel dans les pays mixtes.

1<sup>o</sup> LIBERTÉ DE CONSCIENCE. — « Nous voulons la liberté de » conscience, quoique nous puissions nous faire *quelques* illusions » sur les *conséquences* qu'elle doit *certainement* avoir à la lon- » gue..... » — Le *Semeur* a raison; à la longue, la *conséquence*

*certaine* sera ou le rationalisme et le socialisme, ou le catholicisme (1).

2<sup>o</sup> CONSCIENCE DES PEUPLES A L'ÉGARD DU CATHOLICISME. — « On » à cru trouver, dit le *Semeur*, dans le catholicisme, le principe » d'autorité et d'ordre réclamé par les exigences du moment..... » — « La crainte du socialisme a servi le catholicisme..... » — « De » là, pour le clergé, accroissement d'autorité, de dévouement, de » considération... » « Le socialisme ayant mis à découvert un état » moral vraiment désastreux, on s'est tourné vers le catholicisme » pour y porter remède... » — « Une grande quantité de communes » ont remplacé de nombreux régents socialistes par les Frères Igno- » rantins, on les a reçus avec plaisir, on les a même deman- » dés... » — « On ne s'est pas adressé aux religions en général, » mais au catholicisme, à cause de son principe d'autorité... » — « Le protestantisme n'a rien à gagner à l'apparition du socia- » lisme, au sujet duquel le catholicisme a reçu un renouvellement » de vie. »

3<sup>o</sup> RECRUESCENCE DU CATHOLICISME. — « Le catholicisme seul » figure dans les cérémonies officielles. » — « Multiplication des » établissements d'éducation ecclésiastiques. » — « Domination des » âmes. » — « Rétablissements des officialités en France. » — « Ré- » tablissement des titres épiscopaux en Angleterre. » — « Mande- » ments contre les tendances protestantes de la lecture de la Bible. » — « Concordat espagnol; abolition du *placet regium* en Autriche; » missions des Jésuites en Prusse autorisées par le gouvernement; » transformation de la prédication par le P. Ravignan, le P. Ven- » tura, MM. Bautain et de Bonnechose » (2). — « Enfin, ajoute le » *Semeur*, Genève perdant de plus en plus, par diverses causes, son » caractère de cité protestante, et Rome réussissant (grâce aux mal- » heureuses circonstances du pays, qu'elle a su exploiter en sa fa-

(1) Voir le dernier ouvrage de M. Nicolas, intitulé : Du protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme.

(2) Ne fallait-il pas ajouter au moins le P. Lacordaire à Paris, le P. Lavigne dans les bagnes, l'Archevêque de Paris dans les ateliers, le P. Matthew en Angleterre et en Amérique, le P. Roh en Allemagne, etc., etc.

» à y fonder une nouvelle église, à l'érection de laquelle on a intéressé  
 » toute la catholicité, et dont on veut faire un édifice de remarque,  
 » une église digne de recevoir un jour l'épiscopat que l'on espère,  
 » et que l'on prépare. Puis vient la dénationalisation de Genève en  
 » particulier. « Que, dès longtenps, dit le *Semeur*, la cité de Calvin  
 » fut l'objet de la convoitise de Rome, c'est ce qui est incontestable;  
 » mais, jusqu'ici, toutes les ressources de sa politique s'étaient  
 » trouvées impuissantes à entamer le caractère essentiellement pro-  
 » testant d'une petite nation qui, soit par son passé, soit par les  
 » services qu'elle rendait à la foi, pouvait être représentée comme  
 » l'une des positions les plus importantes du protestantisme euro-  
 » péen. Il était réservé aux Genevois de nos jours de voir se dé-  
 » rouler sous leurs yeux le plan d'une vaste conjuration, dont on  
 » espère de grandes choses et où se sont rencontrés, avec la même  
 » haine, quoique avec de tout autres motifs, les ennemis politiques et  
 » religieux de l'ancienne Genève, de Genève protestante. On espère  
 » que l'envahissement de la population catholique, auquel on tra-  
 » vaille de toutes manières, amènera l'augmentation des *catho-*  
 » *liques genevois*; que celle-ci à son tour conduira à un changement  
 » confessionnel dans la majorité des Conseils; et qu'à ce moment  
 » on pourra commencer dans le sein de la population une grande  
 » campagne missionnaire, à laquelle l'ignorance religieuse d'un  
 » grand nombre assure d'avance du succès; mais surtout on espère  
 » qu'il sera possible d'enlever par des mesures officielles, aux pro-  
 » testants de Genève, leurs privilèges, leurs droits, leur cathé-  
 » drale.... et, de les réduire peu à peu à l'état d'une minorité con-  
 » quise et découragée. L'avenir sera-t-il moins favorable au catho-  
 » licisme que ne vient de l'être le passé, et Dieu dissipera-t-il encore  
 » une fois ces funestes desseins?.. c'est ce qu'on a encore besoin  
 » d'espérer sans apercevoir le comment: jusqu'ici, on est bien obli-  
 » gé de constater que, grâce aux circonstances, l'avantage s'est  
 » montré du côté des envahisseurs. »

« LES MOYENS VRAIMENT EFFICACES DU CATHOLICISME, s'écrie le *Se-*  
 » *meur*, sont cette admirable richesse de travaux de toute espèce par  
 » lesquels la foi romaine enlace, comme à leur insu, des populations  
 » entières. » — « Ainsi la Propagation de la Foi, la Société de  
 » Saint-Vincent-de-Paul, les austères congrégations soumettant  
 » leurs membres à une vie claustrale.... » — « Il y a des œuvres  
 » pour et par les classes riches, pour et par les classes pauvres, pour  
 » et par les ouvriers, pour et par les domestiques, pour et par les

» étudiants ; les Conférences de toute espèce , les publications sa-  
 » vantes, populaires, intéressantes, les bibliothèques pour la jeu-  
 » nesse. *On ne pourrait pas citer peut-être une misère morale ou*  
 » *physique* qui ne trouve, dans le catholicisme, une œuvre spéciale  
 » pour y porter remède !! » — « Toutes ces œuvres, admirablement  
 » rattachées à la cause générale du catholicisme, sont pour lui une  
 » véritable puissance, d'autant mieux assise, que dans bien des cas,  
 » il faut le reconnaître, c'est *un véritable esprit chrétien* qui les  
 » anime. » — « Le protestantisme est fort loin de se trouver, sur  
 » ce point essentiel, aussi riche et aussi habile..... »

Le *Semeur* ne dit pas la centième partie de ce qu'éprouve la conscience publique sur la puissance du catholicisme pour combattre la désorganisation sociale et la démoralisation ; il ne voit qu'imparfaitement le mouvement ascensionnel qui fait graviter les nations vers le catholicisme ; il ne se doute qu'à peine des bienfaits répandus par les institutions charitables, savantes, *vraiment chrétiennes* du catholicisme ; nous nous proposons de les lui faire connaître successivement. Mais en attendant, nous devons nos hommages à l'écrivain protestant qui a écrit les lignes que nous avons citées ; si la force de la vérité les lui a dictées, céder à cette force est déjà un noble sentiment.

4<sup>o</sup> ESPÉRANCES DU PROTESTANTISME. — « On a vu, dit le *Semeur*,  
 » dans le catholicisme, la cause des maux dont gémissait la société  
 » menacée par le socialisme, et l'on a appelé à soi la *foi* évangéli-  
 » que. » — « Notre force, c'est l'esprit du siècle, la tendance de l'é-  
 » poque, le libéralisme religieux, la *largeur* intellectuelle, les *pro-*  
 » *grès* de la tolérance. » — « Nos progrès sont le culte protestant, d'a-  
 » bord entravé par les autorités locales, puis *officiellement* protégé par  
 » les autorités supérieures ; la seule année 1851 *fourmille* de faits, en  
 » France en particulier. » — « La liberté de conscience faisant son  
 » chemin en Piémont, conquête importante. » — « L'émancipation  
 » civile des Vaudois, Pérection de nouveaux lieux de culte protes-  
 » tant à Turin et à Pignerol, un journal protestant, le culte protestant  
 » autorisé à Mornex et à Annecy, des abjurations de catholiques  
 » romains. » — « Le sultan Abdul-Medjid reconnaissant l'exis-  
 » tence légale de la religion protestante. » — « Le *principe* de la  
 » liberté de conscience est une *vérité* conquise par l'humanité,  
 » de *même* que la vérité évangélique ; il doit marcher jusqu'à ce

» qu'il ait soumis toutes les intelligences, gagné tous les cœurs. » — « La recrudescence du catholicisme sera une circonstance favorable au protestantisme. » — « En Angleterre et en Italie, la réaction est protestante. » — « Le catholicisme ne peut pas tenir contre les progrès de la tolérance religieuse et les armes puissantes du pur Évangile de Christ. » — « La suite, ajoute le *Semeur*, à un prochain numéro.... »

Et nous aussi nous continuerons, la balance à la main, à peser les contradictions, les vagues *espérances* du *Semeur Genevois*, et les admirables travaux du catholicisme.

### III.

#### Erreurs du *Semeur*.

1<sup>o</sup> « *La liberté de conscience, avec la base du libre examen, dit le Semeur, éclaire la foi.* » — Au contraire, la *liberté de conscience, avec cette base*, est la mère du rationalisme, du socialisme et du scepticisme qui rongent les sociétés modernes (1).

2<sup>o</sup> « *Les progrès de la tolérance religieuse sont notre force,* » dit encore le *Semeur*. — Au contraire, les progrès de la tolérance font avancer Genève, l'Angleterre, les États-Unis, la Hollande, la Suède, les États allemands, les colonies, etc., etc., vers le catholicisme (2).

3<sup>o</sup> « *La liberté de conscience a fait une conquête importante en Piémont.* » — A nos yeux, cette *conquête* fait des incrédules et sert l'é-

(1) Voir encore l'ouvrage de M. Nicolas déjà cité, qui fait en ce moment une immense sensation, même à Genève

(2) L'apparente contradiction de nos idées à nous, dans ces deux alinéas, résulte de la confusion d'idées du SEMEUR dans les mots « liberté de conscience, » « liberté d'examen, » « tolérance dogmatique, » « tolérance civile. » Nous éluciderons toute cette phraséologie à double entente.

lément révolutionnaire de Mazzini; la conquête ne sera qu'un avortement; le seul bien qu'elle aura fait. ce sera d'avoir réveillé ce Piémont, assoupi dans ses abus.

4<sup>o</sup> *L'Église essaie de revenir à ses plus vieilles institutions, par exemple une officialité à Viviers.* — L'Église a dans tous ses diocèses son officialité et son official; c'est une des prescriptions du Concile général de Trente; Mgr Sibour, bien avant Mgr de Viviers, ne l'a créé ni à Digne, ni à Paris, mais il lui a seulement donné un règlement nouveau adapté aux besoins du temps (1).

5<sup>o</sup> « *Les Mandements des Evêques de Lombardie contre la lecture de la Bible.* » — Il fallait dire contre la lecture des Bibles protestantes qui tronquent et falsifient la vraie et sainte Bible. « *Le pur Évangile du Christ* » n'est et ne peut-être que dans le catholicisme. Jésus-Christ n'en a confié l'enseignement qu'à une seule Église catholique.

6<sup>o</sup> « *Le principe de liberté de conscience, de même que la vérité évangélique, doit soumettre toutes les intelligences et gagner tous les cœurs.* » — La liberté de conscience n'est pas un principe, c'est une absence de principe, c'est une négation; il dissout et il divise, il conduit à la destruction de « la vérité évangélique. »

7<sup>o</sup> « *On représente ailleurs comme étant l'essence même de la foi la Mariolâtrie, etc.* » — L'expression est odieuse, l'assertion est de mauvaise foi, et elle est complètement fausse. C'est une des calomnies qu'un écrivain tant soit peu instruit et sérieux ne devrait plus se permettre au dix-neuvième siècle, même à Genève (2).

8<sup>o</sup> « *L'Église romaine a enfanté le miracle des plaies de Rose Tarnisier.* » — Non-seulement l'Église romaine n'a point enfanté ce miracle, mais l'Archevêque d'Avignon avait démasqué la fourberie avant la condamnation des tribunaux.

9<sup>o</sup> « *L'Église romaine a enfanté le miracle de l'apparition de la Salette.* » — L'Église romaine n'a point enfanté le miracle de la Salette. Quand un écrivain protestant annonce qu'il veut parler sincèrement, il ne doit pas dès l'abord calomnier; il est faux « qu'il

(1) Institutions diocésaines, par Mgr Sibour.

(2) Voir Bossuet, Nicolas, le Catéchisme diocésain, etc., etc.



*y ait eu des fraudes pieuses d'une partie du clergé romain ; il est faux « qu'il y ait eu à son profit un gain de 80, 000 francs. »* Nous discuterons gravement et avec convenance les raisons, les opinions, les systèmes ; mais nous poursuivrons avec une infatigable persévérance, et jusque dans leurs derniers retranchements, les fausses allégations.

10° « *Les curés du diocèse de Fribourg en Brisgau ont refusé de se soumettre à la peine disciplinaire que leur Archevêque leur avait imposée.* » — C'est le contraire ; ces curés ont accompli cette pénitence.

11° « *Les prêtres fanatisés du Piémont exercent des pressions morales auprès du lit des mourants, des menaces, des refus de sacrements ; le jésuitisme et le fanatisme monacal sont des plantes parasites dans cette heureuse contrée ; les curés de Turin font de furibondes prédications.... En France, les jésuites et les capucins affectent un peu trop de trôner ; leur superbe éclate en rue dans leur démarche. Le triomphe règne avec eux.* » Déclamations irritantes, déclamations sans portée, déclamations qui ne vont guère avec le principe de la liberté de conscience entière, réelle, charitable.....

12° « *La conduite des ministres protestants français à l'égard du Président forme un éclatant contraste avec la manière d'agir du clergé ultramontain.* » — Nous renvoyons le Semeur aux discours des présidents des Consistoires de Toulouse et de Montpellier.

13° « *Genève, cette petite nation d'un caractère essentiellement protestant, a rendu des services à la foi.* » — Quels services et à quelle foi ? Il serait facile de faire le bilan religieux de Genève actuelle.

14° « *On travaille de toutes manières à l'envahissement de Genève par l'accroissement de la population catholique.* » — Personne ne travaille à cet accroissement, à moins que vous ne vouliez parler, ou des maçons qui démolissent les fortifications et élèvent des maisons ; ou des protestants qui émigrent et dont les familles sont toujours moins nombreuses que les familles catholiques.

15° « *L'ignorance religieuse d'un grand nombre (de protestants) assure d'avance le succès à Genève d'une grande campagne missionnaire catholique.* » — L'ignorance des protestants se dissipera, soyez-en sûr, à mesure qu'on détruira le nuage de préjugés dont

on obscurcit leur esprit à l'égard du catholicisme. La *campagne missionnaire* est un croquemitaine, pas autre chose.

19° « *On enlèvera, par des mesures officielles, aux protestants de Genève, leurs privilèges, leurs droits et leur cathédrale.* »

C'est vraiment une péroraison à effet, et qui doit avoir du succès auprès des esprits effrayés des progrès catholiques. Quant à la cathédrale, si on peut se servir à Genève de ce terme essentiellement épiscopal, pourquoi donc venir donner aux catholiques des idées qu'ils n'ont pas, raviver des souvenirs que les seuls mots de *cathédrale* et de *Saint-Pierre* peuvent provoquer? N'excitez pas, en vertu de la liberté de conscience, des irritations que nous ne provoquerons jamais.

#### IV.

#### Questions au Semeur.

Le *Semeur*, s'il veut sincèrement « la franche discussion ; » la lumière après les ténèbres ; » « la foi éclairée, » nous permettra de lui adresser les petites questions suivantes :

1° QU'EST-CE QUE LE PROTESTANTISME ?

Nous donnerons, nous, toutes les définitions existantes et nous demanderons alors quelle est la *bonne* ; mais avant il nous faut celle du *Semeur*.

2° QU'EST-CE QUE « LE PUR ÉVANGILE DU CHRIST ? » et parmi tous ceux qui prétendent en être les organes, comment distinguer le vrai du faux ?

3° QUELLE EST LA VÉRITABLE BIBLE ? et comment distinguer l'*authentique*, la *bien traduite*, la *bien interprétée* au milieu des mille divergences qui existent entre les protestants, même sur des points fondamentaux ?

4° LE LIVRE EXAMEN EST-IL APPLICABLE A LA MORALE ET AU CULTE COMME A LA CROYANCE ? question neuve et dont la solution est aujourd'hui du plus haut intérêt.

3° QU'EST-CE QUE JÉSUS-CHRIST, aux yeux du *Semeur*, et au milieu de tous les Christ de natures si diverses que présentent le protestantisme ?

Combien il serait heureux si des deux côtés on cherchait sincèrement à se rapprocher pour ramener l'unité et l'union dans la vérité et par la charité !! Unité et union, qui ont été et qui seront toujours le but suprême de l'incarnation, de la législation de l'adorable Sauveur des hommes Notre Seigneur Jésus-Christ !

## MÉLANGES ET NOUVELLES.

---

ROME. — Dans le Consistoire secret du 27 octobre, N. S. P. le Pape Pie IX a adressé aux cardinaux une allocution sur les persécutions dirigées contre l'Église dans la république de la Nouvelle-Grenade.

ITALIE. — Mgr Charvaz, archevêque préconisé de Gênes, est de retour à Moutiers, où il attend ses bulles. Nous sommes heureux de voir appelé à diriger un diocèse si important un des plus courageux et des plus savants prélats de l'Église.

AMÉRIQUE. — Les Antilles anglaises qui, en 1820, n'avaient qu'un simple vicariat apostolique, forment aujourd'hui un archevêché et un évêché, auxquels s'adjoindront probablement bientôt deux nouveaux évêchés; l'un dans la Guyane anglaise, et l'autre dans la Jamaïque. En douze ans, la population catholique de l'ancien vicariat des Antilles s'est augmentée de 50 mille âmes, et partout les catholiques ont senti ranimer leur piété. Dans l'île de la Trinité, sur 70 mille habitants, on compte 60 mille catholiques. Dix-huit paroisses et douze chapelles suffisent à peine. A la place d'un misérable bâtiment en bois, tombant de vétusté, la cathédrale du Port-d'Espagne, magnifique édifice gothique de 240 pieds de long, a été consacré en 1851. La construction a duré 55 ans et a coûté 25 mille livres sterling. Partout à l'indifférence religieuse a succédé le zèle de la foi, et les vertus chrétiennes à une effrayante démoralisation. Toutes les classes de la population, riches, pauvres, citadins, cultivateurs, blancs, nègres, travaillent de leurs mains pour élever de nouvelles églises. A la Barbade, ce sont des soldats irlandais qui ont donné le branle : une église, un presbytère, un cimetière ont été érigés ; jusque-là les catholiques étaient privés d'un lieu de sépulture particulier et béni. Tous ces progrès ont été combattus du haut des chaires protestantes, ce qui n'a pas empêché un grand nombre d'ouvriers protestants de se présenter pour travailler à l'église catholique, et faire le sacrifice de la moitié de leur salaire. C'est même un architecte protestant qui a fait le plan et dirigé les travaux. Dans

les Antilles, comme en Angleterre, une force inconnue pousse les protestants vers l'Église catholique ; ils concourent à l'avancement de ses temples, et ils sont avides d'assister à ses cérémonies.

— La persécution continue dans la république de la Nouvelle-Grenade. Mgr Mosqueta, archevêque de Bogata, a été expulsé de son diocèse et est arrivé à New-Yorck le 18 octobre, après avoir eu le malheur, dans la traversée, de voir mourir entre ses bras son chapelain, son ami et le compagnon volontaire de son exil. Il habite chez son frère, le général Mosqueta, ancien président de la république de la Nouvelle-Grenade, banni par la démagogie triomphante. Mgr l'archevêque de Carthagène, également exilé, a dû s'embarquer pour la France.

ÉGYPTE. — Les missionnaires de l'ordre des Frères-Mineurs-Observantins jouissent en Égypte d'une grande tranquillité. Le vice-roi qui leur a donné, en 1831, un million de briques pour bâtir une église au Caire, leur a accordé dernièrement une maison et un vaste terrain pour y construire une autre église et y établir une mission. Les missionnaires vont ouvrir un orphelinat au Caire.

TURQUIE. — Le sultan Abdul-Medjid a reconnu l'existence légale de la religion protestante dans ses Etats ; il a accepté son organisation, et il a ordonné à son ministre de la police de veiller à ce que « ceux de ses sujets qui » ont embrassé le protestantisme ait toute facilité pour ce qui concerne leur » eulte, leurs cimetières ; à ce qu'aucune communauté religieuse ne se mêle » de leurs rits, etc. » « Voilà une leçon de tolérance donnée par le Grand » Turc » à Genève où les choses ne se passent pas de même quant au cimetière des catholiques.

FRANCE. — Le rapport statistique sur l'administration de la justice en France, depuis 1826 à 1832, constate une effrayante augmentation de crimes et de délits depuis 1850.

— On sait que M. l'abbé Petétot a quitté la cure de Saint-Roch pour fonder une nouvelle congrégation dont le siège est à Paris, rue du Regard, et qui prend le nom de l'Oratoire, bien qu'elle ne doit pas être, à proprement parler, ni l'ancien Oratoire fondé par le cardinal Bérulle, qui n'a pas survécu à la Révolution, ni l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, toujours vivant à Rome et introduit en Angleterre par le R. P. Newman. Déjà plusieurs ecclésiastiques distingués se sont unis à M. l'abbé Petétot. On cite M. l'abbé Valroger, ancien directeur du séminaire de Bayeux, et M. l'abbé Gratry, ancien aumônier de l'École normale. Le but principal de la nouvelle congrégation est, dit-on, de former des professeurs pour les petits séminaires. D'un autre côté, on sait que les Dominicains français fondent un tiers-ordre enseignant et qu'une des maisons d'éducation les plus estimées leur appartient déjà. Nous voulons parler de l'institution d'Oullins, près de Lyon, qu'un prêtre aussi distingué par le talent et le savoir que par la vertu, M. l'abbé Dauphin, était parvenu à fonder et à maintenir florissante, malgré les entraves universitaires sous le dernier règne.

— Les catholiques de la Corse viennent de fonder un journal qui sera l'expression de leur foi et de leurs sentiments. « Si notre langage, disent-ils, semble trop exclusif, qu'on nous en laisse toute la responsabilité, nous nous consolerons facilement, si nous avons le malheur de déplaire aux partisans d'une fausse sagesse. M. Magnan, vicaire-général, supérieur du Grand Séminaire, a écrit à l'OBSERVATEUR DE LA CORSE les lignes suivantes : « Votre ligne de conduite m'a paru franchement chrétienne, et je vous en félicite d'autant plus que le courage religieux n'est pas la vertu des journalistes. Nous vivons dans un temps de timidité, de foi peureuse.... Votre ligne de conduite est la seule avouable, et si quelques personnes s'éloignent de vous en haine du drapeau religieux que vous arborez, ayez confiance.... vous aurez le double concours de la sympathie et des abonnements de tous les catholiques sincères et dévoués. »

— M. l'abbé Vincenzo Gioberti, qui a joué un si grand rôle en 1848 dans les affaires d'Italie, vient de mourir à Paris, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

— On écrit de Paris : « Je crois pouvoir dire qu'il y a progrès dans la population de Paris au point de vue religieux. Les boutiques et magasins sont généralement fermés le dimanche et les jours fériés. Vous savez qu'autrefois, lorsqu'on voyait, sur le boulevard, la maison du célèbre Aymé fermée par respect pour le jour du Seigneur, c'était une exception et presque un objet de curiosité. Les temps sont bien changés, et si j'en excepte les cafés, les marchands de vin, les pâtisseries et les restaurants, les autres établissements observent à l'envi la loi du dimanche.... »

— L'association libre pour la fermeture des magasins le dimanche, a échoué à Lyon par le mauvais vouloir de deux seuls négociants contre tous les autres. On espère cependant arriver bientôt à un résultat satisfaisant. Ce sera un immense pas fait dans la régénération des populations.

— Les notaires de Nancy, et ceux du premier arrondissement de la Moselle, viennent de décider, à l'unanimité, que désormais leurs études seraient fermées le dimanche et les jours de fêtes.

— Nous avons sous les yeux les débats et le jugement rendu au sujet des gens d'Estissac (Aube) qui se sont faits protestants. On en a fait beaucoup de bruit à Genève, où on a même ouvert une souscription pour élever une église réformée dans cette commune. Pour tout homme impartial, il est de la dernière évidence que se sont des socialistes qui ont voulu dissimuler leurs réunions sous le manteau du protestantisme, et qu'aujourd'hui les Genevois qui envoient leur argent à Estissac sont trompés par de fausses apparences. Nous renvoyons aux dépositions si décisives des témoins et aux plaidoiries du ministère public. A Fresnoy-le-Grand, il y a eu des « conversions » du même genre. On peut lire dans l'ESPÉRANCE, journal protestant, une lettre du préfet de l'Aine qui fait apprécier à sa juste valeur tout ce tapage d'un prosélytisme si peu honorable pour le protestantisme. La place nous manque cette fois pour publier les débats cités dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX et les pièces que rapporte l'ESPÉRANCE.

ANGLETERRE. — Après une longue interruption, le fameux évêque d'Exeter, Henri Philpotts, reparait. Dans les feuilles anglaises, un membre de son clergé, Prynne, chapelain du couvent anglican de miss Sellon, à Plymouth, fut accusé auprès de lui d'avoir entendu des confessions. L'évêque fit une enquête et acquitta Prynne. Des renseignements certains nous manquent encore sur les détails, mais il paraît que le jugement rendu par le prélat est regardé comme une approbation de la confession auriculaire, et que le parti « évangelique » de la haute Église en est très-courroucé contre lui. Il est question d'un meeting qui aurait lieu, dit-on, à Plymouth, relativement à cette affaire ; une feuille hebdomadaire va jusqu'à parler d'une plainte devant une cour ecclésiastique et de la possibilité d'une suspension du prélat inculpé.

— M. Pellen-Follow, du collège de Merton, à Oxford, ci-devant « senior protector » de l'Université et ministre protestant, a été reçu dans le sein de l'Église catholique à Rouen, par Mgr l'archevêque de ce diocèse.

ALLEMAGNE. — La société allemande protestante de Gustave-Adolphe a en sa réunion générale à Wiesbaden, au commencement de septembre dernier. Nous voyons dans le compte-rendu quels efforts sont employés par elle pour pervertir les populations catholiques. A tout prendre, il y a eu cependant plus de doléances, plus d'inquiétudes exprimées que de résultats de prosélytisme constatés.

— La correspondance de Berlin du JOURNAL DE GENÈVE nous apprend que le parti des féodaux, en Prusse, est qualifié de piétiste. « Comme les puseïtes anglais, ils ne sont protestants qu'en apparence, quelquefois même on leur reproche d'être les ultramontains du Nord. Si c'était à refaire, ils ne permettraient probablement pas que la Prusse adoptât les doctrines de Luther et de Calvin. Ils regrettent donc, pour ainsi dire, le catholicisme, et un des chefs de ce parti, M. de Gerlach, prophétise publiquement dans la presse et à la chambre, un temps qui verra restaurer l'Église catholique primitive, embrassant dans son sein toutes les sectes... »

— L'archevêque de Posen, Mgr Przlaski, vient de fonder une maison de Pères Jésuites dans son diocèse.

— Dans le grand-duché de la Hesse-Électorale, on vient de décider que les personnes qui se seraient bornées au mariage civil, sans la consécration religieuse, ne seraient pas enterrées dans les cimetières reconnus par le culte de la communion à laquelle appartenaient les personnes décédées.

— Les Jésuites viennent de s'établir à Paderborn.

— Les missions des Jésuites ont commencé à Breslau le 14 octobre ; elles avaient été annoncées du haut de la chaire.

— Le roi de Bavière vient d'accorder aux Jésuites la liberté de continuer leurs missions à Bamberg.

— La correspondance autrichienne annonce que S. M. l'empereur d'Autriche a chargé récemment son ministre des affaires étrangères de prendre les mesures nécessaires pour ouvrir à Rome des négociations, dont le but serait un concordat entre l'Autriche et le Saint-Siège.

— Les catholiques de Breslau (Silésie) ont réalisé une souscription s'élevant à 50,000 thalers, pour la fondation d'un journal catholique. Le prince-archevêque est à la tête de l'entreprise.

— Le pasteur protestant de Bunzlau (Silésie), M. Hasert, vient de suivre l'exemple du pasteur Luthemuller, de Storkow. Il a fait abjuration et a exprimé lui-même, dans la feuille de Bunzlau, le bonheur qu'il éprouve d'être devenu catholique.

---

SUISSE. — FRIBOURG. Les journaux anti-catholiques ou mal informés ont raconté à leur manière la rupture des négociations qui ont eu lieu inofficiellement pour la réouverture du séminaire diocésain à Fribourg. Nous avons l'espoir que chacun pourra un jour, pièces en mains, juger de la valeur des déclamations des journaux. Ce que nous croyons savoir, c'est que les propositions du gouvernement de Fribourg, même après les modifications faites dans les conférences, ne répondaient pas aux instructions précises que l'autorité ecclésiastique s'était crue obligée de donner à ses délégués pour mettre hors d'atteinte les principes de l'Église catholique concernant les séminaires. On nous assure même que d'autres propositions, faites en dernier lieu dans les limites des droits de la religion, ont été rejetées par le Conseil d'État de Fribourg.

SAINT-GALL. — Le synode protestant de ce canton a adopté un nouveau catéchisme qui paraît contenir des doctrines très-relâchées; un grand nombre de pasteurs protestants protestent contre son introduction dans les écoles.

---

GENÈVE. — Les catholiques de Genève sont très-préoccupés depuis quelques mois de toutes les attaques dirigées contre eux. Ces attaques se sont accrues depuis l'alliance des protestants du Cercle national avec l'Association démocratique.

Le silence des catholiques a laissé un libre champ à un grand nombre d'aveux et de manifestations; mais ce qu'il y a de plus curieux, ce sont des articles du correspondant du JOURNAL DE GENÈVE sur la « séparation de l'Église et de l'État. » Nous en extrayons ici, pour mémoire, les passages suivants, qui dévoilent tout ce que les catholiques peuvent espérer de liberté religieuse de ces écrivains arrivant au pouvoir. Toutefois, nous reconnaissons que le correspondant du JOURNAL DE GENÈVE a fort raison quand il dénonce l'individualisme tel que M. Vinet l'a introduit dans nos contrées, comme un élément de dissolution sociale et nationale. Il resterait seulement à prouver que le pro-



testantisme soit susceptible d'engendrer autre chose que des convictions individuelles. A notre sens, le correspondant du JOURNAL DE GENÈVE se cramponne à un temps d'arrêt inconséquent, et nous ne sommes pas surpris que grand nombre d'intelligences d'élite échappent à sa formule.

«... Je dis d'abord, s'écrie le correspondant du JOURNAL DE GENÈVE, que la séparation de l'Église et de l'État est une idée anti-nationale. Elle aboutirait, en effet, à isoler complètement l'une de l'autre ces deux notions : Genève et la Réforme, et à priver l'État de toute action sur la théocratie romaine. Aujourd'hui, l'Église catholique est obligée de reconnaître la nationalité genevoise ; elle en fait partie, et on voudrait l'isoler, en faire un État dans l'État, et qui plus est, un état hostile et ayant un chef étranger ? — Aujourd'hui, Genève est encore un État protestant, qui a stipulé comme tel au traité de Turin ; la vieille nation genevoise est encore organisée, grâce à son Église, dont tout citoyen fait de droit partie, elle peut encore prier comme nation sous les voûtes de sa cathédrale. Et l'on voudrait réduire notre Église au rang des simples sectes, la séparer du peuple, rompre les traditions nationales ? — Notre gloire, notre mission a été toujours de combiner l'idée sociale et politique avec l'idée de la liberté individuelle et avec la vie religieuse ; cette combinaison est le grand besoin de l'époque. Et l'on voudrait isoler l'un de l'autre ces deux éléments, matérialiser l'État et laisser l'Église en proie à l'exclusivisme dogmatique et à l'esprit de secte ? — La thèse séparatiste est donc anti-nationale, et ce qui le prouverait encore, c'est qu'elle est soutenue à la fois par les dissidents ou individualistes, adversaires de l'Église-peuple, et par des esprits qui méconnaissent l'importance des questions religieuses, et veulent tout simplement en débarrasser l'État. — La première de ces deux tendances est fortement représentée dans le Cercle national. C'est le système d'origine étrangère, qui veut isoler le christianisme des autres réalités et en particulier de la vie sociale. C'est l'idéalisme de Vinet, qui se figure une Église mystique, formée d'élus, et sans contrat avec le monde, et qui définit l'État : L'homme moins la science. — La seconde tendance est celle de l'Association démocratique, dont le journal pense que les questions religieuses ont fait leur temps, et qu'il faut en purifier une bonne fois l'activité politique. Ces deux systèmes se réunissent aisément dans l'idée de la séparation....

»... La thèse démocratique est anti-démocratique. — D'abord, et j'y reviendrai, la séparation ôte à l'État (et nous supposons que l'État est une démocratie) tout droit d'intervention dans l'organisme absolutiste de l'Église catholique, et par conséquent toute chance de faire agir sur elle son propre principe. La séparation reconnaît à la monarchie despotique de l'Église romaine le droit d'exister parfaitement libre vis-à-vis de lui sur son propre territoire. On le sait : Rome a pour principe l'universelle domination du prêtre ; elle n'admet pas de pouvoir qui soit supérieur au sien, elle ne reconnaît pas l'État ; il importe donc de la forcer à l'admettre et à se subordonner à lui, et c'est ce qu'elle fait en se laissant payer par lui. Il la tient ainsi sous sa main ; il peut faire ses conditions, et par conséquent l'idée démocratique, l'idée des droits de l'homme, l'idée anti-sacerdotale peut pénétrer dans l'Église

catholique. C'est la Réforme qui a émancipé les États : il importe qu'ils maintiennent « leur suprématie et qu'ils ne se limitent pas à une simple surveillance de police. Encore une fois, l'union de l'Église et de l'État fait entrer celui-ci dans le camp de l'ennemi ; elle est donc toute en faveur de la démocratie.... »

— Le JOURNAL DE GENÈVE donnait, le 27 octobre, une définition du canton de Genève qui est du moins singulièrement nouvelle. « Notre canton, dit-il, » n'est pas mixte, il est plutôt partagé en deux États pour ce qui concerne » la religion, en deux États dont chacun a sa religion à lui, le nouveau territoire où domine le catholicisme exclusivement ; l'ancien territoire où de » vrait dominer le protestantisme exclusivement. »

Il y a dans la paroisse de Genève plus de DOUZE MILLE CATHOLIQUES, et c'est en leur présence qu'on exprime le vœu que le protestantisme domine exclusivement à Genève !... Est-ce donc là pour nous la liberté religieuse que nous prépare le SEMEUR GENEVOIS !

Pouvait-on mieux démasquer les batteries dont nous sommes menacés ?

— Le JOURNAL DE GENÈVE annonce, d'après la correspondance genevoise de la TRIBUNE SUISSE, que le Conseil administratif aurait eu le projet, après l'érection de NOTRE-DAME DE GENÈVE, d'examiner la convenance de conserver l'église de Saint-Germain. Ce propos n'est pas plus acceptable que celui qu'on prêtait au dit Conseil de donner aux catholiques, à la place de l'église de Saint-Germain, le temple de la Madeleine ou celui de Saint-Pierre. On a bien dit aussi que le Conseil Administratif, lié par les traités, forcé par les besoins d'une paroisse de 12,000 catholiques, et par la loi qui a concédé le terrain pour une SECONDE église, voulait lui-même bâtir une nouvelle église, etc., etc.

Nous croyons que ce ne sont là que des contes faits à plaisir.

— Le dimanche 7 novembre au soir, une foule compacte se pressait à Saint-Germain, et de nombreux catholiques qui ne pouvaient pénétrer dans l'enceinte, stationnaient aux abords de l'église. Tous étaient désireux de voir Mgr Chalandon, Evêque de Belley, qui, accédant au vœu de M. le curé de Genève, venait nous annoncer la parole de Dieu. Par leur religieux empressement, les catholiques ont témoigné de leur joie à entendre un des prédicateurs les plus distingués, et à contempler le digne Evêque d'un diocèse qui donne une généreuse hospitalité à notre Evêque exilé.

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

---

Chaque livraison aura son Bulletin littéraire ; ce sera une revue bibliographique des meilleures productions actuelles. Que de fois nous avons entendu réclamer l'indication de bons livres, sûrs, solides et agréables ; notre compte-rendu sera rapide ; mais il sera franc, à l'abri de toute complaisance. Nous éviterons ces éloges que donne l'amitié et que la vérité condamne ; AMICUS PLATO, MAGIS AMICA VERITAS. Après un examen sérieux, nous oserons formuler notre appréciation ; nous ne voulons recommander que les publications dignes d'être lues utilement. Notre but principal est surtout de faire connaître les ouvrages consacrés à la défense de notre foi, et les livres qui pourront servir d'aliment à la piété.

**EXAMEN ET DISCUSSION AMICALE DE CETTE QUESTION : LES MINISTRES DE LA RÉFORME PEUVENT-ILS, EN CONSCIENCE, PROMETTRE L'ESPÉRANCE CERTAINE DU SALUT PAR JÉSUS-CHRIST AUX PEUPLES DE LEUR COMMUNION, PAR MGR DONEY, ÉVÊQUE DE MONTAUBAN, 1 vol. in-8°.**

Ce beau livre, qui était impatientement attendu, vient de paraître ; le nom de son auteur est une garantie de sa valeur et un gage de ses succès. Mgr de Montauban, dans les luttes actuelles contre la philosophie rationaliste, a été un des plus vigoureux jouteurs ; sa lettre à M. Saisset est admirable de force, et empreinte de cette bienveillance qui donne du charme à la puissance de la vérité. Ces qualités se retrouvent dans le volume que nous annonçons. La base de cet ouvrage repose sur cette proposition que les ministres ne peuvent avoir aucune certitude qu'il soit suffisant d'être chrétien à la manière de la Réforme pour avoir l'espérance assurée du salut. C'est donc là une question de vie ou de mort éternelles qu'il s'agit de résoudre, et nulle âme soucieuse de son éternité ne peut rester indécise dans cette question. Mgr Doney déroule ses preuves avec une vigueur logique qui place les ministres sous le coup d'une effrayante responsabilité ; ils exposent, par une promesse sans fondement, eux et leurs adeptes à un dommage irréparable. Cet ouvrage est trop nécessaire à Genève pour ne pas lui donner surtout une plus large place dans nos ANNALES.

**DU PROTESTANTISME ET DE TOUTES LES HÉRÉSIES DANS LEUR RAPPORT AVEC LE SOCIALISME, PAR A. NICOLAS, 1 vol. in-8°.**

L'illustre auteur des ÉTUDES PHILOSOPHIQUES SUR LE CHRISTIANISME a eu l'heu-

reuse pensée de réfuter M. Guizot. Cette réfutation a pris, sous sa plume, une ampleur et des proportions si grandes, qu'elle forme un beau volume, digne de ses aînés. M. Guizot, effrayé des périls que le socialisme faisait courir à la société, avait émis le vœu d'une fusion des diverses forces chrétiennes contre l'ennemi commun. Cet expédient a paru chimérique et funeste à M. Nicolas : il a recherché les causes de nos désordres, il les a vues dans l'erreur du XVI<sup>e</sup> siècle, dans l'insurrection contre l'Église, source de toute erreur et principe de toute insurrection. Le seul remède, c'est la vérité intégrale et souveraine, la vérité-principe, c'est-à-dire le catholicisme. Le sujet est traité par cet éminent esprit, avec cette largeur de vue et cette élégante aménité de formes qui ont placé M. Nicolas au rang de nos meilleurs apologistes actuels. C'est là un digne pendant du livre de Mgr Doney ; si les âmes ne peuvent espérer le salut éternel en dehors de l'Église, les sociétés ne peuvent attendre ici-bas, loin d'elle, ni la paix, ni la liberté, ni le repos.

**ÉTUDES DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE DANS LE CONCILE DE TRENTE, CONFÉRENCES PRÊCHÉES A GENÈVE, PAR LE R. P. NAMPON. un fort v. in-12<sup>o</sup>.**

M. Bungener, qui à Genève a conquis une légitime renommée d'écrivain et de littérateur, a voulu se servir de son talent de content agréable pour nous donner, en style moderne, les falsifications de Fra-Paolo et l'abrégé historique de Jurieu sur le Concile de Trente. Cet essai a été pour nous une bonne fortune ; il nous a valu une histoire du Concile de Trente, par l'auteur de l'électisme alexandrin, et une étude de la doctrine catholique que nous voudrions voir entre les mains de tous les protestants sincères. Nous avons entendu les conférences à Saint-Germain, ces lumineuses et solides expositions de nos dogmes appuyés sur l'Écriture-Sainte, sur les traditions des siècles primitifs, et démontrés rationnels en ce sens que la raison ne peut s'empêcher de les trouver croyables, même avant d'avoir constaté leur existence dans la révélation. Dédicées à Mgr Marilley, qui a daigné les approuver, elles iront atteindre sous cette approbation, ces intelligences qui étaient avides de les entendre à Saint-Germain, et que l'enceinte étroite ou des craintes humaines ont arrêtées. Nous avons retrouvé dans ce livre tout ce que nous admirions dans l'orateur si aimé à Genève, la solidité des pensées, l'argumentation serrée, la chaleur de la conviction et l'onction de la charité. Elles furent bénies de Dieu, elles le seront encore. — Ce livre est destiné à devenir le manuel des catholiques qui veulent être capables de rendre raison de leur foi, et des protestants qui désirent la connaître franchement. Pour nous, il a de plus le charme de doux souvenirs.

**DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, PAR LE COMTE DE MONTALEMBERT. 1 vol. in-8<sup>o</sup>.**

Nommer le titre et l'auteur de cet ouvrage, c'est assez pour exciter chez tous les catholiques le désir de le lire. L'illustre champion de la liberté religieuse qui a défendu l'Église contre les empiètements d'un pouvoir hostile ou jaloux, parle aujourd'hui des périls d'un pouvoir protecteur. Il y a dans cet écrit des pages pleines de foi et étincelantes de verve, brillantes de l'éclat de l'orateur catholique. La situation de l'Église depuis 1800 forme le premier chapitre de ce livre qui n'a d'égal, comme éloquent tableau, que le second chapitre où M. de Montalembert raconte les conquêtes des âmes, l'efflorescence de la charité, la vie nouvelle de la science dans le sein du catholicisme. Quelle que soit l'appréciation personnelle de chacun sur le régime parlementaire que défend l'ancien pair, ce livre mérite d'être lu par tous ; on sent à sa lecture la joie d'être catholique, on est fier de ses gloires. M. de Montalembert est là ce qu'il fut toujours et ce que disait de lui M. Guizot : « l'homme qui sut allier l'heureux accord du respect pour le passé et de l'élan pour l'avenir, de l'esprit de conservation et de l'esprit de liberté. »

LETTRE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANNECY

A MONSIEUR LE COMTE

DE MONTALEMBERT.

Menthon, près Annecy, 15 novembre 1832.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai lu, et avec avidité, le remarquable ouvrage des *Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, que vous venez, Monsieur le Comte, de livrer à la publicité. Je l'ai trouvé trop court, comme tout ce qui sort de votre plume. Peut-être votre beau travail m'a-t-il plus intéressé qu'un autre lecteur, parce que déjà j'avais eu le plaisir de vous entendre sur quelques-unes des questions qu'il traite.

Comme beaucoup d'autres j'avais, dans un certain moment, été tenté de regretter que l'abolition du régime parlementaire vous eut fermé la bouche; mais en vous lisant, je suis tenté de m'en réjouir. S'il est vrai, comme on l'a dit, que votre parole soit une puissance, votre plume est quelque chose de plus, elle en vaut deux. Écrivez, Monsieur le Comte, votre voix ne se bornera pas au retentissement d'un jour; elle ira, dans l'avenir, chercher les générations pour leur dire que le catholicisme a dans tous les temps trouvé et formé des génies assez vastes pour embrasser la vérité absolue, et assez courageux pour la défendre. Si un autre que vous, Monsieur le Comte, eut fait le magnifique tableau de la renaissance du catholicisme qui se trouve dans votre livre, il aurait sans doute montré la juste part de gloire qui vous revient de ce grand événement. Vos écrits en général, votre *Introduction à la vie de sainte Élisabeth*, votre *Chute du Sonderbund* qui a si fortement ébranlé la Chambre des Pairs, vos discours sur la guerre à la démagogie romaine et d'autres encore ont donné un grand essor à l'idée catholique dont ils sont profondément empreints. Quand, avec vous, la presse et la tribune ont parlé de religion, on les a écoutées d'abord, et ensuite on s'est mis à parler comme elles.

Il y a, ce semble, un côté de la renaissance catholique qui n'a été qu'indiqué dans votre ouvrage, et qui méritait, selon moi, d'y tenir une plus grande place; c'est la contenance du journalisme vis-à-vis de la question religieuse. Il fut un temps, et ce temps n'est pas assez éloigné pour être effacé de nos souvenirs, où la morgue philosophique, se pavanant dans son indifférentisme, quelquefois même dans son ignorance, accueillait avec un superbe dédain tout ce qui avait, de près ou de loin, rapport aux intérêts et aux vérités catholiques. Les questions religieuses ne trouvaient de place dans aucun journal, pas même pour y être combattues, tant on avait peur que l'agression allumée ne fût pour la religion un

moyen de victoire , à peu près comme le verre enfumé que l'astronome oppose aux rayons du soleil et qui n'empêche pas l'image du roi de la nature d'arriver à l'œil observateur. Quand une gazette avait , par aventure , le courage d'admettre dans ses colonnes , à côté du nom de Dieu , le nom de son Église , on se contentait de dire qu'elle était une vieille radeuse , et cet argument suffisait aux beaux esprits de l'époque. Aujourd'hui on commence à comprendre que la question religieuse est à la surface et au fond de toutes les autres , et que le catholicisme est à lui seul toute la question religieuse. Dès lors il n'est plus possible à l'homme qui pense , qui parle et qui écrit , d'échapper à la discussion des intérêts religieux. Ils sont partout mis en jeu. Les journaux eux-mêmes sont conduits , par la nécessité , à entrer presque chaque jour dans des controverses qui ont rapport à la religion. Cette polémique est sans contredit l'une des plus belles conquêtes du catholicisme , qui n'a besoin que de se produire pour être reconnu comme étant la vérité absolue. Des journaux et des livres , la religion a passé dans les discours des hommes politiques , des ministres , des gouvernements , dans les relations diplomatiques , et presque dans les allocutions des souverains , et ce dernier point n'est pas le moins remarquable dans la grande révolution qui s'opère. Jusqu'ici un roi se serait bien gardé de parler de la religion dans ses discours. Il aurait craint qu'on ne l'accusât de vouloir laisser à Dieu quelque influence dans un pays constitutionnel , où des ministres responsables doivent en tout remplacer la Providence aussi bien que les rois. Les discours de Louis-Napoléon et de ses employés sont , sous ce rapport , comme sous beaucoup d'autres , d'une originalité sans égale. Il est bien rare qu'ils ne soient pas rehaussés par quelques paroles ayant trait à la religion , le plus grand intérêt de l'homme et de la société. On croirait véritablement que le bon sens , tombé sur la terre et ramassé par eux , se montre pour la première fois dans la bouche des hommes d'État.

On peut, ce me semble, espérer beaucoup de ce *parlage* religieux qui s'universalise dans le monde ; quand il ne ferait que réveiller le vague sentiment du besoin religieux qui dort au fond de tant d'âmes, ce serait déjà une préparation à quelque chose de plus avancé, à des vérités plus positives. Par une triste disposition de notre nature corrompue, la vérité, toute puissante qu'elle soit, ne triomphe pas toujours du vice ; mais elle triomphe toujours de l'erreur, quand elle peut se produire librement. Ainsi l'erreur, de quelque nature qu'elle soit, appelée par la vérité dans le champ-clos des colonnes d'un journal, perd dans chaque lutte une partie des avantages qu'elle avait acquis sous la pression d'un silence forcé, ou d'un silence convenu. Mais qui donc a vaincu la funeste indifférence religieuse dans laquelle croupissait le journalisme tout entier ? Rendons justice à qui elle est due, c'est l'*Univers* qui a forcé le journalisme à relever le gant qui lui était jeté et à échanger le facile triomphe du dédain contre une guerre dans laquelle son indifférentisme religieux devait être vaincu. L'*Univers*, Monsieur le Comte, a été dans le journalisme précisément ce que vous avez été dans la tribune parlementaire. Il a réchauffé les tièdes, encouragé les timides et soutenu les forts. Il a, comme vous l'avez fait dans le Parlement, organisé dans toute la France les défenseurs de l'ordre divin, et par là même excité la colère et la haine dans les cœurs mauvais ; n'est-ce pas aussi une gloire ? Oui, il faut que le courageux défenseur des vérités religieuses soit bien redoutable pour le mensonge et pour l'erreur ; n'avez-vous pas observé que dans aucune des contrées de l'Europe, les fauteurs du mal n'osent le mépriser ? Il est trop fortement prononcé pour le catholicisme, pour n'avoir pas des ennemis au milieu de ceux qui combattent pour la même cause. Dans ce moment même une croisade universelle est prêchée contre lui ; espérons qu'il ne succombera pas à l'œuvre.

On lui reproche de ne pas patroner toujours et de la même



manière les opinions politiques. Qu'importe? les opinions sont de l'homme. Les soixante ans que nous venons de passer prouvent assez que ces opinions peuvent changer presque comme les jours; mais la religion, qui fait la base de la thèse qu'il soutient, est de Dieu, rassurons-nous, il n'en changera pas. C'est même un phénomène assez remarquable qu'il ait sans interruption combattu pendant plus de vingt ans, sans qu'il soit possible de lui reprocher une erreur contre la foi. Laissons-lui ses opinions politiques et son indépendance dans toutes les choses de la raison; laissons-lui cette force d'expression qui le caractérise et qui va quelquefois jusqu'à la dureté; laissons-lui cette crudité de franchise qu'on appelle de la violence, et qui lui vient de l'instinct de sa supériorité dans le journalisme, autant que du sentiment de la vérité dont il est fier. Tout cela constitue le chemin qu'il s'est frayé pour aller à la conquête des intelligences. D'autres peuvent en choisir de plus doux, l'important n'est pas que l'on aille par la même voie, mais que l'on arrive au même but. Vous avez souvent, Monsieur le Comte, défendu l'*Univers*, il vous appartient de le défendre encore, de le faire toujours. Ses doctrines religieuses sont les vôtres. Enrôlés sous les mêmes drapeaux, vous combattez pour la même cause. Vous avez la brillante épée du soldat de la haute civilisation, et lui a la rude lance du Cosaque; les plaies que vous faites l'un et l'autre ne sont pas moins mortelles à l'erreur; à nous qui prions pour le succès de vos armes, qu'il nous soit permis de crier : Union et courage!

Deux pensées ressortent de votre bel ouvrage sur les intérêts catholiques au dix-neuvième siècle. La première, c'est que la renaissance catholique est due à la liberté dont on a joui sous le régime parlementaire et représentatif. La seconde, c'est que les écrivains catholiques ont tort de s'élever contre cette forme de gouvernement, de récriminer contre elle et d'applaudir trop inconsidérément à la dernière révolution.

Voulez-vous, Monsieur le Comte, me permettre quelques réflexions au sujet de la première, et une excuse pour les écrivains catholiques au sujet de la seconde ?

Il est vrai que sous le gouvernement déchu, comme sous tous les autres, les catholiques ont profité, pour se produire et faire un peu de bien, des moments de liberté qui leur ont été laissés plutôt que donnés. Mais n'est-ce point par surprise qu'ils sont parvenus à conquérir les petits avantages dont ils jouissent ? Toutes les révolutions qui se sont faites, l'ont été au nom et surtout aux cris de la liberté. Au moment du triomphe, il eût été difficile au parti vainqueur de fermer subitement la porte à la liberté religieuse, accourue avec les autres pour entrer en jouissance de ses droits. Mais le moment d'effervescence étant passé, le despotisme ne tardait pas à faire ses reprises. Elle aussi avait été convoquée pour assister aux diverses révolutions qui se sont succédées depuis 93. A chaque triomphe, elle s'est présentée pour avoir sa part du butin, et ce qu'elle a pu obtenir, c'est de se faire garotter plus fortement. En 1830, elle avait été solennellement promise, et bientôt l'on a pu voir que la promesse n'était qu'une embûche dressée par les oppresseurs universitaires. Il en a toujours été de même pour la liberté religieuse, qui du reste est étroitement liée à la liberté d'enseignement, et plus ou moins à toutes les autres. Elle n'a jamais été donnée, ni même sincèrement promise. Est-ce un accord entre les puissances, est-ce un mot d'ordre donné par les sociétés secrètes, et scrupuleusement suivi par les hommes qui tiennent partout les rênes de l'État ? Nous ne le savons ; mais ce qu'il est impossible de ne pas voir, c'est que la liberté religieuse n'existe encore nulle part pour les catholiques. Partout au contraire on conserve la volonté et le moyen de les asservir. Alors même que l'on accorde d'une manière générale la liberté religieuse, il est toujours sous-entendu que cette liberté ne doit pas aller jusqu'aux catholiques ; on dirait

qu'il y a pour cela un accord parfait entre tous les régimes politiques, monarchie pure, monarchie tempérée, royauté constitutionnelle, république oligarchique ou démocratique, partout il est ou tacitement, ou ouvertement convenu que la liberté doit être restreinte. Deux classes d'hommes doivent être toujours privées des avantages de la liberté. Ce sont les hommes de Dieu et les hommes du peuple. Pour ceux-là, on crée une espèce d'ilotisme combiné d'une manière si savante, qu'il faut pour le reconnaître une certaine habitude de réfléchir sur les choses politiques. La secte que l'on est convenu d'appeler libérale, parle beaucoup de liberté de conscience, quelquefois même de liberté religieuse, mais dans la réalité, elle ne veut l'une et l'autre que pour ceux qui, n'ayant eux-mêmes point de religion, veulent avoir le droit d'inquiéter ceux qui en ont une.

Il y a, dans l'histoire des révolutions modernes, un moment qui mérite d'être examiné avec attention, c'est celui où la liberté catholique, après bien des efforts, semble devoir s'introduire chez un peuple. Aussitôt les partis sont en mouvement; les influences accourent pour barrer le chemin à la liberté, ou tout au moins paralyser son action. Qu'un concordat se fasse entre le chef de l'Église et l'Empereur d'Allemagne, l'Empereur des Français, l'Espagne, la Toscane, ou tout autre nation, le lendemain il est annulé par des lois organiques, des interprétations tortueuses, des dénégations de la plus mauvaise foi. C'est le despotisme qui s'escrime à reprendre ses allures ordinaires. Notre époque est remplie de ces *incamérations* de la liberté religieuse dans les lois les plus libérales. C'est la Prusse qui veut faire revivre contre les catholiques, c'est-à-dire contre ses sujets les plus fidèles et les plus dévoués, les lois oppressives du siècle passé. C'est l'Angleterre qui fait des efforts pour reprendre ce qu'elle avait cédé de liberté aux sujets catholiques. Quant au radicalisme suisse, qui n'a jamais donné aucune liberté, il n'a rien à re-

prendre ; mais il fait chaque jour un pas de plus sur le chemin du despotisme religieux le plus odieux de tous. Là toutes les lois, toutes les forces vives de la nation, toutes les perfidies des sociétés secrètes sont dirigées contre les catholiques et rien que contre eux. Voyez encore ce qui se passe en Belgique ; dans ce pays , on ne peut le nier, la liberté avait été conquise par et pour les catholiques ; car il ne faut pas oublier qu'ils avaient besoin d'échapper à la tyrannie d'un gouvernement qui se montrait contre eux d'une partialité qui allait jusqu'à la persécution. Eh bien ! à peine ils avaient pu goûter les douceurs d'une liberté baptisée dans leur sang, quand le despotisme radical s'est mis en travail de réaction. Le voilà qui reprend une à une les libertés d'un peuple à qui elles étaient bien chères. On avance lentement, mais on avance toujours, et dans un plan si habilement conçu, qu'il ne peut qu'aboutir à la destruction de la liberté catholique, et avec elle, de toutes les autres libertés. Comme toujours, on commence par l'enseignement, à cause de son étroite liaison avec la religion. Pour contrebalancer l'enseignement libre, qui ne peut être que très-bon et très-national dans un pays éminemment catholique, on institue un enseignement de l'État ; dans le but avoué de placer l'enseignement catholique dans une condition plus mauvaise, on donne aux collèges de l'État des secours qu'on refuse aux autres. On chasse les prêtres de toutes les institutions qui appartiennent au gouvernement, et dans ces mêmes institutions destinées à l'éducation d'un peuple catholique, on ne laisse à l'enseignement religieux d'autre place que celle d'un *professeur de religion* qui sera là comme une espèce de supplément à l'enseignement des sciences mythologiques. On enlève aux catholiques l'administration et la direction des œuvres de charité qu'ils ont fondées, et l'on donne aux lois toutes les entorses possibles, afin d'écartier des charges, des emplois, et même du Parlement, les catholiques en qui l'on croit apercevoir un certain dévoue-

ment à l'Église et un attachement trop sincère à leur foi. Enfin on essaie de miner la liberté de la famille et celle du patrimoine, dans le but sans doute de s'approcher le plus possible du socialisme, qui n'est autre que le despotisme universel mis en action. De tout cela, qu'est-il arrivé? qu'une inquiétude vague commence à planer sur tout le pays. Le contentement des peuples est toujours en rapport direct avec la liberté religieuse dont ils jouissent. Tandis qu'elle était entière en Belgique, l'affection des Belges pour leur gouvernement était sans bornes. Au moment où l'Europe en effervescence voyait tomber tant de couronnes et briser tant de trônes, le roi de cet heureux pays pouvait impunément dire à la nation tout entière : « Si vous n'êtes pas content de moi, je vais faire mes malles et partir ; » l'affection le retint. La liberté qu'il voulait donner à ses sujets établissait entre eux et lui un lien difficile à rompre. Aujourd'hui l'affection diminue avec et comme la liberté; si elle continue dans cette progression décroissante, il serait facile de deviner le jour où le peuple, déçu et interpellé de nouveau, dirait probablement au prince : « Sire, nous vous aimions quand nous étions libres, nous vous considérions comme le plus ferme garant de nos libertés; mais ces libertés n'étant plus, qu'avons-nous à garder? Vous avez permis à des ministres infidèles de les détruire, il n'est plus rien qui nous porte à vous aimer, nous n'avons plus qu'à vous craindre; plus vous serez loin de nous, mieux ce sera. »

Il ne faut pas s'y tromper, ce ne sont pas les gouvernements que les peuples aiment, c'est la liberté; or comme partout les gouvernements, au lieu d'être les conservateurs de la liberté, la diminuent et souvent la détruisent, il arrive qu'ils se font prendre en horreur.

Si nous passons à la France, est-il possible, depuis un demi-siècle, de citer un seul moment où la liberté religieuse ait été sincère à l'égard des catholiques? je ne le pense pas.

Peut-être pourrait-on citer, comme une ère de liberté, les quelques jours ou les quelques heures qui se sont écoulés entre la signature du Concordat de 1801 et la publication des lois organiques qui constituent l'esclavage de l'Église. Hors de là ; tout ce qui se fait, sous les divers régimes qui se sont succédés, a toujours pour but d'asservir l'Église. Que la religion catholique soit la religion de l'État, qu'elle ne soit que la religion de la majorité des Français, ou qu'elle ne soit ni l'une, ni l'autre, elle est toujours la religion dont on semble redouter et vouloir modérer les succès ; il faudrait des volumes pour remettre sous les yeux cette législation, qui le plus souvent n'est mauvaise que parce que des législateurs hostiles ont redouté de voir la liberté aller jusqu'aux catholiques. Sans doute, pendant tout ce temps, le catholicisme a fait quelques pas dans les institutions de la société ; mais c'est toujours en se glissant furtivement à travers les obstacles et les hommes qui lui étaient opposés. La force de sa vérité, l'éclat de ses lumières, le dévouement de ses apôtres, la persévérance de ses fidèles croyants, ont par la patience triomphé de bien des difficultés ; mais toujours a-t-il fallu combattre. Vous avez, Monsieur le Comte, fait observer que sous le régime de la République de 1848, l'Église a pu tenir des Conciles provinciaux, ce qu'elle n'avait pu faire sous aucun des gouvernements précédents, et cela depuis plus de deux siècles. N'avez-vous pas remarqué que pour protester contre cette liberté, qui n'était pas plus du goût de la République que de la royauté constitutionnelle, et pour se ménager le droit de les interdire plus tard, le gouvernement français s'est empressé de donner, à ceux qui croyaient n'avoir nul besoin de l'obtenir, la permission de s'assembler ? Ne sachons pas trop gré au gouvernement représentatif du bien qui s'est fait sous son régime. Dans la réalité, ce bien ne s'est fait que quand le gouvernement, ou les hommes du gouvernement, se sont crus trop faibles pour l'empêcher. En France,

comme ailleurs, et en présence de la liberté donnée à toutes les sectes religieuses et philosophiques, le catholicisme est toujours soumis à une oppression savante tantôt visible, tantôt cachée, tantôt en complot, tantôt en action. Les ennemis de la vérité savent bien que le jour où le peuple français, dont l'intelligence est catholique par tradition, jouirait de la liberté religieuse, la foi serait en voie de régner sur tous les cœurs.

Du reste, la liberté religieuse est pour les catholiques, même dans les pays entièrement catholiques, au niveau de la liberté civile, ils ne jouissent pas plus de l'une que de l'autre. La véritable liberté n'y est pas même connue. Comme si l'on redoutait que le peuple ne vint à faire connaissance avec elle et partant à la désirer, on a, dans les pays soumis au régime parlementaire, inventé un jargon politique destiné à satisfaire les masses incapables pour l'ordinaire de remonter à la véritable signification des mots. Une constitution écrite, des élections plus ou moins larges, une représentation plus ou moins sincère, une discussion publique des lois, on est convenu d'appeler tout cela des institutions libres. un régime de liberté, et enfin la liberté. Jamais mensonge ne fut plus patent. Il y a bien longtemps que la France est soumise à ce régime, le peuple y a-t-il un seul instant joui de la liberté? Vous savez mieux que moi, Monsieur le Comte, que jusqu'à présent pas une liberté n'est arrivée jusqu'au peuple, à moins que l'on ne veuille regarder comme une liberté l'obligation de se créer des maîtres, et la nécessité de les payer.

Comme la liberté religieuse est essentiellement liée aux libertés civiles, et que toutes, ce semble, forment un faisceau qui me paraît devoir être indissoluble, permettez-moi de m'arrêter un instant sur ce sujet. Je voudrais faire voir que le régime contre lequel des écrivains catholiques se fâchent, ne pouvait ni ne voulait donner la véritable liberté, celle qui les contient toutes et qui s'étend à tous.

On a coutume de diviser la société en catégories plus ou

moins tranchées ; selon moi , il n'y en a que deux parfaitement distinctes. D'un côté les hommes qui vivent du travail de leurs bras, et de l'autre les hommes qui vivent du travail de l'intelligence. Les premiers, qui sont comme les pères nourriciers de la nation, en forment la masse et sont désignés sous le nom de *Peuple*. Les seconds, qui exercent les arts libéraux et mènent dans mille fonctions différentes le char social, ne sont que le petit nombre et forment la classe de l'*Aristocratie*. Le peuple et l'aristocratie, tout est là. Cette division est la seule vraie, depuis surtout que d'autres lignes de démarcation ont été abattues par le marteau des révolutions.

Qu'il me soit permis de vous demander où se trouve la liberté? Ne serons-nous pas forcés, si nous voulons être justes, de convenir qu'elle se trouve invariablement parquée dans la classe de l'aristocratie? On a dit souvent que le gouvernement de 1830 était le gouvernement de la bourgeoisie; rien n'est plus vrai; seulement l'expression manque de justesse, en ce qu'elle contient une idée d'antagonisme qui n'est plus fondée depuis qu'il n'y a plus de noblesse constituée. Si l'on voulait dire que sous ce gouvernement le champ de la liberté était exploité par la bourgeoisie à l'exclusion du peuple, on disait vrai. Que l'on admette la dénomination que l'on voudra, la division que nous avons indiquée se traduira toujours par celle-ci : Ceux qui commandent et ceux qui obéissent. Les maîtres et les serfs, l'aristocratie et le peuple. Le peuple cultive le sol et alimente l'industrie, l'aristocratie fait les lois et de plus les administre ou les fait observer. C'est elle qui forge les constitutions, qui détruit et recrée les formes sociales, et donne à chacun la part de liberté qu'elle juge convenable. A-t-elle été bien impartiale dans cette distribution? Ne peut-on point lui reprocher de s'être fait la part du lion. Ne voit-on pas, pour la société, ce que l'on a toujours vu pour la famille? Le sexe fort qui fait les lois de la famille, les a toujours faites à son avantage; il en est de même des



deux classes, l'aristocratie a gardé pour elle à peu près toute la liberté. Dans le somptueux banquet social où elle préside, pas une miette ne tombe pour le pauvre qui reste derrière.

Quand le peuple comptait pour quelque chose dans la société, vous ne sauriez croire quelle large place il occupait sur les bancs où se discutaient les intérêts publics. J'ai là sous les yeux le procès-verbal des derniers États-Généraux de Savoie, tenus à Chambéry le 19 février 1528. Tout ce que l'on demande est pour le *peuple*; toutes les réformes que l'on propose sont pour le *peuple*, toutes les garanties que l'on réclame sont pour les libertés du *peuple*. Permettez-moi de copier l'un des articles, afin de donner une idée de la forme admise pour tous les autres.

13. « Plus qu'il plaise à mon dit seigneur (le duc de Savoie) donner ordre, qu'aux constitutions d'offices, expéditions et ascensements d'yceux, soient préférés gens discrets, de conscience, qui n'oppressent point le *peuple*, comme plusieurs qui prennent les ascensements si haut qu'ils ne se peuvent sauver sans pillerie, et maltraiter les pauvres gens, de quoi ils se sentent grevés. » Réponse : « Monseigneur veut que les gens de bien et de vertus soient préférés aux offices et ascensements, et que ses sujets soient bien traités, et s'il y a quelqu'un qui se prétende avoir été indignement traité pour le passé, en faisant son plaignif à mon dit seigneur, il pourvoira de justice pour punir les coupables. » Suit la signature du commissaire ducal.

Voilà, Monsieur le Comte, comment on traitait le peuple dans le temps où le peuple existait. Les choses ont bien changé. Si dans les assemblées délibérantes des temps modernes, vous entendez un orateur parler du peuple et de ses droits, regardez-le en face, mesurez ses paroles, sondez ses intentions, et vous verrez que ce tribun s'adresse aux galériens libérés, aux repris de justice, aux fainéants qui couvrent la place publique : c'est un bourgeois qui prépare une

émeute; le peuple n'est pour rien dans sa véritable pensée.

Quand vous portez vos regards sur les capitales, ou sur les grands centres du mouvement social, vous êtes frappé de l'aspect de liberté qui se montre partout à la fois. Là des princes, des ministres, des grands, des députés, des chambres commandent en gros, et sur une vaste échelle. Leur pouvoir et leur liberté semble presque défier celle de Dieu. Des fils conducteurs, comme s'ils étaient animés d'une vie qui vous est inconnue, portent leurs volontés dans toutes les directions, afin que pas une volonté particulière n'échappe à leur omnipotence. Leurs soldats et leurs canons, portés par le feu des locomotives, arrivent aux extrémités des empires avant que l'émeute ait fini de s'organiser pour protester contre l'absolutisme de leurs ordres. Leurs regards, aussi rapides que les rayons lumineux, se posent sur tous les points à la fois; pour eux le son de la parole, porté par l'élément de la foudre, a gagné sur la vitesse de la lumière, et leur donne l'avantage d'assister au même moment à toutes les conversations d'un vaste pays. Ajoutez à cela que partout des bras soldés pour les servir, sont prêts à aller jusqu'au sang pour faire prévaloir leur autorité. L'industrie, la science, le génie semblent s'être concertés pour se mettre au service de l'ambition d'une classe, perfectionner son despotisme et centupler sa liberté. Où est la part du *peuple*?

Quittez Paris et venez à Vallorsine, au pied du Mont-Blanc, ou à Cheisery, caché dans une des vallées du Jura, cherchez-y la liberté, et voyez s'il est possible d'en trouver un seul lambeau. Dans la famille, point de liberté de patrimoine (1),

(1) C'est vous, Monsieur, qui avez eu la bonté de me rappeler que dans l'énumération des libertés civiles, j'avais oublié de placer la liberté de patrimoine. Vous avez raison, c'est l'une des plus belles prérogatives de l'homme, de pouvoir hériter de la fortune et du nom. Les libéraux ne veulent pas de cette liberté, parce que cette liberté de patrimoine conduit presque infailliblement au patriat, le patriat conduit au patriarcat, et le patriarcat con-

point ou peu de liberté d'éducation publique. Dans la commune, si toutefois on peut donner le nom de commune à une agglomération d'individus qui ne sont liés par aucun intérêt commun et dépendant d'eux seuls, dans la commune, disons-nous, pas un seul signe de cette indépendance d'action qui est le caractère distinctif de la liberté ; tout y est passif, tout y est soumis à une impulsion qui vient de l'étranger. On y nomme, à la vérité, des administrateurs, mais à la condition qu'ils n'administreront rien, qu'ils ne planteront pas un clou à la porte de la maison communale, sans que l'autorité centrale n'ait mis son *exequatur* sur la délibération. On y paie un impôt que l'on n'a pas consenti, que l'on n'a pas même connu d'avance. On y reçoit un journal que l'on paiera sans l'avoir demandé, un maître d'école que l'on méprise, un inspecteur que l'on déteste, un recteur d'académie, un proviseur qui ruine, des réglemens d'école qui font pitié, tant ils sont faits à contre-sens. Enfin, on est forcé d'y recevoir jusqu'à la permission de faire l'aumône aux pauvres de l'endroit ; si la commune a des propriétés, elle en jouit selon qu'il est réglé par le bon plaisir de l'aristocratie centrale ; si elle a des forêts, elle est soumise, pour les exploiter, à des gardes, à des inspecteurs, des conservateurs, des entraves telles, qu'elle est obligée de voler son propre bien, et de détruire, au lieu de conserver. Je n'en finirais pas, si je voulais énumérer toutes les servitudes de la commune ; pour abréger, je demande qu'on me fasse connaître une liberté arrivant jusqu'au peuple.

On me répondra, sans doute, que la liberté de la presse est pour le peuple aussi bien que pour l'aristocratie. Peut-être y aurait-il un peu de légèreté dans cette réponse. Consultons le fait un peu plus que le droit. Comment le peuple

duit à la monarchie, qui n'est autre chose qu'un archi-patriarcat. Or vous savez que toutes ces formes gouvernementales ne peuvent convenir au socialisme, qui est la dernière conséquence des doctrines libérales.

qui vit sur les chantiers, qui reste jusqu'à seize heures par jour dans les exploitations, dans les ateliers, à côté du sillon tracé par la charrue, pourrait-il user de la liberté de la presse? Ce n'est pas lui qui écrit, qui imprime, qui négocie sur la pensée. La presse est un privilège de la classe bourgeoise, et loin d'être une liberté pour le peuple, elle est toute à son désavantage. Elle fournit à quelques ambitieux le moyen de le tromper, de l'exploiter et de le séduire; elle n'existerait pas, si le peuple devait en jouir; ceux qui en ont le monopole de fait, ne manqueraient pas de ranger les choses de l'avenir aussi par le droit. Voyez la différence. On accorde volontiers la liberté d'enseignement par la presse, mais on refuse la liberté d'enseignement par la parole. La raison de ce refus, c'est que le peuple, qui ne peut user de la liberté de la presse, pourrait user de la liberté d'enseignement, au moins pour se choisir des maîtres selon son goût.

Il y a plus que cela; on peut assurer que sous le régime représentatif tel qu'il a été organisé jusqu'à ce jour, il faut désespérer de voir jamais la liberté aller jusqu'au *peuple*. L'aristocratie bourgeoise, qui fait les constitutions et les lois, est trop avide de pouvoir pour en laisser échapper la plus petite partie.

Avide d'argent, elle augmente sans cesse les impôts, elle demande et demandera toujours des centimes additionnels qui, en suivant une route plus ou moins longue, finissent toujours par arriver jusqu'à elle. Si le peuple était appelé à consentir les impôts, oh! alors, oui, on verrait des économies. Connaissez-vous une Chambre de représentants qui ait refusé une augmentation de charges demandée par des ministres?...

Ah! cet heureux phénix est encore à trouver. Vous en trouverez qui refusent des libertés, mais des augmentations, jamais. Il y a un grand enseignement dans ce phénomène financier. Ce n'est pas sous les gouvernements représentatifs

qu'on en pourra profiter. Avide de pouvoir, l'aristocratie aimera toujours mieux laisser le peuple dans le servage, que de retrancher quelque chose à sa puissance. Si l'on venait à permettre au peuple de faire ses affaires, les affaires qui ne regardent que lui, qui ne sont bien comprises que par lui, qui ne peuvent être bien faites que par lui, on verrait subitement surgir une armée de parasites qui, ne sachant que faire, accuseraient la liberté du peuple d'être le plus grand de tous les maux.

Pour peu que l'on examine les dispositions du cœur humain, on reste convaincu que la classe destinée à gérer le pouvoir social en gardera pour soi le plus et en donnera à l'autre le moins possible. Par d'autres considérations qu'il serait trop long d'indiquer ici, c'est surtout la liberté religieuse qu'elle s'efforcera de restreindre, quand elle ne pourra pas l'étouffer entièrement. Dans son ardent désir de réduire la religion à devenir un instrument de son despotisme, il est tout naturel qu'elle veuille la régler comme les finances de l'État.

On objecte que le peuple étant représenté par des députés, il est censé faire et vouloir tout ce que veulent ses mandataires; on ne fait pas attention que ce sont des mandataires sans mandat. Des mandataires qui ne sont envoyés ni par la famille, ni par la commune, ni par aucun corps moral, ne peuvent représenter personne, ni être chargés d'aucun intérêt étranger à leur propre intérêt. Dire qu'ils représentent la nation qui ne les connaît pas, qui ne les a pas choisis, c'est se jeter dans l'absurde pour échapper à un aveu pénible à faire.

Redisons-le, les députés qui ne sont envoyés ni par la famille, ni par la commune, qui arrivent sans mandat, ne peuvent représenter qu'eux-mêmes, et en cette qualité, ils doivent faire leurs efforts pour accroître leurs richesses et leur pouvoir aux dépens de la liberté du peuple. Ils ne s'en font pas faute.

Tout au plus peut-on dire que, choisis sous l'influence des partis, chacun d'eux est envoyé par un parti. Dans ce cas, ils arrivent dans les assemblées délibérantes comme les recrues sur un champ de bataille. Entre eux et leurs adversaires, il ne s'agit ni de mérite, ni de justice, ni même du bien-être absolu des populations; mais seulement du triomphe d'une opinion, d'un intérêt, d'une classe. Chaque député arrive, dans cette bataille morale, armé de pied en cap. Pas une restriction n'a été mise à son pouvoir. Par une combinaison savante, que le génie même du despotisme a fait entrer dans toutes les constitutions modernes, il n'est permis à personne de mettre des bornes à la puissance législative du député; dans son cercle il est absolu, comme Dieu dans le sien. Despote dans le bien, tyran dans le mal, égoïste dans tout, personne n'a le droit de lui demander compte d'une puissance acceptée sans condition. Le peuple qui l'a fait maître absolu doit le prendre tel qu'il est.

Il n'est pas seul, dit-on, pour se rassurer. C'est-à-dire qu'il rencontrera des obstacles; c'est vrai. Il sera condamné à trouver autour de lui assez d'adhérents à sa volonté pour la rendre souveraine. Qu'il fasse alors une loi d'exclusion, de monopole, une loi des suspects, une loi de spoliation, une loi de sang, d'impiété, d'esclavage même, il est dans son droit, car il ne dépasse pas son mandat. Ce que l'on peut assurer d'avance, c'est qu'il trouvera toujours du concours quand il s'agira de retrancher à la liberté du peuple, et principalement à la liberté religieuse.

Les institutions représentatives sont, dit-on, des garanties. Les députés ont la mission de défendre la liberté. Il est possible qu'ils défendent la leur. Mais comment pourraient-ils défendre la liberté du peuple qui n'existe pas? De quelque côté qu'on les envisage, ces députations ne peuvent produire que des oligarchies de la plus détestable espèce, des oligarchies en perpétuelle transition. C'est le gouvernement électif avec augmentation d'inconvénients.

Vous dites, Monsieur le Comte, qu'il faut choisir « entre » le pouvoir absolu sans tempérament aucun, et le pouvoir » tempéré par l'autorité des assemblées, ce qui n'est autre » chose que le régime représentatif ou parlementaire. » (page 147) Dans ce cas, nous n'avons à choisir qu'entre l'absolu et l'absolu, entre le despotisme d'un seul et le despotisme de quelques centaines de personnes, entre un maître intéressé à gagner et à conserver l'affection, et des usufruitiers de pouvoir intéressés à jouir et à exploiter le plus vite et le plus avantageusement possible.

Vous faites, Monsieur le Comte, un tableau bien triste, mais malheureusement frappant de vérité, des excès commis par les princes absolus qui ont persécuté l'Église, et détruit autant qu'ils le pouvaient la liberté religieuse. Louis XIV, Henri VIII, Élisabeth, Joseph II, Ferdinand IV, Pierre-Léopold, Charles III, Frédéric-Guillaume III et tant d'autres, se sont à la vérité montrés les oppresseurs de l'Église; mais n'étaient-ils pas encouragés, soutenus par les mêmes hommes, sortis de la même classe, ayant les mêmes principes, les mêmes intérêts que les parlementaires de nos jours? Au lieu d'agir dans une Chambre, comme ils le feraient de nos jours, ils agissaient sur une Cour. Les Choiseul, les Dormea, les Pombal, les Tamburini, les Ricci, les Tanucci, les Carapomanes, les Daranda, les Godoy et cent autres pourvoyeurs de victimes voulaient du pouvoir pour leurs maîtres, les parlementaires de nos jours en veulent pour eux. Tous sont d'accord pour étouffer la liberté religieuse, qui est partout la liberté du peuple.

A côté de ce tableau si lugubre, ne pourrions-nous pas, à notre tour, grouper les méfaits des assemblées délibérantes, et les rendre plus odieux, en mettant à côté le nom de tant de princes qui ont franchement défendu la liberté de l'Église?

Une chose bien digne de remarque, c'est que la liberté ne commence jamais en haut pour descendre en bas. Le bas n'a

qu'une ressource, c'est de la garder autant qu'il le peut, quand il a le bonheur de la posséder. C'est bien ce que voulaient les petits cantons suisses, quand ils se sont ligués contre leurs oppresseurs; mais Dieu n'a pas promis que la victoire suivrait toujours le droit et que la force échouerait devant l'amour de la liberté. Le Sonderbund a, dans sa chute, laissé tomber la statue de la liberté qui probablement est brisée pour jamais.

Pour savoir si un peuple est libre, ne lisez pas sa constitution, n'écoutez pas ses orateurs, n'allez pas aux débats du forum, ne demandez pas s'il y a des journaux et s'il chante la liberté; allez dans un village un peu loin des agitations de la capitale, et voyez ce que peuvent ses habitants. S'ils peuvent pour eux et pour la communauté, acquérir sans entraves, posséder sans crainte et administrer sans passer par la main des commis de l'État; s'ils peuvent par eux-mêmes contracter pour l'avenir, fonder des œuvres de charité, élever des établissements publics, donner à leurs enfants l'instruction et les maîtres de leur choix, s'associer pour l'industrie, pour la prière, ou même pour le plaisir, se donner des administrateurs, nommer à toutes les charges qui ne concernent que la commune, exercer leurs droits politiques sans quitter leur domicile, et mettre des limites aux pouvoirs qu'ils confèrent à leurs députés, réjouissez-vous, vous êtes chez un peuple libre. Avancez dans le pays, vous trouverez la liberté partout. Quand la liberté est dans la commune, elle est dans l'État. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'un peuple ainsi constitué sera un peuple heureux et qu'il n'aura pas besoin d'être gardé par des milliers de baïonnettes. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il estimera son pays, qu'il aimera son gouvernement, qu'il le défendra au besoin. Chaque habitant du village préférera la chaumière où il compte pour quelque chose, à la capitale où il ne compte pour rien.

Savez-vous, Monsieur le Comte, où l'on peut précisément



trouver le contraire de tout cela? Partout en Europe. Aussi bien dans les républiques et les monarchies représentatives que dans les monarchies absolues. C'est-à-dire que la liberté a quitté nos climats, pour aller qui sait où, et qui peut dire jusqu'à quand?...

Au 2 décembre, on a pu croire un moment que la liberté allait rentrer en France, sur cette terre qu'elle aimait et qu'elle avait jadis habitée. Louis-Napoléon semblait le promettre. Hélas! on a beau regarder à l'horizon politique, nulle part on ne voit poindre son aurore. Quelques rayons de liberté religieuse ont ranimé l'espérance des hommes de Dieu, et ils ont souri en voyant cette éclaircie dans un ciel de tempête. Faut-il leur en faire un crime? Vous ne le pensez pas, Monsieur le Comte. Peut-être sont-ils allés jusqu'à préférer le présent au passé. C'est qu'il y avait en eux un instinct qui leur disait qu'avec le passé la liberté n'était pas possible. Sans doute elle n'est pas sûre avec le présent, mais du moins elle est possible. On peut même dire qu'elle est probable. Un prince libre de ses actions, qui profiterait de sa liberté pour donner la liberté à la France, en deviendrait l'idole.

Il y a pour régner un secret que nous regardons comme infaillible; le voici en peu de mots. La liberté donnée à l'aristocratie sociale est une épée à deux tranchants. D'un côté elle tue la liberté du peuple, et de l'autre la liberté du gouvernement qu'elle renverse quand elle veut. Au contraire, la liberté donnée au peuple fait chérir l'autorité, aimer le gouvernement, lui donne la force et assure son existence. Tout le secret consiste donc à restreindre, sans les détruire, les libertés de la classe aristocratique, et élargir sans mesure les libertés du peuple. C'est tout l'art de régner. Louis-Napoléon a déjà exécuté la première moitié de ce programme, le peuple français attend la seconde.

Comme pour être vraie la liberté doit commencer dans la

commune et non dans la province, et encore moins dans la capitale, je regarde comme inutile de rien dire de la province, qui se constituera d'elle-même quand la commune existera.

On dit, et cela me semble très-vrai, que le peuple n'est pas né pour rester dans le repos, et que Dieu, comme vous le dites fort bien, ne l'a pas condamné au régime des mômies. Ce n'est pas Dieu qui condamne le peuple au repos, ce sont vos constitutions et vos lois. S'il est vrai qu'il ait besoin de mouvement et d'occupation, laissez-lui au moins la liberté de faire ses propres affaires. Qu'il s'agite dans la famille et dans la commune, au lieu de s'agiter sur et sous les pavés de la capitale. Ce qu'il vous demande, c'est avant tout la liberté, donnez-la-lui, et ne l'exposez pas à la tentation de la conquérir.

On se plaint de ce que les peuples tournent facilement au socialisme; peut-être n'est-ce pas leur faute. Ils sentent que quelque chose leur manque. Ce quelque chose, c'est la liberté. Les socialistes leur font croire qu'elle est au bout de la révolution qu'ils méditent, et les peuples croient. La longue durée de la servitude a jusqu'à un certain point dépravé leur jugement, ils sont devenus faciles à tromper. Ceux même qui vivent dans la zone supérieure ne sont pas toujours capables d'apprécier au juste la situation de ceux à qui l'on a toujours refusé l'usage de la liberté. Supposons qu'un jour venant, la liberté soit rendue à la classe nombreuse et qu'elle en jouisse pendant quelques générations, ses idées, ses mœurs, ses habitudes étant changées, elle ne croirait plus possible le régime sous lequel nous vivons. Supposons qu'alors un homme sensé et judicieux lisant l'histoire, vint à tomber sur une page ainsi conçue : Vers le milieu du dix-neuvième siècle, chez le peuple le plus civilisé et le plus chrétien de l'Europe, les législateurs condamnaient à l'amende et même à la prison tout homme ou toute femme qui, sans

avoir reçu la mission des chefs de l'État, se serait permis, au nom de quelques pères de famille, d'apprendre à lire, à écrire et à connaître Dieu à quelques enfants. Cet homme, habitué au régime de la liberté, refuserait de croire à une tyrannie de cette espèce. En effet, pour que des pères de famille puissent être privés du droit le plus inaliénable, le plus sacré, le plus divin de tous ceux qui sont attachés à la condition de père, il faut être arrivé à une époque d'abaissement général, il faut des législateurs assez pervers pour ériger en droit l'esclavage de la pensée d'un père de famille vis-à-vis de ses enfants; ce n'est pas assez, il faut encore des peuples assez avilis pour se soumettre, des peuples qui ne sachent plus que c'est à Dieu qu'il faut obéir, plutôt qu'aux hommes.

Vous mettez en présence deux situations fort critiques. Celle où la liberté catholique est persécutée par un prince absolu, sous qui pas une voix ne peut réclamer contre la tyrannie, et celle où la liberté peut avoir des défenseurs. Vous concluez : « On nous permettra de ne pas désirer le retour » d'un régime qui dans les pays les plus catholiques du monde, » ouvrirait le sacré Collège à Dubois, livrait l'Église à Pombal » et l'État à Godoy. On nous permettra de lui préférer, mal- » gré les misères incontestables des choses et des hommes, » le régime qui a ouvert la presse à Balmès et la tribune à » Donoso-Cortès. » (page 171) S'il nous eût été donné d'écrire cette phrase, nous l'aurions terminée en disant que nous préférons aussi le régime qui a permis à la Chambre des Pairs, à la Législative, et par elles à toute la France, d'entendre la voix catholiquement éloquente de M. de Montalembert.

Nous sommes entièrement de votre avis, Monsieur le Comte; oui, il vaut mieux un peu de liberté que point du tout; mais en présence de deux mauvais régimes, n'est-il pas permis d'en désirer un meilleur? et quand le meilleur n'est

pas possible, d'en désirer un moins mauvais? C'est ce que fait la presse catholique.

Permettez-nous, Monsieur le Comte, de ne pas juger la question par vos succès. La puissance de votre parole a souvent ému le Parlement. Vous avez décidé, entraîné d'autres orateurs fort distingués à parler en faveur de votre cause. Souvent après vous avoir entendu, vos auditeurs se sont comme sentis pressés de faire une profession de foi de vos croyances et de votre politique; mais ils sont bien rares les hommes qui réunissent le courage de leur foi à un talent si supérieur de la parole. Ne pourrait-on point dire aussi de vous, Monsieur le Comte, ce que l'empereur Alexandre de Russie disait de lui-même : N'êtes-vous point aussi un heureux accident?... Si au lieu de cet heureux accident, il en fut survenu un fâcheux, qui sait si la liberté de la mauvaise parole n'eût pas décidé une persécution, et par suite la servitude de l'Église en France? Le mal est bien fort quand il se présente, couvert de fleurs, à des cœurs désireux de se décharger du fardeau de la vertu.

Du reste, l'Église ne restera jamais sans défense, même sous les persécuteurs les plus absolus. Quand ses apôtres ne pourront la défendre ni par la parole, ni par leurs écrits, ils la défendront par leur constance à souffrir la persécution. On les exilera, on les jettera dans des cachots, on les égorgera. En tout cela, il n'y a rien d'imprévu pour eux. Le Sauveur des hommes leur a dit : Ils vous persécuteront comme ils m'ont moi-même persécuté. Heureux ceux qui souffrent pour la justice ! Eux, ils gagnent le ciel, et la justice elle-même pour laquelle ils auront souffert brillera d'un éclat tout nouveau. La souffrance du juste est de toutes les prédications la plus puissante. L'exil d'un ministre de l'Évangile est une semence de foi ; son incarcération est un signal de prières et de grâces ; son sang, quand il est versé, est une rosée qui féconde la vigne du Seigneur. Les persécutions ne font de mal qu'aux persécuteurs. Que d'exemples on pourrait citer !...

J'avais besoin de ces développements sur la liberté, pour montrer ensuite que ni le clergé, ni la religion qu'il prêche, ni l'Église, ni les zélés catholiques qui la défendent selon leurs forces, ne sont opposés à la liberté. Je pourrais dire mieux et avancer qu'ils sont les seuls à la vouloir sincèrement et pour tous. Eux seuls peuvent vouloir la liberté qui leur est nécessaire pour remplir leur divine mission, eux seuls peuvent la préférer au pouvoir qui les détournerait de leur vocation.

La liberté, cette liberté large qui n'exclut personne, qui de tous les individus de la race humaine n'en reconnaît pas un qui ne soit digne d'elle, qui élève tous les hommes sans en abaisser un seul, cette liberté est un produit chrétien. Inconnue de l'antiquité, la liberté universelle a trouvé son premier germe dans l'enseignement de la doctrine universelle. Pour croître et se développer dans le monde civil, ce germe a dû être arrosé, cultivé par l'Église catholique, qui n'est pas seulement la source de la liberté, mais qui en est encore le modèle par sa hiérarchie et sa divine constitution. « S'il y a » quelque liberté dans le monde, si cette liberté qu'on nous » oppose tant y occupe une si grande place, si elle est le » grand caractère de la civilisation moderne, ... c'est à nous » catholiques, à nous seuls et à notre doctrine qu'on le doit. » (*Du protestantisme*, par M. Nicolas, page 73.)

La plus précieuse des libertés est sans contredit la liberté religieuse. Pour le comprendre, il suffirait de mesurer la place immense que tient la religion dans le cœur de l'homme. Ses études sur le passé, ses contemplations sur le présent, ses aspirations vers l'avenir, tout le reporte vers la religion qui pour lui contient l'origine et la raison de tout. Aussi l'histoire des nations et celle du genre humain se résument dans la religion.

Il suit de là que la liberté religieuse, celle surtout de la religion universelle, doit tenir le premier rang parmi les liber-

tés. Priver les hommes de la liberté dans les choses qui n'ont de rapport qu'avec la vie présente, est sans doute un grand mal; mais les priver de la liberté religieuse, serait le plus grand de tous les maux. Ce serait les condamner à un martyre qu'aucune expression ne pourrait rendre, parce qu'il aurait sa source dans le cœur.

Cependant, il faut le dire, c'est à la liberté religieuse que le despotisme humain s'attaque le plus souvent. On croirait que l'orgueil humain ne sera satisfait que quand il aura détrôné Dieu, ou du moins qu'il aura effacé son nom du langage et des actes de l'humanité. Si l'on attaque les autres libertés, c'est presque toujours dans l'espoir d'arriver plus facilement à la liberté religieuse, qui du reste se lie intimement à toutes les autres. Ainsi le clergé catholique, qui combat avec tant d'énergie pour la liberté religieuse, combat par là même pour toutes les libertés. N'est-ce point parce qu'il les veut toutes, qu'on lui fait encore, dans plusieurs pays, une guerre si acharnée?

On se tromperait, si l'on pouvait croire que le clergé et les catholiques courtisent le pouvoir, afin de gagner son appui. Pour se maintenir pendant un temps considérable, l'erreur a besoin de la force : la véritable religion n'a besoin que de la liberté. Cependant on nous accuse d'être opposés aux formes de gouvernements qui semblent devoir être plus favorables à la liberté, c'est une erreur. L'Église n'a de prédilection pour aucune forme sociale à l'exclusion des autres. Elle les aime toutes, pourvu qu'elles favorisent la liberté.

C'est surtout dans le Piémont que l'on fait aux catholiques le reproche de ne point aimer ce que l'on est convenu d'appeler les libres institutions du pays. Nous avouons avec franchise que le reproche est mérité; mais à qui la faute? La désaffection des catholiques n'est-elle point légitime? Vous aller en juger. La grande catastrophe qui, en 1848, devait engloutir l'Europe, se préparait depuis plusieurs années en Piémont comme ailleurs.

Les sociétés secrètes organisées dans ce but , se composaient de deux sortes d'hommes qui , avec des pensées bien différentes , marchaient de concert et se prêtaient un mutuel secours. Les uns , bornant à l'Italie leur action et leurs projets , croyaient ne travailler que pour une certaine nationalité italienne qui pourtant n'avait jamais existé. Les autres , guidés par l'idée mazzinienne , travaillaient pour le socialisme , sous le nom de république universelle. Le but commun et le plus rapproché était le renversement de l'ordre et des institutions établies. Le mot d'ordre était : Réforme ! Les mazziniens aidaient volontiers les unitaires à conquérir la prétendue nationalité italienne , persuadés que quand le premier pas serait fait , ils parviendraient facilement à les forcer à faire le second. La même méthode était partout admise ; en Allemagne , en Pologne , en Hongrie , comme en Italie. Il était convenu que l'on profiterait du beau sentiment de la nationalité , si souvent froissé par les princes , pour soulever les peuples , et ensuite , par le tour de main si connu , leur arracher le fruit de leur conquête en les fondant tous dans le moule de la république universelle.

De leur côté , les unitaires de la Jeune-Italie consentaient à se servir des radicaux du socialisme , pour lesquels cependant ils avaient assez de mépris , dans l'espoir de les arrêter à temps , ou de les empêcher de faire le second pas , quand ils auraient de concert réussi à faire le premier. Vous comprenez , Monsieur le Comte , qu'il n'y avait entré eux aucun traité stipulé et que tout était tacite dans cet accord.

Si je ne me trompe , il en a été de même en France sous la Restauration. Les conspirateurs bourgeois se trouvaient unis aux conspirateurs socialistes ; au moment de la catastrophe de Juillet , les premiers ont gardé pour eux le butin de la victoire , et les derniers ont , en regrettant leur sang versé , vivement reproché à leurs alliés d'avoir escamoté la révolution. Ils ont même demandé pardon à Dieu et aux hommes d'y avoir contribué.

Plus tard, les républicains modérés ont travaillé avec les partisans de la sociale, et au moment où la monarchie de Juillet a croulé, les socialistes ont accusé les modérés de les avoir trompés; des bords de la Tamise, où ils expient leur triste victoire, les vainqueurs de Février expriment leurs regrets de n'avoir pas, après le triomphe, égorgé tous ces faux républicains qui ont laissé au peuple le temps de la réflexion, et à la France le temps de se mettre en garde contre la démagogie. Leurs plaintes sont fondées, car la révolution était faite par eux et pour eux, les modérés n'étaient qu'en très-petit nombre dans l'alliance.

Revenons au Piémont. La Jeune-Italie, d'accord avec la Jeune-Europe pour pousser au mouvement, avait besoin du concours du clergé, ou du moins pouvait s'en servir utilement. Le mot d'ordre des deux Sociétés fut de chanter Pie IX et de placer sous ses auspices une révolution qu'il ne pouvait ni connaître, ni vouloir. Presque tout le clergé d'Italie fut entraîné dans le mouvement. Patronée, non par le Pape, mais par son nom, soutenue par une partie de l'aristocratie et par toute la classe moyenne, la révolution faisait des progrès gigantesques. On ne la voyait pas, mais on la sentait de toutes parts. Le malheureux Charles-Albert, séduit par l'idée italienne, prêta son appui à la ligue, bien persuadé qu'il ne travaillait que pour l'Italie.

Pour répondre au cri de réforme qui se faisait partout entendre, il annonça comme devant bientôt paraître une foule de lois, dont quelques-unes contenaient une tendance visiblement agressive pour la liberté religieuse du catholicisme. La loi communale refusait aux ecclésiastiques le droit de voter avec leurs concitoyens pour se choisir des administrateurs. Cette insulte publique à une classe des sujets les plus éclairés de la nation fut vivement sentie et aussi vivement exprimée par le clergé. Une loi destinée à faciliter les publications par la presse, continuait à soumettre à la censure les mandements



des évêques. Ceux-ci réclamèrent, et Mgr Charvaz, évêque de Pignerol, donna sa démission, plutôt que de vivre sous un régime qui semblait réserver ses rigueurs aux dépositaires de la vérité religieuse.

Ici, Monsieur le Comte, vous allez voir triompher votre idée sur le danger, pour la liberté religieuse, d'un pouvoir absolu tombant entre les mains de quelques ministres ennemis de l'Église, ou tout au moins dévoués à ceux qui le sont. Les attaques contre la liberté religieuse devenant chaque jour plus violentes, le clergé dut craindre par dessus tout de voir s'établir un despotisme anti-religieux vis-à-vis duquel la religion se trouverait sans défense. Il se prit alors à désirer ou du moins à ne pas redouter un système de représentation qui lui permettrait d'élever la voix et de faire entendre le cri des consciences alarmées.

Le 8 février 1848, Charles-Albert donna à ses États une constitution et un système assez complet de représentation qui aurait pu devenir, si on l'avait voulu, une véritable représentation nationale. Le premier article du Statut porte que la religion catholique, apostolique et romaine, est seule la religion de l'État.

La publication du Statut a paru au clergé comme un sûr moyen d'échapper à l'oppression dont il était menacé. A quelques-uns il se présenta comme un retour vers les antiques libertés dont l'Église et le peuple avaient joui avant le seizième siècle. Cette nouvelle franchise n'avait point été arrachée par la violence, elle n'était pas le fruit d'une émeute, ni même d'une révolution accomplie. La monarchie, qui avait jadis donné des lois bien plus libérales que jamais ne le sera le Statut, restait, en le donnant, dans tous ses droits et surtout dans les habitudes traditionnelles de la dynastie de Savoie. Comme autrefois, le prince appelait ses sujets à concourir aux principaux actes de son gouvernement.

Persuadé qu'il y avait de la sincérité dans cet octroi de li-

liberté (et qui pourrait douter qu'il n'y en eût en effet dans la pensée du prince?), l'évêque d'Annecy adressa des remerciements à l'auguste monarque qui semblait vouloir, comme ses ancêtres, ne faire qu'un avec son peuple, et surtout gouverner catholiquement une nation entièrement catholique.

Le Statut, en lui-même, n'avait rien de mauvais ; religieux et catholique dans son expression, libéral dans son esprit, il semblait devoir appeler des lois propres à faire le bonheur de la nation.

Hélas ! il y a longtemps, Monsieur le Comte, que l'on a dit et répété que les meilleures lois devenaient mauvaises en de mauvaises mains. C'est une grande vérité. Il n'y a pas de lois tyranniques, quand il n'y a que des magistrats honnêtes ; et par contre, il n'y a point de bonnes lois avec des volontés perverses.

La démagogie s'empara du Statut, et par un de ces tours de main dont ses adeptes seuls sont capables, d'une loi de liberté et de protection, elle fit une loi de despotisme et de persécution.

Un mot d'ordre nouveau fut donné. On substitua le mot clérical, qui avait un sens plus large, au mot jésuite, que le vulgaire prenait encore dans un sens restreint, et le mot d'ordre fut : Guerre au parti clérical !

De ce moment la guerre à l'Église et au prêtre n'a pas cessé, et toujours en présence du premier article du Statut. Les libres institutions étaient pour les catholiques, et la liberté pour les protestants, pour les juifs et toute la séquelle des hommes sans foi qui travaillaient à la démoralisation générale. C'est une chose fort curieuse que de suivre pas à pas ce travail de transposition opéré par des avocats sur une loi qui semblait et qui était en effet plus claire que le jour. Violenter la conscience du prêtre en lui demandant des actes que sa foi réprouve, emprisonner, chasser, exiler des évêques pour avoir eu le courage de rester fidèles à la religion de

l'État, expulser des religieux, saisir leurs biens, les chasser d'un pays où ils vivaient sous la protection des lois civiles, de la loi religieuse et de la loi fondamentale, éconduire de pauvres religieuses qui, de toutes les libertés proclamées par le Statut, ne demandaient que celle de prier et de rester cachées dans leurs cloîtres, voilà ce que l'on faisait en présence du gouvernement représentatif et du Statut sur lequel on ne se donnait pas même la peine de jeter un voile, car chaque acte de tyrannie se faisait au nom des libres institutions.

Ce n'est pas tout; pour obéir au parti de la république mazzinienne, qui ne peut se réaliser qu'à la condition de détruire l'autorité temporelle du Pape, on a, avec une adresse qui mériterait un autre nom, entretenu une guerre continue contre le Saint-Siège. Si quelquefois les tractations semblent devoir aboutir, on trouve aussitôt cent moyens de recommencer. Pour rendre plus sûrement la paix impossible, on propose des lois évidemment entachées d'hérésie, et l'on médite de disposer des biens de l'Église, afin d'asservir plus facilement ses ministres.

Que serait-ce, si nous voulions énumérer tous les actes arbitraires d'un pouvoir qui se croit tout permis dans l'armée, dans l'administration, dans l'enseignement et partout? Mais ce n'est pas notre but : nous n'en sommes qu'à la liberté religieuse.

A la vue des mortelles atteintes qui lui sont portées chaque jour, nous sommes forcés de nous demander à quoi sert le gouvernement représentatif, à quoi sert le Statut? Nous ne pouvons répondre qu'une chose : c'est qu'il devient une arme puissante dans les mains des ennemis de la liberté. Ils se cachent derrière, tirent dessus à bout portant, et attendent sa mort pour constituer la république universelle.

Vous nous dites, Monsieur le Comte, que la liberté de la tribune et la liberté de la presse peuvent enfanter la liberté religieuse; nous sommes là pour prouver le contraire. La

bonne cause n'a pas été désertée dans notre pays ; beaucoup d'âmes pieuses ont prié , beaucoup de cœurs chrétiens ont gémi dans le secret, beaucoup d'écrivains courageux ont défendu les principes de la justice , beaucoup de magistrats intègres ont refusé de plier devant des exigences que condamnait leur probité , beaucoup d'esprits justes et éclairés ont donné des conseils , quelques voix éloquentes et généreuses ont protesté à la tribune, et pourtant le mal continue. Qu'est-il arrivé ? En voyant que le pouvoir qui aurait dû se montrer fidèle observateur du Statut, le violait sans cesse, et qu'il refusait au peuple la liberté qui lui était promise par cette loi fondamentale, le doute est venu dans les esprits. On a commencé à se défier du Statut ; de la défiance on a passé à la désaffection, peut-être à l'hostilité. Le Statut, avec lequel on pouvait faire de bonnes lois, accorder la liberté sans favoriser la licence, administrer dans le progrès sans désorganiser, réformer des abus sans écraser les contribuables , soutenir l'honneur national sans froisser quatre millions de catholiques, gouverner enfin la nation sans la pervertir, le Statut a pour beaucoup de personnes cessé d'être une vérité ; à qui la faute ?

Avant de résumer cette trop longue lettre, il faut bien que nous disions où nous en sommes de la grande lutte qui a commencé il y a cinq ou six ans.

Vaincue en France et en Allemagne, la Jeune-Europe ne l'est point encore en Italie , cependant elle n'y règne pas.

De son côté , la Jeune-Italie , cachée sous le nom de parti modéré, ne reste au pouvoir en Piémont que grâce à son alliance avec le socialisme mazzinien. Ce parti des modérés s'était flatté de l'emporter sur son allié quand il le voudrait ; dans la réalité, c'est lui qui se trouve conduit à la remorque et forcé de faire à l'Église une guerre que condamnent ses véritables intérêts.

Dans cette position , que devaient faire l'épiscopat et les

véritables catholiques du royaume? Ce qu'ils ont fait. Combattre les tendances au schisme, condamner les lois entachées d'hérésies, s'opposer autant que possible à l'asservissement de l'Église, ralentir, par leur zèle, la démoralisation que les démagogues croient favorable au désordre, et qui doit être comme une espèce d'avant-garde pour l'accomplissement de leurs projets. Voilà ce que les catholiques ont fait. Sans doute ils ont, en tout cela, fait opposition au gouvernement représentatif, peut-être même au système parlementaire qu'ils considéraient, à tort ou à raison, comme la cause des maux dont le peuple avait à gémir. Les blâmez-vous, Monsieur le Comte? J'espère plutôt que vous applaudirez à leur conduite.

J'ai dû, Monsieur le Comte, parler un peu longuement de la liberté dans ses rapports avec le gouvernement représentatif, afin de montrer que cette forme sociale n'est pas plus que tout autre, ou peut-être moins que tout autre, favorable à la liberté. J'avais à cœur de montrer qu'en la combattant les écrivains catholiques, et en particulier ceux de l'*Univers*, loin de repousser la liberté, déversaient, au contraire, le blâme sur les gouvernements qui refusent la liberté du bien tout en accordant la liberté du mal.

J'ai dû aussi un peu m'étendre sur la situation du royaume sarde, pour vous montrer combien ont été impuissants les moyens que le parlementarisme a offert aux catholiques de ce pays pour échapper à l'oppression, et aussi pour faire voir que les évêques qui lui ont fait opposition ne pouvaient, sans une espèce d'apostasie, garder le silence en présence des dangers que courait la foi des populations confiées à leurs soins.

Vous n'admettez pas, Monsieur le Comte, toutes mes idées sur l'étendue des libertés dont le peuple peut et doit jouir. Je m'aperçois que l'*Univers* ne les approuve guère plus. Est-ce moi qui me trompe? C'est bien probable. Cependant, jusqu'à ce que l'expérience me l'ait démontré, et malgré toute

la gloire qu'il y aurait pour moi à me rendre à des adversaires tel que vous et tel que lui, vous me permettrez, Monsieur le Comte, de croire que le peuple est plus qu'on ne le pense digne des libertés qu'on lui refuse. Ces petites dissidences ne m'empêcheront pas d'être toujours l'un de vos plus chauds admirateurs et l'un de ses plus fidèles et plus anciens amis. La charité ne faiblit pas devant si peu ; oui, c'est si peu, que nous savons à peine sur quoi nous différons, tandis qu'unis dans la même foi, nous savons tous parfaitement sur quoi nous sommes d'accord. Restons dans cet accord admirable qui n'est possible que pour nous. Passagers renfermés dans la barque de Pierre, qu'importe que nos pieds ne touchent pas au même point du sol, pourvu que nos regards se portent vers le même ciel ?

Agréez, Monsieur le Comte, les sentiments de la respectueuse estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† LOUIS,  
Évêque d'Annecy.

---

**DU PROTESTANTISME**  
**ET DE TOUTES LES HÉRÉSIES**  
DANS  
**LEUR RAPPORT AVEC LE SOCIALISME,**  
PAR AUGUSTE NICOLAS (1).

---

Diligite homines  
Interfice errores.  
(ST. AUGUSTIN.)

I.

Voici un livre destiné à produire une sensation profonde. Sans contredit, c'est l'œuvre de polémique philosophique et religieuse la plus importante qui ait été publiée cette année. Depuis l'apparition des *Lettres et Opuscules* du comte Joseph de Maistre et des *Mémoires* de M. Mallet-Dupan, aucun ouvrage n'a obtenu

(1) Un vol. in-8°. Paris 1832; chez Vaton, rue du Bac.

un succès plus grand, plus rapide. Ajoutons tout d'abord qu'il est des plus mérités.

L'auteur est M. Auguste Nicolas, placé déjà, par ses *Études philosophiques sur le Christianisme*, au premier rang de cette nombreuse phalange d'écrivains catholiques français qui consacrent à la défense de l'Église tout ce que leur cœur a de dévouement et leur esprit de lumières. Le succès des *Études philosophiques* a eu tous les caractères d'un grand succès. Il fut prompt, toutefois sans revêtir aucune des allures bruyantes de la vogue. Il fut soutenu. Il dure encore. Ce succès, cinq éditions françaises, sans compter les contrefaçons belges et les traductions, ne l'ont pas épuisé. Au temps où nous sommes, alors que la multiplicité des affaires et des préoccupations nuit si fort aux lectures sérieuses, si l'on songe qu'il s'agit de quatre volumes in-8°, remplis d'une science sévère exprimée dans un style contenu, peut-être trop dépourvu d'attraits, il faut avouer que c'est là une réussite peu commune.

Les *Études* de M. Nicolas ont eu cette fortune assez rare non-seulement de faire leur chemin parmi les catholiques qui se préoccupent habituellement du mouvement des idées et des débats de la science, mais en outre de solliciter l'attention de plusieurs incrédules et d'un nombre considérable de ces indifférents dans l'âme desquels la notion religieuse tient une place ordinairement si éphémère et si restreinte toujours. Pour tout dire en un mot : le livre parut devant le public sous le patronage du R. P. Lacordaire, et six ans après il obtenait, dans la *Revue des Deux Mondes*, les louanges de M. Albert de Broglie ; c'est probablement le seul ouvrage à qui pareille chance soit arrivée. Car quoi de plus dissemblable, quant à la nature de l'esprit, que la personne de l'illustre restaurateur de l'ordre de Saint-Dominique et l'individualité si sobre d'expansion sympathique, si préoccupée de modération, du petit-fils de M<sup>me</sup> de Staël ?

Cette unanimité d'adhésion est l'indice d'un véritable mérite. Quand un livre obtient l'estime d'esprits aussi divers et la conserve, évidemment il faut qu'il ait satisfait à un besoin général des intelligences ; il faut surtout que, soit par la forme du langage, soit par l'enchaînement particulier des raisonnements, il



ait correspondu à une sorte de moyenne des opinions, temps d'arrêt dans l'expression des idées, variable avec les époques et qu'il sera toujours habile d'avoir saisi.

Bien des gens cependant veulent être surpris du succès des *Études philosophiques* ; ils reprochent à cette apologie des longueurs, au plan des défauts de méthode, au style je ne sais quoi de terne et de lourd, encore qu'il soit d'une exacte correction. A notre sens, il est oiseux de s'arrêter à examiner la valeur de ces objections. Il s'agit d'une œuvre de foi et de dévouement, et non d'une production de pure littérature. Quand la faveur publique parle aussi ouvertement, les critiques sont mal venus. Il ne reste qu'à louer Dieu qui a permis que la lecture de cet ouvrage fût pour un grand nombre d'âmes l'occasion de la conversion, et pour un plus grand nombre encore le point de départ de ces méditations sérieuses qui décident de toute une existence. Félicitons M. Nicolas d'avoir réalisé cette suprême ambition de tout cœur véritablement chrétien.

Les *Études philosophiques* parurent en 1845 ; M. Nicolas résidait alors à Bordeaux, où il exerçait les modestes fonctions de juge de paix. En 1849, M. de Falloux, pendant son trop court séjour au ministère de l'instruction publique, appela à Paris l'auteur des *Études*, et lui confia la direction d'une des divisions du ministère des cultes. M. Nicolas avait consacré à son premier ouvrage les loisirs d'une position obscure et au-dessous de ses mérites. Le volume nouveau sur lequel nous voulons attirer l'attention, est le fruit de veilles courageusement disputées aux sollicitudes des affaires et aux entraînements de la vie de Paris. La pieuse pensée de ramener à la vie de la grâce et de la foi un ami vivant dans l'indifférence, avait inspiré l'idée des *Études sur le Christianisme*. L'Étude sur le protestantisme est le résultat de la contemplation d'une époque sociale pleine de trouble et agitée par de funestes passions.

Dans son premier ouvrage, M. Nicolas a écrit un fort beau chapitre sur le protestantisme. Le sujet y est abordé rapidement, en vue de compléter un vaste ensemble par la considération des atteintes portées à l'édifice doctrinal du Christianisme par les hérésies protestantes. Dans un résumé substantiel, l'auteur a con-

centré les réfutations les plus imposantes depuis Bossuet jusqu'à nos jours.

Voici quelle était sa thèse :

Que l'Église catholique est à Jésus-Christ ce que Jésus-Christ est à Dieu : c'est-à-dire que si Jésus-Christ est le seul fondement inébranlable de la connaissance de Dieu et de toutes les vérités de l'ordre surnaturel, l'Église catholique, à son tour, est le seul fondement de la connaissance de Jésus-Christ. En sorte que quitter le sentier de l'Église, c'est quitter la seule voie qui conduit à Jésus-Christ, comme quitter Jésus-Christ, c'est quitter la seule voie qui conduit à Dieu ; qu'ainsi le protestantisme tourne invinciblement au déisme et du déisme à l'athéisme et à l'impiété.

Le phénomène du protestantisme est étudié ici par rapport à l'individu et en égard à la lésion qu'il produit dans l'âme humaine, en altérant le Christianisme qui doit être sa nourriture intellectuelle. C'est une thèse logique parfaitement posée et non moins bien conduite à terme. L'erreur y est mise à néant dans son essence ; mais on n'y tient pas assez compte des caractères si variés qu'elle produit, des inconséquences sans nombre, des temps d'arrêt si étonnants qui se présentent à l'observateur s'il s'approche des protestants. A cette époque vraisemblablement M. Nicolas n'avait pratiqué les protestants que par les livres. Or il est évident que c'est ne les connaître que très-imparfaitement. Ils ne sont ni aussi logiques, ni aussi pervers que les prémices de l'erreur le pourraient persuader. Il faut vivre en contact avec ces natures sophistiquées par des doctrines fausses, pour en discerner les phases inattendues, pour en apprécier les aspects infinis, que dis-je ? pour en entrevoir les moments insaisissables. Il faut ici faire trêve à toutes les inductions du raisonnement pour constater simplement des faits inexplicables. Aussi la thèse de M. Nicolas, exacte au point de vue doctrinal, était-elle incomplète si l'on voulait apprécier le protestantisme dans son action sur la vie intérieure des individus, sur les mœurs, et surtout dans son influence sur les manifestations sociales des peuples soumis à sa domination.

L'Étude sur le protestantisme dans ses rapports avec le socialisme, écrite après la révolution de 1848, a comblé la plupart de

ces lacunes et a communiqué au sujet la physionomie d'actualité qui lui manquait dans les *Études philosophiques*. Le titre seul indique la préoccupation nouvelle de l'auteur. Une tempête révolutionnaire a éclaté sur l'Europe ; les profondeurs de l'abîme se sont montrées à nu ; les plaies hideuses de la civilisation moderne ont apparu ; le spectacle du péril encouru par la société harcelée par les plus criminelles tentatives, a frappé les plus décidés aux quietudes de la bonne opinion. Au milieu de la confusion générale, la solution sociale proposée au monde il y a 1800 ans par le catholicisme seule a résisté aux fureurs des passions déchaînées. Seule elle est demeurée intacte et toujours immuable, tandis que les systèmes de ses adversaires se pulvérisaient dans la multitude de leurs contradictions. Plus que jamais l'Église catholique est apparue comme *la colonne et la base de la vérité* élevant au milieu de l'univers le dépôt intégral de la foi chrétienne ; et autour de cette colonne plus que jamais aussi se rangent les foules empressées.

Cependant aujourd'hui comme toujours, le monde se divise en deux camps. Il y a le monde de l'erreur et le monde de la vérité. Plus que jamais il importe qu'entre ces deux mondes un sillon de séparation soit nettement tranché. A chaque siècle l'erreur change de masque pour attaquer la vérité ; aussi chaque siècle réclame et une nouvelle apologie de la foi chrétienne et une définition des erreurs nouvelles qui prétendaient la renverser. Or c'est une définition des erreurs de notre temps qu'apporte M. Nicolas. Grâce en soient rendues à sa foi et à son courageux talent, les systèmes de révolte et de mensonge sont désormais marqués en caractères tels qu'une volonté perverse les pourra seule confondre.

Un mot de réserve.

Aujourd'hui qu'il est convenu de désigner sous le nom de socialisme cette barbarie finale qui nie Dieu et tout gouvernement fondé sur le respect dû à une autorité quelconque, nous ne pouvons dissimuler tout ce que le rapprochement contenu dans le titre de l'ouvrage de M. Nicolas renferme de dur et au premier abord de souverainement injuste pour une infinité de protestants. Il est incontestable qu'il n'y a rien de commun entre un socialiste et un protestant bon et pieux ; pas plus qu'entre un socia-

liste et un bon catholique. Il est incontestable aussi qu'il se forme des socialistes autour des catholiques aussi bien que dans les milieux protestants. Il n'y a nulle difficulté pour nous à reconnaître ces faits. Bien plus, celui qui écrit ici considère cette déclaration comme une satisfaction nécessaire accordée à ses sentiments personnels autant que comme un devoir et un hommage rendu aux plus simples notions de justice. Il ne saurait donc, dans la discussion qui va suivre, être question d'une assimilation inconvenante entre les protestants et les socialistes. Le sujet en litige, le voici : Il s'agit de savoir si le principe du libre examen, en vertu duquel le protestant considère qu'il n'y a pour lui de liberté réelle qu'en raison contraire, inverse et exclusive de toute autorité établie, n'est pas subversif de toute notion d'ordre, soit dans l'individu, soit dans la société.

Telle est la thèse que M. Nicolas veut examiner, et nous avec lui, sans que nous prenions à l'avance l'engagement d'adopter en entier ses déductions logiques, quelle que soit d'ailleurs la juste estime où nous tenions et son intelligence et sa puissance de raisonnement.

Cela dit, entrons en matière.

## II.

C'est un fait à coup sûr digne de remarque, que la position nouvelle acquise par le protestantisme dans la controverse politique et religieuse depuis 1848. Aujourd'hui ce ne sont plus seulement quelques penseurs et des publicistes isolés qui établissent une solidarité intime entre le protestantisme et l'élément révolutionnaire du socialisme. Plus les faits parlent, plus le rapprochement s'opère dans les esprits et s'inculque dans les masses.

Or avant les catastrophes de 1848, il était loin d'en être ainsi. Sans doute M. de Maistre, M. de Bonald, et après ces deux gloires de l'école catholique moderne, M. de Haller, le président Riambourg, le Père Lacordaire, Balmès et bien d'autres, entourant la proposition de preuves surabondantes, avaient présenté le

protestantisme comme le précurseur du philosophisme athée du dix-huitième siècle et du développement révolutionnaire de 89. Ces écrivains avaient montré que le mépris de l'autorité de l'Église prêché par Luther, Calvin et tous les réformateurs, n'avait pas tardé à engendrer le mépris de toute autorité humaine ; enfin que, dès l'aurore de la Réforme, les plus épouvantables exploits socialistes, les attentats les plus formels contre la propriété avaient couvert l'Europe de ruines et de conflits meurtriers. Le droit révolutionnaire a emprunté au droit protestant l'exposé des motifs qui consacrent les atteintes portées au droit à la propriété, en la personne des évêques, des prêtres et des institutions monastiques. La guerre des paysans, les hauts faits des anabaptistes, les violences des protestants partout où ils s'établirent, les menées politiques en particulier et les tendances manifestement révolutionnaires des premiers partisans du calvinisme en France, sont là pour attester que ce n'est point faire un rapprochement forcé que d'unir dans une commune réprobation les horreurs de 93 et les échafauds élevés au seizième siècle pour installer dans le monde le libre examen.

Tout cela avait été dit et répété à satiété ; mais telle était la force des préjugés imposés aux masses par le philosophisme, toujours l'allié des protestants et l'adversaire du catholicisme, sous prétexte de tolérance, que ces réparations historiques, encore que souvent elles fussent le résultat de travaux protestants (voyez les histoires de Rauke, de Vogt, de Neander, de Macaulay), n'avaient qu'un très-faible retentissement en dehors du cercle des hommes étroitement dévoués à l'Église. Parmi les gens du monde, même parmi ceux qui n'étaient animés d'aucun sentiment hostile au catholicisme, la plupart ne pouvaient comprendre qu'il y eût un intérêt social et civilisateur en jeu dans la question protestante. Ils estimaient que les études sur ce sujet étaient bonnes pour les prêtres, qu'elles étaient un complément nécessaire de la théologie. Quant aux laïques, s'ils s'y livraient, c'était de leur part, disait-on, un acte de curiosité singulière, toujours fort mal interprété. Ils étaient bien heureux, si on ne leur jetait point à la tête l'épithète d'esprits chimériques, exagérés et enclins aux systèmes. Pour ne citer qu'un seul exemple, qu'on se

souviennent des répulsions dont le comte de Maistre a été l'objet jusqu'à ces dernières années.

En attendant, régnait dans toute l'Europe, depuis le commencement de notre siècle, un enseignement philosophique notoirement infecté de panthéisme, toujours favorable aux protestants, ordinairement favorisé par eux. Hegel succédant à Kant et à Fichte, distribuait à l'Allemagne les formules athées du système le plus hostile à la tradition chrétienne qui ait jamais paru. Strauss et Feuerbach tiraient les conclusions pratiques du système, décrétant d'ignorance et d'infatuation superstitieuse toute croyance à l'Évangile. En France, l'esprit voltairien dominait les populations, il avait pénétré de ses préjugés grossiers toutes les classes du peuple le plus mobile et le plus ardent dans sa continuelle légèreté. L'enseignement des sciences était devenu une prédication incessante d'aphorismes anti-chrétiens. Dans les cours de physique, d'astronomie, de médecine, d'histoire naturelle ; les lois physiques, physiologiques et psychologiques étaient, ainsi que l'a dit à merveille un savant (1), transformées par les sectateurs d'un nouveau polythéisme, en autant de ministères abstraits et inamovibles, administrant le monde à la place de Dieu.

La philosophie française prétendait renier Condillac dans sa méthode et Voltaire dans ses préjugés ; elle n'était que plus dangereuse au spiritualisme traditionnel. Au dix-huitième siècle, le philosophisme avait nié Jésus-Christ, nié Dieu, nié l'âme humaine ; il n'avait rien mis à leur place. Survint le rationalisme, qui devait être, ainsi que le dit M. Nicolas, plus funeste encore, parce qu'il trompait l'inspiration naturelle de l'homme pour la vérité par de faux systèmes simulant cette vérité. Le rationalisme fut représenté en France par la philosophie écossaise, importée par M. Royer-Collard, bientôt transformée par M. Cousin en éclectisme d'abord, plus tard en pur syncrétisme.

L'école écossaise de Reid et de Dugald-Stewart, toute protestante dans son génie et ses procédés, c'est le baconisme, si fatal aux sciences naturelles dites d'observation, appliqué à l'étude des

(1) M. l'abbé de Valroger, dans le livre : Du christianisme et du paganisme dans l'enseignement.

faits de conscience et de la psychologie. Cette école considère les affirmations métaphysiques comme des témérités, comme des solutions *à priori* que doit réprover une science sérieuse. Cette espèce de doute méthodique, que les disciples français avaient grand soin, par une tactique facile à déjouer, d'identifier à la méthode cartésienne, tenait surtout à garder les dehors de l'honnêteté à l'endroit de l'Église. Ce système cependant recélait les plus graves dangers. Cette psychologie si prudente, si scrupuleusement extraite, disait-on, du creuset de l'expérience et de l'observation, considérait comme téméraire de rien conclure sur Dieu et sur l'âme humaine; elle ne pouvait toutefois dispenser ses adeptes de solutions provisoires entre lesquelles, avant toutes, se trouvait celle-ci : que l'Église catholique n'est qu'un vaste système d'oppression conjuré contre la liberté; ennemi des lumières et organisé pour étouffer tout élan de la pensée.

Les philosophes même les plus honnêtes, même les plus élevés dans leurs visées, se montrent impatients de trouver toujours devant eux l'Église catholique gardienne des vérités métaphysiques traditionnelles. Il les faut garder cependant ces vérités; car où trouver une philosophie digne de quelque respect, qui ne se soit inclinée devant ce dépôt précieux que l'Église a sans cesse maintenu, grâce à la rigueur de son enseignement et à la chaîne indestructible de ses dogmes? Les savants dont nous parlons accepteraient sans réserve les solutions métaphysiques contenues dans les dogmes catholiques, mais à la condition de les inventer eux-mêmes. C'est le moi humain, toujours ce misérable moi, qui se donne carrière et se dédommage bien vite pour l'ordinaire de ces hommages forcés, en récriminant à grand renfort de phrases contre la domination cléricale, contre les Jésuites, contre les dogmes singuliers et nouveaux, contre la morale relâchée des prêtres, etc. Il faut bien exhaler sa mauvaise humeur et aussi quérir un peu de popularité.

Cette sagesse écossaise était trop chétive pour charmer longtemps la France. Survint M. Cousin, ce Libanius du dix-neuvième siècle, qui réveilla l'attention des auditeurs du cours de philosophie en prêchant la doctrine prestigieuse du progrès indéfini. Il introduisit en France la sophistique hégélienne dont il s'était

frotté à Berlin, non sans l'avoir revêtue des artifices de son agile parole. Mais avant toutes choses, il chanta la révolution sous tous ses aspects, et surtout les révolutions qui réussissent. Il écrivit les louanges de tous les libres-penseurs révoltés contre la foi chrétienne, et voulut être reconnu comme l'héritier de cette dynastie des enfants perdus de l'humanité. Nonobstant et avec la plus imperturbable assurance, il affectait de se déclarer toujours disciple de Descartes, de Malebranche, de Bossuet et de Fénelon, qu'il avait transformés en docteurs rationalistes. Telles ont été les évolutions de cette école éclectique, école immorale qui n'a conclu qu'à répandre en France la science la plus fausse, la plus vaine, malgré quelques dehors d'érudition, et en même temps la plus dangereusement hostile au dogme chrétien. Il est possible aujourd'hui de juger l'arbre par ses fruits; les plus évidents, outre les innombrables intelligences qu'elle a frelatés dans les facultés et les collèges, ont été une collection de disciples, lesquels, plus francs que leur maître, prêchent ouvertement, dans le journal la *Liberté de penser*, l'athéisme panthéistique, le droit des peuples à la révolution permanente, le socialisme niveleur et la morale fouriériste.

Mais, dira-t-on, quoi de commun entre le protestantisme et tout ceci? Tout ceci, joint à l'action dissolvante du gouvernement de Juillet, à cette politique matérialiste qui mettait les plus mauvais sentiments de la révolution au service de l'égoïsme d'une portion de la bourgeoisie française; tout ceci, disons-nous, conduisit à la catastrophe de 1848, dont le retentissement fut si général. C'était l'anarchie installée dans les idées avant qu'on la vit se révéler dans les faits. Or le protestantisme, dans toute l'Europe, non-seulement ne sut opposer aucune résistance à ce débordement d'appétits dépravés, mais encore et partout, soit par adhésion formelle, soit par faiblesse, soit par ignorance, soit uniquement par pure haine du catholicisme, il coopéra au mouvement avec la plus aveugle fureur. Et c'est ici qu'il importe de montrer combien les événements sont solidaires des mauvaises doctrines et les traduisent au grand jour. Or l'anarchie dans les idées existait partout.

En Allemagne, ce fut le protestantisme qui engendra le plus



d'adeptes à la philosophie de Hegel, à la théologie de Strauss et au paganisme pratique de Goëthe. Ce fut la passion protestante qui inspirait le roi de Prusse décrétant l'emprisonnement des archevêques de Cologne et de Posen, coupables d'avoir voulu sauvegarder la sainteté du mariage chrétien. La même passion poussa le même souverain à encourager et à stipendier l'apostat Ronge, quand un instant il aspira à parodier le rôle de Luther. Alors que de pareils exemples sont donnés en haut lieu, que ne peut-on pas croire du zèle des subalternes et des entraînements d'une population livrée aux suggestions dont tout à l'heure nous avons signalé les tendances!

En Suisse, hélas! les faits n'ont parlé que trop haut. C'est dans notre malheureux pays qu'il a été démontré jusqu'à l'évidence que l'esprit révolutionnaire ne connaît pas de précurseur et d'allié plus intime que le protestantisme. La Suisse protestante a été par excellence la patrie de l'école libérale. C'est cette école, bornée dans ses vues autant que prétentieuse, qui a élevé tous les hommes d'État qui influèrent sur les destinées du pays pendant les trente dernières années. Ces habiles du juste-milieu ont-ils fait autre chose que de poursuivre la ruine des catholiques partout et toujours, par tous les moyens? Ces pauvres cantons primitifs leur semblaient de bonne foi des obstacles à la civilisation et au développement des intérêts matériels qui pour eux étaient tout. Les aveugles! ils ne voyaient pas qu'en provoquant la perte des cantons catholiques, ils détruisaient les dernières traces du ciment chrétien qui maintenait la stabilité sociale dans les cantons protestants. Car pour opérer l'œuvre libérale de violenter et de courber sous le joug la moitié de la Suisse, il a fallu, pendant plus de vingt ans, abandonner le peuple à l'action dissolvante du maçonisme, du carbonarisme et des autres sociétés secrètes; livrer les chaires du haut enseignement aux hommes les plus déchristianisés. Zurich vit professer Strauss dans ses murs. A Berne, il est avéré que ce sont des professeurs de l'académie qui ont formé les coryphées du radicalisme. Aussi ces cantons protestants furent-ils les premières victimes des passions radicales que leurs magistrats avaient si follement favorisées. De chute en chute, la Suisse en arriva aux ignominies de la guerre

du Sonderbund, où l'on vit encore une fois le fanatisme protestant, l'emportant sur l'esprit de modération, mettre au service du radicalisme vainqueur une armée en majorité conservatrice, comme son général en chef.

Les éléments étaient prêts. La catastrophe de 1848 éclata et se développèrent les événements que chacun sait et que nous n'avons pas à raconter ici. Le crime et l'erreur donnèrent la conclusion logique de trois siècles de domination. Chacune à son heure, les illusions mauvaises qui avaient égaré et séduit le monde furent mises à l'épreuve et manifestèrent leur poison. Par la liberté même qu'elles ont eue de se produire, elles furent vaincues de honteuse impuissance pour le bien et d'une infernale puissance pour le mal. *Capables de tout et capables de rien*, comme l'avait dit M. de Falloux dans un mémorable discours dont M. Nicolas évoque avec raison, à l'endroit du socialisme, les ironies sanglantes et trop méritées.

A ce moment suprême s'opéra sous nos yeux, avec une évidence merveilleuse, ce dégagement de l'erreur et de la vérité, cette séparation du bien et du mal dont déjà nous avons applaudi l'heureuse apparition. Pendant cette époque de dévergondage, chaque système étala ses secrets. Les héros du socialisme nous firent assister aux plus cyniques révélations qui se soient jamais échappées des consciences humaines. On vit, événement rare dans le monde, des fanfarons de perversité, et Proudhon demeure le type de ces héros délirants de l'orgueil humain.

Alors et sous la pression de ce conflit désordonné de notions morales et politiques, se produisit une double réaction. L'une dans l'ordre des faits politiques, qui a conclu à l'anéantissement de la république française et par suite de toutes les révolutions européennes, au moyen de la dictature. L'autre mouvement réactionnaire se passa dans le monde des idées et de la spéculation intellectuelle ; c'est le seul dont nous ayons à nous occuper ici, car notre but est de constater le jugement de réprobation dont le protestantisme a été frappé par le jury de l'opinion.

Nous le disions tout à l'heure : un très-petit nombre d'esprits avaient attribué une importance sociale à la permanence de l'hérésie protestante. On constatait des différences dogmatiques, on

les tenait pour regrettables, sans doute ; mais enfin, disait-on, la morale est la même. Après tout, malgré les altérations infligées au système catholique par Luther et Calvin, les protestants sont chrétiens et de valeur suffisante pour maintenir les principes conservateurs en politique et en morale ; les faits attestent qu'à beaucoup d'égards la civilisation des pays protestants vaut celle des vieux peuples catholiques. Il faut même reconnaître qu'ils les ont surpassés sous le rapport des progrès matériels.

Aujourd'hui ce langage ne pourrait plus être tenu. Le socialisme et la révolution ont revendiqué le protestantisme comme chef de file. Sans doute les vertus particulières, les grands exemples de dignité morale et intellectuelle donnés par une infinité de protestants n'en existent pas moins ; ils autorisent les impressions favorables dont nous avons fait état comme la justice le voulait. Mais ces vertus et ces exemples demeurent à l'état de protestations individuelles, sans force dans la cause de la société entière qui se débat en ce moment.

Louis Blanc commence son *Histoire de la Révolution* à Jean Huss et à Jérôme de Prague, ces précurseurs de Luther. D'autre part, les protestants se sont composé une généalogie de la liste de tous les esprits malfaisants qui ont brisé le lien de l'unité catholique, depuis les Apôtres jusqu'à nous. M. le comte de Gasparin, dans son *Introduction à l'histoire de l'Église libre du canton de Vaud*, se confond avec Louis Blanc dans un fraternel et significatif embrassement. L'ancien Pair revendique les mêmes ancêtres que le héros du Luxembourg. M. de Gasparin fait l'éloge le plus chaleureux des Cathares, des Albigeois, ces sectes éhontées qui réalisèrent dans les siècles du moyen âge tous les crimes, tous les actes immoraux que rêvent dans leurs livres nos socialistes du quinzième siècle. Après cela, il était naturel que des rapprochements fussent faits entre les exploits des disciples de Jean de Leyde, entre ceux des paysans de Bohême, soulevés par les prédications de Luther, entre ceux de la bande du baron des Adrets et les Jacqueries sanglantes des disciples de Proudhon. N'avons-nous pas vu le chef des socialistes de Genève, M. Galeer, considérer ses doctrines comme la seule expression vraie du principe religieux posé dans le monde par Luther et Cal-

vin, et dans un *Essai sur l'histoire littéraire de la Suisse romande*, M. J. Hörnung revendiquer pour la gerbe de la dernière moisson protestante; Michelet et Quinet? Assurément M. Hornung ne veut pas s'enrôler parmi les *an-archistes*, puisqu'il aspire à une chaire de jurisprudence; mais il est un type de ces esprits dangereux, quoique distingués, auxquels le préjugé anti-catholique est bien près d'enlever toute rectitude.

Peu soucieux de la qualité des adeptes, partout où les protestants rencontrent un non catholique, ils le trouvent bon pour eux. En écrivant leur histoire, ils font de même que les colporteurs de la Société biblique inscrivant sur leur liste de conversion des poignées de paysans pervertis qu'ils ont trouvé moyen (Oh! la tâche héroïque et difficile!) d'ameuter contre leurs curés.

La considération des affinités historiques du protestantisme avec les sectes ennemies de l'ordre social, a provoqué l'examen de la physiologie dogmatique des protestants modernes dans ses rapports avec celle des socialistes. Les analogies et les points de contact sont curieux à la fois et tristes à constater.

La prétention énoncée par une foule de socialistes d'être les continuateurs de l'œuvre de Jésus-Christ, les rapproche des protestants qui estiment posséder seuls le pur Évangile. Cette expression mystique du socialisme se manifesta dès après la révolution de 1830 chez les saint-simoniens, qui professaient ouvertement qu'ils apportaient un Évangile revu et corrigé. Le flot impur de doctrines socialistes qui fit irruption après la catastrophe de février 1848, fut une continuelle parade de maximes évangéliques. Dans une assemblée de réformés, après que les assistants, pour la centième fois, ont constaté les mille nuances qui les séparent, quand ils s'écrient tous : Cependant il y a un point qui nous rallie toujours, « *c'est la foi en Christ*, » nous ne voyons pas pourquoi le *Christ montagnard* serait exclu du cénacle, qui ne recule point devant les formules excentriques du darbyisme et des mormonds. L'exégèse des socialistes ne diffère en rien, par ses procédés, de celle du radicalisme religieux importé d'Allemagne et inauguré à Genève avec tant d'éclat par M. Schérer. Les uns et les autres n'accordent aucune inspiration divine aux Livres Saints. Combien d'apôtres de la Société biblique en France n'ont

pas rougi d'adopter les formules socialistes pour captiver des groupes de paysans ou d'ouvriers mécontents !

Nous entendons d'ici une foule de protestants s'écrier que nous calomnions, que le socialisme n'a pas d'adversaires plus énergiques qu'eux et plus convaincus. Nous acceptons toutes les protestations individuelles et nous les croyons parfaitement sincères. Nous les souhaiterions plus nombreuses encore. Ah ! ce n'est pas la satisfaction de constater des plaies lamentables qui nous anime ! De ce que le niveau des eaux évangéliques baisse au sein du protestantisme, nous ne croyons certes pas qu'il y ait lieu de se réjouir ; car c'est toujours, en définitive, un vestige de plus de la vérité chrétienne, de la seule vérité efficace pour régénérer le monde, qui disparaît. Mais la conclusion forcée qui ressort de tout ceci, est la stérilité des efforts du protestantisme pour résister à la logique de l'erreur. C'est le germe de mort contenu dans le principe du libre examen ; principe que toutes les révolutions tentées ou accomplies depuis le seizième siècle ont inscrit sur le frontispice de leurs œuvres. Les protestations, quelque énergiques qu'elles se veuillent montrer, ne peuvent pas faire que les Églises nationales ne soient des édifices vermoulus beaucoup moins capables qu'autrefois de défendre les lambeaux de christianisme qu'il leur avait plu de conserver. Le latitudinarisme de ces établissements, partout conçus au point de vue des exigences politiques, n'a pas empêché que de leurs flancs ne soient sortis le socinianisme, les sectes piétistes et méthodistes, ni que celles-ci aient donné naissance au radicalisme religieux de Strauss et de M. Schérer, aux modernes anabaptistes, aux embranchements multipliés du darbyisme, enfin à cette confuse mêlée où se coudoient les mille et une figures de l'individualisme. De là à l'égoût général qui rassemble les enfants perdus de l'incrédulité, de quelque part de l'horizon qu'ils viennent, il n'y a que la gradation de quelques nuances et souvent qu'un seul pas.

Parmi les intelligences élevées du protestantisme, il règne un découragement et une défaillance visibles qui témoignent de ce désarroi. Nous les voyons se tenir dans le vague des généralités peu ardentes à la lutte, appréhender de subir les entraînements des masses dont elles ne sauraient plus égaler les préjugés pas-

sionnés. Aujourd'hui, dans l'Europe entière, de la part des protestants les plus illustres, le catholicisme est l'objet d'égards inusités. L'attitude de M. Guizot en France est l'expression la plus significative de cette impartialité respectueuse. En Allemagne, en Angleterre, malgré la lutte politique de cette grande nation avec l'Église catholique, des voix analogues se font entendre, si bien que le journalisme protestant en a témoigné de l'humeur. Il ne faudrait pas exagérer la portée de ces hommages, souvent si peu raisonnés qu'ils semblent un cri involontairement échappé de la conscience; mais il en résulte jusqu'à l'évidence que ces hommes distingués sont émus, embarrassés au milieu de la recrudescence de passions qui se manifeste autour d'eux à l'endroit du catholicisme. Ils sentent que la masse des protestants est travaillée par des instincts irréfléchis plutôt que par des sentiments sérieux et désintéressés; ils sentent surtout que dans le vague infini de leur expansion, ces instincts sont trop dépourvus de mesure, trop voisins, trop solidaires de doctrines ennemies de la stabilité sociale, pour avoir le droit de rassurer. Dans le vague de ces respects, il est particulièrement doux de constater une adhésion formelle à l'ordre surnaturel et la pensée que l'Église catholique est en communion certaine avec ce monde surnaturel. Il y a là les favorables prémices d'un lien de charité qu'il serait à coup sûr heureux de voir s'étendre et se consolider.

Dans notre pays de Genève, la cause sociale se débat plus visiblement qu'ailleurs dans la discussion des principes religieux et philosophiques. Quelle plume serait assez habile pour peindre cette confuse mêlée d'opinions, cette obstination de volontés adverses qui caractérisent l'état des esprits chez nos concitoyens protestants. Aussi combien de traces de découragement se laissent apercevoir. A quelle autre cause attribuer l'absence d'action et la retraite prématurée assurément de plusieurs hommes remarquables, qui tenaient à juste titre une grande place dans le pays, et l'accroissement de plus en plus sensible de ces individualités chagrines, sortant de toutes les nuances protestantes pour aller professer, chacune dans sa solitude, tel christianisme domestique et privé qu'il lui aura plu de concevoir et d'accommoder aux visées propres de son esprit.

Encore un coup, nous déplorons cet abaissement, car la dégradation des idées engendre inévitablement celle des mœurs. Il est hors de doute pour nous que la dissolution religieuse qui afflige l'élément protestant de la population genevoise, ne soit la cause souveraine de la décadence politique du pays. Nos révolutions n'ont été que la manifestation extérieure des convulsions intestines de l'organisme religieux. La présence de l'élément catholique n'est pour rien dans cette dispersion des forces sociales engendrée par l'individualisme. Ni le catholicisme n'en a produit le principe, ni il ne l'encourage. Au contraire, il se peut dire que la présence du catholicisme à Genève rend aux fractionnements protestants le service de rallier leurs intolérances réciproques en une suprême intolérance contre lui. Ce lien d'unité, fondé sur la répulsion, est à coup sûr bien précaire, et pourtant combien de gens s'efforcent de l'élever à la hauteur d'un principe de cohésion politique.

A Genève, les catholiques et les protestants forment deux courants séparés qui se rencontrent rarement et ne se pénètrent jamais. Les rapports des deux populations, sauf de rares exceptions sans valeur, sont ou commandés par les affaires, ou purement fortuits. Dans les régions supérieures, ces éléments opposés se rendent le mutuel service d'entretenir le zèle religieux et la vie chrétienne. Les catholiques à Genève contribuent par leur présence à maintenir chez les protestants une partie des vérités de la foi ; et cela non point par leur valeur individuelle, mais parce que, en vertu de leur dogme fondamental, ils conservent intact le précieux dépôt de ces vérités. Nous ne sommes point les premiers qui ayons fait observer que si l'élément catholique n'était pas rentré dans Genève, la dissolution doctrinale et politique des protestants n'en aurait pas marché moins vite. Et en vérité, la considération des variations subies par l'établissement calviniste depuis le commencement du dix-huitième siècle jusqu'au jubilé de 1835, autorise cette remarque.

D'autre part, si dans les rangs supérieurs les catholiques et les protestants se tiennent soigneusement distincts, il y a le bas-fond de l'incrédulité et de la démoralisation pratique, où versent des deux côtés les convictions faibles et les consciences séduites par

le sensualisme. Là les mêmes attraits, la même haine pour l'Église de Jésus-Christ, les mêmes clubs, les mêmes loges les rassemblent. Plus d'intolérance dans ce milieu funeste où le protestantisme, à la prépondérance du nombre, ajoute sans contredit celle des forces intellectuelles et de la systématisation des doctrines. Là s'exerce le prosélytisme le plus dangereux et assurément celui que nous redoutons le plus pour la population catholique de notre ville.

Telle est à Genève la situation présente du protestantisme. Dans le monde entier, partout où il y a des protestants, cette situation est la même, sauf des modifications locales dont sans doute il faut tenir compte. La physionomie varie surtout d'après le degré de cohésion entretenu par les Églises nationales.

Nous venons d'apprécier, dans les événements politiques et dans les combats de la pensée, les circonstances qui ont permis d'établir un lien de solidarité entre le protestantisme et le socialisme. Il faut maintenant étudier avec M. Nicolas le principe fondamental nécessaire à la paix sociale blessé à la fois par les protestants et les socialistes. Après avoir assisté à la génération de l'erreur, nous en suivrons les développements.

*(La fin au prochain numéro.)*

---



DU

## PROSÉLYTISME RELIGIEUX ET POLITIQUE

DE L'ANGLETERRE EN ITALIE.

---

Il serait difficile de dire quels sont précisément les maux dont la société se trouve menacée; mais il y a dans l'atmosphère morale de l'Europe une agitation, un remuement qui doit être le précurseur de grands événements. Ce ne sont pas des intérêts matériels qui se discutent; il y a, dans le bruit sourd que l'on entend, quelque chose de profond qui vient de par dessous la pensée, quelque chose qui se passe entre Dieu et l'homme, entre le ciel et l'enfer, entre l'erreur et la vérité. On se croirait arrivé à ses temps dont parle le Sauveur quand il dit à ses disciples: « Prenez-garde qu'on ne vous séduise; beaucoup viendront en mon nom et vous diront: C'est moi qui suis le véritable Christ. Hélas! ils parviendront à en séduire un grand nombre! Vous serez témoins des combats; vous entendrez le combat des opinions. Mais ne vous troublez point, car il faut que tout cela arrive; et ce ne sera point encore la fin » (Math. c. xiii). En effet, voilà qu'une innombrable armée de faux prophètes est débandée sur toutes les

contrées de l'Europe, avec la mission de pervertir les âmes et de faire triompher l'erreur. Mais racontons l'histoire, ou du moins ce qui a pu parvenir jusqu'à nous, du travail souterrain qui mine la société.

Dès l'année 1846, l'Angleterre prit une part très-active aux secrètes conspirations qui préparaient pour l'Europe la catastrophe de 1848. Elle fit intervenir l'élément religieux au nombre des forces qui devaient être mises en jeu pour renverser l'ordre existant. Son but était-il de favoriser le socialisme ? ne voulait-elle que favoriser des dissensions intérieures sur le continent pour affaiblir des forces qui n'ont jamais cessé de lui porter ombrage, ou bien enfin était-elle guidée par un zèle de prosélytisme pour sa religion nationale ? Nous pensons qu'il y avait de tout cela dans les motifs de son action.

C'est surtout en Italie qu'elle dirigeait ses émissaires, ses bibles, ses pamphlets et ses millions. Il n'y avait pas dès lors un seul point de ce malheureux pays qui ne fût travaillé par des conspirateurs organisés contre la foi catholique. Les difficultés qu'ils rencontraient dans les mœurs, dans les hommes et dans la législation, leur donnèrent l'idée de s'organiser en sociétés secrètes ; ils le firent, sans qu'il nous soit possible d'assigner l'époque précise. Des comités pour la liberté religieuse furent formés dans les villes principales de l'Italie du nord. Cependant ils avaient peu de succès. Jusque-là, l'idée religieuse entraît seule dans le combat, et l'on comprend que l'hérésie venant seule, sans la force d'un gouvernement pour la soutenir, devait se briser contre la vérité et contre l'Église bâtie sur la pierre ferme.

La catastrophe de Février arriva, et alors se manifesta sur toute l'étendue de l'Europe la secte du socialisme qui s'était couvée dans l'ombre des sociétés secrètes. A ce moment si lugubre et si solennel où une main toute puissante et invisible brise les trônes, renverse les gouvernements, sème l'anarchie parmi les hommes, le socialisme dut se croire triomphant. Cependant une puissance lui résista, donna le temps de la réflexion, et fut la cause principale du rétablissement de l'ordre. Cette puissance est le sentiment religieux. Admettez que le sentiment chrétien eût disparu en 1848. L'Europe serait aujourd'hui dans la barbarie que les socialistes lui préparent.

Ils n'ont pas tardé à le comprendre, et à l'instant même les socialistes ont rêvé de se saisir du sentiment religieux et de le forcer à conspirer avec eux. Personne n'a oublié que dès lors le socialisme, affectant la forme religieuse, s'est mis à citer l'Évangile et à prêcher au nom de Dieu, comme le ferait un puritain. Il a fait mieux ; pendant quelques mois il a chanté le Pape ; mais cela ne pouvait durer. Le catholicisme, principe d'autorité et partant de conservation, est la seule puissance morale qui soit opposée au socialisme. En dehors de lui, il n'y a de conséquent, de raisonnable et de possible que le socialisme. Les socialistes l'ont compris. Un de leurs docteurs leur a dit : Si vous voulez trouver et combattre votre unique ennemi, allez droit à Rome, et dès lors ils vont droit à Rome.

Cependant ils jugent convenable d'y aller par une voie un peu détournée. Ils consentent à se cacher sous le manteau du protestantisme. Pour eux, c'est une transition qui ne saurait être de longue durée. Laissons à d'autres le soin de démontrer l'étroite liaison qu'il y a entre les doctrines socialistes et les principes du protestantisme, et avançons dans notre narration.

L'Angleterre, ou du moins quelques hommes d'État de ce pays, peu satisfaits de voir le continent rentrer dans l'ordre après la catastrophe de 1848, consentent à prêter secours aux anarhistes, et c'est surtout par l'action religieuse qu'ils les soutiendront. Une grande excitation protestante est donnée par les lords Russel et Palmerston à tous les protestants de l'Europe. Quoique donné par une main politique, ce coup de fouet, frappant sur l'organisme protestant, lui rend sinon la vie, du moins un certain mouvement qui lui ressemble. Dans les pays entièrement protestants, c'est l'antique persécution qui reprend ; dans les pays mixtes, c'est l'asservissement des catholiques, et dans les pays catholiques, c'est un prosélytisme par l'argent et par le colportage de petits livres remplis de vieilles et de nouvelles calomnies contre l'Église et contre sa foi.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions entrer à cet égard dans le détail de toutes les persécutions auxquelles sont exposées les consciences catholiques de tous les pays. L'ensemble des mesures, la conformité du but, le concert d'une immensité de volontés,

la ressemblance entre les moyens donnent à ce mouvement religieux tout l'air d'une croisade organisée et commandée par l'Angleterre contre l'Église catholique. Alors même que nous n'aurions pas vu la perfide main de l'Angleterre écrasant les catholiques de la Suisse dans la chute du Sonderbund, poussant la Haute-Italie à la guerre civile, donnant du haut de sa tribune parlementaire le mot d'ordre pour une nouvelle insurrection du royaume des Deux-Siciles et de toute l'Italie centrale, nous la retrouverions encore dans la direction générale donnée partout à la guerre contre le catholicisme. Dans son propre sein, elle a montré qu'il fallait poursuivre les catholiques et par des émeutes et par des lois tyranniques. Elle ne s'est pas contentée d'arrêter quelques pas généreux faits par la Prusse vers la liberté religieuse, elle lui a commandé la persécution, et voilà que la Prusse revient à la persécution. La Suède a retrempé ses armes dans la haine du catholicisme. En Hollande, de nouvelles associations anti-catholiques se sont formées pour fortifier les anciennes. Toutes ont pour but commun d'écraser les catholiques par des moyens différents. La principale, qui porte le nom d'*Union Protestante*, et qui s'étend dans les Pays-Bas, a pour but de soutenir les protestants contre les catholiques par la force matérielle, par les secours d'argent et les encouragements moraux. La seconde porte le nom de *Philactèrion*; les membres promettent avec serment : 1° De ne jamais prendre à leur service des catholiques; 2° de secourir, par tous les moyens, leurs coreligionnaires; 3° de ne jamais s'allier avec des catholiques; 4° de ne protéger, pour les faire arriver aux places, que des protestants; 5° de garder un inviolable secret sur tout ce qui se passe dans les assemblées. Une troisième association porte le nom de *Welstand* (Société du bien-être). Les membres de cette Société, persuadés que les hommes embrasseront de préférence la religion où ils trouveront le plus d'avantage, s'étudient à enrichir les protestants et à appauvrir les catholiques le plus qu'ils peuvent. Leur mot d'ordre est : Soyons intolérants, comme le furent nos pères ! Dans le Mecklembourg, un catholique doit s'exiler, s'il veut obéir à sa conscience et servir Dieu selon sa foi.

La Belgique et le Piémont reçoivent également leurs inspira-

tions de l'Angleterre. Opposition à l'Église, guerre au prêtre, faveur au protestantisme, caresses aux libres-penseurs de toutes les écoles, voilà la marche admise de part et d'autre. En Piémont, tout enseignement appartient à l'État; en Belgique, il est partagé; mais des deux côtés l'enseignement religieux est empreint d'une tendance au protestantisme. On a cru un moment que l'influence française allait dominer dans les deux pays en même temps; la nature des crises ministérielles pouvait le faire croire; mais l'action anglaise a repris le dessus, et le Piémont est surtout plus livré que jamais à l'ennemi le plus acharné du catholicisme.

Nous voyons avec regret que l'on n'ait pas compris toute la portée de la fameuse manifestation qui vient d'être faite en faveur des époux Madiai. Ce ménage, soldé par l'or de l'Angleterre, était l'un des centres de cette action protestante qui se fait sentir dans toute l'Italie. Pris en flagrant délit, les époux ont été jugés et condamnés d'après les lois de leur pays. Aussitôt s'organise une députation diplomatique, aristocratique, protestante, pour arracher les deux époux à la peine légale. On comprend qu'il ne serait venu dans l'idée de personne de faire une semblable manifestation en faveur d'un évêque, d'un archevêque emprisonné sans motif, exilé sans jugement, spolié sans miséricorde. Tous n'ont pas compris toute la portée de cette affaire. Il fallait rassurer tous les colporteurs, les prédicants, les zéloteurs protestants dont l'Italie est accablée, et par la manifestation Madiai, on a réussi à leur faire croire que toute l'Europe est associée à l'œuvre du prosélytisme protestant en Italie (1).

Le travail de propagande qui part de Genève est très-considérable. A ne le juger que par ce qui est connu d'après la 85<sup>me</sup> circulaire de la Société évangélique de Genève, il est facile de voir que l'Italie et la Savoie sont le théâtre de son action. Mettons ici

(1) La députation envoyée à Florence avec le but ostensible d'intercéder pour les Madiai, n'avait-elle pas pour but secret de fomenter le protestantisme en Italie? Il me paraît que le journal l'ESPÉRANCE du 2 décembre 1852 donne lieu de le croire, car il s'exprime ainsi :

« De nouveaux chrétiens pourraient être la victime des dernières lois du » duc de Toscane. C'en est assez pour nous faire renoncer à la publication » d'une correspondance de la députation avec quelques chrétiens de ce pays.»

quelques extraits de cette circulaire et du dernier compte-rendu de ses opérations : « La Société évangélique de Genève, en rendant grâce à Dieu de ce qu'elle a pu faire jusqu'à cette heure, se rappelle qu'elle est la moindre des institutions appelées à annoncer les richesses incompréhensibles de Christ..... Elle est, à ce que nous croyons, la plus ancienne des grandes Sociétés évangéliques qui travaillent maintenant à publier le salut gratuit au sein de la papauté européenne..... Il s'est passé récemment parmi nous une circonstance que nous ne pouvons entièrement omettre et qui est bien propre à nous encourager ; c'est l'appel parti de Genève, de l'ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE, pour demander en faveur des prisonniers chrétiens de la Toscane, une députation CONTINENTALE, aussi bien que britannique, et l'accueil qu'a trouvé cet appel, dont le cher président de notre Société, M. le comte de Saint-Georges, a été le porteur dans diverses contrées de la chrétienté protestante. Vous voyez, par l'affaire Madiai, que la Genève de Calvin est toujours Genève, écrivait l'honorable président de l'*Alliance évangélique britannique*, sir Culling Eardley. Le rapport général du 30 juin dernier disait, quant à l'évangélisation extérieure, que la Société évangélique de Genève avait, dans vingt stations, vingt-six ministres, évangélistes, instituteurs, qui ont formé ou qui forment, la plupart au milieu des populations de la papauté, des Églises composées de membres vivants.... Quant à son activité directe, exercée par ses évangélistes et ses colporteurs, la société l'étend non-seulement sur la Suisse et la France, mais en Afrique et en Italie.... Il en est de même pour le colportage, l'importance de cette œuvre grandit avec les difficultés. C'est à quelques colporteurs capables et instruits à combler les vides que la pénurie d'argent et les entraves de l'administration créent dans l'évangélisation.... Vingt-un colporteurs seront à l'œuvre cet hiver sous le regard du Seigneur ; la moitié d'entre eux sont en état de faire des lectures et des explications de la Parole de Dieu. »

C'est dans la Savoie surtout que se dépensent les sommes de la Société évangélique de Genève. Un de ses colporteurs, qui avait ouvert école de protestantisme à Bonneville, avec deux mille francs de traitement, voyant que ses prédications avaient peu de

succès, a transporté son action à Chambéry, et de colporteur s'est fait journaliste. Disciple du *Semeur Genevois*, qui vient d'être créé à Genève, armé de pied en cap contre le catholicisme, il a cru devoir prendre, en témoignage de son affiliation, le nom de *Glaneur*. *Semeur* et *Glaneur*, ces deux colporteurs de Bibles ont le même but et les mêmes doctrines.

A côté des journaux religieux soldés par les protestants, se trouvent les journaux socialistes soldés par les sociétés d'Angleterre. Tous travaillent de concert, non à faire des chrétiens, mais des ennemis de l'Église, cela leur suffit; car pour les uns et les autres, tout se réduit à l'anti-catholicisme et à la haine de la papauté.

Leurs succès en Italie sont maintenant impossibles à nier. Il est bon que la vérité soit connue, ne fût-ce que pour réveiller le zèle des catholiques qui croient n'avoir rien à faire pour défendre leur foi. Peut-être Dieu le permet-il pour chasser les indignes du sanctuaire.

Les *Sociétés d'évangélisation* ont divisé l'Italie en trois départements. *La Haute-Italie* est la seule dont les travaux nous soient connus.

Le siège de la Société est à *Citadella*, petite ville près de Padoue. Elle porte le nom de *Société pour la réforme religieuse de la Haute-Italie*.

Des comités sont établis dans les villes principales, et notamment à Turin, à Florence, à Milan et à Gènes.

Pour une réforme religieuse, il fallait surtout employer des hommes d'église, gagner des prêtres, et si l'on pouvait des évêques. La chose n'était ni impossible, ni même difficile, dans un pays qui venait d'être le théâtre d'une révolution politique, d'une guerre de parti; dans un pays où vit encore le souvenir du Concile de Pistoie, où le jansénisme compte de nombreux adeptes; où des prêtres croupissent dans l'inaction, et peut-être dans l'ennui d'une vocation forcée par la famille ou par l'intérêt.

Ajoutons à cela que dans un pays soumis au joséphisme il était difficile de trouver autre chose qu'une discipline énervée et un clergé disposé au protestantisme. Il s'est donc trouvé quelques prêtres pour former le noyau d'une association protestante et ob-

tenir des comités dans les villes principales. On dit même qu'ils ont trompé deux évêques.

En abandonnant le catholicisme, l'essentiel pour eux était de choisir une religion qui fût possible en Italie. Ils ont délibéré, et entre les mille sectes du protestantisme, ils se sont arrêtés à l'anglicanisme, non pas qu'il fût plus vrai, mais parce que se rapprochant davantage, par la forme, du catholicisme, il serait une transition plus facile pour arriver au rationalisme pur. Si l'on ajoute à cela la pression de l'Angleterre, et l'aspect de ses livres sterling, on comprendra que le choix ne pouvait être autre.

Cette résolution étant prise, le Comité de Citadella choisit un commissaire pour l'envoyer en Angleterre, soit pour chercher de l'argent, soit pour demander des conseils et se placer sous la protection de l'Angleterre. Il choisit pour cette mission l'abbé Cassiano, Antoine, docteur de collége, qui partit dans le mois de janvier passé avec des lettres signées par *la présidence générale du Comité de réforme religieuse pour la Haute-Italie*. Il fut parfaitement reçu à Londres par le clergé anglican. Il en repartit dans le mois de mars avec une lettre signée par six des ecclésiastiques les plus marquants de cette ville ; comme cette lettre, écrite en latin, a déjà été publiée par les journaux, nous nous dispenserons de la reproduire. L'en-tête de la lettre est ainsi conçu : Aux hommes distingués, prêtres et diares de l'Église catholique des États Lombard-Vénitien, qui se montrent zélés pour étudier la pure doctrine des Écritures et des saints Pères, quelques-uns de leurs confrères, prêtres de l'Église réformée d'Angleterre, salut en Christ.

Les conseils donnés dans cette lettre se bornent à trois points :

1° La foi de l'Église primitive est tout entière dans le symbole des Apôtres, dans celui de Nicée et dans celui de saint Athanase.

2° Pour le culte, il faut s'en tenir aux rites des Églises primitives.

3° Admettre trois ordres de la hiérarchie catholique, savoir l'évêque, le prêtre et le diacre. Telles sont les bases sur lesquelles les nouveaux religionnaires devront construire leur Église. Cette lettre est datée des ides de mars 1852, et signée par

Guillaume HALE-HALE, archid. de Londres, etc.



Jean SAINCLAIR, D.-M. archid. etc.

RICARDUS-RICARD, Guillaume, Jelf. S. T. P., chan., etc.

Alexandre MCAOL, S. T. P., chanoine, etc.

RICARDUS-RICARD BURGUESIUS, B. T., Curé, etc.

Jean-David GLENNIE, M. A., etc.

A la réception de cette lettre, le Comité de Citadella se rassemble et fait une réponse qui n'est autre chose qu'un manifeste destiné à donner une direction aux autres Comités d'Italie, et faire connaître aux adeptes les bases de la nouvelle religion que l'on se propose d'établir. Ce manifeste, qui a été imprimé à Londres, contient quatorze grandes pages; nous en citerons quelques passages. Voici comment le Comité se félicite de sa nouvelle alliance :

*Réponse de l'assemblée générale pour la réforme religieuse de la Haute-Italie, à l'adresse des Rds. ministres de la sainte Église catholique-épiscopale anglicane, réunis dans le collège royal de Londres, le second jour de mars de l'année de notre salut 1852.*

L'assemblée générale pour la réforme religieuse de la Haute-Italie au vénérable clergé de l'Église catholique-épiscopale anglicane, grâce et paix en Dieu notre Père et Jésus-Christ notre Sauveur.

Nous avons dû nous livrer aux plus joyeuses espérances, alors que l'abbé Antoine Cassiano, docteur de collège, notre envoyé aux Églises d'Angleterre, est venu nous dire que s'étant adressé à vous pour vous prier de donner des éclaircissements et des encouragements à notre œuvre, vous l'aviez non-seulement accueilli par toutes sortes de bienveillants égards, mais que le prenant encore généreusement par la main, vous nous aviez tous adoptés, en sa personne, comme vos frères et les enfants de cette Église, qui seule dans la doctrine et dans le culte, nous présente la vive et véritable image de l'ancienne à laquelle notre principal dessein est de nous conformer. Nous avons reçu avec les sentiments d'une vive reconnaissance ce premier témoignage de votre fraternité, comme une preuve solennelle des heureux résultats de cette œuvre qui doit éclairer notre malheureux pays, des vérités évangéliques altérées dès le commencement du cinquième siècle

dans les Églises d'Italie par le génie encore païen du vieil empire et par la manie de dogmatiser des orientaux ; ensevelies ensuite sous les épaisses ténèbres du moyen âge, et bien que rendues plus tard à la lumière par la parole franche et généreuse d'un Arnaud de Brescia, d'un Jean Hus, d'un Aonio Palearioct, d'un Sarpi qui les scellèrent par le martyre, elles furent de nouveau ensevelies dans la hideuse perversité de l'absolutisme moderne, qui, s'il n'a pu les arracher des cœurs, les a du moins dérobées aux regards de la société qui, agitée et avide de vie, combat pour les augustes, mais cadavéreuses formes du passé, animée d'une immortelle espérance, devenue aujourd'hui la foi la plus ferme dans la conscience des peuples — l'avènement prochain du royaume de Dieu sur la terre — pour cet avènement qui est depuis plus de dix-huit siècles l'objet des prières de l'Église, afin d'ouvrir en faveur de l'humanité opprimée une ère réparatrice de paix, de justice, d'amour, il faut que le drapeau des libres fils du grand rachat s'élève sur les ruines du papisme, qui est comme l'abrégé et le *compendium* de tout abrutissement civil et religieux, tant il y a peu d'harmonie entre la religion du vrai et de la fraternité universelle, avec un système ténébreux et homicide qui ne se soutient qu'à force de superstition et de scepticisme, éternel châtimement des peuples, duquel procèdent la corruption et l'inertie, et par elles l'esclavage perpétuel.

Notre joie est à son comble, à cause des consolations que donne à cette assemblée générale votre précieuse adresse qui nous est remise par votre cher envoyé et frère qui vient d'arriver de votre généreuse patrie. Ce nouveau monument de votre charité, ô frères bien-aimés, lequel joint à une grande érudition une si grande profondeur de conseil, nous a tellement remplis d'admiration, que spontanément nous avons rendu les plus vives actions de grâce et de louange à celui *par lequel nous avons les uns les autres entrés auprès du Père en un même esprit*. Maintenant, puisque nous sommes unis dans la charité par la même foi et la même espérance, nous ne sommes plus pour *vous des étrangers, ni des aventuriers, mais les concitoyens des saints et les serviteurs de Dieu établis sur le fondement des apôtres et des prophètes*.

Nous vous sommes infiniment reconnaissants pour ce don que nous avons reçu de votre fraternelle bonté, et nous avons que les paroles manquent aux émotions de notre cœur pour vous rendre les actions de grâces qui vous sont dues. Ce Dieu qui est immensément riche pour récompenser ceux de ses enfants qui travaillent avec une charité sincère aux intérêts de sa gloire, sera lui-même votre sage rémunérateur.

Ce fut vraiment une faveur céleste que notre envoyé, se rendant dans votre patrie dans le dessein d'examiner les doctrines et les constitutions des diverses Églises réformées qui trouvent sur cette terre de la libre pensée la liberté dans la predication et le culte, dans le dessein de choisir entre toutes celle qui lui donnerait une idée plus rapprochée de la doctrine et des rites de la primitive incorruptible Église chrétienne ; ce fut une faveur céleste qu'heureusement conduit comme nous le croyons, par la divine Providence, par des voies inconnues à lui et à nous, il trouva en vous les fidèles dépositaires de la saine doctrine qu'il nous a apportée et de laquelle nous tirerons avec vous les inépuisables richesses de la vérité et du salut.

Cependant la nouvelle religion d'Italie ne devra pas admettre la simplicité du culte protestant, le goût, le génie, la civilisation italienne s'y oppose ; voici donc ce qu'ils proposent pour la nouvelle religion :

Il conviendra de conserver au culte tout ce qui ne tend pas, dans les rites et les cérémonies de Rome, à reconduire à l'idolâtrie des formes. Quiconque voudra examiner consciencieusement quelles sont les conditions actuelles de la réforme en Italie, ne nous accusera certainement pas de timidité, de lâcheté, parce que, pour éviter les taches de vandalisme et de puritanisme, toutes deux odieuses parmi nous, nous conservons dans nos églises les chefs-d'œuvre du burin et du pinceau, représentant les faits de l'Ancien et du Nouveau-Testament, et les images des saints reconnus comme tels par l'ancienne Église, et tout cela non comme objets d'adoration, de vénération ou d'intercession, mais seulement comme ornement et encouragement aux fidèles de suivre les magnanimes exemples des personnages représentés dans ces marbres ou ces toiles.

Au moyen de quelque abréviation ou modifications nécessaires pour nous conformer au caractère de notre pays, et également pour laisser libre, à cet égard, notre développement national, nous recevons votre livre de prières, duquel nous tirerons le rit solennel de la Sainte Cène, en le modifiant toutefois par les rubriques romaines pour tout ce qui ne ressent ni l'inutile, ni le superstitieux. Nous acceptons également vos fêtes et votre calendrier, véritable monument de simplicité et d'érudition de l'ancienne chrétienté ; et puisque votre charité veut y ajouter une autre faveur signalée, en ouvrant dans votre métropole une Église nationale-épiscopale italienne qui unisse avec nous, en un même esprit, en une même foi, nos conationaux qui habitent votre terre

hospitalière, désirant que cette nouvelle Eglise devienne non-seulement un lien d'union entre la vôtre déjà formée, et la nôtre à peine naissante, mais qu'elle soit encore son modèle, nous voudrions que dans le culte et dans ses institutions extérieures, elle s'harmonisât autant que possible avec les aspirations que nous vous avons librement exprimées comme il convient à des frères; ces aspirations sont non-seulement les nôtres, mais ce sont celles de tous les bons Italiens qui soupirent véritablement après le rétablissement du christianisme vrai et pur, et qui ne voient d'autres moyens de réussir que de suivre la voie que nous venons de tracer.

.....

Pour ce qui nous concerne, ô frères! nous nous sentons tous forts d'une même foi, animés d'une même espérance, étroitement liés par les liens d'une charité patiente et désintéressée. Il n'est personne parmi nous qui, abandonnant le Christ et le Christ crucifié, veuille se tourner à droite ou à gauche à la recherche de Paul ou d'Apollon; personne qui soit tenté de porter en arrière même un regard fugitif sur la prostituée de Babylone. Non, le châtement lancé par Dieu sur l'inconstante femme de Lot, nous en avons le ferme espoir, ne tombera sur aucun de nous qui avons été affermis à l'école d'une longue et douloureuse espérance, unique héritage dont le monde nous ait gratifié. Sans crainte pour les périls du présent, parce que nous savons que ceux de l'avenir sont autrement formidables, pleins de confiance en la grâce du Dieu qui nous soutient, nous poursuivons notre œuvre avec joie, heureux de la voir, en dépit des persécutions, des prisons et des exils qui nous menacent, heureux de la voir prospérer de jour en jour et recevoir de nouveaux, de nombreux et sincères croyants en Jésus-Christ notre unique médiateur et intercesseur, et de nous savoir appuyés, soutenus et consolés par vous qui, bien que vous soyez des maîtres illustres dans les choses divines et forts dans la vertu, reconnaissez, dans nos faibles efforts, la grâce de celui qui sait susciter, tirer des pierres elles-mêmes des enfants à Abraham, et qui par l'assurance solennelle que vous nous en avez donnée, avez bien voulu nous appeler *vos frères. Fratelli.*

Afin de bien établir que la nouvelle religion sera, comme toutes les religions nationales protestantes, un instrument de despotisme pour les pouvoirs régnants, le Comité a soin d'exprimer que tout ce qui tient à la discipline sera ultérieurement réglé conformément aux lois d'un gouvernement représentatif, comme on le verra dans les paroles suivantes :

Pour ce qui regarde le culte ou la discipline liturgique de nos églises, nous avons dit plus haut que nous nous en rapportions au premier Concile libre national italien, ou au moins à un Synode provincial, aussitôt qu'il nous sera donné de nous montrer franchement et librement. Dans ce dessein, nous nous appliquons à rechercher, dans les anciens écrivains ecclésiastiques italiens des quatrième et cinquième siècles, les vraies liturgies des plus anciennes églises de notre pays, et nous puiserons de doctes et savants éclaircissements dans les livres de saint Ambroise, archevêque de Milan, de Filastro, évêque de Brescia, de saint Gaudemi, son successeur, dans ceux de Rufin de Cromazio et de Nicca, évêque d'Aquilée, qui tous sont d'accord avec nous dans le dogme et dans le culte, comme aussi dans le mépris pour les prétentions de Rome. Nous avons également, dans les écrivains du neuvième siècle, c'est-à-dire dans le traité de Claude, évêque de Turin, contre les images, et dans son apologétique à Théodomir, conservée par Dungallo, comme aussi dans les plaintes que faisait presque en même temps Angilbert, archevêque de Milan, contre les nouveautés corruptrices du dogme et du culte dont l'hypocrisie et le fanatisme remplissaient les églises, nous avons une raison de croire que dans ces temps, les églises de la Haute-Italie n'étaient point encore paganisées par l'influence des évêques romains. Seulement nous vous exhortons, ô frères bien-aimés, de considérer à cet égard combien notre œuvre rencontrerait d'obstacles à son accomplissement, alors que nous ne nous conformerions pas au caractère ardent, plein d'imagination et fantastique des Italiens, pour qui les temples, comme les palais, doivent être autant de sanctuaires du génie qui siège comme sur son trône dans cette terre classique et maîtresse des beaux-arts. Oui, sur cette terre, poétique comme son ciel, où jusqu'au laboureur qui sue sur la glèbe, retrouve en lui-même, sans le vouloir, un je ne sais quoi de fantastique dont sont remplies les sublimes scènes qui l'entourent, où un peuple naturellement rempli d'imagination, vit depuis un grand nombre de siècles d'un culte de pompes solennelles et fantastiques tirées de l'impur paganisme, qui pourrait tout à coup le plier à l'adoration pure et simple de Dieu en esprit et en vérité, sans la faire précéder par l'éducation qui doit le former progressivement aux sublimes vérités de l'Évangile? En attendant, nous recevons et nous admettons tous indistinctement comme base de notre croyance, les articles concernant le dogme de votre Église épiscopale, et nous nous réservons de soumettre ceux qui regardent la discipline au premier Synode national italien, où seront établis et déterminés les rapports de notre nouvelle Église réformée avec les lois de l'État et avec le

pouvoir représentatif de la nation. Toutefois, d'après l'avis d'une grande partie de nos prêtres réunis dans cette assemblée générale, nous avons arrêté, jusqu'à ce qu'on ait fait sur ce sujet les études ultérieures, de rester ce que nous sommes, vis-à-vis le dogme de la grâce, de la prédestination et du libre arbitre, selon Augustin. La doctrine de l'évêque d'Hipone, qui selon nous altère le christianisme dans ses sources les plus intimes, est la négation claire du dogme fondamental et du martyr du Christ. Ce dogme, avant la lutte aussi animée que scandaleuse entre le docteur africain et le pauvre prêtre Pélage, défenseur infatigable de la liberté humaine, à qui les siècles donnent maintenant la victoire, fut toujours indubitable; il était le prix du sang de Jésus-Christ.

Oh! que votre charité, que vos conseils et vos pieux secours ne nous manquent jamais! et bientôt également, l'heureux moment où cette terre, qui est aussi belle et aussi féconde dans les productions de la nature, de la science et des arts, qu'elle est maintenant malheureuse, verra le terme de ses pleurs séculaires dans l'accomplissement de cette même œuvre qui depuis bientôt trois cents ans qu'elle secoua l'esclavage papal, éleva la magnanime Bretagne à ce degré de grandeur religieuse et civile qui a rendu son nom si puissant et si remarquable parmi les nations. Ayant été les coopérateurs dans l'œuvre de sa rénovation, vous serez aussi avec nous au jour du triomphe de l'Église universelle parmi nous, et vous joindrez vos voix aux nôtres, pour chanter avec le prophète: « Lève-toi, ô Solime! etc. »

Donné à Citadella, près Padoue, dans la salle de notre assemblée générale, le 14 avril 1852.

*La présidence générale du Comité pour la réforme de la Haute Italie.*

Quoique cette pièce soit datée de Citadella, il est bien possible qu'elle parte de Padoue. C'est là, en effet, que se trouve le plus grand nombre des renégats. On raconte qu'ils ne sont point mal vus de leur évêque.

Les propagandistes anglais sont partout épiant les hommes dont ils peuvent espérer de faire des apostats. Dans les États-Romains, un évêque avait été forcé naguère de quitter sa ville épiscopale. Aussitôt des émissaires se présentent à lui, étalant à ses yeux les plus brillantes espérances et autant d'or qu'il en désirera, s'il veut travailler à la réforme religieuse de son pays. C'était un homme de foi, les séducteurs s'étaient trompés.

Un journal ayant annoncé que les curés de la ville de Gênes avaient apostasié, ceux-ci se sont cru obligés de réclamer et de faire une profession publique de leur orthodoxie. L'erreur ne repose-t-elle point sur la signification du mot curé? Les prêtres employés dans le saint ministère sont assez généralement à l'abri d'un tel danger et par leur position, et par leur moralité, et par leur science; mais en est-il de même d'une foule de prêtres sans position? Nous savons qu'il y a à Gênes un Comité de réforme religieuse; l'avenir nous dira où en sont ses travaux et ses succès.

Nous reviendrons sur ce sujet; il est trop important pour la religion et pour l'Europe, pour que chacun ne s'efforce pas de jeter la lumière sur les ténébreuses machinations d'un pays qui, pour son repos et sa prospérité, croit avoir besoin du malheur des autres.

Tout nous démontre que le travail de l'Angleterre sur l'Europe est plus actif que jamais. En voici la raison: Quand l'Angleterre redoute une guerre qui lui coûterait quelques centaines de millions, elle en emploie une cinquantaine à troubler les nations qu'elle craint, et quand le désordre est ailleurs, elle est derrière les larges fossés qui la garantissent.

Or l'Angleterre, qui sait assez bien apprécier l'avenir, prévoit une guerre prochaine et s'y prépare au dehors encore plus qu'au dedans. Elle sait bien que l'île de Sainte-Hélène est profondément gravée dans l'esprit et le cœur de Louis-Napoléon. *Manet altâ mente repostum*. Elle comprend que l'héritier et l'admirateur de l'oncle aura de la peine à s'empêcher d'en devenir le vengeur.

Ce qui effraie encore plus l'Angleterre, c'est le bon sens du prince qu'elle craint, bon sens qui lui donne une redoutable popularité. Embrassant d'un large coup-d'œil l'ensemble de la nation qu'il voulait interroger, Bonaparte a le premier compris la fibre qu'il fallait toucher au cœur du peuple français pour l'émouvoir et lui plaire; il s'est, dans ses actes et dans ses discours, montré catholique et Français.

Se montrer catholique dans un pays catholique, où la doctrine catholique est prêchée à trente millions de catholiques qui veulent, qui pratiquent, ou tout au moins qui admettent cette doctrine, nous paraît une chose toute naturelle, un acte de bon sens.

Comment se fait-il que tant de princes, tant d'hommes qui avaient la prétention d'être des hommes d'État, aient presque toujours affecté de faire le contraire?... On cherche la cause des huit millions de suffrages obtenus par Napoléon. Il faut n'avoir pas des yeux pour ne pas voir que la France catholique doit être à celui qui semble promettre la liberté catholique, et qui sait profiter de ses instincts religieux.

Le prince qui a su deviner la France sait encore qu'il n'y a pour elle qu'une seule guerre susceptible de devenir populaire : nouvelle cause d'effroi pour l'Angleterre.

En effet, celui qui a su échapper à la séduction des idéologues, ne se laissera pas tromper par l'entente cordiale. Le même regard qui a plané sur la France pour y saisir un motif de succès, planera sur l'Europe pour y choisir des alliances possibles et des amis sincères.

L'Angleterre voit tout cela, et son machiavélisme prend les devants. Elle donne des lettres de marque à ses pirates religieux, en attendant qu'elle puisse en envoyer d'une autre espèce. Tronquer l'Italie par des dissensions intestines, obliger la France d'y tenir une armée nombreuse, caresser le gouvernement piémontais pour en obtenir la liberté d'en démoraliser les populations, y maintenir la division entre les pouvoirs, voilà ce qu'elle se propose de faire et à quoi elle travaille. La Société biblique qui, d'après les comptes-rendus, a jusqu'à ce jour dépensé plus de 86 millions à son œuvre de propagande, va se ruer sur l'Italie. Chassée de la Russie et de l'Autriche, elle pourra verser sur la Péninsule les 30 millions de revenus qu'elle possède, et dans un pays où la soif de l'or est grande, on peut prévoir qu'elle achètera bien des apostasies.



# CONFÉRENCES

DE M. L'ABBÉ COMBALOT,

Prêchées à Genève.

---

Nous avons, pendant cette station de l'Avent, la joie chrétienne d'entendre M. Combalot, ce vigoureux champion de la foi, cet éloquent missionnaire qui a évangélisé bientôt toute la France. Il a visité presque tous les diocèses, et partout sa parole, pleine de foi, a remué profondément les consciences ; il a ramené beaucoup d'âmes à Dieu et fait d'éclatantes et nombreuses conversions. Appelé au milieu de nous par M. le Curé de Genève, M. Combalot a répondu à cet appel, et il est venu nous apporter cette éloquence où s'enchaînent l'exposition de nos dogmes, leur démonstration par les images les plus hardies et les tableaux les plus saisissants. Nous regrettons de ne pouvoir offrir qu'une analyse sèche et décolorée de ces Conférences, toutes imprégnées des textes de saint Paul et nourries de la sève des saints Pères ; nous ne pouvons rendre ni cette magnificence du langage chrétien, ni cette parole vibrante et accentuée, rehaussée par la puissance du geste, par la dignité de l'action et par cette belle tête de vieillard encadrée par ses cheveux blancs. Quoiqu'il n'ait que cinquante-cinq ans, il paraît plus âgé ; mais ses années ont été remplies par un laborieux apostolat. Les catholiques et les protestants se pressent autour de sa chaire ; tous sont heureux d'entendre un des grands orateurs de notre époque, qui joint à la puissance de sa prédication une bonté attirante ; l'enceinte trop étroite de notre église voit s'entasser chaque soir un nombreux auditoire. Nous n'analyserons que les conférences les plus appropriées à notre situation de Genève ; nous le félicitons d'avoir traité ces sujets avec un bonheur d'expressions qui indiquent une grande charité pour des âmes que les préjugés éloignent de notre foi.

I. LA FOI. Après un exorde dans lequel il a déroulé à grands traits les magnificences de la foi catholique qui embrasse tous les siècles et tous les âges, qui réunit en une même pensée les hommes

de toutes les générations, M. Combalot a envisagé la foi sous un double aspect : 1<sup>o</sup> dans son objet ; 2<sup>o</sup> dans sa manifestation sociale.

1<sup>o</sup> Dans son objet. Après avoir défini la foi comme saint Paul, il ajoute que la foi chrétienne nous enseigne ce que c'est que Dieu, autant qu'il est donné à l'homme de le connaître ici-bas. Elle nous révèle ce que c'est que l'homme et quelles sont ses immortelles destinées.

La raison humaine, aidée des lumières de la tradition, peut bien parvenir à reconnaître qu'il existe un être suprême, doué de certains attributs ; mais elle ne peut, malgré ses prétentions, découvrir la nature de cet être. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil sur tous les systèmes inventés par les philosophes anciens ou modernes. Qu'est-ce que le Brahma de l'Inde, le Bouddha de la Chine ? Qu'est-ce que le Dieu de Platon, d'Aristide, d'Épicure ? Qu'est-ce enfin que le dieu de nos modernes panthéistes et de nos socialistes ?

En face de tous ces systèmes, plaçons la notion que la foi nous donne sur Dieu, et comparons. L'orateur a exposé avec une grande richesse d'expressions ce que nos saints livres nous enseignent sur la nature de Dieu et sur sa puissance.

La foi nous apprend aussi ce que c'est que l'homme.

Il semble qu'il n'y a rien de plus facile que de définir l'homme ; voilà cependant près de 6000 ans que la philosophie s'épuise à trouver la solution de ce problème. On est vraiment honteux quand on examine les différents systèmes qui ont été formulés par les plus hautes intelligences qui n'ont pas voulu s'éclairer au flambeau de la foi. Une seule petite parole de nos livres saints en dit mille fois plus à ce sujet que tous les ouvrages des savants : *faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram*. Ainsi, au point de vue chrétien, l'homme c'est... l'image de Dieu. Il faudrait un livre tout entier pour développer convenablement cette pensée.

La foi nous révèle le secret de nos destinées éternelles.

Où allons-nous ? Problème terrible de la solution duquel dépend le bonheur de l'individu et celui de la société. Sommes-nous ici-bas pour *jouir* comme l'affirmait, il y a quelques mois, à la tribune nationale, le chef des phalanstériens ? Alors, le socialisme a raison. Y a-t-il au-delà de cette vie misérable une autre existence dont le sort est entre nos mains ? Si après le tombeau c'est le néant, le socialisme a encore raison.

Ici encore, les enseignements de la foi sont les seuls qui puissent mettre un frein aux passions de l'homme et rétablir la société sur ses véritables bases.

Telle a été à peu près la première partie du discours de M. Combalot.

Dans la seconde partie, il a envisagé la foi dans sa manifestation sociale, c'est-à-dire l'Église catholique.

L'Église est ici-bas comme un rayonnement divin des réalités éternelles. En effet, Dieu se manifeste à nous sous les trois attributs de *puissance*, d'*intelligence*, d'*amour*. Or, l'Église catholique est la plus haute expression de la puissance, de l'intelligence, de l'amour infinis.

C'est aussi dans l'Eglise que nous trouvons un reflet de l'amour divin, puisqu'elle conserve la foi aux quatre mystères où s'épanche l'amour de Dieu : l'Incarnation, la Rédemption, l'Eucharistie, la Vision dans la gloire. N'est-ce pas là ces grands témoignages de la charité d'un Dieu ? En développant cette preuve, M. Combalot a eu un mouvement électrisant, quand il a parlé des joies du prêtre qui chaque jour monte au saint autel et puise à pleins flots dans les trésors de l'Eucharistie ; c'est un enivrement pour l'âme !

La foi vivante, la foi organisée dans l'Eglise est le fait le plus éclatant de la force invincible de Dieu. Nous sommes à vingt-cinq siècles de la prophétie de Daniel interprétant le songe de Nabuchodonosor, qui vit une petite pierre briser la statue d'or, d'argent, d'airain et d'argile ; c'est la prédiction de l'Eglise ; et 500 ans après le Fils de Dieu adressait cette parole au premier de ses apôtres : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle ; » et voilà deux mille ans que l'Enfer secoue les gonds éternels de l'Eglise, c'est en vain. Tous les ennemis de l'Eglise ont passé, l'Eglise est debout, pendant que tout s'en va et que tout croule !

L'intelligence infinie trouve aussi dans l'Eglise sa plus haute expression. Nulle part ailleurs on ne trouve la vérité *complète*. On peut bien çà et là rencontrer quelque parcelle de vérité ; on peut, en réunissant tout ce qu'ont écrit les philosophes, former un système de connaissances naturelles assez bien coordonnées, mais en dehors de l'Eglise on ne parviendra jamais à formuler une théorie qui explique tous les rapports des êtres entre eux et avec leur éternel principe.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier les éloquentes paroles par lesquelles M. l'abbé Combalot a développé cette dernière considération.

II. DE L'APOSTOLAT. Ce que c'est que l'enseignement catholique — et quelles dispositions l'auditeur doit apporter en venant entendre cet enseignement.

En disant que l'enseignement catholique est tout entier dans la parole de Dieu, M. Combalot a trouvé de ces pensées magnifiques qui arrachent à toutes les lèvres une exclamation admirative.

L'enseignement catholique, a-t-il dit, c'est la parole de Dieu, et la parole de Dieu, c'est la nourriture de l'âme. L'homme ne vit pas seulement de pain, a-t-il dit encore, en rappelant une maxime de l'Evangile, « mais il vit de toute parole qui procède de Dieu ! »

Ce qui perd la société actuelle, la cause du danger immense qui la menace, c'est qu'on a oublié la parole de Dieu, c'est qu'on ne l'écoute plus, c'est qu'on prête, au contraire, l'oreille à la parole humaine, c'est-à-dire à une parole d'erreur.

L'homme qui croit à cette parole humaine, à l'enseignement orgueilleux et impie du rationalisme, est semblable à un malheureux qui n'aurait pas mangé depuis 48 heures, et qui, s'endormant de fatigue, rêverait qu'il est assis à un banquet magnifique, mais qui,

se réveillant bientôt, se retrouverait avec désespoir devant la terrible réalité de la faim.

M. l'abbé Combalot dépeint ainsi le rationaliste :

Le philosophe orgueilleux, qui ne veut croire que ce qu'il comprend, mesure sa pensée misérable, sa raison d'un jour, à la pensée éternelle, aux mystères impénétrables de la vérité. Ce philosophe cherche la vérité à toutes les sources de l'erreur; il va frapper à toutes les portes de la raison humaine, et il ne trouve rien. Il demande le pain de vérité, et on ne lui jette que le pain moisi de l'erreur.

Dans la seconde partie de son discours, M. l'abbé Combalot a examiné quelles sont les dispositions que l'auditeur catholique doit apporter en venant entendre la parole de Dieu. Il a résumé ces dispositions dans trois conditions principales.

La première est de croire fermement que si la forme sensible par laquelle l'enseignement catholique arrive à l'auditeur est une parole humaine, au fond l'enseignement est celui de Jésus-Christ lui-même.

Vous devez croire, a-t-il dit, que lorsqu'un prêtre catholique parle dans la chaire de vérité, c'est Jésus-Christ, c'est l'épiscopat tout entier, c'est l'Église elle-même, avec tous ses docteurs, tous ses apôtres, tous ses évêques qui vous parlent par sa bouche.

La seconde, est d'apporter à l'audition de cette parole une *docilité d'enfant*. Si vous ne vous faites pas petit enfant, a-t-il dit, en rappelant une autre parole de Notre Seigneur, vous n'entrerez jamais dans mon royaume.

Et ici, l'orateur a comparé l'Église à une mère tendre et prévoyante qui enseigne son enfant et que son enfant croit, parce qu'il l'écoute non-seulement avec l'oreille, mais encore avec le cœur.

La troisième, est d'apporter à cet enseignement une sainte avidité pour la parole de Dieu.

Jamais, a-t-il dit en terminant, la société n'a senti plus vivement qu'aujourd'hui le besoin d'échapper aux dangers qui la menacent.

M. l'abbé Combalot conclut éloquemment en nous montrant que le retour sincère de la société à la foi catholique est la seule voie de son salut.

**III. DE LA BIBLE.** Le texte est pris dans l'histoire des disciples d'Emmaüs. — C'est l'interrogation que l'un des disciples adresse à son compagnon, après que la céleste apparition de Notre Seigneur les a quittés.

*« Nonne cor nostrum ardens erat in nobis cum loqueretur nobiscum in via, et aperiret nobis scripturas ? »*

Combien notre cœur n'était-il point brûlant d'ardeur, lorsqu'il nous parlait dans le chemin, et lorsqu'il nous expliquait les Écritures ?

Ce texte sert de prodrôme aux deux réflexions qui sont la base et la division de cette conférence.

Ces deux réflexions sont celles-ci :

La première : Quelle est la richesse des Saintes-Écritures ou de la Bible ?

La deuxième : Quelle est la mission providentielle de la Bible ?

Le développement de ces deux réflexions doit apparaître comme la suite et le complément du sujet de la dernière conférence, c'est-à-dire de la nature et de la mission de l'enseignement hiérarchique de l'apostolat catholique.

*Première réflexion.* Quel est le caractère de la Bible ?

La Bible est le livre par excellence, le livre unique, le livre de Dieu et de l'humanité. Elle est le livre que Dieu a inspiré, et dans lequel l'homme n'a jamais déposé une seule de ses pensées incertaines et mensongères ; c'est l'épopée de l'univers. La Bible, c'est-à-dire l'ancien et le nouveau Testament, c'est le livre éternel, celui dont tous les mots cachent un mystère. — C'est le livre que depuis dix-huit siècles tous les théologiens, tous les docteurs, tous les conciles, tous les évêques, tous les prédicateurs catholiques, creusent, étudient, commentent, et qui cependant n'est point entièrement expliqué. La Bible est d'abord le *livre du théologien catholique*. La théologie embrasse toutes les vérités révélées ; or elles sont toutes dans la Bible, sauf quelques doctrines venues par la tradition catholique. Elle renferme toute la *morale* ; la morale la plus pure, celle de l'Évangile, qui, si elle était appliquée sur la terre, ferait de cette terre l'image du ciel.

La Bible est le *livre du philosophe*, non pas de ce philosophe qui bâtit l'édifice entier de sa science sur les opinions individuelles, non pas de ceux qui doutent de tout, qui ne voient et ne peuvent voir que des mystères impénétrables dans les questions fondamentales de Dieu, de l'homme, et des destinées de l'homme, mais de celui qui sait chercher et trouver dans la Bible le *mot* de tous ces mystères, le *secret* de tous ces doutes, la solution de toutes ces questions. — Sans le mot que Dieu lui-même a écrit dans la Bible, tous les philosophes du monde ne pourront jamais parvenir à jeter l'ancre dans cette mer sans fond des opinions individuelles.

La Bible est le *livre du législateur*.

En dehors de la *législation catholique*, que voyons-nous, en effet ? Depuis 60 ans la France, dans ses assemblées législatives, a fabriqué 50,000 lois. Et cependant nous ne marchons pas ! — Elle a fabriqué 25 constitutions qui, toutes, devaient être éternelles, et cependant elle continue à osciller entre le despotisme et l'anarchie. Ces constitutions éphémères, inspirées en dehors de la législation catholique, n'ont été que comme des vêtements déposés à la hâte sur les épaules des peuples qui les essaient, et qui les déchirent aussitôt ! La Bible a été la charte de deux grands peuples, du peuple catholique et du peuple juif. — Le peuple juif, c'est cette petite nation, à peine aperçue dans l'histoire humaine, qui disparaissait effacée devant les grandes nations de l'antiquité, et qui cependant les a toutes accompagnées jusqu'au sépulchre.

Le peuple catholique, c'est cette société de 150 millions d'hommes, dispersée d'un bout du monde à l'autre, mais qui n'a qu'une loi, celle de l'amour de Dieu et du prochain.

Lorsque les peuples, fatigués de souffrir, comprendront que les lois politiques, sociales, civiles, le droit des gens, que toutes les lois

enfin doivent sortir de l'Évangile, alors et seulement alors on verra finir les révolutions.

La Bible est le livre *de l'historien*. C'est le journal de l'humanité. La création du monde, la fondation des familles humaines, la chute et la rédemption de l'homme, la dispersion des peuples, l'origine des langues, tout y est. Rien de ce qui intéresse l'humanité n'y est oublié, parce que les historiens sacrés ont écrit son histoire sous la dictée de Dieu.

La philosophie de l'histoire, cette science que les hommes ont résumée dans le *fatalisme*, puis dans le panthéisme, enfin dans le socialisme, la Bible la résume dans le Calvaire.

La Bible est le livre *des poètes*. Les poètes les plus fameux de l'antiquité ont chanté les passions humaines; la Bible a chanté les splendeurs célestes, les magnificences de Dieu. Elle a élevé la pensée humaine jusqu'à lui, elle nous apparaît comme un souvenir de la langue que parlait Adam dans le Paradis.

La Bible est le livre *de l'orateur sacré*. L'éloquence de la Bible, ce n'est pas l'éloquence des passions, des intérêts, de l'ambition. C'est l'*éloquence sacrée*, l'éloquence sainte, qui s'inspire de Dieu lui-même.

Aussi combien ses fruits sont différents de ceux de l'éloquence humaine! Qu'a produit l'éloquence humaine, l'éloquence parlementaire, par exemple?

L'éloquence sacrée, c'est celle qui prend vos passions, comme des serpents, et les brise contre la pierre du Temple. C'est l'éloquence de la Bible qui fournit au prêtre catholique ces ressorts admirables qui remuent profondément l'âme, qui l'ébranlent et la jettent vaincue aux pieds de Dieu; c'est le *levier* puissant que le prêtre catholique emploie pour soulever l'âme la plus chargée de péchés, pour l'enlever à terre et la lancer soumise et purifiée vers les cieux.

La Bible est le livre *de l'art chrétien*. L'art est la manifestation du beau, et le beau c'est l'expression de la vérité divine.

Le *paganisme* n'a jamais pu s'élever au-dessus de la beauté *plastique* de la forme humaine. L'*art chrétien* a pu s'inspirer des perfections de Dieu, de ses perfections adorables expliquées dans la Bible. Il est allé chercher ses pensées jusqu'au plus haut des cieux, jusqu'au plus profond de l'enfer.

Aussi voyez quels chefs-d'œuvre la peinture catholique a produits! Et la sculpture catholique! Cette sculpture catholique des 13, 14 et 15<sup>e</sup> siècles, qui ne prenait de la matière que ce qu'il lui fallait pour incarner le génie divin qui l'inspirait.

Un sculpteur moderne vous dira que cette sculpture pèche par le dessin. Ceci est vrai au point de vue matériel, mais le sculpteur moderne qui a perdu la foi, a perdu aussi l'inspiration divine qui animait le sculpteur catholique du moyen âge. Est-ce donc le *paganisme* qui eût pu créer une cathédrale catholique?

La Bible, en un mot, c'est le livre de toutes les situations; le livre des rois, des magistrats, du riche, du pauvre, de l'ouvrier. Elle renferme les leçons et des enseignements pour tous les états, c'est *le livre universel*.

*Deuxième réflexion.* Quelle est la mission providentielle de la Bible, c'est-à-dire de l'Ancien et du Nouveau Testament ?

Est-elle le principe générateur de la foi, du culte ? Ça été l'erreur du protestantisme de le prétendre ; l'Eglise catholique le nie.

L'interprétation individuelle a multiplié les erreurs, les schismes. Pourquoi ? parce que les 19/20 du genre humain sont incapables de lire la Bible ; parce que le petit nombre de ceux qui la lisent est incapable de la comprendre.

Saint Augustin lui-même n'a jamais pu comprendre les profondeurs des mystères cachés dans l'épître de saint Paul aux Romains.

L'anarchie est la conséquence radicale, nécessaire, de l'interprétation individuelle. En dehors de l'Eglise catholique, perpétuellement assistée de Jésus-Christ, il est impossible à qui que ce soit de comprendre les profondeurs de la Bible.

Toutes les erreurs, toutes les sectes, tous les schismes, toutes les idées humaines les plus monstrueuses se sont basées sur l'interprétation individuelle de la Bible.

De nos jours, les chefs du socialisme n'ont-ils pas voulu rendre Notre Seigneur Jésus-Christ complice de leurs monstrueuses doctrines ? Et cependant quel rapport y a-t-il entre l'Evangile et tous ces faux systèmes ?

Ce n'est pas par la Bible que le monde a été converti. Saint Jean avait fondé toutes les églises de l'Asie, quand il a écrit son Evangile. — Saint Paul ne commença à écrire ses Epîtres qu'après avoir évangélisé et converti des populations entières.

Ce qui a enfanté les peuples à la foi, c'est la parole vivante, l'enseignement vivant, incorruptible, transmis depuis Jésus-Christ lui-même par ses disciples, par ses Apôtres, par l'Eglise catholique.

Jésus-Christ lui-même n'a jamais voulu rien écrire. Je me trompe. Une seule fois, lorsque la femme adultère lui fut amenée, il traça sur la table des mots que le vent effaça tout aussitôt, et que nous n'avons jamais connus.

Jésus-Christ ne voulait pas que sa foi s'établît par l'écriture, mais bien par la parole.

D'ailleurs avant l'invention de l'imprimerie, la Bible était très-rare ; la foi eût donc été impossible.

L'Ecriture n'est faite que pour créer des érudits, des docteurs, et tous ne sont pas appelés à devenir docteurs.

L'Eglise ne cache pas cependant l'Ecriture à ses enfants, mais elle la leur distribue elle-même. Dans son zodiaque sacré, elle fait passer sous leurs yeux, pendant la succession des jours et des fêtes de l'année, tous les principaux passages de la Bible.

La Bible est utile ; elle n'est pas nécessaire, saint Paul l'a dit. Si elle n'eût pas existé, la hiérarchie sacrée de l'Eglise catholique eût suffi pour conserver et enseigner la parole de Dieu.

Que s'il y avait parmi vous un de nos frères égarés hors du giron de l'Eglise, qu'il sache que ce n'est point dans un sentiment d'amertume que je parle ainsi de l'interprétation individuelle. Mais je crois devoir vous dévoiler les dangers qu'elle renferme.

Voyez l'Allemagne, c'est l'interprétation individuelle qui l'a per-

due. Du protestantisme, elle est tombée dans le rationalisme ; et le socialisme qui découle du rationalisme, la travaille aujourd'hui jusque dans ses plus grandes profondeurs. Le socialisme est la dernière conséquence de l'interprétation individuelle.

Jésus-Christ n'a pas donné pour base à la foi l'interprétation individuelle, parce que c'est le principe créateur de toutes les erreurs et de toutes les divisions, car il est impossible de trouver sur toute la terre deux protestants qui soient d'accord sur l'interprétation d'un même passage de la Bible.

Si la parole n'édifie pas, a-t-il dit en terminant, elle renverse.

IV. DE L'UNITÉ DE L'ÉGLISE. Après avoir dit que les attaques prédites contre Notre Seigneur Jésus-Christ se sont aussi élevées contre son Église, il veut aujourd'hui traiter de l'unité de cette Église ; aussi il énonce trois propositions dont nous regrettons de ne pouvoir donner que les grandes lignes.

1. L'Église catholique possède le grand caractère de l'unité ; caractère qui est formé du vrai et du beau ; unité qui est la notion essentielle de Dieu, et dont son Église doit offrir la manifestation. Ce caractère a été aperçu par les prophètes, promis et donné par le Sauveur, exprimé par saint Paul : *Un Dieu, une foi, un baptême*. Or l'Église est une dans son dogme, sa morale, son culte et sa hiérarchie. Son dogme est invariable ; il a dévoré toutes les erreurs ; sa morale n'est que l'expansion de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, sommaire de toutes ses lois ; son culte n'est que l'adoration de J.-C. se produisant sous toutes ses formes admirables.

Cette unité repose sur le pontificat suprême, autour duquel gravitent les évêques et les prêtres qui enseignent sous la tutelle de l'Esprit-Saint. L'orateur met au défi qui que ce soit de trouver la moindre contradiction dogmatique dans les bulles et les dix-huit Conseils œcuméniques.

2. L'Église possède seule ce caractère ; les religions humaines, schismes et hérésies, ne présentent qu'un vaste pêle-mêle de sectes qui se croisent et se détruisent. Elles n'ont pas cette unité, et elles ne peuvent l'avoir, puisque leur principe est un principe générateur des divisions religieuses.

3. Ce caractère est un signe éclatant de la divinité de l'Église catholique ; comme son fondateur, elle rend un témoignage à sa divinité par son affirmation de l'unité, et de plus donne en preuve cette unité qui est un miracle permanent. Comment se fait-il que ces flots d'intelligences, libres de prendre des directions contraires, suivent harmoniquement le même courant et acceptent volontairement l'enseignement catholique ? si ce n'est pas le doigt de Dieu, c'est inexplicable. Cet éclatant prodige devrait convaincre tous les hommes, si nous ne savions que le cœur humain renferme des mystères profonds ; et Notre Seigneur, malgré la résurrection de Lazare, ce miracle évident, a vu sa mission divine niée par les scribes et les pharisiens. L'orateur s'écrie qu'il fait bon se reposer dans l'unité catholique, et appelle de ses vœux l'instant où en Europe on verra se réaliser ce mot apostolique : Nous n'avons qu'un cœur et qu'une âme !



## MÉLANGES ET NOUVELLES.

---

ITALIE. — Seize religieux des Mineurs-Observantins sont partis de Gènes pour l'Amérique. Ils vont évangéliser la Bolivie.

ROME. — On annonce de Rome que le Saint-Père vient de prononcer la canonisation de Pierre Claver, l'apôtre des esclaves à Carthagène.

— On va procéder à Rome à la béatification du vénérable Jean Grande, de l'ordre des Frères de Saint-Jean de Dieu, mort martyr de la charité, le 5 juin 1600, au milieu d'une peste qui désola Xerès en Andalousie.

SYRIE. — Ce qui se passe à Beyrouth signale un singulier contraste avec ce qui se passe dans des villes que nous ne nommons pas. Le dévouement des missionnaires leur a conquis l'affection et le respect de toute la population turque. A cette heure, le capucin, le franciscain, le lazarisite, le jésuite, non-seulement ne rencontrent nulle part un seul regard moqueur, une seule impertinente apostrophe, mais encore ils sont l'objet de tous les égards : le fanatisme a fait place, en douze ou quinze ans, à l'urbanité et à l'estime.

CHINE. — Une lettre de Hong-Kong, en date du 24 juillet dernier, annonce que M. Bonnard, missionnaire du Ton-King, a été décapité pour la foi le 1<sup>er</sup> mai. Ce nouveau martyr appartenait au diocèse de Lyon.

AMÉRIQUE. — Le Saint-Père vient d'envoyer auprès du nouveau gouvernement impérial d'Haïti, un légat apostolique, le Père Spaccapetra, de la Congrégation de la Mission, homme d'un grand mérite et d'une grande vertu.

— Des religieuses de la Providence sont parties de Montréal (Canada) pour aller fonder un établissement au Cap Horn, territoire de l'Orégon, dans le diocèse de Nesqually.

— De nouveaux diocèses viennent d'être fondés dans le Canada et la Nouvelle-Lusse.

— La persécution contre l'Église reste en permanence dans les républiques de la Nouvelle-Grenade et de l'Équateur.

— Trois nouvelles cathédrales viennent d'être consacrées aux États-Unis ; à Louisville, sur les bords de l'Ohio, à Albany, capitale de l'État de New-York,

et à Cleveland, aux bords du lac Érié. Une église pour les Italiens a été ouverte à Philadelphie ; on bâtit encore de nouvelles cathédrales à Philadelphie, à Buffalo, à Charleston, à Pittsbourg, à la Nouvelle-Orléans.

ANGLETERRE. — L'Église anglicane semble vouloir secouer, mais timidement d'abord, le joug de la suprématie gouvernementale. Dans une réunion de 16 évêques anglicans et de 90 autres membres, présidée par l'archevêque protestant de Cantorbéry, l'évêque d'Oxford a réclamé les droits d'indépendance de l'Église anglicane. Le *TIMES* s'en effraie et dit : « L'Église doit » être ou gouvernée par la même puissance qui dirige l'État, ou elle s'élèvera » à une position indépendante vis-à-vis de cette puissance quand elle ne lui » sera pas hostile.... Les pouvoirs rendus à la Convocation seraient le commencement de questions beaucoup plus sérieuses, et si l'on persévère dans » la route où nous nous engageons, l'Église et l'État entrent dans une voie » dont l'une et l'autre des deux puissances ne sauraient prévoir la fin. » Le *TIMES* a bien raison, ce sont là des questions de vie et de mort.

Le cabinet anglais a déclaré, par l'organe de M. Walpole, dans une séance de la Chambre des Communes, « qu'il ne recommandera pour rien » au monde à la couronne d'autoriser la Convocation d'adopter des canons, » et que selon lui rien ne serait plus préjudiciable à l'Église d'Angleterre, ni » plus de nature à amener des schismes dans l'Église, que la résurrection » de la Convocation. » Le 17 novembre, l'archevêque de Cantorbéry a prérogé la Convocation pour le 16 février, malgré les protestations de l'évêque d'Oxford.

— Mgr le Primat d'Irlande, archevêque de Dublin, dans une lettre adressée à M. le supérieur du Collège irlandais à Paris, ajoute les lignes suivantes : « Je n'ai pas le temps de vous parler en détail des innombrables écoles du » prosélytisme protestant établies dans toute l'Irlande, écoles qui ne sont » que trop aptes à détruire les sentiments religieux de la jeunesse et à faire » des hypocrites et des infidèles. Mais, quoiqu'il fasse, le protestantisme n'en » retirera aucun profit. Quelques pauvres créatures, périssant de faim et de » froid, viendront peut-être à lui ; mais leur seul but est de chercher un abri » et un soulagement dans les séduites offrandes de l'apostasie. C'est là, en » vérité, une honteuse façon de convertir les gens... »

— La Cour du Banc de la reine, sur les plaidoiries du docteur Cockburn, a accordé l'autorisation de commencer un nouveau procès dans l'affaire du docteur Newman et de M. Achilli.

— Pendant que l'immoralité la plus brutale répand à pleines mains, à Genève, des brochures odieuses contre la confession, le protestantisme allemand examine si on ne devrait pas rétablir la confession, et en Angleterre la question est soulevée et prépare de nouveaux orages au sein de l'Église anglicane. Les catholiques, en possession du sacrement divin de la pénitence, source de tant de vertus, de tant de réparations, de tant de consolations, ont le devoir sacré de prier Dieu plus que jamais pour l'Angleterre et l'Allemagne protestantes, forcées aujourd'hui de revenir successivement à toutes les croyances et à toutes les institutions catholiques.

— Les catholiques d'Angleterre viennent de faire une perte immense : John Talbot, comte de Shrewsbury, pair d'Irlande et d'Angleterre, est mort à Naples, le 9 novembre dernier.

— M. Edouard Scholfied, membre de l'université de Cambridge, fils du feu membre du Parlement, a été reçu dans l'Église, à la chapelle de Sainte-Marie, à Chelsea, près de Londres, par le P. Ignace Spenceer ; le lundi 6 de ce mois, il a reçu le sacrement de Confirmation de S. E. le cardinal Wiseman, le jour de la fête de l'Immaculée Conception. Sa femme avait été reçue dans l'Église avant son mariage, en 1842.

FRANCE. — Mgr l'évêque d'Orléans vient de publier un admirable Mandement sur la liberté de l'Église.

LYON. — Deux manifestations de la ville de Lyon viennent de nous rappeler l'élan qui se produisit à Éphèse, quand l'Église confirma à la Sainte Vierge son titre de MÈRE DE DIEU contre les attaques de l'hérésie. Les journaux de Lyon sont unanimes pour constater le zèle qui a réjoui le cœur apostolique de Mgr de Bonald. La description qu'ils nous apportent des illuminations de la ville, dans la soirée du 8 décembre, dépasse tout ce qu'on pourrait rêver. Parmi ces divers récits également intéressants, nous citons celui du SALUT PUBLIC, qui entre dans les plus petits détails de cette admirable soirée :

« Hier, quelque chose d'inattendu, qui tient du miracle, quelque chose d'admirable enfin, s'est produit dans notre ville, quelque chose que le matin personne n'aurait soupçonné, que nous étions loin nous-même de prévoir lorsque nous annoncions que bon nombre d'illuminations privées témoigneraient, dans la soirée, du culte profond que la cité lyonnaise a voué à la mère de Dieu. Pour se faire une idée de la pieuse démonstration d'hier, il faut en avoir été témoin. L'étranger qui serait entré dans nos murs à la tombée de la nuit, se serait demandé quel fait immense donnait lieu à cette grande manifestation ; il eût crut à quelqu'un de ces événements qui intéressent profondément non pas une ville, mais le monde. Nous allons essayer de raconter ce que nous avons vu, et si merveilleux que cela puisse paraître, nous resterons au-dessous de la vérité :

» Depuis six heures, en dépit du temps nuageux le matin, pluvieux dans l'après-midi, en dépit du contre-ordre affiché par l'autorité ecclésiastique, en dépit d'un signal qui devait partir de Fourvières et qui ne se montrait pas, toute cette ville, cette ville de 300,000 âmes, s'est illuminée comme par enchantement. Cette double, triple et quadruple ligne de quais qui s'étend de Vaise à la Quarantaine, de Serin à Perrache, de Saint-Clair à la Mulatière, du quai d'Albret à la Mouche, étincelait comme autant d'interminables rubans de feu. Que les quais de la Saône qui font face à l'image vénérée ou qui sont placés, pour ainsi dire, sous sa main, eussent été illuminés, il n'y avait là rien de bien surprenant, tout le monde s'y attendait ; mais les profondeurs de Saint-Georges, où pas une fenêtre n'est restée dans les ténèbres ; mais tout le centre de la ville, dans ses ruelles les plus misérables et les plus abandonnées ; mais ce faubourg de la Croix-Rousse, éclairé tout entier, dardant sur la colline sainte ses milliers d'yeux enflammés, comme les étoiles d'un firma-

ment; mais les Brotteaux, mais la Guillotière rivalisant avec Lyon et non moins éblouissants que lui, voilà ce que personne n'eût imaginé et ce qui est scrupuleusement exact.

» Puis, çà et là, le chiffre de la Mère de Dieu, des transparents, des emblèmes, des devises comme celles-ci, que nous avons retenues : *TRIVIS EBURNEA, VIRGO INTEMERATA, STELLA MATUTINA*. Plus loin, c'était un balcon qui s'enflammait tout à coup; on allumait des flammes de Bengale, rouges, vertes, bleues surtout, la couleur de Marie. Nous en avons remarqué sur le quai de la Baleine, sur la place de Bellecour, sur la place d'Albon. Toutes les niches supportant une image de la Vierge, et elles sont nombreuses à Lyon, étaient splendidement illuminées avec des décorations variées à l'infini...

» Arrêtons-nous, nous ne finirions pas, si nous voulions raconter tous les incidents, tous les détails charmants de cette soirée, qui sera l'éternel honneur de la foi lyonnaise.

» Elle a dû être heureuse et fière de nous, la Vierge qui protège la cité! Elle a dû être consolée, la grande consolatrice des affligés, en voyant combien l'aime et l'honore cette ville. Certes, il a bien des fautes, bien des égarements à expier ce peuple; mais en faveur du culte profond, impérissable qu'il a gardé pour sa protectrice, la Vierge immaculée a oublié toutes ses erreurs.»

La journée du dimanche 12 a été témoin de fêtes nouvelles et aussi splendides.

— Lady Stanley, parente du premier ministre d'Angleterre, a fait abjuration, à l'exemple de son père, dans l'église de la Madeleine à Paris.

ALLEMAGNE. — Le *SEMEUR* nous apprend que le chef du protestantisme du grand-duché de Hesse Cassel vient de lancer un Mandement curieux sur les cimetières. C'est encore une inconséquence avec le libre examen en religion et en morale, base du protestantisme; nous craignons bien que les cimetières officiels de la Hesse ne deviennent déserts, si la mesure est observée à la lettre. L'excommunication des morts, dans les sectes qui admettent le libre examen, est une contradiction et une anomalie. La discipline catholique est bien différente; elle est fondée sur la consécration des cimetières qui sont des lieux saints, sur les dogmes les plus vénérables, sur un principe profondément moral; mais elle n'exclue pas les pauvres pécheurs en tant que pécheurs, elle n'exclue que le pécheur qui refuse pertinemment de rentrer en grâce avec Dieu par le repentir et les sacrements; elle lui ouvre une porte de salut jusqu'au dernier moment, et elle interprète toutes les intentions qui ne peuvent plus s'exprimer dans le sens le plus charitable. L'ordonnance protestante de la Hesse, au contraire, est d'une rigueur désespérante. La voici : « Sépulture infamante 1<sup>o</sup> pour les personnes qui sont formellement exclues de la communion de l'Église évangélique; 2<sup>o</sup> pour les personnes qui rentrent dans l'une des catégories suivantes : a) les membres de la secte des anabaptistes, des néo-catholiques allemands et de celles qui portent le nom de communautés libres; b) ceux qui ont constamment et ouvertement méprisé la Parole de Dieu, le culte public et les saints sacrements, y compris ceux qui ont dédaigné ou refusé la bénédiction religieuse du mariage; c) les blasphémateurs, les adultères, les prostitués et les ivrognes; d) les suicidés; e) ceux qui ont subi la peine de mort pour crime. »

— Le SEMEUR nous apprend que le même super-intendant protestant de la Hesse a rendu un arrêté dans lequel il est dit que les candidats en théologie 1<sup>o</sup> ne pourront se marier sans le consentement de l'autorité ecclésiastique ; 2<sup>o</sup> ne pourront être placés comme suffragants (vicaire) s'ils sont mariés, et 3<sup>o</sup> seront renvoyés s'ils se marient sans le consentement du super-intendant. — Et que sert à alors à Luther son sermon sur le mariage ? Pour les suffragants, on comprend qu'on sacrifie leur droit de se marier, dans la crainte de voir en présence la femme de M. le pasteur et celle de M. le suffragant. Mais c'est au moins très-original ; c'est certainement peu conséquent avec toutes les déclamations de la réforme contre le CÉLIBAT. Et ici il est évidemment FORCÉ.

— Le SEMEUR nous fait le plaisir de nous informer qu'une institution nouvelle vient d'être fondée dans le grand-duché de Bade, sous le nom de la JEUNESSE-SAINTE, pour devenir, dit-il, le soutien de l'ultramontanisme (lisez catholicisme), et que ces malheureux enfants sont obligés de se confesser !!! Quelle désolation !

PRUSSE. — Le SEMEUR nous informe des dissensions intestines dans le protestantisme par les lignes suivantes fort curieuses : « Les réunions provinciales des luthériens et les conférences pastorales, qui se sont tenues ces derniers temps, ont pris partout des arrêtés qui réclament instamment du conseil ecclésiastique supérieur, une séparation bien tranchée des Églises luthériennes et réformées, et qui parlent de l'Église-unie comme d'une fraction incompétente, non autorisée ; ce qui surprend beaucoup, car l'Église-unie a toujours été regardée, jusqu'ici en Prusse, comme l'Église protestante vraiment prédominante dans le pays. Toutes ces discussions qui menacent de troubler la paix religieuse, et qui deviennent toujours plus ardentes, ont été provoquées par le gouvernement qui favorise tous les jours davantage les éléments réactionnaires les plus incroyables, et cherche à opposer aux forces soi-disant révolutionnaires, les idées extrêmes les plus absolues. Il sera très-difficile de venir à bout de ces éléments fanatiques par des mesures de police. Puissent les prétentions extraordinaires des luthériens extrêmes, réunies à celles des ultramontains, engager le gouvernement à recourir enfin à des moyens plus intelligents et plus chrétiens. »



SUISSE. — Jura catholique. — Ce n'est pas seulement en Prusse que les Missions catholiques font peur à ceux qui les jugent sans les bien connaître. A l'occasion du Jubilé accordé par le Souverain-Pontife, des retraites viennent d'être données dans quelques localités du Jura ; aussitôt on a vu, dans ces pieux exercices, une exploitation du peuple ; quelques bénédiction de chapelets, quelques distributions de médailles, ont apparu à certains esprits comme une résurrection du Sonderbund, et un membre du Grand Conseil a cru de son devoir d'appeler l'attention du gouvernement sur ce qui se passait dans le Jura. Mais le président, sans attendre au lendemain pour répondre à l'interpellateur, a calmé ses craintes en les réduisant à néant.

VALAIS. — Par ordre du gouvernement, les immeubles confisqués en 1848 aux hospices, du grand Saint-Bernard et du Simplon, seront mis en vente aux enchères publiques, le 28 courant, à Martigny. M. Clet, membre du chapitre de Saint-Maurice, vient de protester contre cette nouvelle injustice.

Si jamais les communistes devaient prendre la place de Messieurs du Valais, et qu'ils vissent à décréter, au nom de l'État, la saisie et la vente des propriétés de ces hauts seigneurs, que feraient les nobles magistrats d'aujourd'hui? Ils crieraient à l'injustice. Mais, citoyens, ces biens nous appartiennent, vous ne pouvez en disposer, nous les avons acquis de la manière la plus légitime, jamais personne ne nous en a contesté la possession. INTELLIGENTIS PAUCA.

GENÈVE. — La presse catholique en France, en Allemagne et en Italie nous a accueillis avec une bienveillance dont nous sommes fiers; nos efforts nous feront tendre à être dignes de la cause de Dieu et des sympathies de ses illustres défenseurs; nous méprisons les attaques de l'animosité pour rester un organe sérieux de la vérité.

— Quelques journaux de Genève, en parlant des ANNALES CATHOLIQUES DE GENÈVE, ont déclaré que c'était une nouvelle levée de boucliers de l'ultramontanisme; c'est ainsi que certains partisans de la liberté de conscience traitent la réponse que nous faisons aux attaques et aux provocations du SEMEUR; ces adversaires ne voudront pas même nous laisser le droit de légitime défense. Est-ce là la liberté religieuse?

— M. Gaberel, ministre protestant national, dans une brochure sur l'ESCALADE, attribue la conversion du Chablais aux intrigues et à la violence de François de Sales; nous le prions d'étudier l'histoire et de ne pas produire une pareille affirmation sans preuves formelles; c'est là de l'histoire inventée à plaisir.

— M. Merle d'Aubigné, ministre de l'Église libre, dans un discours fait à l'ouverture des classes de l'école de théologie, a osé prononcer cette phrase incroyable: « La papauté n'est qu'une espèce particulière de socialisme. » C'est un moyen excellent d'esquiver le dilemme posé par la science, par la philosophie et par les faits: Ou catholique, ou socialiste.

— Le SEMEUR a commencé une série d'articles sur la Messe; il essaie, dans sa première attaque, de prouver que dans ces paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ: Ma chair est vraiment une nourriture; mon sang est vraiment un breuvage, que ces mots du Sauveur VRAIMENT signifient EX FIGURE; nous attendons la suite pour examiner cette habileté d'un théologien qui veut nous montrer que Jésus met une condition de vie et de mort sur l'intelligence d'une métaphore. Au reste, comme ces articles sont sérieux, nous attendons, pour les réfuter loyalement, que l'attaque soit complète.

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

**HISTOIRE DE LA RÉDEMPTION. — L'INCARNATION, PAR M. L'ABBÉ FRÉDÉRIC-ÉDOUARD CHASSAY, chanoine honoraire de Bayeux, professeur de philosophie au séminaire diocésain, membre de l'académie romaine de la Religion Catholique. 1 vol. Paris, M<sup>me</sup> Poussiégué. Lyon, Pélagaud.**

« M. l'abbé Chassay a entrepris d'écrire et de publier une série d'ouvrages à la fois instructifs et édifiants, dont l'ensemble doit former la BIBLIOTHÈQUE DE LA FEMME CHRÉTIENNE. Parmi les différents sujets qu'il a choisis avec tant de discernement, nous trouvons l'HISTOIRE DE LA RÉDEMPTION. Le volume que nous annonçons ici comprend l'Incarnation du Fils de Dieu, son enfance et sa jeunesse, jusqu'à son entrée dans la vie publique. Ce n'est pas une simple exposition des mystères particuliers relatifs à la vie de l'Homme-Dieu, c'est en même temps une interprétation doctrinale de nos mystères. L'auteur appuie son travail sur l'autorité des Pères et des écrivains les plus célèbres, et s'attache à se mettre à la portée de tous les esprits, tout en se rendant utile aux intelligences plus élevées et aux personnes versées dans cette matière.

» Certainement le sujet et le plan de l'ouvrage de M. Chassay ne sont pas nouveaux, et un grand nombre de profonds penseurs et d'écrivains érudits l'ont précédé dans la carrière; mais l'auteur a su se servir de leurs travaux avec un rare bonheur. Empruntant à ces maîtres, comme l'abeille industrieuse, ce qui convenait le mieux à son sujet, et tout ce qui était le plus propre à offrir un aliment agréable et substantiel au commun des lecteurs, particulièrement aux femmes, à l'instruction desquelles ce livre est particulièrement consacré. Les ennemis de notre foi se servent tous les jours de semblables moyens pour faire passer dans les masses le poison délétère de l'impieété; il est juste que le ministre zélé de la vraie religion sache aussi les employer pour répandre les maximes sacrées de la piété et de la vraie sainteté.

» Les connaissances précieuses qui remplissent ce livre, l'union et la piété qui y règnent sont un témoignage non équivoque de la belle âme et du zèle de l'auteur; elles nous prouvent tout le bien qu'il est destiné à faire, et nous sont un gage assuré de l'heureux succès qui l'attend dans le vaste champ qui lui reste à parcourir.

» Nous ne pouvons assez louer le zèle infatigable avec lequel l'auteur soutient la presse catholique, et emploie ses doctes labeurs au profit de la religion. Nous tenons à l'encourager, ainsi que le soutient par sa faveur le grand théologien notre savant collaborateur, le P. Perrone, qui a accueilli avec bienveillance la dédicace de cet ouvrage. »

(Traduit des ANNALES DES SCIENCES RELIGIEUSES de Rome.)

M. Chassay est auteur de plusieurs ouvrages distingués qui sont d'admirables démonstrations du christianisme ; nous espérons en rendre compte prochainement.

---

Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons une petite brochure allemande intitulée : *QUE DOIT FAIRE ET ÉVITER LE PEUPLE SUISSE CATHOLIQUE ?* par un solitaire suisse. C'est une réunion de bons conseils qui, mis en pratique, sauveraient notre patrie. La pensée révèle un cœur chaleureusement chrétien, et le style trahit une plume exercée.

---

Il vient de paraître à Genève une brochure qui mérite d'être lue : *DU PRINCIPE CHRÉTIEN DANS LA POLITIQUE*. Ecrite avec verve et conviction, avec un élan remarquable d'expressions, elle exprime la nécessité sociale du catholicisme, et présente des considérations neuves sur un sujet si souvent démontré ; nous lui reprocherions quelques idées politiques qui sont discutables ; malgré cela, nous la recommandons vivement à nos lecteurs.

---

*Notre état, depuis la mort jusqu'à la résurrection ; dialogue entre deux prédicateurs évangéliques de Prusse ; question à résoudre entre l'Église protestante et l'Église catholique*, a pour auteur le P. W. Lütkenmuller, pasteur évangélique à Selchow, près Storkow, dans la marche de Brandebourg. Dans ce volume, remarquable d'érudition et de dialectique, l'auteur, qui a adopté la forme du dialogue, prend pour point de départ l'article du symbole des Apôtres, admis aussi, comme on sait, par les protestants : « descendit ad inferos, » et, par les déductions qu'il en tire, il arrive à reconstruire tout l'édifice de l'Église catholique. La primauté du siège de saint Pierre, la messe, le culte des saints et la prière pour les morts y sont démontrés avec une logique sévère. M. Lütkenmuller rétablit la vérité sur les faits historiques, falsifiés ou inventés par les auteurs protestants ou incroyables des trois derniers siècles, et en terminant ce travail, il ne peut s'empêcher de s'écrier avec l'accent d'un esprit détrompé : « Voilà pourtant dans » quelle ignorance (Dummheit) on nous a retenus, nous, théologiens de notre jeunesse ! »

Nous remarquons surtout un passage de ce livre qui paraît singulièrement propre à faire voir où en sont aujourd'hui les protestants de bonne foi qui sentent la nécessité d'une autre protection que celle de l'épée séculière, et d'une autre autorité que celle de la confession d'Augsbourg et des rescrits du conseil ecclésiastique de Berlin. Voici ce passage, tiré de l'avant-propos :

« En avant donc, maintenant, ô vous qui, de bonne foi, cherchez et combattez pour la vérité. C'est à vous que j'offre ces lignes traitant de l'autre monde (Unterwelt), non pas en qualité d'ennemi, mais comme votre plus sincère ami et votre ancien compagnon d'armes qui a donné ses preuves depuis longtemps, ou qui du moins a fait quelques tentatives pour opérer le bien. A l'œuvre, engageons au milieu de nous une lutte fraternelle pour la plus grande gloire de Dieu. »



COMMENT

# GENÈVE A PERDU SON TITRE

DE

## ROME PROTESTANTE.

---

§ I. INTRODUCTION. — Le *Semeur Genevois* a commencé par un article sur la lutte entre le catholicisme et le protestantisme ; mais il ne parle pas d'une autre lutte qui a miné intérieurement les Églises protestantes : c'est celle des ministres entre eux. Nous allons parler ici de cette lutte, en tant qu'elle a eu pour objet la doctrine caractéristique du calvinisme (1), qui est la prédestination à la damnation. Nous ferons voir que c'est l'abandon de cette doctrine qui a fait entièrement perdre à la ville de Genève le titre qu'elle s'était attribuée de *Rome protestante*. Les catholiques ont le plus grand intérêt à répandre la lumière sur cet épisode de l'histoire de Genève, parce qu'il a été fort défiguré par les ministres protestants, qui involontairement, nous aimons à le croire, s'en sont servi et s'en servent encore pour souffler dans cette ville l'esprit d'irritation contre le catholicisme.

Il est certain en effet qu'à Genève, surtout parmi les conserva-

(1) La prédestination devint le caractère caractéristique des Églises calvinistes (Conf. sur la sanctif., par le pasteur Martin, pag. 249).

teurs, les hommes les plus distingués éprouvent une sorte de répulsion pour l'Église romaine, parce qu'ils attribuent aux catholiques d'avoir fait perdre à Genève son importance européenne, et d'avoir fait descendre au simple degré de ville de commerce une cité autrefois si fameuse par sa prééminence comme ville de religion. *Genève dont on parlait, Genève qu'on vantait, Genève exclusive, Genève refuge, Genève métropole, Genève en un mot ILLUSTRE, voilà ce qu'ils regrettent*, dit un auteur protestant (1). C'est peut-être le plus grand obstacle à leur réunion avec notre Église; ils croient faire un acte de patriotisme en repoussant avec dédain, comme le fléau de la nationalité genevoise, la doctrine catholique, et en demeurant fermes dans la communion protestante, dont ils ne peuvent pas cependant se dissimuler les défauts. Quelques-uns même espèrent encore que Genève verra reluire les jours de son ancienne gloire, et redeviendra la Rome protestante. M. le ministre Martin s'est fait l'organe des sentiments de ces derniers dans un sermon solennel prêché le jour du jeûne genevois en 1851.

Pourrait-on, dit-il (2), rêver, en ce jour et sur cette terre si longtemps privilégiée, le retour d'une patrie qui nous serait bien chère et où l'Évangile seul régnerait? Peut-on jeter un timide regard vers les profondeurs de l'avenir pour y chercher quelque espoir? Une restauration de Genève protestante est-elle possible, est-elle probable?... Hélas! il faut bien le reconnaître: humainement, non! Il faudrait, pour cela, un remaniement de frontières; il faudrait non-seulement un rapprochement des cœurs, mais une régénération chrétienne et générale, qu'humainement rien ne laisse prévoir. Et cependant voulons-nous interdire ici toute espérance? Tenterons-nous d'étouffer cette voix qui semble murmurer dans cette enceinte: « Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. » (Luc xviii, v. 27.) Ah! il nous faudrait, pour cela, un courage que nous ne nous sentons pas.

Nous sommes bien éloignés d'accuser M. Martin d'avoir voulu, par cette expression de ses regrets, attiser le feu de la prévention genevoise contre les catholiques; mais telle est chez lui, comme chez tant d'autres Genevois, la force du sentiment national, que si elle les détourne de la route légitime, elle les fait aboutir à des écarts sur lesquels ils se font la plus complète illusion.

(1) De l'Union Protestante, page 25.

(2) Du caractère du jeûne genevois, par le pasteur Martin, page 24.

On a formé en effet à Genève l'*Union Protestante* sur le motif avoué d'élever une digue contre les envahissements du catholicisme, et de réveiller le zèle des protestants pour la gloire de cette ville. On a recouru à des mesures extra-légales pour parvenir à ce but : *Écarter les domestiques catholiques ; ne pas acheter chez les marchands catholiques ; s'introduire dans les mariages mixtes et amener les enfants au protestantisme ; agir auprès des magistrats et des conseils municipaux par des sollicitations, auprès des citoyens par des remontrances, et au besoin par des offres de service ; attirer des protestants étrangers pour faire concurrence aux catholiques dans certains métiers ; entraver par tous les moyens possibles l'établissement des catholiques et leur admission aux droits de cité ; en un mot rompre en visière à l'esprit de charité évangélique ; refuser du travail aux laborieux, du pain aux misérables, des occupations et de la confiance à la probité* (1).

Tel est le tableau qu'un Genevois protestant nous trace de l'*Union Protestante*, et ce tableau est appuyé sur des documents authentiques. Nous aimons à croire que les rédacteurs du *Semeur Genevois* n'ont pas adopté de tels principes. Ils prennent au contraire pour drapeau la liberté de conscience. « Nous la voulons, » disent-ils, pour le catholique aussi bien que pour le réformé ; « nous la voulons pleine et entière. » Cependant, aussitôt que la fibre du sentiment national vient à faire résonner le nom de *Rome protestante*, ils ne regardent plus les choses du même œil ; ils voient aussi partout dans Genève les *envahissements de l'Église romaine* ; ils font sur cet objet des plaintes amères, ils présentent l'état des choses sous le point de vue le plus faux et le plus capable d'exciter contre les catholiques l'animosité de la population protestante. Écoutez-les dans leur style (1) :

Genève perd de plus en plus, par diverses causes, son caractère de cité protestante, et Rome réussit (grâce aux malheureuses circonstances du pays, qu'elle a su exploiter en sa faveur) à y fonder une nouvelle église, à l'érection de laquelle on a intéressé toute la catholicité, et dont on veut faire un édifice de remarque, une église digne de recevoir un jour l'épiscopat que l'on espère, et que l'on prépare....

(1) De l'Union Protestante, page 45.

(2) Le SEMEUR GENEVOIS, pages 41, 43 et 46.

Que dès longtemps la cité de Calvin fût l'objet de la convoitise de Rome, c'est ce qui est incontestable; mais jusqu'ici toutes les ressources de sa politique s'étaient trouvées impuissantes à entamer le caractère essentiellement protestant d'une petite nation qui, soit par son passé, soit par les services qu'elle rendait à la foi, pouvait être représentée comme l'une des positions les plus importantes du protestantisme européen. Il était réservé aux Genevois de nos jours de voir se dérouler, sous leurs yeux, le plan d'une vaste conjuration dont on espère de grandes choses et où se sont rencontrés avec la même haine, quoique avec de tous autres motifs, les ennemis politiques et religieux de l'ancienne Genève, de Genève protestante.

On espère que l'envahissement de la population catholique auquel on travaille de toutes manières, amènera l'augmentation des CATHOLIQUES GENEVOIS; que celle-ci à son tour conduira à un changement confessionnel dans la majorité des Conseils; et qu'à ce moment on pourra commencer dans le sein de la population une grande campagne missionnaire, à laquelle l'ignorance d'un grand nombre assure d'avance le succès; mais surtout on espère qu'il sera possible d'enlever par des mesures officielles, aux protestants de Genève, leurs privilèges, leurs droits, leur cathédrale, et de les réduire peu à peu à l'état d'une minorité conquise et découragée. L'avenir sera-t-il moins favorable au catholicisme que ne vient de l'être le passé? et Dieu dissipera-t-il ces funestes desseins? C'est ce qu'on a encore besoin d'espérer sans apercevoir le comment: Jusqu'ici on est bien obligé de constater que grâce aux circonstances, l'avantage s'est montré du côté des envahisseurs.

Il faut remarquer que les catholiques sont à Genève au nombre de douze mille; ce qui fait le tiers de la population de cette ville. Les protestants ont changé autrefois en temples de leur culte un grand nombre d'églises bâties par les catholiques (1), comme l'atteste le nom même de ces édifices consacrés dans leur origine non-seulement au culte de Dieu, mais aussi à l'invocation des saints que les protestants rejettent. Ils sont fort à l'aise dans ces temples qui sont plus que suffisants pour les protestants qui s'y rendent ou qui ne s'y rendent pas. Les catholiques n'ont que la petite église de Saint-Germain qui ne peut contenir que mille personnes. Il en arrive que plusieurs catholiques ne peuvent pas entrer dans l'église pour assister aux solennités, et que les autres y sont serrés, pressés, étouffés. Depuis une longue suite d'années cet état, aussi contraire à la santé qu'à la piété, se perpétuait sans qu'on eût égard à nos réclamations. Enfin le gouvernement

(1) La cathédrale de Saint-Pierre, l'église de Saint-Gervais, l'église de Sainte-Madeleine.

actuel nous a accordé un terrain sur lequel nous avons entrepris de construire une église à nos frais. Et cependant la construction de cette modeste église fait jeter des cris d'indignation au *Semeur*. Son imagination exaltée la transforme en une magnifique cathédrale, digne de recevoir pour officiant l'évêque et son clergé (1).

On essaie d'allumer le flambeau de la discorde et de soulever le peuple protestant de Genève contre les étrangers catholiques qui viennent s'y établir, en les représentant comme envoyés par l'association de la foi pour procurer l'*envahissement* de la population catholique. On répète ce conte absurde, dont le bon sens genevois a déjà fait justice auprès de plusieurs qui ont compris qu'on s'en tenait à des accusations vagues, parce qu'il n'existait pas un seul exemple qu'on pût citer, et qu'au contraire les catholiques détourneraient plutôt leurs coreligionnaires d'aller s'établir dans un lieu où leur foi et leurs mœurs peuvent être en danger. Il reste encore cependant bien des gens simples dont on exploite la crédulité, et dont on exalte l'imagination en montrant la propagande travaillant *de toutes manières* à amener l'augmentation des catholiques genevois. Sans doute nous désirons beaucoup que Genève tout entière soit catholique; mais notre seule manière d'y travailler est de répandre, autant qu'il nous est possible, la lumière de la vérité catholique, pour ramener par la conviction les protestants dans la bergerie de l'Église romaine.

Si nous avons sur cela de grandes espérances, les ministres de Genève ne doivent s'en prendre qu'aux qualités qui en distinguent quelques-uns. Un long séjour dans cette ville nous a mis à même de les apprécier. Nous nous sommes convaincus que, s'ils ne sont pas touchés des preuves frappantes et incontestables qui démontrent avec une pleine évidence que l'Église romaine est la seule véritable Église de Jésus-Christ, c'est que les préjugés de la naissance

(1) Les protestants qui ne peuvent supporter la construction de l'église de Notre-Dame, devraient se rappeler qu'à Carouge le Conseil municipal donna un vaste terrain et une allocation pour la construction d'un temple protestant; nous catholiques, nous sommes donc plus généreux. Nous avons reçu à Genève un terrain et nous en sommes à attendre l'allocation. Qu'en dit le JOURNAL DE GENÈVE?

et de l'éducation les ont accoutumés à un mépris si profond pour notre doctrine, qu'ils la rejettent aveuglément sans avoir jamais voulu l'examiner avec une sérieuse attention. Mais aujourd'hui n'avons-nous pas lieu d'espérer qu'ils ne refuseront plus d'entrer dans une controverse méthodique et soignée?

Avec de telles conditions nous sommes sûrs de vaincre. On peut en juger par la clarté avec laquelle nous allons dissiper les nuages dont on a couvert le récit des événements qui ont amené la ruine de l'importance religieuse de Genève et la perte de la qualité qu'elle s'était attribuée de Rome protestante.

§ II. *Inexactitude du titre fastueux de Rome protestante.* — Il est naturel à l'esprit humain de se former une grande idée de la nation à laquelle on appartient, et certainement on peut se glorifier d'être Genevois; car la nation genevoise se distingue par les qualités de l'esprit et du cœur. C'est en cela qu'il faut mettre la gloire de la ville de Genève, et non dans le titre orgueilleux de Rome protestante.

Comment Genève a-t-elle entrepris de se comparer avec Rome? N'y a-t-il pas une distance infinie entre ces deux villes? Rome est le centre du catholicisme, parce que son Évêque, qui est le Pape, a une autorité de juridiction dans toute l'étendue de l'Église catholique. Or y a-t-il jamais eu à Genève un homme qui eût une autorité semblable sur tous les protestants? Vous nommez Calvin, vous vous glorifiez d'appeler Genève la cité de Calvin (quoiqu'il ne soit pas originaire de cette ville); vous soutenez qu'il a acquis dans le protestantisme, par l'ascendant de son génie, une position équivalente à celle que le Pape occupe dans le catholicisme par l'autorité de son siège, ensorte que Genève a été par le fait et par sa doctrine la directrice et le centre du protestantisme, comme Rome est le centre du catholicisme.

Mais ne voyez-vous pas que, pour exalter Calvin, vous déprimez les Genevois et les autres protestants de son siècle, qui se seraient laissés subjugués, dans leur croyance, par la prééminence du génie de cet homme? Ils ne seraient tous, selon l'expression de M. le ministre Bost (1), « qu'un ramas d'esprits faibles, en-

(1) Bost. Défense des fidèles de Genève, page 2.

» chaînés aux mouvements d'un seul homme, fascinés par l'ascen-  
 » dant, et dont les principes n'étant pas indépendants, ne peu-  
 » vent pas avoir de l'élévation. » Les catholiques font preuve de  
 sagesse en professant la doctrine de l'Église romaine, parce qu'ils  
 savent qu'ayant reçu de Jésus-Christ l'infailibilité, elle ne peut  
 pas se tromper. Mais les protestants qui posent pour principe que  
 chacun doit former sa foi sur la parole de Dieu consignée dans la  
 Sainte-Écriture, seraient les plus inconséquents des hommes,  
 s'ils captivaient leur intelligence sous l'autorité des paroles d'un  
 mortel.

Vous prétendez, il est vrai, que dans les commencements de  
 la religion protestante, on est tombé généralement dans ce dé-  
 faut. Mais l'homme qui a entraîné principalement les masses par  
 le feu de son éloquence, était-ce Calvin? N'était-ce pas Luther?  
 Et Luther était-il Genevois? Enseignait-il des doctrines pleine-  
 ment genevoises? Se laissa-t-il influencer par Genève et la doc-  
 trine qu'on y enseignait? Prenez-vous pour des éloges les expres-  
 sions dont il se servait en parlant des Genevois et de tous ceux  
 qui comme eux rejetaient la présence réelle de Jésus-Christ dans  
 le sacrement de la Cène, et qu'il appelait pour cette raison sa-  
 cramentaires? Il n'est pas hors de propos de rappeler ici quel-  
 ques-unes de ses paroles.

En 1543 il écrivait (1) *que les sacramentaires étaient des hom-  
 mes damnés, qui entraînaient les autres en enfer, que les Églises  
 luthériennes ne pouvaient ni communiquer avec eux, ni souffrir  
 de tels blasphèmes; et qu'il avait résolu de les combattre par ses  
 écrits et par ses prédications jusqu'au dernier soupir.*

Il tint parole; je me bornerai à citer le plus fameux de ses  
 écrits, celui qu'il publia en 1545, peu de temps avant sa mort,  
 et qu'il intitula : *Contre les erreurs fanatiques des sacramentai-  
 res* (2).

Le démon, dit-il (3), nous attaque aujourd'hui par des hommes fanatiques  
 qui blasphèment la Cène de Notre Seigneur Jésus-Christ. Les princes auraient

(1) Serm. quod verba stent.

(2) Contra fanaticos sacramentariorum errores. Lutheri Opera. tom. 7.  
 fol. 579.

(3) Ibid. fol. 580

dû employer les supplices pour réprimer de tels blasphémateurs ; car il est certain que leur conduite n'est qu'effronterie et témérité , puisqu'ils ne cessent de blasphémer ce qu'ils ignorent. Dieu sait combien il est pénible pour moi d'écrire sur de si profonds mystères , puisque je sais que ceux contre qui j'écris sont des chiens et des pourceaux , aux pieds desquels ils ne faut pas jeter les pierres précieuses ; mais je ne puis m'en dispenser ; et puisque ce sont eux qui me forcent d'écrire , ce sont eux aussi qui en rendront compte. Écoute donc, porc, chien, sacramentaire, ou qui que tu sois, âne, brute....

Ils font des livres où ils disent qu'il ne faut pas , pour cette diversité d'opinion sur la Cène, rompre les liens de la concorde chrétienne, de la charité et de la paix ; ils prétendent que cette question roule sur une chose légère... Mais puisqu'ils sont si effrontés et qu'ils se moquent des autres hommes, eh bien ! qu'ils écoutent la parole de Luther, et qu'ils prêtent l'oreille à ce qu'il va prononcer contre eux du fond de son cœur : « Maudite soit pour toute l'éternité cette charité et cette concorde , parce qu'une telle concorde, non-seulement déchire misérablement l'Église, mais aussi la traite avec un mépris diabolique et une ridicule dérision. »

Dès l'année 1630, Luther avait fait inscrire, pour article dixième, dans la Confession de foi d'Augsbourg, l'excommunication suivante contre les sacramentaires : « Nous croyons hérétiques et séparés de l'Église de Dieu tous les sacramentaires qui nient que le corps et le sang de Jésus-Christ soient reçus de la bouche et du corps dans la vénérable Eucharistie » (1).

Remarquez que la Confession de foi d'Augsbourg a toujours été et est encore celle des luthériens. Remarquez encore que la communion luthérienne est la principale branche du protestantisme ; ajoutez que plusieurs autres Églises protestantes rejettent aussi le calvinisme, et osez ensuite assurer avec une pleine confiance que Genève était par ses doctrines la Rome protestante, le centre du protestantisme.

On me répondra sans doute que je prends les termes trop à la lettre ; qu'il faut admettre ici une figure de rhétorique, qui est tout au plus exagérée ; que c'est une métaphore par laquelle on prend le tout pour la partie, l'Église protestante pour l'Église calviniste qui en fait partie. Personne, dit-on, ne peut s'y tromper. Tout le monde sait que par le terme de Rome protestante, on

(1) Ainsi voici M. Ultramaré, ennemi déclaré de la présence réelle, traité assez peu charitablement par Luther.



veut dire que Genève est le pays où le calvinisme a pris naissance, et d'où il a étendu ses rayons sur diverses nations qui ont continué à recevoir d'elle une influence spirituelle; ensorte qu'elle a été du vivant de Calvin le foyer et le centre de la doctrine calviniste, et qu'après sa mort la Compagnie des Pasteurs de Genève a continué à exercer la même influence. Personne n'ignore aussi qu'on peut être protestant sans être calviniste, et même en rejetant quelques-unes des doctrines de Calvin, comme font les luthériens. Personne donc ne peut être trompé par l'équivoque du terme de Rome protestante, employé pour dire calviniste.

Personne ne peut y être trompé, dites-vous; mais jetez donc un coup-d'œil sur les discours de vos ministres, et vous verrez que bien loin que personne n'y soit trompé, c'est au contraire sur l'équivoque de ce terme qu'est bâti l'échafaudage des préventions que suscitent contre les catholiques ceux qui devraient s'imputer à eux-mêmes la perte qu'a faite Genève du titre de Rome protestante. Car puisque, comme vous en convenez, on peut être protestant sans être calviniste, et en rejetant les doctrines de Calvin, pourvu que l'on proteste contre l'autorité de l'Église romaine, il n'est pas étonnant que Genève ait continué à être une ville protestante lorsqu'elle a abandonné, dans le dix-huitième siècle, le calvinisme; mais elle a perdu alors la qualité de Rome protestante, puisque ce terme ne signifie autre chose que Rome calviniste, et qu'elle n'a plus été calviniste quand elle a abandonné la doctrine de Calvin. Elle n'a plus rien eu alors qui l'ait distinguée des autres villes protestantes; elle n'a plus été l'oracle et le modèle des villes calvinistes, elle a perdu la prééminence qui la mettait au-dessus des autres Églises réformées, et qui lui avait donné la réputation européenne dont vous êtes si glorieux. Cette perte était consommée depuis longtemps lorsque, au commencement du dix-neuvième siècle, les catholiques se sont établis à Genève et y ont obtenu une église. Ils n'ont donc point contribué à la destruction de ce titre que vous regrettez tant, et l'augmentation successive de leur nombre n'a pu influencer en aucune manière sur une chose qui était faite depuis bien des années.

Ils n'ont pas contribué non plus à ce qui s'est passé dans le dix-neuvième siècle, où des ministres genevois ont couvert de

boue le titre dont Genève avait fait sa gloire. Ces ministres ont peint sous les traits les plus hideux la doctrine de Calvin, ils en ont mis à nu le pernicieux poison, ensorte qu'il est devenu manifeste, par leurs discours et leurs écrits, que Genève, en qualité de Rome calviniste, avait été assise sur un trône de pestilence, d'où sa doctrine se répandant comme la gangrène (1), avait infecté les nations voisines, qu'elle est heureuse maintenant d'avoir mis fin à un tel empire, et que ceux qui regrettent ces jours qu'ils appellent glorieux, *mettent leur gloire dans ce qui a été leur confusion* (2). Voilà ce que ces ministres n'ont pas dit en propres termes, mais qui résulte évidemment de la sincérité et de la franchise avec lesquelles ils ont exposé et jugé la doctrine de Calvin. On s'en convaincra pleinement par le récit que nous allons faire des événements que nous venons d'indiquer, en ayant soin de citer les propres paroles des ministres genevois.

§ III. *Époque où les ministres genevois ont abandonné la doctrine de Calvin.* — La confession de foi des calvinistes fut rédigée à Genève en 1566, et adoptée par les calvinistes des autres pays. Leurs liturgies et leurs catéchismes y étaient conformes. Tous les ministres étaient tenus de souscrire à cette confession de foi.

La Hollande était un des pays où le calvinisme était devenu la religion dominante. Mais le ministre Arminius s'y déclara contre la prédestination calvinienne.

Il ne pouvait croire, dit un historien protestant (3), que Dieu prédestinât les hommes au péché et à la damnation. Il soutenait que cette doctrine de Calvin faisait Dieu auteur du péché, et endureissait les hommes dans leurs mauvaises habitudes en leur inspirant l'idée d'une nécessité fatale... Le ministre Gomar prit la défense de Calvin, et soutint que Dieu, par un décret éternel, avait ordonné que parmi les hommes les uns seraient sauvés et les autres damnés; d'où il résultait que les uns étaient attirés si invinciblement à la justice, qu'ils ne pouvaient pas tomber, tandis que tous les autres restaient nécessairement dans la corruption de la nature humaine et faisaient des œuvres d'iniquité.

Les Gomaristes obtinrent qu'on tint en 1618 un synode à Dor-

(1) 2 Tim. II, v. 17.

(2) Philipp. III, v. 42.

(3) Histoire de la Réforme des Pays-Bas, tom. I, pages 564 et 565.

drecht, où se rendirent les députés des diverses Églises calvinistes. Ceux de Genève y soutinrent fortement la prédestination calvinienne ; elle fut sanctionnée par le synode, et il fut décidé que désormais tous les ministres souscriraient à cette décision. Malgré tous ces efforts pour maintenir le calvinisme, le socinianisme s'infiltra peu à peu dans Genève. Les sociniens étaient des adversaires déclarés de la prédestination calvinienne ; et en cela ils se montraient judicieux ; mais ils ne l'étaient pas dans la guerre impie qu'ils faisaient aux dogmes les plus essentiels du christianisme, tels que la Sainte-Trinité, la divinité de Jésus-Christ, le péché originel, etc.

A mesure que cette doctrine gagnait du terrain dans les rangs des ministres de Genève, la confession de foi calviniste leur devenait à charge. Enfin en 1725 on cessa dans cette ville d'exiger la souscription à cette confession de foi et aux décrets de Dordrecht. Les candidats au ministère furent tenus seulement de déclarer qu'ils acceptaient l'Écriture-Sainte. Le gouvernement avait demandé qu'on tint cette décision secrète ; mais il était impossible que peu à peu le changement de doctrine des ministres genevois ne devint public. Ce changement était encore problématique aux yeux de certaines gens vers le milieu du dix-huitième siècle, lorsque d'Alembert, dans l'*Encyclopédie*, article Genève, en informa tout le public. Voici comment M. le ministre Bost raconte cet événement (1) :

Au milieu du dix-huitième siècle, l'ENCYCLOPÉDIE a commencé les accusations contre le clergé de Genève, en compromettant d'une manière cruelle ses timides amis. L'Église de d'Alembert voyait dans l'Église de Genève une sœur fidèle, mais trop circonspecte ; et quoique ce dernier eût dit quelque part, en parlant des pasteurs de Genève : « Je serais très-affligé du soupçon » d'avoir violé leur secret, » ces philosophes lui jouèrent cependant le tour de les trahir. « Plusieurs des pasteurs de Genève, dirent-ils, n'ont d'autre » religion qu'un socinianisme parfait, rejetant tout ce qu'ils appellent mystère ; » et une longue suite bien connue de dénonciations de ce genre déclara à l'Europe ce qu'était l'Église ou plutôt le clergé protestant de Genève.

Ce malheureux clergé, au lieu de donner, avec la noblesse de l'amour de la vérité, une déclaration nette de ses principes, publia une réponse, la honte du socinianisme, qui fut relevée par un laïque incrédule, mais clairvoyant,

(1) Défense des fidèles de Genève, page 27 et suiv.

Jean-Jacques Rousseau, qu'on ne peut se lasser de citer lorsqu'il emploie sa plume à exprimer la vérité. Il porta sur cette affaire le jugement qu'on a reproduit cent fois depuis lors : « On demande aux ministres de l'Église de Genève si Jésus-Christ est Dieu : ils n'osent répondre. Un philosophe jette sur eux un rapide coup-d'œil, il les pénètre : il les voit ariens, sociniens, déistes ; il le dit et pense leur faire honneur. Aussitôt, alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils s'agitent, ils ne savent à quel saint se vouer ; et après force consultations, délibérations, conférences, le tout aboutit à un amphigouri où l'on ne dit ni oui ni non. O Genevois ! ce sont de singuliers gens que Messieurs vos ministres ! On ne sait ce qu'ils croient, ou ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire : leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres. »

Voilà ce qui s'est passé alors : et la suite n'a été qu'une misérable répétition de cette misérable scène. Croyez-vous que depuis septante ans qu'on accuse ce clergé protestant de ne pas croire à la divinité de Jésus-Christ, il ait jamais déclaré une seule fois ou que Jésus-Christ est Dieu, ou au moins qu'il n'est pas Dieu ? — Jamais, non jamais ! Peut-être nous diront-ils, avec l'un de leurs théologiens, qu'il n'y a pas un des pasteurs de Genève qui ne confesse AVEC PLAISIR Jésus-Christ comme son Sauveur. Mais demandez-leur ce qu'ils entendent par ces mots, évidemment susceptibles de bien des sens divers, jamais vous n'aurez quelque chose de catégorique. « Le baptême de Jean, » disait Jésus-Christ aux Scribes (1), était-il du ciel ou des hommes ? Or ils raisonnaient entre eux, disant : Si nous disons du ciel, il dira : pourquoi donc ne l'avez-vous pas cru ? et si nous disons des hommes, tout le peuple nous lapidera. C'est pourquoi ils répondirent : Nous ne savons d'où il était. »

Voilà bien notre cas. Hélas ! il est vrai qu'ici ce n'est pas le peuple de notre patrie qu'on redoute ; on le laisse crier : A BAS JÉSUS-CHRIST ! mais c'est le monde chrétien en général ; ce sont les autres Églises.

§ IV. *Réveil de quelques ministres genevois dans le dix-neuvième siècle.* — Quelques ministres genevois, entre lesquels était M. Bost dont je viens de citer le témoignage, ont voulu rappeler leurs concitoyens aux doctrines de Calvin, et ils ont donné à ce mouvement le nom de réveil. Leurs adversaires les ont appelés mômiers ; mais ils sont connus ordinairement sous le nom de méthodistes. Le ministre Chenevière, l'un de leurs principaux adversaires, se plaint amèrement des injures qu'ils ont prodiguées à ceux de leurs confrères qui sont demeurés dans l'Église nationale.

Le dix-neuvième siècle, dit-il (2), presque à son début, a vu se former

(1) Matth. xxii, v. 25. Luc xx, v. 5, 7.

(2) Précis des débats théologiques de Genève, page 6.

contre Genève une ligue offensive, et l'on s'est complu à lui prodiguer les reproches et les outrages. Rien de bon ne s'est plus trouvé ni dans sa foi, ni dans ses enseignements religieux, ses ministres ont été attaqués, insultés, calomniés; les journalistes n'ont pas eu assez de voix, les presses assez de bras, les voyageurs assez de vitesse pour répandre, pour publier, pour colporter l'injure. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce ne sont pas des Juifs ou des païens qui se sont émus pour cette croisade; ce ne sont pas même, en première ligne, des membres d'une communion différente qui ont voulu déchirer la réforme, en assiégeant, en abattant l'un de ses boulevards: c'est une secte, d'entre les réformés, qui s'est éprise de zèle pour flétrir Genève. Ce sont des concitoyens, ce sont des disciples qui ont versé les soupçons et l'injure sur des collègues, sur des compatriotes, sur leurs maîtres.

Le 3 mai 1817, la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève avait fait un règlement où elle ordonnait aux prédicateurs de s'abstenir d'émettre aucune opinion sur la divinité de Jésus-Christ et sur la prédestination. Ce fut alors que les méthodistes se séparèrent de l'Église nationale, et formèrent des Églises séparées pour prêcher à leur gré. Divers écrits furent publiés de part et d'autre. Je vais rapporter quelques extraits de la réfutation du méthodisme par le ministre Pouzait (1) :

Lorsque Calvin, secouant le joug de l'Église romaine, eut renversé le principe de l'autorité, il dit à ses nouveaux sectateurs : « Examinez et croyez. » Cela voulait dire alors : « Examinez; et si après avoir examiné, vous ne croyez pas comme moi, je vous brûle. » C'est ainsi que l'infortuné Servet mourut victime de cette épouvantable logique. Calvin tout puissant descendit dans la tombe, entouré de la vénération de ses concitoyens, et des hommages de presque toute l'Europe protestante. La force avait réduit ses ennemis au silence; l'autorité de ses écrits était presque égale à celle des livres saints; les ministres consacrés juraient sur la Bible d'enseigner sa doctrine, et pendant 90 ans son ombre vénérée domina reine encore sur notre clergé. Mais il y a dans la marche de l'esprit humain comme une puissance occulte, je dirai presque comme un fatalisme de logique, qui entraîne tôt ou tard après soi les nations et les individus... Un siècle et demi d'une autorité presque sans bornes n'a pu sauver Calvin : il est tombé...

Calvin triomphant s'applaudissait d'avoir étouffé Servet, son rival; mais en dépit du prestige qui l'entourait, le sang de la victime avait laissé sur son front une tache ineffaçable, et la postérité l'a jugé. Déjà la mort de Gentilis, l'exil de Bolseck et de Castalion, les injustes persécutions exercées contre les arminiens, avaient montré à l'Europe protestante ce qu'était cette nouvelle puissance qui s'appelait TOLÉRANCE, LIBERTÉ... Genève secoua le joug; elle lutta 60 ans, et finit par remporter la victoire. Les confessions furent abolies; on

(1) Pouzait. Réfut. du méth. pages 5, 6, 8, 50, 57, 40, 45.

ne fut plus tenu de croire et d'enseigner Calvin, et l'on jouit dès lors du seul protestantisme possible, savoir la liberté de conscience et le droit de l'examen...

Il faut répondre aux accusations mensongères des ministres méthodistes, il faut confondre l'imposture, il faut mettre à leur place ces fanatiques qui, reulant de trois siècles en arrière, veulent nous ramener au règne d'une superstition crédule et barbare; il faut éraser enfin ce fantôme des vieux temps qui, furieux d'avoir été renversé, se relève, la menace et l'insulte à la bouche.

On nous reproche de ne plus croire à la doctrine de Calvin; c'est là tout notre crime. Eh bien! nous allons montrer ce qu'était cette doctrine de Calvin; nous allons ouvrir son fameux livre de l'INSTITUTION CHRÉTIENNE, où il l'a développée avec toute la supériorité de son génie, et l'on verra ce que croyait Calvin.

Écoutez-le exposer lui-même sa doctrine :

« Sur la race humaine souillée, corrompue, à tout jamais perdue, Dieu a » choisi de toute éternité quelques âmes qu'il régénère par son esprit. Quant » aux autres, ajoute Calvin, Dieu les damne pour toujours, et cela sans qu'il y » ait de leur faute, mais par son bon plaisir; il les abandonne à Satan qui les » aveugle et les entraîne NÉCESSAIREMENT dans le chemin de la perdition, et » Dieu se sert ainsi des impies pour faire briller sa justice. »

Voici comment Calvin s'exprime à cet égard (1) :

« Dieu a une fois ARRÊTÉ dans son conseil éternel et immuable quels hom- » mes il voulait choisir pour le salut, et quels hommes il voulait destiner à la » perdition. Nous disons que ce conseil, par rapport aux élus, est fondé sur sa » miséricorde gratuite, sans aucun égard à la dignité de l'homme; qu'au con- » traire, l'entrée de la vie est fermée à tous ceux qu'il veut livrer à la damna- » tion, et que cela se fait par un jugement, à la vérité caché et incompréhensi- » ble, mais au fond JUSTE ET ÉQUITABLE.... »

Quoi donc! Dieu a une fois arrêté dans son conseil éternel et immuable quels hommes il voulait destiner à la perdition! et dans ce but, il les a privés de la connaissance de sa parole et de la sanctification de son esprit! Jamais système plus affreux est-il sorti d'une tête humaine! Le délire a-t-il jamais rien inventé de plus atroce! Dieu a choisi de toute éternité lesquels de ses enfants il veut damner; alors que signifient les promesses de l'Évangile? Que vient-on faire au sanctuaire? Pourquoi ces hymnes saints qui montent vers les cieux? Pourquoi ces prières ferventes? Pourquoi ces gémissements qui partent d'un cœur contrit? Pourquoi s'agenouiller dans nos temples? Pourquoi verser des larmes de repentir? Pourquoi s'amender?... Pécheurs, n'espérez pas de fléchir votre juge; vous êtes marqués du nom de réprouvés, le ciel est d'airain pour vous.

Et la rédemption, quel sens peut-elle avoir aux yeux du REJETÉ? Que lui apprend cette scène sanglante qui se passe au Calvaire? L'élu n'en avait pas

(1) Calv. Instit. lib. 5. cap. 21 et seq.

besoin, et le réprouvé, qu'en fera-t-il? Ce n'est pas pour lui que Jésus porte sa croix; ce n'est pas pour lui qu'il monte à Golgotha, qu'il ceint son front d'une couronne d'épines, qu'il s'abreuve d'un calice amer, et qu'il expire sur le bois. Que lui importent donc et les souffrances du Sauveur et sa longue agonie, et sa mort douloureuse? Ces mots : Salut, Rédemption, Sacrifice, ne le regardent pas, et la croix n'est pour lui qu'une affreuse ironie.

Et les œuvres, que deviennent-elles? Elles sont complètement inutiles pour le salut; l'élu n'en a que faire, il est sauvé. Et le réprouvé, que lui serviraient-elles? il est damné de toute éternité. Donc tout calviniste rigide, s'il veut être conséquent, peut être impunément un scélérat...

Cette doctrine nous présente l'Éternel sous des traits odieux; elle dégrade ses perfections les plus sublimes; elle en fait un tyran qui se joue de ses créatures et met son bonheur à les torturer. Il leur offre d'une main le salut qu'il leur refuse de l'autre; il leur commande la vertu qu'il les empêche de pratiquer; il abuse de leur faiblesse pour les livrer ensuite au supplice; il les punit de ce qu'il a fait lui-même; il en sauve au hasard quelques-uns, et damne les autres sans pitié; en un mot, il ressemble bien plus au démon de l'Enfer qu'à ce Dieu saint et juste, sage et miséricordieux, que l'Évangile annonce.

Telle est, dans son ensemble, cette fameuse doctrine de Calvin qu'il a fallu croire pendant un siècle et demi dans nos murs, pour n'être pas regardé comme un païen.... Voilà le système théologique que Calvin substituait à l'Évangile, et que nos méthodistes professent. C'est pour le faire triompher qu'ils remuent aujourd'hui ciel et terre; c'est pour l'enseigner qu'ils élèvent dans nos murs une chaire rivale et des chapelles séparées; et ces philosophes taxent du nom d'ariens et de sociniens (ce qui pour eux veut dire impies) les hommes raisonnables, les chrétiens fidèles qui se refusent à voir, dans ce tissu de contradictions et de blasphèmes, les sublimes révélations du Très-Haut.

En vérité, quand on pèse dans sa pensée de semblables prétentions avec de semblables erreurs, on ne sait qui l'emporte là dedans du ridicule ou de la folie; l'indignation s'éteint, et l'âme se partage entre le dégoût et la pitié.

§ V. *Écrits de M. le ministre Martin, où il parle de la Rome protestante.* — Ce n'est pas seulement par son discours sur le jeûne protestant, rapporté plus haut dans le paragraphe premier, que M. Martin a manifesté son enthousiasme pour la Rome protestante, et sa vive admiration pour Calvin. Dès l'année 1835, il disait dans son discours sur les souvenirs du Jubilé (1) :

L'Éternel envoya à Genève son serviteur Calvin pour y fonder les institutions et les mœurs qui devaient la faire vivre... Oh! quel cœur protestant, quel cœur Genevois ne tressaille pas à ces souvenirs, et ne se sent comme oppressé de reconnaissance et de joie!...

(1) Souvenirs du Jubilé, page 40 et 45.

O mon Dieu! bénis cette Église qui est toute la patrie, et sans laquelle Genève ne serait qu'une ville riche tout au plus!

Douze ans après, dans ses Conférences sur la sanctification, il tenait le même langage (1) :

O grand homme, ferme serviteur de Dieu, si la mâle vigueur de ton génie a produit quelques fruits où domine l'aère saveur du péché et de l'erreur, nous n'oublierons pas pour cela ces fruits si abondants et si beaux, qui répandirent au loin sur la terre chrétienne des parfums de sainteté et de vérité!...

Nous serait-il possible d'oublier la grande œuvre de Calvin ici-bas, GENÈVE PROTESTANTE? Tant qu'il restera un Genevois capable de comprendre ce que signifie ce titre et ce qu'il vaut, il pourra reconnaître et signaler les erreurs de Calvin, mais il ne pourra cesser de le vénérer et de l'aimer.

Quand M. Martin, dans les passages que je viens de citer, parle des erreurs de Calvin, il désigne par là sa doctrine sur la prédestination. Considérant ces erreurs à travers le prisme de ses préjugés nationaux, il les fait envisager comme légères. Mais il est trop judicieux pour ne pas comprendre, lorsqu'il les considère de sang-froid, tout ce qu'elles renferment de grave, de pernicieux, de blasphématoire, d'absurde.

Voici d'abord un principe qu'il établit (2) :

Il peut y avoir des dogmes qui seraient contraires à la morale ou qui pourraient détruire les liens de la société. Sans doute alors, puisque ces dogmes ne peuvent pas venir de Dieu, on devrait démasquer et punir les fourbes qui s'en feraient un manteau, et éclairer les hommes simples qu'ils auraient pu séduire.

Nous n'imputons pas à M. Martin d'avoir regardé Calvin comme un fourbe dont il faut démasquer les artifices; mais nous disons qu'il s'est attaché à faire considérer la doctrine de Calvin comme contraire à la morale, et nous l'en félicitons. Dans ses Conférences sur la sanctification, il s'est expliqué sur cet objet avec sincérité et courage. S'il regrette, malgré cela, les beaux jours où Calvin régnait à Genève, il faut avouer que ce regret est bien désintéressé de sa part; car s'il avait vécu du temps de ce sévère réformateur, et qu'il eût contredit avec autant de

(1) Conférences sur la sanctification, pages 140 et 219.

(2) Considérations sur l'unité de la foi, page 26.



franchise la doctrine calvinienne de la prédestination, il n'aurait pas pu éviter les flammes du bûcher de Servet, ou du moins la peine de l'exil et du bannissement, qui était le moindre châtement que Calvin infligeât à ceux qui osaient contredire sa doctrine, surtout lorsqu'ils le faisaient avec une logique pressante et victorieuse. Calvin avait nié la liberté de l'homme. M. Martin lui répond (1) :

Pour faire bien sentir que la volonté est libre, supposons qu'elle ne l'est pas, et voyons les conséquences qui découlent de cette supposition. Dès lors l'homme n'est plus un être moral ; tout ce qu'il fait, soit bien, soit mal, cesse de porter ce nom, du moins quant à lui. Il n'y a plus ici-bas ni vice ni vertu, ni blâme ni louange ; car tout cela suppose un choix dans les actions. Il n'y a plus dans la société ni récompense ni châtements, mais uniquement des précautions matérielles ; on enfermera le meurtrier comme on enferme le tigre, mais sans condamner l'un plus que l'autre. Dès lors il faut bannir du langage humain tous les mots qui expriment une intention ou en changer totalement l'acception ; car jusqu'à présent on n'a pas appelé CRIMINEL un torrent dévastateur, ni VERTUEUX un champ fertile. En un mot, la destruction de la liberté, c'est la destruction de la société, de la conscience, de toutes les idées et de toutes les langues des hommes : toutes ces choses protestent à la fois contre cette MONSTRUEUSE ERREUR...

Supposez établi que l'homme ne peut rien pour se sanctifier, que sa volonté n'a aucune espèce d'efficacité à cet égard, ni par acte, ni par sentiment, ni par prière, et que Dieu doit faire tout en lui. Quelle conséquence inévitable l'homme tirera-t-il ? Évidemment, d'attendre l'action divine ; et en attendant, de rester tranquille dans la situation où il se trouve, quelle qu'elle soit, puisqu'aucun effort de sa part ne peut rien y changer. Dès lors toute activité morale disparaît. Il n'y a plus même à s'enquérir de la voie de la sanctification et du salut, puisqu'il ne dépend point de nous d'y entrer. Et en effet, si une pareille idée était vraie, que ferais-je dans cette chaire ? Et que feriez-vous en m'écoutant ? Une comédie.

Et Dieu, que devient-il dans cette hypothèse ? Est-ce qu'il récompense et punit ? Quoi punir ? Dieu demander à l'homme ce qu'il sait qu'il ne peut pas faire ! Et le punir, s'il ne le fait pas ! Et tout cela POUR SA GLOIRE, dit-on ! Pour sa gloire, insensés ? Pour la gloire d'être un tyran ? Car penser ainsi, c'est faire de Dieu un tyran, c'est descendre plus bas que le manichéisme ; il conservait du moins deux principes, et vous, vous n'en gardez qu'un, c'est le mauvais.

Mais, demanderez-vous, est-il possible qu'il y ait de telles opinions enseignées sur la terre ? Oui, cela est possible ; elles ont été enseignées dans le sein du Christianisme, et plusieurs d'entre vous ont déjà reconnu que je combats ici l'épouvantable doctrine de la prédestination calviniste...

(1) Conférences sur la sanctification, page 102, 104, 407.

Mais, disent les partisans de cette doctrine, nous ne détruisons pas l'activité morale dans l'homme, nous lui recommandons au contraire de travailler.

Est-ce donc que les principes ne sont rien suivant vous, et qu'ils ne doivent produire aucun effet sur l'esprit qui les adopte? Vous me dites de travailler, et vous m'en enlevez tout motif! Vous me liez les membres, et vous me commandez de courir! Croyez-vous que votre exhortation suffira pour faire vivre mon activité, quand votre enseignement l'a tuée? Il est une chose qui ne peut pas être niée : c'est que si la volonté de l'homme n'est pas libre, où s'il reste complètement étranger à sa satisfaction, il n'y a plus de morale, plus de devoirs, plus de religion; que dis-je? Il n'y a plus d'homme, plus de Dieu.

M. Martin avait parlé ainsi dans sa quatrième Conférence sur la sanctification. Il devait s'attendre à une vigoureuse réplique de la part des méthodistes. Toutefois il ne reçut que quelques lettres anonymes où on l'accusait d'avoir insulté Calvin et d'avoir mal représenté sa doctrine. On en appelait aux bourrellements que sa conscience avait dû éprouver en descendant de chaire, et on le sommait de se rétracter publiquement. Pour toute réponse à ces lettres, il fit imprimer son discours avec une longue note où il confirme le jugement qu'il avait porté de la prédestination calvinienne, et démontre, par la citation de plusieurs passages des écrits de Calvin, que la doctrine de ce réformateur était bien aussi odieuse qu'il l'avait présentée. Nous regrettons que la longueur de cette note ne nous permette pas de la rapporter en entier. En voici quelques extraits (1) :

Devant la terrible destinée qui selon Calvin attend peut-être les fidèles sans qu'ils puissent rien faire pour la changer, je ne m'étonnerais pas s'il arrivait à quelques-uns de devenir fous. Que Dieu nous en préserve tous! Mais si nous n'avions d'autre refuge que Calvin, je ne sais pas ce que nous deviendrions.

Une telle doctrine me paraît véritablement ÉPOUVANTABLE. C'est le nom que je lui donnai en prêchant ma quatrième Conférence. Dans une des lettres qu'on m'écrivit, on m'exprima une profonde douleur de m'avoir entendu qualifier de cette manière la doctrine de Calvin. Mais en vérité je n'ai pas éprouvé le moindre scrupule à employer ce mot. Des chrétiens renommés et qu'on n'oserait pas accuser d'inlidélité, ont été plus sévères que moi en parlant de la prédestination calviniste. Mais pourquoi chercherai-je une autre autorité que celle de Calvin? Voici comment il qualifie lui-même sa doc-

(1) Conférences sur la sanctification, pages 201, 205, 206, 207, 214, 217.

trine (1) : « Je conviens qu'un tel décret est HORRIBLE. » HORRIBLE, c'est ce qui cause de l'horreur ; ÉPOUVANTABLE, c'est ce qui épouvante : mon épithète est plus douce que celle de Calvin.

Quant aux conséquences qui découlent directement de la prédestination calviniste, il me paraît bien difficile de les nier. D'abord pour ce qui regarde l'homme, il est évident qu'elle tend à détruire son activité morale, à jeter les uns dans le désespoir, les autres dans une dangereuse sécurité. Il arrivera même que plusieurs iront jusqu'au bout du principe, et se livreront d'autant mieux au péché que rien de leur part, ni bien ni mal, ne peut échanger leur sort éternel. L'histoire nous montre en effet que cette conséquence a toujours accompagné l'enseignement de la prédestination, non-seulement comme une déduction logique, mais en fait.

Je ne citerai que deux témoignages, se rapportant l'un à la prédestination au neuvième siècle, et l'autre à sa réapparition au seizième. Le premier est la lettre de l'archevêque de Mayence, se plaignant des effets de la prédication de Gotteschalk dans son diocèse (2) : « Il a déjà séduit un grand nombre de gens parmi le peuple, qui disent : à quoi me servirait-il de travailler pour le service de Dieu, puisque si je suis prédestiné à la mort éternelle, je n'y échapperai pas ; et si je suis prédestiné au bonheur éternel, j'y parviendrai certainement, quelle que soit ma conduite. »

Quant au second, Heistibachius rapporte que le landgrave de Thuringe, étant averti par ses amis du danger que ses mœurs faisaient courir à son âme, leur fit cette réponse : « Si je suis prédestiné, il n'y a point de péchés qui puissent m'enlever le royaume des cieux. Si je suis réprouvé, il n'y a point de bonnes œuvres qui puissent m'y faire entrer. » Objection, ajoute l'historien Heylin, aussi ancienne qu'elle est commune, mais à laquelle j'avoue que je n'ai point encore rencontré de réponse satisfaisante.

Comment s'empêcher de voir qu'une pareille doctrine fait Dieu auteur du mal ? Calvin nous déclare positivement que c'est Dieu qui vent le péché, et que l'homme ne pèche que par suite d'un conseil secret du Tout-Puissant. J'ai dit qu'enseigner de telles choses, c'était tomber plus bas que le manichéisme, puisqu'au lieu de deux principes, il n'en reste plus qu'un, le mauvais ; qu'on me dise en effet si Calvin n'a pas plutôt tracé le portrait de Satan que celui du Dieu de l'Évangile?...

On se sent parfois véritablement effrayé à voir le puissant esprit de Calvin manier ces terribles idées, les déduire les unes des autres et les enchaîner par le raisonnement. Impitoyable, mais droit et sincère, il ne recule devant aucune conséquence de son principe, quelque foudroyante qu'elle soit...

Telle est la prédestination calviniste que j'ai repoussée, et que je repousse encore de toute ma conscience de chrétien...

J'aurais encore bien d'autres citations de Calvin à ajouter ; mais j'avoue que c'est une tâche qui m'est pénible, et j'aurais voulu de tout mon cœur n'avoir

(1) *Decretum quidem horribile, fateor* (Instit. lib. 5. cap. 25, sec. 7.)

(2) *Epist. Rabani apud Hinemarum, de Prædest.* p. 20.

pas été forcé de l'entreprendre. Je sens que les passages que j'ai rapportés pourront diminuer Calvin dans l'esprit de bien des lecteurs, et je le verrais avec peine.

Au reste, M. Martin reconnaît que la doctrine de la prédestination calvinienne était la marque caractéristique de la Rome calviniste. Il se réjouit qu'elle n'ait étendu son influence que sur la moindre partie des Églises protestantes, et que le temps de ce règne soit fin. Voici ses paroles (1) :

A la Réformation, l'autorité de Calvin fit d'abord recevoir cette doctrine par toutes les Églises qui se formèrent sous son influence, et notamment en France, en Suisse, en Écosse et en Hollande. La prédestination devint aussi la marque caractéristique des Églises calvinistes; mais elle ne dépassa pas ce cercle et fut énergiquement repoussée par toutes les autres. L'Église luthérienne se signala à cet égard, et ce dogme fut le sujet d'amères disputes entre les théologiens des deux dénominations.

Cependant on ne tarda pas à s'apercevoir que la prédestination calviniste perdait constamment du terrain, même dans les Églises de ce nom, et le terrible synode de Dordrecht fut la preuve de ce fait, bien plus qu'il ne fut une barrière contre la désertion. La doctrine restait bien formulée dans les confessions de foi; mais les docteurs, aussi bien que les troupeaux, s'en éloignaient toujours davantage... A partir du commencement du dix-septième siècle, il n'est guère de théologiens et de prédicateurs distingués parmi les calvinistes, où l'on ne remarque la tendance que je signale...

Toutes les Églises réformées, à l'exception de la calviniste, s'étaient élevées contre l'affreux sacrifice de la liberté humaine sur l'autel de la prédestination.

Le règne de cette doctrine calviniste de la prédestination ne fut ni universel ni de longue durée, même dans les Églises qui reconnurent l'autorité de l'illustre réformateur. Depuis longtemps les chrétiens qui les composent l'ont en grande partie abandonnée. Même le nombre restreint des hommes qui la professent encore ont la sagesse, pour la plupart, de ne plus en faire un drapeau de bataille.

Que pouvaient répondre les méthodistes à ces observations si sages, si judicieuses de M. Martin? Rien, absolument rien. Aussi ils ont pris le parti du silence le plus complet. Pas une voix ne s'est élevée pour défendre la prédestination calviniste et essayer de faire revivre la doctrine de Rome protestante. Elle est tombée pour jamais sous les coups des ministres protestants.

Dans ce combat de doctrines où l'on voit des disciples de Calvin réfuter cette effrayante opinion du despote de Genève, où l'on voit les fils dénuder les plaies de leur père, on ne peut s'em-

(1) Conférences sur la sanctification, pages 110 et 249.

pêcher de plaindre les intelligences qui se laissent asservir encore à la domination d'un homme auteur d'une aussi révoltante théorie sur Dieu. Si Calvin a erré sur un point aussi fondamental que la bonté de Dieu et la liberté de l'homme, pourquoi s'attacher à ses enseignements évidemment faillibles? Au lieu de se laisser dominer par un pareil joug doctrinal, pourquoi des esprits de valeur ne se confient-ils pas à l'Église catholique, à l'Église de Jésus-Christ qui, gardienne et témoin des vérités révélées, les transmet intactes à toutes les générations? C'est là une des nombreuses inconséquences de la raison humaine qui préfère flotter à tout vent de doctrine plutôt que de se reposer dans le bercaïl de Jésus-Christ.

---

# DE LA CONFESSION

COMME

INSTITUTION CIVILISATRICE (1).

---

Pour bien comprendre les richesses morales dont le Christianisme a doté l'humanité, il serait bon que nous pussions les regarder un moment avec les yeux d'un sage de l'antiquité païenne, et ressentir quelque chose de l'admiration qu'il éprouverait si, revenu tout d'un coup en ce monde, il voyait se déployer les merveilleuses créations que la parole du Verbe a enfantées.

Nous ne pouvons nous occuper ici que d'une seule institution chrétienne, la Confession. Mais, pour rendre plus sensible le jour sous lequel elle nous apparaît, qu'on nous permette de supposer Platon et Fénelon s'entretenant ensemble, et l'évêque chrétien répondant aux doutes, aux problèmes, aux pressentiments que le sublime disciple de Socrate portait dans son âme.

PLATON.

Divin vieillard des temps nouveaux, pourrez-vous répondre à une question qui m'a souvent préoccupé ? J'ai demandé la réponse à la sagesse de Memphis, et, sur le seuil de ses temples, les sphinx sont demeurés muets. J'ai interrogé la Grèce raisonneuse, et elle ne m'a rien dit. J'ai cherché, dans les idées éternelles, le rayon de lumière dont j'avais besoin ; mais la portion de la di-

(1) Cet admirable dialogue sur la confession est emprunté à un beau livre que vient de mettre au jour l'abbé Gerbet : VUES SUR LE DOGME DE LA PÉNITENCE. Il avait déjà été publié dans l'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. M. de Lamartine et M. de Sainte-Beuve ont proclamé que c'est une des plus belles pages de la langue française. Nous croyons qu'il y a là une éclatante réfutation des ignominies que la haine sème dans notre pays contre les bienfaits de la confession.

vine essence qui pouvait éclairer ma pensée est restée voilée pour moi. Peut-être pourrez-vous m'apprendre ce que j'ignore, si quelque envoyé du ciel a parlé aux hommes.

FÉNÉLON.

Quelle est cette question, ô merveilleux génie, admiré dans tous les siècles? quelle est-elle?

PLATON.

Dites-moi, si vous le savez : pourquoi les hommes sont-ils restés sauvages?

FÉNÉLON.

Je ne vous comprends pas, Platon.

PLATON.

Écoutez-moi : nos traditions racontent qu'Orphée, quel que soit le sage que l'antiquité a nommé ainsi, eut pitié des ancêtres des Grecs, qui traînaient dans les bois une vie grossière, triste, dépourvue de rectitude et de beauté. Il les trouva dans un état bien misérable ; car ils n'avaient ni lois, ni tribunaux, pour régler et terminer leurs querelles. Mais quand il les eut initiés à une vie nouvelle, le changement qui s'opéra dans les relations de ces hommes entre eux, comment le concevez-vous?

FÉNÉLON.

L'individu se vengeait, la société jugea : le procès remplaça la guerre.

PLATON.

Votre réponse renferme un grand sens en peu de mots, et je l'approuve beaucoup. Mais voilà justement pourquoi je vous demande comment il se fait que les hommes soient encore, sous un rapport très-important, dans l'état sauvage.

FÉNÉLON.

Mon étonnement redouble, ô Platon ! car vous ne pouvez ignorer que les tribunaux et les lois n'ont pas été établis seulement chez les Grecs, mais encore chez beaucoup d'autres peuples que vous appelez barbares, et vous savez aussi que plusieurs de ceux-ci ont possédé ces institutions avant les Grecs. A mesure que les choses humaines se sont perfectionnées, le nombre des cas où le

procès a remplacé la guerre, où le jugement de la société s'est substitué à la vengeance fougueuse des individus, a été en augmentant. La civilisation a fait reculer ses limites, et l'état sauvage, relégué aux confins du monde, n'est aujourd'hui qu'une zone étroite qui entoure l'humanité, comme une ceinture de rochers borde quelquefois une île spacieuse et fertilisée. Ignorez-vous ces choses, ô Platon, oracle des Grecs ?

PLATON.

Je ne réponds pas en ce moment à votre question, et vous verrez bientôt que cela serait inutile. Mais suivez-moi encore, quoique vous ne voyiez pas encore le terme de la route que ma pensée suit en ce moment. Ne vous semble-t-il pas que ce monde, où nous apparaissons pour peu de temps, est comme un théâtre divin, et que les hommes qui y sont placés par le Dieu suprême ressemblent à des acteurs qui viennent remplir un rôle sur une scène convenablement disposée, et qui seront couronnés dans les jeux Olympiques, s'ils ont observé ce qui leur était prescrit ?

FÉNÉLON.

Oui.

PLATON.

Et si des acteurs s'acquittent mal de leur rôle en présence de la foule ; s'ils méprisent les lois sacrées du rythme, faisant de faux pas ou des gestes inconvenants ; si leur masque est difforme, si leur voix est mal accentuée, il sont ensuite réprimandés et punis sévèrement par le chef du chœur. En cela ils sont soumis à une discipline, et ne sont pas, comme acteurs, dans l'état sauvage.

FÉNÉLON.

Sans aucun doute.

PLATON.

Et quand les hommes commettent des actions mauvaises, qui troublent la société et que la société a vues, les magistrats, assis sur leurs tribunaux, prononcent aussi contre eux des peines sages et terribles. Les magistrats ne sont-ils pas les chefs de ces chœurs qu'on appelle nations, et jusqu'ici la similitude n'est-elle pas exacte ?



FÉNÉLON.

Parfaitement exacte.

PLATON.

Mais si les acteurs , avant de paraître sur la scène , n'étaient pas examinés, instruits, corrigés dans leurs défauts par des hommes habiles dans l'art du beau et voués à la conservation de ses règles ; si ces hommes ne réprimaient pas, loin des yeux du public, les fautes secrètes des acteurs contre ces règles merveilleuses, ces fautes qui sont la source de toutes celles qu'ils peuvent commettre devant la foule assemblée, ne devrions-nous pas dire que ces acteurs sont disciplinés et indisciplinés tout à la fois ; qu'ils sont disciplinés extérieurement , mais intérieurement indisciplinés ou sauvages ?

FÉNÉLON.

Il faudrait le dire.

PLATON.

Et puisque les hommes sont soumis à des tribunaux quand ils ont violé l'ordre à la face du soleil et du monde , et qu'il n'y a point de tribunaux pour les crimes cachés , et surtout pour les dispositions vicieuses de l'âme, d'où sortent tous les crimes , ne devons-nous pas dire des hommes ce que nous venons de dire des acteurs que nous avons supposés ? Nous dirons donc aussi que les hommes sont civilisés dans ce qui tient aux actions extérieures et publiques que leurs corps accomplissent , mais que les âmes, à d'autres égards, restent dans une espèce d'état sauvage ? Me comprenez-vous, maintenant, ô Fénélon ?

FÉNÉLON.

Vos discours ressemblent à ces sentiers qui conduisent , par des détours mystérieux, à un temple situé au milieu d'une forêt épaisse. En suivant leurs circuits , on croit quelquefois ne pas avancer, on craint de ne pas arriver au but. Mais tout à coup l'auguste édifice apparaît, et l'on y entre lorsqu'on le croyait loin encore. Je vois sortir, des longs replis de vos questions, une vérité grande et sainte, que Dieu a mise dans votre esprit, ô Platon ! et ce Dieu va mettre sur mes lèvres la réponse que vous cherchez. Souvenez-vous que vous avez dit, dans votre *Alcibiade* , que , pour connaître le culte dû à Dieu , il fallait attendre qu'un

envoyé divin le révélat aux hommes. Celui que vous attendiez est venu, et il a régénéré et exhaussé toutes choses. Les législateurs des peuples, en arrachant les hommes à la vie sauvage, ont établi des tribunaux pour les corps; mais le Christ a chassé la vie sauvage de l'intérieur de l'homme même : il a *établi le tribunal des âmes*.

PLATON.

Daignez m'expliquer, mon ami, cette jurisprudence divine. Dans toute cause criminelle il y a l'examen, l'accusation, le jugement, la peine. Quel est ici l'examineur?

FÉNÉLON.

C'est le coupable, assisté du repentir et de l'espérance.

PLATON.

Et l'accusateur?

FÉNÉLON.

C'est encore lui. Le même individu se divise en quelque sorte en deux *moi* : l'un est accusé, l'autre accuse. Dans ce dédoublement mystérieux, la volonté pure se dégage de la volonté corrompue qui l'enlaçait dans ses nœuds tortueux, et qui s'en détache et tombe comme un serpent qui expire.

PLATON.

Et que font alors les juges?

FÉNÉLON.

Ceux à qui le Christ de Dieu a confié le pouvoir de remettre les péchés, font le contraire de ce que font les juges humains. Dans les tribunaux ordinaires, le juge pousse à l'accusation et le coupable à l'excuse; dans le tribunal surnaturel des âmes, plus le coupable s'accuse, plus le juge cherche dans la charité toutes les excuses que la vérité permet; et s'il prononce une sentence, c'est toujours une sentence de grâce, car la peine qui l'accompagne est miséricordieuse et guérissante : quelques privations pour les sens, des aumônes et des prières.

PLATON.

Pourquoi ces trois choses?

## FÉNÉLON.

Le petit livre qui contient les éléments de la doctrine chrétienne enseigne, au savant comme à l'ignorant, que ces trois choses composent la pénitence. Tous le croient, mais tous n'en conçoivent pas la raison; et celui qui s'applique à méditer les choses divines découvre, dans les plus vulgaires enseignements du Catéchisme, des harmonies cachées. La maladie morale de l'homme dérive, ô Platon, de deux désordres principaux, l'*orgueil* et la *volupté*: ces deux désordres, en se mélangeant, en produisent un troisième, l'*égoïsme de la richesse*, qui tient de l'un et de l'autre. Les privations imposées au sens ont une efficacité spéciale contre la volupté; la prière, qui humilie l'homme dans le sentiment de sa faiblesse, guérit l'enflure de l'orgueil, et l'aumône éteint l'égoïsme avare; l'aumône, qui se répand comme une rosée terrestre sur celui qui reçoit, pour retomber comme une rosée du ciel sur celui qui donne.

## PLATON.

Je vous rends grâces, Fénélon, de ce que vous m'avez révélé les merveilles du tribunal des âmes; mais, dites-moi, tous les hommes sont-ils admis à participer à cette civilisation des consciences?

## FÉNÉLON.

Tous les âges, tous les rangs, toutes les distinctions se confondent sous ce commun niveau d'humilité et de perfectionnement. Le roi s'agenouille à ce tribunal, et le mendiant s'y relève; l'enfant à peine né à la raison, y apprend à bégayer la langue qui purifie; et quand les derniers soupirs d'un mourant se transforment en humbles aveux, sa poitrine oppressée pèse moins à son âme plus légère. Souvent, tandis qu'à un des côtés de ce trône de planches où siège le ministre de Dieu, un grand coupable s'apprête à déchirer, comme un voile, la longue nuit de toute une vie de forfaits; de l'autre côté l'innocence, ignorante d'elle-même, se révèle en croyant s'accuser. Et cela se passe dans tous les lieux que le soleil et le Christianisme éclairent: il n'y a point de langue parlée par un peuple qui n'ait été purifiée par la confession chrétienne. Je ne connais pas de signe plus frappant de

l'excellence de notre nature. On a vu dans le suicide une horrible preuve d'une des plus nobles vérités, la distinction de l'âme et du corps. Si en effet nous n'étions que matière, nous obéirions machinalement, comme tous les êtres matériels, à une insurmontable tendance vers notre conservation : pour que notre organisation puisse réagir contre elle-même jusqu'à se détruire, il faut qu'il y ait en elle un principe supérieur qui veuille ce qu'elle ne peut vouloir, qui commande aux forces vitales d'être les exécutrices de la mort. Eh bien ! je crois aussi que si nous n'étions que sensation, c'est-à-dire orgueil et égoïsme, l'accusation volontaire, ce suicide de l'orgueil, ne serait pas possible non plus ; l'instinct qui porte l'homme à cet acte, qui lui en fait souvent un besoin, n'aurait aucune racine en nous. Cet instinct contre nature, si toute notre nature consiste à éprouver des sensations passagères, se réfère évidemment à des destinées plus hautes : l'homme se confesse, donc le ciel existe. On a dit avec raison que la prière est un signe caractéristique de l'espèce humaine ; mais, quoique l'animal ne prie pas Dieu, le concert des oiseaux, par exemple, au lever de l'astre du jour, semble être une image de nos hymnes montant vers Dieu : les poètes l'entendent ainsi. Mais l'accusation spontanée de l'homme par lui-même est si éminemment le sceau distinctif de notre nature, qu'on ne trouve à cet égard, dans les êtres sentants inférieurs à nous, pas même l'ombre d'une analogie matérielle quelconque, à laquelle la poésie puisse emprunter une métaphore. Si la philosophie ancienne a pu définir l'homme un animal qui prie, la philosophie chrétienne, sans effacer l'antique définition, peut la couronner en ajoutant : L'homme est un sage tombé qui s'accuse. Par quel vertige a-t-on pu méconnaître les puissantes affinités qui lient cette institution religieuse à la nature de l'homme ? Dans un de ces orages qui agitent de temps en temps l'esprit humain, la tête a tourné à quelques sociétés chrétiennes ; elles ont aboli la Confession, sans savoir ce qu'elles faisaient, mais elles commencent à la regretter. Quant à ces hommes qui ne savent que s'en moquer avec un infernal sourire, qui la haïssent en elle-même et pour elle-même, le sentiment des choses divines n'a jamais été en eux, et le véritable instinct social n'y est plus ; ils ne comprennent rien, pour

me servir de votre expression , à la civilisation des consciences : espèce de sauvages moraux qui préfèrent que l'homme erre et s'enfonce dans la solitude de son âme , à travers les tempêtes et les abîmes des passions , et qui bien souvent n'y apprennent eux-mêmes qu'à marcher aveuglément vers la mort , dans une ignorance infinie de ses suites.

## PLATON.

Je me rappelle avoir vu autrefois comme un emblème frappant des hommes dont vous parlez. Je me promenais sur les bords de la mer , dans un endroit écarté , non loin du cap Sunium ; c'était au soleil couchant. Un figure d'homme était accroupie sur la pointe d'un rocher battu par les vagues. A ses vêtements souillés , à sa physionomie à la fois égarée et fixe , je me persuadai que c'était un de ces hommes poursuivis intérieurement par les Furies , et qui errent loin des cités , parmi des ruines et des tombeaux. Quand il m'aperçut , il se dressa sur son roc , et il parlait tout seul. Je ne distinguais pas bien ce qu'il disait ; mais je crus entendre qu'il maudissait le soleil , et les juges vengeurs des crimes , et l'espérance. Puis il se mit à maudire aussi la pierre étroite et glissante qu'il avait prise pour dernier asile , et , la repoussant du pied , il se précipita à la mer , sombre et profonde comme la justice de Dieu.

## FÉNÉLON.

Que j'aurais de choses à vos dire , Platon , sur les mystères d'orgueil qui conduisent de proche en proche certains hommes à ne voir dans la mort qu'un *saut dans l'ombre* ! Mais je veux , en vous quittant , laisser votre âme se reposer sur d'autres images.

La mort du chrétien est le chef-d'œuvre de la parole de vie ; et comme la confession qui purifie l'homme , le prépare à recevoir tous les dons divins , elle a sa part , sa grande part dans la création des saintes morts. C'est alors surtout , c'est sur le seuil de l'éternité que l'âme de l'humble chrétien apparaît dans ses magnifiques proportions , et , si je puis le dire , avec cette haute stature morale que n'ont jamais eue les plus illustres mourants de votre ancien monde. Socrate votre maître , Socrate , dissertant en face de la mort pour prouver qu'elle n'est pas un mal , était-il

aussi grand, dites-moi, était-il aussi beau que ce philosophe chrétien qui résumait toute sa sagesse en ce dernier trait de lumière : *Je ne croyais pas qu'il fût si doux de mourir ?* Si vous aviez à faire le portrait de ces deux têtes, pour laquelle réserveriez-vous l'expression la plus inspirée ? L'un pardonnait à la mort, l'autre l'embrassa. « Pourquoi pleurez-vous ? Est-ce donc un péché que de mourir ? » disait un jeune villageois expirant à sa famille agenouillée autour de lui. De pareils mots nous sont vulgaires. O vous, qui avez écrit le Phédon, vous, le peintre à jamais admiré d'une immortelle agonie, que ne vous est-il donné d'être le témoin de ce que nous voyons de nos yeux, de ce que nous entendons de nos oreilles, de ce que nous saisissons de tous les sens intimes de l'âme, lorsque, par un concours de circonstances que Dieu a faites, par une complication rare de joie et de douleurs, la mort chrétienne, se révélant sous un demi-jour nouveau, ressemble à ces soirées extraordinaires dont le crépuscule a des teintes inconnues et sans nom ! Quels tableaux alors ! quelles apparitions ! Vous en citerai-je une, ô Platon ? Oui, au nom du ciel, je vous la dirai. Je l'ai vue il y a quelques jours ; mais dans cent ans je dirais encore qu'il n'y a que quelques jours que je l'ai vue. Vous ne comprendrez pas tout ce que je vais vous dire : je ne peux vous parler de ces choses que dans la langue nouvelle que le Christianisme a faite, mais vous en comprendrez toujours assez.

(1) Sachez donc que de deux âmes qui s'étaient attendues sur la terre et qui s'y étaient rencontrées, et que Dieu avait unies par le nom d'époux et d'épouse, en ouvrant devant elles une longue perspective de ce qu'on appelle bonheur, que de ces deux âmes, l'une arrivait par une volonté pure, à la vraie foi, au moment où l'autre arrivait, par une sainte mort, à la vraie vie ; l'une sortait des ombres de l'erreur, comme l'autre était près de sortir des ombres de la terre ; l'une se disposait à participer, pour la pre-

(1) Cette scène attendrissante que Fénelon va peindre est une réalité dont l'abbé Gerbet a été un principal acteur. C'est lui qui célébrait, la nuit de Noël, la sainte Messe dans la chambre de M. le comte de Laferrière mourant. M. le comte faisait sa dernière communion au même instant où sa jeune femme, protestante convertie, faisait sa première communion. C'est là cette scène que trace M. Gerbet de la mort temporelle d'un côté, et de la résurrection spirituelle de l'autre.

mière fois, au plus auguste mystère du Christ, lorsque l'autre allait le recevoir comme une transition dernière à la communion éternelle. Or c'était une chose sainte, consolante, désirée des anges et des hommes, que ces deux âmes pussent accomplir chacune leur communion, ou plutôt cette communion une et double dans le même lieu, à la même heure, à côté l'une de l'autre, comme, à la veille d'un voyage qui sépare, on prend en commun un dernier repas de famille. Il était juste aussi, pour celui qui allait partir, et qui avait demandé avec tant d'instance la foi pour celle qui restait, il était juste qu'il vit, de ses derniers regards, descendre en elle le Dieu qu'il allait rejoindre, afin qu'il pût dire dans toute l'étendue de son cœur : *Maintenant, Seigneur, laissez aller votre serviteur en paix, puisque mes yeux ont vu votre salut*, qui n'est ni le mien, ni le sien, mais le nôtre, ô mon Dieu ! Et comme le pauvre malade ne pouvait aller à l'église assister au saint sacrifice, le sacrifice vint à lui ; et, par une dispense miséricordieuse, sa chambre, presque funèbre, fut transformée en sanctuaire. En face de ce lit, qui était déjà comme une espèce d'autel, où l'ami mourant du Christ offrait à Dieu sa propre mort, on éleva un crucifix et un autel, où le mystère du Christ mourant allait se renouveler. Elle y suspendit des ornements et des fleurs, car une première communion est toujours une fête. Mais les broderies que sa main attachait au-devant de l'autel rappelaient une autre fête, elles avaient été portées dans une autre cérémonie, dans un autre jour que le jour de la séparation ; et, après avoir été depuis lors mises à l'écart, elles sortaient de nouveau, elles reparaissaient là comme pour nous dire que la joie de ce monde n'est qu'un tissu à jour, bien frêle, et que nos espérances ne sont guère qu'une parure qui se déchire. Tout à coup cette chambre, sombre jusqu'alors, s'éclaira de la lumière qui jaillissait des flambeaux de l'autel, comme la mort, la ténébreuse mort s'illumine, pour le juste, des rayons que Dieu tient en réserve pour ses derniers regards. Le sacrifice commença, et il était minuit. Pourquoi fut-il célébré à cette heure ? Je vous en dirais bien une raison que les hommes savent ; mais j'aime à croire que les anges de Dieu en savent d'autres encore, parce qu'ils connaissent toutes les mystérieuses concordances des moments, des heures et des

nombres sacrés. C'était l'heure de la naissance du Christ, consommateur de notre foi, auteur de notre ciel ; et il y avait là aussi, je vous l'ai dit, entre ce lit de mort et cet autel, une double naissance, l'une au ciel, l'autre à la foi : réunion rare et privilégiée. Je crois à ces harmonies des heures en faveur de certaines âmes ; je crois que le temps, si fantasque, si souvent rebelle à nos arrangements profanes, est, sous la main de Dieu, un rythme souple et docile, qui obéit, mieux que nous ne le pensons, aux convenances des élus. Le sacrifice donc commença à minuit. Toute une famille y assistait, et avec elle un ami fidèle à toutes les douleurs. De vous dire quelles pensées, quelles émotions passèrent alors dans toutes ces âmes, je ne l'essaierai pas ; nulle d'entre elles ne sait elle-même tout ce que Dieu lui a fait sentir. Comme en un jour où le ciel est moitié sombre, moitié serein, un éclair n'en traverse pas moins en un instant tout l'espace d'un pôle à l'autre ; ainsi en était-il du sentiment et de la prière, au milieu de cette admirable scène. Ces éclairs de l'âme étaient en quelque sorte présents à la fois sur tous les points de l'étendue que Dieu a donnée au cœur de l'homme, depuis les pensées les plus douces jusqu'aux plus déchirantes ; car tous les contrastes étaient réunis dans cette chambre sacrée, ils y étaient représentés, sensibles, vivants : cet autel paré, qui semblait adossé à un cercueil ; ces fleurs, qui prédisaient, parmi les glaces de la mort, l'approche de l'éternel et invisible printemps ; cette garde-malade au sombre habit, qui se tenait, comme une mort voilée, en face de l'aube et de l'étole du prêtre, symboles d'immortalité ; ces vêtements blancs de la première communiant, de l'épouse de Dieu, qui allaient se changer en la robe noire de la veuve de l'homme ; cette prière et cette dernière communion mêlées ensemble ; ces sanglots et ces actions de grâces qui se confondaient dans chaque âme ; cette hostie, partagée entre l'époux et l'épouse, double viatique, pour lui de la mort, pour elle de la douleur ; toute cette famille ensevelie dans un pieux silence, où l'on n'entendait que des larmes qui tombaient sur les livres de prières, et, au milieu de ce prosternement général, la tête du mourant soulevée sur sa couche, dominant, calme et sereine, toutes ces têtes inclinées par la douleur ! Et si ce divin spectacle, si ex-



pressif, si parlant, n'était lui-même qu'un voile qui couvrait d'autres merveilles saintes ; si je vous disait que celle qui restait avait demandé la foi au lieu du bonheur, et que celui qui partait avait, jeune et heureux, offert sa vie pour lui obtenir la foi ; si, lorsqu'il vit cette grâce descendre enfin du ciel, mais comme une flamme qui venait, en consumant sa vie, accomplir l'holocauste qu'il avait préparé ; si, dis-je, à cette vue, recueillant ses forces défaillantes, il avait tracé en quelques lignes, et sous la forme d'une élévation vers Dieu, un des plus sublimes testaments de résignation et d'héroïque amour que l'âme d'un chrétien ait jamais inspiré au cœur d'un époux ; si, portant tour à tour ses pensées vers les anges du ciel, et ses regards sur les êtres chéris qui entouraient son lit de mort, ces deux apparitions se confondaient parfois dans son esprit, de telle sorte qu'il semblait prendre les uns pour les autres, Dieu permettant cette douce méprise pour que la transition de ce monde à l'autre lui fût plus unie et plus simple ; si, au moment où il venait de quitter la terre, son image, peinte sous des traits déjà si beaux dans tous les cœurs qui le connaissaient intimement, commença néanmoins à y grandir encore, à s'y transfigurer, parce qu'ils découvrirent tout à coup, dans de modestes papiers qu'il avait cachés, des traces, des reflets de son âme jusqu'alors inconnus, semblables à ces sillons de lumière que laisse après elle une apparition qui s'évanouit ! Non, je ne puis vous dire ce que j'ai vu et senti. J'ai lu autrefois les méditations de sages sur le monde futur, je les ai interrogés sur les secrets de la mort et de la vie ; mais les clartés que j'en ai reçues sont bien ternes près des révélations qui ont éclairé cette sainte et grande nuit ! Jamais je n'ai senti si vivement, en deçà de la tombe, la présence de ce qui est au delà ; jamais le voile qui s'étend entre les deux mondes ne m'a paru si transparent ; jamais je n'ai eu une pareille intuition de notre immortalité. Je prie Dieu de me réserver ce souvenir pour l'instant de ma mort ; car s'il me réapparaît alors, il me semble que mes dernières pensées de la terre iront se joindre, par une transition plus douce, à la première vision qui suit le grand réveil !

L'Abbé GERBET.

## DES BROCHURES PROTESTANTES.

---

Depuis quelque temps le zèle protestant se réveille , et ce réveil religieux se traduit par un déluge de petits pamphlets que des colporteurs jettent clandestinement dans les magasins , au milieu des rues et jusque dans notre église. C'est un singulier apostolat que celui qui consiste à semer chez les catholiques des brochures qui ne se distinguent ni par la franchise, ni par le style, et qui ne sont qu'une ignoble collection de redites pulvérisées mille fois, d'insinuations fausses que le bon sens le plus vulgaire réduit à leur valeur. Quelle religion ont donc ces hommes qui ne savent que calomnier celle d'autrui ! On appelle ces produits anglais des *Traité religieux* , des *Grains de Senevé*. Cette guerre déloyale a inspiré à un de nos amis quelques bonnes pensées que nous publions avec joie ; nos lecteurs s'apercevront bien vite que c'est l'expression suave d'une âme pleine de foi et de charité.

G. M.

« Les attaques contre les objets de notre culte et de notre affection sont celles qui nous blessent le plus sensiblement. Il y a peu de chrétiens capables de supporter ces épreuves sans ressentir au moins une altération dans leur charité. Qu'il est difficile d'entendre sans en être indigné la légèreté avec laquelle les adversaires de l'Église se permettent de juger nos plus chères croyances ! Que n'éprouve-t-on pas lorsqu'on voit avec quelle persévérance on s'attache à déverser le mépris sur les saintes pratiques de notre foi, pour en éloigner les âmes faibles et craintives sur lesquelles le respect humain a encore trop d'empire ! On dirait que c'est le propre de notre Église d'être accusée et tournée en dérision par ses ennemis. Oui,

c'est en effet son sort. Mais que ses enfants, loin de s'en plaindre, loin de s'en indigner, s'en réjouissent. Car c'est là encore un de ses titres de gloire : c'est un des traits de cette prodigieuse ressemblance qu'elle semble destinée à conserver avec le divin Modèle qu'elle représente sur la terre. Oh ! que nos ressentiments tomberaient bientôt, si nous réfléchissions à ces rapports qui sont comme le cachet glorieux de la divinité de l'Église ! Comme nous recueillerions pieusement toutes ces calomnies, toutes ces attaques, en bénissant ceux qui nous attaquent et nous calomnient, ainsi que nous le recommande notre adorable Sauveur !

En effet, rassemblons brièvement dans la vie de Jésus-Christ quelques-uns des jugements qui ont été portés sur lui et sur sa doctrine, quelques-unes des attaques auxquelles il a bien voulu se soumettre, et nous y reconnaitrons l'image prophétique du sort qui était réservé à l'Église. Car, comme disait le Sauveur, s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront ; s'ils ont appelé le père de famille Beelzébuth, que ne feront-ils pas pour ses serviteurs !

Dès les premiers temps de sa prédication, Jésus a été en butte aux attaques de l'envie, de la jalousie, des passions des hommes. Et chose remarquable, c'est au nom de la religion, c'est au nom de Dieu, que ses adversaires les plus acharnés travaillaient à le perdre dans l'esprit du peuple. « Cet homme blasphème, pourquoi l'écoutez-vous ?.. Il prétend remettre les péchés ! Dieu seul peut remettre les péchés ! » N'est-ce pas ainsi que l'on conteste à l'Église le pouvoir qui lui a été conféré par le Sauveur ? On ne parle plus des clefs remises à saint Pierre, mais on répète sous toutes les formes l'éternelle accusation : « De quel droit prétend-elle remettre les péchés ? Qui peut remettre les péchés que Dieu seul ? »

« Il est possédé du démon, » disait-on de Jésus ; « c'est par Beelzébuth qu'il chasse les démons. » Et l'Église, c'est la synagogue de Satan ! Son premier pasteur, le successeur de celui à qui les brebis et les agneaux ont été confiés par le divin Maître, c'est l'antéchrist !

C'est en s'appuyant sur la Bible qu'on niait l'autorité du Sauveur. N'est-ce pas la Bible à la main que l'on proteste contre l'autorité de l'Église ? Chose frappante dans ce rapprochement, c'est que la réponse de Jésus peut servir encore aujourd'hui mot pour mot à l'Église : « Nous sommes disciples de Moïse, » disait-on alors. « Nous ne croyons qu'à la Bible, » dit-on aujourd'hui. « Si cela » était vrai, répondit Jésus-Christ, vous croiriez aussi en moi, car

» c'est de moi que Moïse a écrit. Vous sondez les Écritures parce que  
 » vous croyez y trouver la vie éternelle, et ce sont précisément les  
 » Écritures qui rendent témoignage de moi. Mais vous ne voulez  
 » pas venir à moi pour avoir la vie ! » (Quel rapprochement ! et  
 quelles profondes réflexions il fait naître ! Mais poursuivons.) « Je  
 » suis venu au nom de mon Père, et vous ne m'acceptez pas. *Si un*  
 » *autre vient en son propre nom, vous le recevrez !.. Ce n'est pas moi*  
 » qui vous accuserai ; celui qui vous accuse, c'est Moïse (la Bible)  
 » en qui vous espérez. »

« Croyez du moins à mes œuvres, » disait encore le Sauveur. —  
 Et l'Église qu'on accuse ne peut-elle pas répéter les mêmes paroles :  
 « Voyez mes œuvres. Elles remplissent le monde. N'est-ce pas  
 là une preuve irréfragable de sa mission ? »

« Rends gloire à Dieu, disaient les pharisiens à l'aveugle guéri ;  
 » rends gloire à Dieu ; nous savons que cet homme est un *pécheur.* »  
 (Jésus est déclaré *pécheur* par les pharisiens ; et nous, aurons-nous  
 le droit de nous plaindre, quand nous entendrons déclarer que l'É-  
 glise est dans l'erreur ?)

« *Nous savons*, ajoutaient-ils, que Dieu a parlé à Moïse ; mais  
 » quant à *cet homme*, nous ne savons d'où il est. » C'était toujours  
 avec cette orgueilleuse satisfaction, avec cette méprisante supério-  
 rité que les pharisiens, enivrés de leur prétendue connaissance des  
 Écritures, parlaient de Jésus-Christ. C'est ainsi que l'on parle de  
 nos jours de l'Église catholique. On lui refuse l'infaillibilité que le  
 Seigneur a assurée à son autorité et à son enseignement, mais ses  
 adversaires ne craignent pas de se dire eux-mêmes infaillibles, en  
 proclamant que la lumière est avec chacun d'eux. *Nous voyons*,  
 disent-ils. Hélas ! le Sauveur disait aussi aux pharisiens de son  
 temps : « Si vous étiez aveugles, vous n'auriez pas de péché ;  
 » mais vous dites : *Nous voyons*, et votre péché demeure. » Quelle  
 redoutable responsabilité pour ceux qui ne reconnaissent d'autre  
 guide que leur jugement privé dans l'interprétation des Écritures !

« Mais faut-il le juger sans l'entendre ? » disait Nicodème aux  
 pharisiens. C'est aussi ce que nous demandons pour l'Église. Exa-  
 minez du moins sa doctrine, écoutez la avant de la juger. Mais que  
 répondent les pharisiens ? « Est-ce que tu es aussi Galiléen ? (catho-  
 » lique.) Vas-tu devenir son disciple ? *Sonde les Écritures* (toujours  
 » les Écritures), et les Écritures te prouveront qu'il ne peut point  
 » venir de prophète de Galilée. »

Lisez la Bible, disent aujourd'hui les protestants, et vous verrez

que l'Église catholique s'arroge faussement une mission divine. « Et chacun d'eux, ajoute l'Évangile, s'en retourna dans sa maison. » Méditons ces paroles, qui, placées dans cet endroit, renferment sans doute un sens profond. Oui, après avoir interprété l'Écriture au gré de ses passions, *chacun s'en retourne dans sa propre maison*; chacun va se reposer avec satisfaction dans son propre jugement; chacun se retranche dans son opinion individuelle. Celui-ci ira d'un côté, celui-là de l'autre. Mais il n'y en aura pas deux qui s'uniront pour monter au temple et implorer ensemble avec humilité les lumières du Seigneur ! *Nous voyons, disent-ils, c'est assez. Et reversi sunt unusquisque in domum suam.*

A. de R.

---

# CORRESPONDANCE

ENTRE

**M. L'ABBÉ COMBALOT,**

ET UN

MINISTRE PROTESTANT DE GENEVE.

---

M. l'abbé Combalot, cet éloquent missionnaire qui a blanchi dans les travaux de l'apostolat, est venu annoncer la Parole de Dieu à Genève. L'étroite et petite église de Saint-Germain, insuffisante pour la population catholique, l'était davantage encore, parce que les protestants y affluaient en foule. Les étudiants en théologie surtout ont suivi les conférences avec un empressement que la curiosité seule ne peut expliquer. Désireux d'étudier le catholicisme, ils venaient sans crainte entendre l'exposition de notre foi et de ses magnificences. Plus d'un protestant a pu voir que l'Église catholique et ses croyances ne sont attaquées que parce qu'elles sont méconnues ; et plus d'un a dû sentir ses préjugés disparaître. Donc des doutes sérieux travaillent les âmes, et des esprits avides de connaître la vérité cherchent si le repos de l'intelligence ne se trouve pas ailleurs que dans les incertitudes du libre examen.

Effrayés de ces prédications, étonnés des discussions soulevées par les élèves à cet égard, les professeurs et les ministres, dit-

on, mirent tout en œuvre pour affaiblir les impressions reçues et détruire de légitimes inquiétudes. Rien ne fut épargné ; et afin de se donner un air assuré de résistance , un ministre de l'Église libre se dévoua dans ce but ; il eut le triste courage de convier M. Combalot à une conférence sur un sujet que l'orateur n'avait jamais abordé en chaire, parce que ce sujet ne ferait pas avancer la controverse. Il le convia à cette conférence à la fin de la station, l'avant-veille de Noël , au milieu des journées prises par les confessions et par les prédications. Le charitable apôtre ne se laissa pas déconcerté par cette tactique ; quoique obligé de retourner immédiatement en France, il consentit, après ses fatigues, de retarder son voyage d'un jour et de passer une nuit en diligence, plutôt que de reculer devant une attaque tardive. Mais il voulut , à juste titre, que la conférence fût sérieuse , qu'elle ne tomba pas dans le domaine d'une tumultueuse réunion ; et à cet effet il proposa qu'elle eût lieu devant six prêtres catholiques et devant six ministres protestants ; lesquels publieraient par la voie de la presse les questions débattues, et garantiraient par leur signature impartiale l'authenticité de cette publication. Le sujet de la conférence aurait roulé sur la seule question importante à résoudre, sur la ligne fondamentale qui sépare l'Église de Jésus-Christ du protestantisme : LA BIBLE INTERPRÉTÉE PAR LA RAISON INDIVIDUELLE EST-ELLE LE MOYEN ÉTABLI DE DIEU POUR DONNER LA FOI ; OU BIEN SON INTERPRÉTATION EST-ELLE CONFIEE A UNE AUTORITÉ CONSTITUÉE PAR JÉSUS-CHRIST ? — Cette question est la seule qui résume les conférences prêchées à Saint-Germain (1). Nous faisons appel à tous les protestants sérieux qui ont assisté à ses discours , et nous leur demandons si jamais l'orateur n'a fait autre chose que d'exposer notre foi , d'en montrer les beautés et d'en établir la solide démonstration. Jamais parole amère, ni sentiment de haine envers les protestants n'est sortie de ses lèvres ; et quand, sur son chemin , il a rencontré nos frères séparés , il les plaignait de ne pas puiser à pleins flots la vérité et la vie dans le bercail de Notre Seigneur Jésus-Christ. Que signifie donc cette méthode de venir attaquer un prêtre catholique sur ce qu'il n'a pas traité ? Que

(1) Voir les ANNALES CATHOLIQUES, n° 2.

nous font à nous les innombrables traductions et éditions protestantes de la Bible? Il y a entre le protestantisme et nous une essentielle séparation. *Dieu a-t-il établi l'Église comme gardienne des livres saints ou a-t-il confié ces saints livres à la raison privée?* Voilà la question résolue par M. Combalot avec une puissance de conviction et un éclat de parole que ses adversaires ont admirés; il fallait donc l'attaquer sur ce point essentiel. Mais non, nul n'a osé le faire, et, après de stériles pourparlers, M. Gausсен a fui devant cette question. C'est là un fait qui ressort évidemment de la correspondance que nous publions aujourd'hui. Nous bénissons la Providence divine qui dispose toute chose en faveur de son Église. Les discussions réveillent les idées religieuses et les mettent à l'ordre du jour; les jeunes théologiens et les âmes sincères veulent enfin user du *libre examen* pour examiner librement et sans préjugé notre foi si injustement décriée; on compare les doctrines, et la comparaison fait pencher la balance du côté de la vérité! Un mouvement que nous soupçonnions dans les profondeurs du protestantisme genevois s'est révélé; il y a chez un grand nombre d'intelligences désir d'étudier le catholicisme, et chez d'autres il y a effroi et peur que ces études ne conduisent à nous les esprits courageux. Les agitations actuelles nous serviroient comme nous ont servi les ébranlements du jubilé protestant de 1835; nous avons peur de l'indifférence religieuse; mais nous ne craignons pas ces émotions populaires; il ne peut en résulter que de mettre en évidence l'impuissance de la raison humaine à constituer le christianisme, et les splendeurs de la vérité dans l'Église catholique.

Quant à la question incidente soulevée par M. Gausсен, M. Combalot ne l'a jamais examinée en chaire; elle n'entraît nullement dans son plan d'instructions. Cette affirmation vaut bien l'affirmation de M. Gausсен, qui n'a pas entendu l'illustre orateur, et qui vient sur des *oui dire* soulever une question étrangère au fond du débat. Cette question qui lui tient à cœur, nous la traiterons dans les *Annales* et nous prouverons que les livres deutéro-canoniques sont des livres inspirés; qu'ils furent même imprimés au commencement de ce siècle aux frais de la *Société biblique britannique et étrangère*. Plusieurs communautés protestantes



les gardèrent au seizième et au dix-septième siècles; ce fut seulement en 1826 que la *Société biblique* en décréta la suppression totale. Les sectes protestantes, à l'exception d'un petit nombre, ont successivement courbé la tête sous le joug de la *Société biblique* de Londres; mais elles ne subirent pas ce joug sans réclamations; quelques-unes, tout en l'acceptant, blâmèrent cette suppression, et en 1828, M. le ministre Moulinié écrivait : « *Quoique les réformateurs eussent déclarés apocryphes des livres qui jusqu'alors avaient été considérés comme canoniques, ils ne les supprimèrent pas; il y avait là prudence et justice.* »

Quelle inconséquence! le droit de formuler le canon est refusé à l'Église de Jésus-Christ, et il est accordé à une Société biblique qui n'a pour cela aucune légitime mission. M. Combalot a compris que la question de détail sur laquelle les protestants luthériens et calvinistes sont loin d'être d'accord, n'était rien en présence de la question de principe : L'ÉGLISE EST-ELLE L'AUTORITÉ CHARGÉE DE GARDER LES LIVRES SAINTS ET DE LES INTERPRÉTER? Bien plus, les falsifications du texte sacré sont manifestes dans plusieurs traductions protestantes. Chardon de Lugny a écrit un livre intitulé : *Recueil des falsifications de la Bible de Genève*, Paris 1708. Sans remonter aussi haut, nous avons sous les yeux quelques brochures de ministres protestants contre l'édition de 1805, édition de la Vénérable Compagnie, que la secte de M. Gausson, comme les Églises protestantes de France, n'ont jamais acceptée. Que les sectes s'entendent d'abord sur leurs Bibles diverses, avant de nous demander à discuter avec elles sur ce sujet.

Il est donc patent que M. Combalot, en voulant la discussion sur les droits divins de l'Église, la plaçait sur son véritable terrain.

Voici les lettres échangées; au lieu de les reproduire écourtées ou paraphrasées, nous les publions intégralement, avec une loyauté que nos adversaires auraient pu observer.

Les Grottes, mardi 21 décembre 1852.

MONSIEUR L'ABBÉ,

(1) J'appris avant-hier seulement que vous faites une suite de prédications dans cette ville, et qu'à cette occasion vous avez publiquement accusé notre sainte Bible d'être falsifiée.

Je présume qu'en tenant ce langage vous n'aviez nullement en vue le Nouveau Testament, puisque jamais votre Église et la nôtre n'eurent entre elles aucune controverse sur le canon ni sur le texte de ce livre divin; et je pense que ce reproche ne portait que sur l'Ancien Testament, à cause des livres apocryphes, que nous refusons, comme toute l'Église d'Orient, d'introduire au rang des livres inspirés.

Je me sens donc appelé devant Dieu, pour l'honneur de sa Parole et pour l'affermissement des âmes, à vous proposer sur ce sujet une conférence qui se tiendrait devant un nombre égal d'auditeurs romains et réformés.

Je n'ai ni l'amour ni l'habitude des controverses; et d'ailleurs de plus aptes que moi pourraient vous répondre dans Genève; mais je sais que le Seigneur est avec ceux qui défendent sa cause; et j'espère que nous saurons l'un et l'autre traiter ce sujet important avec les égards personnels que se doivent des hommes bien élevés, je dirai même avec la bienveillance que demande l'Évangile.

Je viens donc vous inviter, Monsieur, à soutenir devant moi votre accusation; tandis que de mon côté j'aurai l'honneur de défendre devant vous la thèse suivante :

« Les 55 ecclésiastiques qui composaient l'assemblée de Trente, au 8 avril 1546, ont par leur décret sur les apocryphes professé une sextuple hérésie :

1. Ils se sont donnés pour représenter à eux seuls l'Église universelle;

(1) Cette lettre, datée du 21, par erreur, sans doute, n'a été remise à M. Combalot que le 25 à 1 heure après midi. Comment se fait-il que M. Gaussen, professeur, n'ait eu connaissance des prédications que le 18 décembre, quand depuis trois semaines l'église de Saint-Germain était envahie par les étudiants en théologie?

2. Ils ont méconnu le dogme apostolique, d'après lequel les oracles de Dieu ont été commis de Dieu même au peuple des Juifs :

3. Ils ont indirectement accusé les Apôtres d'infidélité, et Jésus-Christ d'ignorance, puisque les Apocryphes, s'ils sont inspirés aujourd'hui, l'étaient au premier siècle, et que cependant les Apôtres et Jésus-Christ lui-même ne les ont point reconnus comme tels ;

4. Ils ont fait schisme par cet acte funeste d'avec l'Église primitive universelle :

5. Ils font schisme depuis trois siècles par ce même acte d'avec toute l'Église qui s'appelle « l'Église orthodoxe catholique orientale ; » Église plus ancienne que la leur ; Église qui leur a transmis les Écritures du Nouveau Testament, et qui, comme nous, rejeta constamment l'inspiration prétendue des Apocryphes, tout en les regardant comme dignes d'être étudiés :

6. Enfin, ils sont allés jusqu'à maudire quiconque ne voudrait pas en cela se séparer comme eux du consentement universel de l'Église chrétienne, condamner tant de siècles, tant de Pères, tant d'écrivains pieux qui les ont précédés, et donner à ces livres humains la même autorité qu'aux Saintes Écritures de Moïse et des prophètes. » — Cet anathème fait horreur.

Si vous acceptez la conférence que j'ai l'honneur de vous proposer, je vous prierai, Monsieur, de vouloir bien en choisir vous même le jour, et quant au mode, vos amis et les miens en conviendraient ensemble.

Je vous prierai, Monsieur, de vouloir bien agréer mes salutations empressées et m'honorer d'une réponse.

L. GAUSSEN, anc. past.

Aux Grottes (Genève.)

Genève, 24 décembre 1852.

MONSIEUR ,

Depuis un mois je prêche cinq fois par semaine dans l'église de Saint-Germain. Comment se fait-il que vous ayez attendu jusqu'au 23 décembre pour me demander une conférence publique? Les

jours qui précèdent la solennité de Noël ne nous laissent point de repos. Mon départ est fixé à lundi prochain, 27 décembre.

Je ne veux pas croire, Monsieur, qu'on me propose une conférence dans l'espoir qu'elle me sera impossible, afin de répandre ensuite le bruit que j'ai décliné le combat.

M. Puaux, l'un de vos collègues, s'est permis de dire, dans une brochure publiée contre moi, que j'avais fui devant une provocation de sa part. Cette assertion est complètement inexacte (1). On peut écrire ce qu'on veut dans une brochure; mais M. Puaux sait parfaitement bien que je n'ai jamais eu de relation avec lui, et qu'il ne m'a jamais demandé d'entretien ni privé ni public.

On vous a dit, Monsieur, *qu'à l'occasion de mes conférences, j'avais publiquement accusé votre sainte Bible d'être falsifiée.*

Je n'ai point examiné dans mes conférences si votre *Bible est ou n'est pas falsifiée*, parce que cette question était oisense et ne menait à rien. J'ai prouvé d'une manière péremptoire et irréfutable, que la foi surnaturelle nécessaire au salut avait pour fondement et pour règle, non la Bible soumise au sens privé et interprétée par la raison de chaque individu, ce qui est le principe de toutes les hérésies et la source de toutes les erreurs, mais l'autorité infallible de l'Église enseignante.

Cette question capitale fait le fond de toutes les conférences que j'ai données dans l'église de Saint-Germain, et qu'une foule de protestants de tout âge et de toute condition ont entendues.

Le *Semeur*, qui se publie à Genève, promet à ses lecteurs de s'occuper de mes conférences après l'hiver. Pourquoi cet ajournement?

Si vous voulez un entretien public avec moi, Monsieur, fixez-en l'ouverture à lundi prochain, 27 décembre, à 10 heures du matin, dans le salon du Curé de Genève.

Je dois vous prévenir, toutefois, que notre conférence n'aura pas pour objet la question de savoir si votre Bible est ou n'est pas falsifiée, ni si le Concile de Trente a introduit, comme vous l'en accusez, des livres apocryphes au rang des livres inspirés. Nous examinerons la question fondamentale qui vous sépare de l'Église. Cette question, la voici :

(1) M. Combalot n'a eu connaissance de la brochure de M. Puaux qu'à Genève; il n'a jamais vu M. Puaux ni reçu son pamphlet. Il croyait, sur le dire d'un jeune protestant qui vint le voir, qu'il y avait dans cette brochure une demande de conférence; mais cette demande n'y est que sous une forme dubitative; il nous charge de faire cette rectification.

« La Bible soumise, en dernière analyse, à l'interprétation purement individuelle de la raison, est-elle le principe générateur de la foi surnaturelle nécessaire au salut ; ou bien, la foi surnaturelle nécessaire au salut a-t-elle pour principe générateur l'autorité infaillible de l'Église divinement investie par Notre Seigneur Jésus-Christ, du pouvoir et du droit de donner au monde le sens véritable de la Bible et de la Révélation?... »

La conférence sera circonscrite dans ce cercle *infranchissable*. Veuillez me dire si vous l'acceptez dans ces termes.

Je suis avec respect, Monsieur, etc.

L'abbé COMBALOT.

Les Grottes, 28 décembre 1832.

MONSIEUR,

Il n'y a pas une semaine que j'entendis parler pour la première fois de votre séjour à Genève. On se plaignait en même temps de vos accusations publiques contre nos Bibles protestantes, que vous aviez dites « tronquées ou falsifiées. » Je n'en fut point étonné, bien d'autres prêtres que vous ont tenu ce langage.

« Vous n'avez pas examiné, m'écrivez-vous, si nos Bibles sont falsifiées. » Pourquoi donc l'affirmer sans examen ? et pourquoi ne pas l'examiner, si comme le disent vos auditeurs vous l'avez plusieurs fois affirmé ? Votre négligence un peu superbe sur ce sujet paraît même aller si loin, que vous nous reprochiez avant-hier, devant l'ami porteur de ma lettre, d'avoir enlevé de nos Nouveaux Testaments l'épître de saint Jaques !

De tels reproches lancés en passant dans vos prédications sont d'une haute gravité, Monsieur, et tendent à jeter les préventions les plus injustes dans le cœur de nos concitoyens vos coreligionnaires. Ce n'est sans doute pas ce que vous cherchez.

Dès que le rapport m'en est parvenu, je me suis cru obligé devant Dieu de vous proposer une conférence publique, pour vous donner l'occasion ou de justifier de si graves assertions, ou de les retirer ; et non moins occupé que vous, j'ai dû subir un dérangement très-importun dans mon travail journalier. Mais vous, Mon-

sieur, que faites-vous? Vous êtes l'accusateur, et sans retirer vos assertions, vous vous refusez à les soutenir alors que j'offre d'en montrer l'erreur. C'est mon droit devant vous; vous le déclinez cependant, et au lieu d'avoir égard à cette sommation respectueuse, vous vous rejetez sur un tout autre sujet, et vous venez m'offrir, sur vos théories en matière d'autorité, un entretien chez Monsieur le Curé! Cette proposition réellement ne paraît pas sérieuse; au moins n'est-elle pas équitable. Il s'agissait de vos accusations et non de vos systèmes. Quand vous nous aurez donné satisfaction sur ce premier point, nous sommes tout disposés à vous entendre et à vous réfuter sur celui que vous indiquez.

Si j'en juge par les expressions de votre lettre, vous n'avez pas des notions plus exactes sur nos principes que sur nos Bibles; et quand vous discuterez avec nous, vous pourrez voir que nous tenons plus que vous à l'autorité, et que nous la soumettons moins que vous à notre sens privé. Seulement, nous la prenons divine et non pas humaine.

Je viens donc encore une fois, Monsieur, vous proposer une conférence sur le sujet indiqué dans ma première lettre. J'ai tenu à le faire avec les égards qui vous sont dus. J'aurais craint d'y manquer, si je vous eusse proposé, pour notre rendez-vous, ou mon propre salon, ou celui de quelque consistoire protestant. Deux de vos amis et deux des miens conviendront ensemble d'un lieu neutre; deux présidents seront nommés, et un nombre égal de billets seront distribués de part et d'autre pour les assistants.

Les mêmes soins seraient pris plus tard pour les conférences qui pourraient suivre.

Quoi qu'il en soit, j'ose espérer qu'à l'avenir, si vous vous refusez à justifier devant nous vos dénonciations contre nos Bibles, vous vous absteniez au moins de les renouveler dans vos prédications soit ici, soit ailleurs.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.

GAUSSEN, anc. past.

P.-S. Vous donnez, Monsieur, dans votre lettre, un grave démenti à un ministre étranger dont le nom est respecté parmi nous. Je le lui ferai parvenir: c'est à lui d'y répondre.

---

Genève, 26 décembre 1852.

MONSIEUR,

Permettez-moi de vous dire que les sophismes derrière lesquels vous cherchez un abri, prouvent que vous redoutez la lumière.

Vous ne voulez pas discuter publiquement avec moi la question fondamentale qui vous sépare de l'Église, puisque vous invoquez des prétextes chimériques pour éluder cette question.

Je ne vous ai point écrit que je *n'avais pas examiné vos Bibles*. J'ai eu l'honneur de vous dire, Monsieur, que la question de savoir si vos Bibles protestantes *sont ou ne sont pas falsifiées*, était une *question oiseuse qui ne menait à rien*.

Les sectes innombrables qui pullulent au sein du protestantisme, et que le libre examen multiplie sans mesure et sans fin, ne se sont jamais fait scrupule de tronquer, d'altérer, de falsifier la Bible. Depuis Luther qui rejetait l'épître de saint Jacques, jusqu'aux traductions sociniennes de l'Évangile imprimées à Genève, le protestantisme n'a guère fait autre chose que de corrompre les textes de nos livres saints.

Vous seriez bien embarrassé, Monsieur, s'il vous fallait prouver que les sectes protestantes n'ont jamais *falsifié la Bible* ; vous ne le seriez pas moins s'il vous fallait établir que le saint Concile de Trente s'est rendu coupable, comme vous le disiez dans votre première lettre, *d'une sextuple hérésie en mettant des livres apocryphes au rang des livres inspirés*.

Sortons de ces arguties et de ces sophismes. Allons droit à la question radicale du protestantisme. Examinons la thèse déjà posée dans l'église de Saint-Germain, qui se formule ainsi :

« La Bible soumise à l'examen privé est-elle le moyen providentiel donné au monde pour arriver à la foi nécessaire au salut ? »

Acceptez le débat sur cette question de vie ou de mort pour le protestantisme, si vous ne voulez pas que je doute de votre bonne foi, ou que vos inquiétudes ne deviennent trop manifestes.

Prenez avec vous six ministres protestants, je prierai M. le Curé de Genève et ses cinq vicaires de vouloir bien se joindre à moi. Nous nous réunirons demain lundi, à 10 heures du main, dans le salon de M. le Curé. Là, j'aurai l'honneur de vous adresser de

vive voix, une série de questions (rédigées aussitôt par un secrétaire) *sur la mission providentielle de la Bible au sein du christianisme*. Vos réponses à mes questions seront transcrites à leur tour, et la conférence sera ensuite publiée par la voie de la presse.

La divine Providence vous ménage, ainsi qu'à vos coreligionnaires, une occasion favorable d'ouvrir enfin les yeux à la lumière. N'aggravez pas, Monsieur, des torts qui vous inspireraient un jour des remords et des regrets inutiles. Écoutez la voix de Dieu qui vous presse de ne pas fermer les yeux aux clartés de la vérité pure.

Je suis avec respect, Monsieur, etc.

L'Abbé COMBALOT.

Lundi, 27 décembre 1852.

MONSIEUR,

Il est donc bien constaté qu'en conséquence de vos accusations publiques, je vous ai proposé par deux fois une conférence publique sur l'intégrité de nos Bibles protestantes, et que par deux fois vous l'avez refusée.

Il est également constaté qu'à cette occasion vous nous avez offert une *conférence publique* sur vos théories en matière d'autorité, et que nous l'avons pleinement acceptée venant à la suite de la première.

Il est encore constaté qu'à votre dire c'est vous qui acceptez la conférence, et nous qui la refusons.

Enfin, il est bien constaté que, tandis que nous entendions par *conférence publique* une controverse régulière, d'après un mode convenu entre nos amis respectifs, dans un lieu neutre choisi à l'amiable par quatre commissaires, en présence de deux présidents et d'un bon nombre d'auditeurs laïques des deux partis; vous, Monsieur, vous entendiez par *conférence publique* un entretien à huis clos, chez un curé, devant six ministres, un curé et ses cinq vicaires.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

GAUSSEN.



Genève. 27 décembre. 10 heures 1/2 du matin.

MONSIEUR,

Il est bien constaté que par deux fois je vous ai proposé une conférence sur la seule question qui résume mes discours dans l'église de Saint-Germain, et la seule d'où puisse sortir la démonstration de la vérité entre vous et nous.

Cette question est celle-ci : La Bible soumise à l'interprétation de la raison individuelle est-elle le principe générateur de la foi nécessaire au salut ?

Il est bien constaté que vous avez fui cette conférence, pour vous rejeter astucieusement sur le sol mobile et dans le champ interminable de l'intégrité ou des falsifications de vos Bibles protestantes si souvent et si diversement rééditées. Cette question, je ne l'ai jamais traitée en chaire, parce que je la crois inutile et qu'elle ne ferait pas avancer d'un pas la controverse entre l'Église et le protestantisme.

Il est constaté encore que vous refusez cette conférence vitale et brûlante, parce qu'elle vous mettrait sous le presseoir et qu'elle étalerait au grand jour votre impuissance à prouver la légitimité de *l'examen privé de la Bible*.

Il est bien constaté que vous refusez cette conférence qui devait avoir lieu en présence de six ministres de votre choix et de six prêtres catholiques, sous le ridicule prétexte d'une question accessoire de local et d'un nombre toujours restreint de témoins.

Il est bien constaté que vous refusez une conférence qui aurait eu la seule véritable publicité, puisque la matière du débat devait être rédigée séance tenante, et publiée immédiatement par la voie de la presse, sous la garantie de douze témoins de l'un et de l'autre camp.

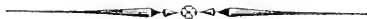
Enfin, il est constaté que votre tapage épistolaire déguise mal les inquiétudes d'un esprit qui a peur d'aborder nettement la question radicale entre l'Église et le protestantisme, pour s'envelopper dans les toiles d'araignée d'une question incidente et oiseuse. Ces faux-fuyants, Monsieur, ne vous absoudront ni devant Dieu, qui a établi sur la terre une autorité nécessaire en matière de religion, ni devant votre conscience qui vous fait un devoir d'examiner les

droits divins de cette autorité, ni devant les intelligences justement troublées du protestantisme qui sentent que là est le fond réel du débat, ni devant les catholiques qui, possesseurs paisibles des vérités révélées, gémissent et demandent à Dieu qu'une haine injuste et d'avengles préjugés tombent enfin, et ne vous empêchent plus de rentrer dans le berceuil de l'unité, dans l'Église de Jésus-Christ!

C'est le seul souhait que la charité me commande de faire pour vous et les protestants de Genève.

Je suis heureux de vous le laisser à mon départ, etc.

L'Abbé COMBALOT.



## Questions qui auraient été traitées dans la conférence.

### I.

Trouve-t-on, dans les livres saints, un seul passage d'après lequel il soit clairement établi que la lecture et l'interprétation individuelle de la Bible, est l'indispensable moyen pour arriver à la foi nécessaire au salut?

### II.

Ne trouve-t-on pas dans les livres saints une multitude de textes qui démontrent que la foi nécessaire au salut ne s'est établie que par la prédication de la Parole évangélique?

### III.

Notre Seigneur Jésus-Christ, qui donne à ses Apôtres la mission de prêcher l'Évangile dans tout l'univers et à toute créature, leur a-t-il enjoint, une seule fois, de rendre obligatoire pour tous les hommes la lecture et l'interprétation individuelle de la Bible?

### IV.

La foi aux vérités évangéliques s'est-elle établie au temps de Notre Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres, par la lecture, par l'interprétation individuelle de la Bible, ou par la prédication?

### V.

Les Églises de Jerusalem, d'Antioche, de Rome, de Corinthe, de

Thessalonique, d'Éphèse, de l'Asie, des Gaules, de l'Afrique, etc., furent-elles fondées par la lecture et par l'interprétation individuelle de la Bible, ou par la prédication des Apôtres et de leurs disciples ?

## VI.

Saint Pierre, saint Paul, saint Jean et les autres Apôtres n'avaient-ils pas enfanté des milliers de chrétiens à la foi des vérités de l'Évangile, avant que les quatre Évangiles, que les épîtres de saint Paul, que les Actes des Apôtres ne fassent connus ?

## VII.

Si la lecture et l'interprétation individuelle de la Bible est l'indispensable moyen pour arriver à la foi nécessaire au salut, comment saint Paul se contente-t-il de nous enseigner que les livres saints sont simplement UTILES pour instruire et pour former des érudits, des docteurs, des sages ? (1)

## VIII.

Si la foi nécessaire au salut s'est établie avant l'existence matérielle des quatre Évangiles et des épîtres des Apôtres, par la seule prédication, l'apostolat de la prédication est donc l'indispensable moyen donné par notre Seigneur Jésus-Christ pour arriver à la foi qui mène au salut ?

## IX.

Avant la découverte de l'imprimerie, les livres saints n'étaient pas, ne pouvaient pas être répandus parmi les fidèles ; comment donc la divine Providence a-t-elle permis que pendant quinze siècles le monde chrétien fût dans l'impossibilité *absolue* de lire et d'interpréter la Bible, que les protestants regardent comme l'indispensable moyen d'arriver à la foi nécessaire au salut ?

## X.

Les monuments, les docteurs, les Pères, les théologiens des quinze premiers siècles de l'ère chrétienne, attestent que l'apostolat de la prédication évangélique a toujours été regardé comme l'indispensable moyen d'arriver à la foi nécessaire au salut ; preuve évidente que la Bible, interprétée par l'individu, n'a pas été jugée nécessaire pour devenir chrétien.

(1) 2<sup>me</sup> Ép. de St Paul à Timothée. 5—16.

## XI.

L'individualisme biblique, ou l'examen privé des protestants, enfante une anarchie irrémédiable, consacre toutes les erreurs, sanctionne tous les genres de fanatismes, se résout dans le rationalisme pur, pour aller se perdre dans l'abîme sans fond du socialisme. La Bible n'est donc pas, ne peut donc pas être l'instrument providentiel de la foi *une, universelle, inaltérable* de l'Église de Notre Seigneur Jésus-Christ.....

## XII.

A l'heure qu'il est, malgré les fabuleuses souscriptions des propagateurs protestants de la Bible, les 19 vingtièmes des chrétiens sont dans une impossibilité absolue de pouvoir lire, et encore moins de pouvoir interpréter individuellement la Bible. Le christianisme est donc un effet sans cause, une immense absurdité, un rêve de dix-huit siècles; à moins qu'on admette que la prédication catholique est le moyen providentiel par lequel la foi nécessaire au salut a été fondée, s'est perpétuée, se conserve et s'élève sur le monde.

---

Depuis le départ de M. Combalot, des mains anonymes ont eu la lâcheté d'envoyer par la poste, à tous les catholiques, une brochure d'un M. Puaux, brochure dirigée contre des conférences prêchées dans la cathédrale d'Amiens. Les catholiques, étonnés de cette manœuvre, ont fait promptement justice de ce pamphlet où débordent l'erreur et la calomnie; des communes de la campagne en ont fait des feux de joie, et à la ville, on nous affirme que les catholiques sont à la recherche des auteurs de cette distribution, et qu'une manifestation publique témoignera de leur indignation. Cette profusion d'une brochure qui énonce sans preuve des accusations fausses, qui falsifie nos croyances et attaque notre Église, est un indice nouveau de l'effroi qui règne à Genève dans certaines régions. On craint les tendances catholiques et on redoute des conversions. Ce n'est pas par d'ignobles petits pamphlets jetés clandestinement, semés sans courage, qu'il est possible de réfuter des prédications élevées où jamais n'a paru un

sentiment d'amertume contre des adversaires ; mais où a éclaté toujours une démonstration puissante et noble de la vérité ! Ce moyen de défense trahit la pauvreté de la cause ; et un libelle de cette portée n'arrêtera pas le travail religieux qui se fait à Genève, ni n'apaisera les luttes intérieures qu'a suscitées dans un grand nombre d'âmes l'exposition solennelle de la foi catholique. Que dirait-on de nous, si un catholique se permettait d'adresser à tous les protestants une brochure qui les insultât ? nous serions accablés ! mais parce que cette indigne manœuvre est le fait de quelques fanatiques protestants, elle sera légitime. Les protestants sérieux sont désolés de ces moyens ; les esprits anxieux nous arriveront plus vite, parce qu'ils aperçoivent l'ignominie et la faiblesse de ces attaques. Quant aux catholiques, ils sont heureux dans leur foi, et ils se promettent de jeter ces brochures au feu et de prier pour la conversion des distributeurs !

---

Depuis lors, M. Combalot, après être retourné dans le diocèse de Grenoble, a été appelé à Sion en Valais par Mgr l'évêque, et il vient d'y prêcher le jubilé avec un succès consolant pour notre foi ; de là, il nous fait l'honneur de nous écrire la lettre suivante :

A M. MERMILLOD.

Sion, 14 janvier 1855.

Mon cher ami,

On m'écrit que M. Gausсен et ses partisans s'agitent encore pour affaiblir les inquiétudes protestantes et donner le change sur sa provocation d'une conférence. La correspondance que vous avez publiée est claire et manifeste pour qui la lira avec droiture.

Je n'ai pas voulu me jeter dans le piège dressé par M. Gausсен. L'éternité s'écoulerait, en effet, avant qu'il fût possible d'en finir, avec les interminables disputes de l'exégèse individuelle, dans laquelle on cherchait à m'enlacer.

Antérieurement à toute discussion sur la question de savoir si les protestants ont, ou n'ont pas falsifié et tronqué les livres saints, il y a des questions capitales à résoudre.

Que répondra M. Gaussen, que répondront tous les protestants à celui qui leur adressera les questions que voici ?

1. Puis-je savoir indubitablement, par ma seule raison, si le livre qu'on nomme la Bible, est un livre divin que l'homme n'a pas fait, et que Dieu seul a dicté à des écrivains sacrés ?

2. Ma raison individuelle seule m'apprend-elle si Dieu a dicté aux écrivains sacrés tous les textes de la Bible, ou s'il a seulement assisté ces hommes pour les préserver de l'erreur ?

3. Ma seule raison m'apprend-elle quelle est la langue dans laquelle Dieu a dicté la Bible aux écrivains sacrés ?

4. Connais-je infailliblement, dans ma raison individuelle seule, quels sont les livres bibliques vraiment dictés de Dieu aux écrivains sacrés ?

5. Ma raison individuelle seule, me fait-elle connaître quelles sont les versions et les traductions de la Bible qui renferment intégralement et authentiquement les textes et le véritable sens des textes dictés primitivement de Dieu aux écrivains sacrés ?

6. Ma raison seule m'apprend-elle à discerner les versions authentiques et intégrales de la Bible, des versions falsifiées, altérées ou tronquées ?

7. Puis-je, par ma raison individuelle seule, distinguer les livres bibliques apocryphes, de ceux qui ne le sont pas ?

8. Le doute historique le plus irrémédiable, le plus invincible, sur l'inspiration divine de la Bible, sur les versions authentiques de ce livre, sur le sens réel, surnaturel et divin des textes bibliques, n'est-il pas la conséquence rigoureuse du principe protestant de l'examen privé ?

Si M. Gaussen et sa secte ne comprennent pas la nécessité de porter le flambeau de la vérité sur ces questions fondamentales, avant de se jeter dans les arguties d'une discussion individuelle et exégétique, il faut plaindre ces pauvres intelligences, et demander à Dieu de tirer des trésors de son inépuisable bonté, un remède capable de guérir les aveugles volontaires.

Recevez, mon cher ami, l'assurance de mes tendres sentiments.

L'abbé COMBALOT, m. ap.

## POLÉMIQUE.

---

RÉPONSES AU SEMEUR. — LE SEMEUR GENEVOIS, dans son troisième numéro, appelle les ANNALES une œuvre de provocation, une œuvre d'opposition!! Il cite à la barre de son tribunal le directeur des ANNALES, Mgr l'évêque d'annecy, Mgr Marilley, le clergé catholique, les évêques, le Souverain Pontife; et, du haut de l'autorité qu'il se confère avec un ton de suffisance magistrale, il répand un torrent de faussetés qui rappellent les plus mauvais jours des controverses religieuses, et dénotent la plus complète ignorance de la doctrine catholique. N'est-ce pas, du reste, le style et le savoir-faire de l'auteur de JEAN LE HUGUENOT si bien flagellé par JAQUET DE CONFIGNON!...

Nous avons cru le SEMEUR un journal sérieux; nous nous sommes trompés: sauf quelques articles, c'est une œuvre de passion.

Le suivrons-nous sur le terrain où il voudrait nous attirer? Non sans doute. Nous perdrons notre temps, nous manquerions notre but, nous troublerions notre pays et nous serions ennuyeux. Nous laissons au SEMEUR ces divers bénéfices.

Si les ANNALES CATHOLIQUES ouvraient un feu roulant de controverses religieuses, une petite guerre de textes bibliques et de diatribes faciles, elles serviraient leurs adversaires et elles déplaceraient la question. Les ANNALES prendraient rang alors au milieu de cette multitude de petits écrits sans portée et sans valeur qu'on répand à profusion, depuis 40 ans plus que jamais, chez les catholiques pour les ÉCLAIRER, et chez les protestants pour attiser le feu des irritations confessionnelles.

Nous tenons à ce que les protestants réfléchis soient amenés à constater que si nous disputons, nous ne disputons pas, et que nous discutons gravement; nous cherchons à donner à réfléchir, et nous laissons au temps et à la grâce de Dieu de féconder nos travaux..... Sed Deus incrementum dedit.

Que le SEMEUR ne pense pas cependant que nous resterons muet devant les attaques qui nous paraîtront sérieuses; seulement nous ne traiterons que successivement les sujets qu'il importe de discuter, soit pour exposer la véritable doctrine catholique défigurée par le SEMEUR, soit pour dénuder les erreurs et les inconséquences des systèmes que ce journal préconise. La tactique de l'erreur a toujours été de présenter un faisceau d'objections sur toutes les questions à la fois, de faire beaucoup de bruit, de crier bien fort. Son arme de prédilection est de forger un catholicisme faux, absurde et ignoble, et puis de le battre en brèche à la manière de Don Quichotte. Nous serons de

meilleure guerre. Si le SEMEUR vent PICOTER, nous le ramènerons sans cesse aux questions préliminaires, fondamentales, décisives qui portent sur l'essence, sur la valeur et sur les fruits même du protestantisme. C'est là notre méthode, c'est là notre droit, et c'est aussi notre marteau. Patience et longueur de temps font plus que force ni rage.

Nous suivrons le conseil que l'illustre archevêque de Breslau, le cardinal Diepenbroeck, donnait il y a quelques jours à son clergé : « Prémunissez-vous » contre la tentation de paître le troupeau catholique sur les terrains arides » d'une polémique odieuse autant que stérile. Montrez par la Parole divine » et les saints Pères quelle est la doctrine catholique.... » *Post tenebras lux.*

**SUITE DES QUESTIONS.** — 1° Nous avons demandé au SEMEUR : Qu'est-ce que le protestantisme ? Il nous répond : « Le protestantisme, ou catholicisme réformé, c'est le christianisme tel que Christ l'a fondé, tel que les apôtres » et les premiers disciples l'ont connu, annoncé et pratiqué. C'est le christia- » nisme conforme à la Parole de Dieu, notre règle, notre guide et notre auto- » rité divine. » Cette définition du christianisme est entièrement acceptable par les catholiques ; il n'y a plus qu'à s'entendre sur cette question : où se trouve la parole de Dieu, et à qui Jésus-Christ en a-t-il confié la conservation, l'enseignement et l'interprétation ? Le SEMEUR ajoute : « Notre christianisme a » été purgé des abus et des erreurs du catholicisme-romain. »

Sans examiner encore ces prétendues erreurs et ces abus, que le SEMEUR nous permette de lui demander poliment :

Mais sur quoi repose le droit de purification du SEMEUR ?

Quelle est la sûreté de ses purgations ?

En fait de christianisme, le SEMEUR embrasse-t-il le christianisme-réformé de Calvin, ou celui de Socin, ou celui de M. Chenevière, ou celui de M. Martin, ou celui de M. Schérer, ou celui de M. Strauss, ou celui de M. Gaussen, ou celui de M. Darby, ou celui de M. Lardon ? Tout autant de protestantismes différents même dans des points fondamentaux.

Il y a eu tant de purgations administrées par tant de médecins, que le pauvre catholicisme-réformé voit chaque jour ses membres se disloquer et ses os se dénuder. Toutefois nous sommes frappé de cette nouvelle dénomination : catholicisme-réformé. Voulez-vous en effet prendre pour base le catholicisme ? Ce serait un pas immense. Il ne nous resterait plus qu'à examiner le droit, la manière et les objets de la réforme....

2° Nous avons demandé au SEMEUR : Qu'est-ce que le pur Évangile du Christ ? Il nous répond : « C'est la bonne nouvelle du salut par la foi en Jé- » sus-Christ. C'est le salut gratuit, où les bonnes œuvres sont nécessaires » au salut ; mais où elles ne sont jamais méritoires. »

Nous examinerons cette définition, mais avant nous prions le SEMEUR de nous dire dans quelle Bible se trouve son pur Évangile. Est-ce la Bible de Luther, est-ce celle de Zwingle, celle de Calvin, celle de Socin ? Est-ce la Bible de Eichhorn, de Herder, de Eckermann, de Strauss, de Schleiermacher ? Et sans sortir de Genève, est-ce la Bible de 1546, ou de 1547, ou de 1554, ou de 1556, ou de 1557, ou de 1564, ou de 1605, ou de



1725, ou de 1805? La Bible de Luther où Emser, en présence même de Luther, comptait mille altérations, « altérations, dit Bucser, où Luther tombe à » chaque pas. » La Bible de Calvin, où on a trouvé des centaines d'altérations; les Bibles de Genève, où Veron, dans sa *Methodus Compendaria*, a trouvé des contradictions et des différences palpables et énormes et qui ont donné lieu aussi au recueil intitulé : *Des falsifications de la Bible de Genève* (Paris 1705), par Chardon de Lugny. La Bible de 1805, où on a tellement altéré les textes qui exprimaient la divinité de Jésus-Christ, que les Eglises réformées de France refusèrent presque généralement de l'admettre lorsqu'elle parut, et que les méthodistes de Genève n'ont jamais voulu l'adopter. Par exemple :

*Extrait de la sainte Bible de 1805.*      *Extrait de la sainte Bible de 1723.*

Le prophète Michée annonce que le Messie naîtra dans la petite ville de Bethléem. « De toi sortira le dominateur d'Israël : son origine remonte » **AUX TEMPS LES PLUS ANCIENS.** »  
II, 2.

« Les Mages arrivés à Jérusalem de- » mandèrent : Où est le Roi des Juifs » qui vient de naître? car nous avons » vu son étoile en Orient, et nous som- » mes venus **LUI RENDRE HOMMA- » GE.** » Matth. II, 2.

» Ils trouvèrent le petit enfant avec » Marie sa mère, et lui **RENDIRENT » HOMMAGE**, en se prosternant de- » vant lui. » Ibid. v. II.

» Or, la vie éternelle, c'est de te » connaître, toi qui est le seul vrai » Dieu, et **JÉSUS POUR LE CHRIST » QUE TU AS ENVOYÉ.** » Jean, XVII, 3.

» Prenez donc garde à vous-même et » à tout le troupeau sur lequel le Saint- » Esprit vous a établis évêques, pour » paître l'Église du **SEIGNEUR** qu'il a » acquise par son propre sang. » Act. XX, 28.

» Ayez les mêmes dispositions d'es- » prit que Jésus-Christ a eues, lequel » étant l'image de Dieu, **N'A POINT » REGARDÉ COMME UNE PROIE » A RAVIR DE S'ÉGALER A DIEU.** » Philip. II, 5 et 6

« Jésus-Christ est aujourd'hui le mé-

« De toi me sortira quelqu'un pour » être dominateur en Israël : et ses is- » sues sont d'ancienneté **DÈS LES » JOURS ÉTERNELS.** »

« Où est le Roi des Juifs qui est né ? » car nous avons vu son étoile en » **Orient**, et nous sommes venus **L'A- » DORER.** »

« Ils trouvèrent le petit enfant avec » Marie sa mère : lequel ils **ADORÉ- » RENT** en se jetant en terre. »

« Et la vie éternelle est qu'ils te » connaissent seul vrai Dieu, **ET CE- » LUI QUE TU AS ENVOYÉ JÉSUS- » CHRIST.** »

« . . . . . pour » paître l'Église **DE DIEU** qu'il a ae- » quise par son propre sang. »

« Qu'il y ait donc en vous un même » sentiment qui a été aussi en Jésus- » Christ; lequel étant en forme de » Dieu, **N'A POINT ESTIMÉ QUE CE » FUT UNE RAPINE D'ÊTRE ÉGAL » A DIEU.** »

« Jésus-Christ est le même hier et

» me qu'il était hier, et il le sera tou- » aujourd'hui et ÉTERNELLEMENT.»  
 » jours.» Hébr. xiii, 8.

« Simon Pierre, serviteur et apôtre  
 » de Jésus-Christ, à ceux qui ont en  
 » en partage une foi d'un si grand prix  
 » que la nôtre, par la justice de notre « . . . . . par la justice de notre  
 » Dieu et DE notre Sauveur Jésus- » Dieu et Sauveur Jésus-Christ. »  
 » Christ. » Il Pierre, 1, 1.

Et le SEMEUR prétend que la science qui contrôle les traductions est une autorité suffisante!!

Ainsi d'une part la science a déformé la Parole de Dieu dans des traductions contradictoires et évidemment falsifiées; d'autre part cette science est une autorité suffisante!!

Le SEMEUR n'a donc pas répondu à nos questions nos 2 et 5, à moins qu'il ne croie y avoir satisfait en nous apprenant, page 218, que la véritable Bible est..... l'Ancien et le Nouveau Testament!!

3° Nous avions demandé au SEMEUR : Le libre examen est-il applicable à la morale et au culte comme à la croyance ?

Le SEMEUR nous répond que c'est là une petite chicane... que le libre examen s'est porté sur ces matières..... et il tombe de tout le poids de sa puissante plume sur les moralistes catholiques qui ont examiné la morale.

Nous savions bien que le libre examen individuel s'était porté sur la morale, mais nous demandions si le SEMEUR l'admettait comme un principe. Il répond à côté. Quant aux moralistes catholiques, ils ont examiné, traité les questions de la morale, mais absolument comme les théologiens catholiques ont agi pour le dogme, toujours sous l'empire de l'autorité et du jugement de l'Église. L'Église n'a pas cessé de condamner les auteurs, les traités et les propositions qui se sont écartés des lois de la morale évangélique. La rétorsion du SEMEUR n'est qu'un faux-fuyant, ce n'est pas une réponse franche et ad rem.

4° Nous avions demandé au SEMEUR : Qu'est-ce que Jésus-Christ? Il nous répond que « Jésus est le Christ, fils du Dieu vivant, nu avec son Père; qu'il » a la nature humaine et la nature divine; qu'il est l'homme-Dieu. » Mais cette définition, à laquelle il manque encore une précision complète qui exprime la consubstantialité et la personnalité de Jésus-Christ, nous console cependant, puisqu'elle nous laisse la douce pensée que les rédacteurs du SEMEUR croient à la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Toutefois, comment se fait-il alors que M. Chenevière ait trouvé dans sa Bible et ait professé pendant des années à Genève, dans l'Église nationale, que Jésus-Christ n'a pas la nature divine, qu'il n'est ni Dieu, ni homme, ni ange, mais.... (écoutez bien, lecteurs) UNE QUATRIÈME CATÉGORIE DES ÊTRES SPIRITUELS!! Comment se fait-il que la Bible officielle de l'Église nationale (1805) soit altérée dans plusieurs des textes qui expriment la divinité de Jésus-Christ? Que d'autres questions il nous reste à faire! Nos efforts à tous ne devraient-ils pas tendre : 1° à voir quels sont les vérités sur lesquelles nous sommes d'accord; 2° à combattre ensemble contre les sectaires qui les attaquent; 5° à

discuter entre nous, paisiblement et charitablement, les points controversés, afin de les éclairer de plus en plus. Si le SEMEUR voulait renoncer à présenter à ses lecteurs le catholicisme sous des couleurs fausses et calomnieuses, nous pourrions entrer dans la voie d'une discussion amicale. Nous l'y convions de toute notre âme.

— *Aveuglement du Semeur Genevois sur l'Infaillibilité de l'Église.*

— Le SEMEUR dit dans son troisième numéro, pages 222 et suivantes : « Le principe d'autorité ne produit que des opinions individuelles. C'est » le point faible qu'on tient dans l'ombre chez les catholiques. Nous allons le » mettre en lumière en adressant aux ANNALES CATHOLIQUES une seule ques- » tion. Nous voulons supposer que l'Église romaine possède l'infailibilité ; » mais nous nous adressons aux ANNALES pour qu'elles daignent faire jaillir » quelque lumière au sein de nos ténèbres, en nous disant avec une pleine » certitude où réside cette autorité infailible. L'Église romaine enseigne, or- » donne, décrète sans ombre d'erreur ; elle s'en vante du moins. Qu'on nous » dise donc quelle bouche prononce ces infailibles oracles. C'est une question » fondamentale. La moindre hésitation sur ce point ferait crouler tout l'édi- » fice. Nous ne réclamons pas l'opinion de Mgr Rendu, de Mgr Marilley ; nous » réclamons l'enseignement officiel, en un mot l'enseignement infailible pro- » noncé par l'infailible Église. La révélation de ce mystère nous serait pré- » cieuse ; car jusqu'à présent il nous est demeuré complètement voilé. Main- » tes fois nous nous sommes adressés aux docteurs romains pour être au » clair sur ce point, mais inutilement. »

Le SEMEUR expose ensuite les réponses qu'il déclare avoir trouvées dans les écrits des docteurs romains, et après avoir employé deux ou trois pages à prouver que ces réponses sont insuffisantes, il conclut en ces termes : « Mais peut-être les ANNALES ont-elles quelque lumière supérieure à celle des » autres auteurs catholiques. En ce cas, nous attendons. »

Nous laissons aux lecteurs à juger de la bienséance des plaisanteries du SEMEUR dans une matière aussi grave. Nous disons seulement qu'il a tort de chanter victoire si étourdiment. En effet les ANNALES n'ont besoin, pour lui répondre, que de présenter textuellement les réponses des auteurs catholiques que le SEMEUR lui-même invoque en sa faveur. S'il s'est adressé inutilement à eux pour être au clair sur cet objet, c'est qu'il a fait la sourde oreille. La preuve en est évidente ; car en rapportant leurs sentiments, il leur attribue non-seulement ce qu'ils n'ont pas dit, mais même le contraire de ce qu'ils ont dit très-clairement.

Il assure que Bossuet, et en général les gallicans, nient que le Pape soit infailible ; mais il omet la fin de la phrase de Bossuet où le clergé de France déclare que les décrets du Pape sont infailibles lorsque le consentement de l'Église s'y joint (1). Cette infailibilité du Pape uni aux évêques est une doctrine que Bossuet a constamment soutenue dans ses divers ouvrages, non

(1) Non est irreformabile judicium summi Pontificis, nisi Ecclesia consensu accesserit (Declaratis Cleri Gallicani, art. 4.).

comme une opinion, mais comme une vérité de foi que l'on ne peut pas rejeter sans être hérétique.

Le SEMEUR dit encore que selon Bellarmin et les ultramontains, dès que le Pape a parlé il n'y a plus qu'à croire et à obéir ; mais ce que le SEMEUR ne dit pas, c'est que Bellarmin ne regarde point comme hérétiques les gallicans, au lieu qu'il combat comme hérétiques les protestants qui prétendent que l'infailibilité ne se trouve pas dans l'union du Pape et des évêques.

Enfin le SEMEUR ajoute : « Voici les partisans du juste-milieu qui nient l'infailibilité au Pape seul, la nient également au Concile seul, mais prétendent la trouver dans l'union des deux. Qui croire, de Bellarmin qui est pour le Pape, ou de Bossuet qui est pour le Concile, ou de l'auteur de l'EXPOSÉ (1) qui se prononce pour la troisième opinion ? »

Eh bien ! écoutons ce qu'a écrit l'auteur de l'EXPOSÉ ; c'est précisément le contraire de ce que le SEMEUR lui attribue.

1. Il se déclare positivement pour le sentiment de Bellarmin, bien loin de chercher un juste-milieu qui ne serait pas possible. « Les ultramontains, dit-il page 159, répondent avec raison aux gallicans que leur prétendu axiome serait directement contraire aux promesses de Jésus Christ. Aussi l'opinion gallicane n'est-elle presque plus soutenue aujourd'hui, même en France. Le sentiment presque général de toute l'Église est celui des ultramontains, selon lequel l'Église conservera toujours l'unité de la foi par l'adhésion des évêques à la doctrine de leur chef. Il est infailible quand il parle en qualité de chef de l'Église ; et les Conciles généraux n'ont l'infailibilité que par la sanction qu'il donne à leurs décrets. »

2. L'auteur de l'EXPOSÉ explique, page 157, que la dispute entre les gallicans et les ultramontains ne roule que sur l'infailibilité du Pape et du Concile général séparés l'un de l'autre, et qu'il n'y a point d'autre opinion que ces deux là. Quand il parle des évêques unis au Pape leur chef, ce n'est point une troisième opinion qu'il présente.

3. Il dit au contraire expressément que la doctrine selon laquelle l'infailibilité réside indubitablement dans le corps des évêques unis au Pape leur chef, est un article de foi admis par tous les catholiques, et par conséquent par les gallicans et les ultramontains. Cette doctrine n'est point l'opinion particulière d'un certain nombre de docteurs catholiques, comme le prétend le SEMEUR ; c'est la doctrine de l'infailible Église ; et ceux qui la nient, comme font les protestants, sont regardés comme hérétiques par les catholiques. Nous allons rapporter les paroles de l'auteur de l'EXPOSÉ, et le lecteur jugera s'il est possible d'exprimer ces importantes vérités en termes plus clairs et plus manifestes :

« L'infailibilité, dit-il, appartient aux conducteurs de l'Église, considérés non individuellement, mais comme formant un corps, une espèce de sénat où la grande majorité des voix forme la décision, sans que l'unanimité absolue soit nécessaire. Ces conducteurs de l'Église sont les évêques unis à leur

(1) Exposé des discussions survenues à Genève entre les protestants sur l'autorité de l'Écriture-Sainte, par l'abbé de Baudry. In-12° 1832.

» chef qui est l'évêque de Rome. Ainsi quand les Conciles généraux, qui sont  
 » les représentants de tous les évêques de la catholicité, ont fait des décrets  
 » sur la doctrine, et que ces décrets ont été approuvés par le Pape, comme  
 » l'ont été ceux du Concile de Trente, tous les catholiques les regardent  
 » comme des articles de foi. De même quand le Pape, en vertu de son autorité  
 » de chef de l'Église, a fait un décret sur la doctrine, et que ce décret a été  
 » reçu, expressément ou tacitement, par l'unanimité ou la presque unanimité  
 » des évêques, les catholiques le regardent aussi comme article de foi. VOILA  
 » CE QUI EST CRU PAR TOUS LES CATHOLIQUES ; ET CELUI QUI NE LE CROIRAIT PAS SE-  
 » RAIT NOTÉ D'HÉRÉSIE. Il y a outre cela des disputes entre les gallicans et les  
 » ultramontains sur l'infaillibilité du Pape et du Concile général séparés l'un  
 » de l'autre.»

Le SEMEUR a lu cet ouvrage, puisqu'il le cite en le travestissant, et en supposant tout le contraire de ce qui y est contenu très clairement. C'est par ce moyen qu'il prétend justifier son assertion, de s'être adressé inutilement aux docteurs romains pour être éclairé sur cet objet. Il faut que ses préjugés soient bien grands pour l'avoir aveuglé à ce point ; car nous savons bien que ce n'est pas de sa part une mauvaise foi qui provoquerait notre indignation, mais c'est un étrange aveuglement qui excite notre compassion. Vraiment, tout ce qu'il dit en cet endroit sur l'infaillibilité de l'Église nous fait pitié.

CONFÉRENCES DE M. COMBALOT. — Il s'est trouvé des personnes qui ont cru reconnaître, dans la démarche tardive à laquelle s'est prêté M. le ministre Gaussen, un plan arrêté pour répandre le bruit que M. l'abbé Combalot avait fui la discussion. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on calomnie sur cet objet ce célèbre prédicateur dans l'AVENIR et dans un journal protestant de Paris, intitulé les ARCHIVES DU CHRISTIANISME, rédigé par M. le ministre Frédéric Monod, ami de M. Gaussen. Voici ce qu'on lit dans le numéro du 8 janvier 1835, page 2 :

» L'abbé Combalot vient de donner à Genève un nouvel exemple de la vieille  
 » tactique des prêtres de Rome. Calomniant le protestantisme du haut de la  
 » chaire, puis fuyant honteusement une discussion loyale et publique, mais  
 » fuyant, à la manière des Parthes, en lançant encore derrière lui les flèches  
 » empoisonnées du mensonge et de la calomnie, telle est, en résumé, l'histoire  
 » d'un séjour que l'abbé Combalot vient de faire à Genève. Voici les faits.

» M. Combalot a prêché dans l'église romaine de Genève, à l'occasion de la  
 » fête de Noël. Chaque soir il attaquait et insultait l'Évangile et la Réforme.  
 » Parmi ses accusations, il n'a eu garde d'oublier la falsification des Bibles  
 » protestantes, cette vieille calomnie toujours démentie, toujours reproduite,  
 » et jamais prouvée. M. le pasteur et professeur Gaussen, pressé par quelques  
 » frères et par son propre zèle pour la Bible, a cru devoir relever le gant, et  
 » a adressé à l'abbé la lettre suivante. » (C'est la première de celles que nous  
 » avons rapportées plus haut.)

Après avoir transcrit cette lettre, M. le ministre Monod ajoute : « M. Combalot, ne pouvant ni soutenir son accusation, ni renverser la thèse de M. Gaussen, a fait deux choses, à l'exemple de la plupart des prêtres dans sa position : il a refusé de discuter la thèse proposée par M. Gaussen, et il

» a proposé d'en discuter une autre, selon lui, plus importante, et que voici ;  
 » *La foi surnaturelle nécessaire au salut a pour fondement et pour*  
 » *règle non la Bible soumise au sens privé, ou interprétée par la raison*  
 » *de chaque individu (ce qui est le principe même de toutes les hérésies*  
 » *et la source de toutes les erreurs), mais l'autorité infaillible de l'Église*  
 » *enseignante.*

» Mais l'abbé Combalot a fait plus. Même pour la thèse de son choix, il a eu  
 » peur de la publicité, et a déclaré qu'il ne la discuterait que dans le salon du  
 » curé romain de Genève.

» Six lettres ont été échangées entre les deux adversaires, M. Gaussen in-  
 » sistant pour que la thèse qu'il avait posée dès l'abord fut discutée la pre-  
 » mière, et consentant à discuter ensuite la thèse posée par l'abbé. Il deman-  
 » dait en même temps, au lieu de cette publicité dérisoire et à huis clos dans  
 » le salon de la cure, une véritable publicité, c'est-à-dire une controverse ré-  
 » gulière dans un local neutre, sous la direction de deux présidents, et en pré-  
 » sence d'un bon nombre d'auditeurs laïques des deux communions.

» A cela M. Combalot répondit 1° qu'il persistait à vouloir que la conférence  
 » se tint dans le salon de la cure, et qu'elle n'eût lieu qu'en présence de  
 » M. le curé, de ses cinq vicaires, et de six ministres protestants ; — 2° qu'il  
 » ne consentait à discuter que sa thèse, — et 3° à ne la traiter qu'en présen-  
 » tant lui-même à M. Gaussen une série de questions auxquelles celui-ci de-  
 » vait se contenter de répondre, pour publier ensuite d'un commun accord  
 » ces questions et ces réponses. C'est ce que M. l'abbé Combalot appelle une  
 » conférence et une conférence publique.

» Les choses en étaient là quand M. Combalot a cru devoir partir ; et il est  
 » parti en reprochant à M. Gaussen, dans sa dernière lettre, de fuir la dis-  
 » cussion. O Escobar ! AB UNO DICE OMNES. »

Tel est l'article signé : Frédéric Monod, pasteur.

Les catholiques de Genève ne pouvaient pas laisser sans réclamation une  
 relation si infidèle et si outrageuse. Voici deux lettres qui ont été écrites sur  
 ce sujet par M. l'abbé de Baudry :

**LETTRE A M. LE MINISTRE FRÉDÉRIC MONOD, RÉDACTEUR DES ARCHIVES DU CHRISTIANISME, en date de Genève le 10 janvier 1853.**

M. Mermillod, rédacteur des ANNALES CATHOLIQUES DE GENÈVE, qui vous sont  
 envoyées habituellement, a pensé que comme j'avais été quelquefois en cor-  
 respondance avec vous, et que je n'avais jamais eu qu'à me louer de vos poli-  
 tesses et de vos procédés, il ne pouvait mieux vous faire parvenir que par  
 mon entremise ses réclamations sur votre article du 8 janvier concernant  
 M. l'abbé Combalot.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, une relation fidèle de la corres-  
 pondance entre M. Gaussen et M. Combalot. Vous y trouverez les lettres au-  
 thentiques qui ont été écrites de part et d'autre, et vous verrez que celui qui  
 a rédigé l'article de votre journal vous a indignement trompé.

Quoique cet article porte votre signature, je ne puis pas me persuader

qu'avant de le mettre sous presse vous l'avez lu. Vous seriez-vous permis de parler si indignement d'un prédicateur qui jouit d'une si grande réputation par ses talents et ses vertus ? D'ailleurs ce n'est pas seulement un ecclésiastique particulier qui y est attaqué, ce sont les prêtres catholiques en général, et cela dans un langage tout resplendissant d'injures et de mensonges.

Voici en effet le commencement de cet article : « L'abbé Conbalot vient de » donner à Genève un nouvel exemple de la vieille tactique des prêtres de » Rome. Calomniant le protestantisme du haut de la chaire, puis fuyant hon- » teusement une discussion loyale et publique, mais fuyant, à la manière des » Parthes, en lançant encore derrière lui les flèches empoisonnées du men- » songe et de la calomnie. »

Voilà l'exorde ; et voici la conclusion : « AB UNO DISCE OMNES. » (c'est-à-dire : On apprend par cet exemple ce que sont tous les prêtres. )

Non, Monsieur, non ; vous n'avez jamais pu écrire de telles lignes. Vous savez que je vous ai sollicité de discuter paisiblement entre nous deux certaines questions de controverse, et vous avez toujours refusé. Vous avez entre les mains l'exposé que j'ai publié des disputes survenues à Genève sur l'autorité de l'Écriture-Sainte, et vous savez probablement que M. le ministre Jalaguiet, à qui je l'avais spécialement adressé, n'a pas encore jugé à propos d'entrer en discussion. De plus, ce que vous ne savez peut-être pas, c'est qu'il y a une douzaine d'années, que huit méthodistes de Genève, dont trois étaient ministres et cinq laïques, demandèrent solennellement une discussion publique. On convint qu'elle aurait lieu par écrit, sur divers objets concernant l'Écriture-Sainte et la foi. M. le ministre Pilet commença la discussion en soutenant qu'il y avait une grande difficulté pour un catholique de se rendre compte de sa foi. Je lui répondis par une brochure intitulée : « Les gémisses d'un cœur catholique sur les préjugés d'un ministre de Genève. » Dès que les méthodistes l'eurent lue, ils ne voulurent plus continuer la controverse. J'eus beau les solliciter ; ils firent la sourde oreille, et ne voulurent jamais reprendre la plume.

Ne croyez pas que je les accuse d'avoir agi de mauvaise foi. Non, Monsieur, je suis persuadé que les ministres protestants sont influencés par les préjugés de leur éducation ; ils ne connaissent pas les excellentes raisons sur lesquelles s'appuient les catholiques ; le catholicisme leur apparaît comme un édifice ruineux sur lequel ils n'auront qu'à souffler pour le renverser. Mais quand on leur présente nos preuves, et qu'ils se voient en face de cette forteresse construite par Jésus-Christ sur la pierre ferme, ils reconnaissent que leurs armes sont impuissantes, et que les traits débiles qu'ils ont lancés retombent sur eux-mêmes. Alors ils cessent une attaque qui ne peut tourner qu'à leur désavantage. Cela n'a rien de surprenant ; mais ce qui m'étonne, c'est qu'après qu'on les a réduits à n'avoir rien à répondre, ils puissent encore refuser de se réunir à l'Église catholique. Je ne puis comprendre comment le bandeau qui leur cachait la lumière de la vérité peut encore rester sur les yeux de plusieurs.

Quoi qu'il en soit de la cause funeste de ce phénomène, les catholiques reconnaissent de grand cœur la vérité de ce qu'a dit M. le ministre Jalaguiet,

que c'est pour eux plus qu'un droit, c'est un devoir de chercher à éclairer ceux qu'ils croient dans l'erreur. Nous ne faillirons pas à ce devoir, Monsieur, en refusant de soutenir par écrit la discussion que nous propose M. Gausсен. Les ANNALES remplaceront M. Combalot que ses prédications ont appelé ailleurs; elles consacreront à cette discussion plusieurs articles. Chacun pourra juger par ses yeux si la falsification des Bibles protestantes n'est, comme le dit votre journal, qu'une vieille calomnie toujours démentie, toujours reproduite, et jamais prouvée.

Nous désirons que M. Gausсен ne laisse pas tomber le gant qu'il a déclaré vouloir relever. Il a prouvé par sa conduite envers l'Église nationale de Genève qu'aucun sacrifice ne lui coûte lorsqu'il croit devoir faire quelque chose pour l'acquit de sa conscience. Notre ardent désir a toujours été d'avoir occasion de lui montrer que l'Église romaine seule enseignait la véritable doctrine de celui qui a dit : « Quiconque aura eru et aura été baptisé, sera sauvé ; » mais quiconque n'aura pas eru, sera condamné. »

Pour résumer maintenant en peu de mots la réclamation que vous fait M. Mermillod, voici ce qu'il demande de vous :

1. Votre journal assure que M. Combalot a fui la discussion, et que c'est la vieille tactique des prêtres de Rome : *Ab uno disce omnes*. On vous demande de dire que M. Combalot a prêché pendant un mois à Genève, sans qu'aucun ministre lui ait proposé de conférence, excepté trois ou quatre jours avant l'époque fixée pour son départ; que dans un temps si court, et qui laissait à peine le loisir d'effleurer une question, il aurait voulu du moins traiter celle qui est la principale, celle qu'il s'était attaché à soutenir dans ses prédications; et qu'au reste les catholiques sont si éloignés de vouloir fuir une discussion sur la falsification des Bibles protestantes, qu'au contraire les ANNALES CATHOLIQUES DE GENÈVE la soutiendront avec toute l'étendue convenable.

2. Votre journal prétend que M. Combalot a eu peur de la publicité, et que c'est pour cela qu'il a demandé que la conférence se tint dans le salon du curé. On vous prie de dire que bien loin d'avoir cette crainte, il avait choisi le véritable moyen de la publicité, en proposant que la matière du débat fût rédigée séance tenante, et publiée immédiatement par la voie de la presse, sous la garantie de douze témoins dont six ecclésiastiques catholiques et six ministres protestants.

Permettez que je vous prie de me répondre promptement, afin qu'on puisse insérer votre réponse dans le troisième numéro des ANNALES CATHOLIQUES, dont les premières feuilles sont déjà sous presse, et à la fin duquel on placera un article pour compléter le récit de toute cette affaire.

Je joins ici une copie de la lettre que j'écris à M. le ministre Gausсен à l'occasion de l'article de votre journal.

Agrérez, etc.

L'Abbé de BAUDRY.

LETTRE A M. LE MINISTRE GAUSSEN, en date du 10 janvier 1853.

M. Mermillod (rédacteur des ANNALES CATHOLIQUES DE GENÈVE que j'ai eu l'honneur de vous envoyer) a pensé que comme j'avais été autrefois en cor-



respondance avec vous, il ne pouvait mieux vous faire parvenir que par mon entremise ses observations sur votre lettre insérée dans le journal des ARCHIVES DU CHRISTIANISME du 8 janvier, avec des réflexions signées par votre ami M. le ministre Frédéric Monod.

Vous dites avec beaucoup de raison dans votre lettre qu'il faut traiter la controverse avec les égards que se doivent des hommes bien élevés, et surtout avec la bienveillance que demande l'Évangile. Ce n'est pas ainsi qu'a agi l'auteur de cet article. S'il s'était borné à des injures, on ne vous importunerait pas sur cet objet; mais il a fait une narration que vous savez être mensongère et calomnieuse, et M. Mermillod désire que vous écriviez à votre ami pour qu'il rectifie son récit. Puisqu'on s'appuie sur votre autorité par le moyen de votre lettre que l'on cite, il ne convient pas que l'on abuse de votre nom pour donner cours à une fable pleine de méchanceté.

1° On assure que M. Combalot a eu peur de la publicité, et vous savez que bien loin de là il a demandé que la conférence fût rédigée par écrit pour être imprimée et mise sous les yeux du public.

2° On affirme que M. Combalot a fui la discussion en lançant derrière lui les flèches empoisonnées du mensonge et de la calomnie, et que c'est la vieille tactique des prêtres de Rome. Or vous savez que M. Combalot était sur le point de son départ quand vous lui avez proposé la controverse. Vous savez aussi par votre expérience que ce ne sont point les prêtres de Rome qui fuient la discussion. J'en avais commencé une avec vous où il a été question de l'infailibilité des Apôtres. N'est-ce pas vous qui l'avez rompue en alléguant pour motif que j'avais communiqué à votre ami M. le ministre Bauty une de vos lettres qui n'avait rien de secret?

Du reste, M. Mermillod me charge de vous assurer que si vous souhaitez réellement une discussion sur la falsification des Bibles protestantes, il se charge volontiers de répondre, non de vive voix, mais par écrit, à vos désirs. Je n'ai pas besoin de vous faire observer que les écrits imprimés sont le plus grand et le plus sûr moyen de publicité.

M. Mermillod s'estime fort heureux de traiter cette matière avec un homme comme vous, aussi distingué par ses vertus que par ses talents, et qui est très-disposé à rendre hommage à la vérité dès qu'elle lui sera pleinement connue. Il se plaît à vous voir entrer dans une voie de discussion sérieuse et approfondie, qui en a conduit bien d'autres au bercail de l'Église romaine, et qui y conduira toujours ceux qui cherchent purement et sincèrement la vérité qui est en Jésus-Christ.

Mais il doit vous prévenir que vous vous êtes trompé lorsque vous avez présumé qu'en accusant les Bibles protestantes d'être falsifiées, nous n'avions en vue que les livres de l'Ancien Testament que vous appelez apocryphes, et que nous nommons deutero-canoniques.

M. Combalot n'a parlé que des falsifications des traductions protestantes de la Bible, et c'est ce qu'il a exprimé dans une de ses lettres en faisant observer que les Bibles protestantes avaient été si diversement rééditées. Or vous-même n'avez-vous pas défendu à vos colporteurs de répandre le Nouveau Testament traduit en ce siècle par les pasteurs et professeurs de Genève,

parce que vous regardez avec raison cette traduction comme falsifiée? Et quant aux versions d'Ostervald et de Martin, que vous chargez vos colporteurs de distribuer, a-t-on répondu quelque chose à l'accusation de falsification que j'ai portée contre elles relativement au mot TRADITION? Je n'ai cité à la vérité que cet exemple; mais les ANNALES CATHOLIQUES en apporteront beaucoup d'autres, et c'est une discussion où vous ne pourrez pas vous dispenser d'entrer, si vous voulez continuer à soutenir que vos Bibles ne sont pas falsifiées.

Tout ce que vous pouvez demander, c'est qu'on commence par traiter la question des falsifications du texte, avant de traiter celle des traductions. Nous y consentons très-volontiers.

Mais il faut que dans cette controverse l'état de la question soit nettement posé. La Bible est le recueil authentique des livres inspirés. On la falsifie lorsqu'on y met des livres qui ne sont pas inspirés. On la falsifie lorsqu'on y met des livres ou des portions de livres qui ne sont pas inspirés. Cela posé, il est évident que vous vous trompez en prétendant que les protestants n'ont jamais eu aucun dissentiment avec les catholiques sur le canon ni sur le texte du Nouveau Testament. Il y a des protestants qui, comme M. Schérer, ont nié l'inspiration de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. D'autres, en beaucoup plus grand nombre, veulent qu'on fasse un triage dans chacun des livres de la Bible, soutenant qu'une partie seulement de chaque livre est la parole de Dieu, et le reste la parole des hommes. Plusieurs nient l'inspiration de quelques livres entiers. Je puis citer en preuve ce qu'on enseigne à Genève dans l'école de théologie de l'Église nationale. M. Cellérier, qui depuis plus de trente ans remplit la chaire de professeur d'Écriture Sainte, dit en termes exprès (Manuel d'herméneutique, p. 251) : « Dans l'Ancien » Testament il est quelques ouvrages, comme l'Écclésiaste et le Cantique, » qu'une critique impartiale ne peut pas tenir pour authentiques. Il en est » quelques autres, comme Esdras et Néhémie, qui ne sont point présentés » comme inspirés. Dans le Nouveau Testament, l'authenticité de la seconde » épître de saint Pierre ne peut être maintenue sans renverser tous les prin- » cipes. »

Vous-même, Monsieur, ne posez-vous pas dans votre THÉOPNEUSTIE des principes d'après lesquels l'authenticité de cette seconde épître de saint Pierre et de quelques autres livres de la Bible ne serait pas incontestable? Pourquoi donc voudriez-vous restreindre le dissentiment à la seule question des livres que vous appelez apocryphes? Je n'en vois d'autre motif que l'accord des ministres protestants dans la pratique; car quelle que soit leur théorie, tous distribuent les Bibles de la Société biblique en disant : « C'est ici la pure parole de Dieu. » Tous témoignent aux laïques protestants, par cette conduite, n'exclure du nombre des livres inspirés que ceux dits apocryphes, quoique plusieurs de ceux qui parlent ainsi professent dans leurs écrits et dans leur enseignement aux élèves de théologie une doctrine positivement contraire.

M. Mermillod convient de la vérité de ce fait, et avoue que par conséquent les ANNALES ne doivent pas s'arrêter à réfuter toutes les falsifications que les

protestants de diverses nuances imputent aux orthodoxes ; mais qu'il faut se borner, comme vous le demandez, à ce qui concerne les livres deutero-canoniques. Néanmoins, avant de passer à cette question, qui fera l'objet d'un second article, nous tenons à bien constater dans le premier article la divergence qui existe entre la théorie et la pratique de la plupart des ministres, afin d'édifler les laïques protestants sur le degré de confiance qu'ils doivent accorder à la parole de leurs ministres.

Venons maintenant à la question des livres deutero-canoniques de l'Ancien Testament. Je vois avec plaisir, Monsieur, qu'on va reprendre la controverse que vous aviez refusé de continuer avec moi ; car M. Mermillod veut que les ANNALES commencent par la discussion de votre article troisième. Elles établiront d'abord que les Apôtres étaient infaillibles dans leur enseignement de vive voix, non-seulement quelquefois, mais toujours ; ce qui est précisément la proposition que vous m'aviez niée, et que cependant votre article troisième me paraît poser comme certaine.

Les ANNALES montreront ensuite que les Apôtres, en mettant la Bible des Septante entre les mains des Gentils convertis, leur ont dit si ces livres étaient inspirés. Après cela, elles exposeront la tradition presque universelle par laquelle cette doctrine des Apôtres a été transmise jusqu'à nous. Elles feront voir enfin que cette doctrine, presque généralement crue comme certaine dans l'Église catholique longtemps avant le Concile de Trente, est devenue une vérité de foi par le décret de ce Concile.

Tel sera le second article, dans lequel les ANNALES réfuteront en leur lieu vos six objections. Un troisième article roulera, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, sur les traductions.

Je vous prie de me faire une réponse qui ne soit pas confidentielle, mais que l'on puisse insérer dans les ANNALES CATHOLIQUES où l'on se propose de mettre la relation de toute cette affaire avec les pièces authentiques.

Agréez, etc.

L'abbé de BAUDRY.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Il y a huit jours que ces lettres ont été envoyées, et M. de Baudry n'a pas reçu de réponse, ni de M. Monod, ni de M. Gaussen.

---

## MÉLANGES ET NOUVELLES.

ITALIE. — RÉTRACTATION DE L'ABBÉ CASSIANO. — LES ANNALES CATHOLIQUES ont publié un document d'un grand intérêt sur la propagande de l'anglicanisme dans le nord de l'Italie. C'est une lettre des ministres anglicans qui devait être communiquée dans la Haute-Italie à tous ceux qui seraient déjà imbus de leurs doctrines ou auraient des tendances à les embrasser. Le principal moteur de ces menées, les ANNALES l'ont dit, était un prêtre de ce pays, nommé Cassiano. Or ce prêtre vient de réparer sa faute par le repentir, et la lettre en question ayant été divulguée contre son gré, il s'est cru obligé à une rétractation publique, que nous lisons dans l'ARMONIA. Après avoir déploré, en termes amers, son égarement et son aversion violente pour la papauté, après avoir déclaré hautement la fausseté des rapports que sa haine lui avait dictés sur les tendances prétendues des Italiens pour la réforme, il termine par cette déclaration formelle, que nous éprouvons autant de joie à retracer, que nous avons ressenti de peine à publier la fameuse lettre.

« Je déclare, par ce douloureux mais libre aveu, que j'entends répéter ici  
» formellement et solennellement, en face de tout le monde, tout ce que j'ai  
» dit condamné et promis dans l'abjuration formelle que j'ai précédemment dé-  
» posée aux pieds du trône apostolique ; je proteste que j'abhorre toute doctrine  
» quelconque qui ne serait pas conforme à tout ce qu'enseigne la sainte Église  
» catholique, apostolique et romaine, dans le sein de laquelle je veux vivre et  
» mourir. Enfin je promets de répondre à l'avenir, autant qu'il dépendra de  
» moi, par mon zèle pour la saine doctrine et par mes bons exemples, à cette  
» générosité de cœur plus que maternelle avec laquelle cette Église, ne pou-  
» vant voir en moi qu'un fils égaré et un ministre infidèle, a daigné cepen-  
» dant m'accorder l'absolution et le complet pardon de mes fautes. En con-  
» séquence, je vous supplie de vouloir, de la manière que vous jugerez la plus  
» utile, insérer dans votre estimable journal cette déclaration, afin que le  
» scandale, dont j'ai été la triste cause, dans l'Église et dans l'Italie, puisse  
» obtenir, autant qu'il est en moi, une juste et nécessaire réparation. »

Votre dévoué serviteur,

L'abbé CASSIANO de Col.

ROME. — Monseigneur Marilley, évêque de Lausanne et de Genève, est arrivé à Rome le second jour de janvier.

ÉTATS-UNIS. — New-York, 21 décembre 1852. — *Conversion d'un évêque protestant.* — L'Europe catholique a appris la conversion de l'évêque protestant de la Caroline du Nord aux États-Unis, le très-révêrend docteur Ives, qui est en ce moment à Rome pour y faire son abjuration solen-

nelle entre les mains de Sa Sainteté. Le docteur Ives est catholique depuis le mois d'octobre; l'archevêque de New-York l'a admis dans le sein de l'Église; mais le vénérable converti a voulu garder secrète sa réconciliation, afin de procurer au Saint-Père la consolation ineffable de l'admettre publiquement au nombre de ses enfants.

Toutefois, avant de s'embarquer pour l'Europe, le docteur Ives a écrit son abjuration qu'il a laissée entre les mains de Mgr Hughes; et ce prélat avait pour instruction de la publier si un malheur était arrivé à son auteur pendant la traversée. La date est également essentielle pour prouver que l'ancien évêque protestant jouissait de toute liberté dans son pays, lorsqu'il s'est résolu à ce grand acte pour mettre la paix dans sa conscience. Le monde protestant, pour atténuer l'effet d'un si rude coup, ne manquera pas d'insinuer que le docteur Ives est malade, qu'il aura été circonvenu à Rome par les séductions de la Cour pontificale et ébloui par les splendeurs des cérémonies. Mais l'époque antérieure de la conversion viendra réduire à néant ces perfides suppositions, et l'abandon d'un poste fort lucratif est la meilleure preuve de la sincérité et de l'indépendance du nouveau catholique.

Il est curieux de penser qu'à l'heure qu'il est le docteur Ives est encore légalement évêque protestant de la Caroline du Nord. Depuis la prétendue réforme, c'est le premier évêque anglican qui aura embrassé la vérité étant dans l'exercice de ses fonctions, et les évêques d'Amérique n'ont encore pris aucune mesure pour procéder au remplacement du prélat qui les abandonne. Ils se flattent même encore que le bruit de sa conversion n'est pas exact, car on l'a fait courir plusieurs fois aux États-Unis quand la nouvelle était prématurée. Le docteur Ives est âgé de cinquante ans, et il jouissait dans sa secte d'une réputation de profond théologien à laquelle s'ajoutait la considération que donne une conduite exemplaire.

Il était le chef avéré du parti puséiste aux États-Unis, et comme tel il avait beaucoup travaillé depuis dix ans pour rapprocher les évêques des doctrines et des cérémonies catholiques. Il avait fondé une sorte de monastère qu'il avait nommé la Vallée de la Croix, et il y préparait les jeunes gens pour le ministère en leur recommandant la confession et le célibat. Ce séminaire est devenu une pépinière de prêtres catholiques; plusieurs des élèves du docteur Ives sont convertis, d'autres se préparent au sacerdoce, et l'on peut apprécier l'influence qu'aura sur les hôtes de ce monastère la résolution prise par le pieux fondateur.

Étant évêque et protestant, le docteur Ives se confessait régulièrement chaque mois, et son confesseur était le docteur Forbes, qui, depuis, est devenu lui-même prêtre catholique. Cependant des innovations si multipliées devaient alarmer cette fraction des évêques, qui se rapproche des presbytériens et qui est toujours en guerre contre les puséistes.

Le parti du Low Church (de la basse Église) monta une cabale contre lui et convoqua une convention, en mai 1831, pour déposer le prélat. Mais on se contenta d'une apparence de rétractation, et le docteur Ives fut maintenu à son poste. Il a continué depuis lors à scandaliser les rigides protestants par des tendances de plus en plus romanistes, qui se faisaient jour dans d'élo-

quents mandements et des instructions pastorales pleines d'onction et de charité. L'influence de l'ancien évêque sur ses coreligionnaires était grande, et l'on peut considérer que dans son diocèse la secte épiscopale est entièrement désorganisée au bénéfice de la vraie foi.

Le docteur Ives est marié, et sa compagne se croit encore éloignée de l'imiter dans son retour au catholicisme. Elle l'accompagne cependant à Rome, et les fidèles doivent faire de ferventes prières pour qu'elle ne ferme pas plus longtemps son cœur à la vérité. Deux autres dames protestantes font partie du voyage; mais celles-ci, plus heureuses, se rendent au centre de la chrétienté pour y abjurer leurs erreurs en présence de leur ancien évêque.

De tels faits prouvent que le mouvement qui rapproche la secte épiscopale du catholicisme est au moins aussi avancé en Amérique qu'en Angleterre; mais l'éloignement ne permet pas de suivre tous les détails de ce travail de régénération. Nous serions même porté à dire que l'œuvre de rapprochement se généralise davantage dans le Nouveau-Monde. Sur trente-deux évêques protestants aux États-Unis, neuf professent ouvertement les doctrines puséistes, et l'on sait qu'en Angleterre le seul évêque d'Exeter s'efforce de réformer son elergé dans un sens catholique. C'est que le corps ecclésiastique possède la moitié des voix dans la nomination des évêques d'Amérique et parvient à combattre les tendances calvinistes des laïques; tandis que dans la Grande-Bretagne le pouvoir politique ne se préoccupe en rien de l'orthodoxie des candidats pour les promotions aux hautes dignités de l'anglicanisme. Nous espérons donc que l'exemple donné par le docteur Ives trouvera de nombreux imitateurs, sinon parmi ses anciens confrères que des intérêts trop considérables pourront retenir dans les voies de l'erreur, du moins parmi la phalange de ministres qui le prenaient pour maître, et au sein des populations qu'il édifiait par son zèle et guidait par ses enseignements.

(*Ami de la Religion.*)

FRANCE. — ESTISSAC. — Nous lisons dans la SEMAINE RELIGIEUSE que les protestants d'Estissac viennent d'être condamnés à Paris comme à Troyes; ils ont vu leur pourvoi rejeté, et on nous affirme qu'ils ont interjeté appel à la Cour de Cassation.

PARIS. — Il y a division dans le protestantisme parisien. Les élections pour les Conseils consistoriaux et presbytériaux ont manifesté ces divisions. Le LIEN, journal de M. Coquerel, annonce que le succès des élections est pour le parti de l'intolérance, de l'exclusivisme, du méthodisme. Ce sont les expressions dont il se sert. Le SEMEUR GENOIS a la bonhomie de trouver que les uns et les autres sont de la même religion! Quelle religion que celle qui couvre sous son manteau les adversaires et les doctrines les plus opposés!

ANGLETERRE. — Les journaux ont annoncé les conversions de : 1. Lord Charles Thyme; en entrant dans l'Église, il sacrifie deux bénéfices protestants qui se montent à 57,500 fr. — 2. François Wegg, membre de l'Université d'Oxford et du Parlement. — 3. Lady Dayman, femme du vice-recteur du collège d'Exeter. — 4. E. G. Bawden. — 5. L. Stringer de Guterand. — 6. L.-F. Exger.

— *Nouvelles religieuses d'Angleterre et d'Irlande.* — Nous appre-

nous que le procès Newman doit passer à la première session. Il figure le vingtième sur la liste. On suppose que les frais s'élèveront à 40,000 livres sterling. Sir A. Cockburn, attorney-général, doit se charger de la défense du R. D<sup>r</sup> Newman. La phase nouvelle dans laquelle va entrer cette fameuse affaire donne un vif intérêt à la lettre suivante que le R. docteur a écrite à l'archevêque de Baltimore et que publie le CATHOLIC MIRROR du 25 décembre :

« Oratoire d'Edgbaston. Birmingham, 5 décembre 1852.

« Mon cher archevêque, j'ai appris avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, les décisions que vous avez bien voulu me transmettre par l'évêque de Louisville et qui ont été prises dans cette ville par une grande assemblée de prélats : j'espère qu'ils accueilleront favorablement les quelques mots par lesquels j'essaie d'exprimer combien je suis fier et touché de leurs résolutions à mon égard. Si j'avais besoin d'une preuve nouvelle, après toutes celles qui m'ont été données déjà, de la confusion que la Providence inflige aux méchants et du soin qu'elle prend de faire tourner l'épreuve en joie et en triomphe, je la trouverais dans le cours même et l'issue de l'affaire qui a inspiré ces résolutions. Si je voulais chercher cette unité de pensée et de charité universelle qui est le caractère propre du catholicisme, j'en trouverais ici un exemple plus frappant peut-être qu'aux temps apostoliques (car cet exemple contemporain embrasse une plus vaste étendue de pays, et se produit à travers les changements de la société humaine) ; je la trouverais, dis-je, dans cette vigilante et paternelle sollicitude par laquelle l'excellente hiérarchie ecclésiastique, favorable aux vœux du continent tout entier, a daigné, par de là l'Océan, fixer ses regards sur une personne à qui il est arrivé d'assumer en quelque sorte les attaques des ennemis communs du christianisme. — Si j'ai bonne mémoire, un sage païen a dit que l'état le plus parfait de civilisation était celui où une injure faite au plus humble citoyen était considérée comme atteignant tous les autres : mais combien aujourd'hui se manifeste une pensée plus élevée encore, quand un homme, dont l'appel aux catholiques n'est pas celui d'un concitoyen, mais d'un étranger, qui n'a fait que s'asseoir à leur foyer, embrasser leurs autels et invoquer leur hospitalité, est pris par la main et tiré de peine, pour toute sa vie, par la plupart des « concitoyens des saints et des serviteurs de Dieu ! » Mai j'ai indiqué le plus haut point de la question « j'étais étranger, et vous m'avez recueilli. » Ce n'est pas ma personne que je considère comme l'objet de la bonté des catholiques, et ce n'est pas ma reconnaissance, quelque grande qu'elle soit, qui peut en être le prix véritable. Permettez-moi de le dire : les catholiques ont donné à Celui qui reçoit, comme offertes à lui-même, les faveurs accordées au dernier de ses disciples ; ils se sont assuré une récompense du Juge équitable qui ne se laisse jamais surpasser en témoignages d'amour. — Il ne me reste plus, mon cher archevêque, qu'à vous demander votre bénédiction et celle de vos très-révérands frères, et à me dire votre très-respectueux, très-obéissant et très-dévoué serviteur en Jésus-Christ.

« John H. NEWMAN, de l'Oratoire. »

— A Londres, les Pères de l'Oratoire ont donné une mission aux Irlandais

dais du quartier de Hig Holborn. Lundi dernier, pour procurer une innocente récréation aux pauvres gens qui s'étaient pressés autour de la chaire de vérité, ils les ont invités à entendre un concert qui devait avoir lieu dans la maison d'école, Simni's Passage. Il y avait foule, et foule joyeuse. Les symphonies de Mozart, de Beethoven, le Saint-Paul de Mendelssohn, des mélodies irlandaises, doux souvenir du pays, et surtout l'hymne national : « Foi de nos pères, » ont fait les frais de cette soirée que les Irlandais n'oublieront pas. Grâces soient rendues aux bons religieux qui s'efforcent non-seulement d'éclairer, mais encore de distraire et de préserver de tentations dangereuses les pauvres Irlandais catholiques que dans une immense capitale tant de mauvais exemples peuvent entraîner au désordre et à l'oubli de la foi ! Toutes les conditions, et nous pourrions ajouter toutes les spécialités ont à Londres leur club, ou lieu de réunion et de délassement. Seuls, les catholiques étaient jusqu'ici privés de cet avantage ; la lacune a été comblée par la création du Stafford-Street Club pour les classes élevées : il restait encore à former un centre du même genre où les négociants et toutes les personnes de condition moyenne, pussent trouver les agréments d'une société littéraire, intellectuelle, indépendamment des occasions si précieuses de former des liens d'amitié. On se disait, en outre, que ce serait pour les nouveaux convertis l'occasion de s'affermir de plus en plus dans la foi par des relations suivies avec des catholiques. En conséquence, on vient de former l'Institut littéraire catholique, dans Great Russell-Street, lieu parfaitement central. La présidence a été acceptée par l'honorable M. George Bower, Esq., membre de la Chambre des communes pour Dundalk.



GENÈVE. — M. Gaberel soutient son dire dans le SEMEUR GENEVOIS, que la conversion du Chablais est due aux intrigues et aux violences de saint François de Sales. Il cite à l'appui de cette calomnie historique d'étranges preuves, et il a l'incroyable audace d'opposer à « notre jeunesse et à notre ignorance » (c'est là une des aménités de M. Gaberel), l'autorité de M. l'abbé de Baudry. Mais M. Gaberel sera fort déconcerté d'apprendre que c'est M. de Baudry qui nous avait fait part de la pauvreté historique et des assertions calomnieuses de ce pamphlet indigne d'un homme sérieux. M. de Baudry nous promet une réfutation complète de ce pamphlet sur l'Escalade ; nous l'en remercions, quoiqu'il nous semble que notre ignorance aurait abondamment suffi à la science de M. Gaberel. Quant aux essais d'épigrammes contre le caractère si pur de saint François de Sales, nous le renvoyons aux pages que viennent de publier M. Sainte-Beuve et M. Sayous.

— Ces jours il y a eu dans Genève une pluie de pamphlets. Nous avons vu des catholiques illettrés sourire de pitié à la vue de pareilles attaques ; les protestants de valeur doivent rougir de ces procédés. Mais ce que nous trouvons de plus ignoble encore, c'est la visite que se permettent certains ministres dans de pauvres familles catholiques, et là, sans aucune raison, ils vont guerroyer contre notre foi et essayer de ridiculiser nos croyances. Plus d'un docteur, armé des mêmes textes interprétés à son gré, a vu sa science échouer devant la foi d'une pauvre femme ! Nous avons à ce sujet des documents qui pourront nous fournir un jour de curieuses révélations.

— On a dit à la page 146 de la seconde livraison, que M. Clet était membre du chapitre de St-Maurice. C'est une erreur, M. Clet était simplement délégué des religieux du Saint-Bernard.



# DU PROTESTANTISME

ET DE TOUTES LES HÉRÉSIES

DANS

LEUR RAPPORT AVEC LE SOCIALISME,

PAR AUGUSTE NICOLAS.

---

Diligite homines  
Interficate errores.  
(ST. AUGUSTIN.)

### III.

Tout d'abord M. Nicolas place la question au cœur de son sujet.

Parmi les préjugés, dit-il, qui égarent le monde depuis trois siècles, le plus faux, le plus désastreux, est celui qui ne fait considérer la liberté qu'en raison contraire de l'autorité.

En effet, la liberté d'examen, ce principe essentiel, fondamental, unique, du protestantisme, qu'est-ce autre chose, si ce n'est la prétention de l'individu à vouloir poser ses droits en face de tout pouvoir, à ne se croire libre qu'en raison inverse et exclusive de toute autorité? La liberté d'examen du protestant en cela est identique à la liberté du philosophe, que celui-ci soit athée ou déiste. Le degré entre eux fait toute la différence. Évidemment le principe est le même, l'autorité de l'Évangile n'étant qu'une enveloppe élastique qui subit tous les développements,

tous les écarts, toutes les fantaisies de l'interprétation individuelle, prend autant de formes qu'il y a d'esprits et de nuances dans les esprits, jusqu'à n'être plus que la liberté de penser elle-même sous le masque flexible de l'Évangile, et ne différant souvent de celle du philosophe que par la profanation de ce testament divin.

Mais, va-t-on s'écrier, ceci est le fait de tous les hérésiarques, de tous les incrédules, de tous les révoltés contre l'Église, depuis que Jésus-Christ l'a posée dans le monde pour être le phare unique de la vérité. En altérant les dogmes catholiques, en contestant les articles du Symbole, en violant les lois disciplinaires, les hérétiques qui précédèrent la venue de Luther furent-ils autre chose que les protestants du seizième siècle jusqu'à nous ?

Oui, ils furent autre chose, et M. Nicolas montre, à notre sens, une grande perspicacité, en déclarant que le propre de l'hérésie protestante ne consiste pas dans le fait de formuler tel dogme en place de tel autre, mais dans la notion vicieuse que les prétendus réformateurs ont donnée de la liberté de l'homme en présence de la vérité. Ils ont érigé la souveraineté de la raison à l'état de dogme, ce qui n'avait pas été fait avant eux.

Dans le système catholique, la liberté de l'homme se meut dans le cercle parfaitement déterminé du Symbole, et en dehors du Symbole, dans le champ des opinions, à perte de vue. La vérité étant l'élément naturel de l'esprit humain, il était nécessaire que cette vérité fût définie, que son domaine fût tracé, qu'une autorité fût constituée gardienne de ce trésor des connaissances, des prérogatives et des aspirations éternelles de notre entendement.

Le domaine de la connaissance attribué à l'homme s'étend dans le monde naturel et dans le monde surnaturel ; l'un est le portique de l'autre. Le monde de la nature livré à nos disputes paraît immense. Eh bien ! il n'est pas possible de s'y aventurer longtemps, d'y fouiller dans le plus court espace sans rencontrer l'ordre surnaturel qui nous presse de toutes parts. Le livre de la nature demeure lettre morte pour quiconque le veut lire sans le secours du livre des révélations. Au-dessus des choses visibles, il y a le monde des idées, le monde de la science transcendente, il y a cet espace inouï qui sépare l'homme de son Créateur. Or,

comment l'homme franchira-t-il cette distance, comment pénétrera-t-il dans le monde surnaturel, sans l'auxiliaire d'une autorité surnaturelle aussi qui lui ouvre la voie? Dieu a tendu à l'homme une main secourable; mais cette main ne saurait demeurer invisible comme lui. La compréhension de la vérité absolue, c'est-à-dire de Dieu dans son essence, n'est point accordée à l'habitant de cette terre; mais cette partie de la vérité absolue nécessaire pour nous rattacher dès ici-bas à la vie complète, à la vision béatifique de Dieu, qui sera notre gloire suprême, il fallait qu'elle fût révélée à l'humanité. Cette révélation de l'ordre surnaturel, transmise à l'homme par six mille ans de tradition, par la Bible, par des milliers de monuments profanes, complétée et agrandie par Jésus-Christ, elle est conservée surnaturellement aussi par l'Église catholique, dont l'autorité garantit et la voix traditionnelle des siècles, et la parole du livre sacré.

Telle est la doctrine catholique où l'autorité garantit la vérité et en formule la substance. Opposons en contraste la négation protestante.

Le système protestant consiste à se croire d'autant plus libre, que l'esprit n'accédera pas à cette somme de vérité présentée par l'Église catholique et n'en subira pas les conséquences. Les protestants aujourd'hui n'ont pas le champ libre devant eux comme l'avaient les philosophes de l'antiquité. S'ils l'avaient ainsi, comme Platon, comme Aristote, comme Cicéron, il se pourrait qu'ils parvinssent à saisir quelques fragments de la vérité. Mais pour eux le champ n'est point libre, ils ne le veulent pas; ils se le sont borné à eux-mêmes, en retranchant, en mutilant la partie occupée par l'enseignement surnaturel de la révélation par l'Église, uniquement, assurent-ils, par la raison que l'autorité de cet enseignement blesse leur liberté. Plus soucieux de la liberté que de la vérité, ils se privent à coup sûr de celle-ci pour se réserver celle-là plutôt que de rien devoir à l'autorité. Ne s'apercevant pas que la fin de la liberté de penser étant la vérité, et la vérité surnaturelle ne nous étant rendue accessible que par le secours de l'autorité, en voulant se donner plus de liberté, il font juste ce qu'il faut pour la perdre. La science, dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel, étant un don gratuit de Dieu à sa créature, il

était juste que le champ de la connaissance fût circonscrit par Dieu même.

*La liberté est protestante!* s'écrient à tout coup, dans leur enthousiasme, une foule d'écrivains réformés. Voilà le mot qui livre le secret de la doctrine, et cette doctrine, c'est la révolte, c'est la négation, c'est la protestation contre l'autorité suprême établie par Jésus-Christ pour enseigner le monde. Avant Luther, Henri VIII et Calvin, d'innombrables hérétiques avaient prêché le mépris de l'autorité de l'Église, mais c'était en énonçant la prétention de déplacer le centre d'autorité et de faire rayonner autour d'eux la lumière apostolique. Ainsi Nestorius, Eutychès, Pélage et tant d'autres ont nié tel ou tel article du Symbole, ils ont voulu remplacer tel dogme par tel autre créé par eux; ils ont tenu l'Église romaine pour hérétique. Chacun de ces révoltés prétendait bien, chacun dans sa sphère, devenir le centre de l'unité catholique; chacun, du haut de sa chaire qu'il érigeait en siège infailible, fulminait à la fois contre les pontifes romains et contre les autres hérétiques qui n'étaient pas lui.

Ces anathèmes successifs de l'erreur prouvent pour la vérité; ils attestent l'immuable fixité de la chaire de Pierre. Ces squelettes sans vie des hérésies primitives, par leurs négations autant que par les lambeaux de vérité qu'elles conservent, sont autant de témoins affirmant la certitude des traditions catholiques. Réfugiées dans les contrées désolées de l'antique Orient, ces erreurs fossiles, mortes à la vie de la science et à la vertu de l'apostolat, affirment la perpétuité de la foi catholique, de même que ces ossements d'animaux antédiluviens retrouvés et interprétés par la science moderne, affirment le récit mosaïque. Il en est de même de l'Église grecque. Soleil avorté qui ne féconda jamais aucune terre, elle est l'exemplaire le plus complet de ces constellations tombées pour avoir abandonné l'orbite de l'unité.

Eh bien! ni Nestorius, ni Eutychès, ni Arius, ni Photius n'ont voulu détruire l'Église. Ils n'ont point nié l'ordre surnaturel, ni placé au-dessus de lui la raison humaine. Ils avaient altéré le plan divin qui, dans les desseins de Jésus-Christ, doit relier le ciel et la terre. Pour cela, ils ont failli; mais ils n'avaient pas lâché la bride à tous les instincts dépravés du libre arbitre de l'homme.

Un fait contemporain rendra plus sensible cette démonstration. Le premier pas des puséistes anglicans dans la voie de la vérité, consiste à éliminer le protestantisme. Ils sentent qu'ils ne sont plus protestants, et leurs adversaires leur reprochent de ne plus l'être, du moment qu'ils admettent la nécessité de trouver et de reconnaître une *Église-autorité*. Ils se disent : où est-elle ? à coup sûr, répondent-ils, elle n'est point dans les sectes qui ont choisi pour dogme fondamental la négation de toute autorité, ou qui, si elles en veulent admettre quelque'une, la veulent changeante et mobile au gré de leur volonté.

Au protestantisme était réservé cette funeste prérogative d'inaugurer dans le monde le rationalisme complet ; et en cela il a été la plus radicale, la plus mortelle de toutes les hérésies. A la vue de cette explosion d'orgueils déchainés s'attaquant au principe même de l'autorité visible et enseignante, on croit entendre surgir en clameurs furieuses ce murmure des Capharnaïtes qui accueillit dès l'origine l'auguste parole du divin Maître. Cette révolte intégrale qui tue d'un seul coup l'autorité de la vérité même du Christianisme et de l'ordre surnaturel révélé, contenue pendant seize siècles par les hérésies autant que par l'Église, elle éclate enfin dans toute la fureur de sa négation passionnée et répand sur le monde plus de confusion, plus d'erreurs, plus de violences, plus de contradictions qu'il n'en avait jamais connu.

Voilà la liberté protestante que la Réforme a donnée au monde. Voilà le principe qui renferme en soi toutes les conséquences lamentables qui affligent aujourd'hui la société. Les simulacres d'autorité créés par les réformateurs immédiatement et par la nécessité de vivre, sont inconséquents avec leurs principes ; ils n'ont pas empêché que la chute de l'autorité dans l'ordre surnaturel n'ait entraîné la chute de l'autorité dans l'ordre social. La liberté ne consistant plus dans la soumission volontaire à l'autorité et dans l'activité au sein de l'ordre, ne se caractérise plus autrement que par la résistance de l'homme au pouvoir religieux et politique désormais dépouillé de toute autorité.

Le protestantisme fût mort en naissant, s'il n'eût gardé quelques parcelles de la vérité en même temps qu'il la rejetait. Voyons comment cette ruine a été retardée.

Luther substitua à l'autorité séculaire et traditionnelle de l'Église sa tyrannie personnelle et la tyrannie des princes en matière de foi. Les pays réformés tombèrent sous la férule de papes laïques, et ils eurent la bonne opinion de se croire libres, parce qu'ils ne relevèrent plus du siège de Rome. Il fallait, en vérité, que ce *non serviam*, prononcé dans le délire de la révolte, eût une vertu diabolique, pour que des intelligences chrétiennes en vinsent à se trouver libres sous le joug de la prédestination calviniste et les lois draconiennes de Genève, ou sous les sceptres déshonorés d'Henri VIII et d'Élisabeth.

Cette inconséquence immédiate du protestantisme lui a été reprochée par une de ses adeptes qui a usé largement du droit de penser librement. Le droit d'examiner ce qu'on doit croire, a écrit M<sup>me</sup> de Staël, est le fondement du protestantisme. Les premiers réformateurs ne l'entendaient point ainsi : ils croyaient pouvoir placer les colonnes d'Hercole de l'esprit humain aux termes de leurs propres lumières. Dans son *Histoire de la civilisation*, M. Guizot dit : La révolution religieuse du seizième siècle n'a pas connu les vrais principes de la liberté intellectuelle; elle affranchissait l'esprit humain et prétendait encore à le gouverner par la loi.

Ce reproche d'inconséquence a pu être formulé contre le protestantisme dès ses premières années. Adversaires et amis se réunissent ici pour constater ce caractère de la doctrine qui s'empresse immédiatement de faire défaut au principe. Depuis les immortelles *Variations* de Bossuet, les controversistes qui ont pris à partie le protestantisme, ont consacré leurs efforts à mettre en évidence ce défaut de logique, ces contradictions flagrantes, disons le mot, ce complet aveuglement des partisans du libre examen. A la vue des échafauds qui tachent de sang la réforme d'Henri VIII et d'Édouard VI; en présence des violences qui signalaient l'introduction forcée et toute politique du protestantisme en Suède, en Danemark, dans l'Allemagne du Nord, on se demande comment, les grossières passions qui avaient suscité ces révolutions une fois satisfaites, ces sociétés bâties sur un principe aussi subversif n'ont pas péri immédiatement; comment les premiers troubles, une fois apaisés, elles ont pu suivre un

cours régulier ; comment, dans leur sein, ont été engendrées des convictions sérieuses, comment elles ont produit des âmes pieuses et pures, grâce aux débris de catholicisme conservés par elles ; comment elles ont réalisé pour un temps les signes d'une civilisation calme et prospère ; voilà ce que se demandent une foule de catholiques. L'erreur vient de ce que parmi nous la plupart s'obstinent à considérer le protestantisme comme une thèse logique qui se peut résoudre par la discussion, comme un fait purement humain que les lumières naturelles doivent pouvoir dissiper et expliquer.

L'étonnement cesserait, si l'on voulait bien se persuader qu'il y a un fait surnaturel dans la succession des hérésies protestantes, de même que dans la permanente immutabilité du dogme catholique, affirmé par l'Église. Le libre examen, dans la bouche des premiers réformateurs, ne fut point une doctrine, mais un levier, une machine de guerre destinée à abattre l'autorité de l'Église. Tous les démolisseurs sociaux se sont passé le levier chacun pour son propre compte. Une fois le sacerdoce supprimé ou avili, les évêchés convertis en terres seigneuriales, les monastères détruits, les vœux cénobitiques interdits, l'Église enfin une fois disparue, il fallait bien établir une autorité quelconque sur ces peuples habitués à être gouvernés et à subir l'impulsion d'un pouvoir toujours fort et agissant. Il ne fut plus alors question des libertés du jugement privé, si ce n'est pour les maîtres, pour sanctionner la polygamie successive du royal amant d'Anne Boleyn, pour mettre l'Irlande à feu et à sang ou pour exiler de Genève ces milliers de catholiques qui refusèrent de courber la tête devant le régime autocratique de Calvin. Quant aux doctrines, elles furent enseignées d'autorité, la force servait d'argument contre les résistances. L'histoire a conservé le souvenir des luttes héroïques des paysans de la Suède, de l'Écosse et de nombreuses contrées de l'Angleterre. Puis, quand toute velléité d'opposition eut été comprimée, on persuada à ces populations qu'elles avaient l'insigne bonheur de posséder des raisons individuelles émancipées, une foi épurée par le jugement privé, qu'elles étaient des vases d'élection pour le progrès, que la Réforme dont elles goûtaient les bienfaits avait ouvert devant elles un avenir indéfini de gloire, de liberté, d'indépendance, etc., etc.

Tel est le symbole des nations protestantes. Il y a trois cents ans que le peuple de Genève est enseigné de la sorte. Aussi l'orgueil national et l'estime particulière que chacun a de soi est-il un trait de mœurs caractéristique chez nous. La fibre nationale ne connaît pas d'autre mobile. Dans les grandes occasions, soit que l'on veuille se glorifier, comme en 1835 à propos du Jubilé, soit que l'on veuille faire pressentir des périls comme au temps présent, les Genevois ne savent invoquer d'autre souvenir que celui des bienfaits du libre examen. C'est une thèse plus politique encore que religieuse, et aujourd'hui que les réformateurs politiques, bâtissant sur le terrain préparé par les enseignements calvinistes, ont réalisé les fictions progressives si longtemps annoncées, le langage des ministres paraît bien pâle, et la moitié du troupeau désertant les temples, accuse ses prédicateurs de manquer de conviction.

Cependant, malgré l'assistance du pouvoir politique, les établissements des Églises nationales ne restèrent pas longtemps intacts; bientôt les variations infinies des sectes commencèrent, le philosophisme introduisit le doute et l'incrédulité; enfin, de nos jours le fractionnement de l'individualisme a étalé ses multiplicités. Au milieu de cette mêlée, venez parler de logique, de contradictions, on se rira. Argumentez la conscience individuelle, elle dira : Je ne réponds que de moi. Que me font les réformateurs. Il n'y a de commun entre eux et moi que la faculté de nous faire une conviction en lisant la Bible, au moyen du jugement privé. La multiplicité des sectes et des convictions, c'est notre droit, c'est notre conquête, c'est notre gloire. Il n'y a de faux au monde que le catholicisme, parce qu'il contraint l'intelligence à se courber devant une autorité. Beaucoup d'hommes considérables dans le protestantisme, et à des points de vues divers, s'efforcent de conjurer les désastreux effets de ces doctrines insensées. Les hommes politiques surtout en discernent particulièrement le danger. A l'appui de notre dire, que l'on veuille lire, dans un numéro de janvier du journal de M. de Gasparin, les *Archives du Christianisme*, un article cauteleux et embarrassé de M. Pressensé contre un livre de M. Matter, ancien inspecteur de l'Université, sur la prédication protestante. M. Matter regrette la hié-



rarchie. Il regrette le sacerdoce. Il déclare que le libre examen est une fiction tout au moins, que le peuple n'en doit pas jouir. M. Pressensé, apôtre de la liberté illimitée, se montre fort peu satisfait.

Les catholiques procèdent toujours de la notion de la vérité intégrale représentée par l'Église, si forte, si puissante, si agissante chez eux. Notion dont la force est telle, qu'au sein des nations catholiques elle divise le peuple en deux camps : les croyants, tous unis dans leur adhésion à l'Église, et les libertins, les libres penseurs, les débauchés de toute espèce rivos par l'attache de leurs passions à tous les anneaux de la chaîne du sensualisme.

Chez les protestants, cette notion de la vérité intégrale a pu exister pendant un certain temps, peut-être existe-t-elle encore chez quelques individus, mais à coup sûr elle est peu efficace. Combien de protestants, même parmi les ministres, croient aujourd'hui que l'homme n'a et ne peut posséder que des lambeaux de vérité, et cherchent ainsi à rassurer les murmures de leurs propres consciences et les doutes de celles d'autrui. Il ne saurait en être autrement, alors qu'on a défié toutes les fantaisies du jugement privé, alors que chaque individu a le droit de se faire son Christ, sa foi, et en définitive de mesurer la part du domaine surnaturel qu'il veut accepter.

Ici il faut faire deux parts dans les convictions protestantes, celles qui tournent à l'opinion philosophique dont nous étudierons le phénomène dans un travail spécial, et celles des âmes plus religieuses qui, n'ayant pas voulu rompre avec le monde surnaturel, se sont réfugiées dans les mystères privés des sectes pour trouver une satisfaction que ne leur donne plus le formalisme glacé des Églises nationales.

Dans les établissements nationaux, la masse est enseignée, elle ne connut jamais la prérogative du libre examen. Le libre examen, au sein de ces sociétés, n'a servi que de dissolvant; tout ce qu'elles ont conservé de principes salutaires et régénérateurs, a été inculqué par voie d'autorité. Voyons si l'action de ce principe de libéralisme se reconnaîtra dans les fractionnements infinis des sectes séparatistes.

A notre sens, pas davantage, si nous voulons entendre par libre examen l'adhésion raisonnée de l'esprit à une vérité connue. Les chefs de sectes se séparent et font acte de liberté en formulant un christianisme particulier ; mais les adeptes, que font-ils ? C'est dans ces convictions que l'on constate une sorte de possession de l'esprit où incontestablement l'élément surnaturel tient une place importante. Rien de plus éloigné de toute espèce de logique que ces intelligences obsédées par leur foi superstitieuse, bien plus qu'elles n'en sont éclairées. Qui d'entre nous n'a eu le spectacle de quelqu'une de ces âmes toujours assombries où les terreurs de la prédestination laissent si peu de place aux joies de la charité et de l'amour ? C'est une nuit continuelle dans ces imaginations obscurcies, quoique toujours en travail. Pour elles désormais tout raisonnement est impossible. Là, la conviction religieuse n'est pas un domaine réservé où l'âme se dilatant à son aise, unit par la foi les splendeurs de la vie surnaturelle aux prérogatives naturelles de la raison. Non, la foi ici est une série d'idées fixes se heurtant les unes les autres, sans ordre possible, et la Bible est chargée de refléter le mirage perpétuel de ces divagations.

Pour ces sectes, il y a un instant de la vie qui décide de l'avenir de l'homme : c'est le moment de la conversion. Comment se fait-il que ces *sujets* de la prédestination aient la pensée de pouvoir agir sur un acte déterminé à l'avance par l'élection de Dieu ? Nous ne prétendons pas nous tirer de cette difficulté. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils emploient systématiquement l'obsession pour produire ce moment de la conversion. Il y a toute une alchimie mystique mise en œuvre pour déterminer ce mouvement de l'âme vers Christ, comme ils disent. Le résultat définitif est que l'individu se croit assuré de son salut éternel. Plusieurs de nos lecteurs ne voudront pas prendre au sérieux ces incroyables aberrations du jugement privé. Nous pouvons leur donner l'assurance que ce récit n'est que trop fidèle, et que cet apostolat du méthodisme possède une puissance véritable. Que de conquêtes n'a-t-il pas opérées au sein des Églises nationales dont les ministres officiels pourraient témoigner ! Nous avons vu des catholiques pervertis en subir les influences ; des protestants convertis au

catholicisme, qui avaient passé par ces phases de la foi méthodiste, assurent qu'ils en ont conservé des impressions durant de longues années.

Il est donc parfaitement inutile de demander de la logique, de la conséquence à des gens qui n'en veulent point avoir. Évidemment il y a dans le protestantisme en général une logique de l'erreur, dont les phases si multipliées depuis 300 ans attestent les péripéties attendues et les conclusions nécessaires. Mais il faut reconnaître aussi que dans les individus protestants cette logique de l'erreur ne triomphe pas au point que la plupart des catholiques le supposent. S'il est vrai de dire que le protestantisme, fort souvent, n'est qu'une forme déguisée de l'incrédulité, une sorte de philosophie sentimentale, il ne faut pas dire non plus que le protestantisme rejette toute autorité surnaturelle, car s'il en était ainsi, il ne serait plus une hérésie, mais l'incrédulité elle-même, ce qui n'est point exact. Nous avons tenu à nous expliquer sur ce point avec quelques détails, parce qu'il nous semble que M. Nicolas n'a pas assez tenu compte de cette possession surnaturelle évidente chez une foule de protestants, qui complique l'analyse du phénomène.

Malgré ces réserves, nous adoptons dans son ensemble la thèse logique de M. Nicolas. Aussi voyons-nous, malgré les temps d'arrêt si divers des individus et des sectes, le principe protestant donner lieu à une germination si abondante d'erreurs, qu'avant lui on n'avait jamais rien vu de pareil. Encore que l'erreur tombe immédiatement dans l'inconséquence, sous peine de ne pouvoir vivre, elle ne peut être inconséquate que jusqu'à un certain point et pour un certain temps. Luther a ouvert la brèche à travers laquelle se sont précipités depuis lui tous les orgueils humains révoltés contre la loi chrétienne; et Proudhon n'est que la dernière expression de l'erreur posée dans le monde par le moine de Wittenberg. En suivant les anneaux de cette chaîne, nous voyons le protestantisme, à chacune de ses victoires, s'efforcer de reprendre, sous peine de mourir, une partie du terrain qu'il a envahi ou plutôt démoli dans le domaine de la vérité. Mais, comme le dit excellemment M. Nicolas, la réaction de l'erreur est toujours moins forte que son action, parce que cette réaction est

illogique et que l'erreur ne peut réagir contre elle-même que jusqu'à un certain moment, après lequel elle reprend son cours naturel. On constate cette lutte insuffisante et toujours suivie d'une défaite, dans l'attitude du luthéranisme en face du calvinisme, dans celle du calvinisme en présence du socinianisme, dans la lutte de tous les deux avec le philosophisme, enfin dans les ridicules efforts naguère tentés par ce dernier contre les conclusions socialistes. M. de Sacy trouve inconvenant de mettre sur la même ligne des socialistes de bas étage comme Proudhon et Louis Blanc, et des héros de la pensée humaine tels que Luther et Calvin. D'abord, à notre sens, l'auteur des *Contradictions économiques* n'est point un esprit d'une trempe si fort à dédaigner. Si dans Luther il est resté une véritable influence religieuse qui domine, malgré ses désordres moraux et intellectuels, et rend le personnage plus intéressant, chez Proudhon il y a une bien autre force de logique et une puissance de déduction bien plus artificieuse. D'ailleurs pour nous, la question n'est pas d'établir une hiérarchie de respects entre des esprits malfaisants, que nous réprouvons les uns autant que les autres. Il suffit que Louis Blanc et Proudhon, dont il serait absurde de vouloir contester l'influence, proclament leur adhésion au principe protestant, pour que nous soyons justement frappés d'un rapprochement que la logique des faits avait déjà légitimé. Il ne faut pas avoir fréquenté longtemps un certain nombre de socialistes pour discerner que l'adhésion qu'ils accordent à leurs systèmes est une sorte de possession convaincue bien différente de la négation frivole et libertine d'un voltairien. Il y a chez le socialiste une sorte de foi, et c'est en vertu de cette foi qu'il se rapproche vite des protestants et qu'il adhère à leur principe. Nous sommes persuadés que dans l'affaire d'Estissac, qui vient d'occuper les tribunaux français, il y a quelque chose de ce que nous relatons ici.

Nos assertions trouvent leur justification entière, si l'on considère l'attitude infirme, dépourvue de toute énergie efficace, du conservatisme protestant partout où il a dû combattre la révolution et le socialisme. C'est en Suisse, c'est à Genève surtout qu'il faut étudier ces phases instructives. C'est là que l'on touche du doigt la vérité de la conclusion de M. Nicolas, alors qu'il dit :

« L'erreur ne peut vouloir réagir contre son principe et contre elle-même que jusqu'à un certain point d'effort contradictoire avec sa nature, après lequel elle reprend son cours naturel. »

Voilà ce qui consterne le plus dans la marche des sociétés protestantes. C'est cette impuissance des plus nobles esprits, des intelligences les plus distinguées, des cœurs les plus droits, à enrayer le progrès fatal de la dissolution engendrée par le libre examen. Quelle que soit l'autorité de ces hommes dévoués, ils ne peuvent contenir le flot qui entraîne et séduit les masses. Quoi qu'ils fassent, ils sont presque toujours amenés à faire des concessions fâcheuses ou à subir des entraînements dont ils gémissent. La distance immense qui les sépare de la génération qui leur succède est pour eux un motif toujours renaissant de désolation.

Que l'on compare la marche de ces sociétés agitées avec la figure toujours sereine de l'Église catholique au milieu de la lutte permanente.

#### IV.

Nous avons longuement insisté sur la physionomie imprimée à la société protestante par la doctrine du libre examen, parce que c'est là le point culminant du sujet. Le protestantisme n'étant plus aujourd'hui un système religieux défini, mais plutôt une manière d'être en fait de religion, ce côté de la question devient chaque jour plus important. Nous n'entrerons point dans l'analyse détaillée des systèmes religieux et philosophiques à travers lesquels l'auteur nous conduit à l'hérésie finale du socialisme. Plusieurs critiques trouvent cette chaîne subtile et ourdie avec trop d'artifice. Nous osons quelque peu nous ranger à cet avis.

C'est une belle idée, féconde dans ses applications, que de présenter le dogme de l'incarnation comme une notion synthétique et philosophique, résolvant seule l'éternel problème de l'union du fini et de l'infini, du monde naturel et du surnaturel, de la terre et du ciel, de Dieu et de l'homme. Cette manière de confronter les erreurs avec le dogme, en les faisant successivement comparaître devant le symbole inaltérable de l'Église, impose à

l'esprit ; elle fait saisir dans un même ensemble et la grandeur du dogme et l'énormité du crime de ceux qui osent l'altérer. La théologie catholique est seule capable de trouver ces aperçus magnifiques qui éclairent l'entendement de la clarté la plus sublime comme la plus consolante. Déjà Mœhler, dans son immortelle *Symbolique*, avait enseigné que l'Église, c'est l'incarnation permanente du Fils de Dieu, c'est Jésus-Christ reparaissant continuellement sous une forme humaine. M. Gerbet, dans son livre sur le *dogme générateur*, avait manifesté la divine eucharistie comme l'extension de l'incarnation au sein de chaque âme fidèle. M. Nicolas, attribuant au dogme une portée plus philosophique encore, considère la notion ferme, précise, exacte de l'incarnation comme indispensable à l'équilibre de la raison, et comme le plus solide appui des notions d'une saine métaphysique. Par ses dogmes, l'Église est gardienne des prérogatives et des droits de la raison, aussi bien que des vérités de la foi. L'incarnation est un mystère, mais ce mystère débrouille le chaos, il explique la création, il fait comprendre l'univers, il jette un jour merveilleux sur les traditions de la famille humaine. La foi, dans son objet et dans son acte intrinsèque, est un mystère ; mais la foi satisfait à une des plus grandes et une des plus puissantes nécessités de la raison. Voilà la doctrine que M. Nicolas oppose avec une force irrésistible aux perpétuels sophistes qui s'appliquent dans tous les siècles à troubler l'intelligence de l'homme, par les hérésies et les vanités du philosophisme rationaliste.

Il n'y a pas d'épreuve plus victorieuse pour la doctrine catholique, que d'étudier les hérésies protestantes, de même que celles des premiers siècles, à la lumière du dogme de l'incarnation. Toutes, en effet, soit immédiatement, soit par voie de conséquence, altèrent la notion de la divinité de Jésus-Christ. Si, à la vérité, les calvinistes, comme les luthériens, semblèrent au premier abord ne faillir qu'à l'endroit de la grâce (mettant à part, si l'on veut, les sociniens), il est incontestable que chez les calvinistes surtout, la notion de la divinité de Jésus-Christ ne tarda pas à être livrée aux disputes et aux contradictions. Que de types divers ne pourrait-on pas compter aujourd'hui, depuis le Christ orthodoxe des méthodistes jusqu'aux innombrables *Christs* philosophiques et

rationalistes créés par la phalange de plus en plus nombreuse des individualistes. En présence du type sacré livré au vent de la discorde par les sectaires, et aux intempérances du jugement privé par les rationalistes, la foi énergique de l'Église catholique, qui n'a jamais vacillé depuis dix-huit siècles sur ce dogme fondamental, est assurément le spectacle le plus propre à frapper les âmes droites inclinées vers la vérité.

D'autre part, le dogme de l'incarnation, pour une intelligence philosophique, est le guide le plus sûr pour mettre à néant les systèmes rationalistes de notre temps, presque toujours infectés de panthéisme. En présence de la métaphysique catholique, le panthéisme moderne ne saurait être qu'un athéisme déguisé. Les conséquences pratiques sont les mêmes. Le panthéiste ne veut pas du Dieu personnel, libre et agissant des chrétiens; pour échapper à toute part de responsabilité, il divinise tout. Dieu, dans le système Hegelien, *n'est plus que l'ombre projetée par l'homme sur le ciel*. Il n'est pas besoin de s'arrêter longtemps pour discerner de quelle importance est le dogme de l'incarnation, nettement professé, pour préserver l'esprit de toutes les aberrations d'une science philosophique qui ne sera bientôt plus célèbre que par l'infinité de ses avortements.

M. Nicolas a voulu établir un lien de filiation directe entre le protestantisme et le panthéisme. Nous ne pouvons acquiescer à ce sentiment. Le propre du panthéisme est de rejeter l'existence d'un Dieu personnel. Or, à aucune époque passée ou présente, nous ne voyons de secte protestante arriver à ce degré de négation. Si M. Nicolas a voulu dire que la doctrine du libre examen a créé au sein des sectes réformées un principe de dissolution favorable au développement de la philosophie panthéistique, nous sommes d'accord avec lui. Dans les pays catholiques, comme dans les pays protestants, l'incrédulité, le libertinage de l'esprit et des sens, font des ravages à peu près équivalents, mais avec cette différence que dans les pays catholiques, malgré les atteintes souvent si graves de l'incrédulité, l'Église reste toujours debout. Sentinelle vigilante, l'orage ne saurait l'abattre; elle affirme d'autant plus haut son symbole qu'elle est attaquée avec plus de violence. Il résulte de là que dans ces pays la société est divisée en

deux camps, d'une part les hommes de foi qui professent hautement et intégralement le dogme catholique, d'autre part les libres penseurs de toute nuance. La lumière catholique demeure toujours distincte, visible, capable enfin, le désordre une fois apprécié, de reprendre son empire sur les esprits.

Dans les pays protestants, il n'en est pas de même. Là, plus d'autorité visible proclamant le dogme. Le nombre des libertins, des incrédules, sera en apparence moins considérable que dans les pays catholiques; pour cela, la vérité intégrale ne sera pas mieux sauvegardée. Les catholiques, en devenant incrédules, sortent de leur principe. Ils *protestent* alors plus ou moins contre lui. Les protestants qui arrivent à l'incrédulité ne font que suivre le leur; ils sont conséquents avec leur point de départ. Chez eux, entre les deux extrémités de l'orthodoxie exacte, scrupuleuse, et de l'impiété absolue, il n'y a pas de mur de séparation, il n'y a que des nuances d'opinions. Du système religieux qui se croit fondé sur la Bible au système de philosophie qui ne s'appuie que sur l'énergie intime du moi, la différence souvent n'est pas sensible. Dans ces sociétés, les vérités fondamentales sont si habituellement discutées, que leur autorité est bien moins considérable. Dans cette atmosphère de perpétuelles contentions, forcément il s'établit une tolérance réciproque, singulièrement propre à diminuer le respect. Là les systèmes philosophiques les plus faux, les plus extravagants peuvent naître et se développer à leur aise, sans faire scandale. Tel est le spectacle offert depuis cinquante ans par l'Allemagne protestante.

De même, nous ne saisissons pas mieux le lien logique que M. Nicolas a voulu établir entre le protestantisme et le socialisme. Ici encore il faut distinguer. Le milieu protestant, qui a conservé des dogmes chrétiens, n'incline pas davantage vers le socialisme que la société catholique. Quant au monde protestant, si nombreux aujourd'hui, qui se nourrit de philosophie pure, et qui a versé si fort du côté du panthéisme, sans contredit il a fait bon accueil aux coryphées du socialisme. Ces derniers ont trouvé chez lui une tolérance que le catholicisme leur a totalement refusée. Il y a aussi le peuple, dans les pays protestants, cette partie de la population qui a toujours été enseignée, qui vit d'ins-



tinets et de préjugés. Là, les chimères socialistes ont eu grand succès dans plusieurs pays réformés, en Suisse, dans plusieurs parties de l'Allemagne, dans toutes les populations protestantes du midi de la France. Le peuple ne peut s'accommoder de l'individualisme; tandis que les beaux esprits des classes riches et savantes se forgent chacun à part soi sa religion individuelle, le peuple écoute les réformateurs nouveaux qui lui prêchent la nouvelle idée sociale. Le peuple protestant s'effarouche d'autant moins de cette prédication, que les novateurs ont soin de revêtir leur enseignement des haillons d'un christianisme blasphématoire et corrompu, bien moins suspect aux protestants qu'aux catholiques. Que les protestants ne se hâtent pas trop de vanter l'Angleterre, où le socialisme, jusqu'à présent, se montre, dit-on, si inoffensif. Dans ce pays si prospère, les populations inférieures sont réduites à un tel état d'abjection, qu'elles sont impuissantes même à rêver un état social meilleur. Chez elles la misère, l'abaissement continu ont éteint ces germes de grandeur morale et de dignité intellectuelle que l'enseignement du christianisme entretient chez les populations ouvrières et intellectuelles du continent.

C'est la haine du catholicisme bien plus que des relations doctrinales qui entraîne tant de protestants à favoriser le socialisme. Pour eux, il en est du socialisme comme de l'esprit révolutionnaire. Ils s'accordent à les détester, tant qu'il ne s'agit que de leurs intérêts privés; mais dès qu'ils peuvent entrevoir dans le succès de l'erreur quelque détriment pour le catholicisme, le jugement se trouble, la passion prévaut, et ils font des vœux pour les ennemis de la société. Il n'y a qu'à suivre la politique de l'Angleterre pour constater cette aberration dans son cynisme le moins déguisé. L'histoire des conservateurs genevois en est un exemple plus frappant peut-être encore, soit que l'on considère le passé, soit que l'on ne veuille s'attacher qu'au temps présent. La prévention est si impérieuse, qu'elle fait fléchir les esprits les plus distingués. Quoi qu'il arrive, les protestants semblent toujours mécontents de la société. Malgré les années écoulées, ils n'ont pu se dépouiller d'une sorte d'aigreur malade, excusable peut-être au temps du refuge de Hollande, mais vraiment sans

prétexte aujourd'hui. Cette manière de se considérer toujours, pour autoriser leurs clameurs, comme des bannis ou des hommes peu assurés de l'avenir, les pousse irrésistiblement à favoriser les entreprises ou les utopies sociales menaçantes pour les pouvoirs établis. La tradition du génie irritable de Jurieu est trop vivante encore. Pourquoi les Leibnitz, les Haller, les Charles Bonnet, les Mallet-Dupan sont-ils si rares parmi eux, et pourquoi leur exemple est-il si peu déterminant?

Dans le dernier livre de son ouvrage, M. Nicolas compare le protestantisme au catholicisme dans leurs rapports avec la civilisation. Dans les trois chapitres les plus remarquables, peut-être les meilleurs de l'ouvrage, l'auteur se demande si vraiment il faut faire honneur au protestantisme, et au philosophisme son allié, des progrès accomplis dans la civilisation moderne par rapport à la tolérance, aux lumières et aux mœurs. M. Nicolas, aux mérites d'être abondant par les faits, sûr dans le raisonnement, intéressant par les aperçus nouveaux, ajoute celui d'être spirituel et très-heureux dans l'expression. Nous ne saurions trouver, pour ces chapitres, d'éloge plus grand que de dire qu'après l'excellent ouvrage de Balmès, ils doivent être lus, et qu'ils complètent à plusieurs égards le publiciste espagnol. Il faut lire en entier ces trois dissertations. Les *Annales* auront d'ailleurs trop souvent l'occasion de revenir sur les sujets dont elles traitent, pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage aujourd'hui.

E . . . .

## MANDEMENT

# DE M<sup>GR</sup> L'ÉVÊQUE D'ANNECY.

---

Nous donnons ci-après à nos lecteurs un extrait du Mandement de Mgr l'évêque d'Annecy, pour le Carême de 1853. C'est une exposition du dogme fondamental de la foi catholique : LA PRÉSENCE RÉELLE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST DANS L'EUCCHARISTIE. Quand ce dogme ne serait pas inébranlablement établi sur l'Écriture et la tradition, ces deux sources de la parole de Dieu conservées pures dans la seule Église catholique, il se démontrerait de lui-même par son ineffable harmonie avec les dogmes de l'Incarnation et de la Rédemption. Pendant que les esprits contentieux et les Capharnaïtes de notre temps se débattent péniblement dans le champ des objections ; tandis qu'ils soumettent au scalpel de leur raison individuelle, bornée et sans autorité, la parole du Seigneur ; tandis qu'ils tarissent une des sources de cette sainte parole en rejetant la tradition ; tandis qu'ils repoussent cette Église à qui seule Jésus-Christ a donné la mission d'*enseigner*, nous, catholiques, nous jouissons avec une foi et une paix profondes, non d'un souvenir, d'une figure, mais d'une *réalité* vivifiante, pleine de sanctification et d'espérance.

Les *Annales* n'ont pas à exprimer leur impression sur le Mandement de Mgr d'Annecy ; mais elles ont le droit de dire aux protestants religieux comme aux catholiques : Voyez comme notre foi est belle, consolante, pure et justifiée.....

« Réparateur, rédempteur, médiateur, attente des nations, désiré de l'humanité en souffrance, messie envoyé du ciel, fils de l'homme, homme-Dieu, victime expiatoire, holocauste de propi-

tiation, le Christ, le fils de Marie est venu guérir l'humanité, rassainir la chair, détruire le vieil homme, rajeunir le monde et replacer l'homme sur la voie du bonheur qu'il avait perdue. Celui qui est en même temps la voie, la vérité et la vie, va venir lui-même donner à ses enfants rebelles la direction, la lumière et le salut. Il sera la voie par laquelle nous irons au ciel, la vérité qui dissipera les ténèbres qui obscurcissent notre raison, la vie pour nous rassasier de l'aliment qui fait vivre éternellement.

On comprendra mieux l'objet de la mission du Fils de Dieu fait homme, si l'on se rappelle les suites du péché d'origine. Puisqu'il est venu, comme le dit saint Paul, restaurer toute chose pour la terre et pour le ciel, il suffit de mesurer la profondeur de la chute pour juger ce que doit être la réparation. Or voici :

Par sa révolte contre son créateur, l'homme, privé de la science divine qui coulait à grands flots dans son intelligence, tombe rapidement dans l'ignorance la plus profonde et devient incapable de distinguer la vérité de l'erreur. Réparateur universel, le Fils de Dieu ne se contente pas d'instruire les personnes qui se montrent avides d'entendre sa parole ; il fondera pour les générations à venir, il établira sur la terre une source féconde de lumière, un conseil de doctrine, une puissance toute spirituelle chargée de tenir allumé le flambeau de la vérité qui doit luire dans tous les temps et aux yeux de tous. Il fondera son Église à laquelle les chrétiens devront se soumettre sous peine de n'être à ses yeux que comme des païens et des publicains. Sans l'institution de l'Église la réparation ne serait qu'illusoire.

Par sa révolte contre son bienfaiteur, l'homme, privé de conseils, de secours et de grâces, livré aux forces d'une nature défaillante, inclinera vers le vice et se sentira dominé par la concupiscence. Réparateur universel, le Fils de Dieu lui rendra ce qu'il avait perdu. Des sacrements établis pour toutes les circonstances de la vie lui ouvriront les trésors de la grâce et lui donneront assez de force pour résister à toutes les tentations.

A cause de sa révolte, l'homme est chassé du paradis terrestre, séparé pour toujours de son Dieu, privé de ces entretiens, de ces rapports sensibles qui faisaient tout son bonheur, et qui lui étaient nécessaires parce qu'il a des sens. Ici la réparation semble difficile ; mais rien n'est impossible à l'immense charité d'un Dieu. Le Verbe se fera chair, il habitera parmi nous, il nous montrera sa gloire, la gloire du Fils de Dieu venant aux hommes, les mains pleines de

grâce et de vérité (1); et pour que toutes les générations puissent jouir de sa présence, il perpétuera son incarnation dans le sacrement de son amour; il se donnera sans cesse à chacun de nous comme il s'est donné à ses Apôtres; il restera dans nos saints tabernacles, non parce qu'il a besoin de nous, mais parce que nous avons besoin de lui. Par cette admirable institution, l'homme sera de nouveau à côté de son Dieu; le temple des chrétiens sera comme un nouveau paradis terrestre au milieu duquel l'arbre de vie invitera les fidèles à manger de ce fruit divin, après lequel on n'a jamais plus ni faim, ni soif. Mais il faut le dire, sans cette présence réelle de Dieu parmi les hommes, la réparation n'eût pas été complète, la tête du serpent n'eût pas été entièrement écrasée.....

Vous viendrez, Seigneur! vous viendrez visiter votre peuple; vous dresserez votre tente au milieu du camp d'Israël et vos enfants pourront dire encore ce que disait Moïse: « Quelle est la nation assez grande pour se glorifier d'avoir des dieux aussi familiers, » aussi accessibles que le Seigneur l'est pour nous (2)? » O mon Dieu, que je me trouve heureux, que je me trouve digne et grand, quand, parcourant les divers âges du monde, je me vois dans tous les temps uni à votre divinité! Par l'espérance et par la foi, je vous contemple avec les patriarches. Plus tard je vais vous adorer avec les bergers dans l'étable de Bethléem; je suis les rois Mages et l'étoile miraculeuse qui vous annonce à l'univers. Avec les Apôtres, je vous accompagne sur le Thabor, au tombeau de Lazare, sur le Calvaire et à votre glorieuse Ascension. Mais nous ne vous avons point perdu, Seigneur; les générations de l'avenir ne seront pas moins bien partagées que les générations du passé; bientôt, ô mon Dieu, j'irai, le cœur plein de reconnaissance, me prosterner devant les tabernacles des chrétiens où vous retient, d'une manière sensible, votre amour pour moi.....

Avant d'établir le sacrement le plus grand, le plus saint, le plus étonnant, le Sauveur va de loin y préparer l'esprit et le cœur de ses Apôtres. Pour leur faire admettre le perpétuel mystère de l'autel, il fallait plus que de l'intelligence, il fallait de la foi, et c'est de la foi qu'il va leur demander.

Déjà il avait fait pressentir dans l'ancienne loi que, dans la plénitude des temps, il serait donné aux hommes d'assister à un banquet tout nouveau. Les holocaustes du peuple de Dieu, l'offrande

(1) Joan. 1. (2) Exod. xv, 8.

du pain et du vin faite par le grand-prêtre Melchisedech, l'agneau pascal mangé par les Hébreux en signe de leur délivrance, la manne tombée du ciel pour les arracher à la mort dans le désert, cette même manne conservée dans l'arche sainte en mémoire de ce prodige, n'étaient que la figure et le pressentiment de la Pâque des chrétiens que le Fils de Dieu va établir avant de remonter au ciel d'où il est descendu. C'est dans ce grand sacrement que va se résumer la rédemption tout entière, c'est le sceau de la nouvelle alliance, le sang du dernier testament de Dieu.

Le miracle de la transsubstantiation n'ayant rien qui frappe les sens, étant un fait tout spirituel et d'un ordre surnaturel, il était nécessaire que l'esprit des Apôtres fût préparé à le recevoir; c'est pour cela que Jésus-Christ commence par ranimer leur foi. Il ne leur dira pas comme il avait dit aux envoyés de Jean-Baptiste : « Allez dire à Jean ce que vous avez entendu et ce que vous avez vu : les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent, les lépreux sont guéris, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés (1). » La foi toute seule pouvant enfanter la soumission, il ne dit pas à ses Apôtres : Voyez; mais, croyez.

Cependant, comme les miracles visibles peuvent aider la foi, et que même ils sont nécessaires pour la faire naître, le Sauveur va commencer par la multiplication de cinq pains dont il rassasie cinq mille personnes, après quoi il en reste douze corbeilles. Peu après il se montre à ses Apôtres marchant sur les flots d'une mer agitée.

Attirée par ses prodiges, une foule de personnes accourt auprès de lui; ses disciples sont plus que jamais avides de ses paroles.

Jésus leur dit : « Oui, vous me cherchez, non parce que vous avez vu des miracles, mais parce que vous avez été rassasiés par les pains que j'ai multipliés. — Ne vous attachez pas à la nourriture qui périt, mais cherchez la nourriture qui reste pour la vie éternelle et que peut vous donner le Fils de l'homme. — Ils lui dirent : Quelles sont les œuvres de Dieu que nous devons faire? — Jésus leur répondit : L'œuvre de Dieu, c'est que vous ayez foi en celui qu'il a envoyé. — Alors ils lui dirent : Quels miracles faites-vous pour que nous puissions croire en les voyant!... Nos pères ont mangé la manne dans le désert; comme il est écrit : Il leur a donné à manger le pain du ciel. — Et Jésus leur dit : En vérité, en vérité je vous le dis : Moïse ne vous a point donné le vrai pain

(1) Math. ii. 5.

» du ciel, mais mon Père vous le donne, car celui qui est descendu  
 » du ciel est le vrai pain de Dieu, c'est celui qui donne la vie au  
 » monde. — Alors ils lui dirent : Seigneur, donnez-nous toujours  
 » de ce pain. — Et Jésus leur dit : Je suis le pain de vie ; celui qui  
 » vient à moi n'aura plus faim, et celui qui croit en moi n'aura plus  
 » soif (1). »

Il y a dans cet entretien du Sauveur avec ceux qui l'entourent une profondeur de pensée que l'on ne peut parfaitement comprendre qu'en ayant à la fois présentes dans l'esprit et les figures de l'ancienne loi, et les promesses de rédemption, et l'institution de l'Eucharistie qui ne viendra qu'après, et une juste idée de la double nature du Verbe fait chair. Il se présente à ses disciples et comme l'envoyé du ciel, le Fils de Dieu en qui il faut avoir foi et confiance, et comme un pain qui donne la vie éternelle, et comme une nourriture céleste remplissant tous les besoins du cœur. Il eût été impossible de mettre plus de sagesse à préparer les intelligences à recevoir les vérités surnaturelles qu'il va leur révéler.

Quand il a pour ainsi dire fait l'éducation de ces esprits grossiers, habitués à ne voir que le matérialisme des choses, il reprend, et cette fois il leur parle sans figures, sans hésitation, sans mélange de pensées diverses. Écoutons-le : « Celui qui croit en moi a la vie  
 » éternelle. — Je suis le pain de vie. — Vos pères ont mangé la  
 » manne dans le désert, ce qui ne les a pas empêché de mourir. —  
 » Celui qui mange de ce pain qui est descendu du ciel ne mourra  
 » pas. — C'est moi qui suis le pain vivant descendu du ciel. — Si  
 » quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement. — Or, le  
 » pain que je vous donnerai, c'est ma chair, cette chair que je don-  
 » nerai pour la vie du monde.

» Les Juifs discutaient entre eux et se disaient : Comment pourra-  
 » t-il nous donner sa chair à manger ? — Jésus leur dit : En vérité,  
 » en vérité je vous le dis : si vous ne mangez la chair du Fils de  
 » l'homme, si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en  
 » vous. — Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie  
 » éternelle et je le ressusciterai au dernier jour. — Car ma chair  
 » est véritablement une nourriture et mon sang est véritablement  
 » un breuvage. — Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang de-  
 » meure en moi et moi je demeure en lui. — De même que je vis  
 » par mon père qui est vivant et qui m'a envoyé, de même celui

(1) Joan. vi.

» qui se nourrit de moi, vivra par moi. — C'est ici le pain descendu du ciel. — Il n'en est pas de ce pain comme de la manne que vos pères ont mangée dans le désert et qui ne les a pas empêché de mourir; celui qui mangera de ce pain vivra éternellement. — Jésus dit toutes ces choses enseignant dans la synagogue, à Capharnaüm (1). »

Est-il possible d'être plus clair, plus exclusif et plus insistant pour une seule chose, à savoir qu'il est un pain dont ceux qui voudront lui appartenir devront se nourrir. Il ne disserte pas, il expose, il ne discute pas, il enseigne *ex professo*, comme on dit dans l'école : *in synagoga docens*. Il n'hésite pas, il affirme avec assurance que sa chair sera une nourriture et son sang un breuvage, qu'il est véritablement le pain qui donne la vie éternelle. Plus il comprend que le mystère qu'il impose à la croyance de ses disciples est contraire à leurs idées, plus il insiste dans les mêmes expressions.

On croirait que pour rendre plus incontestable la vérité qu'il allait établir, il a voulu se soumettre à la contradiction; trois objections lui sont adressées par ceux qui l'entendaient. La première contre sa divinité : les Juifs disaient entre eux : « Comment vient-il nous dire qu'il est descendu du ciel? N'est-il pas fils de Joseph? » n'avons-nous pas connu son père et sa mère (2)? » Pour toute réponse, Jésus se contente de répéter et d'affirmer ce qu'il avait avancé. « Ne murmurez pas entre vous, leur dit-il, je le répète : « Personne ne peut venir à moi à moins que mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire, et c'est moi qui le ressusciterai au dernier jour (3). » La réponse ne pouvait être plus concluante; car qui peut ressusciter les morts, si ce n'est Dieu?

La seconde objection des Juifs tombe sur l'impossibilité des choses annoncées par le Sauveur. Ne voulant pas admettre ce qu'ils ne comprennent pas, ils disent entre eux : « Comment pourrait-il nous donner sa chair à manger (4)? »

Si Jésus-Christ n'eût voulu parler que d'une manducation toute spirituelle, comme il a plu à quelques-uns de l'avancer, s'il n'avait entendu exiger de ses disciples qu'une certaine confiance en lui, oh! comme il lui eût été facile de détruire le scandale qui jette tant de trouble dans la conscience de ses auditeurs! Il eût dit avec la simplicité qui caractérise tous ses discours : Ne vous scandalisez pas; je ne veux rien d'impossible; je ne vous demande que de

(2) Joan. vi, 47 et seq. (3) Ibid. 42. (4) Ibid. 45. (4) Ibid. 55.



croire en moi. Mais loin de là : il affirme plus positivement encore, plus fortement, s'il est possible, le fait que l'on s'obstine à regarder comme incroyable. « En vérité, en vérité je vous le dis : Si vous » ne mangez la chair du Fils de l'Homme, si vous ne buvez son » sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » Puis, afin qu'il ne soit possible à personne ni de révoquer en doute ses paroles, ni d'en interpréter le sens d'une manière contraire à la transubstantiation, il ne craint pas de le répéter, d'ajouter la lumière à la lumière, l'affirmation à l'affirmation. « Celui qui mange ma chair et qui boit » mon sang aura la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier » jour ; car ma chair est véritablement une nourriture et mon sang » est véritablement un breuvage (1). »

Comme si ce n'était point encore assez, il insiste en énumérant les effets que doit produire cette manducation. « Celui qui mange » ma chair et qui boit mon sang demeure en moi et je demeure en » lui. — Comme mon Père qui est vivant m'a envoyé et que je vis » par mon Père, ainsi celui qui me mange vivra par moi. — C'est » ici le pain qui est descendu du ciel. Il n'en est pas de ce pain » comme de la manne que vos pères ont mangée dans le désert et » qui ne les a pas empêché de mourir. Celui qui mangera de ce » pain vivra éternellement (2). »

Ces paroles si positives suffiront-elles pour détruire l'incrédulité des Juifs? Non. Plus elles sont affirmatives, plus ils les repoussent. Ils se disent entre eux : « Ce langage est dur, qui est-ce qui pourrait y croire (3)? »

Cette troisième objection contient des idées d'impossibilité et de répugnance. Pour l'apparente impossibilité, le Sauveur, au lieu de la détruire, la montre dans toute son étendue. « Cela vous scandalise, dit-il, que sera-ce donc quand vous aurez vu le Fils de » l'homme remonter au ciel d'où il est descendu (4)? » Comme s'il disait : alors vous aurez sujet de vous étonner davantage, car en même temps que je serai au ciel, à la droite de mon Père, je serai aussi sur vos autels pour servir de nourriture à vos âmes.

« Ces paroles sont dures, qui pourrait y ajouter foi? »

Le scandale fut tel parmi les disciples du Sauveur, qu'un grand nombre l'abandonnèrent et de ce moment cessèrent de marcher à sa suite. *Ex hoc multi discipulorum ejus abierunt retrò et jam non cum illo ambulabant* (5).

(1) Joan. VI, 54, 55, 56. (2) Ib. 57, 58, 59. (5) Ib. 61. (4) Ib. 62, 65; (5) Ib. 67.

Dans cette conduite des disciples incrédules, ne reconnaissez-vous pas, N. T. C. F., la conduite des incrédules de tous les siècles? Quand est-ce qu'ils cessent d'être dociles à la parole de Dieu? N'est-ce pas, pour l'ordinaire, au moment où l'élévation et la profondeur de cette parole les forceraient de reconnaître leur ignorance, leur faiblesse et leur misère? Désespérant de s'élever aussi haut que Dieu, ils prennent le parti de s'éloigner de lui. *Abierunt retro*. De quoi se plaignent les hérétiques de nos jours? De ne pas comprendre comment un Dieu qui a pris un corps afin de se rapprocher de l'humanité pour la soigner, la guérir de ses infirmités, la replacer sur la voie du bonheur qu'elle avait perdue, pourra faire de ce corps une nourriture des âmes; comment il pourra le transformer en un pain de vie éternelle; et parce qu'ils ne comprennent pas, ils protestent, ils refusent de croire, puis ils se séparent pour toujours de Jésus-Christ et de son Église. *Abierunt retrò et jam non cum illo ambulabant*. Étrange phénomène de l'orgueil humain! Ils ne savent pas ce que c'est que la substance du corps; ils en ignorent l'essence et la nature, et pourtant ils refusent à Dieu le pouvoir de la transformer. Ils ne savent pas comment un grain de blé en contient assez d'autres pour couvrir la surface de la terre, et, comme le déluge, en couvrir les plus hautes montagnes, et ils refusent au corps de Dieu la puissance de se trouver à la fois sur tous nos autels! Ils ne savent pas comment un grain de sable peut contenir un nombre infini de parties, comment il pourrait se dilater assez pour devenir un monde, et comment un monde pourrait se contracter assez pour devenir un grain de sable; ils ne savent pas comment devient possible l'immense vitesse des grands corps de la nature; ils ne savent pas comment l'esprit, qui n'est pas matière, embrasse la matière, lui imprime le mouvement, lui donne mille formes diverses, la pénètre dans sa partie la plus intime, l'analyse et la soumet à son empire; ils ne savent rien de cela et de mille choses encore, et pourtant, quand le fils de l'homme, après leur avoir montré qu'il commande en maître à la nature matérielle, leur dit que son corps deviendra une nourriture, un pain de vie éternelle, ils refusent de croire ce qu'ils ne comprennent pas. Ils répètent avec les Juifs: « Cette parole est dure, qui pourrait y ajouter foi? » Puis ils se séparent de lui!

Où, c'est bien ce qui se passe encore sous nos yeux. Des hommes prétentieux veulent absolument renfermer la puissance de Dieu dans le cercle de leur conception. Ils admettent les miracles dont

ils profitent, ou du moins ils les admettent d'une foi pratique et toute machinale qui ne s'élève jamais jusqu'à rattacher les effets à leurs causes. Quand ils ont été repus du pain qui donne la vie matérielle, quand ils ont mangé le pain du miracle, ils s'écrient; avec les Juifs, en parlant de Jésus-Christ : « Celui-ci est vraiment le » prophète qui devait venir au monde (1). » Mais quand il s'agit du pain qui ne périt pas et qui nourrit les âmes, ils se prennent à douter. Aussi grossiers que les Hébreux à qui Dieu dit : « Ouvrez votre bouche et je la remplirai, *Dilata os tuum et implebo illud* (2), » ils mangent le pain multiplié par la semence, ils jouissent de la lumière que Dieu a faite, ils nagent dans ces mystérieux torrents de vie qui coulent sur toute la nature, ils voient se prolonger dans le temps la trame des existences, la persévérance des êtres, l'enchaînement des générations; mais quand le Seigneur leur dit qu'il se multipliera lui-même, qu'il se perpétuera parmi les hommes, qu'il se donnera comme un pain de vie éternelle, ils se révoltent et s'en vont, *abierunt retro*.

En entendant le Sauveur leur dire : « Ma chair est vraiment une » nourriture et mon sang est vraiment une boisson, » les Capharnaïtes se faisaient une idée d'un repas tout charnel, d'une manducation sanglante, d'un acte tout semblable à celui d'un anthropophage qui dévorerait les membres encore palpitants de sa victime et qui boirait son sang. Cette image révoltante les troublait et ils se disaient entre eux : « Ces paroles sont bien dures. » Pour répondre cette idée qui était si éloignée de ce que se proposait le Sauveur, il leur dit : « C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien. » Les paroles que j'ai prononcées sont esprit et vie (3). »

Gardons-nous de croire qu'il y ait rien dans ces mots de contraire au sens littéral des paroles déjà prononcées par le Sauveur. Elles en sont si bien une confirmation, que les disciples qui en avaient été scandalisés continuèrent à l'être, et qu'après avoir entendu cette dernière explication, leur scandale va jusqu'à l'indignation, et qu'ils se séparèrent pour toujours de l'Homme-Dieu.

Pour pénétrer l'esprit de cette admirable réponse, il est nécessaire d'entrer à la fois dans la pensée des Capharnaïtes et dans celle du Divin Rédempteur. Ceux-là qui venaient de se rassasier des pains multipliés sur les bords de la mer de Gallilée, qui avaient rappelé la manne mangée par leurs pères dans le désert, ne pen-

(1) Joan. vi, 14. (2) Ps. LXXX, 11. (3) Joan. vi, 64.

saient, en écoutant les paroles de Jésus-Christ, qu'à une nourriture matérielle destinée à apaiser la faim et empêcher de mourir. Le Rédempteur, au contraire, s'efforçait d'élever leurs pensées vers un ordre de choses moins matériel, en leur disant que sa chair deviendrait un pain de vie éternelle. « Mes paroles, leur disait-il, sont » esprit et vie. » C'est comme s'il disait aux Capharnaïtes : « Hom- » mes de chair, vous ne songez qu'à la chair. Mais ne voyez-vous » pas que dans les œuvres de Dieu la chair ne sert de rien, et que » c'est l'esprit qui vivifie? *Caro non prodest quidquam*. Vous vous » effrayez à la pensée que vous devez manger ma chair? Mais vous » ne savez pas que cette chair vous sera donnée sous les apparen- » ces des deux aliments les plus ordinaires de la vie, le pain et le » vin. Vous vous demandez comment mon corps pourra devenir » une nourriture de vie éternelle? Pourquoi comparez-vous mon » corps à celui des hommes ordinaires?... Vous dites que je suis le » fils de Joseph, et vous concluez que mon corps est en tout sem- » blable au sien. Vous vous trompez, je suis le Fils de Dieu, le pain » vivant descendu du ciel pour le salut du genre humain. Ce corps » que vous voyez n'est pas l'œuvre de l'homme; ma génération date » de l'éternité. Quand mon Père qui est dans le ciel a voulu me donner » un corps pour me rendre sensible aux hommes, il a préparé dans » Israël une vierge qu'il a d'avance soustraite à l'empire du dé- » mon; il lui a envoyé à Nazareth un de ses Anges qui, en s'incli- » nant devant elle, lui a dit : Je vous salue, Marie, pleine de grâ- » ces, le Seigneur est avec vous!... Ne craignez point, car vous avez » trouvé grâce devant le Seigneur... Vous concevrez et mettrez au » monde un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, » il sera appelé le Fils du Très-Haut. Le Seigneur lui donnera le » trône de David son père, il régnera éternellement sur la maison » de Jacob et son règne n'aura point de fin.... Alors Marie dit à » l'Ange : Comment cela pourra-t-il se faire, car je ne connais » point d'homme! L'Ange répond : l'Esprit saint descendra sur » vous; la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre, et voilà » pourquoi le saint enfant qui naîtra de vous sera appelé le Fils de » Dieu (1). »

Ne dites donc point que je suis le Fils de Joseph, ne croyez pas que mon corps formé par le Saint-Esprit soit en tout semblable à celui d'un autre homme! Le corps dont les chrétiens devront dé-

(1) Luc 1. 30 et seq.

sormais s'alimenter pour avoir la véritable vie, n'est pas un corps que la corruption puisse atteindre. C'est ce même corps qui fut glorifié sur le Thabor et qui apparut tout rayonnant aux Apôtres. C'est ce corps qui marchait sans s'enfoncer sur les flots d'une mer agitée; c'est ce corps qui devint subitement invisible devant les deux disciples d'Emmaüs, qui sortit tout vivant du tombeau et qui bientôt après s'éleva majestueusement dans les airs pour rentrer dans le séjour de sa gloire. Le voilà le corps qui prendra la place du pain dans la sainte Cène; le corps qui chaque jour, dans chaque lieu, et jusqu'à la fin des temps, devra s'offrir sur nos autels pour donner la vie éternelle aux âmes.

Ah! mon Dieu! votre chair adorable n'est point une viande grossière qui engraisse le corps. *Caro non prodest quidquam*. Non, votre sang précieux n'est point un breuvage qui inspire de l'horreur. Cachée sous les apparences les plus simples, la substance du corps que vous avez sanctifié, en le renfermant dans votre personnalité sacrée, vient communiquer avec mon âme sans être aucunement altérée par son passage à travers mes sens. Je me nourris de votre chair, ô mon Dieu! je me désaltère au calice de votre sang, et cette chair et ce sang ne sont point consumés. Votre personne divine, avec tout ce qu'elle a pris de l'humanité, peut encore monter vers son Père, visiter, consoler chaque cœur chrétien, remplir les tabernacles de nos églises et se trouver à la fois sur la terre et dans le ciel. Je me nourris de votre chair, ô mon Dieu! et vous restez vivant! Vous êtes dans le calice et dans le pain de l'autel, et vous n'êtes qu'un! Vous êtes dans chaque hostie, et vous êtes indivisible! Le sacrificeur vous immole et vous êtes immortel! Le prêtre vous porte au malade qu'il veut fortifier et consoler, et vous êtes invisible! Vous renfermez dans vous la nature humaine, et vous n'alimentez que l'esprit! Vous l'avez dit, ô mon Dieu! les sens ne sauraient pénétrer la profondeur de ces mystères: *Caro non prodest quidquam*. Mais si mes sens se taisent, si ma raison se déclare impuissante, votre parole se fait entendre à mon cœur, et cette parole, qui est une parole de vie, est pour moi l'argument de toute vérité.

Vous l'avez dit encore, ô mon Dieu! si ce corps et ce sang qui descendent en moi n'étaient que corps et sang, mon âme n'y trouverait pas la vie; car la chair est impuissante à la produire. *Caro non prodest quidquam*. Mais vous êtes vivant dans ce banquet sacré; votre corps, votre esprit, votre divinité s'unissent pour former cet

Emmanuel, ce Dieu avec nous tant annoncé par les Écritures et si longtemps attendu par les nations. En présence de ces mystères qui ne peuvent s'expliquer que par l'immensité de votre amour, ma raison s'humilie et ma foi triomphe. Non, Seigneur, je n'irai point avec le perfide Judas qui vous trahit ; jusqu'à mon dernier soupir je marcherai sur vos traces ; je redirai sans cesse avec l'apôtre fidèle : « A qui pourrai-je aller ? n'est-ce pas vous qui avez les paroles de la vie éternelle (1) ? »

Si des paroles par lesquelles le Fils de Dieu annonce et promet l'institution de l'Eucharistie, nous passons à celles dont il se sert dans l'institution même de ce sacrement, nous ne les trouverons ni moins claires, ni moins positives, ni moins formelles, ni moins exclusives.

Avant de consommer l'œuvre de la rédemption préparée par quarante siècles de prières, de gémissements et de vœux, Jésus-Christ va établir le monument destiné à en perpétuer et le souvenir et les bienfaits jusqu'à la fin des temps. Il va, s'il est permis de s'exprimer ainsi, s'essayer au sacrifice de la croix, préluder à la mort du Calvaire par l'oblation qu'il fait à son Père et au genre humain de ce corps et de ce sang qu'il a pris pour le sauver.

Le jeudi-saint est une grande époque pour l'Église. La pâque des chrétiens va succéder à la pâque des Hébreux ; la vie de l'esprit et du cœur, à la vie tout animale de l'ancienne loi ; les réalités vont remplacer les figures. Écoutons les historiens sacrés.

« Le jour des azymes dans lequel il fallait immoler la pâque, Jésus envoya Pierre et Jean, leur disant : Allez préparer la pâque, afin que nous la mangions ensemble... Ceux-ci allèrent donc, trouvèrent ce que le Sauveur leur avait annoncé et ils préparèrent la pâque. Sur le soir il les rejoignit, et, s'étant mis à table avec les douze Apôtres, il leur dit : J'ai grandement désiré manger cette pâque avec vous avant de souffrir. Car je vous le dis, je ne la mangerai plus jusqu'à ce qu'elle ait son accomplissement dans le royaume de Dieu (2). »

Le Sauveur veut sans doute faire comprendre à ses disciples que le sacrement qu'il va établir est un sacrement d'amour, un testament de la nouvelle alliance, un véritable monument de charité, le dernier et le plus grand témoignage de son affection ; car il commence par s'abaisser jusqu'à eux et même au-dessous d'eux pour

(1) Joan. vi, 69. (2) Luc xxii, 7 et seq.

les élever ensuite jusqu'à lui. Se constituant comme leur serviteur et leur esclave, il se dépouille de ses vêtements et demande à leur laver les pieds.

« Sachant que son heure était venue de passer de ce monde à » son Père, comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, » il les aima jusqu'à la fin (1). » Et cet acte de charité en était une preuve.

Ensuite « Jésus prit du pain, rendit grâce, le bénit, le rompit et » le donna à ses disciples, disant : Prenez et mangez, ceci est mon » corps qui est livré pour vous (2). Il prit de même le calice, à la » fin du repas, il rendit grâce et il le leur donna, disant : Buvez en » tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui » sera répandu pour vous et pour beaucoup en expiation des pé- » chés. Toutes les fois que vous le boirez, faites-le en mémoire de » moi (3). »

La promesse racontée par saint Jean est donc accomplie. Ce corps, une fois uni à la divinité pour détruire les effets du péché de notre premier père, ne quittera plus le monde jusqu'à la fin des temps. Il sera toujours la pâque des chrétiens.

Les quatre évangélistes se servent des mêmes paroles pour exprimer le même mystère. Il n'est plus possible de révoquer en doute la présence de Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques, sans nier la puissance, la sainteté et la véracité de Dieu.

Quelle admirable harmonie, quelle suite il y a dans les expressions qui nous font connaître ce que Dieu a fait pour nous dans la rédemption ! Fils de Dieu, Dieu lui-même, il s'est fait homme pour se rendre sensible aux hommes comme il l'était avant le péché ; Homme-Dieu, il devient pour les hommes une source de vie éternelle : pour donner cette vie, il devient un pain, une nourriture, un breuvage ; il se donne à nous sous les apparences du pain et du vin ; il s'incarne pour ainsi dire de nouveau. Ce qu'il a fait une fois pour le genre humain tout entier, il le fait chaque jour pour chaque chrétien ! Ce n'est point ici une parole passagère, une allégorie, une parabole ; mais bien une doctrine complète, et en tout d'accord avec elle-même. La transsubstantiation est annoncée d'avance et sans ambiguïté ; elle est promise, elle s'accomplit au moment de la Cène. Son utilité, ses avantages, ses effets spirituels, ses suites,

(1) Joan. XIII, 1. (2) Luc XVII, 19. — Math. XXVI, 26. (3) Luc XXII, 20. — Math. XXVI, 27, 28.

tout est clairement exprimé dans l'Écriture. Ce pain, c'est mon corps ; ce vin, c'est mon sang ; celui qui mange ce corps et boit ce sang demeure en moi et je demeure en lui, je le ressusciterai au dernier jour et il aura la vie éternelle. Demandez à Dieu lui-même s'il lui serait possible de mettre plus de clarté et de précision dans ses paroles !...

« A la vue d'un mystère où l'amour infini entasse en les voilant ses plus merveilleuses inventions, l'âme est comme accablée, et toute parole restant au-dessous de ce qu'elle éprouve, il semble qu'elle devrait se renfermer dans le silence et l'adoration. Admirez toutefois comment le Libérateur, pour nous rappeler à la vie, se sert des mêmes moyens par lesquels l'auteur du mal nous avait conduits à la mort. C'est en rampant, sous la forme d'un vil animal, aux pieds de la première mère du genre humain, que Satan nous a perdus en disant : Prenez et mangez, vous serez comme des Dieux !... C'est après s'être prosterné comme le dernier des esclaves aux pieds des douze disciples à qui il confiait la régénération du monde, que l'Homme-Dieu leur dit : Prenez et mangez, et vous serez un avec Dieu ; mais apprenez de moi à vous anéantir pour la gloire de Dieu et l'amour de vos frères. »

O mon Dieu ! à mesure que s'accomplissent les oracles de votre parole, la lumière se fait dans mon intelligence, ma raison s'élevant avec ma foi a pu déchirer le voile qui me cachait le ciel. Un mur épais me séparait de lui et je l'ai vu tomber ; des chaînes pesantes me retenaient dans l'esclavage du séducteur, vous les avez brisées. Vous revenez, ô mon Dieu, et vous revenez pour toujours à côté de vos enfants. Vous venez leur permettre encore cette douce et sainte familiarité qui faisait le bonheur de nos premiers parents. L'Église où se réunissent les chrétiens devient par votre présence un nouveau paradis terrestre ; le tabernacle où vous résidez est l'arbre de vie d'où nous vient le fruit qui écarte la mort. Vous aviez dit, ô mon Dieu ! à la Samaritaine, que vous aviez une eau après laquelle on n'avait plus soif, cette eau vous nous l'avez donnée dans la sainte Eucharistie. Que pourrions-nous désirer encore ? »



## FALSIFICATIONS DES BIBLES PROTESTANTES.

---

Les falsifications de la Bible peuvent avoir lieu ou dans le texte lui-même, ou seulement dans les traductions.

La Bible, considérée quant au texte, est la collection des livres inspirés. On peut les falsifier de deux manières, ou par addition, ou par soustraction. On la falsifie par addition lorsque dans ce recueil on place des livres ou des parties de livres qui ne sont pas inspirés. C'est être falsificateur que de mélanger ce qui n'est pas inspiré avec ce qui l'est réellement, et de présenter le tout comme la pure parole de Dieu, quoique une partie soit la parole des hommes. Nous allons parler dans ce premier article de cette sorte de falsification. Nous traiterons dans un second article de la falsification par soustraction. Enfin, dans un dernier article, nous exposerons les falsifications qui se trouvent dans les traductions des Bibles protestantes. Nous prions le lecteur de ne pas oublier que ce sont MM. les ministres qui, par leurs provocations, nous ont contraints d'entrer dans cette lice. Les imprudents ! comment n'ont-ils pas réfléchi que par là ils nous forçaient de mettre à nu une plaie profonde et hideuse du protestantisme.

ARTICLE PREMIER. — *Opposition entre la doctrine d'accommodation de plusieurs ministres et leur doctrine sincère sur les falsifications des Bibles protestantes.* — Nous nous proposons d'établir deux faits, fort aisés à démontrer. Le premier, qu'un très-grand nombre de ministres protestants, quand ils parlent selon leur doctrine sincère, assurent qu'il y a dans la Bible bien des choses qui ne sont pas inspirées, qui, par conséquent, ne sont pas la parole de Dieu. D'où il suit que, selon eux, les Bibles protestantes sont falsifiées.

Le second fait est que tous les ministres, quand ils parlent selon la doctrine officielle du protestantisme, enseignent que la Bible tout entière est la pure parole de Dieu, en sorte qu'ils n'admettent en elle aucune falsification.

Nous ferons avant tout une remarque à laquelle nous prions nos lecteurs de donner une attention particulière : c'est que nous ne prétendons pas que les ministres agissent contre leur conscience en manquant de sincérité dans leur enseignement officiel, nous soutenons seulement qu'ils se font une conscience fautive et erronée. En effet, nous en connaissons plusieurs qui sont incapables d'agir contre leur conscience ; mais ils s'imaginent qu'il est permis de s'accommoder aux sentiments de ceux à qui l'on parle, ou même aux sentiments qu'on veut leur inspirer ; ils sont d'avis qu'un ministre peut en ces rencontres parler contre sa pensée propre. On en voit même qui sont tellement épris de ce système d'accommodation, qu'ils l'attribuent au Sauveur lui-même. « J'ai la conviction, dit M. le professeur Cellérier (1), qu'on » trouvera dans les enseignements de Jésus-Christ des concessions » faites pour un temps aux erreurs vulgaires. »

Il cite, par exemple, les possessions du démon, dont il est parlé dans l'Évangile. C'étaient, selon lui, des maladies nerveuses que les Juifs, par ignorance, attribuaient au démon ; et il prétend que le Sauveur, pour s'accommoder à leurs préjugés, guérissait ces maladies non en disant : « *Je vous guéris,* » mais en ordonnant aux prétendus démons de sortir du corps des prétendus possédés.

On nous dira peut-être qu'il est impossible que des hommes doués d'un jugement solide se mettent dans l'esprit de pareilles absurdités. Comment s'imaginer que Jésus-Christ, qui est venu nous instruire des vérités célestes, aie tenu un langage contraire à la vérité ? Peut-on supposer qu'il aurait confirmé par ses paroles expresses les Juifs dans leur opinion sur les possessions du démon, si cette opinion avait été fautive ? De même un ministre peut-il se croire autorisé à enseigner sur un point aussi fondamental de la religion que l'est la Bible, une doctrine qu'il juge

(1) Manuel d'herméneutique, p. 555.

fausse et dangereuse? Ces réflexions se présentent naturellement à l'esprit, et c'est sur de semblables fondemens que quelques catholiques s'imaginent que tous les ministres protestants sont de mauvaise foi, et le leur reprochent amèrement, comme on le voit par l'extrait du *Correspondant*, que le *Semeur Genevois* a inséré à la fin de son troisième numéro. Ils ne comprennent pas combien est grande la faiblesse de l'esprit humain, et jusqu'à quel point les hommes les plus savants peuvent se faire illusion à eux-mêmes et se former une fausse conscience. Aussi nous n'éprouvons qu'une vive compassion pour des hommes qui, n'ayant pas comme nous pour boussole l'autorité de l'Église, sont allés sur le faible esquif de la sagesse humaine, se briser contre les écueils de l'examen privé.

SECTION PREMIÈRE. — *Du langage sincère de plusieurs ministres protestants sur les falsifications de la Bible protestante.* — Nous avons à démontrer qu'un très-grand nombre de ministres, parlant selon leur langage sincère, assurent dans leurs écrits et dans leurs enseignements aux élèves de théologie, que la Bible n'est pas totalement inspirée, qu'elle est en partie la parole des hommes, qu'elle n'est donc pas en son entier la pure parole de Dieu, en un mot qu'elle est falsifiée.

Il serait facile de prouver ce fait en mettant sous les yeux des lecteurs une multitude de passages tirés des livres des ministres protestants de tous les pays. On verrait combien il y en a, en tous lieux, qui altèrent et mutilent la Bible; mais cet amas de citations fatiguerait le lecteur. C'est pourquoi nous nous bornerons à exposer ce qui se passe à Genève sous nos yeux. Nous laisserons même de côté M. le ministre Schérer qui a nié l'inspiration de la Bible entière. Nous nous attacherons aux deux écoles de théologie protestante qui sont établies dans cette ville, l'école des méthodistes et celle de l'Église nationale.

§ 1. *Du langage sincère de plusieurs méthodistes sur la falsification des Bibles protestantes.* — Quoique les méthodistes ne forment tout au plus que la dixième partie des protestants de Genève, nous commençons par leur école de théologie, parce que c'est un méthodiste, M. le ministre Gaussen, professeur d'Écriture

Sainte, qui nous a solennellement défiés sur l'article des falsifications des Bibles protestantes. Eh bien ! examinons quels sont les enseignements que M. Gaussen donne à ses élèves dans son livre intitulé : *Théopneustie*. Nous verrons qu'il y pose des principes, d'après lesquels la seconde épître de saint Pierre et plusieurs autres livres du Nouveau Testament ne doivent pas être mis au rang des écrits certainement inspirés et canoniques (1). En effet, en parlant du Nouveau Testament (p. 341 et 344), il ne reconnaît comme livres sacrés que ceux qui sont appuyés sur le consentement universel des Églises anciennes et modernes. Or c'est un fait certain que dans les premiers siècles de la chrétienté il y a eu diverses Églises particulières qui n'ont pas admis au nombre des livres sacrés ceux dont nous venons de parler. Donc ces livres ne sont pas appuyés sur le consentement universel des Églises anciennes, et par conséquent ils n'ont pas le caractère qui, selon M. Gaussen, est nécessaire pour qu'ils soient reçus comme certainement inspirés. Donc, selon l'enseignement sincère de M. Gaussen, la Bible protestante où ils sont présentés comme certainement inspirés, est falsifiée.

Le plus distingué des autres professeurs de l'école de théologie méthodiste, est M. Merle d'Aubigné. Ce ministre fait un cas tout particulier des écrits de Néander ; il en a prononcé dans quelques-uns de ses discours un grand éloge ; et cela n'est pas étonnant, car Néander jouit d'une très-grande réputation parmi les protestants, et l'on s'est empressé de traduire en français la plupart de ses ouvrages. Or Néander, dans son *Histoire du siècle apostolique*, tom. II, p. 25, soutient que la seconde épître de saint Pierre est apocryphe ; et quant aux livres qu'il admet, il ne fait point de difficulté de rayer une partie de ce qu'ils contiennent.

Prenons pour exemple la manière dont il parle des Évangiles dans sa *Vie de Jésus*. S'agit-il de l'Évangile de saint Matthieu : « Nous ne garantissons pas, dit-il (Tom. I, p. 53), la vérité du » récit de Matthieu sur la manière dont les Mages ont été instruits » du lieu où Jésus était né.... (tom. II, p. 13.) Matthieu nous dit

(1) Dans sa réponse au sujet des conférences, M. Gaussen cite cependant cette seconde épître de saint Pierre. page 40.

» que Jésus-Christ guérit les aveugles et les boiteux qui vinrent  
 » à lui dans le temple. Mais cette allégation a une apparence peu  
 » historique et ne nous paraît pas suffisante pour établir la réalité  
 » du fait.... (p. 197.) Le second miracle de la multiplication des  
 » pains n'est pas historique. Il nous paraît invraisemblable qu'un  
 » tel miracle ait eu lieu deux fois.... (p. 293.) Nous ne croyons  
 » pas devoir adopter l'opinion de Matthieu... (p. 398.) D'après  
 » Matthieu, Judas aurait demandé à Jésus : *Est-ce moi?* Mais  
 » peut-être ne faut-il voir dans ce trait qu'une amplification ajoutée par le narrateur ? »

Néander ne ménage pas davantage l'Évangile de saint Luc. « Il  
 » est évident, dit-il (p. 130), que Luc a ajouté en certains endroits. Ainsi les malédictions qui suivent les béatitudes, ne sont  
 » qu'un ornement ajouté par l'historien... (p. 369.) En reproduisant les discours de Jésus sans les avoir bien compris, les  
 » écrivains sacrés ont confondu ce que Jésus avait distingué....  
 » (p. 449.) Il serait étrange que Jésus eût annoncé sa résurrection d'une manière si précise et si claire, et que les Apôtres ne  
 » l'eussent pas compris. Les paroles des écrivains sacrés sur cet  
 » objet font l'effet d'un commentaire involontairement ajouté après  
 » l'événement. »

Néander n'est pas plus respectueux pour l'Évangile de saint Jean : « Jean, dit-il (p. 386), a pu expliquer par l'amour du  
 » gain la conduite de Judas; mais Jean a pu se tromper... (page  
 » 40.) Nous pouvons en certains cas être obligés de nous écarter  
 » de l'opinion du disciple bien-aimé, et donner un autre sens aux  
 » paroles de Jésus... (p. 464.) Le dernier chapitre, ajouté après  
 » la mort de Jean à son Évangile, a tous les caractères de la vraisemblance; ce qui ne veut pas dire qu'il reproduise exactement  
 » les paroles de Jésus, celles, en particulier, sur lesquelles on  
 » appuie le récit fabuleux de la fin. »

Je ne sais si M. Gaussen et M. Merle sont du nombre des ministres qui ont été consultés par une dame protestante, native de Genève, distinguée par sa naissance et ses talents, et que l'ont dit très-attachée au méthodisme; mais je sais bien que l'objet, sur lequel elle les a consultés, mérite de trouver ici sa place. Il s'agissait de savoir si saint Paul s'était trompé en conseillant le cé-

libat dans le septième chapitre de sa première épître aux Corinthiens. Madame Gasparin est persuadée que le mariage est un état plus parfait que le célibat. Elle a fait un livre où elle s'applique à prouver que *le mariage chrétien est l'état le plus favorable au développement intime et aux manifestations de la vie religieuse* (1).

Ainsi, selon elle, le point de vue apostolique du mariage tel qu'il est annoncé par saint Paul, est faux et directement contraire au point de vue chrétien. M. le ministre Frédéric Monod ne s'est pas contenté de faire l'éloge de ce livre; il a encore ouvert les colonnes de son journal méthodiste à quatre fort longs articles, où Madame Gasparin soutient son paradoxe, que saint Paul s'est trompé en conseillant le célibat.

Ce n'est pas, au reste, le seul objet sur lequel saint Paul ait fait fausse route, si nous en croyons M. Reuss, professeur d'Écriture Sainte en la faculté de théologie protestante de Strasbourg. En effet, dans un ouvrage qu'il a publié en français d'après la demande de plusieurs élèves de théologie de Genève, il dit en parlant de la prédestination (2) : « L'Apôtre, pour toute réponse, ne » sait que réduire l'homme à la dignité de la matière brute, afin » de justifier la logique... Comme tout autre homme, en abordant » un pareil sujet, il heurte contre un écueil, contre lequel il doit » se briser, et auquel il aurait mieux fait de ne pas toucher. »

§ 2. *Du langage sincère des professeurs de théologie de l'Église nationale de Genève sur la falsification des Bibles protestantes.*

— La faculté de théologie de l'Église nationale de Genève a eu longtemps pour doyen M. Chenevière, grand adversaire des mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Il a écrit cependant pour soutenir contre M. Schérer l'inspiration de la Bible; mais il réduit cette inspiration aux choses essentielles. Selon ce système, qui est très-commun parmi les ministres protestants, il faut distinguer entre les choses essentielles et celles qui ne le sont pas; il faut faire un triage; tout ce qui est essentiel est la parole de

(1) Le mariage au point de vue chrétien, tom. I, chap. 4, p. 50.

(2) Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique, tom. II, page 142.

Dieu , tout ce qui n'est pas essentiel est la parole des hommes. Libre à chacun de regarder comme essentiel ce qu'un autre ne regarde pas comme tel. Ce triage doit se faire dans chaque livre, parce qu'il n'en est aucun où les partisans de ce système ne trouvent plusieurs choses qu'ils regardent comme non essentielles, comme non inspirées, comme étant la parole des hommes, et par conséquent comme falsifiées.

Dans la même faculté de théologie, M. Cellérier, dont j'ai déjà parlé plus haut, professe depuis plus de trente ans la Sainte Écriture. Les ministres genevois sont en grande partie ses disciples, et il est naturel de croire qu'ils ont sucé ses principes. Or ces principes sont consignés dans le *Manuel d'herméneutique* qu'il a fait imprimer en 1852, où il dit (p. 251) : « Dans l'Ancien Testament, il est quelques ouvrages, comme l'Ecclésiaste et le Cantique, qu'une critique impartiale ne peut pas tenir pour authentiques. Il en est quelques autres, comme Esdras et Néhémie, qui ne sont point présentés comme inspirés et qui n'y prétendent point. Dans le Nouveau Testament, il est un livre, la deuxième épître de saint Pierre, dont l'authenticité ne peut être maintenue sans nier tous les principes qui prouvent celle des autres. »

Voilà donc plusieurs livres de la Bible, dont M. Cellérier nie l'inspiration. On a donc falsifié l'Ancien et le Nouveau Testament en plaçant ces écrits au rang des livres inspirés. Telle est du moins la conviction de M. Cellérier; tel est l'enseignement qu'il donne à ses élèves.

SECTION SECONDE. — *Du langage officiel des ministres protestants sur l'inspiration de toute la Bible.* — Nous allons maintenant constater le second fait, qui est que les ministres, quand ils parlent selon la doctrine officielle du protestantisme, enseignent que la Bible tout entière est la pure parole de Dieu. Mais qu'est-il besoin de le prouver? Tout le monde sait que le terme de *Bible* est synonyme de *parole de Dieu*. Quand les protestants, ainsi que les catholiques, ouvrent la Bible, ils disent que c'est pour lire la parole de Dieu. Quand les colporteurs protestants présentent la Bible, ils disent toujours : *Voici la parole de Dieu*. Quand

les prédicateurs protestants citent la Bible, ils disent comme les catholiques : *Écoutez la parole de Dieu*. Quand les synodes protestants discutent si l'on fera des confessions de foi, tous les membres s'accordent à reconnaître que la règle de foi, c'est la Bible. En un mot la Bible, toute la Bible, rien que la Bible, c'est le langage officiel du protestantisme. Aussi dans la discussion que nous avons à soutenir, nos adversaires se déclarent les champions de la Bible, armés de pied en cap pour soutenir qu'elle n'est pas falsifiée. Il serait donc bien inutile que nous nous arrétassions plus longtemps à constater que les ministres, en parlant selon le langage officiel du protestantisme, enseignent tous que la Bible n'est point falsifiée, mais qu'elle est tout entière la pure parole de Dieu. Mais il n'est pas moins certain que ce n'est pour un très-grand nombre de ministres qu'un langage d'accommodation contraire à leur langage officiel. Nous avons donc pleinement constaté une première plaie profonde et hideuse du protestantisme, c'est qu'il existe une opposition certaine entre la doctrine d'accommodation de plusieurs ministres et leur doctrine sincère sur les falsifications de la Bible.



## QUELQUES TRAITS

# DE LA RÉPONSE DE M. GAUSSEN

**Avec des observations.**

---

M. le ministre Gausсен s'est réservé de faire imprimer lui-même la réponse à la lettre qu'on lui avait écrite. Cette réponse est extrêmement longue, parce qu'il y passe en revue divers objets, entre lesquels il y en a plusieurs dont il n'était aucunement question dans cette lettre. C'est peut-être un moyen habile de faire diversion; mais nous n'acceptons point cette manière de combattre. Nous ne le suivrons donc point dans toutes ses digressions, et nous nous bornerons à présenter quelques traits de sa réponse, avec des observations.

Nous serons obligé de montrer plusieurs fois que M. le ministre a avancé des choses évidemment fausses; mais nous ne l'accuserons pas de l'avoir fait volontairement. Nous disons seulement de lui ce que Luther, dont il fait un si grand cas, disait des ministres genevois et des autres réformés (1), qu'on appelait alors sacramentaires (2): « Il leur arrive quelque chose de semblable à ceux qui considèrent les objets à travers un verre coloré; car quelle que soit la couleur des choses en elles-mêmes, l'œil n'y voit que la couleur qui est dans le verre. »

§ 1. *Définition de l'Église catholique.* — M. Gausсен commence sa lettre par l'exposition de deux correspondances qu'il a eues avec

(1) Nous nous servons ici de l'expression usitée chez les protestants. Ils divisent le protestantisme en ÉGLISES LUTHÉRIENNES et ÉGLISES RÉFORMÉES. Nous ne savons cependant pas pourquoi ils excluent les luthériens du nombre de ceux qu'ils appellent RÉFORMÉS.

(2) Lutheri opera, tom. VII, fol. 580.

M. l'abbé de Baudry. Il a rompu la première, dit-il, parce qu'il s'est aperçu que cet abbé ne cherchait pas à s'éclairer. Il ne s'est pas trompé en cela. M. l'abbé n'avait point besoin de s'éclairer ; ce ne pouvait pas être son but ; il désirait uniquement éclairer M. Gausсен ; mais M. le ministre a détourné les yeux en rompant cette première correspondance.

Quant à la seconde, il n'en était point fait mention dans la lettre, comme le remarque expressément M. Gausсен. Pourquoi donc en parler ? C'est pour avoir occasion d'accuser M. l'abbé de donner le change à ses lecteurs en jouant sur un mot, et d'employer ainsi, pour servir son Église, des moyens qui répugneraient à son caractère en tout autre cause. Le grief est considérable ; examinons s'il est bien fondé.

Il s'agit du mot *Église catholique* ou *Église universelle* : ces deux expressions sont synonymes. La première présente l'étymologie grecque, et la seconde la signification en français. Dans l'*Exposé des discussions* (1) on avait cité un passage de la *Théopneustie* de M. Gausсен où il dit : « La raison que nous avons pour reconnaître » comme sacrés les livres qui forment aujourd'hui pour nous le recueil du Nouveau Testament, est le témoignage de l'Église catholique. »

M. le ministre avoue que ce sont ses propres paroles ; mais il se plaint qu'on n'ait pas ajouté la définition qu'il donne du témoignage de l'Église catholique, dans laquelle il dit (2) : « Il faut entendre » par là le consentement universel des Églises anciennes et modernes, asiatiques et européennes, bonnes et mauvaises, qui se réclament du nom de Jésus-Christ. »

Nous ne ferons pas à M. Gausсен l'injure de croire qu'il ressent dans le fond du cœur l'indignation qu'il témoigne ; car elle tournerait contre lui-même, puisque dernièrement encore, dans ses propositions à M. Combalot, il a fait la même omission. Ce qu'il regarderait comme innocent en lui, le regarderait-il comme criminel chez un autre ?

Voyez quelle est la première hérésie des six que dans son écrit à M. Combalot il attribue aux Pères du Concile de Trente : c'est, dit-il, de s'être donnés comme représentant eux seuls l'Église universelle. Ajoute-t-il sa définition de l'Église universelle ou catholique ?

(1) Exposé des discussions entre les protestants sur l'autorité de l'Écriture Sainte. Genève 1852.

(2) Théopneustie, page 554.

Non. Voilà donc absolument la même omission qui avait été faite dans l'*Exposé des discussions*.

Peut-être a-t-il craint que s'il avait donné sa définition, M. Combalot, qui ne ménage guère les ministres protestants, ne lui eût répondu : Vous êtes de mauvaise foi quand vous soutenez l'inspiration et la canonicité de tous les livres du Nouveau Testament, car il n'y a presque aucun de ces livres, même des Évangiles, qui n'ait été rejeté par quelqu'une des anciennes Églises mauvaises. C'est un fait constant, appuyé sur le témoignage exprès des anciens Pères, et on n'a pas besoin de vous les citer, puisque vous en convenez expressément dans votre *Théopneustie*, page 355 : « Au second siècle, dites-vous, les Gnostiques (Valentin, Cerdon, Marcion) rejetaient le Pentateuque, et n'admettaient dans le Nouveau Testament que l'Évangile de Luc et une partie des épîtres de Paul. »

Il est donc clair que vous n'admettez pas pour canoniques les Évangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Jean, et plusieurs autres livres du Nouveau Testament.

Pour mettre en forme bien logique son argument, M. Combalot vous aurait dit : Selon votre définition de l'Église catholique, dont le témoignage est, selon vous, la règle de la canonicité, on ne doit reconnaître pour livres canoniques et inspirés que ceux qui sont appuyés sur le témoignage de toutes les Églises anciennes, même mauvaises. Or, toujours selon vous, les Églises mauvaises du second siècle, qui étaient les diverses sectes des Gnostiques, rejetaient trois Évangiles et plusieurs autres livres du Nouveau Testament. Donc, selon vous, une grande partie des livres du Nouveau Testament n'est pas canonique et inspirée. Donc vous êtes de mauvaise foi quand vous soutenez, dans le reste de votre ouvrage, que tous les livres du Nouveau Testament sont canoniques et inspirés.

Tel aurait pu être le langage de M. Combalot, et M. le ministre a eu raison de l'éviter. Mais il n'use pas de la même précaution à l'égard de l'auteur de l'*Exposé*; car il sait très-bien qu'il ne sera jamais accusé par lui de mauvaise foi. Cet auteur estime trop M. Gausson pour qu'il lui vienne jamais dans la pensée que ce ministre soit capable de mauvaise foi. Nous partageons ces sentiments, et nous dirons seulement qu'il a sur les yeux les verres colorés dont parle Luthier; nous déplorons son illusion de n'avoir pas aperçu les défauts d'une définition qu'il répudie lui-même en cent endroits de son ouvrage, puisqu'en ces endroits il exclut de

l'Église catholique ancienne les Églises mauvaises. Par exemple, il dit, page 355 et suivantes : « L'ancienne Église enseigne d'une voix unanime que tous les écrits canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament sont donnés par le Saint Esprit de Dieu. »

§ 2. *Refus de concourir à la rectification de la calomnie.* — M. Gausсен témoigne un grand étonnement qu'on se soit adressé à lui pour le prier d'engager le rédacteur des *Archives du Christianisme* à rectifier son article, et il voit en cela une manœuvre de guerre. Nous sommes bien plus étonnés nous-mêmes qu'il n'ait pas fait attention au motif qu'on lui en exposait clairement en ces termes : « Puisque l'on s'appuie sur votre autorité par le moyen de votre lettre que l'on cite, il ne convient pas que l'on abuse de votre nom pour donner cours à une fable pleine de méchanceté. »

M. le ministre Frédéric Monod, auquel il nous dit de recourir directement, déclare de son côté qu'il n'apportera aucune modification à son article. Nous laissons aux lecteurs l'appréciation de ces procédés.

§ 3. *Motif de la conférence proposée.* — Nous avons dit, dans le troisième numéro des *Annales*, que les ministres avaient mis tout en œuvre pour affaiblir l'impression qu'avaient faite les discours de M. Combalot. Ils avaient espéré y réussir par un déluge de petits pamphlets que les colporteurs jetaient clandestinement dans les magasins, au milieu des rucs, et jusque dans l'église catholique. On sait que dans ces écrits protestants, nos plus sacrés mystères, tels que le sacrifice de la messe, sont tournés en dérision, l'invocation de la Mère de Dieu est appelée une idolâtrie, l'Église romaine est représentée comme la grande prostituée qui enivre d'un vin fumeux toutes les nations. Mais, ô douleur ! les catholiques ne veulent pas mordre à cet hameçon, ils ont un profond mépris pour de telles absurdités, ils n'ont pas daigné lire ces pamphlets ; plusieurs les ont renvoyés, d'autres les ont brûlés. Il s'est même trouvé, ô comble de la désolation ! des prêtres qui ont approuvé cette conduite, bien plus, qui en ont été eux-mêmes les instigateurs.

Ce moyen ayant donc été inutilement employé, on en a cherché un autre pour faire parvenir aux oreilles des catholiques une doctrine dont on espérait tant de fruit, et l'on a inventé celui d'une conférence publique. Écoutons ce qu'en dit M. Gausсен : « Si j'avais eu le privilège d'une conférence publique avec M. Combalot devant des auditeurs catholiques romains, je leur aurais dit : *« Voulez-vous être le fils qui ne peut pas lire le testament de son père ? »*

» Voulez-vous vous soumettre à des additions frauduleuses, à des clauses occultes ? etc., etc. »

Mais on prévoyait bien que les catholiques se seraient élevés contre des discours si injurieux à leurs prêtres qu'ils estiment et qu'ils aiment. Pour prévenir cet inconvénient, on a espéré pouvoir employer les prêtres eux-mêmes à exiger qu'on écoutât tranquillement les déclamations qu'on lancerait contre eux. On a demandé qu'il y eût deux présidents. L'un d'eux aurait été pour les catholiques ; ç'aurait été sans doute un prêtre, et il aurait eu dans sa charge de veiller à ce que les catholiques ne troublassent point la conférence par des sifflets ou des murmures. Les ministres auraient donc péroré tout à leur aise, et fort longuement ; car ils avaient six articles à prouver, outre les digressions dont ils ne sont pas avares. Au bout d'une heure ou deux, le président catholique aurait demandé qu'on cédât la parole pour quelque temps aux souteneurs de son parti ; les ministres auraient déclaré vouloir continuer leurs interminables discours. Cette dispute aurait entraîné un tumulte dont les ministres auraient profité pour rompre la conférence, et publier que les prêtres n'avaient pas voulu qu'on fit briller plus longtemps aux yeux des catholiques la lumière de la vérité.

Rien de tout cela n'a pu avoir lieu, à cause de la condition qu'a mise M. Combalot que la conférence n'aurait lieu qu'en présence seulement de six prêtres catholiques. Les ministres se sont obstinés à rejeter cette condition qui ne s'accordait point avec leur projet, et ils ont refusé la conférence, si elle était restreinte à ce nombre de témoins.

§ 4. *Confessions de foi.* — M. Gaussen soutient que toutes les Églises protestantes admettent les livres du Nouveau Testament sans aucune exception, et il cite en preuve leurs confessions de foi. Il nous regarde comme bien crédules s'il croit que sur sa parole nous ajouterons foi à une telle assertion contre le témoignage de nos yeux. Il s'appuie sur la confession de foi des méthodistes de Genève, comme si nous pouvions ignorer que les trois quarts au moins des protestants de Genève ne sont pas méthodistes, mais appartiennent à l'Église nationale qui n'a point de confession de foi. Ne savons-nous pas aussi qu'en France, son ami, M. Fréd. Monod, s'est séparé de l'Église nationale il y a peu d'années, parce que cette Église n'avait point et ne voulait point avoir de confession de foi ? Qu'est-il résulté de cette séparation ? C'est qu'il a presque en vain agité son drapeau, il n'a pas attiré à lui la vingtième partie

de la population protestante, en sorte qu'au moins les dix-neuf vingtième des protestants français font encore actuellement partie de l'Église nationale qui est sans confession de foi. Ces faits sont manifestes, évidents, palpables. Et M. Gausсен croit pouvoir nous induire en erreur, en nous disant gravement que toutes les Églises protestantes ont des confessions de foi d'après lesquelles on peut juger de leur doctrine officielle.

Au reste, puisqu'il s'agit d'une doctrine qui ait un caractère officiel, selon l'expression dont il se sert, nous avons constaté par de meilleures preuves que la doctrine officielle des ministres est que tous les livres contenus dans les Bibles protestantes répandues par les sociétés bibliques sont du nombre des livres inspirés.

Mais nous avons constaté aussi qu'un grand nombre de ministres protestants, quand ils parlent selon leur langage sincère, nient l'inspiration d'une partie de chacun de ces livres, ou même de quelques livres entiers, et nous avons cité M. Cellérier, professeur d'Écriture Sainte depuis plus de trente ans dans la faculté de théologie de l'Église nationale de Genève. A cela, M. Gausсен nous répond que ce sont des *individus en désaccord avec leurs Églises*. Vraiment il nous est impossible de comprendre comment il peut avancer, avec une imperturbable assurance, des faits dont la fausseté est évidente. Prétendre que M. Cellérier est en désaccord avec l'Église nationale de Genève, tandis que jamais on ne l'a inquiété sur son enseignement, depuis plus de trente ans qu'il est professeur, c'est un peu trop compter sur notre crédulité.

§ 5. *Traduction et tradition*. — Nous avons annoncé que nous donnerions, dans les *Annales*, un article sur les falsifications des traductions protestantes de la Bible. Notre intention était de renvoyer à cet article l'explication de ce que nous entendions par ce genre de falsification; mais il est arrivé que M. Gausсен a cru que nous entendions par falsification toute traduction peu exacte. De là un long article pour prouver qu'il n'y a point de traduction parfaite. Mais nous n'en disconvenons pas, et nous ne regardons point toutes les inexactitudes qui échappent à un traducteur, involontairement, comme autant de falsifications. Nous appelons falsifications les traductions de certains mots, qui sont faites dans l'intention de tromper le lecteur et de lui faire prendre les paroles de l'Écriture Sainte dans un sens faux, c'est-à-dire contraire à celui du texte sacré. On avait cité pour exemple à M. Gausсен la traduction de la Bible protestante sur le mot *tradition*, et on lui avait représenté

que cet exemple, allégué depuis un an dans l'*Exposé des discussions*, n'avait jamais été réfuté. Il sera utile de le rapporter encore ici, pour qu'on comprenne bien ce que nous entendons par *falsifications*.

« Les traditions, dont il est question dans le Nouveau Testament, » sont des enseignements. Ainsi on ne s'écarte point du sens de » l'expression grecque *paradosis*, soit qu'on la traduise par *tradition*, » soit qu'on la traduise par *enseignement*. Si on lit le Nouveau » Testament dans la langue originale, on y trouvera deux sortes de » traditions expressément distinguées : les traditions pharisaïques » et les traditions apostoliques. Quelques traditions pharisaïques y » sont réprouvées et condamnées. Mais les traditions apostoliques » y sont louées et recommandées. *Retenez fermement*, dit l'Apôtre » (2 Cor. II, v. 14), *les traditions que vous avez apprises soit par nos » discours, soit par notre lettre*. Le Concile de Trente a eu soin de » faire remarquer que les traditions reçues par l'Église romaine » comme règles de foi, sont seulement les traditions apostoliques. » Mais malgré une déclaration si expresse, le traducteur protes- » tant du Nouveau Testament est venu à bout de faire accroire à » ses lecteurs que l'Église romaine reçoit avec vénération les tradi- » tions que Jésus-Christ réprouve. Pour cela, qu'a-t-il fait? Il a » substitué le mot d'enseignement à celui de tradition dans le pas- » sage où l'Apôtre recommande les traditions. Voici comment il a » traduit : *Retenez les enseignements que nous vous avons donnés soit de » vive voix, soit par écrit*. En même temps il a eu grand soin de » conserver le terme *tradition* partout où il s'agit de celles que l'É- » criture condamne. De là il est arrivé que les lecteurs protestants, » trouvant dans leur Bible que partout où l'on parle des traditions, » on les condamne, concluent que toutes les traditions sont con- » damnables, et ils imputent à grande erreur à l'Église romaine » l'autorité qu'elle reconnaît dans la tradition.

« Que l'intention du traducteur ait été de les conduire à ce ré- » sultat, c'est ce qui paraît clairement par un *Recueil de passages de » l'Écriture Sainte contre la doctrine de l'Église romaine*, dont les » protestants de Genève se servent pour l'instruction des jeunes » gens qui se préparent à la première communion. Voici ce qu'on » lit dans l'article second, où il s'agit des traditions de l'Église ro- » maine : *Jésus-Christ condamne les traditions que les docteurs juifs » avaient introduites*. On y cite les passages où il s'agit des traditions » pharisaïques, et l'on ajoute : *L'Écriture Sainte ne nous renvoie ja-*

» *mais aux traditions.* La fausseté de cette dernière addition aurait  
 » été évidente, si l'on avait traduit littéralement le passage de saint  
 » Paul aux Thessaloniens ; car on ne peut pas renvoyer aux tra-  
 » ditions d'une manière plus claire qu'en disant : *Retenez les tradi-*  
 » *tions.* Il a donc fallu , pour déguiser la vérité , substituer le mot  
 » d'enseignements à celui de traditions. Le motif qu'a eu le traduc-  
 » teur genevois de faire ce changement est manifeste. »

§ 6. *Digression de M. Gausсен.* — Après avoir parlé des traduc-  
 tions, M. Gausсен se jette dans une longue discussion sur divers su-  
 jets qui n'ont qu'un rapport fort indirect à la question qui nous oc-  
 cupe, et principalement sur la lecture de la Bible. Il serait trop long  
 de le suivre sur ce terrain où il ne fait que répéter diverses objec-  
 tions qui ont été très-bien et très-complètement réfutées par mon-  
 seigneur Malou, évêque actuel de Bruges, dans un excellent ou-  
 vrage en deux vol. in-8°, intitulé : *La lecture de la Sainte Bible en*  
*langue vulgaire, jugée d'après l'Écriture, la tradition et la saine rai-*  
*son.*

§ 7. *Livres deutero-canoniques.* — M. Gausсен dit : « Il vous  
 » plaît, Monsieur, de donner à ces livres humains le nom de deu-  
 » tero-canoniques, comme s'il suffisait de baptiser quelque objet  
 » d'un nom nouveau pour en changer tout à coup l'origine et la na-  
 » ture. »

Comment M. Gausсен ose-t-il avancer qu'on a , dans la lettre  
 qu'on lui a écrite, baptisé ces livres d'un nom nouveau , tandis  
 qu'on a employé celui qui a été constamment usité chez les théolo-  
 giens catholiques. Nos théologiens se font une règle de suivre le  
 langage qui leur a été tracé par le Pape saint Gélase, qui vivait il y  
 a plus de douze cents ans , et qui , dans son fameux décret, ensei-  
 gne expressément que les livres dont il s'agit ne sont pas apocry-  
 phes, mais canoniques. Néanmoins, comme ils n'étaient pas dans  
 l'ancien canon fait, à ce que l'on croit, par Esdras, les théologiens  
 se sont servis du terme de deutero-canoniques, qui signifie qu'ils  
 ont été insérés dans le catalogue des livres inspirés, mais plus tard  
 que les autres livres de l'Ancien Testament.

§ 8. *Infailibilité des Apôtres.* — M. Gausсен soutient que les  
 Apôtres n'étaient pas personnellement infailibles. Mais que nous  
 importe le nom de personnel ; ce mot n'était pas employé dans la  
 lettre qu'on lui avait écrite. Il s'y agissait de la constante infailibi-  
 lité en matière de doctrine. M. Gausсен l'avait niée autrefois, et



on témoignait l'espérance qu'il avait changé d'avis actuellement ; mais cette espérance était mal fondée , puisqu'il soutient toujours que saint Pierre fut repris par saint Paul , à cause qu'il avait erré en matière de doctrine. La persévérance de M. le ministre nous obligera à prouver que les Apôtres étaient toujours infallibles dans leur doctrine, et que l'objet sur lequel saint Pierre fut repris n'était pas une erreur doctrinale. C'est ce que nous ferons dans notre second article sur la falsification des Bibles protestantes, qui sera inséré dans le numéro suivant de nos *Annales*.

---

## LE CÉLÈBRE DOCTEUR LÉO ET LE CATHOLICISME.

---

Le plus célèbre écrivain d'Allemagne, parmi les protestants, est aujourd'hui le professeur Léo, auteur d'une *Histoire d'Italie* de la plus haute portée.

La feuille protestante de Halle, rédigée par Nathusius, la *Volksblatt für Stadt und Land*, l'accuse de tendances vers le catholicisme. Le docteur Léo lui répond par un article du plus grand intérêt, d'où nous extrayons les lignes suivantes. Nous les recommandons à l'attention de nos lecteurs. Quel contraste avec ces grotesques expositions du catholicisme que font éclore chaque mois le *Semeur* et chaque matin les petites brochures de circonstances ! Les *Annales* s'attendaient bien à cette pluie d'orage ; elles la laisseront passer. Déjà le *Journal de Genève* a très-bien dit qu'on ne détruira pas le catholicisme à coups de brochures ; nous ajouterons surtout de brochures de l'espèce du jour. Puis viendra la discussion sérieuse des hommes sérieux, des hommes calmes, sincères ; que Dieu nous fasse la grâce de ne point compromettre l'avenir en nous laissant entraîner par le torrent où on voudrait exposer notre modeste barque.... Vérité, charité, patience....

« Ma réponse consistera uniquement à montrer que mon adversaire ne m'a pas compris, car, évidemment, il parle d'une Église catholique tout autre que celle que je connais. Il est donc naturel qu'il dise *oui*, tandis que je dis *non*. Il parle d'une Église catholique dans laquelle l'autorité du Pape a plus de valeur que celle de Jésus-Christ, tandis que, pour ma part, je n'en connais qu'une dans laquelle l'autorité du Pape n'a pour fin que de servir de véhicule à la lumière du Christ. Qu'elle ait une autre manière de servir Dieu, cela va de soi, c'est pour cela que nous sommes protestants ; — mais elle n'a pas d'autre fin, l'on obéit au Pape qu'au nom de Jésus-Christ. Il parle d'une Église catholique et romaine, dans laquelle on se prosterne

devant les images au lieu d'adorer l'unique médecin, et moi je n'en connais qu'une, dans laquelle on vénère la croix de Jésus-Christ, et, dans ses saints, ce qu'ils ont fait et supporté avec courage et patience pour le salut de leurs frères et la glorification de l'Église du Christ. Il s'occupe d'une Église catholique qui n'use que de pénitences extérieures pour la rémission des péchés; celle que je connais exige, il est vrai, une pénitence extérieure, mais seulement en tant qu'elle doit être l'expression de l'esprit de pénitence, car elle déclare nulle toute pénitence purement extérieure, dépourvue de charité et manquant de foi.

» Si donc il existait une Église catholique telle que mon contradicteur la dépeint, je m'unirais à lui pour dire qu'elle est réellement l'Antéchrist. Mais je dois rendre témoignage à la vérité en avouant que je n'ai trouvé nulle part une telle Église...

» Or, mon adversaire ne prétend pas sans doute que je doive citer les sottises et les méchancetés des mauvais protestants pour prouver la légitimité des doctrines et des tendances de notre Église! Pour être juste, il devrait s'abstenir également de porter un jugement sur l'Église catholique d'après les plus mauvais d'entre ses adhérents. Il est vrai que j'ai trouvé dans la doctrine et les usages de l'Église romaine bien des choses auxquelles je ne pourrais me soumettre, mais jamais je n'y ai rencontré nulle part rien qui fût opposé au christianisme. Le catéchisme de l'Église romaine, que je connais, se borne à dire qu'il faut honorer le Pape comme le chef du clergé, parce qu'en cette qualité il est le Vicaire de Jésus-Christ; qu'il faut honorer les prêtres à cause de leur consécration à Dieu. Que peut-il y avoir en cela d'opposé à l'idée de l'Église, et comment le Pape peut-il être opposé au Christ? Quant aux personnes, les catholiques les jugent avec autant de liberté que nous, lorsqu'elles n'ont pas été à la hauteur de leur dignité. Le même catéchisme dit formellement que, dans le culte des saints, on ne cherche qu'à glorifier Dieu. De plus, cet ouvrage ne considère la pénitence comme un moyen de salut, qu'autant qu'on se repent du péché, non à cause des suites extérieures qu'il peut avoir ou en vue de soi-même, mais par amour de Dieu; à l'appui de cette doctrine il cite le passage de saint Paul (*Ad Hebreos*, XI, 6) : « Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. » L'Église romaine que j'ai appris à connaître est donc une tout autre Église que celle dont mon adversaire a voulu parler. Quant à la sienne, il peut la dénigrer; seulement, il me permettra de lui demander où elle est? Toujours est-il qu'on

ne peut attribuer à celle que je connais le mal qu'il rapporte de cette Église catholique de sa façon. Mon adversaire est dans l'erreur lorsqu'il prétend que la religion catholique n'a que faire de l'Évangile ; au contraire, elle est dans la bonne foi lorsqu'elle pense être dans un accord parfait avec l'Évangile, quoique bien entendu elle ne prétende pas être d'accord avec tout ce que le protestantisme théologique veut y trouver. Mais la question change dès lors et la discussion roule sur la manière d'expliquer l'Évangile et non sur son autorité....

» Prétendre que l'Église catholique refuse à ses adhérents la lecture de la Bible, c'est la calomnier : là du moins où elle trouve la simplicité et la fidélité chrétienne, elle ne le fait jamais, mais elle s'efforce de prévenir les recherches de pure curiosité, les doutes de pure critique, la lecture non approfondie. Sans doute ce soin pourrait bien çà et là être poussé trop loin ; certains confesseurs pourraient bien être là dessus d'une pratique trop rigide ; mais en face des émissaires anglais, qui, semblables à des oiseaux de proie, vont semer la discorde partout, sans considérer l'homme tel qu'il est, ne respectant, dans leur orgueil anglais, aucune convenance, cette sévérité et ces soins craintifs des prêtres catholiques pour leurs ouailles doivent paraître pleinement justifiés, alors même qu'ils n'obtiendraient pas notre assentiment. Il me semble que mon contradicteur a passé par les mêmes phases que moi. Dans mon pays et à Erfurth j'avais connu bon nombre de catholiques, et même d'assez près ; mais plus tard, et surtout à l'Université, j'oubliai ce que j'avais vu pour ajouter foi aux caricatures de la religion catholique que me présentaient des *hommes de poids*, caricatures à peu près semblables à celles que nous offre mon honorable contradicteur ; je me figurai que les catholiques que j'avais rencontrés jusqu'alors étaient modifiés, dans un sens meilleur, par leur entourage protestant. Ayant ainsi formé mes convictions sur ces caricatures que je prenais pour la véritable Église catholique, je m'emportais contre elle en toute occasion, même à Rome, partout enfin où les convenances ne m'imposaient pas des égards. Si quelque catholique se permettait à Berlin contre un protestant la moitié des fredaines dont je me rendis coupable en ce sens à Florence et à Rome, cela suffirait pour mettre en fureur toute l'Allemagne septentrionale...

» Donc, encore une fois, mon adversaire ne connaît pas l'Église catholique que je connais ; évidemment, il ne la connaît pas ; — celle qu'il connaît je l'ai cherchée moi-même bien longtemps, alors

que je croyais encore pouvoir la trouver! — Mais je ne l'ai trouvée nulle part. Je suis affligé de ne pouvoir partager son aigreur : mais ce n'est pas ma faute ; pour ma part, il m'est impossible de pourchasser plus longtemps un fantôme issu de cahiers universitaires, de mauvaises gazettes et autres paperasses, et de rendre sciemment un faux témoignage ; ce n'est pas là, je pense, ce que veut mon adversaire. Plus d'une fois j'ai cru tenir ce fantôme de mes deux mains ; mais lorsque j'y regardais de plus près, ce n'était plus l'Église que j'avais saisie.... Je me réjouissais d'être enfin parvenu à mon but, lorsque je fus témoin de la vénération et des hommages rendus aux reliques et choses semblables ; mais bientôt je pus me convaincre qu'on ne dépasse pas en ce point même les bornes d'une piété et d'un amour raisonnables, et que l'Église, en tant qu'Église, n'exige de personne la croyance à certaines reliques, de sorte que toutes ces choses ne sont pas *de fide*. En un mot, pendant un demi-siècle dont il me souvient, j'ai trouvé beaucoup de choses dans l'Église catholique à la pratique desquelles je ne puis me soumettre ; mais, dans tout cela, rien qui soit contraire aux dogmes chrétiens. Peu à peu, j'en suis donc venu à penser que nous, qui sommes en opposition avec elle, nous avons l'obligation de l'examiner mûrement pour le salut de nos âmes. »

## MÉLANGES ET NOUVELLES.

---

ITALIE. — ROME. — Mgr l'évêque de Lausanne et de Genève a prêché à Saint-Louis un sermon qui a beaucoup édifié son nombreux auditoire. La parole d'un confesseur de la foi a toujours une puissance très-grande : c'est Dieu qui lui donne cette triomphante autorité.

— La réforme de l'ordre des Dominicains continue avec un admirable progrès dans les couvents d'Italie, par le zèle prudent et éclairé du R. P. Jeandel, vicaire-général, aidé des PP. Besson et Amenshon. On voit déjà refleurir à Sainte-Sabine les grands exemples de vertu qui avaient illustré ce célèbre corps. La réforme se développe également dans l'ordre des Bénédictins et dans les différentes branches de la famille de saint François d'Assises.

FLORENCE. — Les journaux publient une lettre du docteur Cahill, généreux défenseur de la foi catholique en Irlande, adressée à lord Carlisle, lettre qui jette un grand jour sur l'affaire des Madiai de Florence.

Il devient évident que c'est encore, comme à Estissac, la révolution qui s'est couverte du manteau du protestantisme. Nous publions la lettre du docteur Cahill tout entière, pour faire toucher du doigt combien les protestants, même les plus honnêtes, se laissent facilement duper par Mazzini :

Noël Le Mire.

L'écrivain commence d'abord par s'étonner de voir confondu dans cette tourbe d'hommes violents, passionnés, aveugles, ennemis jurés de la foi catholique, le nom de lord Carlisle, connu jusqu'ici pour le défenseur le plus prononcé, le champion le plus impartial de la malheureuse Irlande.

Puis, dans un tableau rapide des maux qu'entraînent, à la fin du siècle dernier, en France, en Italie et dans l'Europe entière, les fatales doctrines de Voltaire, Diderot, etc. ; il démontre que la loi de 1786, en vertu de laquelle viennent d'être condamnés les Madiai, était une loi nécessaire ; plutôt politique que religieuse, puisque son but unique fût de s'opposer au développement des sociétés secrètes en proscrivant toute réunion clandestine, quel qu'en fût le prétexte.

Passant au fait lui-même, il s'exprime en ces termes :

Maintenant, milord, j'aborde la question, à savoir, le verdict rendu contre les Madiai. et je soutiens qu'ils n'ont point été condamnés judiciairement

pour avoir lu la Bible, comme vous vous plaisez à le dire. Je regrette que votre seigneurie ait écrit ces mots. Sans aucun doute, vous ignorez l'affaire et vous n'en êtes que plus coupable.

Fort de cette ignorance complète, vous accusez l'Église catholique d'intolérance; vous réveillez les haines dans les cœurs qui venaient à peine de se remettre des derniers excès de frénésie religieuse (1); vous faites appel à tous les catholiques de ce pays: vous les invitez à mériter votre estime en condamnant avec vous des lois qui n'ont jamais existé et en marquant du sceau de l'infamie la Toscane, pour avoir arrêté les progrès de la révolution civile.

L'acte d'accusation du procureur-général de Toscane à la main, je prie votre seigneurie de m'accorder son attention: il s'agit d'expliquer la remise en vigueur de la loi de 1786, et son application à l'affaire en question.

L'histoire flétrira, ainsi qu'il convient, les actes de violence et de barbarie qui ont souillé, pendant ces dernières années, la Suisse, la Hongrie, la France, Naples et l'Italie septentrionale. Je suis convaincu que vous n'ignorez rien de ce qui s'est passé. Vous êtes familiarisé, sans doute, avec les noms de lord Palmerston, lord John Russell, lord Minto, lord Cowley, sir Stratford Canning, M. Abercrombie, M. Howard et le jeune sir Robert Peel. Vous avez incontestablement entendu parler de Mazzini, Garibaldi, Ciceronacchio, Paruzzi, des corps-francs de Berne et des républicains rouges de plus de cinq royaumes d'Europe.

Vous avez pu vous convaincre, je ne crains pas de l'avancer, que chacun des révolutionnaires a eu l'honneur de correspondre avec les ambassadeurs de Sa Majesté britannique dans les différentes cours, d'être personnellement connus d'eux, d'en recevoir même des dons, et surtout d'être patronnés par ces personnages officiels à l'époque même où ces incendiaires se tenaient prêts à faire éclater la guerre civile dans leur pays, à en chasser les souverains légitimes, à se livrer à la spoliation la plus effrénée, à tout bouleverser en un mot.

Ce sont là des faits, milord, qu'on peut lire dans les annales de chaque cité, depuis Constantinople jusqu'à Turin, depuis Berne jusqu'à Naples. Il est incontestable que dans chacune de ces villes, les ambassades anglaises étaient publiquement le lieu de réunion pour les révolutionnaires.

Menacés de tout côté de même qu'à la fin du dernier siècle, le gouvernement toscan, entouré d'espions salariés du gouvernement anglais, eut recours pour la première fois depuis 30 ans à l'article 60 de la loi du 30 novembre 1786. Il ajouta de nouvelles restrictions aux articles 1, 4, 9, 14, le 4 mars 1849, et donna un pouvoir plus étendu aux fonctionnaires de l'État dans les articles 54 et 55 du règlement de police.

Mais la remise en vigueur de cette loi ne disait rien relativement à la défense de la lecture de la parole de Dieu. Le seul but de cette loi, en 1849 comme en 1786, est de mettre l'État à l'abri de la révolution. Cette loi n'est

(1) Allusions aux derniers débats sur le bill des titres ecclésiastiques.

rien autre qu'un acte sur les conciliabules qui empêche les gens de se réunir clandestinement sous prétexte de religion.

Permettez-moi de vous demander si cette loi n'était pas très-opportune au moment où l'on voyait Louis-Philippe chassé du trône qu'il occupait, le Pape se cachant sous des habits de laïc pour s'échapper du Vatican, l'empereur d'Autriche menacé par l'insurrection, le roi de Sardaigne tué par la perfidie et le roi de Naples presque chassé de ses États.

Ce fut cette époque critique qui fut choisie par une bande de cinquante Anglais, propagateurs prétendus de l'Évangile, pour envahir Florence. Ces messieurs, se divisant en cinq sections de dix membres chaque, se mirent à ouvrir plusieurs conciliabules privés dans la ville. Ils ne cherchèrent point à se procurer la permission. Comme il y a à Florence une chapelle ouverte au culte protestant, cette demande d'autorisation pour des réunions privées eût paru insolite. D'après les statistiques de la ville de Rome examinées avec soin, je sais pertinemment qu'il n'y a jamais plus de cinquante familles protestantes résidant chaque hiver dans cette ville, et vingt à Florence. Donc, à quoi bon tant de conciliabules secrets dans un moment où tous les États voisins sont ébranlés, presque dans leurs bases ?

Rosa Madià a demeuré pendant seize ans en Angleterre, elle retourna protestante dans son pays et y vécut cinq ans en paix avant le procès en question. Pendant ces cinq ans elle lut sans être inquiétée ni molestée la parole de Dieu ; malgré que vous en disiez, elle put se rendre à la chapelle protestante autant qu'elle le voulut ; par conséquent vos assertions sont irréfléchies et sans fondement.

Votre seigneurie veut-elle que je lui apprenne qu'elle fut la faute de la signora Madià et de son époux ? L'un et l'autre ont continué à se rendre à des réunions à huis clos, et cela malgré des avertissements de la police dix fois réitérés. Ils ont distribué plus de 11.000 copies de votre Bible, contenant, comme je puis le prouver, plus de 1600 variations du texte original. Ils ont persuadé et corrompu des enfants les attirant à leurs conciliabules. Faisant une sacrilège allusion au sacrement d'Eucharistie, ils appelaient du nom de Dieu de pain, le Dieu qui réside sur nos autels. Ils étaient associés avec plusieurs colporteurs pour répandre les Bibles. Ils faisaient distribuer par des joueurs d'orgue à leur gage des gravures indécentes de la Sainte-Vierge en feuilles volantes, d'autres gravures représentaient les âmes du Purgatoire regardant à travers des barreaux de fer, et le prêtre en soutane faisant marché avec elles pour les absoudre à raison de 2 senci. La confession était de leur part l'objet des attaques les plus indécentes, et leurs lectures de la parole de Dieu ne se terminaient que par des injures prodiguées à la personne du Souverain Pontife, l'appelant l'homme du péché, l'antéchrist. Ainsi il plaît à votre seigneurie d'appeler lecture de la Bible ces actes inqualifiables par lesquels on insultait aux sentiments, aux convictions et à la croyance de toute une population.

Le 8 juin de l'année dernière, le signor Nicolas Nerzini usant du droit que lui donnait la loi, a appliqué la peine encourue. Donc, la sentence judiciaire a été prononcée contre des individus évidemment associés à de riches An-



glais, et dont l'association n'avait d'autre but que de répandre des Bibles par milliers, payer des colporteurs ainsi que le fit lord Clarendon en Espagne, employer des joueurs d'orgue pour distribuer des caricatures contre la religion du pays, insulter le chef de cette religion, calomnier les lois, défier la police, tourner en ridicule la sainte Eucharistie, faire imprimer et répandre des nuées de feuilles volantes ; et enfin, d'entretenir 50 fanatiques qui, refusant de lire en paix la Bible dans la chapelle publique, se sont servis de la parole de Dieu comme de prétexte pour exciter le scandale et porter atteinte à la paix publique.

Qui donc est en cause, si ce n'est des révolutionnaires, des calomniateurs publics, une bande de conspirateurs étrangers, de perturbateurs mereenaires de la paix publique ? En vérité, le duc de Toscane est un tyran bien sanguinaire, puisqu'il permet à la loi de sévir contre de pareils gens !

De grâce, milord, sur quelle autorité vous fondez-vous, quand vous affirmez que les prisons d'Italie sont remplies des victimes de la persécution ? Je demande formellement la source d'où vous tirez une pareille assertion. Je vous tiens pour profond et savant historien, je respecte vos connaissances, mais je tiens à savoir quelle est l'autorité sur laquelle vous appuyez cette assertion. Je défie votre seigneurie de le dire, et je soutiens que, s'il est en Italie quelques prisons remplies, elles le sont des partisans de Mazzini, Garibaldi et des sicaires bien connus de la Jeune-Italie.

Maintenant, laissons un moment les Italiens exécuter les lois italiennes, examinons, si vous le permettez, nos propres lois sur le même point. Voulant conserver une haute idée du sentiment religieux du peuple anglais, en tant que nation, je me garderai de toute allusion aux actes sanguinaires de notre ancien Parlement, actes qui, j'en suis persuadé, font rougir de honte la génération actuelle. Je veux bien considérer comme oubliée cette époque néfaste où l'on s'emparait des églises, des terres, des biens des pauvres ; confiscations qui ne s'élevèrent pas à moins de 50 millions de notre monnaie actuelle ; de cette époque où la persécution créait des lois contre les non-conformistes, au moyen desquelles plus de 70,000 malheureux furent victimes des amendes, du bannissement et de la mort. Dans ce temps-là, prier Dieu publiquement c'était se vouer à la mort, vivre était un crime pour un catholique. Non, je ne ferai pas allusion à ces jours de honte, milord, je me contenterai de vous reporter à cette loi, mise en vigueur sous Élisabeth et confirmée par Charles I<sup>er</sup>, loi qui condamnait à l'amende et à l'emprisonnement toute personne coupable d'en avoir dissuadé une autre de fréquenter les églises protestantes, ou qui tiendrait un conciliabule dans ce but. Votre seigneurie, sans doute, m'objectera que cette loi est tombée en désuétude. Pardon, milord, mais nous avons vu lord Gainsborough, actuellement vivant, poursuivi pour avoir tenu une réunion particulière, non autorisée, et pour y avoir lu la parole de Dieu. Quoique sa seigneurie pensa s'ex excuser en prétextant, ainsi que Madià, qu'elle lisait la Bible, elle n'en a pas moins été condamnée à payer une amende de 20 livres sterling, laquelle somme devait être acquittée sur les lieux mêmes, à défaut de quoi le noble lord aurait été renfermé dans une prison anglaise, ni plus ni moins que vos martyrs italiens.

Voilà, milord, un fait qui vient juste à point et que personne ne peut contester. Mais pour que l'assimilation au fait qui concerne les Madiai soit complète, il faudrait qu'il y eût complot politique contre la sûreté de l'État, il faudrait qu'il y eût association avec des conspirateurs étrangers.

Direz-vous encore que cette loi odieuse est tombée en désuétude? Pour cela il serait nécessaire qu'elle fût rappelée, tandis qu'elle est encore couchée tout au long sur votre code, prête à être remise en vigueur à la première occasion, comme elle l'a été vis-à-vis de lord Gainsborough.

Que Votre Seigneurie daigne reporter son attention sur le dixième rapport (page 10), des commissaires nommés pour reviser ce qu'on appelle les « lois de tolérance catholique, » deux ans avant l'avènement au trône de notre très-gracieuse reine Victoria. Il en résulte que, cette loi existante, un catholique coupable de s'obstiner à ne pas fréquenter les églises protestantes ou d'exciter d'autres personnes à ne pas fréquenter les « lieux légaux du culte, » n'a aucun moyen d'éviter la peine encourue. Or, c'est là précisément l'affaire des Madiai, moins les circonstances quelque peu aggravantes de propagande révolutionnaire. D'où il faut conclure que nos lois condamnent pour un délit bien moindre que les lois toscanes.

J'en suis désolé pour vous, milord, et je suis convaincu que vous n'y avez pas apporté de mauvaises intentions, mais voilà que votre condamnation du due de Toscane porte avec plus de force encore sur notre gracieuse reine. Le discours d'Exeter-Hall s'attaque par égale part aux cours de Saint-James et de Florence. La fameuse députation de lord Roden est une protestation tacite contre nos propres lois. En vérité, la députation de Prusse en Toscane ferait bien de passer par Londres et d'adresser, chemin faisant, des remontrances à notre cher et très-honoré lord Campbell.

Voilà des conséquences un peu dures, mais incontestables. Si telle n'est point votre opinion, milord, je vous somme, au nom de votre amitié sincère pour l'Irlande et sa foi persécutée, de démontrer que je suis dans le faux en apportant les preuves sur lesquelles vous basez vos accusations, ou bien de rayer votre nom de la liste des calomniateurs de notre sainte religion.

Malheureux Irlandais, nous sommes foulés aux pieds par des imposteurs sans principes, mais notre patrie possède encore des cœurs et des têtes, des bouches et des plumes pour soutenir les anciennes traditions de son patriotisme sans tache, et pour défendre sans crainte la sainte citadelle de ses croyances où brillèrent autrefois Augustin et Jérôme, revêtus de l'armure invincible que n'a jamais percée l'épée ennemie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D. W. CAHILL. D. D.

AMÉRIQUE. — La presse catholique aux États-Unis prend tous les jours de nouveaux développements. Le *New-York-Freeman's-Journal* est rédigé par M. Mac-Master, protestant converti; le *Propagateur Catholique*, de la Nouvelle-Orléans, rédigé par M. l'abbé Perché; le *Catholic-Messenger*, en anglais également, à la Nouvelle-Orléans; le *Shepherd of the Valley*, rédigé à Saint-Louis par M. Robert Bakewell, protestant converti; le *Quartely-Review*, rédigé par M. Brownson, ministre protestant converti; le *Catholic*

Miscellany, à Charleston ; le Catholic-Herald et le Catholic-Instructor, à Philadelphie ; le Catholic-Mirror, à Baltimore ; le Catholic-Telegraph, à Cincinnati ; l'American-Celt, à Buffalo ; The Crusader, à Summitville ; le Pittsburgh-Catholic, en Pensylvanie ; le Western-Tablet, à Chicago. Partout les évêques soutiennent ces publications de toutes leurs sympathies.

— *Les missions catholiques et les missions protestantes.* — M. de Saint-Amand, envoyé du ministère français des affaires étrangères dans l'Oregon, vient de publier un rapport sur les excursions qu'il a faites aux Montagnes-Rocheuses. Sur son passage se sont rencontrés des missionnaires catholiques et des missionnaires de la Société Biblique. Voici le jugement qu'il porte sur les uns et les autres. Nous ferons remarquer à nos lecteurs que M. Saint-Amand appartient au culte réformé. Ses paroles ne seront donc pas suspectes de partialité en faveur du catholicisme.

« Les ministres protestants américains ne s'absorbent jamais dans l'exercice du sacerdoce. Ils participent trop de la nature mercantile de leur nation, et les Indiens ne sont pas les derniers à s'en apercevoir. Aussi leur influence sur eux est-elle tout-à-fait perdue.

» Les missions catholiques ont donc le monopole spirituel des sauvages. Ces pieux et courageux apôtres appartiennent principalement aux congrégations. Pendant que le clergé régulier n'a qu'une église aux Dalles, les Pères Jésuites en desservent quatre plus avant, au pied des Montagnes-Rocheuses, et les Pères Oblats de Marseille officient à la fois sur le détroit de Fuca, ainsi qu'aux Yacamas, Palouses et Cayuver, dans les Montagnes-Bleues. La vie, dans de pareilles régions où, pendant les grands froids d'un hiver sibérien, on est séquestré totalement du monde, est une vie toute de souffrances et de sacrifices. Il faut avoir visité ces asiles si hospitaliers de la foi pour apprécier véritablement tout ce qu'ils renferment de privations et de charité.

» Les PP. Jésuites, dont la résidence principale est au milieu des prairies françaises de Willamette, ont été obligés, cette année, de former la mission sur le lac Flat-Head, au versant des montagnes-Rocheuses, par 48° nord.

» Le service, dans de pareilles sacersties, est autrement dur, en temps ordinaire, que celui des Jésuites de Paris et de Fribourg, même pendant les épreuves révolutionnaires. Aussi méritent-ils d'y être regardés d'un œil charitable par toutes les éroyances chrétiennes. »

— *Conversion du docteur Ives, évêque protestant de la Caroline du Nord.* — Les calvinistes dénoncent les tendances romaines des puseïstes américains, et le PRESBYTERIAN de New-York contient sur ce sujet le curieux article que l'on va lire :

« Nous conjurons nos lecteurs, avec plus de solennité que de coutume, de méditer sur le fait qu'un prélat de la religion épiscopale a été réconcilié avec l'Église de Rome. Les réflexions qui se présentent en foule à notre esprit sont pénibles, et ce sera notre faute si nous n'en tirons pas de salutaires résolutions. Depuis longues années nous affirmons l'identité substantielle entre les principes du papisme et ceux de la haute Église épiscopale, et nous

avons indiqué constamment la fatale tendance vers l'apostasie romaine des protestants qui se préoccupent des questions de rituel et de cérémonies. Pour tout homme de bon sens, le puscisme n'est que le papisme dans l'œuf. Dans les premiers temps de la controverse, on déniait cette tendance avec indignation: on se rappelle de quel ton magistral l'évêque Doane tourna en dérision la prédiction du D<sup>r</sup> Boardman, que Newman deviendrait papiste. Le nombre des perversis est maintenant si grand, que le pont entre Oxford et Rome en est encombré; et il n'a rien moins fallu que la désertion d'un évêque pour réveiller l'attention publique...

» Il y a parmi les évêques un corps d'hommes marchant vers le papisme. Cette tendance est visible dans les évêques, dans les professeurs de théologie, et ce qui est encore plus significatif, dans le jeune clergé et dans les candidats du ministère pastoral. Il ne paraît pas que la secte possède aucun pouvoir pour se purger de ce levain malfaisant par des actes de discipline. Ainsi celui qui embrasse la doctrine épiscopale, ou qui permet à ses enfants de s'engouer pour leurs modes, ne connaît pas l'abîme de maux ouvert devant eux. Il est déplorable de voir combien certaines familles se préoccupent peu du culte que pratiquent leurs enfants. Le protestant sincère évangélique y réfléchira avant d'exposer ses enfants au risque imminent du complet naufrage de leur foi. »

Un autre journal protestant, le *CHRISTIAN WITNESS* de Boston, se désole ouvertement d'un événement dont il ne croit plus pouvoir douter. Voici la conclusion d'un long article consacré à ce sujet :

« Nous ne dissimulerons pas la profonde mortification que nous ressentons de cet état de choses. Nous avons un chagrin cuisant de voir que, selon toute apparence, notre Église aura fourni le premier évêque qui depuis la Réforme aura apostasié sa foi pour embrasser les erreurs de Rome. Si nos craintes ne sont que trop fondées, nous trouverons dans ce pénible événement beaucoup à nous humilier et beaucoup à nous instruire. Si l'évêque Ives s'est tourné vers Rome, sa chute n'a pas été sans antécédents; et en méditant sur les causes, on arrivera à trouver le préservatif. »

**TURQUIE.** — La mission d'Asif-Bey, à Jérusalem, s'est terminée, de la part des Latins, par une protestation énergique du patriarche, Mgr Valerga, et du Père gardien du Saint-Sépulchre, contre les dernières conventions et contre la manière outrageante avec laquelle ces conventions ont été exécutées pour les catholiques.

**ANGLETERRE.** — Pendant le procès du docteur Newmann, voici comment le *CHRONICLE* répudie, au nom de l'Église anglicane, l'apostat Achilli : « Non, Achilli n'est pas notre converti; il appartient au protestantisme en général. Grâce, dit-on, à la vigilance de l'évêque de Londres, il n'a pas pu pénétrer dans les rangs du clergé anglais. Il n'a aucun rapport avec les autorités ou même le nom de notre Église. Nous n'avons jamais fait d'Achilli un héros: notre clergé ne l'a jamais accueilli comme un converti distingué; les félicitations qu'il a reçues en quittant l'Église de Rome ne lui ont pas été adressées par les anglicans... Le D<sup>r</sup> Achilli ne s'est jamais uni à notre Église. »

Il n'a jamais été admis à exercer son ministère à nos autels. Il ne professe qu'un vague protestantisme, et il peut-être indistinctement quaker, unitarien, mormon ou jumper. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il n'est pas à nous. »

— La Cour du banc de la reine a prononcé la condamnation du R. P. Newman ; si l'on ne peut considérer cette condamnation comme un triomphe pour l'illustre oratorien, du moins les craintes qu'on avait conçues d'un long emprisonnement et d'une amende considérable sont maintenant dissipées. Le R. P. Newman n'a été condamné qu'à 400 livres sterling d'amende (2500 fr.) et à l'emprisonnement jusqu'à paiement de cette somme. Or, les 400 livres ayant été immédiatement payées, le R. Docteur a été aussitôt mis en liberté.

IRLANDE. — Nous lisons dans les journaux anglais : Le prosélytisme protestant continue à s'exercer en Irlande avec tous les moyens de coaction que lui assure la protection du gouvernement. C'est ainsi que le Révérend William Ahern écrit au CATHOLIC STANDARD pour lui révéler les persécutions qu'il a subies dans sa pauvre paroisse de Dingle où l'on avait réussi à entraîner 800 personnes hors de la foi catholique et à fonder quatre écoles protestantes. Mais sur les 800 déserteurs, il n'en reste plus que 500 ; sur les quatre écoles, deux sont fermées. Toutefois le malheureux curé reste en présence des persécutions du prosélytisme, et, ce qui est triste à dire, en face de la misère.

Voici un autre fait : Un nommé Kennedy, après avoir déserté le catholicisme pendant quatorze années, y revint avec sa famille. Étant tombé malade et sentant sa fin prochaine, il voulut réparer, autant que possible, le scandale qu'il avait donné. En conséquence, il fit une confession publique. A peine eut-il accompli cet acte, qu'il reçut l'ordre de quitter la maison qu'il habitait, et où, moyennant un faible loyer, on l'avait admis pour prix de son apostasie. Comme il tardait à obéir, on forma une bande de mauvais sujets qui envahirent sa maison, le trouvèrent dans son lit qu'il n'avait pas quitté depuis plusieurs semaines, l'en arrachèrent, et après lui avoir fait subir d'indignes traitements, le jetèrent dehors, dans la boue, par la pluie et le froid, avec sa femme, sa belle-mère, ses enfants. Ils couronnèrent l'expédition en montant sur le toit qu'ils eurent abattu en moins d'une heure, ne laissant que les quatre murailles comme indice que ce lieu avait été habité.

FRANCE. — A Paris, pendant le Carême, les bals ministériels et les fêtes officielles sont suspendus.

— Mgr l'évêque de La Rochelle vient de publier une lettre pastorale où il expose la doctrine de l'Église sur l'INDEX, et où il défend de point en point les droits du Siège apostolique sur la condamnation des ouvrages censurés ou condamnés par lui.

— Mgr l'archevêque de Paris vient d'organiser toute une mission en faveur des allemands catholiques qui habitent Paris, au nombre de 100,000. Rien de plus touchant que le discours de l'archevêque lors de la bénédiction de la nouvelle et pauvre chapelle des Allemands.

— La LIBERTÉ de Lille nous apprend que le Conseil Municipal de cette ville

a réparé une longue injustice. Sur la proposition de l'administration municipale, le Conseil a rétabli, dans le titre d'instituteurs communaux, les Frères de la Doctrine Chrétienne, et il a voté une allocation de 25,000 fr. pour subvenir à la dépense de leurs écoles.

— Sous le titre de Frères hospitaliers de Notre-Dame-de-Bon-Secours, six jeunes hommes du diocèse de Marseille, viennent de fonder dans cette ville, avec l'autorisation et sous le patronage de Mgr l'évêque, un nouvel institut, destiné à servir à domicile les hommes malades, pauvres ou riches, et à leur donner ces soins empressés, fraternels, que la charité chrétienne peut seule inspirer.

BELGIQUE. — Les Pères Jésuites belges continuent l'œuvre immense des Bollandistes ACTA SANCTORUM. On annonce la prochaine publication d'un nouveau volume.

PIÉMONT. — On lit dans la GAZETTE DE GÈNES que le nouvel archevêque de ce diocèse, Mgr Andrea Charvaz, a pris solennellement possession de son siège. Monseigneur l'archevêque, précédé de son clergé et accompagné du chapitre de la métropole, s'est rendu en habits pontificaux du palais archiepiscopal, à l'église métropolitaine. Après une homélie des plus éloqu岸tes, Mgr Charvaz a donné au peuple, qui encombrait l'église, la bénédiction apostolique.



SUISSE. — FRIBOURG. — Nous lisons dans la GAZETTE DE FRIBOURG : « Le voyage de Mgr Marilley à Rome n'est pas un mystère ; personne n'ignore que le prélat s'est rendu auprès de Sa Sainteté pour chercher du remède aux maux qui nous éprouvent et hâter autant que possible le moment heureux où on pourra mettre fin à la triste situation où se trouve son diocèse. Il n'est personne non plus parmi nous qui ne désire ardemment de voir cesser au plus tôt cet état provisoire, anormal et inquiétant qui existe chez nous dans les affaires ecclésiastiques depuis longtemps. Or la prière est le premier et le plus sûr moyen que l'Écriture et l'Église nous ont toujours recommandé pour attirer la miséricorde de Dieu dans les calamités publiques. Un vétéran du clergé fribourgeois a donc pensé faire une chose utile et agréable à ses co-dioécésains et frères dans la foi, en les invitant à s'unir tous à l'entrée du Carême pour la prière. M. Progin, grand-vicaire honoraire, s'est occupé de cet objet et a rédigé un petit recueil de prières analogues aux circonstances difficiles où nous nous trouvons. »

— On lit encore dans la GAZETTE DE FRIBOURG : « Tous les Fribourgeois et les autres Suisses du diocèse de Lausanne et de Genève résidant à Rome se sont rendus, le dimanche 10 janvier, à l'église de la Minerve pour entendre la messe de Sa Grandeur Mgr Marilley, arrivé à Rome quelques jours avant. Sa Grandeur les a reçus après la messe avec toute la bonté qu'on lui connaît, et un Fribourgeois, étudiant du collège romain, a exprimé à l'illustre exilé, au nom de tous, leurs sentiments d'amour de respect et de reconnaissance. »

— La vente des biens des couvents continue dans le canton de Fribourg.

LAUSANNE. — La secte des Mormons, qui depuis quelques années se fait remarquer en Amérique, vient d'apparaître à Lausanne. Ses partisans propagent leurs idées bizarres au moyen d'un journal intitulé : le RÉFLECTEUR. Ils ont déjà gagné un adepte à Genève.

GENÈVE. — Quelques personnes ayant attribué à M. l'abbé Mermillod et à un autre ecclésiastique de la cure de Genève une brochure intitulée : *SORRÉE AMUSANTE*, nous sommes invité à affirmer de la manière la plus positive que cette assertion n'est qu'une invention absolument gratuite et dénuée de fondement.

— Sans nous occuper de la brochure vendue devant l'église de Saint-Germain, brochure, au reste, à laquelle nous sommes parfaitement étrangers, nous demanderons au JOURNAL DE GENÈVE si les nombreux colporteurs de brochures dites momières qui inondent nos campagnes, qui s'établissent au pont de Carouge avec leurs paniers, sont autorisés par la police ?

— Le JOURNAL DE GENÈVE nous révèle que deux écoles de la ville n'ont point chaumé le jour de la Saint-François de Sales, sur les représentations énergiques d'un membre du Consistoire. Sont-ce des écoles protestantes ? cela ne nous regarde pas. Sont-ce des écoles catholiques ? ce serait de l'arbitraire, que de gêner les catholiques à cet égard, ce serait contraire à la liberté des cultes et contraire aux lois sur les jours fériés. La Saint-François de Sales est une fête reconnue par l'État et obligatoire en vertu de traités formels ; c'est un jour férié pour les tribunaux et les administrations publiques. Voudriez-vous empêcher les enfants catholiques d'assister aux offices de leur église ? Sous les précédents gouvernements des professeurs du collège qui avaient marqué des absences à des enfants catholiques le jour de la Saint-François de Sales, ont dû les leur ôter par suite des réclamations adressées par l'autorité ecclésiastique au Conseil d'État.

« Nous n'aurions pas cru, ajoute le JOURNAL DE GENÈVE, que la fête du persécuteur le plus tenace du protestantisme à Genève dut être célébrée par nos enfants. » Par les enfants protestants, c'est très-juste ; mais alors nous demandons la réciprocité, c'est-à-dire que les catholiques de Genève ne soient pas obligés, surtout « sous peine d'amende et de prison » (incroyable et très-vrai), à célébrer le jeûne cantonal protestant de septembre, fête du calvinisme, le PERSÉCUTEUR PLUS QUE TENACE DU CATHOLICISME.

Il faut avouer que la qualification de PERSÉCUTEUR TENACE DU PROTESTANTISME A GENÈVE, appliquée à saint François de Sales, est heureuse ! Saint François de Sales persécuteur ! Le persécuteur des LIBERTINS, de Pierre Ameaux, de Favre, d'Ami Perrin, de Gruet, de Castalion, de Bolsec, de Michel Servet, de Berthelier, de Gentilis et de mille autres catholiques ou protestants, est connu à Genève... Qui donc saint François de Sales a-t-il persécuté à Genève ?

— Nous lisons dans le *JOURNAL DE GENÈVE* : Nous avons diverses notices curieuses sur d'antiques peintures genevoises, antérieures à la Réformation. M. l'ancien syndic Rigaud et M. l'architecte Blavignac, entre autres, ont consacré à ce sujet d'intéressantes recherches. Aujourd'hui, un objet digne de l'attention de tous les amis de notre archéologie nationale, parfaitement authentique, vient servir à compléter ou du moins à augmenter les notions assez maigres, que nous possédons sur les anciens tableaux d'église de Genève. Ce morceau peut et doit prendre place à côté des portes du rétable d'autel que l'on voit au musée Rath. C'est une très-grande peinture sur panneau de bois dur, représentant huit saints et saintes et autres figures mystiques. Elle fut exécutée par l'ordre et aux frais de *PIERRE RUP, CITOYEN ET MARCHAND DE GENÈVE*, comme l'indique une grande inscription gothique taillée en relief dans le bois même du tableau. Ce Pierre Rup, comme le dit la même inscription en langue latine, dédia ce tableau d'église à saint Pierre, son patron, à saint Jean-Baptiste, à saint Augustin et à saint Etienne, dont les figures sont en pied et peintes d'un très-bon style, qui rappelle l'école italienne immédiatement antérieure à Raphaël. Les attributs de ces saints, les pierreries qui ornent leurs vêtements et les livres richement reliés dont ils sont porteurs, sont traités avec une finesse et un soin extrêmes.

Au-dessus, mais dans des proportions plus petites, on voit les images de la Vierge, déroulant une inscription où on lit : *ECCE ANCILLA DOMINI ET SECUNDUM VERBUM TUUM*, de saint Antoine, de sainte Catherine et de saint Germain. Plus haut enfin, des séraphins et des anges ailés forment dans les airs un concert céleste. Les différents compartiments de cette vaste composition sont séparés par des ornements dans le style gothique, dorés comme le fond même du tableau.

On sait, par l'excellente notice que vient de publier M. le docteur Chaponnière sur l'état matériel de Genève pendant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, qu'un Jean de Rupt, pelletier ou mégissier (*PELLIPARIUS*), demeurait dans la rue tendant du Rhône vers le jardin du couvent des Frères prêcheurs, dans la direction de l'ancienne Corraterie à Saint-Gervais.

On sait aussi qu'à l'époque de la Réformation, le chapitre des Machabées se transporta à Annecy avec une partie des objets précieux qui ornaient la cathédrale de St-Pierre. Or, le tableau dont nous avons fait la description provient précisément d'Annecy. Il avait été acquis dans cette ville par M. le marquis Costa-Beauregard, qui l'a cédé à M. Kuhn, marchand d'objets d'art à Genève, en échange d'autres morceaux précieux. C'est donc un coup de fortune artistique qui fait revenir dans Genève, après un tel espace de temps, cette peinture qui paraît, à quelques légères dégradations près, sortir des mains de l'artiste.



PREMIÈRE LETTRE

DE MONSIEUR DONEY

Evêque de Montauban

à Messieurs les Pasteurs, Ministres et membres des  
Consistoires protestants.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES EN JÉSUS-CHRIST,

Je viens vous demander aujourd'hui, sur votre foi de chrétiens, si vous pouvez consciencieusement et d'une manière logique, conséquente aux principes fondamentaux de la Réforme, promettre et assurer le salut aux fidèles de vos églises. Vous le sentez parfaitement, cette question, pour eux et pour vous, est d'une importance, d'une gravité immense : car, si vous ne pouvez à cet égard leur présenter que des affirmations douteuses et contestables, il s'ensuit d'abord que la prédication protestante manque de fondement et de base, puisqu'on ne prêche que pour enseigner, et qu'on n'enseigne que pour persuader et pour convaincre. Or la conviction est incompatible avec des doctrines sur lesquelles règnent l'incertitude et le doute. Que si néanmoins vous instruisez le peuple de manière à lui laisser entendre, à lui persuader que votre enseignement est certain, qu'il est indubitable, alors vous l'induisez en erreur, et vous l'exposez au plus grand malheur qui, d'après la parole même de Jésus-Christ, puisse arriver à un homme, au danger de *perdre son âme pour l'éternité*; ce qui assu-

rément ne saurait contribuer à sauver la vôtre. Vous en conviendrez, il est impossible qu'une responsabilité plus effrayante pèse sur la conscience d'un honnête homme et d'un chrétien.

Pouvez-vous donc promettre et assurer le salut par Jésus-Christ aux fidèles de votre communion, d'une manière certaine et qui ne laisse aucun lieu au doute, à un scrupule fondé? J'affirme que vous ne le pouvez pas, et par conséquent que, en conscience, vous ne devez pas le faire. Mais avant d'entrer dans la discussion, je dois d'abord chercher et établir quelques principes, quelques faits qui vous soient communs avec nous et qui puissent servir de point de départ à mon argumentation.

Vous croyez avec l'Église catholique (je le suppose du moins, autrement vous ne seriez pas chrétiens) que *Jésus-Christ est venu en ce monde pour sauver les pécheurs* (1); que Dieu a choisi les chrétiens, les disciples de Jésus-Christ, *pour en faire un peuple qui lui soit agréable par la pratique des bonnes œuvres* (2); que le *fruit* de la doctrine, de la religion enseignée par Jésus-Christ, c'est, comme le dit saint Paul, de *sanctifier* l'homme sur la terre, pour le rendre *digne de la vie éternelle*, qui est la *fin* de la rédemption (3).

Je laisse de côté les opinions particulières que vous vous êtes faites, malgré l'enseignement contraire et constant de l'Église catholique, sur la *nécessité* et sur le caractère *méritoire* des bonnes œuvres, sur la manière dont la justice du Fils de Dieu fait homme est imputée ou rendue propre au chrétien, et sur d'autres questions encore. Je constate seulement qu'étant chrétiens et vous donnant pour chrétiens, vous croyez :

1<sup>o</sup> Qu'il y a *un salut, une vie éternelle* à attendre pour l'homme après la vie présente ;

2<sup>o</sup> Que le *moyen* nécessaire pour obtenir le salut, pour arriver à la vie éternelle, nous a été apporté et donné par Jésus-Christ, à qui, pour cela et à cause de cela seulement, nous donnons, vous et nous, le nom et le titre de *Rédempteur* des pécheurs, de sauveur du genre humain tout entier ;

3<sup>o</sup> Que ce moyen d'obtenir le salut, d'acquérir la vie éternelle,

(1) Tim. I. 15. (2) Tit. II. (3) Rom. VI. 22.

est dans *la profession de la religion* enseignée et établie par Jésus-Christ, conformément à ces paroles que nous lisons dans l'Évangile de saint Jean : *La vie éternelle consiste à connaître le seul vrai Dieu, et Jésus-Christ, qu'il a envoyé* ; encore à celles-ci de saint Paul, qui se trouvent au chapitre 26 des Actes : *Ils seront convertis des ténèbres à la lumière, et ils auront part à l'héritage des saints, par la foi qui est en Jésus-Christ*. D'où il suit par une conséquence nécessaire :

4° Que celui qui par sa faute ne connaît pas la religion de Jésus-Christ, qui n'y croit pas, ou qui la connaissant ne la pratique pas comme il a voulu qu'elle fût professée et pratiquée par ses disciples, ne peut pas espérer d'avoir part au salut, à la vie éternelle, qu'il nous a mérités par l'effusion volontaire de son sang sur la croix.

Si vous n'admettiez pas ces quatre propositions, si la religion de Jésus-Christ n'était pour vous, comme elle est pour nous, le moyen nécessaire pour acquérir un droit certain à la félicité, à la gloire de la vie future, il s'ensuivrait ou que vous ne professez pas qu'il y a certainement une vie éternelle pour l'homme après la vie présente, ou que la vie éternelle peut être acquise et obtenue indépendamment de la profession de la religion de Jésus-Christ, ce qui n'irait à rien moins qu'à refuser à Jésus-Christ le titre et la qualité de Rédempteur et Sauveur. Dès lors vous ne seriez plus des chrétiens, mais seulement des déistes rationalistes ; car saint Paul dit expressément que *si nous n'espérons en Jésus-Christ que pour la vie présente, nous serions les plus misérables de tous les hommes*. Il est donc bien certain que l'espérance du chrétien en Jésus-Christ se rapporte à une autre fin que le monde présent, et qu'on n'est plus chrétien, selon saint Paul, dès qu'on rejette cette espérance ou dès qu'on prétendrait la conserver indépendamment de la foi en Jésus-Christ et en ses mérites.

Au reste, il est bien entendu que je ne veux raisonner ici qu'avec ceux d'entre vous qui admettent avec l'Église catholique ces vérités fondamentales, et que je ne m'adresse nullement à ceux qui ne croiraient pas à la révélation, qui ne recevraient pas les écritures du Nouveau Testament comme la vraie parole de Dieu, comme sa vraie pensée et volonté par rapport au salut

et au bonheur éternel de l'homme. Telle est donc l'hypothèse dans laquelle je me place vis-à-vis de vous : Il est nécessaire d'appartenir à la véritable religion enseignée et établie par Jésus-Christ pour avoir droit au salut, et de plus il faut professer et pratiquer la religion de Jésus-Christ comme il a voulu qu'elle fût professée et pratiquée par ses disciples, sous peine de perdre le droit au salut qui leur était acquis par leur titre et qualité de chrétiens. J'admets pourtant, pour prévenir toute objection, que ce qui serait ignoré *invinciblement par un chrétien et sans faute* de sa part ne constituerait pas pour lui une obligation ou condition *sine quâ non* de l'espérance du salut.

Eh bien ! Messieurs et très-chers Frères, je soutiens qu'un synode général de toutes les églises réformées de France, assemblé dans quelles conditions vous voudrez, ne pourrait pas formuler, promulguer, et donner comme absolument certaine et incontestable cette proposition : *Toutes les obligations essentielles du chrétien, celles dont l'observation est nécessaire sous peine de ne professer le Christianisme que d'une manière vaine et inutile pour le salut, sont fidèlement enseignées par la Réforme.* Je vais plus loin, et je dis qu'il ne pourrait pas même affirmer d'une manière certaine qu'est-ce qui est nécessaire et qui suffit pour être véritablement chrétien, ou, en d'autres termes, qu'est-ce qui fait qu'on est chrétien, et qu'est-ce qui ferait qu'on ne le fût pas ou qu'on cessât de l'être. De sorte que, s'il prononçait publiquement, même à l'unanimité, qu'il est nécessaire d'être chrétien pour être sauvé, son affirmation se réduirait nécessairement à cette proposition : Pour être sauvé, il est nécessaire d'être chrétien ; mais nous ignorons ou du moins nous ne savons pas certainement ce que c'est qu'être chrétien, ce qu'il est nécessaire de faire pour vivre en bon chrétien et pour obtenir le salut.

Ainsi d'une part vous enseignez, et vous ne pouvez pas faire autrement que d'enseigner qu'il suffit d'être chrétien protestant ou réformé, de remplir les obligations chrétiennes telles qu'elles sont professées dans la Réforme, pour avoir droit au salut par Jésus-Christ ; et, d'autre part, ni vos principes ne vous permettent de donner cette affirmation comme une affirmation certaine, divine, incontestable ; ni la situation des esprits dans la Réforme au

point de vue de la foi et de l'enseignement ne vous autorise à déterminer, à fixer quelles sont les obligations chrétiennes absolument nécessaires pour le salut et celles qui ne le sont pas. Vous pouvez donner chacun vos opinions particulières sur ce sujet, mais vous ne pouvez jamais assurer vos auditeurs que les opinions qui diffèrent des vôtres, qui exigeraient plus ou qui demanderaient moins de la part du chrétien, ne soient pas aussi probablement vraies que celles que vous leur prêchez.

Je vais m'efforcer, Messieurs, de vous prouver ce que je viens d'avancer. Selon moi, il n'y a rien de plus évident, rien qui ressorte plus clairement de l'état actuel de la Réforme et des principes sur lesquels elle repose tout entière. Vous jugerez si je me trompe après m'avoir lu avec l'attention que commande un intérêt de cette gravité, et que je n'hésite pas à vous demander au nom de Jésus-Christ, dont vous vous considérez comme les ministres, au nom des peuples qui ont foi à votre enseignement, au nom enfin de votre propre salut.

Le premier argument que je ferai valoir contre vous en faveur de ma proposition sera tiré de ce que les ministres protestants, soit qu'ils parlent seuls, soit qu'ils s'expriment en commun, en consistoires, ou en synodes, n'ont pas le droit de rien *affirmer*, et que les principes fondamentaux de la Réforme les obligent en conscience, s'ils veulent être sincères, à ne rien proposer aux fidèles que sous cette forme : *il nous semble, il nous paraît* : c'est-à-dire, en d'autres termes, que les ministres protestants n'ont pas le droit de donner aux peuples un enseignement positif proprement dit : car pour enseigner il faut *savoir*, et les ministres protestants ne savent rien, puisqu'ils ne sont certains de rien. Ce sont, si vous voulez, des *chercheurs* de la vérité, des déchiffreurs des problèmes et des énigmes qui sont renfermés dans l'Écriture, et rien de plus. C'est donc à tort qu'ils prennent le titre de *ministres* de l'Évangile et de la parole de Dieu ; car la première condition nécessaire pour *administrer* cette parole de Dieu aux peuples par la prédication, ce serait de la connaître et de la comprendre.

Je dis donc, Messieurs et très-chers Frères, que les ministres protestants, soit individuellement, soit collectivement, ne peu-

vent *affirmer* aucune partie de l'enseignement protestant proprement dit.

J'entends par enseignement protestant proprement dit toute proposition doctrinale qui ne vous serait pas commune avec l'enseignement de l'Église catholique.

La première raison sur laquelle je me fonde, c'est que, à part une seule proposition, il n'y a pas un article de l'enseignement chrétien sur lequel vous soyez d'accord, sur lequel vous ne permettiez ou ne tolériez l'affirmation ou la négation à la libre volonté de chacun, sans que pour cela, et quoi qu'il pense, vous osiez prononcer qu'il n'est pas chrétien.

Ainsi toutes les sectes ou divisions de la Réforme, infinies comme vous le savez, sont d'accord sur cette unique proposition : que l'enseignement d'autorité tel qu'il a lieu dans l'Église catholique est une erreur contraire aux saintes Écritures ou tout au moins aux droits de la raison. C'est en cela, c'est par là et uniquement que vous êtes protestants. Vous tenez pour protestant et pour bon protestant quiconque admet cette proposition, quelle que soit sa foi ou sa conviction sur tout autre point. Qu'on croie ou qu'on nie un nombre plus ou moins grand d'articles du Symbole des Apôtres, on reste toujours protestant pourvu que ce que l'on croit, on ne l'accepte pas de l'autorité de l'Église romaine. Les luthériens croient à la présence réelle ; l'église anglicane croit ou croyait à la nécessité du baptême, à l'autorité épiscopale ; Leibnitz admettait toutes nos doctrines, comme le prouve son testament théologique ; Grotius en admettait une partie beaucoup plus grande que les protestants de son temps, et surtout que les protestants d'aujourd'hui ; mais ils niaient l'autorité de l'Église catholique, et dès lors ils étaient protestants et bons protestants ; ce qui prouve, soit dit en passant, qu'on n'est pas protestant par la nature et le nombre des choses qu'on affirme et qu'on croit, mais bien par celles que l'on rejette et que l'on nie. Sur ce point, je reconnais que vous avez toujours été et que vous serez toujours d'accord. Quiconque l'adoptera et le professera, vous l'admettrez dans vos églises, sans exiger autre chose de lui. Mais hors de là vous n'avez plus de pensée, de conviction, de croyance commune. Prenez l'un après l'autre les douze articles

du Symbole des Apôtres par exemple, vous n'en trouverez pas un seul qui, *sauf les deux premiers mots, je crois en Dieu*, ne soit nié ou regardé comme douteux, comme non prouvé par l'Écriture, dans quelque portion de vos églises, parmi quelques-uns de vos coreligionnaires (1). Ainsi, tous ceux qui se donnent pour protestants, et que vous reconnaissez pour vos frères, n'admettent pas la *création*, le mystère de la *sainte Trinité*, la *divinité* de Jésus-Christ, le *péché originel*, la *virginité perpétuelle de Marie*, le *Jugement dernier*, l'éternité des peines, etc.

Et cependant, quels que soient celui ou ceux de ces divers articles auxquels ils ne croient pas, qu'ils combattent même par leurs écrits ou par leurs prédications orales, vous ne cessez pas pour cela de les compter parmi les vôtres; et je pose en fait, sans crainte d'être démenti par les événements, que jamais un synode général des églises réformées, fût-il composé de tous vos ministres et de tous vos docteurs, n'oserait désormais prononcer et décider qu'il est nécessaire de croire tel ou tel article du Symbole des Apôtres sous peine de n'être pas chrétien, de n'avoir pas de part aux mérites et aux promesses du Rédempteur.

J'en dis autant de la révélation, de l'inspiration et de l'autorité divine des Saintes Écritures qui servit de base à la Réforme. Dieu avait parlé; sa parole, sa pensée, ses volontés étaient écrites; Dieu ne peut parler que clairement; l'homme est doué d'intelligence et de raison: on tira de ces faits la conclusion qu'il ne fallait rien de plus à l'homme pour connaître ses devoirs et sa destinée; et que la prétention qu'avait l'Église catholique d'avoir mission et autorité pour interpréter les Saintes Écritures était une usurpation également injurieuse à Dieu et à la raison humaine. Mais cette foi des premiers réformés n'existe plus aujourd'hui comme foi commune de ceux qui leur ont succédé. Il en est un bon nombre qui ne croient nullement que les Écritures aient été inspirées et dictées à leurs auteurs par l'Esprit Saint. Pour eux elles ne sont qu'un livre humain plus ou moins remarquable, mais elles ne sont point un livre divin exprimant réellement la pure

(1) Cela est prouvé par des témoignages et par des faits irréfragables dans la Réforme contre la Réforme, par Hœninghaus.

pensée, la pure volonté, les desseins vrais du Créateur sur l'avenir et sur les devoirs de l'homme. Pour d'autres, les Écritures ne sont qu'en partie la parole de Dieu. Elles renferment en effet, selon eux, des parties fausses et par là tout humaines. D'après quelques-uns de ceux-ci, saint Pierre même, et saint Paul, pendant qu'ils écrivaient ou qu'ils dictaient leurs épîtres, ne jouirent pas de l'*inspiration continue*, et c'est ce qui fait que tout ce que nous y lisons n'est pas de Dieu, n'est pas vrai, n'impose pas l'obligation d'y croire comme à une parole réellement divine. Aussi est-il bien certain qu'aujourd'hui la foi des réformés à la divinité des Saintes Écritures n'étant plus dans le même état où elle exista au commencement, aucun synode protestant, quelque général qu'il fût, n'oserait inscrire dans un symbole à l'usage des églises réformées ni l'obligation de recevoir le canon entier des Écritures tel qu'il fut dressé par leurs premiers fondateurs, ni celle de croire à l'*inspiration continue et totale* des livres qu'il y conserverait encore, et par conséquent aussi ni à la vérité ni à la divinité de tout ce qui y est renfermé. Vous n'avez donc pas plus de foi commune aujourd'hui sur l'autorité divine des Saintes Écritures que vous n'en avez sur le Symbole des Apôtres, et vous ne pourriez pas déclarer publiquement, authentiquement, qu'on n'est plus protestant, qu'on n'est plus chrétien, dès qu'on a cessé de croire à l'autorité divine des Écritures, comme y croyaient vos pères. Vous êtes forcés, tant par la situation des esprits, par la diversité des convictions personnelles, que par le principe du droit individuel d'examen, de *tolérer* toutes les opinions sur cela comme sur le reste, et de n'en *condamner* aucune comme excluant par le fait, du nombre des chrétiens, celui ou ceux qui la professeraient.

Mais il est à propos que je fasse ressortir encore davantage la vérité de ce que je soutiens ici : que les églises réformées *n'ont point de foi commune sur la divinité des écritures du Nouveau Testament* (je me borne à celle-là), ni par conséquent sur la certitude des choses qui y sont contenues; en d'autres termes, qu'il n'est pas de foi parmi vous, qu'il n'est pas nécessaire, selon vous, pour être chrétien protestant, de croire fermement et sans *hésiter* que le Nouveau Testament soit le *dépôt* pur et incontestable



ble de la parole de Dieu, de ses pensées et de ses volontés sur les devoirs de l'homme et sur ses destinées. Je sais, il est vrai, que généralement c'est encore la foi commune des fidèles de vos églises ; mais cela tient à un fait très-singulier sur lequel je n'hésite pas, Messieurs et bien chers Frères, à en appeler à votre bonne foi et à votre conscience. Il est constant en effet que vos ministres et vos pasteurs enseignent positivement et unanimement à leurs troupeaux que la Bible, que le Nouveau Testament est un livre inspiré, un livre divin, le dépôt de la vraie parole de Dieu, et que le peuple le croit ainsi, d'après leur enseignement. Mais il est également constant qu'un bon nombre d'entre eux, que beaucoup d'écrivains protestants de toute secte et de toute nation n'ont pas eux-mêmes cette conviction et cette foi. Ainsi, chose assez étrange, vous en conviendrez, ni ils n'enseignent aux peuples dans leurs réunions religieuses tout ce qu'ils pensent à cet égard, ni ils ne pensent tout ce qu'ils enseignent. L'autorité et le crédit qu'ils ont auprès d'eux viennent uniquement ou du moins principalement de la persuasion où ils les tiennent qu'ils ne leur proposent, ne leur expliquent, ne leur prêchent *que la parole de Dieu* ; et néanmoins il se peut, il est de fait que vous avez des ministres, des professeurs, des docteurs et des écrivains qui regardent les Écritures, le Nouveau Testament lui-même, comme un livre humain en tout ou en partie. La foi qu'ils enseignent, ce n'est pas toujours leur foi propre et personnelle, mais une sorte de foi officielle et de convention, la foi du troupeau, la foi traditionnelle de vos anciennes églises. Il y a donc parmi vous *deux fois* différentes sur l'autorité des Écritures, la foi du peuple, du troupeau, et la foi des pasteurs. Celle-là est unanime ou à peu près, j'en conviens ; mais, convenez-en à votre tour, celle-ci ne l'est pas, et il n'est pas nécessaire, il n'est pas obligatoire qu'elle le soit. De savoir si le plus grand nombre de vos ministres ont là-dessus la foi du peuple, celle qu'ils enseignent au peuple, et par conséquent si ce n'est qu'un petit nombre d'entre eux qui s'en écartent, c'est une question que je n'examine pas. Il s'agit que d'une part il soit constant que la divinité des écritures du Nouveau Testament est niée ou révoquée en doute, en tout ou en partie, par plusieurs, peu ou beaucoup, et que d'autre part il soit également constant

que vous ne pourriez les exclure ni de la prédication, ni de l'enseignement, ni du sein de la religion réformée, pour autoriser la proposition que j'ai formulée contre vous, à savoir, que pour être reconnu protestant, pour faire partie de votre communion, pour être membre de l'église protestante *enseignante*, il n'est pas nécessaire de croire fermement et *sans hésiter* que le Nouveau Testament soit véritablement et certainement le pur dépôt de la parole de Dieu. Au surplus vous avez à votre disposition un moyen infaillible de repousser mon affirmation : c'est de mettre publiquement, authentiquement, officiellement, au nombre des qualités exigées d'un ministre, et même d'un professeur, la foi à l'inspiration des Écritures telle que la croyaient vos propres fondateurs.

Et ce qui prouve encore péremptoirement que la foi à la divinité du Nouveau Testament n'est pas, ne peut plus être aujourd'hui, comme elle fut dans les commencements, le dogme fondamental de la Réforme, ce qui prouve que parmi vous on est tout à fait libre d'en penser ce que l'on veut, de le croire, de le nier, ou d'en douter, sans cesser pour cela d'être protestant, c'est que cette foi impliquerait nécessairement la foi à la divinité de Jésus-Christ, dont les pensées et les doctrines sont déposées dans les écritures du Nouveau Testament. Si Jésus-Christ n'a été qu'un homme, sa parole n'a été que la parole d'un homme, et non la parole de Dieu. De sorte que, s'il n'est pas admis comme certain et comme indubitable qu'il soit véritablement Fils de Dieu et Dieu lui-même, il est par là même douteux que ce qui est dans le Nouveau Testament soit véritablement et strictement la parole de Dieu. Or, vous le savez, Messieurs et très-chers Frères, non-seulement il en est plusieurs parmi vous aujourd'hui qui ne reconnaissent pas Jésus-Christ pour le vrai Fils de Dieu fait homme, mais encore la Vénérable Compagnie de Genève, comme elle s'appelle, et qui jouit auprès de tout le corps des églises réformées d'une si grande autorité, cette Vénérable Compagnie, dis-je, a positivement exclu de son sein, par des actes authentiques, ceux de ses membres qui enseigneraient et professeraient que Jésus-Christ n'est pas un homme seulement, mais qu'il est réellement Dieu et Fils de Dieu. Je vous demande comment, après

cela, les pasteurs de Genève et tous ceux qui partagent leur doctrine en ce point peuvent donner encore aux peuples qu'ils enseignent les livres du Nouveau Testament comme *le dépôt de la parole de Dieu* ; je vous demande comment ils peuvent se porter aux yeux de leurs troupeaux comme les *ministres de la parole de Dieu* ; je vous demande enfin comment il est possible que vous renouveliez sans cesse, et à toute occasion contre l'Église et le clergé catholique, cette vieille accusation de falsifier *la parole de Dieu*, de cacher au peuple *la parole de Dieu*, d'interposer entre les fidèles et la parole de Dieu *la parole de l'homme*, la parole de l'Église? Quand il s'agit d'accuser notre foi et notre enseignement, constamment pour vous le Nouveau Testament est la parole de Dieu ; sans cela votre accusation n'aurait ni objet ni fondement : mais quand il s'agit de votre propre foi, de vos propres doctrines, cela cesse d'être certain, puisqu'il n'est pas de foi chez vous que Jésus-Christ soit vraiment Dieu, puisqu'il est même défendu de le croire et de l'enseigner dans la plus considérable et la plus importante de vos églises ; et puisque, d'autre part, si la parole de Jésus-Christ, homme seulement et non homme-Dieu, peut passer pourtant comme parole de Dieu en tant qu'il l'aurait reçue de Dieu et que Dieu la lui aurait inspirée, il en résulterait toujours que Dieu aurait interposé un homme entre lui et nous, pour nous faire connaître ses volontés ; et l'axiome si haut proclamé par J.-J. Rousseau, que ce que Dieu veut dire à l'homme, il le lui dit lui-même, et ne le fait pas dire par un autre, n'en serait pas moins matériellement et historiquement faux.

J'ai donc eu raison de dire que les ministres et les docteurs de la Réforme n'ont pas de foi commune aujourd'hui, ni sur les douze articles du Symbole des Apôtres, ni même sur le dogme capital pour elle de la divinité des livres du Nouveau Testament. Mais j'ai conclu de là qu'ils n'avaient pas le droit d'affirmer, et par une conséquence forcée, qu'ils n'avaient pas le droit *d'enseigner* même un seul dogme du symbole protestant, et qu'il ne leur est jamais permis, autant par la logique que par la conscience, de dire autre chose à leurs auditeurs que ceci : *Il nous paraît, il nous semble* ; car nous ne sommes ni d'accord entre nous, ni personnellement et individuellement infallibles sur aucun point.

Et d'abord, ils ne peuvent rien affirmer au nom de la communauté des pasteurs, au nom de vos églises; jamais ils ne peuvent parler qu'en leur propre et privé nom, exprimant, je le veux bien, leur pensée et leur conviction personnelle, mais rien de plus. Et n'allez pas prétendre que, puisque j'admets qu'ils peuvent être convaincus et persuadés de la vérité de ce qu'ils enseignent, il s'ensuit contre moi qu'ils ont alors le droit d'affirmer, le droit d'enseigner, le droit de présenter leur opinion comme certaine; car je vous prie de ne pas perdre de vue que dès qu'un ministre, ayant nécessairement la prétention de n'être que l'interprète de la parole et de la pensée de Dieu, donnera son interprétation comme *certaine*, il s'ensuivra immédiatement l'obligation d'y croire, puisqu'elle ne sera autre chose que la pensée et la volonté de Dieu. Or vous n'admettez pas cette obligation, puisqu'elle supposerait l'infailibilité du ministre; donc vous n'admettez pas non plus qu'il puisse jamais dire aux peuples qu'il instruit : *Cela est certain*; et, s'il le dit, vous accordez à tous les auditeurs le droit d'en douter. Mais le droit d'en douter est-il autre chose que le droit de lui répondre hardiment : Non, vous n'êtes pas, vous ne pouvez pas être certain que vous ayez bien saisi la pensée de Dieu.

Ce n'est pas tout encore : le ministre qui aurait sur le même article une conviction contraire, pourrait monter immédiatement après lui dans la même chaire, en présence des mêmes auditeurs, et leur dire : Je suis certain, je crois que la vérité est dans la proposition diamétralement opposée à celle qu'on vient de vous affirmer. Et, comme ces deux hommes doivent naturellement être considérés comme ayant une intelligence d'une valeur et d'une puissance égales, il sera impossible aux auditeurs de juger lequel a raison et lequel a tort. Forcément ce qu'ils auront dit l'un et l'autre devra être considéré comme non prouvé, comme douteux et incertain.

Je me résume : Toute affirmation doctrinale protestante est douteuse pour les fidèles et doit être considérée comme telle, même par celui qui la croit certaine, soit d'après les principes du libre examen, soit d'après la logique, soit enfin d'après les lois de la conscience elle-même. Donc, encore un coup, le principe

du droit d'examen, les lois de la logique et celles de la conscience, de l'honnêteté, de la probité par conséquent, font une obligation rigoureuse au prédicateur et à l'écrivain protestant de ne jamais rien *affirmer* d'une manière positive et de s'en tenir religieusement, fidèlement, à dire : Il me paraît, il me semble ; car mon sentiment est contredit par des hommes d'une valeur, d'une intelligence, d'une vertu même égale à la mienne.

Et veuillez remarquer, Messieurs et très-chers Frères, que si cette conséquence est rigoureuse, en ne s'en tenant à ne considérer que les seules oppositions d'opinions et de convictions qui ont lieu entre les ministres des églises réformées, elle arrive à une démonstration qui la rend plus claire que le jour, si l'on met la pensée et l'interprétation contraires de l'immense majorité des chrétiens. Je m'explique.

À côté des églises réformées proprement dites auxquelles Calvin a donné naissance, existe l'église anglicane, les églises luthériennes et l'Église catholique. Toutes ces églises sans exception ont la prétention de ne rien affirmer, de ne rien enseigner qui ne soit conforme à la parole de Dieu, aux saintes Écritures, où la parole de Dieu a été fidèlement déposée sous la direction et par l'inspiration du Saint-Esprit. Il est vrai que l'Église catholique ne croit pas que toute la parole et tout l'enseignement de Jésus-Christ aient été écrits dans les livres du Nouveau Testament, et qu'elle professe au contraire que quelques parties de cet enseignement n'ont été conservées que par la *tradition*, dans les pratiques et dans les usages du culte chrétien. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question et de faire observer aux docteurs de la Réforme, 1<sup>o</sup> qu'aucun texte du Nouveau Testament n'autorise à affirmer que ses auteurs aient voulu écrire et rapporter *toute la doctrine* enseignée par le Christ à ses apôtres et à ses disciples ; 2<sup>o</sup> qu'une proposition doctrinale, celle par exemple qui regarde le sacrement de pénitence tel que le comprend et le pratique l'Église catholique, ou celle qui regarde la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, ont pu être aussi réellement, aussi sûrement *écrites* et fixées, l'une dans l'usage de la confession et de l'absolution, l'autre dans l'adoration extérieure rendue au sacrement de l'autel, que d'autres l'ont été dans les Évangiles et

dans les épîtres des Apôtres. Et même il a été nécessaire qu'elles le fussent d'abord ainsi (à supposer que l'Église catholique ait raison dans sa foi sur ces deux articles), longtemps avant que les autres ne fussent déposées et fixées dans et par l'Écriture proprement dite. Ainsi, quoiqu'il soit évident d'une part que les protestants n'ont aucune raison, ni scripturaire ni autre, de prétendre que toute la doctrine révélée et enseignée par Jésus-Christ ait été rapportée par les écrivains évangéliques, et de l'autre qu'il est de la nature de certains dogmes particuliers d'avoir dû être écrits et fixés dès le commencement dans les monuments, dans les cérémonies et dans les pratiques du culte chrétien, tels que ceux qui regardent l'adoration de Jésus-Christ présent dans l'eucharistie, la confession, la prière pour les morts, le sacrement de mariage, etc. ; quoique cela soit évident, dis-je, je me borne à ne parler ici que des seuls dogmes que l'Église catholique appuie et démontre par les textes de l'Écriture proprement dite, et je raisonne ainsi : Tous les ministres et pasteurs des diverses églises chrétiennes, y compris les catholiques, font profession de ne rien croire et de ne rien enseigner qui ne soit l'interprétation vraie et sincère de la parole de Dieu renfermée dans les écrits du Nouveau Testament. Mais cette interprétation n'est pas la même pour tous ; elle est même souvent diamétralement opposée. Il y a plus que cela : si l'interprétation des catholiques est constamment uniforme, unanime et invariable, l'interprétation des sectes séparées ne varie pas seulement d'une secte à l'autre, mais encore elle varie d'un ministre à l'autre dans la même secte, ou, si vous l'aimez mieux, elle peut même varier dans le même ministre d'une époque à l'autre, puisqu'il a le droit de toujours examiner, et par conséquent de changer d'opinion, si l'examen l'y conduit : de sorte qu'un ministre des églises dites réformées, lorsqu'il proclame, lorsqu'il enseigne un des dogmes ou l'une des croyances proprement dites de sa communion comme étant la vraie pensée de Jésus-Christ exprimée dans et par l'Écriture, a contre lui, contre son interprétation personnelle, contre l'interprétation même de sa communion tout entière : 1° toujours l'interprétation constante et uniforme des docteurs de l'Église catholique ; 2° en plus d'un cas souvent l'interprétation des autres églises protes-

tantes sur la présence réelle par exemple, sur la nécessité du baptême, etc. Or je soutiens que cette situation, qui est un fait, défend à sa *raison* et par conséquent à sa *conscience*, quand il veut instruire et enseigner le peuple, de lui donner son *interprétation particulière* de l'Écriture pour autre chose qu'une opinion contestée et contestable, par conséquent pour autre chose qu'une proposition douteuse et incertaine ; autrement en effet son affirmation équivaldrait à dire : J'ai certainement raison, les autres se trompent assurément. Et, comme cela ne pourrait avoir lieu qu'en mettant de son côté un degré de science, de pénétration, d'intelligence, d'assistance même du Saint-Esprit, si vous le voulez, supérieur à celui qui se trouverait dans tous les autres, on voit qu'une pareille prétention n'irait à rien moins qu'à s'attribuer l'équivalent de l'autorité et de l'infailibilité que vous refusez à l'Église catholique, et cela dans des conditions totalement différentes de celles dans lesquelles l'Église catholique fait consister son infailibilité. Car je vous prie de remarquer, Messieurs, que ce qui autorise le ministre de la religion catholique à donner ce qu'il enseigne comme certain, c'est que toute l'Église, tous ses docteurs, tous ses pasteurs enseignent, et qu'ils ont toujours et partout enseigné de même ; au lieu que le ministre des églises réformées ayant contre son enseignement particulier le sentiment de tous les chrétiens catholiques et souvent des chrétiens de plusieurs autres communions séparées des catholiques, ne peut lui attribuer la certitude qu'en s'attribuant à lui-même *personnellement* ce que j'ai dit plus haut, c'est-à-dire plus de lumière, de science et d'assistance du Saint-Esprit, que n'en ont tous ceux qui le contredisent. Or je vous demande, Messieurs et chers Frères, s'il y a la moindre apparence à cela, si la pudeur même ne s'oppose pas invinciblement à ce qu'une semblable prétention sorte de la bouche d'un homme calme, modeste et raisonnable.

Mais je veux que le ministre en question ait personnellement la conviction la plus profonde et la plus entière qu'il a raison, qu'il a bien compris le sens de la parole de Dieu, et que tous ses adversaires, c'est-à-dire en beaucoup de cas l'immense majorité des docteurs chrétiens, ne l'entendent pas selon la vérité, je sou-

tiens encore que la masse de ses auditeurs étant notoirement incapable de juger entre lui et ses contradicteurs, de connaître même et d'apprécier la valeur soit propre, soit relative des raisons qui appuient ces opinions opposées, aura non-seulement le droit d'examiner et de douter jusqu'à plus ample informé (ce que vous lui accordez), mais qu'elle doutera en effet et qu'elle sera obligée de douter, de rester dans l'incertitude la plus complète, en vertu des lois de la logique et dans l'intérêt de sa conscience et de son salut, sans qu'elle ait aucun moyen pris dans vos doctrines et dans vos principes de sortir jamais de son doute et de son incertitude. Et là dessus, Messieurs et très-chers Frères, je vous pose ce dilemme : ou le ministre de vos églises qui expose au peuple un dogme, une doctrine propre de votre symbole, l'avertira que ce dogme, que cette doctrine donnée et annoncée par lui, par vos églises mêmes, comme conforme à la parole de Dieu et à l'Écriture, est au contraire considérée par la grande majorité des autres docteurs chrétiens comme y étant opposée, comme n'en étant nullement l'expression et l'interprétation vraie, — ou il ne l'en avertira pas.

S'il l'en avertit, voilà, comme je vous le disais tout-à-l'heure, une obligation consciencieuse, une nécessité absolue pour les auditeurs de douter et de douter sérieusement si la vérité n'est pas plutôt, n'est pas plus probablement du côté du sentiment contraire, et de plus une impossibilité radicale de sortir de ce doute par aucun des moyens que lui fournissent les principes de la doctrine de la Réforme.

S'il ne l'en avertit pas, s'il lui laisse ignorer qu'un nombre immense d'hommes instruits qui ont étudié avec le même zèle que lui la sainte Écriture l'entendent pourtant dans un sens contraire à celui qu'il leur présente, je dis alors qu'il le surprend et qu'il le trompe, puisqu'il ne lui pose pas la question dans toutes les conditions où elle se trouve en effet, et qu'il lui dissimule, qu'il lui soustrait un des éléments les plus importants, les plus nécessaires, de l'examen qu'il a le droit de faire personnellement sur tout ce qu'on lui enseigne. Je dis que sa prédication n'est pas sincère, puisque à côté des motifs de l'accepter et d'y croire, elle ne propose point les graves motifs qui, logiquement, doivent



empêcher de l'accepter et d'y croire, et qu'ainsi l'assentiment qu'il pourra obtenir sera un assentiment subreptice, un assentiment de surprise, mais non un assentiment éclairé, un assentiment de raison et sérieusement délibéré par l'examen consciencieux du pour et du contre.

Ce qui me donne aussi le droit de faire encore ici un autre dilemme : ou les auditeurs de ce ministre croiront purement et simplement ce qu'ils auront entendu, ou ils ne le croiront pas ; ils examineront et douteront, comme d'ailleurs ils en ont le droit.

S'ils examinent, s'ils doutent, c'est qu'ils n'auront en effet aucune vraie certitude de ce qu'ils auront entendu. Or voilà précisément ce que je prétends qui est inhérent à tout l'enseignement protestant, sur quelques articles de la doctrine chrétienne qu'il porte, même sur la divinité de Jésus-Christ, sur le salut ou la damnation après la vie présente, etc., c'est-à-dire, comme je l'ai annoncé au commencement de cette lettre, qu'il restera toujours incertain et douteux pour les fidèles *enseignés*, pour toute la masse du peuple, qui est le fond de vos églises, comme elle l'est de l'Église catholique et de toutes les autres, si les conditions du salut établies par Jésus-Christ sont fidèlement enseignées dans la Réforme, et s'il suffit d'être chrétien réformé ou protestant pour avoir droit d'espérer le salut selon les promesses de Jésus-Christ ; en d'autres termes, vos auditeurs *ne savent rien* après votre prédication ; ou, s'ils savent quelque chose, c'est que la doctrine que vous venez de leur annoncer *est contredite par la grande majorité des docteurs de toutes les autres communions chrétiennes*, ce qui n'est pas propre assurément à les éclairer beaucoup, ni surtout à faire pencher leur assentiment de votre côté, pour peu qu'ils aient de sens et qu'ils soient capables de réflexion.

Mais, s'ils croient au contraire ce que vous leur avez exposé et enseigné, sans user du droit d'examen et sans se soucier de ce qu'en pensent des hommes aussi éclairés et aussi instruits que vous pouvez l'être vous-mêmes, voici la conclusion que j'en tirerai et que je recommande à votre bonne foi : c'est que vous tombez et vous faites tomber avec vous vos auditeurs, votre troupeau tout entier, sous le poids de la crédulité et du fanatisme, que vous ne cessiez de reprocher aux fidèles catholiques. Que reprochez-

vous constamment, jusqu'à satiété, aux fidèles catholiques? C'est de croire leurs curés sur parole, c'est de croire à la parole d'un homme ou de plusieurs, mais non à la parole de Dieu. Or évidemment, c'est ce qui a lieu chez vous dans l'hypothèse où je raisonne ici, hypothèse qui d'ailleurs est un fait incontestable, que vous reconnaissez vous-mêmes ; car il est douteux, il est incertain de droit et d'après les lois d'une bonne logique, il est douteux, dis-je, et incertain, soit pour vos auditeurs, soit même pour vous, que ce que vous proposez et enseignez soit véritablement l'expression de la pensée divine déposée dans l'Écriture. Voilà ce que vous reconnaissez et ce que vous avouez. Or, même en admettant qu'une incertitude, qu'un doute du même genre pèse sur l'enseignement du docteur, du prêtre catholique, comme vous le prétendez en effet en niant l'infailibilité de notre Église, je soutiens encore qu'*il y a incomparablement moins de crédulité, de fanatisme, d'ignorance*, dans le catholique qui s'en rapporte, sans autre examen, à la parole de son curé, qu'il n'y en a dans le protestant qui, sans examen et sans tenir compte des opinions contraires, s'en rapporte tout d'un coup à la parole de son ministre ; car entre ces deux paroles, celle du curé catholique et celle du ministre protestant, il y a toujours cette différence énorme, immense, non-seulement aux yeux des gens du peuple, mais encore aux yeux des hommes sensés, réfléchis, instruits : c'est que la première est appuyée, corroborée, confirmée par le sentiment unanime et perpétuel de tous les docteurs catholiques et même des docteurs ou pasteurs des églises protestantes les plus considérables, en beaucoup de cas ; au lieu que la seconde, celle du ministre des églises réformées, à tout cela contre elle.

Il faut donc ou que le fidèle protestant qui n'examine et ne juge pas par lui-même, soit qu'il ne le puisse ou qu'il ne le veuille pas faire, qui s'en tient purement et simplement au dire de ceux qui l'enseignent, soit infiniment plus crédule et plus fanatique que le fidèle catholique, ou que les règles de la logique et du raisonnement ne soient faites ni pour lui ni pour vous.

J'examinerai plus tard, sous un autre point de vue, si vous avez le droit, d'après les lois qui dirigent la raison humaine dans ses actes, d'attribuer à l'interprétation protestante de la parole

de Dieu un degré quelconque, je ne dis pas de certitude, mais de vraie probabilité seulement. Pour le moment, je mets fin à ce chapitre en résumant en quelques mots ce que j'ai voulu y démontrer.

J'ai dit que, pour autoriser et justifier les ministres de l'église réformée auprès des chrétiens qui suivent leur enseignement, il est nécessaire qu'ils leur enseignent comme tout à fait certaine et indubitable cette proposition : Il suffit, pour avoir droit au salut promis et mérité par Jésus-Christ, d'être chrétien ou protestant réformé ; ou bien, en d'autres termes, il n'y a d'obligations indispensables pour le salut que celles qui sont reconnues et enseignées par les ministres de la Réforme.

Or les ministres protestants n'ont pas le droit de rien enseigner comme certain et indubitable, et ils ne peuvent jamais dire autre chose au peuple, soit qu'ils parlent en commun, soit qu'ils ne parlent qu'en leur nom particulier, que ceci : — Il nous semble, il nous paraît que tel est le sens de l'Écriture, mais nous n'en avons point de certitude, parce que des hommes qui nous valent et qui sont même plus nombreux que nous, l'entendent dans un sens contraire.

La raison de ce que j'énonce se tire tout à la fois et du principe fondamental de la Réforme, qui est le droit personnel reconnu à chacun de juger par lui-même de tout ce qu'on lui enseigne, et de la situation présente des églises réformées qui, n'ayant pas de foi commune et obligatoire sur aucun article du Symbole, pas même sur la divinité de Jésus-Christ et sur la divinité des écritures du Nouveau Testament, sont dans l'impuissance absolue de prononcer qu'on soit exclu du salut si l'on n'admet pas, si l'on ne croit pas au moins tel ou tel dogme ou vérité du Symbole des Apôtres. Comment oser *affirmer* en effet, et donner quelque chose comme certain, comme suffisamment rassurant, pour un intérêt aussi grave que celui du salut, quand on est environné et pressé de toutes parts par des nuées d'hommes qui, partant du même point, appuyés sur la même base, ayant personnellement et humainement autant de droits à la confiance et à l'*assentiment raisonné* de leurs auditeurs, affirment et soutiennent que la parole de Dieu doit être entendue dans un sens tout différent ?

Car toutes les communions chrétiennes, et la catholique avant toutes, autant et plus que toutes les autres (avec la différence que j'ai eu soin d'indiquer, mais qui ne fait rien à la question présente), font profession de ne rien enseigner qui ne soit l'interprétation véritable, le sens vrai et divin de la parole de Jésus-Christ. D'où il résulte que :

1° Toute affirmation d'un article de doctrine exclusivement propre à la communion réformée, en tant que cette affirmation serait identique avec l'affirmation divine renfermée dans la Bible, est toujours en présence de l'affirmation contraire de l'Église catholique tout entière, à toutes les époques de son existence, et souvent en présence de l'affirmation contraire des autres communions séparées de la vôtre ;

2° A n'envisager la chose que sous le point de vue humain et rationnel, comme il est nécessaire qu'il y ait erreur d'un côté ou de l'autre, et en supposant qu'on est également faillible des deux côtés, jamais la présomption de vérité ne sera du côté des ministres de la Réforme, mais elle se trouvera inévitablement du côté de leurs adversaires ; car je ne suppose pas qu'on essaie d'échapper à cette conséquence en parlant de l'ignorance des préjugés, de la crédulité des uns, et en mettant du côté des autres toutes les lumières, toute la science, toute la vertu. Je pose en fait que tout homme droit et désintéressé mis en demeure de prononcer auxquels des uns et des autres il est plus raisonnable et plus sûr de s'en rapporter sur des questions controversées et agitées entre eux depuis trois cents ans, en faveur desquels se trouvent les vraisemblances et les probabilités, — je pose en fait, dis-je, qu'il ne donnera pas son suffrage au petit nombre contre le grand nombre.

3° Enfin, si l'on prétendait fortifier et soutenir l'interprétation du petit nombre contre celle du grand nombre, en recourant à l'assistance du Saint-Esprit et à sa lumière intérieure, la difficulté ou plutôt la situation resterait la même ; car toutes les églises, plus encore la catholique que les autres, revendiquent la même assistance, la même direction, la même lumière, et ne rattachent pas à un autre principe la certitude définitive de leurs croyances et de leurs enseignements. Ici encore, à quel titre et par quelle

raison tant soit peu plausible le ministre de l'église réformée s'attribuerait-il le privilège d'être l'organe du Saint-Esprit, à l'exclusion de tous les autres? Et d'ailleurs, si cela était, s'il se regardait comme certain, par l'effet d'une illumination du Saint-Esprit, il devrait par là même se donner comme infallible et exiger pour sa parole, pour sa prédication, la soumission de foi aveugle qui est incontestablement due à la parole du Saint-Esprit. A aucun titre donc et sans tomber aussitôt en contradiction avec lui-même, avec les principes fondamentaux de sa communion, il ne peut autoriser sa prédication auprès des peuples d'une prétendue assistance et inspiration de l'Esprit-Saint. A quoi il est juste d'ajouter que les ministres de la Réforme ne croyant généralement plus aujourd'hui au mystère de la Sainte-Trinité, l'assistance ou illumination du Saint-Esprit ne peut plus être dans leur bouche qu'un mot emprunté à la *vieille orthodoxie*, mais qui ne répond plus à aucune de leurs idées actuelles.

Et voyez tout de suite, je vous prie, la différence immense qu'il y a, quant aux caractères extérieurs et sensibles de la certitude, entre les quatre propositions dans lesquelles se résume enfin l'enseignement des ministres réformés, telles que je les ai formulées ci-dessus. Ces propositions sont : Il n'est pas nécessaire d'être catholique pour avoir certainement l'espérance du salut, il suffit pour cela d'être chrétien protestant; mais, réciproquement, il n'est pas nécessaire d'être protestant, il suffit d'être catholique. Les deux dernières ont pour elles l'assentiment unanime de tous les chrétiens, catholiques, luthériens, anglicans et réformés. Les deux premières, au contraire, ont constamment contre elles le sentiment de tous les chrétiens catholiques, qui sont éminemment les plus nombreux; et, dans d'autres temps, l'une d'elles, celle qui affirme qu'il suffit d'être de la religion réformée, était repoussée avec énergie et par les luthériens et par les anglicans.

Il faut nier que, aux yeux de la raison, il y ait aucune autorité dans le sentiment commun et universel, dans le sentiment le plus nombreux et le plus ancien, le plus invariable, ou admettre que les deux autres propositions, celles qui affirment la *suffisance* de

la religion réformée pour le salut, sont pour cela seul gravement atteintes dans leur certitude.

Mais, s'il est vrai, s'il est évident que les ministres de la Réforme n'ont pas le droit d'*affirmer* positivement aucun des dogmes, aucune des doctrines qui sont propres à leurs églises et qui les distinguent des autres, j'ajoute, Messieurs et très-chers Frères, qu'ils n'ont pas davantage le droit de *nier* les dogmes enseignés soit par l'Église catholique, soit par les églises dissidentes qui ne sont pas d'accord avec la Réforme : c'est-à-dire qu'il n'est pas plus assuré, qu'il n'est pas plus certain que l'Église catholique et les autres églises se trompent en donnant aux paroles de la Sainte-Écriture le sens que vous rejetez, qu'il ne l'est que vous avez raison quand vous lui attribuez un sens repoussé et condamné par les églises dont vous êtes séparés.

Et ainsi, Messieurs, soit que vous affirmiez vos propres doctrines, en les donnant pour l'interprétation et l'expression fidèle de la pensée divine renfermée dans l'Écriture, soit que vous repoussiez et que vous combattiez les nôtres, en prétendant qu'elles ne représentent pas, qu'elles n'expriment pas le vrai sens, le sens divin de la parole sacrée, vous n'offrez jamais aux peuples qui vous écoutent que des propositions douteuses et incertaines : douteuses et incertaines non-seulement pour les peuples qui n'ont pas de raisons, il s'en faut, pour s'en rapporter à votre parole plutôt qu'à la parole de ceux qui vous contredisent, mais encore douteuses et incertaines pour vous-mêmes, si vous voulez bien ne juger des choses que d'après les lois générales de la logique et de la conscience humaine. Oui, Messieurs et très-chers Frères, lorsque vous prêchez et enseignez vos doctrines aux chrétiens de votre communion, quand vous leur proposez ce qu'ils doivent recevoir et croire comme la parole de Dieu, ce qu'ils doivent rejeter et nier comme contraire à cette parole, si vous voulez descendre au fond de votre raison éclairée par l'étude et par la science, vous entendrez une voix qui vous dira : Je n'ai point de certitude, et peut-être que je suis dans l'erreur, puisque j'ai tant d'adversaires et de contradicteurs. Que si, après cela, vous consultez votre conscience d'honnêtes hommes et de chrétiens, elle

vous dira sans aucun doute : Pourquoi ne pas avertir ces pauvres intelligences incapables de s'assurer de rien par elles-mêmes, que je me trompe peut-être et que ce que je leur enseigne pourrait bien n'être pas la vérité ? Votre raison *doute*, elle doit douter : comment votre bouche peut-elle *affirmer* et *nier* ? (1)

(1) Examen et discussion amicale de cette question : Les ministres de la Réforme peuvent-ils, en conscience, promettre l'espérance certaine du salut par Jésus-Christ aux peuples de leur communion, par Mgr Doney, évêque de Montauban.

---

# LIBRE EXAMEN

D'UN

## PROTESTANT INDÉPENDANT.

Le libre examen ! Oui, voilà notre glorieuse devise, voilà le droit sacré que nous avons conquis en nous séparant de l'Église de Rome, et qui assure à tout jamais notre indépendance !

Mais cette précieuse conquête, savons-nous en profiter ? Ce droit qui nous est si cher, en usons-nous réellement ! Chacun de nous est-il bien réellement libre et indépendant dans son examen ? N'est-il soumis à aucune direction, à aucune influence étrangère ?

Car, si je fais partie de l'église nationale plutôt que de l'église libre ; si je m'associe aux darbystes plutôt qu'aux anabaptistes ou aux mormons, partout je reconnais un chef, partout je fais partie d'un troupeau conduit par des pasteurs dont j'écoute les directions et qui finiront toujours par influencer ou modifier mon jugement.

Que devient alors ma liberté ? Ne suis-je pas dans une position complètement fautive et illogique ?

Ne nous payons pas d'illusions. Autant vaudrait, si je dois reconnaître une autorité spirituelle, faire partie de l'Église catholique.

Non ; je suis protestant, et je dois conserver à tout prix mon indépendance. Ayant le droit incontestable d'examiner et d'interpréter sans contrôle les Écritures, je dois user rigoureusement de mon droit. Ma foi religieuse ne peut être que le résultat de mon libre examen. Loin de moi donc la crainte de l'opinion ! loin de



moi la préoccupation servile du respect humain ! Sincère et loyal dans mes recherches, ma conscience sera mon seul guide, et je ne reconnâitrai à personne le droit de blâmer ou d'absoudre ce que mon jugement privé aura admis comme juste et vrai.

Me voilà donc mon maître ! J'ai devant moi la Bible, que je reconnais comme la seule règle de ma foi. J'ouvre le Nouveau Testament.... Mais avant d'aller plus loin.... Je viens de dire que la Bible est la seule règle de ma foi ? — Certainement. Mais pourquoi ? — Parce qu'elle est inspirée de Dieu même. — Mais M. A. prétend que tout n'est pas également inspiré dans la parole de Dieu ; M. B. va plus loin encore, et nie complètement l'inspiration. Auquel des deux entendre ? Quel parti prendre ? — N'importe, j'admets, quant à moi, l'inspiration... Et pourquoi ? Qui est-ce qui me prouve que la Bible est inspirée ? N'est-ce pas là une croyance qui m'a été transmise par l'éducation religieuse que j'ai reçue dans mon enfance ? Je l'avoue. — Ce n'est donc pas une vérité que je doive à mon propre examen ? C'est donc alors une vérité de *tradition* ? Mais si je me confie à la tradition, n'est-ce pas un précédent dangereux et qui donnerait raison à l'Église catholique?... Écartons ces pensées importunes... — Mais n'ai-je pas promis cependant de pousser loyalement et courageusement mes recherches jusqu'au bout ? Et ne faut-il pas convenir que dès mon point de départ je suis obligé d'admettre une vérité *enseignée* ; — par conséquent de m'en remettre à autrui ; — par conséquent encore d'approuver tacitement la tradition, absolument comme si j'étais catholique ?.. Passons, hélas ! sur ce point difficile. J'admets donc, quant à moi (mais cette fois sans examen, il faut bien l'avouer), l'inspiration des Écritures.

Une fois cette base admise, je ne reculerai du moins devant aucune conséquence. Et quand même les témoignages de la parole de Dieu seraient favorables à l'Église catholique, je serai assez loyal pour ne pas les écarter. La crainte de me rencontrer, sur quelques points, avec des frères que j'ai été habitué à regarder, peut-être injustement, comme de malheureux aveugles, doit-elle m'arrêter dans la recherche de la vérité ? Ne serait-ce pas là une infidélité indigne d'un chrétien, indigne d'un honnête homme ? Non, je rougirais devant Dieu, si de telles considérations pouvaient influencer mon jugement !

Souvent même, l'avouerai-je? j'ai envié la tranquille et confiante sécurité des catholiques; je serais presque tenté d'admirer leur soumission à leur Église, si cette obéissance passive à des hommes semblables à eux n'était un déplorable abus que rien, ce semble, ne peut justifier ni excuser. Le chrétien doit être libre et ne rendre compte de sa liberté qu'à Dieu seul!..

Il est vrai qu'ils prétendent que leurs prêtres étant *des pasteurs*, et les simples fidèles ne devant se regarder que comme *les brebis* qui forment le troupeau, il est assez rationnel qu'il y ait *autorité* d'un côté, *soumission* de l'autre. Ce raisonnement est assez spécieux. Mais où trouver, dans la parole de Dieu, l'autorisation d'un tel état de choses?

Sans doute, il est souvent question, dans les Écritures, des brebis et du pasteur; mais le pasteur ne peut être que Jésus-Christ seul.

Cependant, n'a-t-il pas délégué ses pouvoirs de pasteur à ses disciples? « Comme mon père m'a envoyé, moi, je vous envoie » (Jean xx, 21). « Allez, enseignez toutes les nations » (Marc xxviii, 19). « Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise » (Luc x, 16). Et puis à saint Pierre en particulier: « *Pais mes brebis, pais mes agneaux* » (Jean xxi, 17)... Nous ne réfléchissons peut-être pas assez sur ces paroles.... Et cet autre texte: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église » (Matth. xvi, 18)... Voilà encore des paroles prononcées par Notre Sauveur lui-même, et qui doivent avoir une immense portée! Cette « Église fondée sur saint Pierre, et contre laquelle les portes de l'enfer seront impuissantes... » Il faut l'avouer, il n'y a guère que l'Église catholique qui, par son antiquité et la succession de ses papes, puisse avec quelque apparence de raison revendiquer l'application de ces paroles prophétiques.

Tous ces textes m'embarrassent, et parfois je ne puis m'empêcher d'avoir quelque inquiétude sur la responsabilité que j'ai assumée en acceptant ce terrible droit d'examen. On sent souvent le besoin de s'ouvrir à un autre que soi-même, de le consulter sur ses doutes... Avec toute ma liberté, ne suis-je pas quelquefois dans la situation de l'Eunuque éthiopien dont il est question dans les Actes? Le diacre Philippe s'approche de son char, et l'entendant lire le

prophète Isaïe : « Croyez-vous, lui dit-il, entendre ce que vous lisez ? — Et comment pourrai-je le comprendre, répond l'Eunuque, si quelqu'un ne me l'explique ? » (Act. VIII, 30, 31.) « Croyez-vous entendre ce que vous lisez ? » Ces paroles sont effrayantes, quand on se les adresse à soi-même dans le silence de la méditation.

On dirait, en effet, que dans une foule d'exemples, Dieu a voulu inculquer à l'homme la nécessité de consulter humblement un guide pour être éclairé sur ses devoirs.

Ainsi, quand Paul est renversé sur le chemin de Damas, Jésus qui lui parle, peut bien l'enseigner directement. Il ne l'a pas voulu. Il lui ordonne d'entrer dans la ville : « Là, ajoute le Seigneur, on te dira ce qu'il faut que tu fasses. » Et c'est Ananie qui est chargé de lui rendre la vue (Act. IX). — Ainsi, un ange apparaît au centenaire Corneille ; cet ange, descendu du ciel, pourrait bien dissiper l'ignorance d'un Gentil, l'éclairer des lumières de la foi. Point ; il lui ordonne, de la part du Seigneur, d'envoyer chercher saint Pierre (Act. X, 4, 5). C'est par l'intermédiaire de son Apôtre que Dieu veut instruire le centenaire.

Dans ces différents exemples, Philippe, Ananie, Pierre, paraissent bien représenter les pasteurs auxquels Dieu a confié le soin d'enseigner. Ne serait-ce point une indication tendant à prouver que Dieu n'a pas voulu nous laisser la gloire (toujours dangereuse) de nous diriger nous-mêmes dans la voie du salut ?

Oui ; mais alors nous tombons immédiatement dans tous les abus des catholiques. Il faudra consulter un prêtre ; suivre ses conseils, ses directions ; un pas de plus, et on se laissera entraîner à admettre la superstitieuse pratique de la confession. La confession !... Comment peut-on s'abrutir au point de se soumettre à ce joug humiliant !...

Voici cependant un verset de l'Évangile qui m'étonne :

« Les Juifs de Jérusalem, de toute la Judée et de toute la contrée du Jourdain viennent vers Jean-Baptiste et sont baptisés dans le Jourdain, *après avoir confessé leurs péchés* » (Matt. III, 5, 6). C'est singulier ! Cette confession des péchés, que l'on nous dit une invention de l'Église catholique, serait-elle plus ancienne que je ne le croyais ? Il est vrai que c'était peut-être un usage des

Juifs ; mais s'il y en avait eu un seul exemple parmi les premiers chrétiens, n'en serait-il pas fait mention dans le Nouveau Testament?... Cherchons. Mais, au fait, quand saint Paul était à Ephèse, je vois que les chrétiens repentants venaient auprès de lui « *confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait de mal* » (Act. xix, 18). C'est un fait irrécusable, je l'avoue ; et cela, rapproché de ce passage de l'épître de saint Jacques (v, 16) : « Confessez vos péchés les uns aux autres », paraît excuser complètement l'Église catholique. Quelle clarté alors, dans ces paroles : « Les péchés seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ; et ils seront remis à ceux à qui vous les remettrez » (Jean, xx, 23) ! car il est évident, que pour retenir ou remettre les péchés, les Apôtres devaient nécessairement connaître ces péchés. Or, comment les connaître, s'ils ne sont pas avoués, déclarés par le pécheur ; en un mot, s'il ne sont pas confessés ! — Ma conscience m'oblige de reconnaître que l'exemple et le précepte de la confession se trouvent dans la parole de Dieu. L'Église catholique aurait donc raison sur ce point ? Pourquoi ne pas l'avouer ?

Toutes ces recherches, que je tâche de poursuivre dans un esprit de loyale impartialité, et seulement dans le but de trouver la vérité, me prouvent déjà combien l'on a tort d'attaquer les croyances d'autrui avant de les avoir examinées consciencieusement.

Nous sommes toujours influencés par les idées reçues, et c'est précisément ce dont nous devrions nous défendre, nous protestants, qui avons le droit d'examiner et de choisir parmi les diverses interprétations que l'on peut donner au texte sacré. Que les catholiques se soumettent à l'interprétation de leur Église, cela les regarde ; et d'ailleurs il sont conséquents et logiques dans leur soumission, puisqu'ils reconnaissent à leur Église l'autorité d'enseignement. Mais moi, pourquoi me soumettre à une décision, par cela seul qu'elle émanera de Calvin ?

Ainsi je trouve étrange que le protestantisme ait rejeté l'ancien dogme de la Présence réelle conservé précieusement par les chrétiens de tous les siècles, et auquel Luther lui-même, l'auteur de la Réforme, avait défendu de toucher. Si Calvin ou Zwingle ont voulu donner une nouvelle interprétation à des paroles jusque-là respec-

tées par tous les siècles, et ne tenir aucun compte de la défense de Luther, ne suis-je pas libre, à mon tour, de préférer mon interprétation particulière à celle de Zwingle et de Calvin, et de ne pas tenir compte de leurs ordres ?

Car, il faut l'avouer, lorsque, éloignant toute prévention, je médite respectueusement le sixième chapitre de saint Jean, je tremble d'encourir la plus redoutable responsabilité, en m'écartant de l'acception pure et simple des paroles formelles de Jésus-Christ. Pourquoi, me dis-je souvent, ne pas croire ce que tous les chrétiens ont cru jusqu'à Calvin, et ce que tant de chrétiens continuent de croire avec bonheur, malgré Calvin ? Ne sont-ce pas ici les préjugés de mon éducation qui combattent la lumineuse évidence des paroles divines ? Je me laisse scandaliser, comme les Capharnaïtes, par quelques expressions que je trouve *trop dures* ; mais si je m'éloigne comme eux, pourrai-je alors entendre sans émotion et sans remords ces touchantes paroles que Jésus adresse à ses disciples : « Et vous autres, ne voulez-vous pas aussi me quitter ? » Où irions-nous ? ai-je besoin de répondre avec Pierre : « Où irions-nous, Seigneur ? Vous avez les paroles de la vie éternelle ! » . . . . .

Voici encore un passage qui m'a souvent frappé : « Tout péché sera pardonné aux hommes ;..... mais à celui qui aura parlé contre le Saint-Esprit, il ne sera pardonné ni dans ce siècle, ni dans le siècle à venir » (Matth. xii, 31, 32). Excepté ce péché contre le Saint-Esprit, il y a donc des péchés qui peuvent être pardonnés dans le siècle à venir, c'est-à-dire après notre existence terrestre ? Après cette vie, il peut donc y avoir encore un temps d'expiation, un temps de pardon ? Ne serait-ce pas ce que les catholiques appellent le *Purgatoire* ?

Et, alors, si par hasard les âmes de mes parents, de mes amis, étaient aujourd'hui dans ce lieu d'attente, qui pourrait m'empêcher d'adresser à Dieu de ferventes prières pour implorer de sa miséricorde le terme de leurs épreuves ? — Mais ce serait la Prière pour les Morts !! — Hélas ! oui. Et que dira-t-on ?.. On me prendra pour un catholique ! Eh ! qu'importe le jugement des hommes ! Ne suis-je plus libre dans ma croyance ? Ne suis-je plus indépendant ? Et ce simple mot : *catholique*, a-t-il assez de puis-

sance pour me faire renoncer à l'indépendance de mes convictions?

D'ailleurs, ne puis-je pas admettre toutes ces vérités sans être catholique? Je n'admets que celles dont je trouve l'indication dans la parole de Dieu, et sur l'interprétation desquelles je ne me soumetts à aucune influence extérieure de nationalité, de société, de famille. Il y aura toujours assez de choses qui m'éloigneront du catholicisme : l'Intercession des saints, le Jeûne, la Défense des viandes, le Célibat des prêtres... Que sais-je encore!

Le célibat des prêtres, par exemple. — Je serais curieux de savoir comment les catholiques peuvent défendre une pareille institution. Il est évident que puisqu'elle a été abolie par la Réforme, c'est qu'elle était manifestement contraire à la parole de Dieu. En effet, y a-t-il un seul de nos pasteurs qui renonce au mariage et aux joies de la famille? Je dis plus : nos pasteurs oseraient-ils entreprendre les fonctions de leur ministère sans avoir préalablement assuré leur position dans le monde par un mariage convenable? Non assurément. « Le mariage est honorable entre tous, » dit saint Paul (Héb. XIII, 4).

Pendant, quelques autres textes ne pourraient-ils pas excuser les prêtres catholiques?

Saint Paul dit en effet : « Je crois qu'il est avantageux à l'homme de *ne se point marier*... Si vous épousez une femme, vous ne péchez pas... mais vous souffrirez dans la chair des afflictions et des peines, et je voudrais vous les épargner. Celui qui n'est point marié s'occupe du soin des choses du Seigneur, et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu. Mais celui qui est marié s'occupe des soins des choses du monde, et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, et ainsi il se trouve partagé.... Je vous dis ceci pour votre avantage... *pour vous porter à ce qu'il y a de plus saint*, et qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu sans empêchement » (I Cor. VII).

Mais, dans tout ce texte (et ce sont des paroles inspirées, c'est la parole même de Dieu, celle que j'ai promis de prendre pour guide), il faut l'avouer, loin de voir la condamnation du célibat, je ne trouve que le plus éloquent témoignage rendu en sa faveur! C'est *ce qu'il y a de plus saint*, c'est le moyen de s'occuper de

Dieu au lieu de s'occuper du monde... Saint Paul accorde le mariage à notre faiblesse ; mais on voit clairement qu'il recommande la virginité comme ce qu'il y a de plus parfait !

Il est vrai qu'un écrivain, dont on ne saurait suspecter l'orthodoxie, ne paraît pas approuver sur ce point le sentiment de saint Paul. Il assure même qu'après avoir recueilli l'avis de plusieurs *ecclésiastiques éclairés*, il a acquis la certitude que tous ces passages *n'ont pas, au même degré que le reste des Écritures, une autorité infallible*. Tout ce qui pourrait attaquer la suprématie du mariage ne doit être regardé, selon lui, que comme l'opinion individuelle de saint Paul ; et ici, évidemment, il n'écrivait pas sous la *dictée* de l'Esprit Saint. *C'est l'homme*, ajoute-t-il, *qui prend ici la place du Saint-Esprit lui-même* (1)!!! On serait mal venu de contester au pieux écrivain le droit d'interpréter à son gré les Écritures ; et il use courageusement de son droit. Mais ne puis-je pas, de mon côté, avoir une opinion contraire à la sienne ? Qui sera juge entre nous, puisque nous avons la même liberté ? Je vois d'ailleurs d'autres textes qui se rapportent à ce sujet, et qui sont bien faits pour encourager les catholiques. « Tout homme, dit Notre Seigneur, qui aura laissé pour moi père, mère, *femme*, enfants,... aura pour héritage la vie éternelle » (Matthieu, xix, 29). Il est vrai, ajoute-t-il dans un autre endroit, « que tous ne peuvent pas comprendre cette parole, mais seulement ceux à qui il a été donné » (Matth. xix, 11). Et dans l'Apocalypse (chap. xiv), n'est-il pas dit aussi, en parlant de ceux qui auront conservé leur virginité, « qu'ils suivront l'Agneau partout où il ira..., qu'ils chanteront un cantique nouveau que nul autre ne pourra chanter..., qu'ils ont été achetés d'entre les hommes pour être consacrés à Dieu et à l'Agneau comme des prémices?.. » Mais alors, encore une fois, comment se fait-il qu'aucun de nos pasteurs ne soit tenté d'aspirer à cette gloire ? C'est étrange !

J'aurai du moins gagné à mes recherches consciencieuses de ne plus condamner aussi facilement l'Église catholique.

Je commence même à penser que les autres pratiques contre

(1) Du mariage au point de vue chrétien, chap. 4. Par Madame Agénor de Gasparin.

lesquelles nous nous élevons n'ont peut-être pas été adoptées sans quelque raison.

Il est question du Jeûne, par exemple, dans cent passages divers du Nouveau Testament, pour ne pas parler de l'ancienne loi. A commencer par le jeûne de Notre Seigneur dans le désert, en mémoire duquel a été sans doute institué le Carême, il est fait mention du jeûne à chaque instant dans les Actes des Apôtres. « Alors, *jeûnant* et priant, ils leur imposèrent les mains. » (xiii, 3)... Et après avoir prié et *jeûné*, ils les recommandèrent au Seigneur.. » (xiv, 22). Et dans ses divins préceptes, le Sauveur, loin de nous défendre le jeûne, nous enseigne comment nous devons le pratiquer pour ne pas imiter les hypocrites. « Toi, *lorsque tu jeûneras*, parfume ta tête et lave ton visage, etc. ; et ton père qui voit ce qui se passe dans le secret t'en rendra la récompense » (Matth. vi, 17, 18). Le Seigneur ajoute, dans un autre endroit : « Un temps viendra où l'Époux leur sera ôté, et alors *ils jeûneront* » (Luc v, 35).

Quant à la défense des Viandes, que nous reprochons aux catholiques en nous fondant sur un passage de saint Paul (1 Cor. viii), je suis trop loyal pour me mêler à de pareilles attaques. Je sais, aussi bien que tout le monde, que les catholiques n'ont jamais prohibé superstitieusement aucune espèce de viande, et que si les bouchers d'aujourd'hui vendaient, comme du temps de saint Paul, la viande des victimes immolées aux faux dieux, il y aurait bien peu de catholiques assez simples pour s'inquiéter d'en voir paraître sur leurs tables. L'usage du Maigre n'est donc qu'une abstinence, c'est-à-dire une privation infligée aux sens. Et c'est sans doute dans cet esprit que saint Paul « châtiât son corps et le réduisait en servitude ; » « de peur, ajoute-t-il, qu'en prêchant aux autres, je ne sois moi-même réprouvé. » Je trouve même une grande sagesse dans le choix de ces jours d'abstinence : le vendredi, pour rappeler chaque semaine le jour de deuil consacré par la mort du Sauveur ; et le samedi, comme préparation sanctifiante à la solennité du dimanche.

Pour ce qui est du Culte des saints, je ne puis que désapprouver les odieuses accusations d'idolâtrie que l'on élève contre l'Église catholique. L'exagération dans les attaques, loin de servir la



cause que l'on veut défendre, ne peut que la rabaisser aux yeux de tout homme de cœur.

J'admets donc simplement l'affirmation des catholiques, et je crois à leur véracité, quand ils assurent qu'ils se contentent d'honorer les saints et de leur demander le secours de leurs prières. La difficulté est de savoir si l'on peut raisonnablement admettre cette communication ou cet échange de relations entre les habitants du ciel et ceux de la terre. Une fois ce point accordé, je ne serai pas plus scandalisé d'entendre un chrétien se recommander aux prières de saint Pierre ou de saint Paul, que je ne le suis en voyant saint Paul demander aux chrétiens de prier pour lui (1). Mais qu'est-ce qui me prouve l'existence de cette relation?

Je vois bien dans l'Évangile un dialogue mystérieux entre l'âme du mauvais Riche enseveli dans l'enfer, et Abraham qu'il aperçoit dans le ciel. On m'objectera que c'est une parabole. Oui; mais une parabole, dans la bouche de la Vérité même, dans la bouche de Jésus-Christ, n'admettrait pas l'emploi de figures ou d'images fantastiques, et d'idées impossibles. D'ailleurs, rien dans le texte sacré ne me prouve que ce récit soit une allégorie. J'ai parfaitement le droit de l'admettre comme un fait. D'après ce texte, il y aurait donc relation possible, c'est-à-dire supplication d'un côté et réponse de l'autre, entre les âmes plongées dans les tourments éternels et les habitants des cieux, et cela malgré l'*abîme infranchissable* qui les sépare. Ne pourrai-je pas alors supposer une relation beaucoup plus naturelle entre le ciel et la terre? La raison, le cœur, tout me le dit... Mais où trouver un texte qui m'autorise à affirmer que les habitants du ciel s'occupent de nous!...

Cependant, que peuvent signifier ces paroles : « Faites-vous des amis.... afin qu'ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels? » (Luc xvi, 9) S'ils doivent nous y recevoir, ils nous y ont donc précédés? Et comment seraient-ils nos amis s'il n'y avait aucune communication entre eux et nous? Des amis dans le ciel! Cette pensée est pourtant bien belle!... Elle

(1) Rom. xv, 30. Colos. iv, 3. Ephes. vi, 19. Thes. v, 25. Hébr. xiii, 18.

répond aux plus sublimes aspirations de l'âme chrétienne ; elle ouvre des perspectives infinies d'amour dans l'éternité !

Mais voici un autre texte plus formel : « Il y a joie *dans le ciel*, il y a joie *parmi les anges du ciel*, lorsqu'un seul pécheur fait pénitence. » (Luc xv, 7, 10). Comment n'avais-je pas encore senti vibrer jusqu'au fond de mon cœur ces divines paroles ! *Le ciel tout entier* s'intéresse donc à ma conversion, au salut d'un seul pécheur comme moi ! Oh ! oui, les catholiques ont raison d'aimer les habitants du ciel, de les bénir, de les honorer, de leur adresser des actions de grâces et des prières ! Et l'abus que nous leur reprochons, s'il y a abus, n'est plus qu'un excès d'affection. Hélas ! qu'il est rare de se perdre par un tel excès ; et, dans tous les cas, combien cet excès n'est-il pas plus pardonnable que la froide indifférence qui peut si facilement dégénérer en mépris !

Il faut l'avouer, la crainte d'imiter les catholiques nous retient souvent dans les limites d'une si stricte rigidité, que les sentiments les plus naturels du cœur en sont froissés et se refusent plus tard à toute expansion. Que de fois, par exemple, n'ai-je pas condamné le culte des catholiques pour la Vierge Marie ! Et cependant si je parviens, dans la sincérité de mon intention, à mettre de côté toute prévention hostile et à laisser parler mon cœur, pourrais-je sans émotion reporter ma pensée sur celle que *toutes les générations appelleront bienheureuse* ! (Luc i, 48) Voilà pourtant des paroles inspirées, des paroles prophétiques !

Est-ce bien nous qui accomplissons cette prophétie ? Unissons-nous nos voix aux voix de tant de chrétiens qui proclament la gloire de celle qui est *bénie entre toutes les femmes* ? N'avons-nous pas plutôt à nous reprocher une froideur qui pourrait souvent passer pour l'insouciance du dédain ? Sa vie, il est vrai, a été humble et cachée ; rien sur la terre ne la distinguait des autres femmes ; mais pourtant, n'est-elle pas la *Mère du Sauveur* ? Une mère ! Oh ! que de pures et douces émotions ce nom réveillerait dans nos cœurs, si nous avions le courage de secouer nos préjugés ! Pourquoi ne pas oser lui donner le nom de mère, si nous nous regardons comme les frères de Jésus-Christ ?

Et ces paroles que le Sauveur mourant a adressées du haut de la croix à son disciple bien-aimé, les ai-je assez méditées ? « Voilà

ta mère ! » Si je parviens à éloigner de mon âme tous les bruits du monde, toutes ses préjugés, toutes les subtilités de l'esprit de parti ; si je me recueille en moi-même pour n'entendre que la voix de Jésus, qu'éprouverai-je alors ?... *Voilà ta mère*, me dit-il ; ne répondrai-je rien à cette dernière preuve de l'amour du Sauveur ? Mon cœur restera-t-il muet, insensible, glacé ?

Oh ! si l'âme pouvait s'affranchir des préventions qui la retiennent captive, comme elle respirerait à l'aise dans l'atmosphère vivifiante de la charité ! N'aurait-elle pas alors retrouvé l'air natal de la céleste patrie ?

« Seigneur, dirai-je dans ma perplexité, Seigneur, que faut-il que je fasse ? » (act. ix. 16, 6). Et sûrement le Seigneur me répondra comme à saint Paul ; sûrement il m'adressera à l'Ananie qui doit mettre sa main sur mes yeux pour leur rendre la lumière !...

A. A.

# GENÈVE EST-ELLE AUJOURD'HUI UNE CITÉ PROTESTANTE,

ET QUE DEVIENDRA-T-ELLE DANS LA SUITE ?

§ I. *Extérieur de l'Église protestante de Genève.* — Quand on demande si Genève est une cité protestante, la question est très-facile à résoudre pour ceux qui ne considèrent les choses qu'extérieurement. Car qu'est-ce qu'on entend ordinairement par une cité protestante ? C'est une ville habitée presque entièrement par des protestants. Telle était Genève dans le siècle précédent ; mais en ce siècle, le nombre des catholiques s'y est accru considérablement par une multitude d'étrangers qui y sont venus établir leur domicile pour y exercer quelque commerce, ensorte que les catholiques forment au moins le tiers de la population. Ainsi, sous ce point de vue, Genève est devenue une cité mixte, plus protestante néanmoins que catholique. *Elle ne peut plus*, dit un journal genevois (1), *être une puissance religieuse au point de vue protestant.* Genève est florissante comme ville de commerce, et elle le devient tous les jours davantage. Mais plus son commerce fleurit, plus on voit augmenter le nombre des catholiques qui, pour des raisons de négoce, viennent s'y fixer ; ensorte que si cet état de choses continue, il viendra un temps où le nombre des catholiques surpassera celui des protestants. Plusieurs des anciens Genevois s'en effraient. « Convaincu jusqu'au fond de » l'âme, dit M. le ministre Gaberel (2), que notre patrie n'est et » ne peut être quelque chose dans le monde que comme cité pro-

(1) Le National Suisse, du 28 janvier 1835.

(2) L'Escalade. son origine et ses conséquences. In-8°. Genève, chez Gruaz.

» testante, je lutte pour ma faible part contre le courant qui la  
 » mine et menace de ruiner son antique nationalité. Je regarde  
 » comme un devoir impérieux d'unir mes faibles efforts aux tra-  
 » vaux des hommes désireux de nourrir dans le cœur de nos co-  
 » religionnaires la foi de nos ancêtres et le point d'honneur gene-  
 » vois. »

Nous réfuterons, dans le numéro suivant, le moyen odieux que M. Gaberel a pris pour lutter contre le courant auquel il se fait un devoir si impérieux d'opposer une digue. Nous voulons considérer maintenant la cité genevoise, non plus quant à l'extérieur, mais quant à la constitution intérieure et à la doctrine de son église (1).

§ II. M. AGÉNOR DE GASPARIN A-T-IL EU RAISON DE DIRE QUE LA MAJORITÉ DE NOS PROTESTANTS N'EST PAS CHRÉTIENNE, ET QUE L'ÉGLISE DE GENÈVE EST L'ÉCOLE DU DOUTE? *Question que proposent les Annales Catholiques à Messieurs les ministres chargés par le Consistoire de faire des conférences sur les principes de la foi réformée.* — Le Consistoire de Genève a établi des conférences au temple de la Madeleine pour les dimanches et les mercredis, à sept heures du soir, SUR LES PRINCIPES DE LA FOI RÉFORMÉE (2). Il a annoncé l'intention de prouver que le protestantisme n'est pas une pure négation, c'est-à-dire qu'il ne consiste pas seulement à nier certains dogmes de l'Église romaine. Effectivement, ce qui doit distinguer les protestants des déistes, c'est une profession du christianisme. La foi réformée doit donc consister, en tant que

(1) Nous ne parlerons pas ici du réveil, soit de la résurrection de l'église protestante, entreprise à Genève par ceux qu'on appelle méthodistes. Nous en traiterons dans un article spécial, et nous ferons voir que leur confession de foi, bien loin de remédier au mal, n'a fait que lui donner un nouveau développement, dont la défection de M. Schérer est la manifestation.

(2) Nous ne savons pas pourquoi le Consistoire a dit LA FOI RÉFORMÉE, au lieu de LA FOI PROTESTANTE. Le protestantisme se divise en deux branches : les réformés et les luthériens ; mais le Consistoire enseigne que la division qui existe entre eux n'a pour objet que des points sur lesquels les théologiens peuvent, sans blesser la foi, suivre l'opinion qui leur paraît la plus conforme à la Bible. Ainsi le Consistoire n'a point eu le dessein de soutenir des principes de foi distingués de ceux des luthériens, mais seulement des principes communs aux luthériens et aux réformés, c'est-à-dire les principes de la foi protestante.

chrétienne, à admettre une doctrine comme révélée et enseignée par Jésus-Christ, au lieu que les déistes n'admettent que la doctrine enseignée par la raison.

Or c'est précisément pour cela que les ministres chargés de ces conférences ne peuvent pas se dispenser de répondre à l'imputation si grave que M. le comte de Gasparin a faite à l'église de Genève, de n'avoir pas de principes chrétiens, et par conséquent de n'être pas une église protestante, une église chrétienne, et il dit la même chose de l'église nationale de France. La raison qu'il en donne, c'est que pour constituer une église, il faut une doctrine, il faut des dogmes reconnus par tous les membres de cette église; et les églises protestantes nationales de France et de Genève n'en ont point, n'ayant point de confession de foi depuis très-longtemps. Écoutons M. Gasparin développer lui-même cette importante vérité (1) :

« J'ai la malheureuse habitude d'appeler les choses par leur nom...

» LA MAJORITÉ DE NOS PROTESTANTS N'EST PAS CHRÉTIENNE. NOUS sommes moins à l'école de la négation qu'à celle du doute, ce qui est bien pis. Faudra-t-il mettre le doute dans l'église? ou mieux, définir l'église par le doute, le pyrrhonisme universel? Sera-t-on membre et pasteur de l'église parce qu'on n'affirmera ni ne niera la divinité de Jésus-Christ?

» L'ÉCOLE DE GENÈVE EST L'ÉCOLE DU DOUTE, école plus dangereuse peut-être, malgré le respect que méritent plusieurs de ses représentants, que l'école de la négation. C'est cette école que j'attaque ici. La grande hypocrisie de notre temps, c'est que tout le monde prétend être chrétien. Le premier des dogmes, c'est l'importance du dogme. Le grand mal de notre temps, c'est la contrefaçon du christianisme... Quand une église se suicide elle-même, elle tombe pour ne plus se relever....

» Je regarde comme sacrilège et abominable le sacrifice des bases mêmes du Christianisme; oui, du Christianisme, le mot

(1) Archives du Christianisme, articles signés : A. Gasparin. du 24 juin, 8 juillet, 2 septembre, 14 octobre 1848.

» n'est pas trop fort. Est-elle chrétienne, cette société qui ne  
» conserve pas la doctrine chrétienne? »

Quand les catholiques disent des choses semblables, les ministres ne manquent pas de répondre que nous parlons du protestantisme en ennemis et selon des idées fausses que nos préventions nous ont données. Mais M. de Gasparin n'est pas un ennemi ; au contraire, c'est un ami, et un ami très-ardent dont l'éloquence a rendu de fort grands services à la cause protestante. Il est le défenseur le plus zélé du protestantisme. Chaque fois que le protestantisme est attaqué, on est sûr de le trouver à la brèche pour le défendre. On ne peut pas non plus lui supposer des idées fausses sur l'état actuel des protestants ; car personne n'a autant étudié que lui le protestantisme et toutes ses nuances, personne n'en connaît mieux que lui la situation et tout ce qu'on peut dire en sa faveur, ainsi que le prouvent ses nombreux et savants écrits.

On nous demandera peut-être comment ce grand soutien du protestantisme a été amené à faire des aveux si préjudiciables à la cause protestante. Nous répondrons qu'il y a été forcé par une lutte qu'il lui a fallu soutenir contre le plus grand nombre des membres du synode de Paris de 1848, et dont voici l'objet.

Les anciens protestants de France avaient une confession de foi, qu'on appelle la Confession de La Rochelle ; mais comme la foi des protestants est sujette à des variations, aucun des protestants d'aujourd'hui n'admet tout ce que croyaient leurs ancêtres et qui est contenu dans cette confession de foi. La confession de La Rochelle est donc abolie par le fait, et l'église nationale protestante se trouve en France sans confession de foi. M. de Gasparin voulait que le synode portât un remède à une plaie si désastreuse, et qu'il fit une confession de foi qui exprimât réellement ce qu'on doit croire aujourd'hui pour être protestant. Voici comment il exprime son projet (1) :

« Nous ne serions sincères ni les uns ni les autres en déclarant  
» que la confession de La Rochelle subsiste. Il faut une confession  
» actuelle et sincère ; c'est la seule sérieuse. Cela est si vrai, que

(1) Archives du Christianisme. Art. signé : A. Gasparin, du 30 septembre 1848.

» dans le canton de Vaud et à Genève, où l'on vient de fonder des  
 » églises nouvelles (1), ou n'a pas relevé les anciennes confes-  
 » sions, on en a formulé de nouvelles. »

Ceux des membres du synode qui soutenaient contre M. de Gasparin qu'une confession de foi n'était pas nécessaire, auraient pu lui objecter l'exemple de l'église nationale de Genève qui n'en a point et ne veut point en avoir. Il a donc été obligé, pour repousser cette objection, de peindre le véritable état de cette église. Ses adversaires n'ont point contesté la fidélité de cette peinture; elle était trop manifeste pour qu'on put le faire. Mais ils se sont retranchés sur l'impossibilité d'acquiescer à la demande de M. de Gasparin, parce que les membres du synode n'étant pas d'accord entre eux sur les articles qu'il fallait croire, et la confession de foi devant nécessairement être générale et commune à tous, l'accord nécessaire aurait été aussi impossible qu'il était indispensable. Alors M. de Gasparin, ne pouvant pas venir à bout de son dessein, et ne voulant cependant pas demeurer dans une église qu'il avait démontré n'être pas une église chrétienne, a pris le parti de se séparer de l'église nationale de France, et de former une petite église dissidente où l'on a fait une confession de foi.

M. le ministre Jalaguier n'a pas fait de même. Il est resté dans l'église nationale, où il est depuis plusieurs années professeur de théologie protestante à Montauban. Il partage cependant les principes de M. de Gasparin, et il les prouve avec autant de clarté que de force. « Qu'est-ce qu'une église, dit-il (2), sinon une société chrétienne formée par une doctrine ou une foi commune? » Qu'est-ce qui la caractérise, la distingue, la constitue, sinon sa doctrine? Si elle n'a pas de doctrine générale et positive (si elle n'a pas de confession de foi), que répondra-t-elle quand on lui demandera ce qu'elle est? Par quelle voie se fera-t-elle

(1) M. Gasparin ne parle pas en cet endroit des églises nationales du canton de Vaud et de Genève, car l'une et l'autre n'ont point adopté de confession de foi; mais il parle des églises dissidentes, qui sont l'église libre du canton de Vaud et celle des méthodistes de Genève.

(2) Revue théologique de Montauban, an 1842, art. signé : P. Jalaguier, pages 256, 264 et 268.



» connaître à ceux qui viendront à elle et qui lui diront : Que  
 » croyez-vous?... C'est autour du dogme que s'est formée l'as-  
 » sociation religieuse, c'est par le dogme qu'elle se maintient. De  
 » là dépendent sa prospérité, sa durée et son existence ; car com-  
 » ment resterait-elle un corps distinct si elle n'avait pas une foi  
 » et une vie spéciales ? Chaque église, par cela seul qu'elle est,  
 » doit avoir sa dogmatique. Si vous avez plusieurs dogmatiques,  
 » vous avez en fait plusieurs églises. Si vous n'avez pas de dog-  
 » matique, vous n'avez pas d'église.

» On soutient qu'il suffit de poser la Bible comme base et  
 » comme règle. Mais c'est ne rien faire au fond pour assurer l'u-  
 » nité générale d'enseignement que réclame la notion de l'église,  
 » puisque des doctrines reconnues incompatibles prétendent éga-  
 » lement s'appuyer sur la Bible.

» Le grand principe du latitudinarisme (1) est la Bible avec  
 » une entière liberté d'interprétation, la Bible seule pour l'église  
 » comme corps, aussi bien que pour l'individu, et par suite l'ad-  
 » mission de toutes les doctrines qui se donnent comme bibliques.  
 » Si le droit d'examen fondé sur la Bible était le seul principe  
 » dogmatique du protestantisme, le latitudinarisme serait en ef-  
 » fet son vrai principe ecclésiastique. Mais le protestantisme est  
 » infiniment plus que la négation de toute autorité humaine en  
 » matière de conscience et de culte. Le droit ou le principe  
 » d'examen n'est que sa méthode. L'examen n'est pas l'édifice  
 » protestant ; il n'est que la voie qui y conduit, que le mode de  
 » perfection, l'ordre d'architecture qui le distingue. L'édifice  
 » lui-même, c'est la croyance ou le dogme. »

Que pourront répondre les ministres de Genève à des principes  
 si bien démontrés qui prouvent invinciblement que l'église nation-  
 nale s'attribue à tort le titre d'église protestante, et que toute  
 église qui n'a pas une confession de foi n'est pas une église chré-  
 tienne ?

Diront-ils, comme l'ont fait quelques adversaires de M. de Gas-  
 parin, que la liturgie et le catéchisme tiennent lieu de confession  
 de foi. Mais cette assertion serait insoutenable ; car la liturgie

(1) On appelle latitudinaires ceux qui rejettent toute confession de foi.

et l'ancien catéchisme, ayant été faits dans le temps où la confession de La Rochelle était en vigueur, sont conformes à la doctrine contenue dans cette confession de foi, et n'expriment pas plus la doctrine actuelle des protestants que cette confession elle-même. Au contraire, le Consistoire, en conservant l'ancienne liturgie, a mis plusieurs ministres dans une position fort désagréable, pour ne rien dire de plus; car ceux qui n'admettent pas la doctrine calviniste sont obligés cependant, quand ils font l'office public, d'employer des paroles qui expriment cette doctrine. On leur fait donc tenir officiellement un langage qui est menteur, puisqu'il est contraire à leur sentiment réel.

Le Consistoire a remédié à ce défaut, relativement au catéchisme, par les divers changements qu'il lui a fait subir. Mais ces changements eux-mêmes sont devenus l'objet de nombreuses attaques de la part de plusieurs protestants. Dernièrement encore il a paru une savante requête respectueuse (1), adressée au Consistoire par deux pères de famille, où l'on s'attache à prouver que le catéchisme actuel est Arien. On a répondu que ce catéchisme n'était pas plus Arien que la Bible, puisqu'on s'était borné à y employer des expressions bibliques, qui, à la vérité, sont interprétées par les Ariens dans un sens qui leur est favorable, mais qui aussi sont interprétées par les orthodoxes dans un autre sens. L'intention du Consistoire a été de laisser une pleine liberté à ceux qui enseignent le catéchisme, de l'expliquer selon la doctrine qu'ils jugent individuellement être la plus conforme à la Bible. Ainsi on peut appliquer à ces expressions du catéchisme ce que dit M. Jalagnier de la Bible elle-même, et que nous avons rapporté plus haut, quand il prouve qu'il ne suffit pas de la placer comme base et comme règle. Le catéchisme n'est donc pas une source où les ministres aient le droit de puiser les principes dont le Consistoire les charge de faire le fondement de leurs instructions.

Comme ils ne peuvent pas cependant se dispenser d'exposer quelles sont les doctrines présentées par eux comme principes de la foi réformée, ils auront peut-être recours à l'expédient

(1) Cette brochure se vend chez Émile Béroud, libraire, à Genève.

dont s'est servi l'*Alliance évangélique*, qui est d'exposer certains principes sur lesquels un grand nombre de protestants sont d'accord. Mais appeler cela *les principes de la foi réformée*, ce serait un mensonge si évident, que l'*Alliance évangélique* a eu grand soin d'avertir, art. 9, que sa déclaration de principes n'était pas commune à tous les protestants, mais particulière à un certain nombre d'individus, et art. 8, que l'*Alliance* ne s'est point arrogé le droit de marquer les limites de la fraternité chrétienne. De plus, un membre de l'église nationale de Genève vient de publier un écrit (1) où il fait très-bien ressortir combien l'entreprise de l'*Alliance évangélique* est contraire à l'esprit du protestantisme.

Que pourront donc faire les ministres? Diront-ils qu'il y a du moins un principe important sur lequel les protestants sont unanimement d'accord, qui est la foi en Jésus-Christ, c'est-à-dire selon tous les protestants, la confiance en lui? Je réponds que quoique tous les protestants emploient cette même expression, ils ne sont pas cependant d'accord sur la doctrine, parce qu'ils ne donnent pas tous à cette expression le même sens. Les orthodoxes entendent la foi en Jésus-Christ comme au Rédempteur qui a effacé nos péchés par son sang. Mais les sociniens, qui ne regardent pas Jésus-Christ comme notre rédempteur, entendent la foi en Jésus-Christ en tant qu'il est notre modèle, qui, par les exemples de sa vie et de sa mort, nous anime à la pratique de la vertu. En cela les sociniens ne diffèrent pas de certains déistes qui regardent Jésus comme un grand philosophe semblable à Socrate et même supérieur à lui. Aussi les orthodoxes se récrient contre l'interprétation des sociniens, et plusieurs vont même jusqu'à refuser de les compter au nombre des protestants. Mais les ministres de Genève ne peuvent pas adopter cette conduite, car ils s'écarteraient de la doctrine du Consistoire, qui reconnaît pour protestants tous ceux qui s'appuient sur la Bible, quelle que soit d'ailleurs l'interprétation qu'ils donnent à ce livre sacré.

(1) L'*Alliance évangélique* appréciée par un chrétien de l'église de Genève, écrit dédié au vénérable Consistoire, in-8° 1835. Genève, chez Carey, libraire.

Ainsi donc les ministres chargés des conférences se trouvent placés par le Consistoire dans une impasse où , de quelque côté qu'ils se tournent, ils ne peuvent trouver aucune issue pour échapper à l'imputation si grave de M. Agénor de Gasparin. Et cependant M. de Gasparin, ni même M. Jalaguier, n'ont pas tout dit, ils n'ont pas porté leurs regards scrutateurs sur ce qu'il y a de plus profond et de plus déplorable dans la plaie genevoise. Quand M. le comte de Gasparin a déclaré qu'il regardait comme SACRILÈGE ET ABOMINABLE le sacrifice que Genève a fait des bases mêmes du Christianisme, il ne parlait que de la partie la moins considérable de cette blessure, il ne pensait pas à la base du Christianisme la plus fondamentale selon tous les protestants, qui est l'inspiration et la canonicité des livres de la Bible (1). Qu'aurait-il dit s'il s'était souvenu que sur un objet aussi important Genève avait porté, sinon la hache de la destruction, du moins celle du doute? Qu'aurait-il dit s'il avait considéré que la confession de foi de La Rochelle faisait une énumération de chacun des livres qu'elle regardait comme inspirés (art. 3), et qu'ensuite elle établissait (art. 4) une règle pour discerner les livres inspirés de ceux qui ne le sont pas; mais que cette confession de foi ne servant plus de guide à l'église de Genève, il est arrivé que dans cette église le droit d'examen sur ces deux objets, et la faculté d'enseigner selon l'opinion qu'on s'en sera formée, appartient à chacun des ministres individuellement? On peut donc enseigner à Genève qu'il faut rejeter une partie des livres de la Bible; et c'est ce qui a lieu dans l'église nationale de la part du professeur d'Écriture Sainte. Si même quelques pasteurs de Genève n'admettaient l'inspiration d'aucun des livres de la Bible, et qu'ils adoptassent l'opinion de M. Schérer, cesseraient-ils d'appartenir à l'église nationale? Pourrait-on les en exclure sans faire un acte arbitraire et contraire aux principes de cette église?

Or cela étant, je demande quel guide peuvent avoir les fidèles pour discerner les livres inspirés. Sera-ce le langage officiel de l'église nationale, selon lequel tous les livres qui font partie de

(1) Voyez, dans le 4<sup>e</sup> numéro des ANNALES CATHOLIQUES, l'article sur la falsification des Bibles protestantes.

la Bible genevoise sont la parole de Dieu? Mais il est impossible qu'ils ne s'aperçoivent pas enfin du désaccord qui règne entre le langage officiel et le langage sincère de plusieurs ministres. Alors n'ayant plus de confiance en la parole de leurs pasteurs, n'étant pas capables de discerner eux-mêmes la véritable parole de Dieu, ils tomberont dans l'incrédulité ou du moins dans un doute incompatible avec le véritable christianisme.

Oh! nous espérons qu'il s'en trouvera un grand nombre qui, au lieu de se précipiter dans les ténèbres désespérantes de l'incrédulité et du doute, se tourneront vers l'Église romaine où ils pourront étancher leur soif de vérité et de salut. Nous en avons pour heureux présage le mouvement vers Rome qui se manifeste non-seulement en Angleterre, mais aussi en Allemagne. Écoutons sur cet objet le journal intitulé : *Le Correspondant du Nord de l'Allemagne*, rédigé à Meklembourg par l'un des organes les plus zélés du luthéranisme allemand.

« Nous sommes, dit-il, luthériens ~~par la naissance et l'éducation, et ce n'est pas une passion coupable qui nous porte à nous séparer.~~ Mais comment rester plus longtemps dans une église où il n'y a que désunion, faiblesse et ruines! Non-seulement nos théologiens disputent à tort et à travers sur la canonicité de tel ou de tel livre, effaçant par un trait de plume tantôt un chapitre, tantôt un verset; mais ils tombent encore dans les plus grands dissentiments, l'orsqu'il s'agit de l'intelligence des passages dont ils reconnaissent l'authenticité. Quand l'un a démontré clair comme le jour, qu'un tel passage doit être pris dans un tel sens, il en survient un autre qui démontre également clair comme le jour qu'il faut l'entendre dans un autre sens....

« Voilà la situation de l'église luthérienne, qui est l'église nationale. Elle est comme un tronc creux et pourri, rongé des vers, craquant jusque dans ses racines sous les premiers coups de la tempête qui se déchaîne avec tant de violence. Et nous resterions cramponnés à ce tronc jusqu'à sa ruine, pour le plaisir d'en être bientôt écrasés! Non, nous voulons sauver notre christianisme, nous irons là où l'Église sait ce que dit l'Écriture, où l'Église prescrit ce que ses ministres doivent enseigner, ce que ses fidèles doivent apprendre; où l'on veille sur l'unifor-

» mité du culte ; où tout est solennel, élevé, en harmonie avec le  
 » cœur et l'adoration ; où un puissant chef spirituel ne se courbe  
 » pas devant les puissants de la terre, mais seulement devant  
 » Dieu ; où l'Église est réellement bâtie sur un roc contre lequel  
 » les portes de l'enfer ne prévaudront pas. EN AVANT VERS ROME ! » —

Verrons-nous un jour à Genève ce mouvement de retour des protestants vers Rome, qui se manifeste dans plusieurs autres pays ? Les mêmes causes ne produiront-elles pas ici les mêmes effets ? Nous l'espérons, nous tâchons d'en hâter le moment par nos prières et nos travaux ; il nous semble que l'aurore de ce jour se lève déjà sur notre horizon ; nous remarquons avec joie, dans plusieurs protestants, des dispositions à revenir de leurs anciens préjugés. La crainte qu'en ont certains ministres fait qu'ils multiplient les écrits pour entretenir les protestants dans les idées les plus fausses et les plus odieuses sur le catholicisme. L'un, dans une foule de petites brochures, nous accuse d'adorer la Sainte Vierge, d'être des idolâtres, des mariolâtres, etc. Un autre fait de gros volumes pour prouver que le Pape est l'antéchrist et que l'Église romaine est la bête à sept cornes. Mais ces vieilles calomnies sont usées et font aujourd'hui peu d'effet.

Alors arrive M. le ministre Gaberel qui en invente une nouvelle et la débite avec un ton d'assurance capable d'en imposer aux âmes simples et trop confiantes en la parole d'un ancien pasteur. Il tâche de remuer la fibre de la nationalité si puissante sur les cœurs genevois. Il peint les catholiques et saint François de Sales lui-même sous des traits aussi odieux que contraires à la vérité. Ce sont, selon lui, des ennemis de la nationalité genevoise ; que dis-je ? ce sont des tigres altérés du sang protestant genevois, des traîtres qui autrefois poussèrent le duc de Savoie à escalader cette ville dans le dessein de la mettre à feu et à sang, au mépris des traités les plus solennels, des serments les plus inviolables. Nous réfuterons, dans le numéro suivant de nos *Annales*, ce tissu de mensonges et d'impostures, et l'on ne trouvera pas mauvais sans doute que nous témoignions hautement notre indignation d'une attaque aussi déloyale.

---

SIX CONFÉRENCES

## SUR LA FOI RÉFORMÉE

**Prêchées à Genève, dans le temple de la Madeleine**

PAR SIX MINISTRES PROTESTANTS.

---

Les lecteurs des *Annales* ont déjà pu juger de l'atmosphère de lutte et de contradiction où se trouvent placés les catholiques de Genève. Pour des motifs faciles à comprendre, les protestants genevois n'aiment point les catholiques en général, et ceux qui, par la force des choses et le cours des événements, ont été amenés à s'établir dans leur ville, encore moins que les autres. L'histoire de cette nouvelle population catholique, qui tiendra tout à l'heure une place si importante dans le pays, peut se résumer par ces mots : Un petit troupeau, humble, modeste, le plus souvent timide, grandissant toujours sous le feu de la dispute, de l'invective, des mépris et des embarras de tous genres suscités au nom de la vieille nationalité calviniste, par des adversaires jaloux, ombrageux, que désespère notre accroissement constant. C'est dire que dès longtemps nous sommes habitués à l'attaque. Sur le terrain de la politique, sur celui des intérêts, nous l'avons éprouvée sous toutes les formes. Mais notre foi religieuse avant tout a été le point de mire des tentatives les plus diverses, les plus constantes et les plus multipliées. Depuis six mois cette sorte de guerre a pris des proportions inouïes jusqu'à présent. Quelles peuvent être les causes de cette recrudescence d'animosité?

A notre sens, il faut en signaler deux.

Premièrement, une cause inhérente à notre situation intérieure. Pour des motifs que nous n'avons point à apprécier ici, la population catholique de la ville de Genève grandit toujours, tandis que la population protestante diminue. De là, chez l'élément protestant la crainte de se voir, dans un temps plus ou moins long, débordé, dépassé, noyé, comme le disent les publicistes du *Journal de Genève*. Ce résultat, possible et probable, est un sujet de cauchemar pour les vieux Genevois; eux qui se souviennent encore du temps où leur ville, bordée d'une double enceinte de remparts, ne s'ouvrait devant les populations catholiques du voisinage que pour laisser passer les provisions destinées aux marchés.

Cette cause intestine d'animosité existe depuis longtemps. Elle est la continuelle préoccupation de tout un parti. Ce fut elle qui inspira, il y a quelques années, l'odieuse association devenue si tristement fameuse sous le nom d'*Union protestante*. Le feu de discorde toujours ardent qu'elle a allumé détermine la ligne de conduite d'une foule de personnes. Ceci est le pain quotidien: aussi les catholiques ont-ils fini par s'y habituer. Il faut chercher ailleurs l'origine de la crise actuelle.

Les protestants de Genève, en cette affaire, subissent l'impulsion de l'Angleterre. Depuis la fameuse *agression papale*, le protestantisme anglais ne se possède plus. Il ne rêve que conquêtes sur l'Église catholique. Il a communiqué de sa colère à ses frères du continent. Genève, tout naturellement, devait être un des vases d'élection de l'officine britannique. Les entreprises de prosélytisme qui agissent si fort en Italie et en Savoie ont leur centre d'activité chez nous. L'histoire du ménage Madiai est arrivée en surcroît. Chacun sait le parti que l'Angleterre veut tirer de cet épisode de ses tentatives révolutionnaires. En attendant, le protestantisme, en tous lieux, crie à la persécution, c'est un hurrah général. Partout l'on prie pour les martyrs toscans, et les ministres ne craignent pas de faire entendre à leur troupeau qu'un avenir tout aussi noir lui est peut-être réservé.

Il y a donc six mois que l'on fait à Genève de l'agitation protestante. Il a été publié, pour la provoquer, des multitudes de bro-



chures. Oubliées aussitôt qu'elles ont paru, aucune de ces productions n'a obtenu la faveur d'une mention particulière. Pour des motifs à nous inconnus, tous les journaux religieux protestants avaient disparu. Subitement deux feuilles ont pris position dans l'arène de la controverse. L'une est le *Semeur*, recueil mensuel, héritier fort indigne d'une revue jadis publiée sous le même nom, qui avait mérité d'être distinguée. L'autre est la *Semaine religieuse*, journal hebdomadaire, qui rend compte des tentatives du prosélytisme réformé. Le zèle s'est manifesté sous d'autres formes encore. En divers lieux de la ville, des salles ont été ouvertes; là, une ou plusieurs fois la semaine, de nombreux auditoires se rassemblent et des discours sont prononcés par des ministres et par des laïques. Les orateurs évoquent les vieux souvenirs protestants, et ils s'efforcent de réchauffer le zèle des nouvelles générations, en leur inculquant l'aigreur et la rancune contre les catholiques, ces mobiles intrinsèques de la foi réformée.

Ces petites assemblées ayant pris faveur, la Compagnie des pasteurs a jugé le moment opportun pour choisir un théâtre plus vaste, et il a été décidé que des conférences sur la *foi réformée* seraient prononcées dans le temple de la Madeleine. Six ministres devront successivement prendre la parole. Ces ministres appartiennent à l'église nationale, les dissidents se donnent carrière ailleurs.

PREMIÈRE CONFÉRENCE. C'est M. le ministre Bungener qui a paru le premier. M. Bungener, dans le monde protestant de Genève, passe pour un controversiste de premier ordre. Rien en lui, cependant, de près ni de loin, ne rappelle le théologien. A notre sens, ce ministre est plutôt un littérateur de médiocre aloi, qui s'est plu à mettre la controverse en romans. Il a écrit dans ce but deux livres qui ont pour titre : *Un sermon sous Louis XIV*, et *Un sermon sous Louis XV*. Dans des cadres dramatiques, inventés à plaisir, il fait intervenir une foule de personnages historiques, catholiques et protestants, toujours, comme de raison, à la plus grande gloire des derniers. On connaît encore de lui une *Histoire du Concile de Trente*, non moins romanesque que ses

autres livres, bien qu'il ait eu le propos de s'y montrer historien grave et appuyé d'un certain luxe d'érudition. Ces précédents, et une certaine véhémence dans le style, autorisaient M. Bungener à développer le premier article du Symbole de la foi réformée.

Prenant pour texte ce passage de la Genèse : *Dieu dit, et la lumière fut* (on voit que la mise en scène était passablement ambitieuse), qu'il applique à l'apparition de la Réforme au seizième siècle, M. Bungener a énoncé la thèse fondamentale du protestantisme. Avant Luther, l'Église n'était que souillure et qu'impudicité ; des légions de moines ignorants, d'évêques simoniaques, de prêtres débauchés, gouvernés par des papes prévaricateurs, tenaient le monde en servitude. Ce fut par toute la terre une profonde obscurité jusqu'au moment où le moine de Wittemberg eut secoué le joug de la discipline ecclésiastique. Quelques vagues lueurs cependant précédèrent cette aurore bienfaisante de la Réforme protestante, et M. Bungener s'empresse de les saluer. A travers la nuit des temps, il tend une main fraternelle aux Catharthes, aux Albigeois, aux Vaudois, aux pauvres de Lyon, aux paysans fanatisés par Jean Huss. Partout où il rencontre une poignée de bannis ou une de ces troupes de révoltés que la société a dû réprimer, dans l'intérêt de sa conservation, M. Bungener reconnaît des protestants et des cœurs qui pressentent la Bible. Ce qui se passe aujourd'hui fait comprendre à merveille cette intimité rétrospective. Les vœux des protestants, et souvent leur concours efficace, n'accompagnent-ils pas les desseins révolutionnaires de Kossuth, de Mazzini, de Louis Blanc ? Partout où les menées démagogiques mettent en péril le catholicisme, ne discerne-t-on pas l'assistance réformée ? Les temps ne sont pas si éloignés que nous n'ayons gardé la mémoire des cris de désespoir arrachés aux protestants de Genève et de Londres, quand la vaillante armée française détruisit ce repaire de malfaiteurs accourus de tous les pays, qui se nommait la république romaine.

M. Bungener transforme l'histoire en une perpétuelle imposture. Grâce à Dieu, il existe toute une science sérieuse qui met à néant les assertions de l'organe officiel de la Compagnie des pasteurs de Genève. Tous les protestants ne peuvent se résigner à demeurer au niveau de son ignorance passionnée et du parti pris. Que

M. Bungener veuille bien se débattre préalablement avec M<sup>rs</sup> Guizot, Macaulay, Ranke, Voigt, Néander, Leo et bien d'autres, nous lui opposerons ensuite des autorités catholiques.

M. Bungener s'est longuement étendu sur les abus et les désordres qui régnaient dans l'Église au seizième siècle. Ces abus, ces désordres, l'Église en a gémi plus que qui que ce soit. M. Bungener en est convenu lui-même, le cri de réforme retentissait depuis longtemps, alors que Luther parut. Des tentatives nombreuses avaient été faites pour réprimer les scandales. Plusieurs échouèrent, sans doute ; les événements politiques, les guerres, les divisions des princes, les rivalités des États se mirent à la traverse, mais jamais la salutaire pensée de la réforme de l'Église ne fut abandonnée. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir un instant les actes des Conciles et les brefs pontificaux. Ce ne furent pas seulement Innocent III et saint Bernard qui firent entendre le blâme de la réprobation contre des mœurs dissolues. Il aurait pu invoquer en témoignage saint Grégoire VII, saint Pierre Damien, saint Louis, saint Anselme, saint François d'Assise, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, enfin toute cette chaîne non interrompue de savants personnages que l'Église catholique a toujours eu l'admirable prérogative de produire, même aux époques les plus malheureuses. Non, le feu divin des *langues du Cénacle* n'a jamais été étouffé dans l'Église ; et quand on l'a désertée, quand on a failli à ses enseignements ou quand on a secoué le frein de toute autorité, on est mal venu d'arguer contre elle des plaintes vertueuses de ses plus fidèles enfants.

Ce ne furent point les abus régnant dans l'Église romaine qui provoquèrent les hérésies du seizième siècle, tout au plus servirent-ils de prétextes. L'Église elle-même était seule capable de provoquer la véritable réforme, et elle l'a fait. Quant aux premiers réformateurs, l'ignominie de leur conduite atteste à quel degré ils étaient éloignés d'un véritable esprit d'amendement. Ces hommes furent des orgueilleux en révolte, avides de secouer l'autorité de dogmes qui les gênaient ; de turbulents révolutionnaires trouvant plus commode de livrer au caprice des princes temporels le gouvernement des consciences qu'ils refusaient à l'Église de Jésus-Christ. Il sied bien, en vérité, à M. Bungener,

de raconter longuement, en exagérant le tableau, en mêlant au récit les réticences d'une pudeur affectée qui s'impose une feinte réserve, les misères du clergé, pour arriver à quoi? à des réformateurs des mœurs tels que Luther, au profanateur de Catherine Bora, à l'auteur licencieux des *Propos de table*, au signataire de l'acte qui autorise le landgrave de Hesse, pour la plus grande sûreté de sa conscience, à prendre deux femmes à la fois; pour en arriver à Henri VIII, ce royal débauché qui légalisa ses désordres par le parjure et l'échafaud. Il serait temps d'en finir avec cette comédie bâtie sur les intentions morales des réformateurs. La fable est bonne peut-être pour les oailles protestantes de Genève, les pauvres gens n'en savent pas davantage; mais à coup sûr elle est ridicule pour quiconque a un peu de lecture et d'intelligence du sujet. En 1828 M. Guizot avait déjà jugé expédient de changer de batterie.

Encore une fois, l'Église catholique seule peut prononcer le nom de réforme, et elle fait mieux que d'en préférer le mot, elle l'accomplit. Cette Église que M. Bungener nous dépeint comme si abandonnée de l'esprit de Dieu au moment où la *lumière fut* à Wittemberg, au milieu de la fermentation de l'esprit nouveau qui agitait le seizième siècle, au milieu des guerres qui divisaient les princes chrétiens, malgré la confusion et le désordre que tant d'éléments politiques et si divers avaient répandus dans son sein, cette Église retrouve assez d'énergie pour entrer dans une des phases les plus brillantes qu'avec l'aide de Dieu il lui ait été donné de parcourir. Une série de papes admirables paraît sur la chaire de saint Pierre. L'illustre Compagnie de Jésus se met à l'œuvre, elle brille par ses théologiens au Concile de Trente; par l'éclat de sa parole et la vigueur de son enseignement, elle fait perdre à la Réforme un terrain immense; elle la refoule en Allemagne, en Italie, en Suisse, en France; elle envoie des martyrs à l'Angleterre, et saint François Xavier va porter jusqu'aux limites de la Chine la gloire ineffable d'une mission apostolique, laquelle n'a pas trouvé de panégyristes plus éloquents que des écrivains protestants. Saint Charles Borromée dispute à Zwingle la moitié de la Suisse. En Savoie, aux portes de Genève, la Providence oppose à la sombre figure de l'apôtre de la prédestination

saint François de Sales, cet homme accompli qui unit, dans le type le plus admirable, les vertus les plus transcendantes du chrétien aux élégances et aux délicatesses du gentilhomme parfait. En Espagne, sainte Thérèse, cette gloire catholique que le protestantisme ne comprendra jamais, préserve son pays des guerres de religion et des malheurs du schisme. Saint Vincent de Paul, et toute cette génération d'hommes et de femmes rivalisant de zèle chrétien, qui remplissent l'époque de Louis XIII, renouvellent l'esprit catholique en France et préparent leur pays à ces merveilles du règne suivant, où l'Église, par ses membres, tient une place si prépondérante.

Tel est le travail de réforme que manifeste l'Église catholique, et elle le continue à travers les péripéties des temps. C'est ainsi que nous la voyons aujourd'hui, toujours vigilante au maintien du dogme et de la discipline, triompher et faire triompher avec elle les vrais principes sociaux au milieu de ces tempêtes révolutionnaires, auxquelles les adeptes du protestantisme prennent une part si grande, soit par leur adhésion morale, soit par leur concours effectif.

Voilà quelques lignes de vérité sur l'histoire de cette Église que M. Bungener s'efforce en vain de travestir pour la plus grande gloire du peuple réformé de Genève. Voilà ce que le catholicisme a fait depuis le seizième siècle. Et avant cette génération de la lumière protestante, malgré les défaillances que Dieu a permises, pour faire briller avec plus d'éclat la force de son esprit, l'Église s'était fondée sur les débris du monde romain; elle avait créé la société chrétienne à travers les irruptions des barbares; elle avait vaincu mille hérésies; elle conserve, pendant le laborieux enfanement du moyen âge, le feu sacré des lettres divines et humaines; elle donne naissance aux plus beaux génies dont l'humanité se puisse honorer, et conserve enfin l'unité de sa foi et de sa doctrine, en dépit des adversaires les plus acharnés et les plus puissants qui jamais lui aient été suscités.

Voilà de ces triomphes qui n'arriveront jamais au protestantisme. Voilà l'Église qui possède le véritable esprit de réforme. Le protestantisme ignorera toujours ces régénérations intérieures efficaces qui manifesteront jusqu'à la fin des temps la puissance

du principe catholique. Le dogme réformé de la *suffisance de la Bible* (pour parler la langue *réfugiée* de Messieurs les conférenciers de la Madeleine), en consacrant toutes les fantaisies du jugement privé, établit un principe de dissolution qui interdit tout retour humble et salutaire, soit pour l'individu, soit pour les sociétés auxquelles on l'a inculqué.

M. Bungener a consacré la dernière partie de son discours au développement du grand *puff* protestant, l'invention de la Bible. Oui, a proclamé M. Bungener, Luther a découvert la Bible, de même que Christophe Colomb a découvert l'Amérique. Voilà quels sont les contes en l'air dont les ministres genevois gratifient leur troupeau. Ici la critique sérieuse n'a que faire de se montrer. Il n'y a d'autre satisfaction à tirer, de cette ingénieuse fiction, que de la livrer à la risée de l'Europe savante. Elle ne saurait être qu'émerveillée de l'expédient des théologiens genevois.

Pour couronner son œuvre, M. Bungener a reproduit la série d'allégations calomnieuses dont vit depuis 300 ans la controverse protestante. Le catholicisme est une religion d'argent où le salut des âmes s'achète au poids de l'or. Les péchés ne sont remis qu'à prix d'argent. Les catholiques adorent la Sainte-Vierge et les saints. Ils rendent un culte idolâtre aux images, etc. On croit rêver en entendant répéter ces sots mensonges mille fois réfutés. Il paraît nécessaire que Messieurs de la religion réformée y persistent; sans eux vraisemblablement le système réformé croulerait; mais assurément c'est là un spectacle humiliant pour l'esprit humain.

Si Notre Seigneur Jésus-Christ est véritablement le Fils de Dieu, et s'il était vrai que le Christianisme, étouffé et corrompu dès le berceau, eût dû, pour briller de tout son éclat, attendre seize siècles la venue d'un moine prévaricateur et libertin; si, durant cette longue nuit de l'attente, quelques enfants perdus de la société seuls avaient eü le privilège de manifester quelques clartés de son esprit, le Christ alors aurait grandement failli à sa mission de Sauveur et de Rédempteur. L'œuvre de Dieu qui doit relier le ciel et la terre ne serait pas seulement la plus infirme et la plus misérable, nous aurions le droit de dire quelle a été la plus insigne déception qui fut jamais.

DEUXIÈME CONFÉRENCE. — *Sur l'autorité et la suffisance de la Bible*, par M. Tournier.

Cette conférence n'a été pour nous qu'une suite de déceptions. Sur la foi du sujet indiqué, nous avions espéré tout autre chose. Nous attendions une vigoureuse défense du libre examen, une apologie du droit de la conscience au jugement privé, quelque souvenir enfin de l'audacieuse énergie du révolté de Wittemberg. Quelle erreur était la nôtre ! Nous attendions avec d'autant plus de confiance, que le prédicateur annoncé, M. Tournier, est une des jeunes réputations de l'église nationale. Appelé d'enthousiasme, malgré sa jeunesse, par le flot populaire du suffrage universel, à la place importante de pasteur de la ville de Genève, M. Tournier jouit parmi les protestants d'une réputation d'orateur. Aussi étions-nous fort empressé de juger. Après les phrases péniblement enflées de réthorique de M. Bungener, une jeune parole, animée d'une émotion sincère, eût été la bien-venue. Oh ! que nous étions loin de notre compte ! Hâtons-nous de dire que nous nous gardons d'un jugement définitif sur un seul discours. Nous accordons volontiers que M. Tournier a été fort mal servi par le sujet. Il a porté immédiatement la peine de s'être mis dans le faux. Au lieu d'un développement abondant et riche, il n'a donné qu'une diatribe incolore, une parole sans souffle, ni solidité, ni éclat. L'orateur a visiblement succombé sous le fardeau et laissé son auditoire sous la pénible impression de son insuffisance.

Que n'a-t-il traité la question fondamentale, la réalité du protestantisme, l'homme placé en face de la Bible, y cherchant pour soi, et s'en rapportant à son jugement particulier, au lieu de prendre son sujet en biaisant ? Serait-ce par prudence, et nos ministres, jusqu'à cette heure si ardents à chanter les louanges du libre examen, cargueraient-ils les voiles et refuseraient-ils désormais d'adhérer à la loi du progrès inaugurée par la Réforme ? Nous sommes persuadés qu'il y a quelque chose de ces motifs dans cette réserve. N'oublions pas que ces conférences ont, avant tout, pour but de laver le protestantisme du reproche de solidarité avec l'esprit révolutionnaire, qui lui est si souvent infligé depuis quelque temps. Songeons que ces Messieurs se dé-

fendent du moins, ce sont eux qui le disent. Ils veulent prouver que le protestantisme n'est pas seulement une négation, mais qu'il possède un corps de doctrine virtuel et positif. Voilà pourquoi cette sourdine imposée aux fanfares accoutumées du libéralisme réformé.

M. Bungener nous a révélé que Luther a découvert la Bible ; M. Tournier atteste que l'Église romaine défend de la lire. Il pose la thèse sans preuves à l'appui, comme le fait le plus incontestable et le plus incontesté. Dans l'Église catholique, dit-il, les fidèles ne peuvent pas lire les Saintes Écritures. Tout comme s'il avait trouvé ce texte dans un de nos symboles. M. Tournier voudra bien nous pardonner, mais force est bien de lui dire que son assertion fait violence aux plus vulgaires notions d'équité. Il ne suffit pas ici d'affirmer devant un public protestant qui avale l'absurdité comme de l'eau, toutes les fois qu'il s'agit des catholiques. Quel état veut-il que les catholiques assez nombreux qui l'écoutaient fassent de sa parole et de sa science, à l'ouïe de pareilles assertions, eux qui ont à peu près tous une Bible chez eux, eux qui en ont appris les récits sur les genoux de leur mère ; eux qui l'apprennent à l'école, eux qui l'entendent lire chaque dimanche ? La vérité vraie, la vérité qu'il fallait dire était celle-ci : L'Église catholique, dans certains temps, dans certains pays, dans certaines circonstances, pour certaines personnes, s'est crue obligée d'établir certaines prohibitions, d'ordonner une grande réserve touchant la lecture de certaines traductions de la Bible en *langue vulgaire*. L'Église catholique ne considère point la Sainte Écriture comme la règle unique de la foi ; c'est elle qui, comme corps enseignant, en fixe le canon, en approuve les versions, en détermine le sens. Là, chaque fidèle n'a point le droit de se créer sa religion à lui-même et de se fabriquer son Christ en considérant les Écritures à travers le prisme de son entendement privé. Le catholique adhère à son Église comme à l'autorité établie par Dieu même pour présenter aux hommes la somme immuable de vérités nécessaires à son salut. Dans l'Église romaine, l'Écriture est considérée pour les fidèles comme un aliment d'édification dont on ne doit permettre d'user qu'avec discernement.

Voilà ce qu'il aurait fallu dire. Il fallait surtout ne pas séparer



la question des réserves que l'Église impose aux fidèles touchant la lecture de la Bible, de la question d'autorité et de la faculté réclamée par tout protestant de trouver lui-même la règle de sa foi dans le texte sacré. Pour tout esprit logique, ces deux questions sont connexes. En les séparant, M. Tournier a commis une puérité qui n'a échappé à personne. Croyant rendre sa tâche plus aisée, il n'a fait que se préparer une plus lourde chute.

Il est une seconde question que M. Tournier a esquivée : c'est celle de l'inspiration des Écritures. Le public a connaissance de toutes les divisions qui règnent à ce sujet dans le camp protestant. Il eût été expédient que M. Tournier consentît à nous faire connaître son sentiment sur ce point, non-seulement eu égard aux catholiques, mais pour les protestants eux-mêmes. Pour nous catholiques, la question n'est pas de médiocre importance; nous croyons que la Bible est divinement inspirée, parce que c'est l'Église qui nous la présente et qui nous en détermine le sens. Mais le protestant, sur la foi de qui croit-il à l'inspiration divine des Saints Livres? Il les a pris, après tout, dans l'Église catholique, dans cette Église qui les lui a conservés à travers les ténèbres de ce moyen âge dont M. Bungener affectait de mépriser si fort et les hommes et la science. Quand un colporteur me jette un livre à la tête, en me criant : Voilà la parole de Dieu ! j'ai certes le droit de lui demander : Colporteur, qu'en sais-tu ? qui te l'a dit ? donne-moi tes preuves.

Après avoir ainsi esquivé les difficultés de son sujet, M. Tournier s'est répandu en discours indignés sur cette Église marâtre qui dérobe les Écritures à son peuple, qui lui en interdit la lecture dans des vues d'ambition et de despotisme. Il fallait entendre ce fracas de phrases à effet ! Comment, disait-il, je posséderais le testament de mon père et je n'aurais pas le droit de le connaître ! Je recevrais une lettre d'un frère absent et il ne me serait pas permis de la lire ! Ah ! mes larmes, avant que je l'eusse ouverte, en auraient effacé l'adresse ! etc. Voilà les fadeurs sentimentales que M. Tournier donne pour des raisons. J'en passe, et des meilleures. Il n'est pas jusqu'au colporteur stipendié par les agences de prosélytisme, pour lequel le prédicateur n'ait cru devoir se mettre en frais d'éloquence. M. Tournier n'a pas rougi d'appliquer à ce

commissionnaire gagé, chargé de jeter dans nos maisons et de semer dans les lieux publics, Bibles, traités et pamphlets, le passage d'Isaïe : *Qu'ils sont beaux les pieds de celui qui annonce et prêche la paix sur les montagnes, de celui qui annonce la bonne nouvelle et qui prêche le salut!*

Eh! s'il ne s'agissait ici que de faire du sentiment, ne pourrions-nous pas dire : En honneur, lequel est le plus respectueux pour le testament de son père, de celui qui le reçoit humblement des mains de l'autorité à qui son père lui-même a commis le soin de le garder, de l'interpréter et d'empêcher qu'il ne devienne une occasion de querelle, ou de celui qui prend ce testament, le porte dans la mêlée, le livre aux vents de toutes les disputes, permet qu'il devienne le jouet de toutes les imaginations, le complice de toutes les erreurs? Enfin, pour comble de dérision, il sera accordé qu'entre les milliers d'interprétations dont le texte en litige aura été l'objet, toutes seront reconnues comme louables et inspirées de l'Esprit Saint, sauf celle de l'Église catholique?

Ne perdons pas de temps, allons droit au but. Ce qui choque le plus, dans cette plate accusation faite à l'Église catholique, de cacher la Bible, de mépriser la Bible, d'interdire aux fidèles la plus noble source d'édification, c'est le défaut de sincérité de ceux qui la font. Allons, MM. de la religion réformée, avez-vous des yeux pour voir et un entendement pour comprendre? Il vous est arrivé peut-être de considérer un instant cette science œcuménique accumulée depuis dix-huit siècles par l'Église catholique, cette science dont, après tout, vous vivez, car elle est devenue le patrimoine de l'esprit humain; y avez-vous trouvé l'ombre d'une trace de ce mépris pour la Bible dont vous taxez les catholiques? N'y avez-vous pas, au contraire, rencontré les monuments écrits les plus magnifiques et les plus glorieux élevés à la gloire des Saints Livres? Savez-vous ce que signifient ces respects affectés au sujet de la Bible? Ils sont une simple machine de guerre destinée à battre en brèche le principe d'autorité; c'est une position prise, c'est un prétexte pour soulever les esprits et les infatuer du dévergondage du libre examen. Que n'êtes-vous francs dans vos allures, et qu'est-il besoin, pour en prendre à votre aise dans le champ de la libre pensée et de l'interprétation individuelle, de

représenter les catholiques comme autres qu'ils ne sont? Alors que nous déclarons adhérer au principe d'autorité, nous ne biaisons pas, nous autres. Ou plutôt, n'est-il pas trop évident qu'ici il faut séduire les masses, les tromper, les fanatiser, et que pour accomplir cette grande œuvre, la vérité est gênante, et le mensonge la seule arme possible?

L'Église catholique a toujours tenu en grand respect les Saintes Écritures. Dans tous les siècles, deux constantes maximes ont déterminé sa conduite : la première est de donner le texte sacré à tous ceux d'entre ses enfants qu'elle trouve bien préparés à le lire avec fruit ; la deuxième est de ne point *jeter les perles devant les pourceaux* (1), et de ne point donner ce texte aux hommes qui ne le liraient que pour leur perte. La discipline, à cet endroit, varie suivant les temps et suivant les pays. Si depuis la Réforme nos guides spirituels ont jugé bon d'être plus sévères dans leurs prohibitions, que les protestants veillent bien ne s'en prendre qu'à leur folle passion qui est parvenue à transformer le Livre de vie en instrument de scandale et de perdition pour les âmes.

Des motifs semblables ont contraint les papes et les évêques à condamner les entreprises des Sociétés bibliques. Quand vous représentez ces sentences comme portant sur le Saint Livre et non sur les détestables attaques des agents de prosélytisme, par un procédé qui vous est trop familier à notre égard, vous blessez la vérité. Vous manifestez votre colère de ce que nos chefs spirituels ne sont pas les dupes de vos machinations. Ce qu'ils condamnent, ce sont vos Bibles tronquées, falsifiées, ou accompagnées de commentaires injurieux pour notre religion. Ce qu'ils condamnent, ce sont ces innombrables libelles diffamatoires pour nos dogmes, dont vous accompagnez la distribution du Testament de Jésus-Christ. Ce qu'ils condamnent, ce sont les excitations à la révolte dont on accompagne la distribution du li-

(1) Expression de l'Écriture citée par Fénelon dans sa lettre à Mgr l'évêque d'Arras, sur la lecture de l'Écriture Sainte en langue vulgaire. Si M. Tournier éprouvait le désir sincère de connaître la véritable discipline de l'Église sur ce point important, nous oserions lui donner le conseil de lire ce remarquable écrit.

vre ; c'est cette manière de dire : Prenez ce livre et lisez, vous y verrez que vos prêtres sont des menteurs et des hommes d'argent qui vous abusent ; qui vous tiennent dans l'ignorance , qui veulent vous dominer, etc., etc. L'Église se défie, quand elle voit la Bible distribuée avec un acharnement fanatique par des franc-maçons , par des illuminés , par des incrédules avérés qui s'intitulent membres de la Société de morale chrétienne , par les sectaires de toutes nuances ; en conscience, a-t-elle tort ?

Un dernier mot à M. Tournier sur la tradition. Comme il était naturel de s'y attendre, M. Tournier a nié l'autorité et la nécessité de l'enseignement traditionnel dans l'Église. Pour lui, la Bible *suffit* ; elle est en cela fort commode, puisqu'elle peut signifier tout ce que l'on voudra. M. Tournier a le don de ne rien voir dans les questions. Mais des gens moins aisés à satisfaire que lui auraient voulu l'interrompre pour lui demander : Où est-elle , cette Écriture qui vous suffit , qui vous l'a donnée , qui l'a donnée à Luther ?

Il ne serait point séant d'aborder ici en courant cette question de la tradition. Nous voulons seulement faire remarquer comment, par le fait qu'il se place en dehors de la vérité catholique, M. Tournier fait injure à l'esprit humain. Il nie sa constitution primordiale, il nie l'établissement de la société.

Dieu a parlé à l'homme dès le commencement , dit la Genèse ; mais comment la parole de Dieu s'est-elle perpétuée d'Adam jusqu'à Moïse, le premier historien du genre humain , si ce n'est par la tradition ? La loi écrite a-t-elle aboli la tradition ?

Il en est de même pour l'établissement du Christianisme que pour la révélation primitive. Il en est de même pour toute société humaine. Chaque famille ne vit-elle pas de tradition ? M. Tournier croit-il donc , par hasard , qu'il n'y ait pas de tradition protestante ? Sa personne même n'est-elle pas une tradition vivante ? Et si quelque chose en nous milite en sa faveur, alors que nous le voyons se démener si péniblement dans un système mensonger, c'est qu'il est né dans cette tradition, c'est qu'elle a occupé toutes les avenues de son esprit, c'est enfin que le libre examen n'est intervenu pour rien dans l'établissement de sa conviction. Si la Bible suffit pour engendrer la foi du chrétien, pourquoi ce simulacre de

sacerdoce qui s'interpose entre le peuple et l'Écriture, pourquoi cette chaire, pourquoi ces temples? Pourquoi des catéchismes, pourquoi toute la théologie réformée?

TROISIÈME CONFÉRENCE. — *Sur le libre examen*, par M. Cougnard.

Nous arrivons au troisième article du symbole réformé. M. Bungenner nous a appris que Luther a découvert la Bible! M. Tournier que la lecture de la Bible suffit pour engendrer l'âme humaine à la foi chrétienne! Voici venir M. Cougnard professant que tout homme qui se place en face de la Bible est assisté de l'Esprit Saint et partant possède le droit de se créer à lui-même sa foi religieuse et de régler le culte qu'il entend rendre à Dieu!!

Il serait téméraire de dire que M. Cougnard soit le plus fort des trois premiers conférenciers; mais assurément c'est lui qui a produit le plus d'effet. C'est bien là le prédicant que nous attendions pour célébrer les merveilles du libre examen. M. Cougnard, en effet, résume en sa personne, à un degré d'exaltation rare, cet assemblage de préventions haineuses contre le catholicisme, de science équivoque, d'orgueil démesuré, qui constitue le vieux Genevois réformé. Ajoutons qu'un souffle de démagogie moderne rajeunit l'ancien type et communique à ce ministre une ressemblance frappante avec ces tribuns révolutionnaires qui peuplent les assemblées politiques de Genève et de la Suisse. Avec un débit plus savant et plus de correction dans la forme (M. Cougnard lisait), c'est la même passion de liberté illimitée, c'est la même préoccupation de ne se croire libre qu'en raison inverse et exclusive de toute autorité. Nous ignorons si les conservateurs protestants auront été fort satisfaits de ce discours; mais, pour sûr, les radicaux doivent l'être; toutes les avances étaient à leur adresse. Quant aux catholiques présents dans l'auditoire, c'était un spectacle fort étrange pour eux que d'entendre cette déification de l'orgueil humain et cet appel aux plus mauvaises passions de notre nature partant d'une chaire qui se veut toujours dire chrétienne. M. Cougnard avait mission d'entretenir l'assemblée de foi religieuse: nos oreilles ont dû recevoir les formules du rationalisme le plus complet. Depuis longtemps l'école de

théologie réformée de Genève était soupçonnée d'avoir laissé pénétrer chez elle cet adversaire de tout dogme révélé. Cette fois-ci l'aveu était entier et dépourvu d'artifices.

Reprenons le fil de l'analyse, sans nous flatter de pouvoir tout dire. M. Cougnard publiera son discours, sans doute; il sera possible alors de le serrer de plus près.

Le prédicant a commencé par des définitions. D'une part, il a montré le système d'autorité catholique qui rassemble en un seul faisceau ses fidèles du monde entier; d'autre part, le système protestant qui a établi autant de centres de direction (au début au moins) qu'il y a de circoncriptions politiques. Nous ne savons pas comprendre en quoi ce dernier système est plus favorable à la liberté. Il révèle au contraire les vues purement humaines et politiques qui déterminèrent l'établissement de la Réforme et l'état de servile dépendance où les églises protestantes se placèrent vis-à-vis des pouvoirs temporels. Mais passons.

Arrive ensuite un tableau de l'Église catholique, et nous sommes vraiment embarrassé pour qualifier cette manière de portrait. Un de nos voisins (catholique), trop prompt et surtout trop sérieux dans son ressentiment, s'écriait que c'était là une impudente falsification. Sans vouloir atténuer les méchantes intentions du ministre, suivant nous le mot n'est point exact. Ce n'est pas falsification, c'est imagination de sectaire, qu'il fallait dire. Falsification exprime une idée de ressemblance avec l'objet travesti, ce qui certes n'était point le cas ici. D'ailleurs le lecteur va juger.

Au dire de M. Cougnard, l'Église catholique a une doctrine particulière pour le peuple, les ignorants et les pauvres, et une doctrine pour les savants et les classes instruites. L'expression de la doctrine varie suivant les temps, elle varie suivant les pays; dans certains pays l'Église fait beaucoup de miracles, dans d'autres moins, dans d'autres pas du tout. Les faibles d'esprit et les pauvres sont entretenus soigneusement dans la crédulité, la superstition et l'ignorance. Les savants sont appelés à jouer du libre examen. Sans songer qu'un pareil résultat serait tout au moins un indice éminent d'habileté et de connaissance des hommes, M. Cougnard se livre à une lourde tirade sur l'esclavage et l'abrutisse-

ment des catholiques. Quant au droit d'examen que l'Église accorde aux savants, seulement depuis quelques années et contrainte par la lumière protestante, atteste M. Cougnard, c'est une arme qui perdra le catholicisme. Pitoyable rétheur, ayez le courage d'entrer un matin dans la plus humble de nos églises de campagne, vous y trouverez le curé entouré des enfants auxquels il fait le catéchisme. Écoutez cette ineffable parole de l'Église évangélisant les pauvres aussi bien que les riches, et si la prévention ne ferme pas votre intelligence à toute impression sincère, dites si le peuple catholique est traité en déshérité, et si le prêtre, ainsi qu'il vous plaît de l'affirmer, lui inculque seulement les injonctions d'une doctrine dont l'initiation franche serait réservée aux savants ?

Quel roman non moins absurde sur ce prétendu libre examen à la manière des protestants dont l'Église aurait naguère introduit l'usage pour amener à elle les classes instruites ! comme si elle ne les avait pas toujours possédées.

L'Église catholique professe un corps de doctrine dont elle affirme avoir reçu le premier dépôt de Jésus-Christ lui-même, par la tradition apostolique ; cette doctrine, depuis dix-huit siècles elle l'enseigne à toutes les nations, elle est devenue la source de toute science, comme de toute vérité. Sous l'inspiration de l'Église, les génies les plus divers en ont pris possession et y ont appliqué les lumières de leur esprit. Chaque siècle a vu naître des apologies de cette doctrine opposées aux erreurs qui, dès son berceau, menacèrent de l'étouffer. Des philosophes comme saint Augustin, saint Thomas, saint Anselme, Malebranche et Bossuet, ont démontré que la raison humaine n'avait pas d'appui plus solide que ses dogmes, et que toute raison qui veut créer une certitude humaine en dehors de la certitude catholique, s'égare et tombe dans le faux. Des théologiens innombrables n'ont cessé de mettre en évidence et l'admirable ordonnance du plan divin du catholicisme et son harmonie avec les facultés naturelles de l'homme. En un mot, depuis qu'elle vit et subjuge le monde, l'Église n'a cessé de montrer ses preuves historiques et scientifiques, et le fondement de son autorité et sa filiation directe avec les promesses divines. Sa permanence à travers le

temps est un fait surnaturel et divin ; elle le proclame sans cesse. Elle ne demande à l'esprit què l'adhésion la plus raisonnable et la plus raisonnée. Jamais elle ne redouta la science, elle qui est la mère de toute science ; elle ne redoute que l'ignorance rendue comme celle de M. Cougnard, invincible par le préjugé.

Telle est, devant le monde, l'attitude constante de l'Église catholique, et s'il est vrai de dire que nulle doctrine, plus que la sienne, n'a rencontré de répulsion, aucune non plus n'a obtenu plus souvent, et de la part des plus belles intelligences, cet acquiescement sérieux, cet amour passionné en vertu desquels un esprit et une doctrine, se pénétrant l'un l'autre, réalisent cette union intime qui permet de dire : voilà une doctrine vivante. Ces conquêtes par adhésion spontanée, ces conversions lentement mûries et froidement raisonnées, l'Église en a obtenu la gloire dans tous les temps, mais jamais elles ne furent plus fréquentes qu'aujourd'hui. Sans parler de ces multitudes qui désertent le philosophisme incrédule, pour jouir du bienfait de son autorité et de son unité, combien d'âmes, et toutes dans les rangs des savants, qui abandonnent l'atmosphère de doute et de négation du protestantisme ! L'Église catholique, comme son divin fondateur, dit : Me voici, suivez-moi, ou passez. Je ne me laisse pas contester, car ce ne sont pas les hommes qui parlent par ma bouche. Je suis l'héritière des promesses de Dieu ; voilà mes titres, voilà mes preuves, voilà mon histoire, voilà ma vie, touchez et voyez ; mais je ne changerai pas. Voilà comment l'Église entend le libre examen, et de sa part ce n'est point pratique nouvelle. Ses enfants doivent délibérer avant que d'entrer dans le sanctuaire. Quand ils y ont pris place, évidemment ils acceptent un joug, mais il ne leur est point à charge, car c'est celui de la vérité même, cet aliment naturel de leur âme, qu'ils croient ne pouvoir leur être donné que par une autorité divinement instituée et surnaturellement perpétuée au milieu des hommes. A l'inverse des protestants, les catholiques sont plus soucieux de la vérité que de la liberté, et ils se font gloire de cette dépendance.

Évidemment, ceci n'a rien de commun avec le libre examen réformé. M. Cougnard en sera pour ses frais d'insinuation. Nous dirons plus, il sied mal, à un homme qui veut être pris au sé-



rieux, de travestir tout ce qu'il veut attaquer. Si, pour lui, la pratique est sans péril devant l'auditoire de la Madeleine, il serait plus habile d'avoir un peu plus de souci du dehors.

M. Cougnard a eu garde de parler à son auditoire du mouvement catholique de l'Angleterre, cette cause de tant de colère réformée, et en définitive le motif de son apparition dans la chaire de la Madeleine. Ont-ils usé, oui ou non, de la liberté d'examen, ces ministres, ces docteurs d'une église bien autrement savante que celle de Genève, qui rentrent par centaines dans le sein de l'unité catholique, ou bien l'église d'Angleterre est-elle en proie à une épidémie de folie? Mais ce n'est pas en Angleterre seulement que ce phénomène de la conversion au catholicisme se présente dans les classes savantes, c'est en Allemagne, c'est en Amérique, c'est partout. M. Cougnard aurait dû s'expliquer là-dessus. Il devrait aussi nous dire en quoi le symbole imposé aux Newman, aux Manning, aux Hurter, aux Florencourt, diffère de celui qui est enseigné au dernier paysan de nos villages.

Après avoir exposé à son point de vue l'organisme intérieur de l'enseignement catholique, M. Cougnard déclare que l'Église catholique ne connaît pas d'autres moyens d'établissement et de durée que l'*inquisition*. Puis tirade à effet empruntée à M. Quinet, sur les échafauds, les bûchers et les prisons du Saint-Office. Notons que l'orateur a soin de désavouer, en passant, le supplice de Servet et d'essayer d'en affaiblir l'odieuse inconséquence, en arguant que c'est un exemple unique. Comme si Servet était la seule victime de Calvin, comme si l'inquisition la plus stricte, la plus sournoise n'a pas été le régime auquel Genève a été soumise pendant 200 ans après la Réforme! Et en conscience, faut-il faire honneur au principe protestant du relâchement de ces rigueurs? Pas le moins du monde. A Genève on ne cessa de persécuter les sociniens et les hérétiques protestants, on ne cessa de brûler les sorciers pas plus tôt qu'ailleurs et seulement alors que l'adoucissement général des mœurs eut déterminé des modifications dans la législation de tous les pays. Quant aux catholiques, il n'en faut pas parler; chacun sait que ceux qui demeurèrent fidèles à la religion de leurs pères furent impitoyablement bannis de Genève, au nombre de plusieurs milliers, par les Conseils de

la République, contraints de subir la domination de Calvin. Les catholiques ne purent rentrer à Genève qu'à la suite de l'occupation française, au commencement de ce siècle ; et certes, la bonne volonté des protestants n'eut rien à voir dans cet événement. Il en fut de même en 1814, alors qu'un accroissement de territoire, exigé par les circonstances politiques, réunit à Genève des communes sardes et françaises, et consolida la position des catholiques établis dans la ville. La force des choses ici domina les événements, la bonne volonté protestante n'y fut encore pour rien. Il en a été de même à toutes les époques depuis ce moment. Rien n'irrite davantage les protestants comme l'accroissement des catholiques de Genève ; c'est là un sentiment de pur instinct naturel, qui se conçoit ; mais ce qui se conçoit moins facilement, c'est qu'après avoir humainement fait l'impossible pour retarder nos progrès, pour nuire à notre prospérité, les protestants viennent faire parade de beaux sentiments de condescendance à notre égard, et s'attribuer le mérite d'événements auxquels leur bienveillance n'a eu aucune part ; la concession de terrain pour notre nouvelle église, par exemple, à laquelle M. Cougnard n'a pas craint de faire une allusion. Les Anglais ont un mot particulier pour exprimer cette sorte d'hypocrisie de la bienveillance, ils l'appellent *cant*, et il n'y en a pas de meilleur pour rendre, dans sa nue vérité, l'impression que provoque cet étalage d'une tolérance qui n'exista jamais.

C'est bien induement que le protestantisme s'attribue le mérite d'avoir introduit dans le monde la mise en pratique des deux principes de la liberté de conscience et de la liberté d'examen tels que les entend la civilisation moderne. Vérifions un instant l'histoire à la main.

La liberté de conscience a été traitée dans tous les pays protestants comme nous venons de voir qu'elle le fut à Genève. Il n'est pas un pays où la Réforme ne se soit établie par la violence, par la guerre, et ne se soit consolidée par l'oppression des catholiques qui ont pu échapper à l'extermination ou à l'exil. M. Cougnard s'est indigné contre l'inquisition d'Espagne ; et que pense-t-il de l'établissement du catholicisme en Angleterre, et du martyre sanguinaire infligé, durant trois siècles, par la plus puis-

sante nation réformée, à cette Irlande toujours bafouée, toujours rançonnée, périodiquement mise à feu et à sang, et à la misère de laquelle il avait la lâcheté d'insulter? Dans l'orgueilleuse Angleterre, comme à Genève, ce fut la force des événements qui arracha l'émancipation des catholiques aux Conseils de la nation. Et si nous admirons volontiers le tact politique d'une puissance prodigieusement habile à pressentir les événements, nous n'avons pas la simplicité d'attribuer cette concession faite à temps aux mouvements secrets d'une sympathie sincère. L'urgente nécessité de faire quelques concessions à l'Irlande, et aussi l'impossibilité de maintenir les proscriptions civiles contre les catholiques en présence de la multitude des sectes sorties de l'église anglicane, telles furent les causes de l'établissement de la liberté de conscience en Angleterre. Quant à la liberté d'examen, Henri VIII, certes, n'en avait pas fait un article fondamental de son église. Il n'en avait usé que pour lui. Mais le principe de dissolution était introduit, l'erreur avait porté son fruit, et l'incrédulité philosophique aidant, l'Angleterre comptait dans son sein des centaines de sectes réformées au moment où le Parlement accorda à un citoyen anglais la permission de se dire catholique.

En Hollande, l'histoire du protestantisme est la même qu'à Genève; ce fut l'invasion française qui adoucit le sort des catholiques; encore la force des événements, et point du tout la bienveillance intrinsèque des réformés. Pour aujourd'hui, chacun sait avec quel acharnement des sociétés secrètes, calquées sur l'*Union protestante* de Genève, s'efforcent de paralyser, sur le terrain politique et sur celui des intérêts, la juste expansion des catholiques. De ce que le Saint Père vient de rétablir la hiérarchie épiscopale en Hollande, avec l'agrément du roi, il faut conclure que dans ce pays les catholiques sont assez forts pour qu'il y ait lieu de les ménager : rien de plus.

En Prusse, c'est la même histoire.

Mais en Suède, où la force des choses n'a pas encore fait sentir ses nécessités, quel est le sort des catholiques? La persécution qu'ils endurent y est si scandaleuse, que M. Agénor de Gasparin, dont nous avons garde de confondre l'âme droite et vraiment libérale avec la haine qui s'épanche à la Madeleine, a cru devoir prendre leur défense.

Il faut revenir à Genève à la suite de M. Cougnard. Ce principe du libre examen, dont il étalait l'autre jour les prérogatives avec une verve dont l'accent révolutionnaire effrayait jusqu'à ses propres amis, ce libre examen ne fut jamais le drapeau sincère de la Réforme. Il est vrai qu'il fut arboré par les chefs; chacun pour soi. Mais, par une inconséquence nécessaire, les plis du drapeau recélaient toute une tradition de domination exclusive dont partout les réformateurs réalisèrent le règne immédiat. Les réformateurs ne dirent point : Prenez la Bible, interprétez-la à votre guise. Ils firent comme M. Oltramare, le successeur de M. Cougnard dans la chaire de la Madeleine, ils firent explosion contre l'Église catholique, puis ils prirent la Bible, la montrèrent au peuple en lui disant : Voilà le livre qui renferme la vérité; ce livre, les prêtres, dans des vues de sordide intérêt, vous l'ont dérobé. Voilà ce qu'il y a dans la Bible, voilà ce qu'il faut croire, voilà la véritable religion; et là-dessus les réformateurs dogmatisaient; chacun à sa manière, inventait son symbole et établissait une règle de foi, tout un système clérical enfin, auquel le pauvre peuple, de gré ou de force, était bien obligé d'adhérer. Toutefois, il restait à ce peuple la consolation de se croire le peuple le plus libre, le plus éclairé, le plus spirituel, le plus instruit du monde. Ses ministres le lui ont tant dit, qu'il a fini par le croire. N'est-ce pas là l'histoire de la tribu protestante de Genève?

On voit ainsi, que bien, que mal, dans chaque établissement réformé, pendant plus ou moins longtemps, le droit d'examen demeure lettre morte. Les dissidents étaient excommuniés à Genève comme à Dordrecht, comme à Londres. Le libre examen naquit aussi de la force des choses, c'est-à-dire de la division qui se manifesta entre les protestants. Il fut le résultat du scepticisme philosophique qui accomplit, chez les protestants, une œuvre de destruction bien plus profonde que chez les catholiques, quoique en apparence moins dégradante. Force fut bien d'établir le principe, quand la discorde fut entrée dans le camp (1). M. Cougnard a

(1) Cette introduction du libre examen dans les églises réformées est franchement exposée dans un excellent ouvrage récemment publié : Histoire de la littérature française à l'étranger, par M. Sayous. L'auteur est protestant et Genevois.

parlé de compromis diplomatique à propos de la doctrine catholique sur la suprématie papale (1) ; comment qualifierait-il le procédé de cette église qui interdit à ses ministres de se prononcer en public pour ou contre la divinité de Jésus-Christ, comme l'a fait celle de Genève il y a 35 ans ?

A une époque fort peu éloignée de la nôtre, tout ce qu'il y avait de respectable et d'autorisé parmi les protestants réprouvait le principe du libre examen, surtout dans l'application. C'était pour eux comme une sorte de déclaration de principe marquant l'origine du dissentiment de l'église où ils étaient nés avec Rome. Aujourd'hui il n'en est plus de même ; les temps de paisible domination sont passés, le principe a porté ses fruits, et le protestantisme s'est tellement identifié, par ses aspirations, sinon par sa coopération réelle, aux mouvements révolutionnaires de notre temps, qu'il a été atteint tout le premier et immédiatement ébranlé dans ses confessions de foi et dans ses résolutions dogmatiques. Les sectes se sont multipliées à l'excès, les ministres ont été fort diminués dans leur influence, les débats politiques ont remué les églises, celle de Genève plus que les autres. Le drapeau du libre examen a été de plus en plus exalté ; la plupart des pasteurs, forcés de suivre le torrent, ont fait concessions sur concessions à l'élément radical. M. Cougnard est, nous paraît être un exemplaire de ces ministres qui cherchent bien plus à retenir autour d'eux le peuple, au nom du libéralisme politique et de ses répulsions anti-catholiques, qu'à lui enseigner un christianisme positif.

Tel est notre sentiment sur le libéralisme protestant actuel, et M. Cougnard ne trouvera point extraordinaire que ce dogme réformé nous inspire tout autre chose que de l'estime. Un mot encore sur le principe de la liberté de conscience. La manière dont les protestants de nos jours combattent pour ce principe, indis-

(1) M. Cougnard, voulant prouver que l'unité dogmatique n'existe pas dans l'Église catholique, a argué de la liberté d'opinion que l'Église permet à ses enfants sur l'infailibilité papale. En cela, il était fort mal inspiré. L'infailibilité papale n'est point un dogme, mais un sentiment tenu en très-grande vénération. C'est l'infailibilité de l'Église comme corps qui est un dogme. Voir le troisième numéro des ANNALES, p. 208.

pose les catholiques sincèrement religieux, parce qu'elle ressemble trop à la polémique de Voltaire et de ses élèves, qui proclament bien haut la tolérance tout en écrasant l'*infâme*, qui est avant tout; pour eux, l'Église catholique. Qui se pose en professeur de liberté de conscience devrait commencer par donner l'exemple du respect pour la religion d'autrui. Or, que font les agents du protestantisme quand ils s'attaquent à un pays catholique? Ils commencent par amener le peuple; ils lui distribuent la Bible, en l'accompagnant de commentaires injurieux pour le catholicisme, en excitant les masses, au mépris de la religion de leurs pères, en calomniant les prêtres de toutes manières, en les désignant à leurs ouailles comme des hypocrites avides d'argent. Puis, quand un gouvernement, lassé de ce manège organisé le plus souvent pour dissimuler une propagande politique, fait intervenir la police, alors s'élèvent de tous les coins de l'Europe réformée un concert de cris contre ces abominables catholiques qui persécutent la Bible. Voilà pourtant la véridique histoire des tentatives du prosélytisme protestant en Italie, en Savoie, dans les campagnes françaises. Tenez les catholiques pour des païens, s'il vous semble bon; tâchez de les convertir par la vertu de votre parole; mais ne feignez pas de venir enseigner le principe de la liberté de conscience, puisque vous ne savez amener à vous les convictions sans préalablement avoir soulevé la haine contre celles d'autrui. Les catholiques ont trop de loyauté, trop de respect pour leur religion, pour entendre jamais ainsi la liberté de conscience. Ce serait proclamer, au profit des intrigues protestantes, l'indifférence en matière de religion, ce qu'ils ne feront jamais.

Les caractères mensongers que M. Cougnard a attribué à l'Église catholique, nous ont longtemps arrêté, et nous sommes loin d'avoir tout dit. Il fallait bien montrer que cette friperie libérale, ramassée dans les mauvais lieux philosophiques, ne pouvait pas nous intimider le moins du monde. Il importait surtout de signaler les motifs du déploiement de ce libéralisme dépourvu de sincérité, côtoyant sans cesse la révolution, que le protestantisme a mis à l'ordre du jour. Hâtons-nous cependant d'arriver au point culminant du discours.

M. Cougnard s'est montré très-franc. Il a attaqué son sujet de

front, sans rien dissimuler. Il a adopté le libre examen dans son acception la plus large, avec toutes ses conséquences, et n'a point cherché à pallier les inconvénients du système. Admettant dès l'abord la divergence des opinions en présence de la Bible comme une nécessité, il a immédiatement ajouté que Dieu le voulait ainsi, que cette variété dans les jugements était une condition inhérente à notre nature ; que loin de s'en effrayer, comme le font beaucoup de protestants timides, il faut s'en glorifier. La division des esprits, a-t-il dit, c'est notre droit, Dieu la permet pour montrer en quel estime il tient les manifestations de la conscience individuelle. D'ailleurs les inconvénients ne sont pas si considérables qu'on le croit. Les consciences, partant chacune de leur centre particulier, se rencontrent sur une foule de points, ce qui est une démonstration d'autant plus forte pour la vérité de ces points de ralliement. Soyons fiers, comme réformés, d'avoir proclamé dans le monde la doctrine du libre examen ; elle est la source de l'émancipation des intelligences, de tout progrès dans les sciences, dans les arts, dans la politique ; puis un dithyrambe sur l'éclatante lumière que projettent dans le monde les peuples protestants, etc.

On le voit, M. Cougnard n'a reculé devant aucune extrémité. Il a développé les maximes du rationalisme le plus explicite. On reconnaît aussi, à travers cette déclaration, la trace de la logique vertigineuse de l'hégélianisme. L'orateur aurait pu faire des emprunts plus salutaires à cette science allemande, dont il paraît disposé à accepter légèrement les creuses négations et la trompeuse exaltation des facultés intimes du moi humain, plutôt que d'y chercher des investigations savantes et le labeur méritoire d'une érudition dont un jugement sain se garde d'accepter les conclusions sans discernement.

Une pareille exposition de principes n'a pas besoin de commentaires. Il suffit de la produire. Ajoutons seulement qu'il n'était pas possible de justifier davantage les sentiments de tous ceux qui estiment qu'aujourd'hui le protestantisme n'est plus que le lieu d'une religion, et qu'il ne saurait être autre chose qu'une école de doute, de négations anti-catholiques et anti-rationnelles. La logique des idées, aussi bien que celle des passions, le con-

duit à devenir l'auxiliaire des systèmes philosophiques les plus funestes, comme celui des doctrines politiques les plus effrénées.

Ce qu'il y a de pis, c'est une sorte de mysticisme révolutionnaire qui vient consacrer ces divagations; c'est cette extravagance blasphématoire qui consiste à prendre le livre de la loi, l'Évangile de Jésus-Christ pour en faire la pierre angulaire d'une nouvelle unité fondée sur la haine et la division des intelligences. En ce monde, la société des esprits n'existe pas, a dit M. Cougnard, le rapprochement des âmes dans l'unité est une chimère, Dieu ne le veut pas; mais l'Esprit-Saint assiste incontestablement chaque individu qui se place devant la Bible, animé de dispositions convenables pour y chercher son salut et sa foi. Conclusion. Le Saint-Esprit consacre toutes les visées de l'individualisme; mais il ne peut inspirer une réunion de fidèles. Ce serait peut-être le lieu de mettre en évidence le spectacle de l'Église catholique qui réalise depuis dix-huit siècles à travers le monde, malgré les faiblesses des hommes, le phénomène de l'union des esprits dans une même foi et un même amour. Mais à quoi bon insister sur ce qui est la joie des cœurs persuadés! Quant à M. Cougnard, qui se glorifie d'être un des bannis de la société des esprits, comment nous flatter de lui faire toucher au doigt cette lumière catholique qu'il réproûve et qu'il maudit?

Après avoir entendu M. Tournier dire que la Bible suffit comme source de la foi, et M. Cougnard déclarer que l'Esprit-Saint assiste quiconque la lit avec intention d'y trouver la vérité, on se demandait : Pourquoi revenir au temple? le symbole réformé doit être à son terme. Non pas, il fallait assister à l'inconséquence d'un ministre se faisant *instaurateur* de dogmes, c'est-à-dire prenant la Bible devant le peuple, émettant une assertion et attestant qu'il ne prêche que la Bible et rien que la Bible. C'est à ce curieux spectacle que nous convie la quatrième conférence.

(La fin au numéro prochain.)



# LA DOCTRINE CATHOLIQUE

DÉFENDUE PAR LE PROFESSEUR LEO.

Dans notre dernier numéro nous donnions à nos lecteurs la traduction d'un article du *Volksblatt* de Halle, rédigé par le professeur Leo, dans lequel le savant historien défendait l'Église catholique contre les calomnies des piétistes. La polémique continue, et le docteur Leo a publié dans le numéro du 3 de la même feuille une réponse à une *lettre du pasteur Krummacher* de Duisburg, un de ses anciens amis, où il développe d'une manière plus détaillée la doctrine de l'Église contre les attaques injurieuses de ses ennemis. Nous regrettons de ne pouvoir donner cette pièce *in extenso* ; nous devons nous contenter d'en citer les passages les plus importants ; ces passages suffiront du reste, nous l'espérons, pour engager nos lecteurs à s'adresser à Dieu afin qu'il daigne faire tomber les barrières qui séparent encore de nous le savant professeur.

Voici quelques extraits du nouvel article du docte professeur. Après avoir revendiqué la charité chrétienne même pour les catholiques, il continue en ces termes :

Et maintenant, permettez-moi de faire quelques observations plus précises sur les différentes objections que vous m'adressez. Encore une observation générale cependant. Vous me paraissez confondre l'ÉCRITURE et la TRADITION, ou plutôt les placer en antipodes, comme le font la plupart de nos frères protestants. Avez-vous cependant bien réfléchi que cette appréciation n'est que le résultat de la colère contre Rome et que nous ne pouvons la soutenir longtemps avec cette crudité ? Je ne vous rappellerai pas le passage de saint Paul (Tess. II, 15), qui porte : « C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paro-

les, soit par notre lettre. » Je n'appuierai pas non plus sur la circonstance qu'il est tout aussi impossible de peindre sur la même toile une fleur vue sous toutes ses faces que de STABILISER par l'écriture seule un événement quelconque de la vie sous toutes ses phases à la fois, et que par conséquent il est évidemment impossible que toute la plénitude de la vie qui inonda le monde et se développa après l'apparition de Jésus-Christ et de la vérité ait abouti à son dernier terme, par les quelques abrégés historiques et un petit nombre d'écrits de circonstance qui nous sont parvenus. Mais je dois appeler votre attention sur cette considération que, dans un certain sens, le Nouveau Testament lui-même n'est qu'une partie de la tradition de l'Église. Ou bien irez-vous jusqu'à penser que le témoignage traditionnel de l'Église sur l'authenticité de ces écrits est une moindre garantie que les recherches diplomatiques, philosophiques et critiques de nos MAGISTRATS et de nos docteurs? Voulez-vous faire dépendre la vérité dont l'Église est la dépositaire et la protectrice, d'une variante ou de savantes annotations, ou même de quelque manuscrit récemment découvert, etc. Ou bien voulez-vous la faire dépendre non-seulement de ses effets sur la conscience individuelle d'un seul homme, mais encore en considérant objectivement sa valeur et son contenu du témoignage de chaque individu, et transformer ainsi l'Église en un sable mouvant? C'est ce que je ne puis croire, et j'admets que, pour vous comme pour moi, le témoignage de l'Église, sa tradition unanime, ferme et inébranlable, atteste la réalité de l'Église de Jésus-Christ et l'effusion de ses grâces sur tout le royaume de Dieu, et par conséquent aussi, quelque soient leurs auteurs et les circonstances qui ont accompagné ou occasionné leur apparition, la véracité des saintes Écritures qui renferment la parole de Dieu. Du reste, si vous pouviez partir sur ce sujet d'un tout autre point de vue que moi, je vous demanderais pourquoi vous baptisez vos enfants, et si la tradition ne vous y autorise pas; n'est-il pas clair que l'Écriture ne sanctionne pas littéralement ce baptême? D'où savez-vous que l'on doit sanctifier le dimanche, si ce n'est par la tradition? Comment osez-vous présenter la sainte Cène à une personne du sexe, sans invoquer la tradition? Je pourrais vous formuler toute une longue série de questions auxquelles vous ne pourriez me répondre qu'en vous aidant de la tradition. Je vous conjure donc de ne pas m'accuser d'identifier l'Écriture Sainte avec les autres traditions; — je reconnais l'Écriture Sainte comme la partie essentielle et principale de la tradition et son contenu comme un CRITERIUM pour juger des autres parties de la tradition; aucune autre tradition ne peut tenir contrairement à l'Écriture; je remercie Dieu de nous avoir laissé le canon du Nouveau Testament: c'est là une grâce, une bénédiction du Saint-Esprit; — mais aussi ne vilipendez pas, de grâce, la tradition en général; vous êtes sur son sol, elle est votre bienfaitrice en mille manières, — et la véritable différence qui existe entre l'Église catholique et la nôtre ne consiste pas dans l'admission de la tradition d'une part et son rejet d'autre part, mais uniquement dans son admission graduellement différente chez les uns et les autres. Cela posé, il devient libre à chacun d'examiner si, en certains points, nous n'avons pas autant de tort dans nos négations que peuvent en avoir les catholiques dans leurs affirmations,

du moment qu'elles ne sont pas contraires à l'Écriture. Si la doctrine de l'autorité est le point faible du côté des romains, celle de l'Église et de sa tradition est le nôtre. Voilà ce qu'il faut reconnaître et avouer; car l'autruche ne devient pas invisible parce qu'elle cache sa tête sous le sable. Un voile ne sert que contre un vent modéré; selon les circonstances, et s'il survenait un orage, il pourrait devenir au moins inutile.

A propos de la tradition, je pourrais directement répondre à d'autres objections. Vous dites, en parlant du Pape, « qu'il identifie avec la parole de Dieu la tradition non avérée ou offrant peu de garanties. » Je dois me contenter de dire que, pour ma part, je n'en sais rien, et jamais rien de semblable ne m'a été dit sur son compte. Je ne l'ai point trouvé dans le catéchisme romain, qui seulement, après avoir prouvé ses propositions par des textes de l'Écriture, en appelle à la COMMUNIS PATRUM SENTENTIA ET AUCTORITAS. N'est-ce pas là ce que font aussi nos théologiens, ce qu'a fait le docteur Luther tout aussi bien que le Pape?

Vous avancez que le Pape défend au peuple la lecture de la parole de Dieu, ce qui est contraire à la vérité, comme je l'ai prouvé dans mon dernier article; non-seulement il ne la défend pas, mais il s'y réfère comme à la suprême autorité; il en permet la lecture aux chrétiens qui y sont intérieurement préparés; la connaissance des saints livres est, tout aussi bien que chez nous, un ornement des cercles catholiques; si quelques confesseurs sont trop étroits sous ce rapport, le Pape en est aussi peu la cause que S. M. le Roi, au temps de la censure, des excentricités ridicules de ses censeurs. De plus, le choix du confesseur est tout-à-fait libre, et il serait certes bien surprenant de voir un catholique, qui demande à lire la Bible, empêché de le faire quand il a les qualités requises pour le faire avec fruit. « Oui. Mais, me dites-vous, le Pape a appelé la Société biblique une peste! » Très-bien! il l'a fait, en effet. Mais d'abord vous ne permettrez de distinguer entre l'Écriture Sainte elle-même et une société privée, et vous m'avouerez qu'il est des circonstances qui peuvent faire d'une société, si bonne qu'elle soit dans son but, une peste véritable, si les moyens, la méthode dont elle use n'est pas à l'avenant. Pour ma part, je n'ai pas à me plaindre de ce que la Société biblique a fait chez nous; mais ayez donc la bonne foi d'examiner un peu ce que tant d'émissaires de la Société biblique anglaise font dans les pays catholiques, avec un manque d'égards et de pudeur qui ne connaît pas de bornes; comment tous les moyens leur sont bons pour répandre l'Écriture Sainte; comment ils la répandent, sans le moindre jugement, entre les mains des hommes les moins aptes à la comprendre et les moins préparés par un fond solide de piété; comment ils s'y prennent pour donner des enseignements qu'ils croient, je le suppose, très-innocents, mais qui font entrer la confusion dans les esprits, qui laissent la moralité, ébranlent l'autorité sociale et l'ordre ecclésiastique, et qui n'ont, en résumé, qu'une action révolutionnaire. En considérant l'ensemble des intrigues anglaises pendant ces dix dernières années dans le nord de l'Italie, je ne puis en vouloir au Pape d'avoir appelé de son point de vue la Société biblique une peste. Cette Société, quoique la moins coupable dans la conjuration qui a rendu ce pays si malheureux, a servi d'in-

strument aux auteurs de ces machinations exécrables. L'Angleterre paie de la sorte l'Italie pour lui avoir apporté jadis la foi chrétienne; mais elle paie d'une manière qui la rend infiniment responsable devant Dieu; et ne vous figurez pas que, parmi ces renégats du catholicisme, vous trouviez quelques bons chrétiens. Vous ne rencontrerez au contraire, chez la plupart des plus instruits et des plus réguliers, qu'un panthéisme mystique ou un voltairianisme des plus sauvages. Ce zélotisme irréfléchi fraie un chemin au commerce et à la politique de l'Angleterre, qui s'introduit en Italie la Bible à la main, — la Bible est la peau de brebis dans laquelle le loup est affublé — et le résultat sera, comme nous pourrons peut-être le voir nous-mêmes, la sauvagerie religieuse, l'anéantissement de toute autorité, même de celle de la vérité. Hélas! le malheureux pays! Comme il était beau dans ses mœurs et ses sentiments! Que son peuple était humain, dès qu'on s'écartait un peu des endroits démoralisés par les étrangers! Qu'elle était charmante et suave la nature d'enfant de ces hommes, il y a trente ans, et que de ruines amoncelées depuis! — Oui, mon cher ami, si j'étais Pape et Italien, je ferais la même chose: j'élèverais la voix contre ces horreurs.

Ce que vous attaquez ensuite, c'est le culte des saints. Je ne suis pas éloigné de croire qu'en cette matière il s'est introduit bien des abus dans la pratique... Mais, mon bien cher ami, là est le trésor que Luther lui-même n'a pu se refuser de reconnaître, avec la différence que ce dernier a nié le mode d'administration de ce trésor en usage dans l'Église romaine. Si par exemple les deux saints Ewald, qui furent les premiers apôtres de la vieille Saxe, non loin du pays que vous habitez actuellement, n'obtinrent d'autre résultat par leurs efforts que la palme du martyre, leur mort cruelle, racontée quoique d'une manière très-peu fidèle, fit pénétrer dans tout le pays du Rhin et du Weser leur nom, leur projet, leur doctrine (1). Cet événement rendit les païens attentifs; ces deux saints furent comme les avant-coureurs de l'armée

(1) Les deux SS. Ewald, dont l'un fut surnommé le blanc et l'autre le noir, à cause de la couleur de leurs cheveux, vinrent en 695 de l'Irlande pour prêcher la foi aux Saxons. Reçus avec hospitalité par un paysan, ils firent demander une audience au prince qui gouvernait ce pays. Mais s'apercevant un jour qu'ils célébraient le saint-sacrifice, les païens les soupçonnèrent de vouloir introduire le christianisme, et dans la crainte que leur prince ne se laissât entraîner par les deux moines irlandais, le païen décréta leur mort. Le premier (le blanc) eut la tête tranchée, mais le second (le noir Nigellus) passa par les souffrances les plus atroces. Leurs corps, lancés dans le Rhin, remontèrent miraculeusement le fleuve, dit le vénérable Bède, environ 40 milles pas, jusqu'à l'endroit où se trouvaient leurs compagnons, par lesquels ils furent ensevelis honorablement. Pépin d'Héristal fit transporter leurs reliques à Cologne: elles sont honorées aujourd'hui dans l'église de Saint-Cunibert. La fête de ces saints se célèbre le 5 octobre.

Donc, de l'aveu du docteur Leo, la vérité protestante n'est vraie pour lui qu'autant qu'elle repose sur le dogme catholique; les deux Ewald étaient prêtres, moines et catholiques; la chaire de Duisburg n'aurait donc d'autre fondement que le sang de nos martyrs. Ce n'est point là ce que dit le trop célèbre catéchisme de Duisburg. Nous doutons aussi du *Concedo* du pasteur Krummacher, comme nous sommes certains que ces deux saints eussent décliné l'honneur de donner leur vie pour l'erreur qu'on prêche aujourd'hui sur leur tombeau. — *UBI PETRUS, IBI ECCLESIA.*

chrétienne contre les troupes du paganisme dans ces contrées, et s'ils succombèrent au milieu de l'assaut, leurs corps inanimés devinrent le premier fondement du pont que tant d'autres combattants pour Jésus-Christ vinrent achever en comblant le fossé de leurs dépouilles mortelles, et facilitèrent ainsi la conquête de la forteresse du paganisme et le triomphe de la croix sur les hauteurs. Oh ! je le vois, ce petit Ewald le noir (Nigellus), je le vois avec ses yeux brillants reflétant à la fois le courage et la piété, je l'aperçois s'avançant vers la mort, parce qu'il sait qu'en mourant il ne meurt pas, mais que sa mort n'est que le premier pas vers la victoire de Jésus-Christ ; je les vois, ces deux saints si pleins de candeur et de piété, pâlis dans l'agonie, pendant que les Saxons les sacrifiaient à leurs idoles et immolaient leurs membres déchirés au dieu du Rhin ; je les vois, mon ami, et si vous ne les voyez pas vous-même, vous vivez cependant de la vie qu'ils vous ont acquise, car là où jadis les sauvages Saxons commettaient leurs horreurs, vous jouissez aujourd'hui de la paix et prêchez la parole de Dieu ; vous vivez spirituellement et corporellement de la force de ces morts — NOLENS VOLENS, VOUS EN VIVEZ. Lorsque vous montez dans votre chaire, il y a au-dessous, bien bas sous terre, un fondement sur lequel elle repose avec sécurité, c'est le regard moribond de ce saint homme, un reflet de cet autre regard qui regarda miséricordieusement le monde du haut de la croix. Chaque fois que vous prenez place à votre table, il y a de ce regard mystiquement identifié dans chaque morceau de votre pain. Faites comme vous voudrez, tant que vous serez pasteur à Duisburg, vous vivrez du trésor de la sainteté de cet homme ; quand même vous n'en auriez nulle connaissance, il y aurait une corrélation mystique entre vous et ce saint. C'est ainsi que nous vivons aussi de tous les saints (ils sont saints par Jésus-Christ et ils sont nôtres par Jésus-Christ) comme un corps spirituel de l'Église de Jésus-Christ enveloppe toute la terre, et les maux et les actes et les joies de chacun des membres de ce corps mystique sont nos maux, nos actes et nos jouissances, du moment que nous faisons partie de l'unité mystique avec Jésus-Christ. Et vous vous refuseriez après cela d'honorer les saints ! vous voudriez froidement rejeter loin de vous les membres les plus nobles de votre corps, comme on jette un morceau de pain à un chien ? — Non, jamais, je ne puis le penser : ce procédé ne serait certes pas protestant : c'est ce que Luther lui-même n'a jamais fait. Il a même pris la défense des images des saints dans les églises ; plusieurs de ses paroles nous font voir qu'il ne voulait pas les y laisser exposées comme des portraits inconnus chez le fripier. Il n'entendait que prévenir des abus, et en cela il avait raison. Et à vous aussi je vous donne raison si vous l'entendez de la sorte ; mais j'ajoute : N'élevez pas une main sacrilège contre ce saint dépôt de l'Église de Jésus-Christ. C'est là aussi ce que reconnaît la Confession d'Augsbourg, qui autorise un triple culte des saints de la part des hommes, 1<sup>o</sup> leur louange ; 2<sup>o</sup> l'imitation de leurs vertus ; 3<sup>o</sup> conseil de se fortifier de leur exemple. L'invocation des saints y est déclarée inutile, il est vrai, mais elle y est aussi taxée d'innoffensive. Voudrions-nous dont être plus sévères dans nos jugements que les réformateurs exaspérés déjà par le combat ?

## A NOS ABONNÉS.

---

Depuis que les *Annales Catholiques* ont annoncé qu'elles continueraient leur œuvre, des abonnements nombreux nous sont encore arrivés.

Nous répondrons à tant d'indulgence et de bienveillance par un redoublement de soin et de travail, afin de nous rendre moins indignes de la tâche que la Providence nous a confiée à Genève. Nous abandonnons plus que jamais la polémique de détail qui ne mène à rien ; nous restons sur le terrain des grandes questions religieuses qui agitent le monde et de la lutte des deux principes en présence : la nécessité d'une autorité divine et infail-  
lible pour constituer la foi, et la destruction de toute foi par le libre examen de la raison individuelle et faillible. Les sujets accessoires où nos adversaires veulent se retrancher contre nous, nous les traiterons successivement avec maturité chacun à leur tour. La place nous manque, et aujourd'hui encore, malgré l'augmentation d'une cinquième feuille d'impression, nous sommes obligés de retarder la publication de plusieurs articles.

Nous croyons qu'il faut être à Genève pour connaître toutes les théories et tous les défilés du protestantisme européen, et que nous pouvons rendre quelque service à l'Église en démasquant l'erreur, ses subtilités; ses ressources, et en prouvant toujours d'avantage l'inanité de cette fatale *réforme* du seizième siècle qui n'a rien réformé et qui a tout déformé.

Aujourd'hui nos lecteurs trouveront dans les *Annales* des travaux importants dont la liaison est visible. Nous en résumons les conséquences.

1<sup>o</sup> Lettre de Monseigneur l'évêque de Montauban. « Les ministres de la religion réformée, en vertu même de leurs principes, des lois de la logique et de la conscience, n'ont pas le

» droit d'affirmer un dogme quelconque qu'on soit obligé de  
 » croire sous peine de perdre l'espérance du salut. Ils ne peuvent  
 » que dire : *Il nous semble, il nous paraît*. Il n'ont de foi commune  
 » et obligatoire sur aucun article. »

2° Examen de conscience d'un protestant indépendant. « Un  
 » protestant qui *examinera* avec conscience et indépendance les  
 » Livres Saints, trouvera à tout moment des textes qui le jette-  
 » ront dans le plus grand trouble et justifieront à ses yeux les ca-  
 » tholiques dans leurs saintes et consolantes croyances. »

3° M. Agénor de Gasparin, un des hommes les plus considé-  
 » rables parmi les protestants français, soutient que « la majorité  
 » des protestants n'est plus chrétienne et que l'église de Genève  
 » est l'école du doute.... »

4° Les conférences des six ministres de l'église nationale de  
 Genève dont nous donnons un premier résumé : 1° prouvent la so-  
 lidité de l'assertion de M. A. de Gasparin ; 2° ne nous représentent  
 que l'opinion de six individualités ; 3° ne formulent plus la *foi*  
*réformée*, laquelle s'est réfugiée chez les dissidents de Genève  
 (méthodistes ou mômiers) ; 4° n'offrent plus que l'envahissement  
 du rationalisme, transformant entièrement la vieille Genève, si le  
 Consistoire adopte les thèses de ses six ministres, s'il conserve sa  
 Bible de 1805 et ses *deux catéchistes* qui lui sont dénoncés comme  
*ariens*.

5° En présence des vieux édifices qui croulent, des divi-  
 sions qui se multiplient, des doutes qui s'accumulent, nous  
 restons profondément convaincus que la *nécessité* d'une autorité  
 divine et infaillible deviendra toujours plus évidente aux yeux  
 des hommes qui réfléchissent, surtout après l'agitation *fébrile* et  
 vide produite momentanément par les six conférenciers. Nous re-  
 prendrons chacun des sujets traités par ces ministres, et nous  
 croyons ne pas être téméraires en promettant à nos lecteurs une  
 démonstration facile de la faiblesse des thèses avancées.

6° Enfin l'exposition du professeur protestant Leo vient élo-  
 quemment contredire les travestissements du catholicisme, qui  
 trompent si indignement en ce moment les protestants de Genève.

## MÉLANGES ET NOUVELLES.

Il vient de paraître à Genève une brochure protestante intitulée : « Requête respectueuse adressée au Consistoire de l'église nationale de Genève, » par deux pères de famille citoyens de cette ville. » Elle a pour but de prouver que les deux catéchismes protestants de Genève sont « ariens, nient la divinité de Jésus-Christ et les autres doctrines fondamentales du christianisme... qu'ils renferment de graves altérations de la parole de Dieu et même de la morale évangélique... qu'il s'y trouve des falsifications patentes des textes sacrés... Ce sont des livres déplorables... des livres repoussants .. aucun catéchisme n'est descendu si bas... »

Les ANNALES attendront la réponse de l'église nationale de Genève à une aussi grave accusation, avant d'examiner la question au fond.

— Il paraît que la division la plus irritante existe dans l'église luthérienne de Genève. A propos de la nomination de M. Théobald comme pasteur de cette église, soixante luthériens, pères de famille, viennent de publier une lettre à ce pasteur où nous trouvons les passages suivants :

« Nous, soixante soussignés, tous de véritables et d'anciens membres de l'église luthérienne, tous des pères de famille, profondément émus de l'état de détresse dans lequel vous avez plongé, par votre malheureuse apparition à Genève, notre pauvre congrégation, venons enfin vous solliciter, Monsieur, à renoncer à une place pour laquelle vous n'avez ni vocation, ni don quelconque ; d'ailleurs vos antécédents et les procédés que vous avez pratiqués pour vous assurer de votre succès, ne sont nullement dignes d'un homme qui se croit appelé à annoncer, du haut de la chaire, des paroles de la paix.

Non, Monsieur, nous ne vous reconnaissons pas et nous ne vous reconnaitrons jamais !.. Vous n'êtes pas dans la vérité pour pouvoir nous l'enseigner.

Il nous a suffi d'assister à votre premier début pour nous démontrer que vous étiez autre chose qu'un théologien ; aussi ne devez-vous pas ignorer que plus d'un membre de la congrégation a protesté contre une seconde représentation de votre part... voulez-vous savoir pour ce que nous vous avons pris alors et dès lors ? Eh bien, nous voulons vous le dire sans périphrase : pour un véritable gâte-pâte, qui n'est doué d'aucun talent, mais bien d'une certaine dose d'indiscrétion...

Vous seriez continuellement la pomme de discorde de notre congrégation, parce que vous n'êtes pas un ministre de la paix, mais uniquement un ministre de la guerre.

Vous seriez une souffrance continuelle et un véritable fléau pour nos pauvres, comme vous avez été, jusqu'à présent, notre infatigable persécuteur. »

Cette lettre n'est pas moins curieuse que celle des deux pères de famille genevois au Consistoire sur les catéchismes ARIENS de Genève.

— Les journaux de la Suisse ont publié un texte de l'accord provisoire conclu, dit-on, entre le gouvernement de Fribourg et l'autorité ecclésiastique, pour la réouverture du Séminaire et la déserte des bénéfices. Ce texte n'est point authentique ; il n'exprime pas les arrangements qui avaient été convenus d'avance amiablement de part et d'autre.



## LETTRE DE SA GRANDEUR

**M<sup>GR</sup> L'ÉVÊQUE D'ANNECY,**

**à Monsieur l'abbé MARTINET. (1)**

---

Hâtez-vous, Monsieur l'Abbé, de livrer au public *la Philosophie du Catéchisme catholique* ; je l'ai lue avec un intérêt que ne manqueront pas de partager tous les lecteurs habitués à rechercher vos ouvrages. Je ne sais si je me trompe, mais j'ai la persuasion que les lectures sérieuses doivent gagner, au moins en grande partie, ce que les journaux, les feuilletons, les compositions légères ont perdu depuis deux ans. L'aspect général semble se transposer au grave. Les révolutions qui se succèdent avec une effrayante rapidité et qui froissent, brisent tant d'existences, le cataclysme social dont nous menace la barbarie démagogique, jettent sur la société une teinte de mélancolie qui laisse peu de place à la frivolité. On remarque bien, dans une partie de l'Europe, un acheminement vers l'état normal ; mais chacun sent que le repos n'est qu'à la surface, et qu'il y a au-dessous une espèce d'incubation des principes révolutionnaires qui peut d'un instant à l'autre enfanter de nouveaux orages. De là, dans beaucoup d'es-

(1) La philosophie du Catéchisme, par M. l'abbé Martinet, est en vente chez Lecoffre, à Paris. Un vol. in-8° de 700 pages.

La lettre que nous publions était trop étendue pour trouver place dans l'introduction de l'ouvrage de M. Martinet ; l'auteur a bien voulu la donner aux ANNALES.

prits, un fond d'inquiétude, un besoin de réfléchir, de remonter aux causes de nos révolutions sociales, d'en rechercher les véritables remèdes. De là, dans les cœurs honnêtes, une disposition à résoudre affirmativement la question posée par votre épigraphe : « *N'est-il pas temps que la philosophie divine de la foi nous guérisse de la foi à la philosophie humaine ?* »

Oui, certes, il est temps que notre société, pulvérisée par le dissolvant de la philosophie du doute, et qui ne périt que faute de croyance et de vertu, revienne s'imprégner des éléments indispensables de toute vie morale, à l'école de Jésus-Christ. Là seulement habite, *pleine de grâce et de vérité*, la philosophie qui donne cette *science des choses divines et humaines*, vainement promise par tous les programmes des sages de la terre ; — philosophie complète, qui ne laisse sans réponse aucune des questions fondamentales de l'humanité ; — philosophie vraiment universelle et populaire, qui met ses solutions à la portée des moindres intelligences, qui produit chaque jour, dans nos hameaux chrétiens, plus de sages que n'en posséda jamais la Grèce antique, et des sages qui, à l'âge de dix ans, résolvent sans effort les formidables problèmes agités en vain par les Pythagore, les Platon, les Aristote ; — philosophie éternellement inébranlable, assise qu'elle est, non sur les axiomes et les raisonnements d'une métaphysique nébuleuse, mais sur des faits aussi éclatants que le soleil ; — philosophie resplendissante de lumière, qui, par les douze articles du Symbole, a dissipé les affreuses ténèbres de l'ancien monde ; — philosophie souverainement sociale qui, par les seize courtes lignes du Décalogue et des commandements de l'Église, a donné à la vraie civilisation son fondement irremplaçable, à tous les problèmes sociaux la meilleure des solutions, et n'a besoin que d'être observée pour faire de la société terrestre une image et un avant-goût de la société des cieux ; — philosophie enfin indestructible, qu'une tempête d'objections n'a cessé d'assaillir pour mettre en lumière sa divine solidité, et dont la victoire est préparée par les triomphes momentanés de ses ennemis.

Une chose qui m'a toujours étonné, c'est qu'une académie qui prend le titre d'académie des sciences morales n'ait pas admis le catéchisme comme le programme de ses études et le symbole de

son savoir. Chercher une vérité morale dont le germe ne soit pas dans le catéchisme, est chose impossible; et s'il est vrai que la philosophie ait pour but la recherche de la vérité, la véritable philosophie doit sortir du catéchisme, et ne peut sortir que de là. Si quelqu'un a droit d'être écouté quand il s'agit de philosophie et de science morale, c'est nous, catholiques, qui enseignons le catéchisme, nous, enfants de l'Église, nous, disciples de la révélation qui avons reçu un supplément de lumière destiné à venir au secours de toutes les défaillances de la raison. Où en est la philosophie, quand elle veut marcher sans nous? Hélas! elle en est encore à chercher le moyen de la vérité, l'entrée du sentier qui doit y conduire. De quoi vit-elle, ainsi que le protestantisme, si ce n'est de quelques restes des vérités dont nous les avons enrichis?

Si les partisans de la raison pure nous demandaient compte de la supériorité que nous nous attribuons dans la science du vrai : « Nous avons, leur dirions-nous, la prétention d'être plus croyables que vous, parce que nous sommes quelque chose de plus que vous. Tout ce que vous avez nous l'avons, et vous n'avez pas tout ce que nous avons. Cette raison que vous vantez et que nous vantons encore plus que vous, nous l'avons comme vous. Cette intelligence à laquelle vous avez imposé des travaux qui ont été stériles, puisqu'il n'en reste rien, nous l'avons exercée comme vous, avec la différence que nous en avons fait jaillir des lumières qui se projettent sur le monde entier; la science des choses matérielles qui vous occupe tant et qu'en désespoir de cause, vous semblez accepter comme une suffisante compensation de la science morale qui vous manque, nous l'avons comme vous et souvent plus que vous. Ce que vous n'avez pas et que nous nous glorifions de posséder, c'est une raison éclairée d'en haut; une raison allongée à ses deux extrémités par la raison de Dieu; une raison qui cherche la cause du monde en dehors de lui et qui continue à s'avancer là où la vôtre est forcée de s'arrêter.

Ces admirables caractères de la philosophie du catéchisme catholique, vous les développez d'une manière aussi neuve que frappante, Monsieur l'Abbé, dans tout le cours de votre ouvrage. Si vous n'aviez pas habitué vos lecteurs à trouver dans vos pro-

ductions plus de choses que de mots, on se demanderait comment vous avez pu renfermer tant de matières dans quatre livres assez courts, et cependant les ranger dans un ordre si naturel, si logique, et leur donner une forme tellement simple, qu'elles se trouvent à la portée de tous les esprits doués de quelque culture. Toutefois, il y a telle partie dans votre travail qui n'eût rien perdu, qui eût gagné même à recevoir plus de développement.

Vous êtes parti d'un principe que vous avez supposé admis et compris de tous vos lecteurs; c'était trop de confiance. Ils sont rares les hommes familiarisés avec les abstraites doctrines de la philosophie. Permettez-moi de développer un peu plus que vous ne l'avez fait le principe générateur d'où vous avez fait sortir votre enseignement politique dans les nombreux ouvrages sortis de votre plume.

Il est un mot sur lequel les philosophes, les publicistes et les lettrés en général basent toute leur science politique; c'est le mot *droit*; mot qui de sa nature est passablement obscur. Chacun se donne des droits et on en donne à tout le monde. Depuis qu'en France on a proclamé les droits de l'homme comme base de toute législation, de tout gouvernement, on parle sans cesse des droits du peuple, des droits de la nation, des droits de l'État, des droits du souverain, que sais-je encore? des droits du propriétaire, du capitaliste, des droits de l'industrie et même des droits de l'humanité. Et voilà que le prolétaire arrive à son tour avec la prétention d'élever ses droits au-dessus de tous les autres. Chose singulière! on place le droit partout, excepté là où il se trouve en réalité.

Laissons les étymologies qui font descendre le Droit du nom même de Dieu (*Jus — Jovis — Jéovah*); arrêtons-nous à la définition la plus générale.

Le droit est ce en vertu de quoi il est dû quelque chose à quelqu'un. Le droit n'existe donc que relativement. S'il est dans un individu, c'est pour imposer des obligations, des devoirs à un autre individu. Ainsi point de droits sans devoirs, et point de devoirs ne peuvent s'imposer sans droit. Droit et devoir; autorité et soumission, souverain et sujet, loi et obéissance, la société est tout entière dans ce mot qui a occupé une immense place dans la législation de tous les peuples.

La première question que l'on peut se faire est celle-ci : A supposer que le droit existe, où est-il ? Est-il dans chaque individu, ou bien ne se trouve-t-il que dans l'agglomération, ou bien encore n'est-il ni dans l'un, ni dans l'autre ?

L'individu étant l'élément primitif de toute société, il est important de savoir quels droits sont attachés à sa personnalité. Voyons donc.

Pour soumettre à une analyse morale l'homme primitif, il faut bien que, pour un moment, nous le supposions en dehors de toute société. Qu'on nous permette donc une hypothèse :

Il n'y a que deux hommes sur la terre ; c'est Robur et Simplex. Les voilà qui, pressés par la faim, arrivent en même temps vers un fruit que tous deux veulent saisir. Si l'un d'eux a le droit de prendre, l'autre a le devoir de s'abstenir. Mais qui donc aurait pu donner à l'un d'eux un droit au détriment de l'autre ? Dire que ce droit a été donné antérieurement par un tiers, ce ne serait que reculer la difficulté ; car on demanderait encore d'où ce tiers a pu tirer le droit de le donner. Tous trois étant de même nature, de même origine, ayant les mêmes besoins, ne peuvent avoir que les mêmes droits, c'est-à-dire n'en point avoir sur leurs semblables.

Mais Robur a planté l'arbre qui porte le fruit ! Soit ; mais planter l'arbre donne-t-il au planteur le droit d'imposer un devoir à Simplex ? Y a-t-il dans l'arbre, ou dans l'action de planter, quelque chose qui établisse une supériorité en faveur de Robur ? Si l'action de planter établissait un droit pour le planteur, l'action d'arracher en établirait un égal à l'avantage de l'arracheur. Le droit du premier occupant, admis par toutes les législations, serait une chimère s'il n'était établi sur d'autres bases.

Mais Robur est fort, tandis que Simplex est faible. La force, il est vrai, peut établir des nécessités, elle impose des lois, elle soumet par la terreur ; elle est une dernière raison (*ultima ratio*), devant laquelle on plie pour éviter un plus grand mal ; mais toujours en la reconnaissant comme un mal et non comme un droit.

Si la force est un droit, il sera facile de se le donner. Simplex viendra le lendemain, soutenu par un gros chien bien dressé et par une lance bien affilée ; la lance et le chien auront-ils fait passer le droit de son côté ? Personne n'oserait le penser.

Si la force pouvait donner un droit, ce serait le droit de se défendre; mais ici le mot droit est impropre: la défense est une nécessité imposée à l'homme par l'instinct de sa conservation; elle n'impose des devoirs à personne. Si l'on veut que le droit de défense soit un droit proprement dit, ce sera un droit de l'individu sur lui-même; or, il ne s'agit ici que de droits de l'individu vis-à-vis de ses semblables.

Mais Simplex est intelligent, tandis que Robur est une espèce d'imbécille qui n'a d'autre avantage que d'être pourvu de bons muscles. Depuis quand l'intelligence est-elle un diplôme d'autorité? une franchise, une concession de droit, un signal de devoir pour ceux qui sont moins intelligents?

Loin d'être un droit, le génie, qui est une exception parmi les hommes, n'aurait pas même le droit de se faire pardonner sa supériorité.

Mais, Robur est allé chercher un compagnon pour l'aider à conquérir l'objet de sa convoitise. Les voilà deux, trois, quatre contre Simplex et son chien. Le droit n'est-il pas pour cette majorité? Les plus gros bataillons n'ont-ils pas un droit à la victoire? Mais où donc ce droit se serait-il pris? Il n'était ni dans Robur, ni dans le premier compagnon qu'il s'est adjoint, ni dans aucun des autres; par quel prodige se trouverait-il dans l'agglomération? Admettre que l'agglomération a acquis des propriétés, soit. Elle a acquis plus de parties, plus de poids, plus de masse, plus de force, mais pas plus de droit. Ce n'est pas ainsi que le droit prend naissance.

Robur, usant de sa force, n'a pas seulement gagné quelques compagnons; mais il a, comme Cartouche, comme Mandrin, comme Mazzini et tant d'autres, réussi à former une véritable société. Des milliers d'hommes, entraînés à ses intérêts, ne jurent que par lui, n'agissent que par lui, et n'obéissent qu'à ses lois.

Cette nation plus ou moins avouée, qui a son droit civil, son droit criminel, son droit financier et presque son droit public, n'a-t-elle pas un droit d'intimer ses arrêts au pauvre Simplex qui se trouve sur son passage? Elle le fait. Simplex lui répond: Qui donc a pu donner à vous et à vos semblables le moindre droit sur ma liberté? D'où tirez-vous la sentence qui me condamne à

vous obéir? Pourquoi dans vous le droit et dans moi le devoir? Ne suis-je pas autant que chacun de vous? Et si aucun de vous n'a des droits sur ma liberté, comment votre société aurait-elle acquis ce qui n'appartient à aucun de ses membres?

Nous avons fait, reprend Robur, un pacte social qui met en commun la liberté de chacun des contractants; de sorte que les droits de chacun de nous deviennent la possession de tous. Comme vous vous trouvez dans notre circonscription territoriale, vous avez été compris dans l'acte qui établit nos droits et vous impose le devoir de nous être soumis. — Qui, moi? vous être soumis? avoir aliéné ma liberté sans le savoir, sans y penser, sans le vouloir? Désabusez-vous, ce n'est pas avec une légèreté semblable que l'homme consentirait à perdre le bien le plus grand qu'il possède ici-bas. Vos poignards peuvent atteindre mon cœur; mais ils ne sauraient atteindre ma liberté. — Mais, vous avez donné à notre association un consentement tacite, puisque vous vous êtes mêlé parmi nous. — Eh bien! je suppose, ce qui n'est pas, que j'aie donné non pas un consentement tacite, mais un consentement formel, un consentement signé de mon nom. Aujourd'hui, je le retire. Je vous avais livré ma personne, je la reprends. Je m'étais lié, je me délie. La même volonté qui avait promis, se rétracte. Ses deux actions ayant la même valeur, si j'ai pu donner mes droits, je puis les reprendre. Pour soutenir que je dois persévérer, il faudrait admettre une loi supérieure à vous et à moi, laquelle m'obligerait à tenir ma promesse; ce serait chercher la source du droit en dehors de l'homme et sortir de la question. Vous n'avez par vous-mêmes point de droits sur moi, je n'en ai point sur vous. Or, dans l'absence de tout droit se trouve l'absence de tout devoir, et partant l'impossibilité de toute société autre qu'une société semblable à celle des brutes. C'est donc dans les forêts que nous nous rencontrerons, et s'il nous arrive de courir sur la même proie, nous la disputerons, vous avec la vigueur de vos bras, et moi avec la ruse de mon esprit. Nous serons alors dans le droit naturel. Voilà ce que dit le bon sens quand on l'interroge sur les prétendus droits de l'homme.

Est-ce à dire que le droit n'existe pas? Gardons-nous de tirer une semblable conclusion. C'est nous qui nous trompons quand

nous cherchons le droit où il n'est pas. Là société, qui est une œuvre indestructible à l'homme, n'existe que par le droit. Le droit est tellement indispensable que quand on a perdu la notion du véritable droit on la remplace par un droit fictif, un droit mensonger qui ne défend la société qu'en la privant de la liberté et en affaiblissant le grand nombre de ceux qui la composent au profit de ceux qui la mènent.

Si donc on ne trouve pas le droit dans l'homme, il faut le chercher plus haut. Dieu, qui a créé l'homme et l'a fait sociable, en est resté le maître. C'est dans lui que je trouve le droit, le droit réel, le droit dans son essence. Ainsi le droit est dans Dieu, et le devoir est de l'homme.

Du moment où l'on a admis ce principe, la science du droit devient une science positive, capable de satisfaire la raison en toute chose. Sans une volonté assez puissante pour s'imposer à la volonté de l'homme, sans un droit supérieur, et, pour dire la chose par son nom, sans le droit divin, il n'y a que mystère, que contradiction dans toutes les sciences sociales ; mais le droit divin étant admis, on voit tomber sur l'homme, sur la famille, sur l'État, non plus un faisceau, non plus une gerbe, mais une véritable inondation de lumière. Avec le droit divin, la raison naît dans les choses ; tout ce qui est bon, tout ce qui est utile au progrès de l'humanité devient possible. Sans le droit divin, la création est une œuvre morte, un corps sans âme ; avec le droit divin, se manifestant sur les êtres et se communiquant aux libres intelligences, on voit le monde physique et le monde moral s'acheminer le long des temps et produire les phénomènes naturels, et les phénomènes sociaux qui résultent du concours de la nécessité, de l'immuable volonté de Dieu et de la libre activité des volontés humaines.

Avec le droit divin, l'autorité descend du ciel, elle se traduit en pouvoir et l'ordre brille de toute part. Le droit divin planant sur toute la création, le devoir qui en découle se montre aussi partout. Pour obéir, le sol se féconde, les êtres se propagent, les astres s'avancent dans l'espace, et les hommes, images de Dieu, mêlent leur volonté à celle du Souverain-Maitre en faisant aussi des lois ; chaque partie du vaste édifice de la création, comme



les rouages d'une savante machine, remplit les fonctions qui lui sont assignées, obéit à la loi du devoir.

On se tromperait étrangement si l'on pouvait croire qu'il est indifférent que le monde soit régi sous l'influence du droit humain ou sous la croyance au droit divin. Entre ces deux principes, il y a le chaos. Les conséquences sont d'une disparité qui ne peut échapper à aucune intelligence. Avec le droit de l'homme, vous avez partout le pouvoir de l'homme en dernier ressort ; avec le droit de Dieu, vous avez partout le devoir. Dans le prince, dans le chef de l'État, c'est le devoir ; dans le législateur, d'où que lui vienne son mandat, c'est le devoir ; dans le magistrat, c'est le devoir ; dans le capitaine d'armée, dans le chef d'industrie, dans le père de famille, c'est le devoir, toujours le devoir.

Pendant, on ne peut le nier, le droit humain n'est pas une chimère, il existe aussi ; et il le faut bien, car sans lui la société ne serait pas possible ; mais son existence n'est pour ainsi dire que secondaire, il n'existe qu'en vertu du droit divin. Otez le droit divin, personne n'a plus de devoir à remplir à l'égard de son semblable, le droit de commander disparaît avec le devoir d'obéir.

Au moment où les sectateurs de la raison pure, du libre examen, de la souveraineté individuelle et populaire ont réussi à s'emparer des écoles, de la presse et des gouvernements, ils ont bien haut proclamé les droits de l'homme. Comme s'ils avaient voulu faire entendre qu'ils n'y croyaient pas, en même temps qu'ils lançaient cette ineptie à la foule ignorante dont ils voulaient gagner les bras et détruire les droits, ils niaient l'existence du droit divin, source de tout droit. En effet, isolez l'homme, rendez-le indépendant de toute puissance supérieure à lui, il n'est plus soumis au devoir, il ne doit rien à personne, et par contre il n'a des droits sur personne ; il ne peut non plus en donner à personne, car on ne donne que ce que l'on a. Admettez au contraire le droit divin, et aussitôt vous verrez naître les droits de l'homme. Il n'y a plus dans le monde une seule créature raisonnable, quelle que soit sa position, qui n'ait des droits à faire valoir auprès de ses semblables.

Le droit divin a dit : Tout pouvoir vient de Dieu ; c'est par

Dieu que règnent les rois : Princes qui jugez la terre, commencez par comprendre les lois du Seigneur. Voilà bien des devoirs assignés aux puissances du monde. Mais ces devoirs ne donnent-ils pas naissance à des droits ? Ceux qui sont soumis aux pouvoirs n'ont-ils pas le droit d'être gouvernés avec justice, avec modération, avec charité et suivant les lois de Dieu ?...

Le droit divin dit à tous les hommes : Rendez à César ce qui est à César ; soyez soumis aux autorités supérieures ; voilà bien le devoir des inférieurs ; mais ce devoir n'établit-il pas un droit en faveur des puissances de la terre ? N'ont-elles pas le droit de requérir la soumission aux lois ?

Passons dans la famille. Le droit divin dit au père : Cet enfant, créature de Dieu et fait à son image, est un dépôt qui vous est confié, élevez-le, instruisez-le, conservez-le. Voilà bien les devoirs du père ; mais ces devoirs ne créent-ils pas des droits pour l'enfant ?

Le droit divin dit à l'enfant : Tu honoreras ton père et ta mère ; voilà bien le devoir du fils de famille ; mais ce devoir ne donne-t-il pas au père le droit de se faire respecter et obéir ?

Le droit divin dit aux époux : Vous serez deux dans une même chair ; l'homme ne peut séparer ce que Dieu a pris soin d'unir ; époux, vous aimerez vos épouses ; c'est bien là le devoir de l'époux ; mais ce devoir ne donne-t-il pas à l'épouse un droit à la fidélité de son mari ?...

Le même droit dit à l'épouse : Soyez soumise à votre époux ; c'est bien la loi du devoir ; mais ce devoir ne fait-il pas naître un droit pour l'époux ?

Descendons dans la société. Ici le code sacré entre dans des développements dont l'ensemble forme une morale complète. Ce n'est plus à un homme en particulier, à une situation qu'il s'adresse, c'est au genre humain tout entier. Il dit à chaque homme : Tu aimeras ton Dieu, tu ne seras point parjure, tu ne mentiras pas, tu ne déroberas pas le bien d'autrui, tu ne frapperas pas ton semblable, tu ne le tueras pas, tu ne lui porteras point envie, tu l'aimeras comme toi-même, car il est ton frère ; ne sont-ce pas là des devoirs imposés à tous les hommes ? Mais à leur tour, ces devoirs ne donnent-ils pas naissance à des droits qui appartiennent

à tous? Après une loi aussi générale, qu'on nous dise s'il reste sur la terre un seul homme qui n'ait pas droit au respect, à l'amour et à l'assistance de ses frères?

Comme il est aisé de le voir, le droit est partout issu du devoir, c'est l'ordre sortant tout organisé de la pensée du Créateur; c'est la lumière se projetant sur les mystères de la sociabilité, c'est la science du droit universel, Dieu avait dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul; mais pour qu'il pût vivre avec les autres, il fallait que tous fussent soumis à la loi du devoir, et dans la crainte que l'autorité ne devint trop exigeante, la loi divine donne à tous des droits que l'autorité ne peut méconnaître.

Voyez comme tout s'enchaîne, comme tout se suit dans ce vaste champ de la vérité :

Dieu produit l'homme.

Le droit divin produit le droit humain.

La justice divine est la limite de la justice humaine.

La loi de Dieu est le modèle de la loi des hommes.

Le pouvoir divin est la source du pouvoir humain.

La souveraineté de Dieu est la raison de toute souveraineté terrestre.

L'ordre éternel et divin produit l'ordre temporel.

Quelle merveilleuse harmonie !

Nous disions tout à l'heure que la raison du chrétien est allongée à ses deux extrémités par la raison divine; d'après le tableau que nous venons de dresser, il est facile de voir que la raison de l'homme n'est qu'un reflet de la raison éternelle de Dieu. C'est l'ordre de la sagesse infinie se reproduisant dans le fini. Hélas ! cet ordre de subordination n'a pas toujours convenu à l'orgueil qui ne veut rien admettre au-dessus de lui. Poussés par ce sentiment qui avait encouragé la première révolte, les conducteurs des nations se sont dit : Qu'avons-nous besoin de cette force d'emprunt qui nous humilie en nous plaçant au second rang? Ne sommes-nous pas assez forts par nous-mêmes? Dès lors, Dieu a été repoussé de partout. L'homme s'est fait centre, il s'est constitué cause et fin de la société, maître souverain des forces qui la dirigent. Il a renversé la formule de l'ordre éternel, et les propositions que nous avons énoncées ont été remplacées par celles-ci :

L'homme est avant Dieu ou se passe de Dieu.

L'ordre temporel avant l'ordre éternel.

Le droit humain avant le droit divin.

La justice humaine avant la justice divine.

Les lois de l'homme avant les lois de Dieu.

La souveraineté du peuple ou de tout autre avant la souveraineté de Dieu.

La science avant la révélation.

L'action de l'homme avant celle de la Providence.

La raison contingente avant la raison éternelle.

L'autorité du libre examen avant l'autorité de l'Église.

La philosophie avant la théologie.

La force brutale avant la force morale.

La société civile avant la société religieuse.

Les intérêts matériels avant les intérêts spirituels.

L'église nationale avant l'Église universelle.

Le succès avant la justice de la cause.

Le fait avant le droit.

Il est facile de voir que toutes ces propositions se résument ou se réduisent à une seule : l'homme se mettant à la place de Dieu. C'est le renversement de l'ordre naturel ; c'est l'expression complète de la révolte. Les conséquences de ce renversement sont immenses. L'individu peut n'être pas logique et valoir mieux que ses doctrines ; mais il y a dans la société une force logique qui ne se dément jamais. Les événements sociaux sont la conséquence des principes généralement admis. Or, avec ceux que nous venons d'indiquer, il n'est pas de monstruosité auxquelles on ne puisse arriver. On n'a pas attendu à ce jour pour procéder à l'application. Presque partout des législateurs, en qui l'ignorance le dispute souvent à la perversité, se vantent d'avoir augmenté la puissance et la liberté de l'homme en s'efforçant de le soustraire à la puissance de Dieu et à l'observance de sa loi. Dans des accès de folie, qui sont à peine concevables, ne les a-t-on pas entendus affirmer que la loi doit être athée, que l'homme est avant Dieu, que le peuple, pas plus que l'individu, n'est comptable à personne de l'usage qu'il fait de sa puissance ; qu'ils peuvent tous deux se suicider si bon leur semble, sans qu'on puisse leur re-

procher d'avoir outrepassé leurs droits ? N'avons-nous pas entendu un homme d'État, Odilon-Barrot, affirmer que la loi civile est au-dessus de la religion ? Voyez encore tout ce qui se passe et surtout ce qui se médite en Piémont ? Que se proposent tous les ineptes travailleurs de l'opinion publique de ce malheureux pays ? N'est-ce pas de trouver une religion de fabrique humaine pour remplacer celle de Dieu ?

Quand on examine tout ce qui s'est passé en Europe depuis soixante ans, ces remaniements de peuples, ces transformations de formes sociales, ces abatis de nationalités, ces renversements de trônes, ces créations de dynasties, ces refontes perpétuelles de constitutions et de lois, ce travail incessant de destruction pour chercher dans l'inconnu un mieux-être dont on sent le besoin, on se demande si au-dessous de ce mouvement extérieur, de cette agitation du monde civil, il n'y a pas une cause intellectuelle et morale. C'est l'idée, c'est la pensée qui est le mobile des actions de l'homme social ainsi que de l'homme individuel. Il faut donc que ce mobile ait été changé. Eh bien ! oui, ce mobile a été changé. La révolution s'est faite dans l'idée, et elle s'exécute dans les choses. On parle souvent des principes de 89, de 93, etc. ; ce ne sont pas les principes, c'est le principe, car tout repose sur un seul. Renouvelé du paganisme et reçu dans les écoles de la philosophie moderne, il s'est incarné dans les choses de la société ; il vit dans les bouleversements qui se succèdent. Comme nous l'avons déjà dit, la formule sociale a été renversée. L'homme s'est mis à la place de Dieu ; il a voulu être la mesure de toute chose. Dès lors tout a été déplacé. L'homme, la famille, la société qui étaient sous la garde de Dieu, ont été mis sous la garde de l'homme.

On se tromperait, si l'on pouvait croire que ces déclarations de l'absolue indépendance de l'homme et de l'athéisme légal ne sont que des excentricités sorties du cerveau de quelques ambitieux obligés de courtiser un système dont ils ont momentanément besoin pour leurs intérêts ; en les admettant, ces hommes ne font que céder à l'opinion régnante et presque généralement reçue. Est-ce que ces doctrines ne sont pas théoriquement et pratiquement admises dans toute l'Europe ? Qu'ont enseigné les encyclo-

pédistes et toute la cohue des rationalistes qui régissent le monde depuis deux siècles? Qu'enseignent encore les nuageux utopistes de France et d'Allemagne qui, perdus dans leur propre subjectivité, emploient toute la puissance de leur esprit à déplacer Dieu et à se faire centre de l'univers? Que disent tous ces universitaires, défenseurs obligés de la souveraineté de la raison? Que disent les matériels économistes qui n'ont su trouver dans l'homme qu'une machine à digérer? Ne sont-ils pas d'accord pour en faire un produit accidentel des lois de la nature, une créature isolée, indépendante de tout être supérieur? Quels droits pourraient-ils donner à ce parasite du globe terrestre, à ce misérable champignon venu on ne sait d'où et finissant sans savoir pourquoi? S'il lui reste un droit, c'est d'être dévoré par quiconque sera plus fort que lui, à moins qu'il ne parvienne lui-même à dévorer les autres.

L'absurdité de ces principes n'a pu garantir le monde de leur application. Ils sont en vigueur chez toutes les nations de l'Europe. Excepté dans la ville de Rome, où le souverain doit s'appeler le serviteur des serviteurs de Dieu, est-ce que l'homme ne se met pas partout à la place de Dieu et ne se présente pas à ses semblables comme le créateur du droit? En Russie, c'est l'Empereur qui est le chef de l'église, le régulateur du culte, le juge de l'orthodoxie, le créateur des lois, le magistrat suprême chargé de les faire exécuter; quel droit pourrait échapper à sa puissance? En Danemark, en Suède, en Prusse, en Hollande et dans tous les États protestants, le prince est une espèce de petite divinité, relevant d'elle-même et administrant la conscience d'après la loi de son utilité bien entendue. La religion, qui est le défenseur naturel du droit de chaque citoyen, reste sans influence dans les pays protestants qui, pour toute religion, possèdent des doctrines de fantaisie issues du libre examen et tombées dans le domaine du chef de l'État.

En Angleterre, c'est le prince qui fait la religion, qui détermine le nombre des sacrements et trace la règle du juste et du vrai. Quand, au lieu d'être dans le prince, le pouvoir est dans les assemblées délibérantes, il est encore plus absolu. Que deviennent les droits de l'individu, en présence d'un tel pouvoir?

On déblatère contre le pouvoir absolu , sans s'apercevoir qu'en l'absence du droit divin, tout pouvoir est absolu par là même qu'il est pouvoir. De toutes les formes de gouvernements, le démocratisme est peut-être le plus enclin à se passer du droit et à se complaire dans la force ; il y a longtemps que l'on a dit que la voix du peuple était la voix de Dieu.

La France n'a-t-elle pas, depuis soixante ans, vingt fois abjuré le droit divin et livré les droits de chaque citoyen à des hommes qui ont pu changer de nom, à des assemblées qui ont pu changer de formes, mais qui toujours ont cru n'avoir d'autre règle à suivre que leur volonté ? Ces puissances ne se sont-elles pas elles-mêmes substituées à Dieu quand elles ont renversé l'Église, aboli son culte, proscrit ses ministres, déifié la raison, spolié les riches, déshérité les pauvres et imposé l'obéissance par la terreur ? N'ont-elles pas porté l'outrecuidance jusqu'à décréter l'existence de Dieu ?

Ces jours de vertige sont passés , dit-on, la fièvre des intelligences ne reviendra pas. Il est vrai que le régime de la terreur a cessé ; mais a-t-on cessé de conduire les peuples par le principe de la force ? A-t-on pris des mesures pour replacer dans les intelligences malades les idées de vie, les doctrines de salut, d'ordre et de liberté qui se rattachent au droit divin ? Les royaumes qui ont passé sur la France ont conservé tous les errements des régimes qui les avaient précédées. Les oppressions de la conscience ont été plus prévoyantes, plus adroites, plus remplies de cette sagesse que l'enfer sait inspirer à ses amis ; mais elles n'ont pas été moins constantes. Au lieu de détrôner Dieu par la violence, la persécution et les échafauds, les hommes du pouvoir ont tenté de le détruire par la ruse. Pour être plus savante, la guerre qu'ils ont faite et qu'ils feront toujours à l'Église, quand ils le pourront, n'en sera pas moins dangereuse. Ils iront jusqu'à paraître s'associer à l'Église et au clergé, afin de les combattre avec plus d'avantage. Ils s'associeraient même à Dieu, s'ils croyaient arriver plus facilement à le détruire dans la pensée des hommes.

Au civil, leur tactique est la même, on séduit le peuple par de basses flatteries et de trompeuses espérances. On va jusqu'à permettre au peuple de parler de ses droits, à condition toutefois qu'il ne s'en servira que pour se créer des maîtres.

La France est soumise à un régime nouveau. L'homme providentiel qui l'a sauvée par la force, saura-t-il la conserver par le règne du droit? Voilà le problème que l'avenir seul pourra résoudre. L'intelligence, qui a brillé d'un si grand éclat dans toutes les mesures qu'il a prises, dans toutes les paroles qu'il a prononcées, nous autorise à espérer beaucoup; mais il ne faut pas oublier que le droit est une idée religieuse, un sentiment chrétien; il ne s'établira dans les esprits, il ne régnera sur les actions et sur les mœurs que quand la France entière sera soumise à un enseignement chrétien.

Avec la négation du droit divin, tout est devenu faux, mensonger dans les institutions sociales; il n'est plus possible de les défendre et de les présenter comme raisonnables. Elles sont ou absurdes ou tyranniques. Dites à M. Thiers de défendre la propriété sans s'appuyer sur le droit divin. Il s'efforcera de prouver qu'elle est utile au progrès, qu'elle produit la civilisation, qu'elle est conforme aux instincts de l'homme; mais de quelle valeur peuvent être ces jeux d'esprit, aux yeux de celui qui ne voit la propriété que de loin et avec des regards d'envie? Ces plaidoyers d'avocat sont bien peu de chose tant pour celui qui admet le droit divin que pour celui qui le nie. Le premier a bien d'autres preuves, et le second, en voyant la pauvreté des raisons qu'on lui oppose, se sent plus autorisé que jamais à répéter que la propriété est un vol. Pourquoi le propriétaire qui n'aurait que sa volonté pour légitimer sa possession, excluerait-il un voisin qui a aussi une volonté égale ou supérieure à la sienne?

Nous l'avons déjà dit : les principes admis produisent tôt ou tard leurs conséquences. Il y eut un moment où la France, effrayée d'une catastrophe qu'elle croyait imminente, s'étonnait de l'audace des prolétaires qui aspiraient à leur tour à régler les affaires de ce monde. Si dans tout cela quelque chose pouvait étonner, ce serait l'étonnement des conservateurs. Quoi! vous effacez le droit divin, vous livrez le monde à l'empire de la force, et vous vous récriez quand, plus conséquents que vous, ceux qui sont les plus nombreux et les plus forts, ont la prétention de parvenir au pouvoir, et de faire des lois plus conformes à leurs idées et plus favorables à leurs intérêts? C'est plus que de l'in-



conséquence. Vous leur offrez l'égalité devant la loi. Que signifie cette égalité devant une loi qui est faite pour vous et par vous ? Quand ils auront partagé vos biens, ils seront à temps de vanter aussi l'égalité devant la loi. Jusque-là, si aucune loi supérieure ne garantit la propriété, ils seraient bien dupes de s'en priver pour assurer votre plaisir.

Il y a dans l'instinct de l'homme quelque chose qui réclame contre le principe de la force employée comme unique moyen social. Pendant que l'Europe était livrée aux bouleversements de 48, on apercevait dans les esprits une hésitation, une incertitude, un vide qui témoignaient de la souffrance générale et qui auraient dû faire comprendre que la société a besoin, pour se soutenir, de quelque chose de plus vivace, de plus persistant que la force. A la vue des trônes qui croulaient, des princes qui fuyaient vers l'exil, des assemblées délibérantes qui se dispersaient, des magistrats tournés en dérision, ou chassés de leurs sièges, chacun se demandait : Où donc est la souveraineté ? Dans cette débacle universelle on cherchait, on demandait, on invoquait le pouvoir, et le pouvoir ne se montrait nulle part.

En désespoir de cause, les hommes qui peut-être avaient le plus travaillé à la destruction du pouvoir, se prirent à crier : Il nous reste un refuge : la légalité. La légalité !.. Rattachons-nous à la légalité, demandons-lui notre salut. Dès ce moment les hommes d'État ou ceux qui visaient à l'être, ne parlèrent plus que de la légalité ; les gouvernements provisoires invoquaient la légalité qui ne datait que de la veille ; les tribunaux s'ouvraient au nom de la légalité, on abattait les barricades pour le triomphe de la légalité. Or, ces ministres, ces magistrats, ces généraux ne se rappelaient pas que, quelques jours auparavant, d'autres hommes disaient aussi : Restons dans la légalité, ne marchons au renversement de l'état de choses, c'est-à-dire de la loi, que par la légalité.

L'emploi de la force est si honteux quand on le sépare du droit, que ceux-mêmes à qui cette force est utile se croient obligés de la voiler sous une nuageuse abstraction ; ils veulent n'aller au crime que couverts par la légalité.

Employé par les doctrinaires de nos jours, ce mot contient

toute la doctrine du droit de la force brutale. Au lieu d'exprimer franchement les conséquences qu'entraîne la négation de Dieu ; au lieu de dire que chacun a le droit de faire ce que lui permettent sa force physique, son adresse, son agilité ou son audace, on ira au même but par une combinaison savante qui laissera tout l'avantage de la force à ceux qui en ont le moins ; on soumettra à sa propre volonté, sous le nom de la loi, le droit et l'activité de chaque citoyen. Dès lors, ce sera la loi qui constituera le droit, sans avoir besoin elle-même de puiser ce droit nulle part. Dans ce système si commode pour les législateurs, la loi devient la seule règle des actions de l'homme ; le vrai, c'est ce qu'elle prêche ; le bien, c'est ce qu'elle commande ; le juste, c'est ce qu'elle veut ; la vertu, c'est l'acte qu'elle exige, et le crime, c'est ce qu'elle défend. C'est, pour la tyrannie, l'invention la plus favorable qui jamais soit sortie de l'esprit humain. Aller à tous les crimes par la légalité, voilà le problème qu'ont résolu les modernes législateurs. La fortune des grands vous fait envie ? faites une loi qui vous la livre. Les richesses de l'Église vous portent ombrage ? déclarez par une loi qu'elles vous appartiennent. Vous éprouvez un secret ennui toutes les fois que vous passez devant une maison où se sont réunis des hommes ou des femmes qui prient, qui enseignent Dieu et qui méditent sur l'enfer ? faites une loi qui vous mette à l'abri de leurs importunités, et en attendant que la loi soit faite, chassez-les !. Êtes-vous inquieté par un parti qui se montre le rival du vôtre ? faites une loi des suspects pour vous en débarrasser. Voulez-vous écarter des affaires et des emplois une foule d'honnêtes gens qui vous déplaisent et qui peut-être sont, par leur probité, un obstacle à vos projets ? faites une loi qui les soumette à des serments que réprouve la conscience. Votre loi sera comme un crible qui laissera tomber les cœurs honnêtes et retiendra les fripons qui vous sont nécessaires. Vous craignez de voir la classe du peuple devenir trop nombreuse, sa force et sa pauvreté vous donnent des inquiétudes, faites une loi qui rende le mariage difficile et en réserve le privilège aux hommes riches ; faites des heimathloses ; condamnez d'avance à l'exil tous les enfants dont vous n'aurez pas contrôlé la conception et approuvé la naissance. Si le spectacle de la vertu vous ennuie, si vous avez intérêt

à rapidement démoraliser le monde, faites une loi qui mette à votre disposition le droit divin des pères de famille, une loi qui vous rende maître de l'enfance; donnez-lui des maîtres de votre choix, dictez-lui des doctrines de votre façon et ne lâchez prise que quand vous en aurez fait des hommes à votre image. Vos mœurs, vos inclinations, vos chagrins domestiques vous inspirent-ils le désir de détruire la famille? commencez par la dégrader, déclarez que le mariage n'est qu'une association civile dépendante, comme toutes les autres, des lois de l'État. Quand une fois vous aurez posé en principe que le mariage est un bien établi par la loi civile, qui vous empêchera de faire une loi de divorce, une loi qui permette au mari de changer de femme comme d'habit? puis une loi qui, comme celle des mormons, permettra à chaque homme d'avoir sept femmes; puis une loi qui, comme celle de Jean de Leide, en permettra douze; puis une loi comme celle des Musulmans, qui en permettra autant qu'un mari peut en nourrir; puis enfin une loi qui, comme celle des socialistes, abolisse le mariage et établisse la communauté des femmes? pourquoi non? la promiscuité ne serait-elle pas une vertu quand la loi l'aurait établie?

Arrêtons-nous; on ferait des volumes, si l'on voulait seulement énumérer les monstruosité qui sont sorties de la souveraineté absolue de la loi, et qui en sont les conséquences nécessaires. Ces volumes ne contiendraient que l'histoire des tyrannies qui ont désolé le monde. Ce détestable principe a souvent livré le genre humain à quelques hommes féroces que la légalité dispensait du remords. Pourquoi, si cela lui faisait plaisir, Néron ne pouvait-il pas incendier la ville de Rome, ou éclairer ses jardins par la combustion de quelques milliers de chrétiens enduits de soufre? Pourquoi un honnête propriétaire d'Athènes ou de Rome n'aurait-il pas eu à sa disposition deux cent mille esclaves, au même titre qu'un seigneur espagnol a deux cent mille moutons? Pourquoi Robespierre ou Marat n'auraient-ils pas fait tomber quelques cents milliers de têtes françaises, s'ils étaient soutenus par assez de complices pour convertir en loi leur volonté?

Le paganisme tout entier reposait sur la souveraineté de la force. L'homme qui avait le pouvoir de faire des dieux, avait à

plus forte raison le pouvoir absolu d'imposer sa volonté à ses semblables sous forme de loi. C'était la possession et l'exploitation de l'homme par l'homme. L'esclavage en était la plus large application. A quelque titre que ce fût, l'homme appartenait à l'homme, le faible appartenait au fort, l'épouse appartenait au mari, l'enfant appartenait au père, le citoyen appartenait à l'État, le sujet appartenait au prince, le serviteur appartenait au maître. C'était l'esclavage universel.

En renouvelant le droit divin sur la terre, le christianisme était à peu près parvenu à émanciper l'humanité. La femme, l'enfant, le citoyen, le sujet, le serviteur avaient cessé d'être une propriété de l'homme pour devenir une propriété de Dieu ; propriété garantie par des lois auxquelles toutes les lois humaines devaient se subordonner. Tous avaient droit au respect ; c'est ce qui a fait dire à un grand publiciste que le catholicisme était une grande école de respect.

Les partisans de la raison pure sont venus, ils ont jeté dans l'enseignement la doctrine des droits de l'homme en opposition au droit divin. Dès lors, la philanthropie a remplacé la charité, la force physique a remplacé la force morale, et l'homme n'est plus qu'un objet d'exploitation ; aux yeux de l'industriel, c'est une machine à produire ; aux yeux de l'État, c'est une machine à impôt, et aux yeux d'un général d'armée, c'est une machine de guerre.

On ne manquera pas de nous accuser d'exagération, en nous entendant accuser notre siècle, ce siècle de philanthropie ; de manquer d'estime et d'amour pour l'homme, et de le considérer comme un vil instrument de jouissance ou de produit. Au lieu de raisonner, venons aux faits. Qu'a fait la société pour la portion la plus faible des hommes qui la composent ? De quel œil envisage-t-on le prolétariat ?

Au besoin de domination et au besoin de gloire, a succédé dans le monde un immense besoin d'argent, lequel a poussé l'industrie au plus haut point de sa puissance. A son tour, l'industrie a créé une population ouvrière qui, agglomérée dans des villes spéciales ou sur certains points isolés, y forme une société à part dépendante d'un ou de quelques chefs qui en disposent non

par le droit de souveraineté, mais par celui de la nécessité et de la faim, qui est bien plus impérieux. Si cette classe n'est pas la moins nombreuse, elle est au moins la plus abandonnée, car la société n'a rien fait pour elle. Chez les païens, cette classe était représentée par les esclaves, et dans le moyen âge par les serfs. Or, l'esclavage avait sa législation, dure, cruelle, inhumaine, parce qu'elle provenait du paganisme, de qui l'humanité n'était pas connue, et encore moins la loi de charité. La loi féodale n'avait pas oublié le serf, elle pourvoyait à sa conservation et à sa subsistance. Les mœurs chrétiennes servaient de supplément à son imperfection. La législation moderne n'a rien fait pour le prolétaire. A la vérité, elle protège sa vie en tant qu'il est homme ; mais elle l'oublie comme travailleur. Elle ne fait rien pour son avenir, rien pour son alimentation, rien pour son progrès moral. Il faut bien reconnaître que la liberté entre pour beaucoup dans la législation moderne ; mais elle tourne presque constamment au profit du maître et au désavantage de celui qui n'a que sa vie à faire protéger par la loi. Si jamais le bon sens social revient à la doctrine du droit divin, on pourra voir naître des lois de respect pour le faible ; jusque-là, il ne faut rien espérer.

L'Angleterre, ce pays classique de la richesse et de la misère, l'Angleterre, qui la première aurait dû sentir le besoin de donner au travailleur qui l'enrichit une part plus copieuse dans le banquet de la vie, l'Angleterre ne le peut, parce que l'intérêt, qui forme comme la teinte générale de sa moralité, s'oppose à ce que l'ouvrier soit autre chose à ses yeux qu'une machine productive.

Dans le Parlement, il est bien reçu en principe que la législation peut et doit agir directement sur l'industrie manufacturière et sur les rapports qui s'établissent entre les diverses catégories de producteurs ; mais c'est un principe mort dont on ne s'aviserait d'user que pour aggraver le mal. Il en sera ainsi tant que le principe du droit de l'homme prévaudra sur le principe du droit de Dieu.

Pour que les administrateurs de l'Angleterre ne nous accusent pas de calomnie, montrons le cas qu'elle fait de l'humanité.

Un jour un homme, sans doute plus scrupuleux que la masse

de ses compatriotes, lord Ashley, fait entendre au Parlement des plaintes contre l'épouvantable tyrannie à laquelle l'industrie de son pays soumet non-seulement les ouvriers et les femmes, mais encore de pauvres enfants au-dessous de neuf ans, que l'on arrache aux joies de l'innocence pour les atteler aux douloureuses machines de l'industrie. Ému par ces plaintes, le ministère britannique consent à laisser entrer un léger adoucissement dans la loi du travail. La concession qu'il faisait à l'humanité n'était pas bien grande, elle consistait à réduire de douze à dix heures le temps de travail exigé pour les enfants. Cependant cette loi ne peut passer auprès d'aucun parti. Les whigs disaient : Il faut étouffer la concurrence, et pour cela fabriquer à bon marché. Donc il faut que les enfants travaillent le plus longtemps possible. A leur tour, les torys disaient : Si l'on diminue les heures de travail, on diminuera aussi les salaires, et quand l'ouvrier ne gagnera plus de quoi payer notre blé, nous serons forcés d'en baisser les prix. Donc, il faut que les enfants travaillent le plus longtemps possible.

Il y a dans toute cette discussion de quoi faire saigner le cœur. L'idée païenne y domine à un tel point, que l'on se sent forcé de se demander si jamais le christianisme a passé sur cette terre où la souffrance est comptée pour si peu de chose. On peut réduire à deux mots tout ce qui a été dit dans le Parlement. Lord Ashley, l'homme au cœur chrétien, disait : Messieurs, vous n'y prenez pas garde ! La créature de Dieu s'étiole sous l'excès de la peine ; l'humanité dépérit, elle souffre et souffre cruellement ! L'Angleterre entière, représentée par les deux intérêts qui la divisent, répondait : Eh ! qu'importe qu'elle souffre, pourvu qu'elle produise ! Et l'Angleterre continue à produire et à souffrir. Si jamais elle consent à faire des lois sur le travail, ces lois ne seront que des lettres de change tirées sur les misères de l'homme.

La France elle-même a tenté de faire une loi sur le travail ; en 1848, un homme de cœur, M. le comte d'Argout, demandait à l'industrie de laisser à l'enfant deux heures par jour pour apprendre à lire et à se connaître, et de n'exiger de lui que six heures de travail. Ces deux demandes avaient échoué, quand une révolution est venue faire échouer la loi tout entière. Cependant

cette loi est nécessaire pour arrêter les excès de la force. Les développements de l'industrie ont enfanté des abus tellement odieux, que de l'aveu de tous il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de rien trouver de semblable dans les siècles de barbarie. Il faut remonter jusqu'au paganisme pour retrouver autant de dureté et de mépris de l'humanité. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que l'opinion ne réclame pas contre un désordre qui va croissant et s'avance vers la société comme s'avance vers le rivage la vague poussée par le vent. On s'est épris d'un beau zèle pour l'abolition de l'esclavage qui reculait peu à peu devant les mœurs et les doctrines de l'Évangile, et qui aurait disparu du milieu des peuples chrétiens, si le protestantisme n'était venu ralentir l'action de l'Église; et aujourd'hui que la traite des blancs est venue s'adjoindre à la traite des noirs, personne n'ose proposer de mettre un appareil sur la plaie la plus douloureuse et la plus dégoûtante de l'humanité. On entend les gémissements qu'elle fait pousser aux malheureux; mais on se tait, parce qu'on craint la puissance de ceux qui les pressurent pour en faire sortir de l'or.

Avant qu'une bonne loi sur le travail puisse se faire, il faut que la notion du droit divin rentre dans les intelligences. Avec la notion du droit divin viendra la notion du droit de tous, et à côté de ces deux notions marchera l'autorité légitime, réglée et modérée par l'autorité de Dieu.

Or, qu'avez-vous fait, Monsieur l'Abbé, dans les nombreux ouvrages que vous avez livrés au public depuis vingt ans? Si je ne me trompe, tous marchent au même but : replacer les choses dans l'ordre naturel, faire sortir les doctrines politiques des doctrines religieuses et replacer Dieu dans toutes les institutions d'où la philosophie l'avait chassé.

La seule chose qui me paraisse superflue, c'est le soin que vous prenez dans votre *Avertissement* de réfuter les accusations iniques et absurdes que vous ont attirées quelques-unes de vos dernières publications, entre autres *la Science sociale*, et vos brochures populaires. Vous deviez vous attendre, Monsieur l'Abbé, à ces clameurs de l'ignorance, des préjugés, des erreurs que vous avez si peu ménagés dans vos écrits. Détruire le mur de division élevé

par l'esprit moderne entre la science divine et la science morale, entre l'ordre religieux et l'ordre politique; mettre en lumière l'étroite connexité, ou mieux, l'identité des questions religieuses et des questions sociales; à la maxime absurde qui déclare la religion étrangère à la politique, substituer cette autre maxime : *Hors de la religion catholique, point de salut pour la société*; telle est la pensée fondamentale qui a inspiré toutes vos productions, pensée qu'on retrouve partout, même dans l'*Emmanuel*.

Or, il n'en fallait pas davantage pour scandaliser certains esprits et vous faire accuser, par les uns, de compromettre la religion en la mêlant à la politique, et, par les autres, d'asservir, d'annuler leur politique légère et superficielle en la soumettant au joug de la loi divine.

Ce n'est pas tout; au lieu de vous renfermer dans la région métaphysique des principes, vous vous êtes placé sur le terrain des faits et vos livres abondent en appréciations historiques, consciencieuses, mais blessantes pour certains partis politiques et religieux. Nos révolutions, dans lesquelles tant d'esprits ne voient que des accidents fortuits ou l'œuvre seulement de quelques conspirateurs, vous avez voulu les étudier à fond, remonter à leur source réelle, en suivre les progrès, en signaler les premiers auteurs et la longue chaîne de leurs complices. Le socialisme, dont vous annonciez l'explosion comme imminent, à une époque où l'on soupçonnait à peine son existence; cette jaquerie communiste que vous présentiez déjà alors, au point de vue humain, comme la conséquence logique et fatale des erreurs et des passions encensées depuis trois siècles; et, au point de vue providentiel, comme le fléau destiné à placer l'Europe entre le catholicisme et la mort (1); le socialisme, dis-je, vous a fourni l'occasion de faire entendre de rudes vérités. Vous n'avez pas craint de dire aux monarchies protestantes : « C'est vous qui, en brisant » l'unité religieuse, avez créé le monstre et n'avez depuis cessé de » le choyer! » Vous avez dit aux vieilles monarchies catholiques : « C'est vous qui, en voulant vous affranchir de tout contrôle et en » mettant le pied sur les libertés de l'Église et de vos peuples,

(1) Voyez LA SOLUTION DE GRANDES PROBLÈMES, tom. I. préface; tom. III et IV.



» avez ouvert l'abîme des révolutions et préparé de loin l'avènement du socialisme ! » — Vous avez dit aux gouvernements constitutionnels : « C'est vous qui, en confisquant tous les droits, toutes les libertés légitimes au profit de l'omnipotence parlementaire et du despotisme bureaucratique, livrez les peuples sans défense aux exploitations du socialisme, car celui-ci n'est pas autre chose que la statolâtrie, la centralisation arrivée à son comble » (1).

Or, pour certains esprits irréfléchis et incapables de vous suivre dans ces études et de se placer à votre point de vue, quoi de plus scandaleux que cette thèse ! Dire aux monarchies comment elles se sont perdues par leurs excès ou leurs faiblesses, et comment elles se perdront encore en rentrant dans les mêmes voies, n'est-ce pas s'en déclarer l'ennemi ? Dire comment les révolutions s'engendrent, n'est-ce pas les stigmatiser ? Montrer comment le socialisme princier et bourgeois aboutit au socialisme populaire, et prendre la défense des libertés individuelles, domestiques, communales, etc., contre l'abrutissant système de la statolâtrie, n'est-ce pas prêcher la haine des gouvernements et pousser au socialisme ?

En vous plaçant, comme vous avez fait, Monsieur l'Abbé, en dehors et au-dessus des divers partis, vous deviez naturellement encourir leur animadversion et rester en butte aux reproches les plus contradictoires. Ainsi, tandis que les uns ont fait de vous un regrettant du moyen âge, un absolutiste, un théocrate, d'autres vous ont travesti en ennemi des gouvernements, en prêcheur de doctrines révolutionnaires, anarchiques, etc. En somme, on vous a imputé les erreurs que vous avez dévoilées et combattues avec le plus d'énergie ; et, en détachant du contexte qui en modifiait le sens, certains passages de vos livres, vos détracteurs ont pu donner une apparence de raison aux accusations les plus déraisonnables.

Au reste, Monsieur l'Abbé, ces accusations, ces censures n'ont rien qui puisse compromettre votre réputation d'orthodoxie religieuse et politique. Elles sont l'œuvre de plumes inconnues ou

(1) LA STATOLÂTRIE OU LE COMMUNISME LÉGAL. DES AFFAIRES D'ITALIE. etc.

notoirement incompétentes, et restent ensevelies dans des journaux ou des recueils dont le crédit n'est pas grand. Ne leur donnez donc pas, par une réfutation inutile, un retentissement qu'elles ne peuvent avoir. Vos ouvrages ont obtenu un succès et des suffrages qui doivent vous consoler de ces misérables attaques. Des vingt à vingt-cinq volumes ou brochures sortis de votre plume, il en est bien peu qui n'aient mérité le double honneur de la contrefaçon et de la traduction. Les journaux et les revues catholiques les plus recommandables de l'Italie, entre autres la *Civiltà catholica* de Rome, ont annoncé avec éloge des traductions de vos œuvres qu'on publie en même temps dans plusieurs villes, les unes séparément, les autres dans des collections de bons livres placées sous le patronnage des évêques. Le *Réveil du Peuple* lui-même, dans lequel un de vos critiques a prétendu voir un brandon du socialisme, vient d'être traduit par une plume catholique, et, en annonçant la *Sveglia del popolo, per Platone-Pulcinella*, la *Civiltà catholica* a consacré à l'ouvrage et à l'auteur l'article le plus bienveillant (1). Et pendant que l'Italie cherche dans la lecture de vos livres des armes contre l'invasion de l'hérésie et du socialisme, l'Amérique du Nord vous lit dans une traduction anglaise faite sous les auspices et la direction d'un illustre et savant métropolitain des États-Unis (2).

A ces faits qui sont notoires, je pourrais ajouter une foule de témoignages de sympathie, d'estime, de considération qui vous arrivent de très-loin, de très-haut, et parmi lesquels il en est que j'ai été chargé de vous transmettre de la part d'excellents juges en matière de doctrine. Enfin, je n'ai pas besoin de dire que, par votre conduite sacerdotale autant que par vos écrits, vous n'avez cessé d'acquérir de nouveaux droits à l'amitié et à la confiance des évêques et de tout le clergé de votre pays, et que, si elles pénètrent en Savoie, les diatribes de vos censeurs n'y recueilleront que le mépris du public qui sait que chez vous, l'homme et le prêtre sont encore au-dessus de l'écrivain.

En voilà assez, Monsieur l'Abbé, pour mettre votre orthodoxie

(1) LA CIVILTA CATHOLICA, tom. XI, pages 455 et 457.

(2) Mgr Hughes, archevêque de New-York.

*in tuto*. Si vous voulez m'en croire, vous supprimerez votre *Avertissement*, consacré tout entier à une réfutation superflue ; et, en corrigeant dans de nouvelles éditions de vos ouvrages, non des erreurs qui ne s'y trouvent pas, mais des âpretés de style qui y sont et que vous êtes le premier à reconnaître, vous ne perdrez pas le temps à écarter des mouches qui, incapables d'aller par elles-mêmes au bout de la carrière, veulent s'y faire porter par le coursier vigoureux qu'elles piquent.

Croyez aux sentiments affectueux de

Votre dévoué,

† LOUIS,

Évêque d'Annecy.

Annecy, le 25 mars 1853.

## RÉFUTATION DES CALOMNIES

de M. le ministre Gaberel

### CONTRE SAINT FRANÇOIS DE SALES,

Relativement à ses prétendues violences dans la mission du Chablais et à sa prétendue influence sur l'escalade de Genève (1).

---

La tentative du duc de Savoie, en 1602, pour prendre par escalade la ville de Genève, avait laissé une profonde animosité dans le cœur des Genevois contre la maison royale de Savoie, et la fête qu'on célébrait tous les ans à Genève en souvenir de cet événement, était propre à entretenir ces sentiments dans le cœur du peuple. Néanmoins le temps avait porté son baume réparateur sur cette plaie. La solennité religieuse de cette fête fut supprimée en 1785 par le Conseil des Deux-Cents de Genève, *vu, est-il dit, nos bonnes relations avec la cour de Turin*. Peu à peu l'anniversaire de ce jour tomba presque en désuétude. Si on a entrepris à Genève, dans ces dernières années, de donner plus de vie à cet ancien usage, ce n'est pas pour exciter l'animosité contre le duc de Savoie. « Je ne veux pas, dit M. Gaberel (2), réveiller des » haines impossibles dans notre siècle. » Mais une haine que M. Gaberel n'a pas jugée impossible, et qu'il a voulu exciter,

(1) A la suite du présent article, nous voulions en placer un autre sur les sentiments de saint François de Sales concernant la liberté des cultes; mais cet article s'est trouvé trop long pour être placé dans ce numéro des ANNALES, vu l'abondance des autres matières. Nous sommes donc obligés de le renvoyer au numéro suivant, ainsi que le second article sur la falsification des Bibles protestantes.

(2) L'Escalade, son origine, ses conséquences, page 4.

c'est la haine des protestants contre les catholiques. Pour cela, il a fait jouer à la religion catholique le rôle le plus odieux dans l'affaire de l'Escalade, malgré les démentis de l'histoire qui a toujours attribué cette attaque uniquement à la volonté du duc de Savoie. Nous allons d'abord trauser les traits les plus remarquables du calomnieux roman de M. Gaberel. Nous les réfuterons ensuite par des faits historiques incontestables.

SECTION PREMIÈRE. — *Calomnieux roman de M. Gaberel.* —

(1) « Le talent oratoire, les intrigues et les violences de François de Sales avaient ramené le catholicisme dans le Chablais. Pour célébrer cette victoire sur l'hérésie, l'évêque d'Annecy (Claude de Granier), secondé par le duc de Savoie, célébra à Thonon un jubilé solennel.

» Parmi les fidèles pratiquants et sincères qui encombraient les confessionnaux, les seigneurs savoyards, les capitaines des régiments sardes et les chefs des bandes espagnoles étaient l'objet de l'attention spéciale de l'évêque. Il les prenait à part, leur faisait jurer de se dévouer, corps et âme, à la prompt destruction des hérétiques. Puis, ayant reçu leur serment et les ayant fait communier, il leur déclarait que le duc de Savoie, d'accord avec le Pape et le roi d'Espagne, avait résolu d'anéantir, avant la fin de la présente année, Genève, cet abominable nid d'hérésie. Tous jurèrent le secret le plus absolu, et se tinrent prêts pour le jour du grand appel.

» Il dut y avoir de grands combats dans l'âme de ces chevaliers savoyards. En vain le fanatisme éteint jusqu'aux plus simples notions de la justice et de la morale. En vain, dès qu'il s'agit des hérétiques, Rome autorise la violence et légitime la trahison. Plusieurs chefs militaires durent sentir leur conscience bourrelée au souvenir du traité de Vervins, où le 14 avril 1588 le duc de Savoie avait engagé sa parole de laisser en paix les Suisses et leurs alliés. Plusieurs seigneurs, témoins du traité de Lyon, signé l'année précédente, 1601, ne pouvaient accorder la foi jurée aux Genevois avec la trahison résolue à Thonon. Mais

(1) L'Escalade, page 2.

» le Pape possède le pouvoir de lier et de délier les consciences ;  
 » et tous préparant leurs armes, attendaient le moment d'agir...

(1) » Cependant la cour de Turin était loin d'approuver à l'unanimité les projets tramés contre Genève. Plusieurs seigneurs déclaraient les traités de Vervins et de Lyon inviolables. Ils refusaient au Pape le pouvoir de relever le duc de la foi jurée, et se maintenaient dans une rigoureuse opposition. Mais ces nobles et dignes conseillers avaient un adversaire trop redoutable dans François de Sales. Directeur de la conscience ducale, il répétait à son souverain le vœu du Pape : *Il faut qu'à tout prix Genève soit détruite ou convertie.*

» Rapprochez un instant la conduite de François de Sales et de Calvin. Voyez comment la foi protestante a maintenu le réformateur sur la ligne droite de la sévérité et de la morale, tandis que le saint a vu trop souvent la bonté et l'élévation naturelle de son caractère dénaturées par l'esprit jésuitique et l'implacable fanatisme qui le dirigeait. Sous une pareille influence, on comprend que toutes les irrésolutions cessèrent....

(2) « Supposons que l'entreprise eût réussi. La plume se refuse à décrire le sort de notre ville au pouvoir des soldats bourreaux, pour qui la mort d'un hérétique est un gage de salut... tous les hommes armés passés au fil de l'épée, les enfants mis à mort, les femmes et les jeunes filles subissant les derniers outrages, la ville incendiée. »

On voit que, dans ce tableau fantastique, M. le ministre a peint avec un pinceau trempé dans le fiel tout ce qu'il a imaginé pouvoir inspirer de la défiance aux protestants genevois, leur faire abhorrer les catholiques comme des ennemis impitoyables, et réchauffer le fanatisme des membres de l'*Union protestante*. Nous n'examinons point s'il a compris, sans aucune exception, tout ce que son pamphlet avait de propre à exciter la haine contre les catholiques, nous ne voulons point sonder toute l'étendue de ses intentions, nous nous en tenons à ses paroles, nous en cherchons la plus claire signification, et nous n'en trouvons point d'autre que celle-ci :

(1) L'Escalade, p. 7. (2) Ibid., p. 17.

O vous, protestants genevois, souvenez-vous de l'Escalade, et apprenez par là ce que vous auriez à attendre, si vous laissiez les catholiques devenir les plus nombreux et les plus forts dans votre ville jadis si fermée au catholicisme. Ils feraient alors contre les protestants ce qu'ils auraient fait si l'Escalade avait réussi. Les incendies, les meurtres, les attentats contre l'honneur des filles et des femmes, le massacre impitoyable des petits enfants, voilà le sort qui vous est réservé, si un jour les catholiques dominent dans votre ville. Ne vous rassurez pas sur les sentiments bien connus des catholiques qui vous entourent. Les chevaliers savoyards avaient aussi en horreur la trahison; mais la voix de leurs prêtres étouffa en eux la voix de la conscience. C'est au nom de la religion qu'on les anima à tous ces forfaits. C'est au nom de la religion qu'on autorise la violence et légitime la trahison, dès qu'il s'agit des hérétiques. Quelques-uns des prêtres peuvent être remarquables par la bonté et l'élévation naturelle de leur caractère; mais ils ne le sont pas plus que saint François de Sales, en qui ces qualités furent dénaturées par un implacable fanatisme. Les prêtres feront donc alors ce que fit saint François de Sales. Ils rassureront les consciences ébranlées, et répandront dans tous les cœurs un fanatisme sanguinaire. Prenez-y donc bien garde, protestants genevois, votre patrie est menacée des derniers malheurs, si vous ne vous hâtez pas d'opposer une digue à l'envahissement du catholicisme. Haine donc, haine éternelle au catholicisme, parce qu'il serait le destructeur de notre nationalité et le fléau de notre patrie! Haine aux catholiques comme à des ennemis toujours prêts à répandre notre sang et à faire de notre ville un amas de décombres et un tas de cendres!

Voilà comment le flambeau de la discorde a été caché par M. Gaberel sous le voile d'un fait historique. Déchirons maintenant ce voile, et l'on verra qu'il ne couvre qu'un tissu de faussetés et de calomnies.

SECONDE SECTION. — *Véritable récit opposé à celui de M. Gaberel.* — De tout temps on a employé contre les catholiques l'arme du mensonge. Saint François de Sales comparait l'Église catholique à la vertueuse Susanne faussement accusée par ceux qui se

vantaient d'être des juges intègres en Israël (1). Cette pieuse femme, lorsqu'on la conduisait au supplice, recourait au Seigneur, et lui disait avec une foi vive (2) : *Vous savez, mon Dieu, qu'ils ont rendu un faux témoignage contre moi, et que je n'ai commis aucune des choses qu'ils ont malicieusement inventées. Et Dieu suscita le jeune Daniel qui s'écria du milieu du peuple : Êtes-vous si insensés, que sans avoir examiné ce qui est véritable, vous ayez condamné une fille d'Israël ! Et le peuple retourna promptement, et Daniel convainquit les accusateurs de faux témoignage. Nous allons exercer un semblable ministère, et convaincre l'accusateur de faux témoignage.*

M. Gaberel prétend que Claude de Granier, évêque d'Annecy, et saint François de Sales, soutenaient que le traité de Vervins n'obligeait pas à l'égard des Genevois, sous prétexte qu'on n'est pas tenu d'observer les traités avec les hérétiques. Or, je montrerai qu'on ne peut pas avancer une fausseté plus insigne ; car il n'y avait personne parmi les catholiques qui ne tint pour certain que le traité de Vervins était obligatoire dans toutes ses parties, autant dans ce qui concernait les hérétiques que dans ce qui regardait les catholiques. Saint François de Sales était très-persuadé de l'obligation d'observer ce traité ; mais il n'a pas eu besoin de la soutenir, parce que personne ne la contredisait. Le duc de Savoie lui-même témoignait hautement que ç'aurait été manquer grièvement à l'honneur et à la conscience, que d'attaquer Genève, si elle avait été renfermée dans le traité de paix de Vervins. Mais il soutenait qu'on n'avait point voulu y comprendre cette ville, puisqu'on ne l'y avait point nommée. Il laissa quelque temps les Genevois en paix après le traité de Vervins ; mais il se réserva

(1) Préface des écrits de controverse, par saint François de Sales.

(2) Susanna dixit : Deus æterne, tu scis quoniam falsum testimonium tulerunt contra me ; et ecce morior, cùm nihil horum fecerim quæ isti malitiosè composuerunt adversum me.... Daniel, cùm staret in medio eorum, ait : Sic fatui filii Israel, non judicantes, neque quod verum est cognoscentes, condemnatis filiam Israel. Revertimini ad judicium quia falsum testimonium locuti sunt adversus eam. Reversus est ergo populus cum festinatione... Et consurrexerunt adversus duos præbyteros ; conviccerat enim eos Daniel ex ore sus falsum dixisse testimonium (Daniel. cap. 15).



toujours le droit de les attaquer quand il voudrait. Les Genevois, au contraire, et le roi de France, soutenaient qu'il n'avait pas ce droit, parce que dans le traité de Vervins était compris les alliés des treize cantons des ligues suisses, et que Genève était alliée des cantons de Berne, de Fribourg et de Zurich. Les Savoyards répliquaient que Genève, n'étant pas alliée des dix autres cantons, n'était pas renfermée dans l'expression : *les alliés des treize cantons*. Il ne s'agissait donc pas de l'obligation d'observer le traité de Vervins; les Savoyards la reconnaissaient aussi unanimement et expressément que les Genevois, mais ils n'interprétaient pas ce traité de la même manière qu'eux. Tous les abominables discours que M. Gaberel met dans la bouche de Claude de Granier pendant le jubilé de Thonon, et de saint François de Sales à Turin, ont donc été fabriqués par la plume calomniatrice de M. le ministre. Aucun historien contemporain ne les en a jamais accusés. Il est même constant que saint François de Sales n'était point, en ce temps, le directeur de la conscience du duc de Savoie, et qu'à l'époque où M. Gaberel nous le représente occupé à repousser à Turin, par les plus odieuses doctrines, les avis des conseillers du duc, il était à Paris auprès du roi Henri IV. Comme ce monarque soutenait un avis différent de celui du duc de Savoie relativement à la question si Genève était renfermée dans le traité de Vervins, et que ni l'un ni l'autre n'avait consulté sur cela saint François de Sales, rien ne l'obligeait à faire connaître quelle interprétation il préférait, et il garda sur cet objet un silence prudent. Tout nous porte même à croire qu'il a ignoré complètement le projet de l'escalade, que le duc de Savoie conduisait avec le plus grand secret. Aussi aucun historien ne l'a jamais accusé d'avoir concouru à cette entreprise, et M. Gaberel est réduit à dire (1) qu'il a trouvé des documents qui sont restés inédits jusqu'à ce jour. Ce sont des pièces justificatives qu'il a placées à la fin de son écrit, et qu'il a intitulées : *Lettres inédites*. Or, dans ces lettres, il n'est question que du duc de Savoie dont elles blâment fortement la conduite; mais il n'y a pas un mot qui puisse, même de loin, faire allusion à saint François de Sales ou à Claude de

(1) L'Escalade, p. 5.

Granier. Pourquoi donc alléguer ces documents inédits, sinon pour tromper certains lecteurs protestants qui se fient aveuglément aux paroles d'un ministre?

Nous tiendrons une conduite totalement différente de celle de M. Gaberel. Nous marcherons dans la sincérité, parce que nous marcherons dans la vérité. Nous opposerons principalement à M. le ministre un témoignage irrécusable : c'est celui de l'*Histoire de Genève*, par Spon, avec les notes de Gautier. Tous deux étaient protestants et très-zélés pour la cause de Genève. Aussi leur histoire est si estimée par les Genevois, que M. Gaberel n'oserait pas dire qu'il ne l'a pas lue. Voici l'éloge qu'en fait M. Senebier (1) :

« L'*Histoire de Genève*, par Spon, est la seule qu'on puisse lire ; et on la lirait encore avec fruit, lors même qu'elle ne serait pas enrichie des excellentes notes de Gautier.

» Jean-Antoine Gautier composa une *Histoire de Genève* qui réunit tout ce qu'on peut désirer sur les guerres de Genève et sur les événements remarquables qui sont arrivés à cette ville. » On le chargea de donner une nouvelle édition de l'*Histoire de Genève*, par Spon, d'en corriger les fautes, d'en éclaircir les obscurités, et l'on trouve tout cela dans les notes curieuses qu'il ajouta à l'édition qu'il en fit. Brueys fait un grand éloge de Gautier, qu'il peint comme un historien judicieux et impartial. »

Montrer donc que M. Gaberel est en pleine contradiction avec de tels historiens, ce sera le réfuter suffisamment.

Le *Semeur Genevois*, dans son quatrième numéro, entreprend d'appuyer son confrère. Mais il soutient un mensonge par un autre. Il appelle à son aide le petit ouvrage intitulé : *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*. Or, cet ouvrage dit précisément le contraire de ce qu'avance le *Semeur* (2). C'est à l'occasion du traité de Nyon entre les Bernois et le duc de Savoie, du 30 octobre 1564. Par ce traité, les Bernois restituaient le Chablais au duc, mais sous la condition qu'il y entretiendrait un certain nombre de ministres protestants. Le *Semeur* assure que ce traité fut fidèlement exécuté jusqu'en 1594, et il dit un peu

(1) Histoire littéraire de Genève, par Senebier. Art. Spon et Gautier.

(2) LE SEMEUR GENEVOIS, p. 506.

plus bas : *Voilà ce que raconte la relation abrégée*. Or, elle raconte tout le contraire. Voici ce qu'elle dit (tom. I, p. 18 et 87) : « Les Bernois et les Genevois, en 1589 (et par conséquent cinq ans avant l'an 1594), entrèrent en armes dans le Chablais avec dix mille hommes, et poussèrent leurs armes jusqu'à Thonon. Mais le duc de Savoie reprit presque tout le pays qu'on lui avait enlevé. Cette guerre dura jusqu'en 1593, que l'abjuration de Henri IV ayant fait perdre aux Bernois l'espérance d'être soutenus par la France, ils firent une trêve avec le duc de Savoie. » Cette trêve dura jusqu'au traité de Vervins en 1598, où la paix fut conclue entre les Bernois et le duc de Savoie, et le Chablais assuré au duc sans aucune condition. Néanmoins, après ce traité, quelques personnes prétendaient encore qu'on était obligé d'observer les conditions stipulées au traité de Nyon. Ce fut en cette occasion que saint François de Sales soutint qu'on était obligé seulement d'observer le traité de Vervins, et non celui de Nyon, qui avait été rompu par les Bernois eux-mêmes, et qui n'avait point été rétabli (1). La chose était indubitable; et si le *Semteur* prétendait en conclure que saint François de Sales regardait comme nuls les traités faits avec les hérétiques, cela attesterait en lui ou une grande méchanceté ou une grande ignorance.

Il n'est pas plus heureux, quand il renvoie au même ouvrage pour justifier ce qu'avait dit M. Gaberel, que la conversion du Chablais avait été l'effet des intrigues et de la violence de saint François de Sales. Il faut remarquer que quand on attribue à cet illustre saint la conversion du Chablais, on n'entend pas qu'il ait converti tous les habitants de cette province, sans en excepter un seul. On veut dire qu'il les convertit tous, à l'exception d'un fort petit nombre qui persista dans l'hérésie. Or, la *Relation abrégée* nous montre cette généralité du Chablais convertie par la prédication de l'homme de Dieu et de ses coopérateurs, avant qu'il fut question d'user de quelque rigueur envers un très-petit nombre de protestants qui n'avait pas voulu suivre l'exemple de

(1) Nous traiterons plus amplement ce qui concerne ce fait, lorsque nous exposerons les sentiments de saint François de Sales sur la liberté des cultes.

la multitude des autres. Nous raconterons ce qui eut lieu après la conversion de la généralité des protestants, dans le numéro suivant de nos *Annales*, où nous exposerons les sentiments de saint François de Sales sur la liberté des cultes. Maintenant nous parlerons seulement des temps qui précédèrent cette époque, et nous montrerons qu'il y eut à la vérité des violences et de très-grandes violences, non de la part de saint François de Sales, qui se montra un ange de douceur et de patience, mais de la part des protestants qui tentèrent même plusieurs fois de le faire assassiner. Nous ne pouvons qu'abrégéer beaucoup le récit que nous allons en donner, et auquel nous ajouterons la narration des faits concernant l'Escalade que nous avons indiqués plus haut.

§ I. *Depuis la conquête du Chablais par les Bernois, en 1536, jusqu'au traité de paix de Vervins, le 2 mai 1598.* — Saint François de Sales, dans le cours de sa mission, disait souvent aux habitants du Chablais qu'il employait la douce voix de la persuasion pour les ramener à la religion catholique, tandis que les Bernois avaient employé la violence pour leur faire embrasser la religion protestante. En effet, dès l'an 1536, époque de la conquête du Chablais par les Bernois, le culte catholique fut sévèrement défendu, les prêtres furent bannis, et les personnes qui en pratiqueraient quelque cérémonie condamnées à des amendes. La plupart des habitants de cette province n'eurent pas le courage de résister à la persécution, en sorte que cinquante après il n'y restait pas cent catholiques.

Tel était l'état du Chablais, lorsqu'en 1593 le duc de Savoie écrivit à l'évêque Claude de Granier d'envoyer des prédicateurs pour travailler à la conversion de ces peuples (1). L'évêque ayant reçu les lettres du prince, jugea qu'il fallait commencer par envoyer un curé dans la ville de Thonon, où il serait plus en sûreté, parce qu'elle avait alors un château dans lequel le duc de Savoie avait mis une forte garnison. Mais le curé ne resta pas longtemps dans cette ville; car, au mépris de la trêve, les soldats de Berne et de Genève vinrent, en 1594, à Thonon, où, étant aidés par les

(1) Relation abrégée, tom. I. p. 96.

hérétiques de la ville, ils s'emparèrent du château et le rasèrent. Le curé, craignant alors que sa vie ne fût pas en sûreté, se hâta de quitter son poste, et vint à Annecy porter à l'évêque la nouvelle de sa peur et de son retour. Le duc de Savoie fut extrêmement irrité contre ceux de ses sujets qui avaient appelé les Genevois et les Bernois, et qui s'étaient joints à eux pour la destruction du château de Thonon; mais les circonstances difficiles où il se trouvait lui firent juger prudent d'en différer la punition. Il se borna, pour le moment, à renforcer la garnison de la citadelle des Allinges, pour tenir dans la soumission Thonon et tout le Chablais. Il avait appris avec une peine sensible que le curé de Thonon avait quitté son poste, et il se hâta d'écrire à l'évêque de Genève qu'il y envoyât au plus tôt quelque autre bon prédicateur catholique.

Le choix de l'évêque tomba sur François de Sales, en qui la science égalait la vertu, et qui réussit dans cette mission en employant pour seules armes la prédication de la vérité et la douceur de sa conduite. C'est par là qu'il triompha des intrigues et des violences de ses adversaires. Quiconque voudra lire la *Relation abrégée* y trouvera la preuve que ce fut du côté des protestants que furent les intrigues et les violences.

Saint François de Sales, dans une lettre au Pape (1), peint en ces termes l'état où il trouva le Chablais : « A notre entrée dans » ce pays, nous avons de toutes parts sous les yeux des objets dé- » solants. On voyait 65 paroisses dans lesquelles, à l'exception » des officiers du duc de Savoie, on ne trouvait pas même, parmi » tant de milliers d'hommes, cent catholiques. Les églises étaient » dépouillées et plusieurs tombaient en ruines; nulle part des » croix, nulle part des autels, partout avaient disparus les vesti- » ges de l'ancienne et véritable foi. »

(2) Il serait impossible d'exprimer qu'elle fut l'indignation des protestants à l'arrivée du missionnaire. Les ministres mirent tout en œuvre pour décrier ce papiste; ils le représentaient comme un perturbateur du repos public, un séducteur du peuple, un

(1) Lettre au Pape Clément VIII, du 15 novembre 1605.

(2) Relation abrégée, tom. I, p. 200 et 205.

hypocrite, un faux prophète, et même ils s'attachaient à le faire passer, aux yeux d'un peuple crédule, pour un sorcier et un magicien. L'homme de Dieu n'en fut point ému ; il disait à ceux qui lui en témoignaient leur étonnement : « Mettez-vous à la place des » ministres protestants du Chablais, et vous verrez que celui qui » vous ôterait le pain de la bouche vous ferait bien crier. N'ont- » ils pas un grand motif de diffamer mon emploi, qui a pour ob- » jet de les mettre à la besace ? Prions Dieu pour eux, et donnons- » leur sujet, par notre zèle et nos travaux, de crier encore plus. »

On peut juger des dangers auxquels il était exposé par le trait suivant (1) : Il y avait un protestant qui, dans la suite, eut le bonheur d'abjurer l'hérésie, mais qui alors poussait le zèle de sa secte jusqu'au fanatisme. Cet homme a déposé avec serment, dans le procès de la béatification du saint, qu'il avait promis de le tuer et de porter sa tête à Genève ou à Berne ; que le 8 janvier 1595 il s'était posté trois fois dans un endroit propre à exécuter ce dessein, et que toujours son fusil, quoiqu'il fût très-bon, avait raté, quoiqu'il eût pris toutes les précautions possibles pour réussir. Il ajouta, dans la même déposition, qu'il avait placé une autre fois plusieurs hérétiques en divers lieux où le saint devait passer, afin que s'il échappait aux uns, il tombât sous les coups des autres ; mais qu'il croyait que Dieu avait rendu son apôtre invisible, puisqu'il n'avait point été vu, quoiqu'il eût passé par le chemin par lequel ces assassins l'attendaient.

(2) Voici un autre trait. Un jour qu'il allait au château des Allinges, et qu'à l'entrée de la nuit il était arrivé au pied de la colline sur laquelle ce château était construit, on vit sortir tout à coup d'une embuscade deux assassins qui s'avancèrent vers lui en proférant d'horribles blasphèmes. Trois catholiques qui l'accompagnaient voulurent alors se placer devant lui, les armes à la main, pour le défendre. Il le leur interdit absolument, leur ordonnant, à l'imitation du Sauveur, de remettre l'épée dans le fourreau, et déclarant que c'était à lui d'aller au devant des assassins. En disant ces mots, il doubla le pas et marcha droit vers eux. Il leur

(1) Relation abrégée, tom. I. p. 219.

(2) Ibid. tom. I. p. 260.

parla avec tant de douceur et un visage si plein de fermeté, qu'il calma leur fureur. Ils lui firent des excuses, rejetant leur projet sur l'ordre qu'ils avaient reçu des ministres, et après cela ils se retirèrent, et l'homme de Dieu continua sa route vers le château des Allinges. Dès que le commandant de cette forteresse eut appris ce qui s'était passé, il dit à François de Sales que désormais il lui donnerait des soldats pour lui servir d'escorte ; mais quelles que raisons qu'il put alléguer, il ne put jamais l'y faire consentir. Le saint lui répondit toujours : « Les Apôtres ne se sont point servis » de soldats ; ils n'ont employé, pour soumettre l'univers, que le » seul glaive de la parole de Dieu. Luther et Calvin ont établi » leurs hérésies par la force et les armes ; c'est ainsi qu'on les a » introduites dans le Chablais. Je veux au contraire les en arracher par la seule parole du Seigneur. Du reste, si Dieu daigne » me faire la grâce de cimenter de mon sang la doctrine que je » prêche, rien ne peut être plus glorieux pour moi. »

Le commandant n'ayant rien pu obtenir, et ne voulant pas cependant l'abandonner au milieu de ses ennemis, prit le parti d'ordonner à quelques soldats de le suivre toujours de loin lorsqu'il partirait du château, et lorsqu'il reviendrait le soir. Mais cette mesure ne fut pas de longue durée ; car le saint quitta peu après le château des Allinges, et fixa sa demeure à Thonon (1). Il savait bien tous les dangers qu'il y courait de la part des hérétiques, et on avait eu soin de lui ménager avec beaucoup de soin et d'adresse, dans la maison où il logeait, un lieu où il put se cacher ; cette précaution ne fut pas inutile. Les protestants de Thonon, furieux de voir qu'il était venu s'établir au milieu d'eux, résolurent de l'assassiner. Ils vinrent donc sans bruit, au milieu de la nuit, environner la maison. Heureusement il n'était pas encore couché, et il entendit dans la rue un bruit sourd de gens armés ; il se retira aussitôt dans sa cachette. A peine y était-il entré, que les assassins forcèrent la porte de la maison et se répandirent de tous côtés, cherchant leur proie dans tous les coins et recoins, sans que jamais ils pussent parvenir à le découvrir. Alors ils se retirèrent confus ; mais ils l'accusèrent plus que jamais d'être un

(1) Relation abrégée, tom. I, p. 282.

sorcier et un magicien, ne croyant pas que sans cela il eût pu se soustraire à leurs recherches.

§ II. *Trait de bonté envers les protestants de Thonon.* — Aussitôt après le traité de paix de Vervins, le duc de Savoie n'étant plus retenu par les motifs qui avaient suspendu son indignation, résolut d'agir en juge sévère et de faire une punition exemplaire de ceux de ses sujets qui s'étaient unis aux soldats de Berne et de Genève pour la destruction du château de Thonon. Claude de Granier, évêque de Genève, et François de Sales qui était alors désigné pour son coadjuteur, étaient venus à Thonon pour les prières des quarante heures qu'on se proposait d'y célébrer, et où le duc de Savoie devait assister (1). Le 28 septembre 1598, on apprit dans cette ville que le prince arriverait dans l'après-midi du même jour; mais on sut en même temps qu'il avait délégué des officiers pour une information juridique contre ceux qui s'étaient rendus coupables de l'attentat de 1594, dont il voulait faire un châtimement exemplaire. A cette nouvelle, la consternation fut générale parmi les protestants de Thonon. Le Consistoire s'assembla en grande hâte. Le résultat de la délibération fut que, pour apaiser le courroux du prince, il n'y avait d'autre espérance que dans les bons offices de l'évêque et de son coadjuteur, qui seuls pouvaient avoir assez d'ascendant sur l'esprit du prince pour obtenir miséricorde. Les membres du Consistoire se rendirent donc chez l'évêque, ayant à leur tête M. de Vallon, qui était chargé de porter la parole. Quand ils arrivèrent, il était à table, et on alla promptement l'avertir que M. de Vallon, les yeux baignés de larmes, accompagné de tous les protestants du Consistoire, demandait à lui parler pour une affaire très-pressante. Le bon évêque sortit aussitôt avec son coadjuteur, il écouta avec bienveillance les paroles de M. de Vallon, il lui répondit avec une cordialité et une affection touchantes; il mêla ses larmes à celles des protestants, et leur promit de s'employer pour eux comme le père le plus tendre pour des enfants chéris. Sans perdre un seul instant, il se mit en route pour aller au devant du

(1) Relation abrégée, tom. II. p. 164.



duc de Savoie. C'était un spectacle aussi singulier qu'attendrissant de voir l'évêque à la tête de tous les protestants du Consistoire qui le suivaient comme leur capitaine, leur père et leur sauveur. François de Sales et le vicaire-général, François de Chissé, accompagnaient l'évêque. Un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois de Thonon formaient le reste du cortège. On s'avança ainsi jusqu'à assez loin hors de la ville ; enfin on rencontra le duc. Dès qu'il vit approcher l'évêque , il descendit de cheval et lui tendit la main avec beaucoup de bienveillance. Mais qu'elle fut sa surprise lorsque le prélat, tout éploré, se jeta à ses genoux, demandant miséricorde pour les coupables, et déclarant qu'il ne se relèverait pas qu'il n'eût obtenu grâce. Tout le Consistoire, prosterné aux pieds du prince , attendait avec inquiétude l'arrêt qui allait sortir de sa bouche. Le duc de Savoie demeura stupéfait ; il était naturellement sévère , et il s'était bien promis de punir rigoureusement l'odieuse félonie des principaux protestants de Thonon. Néanmoins, son indignation ne put tenir contre le spectacle dont il était témoin ; il releva l'évêque avec beaucoup de bonté, en lui déclarant que pour l'amour de lui , il pardonnait tout le passé, et sur-le-champ il donna ordre que ses officiers n'inquiétassent personne pour cette affaire. L'évêque le remercia avec une grande effusion de cœur, et le prince , accompagné de ce cortège , entra dans la ville aux cris de joie de tout le peuple. On ne saurait dire combien cette action du clergé catholique lui gagna les cœurs de ceux-mêmes qui jusqu'alors avaient été les plus obstinés dans l'hérésie. M. de Vallon, en particulier, ne tarda pas à rentrer dans le sein de l'Église romaine. C'est à cette époque que le Chablais acheva de se convertir, en sorte qu'il ne resta tout au plus, dans cette province, que deux ou trois cents hérétiques.

Nous renvoyons à l'article des sentiments de saint François de Sales sur la liberté des cultes, la narration de sa conduite envers les protestants après cette conversion du Chablais.

§ III. *Du traité de Vervins et du projet de l'escalade de Genève.* — (1) Au commencement de l'an 1598 , on entama des né-

(1) Gautier, histoire manuscrite de Genève, tom. VIII, p. 7.

gociations de paix à Vervins en Picardie, entre la France et l'Espagne. Le duc de Savoie devait être compris dans cette paix. Dauphin, qui était alors à Paris en qualité de député de Genève, eut un entretien avec Henri IV, qui l'assura par serment qu'il ne traiterait jamais avec le duc de Savoie, sans que la ville de Genève ne fût comprise dans le traité, et qu'il pourvoit à sa sûreté autant qu'à celle des villes de son royaume. Il donna des ordres en conséquence à ses députés à Vervins. Mais ceux-ci rencontrèrent des difficultés considérables. Dauphin eut une seconde audience de Henri IV, où il renouvela ses instances. Le monarque lui répondit alors en termes généraux qu'il aimait Genève et qu'il ferait en sa faveur tout ce qu'il pourrait. Ces paroles jetèrent Dauphin dans une grande inquiétude; car il connaissait le caractère de Henri IV prompt à donner de bonnes paroles et à faire de belles promesses, mais peu exact à les tenir.

Les difficultés qu'éprouvaient les députés du roi de France sont exposées dans un mémoire qu'ils adressèrent à ce prince, où ils lui disaient (1) : « Parmi les États compris dans le traité, nous » avons désigné la ville de Genève avec les autres confédérés des » Suisses. Les députés d'Espagne ont dit qu'ils ne pourraient, ni » n'oseraient signer un traité où la ville de Genève serait com- » prise. Nous leur avons remontré qu'ils ne font point de difficulté » de signer le traité où sont compris ceux de Zurich et de Berne, » qui sont de la même religion. Ils ont dit qu'eux-mêmes les y » comprennent, mais que pour la ville de Genève, ils nous » priaient de les excuser, car ils ne pouvaient pas le faire. Le lé- » gat du Pape s'est en cela tellement formalisé, que sans doute il » se fût plutôt départi de nous, que d'accepter la garde de ce » traité. Cela nous a mis en une peine extrême; car nous de- » mandions une chose raisonnable, mais qu'en aucune manière il » n'a été en notre pouvoir d'obtenir. Nous leur avons dit que les » Genevois étant confédérés aux cantons des Suisses, on ne pou- » vait pas nier qu'ils ne fussent compris dans la clause générale » où nous comprenons tous leurs confédérés. A cela ils ne nous » ont pas contredit, et nous avons signé le traité comme il est,

(1) Corps universel diplomatique. tom. V. p. 569.

» prévoyant assez que le légat ne manquerait pas d'en donner  
 » aussitôt connaissance; d'où il pourrait arriver que le roi se  
 » trouverait de nouveau chargé d'une fâcheuse crierie. Et afin  
 » que les Genevois n'estiment pas que nous n'avons pas pensé à  
 » eux, nous avons ôté du traité les noms des autres confédérés,  
 » ensorte qu'on ne peut pas douter qu'ils y sont et doivent être  
 » compris.... Si les Genevois demandent à Sa Majesté une déclara-  
 » tion contenant qu'elle entend qu'ils soient compris dans la  
 » clause générale qui comprend tous les confédérés des Suisses,  
 » nous estimons qu'elle la leur pourra accorder, et qu'ils auront  
 » occasion de s'en contenter. »

Il est difficile de concilier les faits rapportés dans ce mémoire avec le traité lui-même, qui commence par 24 articles sur d'autres objets, après lesquels on dit (1) :

« Il a été conclu et arrêté que le duc de Savoie sera compris en ce traité de paix. Pour les différends qui sont entre le roi de France et le duc de Savoie, les députés consentent et accordent qu'ils soient remis au jugement du Pape.

» En cette paix seront compris, de la part du roi de France, si compris veulent y être, le Pape, l'Empereur.... les treize cantons des ligues de Suisse, les seigneurs des trois ligues Grises, l'évêque du Valais, l'Abbé de Saint-Gall, Tockembourg, Mulhouse, le comté de Neuchâtel et autres confédérés desdits sieurs des ligues.

» Et de la part du roi d'Espagne seront compris en ce traité, si veulent y être compris, le Pape, l'Empereur.... et de même y seront compris Messieurs des cantons des ligues des hautes Allemagnes et les ligues Grises et leurs alliés...

» Les députés, en vertu de leurs pouvoirs, ont promis et promettent que les points et articles ci-dessus seront inviolablement observés par leurs maîtres, et de les leur faire ratifier et en donner des lettres authentiques signées et scellées. En outre, ils ont promis et promettent que leurs maîtres jureront sur la croix, les Saints Évangiles et le canon de la Messe, et sur leur honneur, d'observer et accomplir pleinement, réellement et de

(1) Corps universel diplomatique, tom. V, p. 261.

» bonne foi le serment contenu dans lesdits articles. En témoi-  
 » gnage de quoi les députés ont souscrit le présent traité à Vervins,  
 » le 15 mai 1698. »

Relativement aux différences qui se trouvent entre ces deux pièces, il faut remarquer que le traité de Vervins est un acte authentique qui fait loi, au lieu que le Mémoire n'a aucune autorité, il n'est même ni daté, ni signé.

Ainsi, quand le Mémoire rapporte que les députés d'Espagne n'ont pas contredit, lorsqu'on leur a dit que les Genevois étaient compris dans la clause générale des confédérés des cantons suisses, il ne faut pas s'imaginer qu'ils aient approuvé ce qu'on leur disait. Seulement, sans répondre sur cela pour le moment, ils ont passé à traiter d'autres matières, et ils sont ensuite revenus sur cet objet quand on a rédigé le traité. La preuve en est qu'avant de signer le traité, ils y ont fait replacer les noms de divers confédérés que les députés de France en avaient ôté pour favoriser leur prétention que Genève était comprise dans la dénomination générale des confédérés. De plus, les députés de France avaient mis dans le traité : *les cantons des Suisses*; mais les députés d'Espagne ont fait mettre : *les treize cantons des ligues de Suisse*; ce qui était exclure tacitement Genève qui n'était pas alliée des treize cantons, mais seulement de ceux de Berne et de Zurich. Enfin, en signant le traité, ils ont promis qu'on observerait tous les points et articles de ce traité; mais ils n'ont pas dit le moindre mot qui puisse donner à entendre qu'on les interpréterait selon la déclaration verbale des députés du roi de France.

De même, dans la ratification du traité, que fit le duc de Savoie le 12 mai 1698, il n'y a rien qui puisse avoir trait à la déclaration verbale des députés du roi de France; il promet seulement de garder en bonne foi et parole de prince tous les points et articles contenus et déclarés dans le traité (1).

(2) Pendant ce temps, Dauphin, député de Genève à Paris, était, comme je l'ai dit, dans de grandes inquiétudes. Aussitôt que la paix eut été publiée, il s'adressa à Henri IV pour savoir si Ge-

(1) Corps universel diplomatique, tom. V, p. 569.

(2) Gautier, hist. manusc. de Genève, tom. VIII, p. 9, 15.

nève était comprise dans le traité. Ce prince l'en assura, sans expliquer de quelle manière elle y était comprise. Ce prince se servit aussi de termes généraux dans la lettre qu'il écrivit aux seigneurs de Genève le 8 juin : « Nous vous assurons, dit-il, que » nous avons eu bonne souvenance de vous dans le traité de paix, » de sorte que vous pouvez faire état de jouir avec nous du fruit » de cette paix comme nous-mêmes. »

Aussitôt qu'on eut ces nouvelles à Genève, on fit savoir au duc de Savoie les intentions du roi de France ; mais sa réponse ne fut point satisfaisante. Les Genevois s'en plainquirent à Henri IV qui leur répondit :

« Très-chers et bons amis , j'ai appris par vos lettres la peine » que vous a faite la réponse que vous avez reçue de mon frère » le duc de Savoie au sujet de la paix, quand vous lui avez fait sa- » voir ce que je vous en avais mandé. Je me flatte pourtant que » vous êtes délivrés présentement de cette inquiétude, parce que » j'ai su qu'il a fait retirer les troupes qui étaient dans votre voisi- » nage et qui vous causaient de l'ombrage. En tout cas, je me pro- » mets qu'il n'entreprendra rien sur vous par voie de fait dont vous » ayez sujet de vous plaindre. Car, comme ce serait une chose » contraire à la paix et fort éloignée des assurances qu'il m'a » données de son amitié, je me verrais aussi dans la nécessité de » m'en ressentir d'une manière proportionnée au soin que je veux » avoir de vous, à l'affection que je vous porte, et au bien de mon » service. C'est ce que j'ai fait dire au marquis de Lullin, son » ambassadeur ; et je marque présentement au sieur Bothéon de » le faire entendre au duc de Savoie, auprès duquel je l'ai envoyé » depuis peu. »

Bothéon, dont il est parlé dans cette lettre, avait été envoyé en qualité d'ambassadeur du roi de France, pour assister au serment solennel que le duc de Savoie devait faire à Chambéry concernant l'observation du traité de Vervins. Les Genevois jugèrent qu'il fallait profiter de cette occasion pour obtenir du duc de Savoie qu'il déclarât la ville de Genève comprise dans le traité de Vervins. On envoya pour ce sujet deux députés à Chambéry qui s'adressèrent d'abord à Bothéon. Cet ambassadeur leur répondit que le roi de France lui avait donné sur cette affaire des ordres

réitérés et très-précis, et qu'on pouvait compter qu'il les exécuterait ponctuellement et à la satisfaction de la république de Genève. Mais ces espérances s'évanouirent bientôt; car Bothéon ayant parlé au duc, en reçut pour toute réponse qu'il n'entendait point que Genève fut comprise dans la paix, à moins que toutes les puissances qui avaient fait le traité n'eussent fait en faveur de cette ville une déclaration semblable à celle du roi de France; que néanmoins il ne prétendait point pour lors faire la guerre aux Genevois. Bothéon ayant rapporté cette réponse aux députés de Genève, elle les mécontenta fort; ils auraient bien désiré avoir une audience du duc avant qu'il prêtât son serment; mais elle leur fut refusée.

La solennité du serment eut lieu à Chambéry le 2 août 1598. Voici en quels termes le duc le prêta (1) : « Nous, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, promettons sur notre foi, honneur et parole de prince, et jurons sur la croix, le Saint Évangile et le canon de la Messe, que nous observerons et accomplirons pleinement, réellement et de bonne foi, tous les articles portés par le traité de paix fait à Vervins, sans jamais y contrevenir en quelque manière que ce soit. »

Il résulte, de tout ce que nous venons de dire, que ceux des historiens de Genève qui ont accusé le duc de Savoie d'avoir violé la foi jurée et d'avoir foulé aux pieds le traité de Vervins, ont été d'une injustice évidente envers ce prince; car non-seulement il ne jura point de comprendre Genève dans le traité de Vervins, mais au contraire il déclara très-positivement, avant son serment, qu'il ne la regardait point comme comprise dans l'article qui regardait les confédérés des Suisses, et qu'ainsi elle n'avait aucune part à la paix faite à Vervins dont il allait jurer l'observation.

(2) Quelques jours après que le duc eut prêté ce serment, les députés de Genève furent admis à son audience. Leur introducteur les avertit, de la part du prince, de ne point lui parler de paix. Dans cette audience, ce prince se servit toujours de termes

(1) Corps universel diplomatique, tom. V, p. 572.

(2) Gautier. Hist. manusc. de Genève, tom. VIII, p. 49.

vagues et généraux, les assurant qu'il donnerait aux Genevois toute la satisfaction qu'on pouvait souhaiter de lui.

Les Genevois, fort peu contents, recoururent encore au roi de France, qui leur donna une déclaration en lettres patentes, en date du 11 novembre 1598, où il dit : « Comme sous le nom des » alliés et confédérés des ligues suisses, plusieurs sont compris, » nous avons entendu, comme encore nous entendons, que la ville » et le territoire de Genève soient de ce nombre et demeurent » compris audit traité, suivant ce qui a été déclaré par nos députés en faisant ce traité de paix, quoiqu'ils n'y soient pas spécialement et particulièrement nommés ; ayant été notre intention, » comme elle l'est encore, que les habitants de la ville et du territoire de Genève jouissent du fruit de ladite paix, tout ainsi que » s'ils y étaient nommés et spécifiés. »

Le roi de France n'avait pas le droit de faire la loi au duc de Savoie. Aussi, nonobstant cette déclaration, le duc persista à déclarer de son côté que Genève n'était pas comprise dans le traité de Vervins. Il était soutenu dans cette interprétation du traité par le nonce du Pape à Paris, qui dit un jour à Henri IV (1) : « Genève appartient au duc de Savoie, et la protection seule que » Votre Majesté accorde à cette ville empêche qu'il n'y rétablisse » l'autorité que ses ancêtres y ont eue ; c'est pourquoi il est raisonnable que s'il vous rend le marquisat de Saluces, qui est à » vous, vous permettiez aussi qu'il ait la ville de Genève, qui est » à lui. »

Le roi lui répondit (1) : « Je n'empêcherai pas que le duc n'ait » raison de Genève, s'il peut le faire autrement que par les armes. Mais s'il veut en venir à la force, je me résoudrai à faire ce » que je dois ; et comme il est dans le sentiment que si j'abandonne cette ville, il pourra la contraindre à le reconnaître, je » veux aussi qu'il sache que cet abandon ferait tort à l'honneur de » ma couronne et à la sûreté de la parole d'un roi. »

Enfin, il se présenta un événement qui donna aux Genevois une grande espérance de forcer le duc de Savoie à les reconnaître

(1) Spon. Hist. de Genève, tom. I, p. 414.

(2) Gautier. Hist. manusc. de Genève, tom. VIII, p. 164 et 168.

pour renfermés dans un traité de paix. Ce fut l'accord qui se fit à Lyon, en 1601, entre le roi de France et le duc de Savoie. Pendant qu'on le négociait, ils envoyèrent promptement à Lyon Dauphin, leur député, pour solliciter l'inclusion de la république de Genève dans la paix; mais Henri IV, qui était prodigue de belles paroles, ne se mettait guère en peine de les réduire en effet, comme nous l'avons déjà remarqué, et Dauphin ne tarda pas à s'apercevoir qu'il serait inutile d'insister sur cela, parce que cette demande ne serait pas acceptée.

En effet, le traité de Lyon, qui est du 17 janvier 1601, ne règle que divers objets concernant l'échange du marquisat de Saluces avec la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex. On ajoute ensuite, art. 13 : « En conséquence de quoi et de tout » ce qui a été arrêté par le traité de Vervins, il y aura paix et » amitié entre le roi et le duc. »

Après n'avoir rien fait pour les Genevois au traité de Lyon, Henri IV les gratifia cependant, six mois après, d'une nouvelle déclaration, en date du 13 août 1601, conçue en ces termes : « Dans l'accord que nous avons fait à Lyon, la ville et le territoire » de Genève ne sont pas nommés, non plus que dans le traité de » Vervins; mais il y est dit que celui de Vervins sera suivi. Nous » déclarons qu'en faisant l'accord de Lyon, nous avons entendu la » ville et le territoire de Genève y être compris, comme ils l'é- » taient au traité de Vervins, et nous voulons et entendons que » Genève jouisse du bénéfice du traité de Vervins et de l'accord » de Lyon, tout ainsi que si nommément elle y était comprise et » spécifiée. »

Il était aisé de prévoir que le duc de Savoie n'aurait pas plus d'égard à cette seconde déclaration qu'à la première.

(1) Spon dit que ce fut au jubilé de Thonon, qui eut lieu au mois de juillet 1602, que l'on commença à tramer l'entreprise de l'escalade de Genève; mais c'est une erreur que Gautier rectifie avec le plus grand soin. Il prouve, par les registres de Genève, que dès le mois de décembre 1601, l'on eut avis à Genève que les

(1) Spon. Hist. de Genève, tom. I, p. 421. — Gautier, note *ibid.*, et histoire de Genève, tom. VIII, p. 270.



Savoyards préparaient une escalade contre la ville. Il ajoute que l'on voit même dans les registres publics les particularités de ce projet. Il dit encore qu'on voit, par les registres de Genève, qu'au mois de mars 1602, les ennemis continuaient à former des entreprises contre Genève, que le Pape et le duc de Savoie s'entendaient sur cet objet, et qu'elles devaient être exécutées dans le temps du jubilé qui se tiendrait à Thonon. Il fait mention d'une lettre que le roi de France écrivit peu de temps après aux seigneurs de Genève, pour les avertir qu'il avait appris qu'on méditait une escalade contre Genève. Il rapporte un entretien que ce prince eut avec Dauphin et Anjorant, députés de Genève à Paris, où il leur parla du danger où était leur patrie. Ce monarque leur dit que le Pape l'avait fait solliciter d'abandonner la protection de Genève, et qu'il avait répondu qu'ayant trouvé à son avènement à la couronne cette ville alliée de la France, il était obligé de la défendre ; ce qui convenait d'ailleurs à ses intérêts, Genève étant frontière de ses États ; et que le Pape avait trouvé ses raisons bonnes. Henri IV ajouta qu'il avait ordonné au maréchal de Louvain de s'avancer avec ses troupes jusqu'à Châtillon, pour détourner le duc de Savoie des vues qu'il avait sur la ville de Genève.

Cette proximité des troupes françaises fut peut-être ce qui empêcha d'exécuter le projet de l'escalade pendant le jubilé. On attendait un temps plus opportun.

L'évêque de Genève, Claude de Granier, mourut peu après le jubilé, dans le mois de septembre 1602. Il avait ignoré le projet de l'escalade, que le duc de Savoie tenait aussi secret qu'il lui était possible, et que d'ailleurs il n'aurait pas voulu confier à l'évêque dont il était très-jaloux, à cause du titre de prince de Genève, en vertu duquel l'évêque soutenait que la principauté de Genève lui appartenait, au lieu que le duc de Savoie prétendait au contraire être souverain de cette ville, et voulait s'en emparer pour en garder la domination et non la soumettre à l'évêque.

Le même motif de jalousie ne lui aurait pas permis de faire part de son projet à François de Sales, destiné à être un jour évêque et prince de Genève. D'ailleurs ce coadjuteur de Claude de Granier était allé à Paris au commencement de 1602, et il ne

revint de France en Savoie qu'après la mort de son prédécesseur. Il fut sacré évêque à Ancecy, le 8 décembre 1602.

Tel est le récit des principaux faits qui précédèrent l'escalade. Nous nous sommes appuyés sur Spon et sur Gautier, deux historiens dont les ministres genevois ne récuseront pas le témoignage. Nous prions maintenant nos lecteurs de relire le roman de M. Gaberel (1), et de prononcer si nous avons dit quelque chose de trop en assurant que c'est un tissu de mensonges et d'impostures, d'autant plus odieux que par ces calomnies on veut exciter les Genevois protestants à des sentiments de défiance et de haine contre les catholiques.

§ IV. *L'escalade de Genève et ses suites.* — Nous avons exposé les événements qui précédèrent l'escalade jusqu'au mois de septembre 1602. Nous allons reprendre maintenant la suite de notre narration.

Malgré tous les soins qu'avait pris le duc de Savoie pour empêcher que son projet ne transpirât, Lesdiguières, qui commandait dans le Dauphiné, en eut connaissance (2). Il écrivit le 9 octobre 1602 aux seigneurs de Genève que les troupes qui étaient en Savoie devaient y passer l'hiver, et qu'elles avaient ordre de chercher à s'emparer de Genève, ou par surprise pendant l'hiver, ou de vive force au printemps. Les avis furent encore plus fréquents et plus précis pendant le mois de novembre, et l'on prit à Genève diverses précautions pour la garde de la ville.

D'Albigny, qui était gouverneur de Savoie, ayant été instruit des inquiétudes qu'on avait à Genève, écrivit deux lettres fort amicales aux députés de cette ville. Ni Spon, ni Gautier ne nous ont donné le texte de ces lettres; Spon dit seulement (3) que d'Albigny fit réponse en deux diverses fois aux députés de Genève que l'intention de son maître et la sienne avaient toujours été de les laisser en paix, et que le duc de Savoie entendait que les traités fussent observés religieusement.

On voit par là que d'Albigny n'a point dit, comme on le lui a

(1) Voyez plus haut, section première, p. 595.

(2) Gautier. Note sur l'hist. de Genève, par Spon, tom. I, p. 425.

(3) Histoire de Genève, par Spon, p. 424.

imputé dans la suite, que Genève était comprise dans le traité de Vervins. Il n'a fait que répéter les expressions générales dont s'était servi plusieurs fois le duc de Savoie, lorsqu'il avait déclaré qu'il voulait *pour lors* vivre en paix avec Genève, sans fixer pour combien de temps, et se réservant ainsi de cesser de vivre en paix quand bon lui semblerait. Nous n'entendons pas approuver ces équivoques et ces duplicités diplomatiques; mais on sait qu'elles sont fort en usage chez les politiques du siècle.

Rochette, président du sénat de Chambéry, vint à Genève dans l'intention de dissiper les craintes et les défiances des Genevois (1). Il leur donna de belles paroles, mais vagues, et sans contracter aucun engagement. C'est pourquoi Gautier, après avoir rapporté ce fait, ajoute : « Ces réponses du président Rochette n'étaient pas fort satisfaisantes; et à travers le beau dehors des propositions qu'il avait faites, il n'était pas difficile de sentir que les Savoyards étaient les mêmes, et qu'ils méditaient même quelque grand coup, surtout ce magistrat n'ayant point fait espérer que les troupes dont la Savoie était couverte se retireraient; de sorte qu'il s'embloit qu'on aurait dû être dans une grande défiance de leurs desseins. Cependant on ne le fut point; on ne pouvait pas croire qu'après que le roi de France avait déclaré qu'il comprenait la ville de Genève dans les derniers traités de paix, le duc de Savoie s'exposât à se brouiller avec ce prince, dont il venait d'éprouver les armes victorieuses dans la dernière guerre. »

Ce qui causait donc la sécurité des Genevois, c'était la confiance qu'ils avaient dans la protection du roi de France. Mais le duc de Savoie avait des idées bien différentes, il se sentait soutenu par l'Espagne avec laquelle la France désirait demeurer en paix. Il était persuadé que s'il s'emparait de Genève par surprise, ce serait un fait accompli, et que le roi de France n'irait pas, pour délivrer Genève, troubler la paix de l'Europe, d'autant plus que Henri IV ne contestait pas les droits du duc de Savoie sur cette ville; il voulait seulement que ce prince ne les fit pas valoir par les armes. Le Pape, qui avait été médiateur du traité de Vervins, ne croyait point que Genève fût comprise dans ce traité, et ne dé-

(1) Gautier. Note sur l'hist. de Genève, par Spon, tom. I, p. 423.

s'approuvait point que le duc de Savoie cherchât à s'emparer de Genève. Henri IV n'ignorait rien de tout cela, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit au cardinal d'Ossat où il lui dit (1) : « Ceux là trompent le Pape qui voudraient lui faire croire que » Genève étant prise , il serait facile de faire avaler cette offense » au roi de France, parce que la chose étant faite, elle serait sans » remède, et qu'il ne voudrait pas déplaire à Sa Sainteté, qui le » prierait de ne pas rompre la paix pour cela. »

Il résulte de tout ce que nous avons dit sur l'interprétation donnée en Savoie au traité de Vervins, que les troupes savoyardes qui montèrent à l'escalade de Genève, obéissaient aux ordres de leur légitime souverain, qui leur disait que Genève n'était pas comprise dans les traités de paix. Ce n'est pas aux militaires à examiner les motifs de la guerre ; ils doivent marcher, à moins que la guerre ne leur soit démontrée évidemment injuste, et certainement celle-là ne l'était pas à leurs yeux. Par conséquent, les treize ou quatorze prisonniers faits par les Genevois lors de l'escalade, devaient être traités par eux comme des prisonniers de guerre, c'est-à-dire qu'on devait accepter leur rançon, ou bien les retenir prisonniers jusqu'à la paix. Mais que fit-on ? Nous avons horreur de le raconter. Nous ne comprenons pas comment le peuple genevois, qui est certainement bon et sensible, a pu se porter à un acte d'atroce barbarie inouï chez les nations civilisées. Nous ne comprenons pas comment il a pu, pendant des siècles, célébrer et glorifier chaque année, par des chants féroces, la violation la plus odieuse du droit des gens. Écoutez, et qui que vous soyez, si vous avez des entrailles d'homme, vous frémirez à ce récit d'un auteur genevois qui ne peut pas être suspect, puisque le but de son écrit est de ranimer parmi ses compatriotes le zèle pour la fête de l'Escalade.

« On avait fait, dit-il (2), treize ou quatorze prisonniers ; parmi eux étaient Chaffardon, d'Attignac et Sonas, trois seigneurs » savoyards d'une haute noblesse. Le peuple criait : *au gibet, au » gibet les traitres !* Le syndic et le Conseil, qui eussent peut-être

(1) Lettre au cardinal d'Ossat, rapportée par Gautier, note sur l'hist. de Genève, par Spon, tom. I. p. 419.

(2) Etrennes Genevoises. L'Escalade de Genève, in-4°. 1845, p. 9.

» usé de moins de rigueur s'ils eussent été libres de suivre leurs in-  
 » spirations, durent céder à l'orage. Les prisonniers furent amenés  
 » en leur présence. Le registre de Genève dit positivement que  
 » Chaffardon et d'Attignac furent mis à la torture, pour savoir s'ils  
 » avaient des complices dans la ville; mais ils n'avouèrent rien.  
 » Après qu'on eut interrogé tous les prisonniers, le premier syn-  
 » dic prononça leur sentence en ces termes : *Les syndics et le*  
 » *Conseil ayant vu votre procès, vos interrogats et vos réponses,*  
 » *vous ont jugés coupables d'avoir attenté une horrible et damna-*  
 » *ble trahison pour répandre le sang innocent de ceux qui ne de-*  
 » *mandaient qu'à vivre en paix, et dont vous n'aviez jamais reçu*  
 » *aucun déplaisir (1); tellement qu'on ne peut pas procéder contre*  
 » *vous comme contre des gens de guerre, vu la paix qui avait été*  
 » *jurée et rejurée par votre prince, mais comme contre des voleurs*  
 » *et des brigands (2), méritant tout au moins d'être rompus par*  
 » *la roue. Toutefois, lesdits seigneurs voulant user de leur com-*  
 » *misération et de bonté (3), vous condamnent tous à être pendus*  
 » *et étranglés jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour servir d'exemple*  
 » *à d'autres scélérats qui voudraient dans la suite commettre de*  
 » *pareilles atrocités.*

» Le bruit fut répandu à Genève que les Savoyards avaient or-  
 » dre de n'épargner personne; mais il est évident que c'était là  
 » un bruit populaire, qui servit d'excuse à la sévérité déployée  
 » envers les prisonniers (4).

(1) Lorsque dix ans auparavant les Genevois avaient fait une irruption dans le Chablais et le Faucigny, ils avaient dévasté les propriétés, incendié et démoli les châteaux, tué le père du seigneur de Sonas et plusieurs autres personnes; et ils appellent cela ne leur avoir fait aucun déplaisir! (NOTE DU RÉD.)

(2) Nommer ces prisonniers de guerre du nom de violateurs d'une paix solennellement jurée, c'est une odieuse calomnie, puisque le duc de Savoie avait toujours déclaré, avant de jurer la paix, qu'il ne regardait pas Genève comme comprise dans les traités de Vervins et de Lyon. Les appeler des voleurs et des brigands, c'est une atrocité et une infamie, puisqu'ils avaient combattu sous les drapeaux et par ordre de leur souverain légitime. (NOTE DU RÉD.)

(3) Pendre des hommes de la première noblesse qui avaient été faits prisonniers de guerre, et se vanter encore de commisération et de bonté, c'est joindre l'orgueil le plus insensé à la barbarie la plus cruelle. (NOTE DU RÉD.)

(4) Bien loin que le duc de Savoie eût permis d'incendier et de saccager Genève, il voulait, au contraire, s'emparer de cette ville pour en faire la capitale florissante de ses États de Savoie. (NOTE DU RÉD.)

» En vain les condamnés eurent recours aux supplications  
 » et aux promesses. En vain plusieurs offrirent pour leur rançon  
 » des sommes très-considérables. On fut inexorable, et on ne leur  
 » donna que deux heures pour se préparer à la mort (1). On appela  
 » le bourreau nommé Tabazan, que cette exécution allait rendre il-  
 » lustre, au point que son nom fut donné à une rue de la ville, qu'on  
 » appelle encore aujourd'hui *rue Tabazan*. Les treize se lamentaient  
 » fort en allant au supplice. Le premier que l'on pendit fut Sonas,  
 » qu'il fallut lever par le milieu du corps, parce qu'il avait eu la  
 » jambe cassée par un coup de feu. Lorsqu'il eut été pendu, le  
 » bourreau fit subir successivement le même supplice à tous les  
 » autres. On ne voulut pas leur donner de sépulture après leur  
 » mort ; mais on jeta leurs corps dans le Rhône, à l'exception des  
 » têtes qu'on coupa pour les placer sur des poteaux où elles res-  
 » tèrent longtemps exposées. »

Tel est le récit d'un auteur qui n'est pas suspect, puisqu'il a fait son ouvrage pour ranimer parmi les Genevois l'ardeur pour la fête de l'Escalade. Aussi la narration des outrages que l'on fit à ces malheureux est-elle encore bien incomplète. Il ne dit rien des railleries et des invectives dont on les poursuivit jusqu'au dernier moment. Il avoue seulement que ce jour-là on fit des chansons qui sont l'expression des gens du peuple. Elles sont en patois. Voici la traduction de quelques couplets (2) :

(1) Il paraît qu'on pressa l'exécution de la sentence, afin de ne pas donner au roi de France le temps d'intervenir pour faire des représentations ; car il se serait sans doute élevé contre une violation si barbare du droit des gens.

(NOTE DU RÉD.)

- (2) Treizé on an prai qu'ètivon to an via ;  
 Il desivon : De no ossi pedia,  
 To an coudan qu'an payant leu rançon  
 I s'an irion saquion dans leu maison.  
 Mai le Conseil en granda dilijance  
 Fi leu procès, prononça leu sentance  
 Qu'i sarion to pandu et eitranglia  
 Dessu l'Oye, ecli bio beluar.  
 Tabazan vin en grand manificence  
 E i leu fi à to la reverence ;  
 I tenivé le sapé à la man.  
 Que venia-vo faré icé, Galan ?

« On en prit treize qui étaient tous en vie. Ils disaient : *Ayez*  
» *pitié de nous!* tout en croyant qu'en payant leur rançon, ils s'en  
» retourneraient chacun dans leur maison.

» Mais le Conseil, avec grande diligence, fit leur procès, pro-  
» nonça leur sentence, qu'ils seraient tous pendus et étranglés  
» sur l'Oie, ce beau boulevard.

» Tabazan vint en grand costume; il leur fit à tous la révérence,  
» il tenait son chapeau à la main : Que veniez-vous faire ici, ga-  
» lants?

» On vous donnera des cordes apprêtées qui seront bien tor-  
» dues et bien filées, ou bien plutôt une salade de Gascon, la  
» corde au cou par dessous le menton.

» Passez devant, je vous la dirai belle quand vous serez tout au  
» haut de l'échelle; ou bien plutôt ce seront les corbeaux. Ne  
» voyez-vous pas qu'ils vous attendent là?

» En voilà déjà une terrible troupe. Les voyez-vous là qui sont  
» maintenant assemblés? En vous mangeant ils chanteront : cro,  
» cro, vous sentez bien les raves au barbot.

» Ils disaient : Sainte Vierge Marie, qu'il vous plaise d'avoir  
» pitié de nous. Tabazan dit : la patience me manque; venez dan-  
» ser une allemande en l'air. »

Ce sont de telles chansons, aussi ignobles qu'inhumaines, que

On vo barra des courdes appreitaye,  
Que saron bin tordue et bin felaye,  
U bin petou salade de Gascon  
La courde u cou pe dezo le menton.

Passa devan; ze vo la derai bella  
Quand vo sari u sonzon de l'eitiella,  
U bin petou y sara lou corbai.  
Vade vos pas qu'i vos attendon lai.

An vaiquia za onna terriblia tropa.  
Lou vaide-vo lai qui son assemblia ora?  
En vo mezan i santeron cro cro,  
Vo chouanti bin lè ravè u barbo.

I desivon : Santa Vierze Maria  
Qu'y vo plaise de no avai pedia!  
Tabazan dit : La patience me per,  
Moda dansi onna allemande en ler.

le peuple de Genève s'est diverti à répéter chaque année pendant des siècles ; et maintenant que les progrès de la civilisation ont fait tomber peu à peu cette grotesque et indigne coutume, comment se trouve-t-il des hommes qui voudraient en rétablir l'usage ?

(1) Plusieurs Genevois, dans l'ivresse de leur victoire, désiraient faire une guerre à toute outrance avec le duc de Savoie, et s'emparer d'une partie de ses États pour étendre les étroites limites du territoire de Genève ; mais cette ville était trop faible pour soutenir seule le poids d'une telle guerre. On avait besoin, pour cela, d'hommes et d'argent ; on s'adressa, pour en obtenir, au roi de France et aux cantons de Berne et de Zurich, alliés de Genève.

Le député qu'on envoya à Henri IV fut très-bien accueilli. Ce prince affectait de dire en toute occasion les choses les plus obligantes en faveur des Genevois ; cependant il ne voulait point se brouiller avec le duc de Savoie, ni entrer en guerre. Aussi Lesdiguières, qui le connaissait bien et qui était ami de Genève, dit au député qu'il ne fallait pas compter sur les promesses du monarque.

Le député que les Genevois envoyèrent à Berne fut Jacques Lect, distingué par ses talents pour la jurisprudence. Il avait été prévenu, par le Résident du duc de Savoie en Suisse, qui était le duc de Tournon. Ce seigneur avait adressé un mémoire aux Bernois pour justifier l'escalade. Il y disait entre autres choses : « Les » Genevois ont avancé sans fondement qu'ils étaient compris et » incorporés dans le traité de Vervins ; car il est à considérer » qu'ils n'ont point de droit ni de fondement de compter pour » rien le sentiment du duc de Savoie. Il est certain qu'ils ne peu- » vent pas être entendu sous le mot d'*alliés*, puisqu'ils ne sont » pas alliés avec tous les cantons suisses, et qu'ils n'ont point été » expressément spécifiés et nommés. Et aussi ils n'ont pu y être » insérés en l'absence du duc de Savoie, contre son gré et sa vo- » lonté, comme étant une des parties les plus intéressées. »

(1) Histoire de Genève, par Spon, tom. I. p. 442 et 444. — Gautier hist. manuscrite de Genève, tom. VIII, p. 508, 509, 514, 545, 567, 587.



Les représentations du duc de Tournon furent peu favorablement accueillies par les Bernois ; mais ils n'étaient pas disposés pourtant à entreprendre une guerre offensive contre le duc de Savoie. Lect, qui avait été envoyé de Genève pour les y engager, leur fit, dès son arrivée, un long discours que Gautier rapporte en entier, et qu'il loue comme parfaitement beau et des plus touchants. Son estime pour un compatriote qui a joui à Genève d'une grande réputation, lui a fermé les yeux sur les défauts de ce discours artificieux et plein de mensonges. Lect croyait sans doute tromper les Bernois sur le véritable état des choses ; mais il avait affaire à des hommes qui n'étaient pas assez crédules pour ajouter foi à des assertions dont il leur était facile de connaître la fausseté, et Lect n'atteignit point son but.

Il voulait animer les Bernois contre le duc de Savoie, et pour cela il représenta sous les couleurs les plus odieuses les projets du duc contre Genève. « Si le bras du Tout-Puissant, dit-il, n'eût » agi en notre faveur, c'était fait de la pauvre Genève, et nous » aurions tous passé au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de » sexe. » Il y avait une bien fausse politique dans ce mensonge avancé si hardiment ; car les Bernois n'ignoraient pas qu'un massacre général des Genevois n'avait jamais été ni dans les intentions, ni dans les intérêts du duc de Savoie.

L'objet principal que se proposait Lect était de faire accroire aux Bernois que le duc n'était point fidèle à la foi jurée, et qu'ainsi un traité de paix avec lui ne servirait de rien, puisqu'il le romprait sans scrupule quand cela lui conviendrait. « Le duc de Sa- » voie, leur dit-il, s'efforce de vous faire croire que nous ne som- » mes pas compris dans la paix qu'il a faite avec la France ; mais » nous fûmes clairement compris dans les traités de Vervins et » de Lyon, non-seulement par les patentes du roi de France, mais » aussi par l'aveu que le duc en a fait lui-même de bouche et par » écrit, et par deux lettres du sieur d'Albigny qui vous seront » présentées. »

Il fallait bien compter sur la simplicité des Bernois pour avancer de telles assertions. Il leur était bien aisé de voir que d'Albigny, dans ses lettres, se servait de paroles équivoques, et se gardait bien de dire que Genève était comprise dans le traité de

Vervins. Lect alléguait un aveu fait par le duc de bouche et par écrit ; mais il ne montrait point ce prétendu écrit , ce qui faisait assez voir que l'aveu qu'il alléguait était une pure invention.

Il ajoutait un autre mensonge plus insoutenable encore. « Il y » a, dit-il, une ligue formée entre le Pape, le roi d'Espagne et le » duc de Savoie. On en a déjà senti les effets dans la conspiration » du maréchal de Biron. Elle tend à la ruine entière de ceux qui » font profession de notre sainte religion, qu'ils nomment fausse- » ment hérétiques. Ils ne se croient point obligés à garder la foi » ni à tenir parole à ceux de notre parti ; mais au contraire ils » croient que la rompre et la violer, c'est gagner les pardons et le » paradis. »

De telles absurdités ne trouvèrent pas croyance dans l'esprit des seigneurs bernois. Ils répondirent qu'ils voulaient consulter la diète, et elle fut d'avis que Genève fit un traité de paix avec le duc de Savoie. Cinq cantons suisses se portèrent pour médiateurs de cette paix. Tous les ministres de Genève donnèrent par écrit leur avis en faveur de la paix, et Lect lui-même fut un des députés choisis par Genève pour aller la négocier dans la ville de Saint-Julien où s'étaient rendus les députés du duc de Savoie. On était donc alors pleinement convaincu à Genève et ailleurs que les hérétiques pouvaient faire un traité de paix avec un prince catholique, dans une pleine assurance que les catholiques se regardaient comme strictement obligés d'observer les traités faits avec les hérétiques. La conduite de Lect, en cette occasion, montrait assez qu'il ne croyait pas dans le fond du cœur ce qu'il avait avancé contre les catholiques dans son discours aux Bernois.

Mais si Lect abandonna cette odieuse calomnie, il n'agit pas de même relativement à l'assertion que Genève était comprise dans le traité de Vervins. Il eut soin, quand les députés de Genève firent dans la ville de Saint-Julien des propositions pour le traité de paix, d'y faire insérer comme préliminaire qu'un traité avait été fait à Vervins entre les rois de France et d'Espagne et le duc de Savoie, dans lequel avait été comprise la ville de Genève sous le titre d'alliée des ligues suisses.

On ne conçoit pas comment Lect ne comprit pas qu'il était im-

possible au duc de Savoie d'accorder un tel article. Ce prince avait toujours soutenu que Genève serait comprise dans le traité de Vervins dès le moment que les deux parties contractantes l'auraient ainsi déclaré, mais que la déclaration d'une seule des deux parties ne suffisait pas. Il offrait d'adhérer dans le traité de Saint-Julien à la déclaration de Henri IV, en sorte que par la signature de ce nouveau traité sa déclaration se trouverait réunie à celle de ce monarque, et qu'en vertu de cette déclaration des deux parties contractantes, Genève serait reconnue comprise dans le traité de Vervins pour l'avenir, mais non pour le passé. C'est précisément pour cela que les Genevois ne voulaient pas la rédaction proposée par le duc de Savoie, parce qu'elle justifiait tacitement l'escalade. Ils rompirent même à cause de cette difficulté les conférences pour la paix. Mais les médiateurs renouèrent les négociations, et firent entendre aux Genevois que le duc ne céderait jamais sur cet article, et qu'ainsi il fallait faire la guerre, si l'on s'obstinait à ne pas adhérer à la rédaction que le prince avait proposée. Ils leur représentèrent la nécessité de la paix, et les déterminèrent enfin à accepter cet article tel que le proposait le duc de Savoie. C'est le 22<sup>e</sup> du traité de Saint-Julien, et il est conçu en ces termes :

« Ceux de Genève, comme aussi tout le contenu du présent traité, demeureront compris au traité de paix perpétuelle de Vervins, suivant la déclaration et les patentes du roi de France le 13 août 1601. Et lequel traité de Vervins s'entendra confirmé, nonobstant la prise d'armes et tous les actes d'hostilité survenus depuis le mois de décembre 1602, la mémoire desquels et de toutes aigreurs demeurera à jamais éteinte et abolie. »

Ce traité de paix fut conclu à Saint-Julien le 11 juillet 1603. Mais les Genevois l'ont-ils fidèlement observé ? La fête de l'Escalade, avec les chansons qui l'accompagnaient, n'en était-elle pas une violation annuelle, puisqu'ils avaient promis que la mémoire de la prise d'armes et de toutes les aigreurs demeurerait à jamais éteinte et abolie ? Ah ! puisse cet article du traité s'observer désormais exactement, du moins quant à l'union et à la concorde entre les Genevois et les Savoyards. C'est tout le vœu de notre cœur, et encore plus qu'elles règnent entre les Genevois protestants et les

Genevois catholiques, malgré la haine et la discorde que les ennemis de la paix voudraient semer entre eux. Voilà le grand objet que nous nous sommes proposés dans cet écrit. Pussions-nous l'avoir heureusement atteint!

---

SIX CONFÉRENCES

**SUR LA FOI RÉFORMÉE**

**Prêchées à Genève, dans le temple de la Madeleine**

PAR SIX MINISTRES PROTESTANTS.

*(Deuxième article.)*

---

QUATRIÈME CONFÉRENCE. — *Sur le salut gratuit*; par M. Oltramare.

M. Oltramare est un ministre fort connu des catholiques de Genève. Il brille au premier rang parmi les zélés de la religion prétendue réformée. Dans la chaire, dans la presse, dans la controverse privée de la conversation, partout et toujours M. Oltramare les poursuit avec un acharnement et une ardeur de conviction, sincère nous le voulons croire, mais que nous aimerions trouver au service d'un caractère plus digne et d'une intelligence moins dépourvue de tout ce qui rappelle une science sérieuse et noblement conquise. C'est la même prévention native contre le catholicisme que nous avons dû constater dans MM. Bungener et Cougnard, mais avec un caractère plus déterminé encore d'âpreté et d'ignorance grossière. Il y a chez M. Bungener une sorte de prétention littéraire, chez M. Cougnard une juvénile vaillance qui conservent à leurs personnes un certain prestige; avec M. Oltramare, on se trouve en face d'une haine vulgaire, s'exprimant en

des termes dont nous nous défendons immédiatement de pouvoir reproduire la bassesse et la trivialité.

Les pauvres, à Genève, sont presque tous catholiques. Il résulte de cette condition qu'ils sont continuellement l'objet des tentatives du prosélytisme le moins noble et le moins scrupuleux. De près ou de loin, M. Oltramare est sans cesse mêlé à ce manège souterrain qui s'attaque à des orphelins, à de pauvres filles, à des gens dans la misère. Le même ministre est possédé de la manie de controverser avec le premier venu; il s'en va partout querellant ceux qu'il rencontre, lutinant sur la religion des laveuses de lessive ou des marchandes de légumes. Parfois il lui arrive, dit-on, d'éprouver d'assez vertes répliques et d'être malmené par des interlocuteurs qu'importune l'obsession la moins réservée. Souvent il a eu occasion de constater, par ces apologies improvisées, qu'à ce pauvre peuple catholique tant méprisé de Messieurs les conférenciers de la Madeleine, si quelque chose lui manque, ce n'est ni le bon sens, ni une dose d'instruction fort suffisante pour confondre l'argumentation de convertisseurs réformés.

Pour la complète édification de nos lecteurs du dehors, il faut rappeler ici le souvenir d'une aventure qui a contribué pour une grande part à la réputation de M. Oltramare. C'était en 1851, au milieu de l'été. Un matin, les murs de notre ville furent couverts de grandes affiches annonçant la publication des *Mémoires et des révélations de Ch. Sainte-Foi, ex-novice des Jésuites de Belley*. Le premier mouvement des catholiques fut de mépriser ce pamphlet. Il leur arrive si souvent d'être provoqués de la sorte par les brebis galenses du catholicisme qui viennent se réformer à Genève, qu'ils ne prennent plus garde à ces histoires de vocations dévoyées. Dans le cas particulier on faisait, contre l'ordinaire, jouer un rôle à des personnes trop connues, pour qu'il n'y eût pas lieu de prendre quelques informations. C'était Mgr Devie, évêque de Belley; c'était le P. Deschamp, de l'ordre de Saint-Dominique; c'était le vénérable curé de Notre-Dame-des-Victoires; c'était enfin toute la communauté des Frères de la Sainte-Famille, désignés sous le nom de Jésuites, qui intervenaient, chacun à son tour, comme acteur dans le roman le plus absurde et le plus niais.

L'autorité ecclésiastique fit une enquête, et la vérité ne tarda pas à luire sur ce sot échafaudage de mensonges.

Un plâtrier normand, nommé Girard, implore la charité des Frères de la Sainte-Famille de Belley. Il passe quelque temps chez eux comme ouvrier. Renvoyé de la communauté, Girard vient à Genève affublé d'une tonsure d'emprunt et descend incontinent chez le pasteur Oltramare, qu'il intéresse vivement par le récit mensonger de ses aventures dans le couvent, où, assurait-il, les Frères l'avaient reçu comme novice. M. Oltramare, qui se montra en cette affaire aussi crédule que passionné, trouva l'occasion excellente pour frapper un grand coup sur l'Église catholique, en révélant les mystères prétendus des Jésuites de Belley. Il devint le secrétaire officieux de Girard; de cette collaboration naquit la brochure en question, où l'on racontait les tribulations du prétendu novice, sa naissance à la foi protestante, après une rencontre avec un colporteur; les mauvais traitements dont il aurait été l'objet; son emprisonnement dans un cachot; le jeûne qu'on lui imposait; enfin son expulsion, accompagnée d'une cérémonie burlesque prononcée par l'évêque de Belley en personne.

L'imposture était notoire. Une plume (qui tient de trop près à la rédaction de ce recueil, pour qu'il nous soit permis de la louer) se chargea de la démasquer. La leçon fut rude. Le ministre eut beau se débattre; son obstination ne servit qu'à le confondre davantage. La flagellation fut complète. Les protestants eux-mêmes en étaient honteux pour leur pasteur, qu'ils taxaient au moins d'imprudenc. Aussi bien Girard lui-même, quelque temps après, se repentit de l'ignoble farce qu'il avait jouée, et les journaux du temps publièrent un désaveu complet de sa part qui ferma la bouche à son défenseur.

Voilà de quelle manière certains ministres de la religion réformée entendent la controverse. Toujours à la recherche du scandale, ces Messieurs ne se complaisent que dans des histoires de nonnes fugitives et de novices déroutés. Quelle pitié! Comme si, en définitive, tout cela prouvait le moins du monde contre la religion catholique!

Après une équipée si malencontreuse, il semblait que M. Oltramare dut rentrer dans le silence. Le protecteur de Girard

ne se montra que plus ardent à l'attaque. Le Consistoire, apparemment en signe de satisfaction, le nomma son président ecclésiastique l'année suivante. Voici qu'il le met derechef en avant, comme un homme d'élite, dans cette nouvelle campagne contre les catholiques.

Cet aperçu du personnage en dit assez. Le débat qui va suivre ne brillera donc ni par la grandeur, ni même par l'éclat d'une fougueuse passion. Aggravant les torts de ses prédécesseurs, M. Oltramare va descendre, en attaquant la doctrine catholique, jusqu'à la diffamation la moins excusable. Pourtant M. Oltramare avait choisi un grand sujet. Il avait dessein de nous entretenir du *salut gratuit*, de l'inutilité des œuvres de l'homme, ou, pour mieux dire, de l'inutilité de sa coopération pour obtenir la vie en Jésus-Christ. Avec un esprit d'une autre portée, il y avait là matière à un développement solennel. Nous sommes bien ici en pleine doctrine réformée. Nous touchons au vif le premier point de dissentiment entre l'Église et les protestants ; car la doctrine du salut gratuit n'est qu'un écoulement nécessaire du dogme de la prédestination et de la vicieuse notion de la grâce admise par les premiers réformateurs. A coup sûr, c'était le lieu de livrer une grande bataille intellectuelle ; c'était le moment de se demander : l'esprit humain étant ce qu'il est, lequel du système protestant ou du système catholique s'adapte le mieux à ses besoins dans le temps, et à ses aspirations dans l'éternité ? lequel correspond, avec le plus de sagesse, aux nécessités de la raison ? lequel satisfait, dans la plus juste mesure, l'entendement, le cœur, l'imagination, tout ce qui sent, tout ce qui vit en nous ? Mais M. Oltramare connut-il jamais ces luttes des nobles intelligences ?

Cherchons, à l'aide de la lumière catholique, à nous rendre compte de cette doctrine réformée du salut gratuit et des motifs qui ont amené les conférenciers de la Madeleine à réduire, en définitive, leur symbole à cette unique affirmation dogmatique. Aussi bien n'avons-nous pas les mêmes raisons que ces Messieurs pour éviter le parallèle des deux doctrines.

Suivant que l'on examine l'histoire de l'humanité, du point de vue catholique ou du point de vue réformé, on voit s'établir des conséquences tout opposées. Il y a dissentiment immédiat sur



l'état de l'homme avant et après la chute. Il y a dissentiment sur la question de savoir comment l'homme déchu est mis en rapport avec Jésus-Christ, et comment il devient participant des fruits de la rédemption.

La doctrine catholique enseigne que, par le péché originel, l'homme fut dégradé dans son corps et dans son âme. Nul ne peut faire un seul acte agréable à Dieu, nul ne peut désormais devenir juste que par les mérites de Jésus-Christ, seul médiateur entre Dieu et l'homme. Cependant, quoique affaiblie par le péché, la liberté de l'homme n'a pas été détruite; il lui reste encore assez de cette liberté pour se tourner vers Dieu, qui va lui tendre une main secourable, le prévenir, et, comme l'a dit Pascal, devenir sensible à son cœur par sa grâce; la grâce céleste, cette vertu créatrice de Jésus-Christ, éveille le pécheur, elle ranime ses forces assoupies; mais le pécheur doit consentir à la grâce et y correspondre librement. Encore que son action pénètre tout l'homme, l'Esprit-Saint n'agit point d'une manière nécessitante; il se prescrit une limite, car s'il opérât dans toute la plénitude de sa force, il détruirait l'ordre moral établi sur la liberté.

Ainsi, d'après la doctrine catholique, deux activités, celle de Dieu et celle de l'homme, se rencontrent et se pénètrent dans la régénération.

Exposons le système protestant. Les symboles réformés enseignent formellement que dans l'homme tombé il n'existe plus la moindre part de bien; que l'homme dégradé est tout mal dans son corps et dans son âme. La conséquence de cette doctrine se fait immédiatement sentir; les réformés ne peuvent admettre la libre coopération de l'homme dans l'acte de la justification; car, d'après leur opinion sur le péché originel, l'homme est tellement tombé, que la grâce ne peut trouver en lui de facultés assez intactes pour qu'elle se puisse greffer sur elles, afin de produire la régénération. Aussi enseignent-ils que la régénération est exclusivement l'ouvrage de Dieu, que l'homme n'y a pas la moindre part.

Que d'offenses aux plus simples prérogatives de la raison, dans ces bases du système! Où placer la notion de mérite et de démérite, cette idée éternelle, indestructible dans l'esprit humain; sur

laquelle reposent, selon Kant, toutes les preuves de l'existence de Dieu? Cette doctrine : l'homme ne coopère point à la grâce, a son fondement métaphysique dans la théorie de Luther, qui fait de l'esprit humain un instrument passif entre les mains de Dieu. Or, de tout cela, quelle est la conséquence, et pour Luther et pour Calvin? c'est que Dieu, de toute éternité, a prédestiné les hommes, les uns à la gloire, les autres à la damnation. Comment a-t-il pu se faire que la doctrine du libre examen ait germé sur le même sol que cette autre qui anéanti le libre arbitre? Comment concilier cette exaltation démesurée des forces intimes du moi humain avec cette notion de la chute originelle, qui considère les forces rationnelles de l'homme comme totalement infirmes et dégradées? Voilà de ces contradictions primordiales dont fourmille le protestantisme.

La doctrine catholique seule est capable de concilier, dans une juste mesure, et les droits suprêmes de Dieu et les prérogatives naturelles de la raison de l'homme. En dehors d'elle, l'homme à l'instant est contraint de s'échapper par l'inconséquence, afin de respirer à l'aise.

La doctrine du salut gratuit que M. Oltramare prêchait l'autre jour à la Madeleine découle irrésistiblement de ce qui précède. Il est évident que l'homme totalement dégradé dans ses facultés est incapable de faire aucune action *méritoire* devant Dieu. Comme il ne peut pas coopérer à l'œuvre de son salut, forcée est bien alors que Dieu le sauve gratuitement, sans mérite de sa part. Il y a longtemps que l'immoralité de cette doctrine fataliste a été stigmatisée. A la vérité, elle est repoussée aujourd'hui par la plus grande partie des réformés. De la part des ministres, c'est de tous côtés des efforts incroyables pour expliquer la régénération de l'homme par Jésus-Christ en se soustrayant au dogme horrible de la prédestination. Mais il en est des doctrines fausses comme de la tunique de Déjanire; quand tout un peuple, quand des générations de ministres en ont été imprégnés, malgré tout il en reste toujours quelque chose. Ce n'est pas impunément que pendant près de 200 ans une nation a été moulée à l'effigie de la prédestination. Il y aurait toute une étude psychologique à faire sur les caractères moraux imprimés au peuple genevois par ce dogme

formidable ; caractères qui persistent encore à travers le temps, en dépit de l'abandon officiel de la doctrine, en dépit des efforts tentés par les guides du troupeau pour y échapper, en dépit du courant d'incrédulité si prépondérant à Genève depuis le dernier siècle.

Aussi faudrait-il longtemps seulement pour énumérer tous les systèmes éclos à Genève depuis quelques années, pour expliquer le phénomène de la foi religieuse et la justification de l'homme devant Dieu. Il y a toutes les nuances, depuis la prédestination absolue, telle que Luther et Calvin l'ont formulée, qui conserve encore d'imperturbables adhérents, jusqu'à des systèmes fort voisins de la doctrine catholique. Il en est qui se disent justifiés d'emblée, en totalité, instantanément ; d'autres qui croient à une régénération graduelle. Il y a des régénérations rationalistes, il y en a qui, à des degrés divers, nécessitent l'intervention surnaturelle. Autre est le système de M. Martin, autre celui de M. Diodati. Et il est bien entendu que la Bible répond pour tout le monde. Entre ces systèmes, ceux qui excitent le plus de sympathie sont ceux qui se rapprochent le plus de la solution catholique, par ce motif qu'ils respectent davantage la liberté et les facultés naturelles de la raison. D'autre part, comme dans l'esprit des auteurs règne la continuelle préoccupation d'adhérer le moins possible à la vérité catholique, il en est résulté d'inévitables inconséquences. Puis, à quoi bon le plus orthodoxe système touchant la régénération, si l'on réproûve les moyens de salut les plus efficaces préparés par Jésus-Christ, les sacrements ? Quant au peuple (et ici, par peuple, nous entendons à peu près tout le monde), il est fort embrouillé au milieu de ces systèmes contradictoires ; le plus grand nombre ne croit à rien, ou répète des mots avec lesquels il serait fort empêché de justifier ses actions. Le seul profit qu'il ait gardé de l'enseignement de ses ministres, c'est la persuasion que les catholiques croient faire leur salut seulement par des jeûnes, des aumônes, des cérémonies, des pratiques extérieures, des prières interminables. Il ne sait pas dire autre chose. Cette vieille calomnie réformée sur les *bonnes œuvres* des catholiques nous ramène à M. Oltramare, que nous avons été heureux d'oublier quelques instants.

M. Oltramare est un vestige de la vieille orthodoxie calviniste. Son salut gratuit est un tronçon de la doctrine de la prédestination. M. Oltramare, il est vrai, n'a pas prononcé le mot de prédestination ; mais qu'il le veuille ou non, l'esprit de la doctrine y était, ou tout ce qu'il a dit n'a aucun sens. Une mutilation n'est pas une rénovation, comme le croient beaucoup de gens. D'ailleurs, l'affaire de M. Oltramare n'était point d'exposer une conviction intrinsèque ; son salut gratuit arrivait là tout simplement pour fournir une occasion de dénigrement contre les catholiques. Jugez plutôt.

M. Oltramare affirme que les *bonnes œuvres* de l'homme ne sont d'aucune efficacité pour mériter le salut. Il le jure par la Bible, sur laquelle il posait les mains. Ce sont les prêtres catholiques, dit-il, qui ont inventé cette doctrine du mérite des œuvres, et cela dans des vues de domination et d'avarice. Tout est calculé, suivant lui, dans l'organisation catholique pour courber les hommes sous le joug du prêtre. Le prêtre tient entre ses mains tous les moyens de salut, et il les vend à deniers comptant. Le laïque catholique paie pour naître (1), il paie pour mourir. Chaque circonstance solennelle de la vie fournit au prêtre une occasion de rançonner le fidèle. Dans ce but, il a inventé un nombre démesuré de sacrements. Il a inventé les indulgences, il a inventé le purgatoire, il a inventé la confession. M. Oltramare s'est abaissé jusqu'à dire que le catholique payait pour obtenir l'absolution de ses péchés. Puis il a fait un ridicule tableau du pauvre qui frappe en vain à la porte du paradis, parce qu'il n'a pas eu assez d'argent pour faire dire des messes. Comme si M. Oltramare avait le

(1) Les protestants, comme les révolutionnaires, argumentent beaucoup sur les frais de culte pour soulever les catholiques contre leur clergé. Chez les protestants, cependant, le casuel existe comme dans toutes les religions où les ministres interviennent dans les cérémonies particulières. Sans parler des leçons de religion, ou catéchismes, qui sont une source abondante de revenu pour beaucoup de ministres, voici des enterrements qui ne sont guère gratuits. L'an dernier, un catholique de Genève, se trouvant à Paris, après avoir conduit le deuil d'un de ses parents protestant, demanda s'il y avait quelque rétribution à payer à M. le pasteur Coquerel, qui avait fait le service. On lui répondit qu'il devait lui donner au moins 100 francs. Ceci est dit sans intention de blâme, mais uniquement pour constater un fait.

droit de ne pas voir, dans le premier venu de nos catéchismes, que le saint sacrifice de la messe est offert le dimanche et les jours de fêtes obligatoires pour tout le peuple chrétien. Comme s'il n'y voyait pas que le saint sacrifice n'est jamais offert, même dans des intentions particulières, sans que l'application des mérites de la rédemption ne soit faite à tous les fidèles sans exception. On demeure confondu, à la vue d'un pareil parti pris de tromper. C'est à se demander si l'on rêve, ou si l'on veille; on ne sait, en vérité, lequel est le plus digne de commisération, ou de celui qui vient débiter froidement ces impostures péniblement enchassées dans des phrases à effet, ou de l'auditoire qui accepte avec impassibilité ces assertions controuvées, indignes de gens qui voudraient avoir le moindre souci de leur propre dignité et de celle de leur pays.

M. Oltramare n'a pas redouté de déverser le ridicule sur les sacrements. Les prêtres catholiques, s'est-il écrié, n'imaginent-ils pas, avec leur baptême, donner une infusion de foi! Et vous, M. Oltramare, quel comédie jouez-vous donc alors que vous conférez ce signe mystérieux qui, suivant nous, catholiques, constitue le chrétien membre du corps de Jésus-Christ? Ici le ministre a mis à nu la plaie rationaliste la plus vive du protestantisme. Cette plaie consiste dans la négation du commerce spirituel établi par la religion entre le ciel et la terre. En ce point réside le dissentiment pratique le plus formel entre les catholiques et les réformés. C'est là que, par un lien logique, aboutissent les notions si distinctes des deux doctrines sur la grâce et la justification du pécheur. Tandis que les réformés ne voient dans ces rites divins qu'une sorte de gage des promesses évangéliques, et qu'ils ne leur assignent d'autre fin que celle d'assurer le fidèle du pardon de ses péchés et de l'affranchir des terreurs de la loi, les catholiques attribuent aux sacrements la vertu efficace de conférer la grâce sanctifiante et de produire la sainteté et la justice.

Pour nous, les sacrements sont des canaux spirituels qui conduisent jusqu'à l'homme la vertu qui découle des souffrances du Christ. Pour les reconnaître, il faut admettre franchement la possibilité d'un commerce surnaturel constant entre Dieu et l'âme humaine, unissant le ciel et la terre, le temps et l'éternité. L'É-

glise, par ces signes symboliques, rattache immédiatement notre condition inférieure à un ordre plus parfait, plus élevé, le monde des intelligences. Les sacrements, en rapprochant de nous le monde supérieur, nous en communiquent les vertus. L'homme reçoit une première naissance sur la terre ; le baptême le fait maître à la vie du ciel. Il a un père sur la terre ; il a un père dans le séjour éternel. Ainsi de tous les autres sacrements.

Voilà ce que Messieurs de la religion réformée appellent nos superstitions. Nous répondons sans hésiter : Voilà ce qui fait notre gloire, notre force, notre consolation ; voilà les moyens divins qui édifient dans notre âme, quand elle veut y correspondre, la sainteté et la justice. Inutile d'ajouter que M. Oltramare a énoncé toutes ses assertions sans discuter, sans alléguer de preuves, sans citer aucun des textes bibliques sur lesquels la tradition apostolique appuie ses enseignements. Il a bâti à plaisir une Église catholique fantastique ; et il s'est évertué à la pourfendre de ses anathèmes. En vérité, l'entreprise est glorieuse et le courage sans pareil.

Pour terminer, le ministre a derechef célébré les merveilles de la civilisation protestante. C'est l'Irlande, c'est l'Amérique Méridionale, c'est l'Espagne, c'est l'Italie livrées par le catholicisme à l'ignorance, à l'abrutissement et à la pauvreté. Ces Messieurs ont un effroi particulier de la pauvreté, et il paraît que leur christianisme ne vise guère à enseigner la résignation. L'éminente place réservée dans l'Église de Dieu aux membres souffrants de Jésus-Christ les touche peu. La vérité est que les protestants ont horreur de la pauvreté bien plus qu'ils n'en sont intérieurement touchés. Ceci est un résultat immédiat de la doctrine du salut gratuit. Comment l'horreur pour la pauvreté ne se substituerait-elle pas à la compassion, dans ce christianisme réformé qui enseigne que les souffrances des hommes, quelque vertueux qu'ils puissent être, ne sauraient avoir aucun mérite devant Dieu. Le catholique met ses peines aux pieds de la croix de Jésus-Christ. Il souffre en union avec son Sauveur. Là est tout son espoir, toute sa consolation. Le protestant, s'il est conséquent avec sa doctrine, ne le peut pas. Grâce à Dieu, sur ce terrain pratique des œuvres de miséricorde, les protestants échappent

continuellement à la doctrine dénaturée de la prédestination. Chaque jour ils témoignent, par leurs actes, que les réformateurs ont méconnu le cœur de l'homme, au même degré qu'ils ont méconnu la charité du Rédempteur. Néanmoins, combien de traits encore trahissent la funeste influence du point de départ ! C'est en se plaçant sur le terrain pratique, que l'on découvre les traces si lentes à disparaître des doctrines fausses. Dans la doctrine catholique, l'homme est régénéré par les mérites de Jésus-Christ jusque dans le fond de son âme ; ses facultés dégradées se relèvent, sa volonté infirme se guérit. D'après le système protestant, la justice demeure en Jésus-Christ ; elle n'est transmise à l'homme que sous un rapport extérieur. Les catholiques disent : le Dieu sauveur s'empreint dans le fidèle, et celui-ci devient une imitation vivante de Jésus-Christ. Mais les réformés répliquent : le Rédempteur couvre l'homme de son ombre et dérobe son injustice aux yeux de Dieu, ses péchés passés et présents sont voilés, car la volonté n'est point guérie par la justification. Cette doctrine est textuellement extraite de Luther, de Calvin et de Melancton. Qu'un grand nombre de protestants repoussent maintenant de toutes leurs forces ces systèmes aussi injurieux pour la puissance et la bonté de Dieu, que pour la liberté de l'homme, cela est évident ; mais il en est qui y persistent toujours.

Il est incontestable, à nos yeux, que les points de vue si différents sous lesquels les catholiques et les protestants envisagent ce que l'on appelle aujourd'hui le problème de la misère, ne soient le résultat de ces deux doctrines si dissemblables touchant la justification de l'homme et le mérite des œuvres. La vue de l'indigence importune le protestant, elle soulève en lui le dégoût ; il va faire les plus grands efforts pour voiler ce spectacle dégradant.

Tandis que la civilisation protestante élève des lavoirs publics pour ses pauvres, la civilisation catholique engendre la Sœur de Charité, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu qui s'enferment dans les hôpitaux et les maisons de fous, les Frères de la Merci, pour le rachat des captifs, et tant d'autres corporations religieuses qui s'abaissent, par dévouement, au niveau du pauvre, s'identifient à lui et lui enseignent, par l'exemple, à porter la croix de Jésus-Christ. Nous l'avouons franchement, la vue de ces haillons nous

importune moins que nous ne sommes préoccupés de la pensée de voir les malheureux qui les portent oublier d'unir leurs souffrances aux souffrances de Jésus-Christ, et méconnaître la dignité du chrétien dont la misère ne saurait altérer l'auguste caractère. Puis il nous arrive d'assister à la mort du pauvre ; quand nous voyons sa triste demeure visitée par Jésus-Christ ; quand, sur ce front déjà glacé, nous voyons s'épanouir la confiante allégresse de l'espérance et de la résignation ; quand nous voyons le prêtre ouvrir le ciel à cette âme naguère si abjecte, maintenant réconciliée avec son Dieu et purifiée par l'offrande de son sacrifice ; oh ! alors, c'est vrai, nous ne songeons pas à maudire la pauvreté, nous admirons la miséricorde divine qui visite ainsi, à la dernière heure, par le ministère de son sacerdoce, tant d'âmes que le monde méprise et délaisse sans pitié !

Le bien-être matériel joue un grand rôle dans les préoccupations réformées. Nos ministres en font un des indices assurés de la foi au pur Évangile. On avouera que ce n'est pas là captiver l'homme par les côtés les plus relevés de sa nature. La tendance est constante ; c'est un trait de mœurs saillant. Cette continuelle recherche du bien-être provoque l'égoïsme ; elle est exclusive de la grandeur morale et de la manifestation du beau dans les développements extérieurs de la civilisation. Lisez le premier venu des romans protestants, vous y verrez toujours *le comfort* être le signe précurseur de la régénération morale. La théière brillante, les gâteaux appétissants, le foyer étincelant d'un feu clair, sont la récompense immédiate d'une vie mieux ordonnée. Cette régénération de l'appartement et du mode de vivre est tout au moins connexe de l'apaisement des passions. Il n'est pas possible de dissimuler tout ce qu'il y a de faux, de puéril, de mesquin et aussi de souverainement coupable dans ce but charnel sans cesse présenté comme le terme des luttes en cette vie. Comme si, à cet endroit, le sentiment de pure nature ne parlait déjà pas assez.

Un trait particulier a caractérisé M. Oltramare : c'est l'attitude humiliée et sans dignité qu'il s'est donnée devant ses ouailles réformées. Nous ne voulons pas d'autre preuve de la décadence de Messieurs les ministres auprès de leur population. Quelle pitié, que cet apostolat qui ne parvient à se faire écouter qu'en excitant



à la haine et en fomentant les passions contre les catholiques ! Un christianisme positif, ces Messieurs n'en ont plus ; d'ailleurs il y a longtemps que le peuple de Genève en a peu de souci. Pour obtenir quelque faveur, pour rassembler autour de vos chaires une foule déshabituée, vous êtes contraint de flatter de mauvais instincts populaires, d'attiser le feu de la discorde, et, en définitive, de vous faire les courtisans de l'incrédulité.

CINQUIÈME CONFÉRENCE. — *Sur les bienfaits de la Réforme*, par M. Violier.

Qu'il nous soit permis de nous arrêter un instant sur les habitudes oratoires des prédicateurs réformés. Aussi bien M. Violier, notre interlocuteur d'aujourd'hui, est un type du genre. Messieurs les ministres de Genève, pour la plupart, ne sont pas des orateurs, des hommes exercés à l'art de la parole, dans le sens généralement attribué à ce terme. Ce délaissement de l'art oratoire surprend dans un organisme religieux dont le culte entier repose sur l'exhibition de la parole humaine. Est-ce défaut d'aptitude, est-ce dénuement des facultés nécessaires de la part de la génération présente, est-ce pénurie de modèles dans un genre où toujours, et dans tout pays, ils sont rares ? Il est vraisemblable qu'il y a quelque chose de toutes ces causes ; mais la plus puissante provient, sans contredit, de l'habitude de plus en plus répandue parmi les ministres de lire leurs discours. Et quand nous disons lire, il ne faut pas entendre par là une lecture franchement avouée. Ces Messieurs veulent se donner des airs d'orateurs, tout en n'apprenant point leurs sermons et en ne s'exerçant pas à l'improvisation. Pour cela, ils ont inventé tout un procédé qui leur est exclusivement propre, un système de lecture savante, où les gestes, les poses, la pantomime d'un orateur véritable trouvent moyen de se combiner avec la poursuite du manuscrit. Dire l'impression désagréable et l'impatience que causent ces gestes télégraphiques, ces attitudes étudiées, ces pauses démesurées, cette émotion factice accompagnant ces yeux toujours fichés sur des feuilles qui se tournent plus ou moins adroitement, c'est impossible. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce système est aussi éloigné d'une éloquence sincère, partant du cœur, que la nuit diffère

du jour. Comment en serait-il autrement? Le véritable orateur est un cœur d'homme vraiment ému; il produit en dehors les sentiments, les pensées, les passions qui s'agitent au dedans de lui. L'action oratoire n'est chez lui, comme le style, que le vêtement de la pensée qui vit en lui et qui se manifeste sous une forme sensible, toujours dépendante de l'émotion qui l'engendra. Le véritable orateur ne s'asservit jamais complètement à la lettre d'un discours écrit. Il laisse toujours quelque liberté à l'inspiration du moment. Il correspond avec son auditoire, il le tient, il le domine, il le subjugue, et il ne le transporte jamais davantage qu'alors qu'il lance de ces traits imprévus, résultats d'une soudaine impulsion. Se peut-il, de près ou de loin, rien produire de semblable avec ces périodes péniblement élaborées, aussi dépourvues d'émotion que le bois du pupitre de l'écrivain, et autour desquelles se vient systématiquement ajuster une mimique de convention. Quand une méthode aussi fautive, aussi éloignée du naturel est mise au service d'un déclamateur boursoufflé, perpétuellement tendu par une chaleur factice, jugez quel peut être le sort de l'auditoire! Tel était le nôtre, le jour où fut prêchée la cinquième conférence sur la foi réformée, par M. le ministre Violier.

Qu'on ne s'attende point ici à une analyse serrée. M. Violier a déserté le terrain dogmatique où s'était un instant arrêté M. Oltramare, on a vu dans quel but. La foi de ces Messieurs n'est qu'un tissu de répulsions anti-catholiques. Ils ont beau s'en défendre, pour eux la situation est irrésistible. En dépit de leurs efforts, l'indigence éclate au grand jour. Il faut qu'il apparaisse à tous les yeux que leur christianisme ne possède aucune vie intrinsèque, et que, comme il avait été prédit, il leur serait impossible d'insituer un édifice dogmatique quelconque. Après ce lambeau de la prédestination calviniste donné sous le nom du *salut gratuit*, les auditeurs étaient en droit d'attendre l'exposé des conséquences d'une affirmation aussi grave. M. Oltramare ayant déclaré la coopération du libre arbitre de l'homme, dans l'œuvre du salut, nulle et non avenue devant Dieu, certes il eût été séant de dire par quels moyens spirituels l'homme déchu entre en rapport avec son Créateur et persévère dans la voie de justice. Rien de tout cela. M. Violier s'empresse de rentrer dans le nuage de la dia-

tribu diffuse pour célébrer ce qu'il appelle les bienfaits de la Réforme. Le salut gratuit demeure à l'état de dogme unique, ou plutôt il paraît de plus en plus qu'il était amené là comme pierre de scandale, uniquement pour avoir l'occasion de dire que les catholiques croient stupidement obtenir l'entrée du paradis à prix d'argent et qu'ils sont exploités par une race d'impudents voleurs qui se nomme les prêtres.

Les bienfaits de la Réforme ! le sujet prêtait à l'amplification, et M. Violier nous l'a bien fait voir. Ce ministre a distingué deux sortes de bienfaits qu'il attribue à l'apparition des réformateurs : des bienfaits religieux et des bienfaits sociaux.

Bienfaits religieux ; toujours la même redite, la Bible perdue par les catholiques et retrouvée par Luther ; le monde ramené à la foi, à la vérité ; puis M. Violier a tourné court brusquement pour arriver aux bienfaits sociaux.

Les rêves de monarchie universelle de Charles-Quint compromis, l'équilibre européen constitué, etc., etc., enfin quatre affranchissements signalent plus particulièrement la venue du soleil réformé.

Affranchissement de la famille par l'éloignement du confesseur. Ici un tableau risible, s'il n'était dégoûtant, du rôle et de l'influence du prêtre considéré comme ministre du sacrement de pénitence. Ce morceau est un chapitre du livre de M. Michelet sur *le prêtre, la femme et la famille*. Avec de l'esprit de moins et quelques insinuations perfides de plus, c'est la même imagination qui se traîne sans pudeur sur un lieu commun odieux comme la pensée dépravée qui l'inspire. La famille ! Comme si ce n'était pas le catholicisme qui l'avait relevée des abaissements du paganisme, en élevant le mariage à la dignité de sacrement, en proclamant et en maintenant, au prix des plus grands sacrifices, l'indissolubilité du lien conjugal ! Le protestantisme, au contraire, dès son origine, n'a-t-il pas avili le mariage en autorisant des exemples de polygamie, en maintenant le divorce, qui n'est autre chose que la polygamie successive. Et aujourd'hui, alors que nous voyons, uniquement poussé par la haine, le protestantisme s'unir aux révolutionnaires pour établir le concubinage légal créé par le mariage civil, qu'on veuille dire lequel des deux principes est le plus favorable à la dignité de la famille ?

Affranchissement du laïque, A entendre M. Violier, le laïque, dans le catholicisme, ne fait pas partie de l'Église, il est réduit en servage par le prêtre. En entendant proférer cette allégation, on sent s'élever en soi toute une montagne de mépris pour celui qui s'en rend coupable. C'est toujours la manière accoutumée de Messieurs les ministres, d'avoir l'air d'accorder à leurs ouailles des franchises illimitées, tandis qu'au fond leur pauvre peuple ne possède rien de plus que les autres, si ce n'est la faveur d'avoir entre ses mains des instruments de dissolution. En effet, nous catholiques, qu'on tient pour esclaves, nous croyons que Jésus-Christ lui-même a institué un sacerdoce constitué hiérarchiquement, et que ce sacerdoce a mission d'être le gardien de la doctrine et le dispensateur des sacrements. Le fidèle ne sait voir aucun esclavage dans une institution où tout est créé pour son édification et pour son avantage spirituel. Il n'imagine pas qu'il puisse prétendre aux bienfaits d'une doctrine divine sans accepter le corps visible divinement établi pour en transmettre les grâces.

Chez les protestants, que voyez-vous? Ce laïque auquel on vante à tout propos la liberté dont il jouit, depuis quand est-il aussi libre au sein de la Réforme? Eh, mon Dieu! depuis que l'incrédulité et la licence du libre examen ont ravagé le camp. Messieurs les ministres en disant à leurs ouailles : voyez comme vous êtes libres! ne font que constater la perte de leur crédit. Plutôt que d'avouer leur défaite, ils décorent du nom de liberté l'état de décadence où ils sont parvenus.

Il en est de l'émancipation du laïque protestant à Genève, comme de la liberté d'examen et de la liberté de conscience. Ces prétendues conquêtes ne datent que de l'affaiblissement de l'organisme calviniste. Chacun sait avec quelle énergie Calvin constitua la puissance ecclésiastique dans Genève, pour dominer un peuple libertin et indiscipliné. S'il y a dans son œuvre un côté prestigieux, certes c'est celui-là. Qui ignore le régime inquisiteur et draconien que subirent les Genevois pendant 200 ans? Assurément l'autorité cléricale régnait fièrement alors, et les ministres de ce temps-là, qui avaient au moins le mérite d'avoir foi dans leur œuvre, ne songeaient guère à complimenter leurs

ouailles touchant les libertés dont ils jouissaient par rapport à eux.

La vérité est que Calvin mit l'État dans l'Église, et ce régime dura autant que la ferveur calviniste. Au commencement du dix-huitième siècle, quand la foi diminua, quand les orages théologiques et les discussions parurent au sein du corps des pasteurs, pour ne plus cesser, il s'opéra graduellement un revirement curieux. L'État hérita de toute la force morale que le corps ecclésiastique perdit. Au bout de peu d'années, l'Église, à son tour, fut dominée par l'État. Les Conseils de la nation non-seulement réprimèrent les empiètements de la Compagnie des pasteurs, mais ils pesèrent de toute leur force sur les manifestations dogmatiques. Doués d'un sens politique véritable, les hommes d'État virent un danger pour les mœurs et la stabilité de la république dans le latitudinarisme qui gagnait la Compagnie des pasteurs. Toujours ils s'opposèrent aux innovations brusques, et, en définitive, ils défendirent l'orthodoxie calviniste contre leur clergé. Cette sagesse gouvernementale, que bien, que mal, maintint l'équilibre pendant un certain temps. Cependant les germes de dissolution ont atteint leur plein effet. Aujourd'hui la dissidence religieuse triomphe. L'Église nationale, battue en brèche par trois révolutions successives, est un organisme déchu; elle ne sait trouver un reste de vitalité qu'en attisant contre les catholiques le fanatisme d'un peuple qui se glorifie d'être désabusé à l'endroit de toute religion. L'aristocratie, qui soutenait l'Église nationale comme rouage politique, lui tourne le dos et émigre vers le méthodisme, depuis que les phases révolutionnaires l'ont éloignée du pouvoir. Si quelque puissance a grandi dans Genève pendant ces dernières années, à coup sûr ce n'est pas celle des ministres réformés; et vraiment ces messieurs font preuve d'abnégation, en félicitant leurs gens des libertés, grandes assurément, qu'ils se sont arrogées touchant la religion et la personne des conducteurs du troupeau.

L'affranchissement du clergé protestant, d'après M. Violier, est corrélatif de celui du laïque, et c'est naturel, l'un et l'autre répudiant leurs droits comme leurs devoirs. Pour rassurer leurs consciences, Messieurs les ministres ne trouvent rien de mieux

que de proclamer que la vie du prêtre catholique est une vie de servage. Le prêtre, suivant eux, n'a ni patrie, ni famille, ni affection. C'est un automate aux ordres de Rome. Certes, les liens qui rattachent le prêtre à la hiérarchie sont formels; mais ils sont librement consentis, et en présence de ces milliers de prêtres admirables qui s'honorent de porter le joug de Jésus-Christ, on ne sait vraiment comment qualifier l'action de ces déserteurs du drapeau qui veulent absolument que les prêtres fidèles soient des victimes cloîtrées. Ceci est d'une puérité sans égale. C'est toujours la préoccupation protestante, de croire que là où il y a obéissance, la liberté ne peut exister.

Le dernier affranchissement célébré par M. Violier a été l'affranchissement de la pensée. Élucubration ridicule est sans portée, puisée dans Voltaire, dans Rousseau, dans M. Cousin, dans Michelet et Quinet, enfin dans les plus méchants pamphlets démagogiques. Et ces Messieurs voudraient être pris au sérieux!

Puis, M. Violier a recommencé l'éternel voyage à travers l'Irlande, l'Amérique, l'Espagne, l'Italie, pour opposer l'éclat du soleil réformé aux rayons du soleil catholique si peu propre, assurent ces Messieurs, à féconder le commerce, l'industrie, le travail physique et matériel de l'homme. L'éloge a dépassé tout ce que nous avons entendu. Que M. Violier n'a-t-il déclaré que le protestantisme avait découvert l'esprit humain! cette découverte n'eût pas été plus surprenante que la découverte de la Bible par Luther.

Trois événements, entre les autres, ont contribué à bouleverser la face du monde au seizième siècle : l'invention de l'imprimerie, la renaissance des lettres antiques et la découverte de l'Amérique. Nous ne voyons pas que le protestantisme ait quoique ce soit à revendiquer dans la mise en activité de ces trois moteurs qui ont lancé l'humanité dans de si grandes et de si nouvelles aventures. Si au moins la Réforme pouvait réclamer l'imprimerie! Après cela, le monde a suivi sa course; le protestantisme s'y est présenté comme un fait considérable, sans doute, bien propre à mettre en évidence les ferments de l'esprit nouveau. Loin de nous poser en obstinés détracteurs, nous accorderons volontiers que l'esprit d'indépendance et d'activité

individuelle introduit par la Réforme, a servi les progrès matériels et introduit dans le monde une ardeur nouvelle pour le travail ; mais de là à faire du protestantisme, comme M. Violier, le pivot de l'humanité, le centre de gravité intellectuel du monde moderne, il y a toute la distance qui sépare une appréciation consciencieuse de l'histoire des exagérations emphatiques d'un plaidoyer malencontreux.

M. Violier, comme M. Oltramare, a particulièrement poursuivi de ses mépris la Savoie et les cantons de la Suisse catholique. Le pinceau des peintres réformés s'est chargé des couleurs les plus vives pour exprimer le dégoût que leur inspire ces pays assis dans les ténèbres de l'ignorance et de la pauvreté catholique.

L'attaque à la Savoie était au moins inconvenante. Ce n'est pas quand la ville de Genève se trouve aussi dépendante, pour toutes choses, qu'elle l'est de la Savoie, qu'il est séant de dénigrer une population vaquant auprès de vous à des offices multipliés, lesquels, pour être fort humbles, n'en sont pas moins essentiels. A Genève, le peuple protestant diminue chaque jour, soit par voie d'extinction naturelle, soit par la manie de l'émigration ; force est bien que la ville se peuple de gens du dehors qui viennent occuper les positions modestes et besoigneuses dédaignées des protestants. Dans cette masse d'étrangers que Genève reçoit à son corps défendant, les Savoyards comptent pour beaucoup. Dites si les Savoyards ne se distinguent pas ici, comme partout, par leur probité, leur moralité, leur patience, la modération de leurs désirs ? Est-ce par esprit de générosité que vous conservez dans vos familles ces serviteurs dévoués, fidèles, discrets, et dans vos ateliers ces artisans à coup sûr moins rebelles, moins envieux, moins indisciplinés que ceux de l'ancienne population ? Dans vos moments de sincérité, que de fois ne vous est-il pas arrivé de louer les qualités de ce peuple que vous méprisez, et de dire : Ah ! si les nôtres étaient comme cela !

Quant à la population de la Savoie qui reste fidèle au sol natal, ce n'est pas nous qui dirons qu'elle ne faillit pas à bien des endroits. La flatterie est aussi détestable que l'injustice, et Dieu nous garde de l'employer au moment où la Savoie trop souvent semble accueillir le dissolvant révolutionnaire qui a pénétré chez

elle, et dont le protestantisme genevois favorise si ouvertement les menées. Mais si nous lui reprochons quelque chose, ce ne sera à coup sûr ni son ignorance, ni sa pauvreté.

Venir, du haut de la chaire d'une ville, reprocher sa pauvreté à la population d'un pays coupé d'énormes montagnes, et souvent peu favorisé, c'est tout simplement se targuer d'avoir pris la peine de naître dans un lieu plutôt que dans un autre, et se glorifier sottement des faveurs de la Providence. Ces ineptes vanteries nous forcent d'aborder une question, celle de savoir ce que deviennent les indigents dans les pays réformés. Les protestants, considérant la pauvreté comme un signe d'infamie, ont fait d'incroyables efforts pour la cacher. Ils ont employé à cette œuvre les biens enlevés aux églises et aux couvents. Chez eux, le législateur a dû intervenir pour soulager des misères auxquelles, dans les pays catholiques, la charité privée apporte une aide suffisante. Malgré tant de soins, la plaie est-elle fermée? Qui ignore, au contraire, qu'elle est devenue plus hideuse que jamais, et que la pauvreté a revêtu dans les pays protestants des caractères de dégradation tels que la civilisation chrétienne n'en avait jamais connus.

N'est-ce pas là le sort de l'Angleterre? Et cette ignominie dans laquelle cette nation laisse croupir ses pauvres et ses ouvriers, réduits à l'état de machines, ne lui était-elle pas cruellement reprochée naguère encore par les dames américaines, dans une réponse adressée par elles aux ladies de Londres, qui avaient jugé bon de se réunir pour faire une motion contre l'esclavage?

C'est trop souvent le propre des protestants, de se vouloir glorifier aux dépens d'autrui, sans se considérer eux-mêmes. A Genève, n'y a-t-il donc pas des pauvres protestants, et pour avoir été constitués en une peuplade d'*ayant-droits* autour des restes des couvents et des hôpitaux catholiques, la misère de ces gens-là est-elle plus relevée? N'est-il pas, au contraire, de notoriété publique que ces *ayant-droits* sont les plus difficiles, les plus exigeants, les moins reconnaissants de tous les pauvres? Et toutes les glorifications du christianisme réformé, dont les ministres n'ont cessé de les entretenir, à quoi ont-elles abouti, si ce n'est à en faire une population révolutionnaire toujours au service



des agitateurs, laquelle, en définitive, a ruiné votre influence politique, Messieurs les ministres. Qui a renversé le gouvernement de votre choix ? Ce sont vos pauvres, prenant au sérieux les maximes de liberté illimitée et d'émancipation progressive que vous n'avez cessé follement de leur enseigner.

Ces Messieurs insistent beaucoup sur l'ignorance des Savoyards. Sans vouloir le moins du monde prétendre qu'il ne faille pas répandre l'instruction dans toutes les classes de la société, il est évident qu'il y a quelque chose de plus humiliant et de plus triste que l'ignorance, c'est une science malsaine qui ne conclut qu'à la démoralisation de l'individu et des masses, sans profit pour l'adoucissement des mœurs et l'accroissement des facultés de l'esprit. Or, ce spectacle désolant des mauvais fruits portés par une instruction primaire mal entendue, n'a-t-il pas trop souvent affligé les yeux dans toute la Suisse, à Genève, et surtout dans le canton de Vaud, que les conférenciers de la Madeleine opposent avec tant d'emphase à ses voisins de la Savoie ? Les Savoyards ne sont pas dépourvus, à l'endroit de l'instruction primaire, au point que vous le voulez dire ; et le seraient-ils, que nous ne leur souhaiterions pas d'échanger leurs mœurs simples contre la brutalité grossière de ce peuple dissolu et amolli par la volupté qu'on nomme le peuple vaudois. Qui ignore quelle course rapide le canton de Vaud a fourni sur cette pente fatale depuis 25 ans, et combien se sont altérées les aimables qualités naturelles qui le distinguaient ? Touchant la religion, il est peu de peuple plus solidement instruit que le savoyard. Sans doute son catéchisme ne ressemble guère au verbiage protestant, qui consiste à faire montre de passages bibliques incohérents ; mais franchement le bon sens s'en accommode mieux et la raison aussi. La nation qui a produit, dans le monde des idées et de la science, des génies bienfaisants tels que saint François de Sales et le comte de Maistre, pour n'en citer que deux, n'a certes rien à envier à quelque civilisation réformée que ce soit.

La Suisse catholique a été taxée d'ignorance et de pauvreté comme la Savoie. Il fallait s'y attendre ; mais ce à quoi on ne s'attendait pas, c'était à voir ces malheureux cantons devenus l'occasion d'un des plus incroyables déploiements du *cant* réfor-

mé. M. Violier a fait un pathétique tableau de la paix dont jouit la Suisse au milieu des autres nations de l'Europe en proie à d'interminables révolutions. Et cela, assurait-il, grâce à la civilisation réformée. Voyez, disait-il, la France oscillant sans cesse entre le despotisme et la licence ; nous, au contraire, nous réalisons l'âge d'or des temps politiques. Sans le vouloir, M. Violier a copié ici un des articles quotidiens de la *Revue de Genève*. Dieu sait cependant si cette levée en masse du protestantisme helvétique, à l'occasion du *Sonderbund*, ne fut pas une guerre de religion. Dieu sait si les malheurs, conséquence de cet inique abus de la force, ont trouvé leur terme ! Il y a, en vérité, de quoi être fier d'appartenir à un État aussi dignement gouverné que le nôtre ; et M. Violier, qui s'est montré si dédaigneux pour tant de nationalités catholiques lointaines, ne pourrait-il pas faire un retour salutaire sur notre propre pays, et considérer comment finit un peuple protestant ? Mais qu'est-ce à dire ? ne faut-il pas, à tout prix, que le peuple réformé soit une arche sainte, un peuple de prédestinés, un peuple impeccable, le porte-flambeau de toute lumière et de toute civilisation ?

SIXIÈME CONFÉRENCE. — *Sur les devoirs des réformés*, par M. Jacquet.

L'horizon dogmatique ne doit pas s'agrandir. Nous arrivons au terme du Symbole réformé, et la solution pressentie dès le premier jour se réalise pleinement. Messieurs les délégués du Consistoire avaient été mis au défi de présenter, sous le nom de doctrine réformée, autre chose que des répulsions anti-catholiques : le lecteur a pu voir si la prévision était juste. Pour qu'il en fût ainsi, il y avait deux sortes de motifs : les uns tiennent à la nature intime des convictions protestantes, les autres à la position spéciale de l'église nationale de Genève vis-à-vis des autres fractionnements réformés. Dans cette manifestation solennelle, il fallait à tout prix réaliser une certaine uniformité. Il le fallait pour les catholiques, auxquels on s'imagine faire illusion. Il le fallait pour une infinité de protestants que la multiplication des sectes offusque et éloigne de la pratique religieuse. Sans doute M. Cougnard avait prudemment proclamé la nécessité de la va-

riété dans l'unité dont se flatte le protestantisme. Néanmoins, cette apparence d'unité ne se pouvait produire qu'à la condition de professer le plus complet latitudinarisme. C'est en vain que s'en défendront Messieurs les ministres, le côté négatif de leur déclaration a tout envahi.

Aucune affirmation claire sur la divinité de Jésus-Christ, aucune sur la Trinité, aucune sur l'Incarnation, aucune sur les sacrements, aucune sur ce que les réformés entendent par l'Église, aucune sur le ministère évangélique et le sacerdoce. Certes, voilà de nombreuses lacunes, et la tactique n'est pas difficile à percer à jour. S'ils eussent agi autrement, la dispute naissait à l'instant, l'auditoire se divisait. Mais travestir le catholicisme, mais réunir en un seul faisceau mille calomnies cent fois réfutées, mais faire violence à toute science sérieuse, mais oublier toute controverse intestine pour se livrer à l'attaque contre l'adversaire commun; oh! alors, cela est permis devant quel auditoire réformé que ce soit. Ici les nuances se fondent dans l'unité basée sur la haine. La foule se montre ravie, et les déshabitués des prêches ordinaires consentent à venir. Il sera pourtant accordé de dire que le frein imposé par ce christianisme-là n'est pas lourd. Pour avoir bafoué une fois de plus, devant le peuple de Genève, les croyances des premiers-nés de la civilisation chrétienne, Messieurs les ministres s'imaginent-ils plus que par le passé avoir institué une conviction religieuse efficace au cœur de leurs gens?

M. le ministre Jacquet avait accepté la charge de résumer l'ensemble des attaques, et celle de formuler au troupeau la ligne de conduite à tenir en présence de la situation que les circonstances font à l'église de Genève. Les catholiques doivent des remerciements particuliers à M. Jacquet. Il n'est pas possible de manifester avec plus d'évidence l'absurdité du point de départ du protestantisme que ne l'a fait son exposition. Le réformé, a dit M. Jacquet, doit former sa foi, la nourrir et la propager. Nous insisterons quelques instants seulement sur le premier point.

Pour former sa foi, le réformé doit prendre la Bible, cette Bible que Luther, a dit M. Jacquet, trouva scellée avec une chaîne de fer dans les murailles des couvents. S'il cherche dans ce livre avec la ferme intention d'y trouver la vérité nécessaire à son sa-

lut, il la trouvera, qu'il soit savant ou ignorant ; il n'a qu'à lire ; il lui sera accordé suivant la mesure de sa bonne volonté. Le livre est suffisamment clair pour tous. Le réformé est libre d'interpréter le livre à sa guise. Toutefois, ajoute M. Jacquet, il se gardera bien d'y voir aucun de ces dogmes romains dont mes collègues et moi nous vous avons démontré la fausseté.

Ces Messieurs parlent toujours de la Bible, comme si, nouveaux Moïse, ils venaient de descendre du Sinäi portant entre leur mains le livre de la loi qu'ils tiendraient de Dieu même. Cette Bible dont ils parlent toujours, Messieurs les conférenciers n'ont pas pris la peine de faire son histoire, de nous apprendre où ils l'avaient prise. Ils se sont bien gardés de nous dire aussi que les Saintes Écritures ont reçu le contact de chaque réformateur, qu'elles ont été écourtées, modifiées, changées au gré du libre arbitre de tout réformé qui a voulu se poser comme docteur de la loi. Croient-ils que la science catholique n'a pas connaissance de tout le travail de reconstruction opéré sur l'Ancien et le Nouveau Testament sous l'influence des doctrines protestantes ? Le livre a été maintes fois contraint, par voie de sophistication, de manifester des doctrines auxquelles ses auteurs n'avaient jamais songé. Les ministres n'ont pas craint, pour atteindre ce but, de retrancher arbitrairement, dans la Parole de Dieu, les passages qui leur déplaisaient, et d'y ajouter audacieusement les dogmes qu'ils avaient inventés (1). Si bien que le réformé, qui en appelle perpétuellement au pur Évangile, ne possède en réalité qu'une Parole de Dieu revue, corrigée et falsifiée par la main des hommes. Tout, dans ce système, fait injure au bon sens et à la raison. Telle est la mystification que supporte le peuple qui se veut dire le plus éclairé de l'univers. Ses ministres lui disent : Sondez la parole de Dieu ; mais il ne

(1) Nous renvoyons, pour cette question des falsifications des Bibles protestantes, aux articles spéciaux déjà publiés par les ANNALES, et à ceux qui suivront dans les prochains numéros. Quant aux lecteurs qui voudraient trouver immédiatement et dans un travail succinct des preuves à l'appui de notre grave assertion, nous les renvoyons au savant ouvrage qui a pour titre : La lecture de la Sainte Bible en langue vulgaire, jugée d'après l'Écriture, la tradition et la saine raison, par Mgr Malou, évêque de Bruges. Tome II, p. 207 et suivantes. Louvain 1846.

peut lire la Parole de Dieu qu'à travers les traductions de ses ministres. On lui dit : Jugez la Parole de Dieu avec les lumières de votre esprit ; mais à la condition que vous n'y lirez pas tel dogme et tel autre, mais celui-ci et celui-là. La Bible est incapable de vous tromper, disent les ministres. Mais qu'est-il donc arrivé à Calvin et aux Pères du Synode de Dordrecht, quand ils ont enseigné la prédestination ? Apparemment ils ont cru la voir dans le texte sacré. Cependant, pour ne prendre que l'exemple le plus prochain, voici M. le pasteur Martin qui emploie un volume entier à prouver que cette doctrine de la prédestination, qui a marqué d'un trait ineffaçable la figure intellectuelle des protestants genevois, ne se trouve pas dans la Bible.

La fin de tout ceci est que chez les protestants genevois, l'esprit humain n'est pas constitué autrement qu'ailleurs. Le réformé est enseigné d'autorité par voie traditionnelle, et s'il y a lieu de s'étonner ici de quelque chose, ce sera de la facilité avec laquelle l'homme accepte un système aussi faux dans ses bases que louche dans son exposition, et cela parce que la plus insigne flatterie à l'adresse de l'orgueil humain facilite l'accès de l'intelligence en mettant en jeu les passions.

Nous touchons au terme de cette épiphanie de la foi réformée. Nous savons comment se forme la foi du réformé. Il est de peu d'intérêt de connaître comment elle se nourrit ; quant aux moyens de propagation, ils sont connus de tout le monde. Employons le peu de temps qui nous reste à apprécier la portée de cette manifestation ; elle se peut envisager sous plusieurs rapports.

Le but de ces conférences était évidemment politique. Il faut savoir qu'à Genève le Consistoire est en entier composé de conservateurs ; ce corps est le dernier refuge d'un parti qui se pique de représenter par excellence la vieille nationalité protestante, et qui se flatte toujours de l'espoir de la voir renaître. Les radicaux, prépondérants dans toutes les élections politiques, ne s'inquiètent jamais du Consistoire. Ils ne daignent pas disputer cette part d'influence à leurs adversaires. Or, il arrive depuis deux ans, que la position dictatoriale de M. Fazy est fort jalouée, qu'au sein de son parti il s'est produit des déchirements, et enfin une opposition sérieuse qui se fait une arme contre lui de l'espèce de neutralité qu'il

garde à l'endroit des catholiques. Là dessus les conservateurs d'intervenir et de se coaliser avec la fraction radicale qui prétend évincer M. Fazy, et de s'écrier, en s'unissant aux démocrates-socialistes : Fazy vend Genève aux ultramontains ! Ces clameurs, répétées sur tous les tons, ont fini par émouvoir la partie du peuple protestant, au sein de laquelle règne une vive animosité contre M. Fazy. Voyant cela, Messieurs les ministres et Messieurs du Consistoire ont jugé le moment opportun pour frapper un grand coup contre le parti Fazy, en s'efforçant de surexciter la haine à l'endroit des catholiques, toujours si vivace au cœur du Genevois réformé, qu'il soit ou non déchristianisé. Tel était le but des fameuses conférences ; le mobile purement politique était si évident, que l'on a vu s'associer de cœur à la manifestation nombre de méthodistes qui tiennent l'église nationale et ses ministres pour des fauteurs d'iniquité, nombre d'individualistes qui ne hantent aucun temple, mais qui regrettent la nationalité protestante et qui se réjouissaient de voir le peuple redoubler de fureur contre les catholiques, enfin nombre de radicaux déshabitués de l'église par irrégion formelle, mais qui sont ravis de voir les ministres souffler le feu de la discorde et se faire, au profit de leurs visées, courtiers d'élection contre M. Fazy.

Dans notre pays tout périt, et les mœurs, et la science sérieuse, et la dignité des caractères. Quelle preuve plus évidente de ces abaissements, que cet apostolat des délégués du Consistoire ? Il n'y a de persistant que la haine contre les catholiques ; aussi cette éternelle rancune est-elle devenue un levier dont chaque parti use à son tour. Aujourd'hui ce sont les conservateurs qui veulent, par son moyen, renverser le gouvernement Fazy ; en 1846, M. Fazy détermina la révolution qui l'a porté au pouvoir, en persuadant au peuple de Genève que les conservateurs étaient les alliés des Jésuites.

De cette entreprise, quelle sera l'issue ? Ce n'est point ici le moment d'émettre à ce sujet même des conjectures ; mais il importait de manifester au service de quels intérêts les ministres appliquent leur zèle. De toutes ces excitations, il est résulté une grande agitation anti-catholique, où le sentiment religieux véritable joue un très-petit rôle, mais qui intervient cette année comme

élément fort distinct au milieu de la triste mêlée des passions qui troublent les Genevois.

Si, pénétrant plus avant dans l'intimité des esprits, on se demande quel peut être le fruit religieux d'une pareille prédication au sein de la population réformée, nous répondrons sans hésiter qu'il ne saurait être que déplorable. Les protestants détestent un peu plus les catholiques que par le passé, pour cela seront-ils meilleurs? Cette foule est sortie du temple remplie de sentiments d'animosité; ce peuple s'est répandu en propos grossiers, en invectives contre les catholiques, en sera-t-il plus chrétien, plus moral et plus agréable à Dieu? Le langage passionné des ministres aura fortifié les préventions, endurci l'ignorance; on a cherché querelle à des ouvriers, à de pauvres domestiques; on aura livré aux railleries des enfants, d'humbles servantes; les rapports entre les deux populations sont devenus plus aigres, plus difficiles que jamais. Voilà les heureux fruits de la prédication du pur Évangile.

Nous n'ignorons pas que dans un certain monde l'enthousiasme est grand, qu'il ne connaît pas de bornes, que les espérances s'exaltent. Il en est qui, dans leur ferveur, s'écrient que Messieurs les conférenciers ont prêché dans Genève une seconde réformation, que les catholiques s'ébranlent, et qu'assurément on ne dira pas la messe dans leur nouvelle église. Ce zèle, sans doute, est brillant; mais combien de fois n'avons-nous pas vu la population protestante en proie à des surexcitations semblables et sans résultat pour ses progrès d'aucune sorte! N'en fut-il pas de même en 1835, à l'époque du jubilé? L'on peut dire aujourd'hui à quoi ce déploiement d'enthousiasme fanatique a conduit. Eh, mon Dieu! le peuple genevois n'a recueilli, de tous ces discours, que les fruits amers des révolutions et des dissensions politiques. Et il en sera toujours ainsi, tant que sous prétexte de parler religion à un peuple, on ne rougira pas de faire appel à ses passions, et de soulever en lui le démon de l'orgueil et de l'envie.

Depuis 1835 et avant, l'église nationale a eu beau se faire rationaliste et abonder dans les idées du siècle, cela n'a pas empêché que les bourgeois de Genève ne l'aient délaissée et n'aient accompli deux révolutions pour abaisser sa puissance politique. Grand nombre de protestants pieux se sont tournés vers le mé-

thodisme, croyant y trouver pour leur âme des satisfactions qu'ils ne rencontraient plus dans l'enseignement officiel. Il en sera de même de l'agitation produite par les conférences, et nous ne donnons pas un an à l'église nationale pour qu'elle n'ait lieu de se repentir de son succès présent. De sa part, il serait téméraire de trop compter sur cette masse populaire qui a trouvé intéressant de venir entendre les ministres, parce que les ministres se sont abaissés à parler le langage des clubs. De son côté le méthodisme ne se laissera point gagner par les avances des Ariens de l'établissement national. Au sein de la partie sérieuse de l'église nationale, déjà des signes de réprobation éclatent contre les conférences. Il y a des pasteurs qui se sentent profondément humiliés du rôle d'orateurs de populace qu'ont revêtu leurs collègues à la Madeleine. D'autres, et parmi eux beaucoup de laïques, ne peuvent se dissimuler les dangers d'une provocation aussi insensée. M. Cougnard a soulevé des témoignages de désapprobation dans le temple même de la Madeleine pendant qu'il glorifiait la division des esprits. Évidemment beaucoup de protestants qui professent leur religion avec la plus entière bonne foi, sans jamais avoir songé à en examiner les fondements, sont loin d'accorder leur adhésion à de pareilles doctrines. Il y a, parmi les membres laïques du Consistoire, des hommes graves, des magistrats, d'anciens conseillers d'État, des hommes qui partout et toujours professent hautement les opinions politiques les plus conservatrices, et qui même se montrent animés de sentiments bienveillants pour les catholiques. Eh bien, ces hommes graves, si leur langage est sincère (ce que nous ne mettons pas un instant en doute), s'ils ne sont pas victimes du plus incompréhensible aveuglement, ne peuvent qu'être sérieusement affligés en voyant des membres de leur clergé se compromettre de la sorte et compromettre avec eux l'honneur et la moralité du pays, en établissant publiquement la solidarité de la foi réformée avec des doctrines subversives qu'ils n'ont cessé de réprouver.

Si, au dedans, l'église nationale n'a guère lieu de s'applaudir de l'œuvre des conférences, au dehors l'effet sera plus funeste encore. Aujourd'hui les discussions religieuses tiennent une grande place dans le monde; à coup sûr la surprise sera grande,



quand on verra quelles informes diatribes ont donné, sous le titre d'exposition de la foi réformée, six pasteurs de l'église de Genève, avec l'approbation de leur Compagnie et sur l'invitation des membres laïques du Consistoire. Cet indigeste amas de plates accusations, tombées depuis un demi siècle à l'état de lieux communs à l'usage des plus vulgaires souteneurs de l'incrédulité, fera ouvrir les yeux à ceux qui tiennent encore l'école de théologie de Genève pour une atmosphère scientifique où l'on discute avec calme et gravité. Le protestantisme, et toutes les intrigues prosélytiques qui s'agitent sous son nom, sont en suspicion auprès des hommes d'État et auprès de tous les esprits sérieux qui s'appliquent à l'étude des causes des bouleversements sociaux. La coopération protestante a été trop visiblement discernée au milieu des entreprises qui ont agité l'Europe durant ces dernières années, pour que les soupçons ne se soient pas fortifiés. Aujourd'hui encore l'analogie des insinuations protestantes et des provocations socialistes à l'adresse de certaines populations dévoyées, en France par exemple, est si visible, la connivence est si fréquente, que les tribunaux et les autorités administratives de ce pays, qu'on n'accusera certes pas d'un trop grand zèle catholique, n'hésitent pas à les confondre dans une commune réprobation. Cette nouvelle apologie de la foi réformée est peu propre à calmer ces appréhensions. Dans un seul ensemble, les vieilles répulsions dogmatiques des protestants et les attaques immorales des philosophes révolutionnaires se combinent sous la plume des plus hargneux, des plus sentencieux, des plus gourmés sophistes qui soient au monde. Il y a là de quoi faire réfléchir les moins avisés, si l'on songe surtout que ces conférences ont eu pour but de démontrer justement le contraire de ce qu'elles ont tenu, c'est-à-dire de prouver que le protestantisme n'est point une pure négation, mais un christianisme virtuel capable de faire le bonheur de l'individu aussi bien que de réaliser la stabilité au sein de la société.

---

Quelqu'un ayant envoyé à un certain nombre de personnes qui s'étaient abonnées chez M. Marc Mehling, imprimeur des ANNALES, rue de la Corrairie, n° 12, à Genève, une circulaire en les invitant à s'abonner à l'avenir chez le signataire de cette circulaire, M. Marc Mehling se borne, lui, à annoncer à tous les abonnés des ANNALES qui ont bien voulu s'adresser à lui jusqu'à présent, qu'il continue, en vertu d'arrangements réguliers, à recevoir les abonnements comme par le passé, à régir la comptabilité et à se charger des annonces qui sont sa propriété.

---

## MÉLANGES ET NOUVELLES.

---

ENCOURAGEMENTS ET AVIS DONNÉS PAR LE SOUVERAIN PONTIFE AUX ÉCRIVAINS CATHOLIQUES. — Le Pape, dans sa lettre encyclique du 21 mars 1855, donne aux évêques de France, avec les témoignages les plus touchants d'une affection vraiment paternelle, des conseils qui respirent une prudence toute céleste, dictée par la sagesse qui vient d'en haut. Après leur avoir recommandé de réunir tous leurs efforts pour combattre d'un commun accord les nombreux adversaires de l'Église, il fait une vive peinture de la lutte que la Fille du Ciel a maintenant à soutenir contre les puissances de l'enfer; il signale surtout le débordement de mauvais livres et de journaux impies ou hérétiques, par lesquels l'ennemi de Dieu et des hommes voudrait bouleverser le champ du père de famille et ébranler le roc invincible de la chaire du Prince des Apôtres. Le Vicaire de Jésus-Christ instruit ensuite par de salutaires avis, et anime par des encouragements pleins d'un zèle apostolique, les écrivains qui s'opposent avec les armes puissantes de la vérité à ce déluge d'erreurs. Oh! qui pourrait dire combien la parole du successeur de saint Pierre nous a enflammés à poursuivre avec une nouvelle ardeur la carrière où nous sommes entrés, et à y pratiquer avec une pieuse fidélité les règles qu'il nous a tracées! Ses

exhortations ont été une douce harmonie pour nos oreilles, une sainte jubilation pour nos cœurs, *IN AURE MELOS, IN CORDE JUBILUS*.

Le Souverain Pontife nous appelle à la défense des droits et de l'autorité du Siége apostolique. C'est avec joie que nous consacrerons à cet objet plusieurs articles de notre Revue. Nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs les preuves lumineuses par lesquelles saint François de Sales démontrait aux protestants de son temps la nécessité de reconnaître le chef que Jésus-Christ a donné à son Église. Ces preuves ont été recueillies dans les actes de sa canonisation, et ont mérité les éloges des commissaires apostoliques qui dirent que les Athanase, les Ambroise et les Augustin n'avaient pas plus ardemment que lui soutenu et défendu la foi. La Mère de Chaugy, supérieure de la Visitation, qui rapporte ce fait, ajoute que l'on jugea qu'elles étaient capables de faire autant de fruit parmi les hérétiques pour leur conversion, que l'Introduction à la vie dévote en avait fait parmi les catholiques pour la dévotion. Le prodigieux nombre de conversions que saint François de Sales a opérées dans le Chablais, où il avait fait usage de ces armes spirituelles, sont une preuve que cette assertion reposait sur une heureuse espérance.

Nous ferons aussi usage d'un traité que Fénelon a composé en latin sur l'infailibilité du Saint-Siége, et qui est peu connu, parce qu'il n'a été imprimé qu'après sa mort. Enfin nous ajouterons le témoignage de plusieurs protestants qui ont reconnu eux-mêmes la futilité des objections par lesquelles on a cherché à obscurcir la clarté et la solidité des preuves apportées par les catholiques.

On voit par là que nous ne présenterons pas des preuves nouvelles ; nous tâcherons seulement d'exposer avec force et clarté les preuves anciennes par lesquelles ceux qui nous ont précédé ont vaincu les hérésies de leur temps ; nous nous servirons avec une pleine confiance des armes qu'ont employées nos pères, auxquels le poète Sauteuil adressait ces beaux vers :

Vicistis stygias vos quibus hæreses  
 Hæc nos accepimus tela superstites ;  
 His pugnamus adhuc, nec dubio exitu  
 His armis quoque vincimus.

« Je marcherai, dit saint François de Sales, par les routes anciennes. Je ne dirai rien de nouveau, et il n'y aura presque rien du mien dans tous ces écrits que le fil et l'aiguille ; le reste ne me coûtera que le travail de le dé-coudre pour le recoudre ensuite à ma façon. »

M. CHENEVIÈRE ET SON ÉLÈVE. — Un élève de M. le professeur Chenevière avait dit dans un journal de Genève : « Nous croyons que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, un avec son Père. Il a la nature humaine et la nature divine, c'est l'Homme-Dieu. » Nous nous réjouissons et nous ajoutons : Mais M. Chenevière, ancien professeur de théologie de l'église nationale de Genève, n'avait pas trouvé, lui, dans sa Bible, la divinité de Jésus-Christ. Il en avait fait.... UNE QUATRIÈME CATÉGORIE DES ÊTRES SPIRITUELS !...

M. Chenevière a prié son élève de nous donner un DÉMENTI FORMEL. Très-bien.

Toutefois, quant à M. Chenevière, nous le prions de vouloir bien peser son DÉMENTI FORMEL :

Premièrement, avec les mots suivants qu'il a écrits en 1851, dans son ouvrage : *Du système théologique de la Trinité*, par M. Chenevière, 3<sup>e</sup> partie, chap. 4, § 2, page 187, ligne 4<sup>e</sup> : « IL EXISTE DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ÊTRES INTELLIGENTS : L'HOMME, L'ANGE, JÉSUS-CHRIST, L'ÉTERNEL.... »

Secondement, avec ces mots de M. l'élève, non moins curieux : « M. Chenevière, qui a été notre professeur, n'a jamais varié sur l'idée qu'il se fait de Jésus. Notre Seigneur est pour lui UN ÊTRE A PART, un être qui n'est pas Dieu, ni ange, ni homme, mais le fils de Dieu, et nous avons trouvé dans notre Bible, comme dans toutes les Bibles que nous connaissons, ce qu'il a trouvé dans la sienne. »

Donc :

Non-seulement M. Chenevière a trouvé dans la Bible que Jésus-Christ est une quatrième catégorie des êtres intelligents, mais Monsieur son élève l'a trouvé aussi.

Donc aussi :

Le même élève qui, au mois de décembre 1852, avait trouvé dans sa Bible que Jésus-Christ était « un avec son Père, ayant la nature divine et la nature humaine, » n'y trouve plus, au mois de mars 1855, que le système de M. Chenevière, c'est-à-dire « Jésus-Christ une quatrième catégorie des êtres intelligents. »

Et puis les deux catéchismes protestants qu'on accuse d'arianisme d'après la Bible !

Et puis M. Malan qui a trouvé dans la Bible tout le contraire de ce qu'y ont trouvé M. Chenevière et M. son élève !

Et M. le pasteur Martin, qui combat « le socinianisme », qui croit « Jésus-Christ non point une créature, mais en qui réside corporellement toute la plénitude de la divinité... » « Jésus-Christ sorti de la substance infinie du Père... » « Celui en qui réside la puissance et la gloire divines...! »

En définitive, quelle est la foi réformée sur Jésus-Christ ?

**M. OLTRAMARE ET LUTHER.** — M. Oltramare, ministre protestant à Genève, a publié déjà six grosses conférences contre la Messe.

Partant du libre examen de sa raison privée, M. Oltramare lit SA BIBLE et SES PÈRES, et y trouve SON IDÉE.

On compte, d'après le docteur protestant Reuss, d'Iéna, 250 manières protestantes d'interpréter les textes de l'Évangile sur l'Eucharistie!!...

Nous voudrions donner la réfutation de M. Oltramare par les plus célèbres théologiens protestants, tels que Grotius, Leibnitz et autres. Nous nous bornons à citer aujourd'hui les lignes suivantes de Luther :

« Luther écrivait à Albert de Prusse, en 1552 : « Cet article (la présence réelle) a été cru et reconnu d'un accord commun depuis les commencements de l'Église chrétienne, jusqu'au jour d'aujourd'hui. C'est ce que prouvent les livres de nos

chers Pères, qu'ils soient écrits en latin ou en grec. Le témoignage rendu par la sainte Église devrait, s'il n'en existait pas d'autres, nous suffire seul, pour nous déterminer à nous tenir rigoureusement au sens du passage et à repousser les folles interprétations des sectaires (les réformés); car il est dangereux, il est terrible d'écouter et de croire quelque chose d'hostile au témoignage unanime, à la doctrine unanime, à la foi unanime de la sainte Église, de contraire à ce qu'elle a enseigné pendant plus de quinze cents ans.

» Élever sur ce sujet des doutes, ce serait ne pas croire l'Église, ce serait la condamner comme hérétique; et le Christ lui-même, avec tous ses apôtres et tous ses prophètes; puisque ce sont ces prophètes et ces apôtres qui ont fondé cet article de foi: « Je crois à la sainte Église. » Ils sont les garants de notre foi, puisque nous lisons dans saint Matthieu (ch. XXVIII, v. 10): « Voici, je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la fin du monde; » et dans saint Paul (1 Tim. ch. III, v. 15): « L'Église de Dieu est la colonne et le rempart de la vérité. » D'ailleurs l'opinion des sectaires qui ne sont pas même d'accord sur ce texte, est une assez forte preuve de leur déraison: divisés en autant de sectes qu'il y a d'interprètes différents du même texte, ils ne peuvent rien enseigner de bien positif, ni éclairer une pauvre conscience tourmentée par le doute. Tel est le conseil chrétien que j'ai à donner à Votre Altesse; car il n'y pas moyen d'en finir avec eux; il faudrait toujours disputer avec les commentateurs et toujours guerroyer. Que Votre Altesse regarde ce conseil, non comme le mien propre, mais comme celui du Saint-Esprit qui me l'a inspiré par l'organe de saint Paul (Tit. III. ch. 10, 11), lorsqu'il dit: « Tu dois fuir un hérétique; quand il a été admonesté une ou deux fois, tu dois savoir qu'il est DANS L'ERREUR et qu'il a.... »

Jusqu'à ce que luthériens, réformés, sacramentaires se soient mis d'accord entre eux sur leurs deux cent cinquante interprétations, nous nous en tenons, nous, à l'interprétation de l'Église infallible de Jésus-Christ, fondée sur l'Écriture-Sainte et sur la tradition. Peut-être un jour M. Oltramare, en vertu même du libre examen qui peut le faire changer d'un jour à l'autre, arrivera-t-il à la croyance catholique. Pourquoi pas? Il ne serait ni le premier, ni le dernier.

**HOLLANDE.**— Le Souverain Pontife vient de rétablir la hiérarchie ecclésiastique en Hollande, comme il l'a fait pour l'Angleterre. Il y aura à l'avenir, indépendamment de l'archevêché d'Utrecht, quatre évêchés suffragants à Bois-le-Duc, Bréda, Ruremonde et Harlem. La 2<sup>me</sup> Chambre a été saisie de la question; elle a passé à l'ordre du jour, après les explications du gouvernement, fondées sur la liberté religieuse octroyée par la constitution. Ce qui n'empêche pas l'agitation protestante de se manifester sur toute la ligne. Le ministère est changé.

**SOLEURE.**— Nous avons sous les yeux un ouvrage de M. le comte Th. Schérrer de Soleure, intitulé: « Le Saint-Père: Considérations sur la mission et les mérites de la Papauté. » Cet ouvrage est revêtu de l'approbation pleine de bienveillance de NN. SS. les évêques de Strasbourg et d'Arras. Puisse cet excellent petit livre être répandu à profusion parmi les protestants

comme parmi les catholiques. Quel contraste avec ces pauvres brochures de Genève où on s'escrime sérieusement à prouver, à grands coups de textes bibliques, que le Pape est l'antéchrist, la bête de l'Apocalypse, etc., etc. C'est une des productions les plus curieuses de M. le pasteur Gausson. Si son nom ne s'y trouvait pas en toutes lettres, on croirait lire le ministre Jureu ...

On en est-là à Genève au dix-neuvième siècle!

LOUVAIN. — Nous recommandons aux lecteurs des ANNALES la REVUE CATHOLIQUE de Louvain. Nous y avons lu avec un grand intérêt des travaux de plusieurs professeurs de la célèbre université de cette ville; entre autres des considérations théologiques et rationnelles sur le dogme de la Sainte Trinité, par M. le professeur Laforet; une dissertation sur la résurrection de la chair dans ses rapports avec les sciences naturelles, par M. le professeur Waterkeyn; une autre dissertation d'érudition chrétienne sur les monuments de la langue copte, par M. le professeur Nève. Cette Revue a toutes nos sympathies. Nous voudrions être à la hauteur de ses savants rédacteurs et mériter une petite place pour notre œuvre à côté de la leur.

PARIS. — La division se manifeste profondément dans l'église réformée de Paris. Vingt-neuf diacres de cette église viennent de donner leur démission devant les prétentions du Conseil presbytérien de cette ville.

— Voici comment M. A. Coquerel, pasteur de l'église réformée de Paris, traite les méthodistes: « O religion de Jésus-Christ!... par quel déplorable » avenglement l'a-t-on changée en ce dogmatisme raide, qui divise, exclut, » et damne pour la plus grande gloire du Dieu qui est charité? Y a-t-il au » monde un plus douloureux contraste que celui de l'Esprit de Jésus-Christ, » tel qu'il respire dans ses discours et ses souffrances, dans l'Évangile tout » entier, et l'esprit du méthodisme, tel que ses paroles le font connaître et ses » actes surtout? »

FIN DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

# TABLE DES MATIÈRES

## DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

	Pages.
INTRODUCTION, par M. l'abbé Mermillod. . . . .	5
Lettre de Monseigneur Marilley, évêque de Lausanne et de Genève. . . . .	21
Lettre de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, sur la politique religieuse. . . . .	23
Le Syode protestant de Brème. . . . .	38
Au <i>Semeur Genevois</i> . . . . .	44
Mélanges et Nouvelles. . . . . 55, 141, 216, 274, 364,	453
Bulletin littéraire. . . . .	62, 147
Lettre de Mgr l'évêque d'Annecy, à M. le comte de Montalbert. . . . .	65
Du protestantisme et de toutes les hérésies, dans leur rapport avec le socialisme. . . . .	99, 221
Du prosélytisme religieux et politique de l'Angleterre en Italie. . . . .	117
Conférences de M. l'abbé Combalot, prêchées à Genève. . . . .	133
Comment Genève a perdu son titre de Rome protestante. . . . .	149
De la confession comme institution civilisatrice. . . . .	170
Bes brochures protestantes. . . . .	182
Correspondance entre M. l'abbé Combalot et un ministre protestant de Genève. . . . .	186
Polémique. . . . .	203
Mandement de Mgr l'évêque d'Annecy sur la Messe. . . . .	239
Falsifications des Bibles protestantes. . . . .	253
Quelques traits de la réponse de M. Gaussen. . . . .	261
Le célèbre docteur Léo et le catholicisme. . . . .	270, 357

Première lettre de Mgr Doney, évêque de Montauban, à messieurs les pasteurs, ministres et membres des Consistoires protestants. . . . .	286
Libre examen d'un protestant indépendant. . . . .	309
Genève est-elle une cité protestante, et que deviendra-t-elle par la suite? . . . . .	320
Six conférences sur la foi réformée prêchées à Genève, dans le temple de la Madeleine, par six ministres protestants. 331,	425
A nos abonnés. . . . .	362
Lettre de Sa Grandeur Monseigneur l'évêque d'Annecy, à M. l'abbé Martinet. . . . .	365
Réfutation des calomnies de M. le ministre Gaberel, contre saint François de Sales, relativement à ses prétendues violences dans la mission du Chablais et à sa prétendue influence sur l'escalade de Genève. . . . .	393

FIN DE LA TABLE DE LA PREMIÈRE SÉRIE.



**ANNALES CATHOLIQUES**

**DE GENÈVE.**



**ANNALES**  
**CATHOLIQUES**  
**DE GENÈVE.**

Et fiet unum ovile, et unus pastor.

(PAROLES DE N. S. J.-C.)

Post tenebras lux.

(DEVISE DE GENÈVE.)

---

**DEUXIÈME SÉRIE.**

---



**GENÈVE.**

BERTHIER-GUERS, Cité 224. } Chez { MARC MEHLING, Corrairie, 42.  
DECHATEAUVIEUX, Molard. } MATTHIEU, Fusterie, 85.

---

1853.



LA  
FOI DES PREMIERS SIÈCLES

ET LA

FOI DE NOS JOURS.

---

Dans un article remarquable sur la Papauté, publié il y a quelques années par un des organes les plus accrédités du protestantisme (1), un publiciste anglais, connu depuis par d'importants travaux, traçait d'une plume éloquente l'histoire des vicissitudes et des triomphes du catholicisme, et, frappé d'admiration devant la puissante vitalité de cette Église qui avait résisté jusqu'ici aux plus redoutables épreuves, il ne craignait pas de prédire qu'une pareille institution était destinée, selon toute apparence, à survivre aux plus puissantes nations de l'univers.

Si telle est l'impression que le spectacle merveilleux de la perpétuité de l'Église, considérée au simple point de vue de son existence extérieure, peut produire sur les esprits sincères et réfléchis, lors même que les préjugés de l'éducation devraient les avoir prévenus contre la vérité de nos croyances, quelle ne doit pas être notre admiration, à nous, enfants de l'Église, qui pouvons contempler dans tout son éclat le prodige de cette foi catholique toujours vivante, toujours pure, toujours immuable

(1) Revue d'Édimbourg, vol. 72. Article sur la Papauté, par M. Macaulay, auteur de l'Histoire d'Angleterre.

au milieu du flux et reflux perpétuel des erreurs de l'humanité!

Mais nous ne sommes pas assez vivement touchés de ces merveilles. Habités aux splendeurs divines du catholicisme, éclairés et réchauffés par ce soleil éternel qui fait notre vie, nous ressemblons à ces peuples favorisés par un climat privilégié, qui finissent par devenir insensibles aux beautés de la nature qui les environne. Il faut que l'enthousiasme de l'étranger qui arrive sur leurs bords fortunés réveille leur torpeur et leur indifférence, en leur indiquant les trésors dont ils jouissent sans le savoir.

Dans le cours de dix-huit siècles, tous les peuples qui étaient debout à la naissance de l'Église ont disparu de la surface de la terre; ils ont fait place à de nouvelles nations, qui elles-mêmes ont été balayées par le souffle du temps. Les empires ont changé mille fois de formes; les lois et les institutions se sont succédées au gré des orages qui ont agité le monde; tout périt, tout est emporté, tout disparaît dans le tourbillon qui entraîne les hommes et les choses! L'Église seule est debout! Toujours une, toujours fidèle dans son enseignement, toujours la même et toujours nouvelle dans sa jeunesse éternelle, elle est encore le phare lumineux qui, au milieu de la tempête universelle, éclaire les générations ballottées sur les flots du doute et de l'erreur, et leur indique l'entrée du port.

Hier persécutée, aujourd'hui dominant le monde, demain peut-être dans les catacombes, quelque soit le sort qui lui est réservé sur la terre, l'Église est et sera toujours fidèle à sa mission. Partout elle maintiendra intact, comme elle l'a toujours maintenu, le dépôt des vérités qui lui ont été confiées il y a dix-huit siècles.

Autour d'elle, toutes les croyances s'agitent dans une confusion incessante. Les sectes qui se sont éloignées de son sein cherchent la vérité et croient pouvoir la trouver en se fractionnant et en se subdivisant à l'infini, rejetant aujourd'hui les croyances qu'elles avaient proclamées hier, errant inquiètes dans la voie fatale qui mène au scepticisme. Quelles sont, parmi les sociétés religieuses séparées de l'Église, celles qui souscriraient aujourd'hui aux confessions de foi formulées par leurs fondateurs? Quel est aujourd'hui le protestant de bonne foi qui oserait invoquer l'auto-

rité de Calvin? Quel est celui qui, en dehors de la polémique des partis, voudrait proclamer l'infailibilité de Luther?

Non. A l'Église seule appartient le droit d'en appeler aux témoignages de l'antiquité! Elle seule peut invoquer les premiers écrivains du christianisme à l'appui de son enseignement! Elle seule peut vénérer leur mémoire avec amour, et transmettre sans crainte leurs noms à la respectueuse admiration des siècles!

Nous ne connaissons pas de joie plus profonde et plus intime, pour un cœur catholique, que le spectacle de la merveilleuse conformité qui existe entre les enseignements de la primitive Église et ceux que nous recevons aujourd'hui. En parcourant les écrits des anciens confesseurs de la foi, nous retrouvons tous nos dogmes et toutes nos croyances exposés avec une telle fidélité, que l'on oublie les siècles qui nous séparent, et qu'on croirait avoir sous les yeux les mandements et les instructions d'un évêque de nos jours. En effet, si les Cyprien, les Ambroise, les Chrysostôme, les Augustin, reparaissaient aujourd'hui au milieu de nous, ils pourraient encore prononcer dans nos chaires leurs admirables homélies, sans avoir à y changer une seule syllabe, sans que l'intervalle des temps y nécessitât la moindre modification!

N'est-ce pas là la preuve la plus irrécusable de la sainteté de l'Église? Elle était hier ce qu'elle est aujourd'hui. Car la vérité est une, et ne saurait se plier aux caprices éphémères de l'homme!

Nous n'avons ni la mission, ni les moyens d'entreprendre un travail qui demanderait des études approfondies et un talent qui ne nous a pas été départi; mais nous sera-t-il permis, du moins, de faire partager à nos lecteurs catholiques quelques-unes des douces impressions que nous avons recueillies en parcourant les ouvrages des Pères des premiers siècles? L'esprit demeure confondu à la vue de cette unité de doctrine, de cette parfaite identité de croyances qui ont traversé, dans leur pureté primitive, toutes les révolutions, tous les bouleversements des sociétés humaines!

Dès les premiers jours de sa naissance, l'Église de Jésus-Christ a été exposée, comme elle l'est aujourd'hui et le sera jusqu'à la fin des siècles, aux attaques et aux persécutions. Les schismes et les hérésies, en déchirant son sein, ont essayé, mais en vain, d'al-

térer la pureté et l'unité de la foi. Il n'y a pas de dogme qui n'ait été attaqué, pas de croyance qu'on n'ait essayé de combattre et d'affaiblir, pas d'article de foi qui n'ait été en butte aux contradictions. Dès les premiers siècles, des hommes présomptueux se sont arrogé le droit d'interpréter les Écritures au gré de leurs passions, et ont entraîné à leur suite les faibles et les ignorants. Quel aurait été le sort de l'Église, si elle n'avait été investie d'une autorité qui seule pouvait conserver l'unité de sa doctrine? « Ils ne s'appuient que sur les Écritures, s'écriait » Tertullien (1); ils ne prétendent nous convaincre que par les » Écritures... Leur audace à s'armer des Écritures en impose d'a- » bord à quelques personnes; dans le combat ils fatiguent les plus » forts; ils triomphent des faibles, et ils remplissent de scrupules » ceux qui ne sont que médiocrement instruits! »

Croirait-on que ces paroles ont été prononcées par un chrétien du deuxième siècle? Partout nous retrouverons cette actualité merveilleuse devant laquelle disparaissent les temps et les distances; elle forme déjà un de ces caractères saisissants qui ne peuvent appartenir qu'à la vérité.

» A quoi servira-t-il, continue Tertullien, de recourir aux » Écritures, quand l'un affirme ce que l'autre nie? Examinez » plutôt à *qui appartiennent les Écritures et la foi*; de qui, par » qui, et quand nous est venue cette foi qui nous a rendus chré- » tiens. Là où vous trouverez la vraie foi, là seront l'inaltérable » pureté de l'Écriture, les vraies interprétations et toutes les tra- » ditions chrétiennes... Le Christ a choisi ses apôtres qu'il envoya » prêcher l'Évangile à toutes les nations... Ils publièrent ses doc- » trines et fondèrent des Églises, de la main desquelles d'autres » Églises reçurent la semence de la même doctrine... Maintenant, » pour savoir ce que les apôtres enseignèrent, c'est-à-dire ce que » leur révéla le Christ, il faut avoir recours aux Églises qu'ils » fondèrent, et auxquelles ils *transmirent un enseignement oral* » en même temps qu'ils leur adressèrent leurs épîtres. Car il est » évident que *toute doctrine conforme à la foi de ces Églises-mères* » *est véritable*, puisqu'elles la tiennent des apôtres, qui la tien-

(1) Des prescriptions. XV et suiv.



» nent du Christ, qui la tient de Dieu, et que toutes les autres opi-  
 » nions sont nouvelles ou fausses. »

C'est ainsi que parlent constamment les écrivains sacrés de cette époque reculée. Ils en appellent toujours à la fidélité de l'Église dans laquelle peuvent seules se trouver la doctrine et les traditions apostoliques.

« Comme il existe beaucoup de personnes persuadées qu'elles  
 » croient ce que le Christ a enseigné (dit le célèbre Origène,  
 » qui vivait à la même époque), et que cependant plusieurs de ces  
 » personnes diffèrent entre elles de croyances, il devient néces-  
 » saire que toutes professent la doctrine qui vient des apôtres et  
 » qui subsiste encore dans l'Église. *Il n'y a de vrai que ce qui ne*  
 » *diffère en rien des traditions ecclésiastiques et apostoliques* » (1).

Or, cette Église, gardienne de la vérité, doit être essentiellement une. L'unité doit être son signe caractéristique. C'est ce que s'attachent à démontrer tous les Pères des premiers siècles. Écoutons saint Cyprien, ce saint évêque de Carthage, qui a répandu son sang pour la foi vers le milieu du troisième siècle. Sa voix, si rapprochée du temps des apôtres, doit avoir une autorité que nul ne sera tenté de récuser :

« La cause des erreurs, c'est qu'on ne remonte point à l'origine  
 » de la vérité, qu'on ne cherche point le chef, qu'on ne garde  
 » point la doctrine du Maître céleste... La preuve en est bien ai-  
 » sée, car le chemin de la vérité est court. Notre Seigneur parle  
 » ainsi à saint Pierre : Je vous dis que vous êtes Pierre, et sur  
 » cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne  
 » prévaudront point contre elle... Il a édifié son Église sur un  
 » seul ; et quoique après sa résurrection il donne à tous les apô-  
 » tres une puissance égale et dise : Comme mon Père m'a en-  
 » voyé, je vous envoie de même...., néanmoins, pour montrer  
 » l'unité, il en a établi l'origine par son autorité en la faisant  
 » descendre d'un seul.... Celui qui ne garde pas cette unité de  
 » l'Église croit-il avoir la foi? Celui qui se révolte contre l'Église  
 » s'imagine-t-il être dans l'Église?... Quiconque se sépare de  
 » l'Église n'a point de part aux promesses qui lui ont été faites...

(1) Præs. Lib. 1. de princip.

» Celui-là ne peut pas avoir Dieu pour père, qui n'a point l'Église  
 » pour mère! » (*De l'unité de l'Église catholique.*)

Or si, pour conserver l'unité dans l'Église, Notre Sauveur a jugé la primauté nécessaire, l'établissement d'une suprématie de juridiction a dû exister parmi les successeurs des apôtres. C'est le siège de saint Pierre, qui, pour nous servir de l'expression de saint Cyprien (Ep. Synod. ad Jul.), est « l'Église principale où l'unité sacerdotale prend sa source. » Et c'est comme successeur de Pierre, comme institué par le Christ même, que l'Évêque de Rome est universellement reconnu dès l'origine comme chef de l'Église.

« Vous ne pouvez nier, écrivait saint Optat (au quatrième siècle), que saint Pierre, le chef des apôtres, ait établi un siège épiscopal à Rome; ce siège fut unique, afin que les autres pussent maintenir l'unité par l'union où ils seraient avec lui, de sorte que quiconque élèverait chaire contre chaire fût un schismatique et un prévaricateur. C'est dans cette chaire, qui est le berceau de l'Église, que saint Pierre s'est assis. » (*De schism. Donat. lib. 2.*)

« Pour rendre tout schisme impossible, dit à son tour saint Jérôme, le Christ élu chef de l'Église l'un des douze apôtres. Je me tiens dans la communion du siège de Pierre, parce que je sais que c'est sur cette pierre qu'est fondée l'Église. *Qui n'est pas uni à l'Église de Rome n'est pas dans l'Église.* » (1)

« Le jugement de Rome, dit le grand saint Augustin, est le jugement de l'Église. Il est sans appel, doit être accepté et exécuté partout. Quiconque est condamné par Rome l'est par le monde entier. Rome a parlé, que l'erreur se taise et disparaisse! » (2)

Veut-on un témoignage encore plus ancien? Écoutons le saint évêque de Lyon, Irénée, disciple de saint Polycarpe, qui lui-même avait eu pour maître saint Jean l'Évangéliste: « Nous confondons, dit ce grand saint, tous les hérétiques par la tradition de la

(1) Adv. Jovian. lib. 1. — Et Ep. 45.

(2) Lib. 2. adv. Julian. c. 9. ep. 190. — Lib. 4. adv. Jul. c. 2. — Sermo. 152. — Voir l'histoire de l'Église, d'Alzog.

» grande et très-ancienne Église qui a été fondée à Rome par les  
 » très-glorieux apôtres Pierre et Paul... Car il faut que toutes les  
 » Églises s'accordent et soient unies avec celle-là, à cause de sa  
 » plus puissante principauté... C'est dans cette Église que la tra-  
 » dition a toujours été conservée par tous les fidèles qui sont dans  
 » l'univers. » (1)

On le voit, on ne peut guère nous traiter de novateurs si nous regardons l'Église de Rome comme notre autorité spirituelle, et si nous nous tenons étroitement unis au siège du successeur des apôtres. Nous pensons et nous parlons aujourd'hui comme les chrétiens pensaient et parlaient deux ou trois cents ans après la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ. — Les siècles s'écoulent, mais l'Église fondée sur le roc demeure ferme et immuable suivant les promesses formelles de son divin fondateur.

Nous le répétons : nous n'avons pas ici la prétention de composer un ouvrage pour prouver la vérité des doctrines de l'Église. Nous ne nous adressons qu'à nos frères catholiques, et nous n'avons qu'un désir : c'est de leur procurer la jouissance que tout enfant de l'Église doit éprouver en voyant les témoignages de la fidélité et de la constance de cette mère bien-aimée. Nous nous bornerons donc à citer quelques-uns des passages des Pères de la primitive Église qui se rapportent aux dogmes que tant de siècles plus tard les prétendus réformateurs devaient rejeter comme impies, blasphématoires ou superstitieux ! Nous, qui avons le bonheur de professer ces mêmes doctrines si violemment attaquées, nous n'aurons qu'à bénir Dieu de nous avoir fait naître dans le sein de cette Église incorruptible, qui seule, grâce à l'assistance du Saint-Esprit, pouvait conserver sans altération le dépôt des vérités qui lui avaient été confiées.

Pour commencer par le dogme essentiel qui est l'âme et la vie de l'Église, par le dogme de la Présence véritable et réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement de son Autel, voyons quelle était, dans ces siècles reculés, la croyance unanime des chrétiens, et demandons-nous ce que peuvent répondre à de tels témoignages les adversaires de l'Église.

(1) 5<sup>me</sup> livre des hérésies.

Voici d'abord les paroles que saint Ignace, disciple et successeur de saint Pierre sur le siège d'Antioche ; et mort martyr au commencement du deuxième siècle (an 108), adressait aux Smyrniens, en les prémunissant contre les doctrines des premiers hérésiarques :

« Ils s'éloignent de l'Eucharistie et de la prière, parce qu'ils » ne confessent pas que l'Eucharistie *soit la chair de Notre Sau-* » *veur Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés, celle que* » *par sa bonté le Père a ressuscitée.* » (1)

Et saint Justin, martyr, dans sa 1<sup>re</sup> apologie, adressée l'an 150 à l'empereur Antonin, s'exprime ainsi :

« Cette nourriture (le pain et le vin consacrés), nous l'appelons » *Eucharistie*; et ceux-là seuls peuvent la recevoir qui croient » aux doctrines que nous enseignons, qui ont été régénérés par » l'eau pour la rémission des péchés, et qui vivent comme le » Christ l'a ordonné. Et nous ne recevons pas ces dons *comme* » *du pain ordinaire et une boisson ordinaire*; mais de même que » Jésus-Christ Notre Sauveur, fait homme par la parole de Dieu, » a pris de la chair et du sang pour notre salut, de même on » nous a enseigné que la nourriture qui a été bénie par la prière » des paroles qu'il prononça, et par laquelle notre sang et notre » chair sont ensuite nourris, *est la chair et le sang de ce Jésus in-* » *carné.* »

Voici encore quelques passages des instructions que saint Cyrille, évêque de Jérusalem, adressait aux catéchumènes. C'était au quatrième siècle :

« Le pain et le vin qui, avant l'invocation de l'adorable Trinité, » n'étaient rien que du pain et du vin, *deviennent, après cette in-* » *vocation, le corps et le sang du Christ.* » (Catéch. mystag. I, 7.)

« Le pain eucharistique, après l'invocation du Saint-Esprit, » n'est plus du pain ordinaire, *mais le corps du Christ.* » (Ibid. III, 3.)

« Puisque Jésus-Christ a déclaré, en parlant du pain, que » c'était son corps, qui osera le révoquer en doute? Et puisqu'il » assure et dit que c'est son sang, qui est-ce qui en pourra dou-

(1) Ep. aux Smyrniens.

» ter et dire que ce n'est pas son sang ? Il changea autrefois l'eau  
 » en vin à Cana en Galilée , par sa seule volonté ; et il ne mérita  
 » pas d'être cru quand il change le vin en son sang ? Si étant  
 » invité à des noces humaines il a fait ce prodigieux miracle , à  
 » plus forte raison ne devons-nous faire aucune difficulté de  
 » croire qu'il en fait d'également grands quand il admet les en-  
 » fants de l'Époux au banquet sacré qu'il leur a préparé. Rece-  
 » vons donc avec une entière certitude le corps et le sang de Jé-  
 » sus-Christ. Car sous l'espèce du pain le corps vous est donné ,  
 » et sous l'espèce du vin , on vous donne son sang , afin qu'étant  
 » faits participants du corps et du sang de Jésus-Christ , vous ne  
 » soyez qu'un même corps et un même sang avec lui... Sachez et  
 » tenez pour certain que ce qui vous paraît du pain , *n'est pas du*  
 » *pain, mais le corps de Jésus-Christ* ; et que ce qui vous paraît  
 » du vin , *n'est pas du vin* , quoique cela paraisse au goût , *mais*  
 » *le sang de Jésus-Christ.* » (Catéch. mystag. IV.)

Nous sommes au milieu du dix-neuvième siècle, et ces paroles, écrites il y a plus de 1500 ans, sont encore l'expression fidèle de notre croyance. Les contrées que nous habitons étaient alors plongées dans la barbarie ; aucune des nations aujourd'hui puissantes n'avait même commencé son existence , tout a changé sur la face de la terre pendant ce long laps de temps, et seules, les doctrines de l'Église catholique demeurent ! Malheureux celui qui , dans un tel prodige , ne reconnaîtrait pas la main de Dieu et hésiterait à se prosterner devant l'éclat de cette toute puissante lumière !

Parmi les dogmes rejetés par les adversaires de l'Église, le sacrement de la Pénitence n'est pas celui qui a été attaqué avec le moins de violence et d'acharnement. Pour nous, catholiques, qui connaissons par notre propre expérience le bonheur dont l'âme est inondée, lorsqu'après l'aveu pénible de ses fautes elle vient de recevoir l'assurance de son pardon , nous n'avons certes pas besoin de faire l'apologie de l'auguste sacrement de la réconciliation. Mais chacun de nous l'a éprouvé et l'éprouve journellement ; tout en connaissant le soulagement et la paix profonde qui doivent suivre la confession, ce n'est pas sans peine que nous surmontons la répugnance naturelle à l'orgueil humain qui redoute

de s'humilier. Nous avons donc besoin d'être encouragés à cet effort presque surnaturel, et la tendre sollicitude de nos pasteurs ne manque pas de nous y exciter par de paternelles exhortations. Les premiers chrétiens éprouvaient les mêmes répugnances, sans doute ; car les écrits des Pères nous témoignent qu'ils avaient besoin des mêmes encouragements.

« Je vous y exhorte, mes frères, s'écriait saint Cyprien ; que tous » confessent leurs fautes, pendant que celui qui a offensé Dieu » jouit encore de la vie, pendant que sa confession peut être reçue, pendant que la satisfaction et le pardon que le prêtre accorde sont recevables devant Dieu ! » (*De lapsis.*)

« Je vous supplie, mes frères, dit à son tour un autre saint évêque (saint Pacien, *In Parenæsi ad Pœnit.*), par ce Seigneur » qu'aucun déguisement ne peut tromper, de ne plus cacher les » blessures de votre conscience ! Un malade, s'il a quelque bon » sens, ne cache pas ses plaies, quelque secrètes qu'elles puissent » être, lors même qu'il faut y appliquer le fer ou le feu. Un pécheur craindra-t-il d'acheter la vie éternelle au prix d'une humiliation passagère ? Craindra-t-il d'avouer à Dieu ses péchés » que Dieu connaît, lorsque l'assistance divine lui est offerte ? »

Les Pères que nous venons de citer appartiennent aux troisième et quatrième siècles. En remontant plus loin encore, nous trouvons Tertullien (au deuxième siècle de l'ère chrétienne), dont voici les paroles : « Si vous hésitez encore, songez à ces flammes » que la confession doit éteindre, et pour ne plus balancer à accepter le remède, mesurez toute la grandeur des peines futures... Puisque vous n'ignorez pas qu'après le Baptême la Confession a été établie comme une ressource auxiliaire contre le » feu éternel, pourquoi êtes-vous l'ennemi de votre propre salut ? » (1)

N'est-ce pas là le langage que nous entendons retentir de nos jours dans nos chaires catholiques ? Encore une fois, où est la distance des temps ? Comment croire que tant de siècles nous séparent ?

(1) De Pœnit. c. XII.

Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations. Mais bornons-nous à méditer ces paroles de saint Augustin (dans la 49<sup>e</sup> homélie) : « Que personne ne dise : Je fais pénitence en secret aux yeux de Dieu , c'est assez que celui qui doit m'accorder mon pardon connaisse la pénitence que je fais au fond de mon cœur : car s'il en était ainsi, ne faudrait-il pas dire que c'est sans raison que Jésus-Christ a dit à ses apôtres et à leurs successeurs : *Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel?* Ne s'ensuivrait-il pas que ce serait donc en vain que les clefs auraient été confiées à l'Église? »

« Quant à celui, ajoute le même Père, qui, ne croyant pas que l'Église ait le pouvoir de remettre les péchés, méprise cette grande grâce que lui offre le ciel et finit sa vie dans cette obstination d'esprit, il est coupable d'un péché irrémissible contre l'Esprit Saint, dans lequel les péchés sont remis par le Christ. » (Enchirid. ch. XXII.)

Voilà quelle était la doctrine de l'Église primitive sur la Confession. Nous n'avons rien à ajouter à des témoignages aussi éloquentes, et nous croyons que tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir l'impression qu'ils doivent produire sur tous les esprits impartiaux.

Une des doctrines les plus consolantes de l'Église catholique est celle qui regarde la Prière pour les morts. Comme cette doctrine repose essentiellement sur la croyance au Purgatoire, nous ne séparerons point ces deux sujets. Quel a été, sur ce point, le sentiment de la primitive Église? Aurons-nous cette fois à relever un désaccord entre la foi des premiers chrétiens et la foi catholique du dix-neuvième siècle?

A commencer par Tertullien, le plus ancien des Pères de l'Église latine, nous voyons qu'il donne à une veuve l'avis de « prier pour l'âme de son mari défunt, de demander pour lui le repos et la participation à la première résurrection; de faire des oblations pour l'anniversaire du jour de sa mort; toutes prescriptions dont l'oubli entraînerait une sorte de divorce entre la femme oublieuse et le mari oublié. » (De monog. C. 10.)

Ce conseil de Tertullien ne suffirait pas, il est vrai, pour prou-

ver que la Prière pour les morts était une pratique générale chez les premiers chrétiens. Mais écoutons saint Chrysostôme. Ce Père, qui écrivait au quatrième siècle, nous dira quel est le fondement sur lequel s'appuyait cette pratique de l'Église. « Ce ne fut pas sans » raison que *les apôtres ordonnèrent* que dans *la célébration des mystères redoutables*, il fût fait *mémoire des défunts*, car ils » savaient combien il en revient aux morts d'utilité et de profit. » (Hom. 69 au peuple d'Antioche.)

Ainsi, non-seulement la Prière pour les morts était en usage dans les premiers siècles, mais nous voyons, d'après ce passage, que cette pratique était d'*institution apostolique*, et que, comme aujourd'hui, c'était particulièrement *pendant la célébration des saints mystères* qu'on faisait *mémoire des défunts* !

« Ce dont il ne faut pas douter, ajoute saint Augustin, c'est » que les prières de l'Église, le saint sacrifice, les aumônes, ne » portent du soulagement aux morts, et n'obtiennent pour eux » d'être traités plus miséricordieusement qu'ils n'avaient mérité. » Car *l'Église universelle*, instruite par la tradition des Pères, » observe qu'à l'endroit du sacrifice où l'on fait mention des morts, » on prie et on offre pour tous ceux qui sont décédés dans la communion du corps de Jésus-Christ. » (Sermon 172.)

Saint Epiphane, dans le quatrième siècle, écrivait ce qui suit : « Il n'y a rien de plus convenable, rien de plus digne de » notre admiration, que le rit qui prescrit la commémoration des » morts. Ils sont soulagés par la prière qui est offerte pour eux, » quoiqu'elle ne puisse acquitter toute leur dette. Nous faisons » mémoire des justes et des pécheurs, afin que ces derniers puissent obtenir miséricorde. » (Hæres. lib. V. S. 75.)

Malgré les limites que nous impose la nature de cet article où nous ne pouvons qu'effleurer les sujets les plus fertiles en recherches intéressantes, qu'il nous soit permis de rappeler un épisode emprunté au plus admirable ouvrage de l'antiquité chrétienne, les *Confessions* de saint Augustin.

Après sa miraculeuse conversion due aux ardentes prières de sa sainte mère, Augustin retournait avec elle en Afrique, lorsqu'arrivé à Ostie, à l'embouchure du Tibre, il a le malheur de perdre cette mère si tendrement aimée. Quelles sont les dernières paroles



que sainte Monique adresse à son fils ? « Ne vous mettez nullement » en peine de ma sépulture, lui dit-elle. Tout ce que je vous demande, c'est qu'en quelque lieu que vous soyez, *vous vous souveniez de moi à l'autel du Seigneur !...* » Après les détails les plus touchants sur les moments qui suivirent la mort de sa mère, saint Augustin ajoute : « Son corps ayant été porté à l'église, j'allai » et je revins sans verser une seule larme ; je ne pleurai pas même » pendant les prières que nous récitâmes, lorsque, ce corps étant » près de la fosse, avant de l'y descendre, et selon la coutume, » on offrit pour celle qui venait de mourir le sacrifice de notre rédemption »... »

Ce corps porté à l'église, ces prières, le saint sacrifice offert pour la personne décédée, n'est-ce pas là le tableau fidèle de ce qui se passe tous les jours sous nos yeux ?

« Maintenant, continue saint Augustin, que mon cœur est guéri » de cette blessure où la chair et le sang avaient peut-être trop » de part, je répands, Seigneur, en votre présence, et pour votre » servante, des larmes bien différentes de celles que je répandais » alors ; et ce qui les fait couler, c'est la frayeur qui s'empare de » moi quand je considère quels sont les périls de toute âme qui » meurt selon la condition misérable des enfants d'Adam !... Je » viens maintenant implorer auprès de vous, ô Dieu de mon cœur, » le pardon de ses péchés... Je sais qu'elle a pratiqué les œuvres » de miséricorde, et que du fond de son cœur elle a pardonné » leurs offenses à ceux qui l'ont offensée. Pardonnez-lui donc » aussi les fautes qu'elle a pu commettre envers vous !... »

« Vous le savez, Seigneur ; le jour de sa mort étant proche, » elle ne pensa point à faire ensevelir son corps dans de riches » étoffes, elle ne désira ni d'avoir un tombeau magnifique, ni d'être portée dans celui qu'elle-même s'était préparé dans sa terre » natale ; elle ne nous recommanda rien de toutes ces choses, » mais seulement de nous souvenir d'elle à l'autel du Seigneur, » où elle n'avait pas manqué d'assister un seul jour de sa vie, où » elle savait que se distribue la Sainte Victime dont le sang a effacé la cédula de notre condamnation.... »

« Inspirez aussi, Seigneur mon Dieu, à tous vos serviteurs » qui liront ceci, de se souvenir à votre autel de Monique votre

» servante , et de Patrice , qui fut son époux... Et qu'ainsi , au  
 » moyen de mes confessions et de mes prières , ma mère ob-  
 » tienne plus abondamment encore , par les prières de plusieurs ,  
 » ce qu'elle a souhaité de moi dans ses derniers moments ! »

Qu'ajouter après cette admirable prière ? Le cœur se repose avec une ineffable douceur dans la peinture de ces sentiments, où il retrouve la fidèle expression de l'esprit catholique. Il n'est pas besoin de recherches et de preuves pour se sentir en communion de foi avec ces chrétiens des anciens jours ! Un souvenir douloureux vient seul troubler, dans de tels moments, la jouissance d'une âme chrétienne : c'est la pensée qu'un si grand nombre de nos frères ne peuvent ni nous comprendre, ni partager notre bonheur !

Une chose digne de remarque , c'est que ce sont précisément les dogmes les plus augustes et les plus consolants de la croyance catholique qui ont été répudiés par les auteurs de la Réformation au seizième siècle. — *L'Eucharistie!* qui est la vie même de l'Église, qui fait sa force, sa puissance, qui entretient le feu de la charité divine dans les âmes. — *La Confession!* qui, en effaçant les souillures de l'âme, lui rend la paix et lui donne une nouvelle vie! — *La Prière pour les morts!* qui entretient et éternise la charité, en confondant dans un lien de fraternité et d'amour les âmes des chrétiens momentanément séparées! — Nous n'avons pas encore parlé de *l'Invocation des Saints*, cette douce croyance qui réunit le ciel à la terre, et nous fait goûter par avance les joies réservées à la société des élus ! Quels étaient, sur cette dernière doctrine, le sentiment et la pratique des premiers chrétiens ? Les monuments ne nous manquent pas, et nous n'aurons que l'embarras du choix.

Dans le troisième siècle, Origène s'exprime ainsi :

« Je me prosternerai à genoux , et n'osant , à cause de mes  
 » crimes , porter ma prière à Dieu , j'invoquerai tous les saints à  
 » mon aide. O saints du ciel , je vous implore avec une douleur  
 » pleine de gémissements et de larmes ; tombez aux pieds du  
 » Dieu des miséricordes pour moi , misérable pécheur ! » (*Sur les  
 Lament.*)

Au quatrième siècle, le grand saint Athanase, le plus zélé dé-

fenseur de la divinité de Jésus-Christ, s'adresse en ces termes à la bienheureuse mère du Sauveur : « Écoute maintenant, ô fille » de David ; incline ton oreille à nos prières ! Nous élevons notre » cri vers toi ; souviens-toi de nous, ô très Sainte Vierge, et pour » les faibles louanges que nous t'offrons, accorde-nous de grands » dons du trésor de tes grâces, toi qui es pleine de grâce. Salut, » Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec toi. Reine et mère » de Dieu, intercède pour nous ! » (*Serm. in Annunt.*)

Nous aimons à retrouver dans l'Église primitive cette tendre confiance dans l'intercession de Marie que l'on reproche avec tant d'amertume aux catholiques de nos jours. Nous pourrions en multiplier les exemples à l'infini. Voici ce que nous trouvons dans saint Ephrem, le Père et l'écrivain le plus ancien de l'Église d'Orient :

« Nous recourons à ton patronage, sainte Mère de Dieu ; prends- » nous et protège-nous sous les ailes de ta miséricorde et de ta » bonté. Dieu très-miséricordieux, par l'intercession de la bien- » heureuse Vierge Marie, de tous les Anges et de tous les Saints, » aie pitié de ta créature ! » (*Serm. de laud. B. Mar. virg.*)

Forcés de limiter nos citations, bornons-nous aux passages suivants. Ils suffiront pour indiquer avec quelle fidélité l'Église a toujours conservé les saintes traditions des premiers chrétiens :

« Afin que ma prière devienne plus efficace, dit le grand évê- » que de Milan, saint Ambroise, j'invoque les suffrages de la bien- » heureuse Vierge Marie... j'implore l'intercession des Apôtres... » l'assistance des martyrs... les supplications des Confesseurs. » (*Prép. à la mort.*) « Supplions les anges qui nous ont été donnés » pour gardiens, dit-il ailleurs, supplions les martyrs qui peu- » vent intercéder pour nos péchés, eux qui dans leur propre sang » ont lavé les péchés qu'ils avaient pu avoir commis... Ne rougis- » sons pas de les admettre comme intercesseurs de notre infir- » mité, eux qui durant leurs jours d'épreuves et de triomphes ont » expérimenté l'infirmité de la chair. » (*Liv. sur les Veuves.*)

Voici enfin les paroles de saint Augustin :

« Sainte et immaculée Vierge Marie, mère de notre Dieu et » Seigneur Jésus-Christ, daignez intervenir pour moi auprès de » celui dont vous avez mérité d'être le temple. Chœurs célestes

» des Anges, des Archanges, des Patriarches, des Prophètes, des  
 » Évangélistes, des Martyrs, des Confesseurs, des Prêtres, des  
 » Moines, des Vierges et de tous les Justes! Par celui qui vous a  
 » élus, et dont la contemplation fait votre félicité, je vous en con-  
 » jure, daignez supplier le Seigneur pour moi, misérable pé-  
 » cheur, afin que je puisse échapper à la rage du démon et à la  
 » mort éternelle! » (*Médit.* c. 40.)

Mais en parcourant les ouvrages des Pères, ce n'est pas seule-  
 ment la fidélité des croyances et la conformité des doctrines qui  
 frappent le lecteur. Les usages religieux, une certaine forme de  
 la piété, et jusqu'à la tendresse respectueuse, mais expansive,  
 des fidèles envers leurs pasteurs, sentiment que l'on ne retrouve  
 aujourd'hui que dans l'Église catholique, tout concourt à établir  
 une ressemblance, et pour ainsi dire un air de famille, qui n'est  
 pas une des dernières preuves d'une légitimité de race dont il doit  
 nous être permis de nous glorifier.

Voyez, par exemple, dans les *Confessions* de saint Augustin,  
 la vénération de sainte Monique pour le saint évêque de Milan :  
 « Elle était plus assidue que jamais à l'église; elle y écoutait  
 » Ambroise avec ravissement, recevant de sa bouche ces eaux vi-  
 » ves de la vérité qui jaillissent jusque dans la vie éternelle; car  
 » elle aimait et vénérât ce saint homme, comme s'il eût été un  
 » ange du ciel. » (Liv. 6. ch. 1.)

« Il arriva, dit saint Augustin, que ma mère ayant voulu, ainsi  
 » qu'on était accoutumé de le faire en Afrique, apporter aux  
 » tombeaux des saints quelques offrandes de pain, de vin et de  
 » viandes apprêtées, et le portier de l'église lui ayant fait savoir  
 » qu'il ne pouvait le lui permettre, parce que l'évêque l'avait dé-  
 » fendu, elle reçut un tel avis avec tant de piété et de soumission,  
 » que je ne pouvais m'empêcher moi-même d'admirer qu'à l'in-  
 » stant même elle se fût décidée à condamner la coutume qu'elle  
 » avait si longtemps pratiquée, plutôt que d'examiner sur quoi  
 » pouvait être fondée la défense qu'on lui faisait de la suivre...

... » Dès qu'elle eut été avertie que d'après l'ordre de ce saint  
 » évêque, cette coutume ne devait plus être pratiquée, même par  
 » les personnes qui étaient incapables d'en abuser, elle n'eut au-  
 » cune peine à s'en abstenir. »

Du reste, au rapport de saint Augustin, ce sentiment d'amour et de soumission pour le saint évêque était général. Et lorsque l'impératrice Justine, séduite par les Ariens qui l'avaient entraînée dans leur hérésie, faisait subir à Ambroise les plus odieuses persécutions, « tout le peuple, animé d'une sainte ardeur, était » venu se renfermer avec lui dans l'église, résolu de mourir au » près de son évêque. » Comme on le pense bien, Monique, dans des conjonctures aussi critiques, n'avait pas été des dernières à montrer son dévouement.

Dans son panégyrique de Paula, saint Jérôme, en parlant de la vénération que cette illustre romaine portait aux évêques et aux personnages éminents par leur sainteté, rapporte des particularités touchantes, et qu'on dirait empruntées aux mœurs des contrées catholiques de nos jours. Des évêques de l'Orient et de l'Occident avaient été convoqués à Rome pour s'occuper, dans un Concile, des affaires de l'Église. « Paula rechercha les entretiens » de ces admirables pontifes de Jésus-Christ. Et ce fut à cette oc- » casion qu'elle fit connaissance avec le célèbre Paulin, évêque » d'Antioche, et avec Épiphané, évêque de Constance. Ce dernier » demeura chez elle tant que dura son séjour à Rome; et quant à » Paulin, quoiqu'il eût pris son habitation dans une autre maison, » elle en usa avec lui avec tant d'urbanité, qu'on peut aussi le » regarder comme son hôte.

» L'exemple des vertus de ces saints ministres du Seigneur en- » flamma tellement sa piété, que dans certains moments elle mé- » ditait déjà d'abandonner sa patrie... Et quand l'hiver eut cessé » et laissé la mer libre aux saints évêques pour retourner à leurs » Églises, avec quelle ardeur n'eût-elle pas désiré s'embarquer » avec eux, pour renoncer tout à fait au monde! »

Ce pieux empressement à remplir les devoirs de l'hospitalité envers un évêque qui apporte avec lui les bénédictions du Seigneur dans la maison où il reçoit un asile, n'est-ce pas une histoire de nos jours? Tous les catholiques de Genève ne reportent-ils pas aussitôt leurs pensées sur l'illustre Pasteur exilé, et ne sont-ils pas jaloux du bonheur de la noble famille qui l'a accueilli dans la persécution?

Nous pardonnera-t-on de poursuivre encore nos citations? Nous

l'avouerons, nous trouvons un tel charme à nous reporter par la pensée dans ces premiers siècles de l'Église, qu'il nous est difficile de nous arracher à cette étude pleine d'attraits.

Paula quitte donc Rome, sa famille, ses richesses, pour se retirer à Bethléem, où cette descendante des Gracques et des Scipions a résolu de finir ses jours dans la retraite et la pratique des bonnes œuvres. Nous laissons parler saint Jérôme :

« C'est à Chypre qu'elle eut la consolation de retrouver le » saint évêque Épiphane, qui la retint auprès de lui dix jours en- » tiers, non pour qu'elle eût le temps de se reposer, comme il le » croyait lui-même, mais pour qu'elle travaillât à la gloire de » Dieu... car elle employa ces dix jours à visiter *les nombreux » monastères dont cette île était peuplée*, et partout elle laissa d'a- » bondants secours à cette multitude de saints personnages que la » renommée de l'illustre prélat avait attirés de tous les coins de » l'univers et fixés auprès de lui. »

Remarquons, en passant, ces nombreux monastères déjà établis au quatrième siècle dans une île de la Méditerranée. Et rapprochons ce récit d'un passage des *Confessions* de saint Augustin : Un de ses compatriotes d'Afrique, employé à Milan dans la maison de l'empereur, vient le trouver, et après lui avoir raconté la vie d'Antoine, solitaire d'Égypte, dont le nom déjà célèbre parmi les chrétiens, était encore inconnu à Augustin, « Pon- » titien (c'est le nom de cet ami) se mit à parler de la grande mul- » titude des monastères, et de cette fécondité miraculeuse des dé- » serts, où tant de saints menaient une vie qui, comme un parfum » divin, semblait s'élever jusqu'à Dieu; toutes choses qui nous » étaient tellement inconnues, ajoute saint Augustin, que nous ne » savions pas même qu'à Milan, où nous étions, et hors des murs » de la ville, il y avait un de ces monastères tout rempli de ces » justes qui, sous la direction de l'évêque Ambroise, y vivaient » dans une sainte confraternité. » (Liv. 8. ch. 6.)

Voilà donc au quatrième siècle la vie des couvents en honneur dans toutes les contrées chrétiennes.

Paula, dont nous venons de parler, fonda elle-même plusieurs monastères à Bethléem. « Là, nous dit saint Jérôme, toutes les » religieuses étaient vêtues d'une manière uniforme et sans au-

» cune distinction ; elles vivaient exactement séparées des hommes, même de leurs plus proches parents... Paula recommandait les jeûnes fréquents et les austérités... Mais aucune de ces jeunes vierges ne pratiquait d'aussi nombreuses ni d'aussi rigoureuses mortifications que Paula, tout accablée qu'elle était par la vieillesse et les infirmités. »

En lisant ces détails, ne croirait-on pas avoir sous les yeux la description des mœurs catholiques de nos jours ? Le même esprit de mortification et de pénitence qui, tant de siècles plus tard, animera les institutions monastiques d'une sainte Thérèse, ou les fondations religieuses d'un saint François de Sales, se fait déjà remarquer, dans les moindres circonstances, à cette époque lointaine, où l'Église sort à peine des Catacombes. Mais voyez les détails qui accompagnent et qui suivent les derniers moments de la sainte religieuse : « Elle porta son doigt sur sa bouche pour tracer sur ses lèvres *le signe du Christ* (le signe de la croix), et aussitôt elle tomba en agonie.... Il y avait là plusieurs saints évêques et plusieurs prêtres venus de Jérusalem et des environs... des troupes de religieux et de vierges remplissaient tout le monastère... Après qu'elle eut rendu son âme à Dieu, les saints évêques prirent eux-mêmes le corps de la défunte et le transportèrent dans le cercueil, tandis qu'une partie des prêtres l'accompagnait avec des cierges allumés, et que les autres chantaient des psaumes... *Les prières qu'on fit pour elle* ne durèrent pas seulement tout le temps des funérailles ; mais elles furent prolongées pendant toute la semaine. »

Enfin, saint Jérôme termine cette intéressante notice par une invocation à la sainte dont il vient d'écrire l'histoire : « O bienheureuse Paula, s'écrie-t-il, vous qui jouissez maintenant de l'éternelle paix, votre ami prend congé de vous, en attendant qu'il aille bientôt vous rejoindre. *Aidez de vos prières* sa vieillesse languissante ; votre foi et vos œuvres vous ont mérité une place dans le séjour où règne le Christ, et j'ai l'espoir que *vous y obtiendrez plus facilement tout ce que vous demanderez pour moi.* »

Nous pouvons recueillir, dans ce court récit, une foule de renseignements précieux. Nous y retrouvons de nouveaux exemples de la Prière pour les morts et de l'Invocation des saints, avec les

détails les plus intéressants sur les usages pieux de cette époque reculée. Remarquons, entre autres saintes pratiques, le signe de la croix, ou le *signe du Christ*, comme l'appelle saint Jérôme.

Ce signe vénéré que nos mères nous ont appris à tracer sur notre front, lorsque nos lèvres enfantines pouvaient à peine balbutier le nom de Jésus, est encore celui par lequel les fidèles des premiers siècles se reconnaissaient pour les disciples du crucifié!

Jamais ce glorieux symbole n'a cessé d'être l'objet du culte et de la vénération de l'Église et la marque distinctive du chrétien. Dès le deuxième siècle, Tertullien s'exprime en ces termes : « Dans toutes nos affaires, nos entreprises, en entrant, en sortant, » en prenant nos habits, au bain, à table, aux lumières, en allant » au lit, nous marquons notre front du signe de la croix. » (De la Couronne du soldat, 3.) « Point de honte de la croix! s'écrie » saint Cyrille de Jérusalem; si quelqu'un la cache, tracez-la, » vous, manifestement sur votre front... à vos repas, en entrant, » en sortant, avant votre sommeil, à votre réveil, faites sur votre » front le signe de la croix avec confiance... Le Christ a triomphé » du démon par la croix; montrez-en hardiment le signe.» (Instr. aux catéch.)

Citons encore ces éloquents paroles du grand saint Chrysostôme (dans sa Démonstration contre les Gentils) :

« Cet objet de malédiction et d'abomination, ce symbole du » dernier supplice, la croix est devenue plus illustre que les dia- » dèmes et les couronnes... Et c'est pourquoi vous l'apercevez » chez les princes et les sujets, chez les femmes et les hommes, » chez les vierges et les épouses, chez les esclaves et les libres. » Tous retracent ce signe sur la partie la plus auguste de la face » humaine; car sur notre front, comme sur une colonne, il est » inscrit journallement. Ainsi le voyons-nous briller à la table sa- » crée dans les ordinations sacerdotales... Partout éclate la croix; » partout elle est honorée; dans les maisons, dans les places pu- » bliques, dans les déserts, sur les chemins, sur les montagnes, » sur les collines et les vallons, sur les mers et les vaisseaux, sur » nos vêtements, nos lits, nos armes, sur nos vases d'or et d'ar- » gent, sur les peintures de nos murailles!.. »

O sainte fidélité de l'Église catholique! Comment ne pas être



émus jusqu'au fond du cœur lorsqu'on voit que la même sollicitude qui a maintenu dans leur pureté primitive les dogmes et les croyances les plus angustes, a su, à travers les vicissitudes des siècles, conserver jusqu'aux plus humbles pratiques de la piété des premiers âges!

Nous venons de constater, dans une revue, trop superficielle sans doute, les titres irrécusables de l'unité et de la perpétuité des croyances catholiques.

Nous avons vu le sentiment unanime de l'Église primitive sur la primauté du siège de saint Pierre, sur les dogmes fondamentaux de l'Eucharistie et de la Confession des péchés, sur la Prière pour les morts et l'Invocation des saints; nous avons retrouvé dans les premiers siècles la consécration de nos saintes pratiques, nos usages religieux, l'esprit de soumission à l'autorité spirituelle...

Ces rapprochements sont d'une vérité tellement saisissante, qu'ils doivent frapper les esprits les plus prévenus. Il n'y a pas de milieu : Si l'Église catholique de nos jours est dans l'erreur, il s'ensuit évidemment que l'Église primitive, contemporaine des Apôtres, s'était déjà écartée de la vérité. Or, une telle assertion, quoiqu'elle ait été formulée sérieusement par des auteurs protestants, ne mérite pas, ce nous semble, d'être réfutée.

Pour nous, catholiques, à la vue de ces merveilleux témoignages de l'antiquité de notre foi, nous ne pouvons qu'adorer dans une humble et respectueuse reconnaissance les décrets de la bonté divine, à qui il a plu, malgré notre indignité, de nous admettre dans cette noble et auguste Église catholique que nous ne pourrions jamais entourer d'assez d'amour et de vénération.

Puisse notre bonheur toucher les cœurs droits et sincères qui recherchent la vérité ! Puissent-ils être attirés à nous et partager un jour cette joie profonde qui ne peut se trouver que dans l'unité de la foi et dans la charité !

## SENTIMENTS

### DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

SUR GENÈVE ET SUR LA LIBERTÉ DES CULTES.

§ 1. *Gémissements de saint François de Sales sur sa chère Genève.* — Lorsque saint François de Sales sortait de Genève (1), après sa première conversation avec Théodore de Bèze, son frère Louis de Sales qui l'accompagnait remarqua qu'il avait le visage mouillé de pleurs, et lui en demanda le sujet :

« Ah ! mon cher frère, lui dit-il, notre Sauveur a bien pleuré » sur l'ingrate Jérusalem qui n'avait pas connu le temps où le Seigneur l'a visitée. Pourquoi ne pleurerais-je pas sur cette pauvre Genève, autrefois le siège de l'évêque, maintenant séparée » de l'Église et ne sachant pas connaître le temps de la visite du » Seigneur ? »

Le 1<sup>er</sup> août 1603 (2), il officia pontificalement dans la cathédrale d'Annecy, où l'on célébrait la fête de saint Pierre dans les liens. Après l'office, il alla prier dans la chapelle de saint Pierre. Louis de Sales ayant encore remarqué qu'il y versait des larmes en abondance, l'interrogea sur le motif de sa douleur. « Hélas ! » lui dit le saint évêque, je gémis sur mon Église de Genève qui » est dans les liens de l'hérésie et du péché, et qui, au lieu d'a- » voir un ange pour rompre ses liens et lui ouvrir les portes de sa » prison, n'a que moi, misérable pécheur, indigne d'être chargé » du soin de cette Église. »

(1) Année de la Visitation, 14 avril. (2) Ibid. 1<sup>er</sup> août.

Dans une lettre (1) écrite à un ecclésiastique le 16 mai 1617, il lui disait : « Hélas ! mon cher ami, j'ai quelquefois les larmes » aux yeux quand je considère ma babylonique Genève calviniste. » *Hæreditas nostra versa est ad alienos* (2); le sanctuaire est en » dérision, la maison de Dieu en confusion; et qu'en dirai-je? » Je ne puis autre chose que pleurer sur ses ruines. Ah ! si cet » évêché avait un Hilaire, un Augustin, un Ambroise, ces soleils » dissiperait les ténèbres de l'erreur. »

C'est dans les mêmes sentiments qu'il disait à sainte Chantal (3) : « Les liens de saint Pierre auxquels mon Église est dédiée (4) en- » chaînent mon cœur, le serrent et le pressent étroitement, lors- » que je vois que la divine Providence a permis que mon diocèse » fût le siège de l'hérésie de Calvin, qui retient une infinité d'â- » mes dans les liens de l'erreur. »

Il lui disait encore (5) : « Hélas ! je vois ces pauvres brebis er- » rantes, je considère leur aveuglement palpable et manifeste. O » Dieu ! la beauté de notre foi m'en paraît si belle que j'en meurs » d'amour, et j'estime que je dois serrer le don précieux que Dieu » m'en a fait dans un cœur tout parfumé de dévotion. »

Dans sa dernière maladie, quelqu'un lui dit (6) : « Peut-être » qu'avec l'aide de Dieu nous vous verrons encore un jour assis » sur votre trône de Genève. » Il répondit : « Je n'ai jamais dé- » siré le trône de Genève, mais seulement leur salut. »

Le Pape Léon XI avait résolu de l'élever à la dignité de cardinal, mais la mort l'empêcha d'exécuter son projet (7). Un des amis du saint évêque lui en ayant parlé, il répondit : « Je prie » Dieu qu'il éloigne de moi cette élévation, parce que je n'en suis » pas digne. Je désire que ma robe soit teinte, non de la pourpre » romaine, mais de mon propre sang versé pour la conversion de » Genève. »

(1) Épîtres de saint François de Sales, ancienne édition, livre VI, ép. 7.

(2) Notre héritage a passé entre les mains des étrangers (Lament. de Jér. ch. V, v. 2).

(3) Année de la Visitation, 1<sup>er</sup> août.

(4) Le patron du diocèse de Genève était saint Pierre dans les liens.

(5) Déposition de sainte Chantal, art. 24.

(6) Vita B. Francisci Salesii, autore Carolo Salesio, lib. 10. p. 464.

(7) Année de la Visitation, 18 avril.

Les Genevois eux-mêmes avaient pour lui beaucoup d'estime (1), et plusieurs d'entre eux qui se trouvaient à Chambéry lorsqu'on y apprit sa mort, dirent qu'ils le regrettaient fort, que s'ils avaient été assurés d'avoir toujours de semblables évêques, ils n'auraient point fait difficulté de les recevoir. Un avocat protestant envoya à Annecy une épitaphe pleine de ses louanges. Un autre protestant dit qu'il aurait voulu racheter de son sang la vie de ce vénérable évêque.

Ce grand serviteur de Dieu désirait ardemment qu'on eût dans la ville de Genève le libre exercice du culte catholique. Voici comment il en parle dans une lettre au nonce du Pape du 13 juin 1598, dans le temps où l'on négociait la paix de Vervius : « Parmi » les biens infinis que plusieurs serviteurs de Dieu attendent de la » conclusion de la paix, il en est un qui serait particulièrement » désirable : ce serait que le roi de France, invité par le Saint- » Siège, s'employât vivement à procurer que la ville de Genève » ouvrît ses portes à l'exercice du culte catholique, afin de com- » prendre dans une paix si importante et si désirée le Seigneur et » le Prince de la paix. Ce serait couper le calvinisme dans la ra- » cine. »

Il dit encore dans une lettre au Pape Clément VIII, du 8 avril 1597 : « Si le roi de France sollicitait avec un peu de vigueur la » république de Genève de permettre dans la ville même de Ge- » nève ce qu'ils appellent la liberté de conscience, il y aurait lieu » d'espérer que cette permission, qui serait peut-être la chose » qu'on aurait le plus à désirer dans ces malheureux temps, se- » rait heureusement accordée. »

Comme les Genevois s'étaient emparés de presque tous les biens de l'évêché, ses revenus étaient extrêmement modiques. Il disait à cette occasion (2) : « Plût à Dieu qu'en nous privant encore de » ce qui nous reste, nous pussions obtenir que la religion catho- » lique eût autant d'entrée à Genève qu'elle en a à La Rochelle (3). » Oh ! si nous avions à Genève, comme à La Rochelle, une petite

(1) Déposition de sainte Chantal, art. 51.

(2) Esprit de saint François de Sales, par Pierre Camus, sect. 21, 22 et 25.

(3) Il parlait ainsi longtemps avant la prise de La Rochelle par Louis XIII.

» chapelle , dans peu de temps la religion catholique y ferait de  
 » grands progrès ; car le peuple y a plus de disposition que l'on  
 » ne pense. »

Il disait encore que si le gouvernement de Genève montrait tant d'éloignement pour le catholicisme, c'était moins par des motifs de religion que par des raisons de politique, et parce qu'il croyait assurer par ce moyen la liberté de cette république.

Dans son testament, qu'il fit de concert avec son frère Jean-François de Sales, il dit : « S'il plaisait à la Providence divine  
 » que la très-sainte et uniquement véritable religion catholique  
 » et apostolique romaine fût rétablie en la cité de Genève, lors de  
 » notre trépas, nous ordonnons qu'en ce cas nos corps soient en-  
 » terrés dans notre église cathédrale. »

Il s'élevait avec force contre la confiance aveugle que la plupart des protestants ont en la parole de leurs ministres. Voici comment il en parle dans un des écrits qu'il fit pendant sa mission du Chablais (1) : « L'absurdité des absurdités est de soutenir  
 » que l'intelligence de la parole de Dieu n'a pas existé dans l'É-  
 » glise tout entière pendant mille ans, et de suivre aveuglément  
 » pour l'intelligence de cette même parole un ministre, quel qu'il  
 » soit, quoique lui-même vous enseigne qu'il n'est point d'homme  
 » qui ne puisse se tromper dans l'interprétation de la divine pa-  
 » role ; bien plus, quoique vous sachiez qu'il y a d'autres sociétés  
 » chrétiennes qui interprètent les paroles de l'Écriture dans un  
 » autre sens que celui que leur donne votre ministre. Comment  
 » vous tenez-vous si opiniâtement à sa doctrine, sans vouloir en-  
 » tendre les raisons alléguées par les autres ? Je m'étonne de vo-  
 » tre profonde sécurité, je m'étonne que vous ne marchiez pas  
 » toujours en tremblant et en chancelant, je m'étonne que vous  
 » teniez à la doctrine de votre ministre avec autant d'assurance  
 » que si cet homme était infallible. »

Dans ses lettres aux Papes Clément VIII et Paul V, il exprime ses gémissements sur Genève en des termes très-vifs, mais qu'on ne doit regarder que comme le libre épanchement d'une douleur profonde.

(1) Controverses de saint François de Sales.

Sa lettre au Pape Clément VIII est du 15 novembre 1603. Il lui dit (1) : « Ce furent les Bernois qui animèrent les citoyens de » Genève à secouer l'aimable joug de Jésus-Christ et le gouverne- » ment de leur prince légitime, et à le changer malheureusement » en une séditiense démocratie qui fait aujourd'hui leur supplice, » et qui a rendu leur ville une caverne de voleurs et d'exilés. »

Dire que Genève est une caverne de voleurs, c'est une expression bien dure, nous en convenons ; mais elle est autorisée par l'exemple du fils de Dieu qui s'en est servi en parlant des profanateurs du temple de Jérusalem, et il ne faut pas oublier que l'histoire de la Réformation nous présente dans ses commencements un spectacle continuel de vols et de dévastations. Saint François de Sales pouvait-il ne pas verser des larmes en se rappelant qu'à Genève on avait brisé les croix, pillé les ornements des églises et les vases sacrés, volé et confisqué les biens du clergé catholique ?

Passons à la lettre qu'il écrivit au Pape Paul V. Voici comment il la date (2) : « Le 23 novembre 1606, de la ville d'Annecy, lieu » de notre pèlerinage et de notre exil, où est notre siège et où » nous pleurons au souvenir de notre Genève, jusqu'à ce que le » Seigneur change notre bannissement, comme le vent du midi » fait couler les eaux du torrent. »

On voit par là que saint François de Sales espérait que l'évêque de Genève ne serait pas toujours banni de sa ville épiscopale. Et qui peut l'en blâmer ?

Cette lettre était accompagnée d'une relation de l'état du diocèse de Genève qu'il envoyait au Pape. Voici comment il y parlait de Genève (3) : « Je ne dirai rien de Genève ; car elle est

(1) *Bernenses animos civibus Gebennensibus addiderunt ut Christi suavissimum jugum ac proprii Principis imperium excenterent, ac in istam seditiosam democratiam quâ nunc vexantur, speluncam scilicet latronum et exulum, infelici mutatione degenerarent* (lib. 4. epist. 2).

(2) *Ex oppido Anneciacensi, loco peregrinationis nostræ et exilii, in quo sedimus et flemus dñm recordamur Genevæ nostræ, donec convertat Dominus ejectionem nostram sicut torrens in austro. 25 novembre 1606* (Lib. 1. epist. 7).

(3) *De Genevâ autem nihil addam ; cum enim quod Roma est Angelis et Catholicis, illa sit idem diabolicis et hæreticis ; omnibus qui Romanam id est*

» pour les démons et pour les hérétiques ce que Rome est pour  
 » les anges et pour les catholiques. Il est à souhaiter que tous  
 » ceux qui font profession de la foi romaine, qui est la foi ortho-  
 » doxe, et principalement le Souverain Pontife et les princes,  
 » prennent soin que cette Babylone soit renversée, ou qu'elle se  
 » convertisse, mais plutôt qu'elle se convertisse, et qu'elle vive,  
 » et qu'elle loue celui qui vit dans les siècles des siècles. »

Ainsi saint François de Sales regardait Genève comme la Rome calviniste, le centre de l'hérésie, le foyer de l'erreur. C'est pourquoi il désirait premièrement et principalement qu'elle se convertît. Mais si elle ne se convertissait pas, il aurait désiré que ce boulevard du calvinisme fût renversé. Il faisait allusion aux paroles du prophète (1) : *Je ne prends point plaisir à la mort du pécheur, mais plutôt à ce qu'il se convertisse et qu'il vive.*

§ II. *Édit de Nantes.* — Un littérateur de Genève, M. Sayous, écrivain d'un mérite distingué, qui a parlé de saint François de Sales avec autant de bienveillance que peuvent le permettre les préjugés protestants, s'est trompé lorsqu'il a dit (2) : « Le roi de France accorda, aux instances de François de Sales, que le pays de Gex ne serait pas admis au bénéfice des articles de l'édit de Nantes, qui garantissait aux protestants français l'exercice de leur culte. »

Ce fut, au contraire, les députés envoyés à Henri IV par les Genevois, qui, par leurs instances, obtinrent qu'on n'aurait presque aucun égard à l'article troisième de l'édit de Nantes, parce que cet article était avantageux aux catholiques du pays de Gex; car les protestants réclamaient à grands cris l'exécution de cet édit relativement aux articles qui leur étaient favorables; mais quant à ceux qui pouvaient favoriser les catholiques, ils em-

orthodoxam fidem colunt, ac maximè summo Pontifici et Principibus cura sit, ut scilicet aut evertatur Babylon illa, aut convertatur, sed magis ut convertatur et vivat, laudetque viventem in sæcula sæculorum. (Status Ecclesiæ Genevensis, art. ultim.)

(1) Die ad eos : Vivo ego, dicit Dominus Deus. Nolo mortem impii, sed ut convertatur impius à viâ suâ et vivat. Convertimini, convertimini à viis vestris pessimis. Et quare moriemini, domus Israël. (Ezech. 55. v. 11.)

(2) Histoire de la littérature française à l'étranger, tom. I, p. 40.

ployaient toutes sortes d'intrigues pour en empêcher l'exécution.

Saint François de Sales vint à Paris au commencement de l'an 1602 ; il était alors coadjuteur de l'évêque de Genève. Sa première visite fut au nonce qui l'introduisit auprès de Henri IV. Il présenta à ce prince les lettres de l'évêque de Genève, et lui exposa les demandes dont il était chargé. Le roi l'écouta favorablement, et nomma Villeroy pour examiner cette affaire et lui en faire son rapport. Mais le saint évêque ne reçut pas de ce ministre un accueil semblable à celui qu'il avait reçu du roi. Villeroy combattit toutes ses raisons, et l'affaire traîna en longueur. Les demandes de saint François de Sales sont clairement exposées dans une requête qu'il présenta à Villeroy, où il lui dit (1) :

« L'évêque et le clergé de Genève adressent très-humblement » deux demandes au roi très-chrétien.

» La première, que l'exercice de la religion catholique soit ré-  
 » tabli en tous les lieux du baillage de Gex où il était avant les trou-  
 » bles survenus par l'hérésie, conformément aux paroles expresses  
 » de l'édit de Nantes qui porte, art. 3 : *Nous ordonnons que la re-*  
 » *ligion catholique, apostolique et romaine, sera rétablie dans*  
 » *tous les lieux de notre royaume où son exercice a été interrompu,*  
 » *et qu'elle y sera paisiblement et librement exercée sans aucun*  
 » *trouble ni empêchement.*

» Personne n'aura raison de se plaindre qu'on rétablisse dans  
 » ce baillage l'exercice de la religion catholique, puisque ce sera  
 » accorder au pays de Gex la même liberté de conscience qu'en  
 » toutes les autres provinces du royaume. Assurément il n'est pas  
 » raisonnable que les prétendus réformés de ce baillage soient  
 » plus respectés que les autres, et que ce seul coin du royaume  
 » soit excepté de la règle générale de l'édit...

» La seconde demande est que les biens ecclésiastiques soient  
 » restitués, selon la teneur du même édit, qui porte encore, arti-  
 » ticle 3 : *Nous ordonnons que tous ceux qui durant les troubles*  
 » *se sont emparés des églises, maisons, biens et revenus apparte-*  
 » *nants aux ecclésiastiques et qui les détiennent encore, leur en*  
 » *délaissent l'entière possession et paisible jouissance, avec tous les*

(1) Vie de saint François de Sales, par Charles-Auguste de Sales, l. 5, p. 215.



» droits, toutes les libertés et toutes les sûretés dont ces biens jouis-  
 » saient avant qu'on s'en emparât...

» Et qu'on ne craigne pas qu'en ordonnant cette restitution on  
 » excite quelque révolte ; car il n'y a personne qui voulût se met-  
 » tre à la tête du peuple calviniste , puisque la noblesse est pres-  
 » que toute catholique, et que d'ailleurs il n'y a point de forteresse  
 » qui pût servir de retraite aux séditieux. Craindrait-on que les  
 » Bernois et les Genevois ne s'offensassent de cette mesure ? Mais  
 » qui oserait prétendre que le roi de France soit obligé de con-  
 » traindre son peuple à vivre selon les lois qu'il plaira aux étran-  
 » gers de lui imposer ?... Que ce grand roi daigne donc faire droit  
 » à la requête, et il exercera royalement la vertu de justice, il  
 » procurera l'accroissement de la religion catholique, il rendra  
 » un service signalé à l'Église. »

Villeroy répondit à cette requête que c'étaient des choses qui  
 demandaient une mûre réflexion, qu'il désirait beaucoup faire  
 réussir de si pieux desseins, mais qu'il fallait aussi prendre garde  
 de ne pas rendre le gouvernement du roi odieux, et qu'ainsi il  
 avait besoin d'examiner à loisir les points contenus dans cette re-  
 quête. Dauphin et Anjorant, que les Genevois avaient envoyés à  
 Paris, traversèrent avec tant de succès les négociations du saint  
 évêque, que de délai en délai il n'obtint à la fin presque rien.  
 Quand il revint en Savoie, après huit ou neuf mois de séjour à Pa-  
 ris, il n'avait obtenu que le rétablissement du culte catholique  
 dans la ville de Gex et dans deux ou trois autres lieux de ce bail-  
 liage.

§ III. *Liberté des cultes.* — Ce que nous allons dire est tiré en  
 grande partie de la vie du saint évêque, par Charles-Auguste de  
 Sales, son neveu. Nous devons prévenir nos lecteurs que cet au-  
 teur est exact pour le récit des faits, mais qu'il n'en est pas de  
 même pour celui des discours. Il avait pris pour modèle les écrits  
 de l'antiquité, tels que ceux de Tite-Live et de Tacite ; et comme  
 ces historiens ont pris la liberté de mettre des discours de leur  
 composition dans la bouche de ceux dont ils racontent l'histoire,  
 Charles-Auguste a cru avoir le droit d'agir de même. Il a tâché,  
 sans doute, de ne rien faire dire à son oncle qui ne fût conforme

à ses véritables sentiments ; mais nous ne sommes pas sûr qu'il ait toujours réussi. Ainsi les paroles que Charles-Auguste attribue à saint François de Sales ne méritent pas la même confiance que celles qui sont tirées des lettres et autres écrits du saint évêque ; et nous ne les rapporterons ici, que parce que nous n'avons rien voulu omettre de tout ce qui peut avoir trait à la matière que nous traitons.

Écoutons d'abord saint François de Sales raconter lui-même au Pape comment le traité de Nyon fut rompu (1) : « Dans le temps, » dit-il, que François I<sup>er</sup>, roi de France, s'empara de presque toute » la Savoie (en 1536), les Suisses du canton de Berne, qui depuis » peu étaient infectés de l'hérésie luthérienne et zwinglienne, se » jetèrent sur les contrées de la Savoie les plus voisines de leur » pays...

» Mais comme les armes des Français avaient donné occasion à » l'irruption des Bernois et à leur tyrannie sur nos Savoisiens, de » même aussi la paix qui fut conclue (longtemps après) entre le » roi de France et le duc de Savoie, sous la condition de rendre » tout ce qui avait été conquis, fit penser sérieusement les Bernois » à la restitution des provinces qu'ils avaient envahies.

» On ne put cependant pas les amener à rendre en entier ce » qu'ils avaient pris, ni à remettre, sans une condition injuste, ce » qu'ils offraient de restituer. C'est pourquoi, comme l'état des » affaires du duc ne lui permettait pas de se faire droit par la » force des armes, il fut obligé de se contenter d'un accord (le » traité de Nyon en 1564) par lequel il reçut seulement les qua- » tre bailliages de Thonon, de Ternier, de Gaillard et de Gex ; et » encore fallut-il souscrire à la condition qu'on n'y célébrerait au- » cun office du culte catholique : condition tout à fait injuste, » mais que l'état des temps et des affaires ne permettait pas de » refuser, et qu'il fallut tolérer dans l'espérance d'un meilleur » avenir...

» Ce furent les Bernois et les Genevois qui en fournirent l'occa- » sion ; car, au mépris de leur traité avec le duc de Savoie, ils pri- » rent les armes contre lui, joignirent leurs troupes à celles de la

(1) Lettre du 15 novembre 1605, liv. I, ép. 2.

» France et fondirent de nouveau sur les bailliages, par une per-  
 » fidie qu'on peut appeler heureuse, puisqu'en rompant ainsi eux-  
 » mêmes le traité, ils ont dégagé le duc de Savoie de sa parole,  
 » et lui ont rendu la liberté de ramener ces peuples à la vérita-  
 » ble foi...

» Il y eut une guerre longue et sanglante où l'on combattit avec  
 » des succès divers. Enfin on conclut une trêve, lorsque le duc  
 » s'était déjà remis en possession des bailliages de Thonon et de  
 » Ternier. Aussitôt il avertit l'évêque d'envoyer des prédicateurs  
 » pour convertir ces peuples....

» Cela fut exécuté avec tant de succès, que quelques années  
 » après, le cardinal de Florence, après avoir conclu en 1598 la  
 » paix de Vervins, vint à Thonon où il vit plusieurs milliers  
 » d'hommes convertis. On doit de justes éloges au zèle du duc de  
 » Savoie, qui cette année-là séjourna quelques mois à Thonon  
 » pour travailler à procurer les conversions. »

Voici maintenant quelques détails que donne Charles-Auguste de Sales sur le séjour du duc de Savoie à Thonon.

Quoique le Chablais fût presque totalement converti, les ambassadeurs de Berne demandèrent au duc qu'il lui plût de laisser, du moins à Thonon, le libre exercice du culte protestant; car ce prince témoignait la volonté de renvoyer dans leur pays les ministres hérétiques qui étaient des étrangers. Il répondit aux ambassadeurs : « Lorsque les Bernois se sont emparés du Chablais, » ils se sont arrogés un pouvoir absolu sur ces peuples et les ont » contraints à embrasser les nouvelles doctrines. Maintenant donc » que j'ai recouvré cette province par la justice de mes armes, et » que la presque totalité de ses habitants témoigne le désir que je » rétablisse les choses sur le pied où elles étaient auparavant, » vous ne devez pas trouver mauvais ni étrange que moi, qui suis » leur légitime souverain, je ne tolère pas dans mes États l'exer- » cice d'un culte hérétique. » (1)

On ne nous a pas conservé la relation de ce que les ambassadeurs répliquèrent. Dans le fond, que pouvaient-ils dire, puisqu'à Berne et à Genève on défendait, sous les plus graves peines,

(1) Vita B. Francisci Salesii, lib. 5, p. 143 et seq.

l'exercice du culte catholique. Comment demander que dans les autres États on accorde la liberté des cultes, quand on ne veut pas l'accorder dans ses propres États? Néanmoins ils insistèrent fortement, et le prince promit de convoquer le lendemain son conseil pour en délibérer. Effectivement le conseil eut lieu, et saint François de Sales y fut appelé. L'affaire ayant été mise en délibération, la plupart de ceux qui opinèrent les premiers proposèrent de retenir, conformément au traité de Nyon, trois ministres protestants, l'un à Thonon, l'autre à Bons, et le troisième à Nernier. Le motif qu'ils alléguaient était l'importance de ménager le canton de Berne, crainte qu'en cas de rupture avec Henri IV qui réclamait le marquisat de Saluces que le duc ne voulait pas lui rendre, Berne ne prit parti pour la France contre la Savoie. Cette considération faisait beaucoup d'impression sur la plupart des conseillers. Mais saint François de Sales, voyant que la majorité du conseil allait se prononcer pour cet avis, se leva et dit au duc : « Prince, laisser les ministres dans cette province, » c'est perdre vos terres et surtout le ciel, dont un pied de largeur vaut mieux que tout l'univers. Ils n'ont habité depuis longtemps cette contrée que par tolérance ; le traité de Nyon ne vous » oblige point à les conserver contre votre gré. » Le duc dit alors : *Que les ministres sortent donc de ce pays, et qu'on ne me parle plus de cette affaire.*

Telle fut l'issue de ce conseil, après lequel cependant les ambassadeurs de Berne renouvelèrent leurs instances en faveur des trois ministres. Le duc leur répondit : « J'y consens, à condition » que vous recevrez aussi les prêtres qu'il me plaira d'envoyer à » Berne. » Les ambassadeurs, qui ne voulaient pas accepter cette offre, restèrent sans répondre. Ils repartirent peu après, et les ministres partirent en même temps.

Sept ou huit ans après (1), le bruit courut à Annecy, où résidait le saint évêque, que le duc de Savoie, cédant aux instances des Genevois et des Bernois, accordait le libre exercice du culte protestant dans ses États, à l'exemple du roi de France. Mais saint François de Sales assura toujours que le duc de Savoie ne

(1) Vita B. Francisci Salesii, lib. 6, p. 287.

ferait jamais cela. Un de ses amis lui demanda : *Si, contre votre attente, il le faisait, que feriez-vous?* « Eh bien, lui dit-il, puis- » que vous voulez que je réponde à vos suppositions, je vous dirai » que, quoiqu'il y irait de ma vie, je réclamerais formellement et » de tout mon pouvoir. Quelle union peut-il y avoir entre Jésus- » Christ et Bélial ! Quelle liaison entre la lumière et les ténèbres ! » D'où viennent tant de maux, tant de misères qui affligent la » France, si ce n'est de la malheureuse tolérance de cette liberté » pire que la plus dure servitude ? Que les hommes s'appuient, » tant qu'il leur plaira, sur ce que le monde appelle des raisons » d'État, je ne vois pas de cet œil-là ; et puisque les catholiques » sont beaucoup plus nombreux dans ce royaume, j'engagerais le » roi, si j'étais du nombre de ses conseillers, à repousser toute » religion contraire à la catholique, sans avoir égard à toutes ces » raisons. Malheur aux princes, malheur à la France à cause de » cette liberté ! » En parlant ainsi il poussait de profonds soupirs.

Nous répétons que nous ne garantissons pas l'authenticité de ces paroles du saint évêque, parce qu'elles ne sont rapportées que par son neveu Charles-Auguste de Sales, qui s'est donné beaucoup trop de liberté dans la composition de la vie de son oncle.

§ IV. *Bannissement de quelques protestants par le duc de Savoie.* — Après la conversion de la presque totalité du Chablais, il ne restait plus dans cette province que deux ou trois cents protestants. Le duc de Savoie, après le renvoi des ministres en 1598, resta encore quelque temps à Thonon. Il désirait beaucoup attirer à la foi catholique ce petit nombre de protestants, sans prendre à leur égard des mesures sévères ; il avait coutume de dire qu'il valait mieux mener les hérétiques à l'Église que de les y traîner. C'est pourquoi il jugea à propos de ne pas inquiéter ceux des gens du peuple qui persévéraient dans le protestantisme ; il espérait que le temps, les saintes instructions des prédicateurs, les ramèneraient insensiblement ; mais il n'avait pas les mêmes espérances pour quelques-uns des principaux qu'il regardait comme des piliers de l'hérésie. Il sentait que les laisser dans cette ville, ce serait y laisser un foyer de révolte, et que la conformité de religion avec les Bernois et les Genevois leur ferait

toujours désirer de retourner sous leur domination. Il jugeait d'ailleurs qu'ils emploieraient tous les moyens possibles pour retenir dans la religion protestante ceux des habitants du Chablais qui ne l'avaient pas encore quittée. Il pensa donc qu'il serait à propos d'employer quelque moyen de rigueur pour les obliger à s'instruire des preuves de la religion catholique ; car ces aveugles avaient toujours fui la lumière , n'ayant jamais voulu assister aux prédications des missionnaires.

Le mardi 6 octobre 1598 (1), il convoqua dans la maison de ville de Thonon tous les bourgeois de la ville et les principaux habitants du Chablais. Il s'y rendit accompagné de Claude de Granier, évêque de Genève, et de saint François de Sales, et adressant la parole à ceux qu'il avait convoqués, il leur dit : « Depuis » que la justice et l'équité de nos armes nous ont fait recouvrer » cette province injustement usurpée par les hérétiques, nous » vous avons envoyé des docteurs en théologie et des prédicateurs » de la véritable religion, pour porter la lumière au milieu des té- » nèbres qui vous environnaient ; nous n'avons employé envers » vous que des voies de douceur, dans la confiance que vous ne » tarderiez pas à reconnaître l'Église votre mère, et que vous ren- » treriez de votre propre mouvement dans son sein. Effectivement » un grand nombre d'entre vous nous ont donné cette consolation. » Nous les connaissons, nous les aimons, et nous ne les oublierons » point lorsqu'il se présentera des occasions de leur témoigner » notre satisfaction. Mais il y en a quelques autres qui sont plus » endurcis que les rochers, plus obstinés que Pharaon, gens in- » flexibles dont rien de peut vaincre l'opiniâtreté ; ils ne considè- » rent ni la sainteté de la religion catholique, ni sa majesté, ni sa » splendeur, ni son excellence, ni son antiquité, ni sa stabilité, ni » ses miracles, ni son unité, ni enfin notre exemple et notre vo- » lonté. Ces infortunés se plaisent dans le borbier de leurs er- » reurs, et semblables à des oiseaux nocturnes, ils préfèrent les » ténèbres à la lumière. A cette vue, pourrions-nous retenir notre » juste indignation ? Non, non, nous leur déclarons que s'ils ne se » convertissent pas, ils éprouveront ce que c'est que d'être dans

(1) Vita B. Francisci Salesii, liv. 5, p. 148.

» notre disgrâce... Que ceux qui sont de notre religion , ou qui  
 » désirent d'en être , se placent à notre droite , et que ceux qui  
 » préfèrent le schisme de Calvin à l'Église de Jésus-Christ , pas-  
 » sent à notre gauche. »

Après avoir ainsi parlé , le duc se tut jusqu'à ce que chacun eût choisi la place qu'il voulait prendre. Le plus grand nombre passa au côté droit ; il y en eut cependant quelques-uns qui choisirent la gauche. François de Sales s'approcha de ces derniers ; il mit tout en usage pour les faire changer de résolution, il représenta à chacun en particulier les suites de leur imprudente démarche ; il leur fit remarquer qu'il ne s'agissait pour eux que de consentir à se laisser instruire des preuves de la religion catholique, parce que pourvu qu'ils apportassent à ces instructions une oreille docile, la lumière de la vérité brillerait bientôt à leurs yeux. Il réussit effectivement à ramener à la droite la plus grande partie de ceux qui avaient d'abord choisi la gauche. Il n'y eut que Brothy, Joly, Deprets et quelques autres gentilshommes ou simples bourgeois qui persistèrent dans leur résolution. Alors le duc se tournant vers eux , et les regardant d'un air sévère, leur dit : « C'est donc vous qui voulez éprouver les justes effets de  
 » mon indignation ? Je vous ferai connaître que je suis votre sou-  
 » verain et votre maître. » Quelqu'un voulut parler en leur fa-  
 » veur ; mais le prince lui imposa silence , et ordonna à un de ses  
 » secrétaires de prendre le nom de ceux qui étaient à sa gauche.  
 Cela fait, il leur dit d'un ton impérieux : « Sortez d'ici ; je ne vous  
 » donne que trois jours pour évacuer mes États. » Les bannis obéirent, et ils allèrent à Nyon, de l'autre côté du lac de Genève.

Deux ou trois ans plus tard , saint François de Sales demanda au duc de Savoie d'étendre à d'autres individus incorrigibles cette peine de bannissement. Voici comment il parle dans la lettre qu'il écrivit au duc (1) :

« J'ai essayé de retirer de leur obstination le peu qui reste  
 » d'huguenots. J'y ai employé tout mon cœur, et j'espère que  
 » Dieu en aura touché quelques-uns par les motifs qu'il lui a plu

(1) Une copie authentique de cette lettre se trouve dans le cinquième volume du second procès de canonisation de saint François de Sales, page 204.

» m'inspirer ; néanmoins je n'ai pas encore pu tirer d'eux une  
» pleine résolution.

» J'en ai trouvé d'autres qui sont si avant dans leur opiniâtreté,  
» que même ils refusent leurs oreilles à la sainte parole, et ne  
» veulent se prêter à aucune raison ; ce sont des gens du peuple  
» ignorants. Après avoir fait ce qui était de ma capacité, voyant  
» d'ailleurs que tant de doctes Jésuites et autres prédicateurs y  
» ont inutilement employé toute leur industrie, je suis allé confé-  
» rer sur cet objet avec les fonctionnaires que Votre Altesse a or-  
» dinairement en cette province, et spécialement avec M. le mar-  
» quis de Lullin, pour apprendre d'eux s'ils croyaient qu'il nous  
» restât encore quelque moyen de réussir. Tous ont été unanime-  
» ment d'avis qu'il était à propos que Votre Altesse ordonnât par  
» un édit que tous ceux de ses sujets qui ne feront pas profession  
» de la foi catholique et n'en prêteront pas serment dans deux  
» mois, eussent à vider ses États, avec permission de vendre leurs  
» biens. Plusieurs, par ce moyen, éviteront le bannissement du  
» paradis pour ne point encourir celui de leur patrie. Les autres,  
» qui seront en fort petit nombre, sont de telle qualité que Votre  
» Altesse gagnera beaucoup en les perdant ; car ce sont des gens  
» dont l'affection est déjà pervertie, et qui suivent leur hugueno-  
» tisme plutôt comme un parti que comme une religion.

» Le saint effet de l'édit que je propose rendra toujours plus  
» admirables à tous les vrais catholiques la religion et la grandeur  
» de courage de Votre Altesse ; et la douceur de ce même édit  
» forcera tous ses adversaires d'en reconnaître la clémence même,  
» après tant de soin de faire proposer les instructions à ce peuple,  
» dont Votre Altesse est maintenant maîtresse sans dépendance  
» d'aucun traité ni d'aucune condition.

» J'espère que Votre Altesse ne trouvera pas mauvais que je  
» lui dise encore un mot avec le zèle de Dieu, que je dois au ser-  
» vice de sa gloire : c'est que chacun sait que Votre Altesse désire  
» extrêmement de voir ces pays nets du mal de l'hérésie, per-  
» sonne n'ignore l'ardeur de son zèle pour cet objet. Si donc elle  
» ne le fait pas, pouvant le faire si aisément, plusieurs croiront  
» que le désir de ne pas mécontenter les huguenots qui sont en  
» son voisinage, en serait l'occasion. Toutefois on estime qu'il



» n'y aura aucun mécontentement. Et quand il y en aurait, il ne  
 » devrait pas entrer en considération auprès de Votre Altesse,  
 » qui n'a que faire d'incommoder ses saintes intentions pour gra-  
 » tifier des gens qui, en cas pareil, ne voudraient en rien s'ac-  
 » commoder au gré de Votre Altesse. »

On ne nous a point conservé l'édit du duc de Savoie ; mais saint François de Sales en parle dans sa lettre au Pape du 15 novembre 1603. « Jusqu'à présent, dit-il, quoique la très-grande par-  
 » tie des peuples du Chablais fût rentrée dans le sein de l'Église,  
 » il y avait toujours parmi eux quelques hérétiques de l'un et de  
 » l'autre sexe, qui, plus obstinés que les autres, persévéraient  
 » dans l'erreur. Leur mélange pouvait être pernicieux pour les  
 » nouveaux catholiques ; c'est pourquoi le duc, n'y pouvant point  
 » apporter d'autre remède, les a enfin bannis de ses États par un  
 » édit public. Quelques-uns, frappés de terreur par cet édit, ont  
 » ouvert les yeux à la lumière de la vérité, et ils ont éprouvé que  
 » l'affliction et la tribulation sont une épine salutaire (1) qui  
 » donne à l'homme l'esprit d'intelligence (2). »

Le saint évêque ajoute dans la même lettre : « Ce religieux  
 » prince a donc porté de ses propres mains, si l'on peut se servir  
 » de cette expression, les pierres pour reconstruire dans ce pays  
 » l'édifice de l'Église catholique, n'épargnant ni les caresses, ni  
 » les menaces, ni aucun des moyens qui sont en son pouvoir pour  
 » procurer la conversion de ces peuples. Et ce qui est plus digne  
 » de louange, c'est qu'il agissait ainsi contre l'avis et l'opinion  
 » de son Conseil ; car je me rappelle très-bien qu'assistant moi-  
 » même, par un ordre spécial du prince, au Conseil tenu à ce  
 » sujet, j'entendis la plupart des conseillers soutenir fortement  
 » que ce n'était pas un temps propre à entreprendre cette affaire,  
 » et que les circonstances où l'on se trouvait ne le permettaient  
 » pas. Ils appuyaient leur sentiment sur des raisons d'État très-  
 » plausibles ; mais le duc, avec une piété digne d'un prince catho-  
 » lique, préféra l'intérêt de la religion à tout autre considération,  
 » et cela à la face même des ambassadeurs de Berne, qui furent

(1) Dum configitur spina (Ps. 51. v. 4).

(2) Vexatio intellectum dabit auditui (Is. 28. v. 19).

» d'autant plus interdits de cette résolution, qu'ils avaient été en-  
» voyés solennellement à dessein de parer ce coup. »

Il est à remarquer que saint François de Sales avait expressement demandé au duc de Savoie qu'on ne confisquât pas les biens de ceux qu'on bannirait, mais qu'on leur permit de les vendre avant leur départ. Le duc de Savoie fit plus encore; car par l'article neuvième du traité de paix de Saint-Julien du 21 juillet 1603, il leur permit de jouir et de disposer de leurs biens, et de revenir dans leurs maisons et y demeurer quatre fois l'année, sept jours chaque fois. Il est même certain que, malgré l'édit, on toléra encore en Chablais près de cent protestants. Saint François de Sales le témoigne dans sa lettre au Pape par ces paroles : « Il n'y a que douze ans que l'hérésie était enseignée pu-  
» bliquement dans soixante-cinq paroisses aux environs de Ge-  
» nève, en sorte que la religion catholique en était bannie; et  
» maintenant on aurait assez de peine à trouver cent hérétiques en  
» ces lieux où auparavant on n'aurait pas trouvé cent catholiques. »

Il faut bien remarquer aussi qu'en ce temps-là on confisquait à Genève les biens de ceux qui embrassaient la religion catholique, en sorte que le duc de Savoie, de concert avec le Pape, avait été obligé de faire un établissement à Thonon, qu'on appelait la Sainte-Maison, qui servait d'asile aux convertis forcés de quitter Genève après avoir été dépouillés de leurs biens (1). L'intolérance de la république de Genève était donc bien plus grande que celle du duc de Savoie. Elle n'était cependant pas comparable à la rigueur dont usait alors envers les catholiques Elisabeth, reine d'Angleterre, que les protestants ont tant louée.

§ V. *Intolérance de l'Angleterre à l'égard des catholiques.* — Les Anglais ne cessent de vanter leur prétendue tolérance. Ce langage n'est pas nouveau. En 1829, lord Tenderden, chef de la justice d'Angleterre, soutint, dans un discours prononcé devant le Parlement, que l'église d'Angleterre établie par la loi civile avait toujours été tolérante. Un si hardi mensonge révolta un écrivain protestant, le fameux Cobbett. Il écrivit, en date du 16

(1) Bulle de Clément VIII, du 15 septembre 1599. — Lettres patentes de Charles-Emmanuel, du 1<sup>er</sup> décembre 1600.

avril 1829, une lettre à lord Tenderden, qu'il rendit publique. La voici :

« Milord, j'ai lu le compte-rendu que Votre Seigneurie a prononcé le 4 de ce mois sur la seconde lecture du bill en faveur des catholiques. Il s'y trouve un passage sur lequel je crois qu'il est de mon devoir de publier quelques observations. C'est celui où vous parlez du caractère de l'église établie et des conséquences qui résulteront probablement pour elle en Irlande de l'adoption de cette loi.

» Tout en protestant de mon sincère respect pour Votre Seigneurie, je me crois obligé envers mes concitoyens de montrer que le caractère que vous avez attribué à l'église établie par la loi n'est point véritable, et de prouver que cette église d'Angleterre n'est pas et n'a jamais été tolérante en fait de religion, ni favorable à la liberté civile.

» En résumé, malgré toute l'estime que je professe pour Votre Seigneurie, estime qui surpasse celle que j'ai jamais vouée à aucun autre fonctionnaire public en Angleterre; malgré toute mon admiration pour votre conduite dans le haut et important emploi que vous remplissez, je crois de mon devoir de contredire absolument Votre Seigneurie en ce qui concerne le caractère de cette église, particulièrement dans les deux exemples que vous avez cités. Je ne vous accuserai pas de manquer de sincérité; car pourquoi ne vous croirais-je pas dans l'erreur sur ce point, lorsque je me rappelle que, il y a vingt ou trente ans, j'aurais par ignorance, dans une circonstance pareille, parlé exactement comme vous l'avez fait il y a quelques jours? Cependant, puisque c'est une erreur, et même une erreur grossière, et que je la regarde comme telle, je dois à mes lecteurs de la relever, et je le dois d'autant plus que, venant de vous, elle est plus susceptible d'être répandue.

» D'abord, Milord, examinons votre proposition que cette *église surpasse en tolérance toutes les autres*. Votre Seigneurie n'a jamais lu son histoire; car elle n'aurait pas pu dire ces paroles. Je ne me contenterai pas d'avancer en termes généraux qu'elle fut, dès son principe, l'église la plus intolérante qui ait existé; qu'elle

se montra au monde armée de couteaux, de haches et d'autres instruments de supplice, que ses premiers pas furent marqués du sang de ses innombrables victimes, tandis que ses bras ployaient sous le poids de leurs dépouilles; qu'elle ne trouva jamais d'égale dans les raffinements de sa cruauté et l'étendue de sa rapacité, soit parmi les corporations, soit parmi les individus. Je n'en parlerai pas ainsi en termes généraux; mais je vous soumettrai quelques faits historiques à l'appui du démenti que j'ai donné à vos paroles. J'affirme que cette église établie est la plus intolérante qui ait existé, et je vais prouver mon assertion.

L'église établie ne commence qu'en 1547, sous le règne d'Édouard VI. Jusqu'alors la religion du pays n'avait été, pendant plusieurs années, sous le tyran Henri VIII, qu'un fantôme de l'ancienne religion; mais sous son fils, elle devient entièrement protestante de par la loi.

Les articles de foi et le livre des communes prières furent rédigés et établis par arrêts du Parlement. Les autels des catholiques furent détruits dans toutes les églises; les prêtres, sous peine d'amende et de confiscation, furent contraints de prêcher la nouvelle doctrine, c'est-à-dire d'apostasier; et les fidèles nés et élevés dans le catholicisme ne furent pas seulement punis lorsqu'ils entendaient la Messe, mais même lorsqu'ils refusaient d'écouter les nouveaux ministres. Le peuple, irrité de cette tyrannie, se souleva, et des insurrections éclatèrent dans presque tout le royaume. Il se plaignait de ce qu'on avait détruit son culte et privé les pauvres des secours que l'ancienne église leur accordait; il demandait que la Messe et les monastères fussent rétablis, ainsi que le célibat des prêtres. Et comment lui répondit-on? Les mercenaires allemands en massacrèrent une partie; les échafauds en moissonnèrent une autre; le reste fut mis en prison, battu de verges et contraint de se soumettre, en apparence du moins, à l'église établie; et (remarquez cette miséricorde et cette tolérance) la plupart des moines et des prêtres qui avaient été chassés de leurs monastères et de leurs cures, furent forcés d'aller demander un asile et du pain à leurs coreligionnaires. Leur spoliation ne suffisait pas à l'église établie, qui regardait l'existence

même de ces hommes qui refusaient d'apostasier comme un reproche. Ainsi, avec la loi qui fondait la nouvelle église, parut en même temps une loi qui punissait les mendiants en les faisant marquer à la figure avec un fer rouge, les réduisant à l'esclavage pendant deux ans, et donnant à leurs maîtres le pouvoir de leur faire porter un collier de fer. Votre Seigneurie doit avoir lu cet acte du Parlement, passé dans la première année du règne protestant, et qui parut en même temps que le livre des communes prières. C'était là de la tolérance, et voilà qui prouve combien cette église est favorable à la liberté civile et religieuse. Peu satisfaite d'avoir dépouillé les prêtres catholiques de leurs bénéfices, de les avoir rejetés sans ressource dans la société, cette église si tolérante les force à mourir de faim ou à être réduits au sort des esclaves.

» Tel fut l'esprit du protestantisme dans ses commencements. Quant aux hûchers qu'alluma Cranmer (l'auteur du livre des prières), il est inutile d'en parler, lorsque nous avons sous les yeux les barbaries de ce règne sous lequel, malgré sa courte durée, l'Angleterre souffrit si cruellement que les rangs de la population furent considérablement diminués, et le peuple en partie décimé dans l'espace de six ans; ce fait est reconnu dans les actes du Parlement de cette époque.

» Mais l'église établie ne le fut pleinement que sous Élisabeth, dont le règne dura quarante-cinq ans, de 1558 à 1603; et quoique cette église ait conservé son caractère d'intolérance jusqu'aujourd'hui, ses actes, durant ce long règne, surpassèrent tout ce qu'elle avait fait jusqu'alors et ce qu'elle fit depuis.

» Élisabeth établit ce qu'elle appelait une *Cour de haute commission*, principalement composée d'évêques de l'église tolérante, à l'effet de punir les personnes qui ne se conformeraient pas à la croyance de ce nouveau chef spirituel. Cette commission avait le pouvoir d'examiner les opinions de ses sujets et de leur infliger toutes sortes de châtimens, excepté la mort. Elle pouvait extorquer les témoignages par l'emprisonnement ou la torture. Elle pouvait forcer un homme par serment à révéler ses pensées, à s'accuser lui-même et à accuser son ami, son frère, son père, son épouse, son fils, et tout cela sous peine de mort. Ces monstres,

afin de découvrir les *prêtres et d'anéantir l'ancienne religion*, *confisquaient, emprisonnaient, torturaient*. et commettaient des atrocités qui auraient fait frémir Néron lui-même. Ils soumettaient les fidèles à la question pour leur arracher des aveux *sur lesquels beaucoup d'entre eux étaient condamnés à mort.*

L'espace me manque pour faire l'énumération des actes de violence accomplis pendant cette longue et sanglante période; mais j'en ferai connaître quelques-uns :

1° Crime capital d'ordonner un prêtre catholique dans le royaume;

2° Crime capital pour un prêtre catholique d'entrer dans le royaume;

3° Crime capital de donner asile à un prêtre venant de l'étranger;

4° Crime capital de se confier à un prêtre catholique;

5° Crime capital pour un prêtre de dire la Messe;

6° Crime capital pour un fidèle de l'entendre;

7° Crime capital de nier ou refuser de reconnaître qu'Élisabeth était le chef de l'Église de Jésus-Christ;

8° Crime puni par une forte amende de ne pas paraître à l'église protestante. L'amende était de 20 livres par mois, ou 250 livres par an, ce qui fait 3250 francs par an, selon la valeur actuelle de l'argent. Des milliers de fidèles refusèrent de se conformer à l'église établie, et la plus grande partie de leurs propriétés passa au chef de l'État. Les catholiques qui refusaient d'adhérer à la plus tolérante des religions et qui ne pouvaient pas payer les amendes, étaient trainés en foule dans les prisons, à tel point que les comtés demandèrent à être déchargés du soin de les nourrir. On les libéra alors, après les avoir fait publiquement fouetter et leur avoir fait percer les oreilles avec un fer rouge. Mais cette grande *tolérance* n'atteignant pas le but, on fit une loi qui condamnait au bannissement perpétuel les non-conformants dont la fortune était au-dessous de 20 livres (1), et à la mort en cas de retour.

» Ce ne sont pas là de vaines assertions, Milord; je ne fais que

(1) Vingt livres sterlings valent cinq cents francs.

citer les actes du Parlement, et je n'en ai donné qu'un faible échantillon ; Votre Seigneurie doit en être convaincue. Je ne me livre pas à des déclamations ; je raconte des faits incontestables, et je pourrais, par une simple nomenclature, en remplir un volume. Les noms des personnes mises à mort pour le seul crime de catholicisme, pendant ce long règne, formeraient, surtout si l'on y comprenait l'Irlande, une liste dix fois aussi longue que celle de notre marine et de notre armée réunies.

» Le supplice le plus ordinaire était de pendre la victime pendant quelques instants, seulement assez pour l'étourdir ; on la détachait alors, on lui ouvrait les entrailles ; puis, après en avoir arraché le cœur, on lui tranchait la tête ; et le corps, coupé en morceaux, était exposé aux portes de la ville et sur les places publiques. Plusieurs centaines de personnes, en Angleterre et en Irlande, périrent par ce supplice pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi qu'elles avaient reçue de leurs pères. Il y en eut cent quatre-vingt-sept en Angleterre, de l'année 1577 à l'année 1603, c'est-à-dire dans les vingt-six dernières années du règne d'Élisabeth, seulement pour avoir refusé d'adhérer au nouveau culte et de recevoir les communes prières ! Presque toutes furent misés à la torture avant de subir la mort, et les cruautés de leur emprisonnement et de leur exécution étaient si affreuses, que la pensée peut à peine les concevoir. On les ensevelissait dans des cachots fétides, où ils n'avaient que la plus vile nourriture. Édouard Cennings, prêtre, convaincu d'avoir dit la Messe à Holborn, fut condamné à mort ; on lui offrit sa grâce à condition d'apostasier ; ayant refusé de le faire, et ayant dit sur l'échafaud qu'il aimerait mieux souffrir mille morts plutôt que de reconnaître la reine comme chef spirituel de l'Église, Topliffe, le procureur-général, ordonna que la corde fût coupée, *de sorte*, dit un historien, *que le prêtre, à peine étourdi, demeura debout, les yeux levés au ciel, jusqu'à ce que le bourreau le jetant sur le billot, acheva son supplice.* Il vivait encore après avoir été écartelé, et l'on entendit qu'il disait à haute voix : *Oh ! quelle douleur !* et ensuite : *Sante Gregori, ora pro me.* Alors le bourreau, saisi de rage, s'écria, en prononçant un affreux blasphème : *Je tiens son cœur dans ma main, et Grégoire est encore sur ses lèvres !*

» La tolérance de l'établissement s'étendait jusque sur les femmes. M<sup>me</sup> Ward, qui avait favorisé l'évasion d'un prêtre dont le crime était d'avoir dit la Messe, fut arrêtée, battue de verges, torturée et enfin mise à mort. Elle fut exécutée à Tyburn, le 30 août 1588. Les juges lui demandèrent si elle avait fait ce qu'on lui imputait; elle répondit : *Oui*; ajoutant qu'elle avait été heureuse de contribuer à arracher un innocent à la dent des loups dévorants. Ils essayèrent en vain de lui faire découvrir le lieu où le prêtre s'était retiré; voyant que les menaces étaient inutiles, ils lui promirent la vie si elle voulait abjurer; mais elle répondit qu'elle donnerait mille vies plutôt que de reconnaître cette église hérétique. Ils la traitèrent alors avec une cruauté sauvage; et après l'avoir fait mourir, abandonnèrent ses restes aux insultes de la populace.

» M<sup>me</sup> Clithero fut exécutée dans l'année 1580. C'était une dame de bonne famille, dont le crime était d'avoir logé et secouru des prêtres. Elle refusa de plaider, pour ne pas s'exposer à mentir ou à compromettre d'autres personnes. Elle fut condamnée à la presse. Voici en quoi consistait ce supplice : On l'étendit par terre, sur le dos, après lui avoir étroitement lié les mains et les pieds. On fit peser ensuite sur elle une énorme porte et des poids très-considérables; on lui avait mis sous le dos des pierres aiguës, qui lui brisèrent les reins. Elle subit ainsi une mort lente et cruelle. Avant le supplice, Faweet, le magistrat, commanda qu'on la dépouillât de ses vêtements; elle se jeta vainement à ses genoux, ainsi que quatre autres femmes qui l'accompagnaient; ses prières ne furent pas écoutées. Son mari fut obligé de fuir; ses enfants furent arrêtés, et ayant avoué qu'ils partageaient la croyance de leur mère, on les châtia sévèrement, et l'aîné, qui n'avait pas douze ans, fut mis en prison.

» Est-il nécessaire de continuer, Milord? Vingt volumes, en ne donnant qu'une page à chaque fait, ne suffiraient pas, si l'on y comprenait l'Irlande, à énumérer le nombre des victimes qui refusèrent d'embrasser cette religion *si tolérante*. Non, cent volumes, de cinq cents pages chacun, n'y suffiraient pas. Outre la mort avec toutes les cruautés que j'ai racontées, il y avait la mort par la loi martiale, la mort en prison, et cela par milliers, la confiscation et



l'exil. Le docteur Bridgewater, dans un récit qu'il a publié à la fin du *Concertatio Ecclesiæ Catholicæ*, donne les noms de près de 1200 personnes qui périrent ainsi avant l'année 1588, c'est-à-dire avant la grande fureur de la *tolérance*. Dans cette liste, on trouve 21 évêques, 120 religieux, 13 doyens, 14 archidiacons, 60 chanoines, 530 prêtres, 49 docteurs en théologie, 18 docteurs en droit, 15 recteurs de collège, 8 comtes, 10 barons, 26 chevaliers, 326 particuliers et 60 dames. La plupart de ces personnes moururent en prison et sous le coup d'une sentence de mort.

Je ne pense pas, Milord, que vous révoquiez en doute l'exactitude de ces faits ; et vous conviendrez, je l'espère, qu'un ami de la justice et de la vérité ne peut garder le silence, lorsqu'il entend citer autour de lui des discours où l'on appelle cette église la *plus tolérante qui existe*. Mais, Milord, il me suffirait, en vous écrivant sur ce sujet, de vous renvoyer au Code pénal lui-même. Mettant l'Irlande hors de question, que puis-je faire de mieux, pour répondre à vos éloges et à vos assertions sur la tolérance de l'établissement, que de vous rappeler les dispositions des actes suivans d'Élisabeth, son chef et son fondateur ? Stat. I, chap. 1 et 2 ; Stat. V, chap. 1 ; Stat. XII, chap. 2 ; Stat. XXIII, chap. 1 ; Stat. XXVI, chap. 2 ; Stat. XXIX, chap. 6 ; Stat. XXXV, chap. 1 ; Stat. XXXV, chap. 2. Que puis-je faire de mieux que de vous engager à relire, ou plutôt à vous rappeler ces lois de spoliation et de mort, dont chaque ligne respire le fanatisme et la haine ? Votre Seigneurie sait que tout cela est véritable ; elle sait que cette infernale tyrannie et toutes ces horreurs furent mises en œuvre pour faire prédominer cette église protestante ; comment donc peut-on encore l'appeler l'église *la plus tolérante* ?

» Je n'ai parlé jusqu'à présent que des actes de l'église établie par la loi ; je n'ai rien dit à Votre Seigneurie de l'Irlande ; je n'ai même pas fait allusion à beaucoup de faits accomplis en Angleterre sous le règne d'Élisabeth, faits qui exciteraient l'indignation de tout honnête homme ; mais je ne puis passer sous silence deux traits de tolérance remarquables : Édouard VI fut vivement poussé à faire mettre en jugement sa sœur Marie, et sans doute à la faire condamner, pour ne s'être pas conformée à l'église établie ; elle ne fut sauvée que par les menaces de son cousin l'empereur Char-

les V. Marie, reine d'Écosse, demanda en vain, après sa condamnation, les secours d'un prêtre; on lui refusa cette dernière consolation, et on lui envoya le doyen de Peterborough; mais elle ne voulut pas l'écouter. Lorsque sa tête tomba sous la hache, le doyen s'écria : *Ainsi périssent les ennemis de notre reine!* et le comte de Kent répondit : *Amen.* Baker, dans sa chronique, page 273, dit qu'on désirait ardemment la mort de cette reine, parce que *la religion établie en Angleterre n'aurait pu subsister tant qu'elle aurait vécu.*

» Cette église n'a pas *changé*; elle a gardé le même caractère depuis le jour de son établissement jusqu'à présent; en Irlande, ses atrocités ont surpassé celles de Mahomet, et il faudrait un volume pour rapporter ses actes d'intolérance. Mais *elle semble maintenant à bout de violences.* La nation a jusqu'à présent tout sacrifié à son altière domination, Boulogne et Calais en premier lieu, ensuite vinrent les *taxes des pauvres*, la *dette publique*, une *armée permanente* et une *liste civile*; oui, tout a servi à la faire prédominer et à satisfaire son esprit d'absolutisme. *Mais la nation lui a fait de si grands sacrifices, qu'elle ne peut pas en faire davantage. Elle ne peut s'engager dans une nouvelle guerre* (pour la vingtième fois peut-être), *afin de maintenir son autorité; et soyez assuré, Milord, que la hiérarchie anglicane que vous avez tant à cœur de maintenir en Irlande, ne peut subsister bien longtemps, par quelque effort que ce soit, car toutes les misères de l'Irlande, toutes sans exception, ont leur cause directe dans cette hiérarchie, et ces misères et ces maux apportent à l'Angleterre un danger imminent.*

» Je suis, de Votre Seigneurie, le très-humble et très-obéissant serviteur.

» William COBBETT. »

## FALSIFICATIONS DES BIBLES PROTESTANTES.

(Suite du premier article.)

---

Dans notre quatrième numéro de la première série, page 253, nous avons placé un article sur la falsification des Bibles protestantes. M. le ministre Frédéric Monod en a fait une courte critique dans les *Archives du Christianisme*, du 12 mars 1853, page 53. Là il nous accuse d'avoir eu pour but de jeter de la poudre aux yeux des crédules lecteurs. Il prétend que nous ne voulons pas établir une discussion sérieuse et de bonne foi. Il nous attribue des absurdités logiques et même de la mauvaise foi.

Notre intention n'est pas de combattre avec lui sur le terrain des personnalités et de faire une lutte d'épithètes injurieuses. Nous laissons ce langage à M. Monod et à tous les défenseurs des mauvaises causes. Nous allons discuter seulement les raisons sur lesquelles il prétend appuyer les reproches qu'il nous fait. Le lecteur verra quel est celui qui cherche à jeter de la poudre aux yeux des crédules lecteurs.

Selon M. le ministre, pour prouver que les Bibles en usage dans les églises de la Réforme sont falsifiées par addition, il faudrait signaler les livres non inspirés qui s'y trouveraient. C'est parler d'une manière inexacte; car il n'est pas besoin de signaler des livres entiers qui ne soient pas inspirés, il suffit que quelque chapitre ou quelque verset ne le soit pas. Au fond, nous croyons que c'est ce qu'a sous-entendu M. Monod, et nous sommes bien éloignés de vouloir le chicaner sur cette inexactitude.

Ensuite, il avoue que plusieurs auteurs protestants ne croient pas que la Bible soit intégralement la parole de Dieu, et que ce-

pendant ils la présentent comme étant la parole de Dieu, et non la parole de l'homme. C'est précisément ce que nous avons dit, et nous ayons constaté cela comme une *plaie profonde et hideuse du protestantisme*. Cette opposition entre le langage officiel et le langage sincère de plusieurs ministres protestants sur un point de religion aussi fondamental, ne méritait-il pas d'être qualifié ainsi?

Il est vrai que M. Monod prétend que nous en avons conclu que les Bibles protestantes étaient falsifiées par addition, et qu'il s'élève contre cette conclusion, parce qu'on ne doit pas attribuer au protestantisme en général ce qui n'est que l'opinion d'un certain nombre d'individus. Mais il retranche soigneusement deux mots qui changent le sens de notre conclusion. Nous avons parlé des ministres qui ne croient pas que la Bible soit intégralement la parole de Dieu, et nous avons dit en propres termes : *d'où il résulte que, SELON EUX, les Bibles protestantes sont falsifiées*. M. Monod retranche les mots SELON EUX; il n'attaque donc pas ce que nous avons dit, mais ce qu'il nous fait dire et que nous n'avons pas dit; et c'est sur cela seul qu'il s'appuie pour nous accuser d'*absurdité logique*.

Passons à l'accusation de mauvaise foi. Il la fonde premièrement sur ce que nous n'avons pas rapporté une note de M. Gausсен, où il admet pour canonique la seconde épître de saint Pierre. Or nous avons dit, page 263, que M. Gausсен soutient que tous les livres du Nouveau Testament sont canoniques et inspirés. Remarquez bien ce mot *tous*, la seconde épître de saint Pierre comme les autres. Nous avons ajouté que nous estimions trop M. Gausсен pour le soupçonner d'être de mauvaise foi, mais que nous déplorions son illusion de n'avoir pas aperçu les conséquences des principes qu'il avait posés. N'était-ce pas en dire assez?

La seconde accusation de mauvaise foi que nous fait le rédacteur des *Archives du Christianisme* n'est pas mieux fondée que cette première. Nous avons dit que M. Merle fait un grand éloge des écrits de Néander. M. Monod nous reproche de n'avoir pas cité un mot de M. Merle. Mais cela était-il nécessaire, puisque le titre d'un de ses écrits : *Le biblicisme de Néander*, montrait assez le cas qu'il fait de cet auteur? Cet ouvrage de M. Merle est

connu du rédacteur des *Archives*, puisque voici comment on parle de cet ouvrage dans les *Archives du Christianisme* du 8 mars 1851, page 54 : « Au moment où l'on renvoie à Néander et » à ses amis pour apprendre d'eux *la vraie et saine manière d'en-* » *visager l'autorité de l'Écriture et les questions du canon*, il » nous est impossible de ne pas dire, de ne pas crier sur les toits » que c'est là précisément la partie la plus faible, la plus fausse, » la plus déplorable de leur système. Nous reprochons à M. Merle » d'avoir un peu trop oublié que ceux auxquels il recommandait » Néander comme ami de la Bible, liraient Néander avec sa re- » commandation, et pourraient bien être amenés à penser d'a- » près Néander que la Bible renferme une partie purement hu- » maine et faillible. »

Nous voilà donc pleinement justifiés concernant notre assertion sur M. Merle. Nous avons parlé ensuite de M<sup>me</sup> de Gasparin et des quatre articles auxquels M. Monod a donné place dans les *Archives du Christianisme*. A la vérité, nous n'avons pas cité un mot de ces quatre articles; mais il nous sera aisé de réparer cette omission, et nous le ferons dans l'article suivant. Nous allons d'abord répéter ici ce morceau de notre écrit :

« Nous ne savons si M. Gaussen et M. Merle sont du nombre » des ministres qui ont été consultés par une dame protestante, » native de Genève, distinguée par sa naissance et ses talents, et » que l'on dit très-attachée au méthodisme; mais nous savons bien » que l'objet sur lequel elle les a consultés mérite de trouver ici » sa place. Il s'agissait de savoir si saint Paul s'était trompé en » conseillant le célibat dans le septième chapitre de sa première » épître aux Corinthiens. M<sup>me</sup> de Gasparin est persuadée que le » mariage est un état plus parfait que le célibat. Elle a fait un ou- » vrage en plusieurs volumes, qu'elle a intitulé : *Le mariage au* » *point de vue chrétien*. Elle s'applique à y prouver que le mariage » chrétien est l'état le plus favorable au développement intime et » aux manifestations de la vie religieuse. Ainsi, selon elle, le » point de vue apostolique du mariage, tel qu'il est annoncé » par saint Paul, est faux et directement contraire au point de » vue chrétien. M. le ministre Monod ne s'est pas contenté de » faire l'éloge de ce livre, il a encore ouvert les colonnes de son

» ouvrage méthodiste à quatre fort longs articles, où M<sup>me</sup> de Gasparin soutient son paradoxe que saint Paul s'est trompé en con-  
 » seillant le célibat. »

Nous croyons ne pas nous tromper en regardant l'assertion de M<sup>me</sup> de Gasparin comme adoptée par un grand nombre de dames protestantes ; car les dames méthodistes surtout ont accueilli son livre avec un applaudissement universel ; et dans ce concert de louanges , pas une voix discordante qui ait réclamé en faveur de saint Paul et de l'intégrité de la parole de Dieu.

Nous allons, dans l'article suivant, mettre sous les yeux du lecteur quelques extraits des quatre articles insérés dans les *Archives du Christianisme*. Non-seulement ils justifieront pleinement ce que nous avons dit, mais ils ajouteront au portrait que nous en avons tracé de nouveaux traits qui montreront encore plus combien est *profonde et hideuse la plaie du protestantisme*.

*La doctrine de saint Paul réformée par les dames protestantes.*

— M<sup>me</sup> de Gasparin expose d'abord le motif qui lui a fait prendre la plume. « M. Vinet (1), dit-elle (2), a, dans un livre où abondent  
 » les pensées, posé le célibat religieux comme constituant un de-  
 » gré de perfection supérieur à celui des autres états. Il veut que  
 » le célibat soit recherché en lui-même comme vocation positive,  
 » il regrette que peu de ministres se sentent de la disposition pour  
 » cet état. Ce célibat de vocation lui paraît avoir quelque chose  
 » de pur et d'évangélique...

» Je me demande ce qu'on pourrait dire de plus. Ce qu'il y a  
 » de certain, c'est que dans l'Église romaine les Pères de l'esprit  
 » monastique n'ont pas dit autre chose. Je parle de l'idée, je ne  
 » parle ni des conséquences qu'on en a tirées, ni des applications  
 » qu'on en a faites. »

M<sup>me</sup> de Gasparin examine ensuite le langage de saint Paul et le trouve encore plus conforme à la doctrine de l'Église romaine que celui de M. Vinet ; elle soutient que l'apôtre justifie non-

(2) M. Vinet était un fameux ministre protestant de Lausanne, mort il y a quelques années. Le livre dont parle M<sup>me</sup> de Gasparin est un ouvrage posthume intitulé : *Théologie pastorale*, page 185 et suiv.

(2) *Archives du christianisme*, du 24 mai 1851, pag. 90.

seulement l'idée, mais encore les conséquences et les applications.

« Oui, dit-elle (1), si la parole de Paul est infaillible, le célibat est plus parfait que le mariage, et les chrétiens font bien de le rechercher. Si le célibat est l'état de perfection, l'Église fait bien de le prêcher; elle fait bien d'y pousser les fidèles, elle fait bien de les défendre contre leur propre faiblesse par des vœux et par des verroux. Oui, saint Benoît, saint Bruno, saint Dominique ont bien fait... Ne dites pas que je pousse les conséquences trop loin. Lisez les Pères, lisez les œuvres des Saints de Rome, et voyez sur quoi ils s'appuient; voyez si de bonne foi vous pouvez, les paroles de saint Paul étant infaillibles, leur retirer cet appui. »

Il est aisé de comprendre avec quelle ardeur une personne élevée dans les préjugés les plus violents contre l'Église de Rome, a cherché les moyens de réfuter un enseignement de la Bible qui justifie et glorifie la doctrine de cette Église, d'autant plus que cet enseignement condamne et avilit la conduite des réformateurs. En effet, tout le monde sait que le moine Luther ne s'est pas contenté de déclamer contre le vœu de chasteté, mais qu'il a donné l'exemple de le violer en épousant une religieuse. On était si habitué à voir des moines qui étaient dégoûtés de leur état, se hâter de se marier après avoir embrassé le protestantisme, qu'Érasme disait que dans l'église réformée on finissait comme dans la comédie, par le mariage. M<sup>me</sup> de Gasparin a bien senti que, pour justifier cette conduite, il fallait faire du mariage un état plus parfait que le célibat; et c'est pour cela qu'elle s'est élevée contre ce qu'elle appelle l'interprétation traditionnelle.

Mais que faut-il entendre par ce genre d'interprétation? Selon la signification ordinaire de ce mot, l'interprétation traditionnelle du chapitre septième est que l'apôtre enseigne que le célibat est un état plus parfait que le mariage; cette interprétation est traditionnelle, parce qu'elle nous a été transmise par une tradition successive depuis les anciens Pères. Madame de Gasparin convient que c'est l'assertion constante des Pères; mais ce n'est point

(1) Archives du christianisme, du 8 juillet 1851, p. 151.

là l'interprétation qu'elle combat; au contraire, elle l'admet comme indubitable. Et comment aurait-elle pu faire autrement, puisque saint Paul déclare qu'il conseille le célibat pour être fidèle à la mission qu'il a reçue de la miséricorde divine (1), et qu'il pense être guidé en cela par l'esprit de Dieu (2)? « Il peut » le dire, il le doit, s'écrie M<sup>me</sup> de Gasparin (3); oui, ajoute-t-elle, il faut que Paul dise : *J'estime avoir aussi l'esprit de Dieu.* » Il faut qu'il dise : *J'ai reçu miséricorde pour être fidèle*; il faut qu'il le pense; il faut que ce soit la certitude la plus intime. Si ce ne l'était pas, s'il ne le croyait pas, oserait-il insérer son opinion dans une lettre théopneustique? Oserait-il donner des conseils si nouveaux? Oserait-il ouvrir la bouche? »

M<sup>me</sup> de Gasparin admet aussi le témoignage de la tradition concernant l'authenticité et l'intégrité de cette épître, et elle tient pour incontestable qu'elle est tout entière et sans aucune exception l'ouvrage de saint Paul.

Sur quoi donc tombe le dissentiment entre l'interprétation traditionnelle et celle de notre théologienne? Sur l'inspiration d'une partie du chapitre 7. La tradition nous a transmis l'épître aux Corinthiens comme un écrit où tout est inspiré, tout est la parole de Dieu sans aucune exception. M<sup>me</sup> de Gasparin, au contraire, prétend qu'une partie du chapitre 7 n'est pas inspirée!!!

« Ce chapitre, dit-elle (4), renferme deux paroles : l'une de Dieu, l'autre de l'homme. Il y a des portions de ce chapitre où Paul parle seul, il y a d'autres portions où le Saint-Esprit parle par la bouche de Paul... Tout ce qui y concerne le célibat est de l'homme. Du premier verset au dixième, c'est Paul qui parle. Vient ensuite la parole du Seigneur. La parole humaine commence au verset douzième; elle s'arrête avec le seizième. La parole de Paul, l'expression de son opinion particulière, reprend au verset vingt-cinquième, et elle continue jusqu'à la fin du chapitre. »

(1) *Consiium autem do, tanquam misericordiam consecutus à Domino, ut sim fidelis.* 1 Cor 7. v. 25.

(2) *Puto autem quod et ego spiritum Dei habeam.* Ibid. v. 40.

(3) Archives du christianisme, du 20 juillet 1851, p. 150.

(4) Ibid., du 14 juillet 1851, p. 126.



Remarquez que la parole que M<sup>me</sup> de Gasparin appelle une parole humaine, est à ses yeux une parole erronée ; en sorte qu'on peut lui appliquer ce que son illustre époux a dit de Néander (1) : « La Bible n'est plus la Bible, dès le jour où l'on met sur le » compte du facteur humain, du facteur faillible, les passages qui » peuvent embarrasser. La pensée de Néander est parfaitement » fixée sur ce point capital. En revendiquant la place de l'homme » dans la Bible, c'est la place de l'erreur qu'il prétend y revendi- » quer. »

Remarquez encore combien est grave, aux yeux même de M<sup>me</sup> de Gasparin, l'erreur dont elle revendique la place dans la Bible. C'est une erreur dans l'enseignement de la doctrine. Saint Paul enseigne, pour être fidèle à son ministère, que l'état du célibat est plus parfait que l'état du mariage (2), *erreur funeste*, dit notre théologienne (3), *qui impose le devoir de lutter même contre une autorité tendrement aimée*.

« On me dira peut-être, ajoute-t-elle (4) : En soutenant qu'une » parole d'homme se mêle à la parole de Dieu, vous détruisez » l'inspiration, vous triez, vous choisissez, vous dites : Ceci est » de Paul, ceci est du Saint-Esprit. Vous faites ce que fait la mo- » derne école allemande, vous vous asseyez dans le fauteuil du » juge, vous mettez la Bible sur la sellette. »

A cela M<sup>me</sup> Gasparin répond avec un mouvement d'indignation : « Moi, choisir dans la parole de Dieu ! moi, trier ! moi, distin- » guer ! Ah ! je le déclare, jamais. Je puis être étonnée, je puis » être troublée, je ne serai pas rebelle. C'est Paul qui trie, c'est » Paul qui distingue, c'est plus que Paul, c'est le Saint-Esprit. » Si le Saint-Esprit n'avait pas proclamé l'humanité des paroles » de Paul, je me serais soumise avec angoisse, mais je me serais » soumise.

Il paraîtra sans doute étonnant que M<sup>me</sup> de Gasparin attribue à saint Paul d'avoir distingué ses propres paroles de celles qui sont inspirées par le Saint-Esprit, puisque cet apôtre déclare expressement qu'il pense avoir eu dans ce qu'il a dit l'esprit de Dieu (5).

(1) Archives du christianisme, du 8 mars 1851, p. 55. (2) Ibid. page 150.  
(5) Ibid. p. 90. (4) Ibid. p. 152.

(5) Puto quod et ego spiritum Dei habeam (1 Cor. VII, v. 40).

Mais cette subtile théologienne sait toujours trouver quelque distinction, quelque interprétation nouvelle pour torturer la Sainte Écriture. Elle distingue entre l'Esprit Saint et l'Esprit de Dieu. Parler par l'Esprit Saint, c'est être inspiré, *être infaillible*. Avoir l'esprit de Dieu, c'est avoir le secours du Saint-Esprit, la présence en soi du Saint-Esprit, mais sans infaillibilité. « Paul, dit-elle (1), pense avoir, Paul a en effet l'esprit de Dieu ; il l'a en abondante mesure ; mais autre chose est d'avoir l'esprit, même en puissante proportion ; autre chose de prononcer des paroles inspirées. Il y a entre ces deux faits tout simplement un abîme. Voulez-vous savoir où est la différence, différence immense, d'une importance première ? Elle est dans ce caractère : *infaillibilité*. La parole d'un chrétien ayant l'esprit est faillible, la parole d'un apôtre ayant l'esprit est faillible, la parole du Saint-Esprit est infaillible. »

S'il se trouve quelqu'un qui ne goûte pas cette admirable distinction entre parler par l'Esprit Saint et avoir l'esprit de Dieu, il ne faut pas s'en étonner. « Le mal vient du dégoût maladif qu'éprouve notre siècle pour le sens scripturaire. »

Voilà comment M<sup>me</sup> de Gasparin renverse les fondements du christianisme en soutenant que quelquefois la doctrine des apôtres n'est pas infaillible. On a toujours cru que le caractère essentiel de la doctrine chrétienne est d'être entièrement apostolique. Quand les réformateurs se sont séparés de l'Église romaine, c'était sous le prétexte qu'elle s'était écartée de l'enseignement des Apôtres ; la Réformation a été, selon eux, un retour à la doctrine apostolique. Quelle aurait été leur indignation, s'ils avaient prévu que parmi leurs sectateurs il s'en trouverait qui soutiendraient qu'il y a des erreurs dans la doctrine des Apôtres, et qu'il faut faire un triage dans la Bible pour séparer de la vérité évangélique l'erreur et l'hérésie !

Aussi, qu'arrive-t-il ? M<sup>me</sup> de Gasparin a deux langages : l'un sincère où elle accuse l'apôtre d'avoir enseigné dans son épître une erreur très-grave, l'autre officiel où elle présente au peuple la Bible comme la pure parole de Dieu, l'unique règle de la foi.

(1) Archives du christianisme, p. 151.

Car remarquez bien que M<sup>me</sup> de Gasparin et les dames méthodistes qui ont adopté son interprétation sont les adeptes les plus ferventes de la Société biblique, répandant de tous côtés des Bibles comme la parole de Dieu sans tache, le trésor de la vérité la plus pure. C'est ce qu'on peut remarquer spécialement par rapport à M<sup>me</sup> de Gasparin dans le journal qu'elle a publié de son voyage au Levant (1), où elle dit entre autres choses : « Qu'on » sache lire, qu'on possède la Bible, et la réforme se fera toute » seule. »

(1) Journal d'un voyage au Levant, par M<sup>me</sup> de Gasparin, tom. III, page 275.

---

## MÉLANGES ET NOUVELLES.

**Rome.** — La béatification du vénérable Paul de la Croix, fondateur de la congrégation des Passionistes, a été célébrée avec une grande solennité à Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> mai. Ce vénérable serviteur de Dieu est mort le 18 octobre 1775. Au mois d'août aura lieu la béatification du vénérable del Britto, de la Compagnie de Jésus; au mois de novembre celle du vénérable Grande, surnommé il Peccadore, de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu, et peut-être celle du P. Bobola, Jésuite. Le procès de la vénérable Germanie Cousin touche à sa fin.

— Par suite d'un emprunt, le Saint-Siège va retirer de la circulation tout le papier-monnaie qui se trouve dans les États-Romains.

**Hollande.** — L'Internonce du Saint-Siège en Hollande, Mgr Belgrado, a procédé, dans les différents diocèses du royaume des Pays-Bas, à l'installation des nouveaux évêques à Breda, Rurmonde, Bois-le-Duc, Utrecht et Harlem. Mgr Zwysen, archevêque d'Utrecht, résidera à Bois-le-Duc. Tout s'est passé avec le plus grand ordre.

**France.** — PARIS. M. Coquerel, le plus célèbre des ministres protestants de Paris, qui publie un journal intitulé le *Lien, journal des églises réformées de France*, a donné, dans le numéro du 6 mai, une profession de foi très-curieuse, intitulée : *Affirmation chrétienne*.

Pour le moment apparaît un système nouveau sur Jésus-Christ. « Jésus-Christ est un être divin venu du ciel.... » « Jésus-Christ est fils de Dieu et sauveur des hommes..... » « Il n'était pas primitivement un homme..... » « Il n'est pas qu'un homme..... »

Quant à l'autorité de la Bible, voici le système de M. Coquerel :

D'abord, M. Coquerel met sur la même ligne « l'Écriture Sainte et la Tradition. » « Et cette dernière, dit-il, confuse et contradictoire sur quelques points, ne l'est pas sur l'esprit de Jésus-Christ et le caractère chrétien. »

À l'égard de l'autorité de la Bible elle-même, « elle n'est point absolue, affirme-t-il, parce que Dieu n'a pu rendre aucun homme omniscient ou infailible.... On ne peut nier que les Livres Saints ne contiennent quelques contradictions et quelques erreurs de fait.... » « Il y a un double danger d'exagérer l'autorité des écrivains sacrés. Il est double : 1<sup>o</sup> c'est prendre une position fautive où la religion chrétienne est impossible à défendre contre les incrédules, ou plutôt contre les faits eux-mêmes; 2<sup>o</sup> c'est constituer l'Église sur des biographies sacrées, au lieu de la fonder sur la biographie du Fils de Dieu; sur le livre au lieu de l'établir sur le fait; sur les disciples au lieu de la baser sur le Maître... »

Ainsi le principal ministre protestant de la France, le journal des églises réformées de la France :

1<sup>o</sup> Revient aux professions de foi !!

2<sup>o</sup> Définit Jésus-Christ à la manière d'Arius, ou de Socin, ou de Michel Servet, ce qui eût fait brûler provisoirement M. Athanase Coquerel, au seizième siècle, par Calvin.

Ainsi l'autorité de la Bible n'est pas absolue !! C'est un danger d'exagérer l'autorité des écrivains sacrés !! Il y a des contradictions et des erreurs de fait dans la Bible !!

Enfin la tradition est réhabilitée comme un moyen égal à la Bible pour connaître la personne et la vie de Jésus-Christ !!

Nous ne sommes qu'analystes aujourd'hui. Nous nous bornons à enregistrer ces nouvelles et graves variations, déviations, divisions dans le protestantisme.

— Dans la question des grandes divisions qui se sont produites en France à l'occasion de la création, par le gouvernement, du Conseil central pour toutes les églises réformées, M. Coquerel nous informe, dans le *Lien*, « que » le mouvement factice des *protestations* méthodistes a diminué et que l'opinion des églises *éclairées* ne cesse pas de gagner du terrain. » Ce qui veut dire progrès du rationalisme en France.

— Le mouvement d'emprunt des institutions catholiques par les protestants fait tous les jours de notables progrès. Les catholiques ont des cloches, rétablissons les cloches. Les catholiques ont des Sœurs de charité, faisons des diaconesses. Les catholiques ont des conférences, faisons des conférences. Les catholiques ont des prières pour les morts, faisons des prières auprès des morts. Les catholiques ont des concerts spirituels, faisons des concerts spirituels. Les catholiques ont des catéchismes pour la première enfance, faisons des catéchismes pour la première enfance. Les catholiques ont la confession, pourquoi n'établirions-nous pas une espèce de confession ? Et puis voilà le *Lien* se faisant l'organe de M. Matter, le plus savant écrivain protestant de la France, qui propose la fondation d'un *Séminaire-noviciat* à Paris !! et il se sert de deux mots, l'un pris à l'ordre ecclésiastique et l'autre à l'ordre monastique catholique. « Du reste, par là, ajoute-t-il, on suppléerait à » Montauban où la population protestante est peu lettrée, à Strasbourg, point » trop excentrique, et à Genève, qui est à l'étranger. »

MONTAUBAN. — M. Pédézert, professeur à la faculté de théologie protestante de Montauban, accuse, dans une brochure intitulée : *De la liberté illimitée de l'enseignement*, M. Athanase Coquerel « d'attaquer, du haut de la » chaire, les principes et les doctrines de *notre église*, » (l'église protestante, mais laquelle ?) « de soulever des tempêtes dans *toutes nos églises*... » Alors M. Coquerel répond à M. Pédézert les lignes suivantes, excessivement curieuses, et que nous conseillerions à M. le professeur de Montauban de renvoyer purement et simplement à M. le professeur de Paris : « Qui a décidé que les doctrines d'un professeur de la faculté de Montauban sont plus les doctrines de *notre église* que celle d'un pasteur de Paris, quelque nom qu'il porte ? M. Pédézert a-t-il reçu mandat officiel ou pouvoir divin de déclarer quelles sont aujourd'hui, en 1855, les doctrines de *notre église* ? Avons-nous subi, sans le savoir, le joug d'une inquisition ? M. Pédézert est-il installé *inquisiteur pour la foi* et a-t-il revêtu le froc du dominicain sur sa robe de pasteur ? Ou bien, mon adversaire est-il porteur de quelque brevet d'infailibilité papale qui lui donne le droit de faire savoir à la France protestante que ses doctrines et non les miennes sont celles de *notre église* ?... »

» Je refuse donc très-consciencieusement le combat, tant que M. Pédézert n'aura pas clairement expliqué d'où il a reçu le droit de dire qu'il est, lui, le défenseur, et que je suis, moi, le démolisseur des principes et des doctrines de *notre église*. »

**Genève.** — Il vient de paraître une brochure intitulée : *Le catéchisme de l'église de Genève défendu contre la requête de deux pères de famille*, par André Archinard, pasteur de cette église.

Cette brochure révèle de plus en plus l'invasion de l'unitarisme et du rationalisme dans l'église nationale de Genève. Nous n'en faisons pas un crime à M. Archinard : il n'est que conséquent.

Les deux pères de famille accusaient les catéchismes de Genève d'être « ariens, de nier la divinité de Jésus-Christ et les autres doctrines fondamentales du christianisme, de renfermer de graves altérations de la parole de Dieu, etc., etc. »

M. Archinard, après une exposition historique de l'invasion du nouveau catéchisme en remplacement de celui de Calvin, arrive à la question au fond, et pour lui :

« Jésus-Christ n'est pas Dieu ; le Fils est inférieur au Père !! »

Et tout cela « est appuyé, dit-il, sur la raison et sur la Bible même. »

Comme M. Archinard ne nous dit pas, comme M. Chenevière, que Jésus-Christ est une quatrième catégorie des êtres intelligents ; comme il ne nous dit pas, comme M. Coquerel, « qu'il n'était pas primitivement un homme, » nous attendons quelque explication avant d'enregistrer ce nouveau système.

Ce qu'il importe de constater, c'est que le Consistoire, la Compagnie des Pasteurs, M. Archinard ne contestent plus sur le sens *arien* ou unitaire du catéchisme qui est enseigné dans l'église nationale de Genève.

M. Archinard pose franchement (page 46) la base rationaliste pour l'interprétation de la Bible. « La raison, dit-il, est l'interprète nécessaire pour faire comprendre la Révélation, sans obtenir à nos yeux aucune supériorité sur la Révélation. »

M. Archinard examine les doctrines calvinistes, et il démolit à son aise l'édifice du réformateur de Genève ; il écrase « l'absolutisme protestant » de la *prédestination*, du salut par la foi, du salut gratuit ; il opère, tout comme ses adversaires, à grands coups de textes bibliques. « Ainsi, dit-il, si l'on affirme que nul ne recevra selon le bien ou le mal qu'il aura fait, et qu'il n'est pas question dans l'Écriture de fruit, de récompense ou de salaire que Dieu donne, mais que la créature ne peut jamais demander : si l'on prétend que nul ne méritera, ne sera digne de rien, alors il faut arracher de l'Évangile, de la Bible même un nombre considérable de pages... Le système de justification par la foi prêché indépendamment des œuvres, ou préconisé aux dépens des œuvres, a trouvé dans Calvin son organe le plus rigoureux, le plus logique, et l'œuvre de Calvin, toute conséquente qu'elle a été, FOURMILLE d'inconséquences, d'erreurs de logique et d'imperfections. »

Nous reviendrons sur cette position nouvelle faite à l'église nationale de Genève. Nous sommes curieux de savoir s'il n'y aura plus un seul ministre dans la cité qui a brûlé Michel Servet pour s'opposer à l'envahissement définitif de l'arianisme et du rationalisme. La transition est-elle donc déjà consommée ?

— Voici comment à Genève on répond à l'opinion de M. Agénor de Gasparin, qui a écrit : *La majorité des protestants n'est pas chrétienne, et l'église de Genève est l'église du doute*. « M. de Gasparin, lui répond-on, prétend qu'on peut être membre de notre église, qu'on peut même en être pasteur, sans croire à la divinité de Jésus-Christ. Nous ne craignons pas de lui répondre que c'est parfaitement vrai, et qu'on le peut quand on ne craint pas de mentir à sa conscience, de communier au corps et au sang de Christ, de prêcher Christ, le Sauveur du monde, le Fils de Dieu, sans croire qu'il est véritablement le Fils de Dieu. Cela se pourrait, sans aucun doute, mais il ne suffirait pas, pour l'empêcher, de faire signer une confession de foi, et nous croyons qu'il vaut mieux s'en rapporter à la conscience de chacun.

» M. de Gasparin va plus loin, il affirme que la grande hypocrisie de notre temps, c'est que tout le monde prétend être chrétien. Il se trompe, il y en

a une autre qui est encore plus grande, c'est celle de se croire plus chrétien que tout le monde. Nous sommes très-fâchés de voir un homme d'autant d'esprit et de cœur, abjurer ainsi les vrais principes de la Réforme, se constituer Pape, accuser son prochain d'hypocrisie et de mensonge, avouer même qu'il ne peut aimer ses frères sans s'assurer qu'ils pensent précisément comme lui sur toutes les questions qui lui paraissent de quelque importance. et substituer, de son autorité privée, ce qu'il appelle les *bases dogmatiques du christianisme*, à cette liberté, à cette charité, à cet amour de Dieu et de son divin Fils, qui en sont les principes vivifiants et sanctifiants. Nous comprenons très-bien pourquoi les *Annales* lui donnent tant d'éloges. Qu'il fasse un pas de plus, qu'il consente à se plier sous le joug qu'il voudrait imposer aux autres, qu'il abjure sa propre liberté, et il sera un excellent catholique-romain.

» M. de Gasparin a tort de juger ses frères, de dire qu'il ne sont pas chrétiens, et nous sommes persuadés qu'il le sentira dès qu'il se demandera devant le Seigneur, de quel droit il s'est permis de prononcer contre eux des accusations pareilles, en cédant à ce qu'il reconnaît comme une mauvaise habitude, en se laissant dominer par des préjugés dogmatiques, en biaisant même jusqu'à un certain point avec ses propres convictions, pour nous accuser de nier la divinité de Jésus-Christ, quand il sait très-bien que nous nions seulement l'identité du Père et du Fils, que nous réservons pour le Père le nom de Dieu. »

— *Agitation protestante.* — Les conférenciers de la Madelaine continuent leur apostolat. Après avoir répété leurs *factums* anti-catholiques devant le peuple des ateliers de Saint-Gervais, les six ministres ont porté leurs manuscrits dans les campagnes, et depuis un mois les habitants de Clône et du Petit-Sacconex reçoivent à leur tour la manne de l'enseignement réformé. Nos lecteurs ont apprécié le caractère immoral et désordonné de ces discours, dont le résultat le plus clair a été d'accroître l'animosité entre les deux populations. Que dire des ces prédicants qui ne rougissent pas d'aller fanatiser des campagnards qui certes ne brillent ni par la douceur de leurs mœurs, ni par une instruction quelque peu solide? Aussi les protestants graves déplorent de plus en plus l'équipée évangélique de leurs pasteurs. Ils ne savent entrevoir, à la suite de cette surexcitation, que de nouveaux malheurs pour notre pays déjà tombé si bas. Ces hommes s'aperçoivent de tout le venin dissolvant, de tous les germes révolutionnaires renfermés sous les formules du libre examen. Ils n'ont que trop vite acquis une nouvelle preuve de la mobilité de ce peuple protestant de Genève, n'écoulant jamais que la dernière voix qui flatte ses passions et surtout cet orgueil inouï qui fut toujours le point d'appui des convictions réformées. Ce même peuple qui avait écouté les conférences avec tant de faveur, huit jours après il applaudissait avec le même entraînement un enseignement matérialiste qu'on lui donnait dans une réunion d'instruction populaire. Le fait a produit un scandale public dont les personnes respectables ont rougi. Voilà un événement certes bien propre à appuyer la thèse de M. de Gasparin.

Quelques organes protestants se montrent peu satisfaits du compte-rendu des *Conférences* publié par les *Annales*. Ce mécontentement est facile à comprendre. Nos ministres ont tout à redouter du grand jour de la publicité et du libre examen d'un jugement qui n'exclut pas l'usage de la raison. Aussi n'avons-nous rien à répliquer aux prétendues réponses du *Semeur* et d'autres journaux. Notre compte-rendu a rempli toutes nos vues : d'une part il a mis en garde les catholiques contre un enseignement provocateur ; de l'autre il a inspiré de salutaires réflexions chez cette portion de la population protestante que n'aveugle point la haine et le zèle d'un fanatisme irréflecti. Nos efforts n'avaient pas d'autre visée. Quant à convaincre cette escouade de ministres dont la ferveur évangélique n'a d'autre but que celui de lancer notre pays dans de nouvelles aventures politiques, nous n'y prétendions point.

Un correspondant du *Lien* a osé dire que nous avions faibli devant

M. Tournier. Pour parer le coup de sa lumineuse attaque, nous aurions gratuitement avancé que presque tous les catholiques ont chez eux une Bible et que nos enfants en apprennent l'histoire à l'école. Qu'est-ce à dire? et serait-ce faiblir que de proclamer ouvertement l'exacte vérité? Oui, encore une fois, il n'y a pas de peuple qui soit plus instruit des vérités bibliques que les catholiques de Genève. Un grand nombre lit en particulier les Écritures, et pour tous le cycle liturgique leur en présente les parties les plus importantes dans un ensemble logique satisfaisant pour la raison autant que pour le cœur. Nos catholiques lisent donc la Bible; mais comme source d'édification pour leur âme et point du tout avec la ridicule pensée d'y chercher la règle de leur foi d'après l'inspiration de leur jugement privé. Ce système mensonger, ils le réprouvent, ils le tiennent pour inapplicable et ils se regarderaient comme fort humiliés en adoptant la formule protestante qui consiste à se croire libre quand on ne l'est pas et à accepter, les yeux fermés et d'autorité, tout un système de prétendu libéralisme, lequel n'est, en définitive, qu'une mystification. Le peuple protestant de Genève ne possède pas plus son libre arbitre en religion qu'il ne le possède en politique; son jugement et sa volonté ne coopèrent pas davantage à l'établissement des dogmes qu'il croit, quand il veut en croire, qu'ils ne coopèrent à l'établissement des lois et des formes de gouvernement. Le peuple réformé de Genève est une masse, et, comme toutes les masses, il n'est qu'un instrument subissant l'impulsion de la passion et du fanatisme. Il appartient, en religion comme en politique, au dernier arrivant qui sait s'emparer de lui. La Bible, jetée avec une irrévérence incroyable dans cette mêlée, ne sert qu'à abuser les âmes crédules et à autoriser les aberrations des individus qui, au désespoir des ministres, prétendent prendre le système au pied de la lettre.

Un fait devrait décourager nos ministres. Qu'ils citent, dans Genève, un seul catholique consciencieusement acquis au protestantisme par la lecture de la Bible. Certes, s'il y avait un terrain où devait fructifier le pur Évangile réformé, c'était à Genève. Les catholiques ici lisent plus souvent la Bible que partout ailleurs. Eh bien, ils n'ont jamais trouvé, dans la lecture du saint livre, que des motifs plus pressants d'adhérer aux vérités que l'Église romaine leur enseigne et leur ordonne de croire. Il est bien entendu que les conversions opérées à prix d'argent ne sont point en cause; non plus que les manifestations de conscience de tels et tels individus qui ont endossé le harnais réformé par faiblesse, par indifférence pour toute religion, par nécessité de position ou tout autre motif aussi peu désintéressé.

Après les conférences protestantes à Genève, après ces mêmes conférences répétées à Chêne et au Petit-Saconnex, est venu « le cours d'instruction » religieuse spécialement destiné aux catholiques, donné par quelques pasteurs de l'église de Genève. La *Feuille d'Aris* n'avait pas cessé de sonner de la trompette depuis six semaines. Mardi soir, dans une salle des rues Basses, se trouvaient 60 à 70 personnes, parmi lesquelles nous avons reconnu deux apostats du plus bas étage qui font un bien triste honneur au protestantisme; environ douze ministres, et, entre autres, MM. Oltramare, Bunge, Jaquet, Bordier, Defernex, Munier, Bonneton, Henri; cinq catholiques qui avaient à cœur de voir la physionomie du cours, des acteurs et des auditeurs; puis enfin quelques diacones réformés et 40 à 50 protestants du quartier. M. Oltramare a reproduit les objections vulgarisées des conférences de la Madeleine et le *fiasco* a été complet.



MONSIEUR LE COMTE

## AGÉNOR DE GASPARIIN.

Trop parler nuit.

Les *Annales catholiques* ont publié deux articles intitulés : *M. de Gasparin a-t-il raison de dire que la majorité de nos protestants n'est pas chrétienne, et que l'église (1) de Genève est l'école du doute ? question que proposent les Annales catholiques de Genève à Messieurs les ministres chargés par le Consistoire de faire des conférences sur les principes de foi des réformés.*

M. de Gasparin ne prend pas la plume « pour répondre » à ces articles ; mais c'est « à leur occasion » qu'il vient de composer et d'éditer à Genève un livre qui a pour titre : *Les écoles du doute et l'école de la foi. Essai sur l'autorité en matière de religion.*

M. de Gasparin a choisi Genève pour la publication de son ouvrage, les libraires de Paris ayant, dit-on, refusé de s'associer à une attaque aussi catégorique et aussi virulente contre la religion catholique. Selon une autre version non moins accréditée, Genève, menacée tout à la fois par les envahissements du catholicisme, et par ceux du rationalisme, aurait besoin de la présence et de la plume de cet écrivain éminent pour raffermir les esprits ébranlés, diriger la lutte et ranimer les espérances. Toutefois ce n'est pas de l'église nationale de Genève que M. de Gasparin vient prendre la défense ; ce n'est pas non plus des conférenciers de la Madeleine, des sociniens, des darbistes,

(1) C'est par erreur que les *Annales* se sont servies du mot *église* au lieu du mot *école*.

des ariens et des rationalistes de l'église de Genève, loin de là ; c'est à l'église dissidente des méthodistes que M. Agénor de Gasparin apporte son appui. « Nous appelons, dit-il, mon-  
 » daines les églises mondaines ; nous appelons infidèles les égli-  
 » ses infidèles, et la crainte de réjouir l'ennemi du dehors ne  
 » nous portera jamais à pactiser avec l'ennemi du dedans. Nous  
 » désirons que l'art de blanchir les sépulcres ne soit jamais à no-  
 » tre usage ; au lieu de ménager ceci, de cacher cela, nous tâ-  
 » chons d'imiter les Apôtres qui aimaient assez les âmes pour ne  
 » tolérer aucune erreur. OR, L'ERREUR QUI RÈGNE ENCORE DANS L'É-  
 » GLISE NATIONALE DE GENÈVE EST SI ÉNORME, que ne pas la si-  
 » gnaler, ce serait s'en rendre complice. Ses catéchismes sont là,  
 » dans ses écoles ; les fondements mêmes de l'Évangile sont jour-  
 » nellement renversés en son nom ! Tant qu'un tel scandale se  
 » prolonge, nous n'avons pas le droit de nous taire. »

Quelle ÉNORME accusation pèse donc désormais, non plus sur  
 « l'école, » mais sur « l'église » nationale de Genève !

Nous avons lu avec la plus grande attention le livre de M. de Gasparin. Si nous avons le temps de parler de l'écrivain et de son style, nous dirions que s'ils accusent une exubérance, une rapidité de composition visibles, une mise en scène par trop calculée, une assurance exorbitante, ils dénotent aussi un talent d'exposition, une véritable habileté de discussion et une facilité d'expression qui placeront M. de Gasparin, surtout à Genève, aux premiers rangs des meilleurs écrivains du protestantisme. Nous avons examiné le livre des *Écoles du doute et de l'école de la foi* avec d'autant plus de soin que nous le regardons comme une publication qui fait contraste avec ces publications protestantes genevoises sous forme de conférences, de revues (1), de journaux et de brochures dont la vulgarité est arrivée et se maintient ici à un point infime d'où il sera difficile, même à M. de Gasparin, de les arracher. Si nous avons été péniblement affecté en constatant que M. de Gasparin ne connaît pas la religion catholique, et qu'après en avoir composé, probablement à son

(1) Nous ne mettons pas, bien entendu, sur la même ligne la *Bibliothèque Universelle*.

insu, un squelette imaginaire, difforme et horrible, il le poursuit de toute « sa haine, » nous avons été frappé des pages qu'il a écrites sur quelques-unes des vérités de la foi qu'il défend vigoureusement, mais, il est vrai, avec plus d'adresse encore que de logique. Nous nous sommes d'autant mieux pénétré de sa polémique sur l'inspiration, que nous avons passé vingt-cinq années de notre vie à lire assidûment les Livres Saints et à étudier à peu près dans toute l'Europe, ainsi qu'à Genève, « ces écoles » où, avec une douleur indicible, la Sainte Bible nous a apparu déchirée sous le scalpel audacieux de la raison individuelle et de l'examen privé. Nous avons éprouvé un plaisir plus complet encore, après avoir lu l'ouvrage de M. de Gasparin, en constatant une fois de plus cette vérité, qu'on ne peut combattre le catholicisme qu'en le défigurant.

M. de Gasparin livre un assaut à outrance à toutes les sectes sorties comme lui de la Réforme; sectes armées avec autant de droit que lui, cependant, « des Écritures, » « du Saint-Esprit, » et « du libre examen... »

Quel sera le profit, pour le protestantisme, de cette levée de boucliers? Selon nous, il n'en résultera qu'un type de plus, celui de la personnalité religieuse et systématique de M. Agénor de Gasparin mieux accusé, mis en saillie et venant se poser, avec une étonnante confiance, en juge suprême de tout ce qui n'est pas lui et son « école. »

Ce que nous avons dès l'abord saisi dans le livre de M. Agénor de Gasparin, c'est l'habileté du tacticien de secte. Il y a là tellement de neuf et d'imprévu, qu'on se croit transporté dans un monde d'idées hyperboliques. M. de Gasparin a sondé les plaies profondes de la société incroyante de notre temps, et des « écoles » protestantes qui se battent entre elles, autour de lui, et qui le frappent fort lui-même quand elles en trouvent l'occasion. Voyant, avec la sagacité qui le distingue, toutes « les écoles, » hors la sienne, perdre le protestantisme, les attaques vulgaires contre le catholicisme s'user et s'annihiler dans des déclamations et des sophismes de bas étage, qu'a-t-il fait? il a changé entièrement de batterie; et voici l'étrange système qu'il a mis au jour :

« Le catholicisme, et le rationalisme protestant, » avec toutes ses formes, sont « les deux écoles du doute. »

L'école « qui a foi à l'Écriture et foi en Jésus-Christ, » est « l'école de la foi. »

« La Réforme a eu pour caractère fondamental le retour à l'Écriture.... »

» Mais son œuvre est demeurée incomplète;... elle a indiqué le chemin plus qu'elle ne l'a parcouru; ou plutôt elle a marché, mais elle n'est pas arrivée.... »

» L'œuvre de l'école de la foi est d'achever l'œuvre du seizième siècle et de devenir plus protestante.... »

» Il y aura une réformation du dix-neuvième siècle. »

Mais pourquoi le catholicisme et le rationalisme protestant sont-ils les écoles du doute? pourquoi l'école dont M. de Gasparin se présente comme l'organe et le défenseur est-elle l'école de la foi?

C'est que « le catholicisme ruine l'autorité véritable en en constituant une fausse, et que le rationalisme, qui ne veut ni de la vraie, ni de la fausse, proclame ouvertement la souveraineté de l'homme. »

» C'est que l'école de la foi a seule la véritable autorité.

» La fausse autorité, dans le catholicisme, c'est celle de l'Église qui est faillible.

» La vraie autorité, c'est celle de « l'infaillibilité absolue de la Bible. » « L'autorité divine, c'est « la parole écrite du Saint-Esprit expliquée à l'âme fidèle par la lumière du Saint-Esprit. »

Après avoir résumé, dans un chapitre d'une centaine de pages, toutes les objections connues contre le catholicisme, M. de Gasparin s'en prend à tous les genres de rationalismes : le rationalisme mystique ou du sentiment, le rationalisme vulgaire ou de la raison, le rationalisme de la nouvelle école ou de la conscience religieuse, le naturalisme, le supranaturalisme, la quasi-théopneustie, le docteur Ulman, M. Cellérier, Néander, Julius Müller, M. Schérer, *Le libre examen du rationalisme*, les professions de foi, etc., etc.

Alors M. de Gasparin indique son système de l'infaillibilité du canon et de l'inspiration absolue de la Sainte Bible; mais c'est

pour arriver aussitôt à combattre tous les arguments *à priori* dont se servent « les écoles du doute » pour prouver l'inspiration des Écritures; pas un qu'il laisse debout. Preuve de nécessité, preuve de sentiment, preuve tirée des prophéties et des miracles, preuve tirée des dons du Saint-Esprit conférés aux Apôtres. Supériorité constatée de l'Écriture, infaillibilité constatée de l'Écriture, témoignage de l'Église et témoignage des écrivains des premiers siècles, tout cède devant l'argument suprême de M. de Gasparin, c'est-à-dire la preuve « par le témoignage de Dieu » dans la Bible!! » « Jésus a dit lui-même ce qu'est la certitude absolue du canon et ce qu'est l'infaillibilité absolue du texte!!.. » Car, « Dieu lui-même a fait le canon et l'inspiration absolue » (Théopneustie). » M. de Gasparin développe ensuite sa théorie de l'inspiration en flagellant vigoureusement tous les adversaires que le rationalisme a jalonnés sur son chemin. Par un tour de main où réside toute la faiblesse de son système, il applique la preuve de l'inspiration et le témoignage de Dieu dans la Bible, aussi bien au Nouveau qu'à l'Ancien Testament. Le paradoxe l'emporte ici sur la déclamation, et l'inspiration des Livres Saints est blessée à mort par la démonstration ruineuse du brillant, mais ici inhabile tacticien. La partie devient vraiment trop belle pour le rationalisme. M. de Gasparin arrive alors à sa conclusion : « Canon providentiel et inspiration plénière, telle a été » notre thèse; témoignage de Jésus-Christ, telle a été notre ga- » rantie; infaillibilité de la Bible entière, telle a été notre con- » clusion. Nous étions en possession de l'autorité et l'école de la » foi était fondée. »

Ce ne sont là que les grandes lignes de l'ouvrage de M. Agénor de Gasparin. Nous allons sans doute assister à une controverse pleine d'intérêt entre ces innombrables écoles du doute et la prétendue école de la foi. Mais M. de Gasparin n'aurait-il pas écrit un peu trop vite sous l'influence de son ardeur guerrière et dominatrice? n'a-t-il donc pas aperçu les conséquences inévitables de la lutte qu'il commence avec tous les protestantismes? Il va

se trouver en présence de rudes jouteurs, et il sera donné aux lecteurs des *Annales* un spectacle curieux, celui des démolitions du protestantisme par les mains mêmes de ses adeptes les plus chaleureux et les plus habiles.

M. de Gasparin constate tous les maux qui résultent de l'absence d'autorité en matière de religion. Nous partageons son sentiment, et nous disons avec lui et avec la même conviction : il n'y a pas de christianisme sans autorité.

Nous sommes encore d'accord avec lui, lorsqu'il pense que cette autorité doit être infaillible.

Nous croyons aussi, avec M. de Gasparin, que la raison privée de l'homme, l'inspiration sentimentale ou mystique, ne sont pas des autorités infaillibles.

Nous sommes profondément convaincu que si l'Église catholique n'est pas une autorité infaillible, elle n'est pas la véritable autorité.

Enfin, nous admettons parfaitement que si l'Église catholique n'a pas été fondée par Jésus-Christ, si elle ne possède pas et n'enseigne pas la véritable Parole de Dieu, et si elle n'est pas assistée par le Saint-Esprit, elle n'est point infaillible.

M. Agénor de Gasparin, il nous semble, a porté un rude coup à son « école, » quoiqu'il en dise, ou plutôt parce qu'il en a trop dit. Il est vraiment par trop exclusif envers tout le monde. Quel langage tranchant ! quels stigmates sur les épaules de chacun ! quelle rare facilité de se poser et de s'imposer ! Comme il frappe en pédagogue, à droite et à gauche ! Quelle singulière mêlée ! Mais surtout, quelle incroyable prétention d'être seul dans le vrai, de posséder seul l'infailibilité absolue, la vraie Bible, son vrai sens, le vrai Saint-Esprit, le vrai examen ! Quel système que celui où on annonce avec tant d'assurance, nous allions dire de jactance, et si souvent, la solution de la question, pour n'arriver qu'à des pétitions de principes, des cercles vicieux, des hypothèses, des mots, des phrases et des idées qui ne résolvent rien ! Qui donc, après avoir médité le système de M. de Gasparin et lu son livre, va se trouver illuminé, convaincu, et de quoi ? Qu'à donc trouvé M. de Gasparin de plus dans la Bible que ses devanciers ? Que croit-il donc, en définitive, sur la Trinité, l'Incarna-

tion, la personne de Jésus-Christ, la Rédemption, la Foi, le Salut, l'Église, les Sacrements? S'il apparaît encore deux ou trois réformateurs protestants du dix-neuvième siècle aussi spirituels, aussi sûrs de leur fait et aussi concluants, nous verrons croître plus rapidement que jamais, et même à Genève, les progrès du catholicisme parmi les protestants instruits; et il en sera ainsi, soit parmi ceux qui, sans être d'aucune école, « doutent, » soit parmi ceux qui marchent sous l'étendard d'une des « écoles » rationalistes, soit enfin parmi ceux qui ne veulent pas, en définitive, rester toujours ballottés au milieu de tant de promesses, de tant d'espérances avortées depuis trente ans, pour attendre l'apparition de la réforme définitive du dix-neuvième siècle, dont M. Agénor de Gasparin se fait le prophète et l'apôtre..... infaillible ou faillible, nous ne savons. M. de Gasparin nous fait l'effet d'un homme qui va à reculons sans voir le fossé qui est derrière lui, ou bien d'un tambour qui bat la charge sans s'apercevoir qu'il n'est pas suivi. Qu'il nous pardonne ces deux comparaisons.

Or M. Agénor de Gasparin, avec une affirmation sybillique, vient, armé de toutes les objections renouvelées des Grecs, foudroyer l'Église catholique qui « n'est pas, selon lui, une autorité, » qui n'est qu'une autorité faillible; il va même plus loin, elle « est une autorité du DIABLE!! » « Le catholicisme, dit-il, est le » chef-d'œuvre du diable, et le diable est le prince du monde!! »

Après cette appréciation caractéristique, philosophique, peut-être même biblique aux yeux de M. de Gasparin, arrive majestueusement l'autorité qu'il vient proposer à la place de celle de l'Église catholique.

« C'est, dit-il, l'infaillibilité de la Bible, et l'explication de la » Bible par le Saint-Esprit!! »

Remarquons un fait constant dans les ouvrages des écrivains

protestants, c'est l'absence de définitions précises. Ce fait se représente ici dans l'énoncé du système de M. de Gasparin. Il y a là une association de mots et d'idées mal définis dans son esprit et dans son livre. L'infaillibilité est une prérogative que Dieu donne à celui qui pourrait ne pas l'avoir. On ne dit pas que la vérité soit infaillible, mais qu'elle est immuable, éternelle. Dieu ne donne pas l'infaillibilité à sa Parole, simplement elle est la vérité. Si on veut dire que la Parole de Dieu est infaillible, en ce sens qu'elle est vraie en soi, qu'ELLE ne peut tromper l'homme par elle-même, nous sommes d'accord au fond; mais l'expression infaillible est alors complètement impropre. Si on veut dire que la Parole de Dieu est infaillible, en ce sens qu'en la lisant nous la recevons sans chance d'erreur pour nous, on avance une prétention contredite par des faits palpables et innombrables. Cela est si vrai, que pour sortir de la difficulté de son système et de tout système qui admet le libre examen, M. de Gasparin s'attribue immédiatement l'assistance du Saint-Esprit, et distingue un libre examen bon, le sien, et un libre examen mauvais. Mais que le Saint-Esprit nous rende individuellement infaillible en lisant la Parole de Dieu, c'est une présomption fanatique détruite par l'expérience la plus tristement acquise au milieu de la pauvre humanité. Mille sectes ont trouvé dans la Bible, avec autant de bonne foi, de science et d'inspiration que M. Agénor de Gasparin, les systèmes les plus diamétralement contradictoires.

Les lumières et les grâces du Saint-Esprit sont bien infaillibles en elles-mêmes; mais l'homme faillible peut s'imaginer les posséder, quand il n'a que des apparences, des reflets, des illusions et même des mensonges dans son esprit.

Il faut donc un criterium, une autorité parlante, visible, infaillible, qui ne soit ni le livre ni le lecteur, pour savoir ce qui est la Parole de Dieu, quel est le sens de cette Parole et quand est-ce que le Saint-Esprit éclaire et vivifie réellement les âmes.

« La Bible infaillible » n'est donc qu'une illusion déjà vieille, mais rajeunie sous la phrase captieuse de M. de Gasparin, et « l'explication de la Bible par le Saint-Esprit » n'est qu'une assertion pleine de tromperie, que tous les fanatismes et tous les orgueils se disputeront à l'envi encore longtemps.



Arrivons aux thèses principales de M. de Gasparin contre le catholicisme. Une autre fois nous discuterons ses innombrables contradictions et les absurdités matérielles qu'il nous prête.

M. de Gasparin croit avoir porté un grand coup au catholicisme en l'accusant de « n'être pas une autorité infaillible, » d'être « l'école du doute, » de mépriser la Bible, de méconnaître l'action du Saint-Esprit... .

Nous avons déjà exprimé combien nous étions frappés de l'habile tactique de M. de Gasparin. On a convaincu le protestantisme d'être sans autorité, sans unité et sans croyances; on a dévoilé les germes féconds de négation, de division, de scepticisme qu'il renferme. Il a même été dûment convaincu d'être, au moins par voie de conséquence logique, un instrument révolutionnaire.

Eh bien! s'est dit M. Agénor de Gasparin, retournons l'épée contre le catholicisme, jetons-lui à la figure toutes ces accusations, déroutons l'ennemi, donnons le change aux esprits inattentifs et superficiels, rassurons les gouvernements, associons le catholicisme et le rationalisme par un mariage phantasmagorique; et nous, et moi, le comte Agénor de Gasparin, à la tête de ma petite école de France, de ma très-petite école de Genève, je me placerai comme le réformateur du dix-neuvième siècle.

I. Arracher au catholicisme son élément d'autorité, c'est le dénaturer entièrement. La grande accusation de toutes les sectes ennemies, philosophiques ou religieuses, est dirigée précisément contre la doctrine d'autorité qui constitue la base du catholicisme. Une doctrine qui prétend à l'unité et à l'universalité, est nécessairement une doctrine d'autorité. Il est vrai que M. de Gasparin, tout en lui prédisant qu'elle subsistera jusqu'à l'avènement du Christ, lui conteste d'être une autorité infaillible. Mais son livre ne détruira pas la nécessité d'une autorité visible et infaillible pour conserver, enseigner et interpréter la Parole de Dieu. Son livre ne changera ni le fait palpable de l'existence, de l'établissement divin et de la perpétuité de l'Église, ni les paroles de Jésus-Christ constituant son Église, sa mission, son autorité et son infaillibilité (1). M. de Gasparin ne connaît les ca-

(1) L'article sur *l'Infaillibilité dans l'Église catholique*, que nos lecteurs

tholiques et il ne les juge qu'à travers ses préjugés ou au milieu d'un cercle de ces incrédules parisiens, qui renient l'Église justement parce qu'ils ne veulent plus d'autorité religieuse, parce qu'ils se font, volontairement ou à leur insu, plus ou moins protestants, juges de la Parole de Dieu, illuminés du Saint-Esprit ou éclairés de la pure raison, selon les circonstances. La doctrine catholique que M. de Gasparin trouvera dans nos catéchismes, dans nos apologistes, dans nos théologiens, dans l'histoire de nos martyrs, de nos saints, de nos générations catholiques, est la doctrine de l'autorité; non d'une autorité purement humaine, mais d'une autorité assistée du Saint-Esprit, d'une autorité infaillible, instituée par Jésus-Christ. Le catholique ne se soumet à ses croyances, à son Église et à ses obligations de chrétien, que parce qu'il sait et qu'il croit fermement qu'il se soumet à la Parole de Dieu. Le catholique qui lit, qui médite les Saintes Écritures, ne voit-il pas à chaque page de ce livre divin la sublime harmonie qui existe entre ce que Jésus-Christ a dit et ce que l'Église lui enseigne de sa part? A moins que M. de Gasparin ne range tous les catholiques, depuis celui qui écrit humblement ces lignes jusqu'à nos grands docteurs, nos grands génies, et surtout nos grands saints, dans la catégorie des déshérités du Saint-Esprit, de la raison et de la conscience. Que M. de Gasparin veuille bien se persuader que ses coups portent à faux, et que les catholiques « n'écoutent l'Église » que parce qu'ils ont la foi, qu'alors ils « écoutent Jésus-Christ et son Père qui l'a envoyé. »

II. M. de Gasparin se donne ensuite une peine incroyable pour faire de l'Église catholique « l'école du doute, » et il voudrait nous persuader que nous sommes des douteurs qui vont se trouver tout à l'heure des incrédules. Il a parfaitement raison s'il suppose gratuitement que nous ne voyons dans l'Église qu'une autorité faillible et « diabolique. » Mais tout son échafaudage croule devant la foi que nous exprimons tous les jours dans nos prières, parce qu'elle est au fond de nos âmes : « Je » crois en Dieu,.... je crois en Jésus-Christ,.... je crois au Saint-

trouveront à la page 82. était déjà imprimé, lorsque nous avons pris la plume pour écrire ces lignes.

» Esprit,... je crois l'Église catholique... » Il a raison encore, s'il s'imagine que nous croyons le christianisme, le catholicisme, l'Église tels qu'il les a formulés dans le chapitre premier de son livre. Si la religion était ce que M. de Gasparin nous la présente dans son tableau fantastique, nous ne serions plus catholique demain.

Loin que le doute soit au fond de la doctrine, de l'autorité et de la vie catholiques, c'est que tout est affirmation, confiance, paix véritable, saintes espérances. Soit qu'on lise les Saintes Écritures comme la Parole de Dieu, qu'on étudie les enseignements de l'Église, les ouvrages des Pères et la vie des Saints; soit qu'on reçoive tous ces trésors par la prédication qui les reproduits complètement et par la même voie que Jésus-Christ a employée en prêchant sa parole, le catholique ne vit que de la foi. Il sait « qu'on ne peut plaire à Dieu que par la foi; » « sans » la foi, on ne peut être sauvé; » « la foi est le commencement » du salut de l'homme, le fondement et la racine de toute justification... » (C. gén. de Trente.) Et comment M. de Gasparin peut-il se persuader que la foi ferme du catholique va engendrer le doute et l'incrédulité, quand elle les combat sans cesse, et qu'on ne devient protestant, douteur et incrédule, qu'en abandonnant les lumières, les grâces et la règle de la foi catholique?

III. M. de Gasparin nous faisait *crédules* tout à l'heure; il nous a fait *douteurs*, maintenant il va nous faire *traditeurs*. Nous méprisons la Bible, on nous cache la Bible, on ajoute à la Bible, on retranche à la Bible. Nous avons peur de la Bible (1). « Rome » prend l'Écriture et la confisque, elle n'est pas faite pour le » peuple. » (p. 7.) « L'Église catholique dérobe hypocritement » l'Écriture. » (p. 8.) Vraiment, toutes les richesses de l'éloquence de M. de Gasparin se sont déployées sur ce sujet.

L'Église catholique proclame sans cesse que la Parole de Dieu est la vérité même, qu'il faut la recevoir avec la plus profonde, la plus consciencieuse, la plus filiale obéissance. L'Église expose invariablement, depuis 1800 ans, que la Parole de Dieu, indé-

(1) Les *Annales* continueront leurs travaux sur les falsifications de la Bible dans le protestantisme et sur les livres apoeryphes.

pendamment de l'Ancien Testament, a été enseignée verbalement par Jésus-Christ à ses apôtres, qu'elle a été en partie écrite par quelques disciples et en partie transmise par les apôtres à leurs successeurs (1). L'Église n'est que la dépositaire, la gardienne de la Parole divine sortie de la bouche de Notre Seigneur Jésus-Christ. L'Église n'admet, comme Parole de Dieu, que la Sainte Bible et les seules traditions apostoliques. Ni l'Église, ni les Pâpes, ni les Conciles ne peuvent ajouter ou diminuer à ce trésor de la Parole divine, et toute la mission de l'Église ne peut être et n'est en effet que de conserver, enseigner, expliquer cette sainte Parole. Toutes les décisions des Conciles ou des Pontifes ne s'appuient que sur la Parole de Dieu; toutes les prédications se font pour exposer et répandre la Parole de Dieu; toutes les condamnations des hérésies n'ont pour but que de la défendre; toutes les démonstrations théologiques s'appuient sur elle et s'y rapportent inévitablement. L'Église a une telle vénération pour la Parole de Dieu, que dès l'origine du Concile de Trente, elle a porté ce majestueux décret dont la lecture seule répond à toutes les objections rebattues contre le catholicisme sur ce sujet :

« Le saint Concile de Trente œcuménique et général, légitime-  
 » ment assemblé sous la conduite du Saint-Esprit, les trois mê-  
 » mes légats du Siège apostolique y présidant, ayant toujours de-  
 » vant les yeux de conserver dans l'Église, en détruisant toutes  
 » les erreurs, la pureté même de l'Évangile, qui après avoir été  
 » promis auparavant par les prophètes dans les saintes Écritures,  
 » a été ensuite publié, premièrement par la bouche de Notre Sei-  
 » gneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, et puis par ses apôtres, aux-  
 » quels il a donné la commission de l'annoncer à tous les hommes  
 » (Marc XVI, 16), comme la source de toute vérité qui regarde  
 » le salut et le bon règlement des mœurs; et considérant que  
 » cette vérité et cette règle de morale sont contenues dans les li-  
 » vres écrits, ou sans écrit dans les traditions, qui ayant été re-  
 » çues par les apôtres de la bouche de Jésus-Christ même, ou  
 » ayant été laissées par les mêmes apôtres, comme le Saint-Esprit

(1) Nous traiterons *ex professo* la question de la tradition comme toutes les autres grandes questions de la Foi catholique.

» les a dictées, sont parvenues comme de main en main jusqu'à  
 » nous; le saint concile, suivant l'exemple des Pères orthodoxes,  
 » reçoit tous les livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testa-  
 » ment, puisque le même Dieu est auteur de l'un et de l'autre;  
 » aussi bien que les traditions, soit qu'elles regardent la foi ou  
 » les mœurs, comme dictées de la bouche même de Jésus-Christ,  
 » ou par le Saint-Esprit, et conservées dans l'Église catholique  
 » par une succession continue, et les embrasse avec un pareil  
 » respect et une égale piété. Et afin que personne ne puisse dou-  
 » ter quels sont les livres saints que le concile reçoit, il a voulu  
 » que le catalogue en fût inséré dans ce décret, selon qu'ils sont  
 » ici marqués, etc.....

» De plus, pour arrêter et contenir les esprits inquiets et en-  
 » treprenants, il ordonne que dans les choses de la foi, ou de la  
 » morale même, en ce qui peut avoir relation au maintien de la  
 » doctrine chrétienne, personne se confiant en son propre juge-  
 » ment, n'ait l'audace de tirer l'Écriture sainte en son sens par-  
 » ticulier, ni de lui donner des interprétations, ou contraires à  
 » celles que lui donne et lui a données la sainte mère Église à qui  
 » il appartient de juger du véritable sens et de la véritable inter-  
 » prétation des saintes Écritures, ou opposées au sentiment una-  
 » nime des Pères.... »

La Bible est donc pour chaque catholique un livre divin; elle a la première place dans les conciles, et quand un catholique la lit, il sait, et il sent bien que ce n'est pas un livre comme un autre, mais un livre qui renferme la Parole de Dieu. L'Église a sauvé la Bible pendant quinze siècles contre l'ignorance et la barbarie; elle l'a sauvée au seizième siècle par son décret du saint concile de Trente; elle la sauve aujourd'hui, par son autorité inébranlable, contre les déchirements du protestantisme rationaliste et du philosophisme incrédule. Toutes ces écoles passeront, « la Parole de Dieu ne passera pas. » Quels sont les catholiques instruits qui ne lisent pas la Sainte Bible et qui n'y trouvent pas la confirmation de leur foi? Quelle est, en définitive, la mesure de prudence prise par l'Église quant à la lecture de la Bible? Elle ne défend ni les éditions dans les langues mères, ni les traductions garanties de l'erreur; elle ne porte ses justes restrictions, préci-

sément dans l'intérêt de la Bible, de la foi et du salut des âmes, que contre les Bibles tronquées, falsifiées, mal traduites, détournées du sens vrai. Ce qu'elle condamne, c'est l'orgueil des hommes qui soumettent la sainte Parole de Dieu à leur esprit privé. Et qui donc défend et propage le plus l'autorité et les vérités de la Bible? Chez les catholiques, d'innombrables livres de piété en retracent les passages les plus précieux; le *Manuel du chrétien* qui renferme le Nouveau Testament tout entier est dans les mains de tous les catholiques; les évêques multiplient leurs approbations des bonnes traductions; les enfants, dans les écoles catholiques, apprennent par cœur le texte des plus beaux traits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Dans les universités, les facultés de théologie, dans tous les Séminaires, il y a des chaires pour l'enseignement de la Bible; des ouvrages, dans toutes les langues, ont été écrits sur la Bible, les textes de la Bible, depuis la *Vie de Jésus-Christ*, par le comte de Stolberg, jusqu'aux magnifiques monuments élevés par Cornélius à Lapide et par les Pères. Il semble que M. Agénor de Gasparin ignore tout cela. A Genève, nous ne croirions pas nous tromper en affirmant que les catholiques connaissent bien mieux la Bible que les protestants. Ceux-ci en parlent beaucoup et la lisent très-peu; et quand ils la lisent, un grand nombre n'y trouvent que les quelques textes mal interprétés contre les catholiques sur les bonnes œuvres, l'abstinence, etc. C'est une ignorance qui confond; c'est un chaos ou une indifférence incroyable, même à l'égard des dogmes fondamentaux du christianisme : la divinité de Jésus-Christ, la rédemption, le culte divin, les sacrements, etc. Le vague, l'incertitude, la contradiction règnent parfois dans la même famille. Nous en connaissons plusieurs où le père suit l'église nationale, la mère l'église dissidente, la fille aînée l'église darbiste, la fille cadette le Pré-Béni, et où le fils n'est pas encore décidé. Où trouverez-vous, hors de l'Église catholique, un aussi profond respect pour le moindre texte de la Bible? c'est un péché, chez elle, de s'en servir avec légèreté; dans l'ordre des Frères que vous appelez ignorantins, c'est une infraction à la règle de ne pas lire chaque jour un chapitre du Nouveau Testament. Non, rien, après Jésus-Christ lui-même, rien n'est plus respecté,

aimé et connu que sa sainte Parole, et rien n'est plus profitable à sa conservation, à sa propagation et à sa salutaire influence que l'existence de l'Église catholique.

IV. Mais si nous sommes des *traditeurs*, du moins dans le livre de M. de Gasparin, nous sommes encore, à ses yeux, des contempteurs du Saint-Esprit. M. de Gasparin s'adjuge avec une rare facilité « la lumière du Saint-Esprit, » « le Saint-Esprit lui » expliquant, à lui et à « son école, » la Parole écrite du Saint-Esprit; » mais toutes les autres « écoles » protestantes, oh! elles n'ont pas les lumières du Saint-Esprit; ce ne sont pas des « âmes fidèles; » Dieu ne leur parle pas, à celles-là; elles lisent la Bible ou des fragments de la Bible, mais elles ne lisent pas et ne voient pas comme M. Agénor de Gasparin; elles examinent, mais elles se servent d'un libre examen mauvais, tandis que M. Agénor de Gasparin a le bon. Et les catholiques, c'est pire encore : « Rome prend le Saint-Esprit et le confisque, il n'est pas » venu pour le peuple. » Comment accorder le Saint-Esprit à ces catholiques, à ces dix-huit siècles où « l'école » de M. de Gasparin n'existait pas, à ces temps primitifs où il n'y avait qu'un infime petit nombre d'Anciens Testaments, où il n'y avait pas du tout de Nouveaux-Testaments, et ensuite où les livres saints étaient d'une rareté inconcevable aujourd'hui. Ces dix-huit siècles, ces Pères de l'Église, ces docteurs, ces martyrs, ces saints, ces bienfaiteurs des nations, ces grands génies, ces bonnes gens des campagnes, ces simples chrétiens qu'on appelle le peuple, ils n'avaient pas le Saint-Esprit! Ils ne lisaient pas la Bible, ou ils ne lisaient pas celle de Luther, de Calvin, de David Martin ou d'Osterwald « qui fourmillent de fautes, » au dire même des critiques protestants; ou bien, s'ils lisaient la Bible, ils y voyaient ce que n'y voit pas M. Agénor de Gasparin, et ils n'y voyaient pas ce qu'il y voit. Et ils auraient eu le Saint-Esprit!.. M. Agénor de Gasparin s'administre le Saint-Esprit à lui et à chaque membre de son « école, » et il le refuse à l'Église catholique, aux successeurs des apôtres, aux conciles, aux hommes dont la vocation est de lire sans cesse la Bible, de prier sans cesse dans la Bible, qui ont mission d'enseigner la Parole de Dieu : « *Allez, » enseignez toutes les nations.* » Ah! combien la doctrine catho-

lique est plus généreuse, plus vraie, plus évangélique ! Elle croit, d'après la sainte Parole de Dieu, que le Saint-Esprit habite dans l'Église, qu'il *assiste* les successeurs des apôtres dans l'enseignement de la vérité et de la morale évangéliques ; et l'infaillibilité accordée par Jésus-Christ à son Église enseignante, est précisément cette assistance du Saint-Esprit. Elle croit que le Saint-Esprit vivifie aussi chaque fidèle par la grâce, sans nuire à son libre arbitre. La foi catholique nous apprend que nous ne pouvons faire une seule bonne œuvre, dans l'ordre du salut, sans le secours de l'Esprit Saint. Ses dons sont très-divers et ses effets très-variés ; souvent ils donnent une grande intelligence de la Parole de Dieu, mais sans donner cette infaillibilité à l'esprit individuel de l'homme, qui dénaturerait les conditions de la foi et du salut.

Cette assistance de l'Esprit Saint donnée par Jésus-Christ à son Église, cette vie de la grâce, ces dons si multiples du Saint-Esprit, cette œuvre de la sanctification des âmes sont les plus belles et les plus ravissantes réalisations des promesses de Jésus-Christ. Mais comment M. Agénor de Gasparin, qui s'est fait un type catholique si vulgaire, si odieux, si faux, pourrait-il pénétrer dans ce sanctuaire des mystères de la vie surnaturelle chez les catholiques ? Nous le plaignons du fond de notre cœur, quand nous le voyons privé de toutes ces lumières et de toutes ces grâces qu'il ne connaît pas ; pilote sans boussole jeté sur la mer de la libre interprétation, n'ayant pour vaisseau qu'une frêle barque qui fait eau de toutes parts, une seule voile déchirée, M. de Gasparin n'a, en définitive, pour gouvernail, que sa raison isolée et égarée par une trop confiante illusion.

Si encore M. de Gasparin se bornait à dénier au catholicisme une autorité divine et infaillible, une foi ferme et assurée, la sainte Parole de Dieu, la Sainte Bible, l'assistance et la grâce du Saint-Esprit, confisquant à son profit et à celui du petit nombre de ses adhérents ces richesses de la rédemption de Jésus-Christ, ah ! ce serait déjà une inexcusable ignorance de la nature et des institutions de la religion catholique. A ces travestissements qui font de l'Église une combinaison d'erreurs et d'illusions, M. de Gasparin vient encore ajouter de nouvelles flétrissures, en nous traçant du catholicisme le tableau le plus hideux, pour pouvoir



à son aise commencer son livre par ces mots : « Il n'est pas » permis, devant Dieu, de haïr médiocrement le catholicisme, » et en terminer le premier chapitre par cette aménité qui sent le sectaire du seizième siècle et non le réformateur du dix-neuvième : « L'Église catholique est une autorité du diable, le catholicisme est le chef-d'œuvre du diable... »

Nous verrons une autre fois quel Saint-Esprit a donc illuminé M. le comte Agénor de Gasparin dans sa peinture fantastique du catholicisme.

C.

## DE L'INFAILLIBILITÉ

DANS

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Je ne croirais pas à l'Évangile, si je n'y  
étais déterminé par l'autorité de l'Église.

(SAINT AUGUSTIN.)

Dès les premiers jours où des populations catholiques s'insurgèrent contre l'Église-mère, pour prendre bientôt le titre caractéristique de *protestants*, les auteurs de la révolte attaquèrent violemment le dogme de l'*infaillibilité*. Impossible à eux de se tranquilliser dans l'hérésie, avant d'avoir ravi à l'Église de Jésus-Christ, qu'ils abandonnaient, la prérogative de ne point errer dans l'enseignement de la religion. Les objections d'autrefois, réfutées victorieusement, reparaissent toujours, et presque dans les mêmes termes. Aujourd'hui encore, particulièrement à Genève, on voudrait à tout prix troubler le calme abandon des enfants de l'Église à l'autorité spirituelle qui les instruit et les gouverne au nom de l'Esprit de vérité. Dans les brochures, dans les déclamations de la chaire, dans les feuilles périodiques, on a essayé d'ébranler ce fondement de l'infaillibilité, sans lequel nulle véritable foi ne reste debout. C'est parfois avec un certain ton de conviction qu'on nous somme de nous expliquer sur des questions qu'on trouve embarrassantes, quoiqu'elles aient été mille fois éclaircies; le

plus souvent on amoncelle à dessein des nuages pour se donner le plaisir de frapper dans l'ombre; on fabrique des doctrines très-éloignées de la pensée des catholiques, pour avoir le mérite de renverser ces châteaux de cartes. Qu'il est beau de ridiculiser une croyance unanime de dix-huit siècles, quand on ne peut se mettre d'accord avec son voisin ou avec soi-même pour deux heures!

Nous le disons en gémissant, nous rencontrons rarement ici, dans nos adversaires, l'expression de bonne foi qui est le jet naturel de la vérité, ou la droiture d'intention qui conduit à elle. Ce sentiment pénible nous faisait hésiter à répondre après tant de réponses; cependant, comme on ne relit guère les écrits anciens, nous croyons utile, dùt une seule âme en profiter, de replacer sous les yeux la profession de foi des catholiques sur le dogme de l'infailibilité. Cette question a des difficultés, nous l'avouons dès l'abord; elle soulève des objections; mais quelle vérité dans les sciences, comme dans la religion, n'en soulève point? C'est une déplorable aberration d'esprit de rejeter un point de doctrine, sous prétexte qu'il présente des côtés obscurs; autant vaudrait condamner un tableau, parce que le jour y est tranché par des ombres. Quiconque veut avoir la dernière raison des vérités religieuses, ne croira aucune vérité religieuse, pas même l'existence de Dieu; quiconque ne veut admettre qu'une évidence contre laquelle il ne reste rien à objecter, sera condamné à ne jamais faire un pas dans les connaissances humaines. Nous ne croyons pas sage, lorsqu'un enseignement possède en sa faveur des preuves intrinsèques bien établies et l'imposante autorité de dix-huit siècles, de fermer les yeux sur cette vive lumière, pour se confiner dans quelque sombre recoin que la science ou la foi n'atteignent pas. Il nous semble plus prudent de saisir tout ce qui est offert de la vérité, et, quant au reste, de demander à Dieu et d'attendre humblement une plus claire manifestation.

Pour revenir au dogme de l'infailibilité, on ne cherche pas aujourd'hui à le combattre ouvertement, et pour deux causes: la première, c'est que dans le vide des opinions individuelles, et dans les contradictions de l'interprétation privée, on sent trop

bien la légitimité, l'indispensable besoin d'une foi commune partant d'un principe invariable; la seconde, c'est que les témoignages de l'Écriture Sainte, de la tradition et de la raison parlent trop haut, pour qu'il soit avantageux de les attaquer de front. Jusqu'ici on apprend encore aux enfants protestants, du moins pour la forme, cet article du Symbole : *Je crois la sainte Église catholique ou universelle*, ce qui ne signifie rien, si cela ne signifie pas qu'on admet dans l'Église, quelle qu'elle soit, une sorte d'infailibilité.

Mais on prend un biais pour nous attaquer : Vous ne savez, vous catholiques, répètent les chefs de sectes, où réside l'infailibilité; vous ne pouvez savoir si c'est dans le Pape, ou dans le Concile, ou dans les deux réunis. Vous ne pouvez, par conséquent, entendre avec certitude l'organe de l'infailibilité, ni profiter de son enseignement. Ainsi l'infailibilité vous est inutile.

Nous répondrons au point incriminé; mais comme nous avons principalement en vue les catholiques, nous exposerons brièvement les trois propositions suivantes qui résument la question :

1° L'infailibilité existe dans l'Église catholique;

2° Le sujet et l'organe de l'infailibilité sont suffisamment connus de tous les catholiques;

3° Les divergences de sentiment des docteurs sur un point qui n'est pas de foi, savoir si le Pape seul est infailible, sont de peu d'importance dans la pratique. Ces divergences ne peuvent ni troubler la sérénité de la foi des catholiques, ni constituer un obstacle sérieux pour le protestant qui veut rentrer dans le sein de l'Église.

Cette tâche, nous la remplissons avec la joie d'une conscience assurée de la vérité et désireuse de l'exprimer sans présomption ni faiblesse; nous convions toute âme droite à l'accueillir avec sincérité.

## I.

L'infailibilité existe dans l'Église catholique. Avant de dé-

montrer cet énoncé, il est indispensable de parer à une foule de difficultés en plaçant cette question dans ses termes vrais.

1° Les catholiques, qu'on veuille le remarquer une fois pour toutes, n'attribuent cette prérogative à la seule véritable Église, qu'en vertu de l'assistance perpétuelle qui lui a été garantie par Celui qui est la vérité même. Jamais ils n'ont regardé l'infaillibilité comme un attribut essentiellement inhérent à un homme ou à un corps comme tels, indépendamment du secours divin.

C'est donc une grossière supercherie de s'écrier que nous mettons les hommes au-dessus de Dieu. Car l'infaillibilité que nous nous plaisons à reconnaître comme une perfection de notre divin Maître, nous ne l'accordons à ses représentants qu'après lui, qu'en raison de ses promesses et dans les bornes qu'il lui a fixées. En rendant hommage à une institution, nous pensons honorer celui qui en est l'auteur, bien loin de lui faire injure.

2° Les catholiques ne professent l'infaillibilité de leur Église qu'en ce qui concerne la foi et les mœurs: En d'autres termes, ils croient qu'elle ne peut errer, lorsqu'elle parle comme *témoin* de la révélation divine, comme *juge* des controverses religieuses, comme *maîtresse* de la vie spirituelle. Ils ne la donnent pas pour infaillible dans l'appréciation ou la gestion des choses temporelles. Jésus-Christ n'a pas étendu cette prérogative au-delà des limites nécessaires; et, du reste, l'Église elle-même n'exige jamais l'assentiment de la foi à ses décisions pour des choses étrangères à la religion et au salut des âmes.

3° Les catholiques différencient l'autorité infaillible de l'Église d'avec la Parole de Dieu écrite ou transmise oralement. Selon nous, pour tout ce qui tient à la révélation, l'Église enseigne, dirige, déclare. Elle est assistée par l'Esprit Saint, de manière à n'errer jamais, soit qu'elle détermine le canon des Écritures et la valeur des traditions, soit qu'elle prononce sur leur véritable sens. Mais la Parole de Dieu, c'est pour nous la règle formelle et le motif déterminant de la foi. L'Écriture n'est pas une parole humaine divinement assistée et douée d'infaillibilité, c'est Dieu même nous enseignant par les organes

qu'il a choisis. En deux mots, l'Église, et elle seule, montre avec une complète certitude la vérité révélée, puis cette vérité connue devient la cause de notre assentiment.

4° Nous sommes loin de nier que Dieu puisse accorder à quelques hommes un don spécial d'interprétation, une vue plus nette des mystères de la foi, ou même des manifestations particulières de la vérité : *Spiritus ubi vult spirat* ; mais la perpétuité et l'indéfectibilité de ce secours surnaturel, nous soutenons que c'est aux seuls pasteurs légitimes de l'Église qu'elles ont été promises. Nous nions la légitimité de toute inspiration qui serait en contradiction avec leur enseignement. Dieu ne s'insurge pas contre lui-même.

5° Enfin, lorsqu'il s'agit de combattre les erreurs ou d'établir la vérité des dogmes, les catholiques ne repoussent point la voie de discussion : les saints Pères leur servent ici de modèles par leurs profondes recherches et leur vaste érudition ; en marchant sur leurs traces, les controversistes modernes ne dérogent pas à l'autorité de l'Église qui dirige leurs travaux et applaudit à leurs efforts.

Après ces préliminaires d'une incontestable vérité, nous disons : 1° que l'infailibilité est absolument nécessaire à la société religieuse dont Dieu est l'auteur ; 2° que cette infailibilité existe de fait dans l'Église catholique.

Nous partons de ce fait admis par tout le monde, que Jésus-Christ, Fils de Dieu, a établi une religion nouvelle et a constitué les disciples de cette religion en une société de frères qu'il a appelée son Église. Sa volonté formellement exprimée a été que tous les hommes acceptassent cet Évangile nouveau et fissent partie de cette Église pour arriver au salut. La raison le dictait ainsi, et les paroles de Jésus-Christ l'attestent : *Allez*, dit-il aux apôtres qu'il envoyait pour effectuer cette grande unité de l'Évangile et de l'Église, *allez, instruisez toutes les nations, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai confié. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné.* Et si quelqu'un, même parmi les fidèles, *n'écoute pas l'Église, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain* : c'est-à-dire comme un malheureux en dehors de la voie du salut.

Cette Église instituée par le Fils de Dieu, elle doit durer jusqu'à la consommation des temps; elle existe donc aujourd'hui, au dix-neuvième siècle, et sans examiner présentement où elle est, dans le collège des électeurs protestants ou dans la hiérarchie catholique, en toute rigueur elle doit donner un enseignement infaillible.

Puisque Jésus-Christ a constitué sa religion sous la forme de société, il a dû y mettre ce qui est indispensable à toute société, la distinction entre les chefs et les subordonnés, entre les supérieurs et les inférieurs; c'est aussi ce qu'il a fait, comme l'indiquent les dénominations de *pasteurs* et de *brebis*, d'*apôtres* et de *fidèles*, qui désignent évidemment deux classes différentes dans la pensée du Législateur. Cependant ces deux classes de chrétiens devant former une seule société, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme pour croire et pratiquer l'Évangile, il est nécessaire qu'elles soient reliées par une autorité suffisante dans les pasteurs, et par une soumission raisonnable de la part des fidèles. Impossible, sans cela, que la société subsiste et ait une vie propre; il faudrait alors comparer l'Église de Jésus-Christ à des parties juxtaposées dans un édifice, mais qu'aucun lien ne rattacherait pour en faire une construction harmonique.

Toutes les sociétés existantes sous le ciel fournissent ici d'irrésistibles analogies; dans toutes, il faut reconnaître de droit, et l'on reconnaît de fait, une autorité contre laquelle il n'est pas permis de contester. Si un membre ose tenir contre un jugement prononcé en dernier ressort, la société l'exclut ou le dompte; pas d'autre moyen d'échapper à l'anarchie. Dans l'ordre législatif, dans les causes criminelles, dans les causes de simple justice, il y a, sous tout gouvernement imaginable, un tribunal suprême qui jouit d'une puissance décisive, à laquelle se soumettent de gré ou de force tous les citoyens. L'Église de Jésus-Christ, qui est une société, qu'elle se trouve chez les protestants ou chez les catholiques, doit nécessairement posséder aussi un suprême tribunal, dont nul chrétien n'ait droit de repousser les jugements. Et ce tribunal, il ne faut pas seulement qu'il soit souverain, comme pour la société civile, il faut de plus qu'il soit infaillible. Et pourquoi? Parce que l'autorité civile rè-

gle les actions extérieures, tandis que l'autorité spirituelle règle les croyances. S'il suffit à l'autorité civile qu'on ne puisse enfreindre ouvertement ses décisions, quoique entachées peut-être d'erreur ou d'injustice, il faut absolument que l'autorité spirituelle, dont la principale fonction s'exerce sur la pensée et sur la volonté, demeure d'une manière permanente à l'abri de l'erreur. Elle me demande, en effet, pour les vérités qu'elle présente, l'intime adhésion de la foi, c'est-à-dire une conviction inébranlable, excluant l'ombre du doute; je ne puis la lui donner qu'à condition qu'il lui soit impossible de se tromper; je ne sou mets pas ma raison et mon entendement à une autorité faillible comme moi. L'acte de foi est incompatible avec le soupçon de l'erreur.

La nécessité d'une autorité spirituelle infaillible ressort avec une nouvelle force de l'examen de la révélation. Reportez-vous au premier siècle de l'Église, au moment où le dernier des apôtres vient de quitter la terre, et où, par conséquent, la religion de Jésus-Christ ne peut plus être découverte que dans leurs livres ou dans l'enseignement oral transmis à leurs premiers disciples; supposez un païen qui entend parler du Dieu Sauveur et qui veut s'instruire avec certitude de sa doctrine. Je le demande, à qui s'adressera-t-il? Et s'il n'y a pas, dans la société chrétienne, une autorité publique, extérieure, infaillible, pour lui proposer la révélation divine, comment pourra-t-il s'assurer de la vérité et de l'identité de cette révélation? Comment saura-t-il infailliblement que la révélation a eu lieu? que tel point en fait partie? que rien de ce qu'il lit dans l'Évangile, ou de ce qu'il apprend par tradition, n'a été ajouté? que rien n'a été retranché? Supposez qu'il accepte comme tels les livres qu'on lui dit être divinement inspirés, ne faut-il pas encore lui en déterminer le sens légitime? Qui l'avertira sûrement que tel mot a telle signification, lorsqu'il est susceptible de trois ou quatre autres? que telle phrase doit s'interpréter au sens figuré plutôt qu'au sens naturel, que de deux textes presque contradictoires, le premier doit s'expliquer subordonnément à la doctrine du second, plutôt que le second subordonnément à la doctrine du premier? Toutes ces difficultés surgissent à la première ouver-



ture du Nouveau Testament; mais elles se centuplent, si on ajoute les livres de l'Ancien Testament. Outre les abstruses questions de linguistique, qui montrera au catéchumène ce qu'il doit prendre de la religion de Moïse et ce qu'il en doit rejeter, ce qu'il peut imiter dans la vie des personnages de l'ancienne loi et ce que la loi nouvelle lui interdit de suivre? qui lui indiquera avec précision les points de concordance et les points de divergence entre ces deux Testaments? qui lui dira où il doit abandonner les prescriptions de l'Ancien pour s'attacher à celles du Nouveau?

Nous avons sous les yeux les codes civil, criminel, militaire; ce sont des recueils soigneusement élaborés, méthodiques, concis, ne s'occupant que de la matière proposée; eh bien! qu'arrive-t-il? Chaque jour, malgré tout le soin des légistes, on y rencontre des obscurités, des équivoques, des points mal définis; il faut des interprètes, des avocats pour les discuter, et ces secours étant insuffisants, il faut, en dernière analyse, qu'un tribunal prononce irrévocablement que tel est le sens du code, telle est la portée de la loi. Ce serait un spectacle curieux que de voir un pays, royaume ou république, embrassant, dans l'ordre civil, le système religieux des protestants, dissolvant les tribunaux, renvoyant les magistrats et donnant à chaque citoyen le code comme règle unique et suffisante de conduite. Il ne s'écoulerait pas vingt-quatre heures, que déjà les interprétations se croiseraient, les droits se choqueraient, les citoyens s'insurgeraient et le pays serait en pleine anarchie. Et notez bien pourtant que, sous le rapport de la netteté, de la suite et de la compréhensibilité des matières, le code est dans son genre mille fois plus à la portée des esprits que l'Écriture Sainte. Nous ne disons point cela par défaut de respect pour le Livre divin; tout le monde conçoit qu'un recueil écrit en langue moderne, d'un seul fil, pour une spécialité et sur des matières où tout se résout par le sens commun, doit être beaucoup plus clair que la Bible, écrite en plusieurs langues mortes, à différentes époques, renfermant souvent, avec une espèce de pêle-mêle, toutes sortes de matières les plus élevées, et des mystères inaccessibles au coup-d'œil de la raison, ne disant souvent les choses qu'à demi-mot, et

n'offrant, d'après son propre témoignage, qu'un abrégé incomplet des œuvres et des enseignements du divin Révéléateur.

Or, nous l'avons énoncé et nous le répétons, sans crainte d'être contredits, il est impossible que la société civile, avec le code le plus parfait, subsiste vingt-quatre heures sans une autorité souveraine qui l'interprète et l'applique; donc, il est mille fois plus impossible qu'avec la révélation toute nue et manquant d'un infallible tribunal, la société religieuse de Jésus-Christ puisse formuler un acte de foi commun à tous ses membres et éviter l'anarchie religieuse. Aussi à nos yeux, comme aux yeux de tout homme de bonne foi, le protestantisme n'est pas une société, mais une agglomération; il n'est pas une religion, mais un concert apparent d'esprits et de volontés en lutte.

En outre, l'Église de Jésus-Christ, on le sait, devra traverser tous les siècles; sa doctrine, destinée à tous les peuples, choquera inévitablement bien des intérêts; son enseignement, livré à toutes les intelligences, sera soumis aux tentatives de nouveautés, d'interpolations, d'interprétations de tout genre, selon le génie et les passions de chacun; ses préceptes, par là même qu'ils saisissent l'homme tout entier, dans le plus intime de son être et avec une puissance incomparable, devront exciter une résistance très-vive, très-persévérante et faire rechercher tous les moyens imaginables de s'y soustraire; pesez sérieusement ces raisons, et vous tomberez d'accord que le Législateur des chrétiens a dû constituer dans son Église une autorité perpétuelle et infallible, qui garde la révélation divine de ces dangers, qui en saisisse et propose à tous, selon les besoins des temps, le véritable sens.

Un seul expédient restait pour échapper à cette conséquence logique; les protestants en ont essayé, mais inutilement. En face de toutes les difficultés qui découlent du rejet de l'autorité enseignante, sentant qu'il est moralement impossible à la raison d'arriver par elle-même à la connaissance nette et assurée des dogmes et des préceptes de la révélation, qu'ont-ils imaginé? Le voici : L'infailibilité qu'ils refusent à l'Église catholique tout entière, ils l'ont réclamée, affirmée pour chacun d'entre eux; ils ont prétendu que chaque élu, en ouvrant la Bible, re-

çoit une telle infusion du Saint-Esprit, qu'il en surmonte incontinent toutes les difficultés, en saisit infailliblement le vrai sens, y trouve suffisamment toute la religion. Voilà le seul système sur lequel on se puisse définitivement retrancher, dès qu'on rejette l'infailibilité catholique. Pas de milieu : ou bien Jésus-Christ a établi dans son Église un tribunal suprême pour conserver, propager, expliquer à tous sa révélation : c'est l'enseignement catholique; ou bien il inspire lui-même directement à chaque fidèle, au moyen de la Bible, la connaissance suffisante des vérités, et dirige la pratique sûre des préceptes qu'il a donnés, ainsi que le disent les protestants. Or, ce dernier système, nous ne voulons pas entreprendre d'en montrer ici toutes les improbabilités en face de la simple raison, et toutes les oppositions avec l'Évangile.

Il suffit des observations suivantes pour le réduire à néant : Ce système pêche par la base; il a été inventé en haine de l'infailibilité catholique, et cette même infailibilité, il la transporte forcément dans le cerveau de tous les lecteurs de Bible. Il suppose, sans preuve, que Dieu a pris, depuis Luther et Calvin, une route tout opposée à celle qu'il avait suivie jusqu'alors pour instruire les hommes. De tout temps, les hommes ont été instruits par d'autres hommes. Chez tous les peuples, toutes les connaissances, et surtout les connaissances religieuses, se communiquent par le canal des hommes. Sous la loi de nature, les patriarches transmettaient à leurs enfants, par tradition, toute la religion; lorsque Dieu voulut donner une loi positive à son peuple, il se servit de l'intermédiaire de Moïse, puis il envoya des prophètes, et enfin son propre Fils, comme le fait observer saint Paul. Dieu a toujours instruit et gouverné les hommes par le moyen d'autres hommes. Si donc vous nous avancez ce paradoxe, que Jésus-Christ a pris un moyen tout opposé de communiquer sa loi, qu'il a voulu ôter tout intermédiaire entre Dieu et les âmes pour ce qui concerne l'enseignement et la direction dans les choses du salut, il faut que vous nous en donniez des preuves sans réplique. Or la conduite et les paroles de Jésus-Christ, qui seraient ici la seule preuve possible, sont formellement opposées à cette assertion. Loin de

rejeter le ministère des hommes dans la diffusion de l'Évangile, dès le commencement de sa prédication il en choisit lui-même douze, qu'il sépare du reste de ses disciples, qu'il désigne sous les noms d'apôtres, de pêcheurs d'hommes; il les appelle la lumière du monde; enfin, lorsqu'il remonte vers son Père, il leur donne pour mission d'annoncer son Évangile à toutes les nations, promettant le salut à qui les écouterait, menaçant de la damnation qui refuserait de recevoir leur enseignement. Jésus-Christ lui-même, est-ce par inspiration secrète seulement, ou par la lecture qu'il a cherché à répandre les vérités dont il était rempli? Nullement. La parole a été son véhicule, et les miracles ses preuves. Il agissait extérieurement; et devant exercer son action sanctifiante sur des hommes, il se servait de procédés adaptés à la nature humaine, quoique doués par lui d'une vertu surnaturelle. Les apôtres suivirent la même voie. Jamais ils n'ont pensé ni dit que les païens pussent arriver à la connaissance de la foi par l'inspiration du Saint-Esprit jointe à la lecture de la Bible, sans le secours du ministère apostolique. L'Évangile même fournit deux exemples frappants à l'appui de ce que nous avançons. C'est l'exemple du centurion Corneille amené à la foi non point seulement par les inspirations de l'ange que Dieu lui envoya, mais essentiellement par la présence et par le ministère de saint Pierre. L'autre exemple est celui de l'Eunuque de la reine de Candace, qui ne put comprendre l'Écriture, sans que l'apôtre saint Philippe la lui expliquât. D'où on conclut que ce n'était pas la volonté de Dieu d'attacher le don de la foi à la seule lecture, mais au ministère apostolique. C'est d'ailleurs ce qu'affirme saint Paul : La foi s'engendre, dit-il, à l'audition des envoyés de Dieu; jamais les apôtres n'ont pensé ni dit que la foi déjà acquise put se nourrir par la seule lecture; autrement ils n'auraient pas établi des évêques et des prêtres partout où se formaient de nouvelles communautés de fidèles.

Si l'Écriture était tellement nécessaire, si elle était, dans la pensée du Sauveur, le moyen générateur de la foi, pourquoi Jésus-Christ n'a-t-il pas écrit lui-même? pourquoi n'a-t-il pas au moins recommandé à ses apôtres d'écrire et de répandre

leurs livres? pourquoi n'a-t-il laissé aucune parole pour engager les fidèles à lire ce que ses envoyés écriraient? pourquoi n'a-t-il pas tout de suite inventé l'imprimerie, afin de répandre à profusion l'Écriture au milieu des peuples? pourquoi toute la religion a-t-elle été pratiquée avant même qu'une lettre de l'Évangile fût écrite, et par conséquent pût être lue? pourquoi a-t-il laissé le monde chrétien dans l'ignorance de ce principe fondamental durant quinze siècles? Ces questions sont pressantes et demandent une solution.

Et qu'on ne nous accuse pas d'être ici d'indiscrètes scrutateurs des desseins de Jésus-Christ. Nous soutenons que si le système protestant est vrai, il était obligé de s'en expliquer, sous peine d'induire ses disciples dans d'inextricables erreurs. De bonne foi, si j'examine la conduite et les paroles de Jésus-Christ, tout m'annonce qu'il a établi le ministère des hommes comme moyen de répandre et de conserver sa religion; rien, au contraire, ne me dit qu'il ait désigné la lecture inspirée comme moyen d'atteindre ce but.

Et vous voudriez que, luttant contre la volonté si manifestement exprimée du Fils de Dieu, que, m'inscrivant en faux contre l'intelligence qu'en ont eue ses premiers disciples et une tradition de quinze siècles, j'adoptasse un système sans fondement dans le passé et sans appui dans l'Écriture elle-même? Jamais, ou seulement alors qu'il m'arrivera une nouvelle révélation divine contradictoire à la première.

Les protestants se scandalisent parce que nous accordons, de par la promesse de Jésus-Christ, l'infailibilité à l'Église enseignante; et eux, avec leur invention de lecture inspirée, ils obligent l'Esprit-Saint à des millions de miracles par jour; n'est-ce pas simplifier de beaucoup l'action divine? Ils forcent Dieu à reconstruire sans cesse, dans chaque tête protestante, l'édifice religieux dont la Bible ne fournit que les matériaux épars. Mais nous voudrions bien savoir si c'est à sept, à douze, à vingt ans, en un mot à quel âge commence cette inspiration infailible? nous voudrions bien savoir si elle fournit les mêmes connaissances, et par conséquent la même foi, à l'homme instruit et à l'ignorant? nous voudrions bien savoir si elle agit également

dans l'homme innocent et dans l'homme coupable? Comme elle est le seul moyen d'arriver à la foi, et que la foi est établie pour tous, il s'ensuit que tout homme, fût-il un incrédule ou un scélérat, doit recevoir, en ouvrant la Bible, l'inspiration de Dieu, pour y découvrir toute la religion. Il y a plus : la raison du protestant, faillible le matin dans la conduite de ses affaires, devient infaillible l'après-midi dans la lecture de la Bible ; le cœur du protestant, passionné à telle heure en parcourant un roman, est soustrait l'heure d'ensuite à toute influence des passions, s'il prend le Livre sacré ; ainsi passe-t-il vingt fois, s'il veut, dans un jour, de la faillibilité à l'infailibilité, et de l'inspiration du Saint-Esprit aux inspirations de l'esprit de ténèbres.

Mais c'est assez de ces ridicules conséquences. Dieu a pris soin de montrer l'inanité de ces prétentions à une assistance infaillible individuelle ; il a fait éclater la confusion de Babel entre tous les partisans de ce système d'inspiration privée ; il a permis, dans le camp ennemi, par suite de la lecture de la Bible, une bigarrure d'idées, d'opinions, de mœurs, qui ressemble à l'unité de la vraie foi comme la nuit ressemble au jour. A coup sûr, un esprit qui se contredit sans cesse dans ses inspirations, ce n'est pas l'Esprit de Dieu ; et si l'on veut soutenir, comme dernier subterfuge, que cet Esprit de Dieu ne parle qu'à une classe de personnes, et moyennant certaines dispositions, à quel signe infaillible reconnaître ces personnes et ces dispositions ? Nous déflions les plus habiles de l'indiquer.

Il est donc prouvé, par l'expérience comme par la raison, et par l'Évangile, que l'expédient de la lecture inspirée, pour faire et entretenir la religion, est dénué de tout fondement ; il est évident surtout qu'il est entièrement opposé à la notion de société sous laquelle a été instituée l'Église de Jésus-Christ.

D'autre part, la raison et l'expérience réclament dans cette Église un tribunal infaillible, nous l'avons déjà prouvé ; ce tribunal s'y trouve-t-il de fait ? Quelques mots suffiront pour le démontrer à ceux qui sont de bonne foi.

Personne ne nie qu'il existe aujourd'hui, dans l'Église catholique, une autorité qui se dit infaillible dans son enseignement ; personne n'ignore que cette autorité agit conformément à cette

idée, à cette conviction de son infailibilité; qu'elle instruit les fidèles, définit les vérités, anathématise les erreurs avec une certitude complète de sa compétence. Or cette autorité, elle ne s'est pas formée hier, ni à une époque assignable de l'histoire de l'Église; toujours elle a existé dans le christianisme, elle n'a donc pu être établie que par Jésus-Christ lui-même. Qu'on nous désigne un temps où le Pape et les évêques, formant un seul tribunal, ne se soient point crus infailibles, n'aient pas agi dans cette pensée ou n'aient pas été regardés comme tels par le plus grand nombre des chrétiens? Quiconque possède la plus légère teinte de l'histoire ecclésiastique, remarque au premier abord que le christianisme ne s'est établi, propagé et surtout défendu qu'à l'aide de cette autorité toujours vigilante et partout visiblement agissante. Lorsque Luther et Calvin s'insurgèrent contre l'antique foi de leurs pères, ils rencontrèrent ce tribunal, inexorable défenseur de la vérité. Avant eux Wiclef et Jean Huss, Pélage, Nestorius, Arius, tous les propagateurs de doctrines nouvelles furent avertis de leurs erreurs, puis condamnés par ce même tribunal.

Les actes authentiques des Conciles généraux et des Conciles particuliers qui leur sont antérieurs, aussi bien que le témoignage des anciens auteurs ecclésiastiques, restent comme d'incontestables monuments de la perpétuité de cette croyance. En 270, Paul de Samosate est déposé de son siège et excommunié par les évêques réunis à Antioche, à cause de ses erreurs sur le mystère de la Trinité. En 255, Novatien est condamné et chassé de l'Église par un Concile tenu à Rome. En 242, un concile de quatre-vingt-dix évêques condamne Privat comme hérétique; un autre avait auparavant condamné Ammonius, et il s'en faut que ce fût le premier exemple. Toutes ces condamnations notifiées à l'Église universelle et ratifiées par le Souverain Pontife, étaient reçues par les fidèles comme des décisions infailibles; quiconque refusait d'y adhérer passait dès lors pour rebelle à Dieu et s'excluant lui-même de la société des fidèles. Si nous ne craignons pas d'être trop long, nous pourrions citer les paroles et les actes des premiers Pères de l'Église, qui rendent hommage à l'infailibilité de son enseignement. Saint Cyprien, Origène, saint Clément d'Alexandrie, saint Victor, saint Irénée, parlent de l'autorité des

évêques comme d'un point qui n'était nullement contesté de leur temps. Au premier siècle, nous rencontrons saint Ignace, saint Polycarpe, Fortunatus de Corinthe, prêchant par leur exemple la doctrine de l'autorité enseignante dans l'Église. Il demeure donc constant qu'aux temps apostoliques, comme aux âges postérieurs, le Pape et les évêques se sont crus et ont été regardés, en vertu de l'institution divine, comme les vrais juges de la foi, prononçant en dernier ressort sur le sens des Écritures et sur toutes les questions qui ont rapport à la religion. Or ce fait historique, et cette croyance de dix-huit siècles s'accordent parfaitement avec les promesses de Notre Seigneur et avec les enseignements des apôtres tels que nous les trouvons dans l'Évangile.

« Si quelqu'un, dit Jésus-Christ, n'écoute pas l'Église, qu'il » soit pour vous comme un païen et un publicain. » De ces paroles du Sauveur, il ressort qu'il n'y a qu'une Église universelle, puisqu'il n'en nomme qu'une; que cette Église doit parler, enseigner, décider, puisqu'il faut l'écouter; qu'elle ne peut tomber dans l'erreur, puisqu'il faut lui obéir sans restriction. S'il eût été possible que l'Église se trompât, Jésus-Christ aurait dit : N'écoutez l'Église que lorsqu'elle dira la vérité; au contraire, il prononce absolument qu'il faut l'écouter, sans supposer qu'elle puisse errer.

Jésus-Christ, s'adressant à Pierre : « Et moi je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Les portes de l'enfer, ce sont les puissances infernales, dans le langage de l'Écriture. Or, quel sens renferme cette promesse, sinon celui de garantir l'Église de toute erreur? Que l'autorité enseignante, et par là même toute l'Église, tombe dans l'erreur, est-ce qu'alors les portes de l'enfer n'auraient point prévalu contre elle, et Jésus-Christ, ce qu'on n'ose prononcer sans frémir, n'aurait-il point menti?

Le Sauveur dit à ses apôtres : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre : Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées; et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » Rien de plus clair que ces



mots; l'assistance de Jésus-Christ se rapporte évidemment à la mission qu'il vient de donner à ses apôtres : Allez, enseignez, baptisez, et voilà que je suis avec vous. Il sera avec eux, non pas un jour, mais tous les jours; non pas un temps, mais jusqu'à la consommation des siècles; il sera, par conséquent, toujours avec eux dans la personne de leurs successeurs, afin de les assister dans l'enseignement de sa doctrine, dans l'administration des sacrements, dans le gouvernement de son Église. Ce mot, *je suis avec vous*, selon l'acception qui lui est généralement donnée par la Sainte Écriture, tient lieu de tout, il n'y a secours ni puissance qu'il ne contienne, il implique nécessairement la garantie de l'infaillibilité.

Notre Seigneur dit aux soixante-douze disciples qu'il avait associés aux apôtres : « Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise; et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé. » C'est donc Jésus-Christ qui parle dans les apôtres et les disciples ou simples prêtres qui sont en communion avec les apôtres, expliquant aux peuples l'enseignement des apôtres et des évêques, successeurs des apôtres.

Suivant saint Paul, « Dieu lui-même a donné à son Église quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être évangélistes, d'autres pour être pasteurs et docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des saints, qu'ils s'appliquent aux fonctions de leur ministère, et qu'ils édifient le corps (mystique) de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu..., afin que nous ne soyons point comme des enfants flottants et emportés çà et là à tout vent de doctrine par la tromperie des hommes et l'astuce dont ils se servent pour nous circonvenir et nous engager dans l'erreur. » On voit, par ce passage, qu'outre les prophètes et les évangélistes, dont la mission était passagère, les apôtres, les pasteurs et les docteurs sont établis de Dieu comme moyen de maintenir l'unité et de nous prémunir contre l'erreur, non pour un temps, mais indéfiniment, pour toujours. Or, comment le pourraient-ils, s'ils n'avaient reçu de Dieu même le don d'infaillibilité? Aussi le même apôtre reconnaît expressément cette préro-

gative dans l'Église, qu'il appelle la colonne et le soutien de la vérité : *columna et firmamentum veritatis*.

Tels sont les témoignages de l'Évangile en faveur du corps enseignant de l'Église, ou d'un tribunal suprême prononçant en dernier ressort sur les controverses qui s'élèvent par rapport au sens des Écritures et des traditions apostoliques. Ces passages, très-significatifs par eux-mêmes, reçoivent une force irrésistible de l'interprétation générale de tous les temps, de la croyance universelle et constante de l'église catholique, et de ce fait public, notoire, permanent, aussi ancien que le christianisme, de l'existence d'un tribunal suprême qui juge sans appel. A tout ce corps de preuves, qu'opposent nos adversaires ? rien ; rien que leur esprit individuel, qui ne tend qu'à détruire toute l'économie de la révélation chrétienne ; rien que leur volonté obstinée de combattre, en dépit de l'évidence, Jésus-Christ, ses apôtres, tout le sens chrétien de dix-huit siècles, toutes les plus simples données de la raison et de l'expérience.

De ce qui a été dit dans ce premier article, il ressort évidemment, pour tout homme raisonnable, qu'il existe de fait, dans la religion de Jésus-Christ une autorité enseignante, parlant avec le ton de l'infailibilité ; que cette autorité exerce sa mission sans interruption, en remontant tous les siècles, jusqu'au concile de Jérusalem tenu par les apôtres ; que cette autorité vient donc de Jésus-Christ, ainsi que l'atteste l'Évangile et que toute la tradition le déclare ; que cette autorité infailible est du reste indispensable dans la société religieuse telle que l'a constituée son fondateur, comme le prouvent les palpables absurdités de l'interprétation individuelle, s'érigeant en régulatrice unique de la foi et de la religion. Nous poursuivrons prochainement l'exposé des deux propositions suivantes.

---

# FALSIFICATIONS DES BIBLES PROTESTANTES

Par le rejet de la règle catholique sur le discernement des livres inspirés.

---

Ostendam in gentibus nuditatem tuam.

*Je montrerai ta nudité aux nations.*

(Nahum. III, v. 5.)

§ I. *Préliminaires historiques.* — Nous prions Messieurs les ministres de se rappeler que ce n'est pas à nous qu'on doit attribuer le choix de la matière que nous traitons. Ils ne doivent pas se plaindre que nous mettions à nu cette plaie profonde et hideuse du protestantisme, puisque nous sommes obligés de le faire pour répondre aux méthodistes qui, par l'organe de M. Gaussen, ont interpellé M. Combalot concernant la falsification des Bibles protestantes. Poussés rudement par ces adversaires, entre lesquels M. Frédéric Monod a osé avancer que les prêtres fuyaient toujours en lançant les flèches empoisonnées du mensonge et de la calomnie, pouvions-nous refuser de prendre la plume pour montrer que les protestants cachaient, sous ces orgueilleuses bravades, une plaie affreuse qui mine le protestantisme, le ronge et le fait tomber en dissolution? On se plaint que nous nous servions de ces termes qu'on prend pour des injures; mais quelle autre expression pourrions-nous employer qui désignât suffisamment un mal aussi pernicieux?

Déjà, dans un premier article, nous avons fait voir que la falsification de la Bible devait être justement imputée à un grand

nombre de ministres, qui, d'une part, disaient au peuple que la Bible tout entière était la parole de Dieu, le livre inspiré, et qui, d'autre part, enseignaient à leurs adeptes qu'une partie de la Bible n'était pas inspirée, qu'il fallait faire un triage et distinguer soigneusement ce qui était la parole infaillible de Dieu de ce qui n'était que la parole de l'homme sujet à l'erreur. Est-ce une expression trop forte de notre part d'avoir désigné comme une PLAIE PROFONDE ET HIDEUSE ce double langage, ce langage falsificateur, si indigne des hommes qui se disent chargés d'enseigner la pure et sainte vérité ?

Maintenant nous allons remonter à la source du mal, et nous montrerons qu'elle se trouve dans le rejet de la règle catholique sur le discernement des livres inspirés. Cette règle catholique est bien simple ; elle consiste à suivre l'enseignement de l'Église. Lorsqu'on s'en écarte, chaque individu se trouve abandonné à son jugement particulier. Les uns rejettent des livres entiers que les autres admettent ; d'autres ne trouvent rien dans la Bible qui porte le caractère de l'inspiration.

Il faut compter parmi ces derniers le savant ministre et professeur Schérer, dont la défection a été un des plus grands échecs que le méthodisme ait subi à Genève. Il a donné sa démission et s'est séparé de ses confrères, parce qu'il soutient que les premiers réformateurs se sont arrêtés à moitié chemin, et qu'après avoir rejeté l'autorité de l'Église, ils devaient, par une conséquence nécessaire, rejeter l'autorité de la Bible. On a été surpris qu'une telle opinion ait pu se former dans l'école méthodiste, puisque cette école fait profession d'avoir, sur l'inspiration de la Bible, une doctrine plus exacte et plus orthodoxe que celle de l'église nationale de Genève. Mais ce triste résultat a été l'effet des faux systèmes soutenus par les méthodistes, et spécialement par M. Merle et par M. Gaussen, sur la règle à suivre dans le discernement des écrits inspirés.

Il est vrai que la faute doit moins être attribuée à ces deux ministres, qu'aux préjugés qui leur font rejeter l'autorité de l'Église. Ce rejet, qui est un caractère commun à tous les protestants, peut être comparé à un poison lent dont la funeste influence mine peu à peu toutes les parties du corps du protestantisme, et le fait

tomber en dissolution. Les réformateurs, en se séparant de l'Église catholique, ne voulaient pas former une société d'incrédules, ils voulaient établir une société qui fût chrétienne. C'est pourquoi ils voulurent conserver pour fondement inébranlable de leur christianisme l'autorité de la Bible, qu'ils avaient trouvée reçue par les catholiques. Mais c'était sur l'enseignement infaillible de l'Église, que les catholiques fondaient la certitude où ils étaient que tous les livres qui composent la Bible sont inspirés. En rejetant l'autorité de l'Église, qui est la colonne et la base de la vérité, la certitude des divers livres de l'Écriture se trouvait abandonnée à l'appréciation de chaque particulier. C'est ainsi que l'autorité de la Bible, minée par le rejet de l'autorité de l'Église, n'est plus, pour un grand nombre de ministres protestants, qu'un édifice qui tombe en ruine, sans présenter autre chose que de magnifiques débris.

M. Merle et M. Gaussen ont vu que ce mal, et plusieurs autres d'une extrême importance, régnaient dans l'église nationale de Genève, et se propageaient par l'école de théologie qui y est établie. Ils se sont séparés de cette église en 1829 ; ils ont établi, sous le titre d'église évangélique, une société chrétienne qu'ils ont eu l'intention de rendre fidèle à la doctrine orthodoxe, et en particulier aux principes conservateurs de la Sainte Bible ; ils ont formé une école de théologie dans laquelle ils ont voulu que les élèves fussent soigneusement instruits de l'entière inspiration de toute la Bible, et par conséquent de la règle par laquelle on distingue avec certitude les écrits inspirés.

Mais la difficulté, ou plutôt l'impossibilité était de trouver une telle règle, après qu'on avait rejeté celle tirée de l'autorité de l'Église catholique. Bien loin de revenir à cette règle, on voulait que les élèves la regardassent comme souverainement impie et absurde. Pour cela, M. Merle et M. Gaussen ont fait une fausse exposition de la doctrine catholique, ils l'ont représentée tout autre qu'elle n'est effectivement, et se sont ménagé, par ce moyen, une victoire facile contre un fantôme de leur invention. Après avoir ainsi empêché leurs élèves de concevoir des idées favorables à la règle catholique, il fallait en présenter une autre pour l'opposer à la doctrine de quelques professeurs.

de l'église nationale, et c'était là que se trouvait le grand embarras. Aussi on remarque un grand désaccord entre les systèmes des deux professeurs; tous les deux ont bâti sur le sable mouvant des opinions les plus contradictoires.

M. Merle n'a fait que ressusciter le système calviniste du témoignage intérieur de Dieu, de la persuasion individuelle donnée à chacun immédiatement par le Saint-Esprit, système que le bon sens chrétien avait repoussé depuis longtemps comme contredit par l'expérience et conduisant au fanatisme.

M. Gaussen, dans un livre intitulé : *Théopneustie*, a appuyé la certitude de la canonicité de l'Écriture sur le témoignage de l'Église. Mais ce système, bien entendu, ne serait autre que la doctrine catholique; car l'Église n'enseigne rien de nouveau, rien qui ne soit apostolique, son enseignement est un témoignage rendu à la doctrine des apôtres, elle ne compte, au nombre des livres inspirés, que ceux que les apôtres nous ont enseigné à regarder comme tels, elle est infaillible dans la transmission qu'elle nous fait de l'enseignement apostolique.

Si donc on entendait le témoignage de l'Église dans le sens où l'entendent les catholiques, on admettrait l'infailibilité de l'Église, on admettrait aussi comme canoniques plusieurs livres de l'Ancien Testament que l'Église romaine reconnaît comme tels, mais que les Juifs tiennent pour douteux. M. Gaussen, qui pense sur cet objet comme les Juifs, et qui d'ailleurs rejette, comme tous les protestants, l'infailibilité de l'Église, a changé la définition de l'Église catholique pour en inventer une autre qu'il a cru pouvoir adapter à ses opinions; il a bâti sur cela un système qu'il a présenté à ses lecteurs méthodistes avec une assurance qui leur en a persuadé la vérité, quoiqu'au fond on n'y trouve que fausseté et incohérence. Ce n'est pas qu'il ait voulu tromper; mais il s'est fait illusion à lui-même; et, comme certaines mères qui s'aveuglent sur les défauts de leurs enfants, il s'est aveuglé sur les défauts de son système.

La *Théopneustie* du ministre genevois fut reçue avec un grand applaudissement par le parti méthodiste, non-seulement à Genève, mais aussi dans d'autres contrées, et spécialement en France. Les protestants de Toulouse crurent pouvoir, à l'aide de

cet ouvrage, repousser victorieusement le reproche que l'archevêque de cette ville leur avait fait dans son mandement de 1838, page 7, d'avoir mutilé la Bible en retranchant de l'Ancien Testament les livres deutéro-canoniques. Ils publièrent une longue réponse au mandement de l'archevêque, où ils répétèrent contre ces livres, avec une imperturbable assurance, les allégations de M. Gaussen. Cet écrit eut un tel succès parmi les protestants, qu'on en donna quatre ou cinq éditions en trois mois. Le ministre protestant, rédacteur des *Archives du Christianisme*, en rendit un compte pompeux dans son numéro du 28 juillet 1838, où il dit entre autres choses : « Cinq éditions en trois mois ! c'est un » fait assez rare lorsqu'il s'agit d'un écrit religieux. Nous dou- » tons que Monseigneur se félicite d'avoir soulevé cette contro- » verse par son imprudent mandement. Nous pensons qu'averti, » quoique un peu tard, par l'expérience, il ne sera pas tenté de » reprendre la plume : un archevêque n'aime pas à se faire battre » ainsi, surtout en public ; mais s'il rentrait dans la lice, nous » sommes persuadés que nos frères ne quitteront pas le terrain ; » ils ont montré, dans les premiers combats, qu'ils sont bien pré- » parés et bien armés pour cette bonne et sainte guerre. »

Les pronostics du gazetier ne se vérifièrent pas. Un savant ecclésiastique répondit aux protestants par ordre de l'archevêque. Son livre est intitulé : *La Bible mutilée par les protestants*. Dans ce volume, qui a près de quatre cents pages, la matière est traitée à fond, toutes les objections des protestants de Toulouse sont résolues avec une force et une clarté remarquables. Les preuves y sont si victorieusement exposées, que l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, la profonde science, la vaste érudition, la logique pressante de l'auteur. Il était impossible aux adversaires de pouvoir répliquer ; aussi prirent-ils le parti du silence. Ils se bornèrent à ne point parler de ce livre, pour tâcher de tenir dans l'ombre leur irrémédiable défaite ; ils s'efforcèrent même de persuader au public qu'on ne leur avait rien répondu, et dans un des numéros de cette année 1853, le rédacteur des *Archives du Christianisme* a dit, avec le plus grand sang-froid, que la mutilation des Bibles protestantes n'avait jamais été prouvée.

Un autre échec considérable, et dont nous avons déjà parlé, était réservé à M. Merle et à M. Gaussen dans le sein même de l'école de théologie méthodiste qu'ils avaient fondée. M. Schérer, l'un des plus illustres professeurs de cette école, a reconnu que ces deux systèmes présentaient l'un et l'autre des absurdités manifestes. A mesure qu'il les examinait plus soigneusement, il en voyait plus clairement les défauts, et un changement graduel s'opérait dans ses idées. Enfin, il est resté pleinement persuadé que les réformateurs n'avaient parcouru que la moitié de la route, et qu'après avoir rejeté l'autorité de l'Église on devait, par une conséquence absolument nécessaire, rejeter l'autorité de la Bible. Il a communiqué ses convictions à une partie de ses élèves. Il a donné sa démission, et l'on a expulsé ceux des élèves qui se sont déclarés hautement ses partisans. Les autres ont été obligés de rejeter, du moins extérieurement, ses opinions; mais jusqu'à quel point cette manifestation, commandée par la crainte de l'expulsion, a-t-elle été sincère? et M. Schérer, si estimé et si aimé par les jeunes gens, ne conserve-t-il point encore parmi eux bien des partisans secrets? Il n'est pas à croire que l'école de théologie des méthodistes de Genève se relève jamais parfaitement du coup désastreux qui lui a été porté par cette défection de son illustre professeur.

De si fâcheux résultats n'ont point dégoûté M. Gaussen de son système. Au contraire, dans le temps même où M. Schérer a donné sa démission, les méthodistes ont publié une profession de foi, dont les deux premiers articles sont calqués sur les principes enseignés par M. Gaussen.

Le premier article porte : « Nous croyons que la Sainte Écriture est pleinement inspirée de Dieu dans toutes ses parties, et qu'elle est la seule et infaillible règle de la foi. »

Le second article présente en ces termes la règle pour discerner les livres inspirés : « Nous recevons comme écritures canoniques, pour l'Ancien Testament, tous les livres qui nous sont transmis à ce titre par l'universalité du peuple juif, auquel les oracles de Dieu ont été confiés sous la surveillance du Seigneur; et nous recevons également comme écritures canoniques, pour le Nouveau Testament, tous les livres qui, sous l'action de la



» même Providence, nous ont été transmis par l'universalité des  
» églises de la chrétienté. »

Il est à remarquer que, dans cette profession de foi, on n'a pas suivi celle de La Rochelle, qui renfermait l'énoncé de chacun des livres de l'Ancien Testament; non-seulement on a omis cet énoncé, mais on a établi une règle différente pour le discernement des livres canoniques. Les méthodistes devraient donc suivre cette règle nouvelle, et rejeter du nombre des livres tous ceux qui ont été rejetés par quelque une des églises de la chrétienté. Bien plus, comme ils ont fait de cette règle un article de foi, ils devraient regarder comme une hérésie de s'en écarter. Ils n'en font rien cependant, et l'on ne voit même pas qu'ils tiennent aucun compte de ce second article de leur profession de foi; car M. Merle, dans son livre sur l'autorité des Écritures, imprimé en 1850, un an après la profession de foi, soutient positivement un système contraire.

Mais M. Gausсен est toujours demeuré inébranlable dans la confiance en son système. Malheur à ceux qui ne veulent pas l'admettre; ce sont, à ses yeux, tout autant d'hérétiques, ainsi qu'il l'a déclaré quand il est venu, avec une incroyable présomption, défier au combat M. Combalot. Ce missionnaire catholique n'avait point parlé, dans ses prédications, de ceux des livres de l'Ancien Testament que les protestants appellent apocryphes; c'était une question qu'il n'avait pas traitée. Néanmoins M. Gausсен a voulu absolument se présenter comme défenseur au sujet d'une agression contre la doctrine des protestants sur cet objet; et métamorphosant les faux principes de son système en autant d'articles de foi, il a solennellement proclamé, comme s'il avait l'autorité infailible d'un envoyé venu du ciel, que la doctrine catholique qui lui était opposée renfermait une sextuple hérésie. Quelques personnes ont cru voir en cela le délire de l'orgueil. Pour nous, nous ne saurions y voir autre chose que le funeste aveuglement, fruit trop ordinaire d'un attachement excessif à un système dont on est le père.

Après ce court résumé historique, nous allons réfuter, dans les paragraphes suivants, les systèmes de M. Merle et de M. Gausсен.

§ II. *Calomnies de M. Merle et de M. Gaussen contre la règle catholique sur le discernement des livres inspirés.* — Il n'est point de moyen plus commode ni plus usité chez les ministres protestants, pour retenir les peuples loin de l'Église catholique, que de défigurer la doctrine de cette Église et de la présenter sous des traits affreux qui la peignent tout autre qu'elle n'est effectivement; ils lui imputent de prétendus dogmes que non-seulement elle n'enseigne pas, mais qu'elle rejette avec horreur; ils tâchent de faire accroire aux peuples que l'Église romaine soutient ces dogmes absurdes et impies, et ils s'efforcent d'exciter et de nourrir ainsi les plus odieux préjugés et l'aversion la plus violente contre la doctrine catholique.

Nous en avons un exemple dans la peinture que font M. Merle et M. Gaussen de la règle catholique sur le discernement des livres inspirés. Ils commencent par mettre en avant un principe vrai et incontestable. « S'il y a, dit M. Merle (1), une Église qui » se place au-dessus de la Parole de Dieu, elle fait connaître » par cela même que la puissance qu'elle s'arroe est illégitime. » Ce principe est évident, puisque Dieu n'a point de supérieur, étant lui-même le Souverain Seigneur devant qui tout genou doit fléchir, la souveraine vérité de qui toute lumière émane, l'infailible révélateur sous la parole duquel toute intelligence doit se captiver.

Or voici comment M. Gaussen tourne ce principe contre les catholiques : « Les Latins, dit-il (2), ont considéré les Pères, les » Papes et les Conciles des siècles successifs de l'Église romaine » comme doués d'une infailibilité qui les met au niveau, si ce » n'est au-dessus de Jésus, des Prophètes et des Apôtres. »

En cet endroit, il n'avance pas encore pour certain que les catholiques mettent des écrits humains au-dessus de la Parole de Dieu; c'est au moins au niveau, selon lui. Une telle assertion est déjà une insigne fausseté; mais elle ne lui suffit pas, et deux pages plus bas la calomnie se montrera plus audacieuse. « Ils ont » mis, dit-il, les bulles des évêques de Rome et les décrets de

(1) *L'autorité des Écritures*, page 12.

(2) *Théopneustie*, page 175 et suiv.

» leurs Synodes au-dessus des Écritures... On annule chez eux  
 » l'inspiration de l'Écriture, en reconnaissant par milliers d'au-  
 » tres écrits qui partagent avec eux l'autorité divine, et qui sur-  
 » passent et englobent son éternelle infailibilité. »

Remarquez avec quelle imperturbable assurance M. Gausson accuse les catholiques d'attribuer à un millier d'écrits de surpasser l'éternelle autorité divine. Je ne sais ce qu'on peut ajouter de plus, excepté de dire comme M. Merle, que c'est une chose connue de tout le monde, en sorte que personne n'ignore que l'Église romaine met son autorité au-dessus de l'autorité divine. Je vais rapporter les paroles de M. Merle :

« Il n'est peut-être pas, dit-il (1), d'opinion plus étrange que celle qui regarde l'autorité de la Sainte Écriture comme appartenant au catholicisme ; car le catholicisme, chacun le sait, consiste précisément à mettre l'autorité humaine de l'Église au-dessus de l'autorité divine des Écritures. » Remarquez ces mots : *chacun le sait*. C'est donc une chose que M. Merle a tellement soin d'inculquer à ses élèves, que selon lui il n'est permis à personne de l'ignorer.

« Bien loin, dit-il encore, que l'Église romaine soit la mère de laquelle nous recevons l'Écriture, sa grande faute, au contraire, son grand acte de rébellion, a été de déplacer l'inspiration divine et de la transporter des Écritures dans le clergé... Ce n'est pas de l'Église catholique actuelle que nous tenons l'Écriture.... c'est de l'Église primitive.... L'Église du Pape, pendant le moyen âge, n'avait pas précisément nié l'inspiration des Écritures, mais elle s'en était peu occupée ; elle s'était contentée d'affirmer que l'Esprit Saint était présent dans l'Église représentative, dans le Pape et les prêtres.... La réformation déplaça aussi l'inspiration ; mais voici ce qu'elle fit : elle l'ôta à l'Église visible et hiérarchique, et elle la replaça dans les Saintes Écritures ou Dieu l'avait mise. »

Il est étonnant que M. Schérer ait dit de même que les réformateurs ont substitué l'autorité de l'Écriture à celle de l'Église. M. Chenevière répète la même chose dans sa réponse à

(1) *L'autorité des Écritures*, pages 12, 96 et 97.

M. Schérer. Cela montre combien les protestants sont sujets à se forger des idées fausses sur notre doctrine, lors même qu'il s'agit des faits les plus incontestables; car ils ne peuvent pas ignorer que l'Église catholique a toujours admis l'autorité divine de la Sainte Écriture; ils ne peuvent pas ignorer que les protestants n'ont, par conséquent, pas eu à replacer l'autorité divine dans la Sainte Écriture, mais qu'ils ont seulement substitué l'interprétation faillible de l'Écriture par chaque individu à l'interprétation infaillible de l'Église. Et relativement au discernement des livres inspirés, ils ont retranché la preuve tirée du témoignage infaillible de l'Église, sans lui substituer aucun autre fondement solide.

Nous ne savons pas pourquoi M. Merle dit que les protestants tiennent la Bible de l'Église primitive. Nous croyons qu'ils remontent plus haut, et que comme nous, ils disent qu'on tient la Bible des Apôtres. Toute la doctrine d'une Église chrétienne doit être une doctrine apostolique, une doctrine enseignée par les Apôtres. L'Église primitive n'a fait que recevoir l'enseignement des Apôtres et le transmettre aux siècles suivants. Elle a reçu des Apôtres la désignation des livres inspirés; cette Église primitive n'était autre que l'Église catholique des premiers temps, dont le témoignage était infaillible, comme celui de l'Église catholique actuelle; car c'est la même Église de Jésus-Christ, considérée dans les divers temps de sa durée, et contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront en aucun temps.

Parce que nous disons que l'Église est infaillible, M. Merle et M. Gaussen nous accusent de mettre les chefs de l'Église au niveau ou même au-dessus des Apôtres et de Jésus-Christ. Ils ne font pas attention que cette infaillibilité n'a pas pour objet d'ajouter quelque chose à la doctrine apostolique, mais seulement de conserver cette doctrine dans toute sa pureté et son étendue. La grande erreur des protestants est de s'imaginer que la doctrine enseignée par l'Église peut-être différente de celle qu'ont enseignée les Apôtres, et de prétendre qu'en ce cas nous donnons à la doctrine de l'Église la supériorité sur celle des Apôtres. Nous soutenons, au contraire, que ce cas est impossible, parce que l'Église est infaillible dans son enseignement, qui n'est autre que

la transmission de l'enseignement apostolique. Si donc nous considérons l'enseignement de l'Église dans son principe, c'est l'enseignement des Apôtres ; car ce sont eux qui ont été les premiers pasteurs de l'Église. L'enseignement des Apôtres était la Parole de Dieu, soit qu'il fût donné de vive voix, soit qu'il fût donné par écrit ; et il ne fallait pas moins que l'enseignement infallible des hommes à qui Dieu avait révélé ses volontés, pour que nous pussions discerner quels étaient les livres révélés, car, comme le remarque très-bien M. Merle, « quand ce sont les choses divines » qu'il s'agit de connaître par la foi, il faut un témoignage d'une » espèce toute particulière. Ce n'est pas un témoignage d'hommes qu'il nous faut. Il nous faut une révélation qui vienne de » Dieu. » Quand les Apôtres ont fondé des Églises, ils y ont établi des pasteurs chargés d'enseigner ; mais quelle doctrine devaient-ils enseigner ? Uniquement celle des Apôtres. Ainsi ils devaient présenter aux fidèles comme livres inspirés ceux que les Apôtres ont déclaré tels, et rien que ceux-là. Il en a été de même dans toute la suite des siècles pour ceux qui leur ont succédé dans la charge de l'enseignement. L'enseignement de l'Église n'est donc pas autre chose que l'enseignement des Apôtres transmis dans la suite des siècles par l'organe des pasteurs de l'Église.

Dieu a voulu que l'enseignement de l'Église fût infallible, afin que les fidèles eussent la certitude requise pour une vérité de foi. Mais leur infallibilité ne consiste qu'à transmettre la doctrine apostolique dans sa pureté et son intégrité, en sorte qu'ils ne peuvent ni ajouter, ni retrancher un seul verset aux livres que les Apôtres ont déclaré être Écriture Sainte. Bien loin donc de se mettre au-dessus de la doctrine apostolique, ils déclarent hautement qu'ils sont obligés de s'y soumettre, et qu'ils doivent croire eux-mêmes comme enseignée par les Apôtres la doctrine qu'ils enseignent aux fidèles ; ils font, en l'enseignant, un acte d'obéissance envers Dieu. Soutenir que, par un tel acte, ils se mettent au-dessus de Dieu, c'est une calomnie aussi insensée qu'odieuse. Pleinement soumis à Dieu, ils exercent la supériorité dont Dieu les a revêtus à l'égard des fidèles, qu'en qualité de pasteurs ils conduisent dans les pâturages d'une foi inébranlable. C'est donc une fausseté insigne de la part de M. Merle d'a-

voir représenté cette conduite comme un grand acte de rébellion. C'est encore une fausseté d'avoir présenté les théologiens du moyen âge comme peu occupés de l'Écriture Sainte. Il suffit de jeter les yeux sur les deux plus fameux de cette époque, saint Thomas et saint Bernard, pour se faire une idée de l'emploi qu'on faisait alors de la Sainte Écriture. Saint Thomas la cite sans cesse et saint Thomas n'écrit presque pas une ligne sans y placer quelque paroles des livres saints.

§ III. Règle enseignée par Calvin pour le discernement des livres inspirés. Sa fausseté démontrée par saint François de Sales. Nous ne pouvons pas mieux exposer le système de Calvin qu'en rapportant ses propres paroles : « Une erreur très-pernicieuse, dit-il (1), s'est malheureusement emparée de l'esprit de la plupart des hommes ; ils se sont imaginés que l'autorité de l'Écriture Sainte était appuyée sur le témoignage de l'Église, comme si l'immuable et éternelle vérité de Dieu pouvait dépendre de la fantaisie des hommes. Car voici la question que l'on nous fait sur ce sujet, en se moquant visiblement du Saint-Esprit : *Qui nous rendra certains, dit-on, que cette doctrine est venue du ciel ? Qui nous certifiera qu'elle est parvenue sainte et entière jusqu'à nous ? Comment pourrions-nous discerner les livres qu'il faut recevoir avec vénération et ceux qu'on doit rejeter, si le témoignage de l'Église n'était pas une règle sûre et infaillible pour faire ce discernement ?* De là ils concluent que la naissance que l'on a des livres qui forment le corps des Écritures canoniques dépend de la décision de l'Église. »

C'est ainsi que Calvin expose l'argument des catholiques, et on lui doit cette justice qu'il le rapporte fidèlement sans l'altérer. Voyons maintenant comment il essaie de le réfuter. C'est en avançant des paradoxes qui renverseraient toute espèce de certitude historique. Il ne craint pas de soutenir que le témoignage humain ne peut présenter que la fantaisie des hommes, qui est, dit-il, la légèreté et l'inconstance même. C'est son principe fondamental, auquel il revient après quelques digressions et plusieurs

(1) *Institution chrétienne*, par Calvin, liv. I. chap. 7, § 4.

grossières injures que je ne rapporterai pas ici. Je me borne à montrer que, selon Calvin, le témoignage des hommes n'est jamais infallible, et par conséquent ne peut jamais donner la certitude. Voici ses paroles (1) :

« C'est une illusion et une rêverie d'attribuer à l'Église la puissance et l'autorité de discerner les livres de l'Écriture, en sorte que notre certitude que l'Écriture est la Parole de Dieu dépende de la parole des hommes. L'Église, en recevant l'Écriture Sainte, en la scellant, pour ainsi dire, de son suffrage, ne la rend pas authentique, comme si sans cela elle eût été douteuse et incertaine, ou qu'elle eût pu être mise en dispute et controversée; mais elle reconnaît simplement que cette Écriture est la pure Parole de Dieu. »

Calvin donc ne voit, dans le témoignage de l'Église, qu'une parole des hommes qui, selon lui, est incapable d'opérer la certitude, et il blâme les catholiques de faire dépendre de cette parole humaine la certitude de la canonicité des Livres Saints. On dirait qu'il ignore que le témoignage de l'Église concernant l'authenticité et la canonicité des Évangiles est revêtu de conditions telles, qu'il est impossible que la multitude d'hommes qui nous attestent que c'est une doctrine venue des Apôtres, ait pu se tromper ou être trompée. Néanmoins, qu'on passe seulement à un autre chapitre de l'*Institution chrétienne* de Calvin, et on verra que cette vérité ne lui a pas été inconnue.

« Il y a, dit-il (2), de très-bonnes raisons qui montrent que l'accord unanime de l'Église, par rapport à l'Écriture, est d'un assez grand poids. Doit-on compter pour peu de chose que depuis la publication de la Sainte-Écriture, une infinie multitude de personnes, quoique de mœurs et d'inclinations très-différentes, se soient toutes accordées à la recevoir? Remarquez que ce n'est pas une seule ville, ou une seule nation, chez qui l'on ait vu cet accord universel à recevoir l'Écriture; mais une si admirable unanimité a brillé dans les chrétiens de toutes les parties du monde. Certes cet accord général de tant de peuples doit vivement nous toucher, et cette considération

(1) *Institution chrétienne*, § 2. (2) *Ibid.* liv. I, chap. 8, §§ 12 et 15.

» aura plus de poids encore si nous fixons les yeux sur la piété  
 » de ces chrétiens, dont plusieurs ont souffert courageusement le  
 » martyre pour la doctrine de Jésus-Christ consignée dans les  
 » saints livres. Ce n'est pas l'une des moindres preuves de l'É-  
 » criture, qu'elle ait été scellée et comme signée du sang de tant  
 » de martyrs ! »

Qui ne croirait que Calvin va conclure que le témoignage unanime de cette multitude de chrétiens est une preuve infaillible de l'authenticité et de la canonicité des Livres Saints? Mais il se borne à le reconnaître suffisant pour produire une grande probabilité, et il le déclare incapable de procurer une entière certitude. Voici en effet comment il termine (1) : « Cette raison, et plusieurs autres que je pourrais ajouter, ne suffisent pas pour donner à la croyance des fidèles la pleine certitude qu'elle doit avoir; et l'Écriture ne nous conduira à une salutaire connaissance de Dieu, que lorsque sa certitude sera fondée sur la persuasion intérieure du Saint-Esprit. »

Voyons maintenant comment il prétend établir son principe, que la certitude de l'authenticité des Livres Saints est solidement appuyée sur le témoignage intérieur du Saint-Esprit.

« On nous fait, dit-il (2), cette question : *Si vous ne vous appuyez pas sur les décrets de l'Église, comment pouvez-vous être persuadés et savoir certainement que l'Écriture est la voix de Dieu?* Je réponds que c'est comme si l'on nous demandait d'où nous apprenons à discerner la clarté d'avec les ténèbres, le blanc d'avec le noir, le doux d'avec l'amer; car l'Écriture se fait sentir d'une manière non moins évidente, ni moins infaillible, que les choses blanches et noires montrent leur couleur, et que les choses douces et amères font sentir leur saveur.

» Posons donc comme une chose certaine et constante (3) qu'il n'y a que les disciples du Saint-Esprit, c'est-à-dire ceux qui sont intérieurement éclairés de sa divine lumière, qui puissent asseoir sur l'Écriture une confiance ferme et solide. Cette Écriture est à la vérité croyable par elle-même; elle n'a besoin, pour être

(1) *Institution chrétienne*, § 15. (2) *Ibid.* liv. 1, chap. 7, § 2. (3) *Ibid.* § 5.



» reçue, ni de preuves, ni d'arguments ; mais ce n'est cependant  
 » que par le témoignage du Saint-Esprit qu'elle peut obtenir au-  
 » près de nous la certitude qu'elle mérite. »

Pour résumer en deux mots ce que nous venons de dire, la doctrine calviniste présente deux principes, l'un que le témoignage des hommes ne peut jamais donner la certitude sur la canonicité des Livres Saints, l'autre que la persuasion intérieure provenant du Saint-Esprit est le véritable moyen qui donne cette certitude.

C'est sur la doctrine de Calvin qu'a été rédigée l'ancienne profession de foi des protestants de France, qu'on appelle la Confession de La Rochelle. Il y est dit (art. 2) que Dieu s'est manifesté aux hommes par sa parole qui a été rédigée par écrit dans les livres que nous appelons Écriture Sainte. On ajoute (art. 3) : « Toute cette Écriture Sainte est comprise dans les li-  
 » vres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, desquels  
 » le nombre s'ensuit. » On donne, dans le même article, le catalogue de tous les livres que les calvinistes reconnaissent pour canoniques, en commençant par la Genèse et en finissant par l'Apocalypse.

Ensuite on expose en ces termes (art. 4) le motif pour lequel on les regarde comme canoniques : « Nous connaissons ces livres  
 » être canoniques et la règle très-certaine de notre foi, non tant  
 » par le commun accord et le consentement de l'Église, que par  
 » le témoignage et la persuasion intérieure du Saint-Esprit ; qui  
 » nous les fait discerner d'avec les autres livres ecclésiastiques. »

Enfin l'on dit (art. 5) : « Nous croyons que la doctrine qui est  
 » contenue dans ces livres est procédée de Dieu, duquel elle  
 » prend son autorité et non des hommes. »

Telle était la doctrine généralement enseignée par les calvinistes du temps de saint François de Sales. Il eut donc besoin de la réfuter, quand il entreprit la conversion des protestants du Chablais. Voici les arguments qu'il employa dans un écrit *Sur la Parole de Dieu* :

« On demande quel est le moyen infallible de discerner les  
 » livres canoniques. Les calvinistes répondent : *C'est le témoi-  
 » gnage et la persuasion intérieure du Saint-Esprit.* Ne nous voilà-

» t-il pas bien éclairés sur une question si importante? On nous renvoie à ce qui se passe dans l'intérieur de l'âme.

» Mais, premièrement, vous n'ignorez pas que Satan se transforme en ange de lumière (1). Indiquez-moi donc clairement quel signe évident j'ai pour discerner si ces inspirations viennent du Saint-Esprit ou de l'esprit de mensonge.

» Secondement, chacun peut avancer, à tort ou à raison, qu'il éprouve intérieurement telle ou telle inspiration. Voilà un beau champ ouvert aux menteurs et aux séducteurs. Je veux vous tenir pour gens de bien; mais quand il s'agit des fondements de ma foi, je ne trouve ni vos pensées, ni vos paroles assez fermes pour me servir de base.

» Troisièmement, qui sont ceux que le Saint-Esprit gratifie de ce témoignage et de cette persuasion intérieure? Sont-ce tous les chrétiens en général, ou seulement quelques-uns en particulier? Si ce sont tous les chrétiens, comment se fait-il que parmi tant de milliers de catholiques, il n'y en ait aucun qui jouisse de ce bienfait? Et même je ne crois pas que vous ayez le front d'avancer que parmi vous toutes les femmes, tous les laboureurs, etc., reçoivent cette lumière intérieure. Que si vous me répondez qu'elle n'est donnée qu'à quelques-uns, je vous prie de me déclarer à quelle marque je pourrai reconnaître ces heureux privilégiés et les distinguer du reste des hommes. Voulez-vous que j'ajoute foi au premier venu qui me dira qu'il est de ce nombre? S'il en est ainsi, une large porte est ouverte à tous les séducteurs.

» Quatrièmement, mettez la main sur la conscience, et dites-moi si vraiment vous croyez que cette persuasion intérieure est le moyen établi de Dieu pour discerner les Saintes Écritures? Vous savez que Luther fait peu de cas de l'épître de saint Jacques, et que Calvin la reçoit. Expliquez-moi pourquoi le témoignage du Saint-Esprit a persuadé à l'un de rejeter ce qu'il a persuadé à l'autre de recevoir. Vous me direz peut-être que Luther s'est trompé; un partisan de Luther me dira, au contraire, que Calvin est tombé dans l'illusion sur cet objet: au-

(1) Ipse enim Satanas transfiguratur se in angelum lucis (2 Cor. II, v. 14).

» quel des deux dois-je croire? Vous lui opposerez votre persua-  
 » sion; il vous opposera la sienne. Ainsi vous vous opiniâtrerez  
 » de part et d'autre, sans aucun moyen de terminer la dispute.  
 » Et vous voudriez me faire croire que c'est par une telle route  
 » que Dieu conduit les hommes au discernement des Livres Saints!  
 » Non; Dieu est la Sagesse même, et il n'a pas établi une règle  
 » qui laisserait un champ libre à chacun pour recevoir ou rejeter  
 » dans les Écritures ce que bon lui semblerait. Car s'il est permis  
 » à Calvin, en alléguant sa persuasion intérieure, de rejeter les  
 » deux livres des Machabées, pourquoi ne serait-il pas permis à  
 » Luther de rejeter l'épître de saint Jacques, à Castalion de reje-  
 » ter le Cantique des Cantiques, aux anabaptistes de rejeter l'É-  
 » vangile de saint Marc, à quelques autres de rejeter la Genèse ou  
 » l'Exode? En effet, s'il suffit de protester qu'on le fait par une  
 » persuasion intérieure, tous feront cette protestation; et pour-  
 » quoi croirait-on l'un plutôt que l'autre?

» Il faut que je vous fasse connaître les artifices de l'ennemi du  
 » salut. Il vous a enlevé le respect pour l'autorité de la tradition,  
 » de l'Église et des Conciles. Que restait-il encore? Celui de la  
 » Sainte Écriture. S'il avait voulu l'ôter tout à coup, vous auriez  
 » ouvert les yeux, vous auriez pris l'alarme sur cette destruction  
 » du christianisme. Il l'a donc laissé; mais il a introduit un  
 » moyen dont l'effet doit être de le détruire peu à peu; c'est  
 » cette persuasion intérieure, à l'aide de laquelle chacun peut re-  
 » cevoir ou rejeter ce que bon lui semble. »

L'événement a vérifié ce que disait saint François de Sales, que les faux principes des calvinistes aboutiraient à ôter, du moins à ceux qui seraient logiques, le respect pour les Saintes Écritures. Car, s'il faut discerner, par le sentiment intérieur, ce qui est de la Parole de Dieu, pourquoi blâmerait-on ceux qui choisissent entre les livres de la Bible et qui disent : *Je trouve l'Évangile de saint Jean très-beau, et je le crois inspiré; mais je ne puis goûter le Cantique des Cantiques, et je déclare qu'il n'est pas inspiré?* Pourquoi s'élèverait-on contre ceux qui ne veulent pas mettre au nombre des chapitres inspirés ceux qui contiennent des généalogies ou divers traits d'histoire, dans lesquels on ne voit rien qui ne puisse être la parole

de l'homme? Comment repousser la funeste doctrine du triage entre la Parole de Dieu et la parole de l'homme, deux paroles qui se trouvent, au dire d'un grand nombre de protestants, si souvent mêlées dans la Bible? Et M. Schérer lui-même n'aurait-il pas le droit de rejeter l'inspiration de tous les livres de la Bible, en alléguant qu'il ne sent rien dans aucun qui atteste que son auteur ait eu l'infaillibilité?

Voilà donc la décadence où les faux principes du calvinisme précipitent les protestants, sans qu'on puisse opposer une digue à ce torrent dévastateur, tant qu'on ne reviendra pas à l'autorité tutélaire de l'Église infaillible. Car il ne suffit pas, comme ont fait un grand nombre de protestants, de renoncer au principe de Calvin sur la persuasion intérieure, il faut encore avoir un guide sûr pour nous diriger dans le discernement des livres inspirés, et ce guide ne peut-être que le témoignage de l'Église. Tout protestant qui pense que ceux qui ont rédigé les canons des Livres Saints ont pu se tromper, serait inconséquent, s'il ne soumettait pas à un nouvel examen l'inspiration de ces livres, afin de décider relativement à chaque livre, et même à chaque chapitre, et qui plus est à chaque verset, s'il a des caractères suffisants d'inspiration. Or ces caractères, chacun les appréciera à sa manière. C'est ce qui est arrivé, et l'Allemagne surtout a vu éclore parmi les protestants une foule de systèmes qui tous n'ont abouti qu'à déchirer la Bible en tout ou en partie. Le seul remède, nous le répétons, est de se reposer tranquillement, comme les catholiques, sous l'égide de l'autorité infaillible de l'Église. C'est ce qui paraîtra de plus en plus dans le chapitre suivant, où nous retracerons l'impuissance des efforts de M. Merle pour opposer le système de Calvin aux raisonnements par lesquels M. Schérer a attaqué l'autorité de l'Écriture Sainte.

§ IV. *Réfutation du système calviniste de M. Merle sur le discernement des livres inspirés.* — M. Merle, dans son écrit sur l'autorité des Écritures, nie positivement que le témoignage des hommes puisse donner la certitude de la canonicité des Livres Saints, et il soutient, comme Calvin, qu'on connaît cette canonicité par un témoignage intérieur du Saint-Esprit, qui nous fait

discerner les livres inspirés d'avec ceux qui ne le sont pas, comme on discerne la clarté d'avec les ténèbres.

Il dit (1) : « Si quelqu'un prétendait que le soleil n'a pas de lumière, je lui montrerais le soleil, et ce serait toute ma démonstration. Nous ne ferons pas autrement, quand il s'agit de la Parole de Dieu.... O admirable mystère ! la Parole divine entre en nous, oui, dans notre propre cœur, et elle se démontre à nous comme le soleil démontre son existence, quand il s'élance hardiment dans les cieux..... Ceci est important à remarquer, en opposition à tous les adversaires, mais en particulier aux catholiques romains ; car leur argument contre les principes protestants repose essentiellement sur la difficulté que trouvent les simples fidèles à s'assurer de l'inspiration et de l'autorité des saintes Écritures.... Si j'admets l'intervention de l'Esprit Saint dans chaque fidèle, j'admets aussi cette intervention dans l'ensemble des fidèles. Je crois que l'Église avait un esprit de discernement, un goût de vérité, en vertu duquel elle reconnaissait les écrits des Apôtres ; et je pense que maintenant partout où se trouve la véritable Église, c'est-à-dire des hommes enseignés de Dieu, les saintes Écritures se manifestent et se justifient comme étant la Parole de Dieu. »

Il ajoute (2) : « Direz-vous qu'il y a des arguments par lesquels la théologie démontre la révélation et l'inspiration ? Je réponds que ces arguments ne sont pas suffisants. »

Les catholiques, au contraire, prétendent que ces arguments sont aussi suffisants que ceux par lesquels saint Paul prouvait aux Philippiens la résurrection de Jésus-Christ, et qui cependant n'auraient pas persuadé Lydie, si le Seigneur ne lui avait pas ouvert le cœur pour faire attention aux choses que Paul disait (3). C'est ainsi que la grâce intérieure de Dieu est nécessaire pour faire attention et donner un assentiment surnaturel au dogme de l'inspiration de la Bible ; ce qui n'empêche pas que ce dogme ne soit appuyé sur des preuves extérieures qui, par elles-mêmes, sont très-convaincantes et donnent une certitude absolue.

(1) *L'autorité des Écritures*, pages 7, 46, 51, 95. (2) *Ibid.* p. 51.

(3) *Cujus Dominus aperuit cor* (Act. xvi, v. 14).

Au contraire, M. Merle veut que cette certitude absolue ne procède que du témoignage intérieur du Saint-Esprit qui nous fait discerner les livres inspirés. Voilà le système qu'il voudrait réhabiliter dans la cité de Calvin, en l'honneur, sans doute, de ce réformateur; mais il ne réussira pas à effacer le stigmate d'absurdité et de fanatisme que les protestants eux-mêmes ont imprimé sur son front. Écoutons Michaëlis (1) : « Une sensation intérieure des effets du Saint-Esprit est un critère incertain pour déclarer qu'un livre est canonique. Je dois avouer que je n'ai jamais éprouvé cette sensation intérieure. Ceux qui la ressentent ne sont ni dignes d'envie, ni plus près de la vérité, puis-que les mahométans s'en vantent à l'égard de l'alcoran; et comme cette sensation intérieure est la seule preuve sur laquelle Mahomet ait fondé sa religion que tant de milliers d'hommes ont adoptée, nous devons conclure qu'elle n'est pas un sûr garant de la vérité. »

Nous rapporterons encore ici une remarque très-judicieuse faite par un sàvant luthérien, Bretschneider (2) : « Si Dieu avait donné à chaque fidèle une inspiration spéciale, et qu'il eût continué ainsi de siècle en siècle, il aurait renversé les lois qui dirigent le monde moral, il aurait ôté au raisonnement humain toute sa certitude, et il aurait ouvert un champ sans limite aux folies des enthousiastes et des imposteurs; les lois de la pensée auraient cessé d'être des lois, et n'auraient plus été que des exceptions. Aussi Dieu ne s'est-il jamais servi de ce moyen pour manifester les dogmes qu'il lui a plu de révéler aux hommes. »

Est-il étonnant que M. Schérer ait regardé comme fausse et absurde la preuve que M. Merle voulait tirer de cette prétendue persuasion intérieure du Saint-Esprit, et qu'il en ait conclu que le professeur méthodiste se trompait en croyant, sur un pareil fondement, à l'inspiration de la Bi. le ?

M. Merle, en s'obstinant donc à appuyer, sur cette fausse preuve, l'inspiration de la Bible, est cause que plusieurs, dans

(1) *Introduction au Nouveau Testament*, tom. I, chap. 5, § 2.

(2) *Manuel de théologie dogmatique*, par Bretschneider.

l'école des méthodistes, ont rejeté la doctrine de l'inspiration de la Bible, et que ceux de ses élèves qui l'admettent, pour ne pas être expulsés de son école, l'abandonneront peut-être bientôt, quand ils seront parvenus au ministère. Voilà comment il contribue, par son système, à la décadence du protestantisme. Nous allons exposer maintenant comment le système de M. Gausson n'y contribue pas moins.

*(La suite prochainement.)*

---

## INTRODUCTION

### de la Réforme dans le Chablais.

---

M. le ministre Gaberel attribue, dans son livre intitulé : *l'Escalade*, le retour du Chablais au catholicisme uniquement au talent oratoire, aux intrigues et aux violences de François de Sales. Un de nos collaborateurs a réfuté cette calomnie attentatoire à la gloire d'un saint que nous vénérons et qui sera toujours cité comme un modèle de douceur et de bonté, même dans ses rapports avec les ennemis de l'Église. Qu'il nous soit permis, à notre tour, de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur l'histoire de ce pays momentanément arraché à l'unité de l'Église, puis revenu à la vraie foi. Il ne sera pas difficile de reconnaître à laquelle des deux époques on employa le plus la violence : 1536, où les habitants de cette province passèrent sous l'étendard du protestantisme ; 1596, où elles l'abandonnèrent. Nous puiserons nos documents dans les actes mêmes de l'expédition bernoise qui décida, en 1536, du sort du catholicisme dans ces contrées ; et nous emprunterons, soit au journal du commandant Nægueli, soit au *Chroniqueur* (1), quelques notes relatives à la pression qui fut exercée sur le Chablais et le pays de Vaud en ces jours malheureux.

La marche de l'armée bernoise à travers le canton de Vaud, en 1530, avait été marquée par d'affreux désordres déplorés par les chefs eux-mêmes. Partout sur son passage, dit le *Chroni-*

(1) Le *Chroniqueur*, journal protestant publié par M. Vuillemin. Lausanne 1856.



queur (p. 222), « on eût dit des Turcs et non des soldats chrétiens. » En 1536, il n'en fut guère autrement de l'armée confiée à J.-F. Nægueli. C'est en vain que dans l'ordonnance de guerre délivrée aux capitaines les Conseils avaient dit : « Qu'aucun de nos gens ne se permette de nuire, ni par pillage, ni par incendie, à seigneur ou ville (1) ; » les soldats, ivres de leur victoire, ne respectaient plus l'ordre de leurs chefs ; les *Freibuben* surtout, ou corps-francs, se montraient avides de pillage et de destruction. Partout où ils rencontraient la plus légère indifférence, la flamme vengeresse s'allumait sous leurs mains. Tout le long de la rive droite du lac, on voyait une longue traînée de fumée qui marquait leurs étapes et indiquait qu'ils ne savaient pas résister à leur cruel penchant. Le 30 janvier, le château de Rolle avait été livré par eux aux flammes, ainsi que la maison habitée par Ch. d'Allinge, l'un des chefs de la gendarmerie savoisienne. Tandis que, d'un côté, Erhart Burger de Nidau explorait la montagne avec ses arquebusiers, et débusquait la noblesse des donjons d'Arruffens et de Roset, en y mettant le feu ; de l'autre, Frisching battait le pays de Gex et incendiait les châteaux de Coppet, de Prangins, de Grilly, de la Perrière et bien d'autres (2). Sur tout le littoral, la terreur était grande, et villes et villages comprenaient qu'il était trop périlleux de s'opposer aux vainqueurs. A Lutry, le Conseil reconnut qu'il ne lui restait, pour éviter *feu et carnage*, que d'accepter d'être à eux (3). Depuis le Chablais, l'on apercevait chaque jour la lueur de quelque nouvel incendie. Ne soyons donc plus étonnés de voir arriver à Genève, le 6 février, les députés de cette province qui viennent faire leur soumission. La veille, 5 février, il avait été décidé, en conseil de guerre, que le Chablais ferait, ainsi que Gex et Vaud, partie de la conquête (4), et l'on savait toute la portée de cette expression. Tout en reconnaissant la domination bernoise, les gens de Thonon et d'Allinges voulurent réserver leurs franchises

(1) Ordonnance de guerre, art. 7.

(2) Journal d'un officier bernois, 30 janvier.

(3) *Le Chroniqueur*, page 262.

(4) Journal d'un officier bernois, 5 février.

et la liberté de conscience. En considération de leur démarche, le général de l'expédition leur promit qu'ils seraient exempts du feu, et se contenta de leur faire payer, à titre de rançon, 500 couronnes (1).

Quelques jours après, Thonon fut occupé par les bataillons de Berne. Les seigneurs ayant admis la propagande religieuse comme un moyen de domination, ne dissimulèrent point la volonté qu'ils avaient d'y introduire le nouveau culte reçu à Genève; pour cela, ils conduisirent avec eux des prédicants, dont l'entrée dans Thonon fut signalée par le bris des statues.

Les premiers missionnaires de la Réforme à Thonon furent Farel et Fabri. Ils se succédaient à tour de rôle pendant quelques semaines. Nous avons des lettres de l'un et de l'autre où ils traitent de leurs travaux. Comment s'y prenaient-ils? Laissons-les parler eux-mêmes. C'est d'abord Fabri qui raconte à son maître le genre d'apostolat qu'il exerce; sa lettre est du 18 avril 1536 :

« Nous avons fait hier durer le prêche avec la cène de 7 heures jusqu'à 10 heures; Messieurs les commissaires de Berne étaient présents et l'auditoire était assez nombreux. Après le service a été publié devant le temple l'édit des seigneurs commis qui défend de relever les images renversées et d'abattre celles qui sont encore debout, jusqu'à ce que LL. Exc. aient prononcé. Les papistes ne pourront célébrer leur culte abominable qu'après que nous aurons prêché la sainte Parole. Ils ont fait tout leur possible pour que nous fussions limités pour le temps, mais sans succès. Alors ils se sont donné le mot de se rencontrer tous à la procession, afin de faire parade de leur nombre et de leur force; c'est ainsi que plus de 300 hommes, et de femmes en bien plus grand nombre, s'y sont trouvés réunis.

« Nos réformés, continue-t-il, ont proposé à Messieurs les commissaires sept articles tendant à l'avancement de l'Évangile. Il y est question de fixer le sort du ministre de la Parole de Dieu, de contraindre les têtes rasées à prêter présence au sermon. »

(1) Journal d'un officier, 6 février.

Le jeune ministre ne semble pas trop incliner à ces moyens de violence; mais il s'en réfère à la sagesse de Messieurs de Berne. « Un bailli ne tardera pas à être envoyé par LL. Exc., lequel fera » pour le mieux. »

En effet, il était déjà question à Berne d'ériger en nouveaux bailliages les terres conquises. Ce fut le 13 mai que l'arrêté en fut promulgué et que le Chablais fut confié à la haute direction de Rodolphe Nægueli.

En attendant, les populations de ces contrées se montraient peu dociles aux vues des prédicateurs et très-peu empressées à adopter le préche au lieu de la messe. En mai, c'était au tour de Farel de prêcher à Thonon. Le 2, il écrivait à Fabri, son fils en la foi :

« Nous faisons ici bien peu de fruits, et nous n'y sommes pas » sans danger. Un grand nombre de personnes s'étaient aujourd'hui » d'hui assemblées en armes pour venir tomber sur nous à l'im- » proviste; mais il n'en est rien arrivé. »

Trois jours après, Farel envoyait un exprès à Genève pour demander Fabri : « Nous sommes au milieu des tempêtes, écrivait- » il à son ami. Il me semble perdre ma peine. Je ne sais ce qu'il » faudra faire dans cette disette d'ouvriers. Les emportements et » la fureur des tonsurés m'émeuvent quelque peu, moi qui suis » déjà de nature assez échauffé. »

A cet appel, Fabri ne tarda pas à accourir; mais il ne fut pas plus heureux que Farel. Car, comme il prêchait le 6 mai, à 3 heures de l'après-midi, un bourgeois, dont l'histoire n'a pas gardé le nom, vint crier à la porte du temple : « Diable, méchant diable, descends de là. » Étienne, l'hôte de Fabri, qui veillait à sa garde, l'épée au point, frappa dans le vestibule, celui qui avait été assez hardi pour prononcer ces mots injurieux. Le gouverneur, à qui on porta plainte, fit mettre l'accusé en prison. Bientôt éclata une sédition; en un instant la ville fut en armes; on demandait l'élargissement du prisonnier et l'éloignement de Fabri, qui avait eu hâte de se réfugier chez le gouverneur. Celui-ci en référa aux seigneurs de Berne, qui donnèrent aux commissaires Jean-Rodolphe de Graffenried, J.-F. Nægueli et Jean, frère du bailli Rodolphe Nægueli, l'ordre de se transporter à Thonon. Ils parlèrent

avec menaces, frappèrent le syndic Chopin d'une amende de 50 couronnes, chargèrent le bailli de sévir contre les coupables, s'il venait à les atteindre, et *pour mortifier les papistes*, dit Ruchet (1); ils firent immédiatement briser les images et abolirent tout exercice public du culte catholique. Quant à Fabri, ils le confirmèrent dans sa charge de ministre de Thonon, et désignèrent pour le service des réformés l'église de Saint-Hypollite.

La terreur s'empara bientôt des catholiques, et on les vit, dit le *Chroniqueur* (page 280), dès ce jour affluer au prêche des évangélistes.

Se convertirent-ils pour autant? Écoutons le *Chroniqueur* qui nous dit en termes pleins de doléances ce qui advint. « Et le » pays de Vaud? et le Chablais? comment rendre leur situation? » Les prédicateurs parcourent les villes et les villages; ils prêchent » et laissent derrière eux de petits écrits sur la vraie doctrine et » sur les abus du Pape. Les prêtres, les moines, d'un autre côté, » ne se donnent pas moins de mouvement; dans toute la contrée » il n'est question que d'une même chose; partout se reproduit le » combat de la vieille et de la nouvelle foi.

» Dans la plupart des villes, il est de petits troupeaux évangé- » listes; dans les campagnes, la réforme ne fait que de bien faibles » progrès. Quelques-uns portent en leur cœur le deuil des vieil- » les croyances comme d'un saint héritage, et nourrissent une » douleur silencieuse et profonde. La plupart les retiennent » comme une fête, comme un moyen facile de paix avec le ciel. » En cet état de choses, ce n'est partout qu'appréhensions, dé- » chirements, querelles et batailles. » (2)

Il n'entre pas dans notre plan de retracer en détail toutes les péripéties de ce drame où l'antique foi montra quelles racines profondes elle avait dans les cœurs, ni de raconter les luttes de frère Claude Bruny, cordelier du couvent de Cluses, avec Fabri, et la résistance qu'apportèrent les prêtres de Thonon aux efforts des réformés. Tout ce que nous ferons remarquer, c'est que Berne fut toujours là pour menacer et pour punir. Mais le mo-

(1) *Hist. de la Réf. suisse*, tom. V, page 649.

(2) Le *Chroniqueur*, page 297.

ment où son action fut prépondérante, ce fut celui où les seigneurs, jugeant que les efforts des prédicants n'étaient pas assez propres à assurer le triomphe de la Réforme, employèrent leur autorité. Pour lors, ils voulurent frapper un grand coup, et le jeudi 29 octobre 1536, ils firent promulguer dans tous leurs bailliages l'édit suivant :

« Nous, l'avoyer, petit et grand Conseils nommés les Deux-Cent de bourgeois de Berne, faisons savoir et notifions à tous nos chiers et féaulx subjects, habitans ès villes, bourgs, villages, chasteaulx et autres places par la grâce de Dieu en ces dernières guerres conquêtes, Considérant, etc. ; avons advisé d'abatre toutes idolâtries, cérémonies papales, traditions. A ceste cause et effet, mandons et commandons à tous et un chacun nous baillis, advoyer, chatelain que, incontinent après avoir vu iceste, vous transportiez d'une église à l'autre, et aussi ès cloistres et monastères et à tous prêtres, prévost, doyens, curés, vicaires, etc., de notre part fassiez exprès commandement de soy incontinent dépourter de toutes cérémonies, sacrifices, offices, institutions et traditions papistiques, et de totalement cesser d'ycelles, en temps qu'ils désireront d'éviter notre mâle grâce et griève punition : Aussy vous expressément recommandant sans dilation abatre toutes images et idoles, aussi les autels étant dans les dites églises; au dit personnage et tous autres nos sujets faisant commandement d'ouïr la Parole de Dieu, et lieux plus prochains ou les prédicants sont déjà constitués.

» A ceste cause, à vous nos susdits officiers de rechief commandons de, en toute diligence exécuter nostre mandement et à vous nos sujets d'obéir sans exceptions, contradictions, oppositions ni allégations quelconques sous peine de notre indignation, » **CAR AINSI NOUS LE VOULONS** » (1).

Les seigneurs baillis prenant pour règle de leur conduite la volonté de LL. Exc., se mirent aussitôt en campagne. A Thonon, comme ailleurs, ils furent fidèles aux ordres catégoriquement exprimés dans l'édit ci-dessus mentionné. C'est dès ce jour surtout que date le triomphe officiel de la Réforme dans le Chablais.

(1) Édit du 19 octobre 1536.

« Ainsi, s'écrie ingénûment le *Chroniqueur* (p. 343), s'en vont  
» les idoles de bois et de pierre!... Le peuple est grossier, la loi  
» se montre sévère. Ce que la persuasion n'obtient pas, le bras  
» séculier se charge promptement de l'accomplir. »

Ainsi, dirons-nous à notre tour, de l'aveu des protestants eux-mêmes, le Chablais subit la loi du vainqueur! Son passage au protestantisme s'était effectué sous la pression bernoise. C'était une œuvre de violence, elle ne pouvait durer toujours. Grâce au zèle et à la douce onction des paroles de François de Sales, le retour de la grande majorité de ce pays au giron de l'Église s'est effectué sans la dure loi de contrainte. Nous avons donc raison de dire que les événements de 1596 à Thonon, ne ressemblaient en rien à ceux de 1536....

---

## MÉLANGES ET NOUVELLES.

---

**Angleterre.** — *Une lutte théologique à Londres.* — Le catholicisme vient d'obtenir à Londres un vrai triomphe à l'occasion d'une de ces grandes luttes théologiques qui de temps en temps remuent l'Angleterre jusque dans ses entrailles. Il y a quelque temps que les fanatiques qui s'assemblent périodiquement à Exeter-Hall, sous la direction de leurs grands prédicateurs, se sont avisés de dresser une accusation formelle contre l'Église catholique, en lui imputant l'idolâtrie et sa prétendue opposition aux institutions nationales et aux libertés du peuple anglais. Ils la sommèrent de justifier sa doctrine en ce qui regarde la messe et le sacerdoce, et la défièrent de donner une explication du chapitre X<sup>e</sup> de l'épître aux Hébreux et du chapitre XXXIV<sup>e</sup> du prophète Isaïe qui pût s'accorder avec cette doctrine. Enfin, ils citèrent le cardinal Wiseman à comparaître devant ce tribunal pour répondre à cette accusation. Cette pièce fut insérée journallement dans le *Times* et les autres journaux, en forme d'annonce, et sous ce titre attrayant : *L'Église de Rome est une Église muette.*

Il n'était pas de la dignité de Monseigneur Wiseman de répondre à un appel de ce genre; cependant ces attaques produisaient sur le peuple une impression très-fâcheuse. Sur ces entrefaites, M. l'abbé Ivers, curé de Saint-Alexis, à Kentish Town, qui s'était absenté pour des affaires de sa paroisse, arrive du continent, et, le jour même de son arrivée, il voit dans le *Times* une dernière annonce, plus insultante que toutes les autres, dans laquelle les grands controversistes d'Exeter-Hall déclaraient que l'Église de Rome, n'ayant pu répondre aux accusations intentées contre elle par les protestants de l'Angleterre, avait été condamnée par contumace. Tout cela pourrait paraître tout simplement absurde en France; mais il n'en est pas de même en Angleterre, où les masses s'intéressent si vivement aux questions religieuses. M. l'abbé Ivers, qui avait été nommé naguère, par le Pape Grégoire XVI, à la chaire anglaise à Rome, pour prêcher la controverse à ses compatriotes, crut devoir protester contre cette agression. Il répondit au manifeste d'Exeter-Hall par une autre annonce adressée au peuple anglais et insérée également dans le *Times* du 8 mai, mais conçue dans des termes fort modestes et fort conciliants. Il y démontre ce qu'il y a de déraisonnable

dans la déclaration d'Exeter-Hall, et annonce que le dimanche il serait prêt à donner les explications qu'on désirait. — Il tint parole, et l'on vit avec étonnement des protestants, appartenant aux premiers rangs de la société, affluer de tous les quartiers de Londres, malgré un temps très-orageux, et s'emparer de la petite église de Saint-Alexis, longtemps avant que les paroissiens catholiques eussent pensé à s'y rendre. M. l'abbé Ivers prêcha, le matin, sur l'accord parfait qui existe entre la religion catholique et la constitution d'Angleterre. Il fut écouté avec une attention très-grande, et sa péroraison, dans laquelle il essaya de dépeindre, quoique dans un avenir lointain, la conversion de l'Angleterre, excita des applaudissements, chose presque inouïe en Angleterre. — Le soir, il se contenta de prendre la Bible en main, et voulant, à ce qu'il dit, procéder selon les règles de la logique et simplifier la question autant que possible, il consentit à se servir de la version protestante, quelque imparfaite qu'elle fût. Cette résolution de sa part produisit une sensation profonde sur son auditoire, presque exclusivement composé de protestants; et c'était un spectacle extraordinaire que de les voir feuilleter leur Bible avec rapidité, à mesure que l'orateur citait un texte à l'appui de sa thèse. Enfin, au bout d'une heure et demie, M. l'abbé Ivers termina son improvisation, après avoir démontré que les deux chapitres en question, loin de contredire notre doctrine, ne font que la confirmer. Il déclara, en outre, qu'il était prêt à répondre à tout autre objection ou attaque qui pourrait être faite contre l'Église catholique. Mais, depuis ce temps, l'on ne voit plus de ces fanfaronnades religieuses dans les journaux, et l'on n'entend plus parler de controverse. Il faut cependant l'avouer, ce qui lui vaut une certaine faveur aux yeux des protestants qui ne sont point aveuglés par le fanatisme, c'est qu'il passe pour être aussi « loyal », c'est-à-dire aussi bon Anglais que bon catholique.

— *L'évêque catholique d'Oxford et l'évêque anglican de Durham.* — Monseigneur Ullathorne, évêque catholique d'Oxford, et son vénérable confrère le docteur Moore, président du collège d'Oscott, ont été mis en prison, parce que leur pauvreté ne leur a pas permis de payer un fidéicommis de charité résultant d'un ancien legs qu'ils ne pouvaient abandonner, ni satisfaire.

Ils ont bientôt été remis en liberté. Dans une lettre datée de la prison de Warwick, où il expliquait lui-même les causes qui l'y avaient conduit, le vénérable prélat disait : « On comprendra que notre position officielle, en nous imposant un fidéicommis de charité, nous a engagés dans une complication dont il était tout à fait impossible, par un acte spontané de notre part, de nous affranchir. Nous avons donné tout ce que nous possédions, et même au-delà, pour acquitter les obligations auxquelles nous avons été innocemment entraînés... Le résultat principal, en ce qui regarde le public, sera la révélation de la pauvreté d'un évêque catholique. J'ai constamment vécu dans cette pauvreté, et je ne l'échangerais pas contre toute l'opulence que le monde pourrait me donner. »

Cette pauvreté apostolique est aujourd'hui aussi complète qu'elle peut l'être. En sortant de prison, nous dit le *Standard*, Mgr Ullathorne a payé à ses créanciers les 200 livres sterl. qu'il leur avait offertes à plusieurs reprises et qui représentaient tout ce que lui et le docteur Moore possèdent.



Ainsi cet événement qui a si douloureusement affecté les catholiques anglais, loin de jeter quelque discrédit sur le caractère de l'un de leurs évêques, comme l'espéraient les protestants, a montré une fois de plus que le clergé catholique n'est pas seulement le dépositaire de la saine doctrine enseignée par Jésus-Christ, mais encore l'héritier de la charité et du renoncement apostoliques.

Nous avons d'autant plus le droit d'insister sur ce fait, qu'au moment même où Mgr Ullathorne édifie le monde catholique par le spectacle de sa pauvreté, il n'est bruit, dans les conversations et dans les cercles aristocratiques en Angleterre, que d'un scandale donné par l'un des principaux membres du haut clergé britannique.

On sait que si les évêques catholiques anglais sont pauvres, en revanche l'épiscopat de l'Église anglicane est splendidement doté. L'apanage de ces dignitaires consiste principalement en domaines considérables dont ils ont l'administration. Le Parlement ayant voulu connaître la valeur de ces biens et le montant annuel de leur produit, les a trouvés beaucoup plus considérables qu'il ne faudrait, même pour mener la vie la plus confortable. En conséquence, il a fixé par une loi, à partir de 1856, le chiffre annuel des traitements qui seraient alloués à chaque évêque sur le produit des domaines épiscopaux.

Il a fixé, par exemple, à 125,000 fr. les honoraires des évêchés de Worcester et de Salisbury ; à 250,000 fr. ceux des sièges d'York et de Londres ; à 575,000 fr. le revenu du siège de Cantorbéry. Les évêchés de moindre importance n'ont pas été plus mal traités, puisque celui de Saint-Asaph se trouve par la même loi doté de 105,000 fr.

« L'évêché de Durham, ajoute le *Constitutionnel*, à qui nous avons emprunté une partie de ces renseignements, n'est pas des plus mal dotés.

» La loi de 1856 accorde un traitement de 200,000 fr. au titulaire. Dans une lettre écrite aux membres de la commission ecclésiastique chargée de percevoir le surplus du produit des domaines épiscopaux, l'évêque de Durham s'exprimait en ces termes : « Je ne puis suffire au modeste train que je mène, à moins que la commission ne m'assure un revenu net et exempt de toutes charges, montant à 200,000 fr. par an. » La question était précisément de savoir quelles étaient les charges dont le prélat réclamait l'exemption. L'évêque de Durham entretenait un garde-chasse et deux surveillants, sur le domaine d'Auckland ; une garde-chasse sur les terres de Merrington ; un garde-chasse à Weardales ; deux gardes-chasse ordinaires et deux surveillants extraordinaires à Moors, pendant la saison des coqs de bruyère. Ce personnel, complété par les ouvriers attachés au service et à l'entretien des jardins et des potagers, coûtait à l'évêché 27,000 fr. par an.

» Or, chaque année, le revenu de l'évêché a augmenté. L'agent du prélat n'a jamais versé un shilling de plus que la contribution fixée à 525,000 fr., et l'on vient de s'apercevoir, par le calcul des produits de l'apanage de Durham pendant les quatorze années finissant au mois de janvier 1850, que la caisse épiscopale avait bénéficié d'une somme ronde de 1,850,000 fr., en sus du traitement qui était attribué aux fonctions de l'évêque.

» Cette accusation, répétée par la presse anglaise, n'a pas été démentie par le prélat protestant. Est-ce dédain, est-ce impuissance? C'est ce qu'on ne tardera pas à savoir. Un débat parlementaire à ce sujet sera bientôt soulevé par un bill que doit présenter le marquis de Blandfort. Le but de ce projet de loi est d'enlever aux évêques l'administration des biens de leurs sièges.

» L'avenir répondra à cette question. C'est, après tout, l'affaire des Anglais. Pour nous, il nous suffit de tirer de ces faits un simple rapprochement. Le voici : Les protestants, les Anglais surtout, ne sont pas avares des calomnies contre le papisme. A notre tour, il doit nous être permis de comparer nos évêques pauvres, dévoués et laborieux, à ces princes de l'église anglaise, si riches, et parmi lesquels on trouve de tels exemples d'avidité. »



**SUISSE. — Fribourg.** — On nous communique une lettre adressée de Divonne, par Monseigneur Marilley, évêque de Lausanne et de Genève, à ses grands-vicaires, à l'occasion de son voyage à Rome. Il nous a été permis d'en extraire les lignes suivantes :

« Vous n'ignorez pas, Monsieur le vicaire-général, combien de calomnies » et d'insinuations aussi perfides que mensongères on a répandues contre le » clergé et contre moi en particulier, à l'occasion de mon retour ici et du » dernier mouvement insurrectionnel de Fribourg. Pour vous qui con- » naissez tous mes sentiments et les directions que je n'ai cessé de donner » aux prêtres comme aux fidèles du diocèse, il serait superflu de démentir » ici les inculpations dont j'ai été spécialement l'objet. Je suis en mesure » néanmoins, comme vous le savez bien, de donner à toutes ces calomnies le » démenti le plus formel, et je le donnerai, même d'une manière publique » et officielle, si cela est jugé nécessaire ou utile pour le bien de la religion » et l'édification des fidèles. »

Nous appelons de tous nos vœux le moment où Monseigneur jugera opportun de mettre un terme à cette sage réserve qui lui est sans doute imposée par de graves motifs.



**Genève.** — Plus d'une fois nous avons reçu d'angustes et consolants encouragements pour notre œuvre des *Annales* qui a pris des proportions que nous étions loin de soupçonner; nous gardions pour nous ces témoignages de bienveillance comme une douce compensation à nos fatigues. Mais aujourd'hui nous ne pouvons taire l'expression d'une sympathie qui nous est chère à plus d'un titre, puisqu'elle nous vient d'un savant honoré de la confiance de Pie IX, du célèbre professeur de théologie au collège romain, l'illustre P. Perrone.

A Monsieur l'Abbé Mermillod.

« Monsieur l'Abbé,

» Dès l'apparition de votre estimable journal, j'en ai reçu les numéros. J'éprouvais en moi-même le besoin de donner un témoignage de reconnaissance pour ce bienfait; mais je ne savais à qui l'adresser, quand le prédicateur du Carême à Saint-Louis-des-Français, m'a indiqué que c'était vous à

qui j'étais redevable de cette faveur. Je suis heureux de vous remercier de bon cœur... Au reste, sans le savoir peut-être, vous m'avez rendu un très-grand service en me communiquant votre journal; car je publie actuellement un ouvrage en trois volumes sur le protestantisme. Votre Revue m'a fourni de précieux renseignements sur ce sujet, et vous verrez les emprunts et les citations que j'en fais. J'ai trouvé ce journal plein de l'esprit catholique, très-opportun pour nos mauvais temps, savant, spirituel et profond. Dieu viendra à votre aide, et vous ferez un grand bien. J'appelle sur vous, Monsieur l'Abbé, et sur tous vos dignes collaborateurs, les bénédictions du ciel.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» J. PERRONE, C. de J. »

— La Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève a envoyé une adresse à MM. les pasteurs des églises réformées des Pays-Bas, au sujet du rétablissement canonique de l'épiscopat catholique en Hollande. Nous nous bornons à citer les lignes suivantes de cette adresse :

« Peu satisfaite des libertés religieuses qui lui sont accordées, Rome tend évidemment à reconquérir des privilèges dont elle avait autrefois si fortement abusé. C'est une prétention que les populations protestantes sauront repousser, nous l'espérons devant Dieu, en revêtant de plus en plus un esprit de foi et de zèle. Si aux bruits menaçants du dehors, le chrétien protestant, sans faillir aux principes de la liberté, sait déployer une pieuse activité, il demeurera ferme, et bénira un jour les avertissements qui lui sont venus d'en haut. C'est assez vous dire, Messieurs et très-honorés frères, avec quel intérêt, avec quelle fraternelle attention, nous suivrons le développement du mouvement protestant qui se manifeste aujourd'hui dans les églises de Hollande. — Votre cause, Messieurs, est aussi la nôtre; nous aussi réclamons vos prières et votre affection. Exposés plus que vous encore aux attaques incessantes du catholicisme, nous sommes en pleine lutte; nous avons dû, cet hiver même, pour nous défendre contre des provocations répétées, rappeler du haut des chaires et justifier hautement les principes de la foi réformée.

» Soyez avec nous, très-chers frères, comme nous sommes avec vous; ne nous laissez pas ignorer ce qui se passera au sein des églises qui vous ont été confiées; vos informations, vos conseils, vos demandes seront accueillis dans notre Compagnie avec déférence et amour: nous serons heureux de voir se resserrer ainsi les liens qui dès longtemps nous unissent à vous. »

— M. Gaberel a publié contre les *Annales* une nouvelle brochure, toujours au sujet de saint François de Sales, dont il s'efforce de travestir l'histoire. Ces attaques ne sont pas sérieuses et ne méritent pas de nous arrêter longtemps. Le mobile en est trop évident. C'est le fait de la passion d'un parti que désole l'accroissement des catholiques dans Genève. Ce dépit se conçoit, et nous accordons qu'il se montre; seulement, pour l'honneur du protestantisme, nous aimerions qu'il nous suscitât d'autres adversaires. Que peut-on concevoir de plus bas que cette manière de s'unir aux plus indignes instincts des masses et de s'appliquer à rendre odieux les cinq prêtres qui remplissent les devoirs du ministère à la cure de Genève? Que signifie cette flagornerie sentimentale qui trouve le moyen d'unir son expression aux sentiments haineux les moins dissimulés? Ce ne sont pas les catholiques que nous détestons, dit M. Gaberel, ce sont les évêques et les prêtres. Sans les prêtres, nous serions tranquilles dans le pays; jamais il n'y aurait eu de troubles entre les citoyens des deux communions, et c'est saint François de Sales qui, par sa conduite déloyale envers les protestants, leur en a donné

l'exemple. Nous plaçons ici la réfutation de quelques allégations de M. Gabrel. Elles suffisent pour faire juger sa polémique.

Dans notre réponse, nous avons dit qu'il y avait dans vos paroles deux calomnies; l'une sur la conduite de l'évêque Claude de Granier au jubilé de Thonon, l'autre sur celle que vous faisiez tenir à saint François de Sales dans la ville de Turin.

Quant à la première, vous assurez dans votre nouvelle brochure, page 6, que vous l'avez tirée de quelques historiens qui disent que *la conjuration de l'Escalade fut conçue à Thonon sous le voile du jubilé*. Mais ces historiens parlent-ils de l'évêque? Vous êtes forcé de convenir qu'ils n'en parlent en aucune manière. Donc, tout ce que vous dites de lui est un roman de votre invention, et vous êtes un calomniateur de l'évêque Claude de Granier.

Ce n'est pas tout. Au nombre des historiens sur lesquels vous prétendez vous appuyer et qui disent, selon vous, que l'entreprise de l'Escalade fut conçue à Thonon, vous citez le ministre Gautier dans sa note sur Spon. Nous avons rapporté cette note dans nos *Annales*, page 412. Elle a pour unique objet de rectifier, par les preuves les plus claires et les plus abondantes, le récit de Spon, et de démontrer que ce ne fut point au jubilé de Thonon que l'on commença à tramer cette entreprise. Comment donc osez-vous alléguer cet auteur en faveur d'une opinion que précisément il réfute? Vous voilà pris en flagrant délit d'une infidélité bien manifeste dans vos citations.

Quant à la conduite que vous attribuez à saint François de Sales dans la ville de Turin, nous avons prouvé dans nos *Annales* qu'à cette époque il n'était point à Turin, qu'il n'avait écrit ni au duc, ni à ses conseillers concernant l'Escalade, et qu'il n'était point le directeur de la conscience ducale. Tout cela a été démontré, et vous ne disconvenez point de la fausseté de votre récit. Vous êtes donc bien et dûment convaincu de mensonge.

Vous prétendez vous excuser en disant, page 5, que le duc de Savoie s'est souvenu que François de Sales lui avait dit, cinq ans auparavant : *On n'est point forcé de conserver une alliance contre son gré*. Quelle ridicule excuse pour un roman si circonstancié! et en même temps quelle odieuse calomnie! Vous êtes obligé de convenir que celui que vous accusez n'avait point parlé cependant des alliances en général, mais uniquement du traité de Nyon entre le duc de Savoie et les Bernois. Voici ses paroles, telles que vous les rapportez vous-même, page 5 : « Les ministres protestants n'ont habité cette » contrée que par tolérance; le traité de Nyon ne vous oblige point de les » conserver contre votre gré. » Pourquoi l'homme de Dieu parlait-il ainsi? C'est que ce traité ayant été rompu par les Bernois, le duc de Savoie n'était plus obligé à son observation. Mais c'est précisément un fait que vous dissimulez. Vous avez grand soin de nous dire que, par le traité du 11 octobre 1589, il était stipulé que le traité de Nyon demeurerait dans sa force et vigueur. Mais vous omettez de raconter qu'aussitôt après ce traité de 1589, le duc de Savoie s'étant retiré avec son armée pour aller dans le midi, les Bernois profitèrent de son absence pour s'emparer d'une partie de ses États, au mépris du traité qui se trouve ainsi rompu par leur perfidie. Le duc revint avec une armée, et après une guerre assez vive, il vint à bout de reprendre le Cha-

blais. Cette province lui appartint dès lors par droit de conquête, et non en vertu du traité de Nyon. Ce traité, qui n'existait plus, ne pouvait donc pas l'obliger à conserver les ministres protestants contre son gré. C'est cette raison qu'alléguait notre saint, ainsi que nous l'avons montré dans nos *Annales*, page 599, d'après une lettre positive écrite par lui au Pape. Vous ne pouviez pas ignorer ces faits. Vous êtes donc un calomniateur de saint François de Sales.

Vous êtes encore un calomniateur du duc de Savoie, lorsque vous affirmez avec une imperturbable assurance, page 7, que l'article 22 du traité de Saint-Julien établit que l'Escalade de Genève était une violation de la paix jurée. Vous savez très-bien ce que raconte fort au long M. Gautier, et dont nous avons fait mention dans nos *Annales*, page 425, que les Genevois ne voulaient pas la rédaction de cet article telle qu'elle était proposée par le duc de Savoie, parce qu'elle justifiait tacitement l'Escalade. Ils rompirent même, à cause de cette difficulté, les conférences pour la paix ; mais les médiateurs renouèrent les négociations, et déterminèrent enfin les Genevois à accepter cet article tel qu'il était proposé par le duc. M. Gaberel n'ignore pas ces faits ; comment donc ose-t-il dire que cet article établit que l'Escalade était une violation de la paix jurée ? Il sait bien que cet article est conçu en des termes qui établissent le contraire, puisque c'est à cause de cela que les Genevois l'avaient d'abord rejeté.

Nous avons soutenu que les Genevois avaient agi contre le droit des gens en pendant treize ou quatorze Savoyards qui étaient prisonniers de guerre. M. Gaberel répond, page 8 : « Voici les motifs de la rigueur des Genevois... » Les hommes qu'ils ont mis à mort, en 1602, avaient exercé, en 1589, des » cruautés vraiment inouïes sur nos campagnes. » Il fait ensuite une longue énumération, en trois pages, de divers traits de barbarie qu'il dit avoir eu lieu pendant les guerres de la Ligue. Nous ne nous sommes pas donné la peine d'examiner la fidélité de cette relation : dans ces temps de triste mémoire, de grandes atrocités ont été commises de part et d'autre. Mais ce qu'il est important d'observer, c'est que M. le ministre s'applique, page 12, à prouver que ce ne furent pas les Savoyards, mais les troupes espagnoles et milanaises qui exercèrent ces barbaries en 1589. Il est donc convaincu de mensonge par ses propres paroles, puisque les Savoyards qui ont été pendus à Genève en 1602 n'étaient pas les hommes qui avaient exercé les cruautés en 1589. C'est ainsi qu'il arrive quelquefois aux menteurs de manquer de mémoire ; mais, en vérité, il faut l'avoir bien courte, pour oublier, dans la page 12, ce qu'on a dit dans la page 8.

M. Gaberel termine en annonçant qu'il prépare une histoire de l'église protestante de Genève. C'est dire qu'il n'abandonne pas la partie. Vraiment, depuis quelque temps, l'église nationale joue de bonheur. Elle a le *Journal de Genève* pour diriger sa politique et lui ménager des alliances, M. de Gasparin pour confesser ses péchés, les conférenciers de la Madeleine pour promulguer ses doctrines, enfin M. Gaberel pour historien. On n'est pas plus heureux qu'à.

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

LES PROVINCIALES DE PASCAL ET LEUR RÉFUTATION, par M. l'abbé Maynard, 2 vol. in-8°. Paris 1852. Firmin-Didot.

Étrange destinée que celle de Pascal ! Après avoir occupé, durant près de deux cents ans, la place la plus considérable parmi les grandes figures du siècle de Louis XIV, ne semble-t-il pas que, pour lui, on ait relevé la pierre du tombeau, afin de remettre en discussion sa mémoire ? En effet, Pascal, à nos yeux, n'est plus le classique placé définitivement au cycle des hommes illustres. L'homme demeure toujours célèbre, assurément ; mais les jugements ont varié, et l'on ne peut méconnaître que Pascal, sous le feu des disputes de ces dernières années, n'ait perdu quelque chose de la renommée calme et grandiose dont il semblait à jamais en possession.

Si les *Provinciales* ont vu durer pour elles un succès où la haine de l'Église compte pour beaucoup plus que la juste estime où l'on doit tenir une belle composition littéraire, il faut reconnaître aussi que les plus nobles esprits, que les chrétiens les plus sincères, n'ont pas cessé de protester contre un pamphlet qui outrageait si visiblement la morale et la plus vulgaire honnêteté. Mais, touchant les *Pensées*, quel accord unanime se manifestait jusqu'à ces derniers temps, pour louer sans réserve l'œuvre du génie ! Ceux-là même qui faisaient, à l'endroit des *Petites Lettres*, les réserves les plus sévères, s'empressaient, en parlant des *Pensées*, de donner à l'éloge les nuances les plus accusées. On distinguait deux hommes dans l'écrivain : le sectaire janséniste dirigé par Arnaud et Nicole, obéissant à l'esprit de coterie et exhalant dans un livre dont on lui ôtait la plus grande part de responsabilité, les erreurs et les rancunes de son parti ; puis le chrétien fidèle à l'Église, dégagé de l'esprit de secte, consacrant ses dernières années à jeter sur le papier les fragments de l'apologie de la religion, livrés au public sous le nom de *Pensées*. Tel était Pascal il y a dix ans encore. Aujourd'hui, par suite du travail de révision opéré sur le texte des *Pensées*, par suite de la mise en lumière de plusieurs fragments inédits, la figure de Pascal se dessine avec plus d'unité. Il s'était fait une sorte de transaction tacite des opinions au sujet de cette grande mémoire. Catholiques et jansénistes, chacun de son côté avait sacrifié quelque chose pour doter la France et la religion d'une gloire désormais (ou le croyait, du moins) soustraite aux conflits des opinions.

Ne voilà-t-il pas que l'on se prend à suspecter la sincérité de la première édition des *Pensées*, faite par M<sup>me</sup> Périer, Nicole et le duc de Roanar, et qu'il surgit une suite de travaux qui s'appliquent à mettre en lumière le véritable Pascal. Nous ne parlons que pour mémoire du remarquable travail de M. Frantin. Le savant éditeur de Dijon s'était proposé de rétablir l'ordre des *Pensées* d'après le plan qu'il lui paraissait le plus vraisemblable d'attribuer à Pascal. Ne connaissant pas le manuscrit de la bibliothèque royale, il n'avait pu songer, ni à corriger le texte, ni à le grossir de morceaux inédits. C'est M. Cousin qui le premier a ouvert la voie des restitutions. Le premier il met à contribution le manuscrit original. Il publie des fragments. Le premier aussi il publie des commentaires dans lesquels il s'efforce de modifier l'opinion régnante sur le célèbre disciple de Port-Royal. M. Cousin nous donne un Pascal fait à sa propre image, un Pascal philosophe, sceptique et amoureux. M. Foisset n'eut pas de peine à mettre à néant les assertions gratuites

et légères de M. Cousin, dont il jugea l'œuvre en s'appuyant sur le travail bien autrement grave et complet de M. Faugère. M. Faugère est le véritable restaurateur du texte de Pascal, si adroitement mutilé et modifié, pour divers motifs, par ses éditeurs primitifs. M. Sainte-Beuve, dans son *Histoire de Port-Royal*, produit à peu près le Pascal traditionnel. Si, pour juger un pareil homme, il suffisait d'avoir de l'esprit, de la finesse, du goût, de la pénétration dans les affaires mondaines, assurément M. Sainte-Beuve devrait être le meilleur historien de Pascal; mais à ces qualités si éminentes dans le génie littéraire du critique, il fallait unir une connaissance des matières philosophiques et théologiques qui lui a fait totalement défaut. Le spirituel causeur du Lundi manque de solidité et de portée alors qu'il aborde ces terribles questions de la grâce et du libre arbitre. Il n'y a qu'une âme sérieusement religieuse qui puisse parler de ces sujets. Aussi cette *Histoire de Port-Royal*, intéressante dans le menu des détails, manque-t-elle souvent de critique sérieuse et de vérité. L'auteur n'ayant pu s'affranchir des préjugés libéraux et philosophiques touchant Port-Royal, s'échauffe d'un enthousiasme factice; dans son zèle pour grandir ses héros, il les rend comiques, et, en fin de compte, il arrive, bien malgré lui, à les représenter au naturel avec cette enflure démesurée et cette inconcevable obstination qui furent toujours le trait saillant de leur caractère.

La *Vie de Pascal*, par M. l'abbé Maynard (Paris 1850), dont nous annonçons aujourd'hui un second ouvrage, se distingue par des qualités toutes différentes. Si M. Maynard est moins littérateur que M. Sainte-Beuve, il le domine par la sagacité des aperçus philosophiques et la solidité du jugement. M. Maynard, quelle que soit la haute estime, nous dirions même la sérieuse affection qu'il éprouve pour Pascal, n'hésite pas à rétablir dans sa continuelle unité la vie du sectaire. Il nous montre Pascal persévérant dans le jansénisme à outrance, jusqu'au lit de mort, se roidissant même contre plusieurs de ses amis, allant jusqu'à se brouiller avec Arnaud, qui l'engageait, par son exemple, à faire des concessions de forme, vu la dureté des temps. Pascal fut le plus convaincu et le plus loyal des jansénistes, mais aussi le plus obstiné. Comme sa sœur Jacqueline, il meurt le cœur brisé par la considération des faiblesses de son parti.

Il est donc bien avéré que le Pascal des *Pensées* était tout aussi janséniste que celui des *Provinciales*. De là des présomptions contre l'apologie et des engagements à chercher si les *Pensées* si soigneusement épurées par Nicole ne portaient pas, contrairement à l'opinion traditionnelle, l'empreinte des convictions erronées de l'illustre malade qui les composait.

M. Ernest Havet, le dernier commentateur de Pascal, bien à son insu, confirme ces présomptions, car il s'inspire d'un point de vue sceptique; il met de plus en plus en relief la solidarité de l'auteur des *Pensées* avec les notions jansénistes.

Les protestants aussi se sont exercés sur Pascal. Ce ne sont pas eux qui ont imaginé que les *Pensées* ne fussent pas solidaires des *Provinciales*. Pascal les attirait par son caractère de sectaire, par sa haine contre les Jésuites, par les liens de doctrine évidents qui rattachent au calvinisme les pénitents de Saint-Cyran, au moins autant que par l'énergie de sa foi et l'éclat de son génie. Pour eux, Pascal est devenu une sorte de type chrétien à part, qui ne serait ni protestant, ni catholique; une individualité, enfin, à la manière du protestantisme moderne. C'est ainsi que Vinet étudie la psychologie de Pascal, la théologie de Pascal, de même que certains exégètes réformés s'appliquent à mettre en opposition le système théologique de saint Paul avec celui de saint Pierre ou de saint Jean.

L'unité janséniste de la vie de Pascal étant ainsi reconstituée, il en ressort une évidente diminution de crédit pour les *Provinciales*. En effet, voici quel était le grand argument: Si, disait-on, un chrétien catholique d'une aussi forte trempe que Pascal, si un apologiste de la religion aussi désintéressé que l'auteur des *Pensées* déteste les Jésuites et condamne leur morale, quelle autorité accablante contre la Compagnie! Tel est l'argument dans sa simplicité, et il a prévalu jusqu'à présent dans toute sa force. Or maintenant les catholiques, attaqués au nom des *Provinciales*, auront plus que jamais le droit de

dire : sans vouloir méconnaître le génie et porter atteinte au juste respect qui lui est dû, encore qu'il se trompe, il nous est permis de faire remarquer que Pascal fut une des plus déplorables victimes de l'esprit de secte, qu'il servit d'instrument à une coterie d'hommes orgueilleux, implacables, enfin qu'il est un triste exemple des étranges abaissements où les outrances de la polémique peuvent conduire un grand cœur dominé par la passion.

Ceci nous ramène aux *Provinciales* et à l'excellente édition que vient de publier M. l'abbé Maynard. Ecrire une réfutation des *Petites Lettres* deux cents ans après leur venue, alors qu'elles ont, durant ces longues années, défrayé de traits calomnieux et d'insinuations perfides les œuvres des plus violents adversaires de la religion, en vérité, dira-t-on, c'est peine inutile. Qui lit aujourd'hui les *Provinciales*? Ceux qui s'en autorisent pour attaquer la religion les ont-ils jamais ouvertes? Eussent-ils tenté d'aborder le volume, l'encre ne les a-t-il pas saisi pour les contraindre bientôt d'abandonner la partie? Tout cela est vrai. Nous ajouterons même qu'il n'y a rien de plaisant dans le monde comme de convaincre de mensonge tous ces prétendus lecteurs des *Petites Lettres*. La vérité est que les *Provinciales* sont devenues d'une lecture fort pénible, et les traits d'esprit dont elles sont semées dédommagent fort peu de toutes les obscurités du système dont il faut subir les redites. Ces interminables discussions sur les casuistes, dont il est plus commode de citer des passages passés en proverbes que de suivre les inductions entortillées, sont fatigantes à l'excès. Pour se retrouver dans cette lecture, il faut être familier avec la doctrine de Jansénius, il faut être éclairé sur divers points de théologie; or ce genre d'érudition, de notre temps, est le fait de fort peu de monde; et quand nous osons dire que les *Lettres Provinciales* ne comptent qu'un nombre infiniment petit de lecteurs curieux, nous craignons fort peu d'être contredit.

Le travail habile et solide de M. Maynard rendra désormais cette lecture sinon attrayante, du moins possible. Pour cela, il a pris le parti le meilleur. Il a jeté des notes abondantes à travers le texte. Pas un mensonge, pas une calomnie qui ne soient à l'instant relevés; pas un texte obscur qui ne soit élucidé; pas une des lignes du système qu'il ne mette clairement en évidence; pas un dessous de cartes qu'il ne révèle. En outre, quelques-unes des lettres, plus importantes que les autres, sont pourvues de préfaces particulières, et une introduction générale place immédiatement le lecteur au centre de la querelle. Enfin l'ouvrage se termine par de courtes biographies de ces Jésuites savants et respectables dont Pascal s'était efforcé de travestir indignement le caractère.

C'est surtout à cet endroit des casuistes que l'homme de guerre de Port-Royal manifeste le fiel dont il est animé. La casuistique, il est vrai, est une branche de la théologie fort ingrate; mais il est plus facile d'en décréter l'inutilité que de la supprimer. Il faudrait, pour cela, supprimer l'infirmité du cœur humain, victoire dont les farouches moralistes jansénistes, protestants et voltairiens ne nous ont pas encore donné l'exemple. Les clameurs vertueuses ne feront pas que le cœur humain ne soit ce qu'il est. Vmet l'individualiste s'écrie que l'homme se rapetisse à poursuivre ces sophismes religieux. Sophismes et petitesse, tant qu'il vous plaira. Il n'en demeure pas moins qu'il ne soit pas plus aisé d'étaler en belles phrases des protestations de pureté que de détruire ce vieux repaire de vilenies et de bassesses qu'abritent les replis de votre cœur comme celui du premier venu. La doctrine catholique aspire à relever la volonté dépravée en l'homme; elle ne pense pas, comme la plupart des protestants, qu'il suffise de se reconnaître pécheur et de se couvrir des mérites de Jésus-Christ pour paraître régénérés devant Dieu.

M. Maynard n'a pas voulu seulement donner une édition qui portât avec elle son contre-poison; il s'est efforcé de publier le texte de Pascal dans toute son intégrité, en sorte que le livre peut être offert en même temps, à ceux qui auront la bonne foi de vouloir étudier sérieusement la polémique des *Petites Lettres*, et aux amateurs littéraires qui recherchent les éditions les plus fidèles de nos grands écrivains.



LES

## FONDEMENTS DE LA FOI,

Conférences prêchées par H.-E. MANNING, à Londres.

### Avant-propos.

Il y a quelque temps, nous eûmes l'occasion de voir quelques-uns de ces hommes que le protestantisme anglais a laissé échapper de son sein et qui sont venus demander à l'Église catholique, avec la paisible sécurité de la foi, le glorieux fardeau du sacerdoce et le dévouement de la vie religieuse. C'est une des joies les plus douces d'être en rapport avec ces convertis ; on ne sait qu'admirer davantage de leur science théologique, de la sérénité de leur âme, ou de l'abnégation de leur vie. Ces hommes qui portent, les uns les plus illustres noms, d'autres la renommée de professeurs habiles, ont sacrifié d'honorables et fructueuses positions pour devenir les plus humbles fils et les plus dévoués serviteurs de l'Église ; ils ont courageusement échangé des bénéfices terrestres et la bienveillance humaine contre la vérité et la grâce de Jésus-Christ. Leur action est puissante ; ils multiplient les œuvres, ils ressuscitent les ordres religieux, ils prêchent et ils écrivent ; à l'aide de traités, de feuilles périodiques, de publications de vies des saints, ils jettent la semence sacrée, et leur parole atteint de vigoureuses intelligences au milieu du mouvement industriel et du cliquetis des sectes qui agitent l'Angleterre. Nous sommes heureux de faire profiter nos lecteurs de quelques-uns de leurs travaux ; nous le faisons d'autant plus volontiers qu'il nous semble utile de les placer en regard de cette maigre littérature qui nous attaque à Genève, de ces publications dépourvues de science sérieuse ; la vérité n'a qu'à gagner à ce

parallèle. D'ailleurs, nous n'avons nul goût de descendre dans une arène abaissée et de nous condamner à des querelles infimes d'où la dignité est absente et où la foi perd de sa splendeur. Aujourd'hui nous commençons à publier la traduction de quatre conférences prêchées dans la cathédrale de Saint-Georges à Londres, par H.-E. Manning (1). Après avoir parcouru une brillante carrière, après avoir été *fellow* du collège de Merton, pasteur de Lavington, archidiacre de Chichester, après avoir conquis l'estime et l'affection de tous, même des hommes opposés à ses principes, après avoir obtenu le plus éclatant succès dans la charge de prédicateur de l'université d'Oxford, il est venu chercher la base fixe et certaine de la foi dans l'Église catholique. Rien ne lui manquait au point de vue humain, avant sa conversion; il avait la plus grande influence dans le clergé anglican; sa réputation grandissait à mesure que son talent était mis en saillie. Les âmes qui cherchaient une direction se tournaient vers lui; dans toutes les circonstances solennelles, on s'adressait à lui, et quand il s'agissait de stimuler la charité des fidèles, son éloquence douce et persuasive faisait des merveilles. Au milieu de ces œuvres, son intelligence s'approchait graduellement des doctrines catholiques qu'il retrouvait dans les livres saints, dans l'histoire des premiers siècles; et l'affaire Gorham, où le clergé anglican abdiqua toute vie doctrinale entre les mains d'un conseil laïque et gouvernemental, acheva de le convaincre de la nullité religieuse de l'anglicanisme. Après plusieurs mois passés dans la retraite, l'étude et la prière, M. Manning a été reçu catholique, entrant dans le royaume de Dieu comme un petit enfant. Il est prêtre maintenant; et nous espérons que la Providence ménage à ses vertus et à son éloquence de nombreuses conquêtes. D'ailleurs, en Angleterre, il y a des âmes qui comprennent facilement que toute chose humaine n'a aucune valeur devant la foi, et que la pauvreté et le mépris des hommes ne sont rien, quand il s'agit d'être vaincu par la vérité.

G. MERMILLOD.

(1) Ces détails sur Manning sont extraits des excellents ouvrages de M. Gondou, sur le mouvement religieux de l'Angleterre.

## PREMIÈRE CONFÉRENCE

### Sur la certitude et la clarté de la vérité révélée (1).

La vie éternelle consiste à vous connaître, vous, le seul vrai Dieu, et Jésus-Christ que vous avez envoyé.

(SAINT JEAN, XVII, 5.)

Je désire traiter aujourd'hui, non d'une doctrine particulière à la théologie catholique, mais des fondements de la foi, de cette base sur laquelle repose toute croyance. Question qui sert de préliminaire à tant d'autres questions. Celle-ci est, par sa nature, sèche, et, pour ainsi dire, élémentaire, et il est difficile d'éviter, en la développant, le ton de la controverse. Mais ce n'est pas pour me livrer à une argumentation plus ou moins habile que j'aborde une matière aussi importante; ce serait outrager la sainteté de la vérité. Je m'en occuperai pour l'amour de Notre Seigneur, et, si Dieu m'en accorde les moyens, pour l'utilité de ceux qui cherchent la vérité. La fin de l'homme étant la vie éternelle, le moyen d'y parvenir étant la connaissance de Dieu par Notre Sauveur qu'il a envoyé au monde, il faut que notre être tout entier, avec toutes ses facultés morales, intellectuelles et spirituelles, soit absolument initié, par suite intimement uni à l'Esprit, à la volonté de Dieu. Il a donc toujours été indispensable de donner une base inébranlable aux fondements

(1) Nous devons cette belle traduction à une intelligence élevée qui est heureuse de prêter son concours aux *Annales* et de témoigner ainsi à Dieu la reconnaissance qu'elle lui doit d'avoir été ramenée du protestantisme à la vérité.

sur lesquels doit reposer notre croyance ; cette nécessité est plus pressante que jamais , de nos jours et dans notre pays. Ce royaume, jadis si radieux d'une sainte lumière, uni à la grande communauté chrétienne, greffé sur le cep de cette vigne mystique, où la vie et la vérité circulent dans tous ses rameaux, fut, il y a trois siècles, isolé du monde chrétien, arraché du tronc de l'unité du Christ, par des hommes pervers et dans des desseins non moins pervers. Depuis cette époque, quelle a été l'histoire religieuse de l'Angleterre? En la séparant de la divine tradition de la foi, le schisme l'éloigna aussi des sources de la certitude.

Les mains sacrilèges qui avaient brisé les liens de l'Angleterre avec l'Église, implantèrent dans son sein les germes du schisme : elle tomba dans l'abîme, isolée qu'elle était, entraînée par son propre poids; l'Écosse, l'Irlande se séparèrent d'elle, et l'une de l'autre. Chacun des trois pays eut sa religion, sa règle de foi. Avec le schisme arriva la contradiction, puis l'incertitude, la discussion, enfin le doute; le mal se propagea à l'infini, et chaque division nouvelle en faisait éclore d'autres. Le jugement privé, principe fondamental, organique de toutes ces églises protestantes, était aussi le principe de leur dissolution. Les conséquences inévitables en furent si promptes, qu'au dix-septième siècle, à l'époque la plus florissante de la Réforme, un auteur protestant avoue qu'en Angleterre on comptait à peu près deux cents sectes.

Mais des faits récents, avec leurs causes récentes aussi, sont venus mettre en évidence la nécessité urgente du retour aux bases solides de la foi. Cet établissement, si longtemps décoré du titre d'Église; ce corps, possédant une tradition qui date de trois siècles, édifié par le pouvoir d'une grande nation, sanctionné, soutenu par les lois, investi de droits, de titres, de fonctions politiques; ce corps, si richement doté, non-seulement en or et en terres, mais en trésors intellectuels, universités, collèges fondés par l'Église catholique, trésors amassés par elle et qui lui furent brutalement arrachés; ce corps imposant par sa science et son influence fut, à l'heure de l'épreuve, interrogé sur sa foi, et fut réduit à user de prévarication dans sa réponse. On l'avait sommé de parler comme autorité enseignante, envoyée de Dieu; mais comment l'aurait-il pu? Dieu ne l'avait pas envoyé. Le dernier

espoir de certitude qui restait aux protestants de ce pays s'évanouit lorsque le clergé anglican fut forcé de s'avouer impuissant à enseigner. Lui, qu'on avait cru investi d'une mission divine, déclara que messagers et mission, n'avaient rien que d'humain. Aussi, que voyons-nous dans ce pays? des sectes subdivisées à l'infini, présomptueuses, contradictoires à l'égal les unes des autres, et une communion dominante, officielle, qui, avec sa prétention à être autorité enseignante, est sourdement troublée par ses contradictions intérieures. Tout ceci est arrivé, parce que la règle de la foi est perdue et que le principe de la certitude est détruit.

Prenons un exemple familial. Supposez que, dans cette ville où l'industrie bouillonne, où l'homme s'agite, se consume du matin au soir en marchés, en trafics, en spéculations; supposez, dis-je, que les règles du calcul et des nombres fussent tout à coup anéanties, quelles erreurs, quelles disputes n'en résulterait-il pas? Ou bien encore, supposez que, dans ce grand empire mercantile dont les flottes sillonnent les mers, la science astronomique, l'art de la navigation vinsent soudain à périr, les débris de ses navires couvriraient les rivages du monde entier. Ainsi, dans l'ordre spirituel, quand la règle de la foi est perdue, les âmes s'égarerent et périssent.

On en vient alors, comme pour se rassurer, à se persuader et à avancer que la Révélation n'offre aucune doctrine précise et rigoureuse; comme si la vérité pouvait être vague et flottante! Des hommes sérieux et respectables se sont même rangés parmi les adversaires de l'exposition nette et précise des vérités religieuses, qu'ils appellent dogmatisme. Le symbole d'Athanase, dont ils ne peuvent nier l'authenticité, les effraie par sa netteté; cette vision si claire de la vérité les trouble comme le ferait l'aspect soudain du crucifix. On en est venu à soutenir que la vérité religieuse ne peut avoir de forme arrêtée, et qu'à chacun appartient de la découvrir et de la définir à son gré. Mais, en vertu de ce système, chacun doit concéder aux opinions d'autrui le même droit à la certitude qu'il revendique pour les siennes. La certitude objective n'existe plus, du moment que la conviction personnelle, l'intelligence propre servent de critérium à tout individu. De quoi

s'agit-il, cependant? de cette science divine qui est la vie éternelle!

Toute connaissance doit être clairement, rigoureusement définie; sans précision, pas de connaissance certaine. Supposer une doctrine religieuse sans précision, c'est supposer des couleurs impossibles à distinguer; chaque vérité prise à part est aussi distincte que les diverses nuances de l'arc-en-ciel; si vous les mêlez, ce n'est plus qu'un chaos de vérités sans nom. Quand les obscurités de l'esprit humain étendent leurs voiles sur des doctrines aussi lumineuses que les étoiles du ciel, la clarté de ces doctrines se ternit et s'efface. Que seraient les connaissances humaines sans précision? Le diagramme du mathématicien n'est rien, s'il n'est pas défini. Les sciences physiques au moyen desquelles l'homme asservit la nature, ont besoin de précision dans leurs problèmes, insolubles, innombrables, sans expression définie. Otez à l'histoire sa précision, sa netteté, elle n'est plus que de la mythologie ou de la fable. Supposez des lois morales indéfinies, inexactes, elles ne sont plus obligatoires; la loi qui n'est point formulée nettement ne peut être ni connue, ni observée; si elle n'éclaire pas ma conscience, elle n'a pas le droit de la diriger. A plus forte raison en est-il ainsi pour la science des choses divines. Aucune connaissance n'est plus nettement formulée que celle que Dieu a accordée aux hommes par la Révélation. Elle est finie, il est vrai, à cause de notre intelligence bornée; elle est finie, comme l'est pour nos yeux l'aspect de la terre, que nous savons être ronde et que nous voyons plate. Mais cette connaissance des choses divines est toujours précise, rigoureuse, quelque finie qu'elle soit pour nous. Dieu seul a, par essence, la connaissance parfaite, infinie de lui-même, de ses œuvres, cette science est le type, le modèle de toute science. La connaissance de Dieu, si affaiblie dans l'homme à sa chute, et que la Révélation lui a rendue, étant une émanation de la science divine, dut donc être claire, nette, précise, définie, puisque telle est en Dieu lui-même cette connaissance où il veut bien nous appeler à participer, quoique d'une manière finie. Car la vérité révélée est dans l'Esprit divin qui la révèle, une, harmonieuse, distincte; elle était une, harmonieuse, distincte, cette

science dont les Apôtres furent illuminés par l'Esprit Saint le jour de la Pentecôte. L'idée que ces hommes en conçurent, qu'ils transmirent à leurs disciples, la foi que nous confessons dans le Symbole, ont au plus haut degré ces caractères d'unité, d'harmonie, de clarté; aucun problème scientifique n'est plus rigoureusement précis, plus nettement formulé que ne l'est notre *Credo* dans sa substance et sa lettre, dans son sens explicite et implicite, article par article. Il est de la nature de la vérité d'être précise; là où la précision finit, la connaissance s'arrête.

Car il ne faut pas perdre de vue que toute science humaine est bornée; les théories de la gravitation, de l'électricité, quelque prouvées, quelque exactes qu'elles soient, rencontrent un point obscur qu'elles ne peuvent dépasser. L'astronomie, avec ses calculs rigoureux, ses observations mathématiques, arrivée à cet astre qu'on croit être le centre de l'univers, hésite et se demande si ce point central n'est pas, après tout, simplement une planète immense, accomplissant sa rotation autour d'un centre plus immense encore, inaccessible à nos investigations. Jusque-là, exactitude, par conséquent science, connaissance; ici indécision, par conséquent ignorance. Telle est l'inévitable condition du savoir de l'homme: conception, idée définie, portée finie. De même à l'égard de la vérité révélée: toutes les fois que nous n'avons pas une conception exacte, précise, nous ne pouvons nous flatter d'en posséder la connaissance.

Le second caractère indispensable de la vérité, est la certitude. Par certitude, nous entendons dire, ou qu'un fait est constaté, avéré, ou que nous-mêmes nous en sommes intimement, absolument convaincus. Pour qu'un fait, ou qu'une vérité soient certains, il faut que des preuves évidentes ressortent dès l'abord de ce fait, de cette vérité mêmes, ou bien que leur démonstration soit trop claire pour permettre le moindre doute. Ceci est la certitude objective, la propriété de la question proposée à notre intelligence. Mais quand nous déclarons être certains nous-mêmes, c'est que nous sommes intérieurement convaincus par l'opération de notre intelligence de l'excellence des preuves apportées à l'appui du fait ou de la vérité dont il s'agit. La lumière se manifeste par sa propre nature; la vue est cette manifestation même

par laquelle notre œil s'illumine. La certitude est de même, l'évidence de la vérité qui vient illuminer notre intelligence; en d'autres mots, la vérité qui, au moyen de témoignages évidents, prend possession de notre intelligence.

Or, je le demande, cette double certitude n'appartient-elle pas essentiellement à la Révélation divine? Cette manifestation que Dieu a fait de lui-même par son Fils, n'était-elle pas, de son côté, rendue certaine par les témoignages directs qui l'appuyaient? Puisque Dieu se révélait aux hommes, puisqu'il venait habiter parmi eux, puisqu'il y opérait des miracles, n'était-ce pas pour se faire connaître à eux, pour leur annoncer la vérité, pour prouver sa présence par des œuvres merveilleuses? Quels témoignages ont fait défaut de la part de Dieu pour attester que Jésus-Christ était en vérité le Fils de l'Éternel?

La certitude n'a pas plus manqué à ceux qui ont reçu la divine Parole qu'elle ne manquait à cette Parole elle-même. L'histoire sainte nous montre les prophètes et les voyants certains de ce qu'ils voyaient et entendaient. Abraham avait la certitude de cette mystérieuse vision qui annonçait au père des croyants l'alliance conclue avec le Seigneur; Moïse au Mont Sinäi; Daniel, quand il fut touché par l'ange Gabriel, possédaient également cette certitude. Ils la possédaient aussi, les Apôtres et les Évangélistes qui suivaient Notre Sauveur et qui nous annonçaient, concernant la Parole de vie, ce qu'ils avaient vu, touché et entendu. Ces douze, assemblés dans le Cénacle, ces disciples réunis au matin de la Pentecôte, ce saint Paul qui avait reçu l'Évangile, non pas de la chair et du sang, mais de Notre Seigneur Jésus lui-même, et ce disciple bien-aimé qui, dans l'île de Patmos, vit le ciel ouvert et les choses de l'avenir dévoilées à son esprit, tous avaient cette certitude, et ceux à qui ces patriarches, ces prophètes, ces apôtres, ces évangélistes, avaient prêché la vérité, en étaient assez certains pour l'attester au prix de leur sang. La conviction de l'Église de Dieu n'a-t-elle pas subsisté dès sa naissance jusqu'à nos jours?

La seconde condition de la foi est donc la certitude. Celui qui ne la possède pas d'une façon absolue n'a pas la foi. On a prétendu que le désir de la certitude implique je ne sais quelle



inquiétude déraisonnable de l'esprit. Mais tous nos maîtres en la foi ont désiré cette certitude, afin de mettre leur croyance à l'abri du doute, et de comprendre clairement ce que Dieu leur révélait; et certes il y aurait plus de déraison, plus de danger si, au contraire, nous nous contentions de l'incertitude et du vague dans des questions où la véracité, la gloire de Dieu et notre salut sont intéressés. On prétend aussi que la certitude est incompatible avec la foi, que la probabilité est l'élément de la foi qui meurt si on le fait disparaître. Est-ce donc sur une probabilité que les Apôtres ont cru à la doctrine de la très-sainte Trinité? Est-ce que leur foi à l'Incarnation fut établie sur des conjectures? et s'ils n'avaient entrevu les choses saintes qu'au moyen d'une lueur crépusculaire, leur croyance eût-elle été solide, active, courageuse, digne de leur divin Maître?

Où donc en sommes-nous venus dans ce pays autrefois resplendissant de lumière, uni avec l'Église de Dieu, riche de vérités divines? A décréter une vertu nouvelle qui consiste à être incertain de la vérité et de la volonté divines, à faire reposer notre foi sur des probabilités. Non, mes frères; partout où la foi se montre, l'incertitude doit se dissiper; car la foi s'appuie sur la véracité de Dieu, et ce qu'il a dit, ce qu'il a rendu authentique par sa divine autorité ne saurait être incertain et vague.

Je sais, mes frères, qu'une grande partie de ce que j'ai dit jusqu'ici ne doit pas vous être appliqué; vous êtes les héritiers d'un patrimoine divin. Comme la science astronomique, commençant aux premières observations faites sous le ciel de la Chaldée, est arrivée jusqu'aux démonstrations complexes de nos jours, ainsi la tradition de la foi, science divine, a été transmise de siècle en siècle. Nés dans sa sphère, vous la connaissez par des assurances répétées, par la certitude du Dieu qui l'a révélée, par les Écritures qui l'ont recueillie, par les conciles qui l'ont définie et par le Saint-Siège qui, de siècle en siècle, a veillé au maintien de sa pureté, en condamnant les erreurs, les innovations et en apposant son sceau à tout ce qui était orthodoxe. Vous savez que votre guide n'est pas humain, mais divin. Aussi n'est-ce que pour vous rappeler la mission qui incombe à chacun de vous que je prends la parole sur ce sujet. Je voudrais solliciter votre charité,

vosre patience, à entreprendre de rétablir vos frères égarés dans leur part d'héritage. Une image vous fera comprendre l'état de ceux qui ont perdu ce que vous avez conservé. Je trace une inscription que vous lisez et qui se grave d'une manière ineffaçable dans votre mémoire et au plus profond de votre esprit. Vous déchirez en vingt morceaux le vélin sur lequel fut tracée cette inscription, et vous les distribuez à vingt personnes, en leur demandant d'en retrouver le sens. Vous qui l'avez lue, moi qui l'ai écrite, nous la connaissons; mais chacune de ces vingt personnes ne possédant qu'un fragment, ne peuvent conjecturer le sens du tout. Il en est ainsi des sectes qui se sont élevées autour de l'Église de Dieu. Le sens de cette inscription que la main divine grava dans l'intelligence éclairée de l'Église, est arrivé jusqu'à nous entier et parfait; mais chaque secte différente n'a pu en emporter qu'un fragment. Comme « *la foi vient par l'ouïe*, » ainsi la théologie et la doctrine de l'Église catholique, dans son harmonie, son unité et sa clarté, viennent par l'ouïe. Or ceux qui n'ont jamais entendu cette parole ou ses fidèles échos qui la transmettent dans sa pureté, n'en possèdent qu'un fragment, et ils se tourmentent en vain pour reconstruire le reste. C'est à vous de les assister: non par une controverse qui risquerait, en détruisant leur précieux fragment, de faire l'œuvre de Satan, mais en ajoutant, en développant, en perfectionnant ce qu'ils ont de foi; car la méthode divine d'établir la croyance consiste à édifier, non à abattre. Chaque parcelle de vérité que tout individu possède vous donne prise sur lui, vous unit à lui. Faites que ce soit le point de départ auquel, à force de patience et de charité, vous veniez attacher l'un après l'autre les anneaux de la chaîne des vérités qui attirent à Dieu son esprit et l'attachent à son autel.

Et maintenant j'ai deux questions à adresser à ceux qui rejettent les principes que j'ai posés et refusent à la théologie les caractères de précision et de certitude.

Premièrement, que croyez-vous? Formez dans votre esprit une conception exacte; fixez-y l'œil de votre intelligence; puis, formulez votre conception en paroles, écrivez-les à l'heure du recueillement et du silence. Si vous mettez quelque prix à votre âme immortelle, si vous croyez que la fin de votre existence soit

l'union éternelle avec Dieu, et que le moyen d'y arriver soit la connaissance de Dieu, par Jésus-Christ, ne demeurez pas un seul jour satisfait de votre incertitude, de vos notions vagues touchant des vérités que vous savez être d'une importance vitale pour votre salut.

Je le répète, formulez votre croyance. Que croyez-vous sur la divinité? Vous croyez au Père, au Fils, au Saint-Esprit; vous tenez ce premier point pour certainement défini et pour indubitable. Que croyez-vous sur l'Incarnation du Fils de Dieu? Que deux natures complètes et parfaites sont unies en lui d'une manière indivisible. Vous reconnaissez l'existence divine et l'opération du Saint-Esprit. Mais il reste d'autres articles dans le Symbole. Nous en venons à « *la sainte Église catholique.* » Que croyez-vous sur cet article de foi? Direz-vous que vous avez sur les autres une connaissance certaine et précise, mais qu'elle s'arrête ici? Est-ce que sur ce point l'incertitude serait légitime? Mais l'incertitude, c'est le doute, et le doute est incompatible avec la foi. Pouvons-nous mettre en question la résurrection de la chair, par exemple? Dès lors, pourquoi n'être pas incertain de la présence actuelle du Saint-Esprit dans le monde, ou de sa vertu sanctifiante, de sa mission d'enseigner? Et si vous le croyez, pourquoi mettre en doute les autres doctrines renfermées dans le même Symbole? Si vous croyez que le Saint-Esprit continue à enseigner dans le monde, comment enseigne-t-il? est-ce par l'inspiration immédiate et individuelle? est-ce par l'organe de l'Église, et, dans ce cas-ci, par quelle Église? A quoi nous sert-il de savoir que le Saint-Esprit enseigne la vérité aux hommes, et qu'il existe un organe par lequel il enseigne, si nous ne savons où il se trouve? Comment pouvez-vous savoir que c'est bien cette voix divine qui vous parle? Si vous saviez que parmi douze personnes présentes devant vous, il y en a une, mais une seule, qui possède un secret d'où votre vie dépend, seriez-vous insoucieux de connaître le maître d'un trésor aussi précieux? Comment pouvez-vous apporter autant de négligence et d'indifférence à constater quel est l'envoyé qui doit diriger votre croyance?

Essayez donc de définir, de préciser ce que vous entendez.

Vous dites que vous croyez *une Église*, parce que votre profession de foi baptismale dit : *Je crois une sainte Église catholique ; sainte*, parce qu'elle est enseignée par le Saint-Esprit ; *catholique*, parce qu'elle est répandue dans le monde entier ; mais *une*, pourquoi ? Vous croyez en *un Dieu*, en *un Sauveur*, parce qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'un Sauveur, et qu'il ne peut y en avoir deux. Il y a *une foi*, *un baptême* ; il n'y a de même qu'*une Église* ; il ne peut y en avoir deux. Par cette Église parle l'Esprit unique du Dieu unique, enseignant l'unique foi qui donne le salut. Où est donc ce Maître unique envoyé par Dieu ? En regardant autour de vous, vous voyez une Église en Grèce, en Russie, en Amérique, en Angleterre, à Rome. Laquelle est l'unique et véritable ? Pensez-vous demeurer satisfait d'une conjecture au lieu de la foi ?

Après vous avoir demandé ce que vous croyez, je vous demanderai pourquoi vous le croyez et quelles sont les bases de votre croyance ? Si vous dites que vous en avez fait une étude approfondie où vous avez employé vos facultés les plus puissantes, je vous répondrai que vos contradicteurs s'y sont appliqués avec autant d'ardeur et de soin. Pourquoi auriez-vous plus raison qu'eux ? Un messenger spécial ne vous a pas été envoyé d'en haut pour vous guider, tandis que les autres s'égarèrent. Votre opinion personnelle ne suffit pas pour établir les bases de la certitude. À ce compte-là, tout homme serait certain au sein de l'erreur. De fausses monnaies se répandent en tout pays ; de faux miracles prennent l'apparence des véritables. Le monde est plein d'imitations, de contre-façons. Mais comment distinguez-vous entre la certitude des autres et la vôtre, de façon à savoir que leur certitude est humaine et la vôtre divine ? Qui peut en décider ? Si vous reconnaissez que les autres peuvent aussi bien que vous revendiquer le droit à la certitude dont vous ne trouvez pas le garant en vous-même, il faut le chercher hors de vous et autour de vous.

Vous me direz peut-être que vous avez hérité de cette foi que vous possédez ; l'héritage, la transmission de la foi est de principe divin, et nous le reconnaissons. Mais alors d'où vient que vous n'êtes plus co-héritiers avec nous qui avons conservé dans son intégrité la succession laissée par nos pères ? Pourquoi, il y a trois

siècles, êtes-vous sortis de la ligne de cette substitution établie dès l'origine par l'Église pour perpétuer de siècle en siècle la richesse de ses enfants? Oui, il est de règle divine que la foi est un héritage; mais l'infailibilité seule peut en assurer la transmission dans son intégrité. Il faut que cette tradition découle du Trône de Dieu, par le canal des prophètes, des Apôtres, des évangélistes, des saints et des docteurs, comme un immense fleuve qui se répand sur le monde entier, sans subir aucune altération dès les premiers temps jusqu'à nos jours. Si telle est la base de votre certitude, alors vous êtes au nombre de ceux qui ont hérité de la foi et de la vérité. Mais qu'est-ce qu'une opinion appartenant à une famille, à un diocèse, à une province? Purement humaine dans sa source comme dans son cours, ce n'est qu'une tradition, qu'une succession humaine. Vous dites avoir hérité de la foi de vos pères et appartenir à leur Église. Remontez à trois siècles en arrière, et demandez à ces prêtres de Dieu qui se tenaient alors devant l'autel, comment ils entendaient la foi que vous professez; demandez-leur ce qu'ils croyaient, quand ils officiaient revêtus de la chappe et de la chasuble; demandez à ce saint Augustin qui le premier vint rallumer en Angleterre le flambeau de l'Évangile éteint par l'idolâtrie saxonne, demandez-lui ce qu'il croyait sur ces paroles: «Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.» Que vous aurait-il enseigné sur l'Église, sur cette unité visible? Est-ce qu'elle est *une* numériquement, ou seulement par métaphore? Est-elle visible pour que tous les hommes puisse voir cette *Cité assise sur une montagne*, ou bien invisible pour que l'homme se tourmente à la chercher en vain? A-t-elle sur la terre un chef représentant son divin Chef qui est au ciel, ou bien peut-elle en créer elle-même plusieurs à son choix? Et, ce grand saint Grégoire qui envoya l'apôtre des Anglais, que ne vous aurait-il pas attesté touchant ces doctrines de la foi qu'on vous enseigne maintenant à regarder comme des erreurs! Il vous dirait ce qu'il croyait sur les pouvoirs conférés par le Fils incarné à son Église terrestre, sur ces clefs mystérieuses transmises en ligne directe par ses prédécesseurs et reçues des mains mêmes du Sauveur. Il vous dirait ce qu'il enseignait sur la faculté d'absoudre par le sacrement de Pénitence, sur la Présence réelle à l'Autel, sur le

Saint sacrifice universel de chaque jour, sur la communion avec ces Saints qui intercèdent sans cesse pour nous qui les invoquons toujours, sur l'état immédiat des âmes après la mort et sur leur purification avant de pouvoir entrer au royaume céleste.

Si le disciple et son maître revenaient fouler aux pieds ce rivage, où iraient-ils pour trouver leur antique culte? Serait-ce dans la splendide Abbaye construite par leurs enfants dans la foi, là où repose encore un saint roi de l'Angleterre catholique? Ne serait-ce pas plutôt dans quelque obscure chapelle du voisinage où, sur un humble autel, un prêtre inconnu, méprisé des hommes, offre tous les jours le Saint Sacrifice en communion avec l'Église universelle de Dieu?

Si donc vous vous appuyez sur la succession, comme base de votre foi, soyez conséquents avec ce principe et ne vous en jouez pas. Ne vous jouez pas des inspirations du Saint-Esprit qui surgissent en votre cœur; il est facile à contrister, il s'éloigne promptement de l'opiniâtreté et du doute. Suivez la vérité qui subsiste encore en vous; la vérité porte le cachet de Dieu et transforme l'homme à son image. Considérez comme perdu tout ce qui ne vous amène pas à cette vérité sans laquelle vous ne pouvez posséder le royaume du ciel.

Travaillez, n'épargnez aucun effort, jusqu'à ce que vous l'ayez trouvée, et n'oubliez pas ce que je vous ai dit au commencement de cette instruction: Si votre religion n'est pas définie clairement et avec précision, vous n'avez aucune connaissance réelle de votre Sauveur; et si votre croyance est incertaine, elle n'est pas la foi par laquelle vous pouvez être sauvés.

## SECONDE CONFÉRENCE.

### **L'Église est un témoin historique.**

Avant d'entrer dans le sujet qui fait suite à celui de notre précédent discours, il sera bon de récapituler les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

Par les paroles de notre divin Maître qui nous servent de texte, nous avons vu que la fin, le but de l'homme, c'est la vie éternelle, et que le moyen de l'atteindre, c'est la connaissance de Dieu par Jésus-Christ, qui produit en nous l'amour, l'adoration, l'union avec notre Père céleste. C'est pourquoi nous avons démontré l'erreur de ceux qui disent que la doctrine de la Révélation n'est ni définie, ni certaine. Nous avons prouvé que toute connaissance a besoin d'être définie et précisée, autrement nous pouvons arriver à des conjectures, à des probabilités, mais nous ne pouvons avoir une connaissance vraie. Nous avons vu aussi que la connaissance doit être certaine, et qu'à moins de certitude, nous ne pouvons posséder la foi, car l'esprit ne peut pas plus s'appuyer sur l'incertitude que la faim ne peut se rassasier d'air.

Nous avons donc établi ces deux principes : premièrement que la connaissance, quoique elle ne puisse être que *finie*, dans une intelligence *finie*, est cependant *définie* en tout ce qu'il nous est donné d'en posséder. C'est une figure mathématique complexe, que nous ne voyons qu'en partie; mais ce que nous en voyons est parfait, harmonieux, coordonné aux exactitudes, capable d'être compris, exprimé, déduit. Cette vérité étant dans l'Esprit de Dieu, une, harmonieuse et distincte, a été tracée sur la sphère bornée de l'intelligence humaine, dans toute son unité, son harmonie, sa précision.

Le second principe, est que la connaissance de Dieu, telle qu'il nous l'a révélée lui-même, est certaine, positive; nous ne pouvons nous figurer que la vérité se trouvât dans une doctrine qui serait en contradiction avec celle que Dieu nous a fait annoncer, ni que les prophètes et les apôtres fussent incertains de ce qu'ils croyaient et enseignaient.

Nous allons maintenant examiner quelle est cette autorité d'après laquelle nous savons que cette certitude nous est parvenue. C'est l'autorité de l'Église de Dieu, qui peut être considérée sous un double aspect; cette autorité est extérieure, et je l'appellerai humaine et historique; ou bien, elle est intérieure, intrinsèque, c'est l'autorité surnaturelle et divine. Nous nous en occuperons plus tard de cette dernière. Pour le moment, nous nous bornerons à examiner l'autorité extérieure, historique de l'Église d'après laquelle la certitude de la Révélation, comme fait acquis à l'histoire, nous est connue. Tous ceux qui ont étudié la destinée de la foi, savent qu'il n'est pas une doctrine qui n'ait été sujette à controverse. Ouvrez les archives du christianisme, et vous y verrez que les hérésies naquirent au berceau même de la vérité. Dans le premier siècle, elles attaquent la divinité du Père, Créateur du monde; au second siècle, elles insultent à la doctrine de la divinité du Fils; plus tard à celle de la divinité du Saint-Esprit; puis la doctrine des saints sacrements; enfin, quand l'hérésie se fut attaquée à l'Église elle-même, il se fit un grand schisme qui, pour se justifier, nia l'existence et par suite l'autorité d'une Église visible. Mais, par cette dénégation même, il arriva que la base de la certitude fut brisée pour les novateurs, et que le principe de l'incertitude fut consacré par eux. Nous voyons donc la foi attaquée dans tous les siècles et dans chacun de ses articles, jusqu'à ce que nous en arrivions à l'hérésie particulière à notre époque, qui ne consiste plus seulement à nier la divinité d'une des trois personnes de la très-sainte Trinité, ou à nier tel autre dogme; l'erreur de notre siècle, la source de toute hérésie, c'est que les hommes ont d'abord répudié, puis ensuite nié l'existence d'une base de fondation divine, sur laquelle la vérité révélée puisse s'appuyer avec sécurité. Cependant, sur quoi se reposent-ils quand ils admettent la certitude



de la Révélation ? Ce n'est pas à eux , ce n'est pas aujourd'hui que la Révélation a été faite ; elle a été faite à d'autres hommes, il y a de cela dix-huit siècles ; pour être certains de ce fait, il leur faut bien en demander des preuves à l'histoire ; car ils n'étaient pas là pour entendre et pour voir, et ils ne reçoivent pas cette Révélation par intuition intime et spéciale. Tous ceux qui croient à l'avènement du Fils de Dieu et au fait qui se passa le jour de la Pentecôte, sont obligés de se fier à l'histoire. Je ne parle pas des catholiques dont nous verrons plus tard les motifs particuliers de certitude. Mais ceux qui n'admettent pas le témoignage de l'Église s'en reposent sur le témoignage de l'histoire. Eh bien, par quel critérium s'assurent-ils de leurs aperçus historiques ? Je leur demanderai de formuler leur règle d'examen ; tant qu'ils ne pourront la préciser rigoureusement et intelligiblement, le principe de certitude sur lequel ils s'appuient sera inutile ou faux. Inutile, s'il n'est pas susceptible d'être exposé, formulé ; car, dans ce cas, il ne saurait être appliqué ; faux, si sa nature est telle qu'elle ne supporte pas l'expression, la définition.

Je supplie ceux qui s'appuient sur de pareils fondements de ne pas confondre le sentiment de la certitude, don divin, témoignage intime de notre âme intelligente, avec je ne sais quelle sensation d'assurance qui dérive de l'entêtement ou du préjugé. Qu'ils prennent garde aussi à confondre leur résolution arrêtée de se croire dans la bonne voie, avec des motifs raisonnés de savoir qu'ils possèdent la vérité. Je le répète : qu'au moyen d'une analyse sévère, ils formulent nettement leur principe. Ainsi, par exemple, nous croyons tous, abstraction faite de la Genèse ; que le monde a été créé ; qu'il n'est pas éternel, car en ce cas il serait Dieu. Il n'a pas pu se créer lui-même, il a donc eu nécessairement un créateur. Je ne demande à mes adversaires que d'être aussi explicites sur tous les autres points de leur croyance ; ce n'est pas trop, pour gagner l'éternité, que d'employer le temps de notre vie si courte à connaître cette vérité qui doit nous y conduire, mais d'une connaissance définie et certaine, sans laquelle la foi ne peut exister.

On nous dit que tout le monde n'a qu'à lire les Saintes Écritures.

res, suffisantes pour nous instruire dans la science du salut. Je réponds que l'Écriture n'est loi divine que si elle est prise dans le sens scriptural. Votre testament ne représente plus vos dernières volontés, si après votre mort il n'est pas exécuté selon votre intention; et il se peut que la lettre en soit interprétée d'une façon diamétralement opposée à vos désirs. L'Écriture Sainte n'est pas le Testament divin, si on ne l'interprète pas dans l'esprit du divin Testateur.

On ajoute que, malgré ces légères divergences d'opinions, tous les cœurs honnêtes, toutes les âmes pieuses, sont d'accord sur les points essentiels. Mais quels sont ces points essentiels? qui a le don et le droit d'en décider? L'Église ne connaît qu'une seule grande vérité, c'est la Révélation dans son entier. Elle ne connaît pas de pouvoir compétent pour distinguer entre plusieurs vérités et pour dire : « quoique ceci soit de révélation divine, il » n'est pas nécessaire d'y croire. » Quand on dit que toutes les âmes pieuses s'accordent sur les points essentiels, c'est comme si l'on disait : « Je crois ce qui me paraît essentiel, et je laisse autrui libre d'en faire autant de son côté. » Cet accord prétendu se borne à ne pas se disputer; mais c'est mutiler la Révélation de Dieu, qui nous est arrivée dans toute son intégrité, toute sa plénitude, et que nous devons accepter entièrement comme parole divine. En regard de ces opinions, exposons les fondements de notre certitude.

Il est évident que nous n'avons de connaissance dans la voie du salut par la grâce, qu'au moyen de la Révélation divine. Le monde entier sert de témoin à ce fait. Un fil lumineux avait, pendant quatre mille ans, guidé une faible portion de l'humanité à travers les ténèbres où s'égarait le reste du monde; d'Adam à Énoch, à Noé, à Abraham, à Moïse, cette clarté entretenait l'espoir, l'attente d'une Révélation qui demeurerait inconnue en dehors de ce sillon miraculeux.

Car dans les régions où cette lumière n'atteignait pas, que savait-on de la grâce et du salut? Le polythéisme, sa morale, sa littérature, la vie privée et publique des Gentils, leurs écoles, leurs systèmes philosophiques et les plus belles intelligences qui aient brillé parmi eux, proclament l'impuissance absolue où est

la créature de s'élever par elle-même à la connaissance exacte de Dieu et de parvenir au salut. Un des esprits les plus élevés du monde oriental soutenait que la matière était éternelle et que Dieu était l'âme du monde. Le plus sublime de tous les philosophes était aveugle, quand il traitait des principes, des lois de la pureté. Les poètes, les orateurs, les penseurs de l'Occident n'admettaient aucun Dieu, on ne concevait qu'une divinité inerte, aveugle, sans pouvoir et sans individualité.

Rome elle-même, ce résumé des forces et des travaux de la nature humaine, cet empire presque universel, devant lequel la terre frémissait, dont les légions victorieuses faisaient reculer tant de races puissantes, cet empire dont les frontières allaient toujours s'élargissant, dont la capitale, dans son circuit de 60 à 70 milles, s'étendait des collines albaines à la Méditerranée, où les nations se réunissaient et qui servait de palais à l'aristocratie de la terre, cet empire, cette ville de Rome, où l'intelligence humaine se développait avec tant de liberté et de puissance, ils ne savaient rien, eux non plus, des choses de la grâce et du salut. C'était le rendez-vous des divinités des nations qui venaient, à chaque nouvelle conquête, augmenter le vieil Olympe romain et le peupler de nouvelles erreurs, de nouvelles impiétés. Il n'y avait que la vérité qui fut exclue, et cette nouvelle Babel semblait exister pour démontrer que sans la Révélation, les seules forces de la nature, à quelque puissance qu'elles s'élèvent d'ailleurs, ne pourront jamais conduire l'homme à la connaissance de la voie du salut.

Il ne fallait pas moins, pour élever l'humanité à cette divine science, que l'échelle mystique, le long de laquelle les anges montaient et descendaient; il fallait l'Incarnation du Verbe, la descente du Saint-Esprit; il fallait réunir et purifier des vérités éparses, dénaturées, en faire un seul corps de doctrine homogène; il fallait nous faire comprendre ce qu'était le péché par lequel nous avions aliéné nos droits d'enfants de Dieu, ce qu'était la régénération qui nous réhabilite dans ces droits, ce qu'est la grâce et sa relation avec le libre arbitre, et pendant quatre mille ans, aucune de ces doctrines n'avait été soupçonnée dans le monde.

Secondement, nous croyons que nous ne possédons de certitude sur cette Révélation divine, que par le moyen de l'Église de Dieu. La source est unique, le canal par où elle découle est de même unique. Comme il n'y a de connaissance que par la Révélation, il n'y a de certitude que par l'Église, sur cette Révélation promulguée il y a dix-huit siècles. Nous n'irions pas la demander aux nations, qui n'ont connu le Christ que depuis sa venue, ou qui ne le connaissent pas encore; nous ne pouvons pas la demander à ces fragments que le schisme ou l'hérésie ont de siècle en siècle détaché de la grande unité chrétienne. Leur témoignage est local, borné, contradictoire. Quelle certitude le nestorien, l'eutychien, le monothélite ou le protestant pourra-t-il avoir sur jour de la Pentecôte, par exemple? Nous ne pouvons aller avec sécurité qu'à ce corps mystique, qui descendit du Cénacle pour aller à la conquête du monde, à cet être spirituel sur lequel l'Esprit Saint venait de descendre, à ce royaume de Dieu, qui de Jérusalem se propagea à travers les nations, en se les assimilant sur son passage, jusqu'à ce que le monde entier fût chrétien. Cette puissance universelle, une et indivisible, se perpétuant par une succession non interrompue depuis le jour de la Pentecôte, témoin oculaire et auriculaire de la Révélation, peut seule dire : « C'est moi qui ai entendu parler le Verbe incarné; c'est moi qui » ai vu descendre du ciel ces langues de feu qui communiquaient » le Saint-Esprit; mon intelligence comprenait le langage de » Dieu, dont mes sens m'avaient attesté la présence; ma mémoire » a gardé jusqu'à l'heure actuelle la connaissance de ce que j'en » tendis alors, de ce que je pus voir et comprendre. La conscience » que j'en ai, la certitude inébranlable, inaltérable, de tout mon » être, sont garants des enseignements qui furent révélés d'en » haut. » — C'est à ce témoin, à celui là seul que nous pouvons en appeler avec sécurité.

Le monothélite, l'eutychien, le nestorien, tout anciens qu'ils sont, séparés cependant de l'Église dès les cinquième et sixième siècles, ne peuvent apporter qu'un témoignage partiel; la chaîne des témoignages s'est brisée, du moment qu'ils ont fait schisme et qu'ils ont contredit l'Église. Les communions séparées ne peuvent émettre qu'une lumière empruntée, reflet plus ou moins faible qu'ils doivent encore à l'Église elle-même.

L'Église grecque, avec ses prétentions à l'orthodoxie, ne peut de même fournir de témoignage digne de créance que tant qu'elle s'accorde avec le corps dont elle s'est séparée; dès lors il devient circonscrit. Demanderons-nous cette authenticité au protestantisme, à ce vaste édifice qui, né il y a trois siècles, s'en va croulant depuis trois siècles et se brise en petites parcelles? Parmi toutes ces sectes, y en a-t-il une qui date du jour de la Pentecôte? Aucune n'a plus de trois cents ans de vie; la plupart en ont cent, ou deux cents, un grand nombre sont d'hier. Le protestantisme ne peut pas produire le rapport d'un ou plusieurs individus dont les sens, l'intelligence, la mémoire, la conscience le rattachent par une chaîne non interrompue au jour de la Pentecôte.

Tout ceci ne suffit-il pas pour éveiller l'attention de ceux qui se reposent sur l'autorité des communions séparées de l'Église et les engager à se dire : « Une Révélation divine fut accordée aux hommes il y a dix-huit siècles; mais ma mémoire n'est que de quelques années, toutes mes années ne sont elles-mêmes qu'une fumée qui s'évanouit; que puis-je savoir sur le jour où fut promulguée cette Révélation? que peuvent en savoir ceux dont la vie, comme la mienne, n'atteint qu'à la précédente génération? Telle ou telle communion séparée s'arrête aussi, bien avant d'aboutir à cette époque. Il y a un témoin unique, une intelligence vivante et visible dont la certitude peut me rattacher dès cette heure même, avec cette *troisième heure du jour où il se fit entendre du ciel comme le bruit d'un vent impétueux remplissant toute la maison, et où des langues de feu se posèrent sur la tête des disciples.*

Je ne parle ici de l'autorité extérieure de l'Église que comme un argument historique. Je le cite comme l'a fait un des plus célèbres historiens philosophiques de notre siècle, qui, après avoir erré dans le labyrinthe de l'incrédulité allemande, trouva enfin le repos dans le seul bercail véritable. En exposant les motifs de son adhésion, Schlegel déclare qu'il a reconnu l'Église catholique pour être la plus grande autorité historique sur tout ce qui regarde les événements passés.

Quand je me sers du mot *autorité*, je l'entends comme synonyme de *témoignage*, de *preuve*. Je ne fais pas allusion à ce pou-

voir, à cette juridiction que l'Église exerce sur les âmes commises à sa garde.

Supposez un instant que nous rejetions ce que nous appelons l'autorité historique de l'Église catholique, en soutenant qu'elle n'est pas suffisamment concluante, quoiqu'elle soit d'un grand poids, quel témoignage historique plus important, plus valide nous restera-t-il? Nous ne pouvons que descendre de l'universel au partiel, au local; et certes ce ne sera pas gagner en fait de certitude. Si l'épiscopat universel n'est pas le maximum de l'évidence, s'il n'a pas au plus haut degré le caractère d'un témoignage authentique, demandera-t-on cette autorité aux églises d'une province ou d'un diocèse? car, après tout, c'est là qu'on en est réduit, c'est à la parole, à l'attestation de l'homme qu'on dut recourir quand on récusait l'enseignement de l'Église en matière de foi. Notre Seigneur l'a dit et c'était une parole prophétique: «N'appellez aucun homme *votre père*.» Ceux qui refusent de se soumettre à l'Église de Dieu ne peuvent se soustraire au joug humain. Le calviniste obéit à Calvin, le luthérien à Luther, l'arien à Arius; dès qu'ils sont membres d'une église séparée de l'unité catholique, ils sont forcés de se soumettre à celui qui de lui-même s'en constitue le chef. L'Église catholique peut seule nous soustraire à la dépendance de l'homme. Nous ne nous fions plus alors au jugement d'un individu, quelque sage ou quelque saint qu'il soit, mais au témoignage perpétuel d'un corps universel, auquel maîtres et disciples sont soumis; et c'est cette soumission à l'Église qui nous affranchit du joug de l'enseignement individuel et de l'autorité humaine. Nous n'avons jusqu'ici parlé de l'Église que comme un témoin historique. Mais pour nous, mes frères, elle est encore davantage. C'est le corps mystique du Christ, auquel Dieu a conféré des pouvoirs infaillibles. C'est une merveilleuse création divine; elle serait bien plus étonnante encore, si elle était l'œuvre des hommes, si, après quatre mille ans d'efforts infructueux pour réunir les intelligences en une seule conviction, les volontés sous une seule discipline, les cœurs dans un seul lien d'amour, une puissance humaine eût formé l'Église catholique et l'eût douée de cette irrésistible force de vitalité, d'expansion et de charité universelle. Cette œuvre serait bien

plus étonnante encore qu'elle ne l'est, si l'homme avait été capable à lui seul d'inventer la science théologique où la formule baptismale : « Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, » rayonne à travers le Symbole entier, qui se développe lui-même et atteint ces hautes régions illuminées par la sagesse de dix-huit siècles. Oui, certes, ce serait là une création étonnante, s'il ne fallait l'attribuer qu'à l'homme. Mais pour nous, c'est l'œuvre, c'est la voix de Dieu. La longue suite d'évêques et de conciles qui ont conservé la perpétuité de la foi, est pour nous une attestation signée de Dieu lui-même, un témoignage émané de lui en ligne directe. Du concile d'Arles à celui de Nicée, puis à celui de Chalcédoine, à celui de Latran, à ceux de Lyon et de Trente, nous découvrons une harmonie perpétuelle qui rayonne comme un reflet de l'esprit divin dans toute son unité et sa clarté. Telle est, mes frères, la magnifique base de notre certitude.

L'histoire de l'Église catholique n'est que l'histoire de l'intelligence de la chrétienté. On n'y trouve que deux lignes parallèles l'une à l'autre dans tous les temps : celle de la foi et celle de l'hérésie. L'Église, juge infallible et souverain, les tient à jamais séparées, comme avec un glaive d'une incomparable finesse. Des confins de la terre, les autels et les sièges épiscopaux se réunissent en un témoignage universel, en un hommage immense rendu à cette chaire souveraine, unique, dont les fondements furent cimentés dans le sang de trente Pontifes, à cette chaire qui grava ses archives sur les voûtes des Catacombes, et qui, lorsque le monde païen fut las de persécuter, vint prendre possession des basiliques impériales. Effacez l'histoire écrite par l'Église, quels documents du passé nous reste-t-il ? Si Rome n'est rien, où est le christianisme ?

# LE PROTESTANTISME ET LA SOCIÉTÉ.

Évidemment le protestantisme a peur. Il se sent irrésistiblement peu disposé à accueillir l'avenir avec confiance. Ne le voyons-nous pas, dans les pays jusqu'à présent les plus dévolus à son influence, en Angleterre, en Prusse, en Hollande, à Genève, donner l'alarme et s'efforcer, en criant : au papisme, aux ultramontains, de réveiller ses onailles endormies?

Et tant de bruit, pourquoi? Parce que, dans ces contrées, l'Église catholique renaît, parce que, par la seule force de sa parole, par la simple manifestation de sa doctrine, elle reprend son empire sur les âmes et dispute à l'erreur des terres dont il semblait qu'elle fût à jamais bannie. Dans ces pays divers, le principe moderne de la liberté des cultes est intervenu dans les constitutions politiques. La multiplication des sectes, l'accroissement de l'incrédulité, la prépondérance de l'élément philosophique et rationaliste sur l'élément religieux, et aussi les tendances révolutionnaires, avaient rendu cette déclaration nécessaire. De l'Église catholique, on n'en parlait plus, on ne la daignait même plus proscrire. Les hommes d'État lui accordèrent la tolérance, persuadés qu'ils étaient que c'était l'envelopper honnêtement d'un linceuil.

L'événement a peu répondu à cette attente. Les progrès du catholicisme sont devenus de sérieux embarras pour les gouvernements. Les hommes d'État, si confiants dans leurs dédains, s'emploient à trouver des expédients pour en réprimer l'expansion, tout en affectant de demeurer les plus magnifiques libéraux



du monde. En attendant que ces palinodies soient suivies d'effet, les protestants s'échauffent et se montrent ardents à se défendre contre ce qu'ils appellent les empiètements de l'ultramontanisme, mouvements qui ne sont, après tout, que la marche la plus légitime de la vérité, comme la plus mesurée et la plus absolument dépourvue d'appui temporel. Le *Journal de Genève* publiait l'autre jour le projet d'une association destinée à rallier toutes les forces protestantes de l'Europe dans une unité d'action fondée sur la haine du catholicisme, et déjà, pour notre canton, la motion est passée à l'état de réalité (1). D'autres écrivains, plus élevés dans leurs visées, s'efforcent de combattre le catholicisme sur le terrain de l'histoire et des doctrines. La controverse est animée. Il faut convenir que sur ce terrain des principes, les catholiques, depuis le commencement de ce siècle, font une rude guerre à la Réforme. L'attaque, inaugurée par *les Variations*, a été reprise avec succès, et il n'apparaît pas qu'elle soit près de finir. Le but de ce recueil étant de faire connaître la littérature protestante, souvent nous aurons l'occasion d'entretenir nos lecteurs de ces produits de la polémique. Pour aujourd'hui, nous voulons désigner à leur attention une réponse opposée à l'ouvrage de M. Nicolas sur le protestantisme et le socialisme. L'auteur est M. Lecerf, professeur à l'école de droit de Caen. Il a pris pour sujet le *Protestantisme devant la société* (2). Il nous semble de quelque intérêt de suivre ses traces et d'envisager le cercle d'idées dans lequel s'arrête un protestant laïque, un homme de lettres, professeur de faculté. Ce livre offre d'ailleurs une occasion de mettre en lumière, à quelques égards, la situation du protestantisme en France.

Nous croyons savoir que M. Nicolas, dans la seconde édition de son livre, répondra à M. Lecerf. Aussi ne trouvera-t-on pas ici une réfutation en règle. Il ne s'agit que d'exprimer notre sen-

(1) Cette association prend pour titre : Société des *intérêts du protestantisme genevois* ; elle a pour président le pasteur Munier et pour vice-président M. Trembley-Naville, le président du Consistoire. Il ne faut pas voir ici autre chose que l'ancienne *Union protestante* publiquement avouée.

(2) *Le Protestantisme et la Société*, par M. Lecerf, professeur honoraire à la Faculté de droit, membre du Consistoire de l'église réformée de Caen. In-8°. Paris 1835.

minent sur quelques points particuliers, et plutôt de faire connaître M. Lecerf, que de revenir sur l'œuvre de M. Nicolas.

Comme protestant, M. Lecerf a sa physionomie propre. C'est un homme grave, érudit. Plus soigneux de sa réputation que les ministres de Genève, il ne travestit pas le dogme catholique, et sa droiture leur donne une remarquable leçon d'honnêteté. Avant tout, ce n'est point un homme nouveau. Relégué au fond de sa province, dans une ville où la religion réformée ne possède aucune vie publique et n'a pas la moindre influence, M. Lecerf se place complètement en dehors des phases récentes du protestantisme. Il juge ses coreligionnaires du point de vue adopté par le législateur français. Il les classe comme ferait un chef de bureau du ministère des cultes. Il en veut ignorer et les innombrables dissidences, et les querelles fréquentes, et les variations infinies. Il a même la témérité de les vouloir caractériser quant à leurs doctrines, par les vieilles confessions de foi que renient publiquement aujourd'hui les protestants de toutes nuances. En agissant ainsi, M. Lecerf croit s'appuyer sur un semblant d'unité pulvérisé dès longtemps. Il n'est pas aisé de comprendre comment il lui est possible d'accommoder son formalisme suranné avec le christianisme expérimental, rationaliste, libéral et progressif de M. Coquerel, avec l'exclusivisme de M. A. Monod, avec l'arrogante théopneustie de M. de Gasparin, ou enfin avec la multitude des visées individualistes et des fractionnements piétistes qui pullulent en France parmi les protestants comme partout.

M. Lecerf fait partie de ces nombreux protestants pour lesquels nous avons fait d'immédiates réserves en analysant l'œuvre de M. Nicolas. Il est incontestable qu'il n'y a rien de commun entre le temps d'arrêt qu'il adopte et le socialisme. D'autres se sont chargés de pousser plus loin et de manifester dans toute sa clarté le principe de dissolution que renferme le libre examen; pour lui, son esprit a accepté d'autorité les formules d'un système chrétien auquel sa droite intelligence n'a prétendu ni rien ôter, ni rien ajouter. La génération de sa foi religieuse, aussi peu conforme qu'il est possible aux données protestantes actuelles, se défend par les mêmes arguments rationnels que les catholiques mettent en usage pour motiver leur adhésion au principe d'autorité dont pour eux l'Église est la personnification.

On n'est pas plus naïf que M. Lecerf touchant le fait de la génération de la foi par la Bible, et il est incroyable de constater à quel degré le préjugé de l'habitude et les notions de l'éducation ont fasciné son jugement, au point de le faire passer à côté de toutes les questions et de lui faire méconnaître les dissentiments véritablement sérieux. M. Lecerf parle de la Bible en général comme si elle était écrite en lettres de feu sur le firmament, en un langage inaltérable, visible à toute heure pour toutes les nations et tous les individus. La Bible, où l'a prise le protestantisme? il n'en dit rien. La Bible est-elle inspirée? Il l'admet d'autorité. Mais quelle est la version de la Bible qui est inspirée? Silence complet. Quand nous voyons chaque conviction protestante torturer à son tour le texte sacré et le vouloir contraindre, dans une traduction particulière, de produire un sens déterminé autre que celui de la Vulgate catholique, autre que celui des précédentes versions réformées, à bon droit nous donnons des marques de surprise. M. Lecerf se tait sur tout cela, il se contente de répéter, comme tous les protestants, que jusqu'au seizième siècle l'Église n'a rien compris à la Bible, qu'elle en a détourné le sens et qu'elle l'a célée au peuple chrétien.

L'Église catholique possède un corps de doctrine expressément défini qu'elle présente d'une main; de l'autre elle présente l'Évangile en disant : Les preuves, les fondements de ma doctrine sont dans le texte sacré; c'est l'Évangile qui est le garant et le témoin de ma parole, et il n'a été écrit que pour la confirmer. Les protestants, eux aussi, possèdent bien un ensemble de croyances, ou plutôt de répulsions anti-catholiques; cela est si vrai, que M. Lecerf essaie d'en donner le Symbole. Mais ils ne disent pas franchement : voilà ce que nous croyons; ils disent : prenez la Bible et formez votre foi, chacun à son gré. Toutefois, à la condition que vous n'y verrez ni ceci, ni cela, ni telle chose, ni telle autre que les catholiques admettent : C'est ce système injurieux pour le bon sens comme pour la droiture naturelle de l'esprit, que les catholiques repoussent. M. Lecerf aurait bien dû nous dire pourquoi il n'y a pas de convictions protestantes intrinsèques, et pourquoi le christianisme réformé ne s'enseigne jamais, même à des sauvages, sans que le catholicisme ne soit posé en antithèse?

Il y a là un fait préalable, capital, qui implique d'avance la culpabilité du protestantisme. La vérité chrétienne doit parler seule et de soi. C'est par la seule force de sa manifestation qu'elle a converti le monde. C'est en la manifestant de la sorte que nos missionnaires couvrent la terre de leurs œuvres, tandis que les missions protestantes ne sont que stériles avortements. C'est le propre des sectes de mettre toujours en avant leurs répulsions; le protestantisme, sous toutes ses nuances, n'a jamais failli à ce signe indélébile.

Il nous est donc impossible d'accepter comme exacte la définition que M. Lecerf donne de l'état actuel des croyances protestantes en France. L'auteur est un demeurant d'un autre âge; il en est au protestantisme d'il y a cent ans, et Dieu sait si les choses ont marché depuis ce temps-là! Sa définition peut avoir quelque vraisemblance dans le petit Consistoire de Caen; à coup sûr elle n'en revêt aucune à Paris, et encore moins à Genève. Que serait-ce, si nous allions en Angleterre, et surtout en Amérique, dans ce pandémonium des excentricités du libre examen! Aussi M. Lecerf laisse-t-il intact le point central de la thèse de M. Nicolas : l'Évangile en présence de l'interprétation individuelle. Or c'est là le vif du sujet.

M. Lecerf insiste beaucoup sur le défilé historique. A l'exemple de la plupart des protestants, le plus déterminant de ses motifs pour adhérer à l'Évangile réformé, c'est la répulsion fondée sur le préjugé de famille et d'éducation, sur le souvenir des mauvais jours endurés par les protestants français. Nous comprenons ces engagements et les respectons. Nous comprenons surtout à merveille avec quelle force ils doivent peser dans les convictions des masses; mais ce que nous comprenons aussi, c'est que des hommes de la valeur de M. Lecerf devraient, au temps où nous sommes, savoir se dégager de cette atmosphère de récriminations qui ne mènent à rien et où les représailles sont si faciles. Sachons envisager le problème de la religion dans l'intimité du phénomène et non point toujours à travers la mêlée confuse et trompeuse des événements humains. Vouloir à toute force, comme le font les protestants dans ce qu'ils appellent leurs justifications historiques, mêler à l'élément religieux ce qui est le fait de

l'homme, des temps et des circonstances, c'est se claquemurer volontairement dans un parti pris intéressé et dans une attitude complètement stérile. C'est vouloir faire durer la fumée du combat avec l'intention persévérante de rendre la lutte interminable.

Celui qui écrit ici ne fait nulle difficulté d'accorder à M. Lecerf satisfaction à l'endroit des déplorables conflits qui furent la conséquence de l'apparition de la Réforme en Europe. Il consent de grand cœur à détester tant d'horreurs, de quelle part qu'elles viennent ; mais à la condition toutefois d'envisager ces funestes événements au jour d'une histoire plus impartiale et plus dégagée de préjugés. Faisons trêve avec les réquisitoires mensongers des historiens du siècle passé. Sachons désormais ne pas trop séparer les guerres de religion de la trame des ambitions politiques ; mettons dans la balance les desseins particuliers des princes et apprécions les réactions des événements d'un pays sur ceux des royaumes voisins. Sachons, surtout en France, ne pas toujours mettre en cause l'Église catholique, son esprit et ses ministres, alors qu'il ne s'agit, en définitive, que de la frivolité, de la mollesse et du défaut d'élévation inné dans la triste race des Valois, ou de l'ambition si peu mesurée de François I<sup>er</sup>, ou de la cauteleuse irrésolution de Catherine de Médicis, ou de l'astuce diplomatique de Henri IV. Serions-nous catholiques parce que Catherine de Médicis et ses faibles enfants le furent, ou parce que Henri IV, contraint par l'héroïque résistance de la Ligue, a jugé expédient d'abjurer ? Pour nous, il ne nous vient pas à la pensée de rendre le protestantisme de M. Lecerf comptable de la religion d'une Élisabeth d'Angleterre, de cette reine qui prolongea jusqu'à l'âge des cheveux blancs la honte d'un célibat scandaleux, ou même de l'attitude religieuse du Béarnais dont nous parlions tout à l'heure. Comment justifier, de la part des ministres, cette perpétuelle évocation de la Saint-Barthélemy ? Ne faut-il pas avoir oublié tout sentiment de décence et de justice, pour employer aujourd'hui, dans la controverse, des armes pareilles ? La religion ne fut qu'un prétexte dans cette horrible collision de partis politiques arrivés au dernier paroxysme de la haine. D'ailleurs l'histoire, plus froidement écrite, désavoue les

exagérations sans nombre dont fourmille le récit huguenot (1).

Eh ! s'il ne s'agissait que de trouver des motifs de répulsion dans la conduite des protestants, combien n'en pourrait-on pas invoquer, à commencer par celui que partout ils furent les agresseurs et les occasions du conflit ? A Genève, dans le pays où Dieu nous a fait naître, au milieu des pénibles alternatives de la renaissance du catholicisme, on oublie trop que l'établissement de la Réforme ne s'accomplit qu'au prix de l'exil et de la ruine de plus d'un tiers des citoyens. Parce que nous, habitants des campagnes voisines, nous voilà reportés dans la ville par la force des événements, ne faut-il pas qu'on nous jette chaque jour à la tête l'épithète d'étrangers ! Que sont, en définitive, les protestants de Genève, si ce n'est une tribu d'étrangers qui se rassemblèrent sous la domination de Calvin et qui fondèrent leur nationalité de passage sur les ruines d'une population catholique chassée par la violence ? Quelles horreurs que celles qui légalisèrent l'adultère de Henri VIII ! Et dans cette France où le sentiment national réprouva toujours si hautement la Réforme, est-il juste de taire les

(1) Il est avéré aujourd'hui que la Saint-Barthélemy ne fut pas un projet longuement médité. L'intervention attribuée au nonce Salviati est un pur mensonge. Salviati était mort deux ans avant le massacre. Quant à la médaille frappée à Rome en mémoire de l'événement, rien n'autorise la polémique réformée à lui donner la portée que lui attribuent, au mépris de tout examen des faits et de toute pudeur historique, MM. Lecerl et Gasparin. Médicis ayant accompli son dessein, elle envoie à Rome, fait annoncer qu'on a découvert une conspiration des huguenots contre l'État ; qu'on les a prévenus ; qu'en on a fait bonne justice ; enfin, que le royaume et la catholicité tout entière viennent d'échapper au plus grand péril. Là dessus on se réjouit à Rome, et la médaille frappée devient l'acte le plus simple du monde. Le récit huguenot se concevait dans l'animosité des premières années. Aujourd'hui il ne trouve plus d'autre excuse que la préoccupation du fanatisme le plus obstiné. Cette persévérance revêt le plus odieux caractère, alors qu'à Genève, dans la chaire, dans les journaux, dans les brochures, des ministres agitent sans cesse devant le peuple les torches de la Saint-Barthélemy en insinuant : Voilà, protestants, le sort qui vous est réservé, si les catholiques arrivent à prédominer chez nous. Ajoutez à ces quelques traits le tableau du peintre Hornung, où sont représentés Catherine de Médicis accompagnée d'un *jésuite* et des dames de la cour, allant repaître ses yeux du spectacle des victimes du massacre, et vous aurez une idée de l'ignominie où descend chez nous le protestantisme faisant son apologie.

éléments de troubles, d'anarchie politique, révolutionnaires même, sans parler des violences en cent endroits commises qui signalèrent les partisans huguenots? Que l'histoire pèse ces alternatives, qu'elle juge les motifs, qu'elle apprécie les intentions, les connivences secrètes ou patentes, rien de mieux; mais qu'à l'heure où nous sommes, ces récriminations des partis servent de justification à une conviction religieuse, à une manifestation de conscience, cela nous paraît tout simplement une fin de non recevoir indigne d'un esprit sérieux.

Entre hommes de cœur, entre hommes soucieux de discerner la vérité, il s'agit d'apprécier des principes; il importe surtout d'étudier le mode de génération de la foi dans les âmes. L'attention se doit porter avant tout sur la place faite à la Bible comme organe unique de la vérité religieuse, ainsi que les réformés l'envisagent. Il s'agit d'apprécier la valeur du dogme du libre examen dans son action sur les individus et sur les masses. Il s'agit de savoir si cette application est sincère, si elle est praticable et si trop souvent elle ne rend pas les individus comptables des caprices et des volontés de ces génies enthousiastes, remplis d'eux-mêmes, dont le principe réformé autorise les entreprises. Voilà le lieu du débat, et l'on ne saurait méconnaître que M. Nicolas ne l'ait parfaitement indiqué. Si M. Lecerf peut reprocher à M. Nicolas un abus de l'instrument logique dont souvent il relève avec bonheur les entraînements exagérés, à son tour il donne le droit de lui dire qu'il fait défaut à ces questions fondamentales. Il s'agissait ici du libre examen aux prises avec la Bible, et non pas du protestantisme français immobilisé pour le service d'une thèse entre la confession de La Rochelle et les articles organiques qui ont réglé le culte protestant sous le Consulat. M. de Gasparin voit ici plus juste que M. Lecerf. Il sent tout ce que ces débats préliminaires ont de oisieux; il reconnaît que la société religieuse ne peut être constituée sans l'intervention du principe d'autorité, et il prend la peine d'étudier la question.

Les écrivains protestants, aujourd'hui, se posent en continuel champions de la liberté de conscience. En soi ce zèle ne serait que louable, si trop souvent il ne dissimulait l'intention de prendre des positions prétendues légales pour attaquer les catholiques

et se livrer, au sein des populations, à la propagande la moins digne d'estime. M. Lecerf atteste ne point vouloir s'associer à ces manœuvres qui ne concluent pour l'ordinaire, alors qu'elles réussissent, qu'à pervertir des catholiques au profit de l'incrédulité. Nous l'en croyons sur parole et n'insistons pas davantage. Il permettra cependant d'exprimer tout l'étonnement qu'on ressent en voyant un jurisconsulte comme lui employer son érudition à essayer de prouver que l'Église catholique seule a inspiré toutes les mesures de répression instituées contre les hérétiques depuis le règne de Constantin jusqu'à nos jours. Là dessus M. Lecerf de faire une charge à fond contre cette Église sanguinaire et de s'écrier qu'elle personnifie l'intolérance. Un esprit droit et mesuré a garde de s'engager en de pareils défilés. M. Lecerf en aurait dû laisser le privilège à la passion frénétique de M. de Gasparin. On sent tout d'abord, dans l'énoncé de ces thèses forcées, je ne sais quoi d'énorme qui blesse le plus vulgaire bon sens. Il est vrai, l'Église catholique a toujours assimilé l'hérésie à un crime, et elle n'a pas cru que ce crime fût passible d'une pénalité moins sévère que les attaques contre les intérêts matériels. En cela, si l'Église fut mal inspirée, il faut avouer qu'elle a eu de nombreux complices, à commencer par les protestants eux-mêmes auxquels, si la société est redevable de quelque chose, à coup sûr ce n'est pas du principe de tolérance religieuse; à commencer par ces rois et ces légistes dont M. Lecerf enregistre si complaisamment les édits contre l'Église. L'intolérance à l'égard des hérétiques était la règle du droit public de la chrétienté tout entière. Ce qu'il y a de certain, c'est que le principe moderne de tolérance et de liberté des cultes ne date que la révolution française, et que ce ne sont pas les pays protestants qui en ont inauguré le régime, pas même en Amérique. Le principe de la liberté des cultes est né de l'indifférence religieuse engendrée par le philosophisme. Les catholiques peuvent l'accepter, ils le doivent même; mais ils n'ont aucune raison de s'en louer, car il naquit d'une pensée qui leur était formellement hostile. Beaucoup d'entre nous s'en sont effrayés, et cela se conçoit; mais ces craintes doivent cesser; au grand étonnement de ses ennemis, l'Église a grandi et prospère sous le régime du libéralisme moderne,



de même qu'à l'abri du pouvoir. Ne regrettons pas l'ère de la protection, souvent elle était lourde en entraves pour les consciences ; ce qui ne veut pas dire que nous consentions à formuler aucun blâme contre une législation acceptée pendant tant de siècles par l'État laïque aussi bien que par l'Église. Les catholiques ne sont pas des sectaires nés d'hier et destinés à mourir demain. Ils sont les hommes de tous les temps et de toutes les circonstances. Ils existaient avant toutes les révolutions, et ils leur doivent survivre. C'est dire que si, d'une part, nous acceptons les temps nouveaux sans rechercher les hasards des équipées révolutionnaires, de l'autre, nous avons une lignée d'ancêtres spirituels que notre mémoire reconnaissante ne désavouera jamais, quelles que soient les circonstances périlleuses et mauvaises à travers lesquelles il ait plu à la Providence de la faire passer. La vie de ce monde est mêlée d'angoisses et d'incertitudes ; c'est le propre de la foi des chrétiens de traverser avec confiance ces contradictions et de s'y aguerrir. Il appartenait à des sectaires qui prétendent remplacer la foi ferme et confiante du chrétien par je ne sais quelle illumination soudaine venue d'en haut, de renier le passé de l'humanité et de déclarer que l'esprit de Dieu s'est retiré de la terre jusqu'au moment où ils auront pris la peine de naître. Ce courage-là, nous ne l'aurons jamais.

D'ailleurs, c'est dans la pratique qu'il faut juger ces modes de vivre si différents par leurs principes et si difficiles souvent à réaliser dans toute leur vérité. Qui oserait dire que l'Église, à une époque où la société spirituelle et la société temporelle confondaient leurs intérêts et leurs destinées, n'ait pas rendu un service signalé en armant le bras séculier contre les sectes monstrueuses des albigeois ? Partant du même principe, que M. Lecerf ne s'indigne-t-il de ce que les Papes aient soulevé la chrétienté contre les Sarrasins et les Turcs !

La société de nos jours, pour se défendre contre le socialisme, a certes été obligée de faillir au principe de tolérance, et ce n'est pas M. Lecerf vraisemblablement qui a songé à s'en plaindre. Si, par impossible, la secte des Mormons, cet ignoble rejeton du protestantisme américain, arrivait à étaler en pleine Europe ses mœurs musulmanes, il serait curieux de savoir ce que de-

viendrait, à leur endroit, le sentiment de la bénignité tolérante de notre adversaire. Rien n'est puéril comme cette manière de faire ainsi le procès aux époques et aux institutions, sans vouloir tenir compte des changements produits dans les mœurs, les courants des idées et les notions qui s'imposent aux esprits. Encore une fois, le protestantisme n'a rien à revendiquer ici. Qu'il cherche à se faire plus ou moins sournoisement une place au soleil, à la faveur du principe de tolérance que lui ont octroyé les révolutionnaires, dans le but bien avéré de ruiner l'Église catholique, rien de mieux, il est dans son droit; mais, à coup sûr, nous ne saurions lui accorder le mérite d'avoir pris l'initiative de la position. Ne le voyons-nous pas, au contraire, dans le cours des événements, bien loin de prendre l'initiative, céder partout à la force des choses, alors qu'il faut appliquer aux catholiques le principe moderne de la liberté des cultes? Ce n'est qu'en 1829 que l'Angleterre a accordé aux catholiques le droit de se dire citoyens de leur patrie, et depuis cette déclaration, combien de luttes encore qui témoignent de l'esprit d'intolérance! Quel scandale que ce débordement fanatique du peuple anglais, alors que le Souverain Pontife reconstitua la hiérarchie épiscopale en Angleterre! Voyez quel spectacle non moins odieux par son hypocrisie donne la Hollande dans des circonstances analogues. Et en Suisse, dans cette terre classique du libéralisme réformé, combien d'avaries n'a pas dû supporter l'Église catholique depuis vingt ans! La guerre du Sonderbund restera dans l'histoire comme un éternel opprobre attaché au nom protestant. Il existe d'ailleurs un pays où la force des événements n'a point encore prévalu contre le protestantisme, c'est la Suède. Nos vociférants de liberté de conscience devraient quelque peu prendre souci de ce royaume où l'on retrouve dans toute leur crudité les allures despotiques qu'on admirait il y a cinquante ans encore dans toute l'Europe réformée.

Les apologistes réformés ne sont donc nullement fondés à identifier la notion de la liberté des cultes avec l'avènement du protestantisme. Ils devraient se montrer plus soucieux de leur dignité. D'une part ils célèbrent sur tous les tons la victoire de la Réforme. L'avenir est à nous, disent-ils; partout les populations s'é-

branlent en notre faveur ; la réaction catholique n'est que pure émotion de surface ; le doute, mortel à la puissance de Rome, se glisse au sein de ses fidèles. D'autre part, ils ne cessent de crier à la persécution ; à les en croire, on leur interdit l'air respirable. Ces vociférations feraient plutôt songer à des battus qui demandent qu'on les veuille bien laisser vivre. Les airs de triomphe n'y font rien, le protestantisme ne peut se défendre de reconnaître qu'il est en contradiction, par ses principes, avec le sentiment conservateur qui a si fortement ressaisi les sociétés depuis les récentes crises révolutionnaires. Les progrès accomplis par le catholicisme dans le monde des intelligences, soit en Angleterre, soit en Allemagne, lui tiennent fort à cœur, et il se sent médiocrement rassuré par l'appui peu désintéressé qu'il trouve auprès des carbonari italiens, auprès des radicaux de la Suisse et des révolutionnaires de l'Europe entière. Ce mouvement de dépit a engendré une recrudescence de propagande. On combat avec rage et l'on pressent des luttes plus décisives encore. Eh ! si le protestantisme est si sûr de vaincre, qu'est-il besoin pour lui de prendre des airs d'opprimé ? ou plutôt serait-il avéré que ce tapage suscité à propos de liberté de conscience, n'est qu'un leurre, un trouble factice fomenté pour dissimuler les desseins de ses émissaires ? A Genève, l'attitude que nous venons de retracer ressort évidemment de l'examen de la situation.

En Angleterre, à Genève, en Allemagne, la position des catholiques se peut comparer à celle d'un soldat laissé pour mort sur le champ de bataille, qui aurait repris sa ligne et ferait de-rechef face à l'ennemi. Voilà ce que les protestants caractérisent en disant : Les Jésuites relèvent la tête, l'ultramontanisme se livre à ses empiètements habituels.

Par un abus de polémique qu'on regrette de trouver chez lui, M. Lecerf reproche à M. Nicolas de vouloir faire revenir la catholicité au moyen âge, et de pousser la société à l'extermination des protestants. Ces deux exagérations rentrent dans ce système familier aux apologistes réformés qui consiste à sonner l'alarme, à crier à la persécution, quand personne n'y songe, plutôt que de répondre franchement à la critique qui suscite leurs embarras. M. Nicolas n'a pas dit une seule fois qu'il souhaitât le retour du

moyen âge ; à l'exemple d'éminents historiens protestants et catholiques, il présente sous son véritable jour l'histoire d'une époque systématiquement méconnue et défigurée par les écrivains des derniers siècles. M. Lecerf doit en prendre son parti, les lauréats de l'institut de 1810 sont une monnaie qui n'a plus cours aujourd'hui ; si M. Villers revenait au monde, il passerait inaperçu et serait mis au rang des plus vulgaires déclamateurs. La science sérieuse qui se veut respecter ne ferait aucun état de sa personne.

Cette réforme, opérée par une école historique moderne, dérange quelque peu, nous en convenons, ce que le protestantisme appelle sa justification historique ; il est dur d'être à chaque instant convaincu d'ignorance ; il est pénible surtout d'être contraint de mettre au rebut des arguments si longtemps en usage. Nous concevons le malaise et le dépit que doivent éprouver des hommes tels que M. Lecerf, de se voir engagés dans les impasses désormais impraticables où leurs convictions s'étaient formées et se cantonnaient si paisiblement. Nous comprenons tout cela ; mais on comprend aussi que les catholiques, si longtemps menacés et bafoués au nom des lumières et du progrès, se montrent heureux de voir, en dernière analyse, ces progrès et ces lumières modernes démontrer qu'ils ont eu mille fois raison de ne faiblir ni dans leur foi, ni dans leurs espérances.

Voilà pour le moyen âge. Un mot sur l'extermination. Nous osons dire à M. Lecerf qu'il connaît mal l'état du protestantisme. Le dix-huitième siècle, pour le catholicisme comme pour les réformés, fut un temps de torpeur religieuse. Notre siècle, après avoir participé quelque temps de la même indifférence, voit dans les deux camps se produire un réveil religieux ; mais combien ils diffèrent ! Tandis que chez les catholiques la gravitation vers l'unité suprême est universelle ; tandis que l'Église, recueillant des âmes jusque sur les terres réformées, voit partout son autorité divine mieux comprise et plus respectée, chez les protestants, au contraire, le réveil ne conclut qu'à une dispersion des forces. Le principe du libre examen, greffé sur le rationalisme, a produit au sein de la réforme une telle division des esprits, que ses ministres ne la pouvant plus dissimuler, proclament que la diversité

de croyances est un bien et que Dieu la veut. Nous engageons M. Lecerf à lire, dans le dernier ouvrage de M. de Gasparin, le tableau de cette Babel d'opinions érigée par le principe protestant. Il trouvera moins extraordinaire alors que nous ayons suspecté ses délimitations surannées. Ce n'est pas à dire, pour cela, que nous ne le tenions pas pour un homme de fort bonne foi dans le temps d'arrêt où il demeure. Mais nous sommes à Genève et il est à Caen. Nous prétendons être mieux placé pour apprécier ce que vaut un peuple protestant. M. Nicolas s'est appliqué à mettre en relief la solidarité des doctrines réformées avec les abus du rationalisme moderne, dans les sciences philosophiques et dans les manifestations sociales et politiques. Cette solidarité importune M. Lecerf, qui s'écrie : Mais si nous sommes si mauvais, il faut nous exterminer. Chacun appréciera la valeur de la réponse.

Qu'il vienne en Suisse, il verra que si la synthèse établie par M. Nicolas paraît excessive en France, à Genève trop souvent elle se trouve justifiée. Il verra, dans le peuple protestant, les masses se faisant gloire d'être désabusées à l'endroit de toute religion, et le protestantisme réduit au rôle de drapeau politique, devenir le mobile qui engendre et nos fréquentes révolutions et nos crises interminables. Il y verra des ministres se faire les courtisans de la populace, fomenter la haine entre les citoyens, dans l'espérance chimérique de reconstituer la vieille nationalité calviniste, condamnée par les faits et mise à néant par ses propres enfants. Il y verra la bourgeoisie protestante s'allier à des socialistes déclarés, dans le but d'opprimer l'élément catholique. Il y verra ces mêmes ministres s'unissant aux plus infimes violences du radicalisme, ne pas rougir d'écrire dans leurs journaux (*Semteur* du mois de mai) que notre vénérable évêque était l'âme de la dernière insurrection de Fribourg. Il verra la renommée scientifique de Genève faiblir, les mœurs se perdre, un courant d'idées malsaines empruntées aux divagations rationalistes et panthéistiques de l'Allemagne frelater les intelligences. Il verra les jeunes gens, sur les bancs de l'école, abandonnés par leurs maîtres chacun à sa propre visée. Si, à travers cette confusion provoquée par la déchéance des grands principes d'autorité et

de respect, il discerne des groupes d'hommes dévoués au bien, s'efforçant de contenir ces éléments de dissolution, il les trouvera abattus, découragés, adhérant au protestantisme par nécessité plutôt qu'y ayant confiance, s'épuisant en stériles tentatives et le plus souvent obligés de subir la loi du nombre qui s'impose à eux par les clameurs de la passion et la prépondérance nécessaire du fanatisme sur une modération relative, ici d'ailleurs dépourvue de l'appui des principes.

Voilà ce que M. Lecerf verra dans la Genève protestante. S'il considère l'élément catholique de la population genevoise, il verra une minorité qui ne peut rien et qu'on accuse de tout. Les catholiques à Genève sont, depuis trente ans, le pivot autour duquel s'agit ce mélange de haine, de passions, de regrets impuissants, d'aveuglement fanatique, d'aspirations révolutionnaires qui donne une figure unique au protestantisme genevois. Ce qu'il y a de curieux, c'est que jusqu'à présent ce sont toujours des querelles intestines que les protestants vident à propos des catholiques. Il faut savoir, toutefois, qu'il y a 150 ans que dure le conflit. Des luttes sanglantes et la fusillade révolutionnaire décrétee dix ans avant qu'aucun catholique fût rentré dans Genève, attestent que si nous avons le regret de servir d'aliment et de prétexte à d'interminables rancunes, nous ne pouvons être accusés de les avoir fait naître. Ce qu'il y a de plus instructif, c'est que cette haine qui s'exhale sans cesse contre nous, ne parle jamais que le langage le plus libéral du monde; rarement elle s'exprime avec franchise; c'est toujours au nom de la liberté des cultes, de la liberté des opinions, de la liberté politique, de l'émancipation de la pensée, qu'on nous veut opprimer. Naguère un jurisconsulte du parti (M. J. H., dans le *Journal de Genève*) a longuement exposé une théorie en vertu de laquelle l'État doit accaparer l'influence religieuse et se faire protestant sous peine de mort. Le pouvoir civil devra se faire l'organe suprême et prépondérant de la religion, c'est-à-dire autoriser toutes les visées individuelles, les résumer dans le symbole le plus progressif et le plus latitudinaire; le symbole pourra être accepté par l'incrédulité la moins déguisée, comme par le plus enthousiaste mystique. Les catholiques seuls devront être traqués et blessés sur tous les points,

par le motif, affirme notre théoricien; qu'ils n'ont aucune notion de la vraie liberté, qu'ils ne sauraient jamais l'acquérir et qu'ils ne peuvent être reconnus comme fils légitimes de cette civilisation moderne et progressive dont le protestantisme introduisit dans le monde il y a 300 ans, le principe régénérateur. Soit dit en passant, l'apparition de pareilles doctrines doit donner moins de regret à ceux qui s'attardent dans la notion de la protection. Certes, voilà bien la preuve que les protestants et les révolutionnaires s'attendaient à voir l'Église catholique succomber sous le régime de la liberté des cultes. Voyant les faits mettre à néant ces espérances, nos adversaires inventent un système en vertu duquel la persécution permanente doit être le sort légal des catholiques. M. J. H. possède au moins la vertu de la franchise. Il ne saurait mieux faire pour flatter les passions protestantes de Genève. Quant aux révolutionnaires, il y a longtemps qu'ils appliquent, sans phrases, la doctrine du légiste réformé du *Journal de Genève*. Les Conseils de la Confédération Suisse n'oppriment-ils pas, depuis six ans, le canton de Fribourg, parce que, disent-ils, *les Fribourgeois sont des Jésuites, et que la liberté n'est pas due à ces gens-là*.

Pénétrant dans les détails intimes, M. Lecerf verrait cette population catholique de Genève systématiquement attaquée dans ses intérêts par une société secrète, l'*Union Protestante*. Il verrait le prosélytisme le moins respectable s'acharner sur les pauvres, tenter les consciences à prix d'argent, spéculant sur la misère pour obtenir des adeptes, et exerçant sur une grande échelle cet apostolat à l'égard des enfants, qu'il reproche si fort à M<sup>me</sup> de Maintenon.

Les protestants, dans leurs controverses, affectent de se comparer sans cesse aux peuples catholiques. Si l'orgueil trouve assurément son compte dans ces parallèles ridicules, la vérité utile en est habituellement exclue. Ils méprisent l'Espagne, dont ils ne savent rien, si ce n'est qu'elle refuse les Évangiles falsifiés de la Société Biblique. Ils évoquent l'Irlande, dont tout protestant devrait rougir de prononcer le nom. Pour nous, il a semblé plus expédient de ne pas aller si loin et de manifester simplement le spectacle qui se développe sous nos yeux. Certes, s'il fut un peuple frappé à l'effigie protestante, ce fut le peuple de Genève.

A l'époque de la Réforme, notre pays fut totalement transformé ; on fit table rase de toute institution antérieure ; la population fut renouvelée par les immigrations. Rien n'a comprimé le génie réformé dans son expansion. Peut-on dire qu'il ait donné lieu d'admirer une civilisation modèle et un développement politique digne d'être imité ? Voilà 150 ans que des partis acharnés divisent la république et que leurs collisions ensanglantent périodiquement le pavé de nos rues. Tous les genres de dissolution ont pénétré à Genève au point de vue politique. Il n'y a pas de peuple plus difficile à gouverner ; on n'en connaît pas où l'esprit révolutionnaire, du haut en bas de l'échelle sociale, ait davantage compromis le caractère national et contribué à établir dans les esprits les courants d'idées dissolvants. Comment se vivifiera cet organisme ébranlé jusque dans ses fondements ? nous ne savons. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'état actuel du protestantisme genevois fait la part grande à ces conclusions de M. Nicolas qui ont si fort ému M. Lecerf.

En France, la position est bien différente. Le protestantisme n'existe pas là comme corps de nation ; c'est un élément parasite fort disséminé dans le pays, dans l'immense majorité des cas peu perceptible, et dont, après tout, l'on s'occupe médiocrement. M. Lecerf se complait à dire que la population protestante est l'élite de la France. A ce propos peu modeste en soi, nous répondrons que la France ignore complètement son élite. A Paris, les protestants ont cela de commun avec les Juifs qu'ils occupent les premières positions financières de la capitale. Sans doute il y a dans ce monde de la Banque des existences très-honorables et utiles au pays ; mais à coup sûr, pour ne rien dire de plus, ce n'est pas par là que la France se régénère. Il y a à Paris une population relativement assez considérable. Il est incroyable de constater à quel point on en fait peu d'état, dans quel milieu de la société que ce soit. Cela vient de ce que là, comme dans le reste du territoire, les protestants, engrenés dans le mouvement général, ne peuvent que dans une mesure infiniment restreinte faire acte de visées particulières, et encore, à envisager les choses au point de vue d'ensemble, mettant à part des individualités distinguées, la plupart du temps fort respectueuses pour le catho-



licisme, on ne saurait nier que les courants d'idées, parmi les protestants français, ne soient mauvais. Grâce à leur petit nombre et à leur peu de cohésion, ces principes n'ont pu prévaloir qu'en faisant l'appoint des partis; mais on peut dire que les protestants ont des tendances révolutionnaires; plutôt, direz-vous, par opposition au catholicisme que par convictions formelles. Admettons la restriction. Il n'en résultera pas moins qu'ils ont favorisé à tous les chefs, depuis trente ans, le faux libéralisme, la philosophie anti-chrétienne et toutes les entreprises démagogiques contre l'Église. Dans les départements de la Drôme, de l'Hérault et du Gard, les populations protestantes rurales ont donné dans le socialisme le plus avéré. Depuis 89, les protestants ne peuvent se plaindre d'aucune infériorité vis-à-vis du reste de la nation; pourquoi donc se posent-ils toujours en mécontents et dans l'opposition? Blessant ainsi le sentiment national, ils autorisent les défiances dont ils sont l'objet.

Faut-il envisager les protestants de France plus expressément au point de vue religieux? En France, comme partout, le protestantisme pousse à la division et aux fractionnements confessionnels. Cette dispersion des forces serait encore bien plus grande, si, placés comme ils le sont vis-à-vis d'un gouvernement catholique, les protestants de France n'étaient, officiellement du moins, obligés de subir des règlements. Ces règlements octroyés par le pouvoir civil entretiennent, pour ainsi dire malgré eux, parmi les protestants, une sorte de cohésion. Eh bien! ces règlements, nécessaires à leur vie extérieure, sont entre eux l'occasion de mille disputes qui mettent à nu le néant de leurs principes. Cette année, les églises réformées de France sont en proie à une agitation de cette nature. Le troupeau en a pris occasion pour se diviser en deux camps. Il n'est bruit, dans toutes les églises, que de l'orthodoxie exclusive et inconséquente de M. Adolphe Monod, ou du libéralisme bien plus conséquent, mais aussi bien moins respectable, de la dynastie des ministres Coquerel; sans parler de M. Guizot qui, las de n'avoir personne à gouverner, n'aspire pas à moins qu'à imposer une direction suprême à ces intelligences livrées au vent du libre examen.

Ces quelques traits suffisent pour prouver que si les protestants

français ne trouvaient dans le pouvoir civil une barrière qui les contient, assurément ils constitueraient une nation aussi mobile, aussi irritable, aussi peu aisée à gouverner que leurs frères de Genève. On discerne en eux les mêmes éléments de dissolution. Aussi bien ne furent-ils pas mis en évidence chaque fois que les circonstances, les soustrayant à l'opposition, leur permettaient quelque spontanéité d'action. Que serait devenue la France, si le protestantisme n'eut pas été contraint, dans la personne de Henri IV, de plier devant le parti catholique? Fractionné en gouvernements divers, le royaume de saint Louis n'aurait jamais réalisé cette grandiose unité nationale qui lui donne une si grande place en Europe. En Hollande, pendant le refuge, les divisions n'éclatèrent-elles pas à l'instant, non-seulement sur la conduite à tenir touchant la politique, mais sur les matières doctrinales? La postérité ne lit guère les œuvres de Bayle et de Jurieu, mais elle conserve la mémoire de leurs étranges querelles. M. Lecerf, cramponné aux articles de la Rochelle, a jugé bon de ne rien voir de ces démêlés; mais personne ne trouvera extraordinaire que nous soyons moins réservé que lui.

Dans l'œuvre de M. Nicolas comme dans toutes les conceptions synthétiques qui s'imposent aux événements historiques et aux manifestations de l'esprit humain, il y a un côté extrême et forcé qui offusque la masse des esprits. Encore que l'on fasse des réserves, cette masse ne voit que les détails, et consent difficilement à se prêter aux interprétations systématiques de l'auteur. M. Nicolas a rencontré cette difficulté auprès de plusieurs catholiques; à plus forte raison devait-il la trouver chez les protestants. M. Lecerf se place parmi les opposants. Il est dans son droit; qu'il argumente sur des détails, rien de mieux; mais qu'il estime avoir répondu sérieusement à une œuvre considérable, en évitant la discussion de principe, c'est ce que nous ne pouvons lui accorder. Il aura beau faire, il aura beau se perdre en considérations sur les mérites des peuples réformés, il ne fera pas que le problème du principe d'autorité qui doit gouverner le monde ne soit la préoccupation des plus grands esprits dans son camp aussi bien que dans le nôtre. Nous avons pour garant de ces anxiétés des témoignages protestants au moins

aussi autorisés que le sien. L'unité, c'est la force, c'est la vie de l'humanité, et il éclate trop visiblement aux yeux d'un grand nombre que le protestantisme l'a compromise par les doctrines d'émancipation indéfinie qu'entraîne avec soi le libre examen, quelque soit l'horizon où la pensée de l'homme se veuille diriger.

## ÉTUDE LITTÉRAIRE

### SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Le fragment qu'on va lire est emprunté à *l'Histoire de la littérature française à l'étranger* (1), par M. Sayous. Nous avons hâte de montrer qu'à Genève les étroites rancunes de M. Gaberel ne font pas loi pour tout le monde, car M. Sayous est protestant et Genevois. Il n'est point exempt de préjugés anti-catholiques ; mais la droiture de son jugement et la distinction de son esprit l'emportent. Il sent qu'il y a tels hommes qui seront à jamais l'honneur de l'esprit humain, et qu'on ne les saurait méconnaître sans faillir à sa propre dignité. Or, saint François de Sales est un de ces privilégiés. C'est là, pour nous catholiques, une vérité banale ; mais il ne laisse pas que d'être intéressant de la voir proclamer avec autant de justesse que de goût par un écrivain réformé, et à l'heure même où, dans le camp où il se range, la passion prévaut à outrance à l'endroit des catholiques.

Il y a pour nous une sorte de nouveauté à voir ainsi apprécier saint François de Sales à un point de vue purement littéraire. Certes, ce côté de son génie n'a pas été méconnu par les hommes de foi qui font de ses œuvres leur aliment quotidien ; mais pour eux ce vêtement de la pensée est secondaire, en présence des travaux évangéliques du saint et de ses bienfaits spirituels. Il y a pour les catholiques une sorte de pudeur qui les empêche de

(1) Deux vol. in-8°. Paris 1853.

louer trop ce côté extérieur de l'homme dont il semble que les saints aient été si peu préoccupés. Ces dons du génie littéraire cependant ont une importance immense; ils assurent la durée des œuvres; ce sont eux qui imposent un relief si puissant aux expositions de la doctrine et qui communiquent à la parole humaine cette précieuse faculté d'atteindre les âmes à travers le temps et l'espace. Cet art de bien dire force l'admiration, il décide de la renommée, ces éléments si prépondérants sur le jugement des hommes; et il ne faut pas que Dieu lui ait attribué une médiocre valeur, puisqu'il a jugé bon d'orner de cette prérogative un si grand nombre de serviteurs de son Église si humbles dans leur vie et si glorieux devant la postérité. Que ceux donc qui seraient tentés de prononcer le mot de frivolité en parlant de cette étude, veuillent bien modérer leur sentiment et considérer qu'il n'est point si futile de pénétrer les secrets de cette langue exquise, de ce style si varié, si incisif, si déterminant, si persuasif du grand saint auquel ils sont redevables de tant de bonnes pensées et de si généreuses dispositions. Et il fallait justement que les qualités de l'écrivain fussent mises en lumière par quelqu'un à qui les autres mérites seraient d'autant plus étrangers. Qu'on réfléchisse à l'importance de ce consentement unanime des jugements humains. Cette adhésion d'esprits si divers autour d'une renommée imprime ce caractère d'homme universel que nous avons revendiqué pour l'apôtre du Chablais. Les grands écrivains sont ceux auxquels il a été accordé de proclamer les plus nobles, les plus belles pensées dans le plus beau langage possible. Or, n'est-ce pas un signe heureux que cet empressement du monde auprès d'un de ces hommes dont le siècle abandonnait le culte à la piété des chrétiens? Cette couronne poétique dont on se plaît à orner le front du saint évêque ne fera point pâlir celle de ses vertus.

D'ailleurs, c'est pour M. Sayous une bonne fortune que de trouver en son chemin cette admirable figure de saint François de Sales, et ne cherche-t-il point à dissimuler le contentement qu'il éprouve à ouvrir son histoire par le portrait de ce noble et charmant écrivain. L'évêque de Genève lui porte bonheur, car sans contredit cette étude est le morceau le plus achevé de son

livre, celui où son goût déploie le plus de finesse et de pénétration. Il n'aura pas souvent pareil bonheur pendant le long circuit qu'il a pris à tâche de parcourir sur ces frontières de la France littéraire qu'il a entrepris de nous faire connaître.

Ce n'est pas qu'il n'y ait rien à reprendre dans l'étude de M. Sayous; aussi en avons-nous supprimé plusieurs morceaux. Quand il abandonne le point de vue purement littéraire, trop souvent il devient superficiel. Parfois ses recherches portent l'empreinte d'une précipitation qui nuit à l'exactitude. Pour ces motifs, nous n'avons pas cité la biographie de saint François; elle donnerait lieu à trop d'observations de détail, d'ailleurs de peu d'intérêt. Des motifs plus sérieux nous ont fait écarter les pages où l'auteur raconte la liaison de François avec sainte Chantal. Ici M. Sayous non-seulement fait défaut à l'exacte vérité, mais encore il blesse trop notre sentiment catholique, quoique sans malveillance aucune, pour que nous n'ayons pas cru devoir protester. M. de Sainte-Beuve, qu'on ne taxera pas de rigorisme, a garde de s'exprimer de la sorte. Le sentiment catholique le préserve de donner une pareille fausse note.

Cet exemple, entre mille autres, prouve que chez les protestants la notion de la chasteté des âmes s'est altérée. Non pas que nous voulions dire que chez eux il n'y ait pas des exemples de mœurs irréprochables; mais il faut bien reconnaître qu'ils n'ont pas conservé la notion de cet idéal de pureté dont l'Église catholique place sans cesse sous les yeux de ses enfants les admirables délicatesses. C'est cette fleur de vertu qui resplendit en saint François de Sales. Nous la voyons briller en lui dans ses rapports avec son illustre coopératrice, plus qu'en nulle autre occasion de sa vie; aussi ne pouvons-nous accepter même le sentiment mondain avec lequel M. Sayous s'exprime un instant sur ce chaste lien. M. Sayous voudrait s'autoriser d'un passage de Bossuët pour assimiler la liaison de notre saint avec les errements du quiétisme. Le passage invoqué a complètement échappé à notre recherche, et nous ne craignons pas de dire que M. Sayous vraisemblablement s'est mépris sur la portée de quelques paroles du contradicteur de Fénelon. L'origine de tout ceci est que le protestantisme ne comprend rien à ces liens mystiques qui unissent entre elles

ces âmes d'élite qui ont si bien triomphé, par la lutte, des entraves de la concupiscence, qu'elles vivent dans des corps mortels comme si elles n'en avaient plus. Conséquence déplorable, mais nécessaire, de ses tristes blasphèmes contre l'état de virginité et l'auguste Mère de Dieu; de là cette infériorité visible de la femme à des degrés divers dans toutes les sociétés protestantes; de là le divorce et ses immorales conséquences. Que l'on compare seulement un instant la place tenue par la femme dans la société française, son influence au foyer domestique, dans le monde, dans les œuvres de miséricorde, avec quel pays protestant que ce soit, la différence est immédiatement sensible et ne connaît pas d'autre cause que le mépris de la virginité.

E \*\*\*.

« Le reste de la vie de ce grand prélat s'écoula dans l'administration difficile d'un diocèse pauvre et soumis aux contre-coups de toutes les vicissitudes politiques et militaires d'un apanage contesté, et de princes suspects à la France. Mais rien aussi dans sa carrière n'est plus grand et plus saint que la manière dont il accomplit son ministère épiscopal; il doit être permis dans une histoire littéraire d'ajouter que nulle part sa noble figure n'apparaît plus poétique. On aime à se le représenter dans ce cadre pittoresque des montagnes et des glaciers de la Savoie, où l'in-fatigable pasteur, à pied, dans des lieux sans chemins, sautant de rochers en rochers, allait porter aux pauvres habitants sa parole affectueuse, son regard paternel, et aux religieux dispersés dans les abbayes de ces hautes solitudes, l'exemple de son courage, l'amour de la règle et des vertus cénobitiques. Ces rocs plus qu'agrestes, ces bois profonds, qui couvraient la plus grande partie de son diocèse, n'étaient pas pour lui sans attrait; on sent bien dans ses écrits qu'il aimait cette nature et qu'elle avait pour lui une beauté attendrissante.

Les spectacles paisibles de la campagne le reconfortaient de bien d'autres lassitudes que les fatigues de ces courses pastorales. François, en effet, s'était donné une tâche qui devait rencontrer toutes les résistances qu'on soulève, lorsqu'on entreprend d'imposer aux hommes l'esprit d'exactitude et d'obéissance. Il

savait et n'oublia jamais que la réformation était sortie du désordre et de l'ignorance des religieux et des prêtres, et il ne voulait pas souffrir que son diocèse, placé sous le regard des austères réformés de Genève, pût leur fournir l'occasion de comparaisons déshonorantes pour le catholicisme. Il veilla avec rigueur à restaurer la sévérité de la règle dans les monastères où la discipline était relâchée; quant à la prêtrise, il ne la conférait que sur preuves suffisantes. « Je puis vous dire, écrivait-il à ses curés, je puis vous dire avec vérité qu'il n'y a pas grande différence entre l'ignorance et la malice, quoique l'ignorance soit à craindre si vous considérez qu'elle n'offense pas seulement soi-même, mais qu'elle passe jusqu'au mépris de l'état ecclésiastique. Pour cela, mes très-chers frères, je vous conjure de vaquer très-sérieusement à l'étude, car la science à un prêtre, c'est le huitième sacrement de la hiérarchie de l'Église, et son plus grand malheur est arrivé de ce que l'arche s'est trouvée en d'autres mains que celles des lévites. C'est par là que notre misérable Genève nous a surpris. »

Au milieu de ses travaux, François de Sales, inépuisable en conseils et en consolations, prodiguait à une foule de personnes des lettres destinées à les consoler ou à diriger leur âme dans les voies de cette dévotion qu'il a enseignée dans son *Introduction à la vie dévote* et son *Traité de l'amour de Dieu*. C'est par ces deux ouvrages et par sa correspondance que l'évêque de Genève, évêque avant tout, appartient à l'histoire littéraire; c'est là qu'il faut chercher l'écrivain.

Un gentilhomme de la famille du prélat, le baron de Charmois, avait une femme jeune, belle et fort engagée dans le monde. Un jour, M<sup>me</sup> de Charmois, entendant prêcher l'évêque de Genève, se sentit un violent désir de donner son cœur à la piété. François de Sales, qui était son directeur naturel, fut touché de cette ardente soif de dévotion, et il écrivit à l'usage de sa parente une suite de directions familières, propres à l'introduire à cette vie si désirée. Deux ans après, la baronne, éloignée alors d'Annecy, ayant montré ses cahiers à son confesseur, celui-ci, dit-on, écrivit à l'évêque et « ne le laissa pas en repos qu'il ne lui promit de reprendre en œuvre ces précieuses instructions et



de les donner au public (1). » Telle fut l'origine de l'*Introduction à la vie dévote*, ouvrage qui, à entendre François, n'était qu'un amas sans ordre d'avertissements de bonne foi. Il y a, dans ce petit livre, bien plus de méthode que l'auteur n'en veut avouer. Ce n'est pas une méthode scholastique, c'est la propre méthode que l'évêque suivait pour la direction des âmes.

Sa *Philothée* (M<sup>me</sup> de Charmoisy), car c'est à une femme que François adresse ses conseils et il veut bien qu'on le sache, *Philothée* n'en est qu'au désir d'arriver à l'amour de Dieu. Le premier soin de son maître en cet art de l'amour divin est de convertir ce simple et naissant désir en résolution parfaite, et il y conduit doucement Philothée par une série de pieux exercices et de méditations qui, épurant et vivifiant l'âme, élèvent de degré en degré l'entendement et la volonté, jusqu'à ce qu'enfin une confession et une protestation générales ouvrent au disciple l'entrée du saint amour par la communion. Mais il n'est pas au terme; afin d'arriver à cette dévotion qui est comme « la crème de la charité, » il faut s'approcher plus près de Dieu pour se confondre avec lui par l'amour. Deux moyens conduisent à cette haute fin : les sacrements, par lesquels Dieu lui-même vient à sa créature; l'oraison, par laquelle il attire son cœur à lui.

Ce n'est pas tout : lorsqu'on est entré dans ces voies sacrées, il s'agit de n'en plus sortir et d'y marcher en avant; le poursuivant de la vie dévote n'y réussit qu'en remportant des victoires répétées sur les ennemis qu'il rencontre sur son chemin. C'est à fortifier l'âme dans toute la conduite de la vie terrestre, à la rafraîchir quand surviennent les aridités inévitables, que François de Sales consacre le reste de ses instructions : il fait pénétrer les chaleurs vivifiantes de la dévotion dans les réalités de l'existence quotidienne, et réchauffe la volonté sans lui ôter la liberté de ses mouvements.

A toutes les pages de cette partie du livre se fait sentir une admirable intelligence de la nature humaine; François de Sales apparaît là comme le moraliste par excellence de la spiritualité.

(1) Le *Véritable esprit de saint François de Sales*, par l'abbé de Baudry, t. I, p. CLI. Paris et Lyon, 1846.

N'est-ce pas aux sources mêmes de notre vie morale qu'il a trouvé cette pratique de l'oraison mentale qui fait circuler dans toutes les facultés de l'âme, placée par cet effort en présence de Dieu même, une sorte de sainteté féconde qui se répandra de là, « si le vase n'est pas trop secoué, » dans les pensées et dans les actes de la créature ?

C'est en effet le caractère bien particulier de la méthode du saint évêque, de tenir soigneusement compte des situations et des obligations de la vie civile et d'y accommoder la dévotion, laquelle, selon lui, sera toujours belle et bonne quand elle sera l'expansion affectueuse et vive d'une âme réchauffée par l'amour divin :

« Dieu commande en la création aux plantes de porter leurs fruits chacune selon son genre ; ainsi commande-t-il aux chrétiens, qui sont les plantes vivantes de son Église, qu'ils produisent des fruits de dévotions, un chacun selon sa qualité et vocation. La dévotion doit être différemment exercée par le gentilhomme, par l'artisan, par le valet, par le prince, par la veuve, par la fille, par la mariée ; et non-seulement cela, mais il faut accommoder la pratique de la dévotion aux forces, aux affaires et aux devoirs de chaque particulier. Je vous prie, Philothée, serait-il à propos que l'évêque voulût être solitaire comme les chartreux ? Et si les mariés ne voulaient rien amasser non plus que les capucins, si l'artisan était tout le jour à l'église comme le religieux, et le religieux toujours exposé à toutes sortes de rencontres pour le service du prochain comme l'évêque, cette dévotion ne serait-elle pas ridicule, dérégulée et insupportable ? Cette faute néanmoins arrive bien souvent ; et le monde, qui ne discerne pas ou ne veut pas discerner entre la dévotion et l'indiscrétion de ceux qui pensent être dévots, murmure et blâme la dévotion, laquelle néanmoins ne peut mais de ces désordres (1). »

La dévotion doit donc tout animer et tout rendre aimable : sans elle, par exemple, l'homme dans la communauté du mariage n'est qu'un « animal sévère, âpre et rude ; » mais indiscrète,

(1) *Introduction*, chap. III.

elle manque son but. Montaigne haïssait qu'on tracassât les Saintes Écritures par les tables et cuisines. François de Sales, qui a lu ce mot et le répète quelque part, n'aime point qu'on parle de Dieu à tout propos, parce qu'il y a grand risque alors qu'on ne le fasse sans attention et dévotion véritable. « Ne parlez donc jamais de Dieu ni de la dévotion par manière d'acquit et d'entretien, mais toujours avec attention et dévotion : ce que je dis pour vous ôter une remarquable vanité qui se trouve en plusieurs qui font profession de dévotion, lesquels à tous propos disent des paroles saintes et ferventes par manière d'entregent, et sans y penser nullement ; et après les avoir dites, il leur est avis qu'ils sont tels que les paroles témoignent. Ce qui n'est pas. »

Aux yeux de François de Sales, cette piété machinale n'est que le pédantisme de la dévotion, et il ne fait guère plus d'état des protestations de contrition et d'anéantissement. C'est la douceur qui est la compagne et le signe de l'humilité sincère ; bien plus, selon lui, elle est le chemin de la bonne repentance, car le cœur a moins besoin d'être gourmandé que pris en compassion. L'amour divin ne va pas à remplir l'âme fidèle d'une basse et grossière frayeur, mais d'allégresse. Au contraire, fait-il remarquer, « saint Romuald et saint Antoine, sont extrêmement loués de quoy, nonobstant toutes les austérités, ils avaient la face et les propos ornés de joie, gaieté et civilité. » Pas de trouble donc, pas d'emportements, répétait souvent François de Sales à une de ses plus chères disciples en la vie dévote : « il ne faut point trop pointiller en l'exercice des vertus : il y faut aller rondement, franchement, naïvement, à la vieille française, avec liberté, à la bonne foi, *grosso modo*. C'est que je crains l'esprit de contrainte et de mélancolie. Non, ma chère fille, je désire que vous ayez un cœur large et grand au chemin de Notre Seigneur, mais humble, doux et sans dissolutions (1). »

Dès son apparition, l'*Introduction à la vie dévote* eut en France un succès universel, et les éditions se succédèrent rapidement (2).

(1) Lettre LXXVIII à M<sup>me</sup> de Chantal.

(2) On raconte que le libraire, en reconnaissance du bénéfice considérable qu'il avait fait par la vente de l'*Introduction à la vie dévote*, fit exprès le

C'était un événement de grande conséquence qu'un tel livre, et le catholicisme put s'en réjouir profondément. Les savantes controverses de Bellarmin lui avaient été d'un bien moindre secours; elles avaient, sans doute, dressé à la discussion théologique un clergé qui se trouvait en face de forces supérieures; mais, du premier coup, l'*Introduction* pouvait faire des conquêtes à une religion dont la pratique était présentée sous des formes si aimables et presque riantes. Qui croirait que les doux conseils à Philothée ont eu du rapport à la politique? Cela est toutefois, et demande à être expliqué.

L'établissement de Henri IV sur le trône de France, cet établissement si ardemment désiré par les réformés du royaume et du dehors, n'est pas une date heureuse dans l'histoire de la réformation française. L'édit de Nantes, en faisant aux protestants une position politique à part, les condamnait à l'hostilité inévitable de la royauté et de ses conseils, de même que le prix auquel Henri IV avait payé sa couronne devait l'aigrir contre ses coreligionnaires. Il y parut bientôt. La séduction que le nouveau souverain de la France employa avec tant d'adresse et quelquefois avec si peu de secret pour gagner à son exemple ses amis et serviteurs d'autrefois, n'était pas seulement un expédient politique; le roi était bien aise d'infliger ces humiliations à ces bons huguenots dont il savait ou devinait les reproches. Les politiques qui avaient exigé l'abjuration du Béarnais avaient bien compté affaiblir par là les réformés; mais personne n'avait prévu quel dangereux ennemi la cause du protestantisme français allait trouver dans le cœur d'un prince tout à l'heure encore son défenseur et son chef. Nulle occasion d'amoindrir les appuis naturels de ses sujets réformés, sans nuire toutefois à sa politique générale, ne fut manquée par le spirituel monarque, et les plus grands adversaires du calvinisme trouvèrent toujours en lui un protecteur secret ou déclaré. François de Sales lui plaisait singulièrement par cet endroit (1), et l'*Introduction à la vie dévote* dut le met-

voyage d'Annecy pour offrir en don à l'auteur une somme de quatre cents écus d'or. (*Mémoire de la Société académique de Savoie*, t. II, p. 152.)

(1) Il essaya tout pour le garder en France, à la grande inquiétude du duc

tre encore plus avant dans son estime ; car parmi les gentilshommes calvinistes sollicités à l'abjuration de leur foi, le petit livre servit d'occasion à plus d'une défaite.

Par un résultat plus général, l'œuvre de l'évêque savoisien, en réchauffant aux ardeurs d'une dévotion tendre le zèle religieux des gens du monde, raffermis à sa base la société catholique, qui ne s'était guère soutenue au seizième siècle que par le fanatisme ou par les armes. Au fond, il y avait plus de rapport que n'en voulaient et qu'aujourd'hui même n'en voudraient reconnaître protestants et catholiques, sinon entre la manière générale dont la réformation pratiquait la piété, et la dévotion de saint François de Sales, du moins entre les conséquences morales de ces deux méthodes. La piété des réformés, leur amour de Dieu, pour n'être pas celui des « amoureux qui ne trouvent point d'arbre sur l'écorce duquel ils n'écrivent le nom de ce qu'ils aiment, » se manifestait dans la prière avec autant d'énergie qu'en pouvait apporter Philothée à l'oraison mentale ; et quoique avec une autre attitude d'âme, ils ne se tenaient pas moins continuellement en présence de Dieu, pas avec moins d'assurance sous sa droite. Mais on ne vit pas alors, et les protestants trop prévenus n'imaginèrent pas de reconnaître ni de faire remarquer à l'honneur de la réformation, que François de Sales, par le caractère purement spirituel de sa dévotion, entraînait largement dans l'esprit du protestantisme en avouant cette conformité. Une divergence profonde, du reste, subsistait dans les sources mêmes des deux croyances ; jamais le spiritualisme d'un protestant ne ressemblera dans son expression au spiritualisme d'un catholique ; jamais un protestant n'aurait imaginé d'appeler, comme François de Sales, la pureté, *cette blanche vertu de l'âme*. Toujours est-il qu'en définitive, sa *Philothée* à la main, François de Sales allait au-devant du calvinisme ébranlé dans sa foi particulière et faisait la moitié du chemin, puisqu'il semblait abandonner, n'en par-

de Savoie, qui surveillait son évêque d'un œil jaloux, et le punissait de la faveur de Henri par mille vexations ; aussi François de Sales s'ouvrant en secret à la mère Angélique sur son maître, le lui représentait comme un prince très-habile, et un perdu selon Dieu. *Port-Royal*, t. I, p. 274.

lant guère, le côté romain et papal, dirai-je, de sa religion, c'est-à-dire ce qui en elle avait soulevé la réformation, et choquait le plus les protestants. A cet égard, l'*Introduction à la vie dévote* fut au commencement du siècle ce que fut au milieu l'*Exposition de la foi catholique*, et eut des effets tout semblables. Les gens très-nombreux en toute Église, qui croient en gros, d'autorité, et sans besoin d'approfondir leurs propres dogmes, n'ont contre la religion dont ils ne sont pas que des préventions, ou si l'on veut, des préjugés. Cela est sans doute une barrière très-solide ; mais qu'on ménage leur susceptibilité sur ces points, qu'on leur rejette dans une ombre adoucie les objets et les idées qui les heurtent, ils se laissent apaiser, se trouvent bientôt tout portés sur l'autre bord, et, les circonstances aidant, y restent sans difficulté. C'est l'histoire de beaucoup de conversions sous Henri IV et sous Louis XIV : c'est aussi un chapitre à ajouter à l'histoire des effets de la réformation sur le catholicisme.

La spiritualité répandue dans tout le livre de l'*Introduction* s'y définissait, ce semble, avec assez de clarté. Cependant François de Sales pensa que, suffisante pour le commun des fidèles, sa doctrine laissait à désirer en approfondissement pour les amateurs d'une perfection encore supérieure ; et à peine *Philothée* avait-elle paru, qu'il se mit à son livre de l'*Amour de Dieu* ; il y travailla par intervalles l'espace de huit années. L'*Introduction* est de 1608, le traité de l'*Amour de Dieu* parut en 1616. Ce livre est en effet un traité de dévotion, de dévotion transcendante, de théologie passablement mystique, mais non toutefois à l'usage des seuls théologiens ; car l'auteur veut par-dessus tout faire comprendre et goûter aux esprits de son temps les doctrines exposées avant lui par tant de saints hommes et de pieuses femmes qui ont excellé à peindre les célestes passions de l'amour sacré. « Certes, ajoute-t-il, j'ai eu en considération la condition des esprits de ce siècle, et je le devais ; il importe beaucoup de regarder en quel âge on écrit. » La réflexion est bien digne d'un esprit si pénétrant ; mais s'il est très-vrai que les cœurs n'ont pas à toute époque les mêmes besoins, ni les intelligences les mêmes voies et les mêmes doutes, il est certain aussi que les voies mystiques ne conviennent jamais qu'à un très-petit nombre

d'esprits, et le siècle ne devait rien faire de ce livre. L'aimable écrivain s'y était appliqué pourtant et surpassé quelquefois ; et malgré ses défauts, le *Traité de l'amour de Dieu* est en tout une œuvre belle de composition et de style. L'ordre de déduction, les définitions, tout cela est ferme et lumineux. Les premiers chapitres surtout, consacrés à la description des divers degrés de l'affection spirituelle, sont d'une remarquable précision, et prouvent singulièrement que François de Sales n'aurait eu nul besoin, pour exprimer ses hautes pensées, du luxe de comparaisons délayées en allégories, dans lequel il se jette quelquefois sans mesure. En général, dans ce livre, et c'en est la faiblesse, il a outre ses qualités naturelles. Son tact s'est émoussé à force de manier ces mêmes sujets, et son regard à force de les approfondir. On ne s'attache pas impunément à un seul ordre d'idées et de travail, lors même qu'on y excelle ; faute de porter quelquefois sa vue sur d'autres espaces et son esprit sur d'autres vérités, on finit par méconnaître les proportions des idées, et par déformer les contours en les reculant. C'est ce qui est arrivé à François de Sales ; ainsi la méditation est devenue le « ruminement mystique requis par une des dévotes bergères de la Salamite ; » et c'est un bizarre chapitre que celui où il est traité « de l'écoulement ou liquéfaction de l'âme en Dieu. » S'égarant en sa propre doctrine, François va jusqu'à raconter beaucoup d'histoires étranges de gens morts d'amour divin, et la légende plus que singulière de Philippe Néri, auquel « l'amour sacré élargit le cœur, si bien qu'il rompit la quatrième et la cinquième côte, ce qui le rafraîchit (1). » Ainsi encore la méthode de l'évêque de Genève pour se perfectionner en l'amour divin, glisse quelquefois dans de vaines curiosités ; alors elle dégénère en un art humain presque mécanique, et s'abaisse jusqu'aux tours de force. Cette espèce de corruption explique le choix et l'insistance de certaines comparaisons, comme l'abus de certaines expressions que l'auteur appelle fort bien des mots amoureux, excès ordinaires aux livres de dévotion affective, mais dont l'*Introduction* était relativement beaucoup plus sobre.

(1) Liv. VI, chap. xv.

Et malgré ces écarts, comme je le disais, il y a d'excellentes pages dans ce livre; à côté de comparaisons indiscretes ou poursuivies jusqu'à la fatigue, on rencontre des traits charmants, des images heureuses. Tel est ce thème d'une exclamation d'ailleurs trop longue, qu'inspire à l'amoureux penseur la louange de Dieu célébrée par le Sauveur lui-même :

« Celui qui le matin ayant ouï assez longuement entre les bocages voisins un gazouillement agréable d'une grande quantité de serins, linottes, chardonnerets et autres tels menus oiseaux, entendrait enfin un maître rossignol, qui en parfaite mélodie remplirait l'air et l'oreille de son admirable voix, sans doute qu'il préférerait ce seul chantre bocager à toute la troupe des autres. Ainsi, après avoir ouï toutes les louanges que tant de différentes créatures, à l'envi les unes des autres, rendent unanimement à leur Créateur, quand enfin on écoute celle du Sauveur, on y trouve une certaine infinité de mérite, de valeur, de suavité qui surmonte toute espérance ou attente du cœur; et l'âme alors, comme réveillée d'un profond sommeil, est tout à coup ravie par l'extrémité de la douceur de telle mélodie.

» Hé, je l'entends, ô la voix, « la voix de mon bien-aimé! » voix reine de toutes les voix, voix au prix de laquelle les autres voix ne sont qu'un muet et morne silence (1). »

Tout le long du traité se présentent, en manière d'exemples et de paraboles, des récits tantôt légendaires, tantôt historiques, quelquefois aussi des souvenirs personnels, et ce sont toujours d'agréables rencontres, car François de Sales raconte avec une grâce particulière plus simple que ses comparaisons : en cela il est de son pays, car le Savoisien aime à conter et conte bien. Parmi les meilleures de ces saintes anecdotes, j'aimerais à citer celle de la conversion de saint Pacôme, qui « lors encore tout jeune soldat, entendant parler pour la première fois de l'aimable loi du Sauveur, pria Dieu de lui donner connaissance de sa divinité. » Il n'y a pas moins de charme dans le récit de la nuit

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, l. V. chap. II.



de Noël que saint Bernard, encore jeune garçon, passa à Châtillon-sur-Seine.

On a vu, dans l'*Introduction*, François de Sales déployer au besoin la pénétration, et quelque peu la malice d'un moraliste très-fin; on le retrouve ici encore sous cet aspect, comme dans ces traits qui rappellent la manière de Montaigne :

« Il y a des esprits actifs, fertiles; il y en a qui sont souples, repliants, et qui aiment grandement à sentir ce qu'ils font, qui veulent tout voir et éplucher ce qui se passe en eux, retournant perpétuellement leur vue sur eux-mêmes pour reconnaître leur avancement. Il y en a encore d'autres qui ne se contentent pas d'être contents, s'ils ne sentent, regardent et savourent leur contentement; et sont semblables à ceux qui, étant bien vêtus contre le froid, ne penseraient pas l'être, s'ils ne savaient combien de robes ils portent; ou qui, voyant leurs cabinets pleins d'argent, ne penseraient pas être riches, s'ils ne savaient le compte de leurs écus. »

En général, la prédication habituelle de l'évêque savoyard était tout à fait dans la manière de ses livres. Il s'adressait à un auditoire de Philothées. Les grands mouvements, l'ordre habile, l'énergie croissante, rien de ce qui produit la force oratoire n'était son fait; mais dans la chaire il apportait, pour suppléer à ces dons, une douce chaleur, infiniment d'esprit et l'accent d'une voix attirante. On se représente très-bien que les discours de François de Sales devaient animer les cœurs d'un entrain allègre vers la piété; et en faut-il davantage, après tout, pour l'éloquence pastorale? Il ne le pensait pas, et l'a bien exprimé dans un court traité de prédication qu'il esquissa rapidement à l'évêque de Bourges, un frère de M<sup>me</sup> de Chantal; excellent manuel trop peu connu, et où les judicieux conseils ne manquent pas.

De tout ce qu'a écrit saint François de Sales, rien n'est plus répandu que ses *Lettres* : les protestants les lisent en faisant un choix, car toutes ne sauraient leur convenir; mais dans les unes comme dans les autres la piété tout aimable et chaleureuse, la grâce, que dirai-je? l'esprit, et enfin cette causerie familière, où l'évêque laisse aller sa plume, ont un charme singulier, et ja-

mais cœur affligé ou abattu ne dédaignera les consolations et les encouragements qu'on puise à cette lecture.

Édification et doctrine à part, c'est dans les *Lettres* de François de Sales que son style comme sa piété a toute l'allégresse, le tour vif, la grâce caressante, amoureuse, et la coulante abondance qui mettent sa prose parmi les meilleurs styles contemporains. C'est là aussi qu'on saisit au naturel les vertus saintes et les faiblesses plus humaines de cette âme, amoureuse de Dieu parce Dieu seul pouvait remplir l'immense ardeur de son amour. La maison de Sales portait pour devise dans ces armes ce cri des chevaliers : *M'amour, m'amour !* François, son plus illustre rejeton, n'en aurait pas cherché un autre. Nous savons, par l'évêque de Belley, comment deux passions lui avaient donné surtout grand'peine à dompter, la colère et l'amour, et comment il était venu à bout de l'amour en lui donnant le change ; car, disait-il, « l'âme ne pouvant être sans quelque sorte d'amour, tout le secret est de ne lui en promettre que de bon, de pur, de saint, de chaste et de bonne renommée. » Quand le bon évêque de Belley aurait inventé ce souvenir du « bienheureux, » ainsi qu'il lui est arrivé quelquefois, ce ne sont pas les lettres du saint qui lui donneraient un démenti. Celles entre autres qu'il adressait à M<sup>me</sup> de Chantal sont d'un ton et d'un caractère qui expliquent bien des choses dans les reproches que le goût, autant qu'une piété sévère, peut adresser au style mystiquement amoureux de l'*Introduction*.

En 1604, prêchant le carême à Dijon, François de Sales reçut la confession et devint bientôt le directeur préféré de l'aïeule célèbre de M<sup>me</sup> de Sévigné, Françoise Frémiot de Chantal. M<sup>me</sup> de Chantal était veuve depuis peu ; son mari, tué à la chasse par un ami, l'avait laissée avec cinq enfants. Elle avait alors trente-deux ans et François trente-sept.

Ces *Lettres* sont, à plus d'un égard, les *confessions* de saint François de Sales ; l'on peut y suivre les aventures de sa tendre et belle âme, l'histoire de ses ardeurs, de ses ralentissements, et enfin des peines et des douceurs de sa carrière épiscopale. Ce n'est point ici le lieu de retracer cette histoire ; ce sera assez de donner, par quelques citations, une idée de ces espèces de mé-

moires épistolaires. Je chercherai de préférence dans les lettres écrites par François à M<sup>me</sup> de Chantal pendant une de ses tournées pastorales dans son diocèse. Qui voudra savoir ce qui manque à *Jocelyn* pour être la figure vraie du sacerdoce, n'a qu'à suivre le pasteur dans ses montagnes de Savoie.

Il s'achemine vers la vallée de l'Arve.

« Je me porte bien, dit-il, ma chère fille, parmi une si grande quantité d'affaires et d'occupations qu'il ne se peut dire de plus. C'est un petit miracle que Dieu fait ; car tous les soirs quand je me retire, je ne puis remuer mon corps ni mon esprit, tant je suis las partout, et le matin je suis plus gai que jamais. D'ordre, de mesure, de raison, je n'en tiens point du tout maintenant : car je ne vous saurais rien dissimuler, et cependant me voilà tout fort, Dieu merci.

» O ma chère fille, que j'ai trouvé un bon peuple parmi tant de hautes montagnes ! quel honneur ! quel accueil ! quelle vénération à leur évêque ! Avant-hier j'arrivai en cette petite ville tout de nuit ; mais les habitants avaient fait tant de lumières, tant de fêtes, que tout était au jour. Ah ! qu'ils mériteraient bien un autre évêque ! »

Le voici parmi les glaciers de Chamounix :

« J'ai vu ces jours passés des monts épouvantables, tout couverts d'une glace épaisse de dix ou douze piques de haut. Mais, ma chère fille, ne vous dirai-je pas une chose qui me fait frissonner les entrailles de crainte, chose vraie ? Devant que nous fussions au pays des glaces, environ huit jours, un pauvre berger courait çà et là sur les glaces pour recouvrer une vache qui s'était égarée, et, ne prenant pas garde à sa course, il tomba dans une crevasse et fente de glace de douze piques de profondeur. On ne savait ce qu'il était devenu, si son chapeau, qui à sa chute lui tomba de la tête et s'arrêta sur le bord de la fente, n'eût marqué le lieu où il était. O Dieu ! un de ses voisins se fit dévader avec une corde pour le chercher, et le trouva non-seulement mort, mais presque tout converti en glace ; et, en cet état, il l'embrasse, et crie qu'on le retire vivement, autrement qu'il

mourra du gel. On le tira donc avec son mort entre ses bras, lequel après il fit enterrer.

» Quel aiguillon pour moi, ma chère fille ! Ce pasteur qui court par des lieux si hasardeux pour une seule vache ; cette chute si horrible que l'ardeur de la poursuite lui cause, pendant qu'il regarde plutôt où est sa quête, et où elle a mis ses pieds, que non pas lui-même où il chemine ; cette charité du voisin qui s'abîme lui-même pour ôter son ami de l'abîme ! Ces glaces ne devraient-elles pas, ou geler de crainte, ou brûler d'amour ? Mais je vous dis ceci par une impétuosité d'esprit, car, au demeurant, je n'ai pas beaucoup de loisir de vous entretenir. Vive Jésus ! et en lui toutes choses. C'est lui qui m'a rendu irrévocablement votre, ... etc. »

Revenu en Chablais, sur les bords du lac de Genève, il s'embarque pour aller rendre visite à l'archevêque de Vienne qu'il savait à Évian ; la barque n'était guère rassurante :

« Hier, j'allais en une petite barquette pour visiter monseigneur l'archevêque de Vienne, et j'étais bien aise de n'avoir point d'appui qu'un ais de trois doigts sur lequel je me puisse assurer, sinon la sainte Providence ; et si, j'étais encore bien aise d'être là sous l'obéissance du nocher, qui nous faisait asseoir et tenir ferme sans remuer, comme bon lui semblait ; et vraiment je ne remuai point. Mais, ma fille, ne prenez pas ces paroles pour des effets de grand prix. Non, ce ne sont que de petites imaginations de vertu, que mon cœur fait pour se récréer, car quand c'est à bon escient, je ne suis pas si brave.

» Je ne puis m'empêcher de vous écrire avec une grande nudité et simplicité d'esprit. Adieu, ma très-chère fille. Je me ressouvins encore hier de sainte Marthe, exposée dans une petite barque avec Madeleine : Dieu leur servit de pilote pour les faire aborder en notre France. Adieu derechef, ma chère fille ; vivez toute joyeuse, toute constante en notre cher Jésus. »

Enfin, la visite achevée, il va à Chambéry pour se mettre en retraite, et se rasseoir ; mais sa première confession est à son amie :

« Je ne puis m'étendre selon mon cœur, car voici le jour de

mes adieux, devant partir demain devant jour pour aller à Chambéry, où le père recteur des Jésuites m'attend, pour me recevoir ces cinq ou six jours de carême prenant, que j'ai réservés pour rasseoir mon pauvre esprit tout tempété de tant d'affaires. Là, ma fille, je prétends de me revoir partout, et remettre toutes les pièces de mon cœur en leur place, à l'aide de ce bon père qui est éperdûment amoureux de moi et de mon bien.

» Et si ferai, ma fille : je vous dirai quelque chose de moi, puisque vous désirez tant, et que vous dites que cela vous sert ; mais à vous seulement.

» Ce ne sont pas des eaux, ce sont des torrents que les affaires de ce diocèse. Je puis vous dire avec vérité que j'en ai du travail sans mesure, depuis que je me suis mis à la visite ; et à mon retour j'ai trouvé une besogne de laquelle il m'a fallu entreprendre ma part, et qui m'a infiniment occupé. Le bon est que c'est tout à la gloire de notre Dieu, à laquelle il m'a donné de très-grandes inclinations ; je le prie qu'il lui plaise de les convertir en résolutions.

» Je me sens un peu plus amoureux des âmes qu'à l'ordinaire ; c'est tout l'avancement que j'ai fait depuis vous ; mais au demeurant j'ai souffert de grandes sécheresses et déréllections, non toutefois longues, car mon Dieu m'est si doux qu'il ne se passe jour qu'il ne me flatte pour me gagner à lui. Misérable que je suis ! je ne corresponds point à la fidélité de l'amour qu'il me témoigne.

» Le cœur de mon peuple est presque tout bien maintenant. Il y a toujours quelque chose à dire, car je fais des fautes par ignorance et imbécillité, parce que je ne sais pas toujours rencontrer le bon biais. Sauveur du monde, que j'ai de bons désirs ! mais je ne sais les parfaire. »

François commençait à sentir les langueurs d'une santé usée à la peine, et méditait de se retirer dans une solitude près de l'abbaye de Talloires, sur un coteau qui domine le lac d'Annecy. Il y avait fait préparer, à petit bruit, un hermitage composé de cinq ou six cellules ; mais il était trop tard. Dans l'automne de 1622, l'évêque de Genève reçut l'ordre de joindre à Lyon le duc

de Savoie et sa sœur, s'en allant saluer à son passage le roi Louis XIII, qui revenait du Languedoc. A Lyon il trouva des fatigues au-dessus de ses forces depuis quelque temps affaiblies. Les pressentiments de son peuple, qui l'avait accompagné à son départ en pleurant, se réalisèrent bientôt. Une apoplexie lente l'emmena au tombeau en quelques jours. Il mourut le 28 décembre 1622, dans la vingtième année de son épiscopat : il n'avait que cinquante-six ans. Ces dernières heures furent troublées encore par une de ces accusations qui n'ont pas manqué à son zèle ; un des ecclésiastiques qui l'entouraient dans ce moment suprême lui demanda s'il n'était pas huguenot, « ayant eu un assez long commerce avec les hérétiques pour donner lieu d'en douter. » Cette interrogation, cruelle en un pareil moment, était l'écho des ressentiments et des soupçons excités par ses récentes relations avec Port-Royal, avec la mère Angélique en particulier ; elle l'était aussi des secrètes colères qu'avait soulevées sa douce et libre dévotion parmi les gens d'église, qui ne voulaient pas y reconnaître le pur esprit catholique.

Comme Fénelon, à qui il ressemble autant pour la sensibilité que par la grâce et la subtilité de son esprit ; comme Bossuet, dont il a la modération, la fermeté et le bon sens, François de Sales était un de ces hommes supérieurs qui, à leur propre insu, se fortifient des forces mêmes de leurs adversaires. Tous deux aussi l'on jugé à leur sens : Bossuet lui accorde cette gloire « d'avoir ramené la dévotion au milieu du monde ; » Fénelon, qui l'aimait tant, vantait sa grande pénétration, et mettait la simplicité aimable de son style naïf au-dessus de toutes les grâces de l'esprit profane.

Fénelon, parlant ainsi, louait son saint d'affection comme François eût souffert d'être loué, et comme il convenait, en effaçant l'écrivain derrière le pasteur ; mais la place véritable de François de Sales dans l'histoire de la littérature française est à la tête des meilleurs écrivains des débuts du XVII<sup>e</sup> siècle. Bien malgré lui il ne ressemble pourtant à aucun d'entre eux ; les périodes nombreuses, l'*os rotundum*, l'ampleur cicéronienne, que du Vair essayait alors d'introduire dans la prose française, ne sont point son fait ; son goût le porterait bien mieux vers Mon-

taigne, qu'il avait beaucoup lu. En définitive, lorsqu'il se met en frais de beau dire, c'est le bel esprit d'alors, c'est son ami d'Urfé qu'il prendrait plutôt pour modèle, afin de mieux dégourdir son intelligence lourde, et il dirait presque sa langue épaisse, tant il se croit loin des torrents d'éloquence de son voisin l'évêque de Belley. Mais il a beau faire : s'il réussit trop souvent, par un excès de douceur et de galante mignardise, à gâter le naturel et la souplesse de son style, son tour d'expression demeure, comme son tour d'esprit, fin, enjoué, plein de ressort et de saillie ; sa phrase conserve toujours sa lumineuse clarté, sa marche légère et dégagée. D'ailleurs, quoi qu'il sacrifie à l'espoir de s'embellir, il ne consent jamais à se contraindre, et sa langue, par exemple, est bien plus naturelle que son style. L'expression pittoresque lui est bonne d'où qu'elle vienne, et il va vivement au sens par le plus clair chemin qu'il trouve, fût-ce quelquefois le chemin de son pays. Rien d'abondant et de varié comme son vocabulaire, toujours juste et expressif.

Enfin, cet aimable écrivain est poète à un haut degré ; il l'est par le sentiment, il l'est encore par l'imagination qui colore continuellement son langage, par ce besoin de comparer et ce bonheur à rencontrer toujours juste, qu'on a si bien nommé le don de l'allégorie parlante, de la parabole. Là aussi est le caractère particulier de ce style tout d'images. Toutes les comparaisons de François de Sales sont empruntées à la création, qu'il observe avec sentiment, qu'il sent avec esprit, comme Bernardin de Saint-Pierre, à qui, sous ce rapport, on l'a très-justement comparé. Cependant elles sont de deux sortes, et très-différentes en agrément, je dirai même en valeur poétique. Les unes, toutes simples, qu'il a cueillies, dirait-il, en se promenant, sentent les champs, la ferme savoyarde, les bois et les bords du lac d'Annecy : ce sont les meilleures ; les autres, ingénieuses, parfois recherchées, sont suggérées des notions populaires de son temps sur l'histoire naturelle, des compilations de Pline et des idées fabuleuses qui avaient cours alors sur les contrées orientales. Comme l'imagination de François choisit de préférence les particularités merveilleuses, il en résulte assez souvent que, pour nous autres modernes, l'analogie ayant disparu avec la fable, la pensée devient ce qu'elle peut.

Il faut le reconnaître encore, François de Sales a prodigué à l'excès les images ingénieuses; sa pensée, comme son style, s'y amollit parfois, et son goût de comparer et d'enluminer tournant en habitude, il lui arrive de donner une image pour une raison, une fleur pour un argument. Mais, malgré tout, rien n'est charmant et d'une douce éloquence comme la plupart des figures que le désir de rendre aimable l'exercice de la dévotion, fait couler du cœur et de l'imagination de saint François de Sales. On peut sourire d'entendre le pieux évêque comparer le Saint-Esprit à la bouquetière Glicère; on est tenté d'abord de s'égayer sur cette instruction adressée à Philothée, pour conclure l'exercice de la méditation: « Au sortir de l'oraison, en vous pourmenant un peu, recueillez un petit bouquet de dévotion, des considérations que vous avez faites, pour l'odorer le long de la journée. » Mais si la première de ces images est quelque chose d'innocemment déplacé, la seconde n'est que juste, et peint très-bien le caractère de la dévotion qu'elle conseille. Ailleurs voulant faire sentir aux femmes de quel prix doit être pour elles la piété dans leurs maris, il appuie trop et gâte une comparaison agréablement commencée, par une conclusion de mauvais goût; c'est son genre d'excès:

« Il y a des fruits, comme le coing, qui, pour l'âpreté de leur suc, ne sont guère agréables qu'en confitures. Il y en a d'autres qui, pour leur tendreté et délicatesse, ne peuvent durer s'ils ne sont aussi confits, comme les cerises et abricots: ainsi les femmes doivent souhaiter que leurs maris soient confits au sucre de la dévotion (1). »

Voici qui est d'une grâce et d'une finesse de peinture tout à fait à la manière de notre Savoisien; mais c'est de l'ornement un peu enjolivé; la métaphore se prolonge trop à travers un vrai travail de bijouterie délicate:

« Les dames tant anciennes que modernes ont accoutumé de pendre des perles en nombre à leurs oreilles, pour le plaisir, dit Pline, qu'elles ont à les sentir griller, s'entretouchant l'une

(1) *Introduction*, III, c. xxxviii.



l'autre. Mais quant à moi, qui sait que le grand ami de Dieu, Isaac, envoya des pendants d'oreilles pour les premiers arrhes de ses amours à la chaste Rébecca, je crois que cet ornement mystique signifie que la première partie qu'un mari doit avoir d'une femme, et que la femme lui doit fidèlement garder, c'est l'oreille, afin que nul langage ou bruit n'y puisse entrer, sinon le doux et aimable grillotis des paroles chastes et pudiques, qui sont les perles orientales de l'Évangile. Car il se faut toujours ressouvenir que l'on empoisonne les âmes par l'oreille, comme les corps par la bouche (1). »

Ceci encore est charmant :

« Ézéchias voulant exprimer en son cantique l'attentive considération qu'il fait de son mal : « Je crierai, dit-il, comme un » poussin d'aronnelle, et je méditerai comme une colombe. » Car, mon Théotime, si jamais vous y avez pris garde, les petits des aronnelles ouvrent grandement leur bec quand ils font leur piaillage ; et, au contraire, les colombes entre tous les oiseaux font leur gromellement à bec clos et enfermés, roulant leur voix dans leur gosier et poitrine, sans que rien en sorte que par manière de retentissement et résonnement ; et ce petit gromellement leur sert également pour exprimer leurs douleurs comme pour déclarer leurs joies. Ézéchias donc pour montrer qu'emmi son ennui il faisait plusieurs oraisons vocales : « Je crierai, dit-il, comme le poussin de l'aronnelle (2). »

Mais, sans parler de mille coups de pinceau pleins d'esprit et de charme, de traits admirables pour le sens et l'expression, saurait-on quelque chose de plus naïf et de plus propre à faire pénétrer dans le cœur un sentiment avec une idée, que cette comparaison qu'on va lire :

« En toutes vos affaires, appuyez-vous totalement sur la providence de Dieu, par laquelle seule tous vos desseins doivent réussir : travaillez néanmoins de votre côté tout doucement pour

(1) *Introduction*, III, c. xxxviii.

(2) *Traité de l'amour de Dieu*, c. II, p. 509.

coopérer avec elle, et puis croyez que si vous vous êtes bien confiée en Dieu, le succès qui vous arrivera sera toujours le plus profitable pour vous, soit qu'il vous semble bon ou mauvais, selon votre jugement particulier. Faites comme les petits enfants qui de l'une des mains se tiennent à leur père, et de l'autre cueillent des fraises ou des mûres le long des haies. Car de même amassant et maniant les biens de ce monde de l'une de vos mains, tenez toujours de l'autre la main du Père céleste, vous retournant de temps en temps à lui, pour voir s'il a agréable votre ménage ou vos occupations. Et gardez bien sur toutes choses de quitter sa main et sa protection, pensant d'amasser ou recueillir davantage : car s'il vous abandonne, vous ne ferez point de pas sans donner du nez en terre (1). »

(1) *Introduction*, II, c. XXXVIII.

---

## FALSIFICATIONS

### DES TRADUCTIONS PROTESTANTES DE LA BIBLE.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* du 2 juillet :

« La Société Biblique et du colportage, fondée dans notre ville en 1814, a célébré son 39<sup>e</sup> anniversaire. M. le pasteur Lutscher lit le rapport où il dit : « Le colportage des livres saints, dans quelques départements de la France, constitue la partie principale des travaux de la Société; elle a aussi beaucoup distribué de Testaments de Saci dans les populations catholiques du canton. »

Ceci nous engage à publier le travail sur les Bibles de Saci.

ART. I. *Falsifications dans la Bible de Saci, qui ont été puisées dans les Bibles protestantes.*

Dans une lettre écrite le 14 avril 1832, par Mgr Dubourg, alors évêque de Montauban, au colporteur protestant Benéche, on lit : « Dans votre édition de l'Ancien Testament de Saci, on s'est permis de retrancher tous les livres ou parties de livres qui ne se trouvent pas dans le texte hébreu, et que l'Église cependant a reconnu pour canoniques.... En autoriser pour les catholiques la circulation, serait appeler sur ma tête la terrible menace de l'Esprit-Saint : *Si quelqu'un retranche quelque chose de ce livre, Dieu l'effacera du livre de vie.* »

La suppression du livre de Tobie et des autres livres qui ne sont pas dans l'hébreu, ne doit pas être attribuée à Saci, dont la

traduction était complète. Cette mutilation de la Bible n'a eu lieu que par ordre de la Société Biblique de Londres, qui a réglé que ses colporteurs ne vendraient aucune Bible qu'avec ce retranchement. C'est un mensonge qu'elle leur fait commettre, puisqu'ils présentent cette Bible comme si c'était la véritable Bible de Saci, quoique ce ne soit qu'une Bible de Saci mutilée.

Ils diront peut-être que ce qu'ils vendent principalement, ce sont des Nouveaux Testaments, auxquels on ne peut reprocher aucune mutilation. Il est vrai que dans leur Nouveau Testament de Saci il n'y a point de mutilation ; il est tel que les jansénistes l'ont publié avec les falsifications que Saci avait puisées dans les anciennes versions protestantes, dont les calvinistes avaient été les auteurs pour autoriser l'affreuse hérésie de la prédestination à la damnation, hérésie qu'héritèrent les jansénistes, et ils voulurent hériter aussi des falsifications employées pour lui donner du crédit.

Le principal auteur des falsifications calviniennes est le ministre Bèze, l'ami intime de Calvin. Voici comment en parle un savant protestant, Grotius (1) : « Entre plusieurs choses qui nuisent à la foi, ce n'est pas une des moins considérables, que chacun traduise conformément à ses sentiments, et donne pour la parole de Dieu ce qui favorise la doctrine pour laquelle il a du penchant. Il ne vous est pas permis de contourner la traduction dans un sens favorable aux dogmes que vous soutenez, et de supposer des paroles différentes de celles qui sont dans le texte original, imposant ainsi, autant qu'il est en vous, à vos lecteurs, et surtout à ceux qui ignorent les langues, la nécessité d'être de votre sentiment. C'est cependant ce qu'on prouve manifestement avoir été fait par Bèze. »

La première traduction du Nouveau Testament par Saci fut imprimée sans le nom de l'auteur, en 1667, à Mons, en deux volumes in-8<sup>o</sup>, et elle est connue sous le nom de version de Mons. Antoine Arnaud dit expressément, dans la 355<sup>e</sup> de ses lettres, que cette traduction est de Saci. Ce n'est pas que quelques autres jansénistes n'y aient travaillé avec lui, mais il en a été le

(1) Grotius, animadv. in animadv. Riveti, ad. art. 28.

principal rédacteur. Le Saint-Siège condamna cette version par deux décrets, l'un du 20 avril 1668, l'autre du 19 septembre 1769.

Saci avait commencé en 1672 à faire imprimer sa traduction du Nouveau Testament avec de longs commentaires. Il mourut en 1684, et la traduction du Nouveau Testament qui porte son nom ne fut imprimée qu'après sa mort. Si cette version avait été totalement conforme à celle de Mons, elle se serait trouvée renfermée dans la condamnation de la précédente ; mais on l'a corrigée en plusieurs endroits. On ne l'a pas cependant réformée en tout, et on a laissé divers passages où les jansénistes ont eu l'audace de donner au texte de l'écriture une physionomie favorable à leur système hérétique. C'est ce qui a fait dire à Feller (1) : « La » Bible de Saci ne doit être lue qu'avec précaution. L'auteur, atta- » ché au parti de Jansénius, y laisse percer quelquefois sa doctrine » en interprétant à sa manière les passages de l'Écriture qui » peuvent y avoir rapport. »

Cette traduction du Nouveau Testament de Saci parut avec l'approbation du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et de quatre ou cinq docteurs en théologie. Mais le cardinal de Noailles favorisait le parti janséniste, et ce parti comptait parmi ses membres plusieurs docteurs en théologie. Aussi leur approbation doit si peu être regardée comme un signe incontestable d'orthodoxie, qu'une approbation semblable donnée au Nouveau Testament de Quesnel, par le même cardinal de Noailles et par plusieurs docteurs, n'empêcha pas le Pape Clément XI de condamner par la bulle *Unigenitus* l'ouvrage de Quesnel. Voici un des motifs pour lesquels le Souverain Pontife base sa condamnation de cette traduction : « Nous y avons vu, dit-il, le texte du Nouveau Testa- » ment altéré d'une manière qui ne peut jamais être trop con- » damnée, et qui est conforme en beaucoup de points à la traduction » de Mons, laquelle a été censurée depuis longtemps. L'on a porté » la mauvaise foi jusqu'à détourner le sens naturel du texte pour » y substituer un sens étranger et souvent dangereux. »

La traduction de Saci mérite en quelques endroits, comme je

(1) Feller, dictionnaire historique, art. Saci.

J'ai dit, le même reproche. Néanmoins, comme l'Église ne défend pas la lecture de tous les ouvrages où quelques erreurs se trouvent mêlées à beaucoup de choses utiles, et qu'elle se détermine selon les diverses circonstances, ou à les tolérer ou à les condamner, il n'y a point en de défense spéciale relativement au Nouveau Testament de Saci, jusqu'à ce que l'ardeur des protestants à le répandre ait fait juger à quelques évêques qu'il était temps de s'y opposer. L'illustre cardinal de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, adressa aux curés de son diocèse un mandement dans lequel il interdit la lecture de l'édition mutilée de l'Ancien Testament et aussi celle du Nouveau Testament traduit par Saci. Voici ses paroles : « Je défends positivement et absolument aux » catholiques de mon diocèse la lecture des deux ouvrages ci-dessus signalés. Je vous enjoins de faire connaître cette défense » à vos paroissiens. »

Il serait aussi inutile qu'ennuyeux de rapporter ici tout le détail des falsifications dont Saci s'est rendu coupable. Deux exemples suffiront pour faire connaître de quel genre elles sont.

Dans le deuxième chapitre de la seconde épître aux Thessaloniens, saint Paul parle des prodiges menteurs que fera l'Antechrist, par lesquels il séduira ceux qui s'attacheront à son parti. Voici comment Saci traduit les versets 10 et 11 : « Dieu leur » enverra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge, » afin que tous ceux qui n'ont point eru la vérité soient con- » damnés. » Et dans une note il assure que pour rendre le texte grec littéralement, il faut traduire : Dieu leur enverra une efficacité d'erreur pour croire au mensonge. » Mais il ne dit pas la vérité ; car les mots *efficaces*, *efficacité* ne sont point dans le grec. La Vulgate a traduit exactement le texte grec par ces mots : *Mittet illis Deus operationem erroris ut credant mendacio, ut juridicentur omnes qui non crediderunt veritati.*

Il ne faut pas s'étonner que l'Écriture dise que Dieu envoie une opération, quoique cette opération ne soit pas de lui, mais qu'elle soit l'œuvre de l'Antechrist et du démon. C'est une manière de parler usitée dans les livres saints pour désigner que rien n'arrive sans la permission de la providence divine. Le sens est que pour punir leur incrédulité, Dieu permettra que l'Antechrist fasse de

grands prodiges qui les confirmeront dans l'erreur. Il lâchera , pour ainsi dire , la bride à Satan , et lui permettra de déployer toute sa puissance pour séduire les incrédules. C'est pourquoi la particule *ut* employée dans la Vulgate ne doit pas se traduire par *pour que* , comme a fait Saci ; car cela désigne une cause finale , comme si Dieu avait eu l'intention positive de séduire les hommes par les prodiges de l'Antechrist. Mais elle doit se traduire par *en sorte que* , qui désigne l'effet des prodiges de l'Antechrist , savoir que ses sectateurs croiront au mensonge.

La falsification de Saci consiste principalement , comme je l'ai dit , dans les termes *efficaces* , *efficacité* , qu'il a introduits dans sa version et dans sa note , et qui ne sont point dans le texte grec , quoiqu'il en dise. Il les a pris dans la version latine du Nouveau Testament par Bèze et dans les anciennes versions calvinistes. En effet , la Bible de Genève de 1561 porte : « Dieu leur enverra » efficace d'abusion à ce qu'ils croiront au mensonge , afin que » tous ceux qui n'ont point cru à la vérité soient jugés , *c'est-à-dire punis comme mérite leur impiété* (1). »

Bèze exprime encore plus clairement sa pensée. Il traduit : « Mittet eis Deus efficacitatem deceptionis ut credant mendacio , » ut damnentur omnes qui non crediderunt veritati. » Ensuite il met en note (2) : « Par cette expression *une efficacité de déception* , c'est-à-dire *une force très-efficace pour les tromper* , l'Église » romaine et ses sophistes sont convaincus d'enseigner un dogme » faux sur le libre arbitre. »

Voilà les sources empoisonnées où Saci a puisé sa falsification.

La seconde que je vais exposer est du même genre que la première ; elle a toujours pour objet l'abominable doctrine des calvinistes et des jansénistes , que l'homme qui pèche n'aurait pas pu résister à la tentation , qu'il fait nécessairement le mal et que Dieu le punira par de vigoureux et éternels supplices , pour des péchés qu'il n'aurait pas pu éviter. Dans le onzième chapitre de l'épître aux Romains , verset huitième , on lit dans la traduction de

(1) Ce qui est en italique est une note de la Bible de Genève.

(2) *Efficaciam erroris* , id est vim quamdam in illis decipiendis efficacissimam. Eant nunc Sophistæ et ecclesiæ suæ præscriptionem nobis objiciant (Beza in hunc locum).

Saci : « Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement et d'insensibilité, et il ne leur a point donné jusqu'à ce jour des yeux pour voir, ni des oreilles pour entendre. »

La Vulgate porte conformément au texte grec : *Dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non videant, et aures ut non audiant, usque in hodiernum diem.*

Je ne m'arrête pas au mot : *Dieu a donné.* J'ai déjà fait observer plus haut cette manière de parler usitée dans l'Écriture, d'après laquelle on attribue à Dieu ce qui est l'effet de sa providence permissive. Ainsi la traduction de Saci n'est point répréhensible sur cet objet ; mais il a une falsification en ce qu'il a introduit dans sa version le mot d'*insensibilité*, qui ne se trouve ni dans la Vulgate, ni dans le texte grec. Bèze lui-même (1) convient que le mot grec signifie une douleur qui nous ronge ; et c'est effectivement en ce sens qu'il faut entendre le mot *spiritum compunctionis* dont se sert la Vulgate. Calvin l'explique de l'esprit d'amertume et de jalousie (*spiritum amarulentiae*) qui rongeaient les Juifs adversaires du christianisme, et empêchait qu'ils ne prêtassent l'oreille aux preuves solides que leur apportaient les Apôtres. Cette explication est bonne ; mais elle ne suffisait pas pour Bèze qui voulait trouver en cet endroit la prédestination au péché et à la damnation. C'est pourquoi il a prétendu que saint Paul avait mal traduit les paroles de l'Ancien Testament, et qu'au lieu de *spiritum compunctionis*, il fallait traduire *spiritum soporis aut stuporis*. Encore trouve-t-il que le mot d'*assoupissement* est insuffisant, parce qu'il y a de légers assoupissements qui ne privent pas de toute connaissance. C'est pourquoi il veut qu'on y ajoute celui d'*insensibilité*, pour désigner une léthargie si profonde qu'elle enlève tout sentiment (2), en sorte qu'on puisse en conclure qu'il était aussi impossible aux Juifs de prêter les oreilles du cœur aux discours des apôtres, qu'il l'est à un homme destitué de tout sentiment, par une profonde léthargie, de prêter les oreilles du corps aux discours qu'on lui adresse.

(1) Vox graeca molestiam et velut acrem morsum significat, quo corpus vel animus vulneretur (Beza ibid).

(2) Ita enim Hebraei vocant altissimum veterum quod omnem sensum adimat (Beza in hunc locum).



C'est donc en suivant ce sentiment de Bèze, que Saci a falsifié sa version par l'addition du mot *insensibilité*. Dieu, à ce que prétendait Jansénius, avait joué avec les Juifs une espèce de comédie : il les avait appelé à la connaissance de l'Évangile par la prédication des Apôtres ; mais en même temps il leur avait ôté tout pouvoir d'écouter avec docilité les vérités que les Apôtres leur enseignaient ; et enfin, par un jugement que Bèze appelle très-juste (1), il les a punis et les punira pendant toute l'éternité de n'avoir pas accepté le bienfait de l'Évangile, bienfait qu'il leur avait offert, à la vérité, mais dont il ne leur avait pas rendu l'acceptation possible. C'est ainsi qu'après avoir attribué à Dieu la comédie, Jansénius finit par lui attribuer la plus tyrannique tragédie ; et voilà les blasphèmes que Saci aurait voulu mettre sur le compte de saint Paul en introduisant dans sa traduction le mot d'*insensibilité*.

Nous pourrions citer d'autres exemples du même genre ; mais ces deux-ci nous paraissent suffisants pour donner une juste idée des falsifications de Saci, et pour faire comprendre combien il importe aux catholiques de repousser les tentatives des protestants qui cherchent avec une instance bien suspecte à disséminer parmi nous cette traduction.

(1) Deus ingratos sic punit, omni sensu eis adempto, ut oblata Dei beneficia cedant justo eorum exitio (Beza ibid.).

## MÉLANGES ET NOUVELLES.

---

**Rome.** — Le 24 juin, S. S. Pie IX a promulgué les décrets dans les causes de la béatification du vénérable serviteur de Dieu André Bobola, jésuite polonais, et de la vénérable Germaine Cousin, bergère de Pibrac, en France.

**Naples.** — Le 28 mai dernier, le vice-consul anglais à Gallipoli, M. Richard Siwen, se voyant très-malade, a demandé d'abjurer le protestantisme; il a accompli cet acte en présence de Mgr Lascale, évêque du diocèse, et a reçu les sacrements de la manière la plus édifiante.

**États-Unis.** — M. Olivier A. Shaw, pasteur de l'église épiscopale de Tous-les-Saints, à Philadelphie, a abjuré le protestantisme dans la chapelle de Springhill-College, entre les mains de Mgr l'évêque Portier. Son fils, jeune homme d'un rare mérite, qui, en octobre dernier, avait pris ses grades au collège de Springhill, avait précédé son père de quelques semaines en embrassant la foi catholique à son lit de mort.

— Nos lecteurs se rappellent que nous avons raconté l'entrée dans le sein de la vraie Église du D. L. Silleman Ives, évêque anglican de la Caroline du Nord. Nous apprenons que sous peu paraîtra à Londres un ouvrage sortant de sa plume et qui ne peut qu'y produire une grande sensation. Voici le titre : *Les épreuves d'un esprit dans ses progrès vers le catholicisme, lettre à ses anciens amis*, par L. Silleman Ives.

— Les progrès du catholicisme aux États-Unis depuis quarante ans, et particulièrement depuis 1850, sont un des faits les plus remarquables de notre époque. Les cathédrales, les églises, les chapelles, les collèges, les écoles, les couvents et les diocèses nouveaux se multiplient avec une telle rapidité, que s'il est doux de les dénombrer, ce n'est assurément pas une tâche facile. On peut prédire que le voyageur, en traversant ces États où hier encore les prêtres étaient pendus et les chapelles brûlées, pourra se guider sur la croix qu'il apercevra au sommet des tours et des flèches de chaque village.

Le *Boston Pilot* nous fournit quelques exemples de ce mouvement si beau et si général.

Lowell est une ville qui semble être sortie de terre en une nuit. On se

rappelle encore le temps où elle avait les simples proportions d'un hameau. Autrefois elle ne possédait qu'une église ; aujourd'hui on en voit trois s'élever dans ses murs , et il a fallu déjà en agrandir deux. On y compte aussi plusieurs écoles où tout est catholique, les maîtres et les élèves, et qui sont entretenues sur les fonds communaux. Tandis qu'une quatrième église va être érigée, nous apprenons que le R. M. O'Brien a établi une école libre pour les jeunes filles, sous la direction des Sœurs de Notre-Dame.

La ville de Laurence est peut-être encore de date plus récente que Lowell. On y voit deux églises, dont l'une bâtie en pierres pourrait passer pour une cathédrale. Il y a aussi deux grandes écoles pour les enfants catholiques des deux sexes. Le R. Jas. O'Donnell en a la direction, et l'on pense qu'à ces établissements il va en joindre d'autres, notamment à Andover, petite place à trois milles environ de Laurence

Depuis quelques mois, Boston a voulu payer également son tribut de zèle et de travaux à l'Église catholique. Une nouvelle cathédrale s'y élève avec activité. Une maison qui servait de meetings protestants vient d'être achetée à Boxbury, près Boston, et ne tardera pas à être appropriée aux besoins de l'enseignement catholique. Les Allemands ont fait l'acquisition d'un vaste terrain, et d'ici à peu de mois ils y posséderont une église ; celle qu'ils avaient bâtie à leurs frais il y a plusieurs années ne suffisant plus à leurs besoins, continuera cependant de rester consacrée au culte. De tous côtés, nous apprenons que les établissements dirigés par les congrégations, sont à Boston en pleine voie de prospérité : il suffit de citer l'Asile des Orphelins, les écoles qui sont sous la direction des Sœurs de la Charité, des Sœurs de Notre-Dame, ainsi que la maison fondée pour les jeunes gens catholiques par le P. Haskins. Ajoutons qu'une école spéciale doit s'ouvrir avant peu pour les jeunes catholiques allemands.

Que l'on remarque bien le changement et le bien qui se sont opérés en quelques années seulement. Dans ce district de Boston, lequel ne comprend pas moins de dix villes, il n'y avait qu'une seule église, qui avait été bâtie par les soins du R. M. Fitzimmons. Cinq autres se sont élevées depuis, grâce au zèle du clergé, aux libéralités des fidèles ; et ce chiffre, non plus que celui des écoles, ne paraît pas destiné à s'arrêter.

Quant aux conversions, elles sont tellement nombreuses que les journaux catholiques auraient de la peine à les enregistrer toutes.

Le *Kirchen-Zeitung* cite le fait de deux protestants qui à New-York viennent de répudier avec éclat l'hérésie.

Nous ne saurions terminer ce tableau trop incomplet, trop rapide, sans dire que les RR. PP. Jésuites ont de grands succès à la Nouvelle-Orléans. A leur collège va se joindre une magnifique église bâtie dans le style ogival : c'est le principal du collège, le P. Cambiaso, qui a donné et fait exécuter lui-même tous les plans avec le talent d'architecte qu'il a joint à ses autres mérites. Le collège des PP. Jésuites n'existe dans la ville que depuis quatre ans, et déjà il possède plus de 150 élèves qui, sous la direction de six maîtres, étudient à fond les langues et les littératures grecque, latine, anglaise, française et espagnole. Les avantages de cette éducation aussi forte qu'elle est morale, sont vivement appréciés de tous les pères de famille.

**Angleterre.** — Le procès intenté au généreux et illustre converti Newman, par l'apostat Aechilli, a fourni un nouvel et admirable exemple des sentiments de confraternité véritable qui, malgré les différences de nationalité et de langage, rassemblent et lient tous les enfants de l'Église.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que dans cette circonstance, les résultats ont répondu au delà même de toute espérance, aux efforts du dévouement et de la charité. Non-seulement le jugement du confesseur de la foi a été l'occasion d'un triomphe pour la religion qu'il a consolée par son retour, puisque ses juges protestants, la main forcée par le verdict d'un jury inique, se sont vus contraints néanmoins, même en prononçant une condamnation contre lui, de rendre hommage à son mérite et à ses vertus. Mais tandis qu'un tribunal supérieur, dominé par le réveil de la conscience nationale et par l'éclat de l'indignation européenne, diminuait les charges édictées par le premier jugement, les abondantes offrandes recueillies dans les parties les plus éloignées du monde, atteignaient et même dépassaient le chiffre des dépenses exigées au nom de la justice anglaise ou nécessitées par les frais de la défense.

Tel est le fait principal qui ressort des comptes rendus par le comité de souscription dans un meeting général tenu le 24 juin dernier, à Londres, sous la présidence du comte d'Arundel et Surrey, l'un des catholiques les plus éminents de l'Angleterre.

**France.** — *Paris.* — Le protestantisme français se divise plus que jamais sur la question de la nouvelle organisation des Conseils que vient de lui donner le gouvernement; il se querelle sur l'institution des diaconesses; M. de Gasparin prétend que c'est là une œuvre anti-biblique, en contradiction flagrante avec la Bible, et un ministre lui répond que c'est là l'interprétation particulière de M. de Gasparin, et qu'au contraire le célibat est conforme à l'Écriture. Voilà où en sont les partisans de l'interprétation individuelle; deux intelligences élevées et sérieuses voient dans les mêmes textes les sens les plus contradictoires. Que deviendrait la foi si elle reposait sur cette base? N'est-ce pas là l'école du doute, école qui ne peut acquérir la certitude si le dévouement aux pauvres, sous forme d'association, est conforme ou contraire à la Bible? Nous plaignons sincèrement ces pauvres âmes qui usent leurs forces dans la stérilité de leurs recherches personnelles!

— La cérémonie du couronnement solennel de la Vierge à Notre-Dame-des-Victoires a été célébrée le samedi 9 juillet.

On sait que cette fête vraiment nationale devait avoir lieu le 2 juillet, jour anniversaire de la Visitation de la Sainte-Vierge et de la rentrée de Pie IX à Rome. Un contre-temps inattendu a empêché cette coïncidence que désirait vivement le Saint-Père par un motif dont tout le monde a senti la touchante délicatesse.

Pour être différée de huit jours, la solennité du couronnement n'a rien perdu de son éclat et de sa haute signification.

L'église de Notre-Dame-des-Victoires avait été ornée avec une grande magnificence. Des tentures de velours rouge la couvraient à l'extérieur; du haut des frises pendaient l'image de la Vierge, les armes du Pape ainsi que celles du chapitre de Saint-Pierre et de Mgr Pacea, son délégué.

Les couronnes d'un or pur et mat, ornées d'émaux et de pierres fines, sont d'une magnificence qui surpasse de beaucoup l'idée, cependant si haute, qu'on s'en était faite.

La grande couronne destinée à la Sainte-Vierge a 21 centimètres de diamètre au bandeau, 54 centimètres dans la grande largeur et 57 centimètres de hauteur, y compris le petit globe et la croix qui la surmontent. Le bandeau porte douze étoiles en émail blanc environnées de petites pierres précieuses, et douze grandes pierres, émeraudes, saphirs, topazes, hyacinthes, aigues-marines, environnées de petites perles, en souvenir des principaux privilèges et des admirables vertus de Marie. Le bandeau est surmonté de sept têtes d'anges qui supportent les sept pans de la couronne, flanqués de sept écussons en émaux, ornés de pierres fines, et sur lesquels se trouvent au milieu les armes de N. S. P. le Pape Pie IX, et, de chaque côté, les armoiries du chapitre de Saint-Pierre. Sur les quatre écussons on lit : *Salve regina. — Honorificentia populi nostri. — Ab hoste protege. — Mortis horâ suscipe.* Le globe est ceint d'une bande disposée de haut en bas, sur laquelle on lit : *Decreto Capituli Vaticani coronata anno MCCCCLIII.* Enfin, la croix se compose de onze diamants d'une assez forte dimension.

La couronne de l'enfant Jésus a un peu plus de hauteur proportionnellement. Le diamètre du bandeau est de dix-huit centimètres, le grand diamètre porte 27 centimètres, et la hauteur totale 55 centimètres. Le bandeau supporte, en l'honneur des douze apôtres, douze croix antiques en émail rouge et douze grandes pierres fines, le tout environné de perles. Au-dessus du bandeau est placée avec grâce une rangée de petites perles soutenues par des dents pointues. Cette couronne n'a que six pans au lieu de sept, sans têtes d'anges. Sur les six écussons en émail se trouvent les mêmes armoiries que dans la première couronne, et sur les autres écussons on lit : *Auctor seculi — Ortus est sol — Gratia in labiis tuis.* Le globe est également ceint d'une bande indiquant le décret du chapitre du Vatican, et la croix se compose de dix diamants.

Mgr l'archevêque avec ses assistants est alors monté devant l'image couronnée et lui a offert l'encens, puis a entonné le *Te Deum.*

Après la cérémonie, M. Lagrevol, notaire, a constaté par un acte régulier, ayant pour témoins les principaux personnages qui assistaient à la cérémonie, la remise des couronnes à leur destination. Cet acte se termine ainsi :

« M. Desgenettes et MM. les membres du conseil de fabrique et les autorités constituées de la paroisse ont prêté serment devant Mgr Pacca et devant nous notaire et les témoins, de conserver précieusement et fidèlement les couronnes qui leur ont été confiées, de ne jamais les aliéner, ni en changer la destination. »

Un cierge splendidement orné et pesant quatre kilogrammes, a été offert par M. le maire qui avait assisté à la cérémonie avec les autorités civiles du 5<sup>e</sup> arrondissement. Ce cierge a été allumé devant la sainte image par M. le curé, et doit y brûler pendant l'octave.

Qui eût pensé il y a dix ans, disait un des curés les plus anciens et les plus vénérables de Paris, tout ému encore de ce qu'il venait de voir, qui eût

pensé que dans cette paroisse autrefois désolée de Notre-Dame-des-Victoires, il nous serait donné d'assister à un tel spectacle? Qui eût osé prédire qu'une députation de notre vaillante armée devrait mériter, par un de ses plus glorieux succès, et remplir avec un si louable empressement, une place marquée dans un couronnement de la Sainte Vierge, et qu'un maire de Paris viendrait, ceint de son écharpe, offrir un cierge à l'image couronnée, aux yeux d'une foule immense et attendrie de la nouveauté de ce spectacle?

— *Fresnoy-le-Grand.* — Il y a quelque temps, M. Larcher, ministre protestant, vint à Genève solliciter des secours pour la construction d'un temple; il osa affirmer que le nombre des prosélytes, y compris les enfants, est de 450 à 500 membres; l'auditoire genevois, habitué au libre examen, eut sur parole l'affirmation du ministre et donna son argent. Un catholique de Genève eut l'heureuse idée d'envoyer à Fresnoy-le-Grand le compte-rendu du *Journal de Genève* du 2 juin, et voici la réponse qu'il reçut d'un membre du conseil municipal avec le sceau de la mairie; nous la publions sans commentaire :

« On n'avait jamais entendu parler que vaguement du protestantisme à Fresnoy quand, vers la fin de 1831, on apprend qu'une école gratuite de garçons va y être ouverte, sous la direction d'un instituteur protestant. Cette école prit faveur, non à cause du caractère du maître, mais de la *gratuité*. En peu de temps, une soixantaine de petits enfants la fréquentaient, tous appartenant à des familles catholiques, encore aujourd'hui catholiques. D'ailleurs ces enfants n'allaient pas à l'école communale, d'abord à cause de la rétribution, et ensuite à cause de l'insuffisance du local. En raison de leur bas âge, on ne pouvait redouter pour eux aucune conséquence fâcheuse en religion. J'ai vu moi-même sans déplaisir, dans cette institution, un stimulant pour le pays où, il faut en convenir, l'enseignement public était tout à fait négligé. Les choses marchèrent ainsi pendant cinq à six mois. Au carême de 1832 surgirent tout à coup des ministres prêchant chaque semaine dans la classe convertie en temple. La curiosité y amena petit à petit un auditoire que les ministres prirent au sérieux, employant adroitement, pour le capter, des paroles d'un blâme ironique sur les cérémonies du culte catholique. Vous n'ignorez pas qu'à l'égard de gens grossiers et ignorants, un pareil moyen devait avoir de l'attrait. Pourtant les ministres se sont trompés sur le but de cette affluence : aucun des assistants n'abjura.

Voulez-vous faire un civet, vous dit la cuisinière bourgeoise, prenez un lièvre; mais ne préparez pas votre sauce avant de le tenir. De même, pour ouvrir un temple protestant, ayez des protestants; autrement votre temple est un luxe inutile. C'est probablement le langage qu'aura tenu l'autorité; car, ne connaissant pas de sectaires ici, M. le préfet intervint, et force fut aux ministres de fermer leur local. Un arrêté du 1<sup>er</sup> août 1832 interdit les réunions, *considérant que notamment pour Fresnoy, elles pouvaient porter atteinte à l'ordre public*. Outrés de cette défaite, les ministres provoquèrent une enquête à laquelle procédèrent le maire et le juge-de-paix. Sur une trentaine de signatures en faveur de la réouverture de la réunion, quinze appartiennent à des gens qui n'avaient en vue que le maintien de l'école, et le sur-

plus à des individus qualifiés par M. le préfet, dans une lettre qu'il adressait à M. le sous-préfet de Saint-Quentin, par suite de l'enquête. Laissons parler ce magistrat :

Laon, 22 octobre 1832.

« Monsieur le sous-préfet, les résultats de l'enquête à laquelle il a été procédé dans la commune de Fresnoy-le-Grand, par les soins de M. le maire et de M. le juge-de-paix, m'engagent à maintenir mon arrêté du 1<sup>er</sup> août dernier, qui interdit les réunions des soi-disant protestants dans cette localité.

» Je ne vois, en effet, dans les déclarations qui émanent toutes d'habitants assez mal famés de Fresnoy, aucun acte sérieux et de bonne foi, aucun désir sincère de pratiquer un culte religieux. Je n'y vois au contraire qu'une intention de faire de l'agitation et du désordre, et d'avoir un moyen pour entretenir des éléments funestes, à la disposition des anarchistes.

» Or je crois, sans porter aucunement atteinte à la liberté religieuse sainement entendue, faire acte de sage administration en n'accordant pas l'autorisation qui m'est demandée. — Signé : V<sup>le</sup> de BEAUMONT-VASSY, préfet. »

Les ministres firent depuis élever un temple où ils prêchent ; mais pas plus de protestants qu'auparavant. On y voit les mêmes individus qui fréquentaient les premières assemblées, ni plus, ni moins ; mais d'abjuration, aucune. Il est vrai cependant de dire qu'ils ont baptisé trois enfants, dont l'un appartient à l'instituteur, et qu'ils ont célébré un mariage. L'époux est le fils d'une des colonnes principales du temple, homme qui a répudié sa femme et qui vit en concubinage public avec une fille d'hospice de laquelle il a eu six ou huit enfants. Trois ou quatre individus passent pour être réellement protestants, sans qu'on en soit certain ; car personne ne sait s'ils ont abjuré, où et comment. Il y a donc un peu loin de là à 4 à 500 convertis par le hasard de la découverte d'une Bible qu'auraient dévorée avidement tous ces braves gens dont les neuf dixièmes ne savent pas lire.

Si nos entêtés adversaires ne se rendent pas à ces preuves tirées des vivants, j'en prends une dernière et tout à fait concluante chez les morts.

Le village compte 4000 habitants et annuellement plus de 80 décès. Les 500 convertis doivent donc entrer pour un huitième dans cette mortalité. Or, dans l'espace de près de deux ans, leur contingent serait d'une vingtaine de victimes. Demandez aux ministres combien ils en ont enterrés : pas une seule !! la part réservée aux hérétiques dans le cimetière est encore vierge. Ont-ils été affranchis du fatal tribut par la puissance surnaturelle de messieurs les ministres ?

A beau mentir qui vient de loin. Jamais application plus juste n'en peut être faite qu'à M. Larcher. Ainsi donc, tout ce qu'on vous a débité est faux.

Grâce au zèle éclairé de M. le curé, qui ne s'occupe et ne parle jamais d'eux, il y a un temps d'arrêt et un refroidissement bien prononcé parmi les prétendus néophytes, dont une partie travaillait à l'ornement des rues et repositoires lors de la dernière procession que, de mémoire d'homme, on n'avait jamais vue aussi belle ni aussi édifiante. C'est probablement à cela qu'est dû un fait regrettable et répréhensible qui s'y est passé, et qui peut-être reten-

tira jusqu'à vous. J'en parle pour vous prémunir contre une nouvelle imposition. Car on ne va pas manquer de crier à l'intolérance, à la persécution.

M. Robin, ministre, près de quitter le pays, a probablement voulu signaler son départ par un petit scandale de bien mauvais goût, en allant se poster près d'un reposoir, chapeau en tête et un journal à la main, au moment du défilé de la procession qu'il a essayé de couper en la traversant. Repoussé une première fois, il est revenu deux fois à la charge. Enfin, il a été décoiffé par le commissaire de police qui l'avait en vain prié itérativement de le faire. Il y a plainte de part et d'autre, et l'affaire s'instruit au tribunal de la police correctionnelle.

Deux mots sur les écoles. Il y a à l'école protestante une trentaine de petits enfants. Une école protestante de filles, qui avait une vingtaine d'enfants, a été interdite après deux mois d'ouverture, l'institutrice, femme de M. Robin, étant partie un beau jour sans prévenir l'autorité civile ou académique.

Nous possédons en ce moment pour les catholiques :

1° Une école primaire privée-pensionnat.	100
2° Id. communale.	110
3° Id. Id. de filles, ouverte seulement depuis trois semaines, sous la direction de religieuses.	165
4° Deux écoles privées-pensionnats de jeunes filles.	120

En tout : 495

Voilà donc près de 500 enfants qui reçoivent l'éducation chrétienne contre une trentaine qui vont ailleurs.

C'est le véritable état des choses. Vous pouvez l'affirmer.

Agréez, etc.

DECAISNE, conseiller municipal.

**Hollande.** — Nous lisons dans le *Nieuve Noord-Brabander* :

« On dit que les évêques de la Néerlande se sont réunis pour rédiger une protestation énergique et une adresse respectueuse et ferme contre la loi destructive de la liberté des cultes ; la première est destinée au gouvernement et la seconde aux deux chambres des États-Généraux.

» On nous apprend qu'il se forme sur plusieurs points de cette province des comités pour organiser un pétitionnement général contre la loi sur les communions religieuses. Nous applaudissons de toutes nos forces à cet excellent plan, et nous sommes convaincus qu'il aura le ferme appui et les sympathies de tous les bons citoyens. »



# DE L'AGITATION PROTESTANTE

A GENÈVE.

---

CATHOLIQUES DU CANTON!

L'*Union protestante* apparaît au grand jour.

Une croisade vient de s'organiser contre nous!

Des hommes qui croient ce qu'ils veulent, qui adoptent ce qu'il leur plaît en religion, puisqu'ils fondent leur croyance sur le *libre examen*, prétendent faire du prosélytisme au milieu de nous au nom du LIBRE EXAMEN.

Ils ne vont pas s'adresser aux esprits sérieux, parce qu'ils savent que la science véritable conduit à la foi catholique.

L'Allemagne et l'Angleterre voient leurs hommes d'élite sortir des rangs de l'erreur, et venir chercher dans l'Église ce que réclament les besoins de leur cœur : la foi, l'espérance et la charité!

Vos ennemis vont dans la mansarde du pauvre; d'une main ils tiennent un pamphlet qui insulte à votre foi, et de l'autre ils donnent un secours ou font briller une pièce de monnaie!

Ils nous appellent des ADVERSAIRES ÉTRANGERS!

Nous resterons calmes au milieu de cette agitation.

Les luttes passées vous ont appris votre force; leurs agressions servent à vous grandir!

Je vous présente, dans un aperçu rapide, l'histoire de Genève ; vous y lirez la faiblesse et la division du protestantisme, comme la force de l'Église toujours attaquée et toujours victorieuse.

Vous vivez entourés d'hommes qui se plaisent à travestir votre foi et à couvrir de pitoyables invectives ce que vous vénérez.

Votre vie sainte sera l'apologie de vos croyances, et vous répondrez à ces attaques en vous montrant des catholiques véritables, d'esprit et de cœur ! Priez pour que la lumière succède aux ténèbres ! Vos prières seront vos vengeances ! Soyez des citoyens dévoués à votre pays, heureux et fiers de sa prospérité, et montrez à ces hommes qui vous appellent *étrangers* que vous savez unir dans vos cœurs ces deux sentiments impérissables : l'amour de la patrie et la fidélité à votre foi.

Des défections, dont vous appréciez la valeur, vous attristent ; mais, vous, ne craignez pas ; vous appartenez à l'Église catholique, qui peut perdre des soldats, mais qui n'a jamais perdu de bataille.

G. M.

---

## GENÈVE. — 1535.

**Domination de Calvin.**

Il y a plus de trois siècles, la ville de Genève ne présentait aux regards qu'une cité dépeuplée. Un étranger avait détruit ses vieilles institutions et avait réussi à établir le joug le plus despotique qui soit ici-bas : la domination des consciences. Douze siècles catholiques qui ne furent ni sans gloire ni sans bienfaits pour Genève, qui virent s'élever la cathédrale de Saint-Pierre, construire toutes nos églises, qui donnèrent à notre cité une vie florissante au milieu du moyen âge, s'arrêtèrent devant le bûcher de Servet. Calvin, suivi de nouveaux venus de toutes nations, vint asservir Genève à son autorité doctrinale ; il fonda son règne malgré les difficultés intérieures. « Les Genevois résistèrent de » tout leur pouvoir, et furent opprimés de la manière la plus in- » fernale par le parti de la terreur que Calvin avait organisé, et » où il faisait enrôler jusqu'à trois cents auxiliaires étrangers » dans un seul jour, tous dans la force de l'âge, tous armés... (1) » Genève dut abdiquer tous ses vieux souvenirs et recommencer une vie nouvelle, sans racines dans le passé. Le protestantisme était le maître de la cité, il gouvernait les âmes, il pouvait façonner cette ville à son image ; et pour vivre il dut à l'extérieur s'appuyer de la force et du secours de l'État, et à l'aide de ses remparts empêcher la plus humble manifestation du culte catho-

(1) Parole du protestant M. Galiffe.

lique. La liberté des cultes n'existait donc pas à Genève; elle ne sortit pas de cette révolution religieuse; et malgré l'étrange facilité de traduire le passé, nul historien sérieux ne songea jamais à regarder la liberté de conscience comme une création de Calvin. Le protestantisme avait enseveli l'histoire nationale de Genève, dévasté son patrimoine de souvenirs, il avait organisé une théocratie, fondant tout autre chose que la liberté. Pendant ces trois siècles, la paix ne régna ni dans l'église, ni dans l'État. Des déchirements intérieurs, des guerres intestines vinrent à toute heure troubler l'organisation calviniste, et Genève eut ses tempêtes longtemps avant que les catholiques eussent la liberté d'y vivre et d'y prier Dieu dans une étroite chapelle.

Les idées irrégieuses qui avaient pris naissance en Angleterre, que la France reçut et colporta avec sa puissance de prosélytisme, firent irruption à Genève. Les théologiens protestants, par mode, sacrifièrent à l'esprit général, et comme ils ont droit de faire des transactions doctrinales, ils laissèrent le naturalisme envahir leurs écoles. Nous avons un témoin le plus autorisé; un citoyen genevois vivant alors et prenant sur le fait cette situation des esprits, et ne craignant pas de dénuder aux yeux de tous cette absence de principes chrétiens qui régnait dans la religion de son pays. Son témoignage n'est pas affaibli aujourd'hui qu'une statue lui est érigée, et que lui seul a l'honneur de cette glorification publique. Ces pages de Rousseau méritent une place ici, elles ne sont pas dépourvues d'actualité :

Les ministres de Genève, dit-il (1), laissent leur orthodoxie dans une scandaleuse incertitude. On leur demande si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre. On leur demande quels mystères ils admettent, ils n'osent répondre. Sur quoi donc répondront-ils? Un philosophe (2) jette sur eux un coup-d'œil rapide; il les pénètre, il les voit Ariens, Sociniens, il le dit, et pense leur faire honneur; mais il ne voit pas qu'il expose leur intérêt temporel, la chose qui trop souvent décide ici-bas de la foi des hommes. Aussitôt alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils s'agitent, ils ne savent à quel saint se vouer; et après force consultations, délibérations, conférences, le tout aboutit à un amphigouri où l'on ne dit ni oui ni non, et auquel il est aussi peu possible de rien comprendre qu'aux deux plaidoyers de Rabelais. La

(1) Rousseau, deuxième lettre de la Montagne.

(2) D'Alembert, dans l'art. Genève de l'*Encyclopédie*.

doctrine orthodoxe n'est-elle pas bien claire? et ne la voilà-t-il pas en de sûres mains?... Ils laissent avec art tous les principes de la doctrine incertains et vagues.... Ce sont en vérité de singulières gens que vos ministres. On ne sait ni ce qu'ils croient ni ce qu'ils ne croient pas; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire. Leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres.

Rousseau ne se borne pas à prouver, comme on vient de le voir, que le protestantisme ne reconnaît aucun principe de doctrine chrétienne; il va encore prouver qu'il lui est impossible d'en avoir.

Ces Messieurs, dit-il (1), accusent l'auteur de l'*Émile* d'avoir rassemblé dans ce livre tout ce qui peut tendre à saper, ébranler et détruire les principes fondamentaux de la religion chrétienne révélée..... Et ce sont des gens qui ne savent pas eux-mêmes en quoi consistent les principes fondamentaux de leur christianisme (2)....

Qu'est-ce à Genève que la religion de l'État? c'est la sainte réformation évangélique. Voilà, sans contredit, des mots bien sonores. Mais qu'est-ce à Genève aujourd'hui, que la sainte réformation évangélique? Le sauriez-vous, par hasard? En ce cas je vous en félicite; quant à moi, je l'ignore.

Quand les réformateurs se détachèrent de l'Église romaine, ils l'accusèrent d'erreur; et pour corriger cette erreur dans sa source, ils donnèrent à l'Écriture un autre sens que celui que l'Église catholique lui donnait. On leur demanda de quelle autorité ils s'écartaient de la doctrine reçue. Ils dirent que c'était de leur autorité propre, de celle de leur raison... Voilà donc l'esprit particulier établi pour unique interprète de l'Écriture, voilà l'autorité de l'Église rejetée. Tels sont les deux points fondamentaux de la Réforme: reconnaître la Bible pour règle de sa croyance, et n'admettre d'autre interprète du sens de la Bible que soi....

Les anciennes ordonnances de Genève mettent partout la Réformation en opposition avec l'Église romaine, et n'ont pour objet que d'abjurer les principes et le culte de cette Église... Les édits n'ont fixé sous ce mot de réformation, que les points controversés avec l'Église romaine.... La dure orthodoxie des réformateurs était elle-même une hérésie. C'était bien là l'esprit des réformateurs, mais ce n'était pas celui de la Réformation...

L'Église de Genève n'a donc et ne doit avoir, comme réformée, aucune profession de foi précise, articulée, et commune à tous ses membres. Si on voulait en avoir une, en cela même on blesserait la liberté évangélique, on renoncera au principe de la réformation, on violerait la loi de l'État...

La libre interprétation de l'Écriture emporte non-seulement le droit d'en expliquer les passages, chacun selon son sens particulier, mais celui de rester dans le doute sur ceux qu'on trouve douteux, et celui de ne pas compren-

(1) Première lettre de la Montagne.

(2) Seconde lettre de la Montagne.

dre ceux qu'on trouve incompréhensibles.... N'oubliez point, s'il vous plaît, que me donner vos décisions pour lois, c'est vous écarter de la sainte réformation évangélique, c'est en ébranler les fondements. C'est vous qui, par la loi, méritez punition. »

Telle fut Genève ; par cette pente logique qui l'entraînait au néant, l'erreur allait à son dernier terme, et c'eût été un singulier spectacle que cette religion soutenue par une académie, par le pouvoir civil, par la science et l'argent, et tombant en poussière. Les querelles politiques divisaient encore ce que ne pouvait unir la stérilité de l'erreur !

Alors, la Rome protestante se tuait de ses propres mains !

Ce qui la sauva de sa chute, ce fut le catholicisme ! Sa présence rallia les éléments en désaccord.

---

### III.

## GENÈVE. — 1815. — Canton mixte. — Union Protestante.

La république française, en jetant ses soldats sur tous les chemins de l'Europe, força les limites des États protestants. L'Angleterre, la Hollande, accueillirent des prêtres catholiques qui portèrent noblement leur exil et leur pauvreté, et qui surent y implanter leur foi proscrite. Genève n'échappa point à cette influence bénie ; un humble missionnaire vint y chercher un abri, il réunit de pauvres domestiques dans une chambre obscure, et ce fut là le berceau du catholicisme renaissant.

Les traités de 1815 constituèrent Genève comme canton suisse, et par l'adjonction des communes catholiques, ils en firent un pays mixte qui ne pouvait plus recouvrer sa nationalité protestante. Les habiles politiques espéraient bien que les paysans d'alentour, qu'ils traitaient dédaigneusement, se laisseraient capter

par l'influence hérétique. Rien ne manqua à ce siège des consciences : ni les promesses, ni l'astuce, ni l'argent ne purent entamer les communes catholiques. La ville, dépeuplée par l'émigration de ses fils, vit affluer des jeunes gens robustes de la campagne qui apportèrent un sang plus vivace et vinrent combler les vides de la famille genevoise. Le catholicisme avait donc un mouvement ascensionnel, et Dieu, dans sa miséricordieuse providence, daigna donner à cette chrétienté nouvelle un héroïque défenseur. Le curé de Genève, l'illustre M. Vuarin, resta sur la brèche, toujours attaqué et toujours invincible. Infatigable apôtre, il sut fonder une œuvre durable et conquérir peu à peu toutes les libertés catholiques. Son génie et sa patience furent à la hauteur de sa mission; d'une main il organise des écoles, ouvre un hôpital, et de l'autre, il publie ces mordantes et spirituelles brochures, où se trouvent tour à tour l'inspiration de notre foi ou la défense vigoureuse du droit opprimé.

Le catholicisme avait survécu à toutes les variations gouvernementales; il avait toujours rencontré des adversaires nombreux et puissants, mais il se relevait à chaque attaque plus stable et plus grand.

Il nous sera permis un jour de lire écrite cette page nouvelle de l'histoire de l'Église, d'assister à ces luttes de la vérité et de l'erreur, et de retrouver dans nos souvenirs la raison de nos espérances.

En 1846, le parti radical fut vainqueur! Une coterie de quelques hommes qui s'appelaient conservateurs, un parti qui n'avait jamais su porter un regard haut et ferme vers l'avenir, qui restait emmaillotté dans les langes du passé, conduit par des ministres sous l'inspiration d'idées attardées, parce qu'ils ne voyaient dans Genève qu'une cité à jamais calviniste, et dans les catholiques qu'une population à décimer par la faim ou à pervertir par l'apostasie; cette coterie n'eut jamais la conscience ni le courage de la liberté religieuse. Les intelligences sérieuses et élevées qui se sentaient mal à l'aise dans ces vulgarités protestantes, qui avaient un secret instinct que le catholicisme était, par son principe tutélaire d'autorité, le seul rempart contre la

barbarie socialiste, avaient désiré secouer le joug des préventions religieuses; elles auraient voulu convier tous les hommes d'ordre sur le terrain de la liberté, mais elles ont senti leur impuissance devant des préjugés séculaires, car elles se sont retirées de la scène, tristes et abattues de voir leur patrie livrée au radicalisme, et abaissée par la haine inintelligente et mesquine des conservateurs. Ces derniers, qui se croyaient propriétaires du pouvoir, n'ont fait que multiplier leurs fautes comme si Dieu avait répandu sur eux

..... Cet esprit de vertige et d'erreur,  
De la chute des rois, funeste avant-coureur!

Ils subirent l'influence des ministres qui, à leur tour, étaient divisés en deux camps jusque dans l'église nationale : les pacifiques et les travailleurs. Nous devons le dire à leur honneur, la science et l'esprit étaient avec les premiers; ils avaient conscience que les agitations religieuses ne pouvaient que nuire au protestantisme en dénudant ses plaies et en faisant resplendir la vérité catholique. Les discussions les effrayaient; mais à leur tour, sauf quelques exceptions dignes de conquérir la vraie foi, ces ministres cédèrent à la pression des exaltés, et ils vinrent apporter à regret leur coopération dans cette œuvre de haine.

L'*Union protestante* naquit alors; c'est là le dernier refuge de l'erreur aux abois; quand elle n'a pu asservir les âmes, elle s'en va lâchement tenter la cupidité et mettre les consciences en face de ce terrible dilemme : *Ou périr de faim, ou trahir leur foi.* Cette infernale habileté a été partout la ressource du protestantisme; dépouillé de l'appui officiel du pouvoir pour persécuter, il savait que la liberté était en péril pour lui, et comme il tient à se parer du masque de la tolérance, sous ce voile trompeur, il fonde en Hollande des sociétés secrètes, il crée une formidable inquisition qui, sous les noms divers d'*Unités*, de *Philacterion*, de *Welstand*, tend à écraser les catholiques. En Irlande, après avoir prononcé le bill d'émancipation, on a vu, dit un orateur, la tyrannie chercher quelque chose de plus constant que le fer, et alors s'est vérifiée, dans cette nation victime, cette prophétie de la révélation de saint Jean, *qu'il viendra un temps où l'on ne*



*pourra ni vendre, ni acheter sans avoir dans la main et sur le front le signe de la bête, c'est-à-dire de l'apostasie.* Genève employa aussi ces armes de propagande, et l'*Union protestante*, organisée souterrainement, a travaillé de longues années à ruiner le commerce et les ouvriers catholiques. Un protestant fit jaillir des profondeurs de leurs machinations ténébreuses ces perfides statuts et publia ce manifeste que nul n'eut le courage d'avouer, encore moins de signer. C'était la lâcheté de la persécution clandestine !

L'Union de 1843 avait un double but, l'un apparent, l'autre réel. Le but apparent, c'était celui qu'affiche la Société genevoise de 1853. Il s'agissait ostensiblement de former une digue contre les progrès du catholicisme, de réveiller le zèle religieux, de réunir sous un drapeau commun des citoyens que des opinions politiques avaient pu diviser.

Le but réel, c'était un but politique qu'on voulait obtenir par une victoire électorale gagnée à tout prix sur les *réactionnaires* catholiques et sur les vrais amis de la liberté. Les moyens d'action étaient précis :

Écarter les domestiques catholiques, ne pas acheter chez les marchands catholiques, s'introduire dans les mariages mixtes et amener les enfants au protestantisme ; agir auprès des magistrats et des conseils municipaux par des sollicitations, auprès des citoyens par des remontrances, et au besoin par des offres de service ; attirer des protestants étrangers pour faire concurrence aux catholiques dans certains métiers ; entraver par tous les moyens possibles l'établissement des catholiques, leur admission au droit de cité ; en un mot, agir par la persuasion, sans être persuadé ; sur les convictions, sans être convaincu ; combattre la doctrine, sans avoir soi-même de doctrine ; lutter contre la foi romaine, sans oser dire ce que l'on entend par la foi protestante. Essayer d'une main débile de manier une épée à deux tranchants ; parer à droite contre les catholiques, parer à gauche contre les orthodoxes, avoir la prétention insensée de se rattacher les croyants, en se contentant de dire : Croyez ce que vous voudrez, ne croyez à rien si tel est votre plaisir ; pourvu que vous désavouiez Rome, vous serez des nôtres. D'autre part, rompant en visière à l'esprit de charité évangélique et rejetant les plus simples notions d'économie politique, refuser du travail aux laborieux, du pain aux misérables, des occupations et de la confiance à la probité ; donner le monopole de certains états à des hommes qui deviendront, qui deviennent déjà mauvais ouvriers, serviteurs peu zélés, marchands médiocres, par l'absence du stimulant de la libre concurrence qui fait excroître à l'homme toutes ses facultés heureuses, et qui le force à être préférable pour être préféré.

(De l'*Union protestante*, par M. Rillicet de Constant.)

Cette union, digne des guerres de la Fronde, ne comprima pas l'essor des catholiques; elle les rallia dans une communauté de défense, elle fit sortir les tièdes de leur torpeur religieuse et découvrit à tous la faiblesse du protestantisme, qui avait besoin de semblables soutiens. Elle jeta l'impopularité sur les conservateurs, que le parti radical, à tort ou à droit, rendit solidaire de cette guerre déloyale. Quel avenir attend une doctrine qui s'avoue sans force dans la lutte au grand jour! elle périra devant la liberté.



### GENÈVE. — 1853. — Société des intérêts protestants.

Aujourd'hui ils osent enfin sortir de leurs manœuvres clandestines, ils affichent hautement une *Société des intérêts protestants*, ils placent à leur tête un ministre de renom et de talent, et ils prennent comme soutien les banquiers les plus en vogue. Pourtant ils n'ont encore qu'un demi-courage, ils publient quelques articles de leurs règlements en cachant les autres; mais un révélateur viendra un jour, et *cette nouvelle Union protestante* aura, comme la première, l'opprobre de la publicité; nous ne souhaitons que ce châtiment à ses succès!

Voici les principaux passages du manifeste par lequel cette Société annonce à la fois sa constitution et sa ligne d'action.

Les soussignés, fondateurs de la *Société genevoise des intérêts protestants*, viennent exposer à leurs frères dans quel but ils ont fondé cette œuvre, et dans quel esprit ils la poursuivront désormais.

Il n'est besoin d'apprendre à personne que le protestantisme, vivement attaqué de nouveau par son ancien adversaire, l'est particulièrement dans notre pays. A côté du matérialisme qui dit *qu'il n'y a point de Dieu*, et nous menace tous également de ses négations désolantes, le catholicisme romain a recommencé, contre notre foi, un combat que nous avons eu le grand tort de croire terminé, oubliant que la religion de la *contrainte* est condamnée,

par son principe même, à traiter la religion de la liberté en ennemie et les églises réformées en rebelles.

Dans ce combat, engagé à la fois sur plusieurs points du monde, Genève est une position que Rome convoite avec ardeur, c'est un boulevard qu'elle veut reprendre. Et pendant qu'elle étouffe la liberté religieuse en Toscane, qu'elle s'efforce de l'amoinrir en France, qu'elle découpe en évêchés la carte de Hollande et celle d'Angleterre, elle ne cache plus, ni son projet, ni son espoir, de ravir à notre cité son vieux titre de métropole du protestantisme sur le continent.

Les circonstances lui semblent favorables pour agir avec hardiesse, et elle ne recule pas aujourd'hui devant une agression déclarée, que sa prudence, en d'autres termes, lui aurait fait juger ou trop irritante, ou prématurée. La chaire ne lui suffit plus pour décrier notre foi, ni l'action sourde de la propagande pour nous supplanter numériquement peu à peu. Récemment ses prélats, sortant du sanctuaire, ont ouvert contre nous, sur le terrain de la presse, une campagne dont le but avoué est de nous envahir. Et tandis que nous sommes périodiquement attaqués, ici, sous le couvert du nom de leur Grandeur, on écrit au dehors que la seconde église catholique qui s'élève à Genève est une « forteresse » à l'intérieur contre nous.

Évidemment, cette situation commande une résistance sérieuse, si l'ancien peuple de Genève estime encore, comme nous le croyons fermement, que le protestantisme est son meilleur joyau et le premier des éléments de sa nationalité.

Pour garder ce joyau, qu'y a-t-il à faire? Pour conserver à nos enfants ce culte évangélique, que nos pères nous ont conquis par l'énergie de leur foi, plus encore que par leur épée, qu'est-ce que la Société des intérêts protestants a dessein de faire?

Elle veut faire pénétrer les *principes* de la foi réformée au sein même du catholicisme, ou, selon le langage du Sauveur du monde, *poser la lampe sur le chandelier assez haut pour qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison*. Notre but, notre méthode, toute notre tactique se résument dans ces simples paroles. Nous ferons connaître le protestantisme, tel qu'il est dans les *Écritures divinement inspirées*, à ceux de nos frères qui ne le repoussent encore que par ignorance, sous l'empire de l'éducation et du préjugé. Et nous pensons que cette manière de le défendre, qui échappe à tout reproche fondé, portera certainement tôt ou tard, sous la bénédiction de Dieu, les mêmes fruits que des associations, semblables à la nôtre, recueillent abondamment en France, en Irlande, en Allemagne et ailleurs.

Cependant, ce progrès de la réformation qui en assurera chez nous la durée, suppose, pour être accompli, une condition nécessaire qui, après Dieu, dépend de nous : c'est qu'il s'opère au sein même de notre église un développement progressif de sa vie religieuse, de telle sorte que la *lumière de ses bonnes œuvres*, la piété, la charité, la moralité de ses membres attirent, autant que ses efforts directs, à la religion qu'elle veut propager.

La Société des intérêts protestants place cette condition de succès en première ligne. Elle espère ne la jamais perdre de vue : elle travaillera, selon ses forces, à la réaliser, et secondera de tout son pouvoir ce que l'église fait

déjà incessamment dans ce but. Pour que Dieu bénisse notre entreprise, il faut avant tout, c'est notre conviction profonde, que nous soyons conséquents avec nos principes : il faut que nos sentiments et nos mœurs soient d'accord avec nos croyances, en même temps que le besoin de les répandre sera plus général et plus senti.

La Société que nous fondons est déjà, elle-même, la preuve que ce besoin existe parmi nous. Elle répond aussi au vœu des milliers de fidèles qui se pressaient aux conférences de l'hiver dernier, pour y donner, par leur présence, une marque publique de leur joyeuse adhésion aux principes de notre sainte foi. Mais elle est destinée, en outre, à éveiller ce besoin et ce zèle chez ceux qui ne sont restés froids, au milieu de l'émotion générale, que parce qu'ils se sont fait illusion, jusqu'ici, sur la gravité des circonstances où nous sommes.

Tel est notre dessein et notre but. Quant à l'esprit qui nous animera dans la lutte à laquelle on nous force, notre profession est facile. Nous réprouvons le zèle amer ; nous aimons le grand jour ; nous nous abstiendrons de toute mesure occulte, intolérante, seulement contraire à la charité, ou tendant à troubler la bonne intelligence entre des hommes qui ont la même patrie et qui vivent sous les mêmes lois. Nous désavouons par avance les intentions politiques qu'on pourrait nous prêter. Nous entreprenons une œuvre de foi, exclusivement religieuse, mais dans laquelle nous croyons aussi l'honneur de Genève et son avenir engagés. Et nous estimons que, sur ce terrain, on peut, on doit respecter les hommes, tout en repoussant leurs attaques, et combattre, par les armes loyales de la persuasion, ce qu'on croit être de l'erreur, sans porter atteinte au droit et à la liberté de personne.

Nous avons la ferme espérance qu'en poursuivant, dans cet esprit, avec droiture et sans impatience, l'œuvre de défense devenue pour nous un devoir, il nous sera donné de faire rayonner, dans une sphère de plus en plus étendue, la pure révélation de notre Dieu, que d'autres nient ou obscurcissent, ou retiennent captive, cette religion de la Bible seule, légitime orgueil de Genève, sa vie et son lustre durant trois siècles, et en échange de laquelle les uns nous offrent un christianisme altéré par les traditions humaines, et les autres, l'affreuse doctrine de l'athéisme et du néant.

Vous donc qui avez le cœur protestant, chers concitoyens et frères, venez défendre avec nous des intérêts qui sont vos intérêts, et nous aider à gagner une cause sacrée, qui vous est chère comme à nous. Votre sympathie, vos prières, votre concours, tout cela nous est nécessaire et rien de tout cela ne doit nous être refusé. Venez, en vous joignant à nous, prouver que, dans notre patrie, notre Père céleste a plus d'adorateurs en esprit et en vérité, son divin Fils plus de disciples, et la réformation plus d'amis dévoués qu'on n'affecte souvent de le proclamer.

Si nous sommes pieux et résolus, comme nos ancêtres le furent au seizième siècle, tenez pour sûr que Dieu, sans l'aide de qui nous ne pouvons rien, affirmera et étendra par nous ce qu'il fonda jadis par eux. — Et la gloire en sera toute à Lui!!!

(*Suivent les signatures.*)

Que nous reprochent-ils, à nous, qu'ils appellent odieusement des ADVERSAIRES ÉTRANGERS !

Ils nous reprochent trois griefs !

Nous construisons une église ; nous prêchons notre foi dans la chaire ; nous avons un organe pour nous défendre.

Nous construisons une église ! Quand vous, protestants, vous possédez tous les temples de la ville, et que nous, population presque égale à la vôtre, nous n'avons qu'une étroite enceinte où à peine neuf cents personnes peuvent y tenir en s'y entassant, au détriment de la splendeur du culte et de la santé des fidèles ; vous nous reprochez de construire une église à nos risques et périls, avec nos deniers et les offrandes de la charité de nos frères ; vous qui depuis trente ans voyez les catholiques venir s'agenouiller sur une place publique, sous le soleil ou dans la boue, pendant que vous jouissez paisiblement de la solitude de vos temples vastes et nombreux, et vous n'avez pas compris que le droit, la justice et la loyauté vous faisaient un devoir de nous donner une église ! Vous vous glorifiez dans vos discours et dans vos banquets de ce qu'un terrain a été accordé à une poignée de riches anglais, de ce qu'ils y ont élevé une élégante chapelle ; vous célébrez cette concession, vous appelez le secours de l'Angleterre contre nous ; vous invoquez la richesse et l'appui à l'étranger contre des concitoyens ; vous nous insultez entourés des seigneurs et des lords anglais, et parce qu'une place nous a été concédée, et que de pauvres ouvriers, que des commerçants, et que douze mille catholiques savent trouver dans leurs sueurs et leur pauvreté, dans la charité de leurs frères, de quoi construire une église où ils auront enfin la liberté de prier Dieu, vous nous accusez d'une attaque contre vous !

Est-ce que la ville de Carouge, presque toute catholique, n'a pas offert à une minorité protestante une belle place pour bâtir un temple, et une allocation pour aider à cette construction !

Vous êtes donc bien faibles, puisque vous avez peur d'une église, VOUS REDOUTEZ LA LIBERTÉ DE LA PRIÈRE !

Vous nous reprochez encore de prêcher la foi catholique dans nos chaires ; ah ! s'il nous était donné de publier vos diatribes,

de reproduire ces absurdités, ces reproches d'idolâtrie, ces objections mensongères, vous verriez que vous avez entassé des montagnes de calomnies contre notre foi, et si à notre tour nous osons nous défendre, exposer nos croyances, vous nous accusez d'agression.. N'avez-vous pas vos tribunes, dont vous usez largement, et en face de la seule chaire de Saint-Germain, vous avez vos assemblées et vos temples, et vous avez peur !

Vous êtes donc bien faibles, puisque vous avez peur de la LIBERTÉ DE LA CHAIRE !

Vous nous reprochez encore d'avoir un organe public, *les Annales catholiques* ! Quand Genève a vu surgir mille publications anti-catholiques, qui toutes ont plus ou moins mal vécu des débris du fanatisme protestant, la *Réformation au XIX<sup>e</sup> siècle*, le *Protestant*, la *Feuille genevoise*, et naguère encore quand le programme du *Semeur* fut publié pompeusement sous le patronage des ministres, qu'il se posa en agresseur, nous ne devons pas reculer devant un défi ; nous avons cru alors à la loyauté d'une discussion digne, élevée, entre des esprits qui n'ont nulle préoccupation de leur amour-propre, mais qui ont souci de la vérité ; nous avons cru à ces choses ; hélas ! plus tard nous avons rencontré dans la lice un combattant armé des ignominies de paroles que nous aurions honte de reproduire (1). A son origine, nous pensions que ce *Semeur* avait l'appui des hommes sérieux ; nul n'osa le désavouer publiquement ; nous apprîmes qu'il était méprisé par des ministres de meilleure société, nous reçûmes quelques aveux, nous avons lu des lettres même des hommes qui ont signé le *Manifeste*, et depuis lors nous le laissâmes dans ses attaques infimes.

En présence de ces pamphlets où éclate l'ignorance et brille la mauvaise foi, en face de ces perpétuelles défigurations de tout ce qu'il y a de plus saint dans le catholicisme, devant ces odieuses calomnies, nous, catholiques, nous assisterions paisibles spectateurs de ces insultes, nous dévorerions en silence ces outrages, et vous nous reprochez d'avoir un organe où, grâce à Dieu, vous

(1) Voir ce que dit le *Semeur* sur les saintes reliques, sur le clergé, etc.

ne pouvez découvrir autre chose qu'une discussion sérieuse, digne de la vérité qu'elle expose et de l'Église qu'elle défend.

Vous êtes donc bien faibles, puisque une petite revue mensuelle vous épouvante; vous avez donc peur de la LIBERTÉ DE LA PRESSE!

Encore une fois, la liberté vous fait peur! vous avez besoin de la force ou de l'argent pour vous soutenir!

Ils nous accusent encore d'*envahissement*, de *sourde propagande*. L'Église catholique conquiert les plus belles intelligences en Angleterre, en Allemagne, mais par la seule force de la vérité et de la grâce. Ce sont nos adversaires qui s'en vont lâchement en Italie et en France, se glissant à la suite de toutes les agitations populaires, s'adressant aux cœurs mécontents et aigris, parlant aux pauvres et débitant des pamphlets et des secours; n'est-ce pas là cet *envahissement*, cette *sourde propagande* dont ils sont coupables? Leurs colporteurs sont partout, l'Italie et la France en sont sillonnées, et selon l'expression d'un correspondant du *Journal de Genève*, ils ne réussissent qu'à faire des incrédules et non pas à faire des chrétiens. Quand le catholicisme sort d'un cœur, il n'y a que l'athéisme qui puisse y entrer. Ils accusent le Souverain Pontife d'avoir découpé la Hollande et l'Angleterre; ne dirait-on pas que le Pape a couvert ces deux pays de soldats ou de gendarmes? D'ailleurs, si les signataires du manifeste avaient franchement étudié la question de hiérarchie, ils verraient que loin d'envahir, Pie IX s'est dépouillé d'un pouvoir extraordinaire d'organisation et de nomination pour remplacer ces deux pays dans le droit commun. Mgr l'évêque d'Amiens, dans un discours à son clergé, exprime nettement cette idée; mais on veut soulever par des phrases à effet. Qu'importe la vérité! Voici les paroles de M. de Salinis :

Jetez les yeux, Messieurs, sur ce qui s'est passé récemment en Angleterre, sur ce qui se passe aujourd'hui dans la Hollande. Depuis l'établissement du protestantisme, l'épiscopat catholique était aboli dans ces deux pays; les fidèles qui étaient gouvernés par de simples vicaires apostoliques, qui, comme tels, étaient complètement entre les mains du Pape, révocables à volonté, investis d'une autorité précaire. Ce régime serait assurément, bien plus que le régime ordinaire, dans les convenances de Rome, si elle était dirigée par les vues égoïstes que quelques-uns lui prêtent. Qu'a-t-elle fait pourtant? Dès

qu'elle a eue pouvoir reconstituer l'épiscopat en Angleterre et en Hollande, sans y exposer les catholiques à de trop rudes persécutions, elle l'a rétabli avec une telle vigueur, et, si j'ose le dire, une telle audace, que quelques hommes politiques se sont demandé si elle oubliait sa prudence traditionnelle. Elle a substitué au mandat provisoire des vicaires apostoliques l'autorité épiscopale régulièrement constituée, à l'arbitraire la loi, au régime exceptionnel le droit commun. Elle s'est dépoüllée de cette dictature involontaire que la force des circonstances lui avait imposée. Elle a bravé toutes les irritations populaires, toutes les menaces de la politique, pour reconstituer, là où il n'existe plus, ce pouvoir de l'épiscopat que des préjugés stupides l'accusent de vouloir briser là où il existe. Méprisons, Messieurs, ces misérables criaileries; elles ne ressusciteront pas des idées mortes, elles ne sauveront pas une cause perdue. Qu'importe que quelques hommes croient pouvoir barrer le chemin qui conduit à Rome avec leurs petites idées, leurs petites susceptibilités, le petit droit qu'ils ont fabriqué à leur usage; vieux enfants qui s'imaginent que ces toiles d'araignée pourront arrêter le mouvement qui emporte les esprits vers le centre de l'unité.

Leurs cris sont des prétextes; leurs clameurs sur nos *prétendues agressions* sont un voile qu'ils jettent sur leurs manœuvres pour les abriter de l'inviolabilité d'une défense légitime. Ils ne pourront pas donner le change à la vérité; oui, ils ont peur de l'Église catholique, qui s'avance toujours attaquée et toujours triomphante; elle a contre elle toutes les ressources humaines, mais elle a pour elle la force de Dieu; eux, qu'ils s'agitent dans leurs comités, dans leurs souscriptions, dans leurs colportages, ils ne pourront rien contre la foi qui a vaincu le monde.



### Ce qu'ils sont et ce qu'ils croient.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le protestantisme, par la force de son principe, avait vu crouler toutes ses croyances, et ne gardait comme raison d'être que son principe purement négatif. Rousseau le disait à merveille : « Les protestants sont comme autant de petits » États ligués contre une grande puissance, et dont la confédé- » ration générale n'est rien à la puissance à chacun,.... » et ail-



leurs il ajoutait ce mot toujours vrai : « LEUR RELIGION CONSISTE » A ATTAQUER CELLE D'AUTRUI. » Aujourd'hui, ils se groupent ensemble, ils font un manifeste, qui n'est qu'un brûlant appel au fanatisme protestant ; ils convoquent toutes leurs forces, et ils s'imaginent, dans leur béate confiance, que des ministres sur-équipés de banquiers peuvent donner de la vie à ce qui n'en a plus. Les dogmes ne jaillissent pas plus d'un comité que d'un coffre-fort, et toutes ces aventureuses tentatives ne serviront qu'à étaler les misères de leur situation. Ils ne travaillent pas pour eux, ils croient pousser la génération actuelle au protestantisme ; pauvres myopes, qui n'ont pas vu que le jubilé de 1835, avec ses comités et ses discours, n'a été que le précurseur des journées de 1846 ! Après avoir agité un peuple avec de la haine religieuse, on ne lui donne pas à son gré des opinions pour des lois, on ne le place pas à loisir tranquille dans cette frêle demeure que les méthodistes appellent gaiement : UNE BARAQUE NATIONALE. Ils pensent follement que Genève, emportée vers un avenir nouveau, va reculer devant leurs conférences, devant ces périodes dépourvues de croyances et quelquefois de style ; ils croient que, nouveaux Josué, ils peuvent arrêter sa marche rapide et la faire remonter de deux siècles en arrière. Laissons-les dans leur ineffable confiance ; ils s'imaginent qu'une halte dans leur petit culte est tout l'espoir de Genève. Attardés de deux siècles, ils vivent toujours du passé, regardant avec un cœur attristé la vieille théocratie de Calvin, où les ministres gardaient le Conseil d'État et dominaient la ville. Ils espèrent, ... mais ni leurs regrets, ni leurs efforts ne pourront ressusciter ce qui est mort !

Que croient-ils aujourd'hui, ces chevaliers de la Bible ?

Ils ne croient pas que Jésus-Christ est Dieu, parfaitement égal au Père.

Leur catéchisme n'ose pas exprimer cette foi ; le défenseur de ce catéchisme, M. Archinard (1), prétend que c'est la Bible elle-même qui proclame cette déchéance de Notre Sauveur ; et

(1) Voir sa brochure, pour la défense du catéchisme national.

ils osent, au nom de la Bible qu'ils ne comprennent pas, de Jésus-Christ qu'ils abaissent, se liguier contre nous, nous les fils soumis de cette Église qu'a fondée Jésus-Christ, et qui protège les Livres Saints contre les attaques de l'homme.

Ils peuvent former ensemble une vaste communauté; malgré la diversité de leurs opinions, ils sont unis par un seul principe et une commune haine.

Ils ne sont donc pas à craindre; leur habileté et leurs bourses peuvent séduire ou tenter des âmes vénales, mais ils sont impuissants à démontrer et à garder l'inspiration des Livres Saints, ils sont incapables de formuler un symbole sans abdiquer leur base fondamentale et se ruiner eux-mêmes! Le vide de croyance et la contradiction les tuent.

Nous allons exprimer leur situation d'après leurs aveux; nous éviterons tout commentaire, afin de laisser à leur franchise l'expression de leurs souffrances.

### 1. — Genève jugée par M. le comte de Gasparin.

— Nous ne voulons point qu'on puisse suspecter notre impartialité; c'est pourquoi nous nous bornerons à rapporter les propres paroles d'un illustre protestant, que tout le monde sait être aussi zélé pour le protestantisme que pleinement instruit de tout ce qui concerne son état présent: c'est M. le comte Agénor de Gasparin, dans le livre qu'il vient de publier contre l'Église de Rome, et qu'il a intitulé: *Les écoles du doute et l'école de la foi*.

Il a bien compris qu'il y aurait des protestants qui blâmeraient la franchise avec laquelle il expose la plaie du protestantisme sans aucun palliatif; mais il n'a pas cru que cette considération dût l'arrêter:

Je connais, dit-il (1), des hommes pieux et distingués que va scandaliser l'audace de mon livre. Quoi! initier notre public aux négations de la nouvelle école (protestante)! mettre sous les yeux de tout le monde ses arguments perfides et ses raisonnements captieux! étaler en plein soleil nos plaies! avouer l'incrédulité totale des uns et l'incrédulité partielle des autres! ap-

(1) Les écoles du doute, page 29.

prendre aux catholiques que beaucoup de protestants hésitent au sujet de l'infaillibilité des Écritures !.....

Mais comment nous mettrons-nous en garde contre nos défauts, comment rejetterons-nous les erreurs qui nous sollicitent, si nous nous enfermons dans un système de félicitations et de congratulations réciproques ? On fera des rapports sur les œuvres, on s'encouragera dans les meetings, on se visitera, on se peindra en beau ,..... et pendant ce temps le mal gagnera. Je ne serai jamais tranquille sur le sort des gens qui ont cessé de sentir ce qu'il y a de noble et de sain dans le régime de l'entière franchise. J'espérerai toujours beaucoup des gens qui aiment la vérité *quand même*, la vérité pour elle-même, qui désirent qu'on leur dise la vérité et toutes les vérités.....

Pendant que nous croisons les bras (1), le mal fait de continuels progrès. Je peux l'affirmer, car voilà quatre à cinq ans que je le suis pas à pas, m'informant avec scrupule de ses diverses manifestations, lisant, écoutant, observant, et toujours plus frappé des envahissements de la nouvelle école. Elle ne compte pas beaucoup de partisans qui s'avouent et se croient tels ; elle en a beaucoup qui croient être ses adversaires. Les hommes qui professent la certitude absolue du canon et l'infaillibilité absolue de l'Écriture se comptent aujourd'hui aisément. Ceux qui proclament les droits de la critique et qui reconnaissent des erreurs dans la Bible abondent partout. Quant aux écoles de théologie d'où sortiront ceux qui prêcheront demain l'Évangile, il est impossible de n'être pas consterné lorsque l'on considère l'opinion qui y règne. J'ai lu une centaine de thèses de Montauban et de Strasbourg (2), et j'ai frémi de voir qu'à peu d'exceptions près, ces futurs pasteurs se rattachaient aux diverses tendances de l'Allemagne. En général, Néander est leur modèle.....

Le savant et loyal Michaëlis (3) pensait que le Pentateuque avait bien une origine mosaïque, mais qu'il renfermait des interpolations. Selon les gens hardis, le Pentateuque n'est qu'un recueil provenant de divers auteurs, de diverses époques et de matériaux hétérogènes. On a appliqué au livre de Josué l'hypothèse des fragments. On a prétendu retrancher plusieurs chapitres du livre des Juges, Esther est devenu une légende juive. On a contesté le livre d'Esdras et plusieurs chapitres de Néhémie. Pour Isaïe, on lui conteste les vingt-six derniers chapitres, ceux qui renferment les grandes prophéties sur le Messie. A entendre les uns, l'auteur du livre de Daniel est tout simplement un imposteur ; selon les autres, il n'a pas voulu tromper, et ce n'est pas sa faute si la superstition lui a attribué une autorité à laquelle il ne prétendait point. Le livre de Jonas n'est qu'une légende écrite par un homme de mauvais goût. Job est une fiction poétique. On accuse l'Ecclesiaste de Sadducéisme. On rejette purement et simplement le Cantique des Cantiques...

(1) Les écoles du doute, page 9.

(2) Les protestants n'ont que deux facultés de théologie en France, celle de Montauban pour les réformés, et celle de Strasbourg principalement pour les luthériens.

(3) Les écoles du doute, p. 545.

C'est une guerre déclarée à tous les livres, à tous les dogmes, à tous les miracles, à toutes les prophéties de l'Ancien Testament.....

La critique de la nouvelle école (1) porte une main audacieuse sur l'Ancien Testament et sur le Nouveau. Avec elle, vous avez autant de bibles que de docteurs : l'un retient ce que l'autre a rejeté ; il y a des moments où le volume s'augmente, et d'autres où il doit s'arrêter ; et, à vrai dire, la question n'a pas pour eux l'importance qu'elle aurait pour nous, car les livres admis ne sont pas à leurs yeux des livres divinement inspirés. Ce sont des documents fort imparfaits.

Le rationalisme supranaturaliste n'est pas beaucoup plus respectueux que le rationalisme de la nouvelle école pour le canon des deux Testaments. Il est à la vérité plus réservé, il se contente d'un petit nombre d'exclusions, et quelquefois il est assez modéré pour n'exprimer que des doutes ; mais leur prétention est la même. Quoiqu'ils admettent une certaine action providentielle, le canon des livres de la Bible est, selon eux, le résultat du travail des hommes, donc il demeure soumis au jugement des hommes ; on a pu se tromper en le formant, donc on peut et l'on doit travailler à en rectifier les erreurs. C'est ce qu'établit en termes exprès M. Cellérier (professeur d'Écriture Sainte à Genève). *Il n'y a eu là, dit-il, qu'une œuvre providentielle et non miraculeuse. Les causes secondes ont librement agi et la faiblesse humaine a pu amener l'erreur.*

Ce professeur genevois représente (2), dans son enseignement sur la Bible, un vaste parti comprenant à la fois la fraction la plus éclairée des protestants hétérodoxes et la fraction la plus nombreuse des protestants orthodoxes de notre temps.....

L'erreur qui règne dans l'église nationale de Genève est si énorme (3), que ne pas la signaler, ce serait s'en rendre complice ; les fondements mêmes de l'Évangile sont journellement renversés en son nom,

Cette erreur cependant n'a pas infecté de sa contagion la plus grande partie du troupeau.

La Bible est encore la parole de Dieu aux yeux des masses (4). Il existe maintenant une croyance générale à l'autorité des Écritures, qui préserve les ignorants et contient les savants eux-mêmes... Jusqu'à présent la croyance générale des peuples arrêtaient les docteurs (5)... Mais je n'hésite pas à le dire : Si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise !) une pareille définition des Écritures achevait de descendre du cabinet des théologiens dans le peuple des églises, nous assisterions à des saturnales de rationalisme auxquelles on ne saurait penser sans frémir.

Mais comment la croyance générale des peuples a-t-elle arrêté les docteurs ? Est-ce en les déterminant à s'accommoder

(1) Les écoles du doute, p. 144 et 146. (2) Ibid., p. 124. (3) Ibid., p. 2. (4) Ibid. p. 10, (5) Ibid. p. 227.

dans leurs sermons à la croyance des peuples, contrairement à leur croyance personnelle exprimée dans leurs écrits?

M. de Gasparin en est surpris :

Je m'étonne seulement, dit-il (1), de voir les chrétiens qui tiennent un tel langage dans leurs écrits monter ensuite en chaire et y lire l'Écriture au peuple comme si elle était la Parole de Dieu. Quel que soit le livre sacré qu'ils aient ouvert, ils laissent croire que Dieu même a parlé dans chaque verset.

Elle serait donc arrivée, du moins pour quelques-uns des prédicateurs protestants, cette époque que M. de Gasparin appelle « un temps honteux où régnerait, au sujet de la Bible, une » sorte de mensonge latent et convenu. On traiterait le Saint « Livre avec respect, on le laisserait sur les chaires, on dirait » en l'ouvrant : *Nous allons lire la Parole de Dieu*, et l'on sous-entendrait : *si tant est qu'il y ait quelque parole de Dieu dans les versets que je viens de lire.* »

## 2. — Conférences de M. le ministre Munier. —

Plusieurs ministres de l'église nationale de Genève n'ont point adopté les principes contraires à l'inspiration de la Bible. Quelques-uns d'eux ont jugé ne devoir pas rester dans une église où ces principes régnaient et se propageaient par l'école de théologie qui y est établie. Ils s'en sont séparés il y a environ quinze ans, se sont réunis aux méthodistes et ont formé une école de théologie dans laquelle ils ont voulu que les professeurs et les élèves fussent de zélés partisans de l'inspiration complète de la Bible. Mais le succès n'a pas répondu à leur attente. M. Schérer, un de leurs plus illustres professeurs, a quitté la chaire méthodiste pour élever un étendard d'opposition, et soutenir que les premiers réformateurs s'étaient arrêtés à moitié chemin, et qu'après avoir rejeté l'autorité de l'Église ils devaient, par une conséquence nécessaire, rejeter l'autorité de la Bible.

Voici quelques remarques de M. de Gasparin sur ce démêlé si funeste à l'école méthodiste (2) :

(1) Les écoles du doute, p. 160. (2) Ibid. p. 15.

Je l'avoue, c'est à la réforme qu'il faut surtout s'en prendre si l'autorité de la Bible est discutée. En posant toutes les questions, on ne pouvait s'empêcher de poser celle-là. Il eût été contradictoire de nier l'infaillibilité en la conservant sur un point, de provoquer le libre examen en lui interdisant un sujet et le plus important. Si les réformateurs sont partis de l'autorité de la Bible, c'est qu'il est presque impossible à un cœur pieux de la mettre en doute; mais le principe de la libre acceptation n'en était pas moins posé; aucun homme n'était plus tenu de rien croire sans avoir examiné lui-même, accepté lui-même.

M. Schérer a été l'introducteur principal de la nouvelle école au milieu de nous (1). Il a donné le signal d'un mouvement dont les conséquences seront énormes, et dont nous n'avons encore vu que les petits commencements. Le mal qu'il fait n'est rien auprès de celui qu'il manifeste. Évidemment une lutte immense se prépare; elle s'engagera sur son vrai terrain, l'Écriture, l'autorité. J'en espère beaucoup de bien..... Reconnaissons-le, nous avons besoin de la rude secousse qui nous a réveillés. La somnolence est douce quand on longe les abîmes. Notre foi à l'Écriture était infaillible.

Parmi ceux qui se sont présentés pour réveiller à Genève cette foi assoupie, l'un des principaux fut M. Munier, le président actuel de la Société des intérêts généraux du protestantisme, qui fit cinq conférences sur la lecture de l'Écriture Sainte. Il s'en acquitta avec talent; mais il parla très-brièvement de la question fondamentale, qui était cependant absolument nécessaire pour le sujet qu'il traitait. En effet, la raison sur laquelle il s'appuyait pour recommander la lecture de la Bible, c'est qu'elle était la Parole de Dieu (2). Mais avant d'établir ce principe comme la base de toutes ses exhortations, il fallait en prouver la solidité contre les partisans de M. Schérer, qui soutenaient qu'il faut rejeter l'autorité de la Bible, et contre ceux de M. Cellérier, qui prétendaient qu'il faut faire un triage dans la Bible entre la Parole de Dieu et celle des hommes. Or il s'est exprimé de telle manière, qu'on ne sait ni ce qu'il croit sur cet objet, ni ce qu'il ne croit pas, ni même ce qu'il fait semblant de croire.

Il déclare, page 10, n'avoir pas la prétention de combattre les vues de M. Schérer. Il ne parle point du système de M. Cellérier; mais nous avons rapporté plus haut l'observation de M.

(1) Les écoles du doute, p. 129.

(2) Confér. sur la lect. de l'Écriture. page 6.

de Gasparin, que l'enseignement de ce professeur sur la Bible était adopté par la fraction la plus nombreuse de ceux des protestants de Genève qui prennent le titre d'orthodoxes, au nombre desquels il compte sans doute M. Munier. Voilà des raisons de soupçonner que quand M. Munier présente la Bible entière comme la Parole de Dieu, c'est seulement pour se conformer, comme les autres, au langage officiel que l'on tient au peuple. Ce soupçon ne diminue pas quand on considère sur quelle base il établit sa foi à l'inspiration de la Bible. Il consacre à cet objet important toute la seconde conférence, qu'il destine spécialement aux incrédules affligés de l'être. Pour les désabuser de leurs préjugés, il ne trouve pas de meilleur moyen que de leur conseiller la lecture de la Bible. N'y a-t-il donc pas des cailloux contre lesquels l'incrédule heurtera, pour me servir des expressions de M. de Gasparin (1)? N'y a-t-il pas des épines qui l'accrocheront et le déchireront, tant qu'il lira la Bible sans avoir foi à son infailibilité? M. Munier prétend cependant le conduire dans cette route par la main et lui prouver la divine inspiration de la Bible par l'unité de ses enseignements (2). Ne voilà-t-il pas une règle bien sûre pour discerner les livres inspirés de tant d'autres livres pieux où l'on trouve la même unité d'enseignement? M. Munier y a pourvu, et il ajoute la bonne foi de ceux qui l'ont écrite et qui se sont donnés pour inspirés (3). C'est d'un trait de plume rayer de la Bible un grand nombre de livres dont les auteurs ne parlent pas de leur inspiration personnelle. Nous ne disons pas que ce soit l'intention de M. Munier; nous disons seulement que de tout cela il résulte qu'on ne sait pas s'il croit intérieurement que la Bible tout entière soit la Parole de Dieu.

Nous ajoutons avec Rousseau, que la seule manière d'établir sa foi est d'attaquer celle des autres. Il a consacré, en effet, sa troisième conférence à attaquer la foi des catholiques, solidement établie sur le roc de l'infailibilité de l'Église (4). Ici il a suivi la marche facile qui lui avait été tracée par un grand nom-

(1) Des écoles du doute, page 157.

(2) Conférences, page 147. (3) Ibid., page 50. (4) Ibid., page 100.

bre de ses prédécesseurs dans cette controverse : dissimuler ou défigurer les preuves employées par les catholiques, afin de réfuter sans peine le fantôme qu'on leur substitue ; c'est ce dont on se convaincra aisément si l'on veut jeter les yeux sur nos véritables preuves, dont on trouvera un abrégé dans un écrit imprimé à Genève l'année dernière, sous ce titre : *Exposé des discussions survenues entre les protestants, etc.*

**3. — Conférences sur les principes de la foi réformée.** — Non-seulement les catholiques, mais des hommes justement célèbres parmi les protestants, tel que M. de Gasparin, reprochaient hautement à l'église de Genève de n'être qu'une école de négation et de doute, et de n'avoir aucun principe chrétien qui la distinguât des incrédules. Enfin, au commencement de l'an 1853, le Consistoire s'en émut, et après un mûr examen, décida de faire prêcher des conférences, au nombre de six, où les principes de la foi réformée seraient simplement exposés. Cette décision fut annoncée avec beaucoup d'éclat. Nous pensons qu'on avait intention en cela de jeter de la poussière aux yeux du peuple ; car il nous paraît impossible que des hommes sensés n'aient pas vu qu'une exposition des principes de la foi n'était qu'une confession de foi, et que puisque l'église nationale de Genève n'avait et ne voulait avoir aucune confession de foi, elle ne pouvait pas exposer comme siens des principes qu'elle n'avait pas. C'est la remarque que firent aussitôt les *Annales* ; elles annoncèrent que dans ces conférences on donnerait à pleines voiles dans la négation, on nierait les dogmes de l'Église romaine, mais qu'on ne proposerait, ni ne soutiendrait aucun principe positif de la foi chrétienne commun à toutes les églises réformées. L'événement ne pouvait manquer de justifier cette prévision.

Le prédicateur qui monta le premier en chaire fut M. le ministre Bungener ; il soutint hautement que le protestantisme n'était pas une négation, qu'il avait des principes positifs ; mais il n'en articula aucun, et se tira d'affaires en faisant une excursion sur l'histoire de la réformation.



Une tâche bien pénible était réservée au second prédicateur, M. Tournier. C'était de soutenir le mensonge officiel, que la Bible tout entière était regardée par tous les protestants comme la Parole de Dieu. Deux ou trois jours avant le discours de M. Tournier, les *Annales* avaient, mais inutilement, publié un écrit pour montrer quelle insigne mauvaise foi il y aurait à se rendre le défenseur d'un fait aussi manifestement faux. Quoi! dans une assemblée religieuse, dans un temple, devant un auditoire nombreux composé en partie des élèves et des partisans de M. Cellérier, à côté de l'école de théologie où retentissent, depuis plus de trente ans, les leçons de ce professeur sur un triage à faire dans la Bible, entre la Parole de Dieu et la parole des hommes, il s'est rencontré un ministre qui a osé monter en chaire pour avancer hardiment que jamais personne parmi les protestants n'avait parlé de faire un triage dans la Bible, et qu'elle était au contraire arborée *tout entière* comme le drapeau du protestantisme! Quoi! tandis que Luther lui-même a révoqué en doute des livres entiers, tels que l'Apocalypse, M. Tournier a eu le front d'avancer avec une assurance imperturbable qu'on devait regarder comme un principe de la foi réformée, comme un principe constamment enseigné et cru par tous les protestants (1) : « La Bible, TOUTE LA BIBLE, est le seul drapeau qu'élève la Réforme. » La Bible est PLEINEMENT inspirée de Dieu; elle est dans son ensemble et DANS SES DÉTAILS la Révélation, la Parole même de Dieu. L'Église romaine le reconnaît comme nous. » L'Église romaine! elle prononce anathème contre quiconque ne tient pas tous ces livres avec toutes leurs parties pour sacrés et canoniques. Vous voudriez donc faire accroire que c'est là ce qu'on enseigne dans toutes les écoles de théologie protestante?

Le troisième prédicateur a été M. le ministre Cougnard, qui s'est attaché à prouver que le libre examen était le caractère distinctif du protestantisme, et qu'il avait pour effet la diversité d'opinions. C'est précisément ce que nous avons toujours soutenu, et sur quoi nous nous sommes constamment appuyés pour prou-

(1) 2<sup>e</sup> Confér. pages 52, 55, 92.

ver qu'il n'y avait point de principe chrétien qu'on fût obligé d'admettre pour être protestant; car s'il y en avait quelqu'un, la liberté d'examen n'existerait pas relativement à ce principe. Les pompeux éloges que fait du libre examen M. Cougnard, n'attaquent en rien cette conclusion.

Le quatrième qui est monté en chaire a été M. le ministre Oltramare, qui nous a assuré gravement que le principe de la foi réformée était la doctrine du salut par la foi, et non par les œuvres (1). Cette doctrine, dit-il, est le drapeau de la Réforme. Mais comment a-t-il osé donner ce principe comme celui de l'église nationale de Genève, lorsque précisément en ce temps deux pères de famille protestants avaient publié un écrit contre le catéchisme de l'église de Genève, en lui reprochant de ne pas enseigner la doctrine du salut par la foi seule. M. le ministre Archinard, qui vaut bien M. Oltramare, et qui est plus sincère, a répondu par un écrit où il prouve qu'on a bien fait de ne pas admettre une si fausse doctrine dans le catéchisme. M. Oltramare a donc soutenu en chaire un fait dont la fausseté était manifeste à Genève surtout, lorsqu'il a prétendu que le principe du salut par la foi seule était un drapeau arboré par tous les protestants. *Pauvre peuple genevois, comme on abuse de votre crédulité!*

Le cinquième prédicateur a été M. le ministre Viollier, qui a pris pour thèse les bienfaits de la Réformation. A-t-il donc oublié que dans les Conférences il devait s'agir des principes de la foi réformée? Nous pensons plutôt qu'il a voulu esquiver la question et la laisser de côté en se jetant sur les prétendus bienfaits de la Réforme.

Enfin le dernier prédicateur a été M. le ministre Jaquet. Celui-ci a abordé résolument la question. Le réformé, dit-il, a son côté négatif, mais le côté positif est l'essentiel. Or ce côté positif, vous ne pouvez pas le voir, parce que l'Église réformée est invisible : *tout homme en qui la foi ne s'est pas incarnée et n'a pas changé sa vie, n'appartient pas à l'église réformée.* Ainsi point d'église réformée visible. Tel est le principe individuel de M. Ja-

(1) 4<sup>e</sup> Confér. p. 148.

quet ; mais quand il entreprend de le donner pour le principe général de tous les protestants, il tombe dans un mensonge manifeste. L'église nationale de Genève n'a point établi les Conférences pour qu'on déclarât qu'elle était invisible.

Voilà donc quelle a été l'issue de ces fameuses Conférences ! Voilà le fruit du long travail d'enfantement de l'église nationale ! Voilà comment le Consistoire a tenu sa promesse solennelle d'exposer les principes de la foi réformée ! Voilà le chef-d'œuvre dont la Vénérable Compagnie des pasteurs s'applaudit dans sa lettre aux protestants de Hollande, et que M. le ministre Bouvier célèbre dans le journal *l'Espérance* par de pompeux éloges ! Voilà les merveilleux discours qui ont fait tressaillir de joie les anciens membres de l'*Union Protestante* et leur ont persuadé que le temps propice à une croisade publique contre le catholicisme était venu, et que le terrain était assez solidement préparé pour y placer une armée de protestants agresseurs sous le titre de : *Société genevoise des intérêts généraux du protestantisme !*

Voilà donc ce qu'ils sont et ce qu'ils croient !



### Leur prosélytisme et leurs conquêtes.

La *Semaine religieuse* a publié le récit d'une cérémonie éclatante qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre, à l'Auditoire ; il s'agissait de trente et quelques catholiques qui des rangs de l'indifférence ont passé au protestantisme. Les transfuges étaient conduits en grande pompe ; le Consistoire ne crut pas au-dessous de sa dignité de leur donner le baiser fraternel ; le lord évêque de Winchester ne crut pas abaisser sa seigneurie en allant serrer la main à ces nouveaux venus de la Réforme, quoique ceux-ci se jetassent dans un camp qui nie et méprise la hiérarchie épiscopale.

La mise en scène était complète ; rien n'y manquait, ni la glorification du libre examen, ni l'insulte à nos dogmes défigurés, ni les objections pulvérisées contre l'Eucharistie, contre la sainte Vierge, contre les Indulgences. M. Oltramare avait droit à cette mission ; il eut le courage de patroner de sa faconde des redites surannées qu'il est loin de rajeunir par son style.

Qu'importe la valeur de ces conversions ! qu'importe la vérité ! Il s'agissait de raviver d'antiques hostilités, de raffermir dans des intelligences déconcertées la foi au calvinisme en ruines ; et l'on espère, par cette parade, atteindre ce double but.

L'esprit de la population genevoise, même de la population protestante, fit justice de cet étalage des consciences ; dans notre ville circulaient mille bons mots, des appréciations de cette cérémonie qui resteront comme de sanglants stigmates imprimés au front des transfuges. Il y a des choses qui tombent devant le bon sens populaire et que le ridicule flétrit.

Si le protestantisme croyait y trouver quelque profit, il aurait proclamé le nom de ces nouveaux arrivés ; il aurait, sans peur, publié les motifs de leur désertion. Mais non ; il fait parade de leur nombre, et il se garde bien de mettre les individualités en évidence. Nous le laissons se glorifier de ces conquêtes, et à notre tour, nous ne craignons pas de mettre en saillie ces illustres intelligences qui, de tous les rangs de la science et de la société, viennent demander à l'Église la foi et la paix de l'âme !

En présence de cette apostasie sans dignité, nous plaçons en regard le retour de M. Stevenson ; c'est un esprit supérieur qui examine, qui étudie et qui, après les recherches de la science et les douloureuses hésitations du cœur, s'avoue heureusement vaincu par la vérité et par la grâce.

Il nous sera permis de placer ici les belles et spirituelles pages de l'abbé Martinet sur le parallèle des protestants qui reviennent au catholicisme, avec les catholiques qui vont au protestantisme :

On l'a dit souvent, pour juger les deux systèmes religieux qui sont en présence depuis trois siècles, il suffit d'observer et d'entendre ceux qui passent de l'un à l'autre.

Parmi les protestants qui, depuis les premiers temps de la Réforme, sont

revenus mourir dans la religion de leurs *grands-pères* (1), on remarque, surtout dans notre siècle, une foule de noms illustres, d'hommes supérieurs, à qui une vie irréprochable et le noble usage des plus beaux talents avaient conquis l'estime et l'affection de leurs proches, le respect et l'admiration du public. Une intelligence élevée, un cœur droit et naturellement religieux, leur révèlent bientôt la nullité d'une religion qui, par l'absence de doctrines et la sécheresse de son culte, ôte toute fixité à l'esprit, tout fondement à la vertu, tout aliment à la piété. — Le catholicisme leur apparaît, souvent au milieu d'études qui pourraient paraître étrangères à la question religieuse. Mais rien n'est isolé dans l'ordre intellectuel et moral, et la vérité, par là même qu'elle est objectivement l'être, se trouve nécessairement parente de tout ce qui est.

L'un, célèbre professeur d'histoire, rencontre le catholicisme dans l'application des principes de la science qu'il enseigne (2) ; un autre, publiciste profond, le découvre dans les lois fondamentales de l'ordre social (3) ; un troisième l'aperçoit au milieu des scènes épouvantables et éminemment anti-catholiques de la révolution française (4). Ceux-ci, dans leurs recherches sur la nature de l'esprit humain, sur les principes de l'économie politique, ceux-là, dans leur enthousiasme éclairé pour les beaux-arts, acquièrent la conviction que le catholicisme seul peut répondre aux besoins moraux de l'homme, fonder par sa haute moralité l'économie politique, et qu'il possède exclusivement le principe du beau dans la nature et dans l'art (5).

Ce premier trait de lumière impressionne vivement des âmes désireuses de la vérité. Les investigations rigoureuses que réclame l'importance du sujet, la consciencieuse confrontation des deux systèmes envisagés dans leur origine, leurs principes constitutifs, leurs résultats, la lecture attentive de ce que leurs défenseurs ont écrit de plus fort pour ou contre, en un mot, tous

(1) Une célèbre protestante, Mme de Staël, poussée vivement sur la question religieuse par un savant ecclésiastique qu'elle avait attiré elle-même sur ce terrain, s'avisait de recourir à cette défense banale : *Enfin, Monsieur, je veux vivre et mourir dans la religion de mes pères.* — *Et moi, Madame, dans la religion de mes grands-pères,* répartit le spirituel interlocuteur. C'est, en d'autres termes, la réponse que fit un ambassadeur français à des seigneurs de la cour d'Angleterre, qui, le voyant guéri d'une maladie mortelle, lui demandaient s'il n'eût pas été bien fâché d'être enterré dans une terre hérétique : « Non, répondit-il, j'aurais seulement ordonné qu'on creusât ma » fosse un peu plus bas, et je me serais trouvé au milieu de catholiques. » Pour peu que le protestant creuse dans le sol ou dans l'histoire, il rencontre partout l'ineffable inscription : « *Le protestantisme est né quinze siècles après le christianisme.* »

(2) M. le docteur Philips.

(3) M. de Haller.

(4) M. Adam Muller.

(5) MM. de Stolberg, Frédéric Schlegel, Veith, Molitor, Buntain, de Caux, 1<sup>re</sup> leçon d'écom. polit.

les moyens propres à former une conviction profonde ont été mis en usage.

D'un autre côté, les préjugés si vivaces de l'éducation première, l'espèce d'ignominie que la nombreuse et puissante famille des sots attache au changement de religion, la répugnance qu'inspirent à la nature la sévère morale et certaines pratiques du catholicisme, mais plus que tout cela, l'orage terrible que tout protestant converti attire sur lui et les siens, le coup mortel dont il frappe au cœur ses parents, ses amis, les larmes d'une épouse, d'enfants dont il ruine souvent le brillant avenir, en somme tout ce qui, dans les âmes ordinaires, donne tort à la vérité, s'est offert mille fois à la pensée de ces hommes, a livré à leur cœur les plus rudes assauts.

Enfin, après de longues résistances, la grâce a triomphé. Les divins remèdes que le céleste Médecin a confiés à son Église ont été appliqués aux néophytes, et tout à coup aux défaillances de la nature, aux angoisses du doute succèdent *une force, un calme et une satisfaction inexprimables* (1).

Le premier besoin d'une âme qui a trouvé son Dieu est de publier la grandeur des miséricordes divines, et de convier tous ceux qui lui sont chers à partager son bonheur. Les nouveaux convertis prennent la plume; et que trouve-t-on dans les écrits où ils publient les motifs de leur conversion? un accent de vérité et d'amour que l'aveugle enthousiasme et la mauvaise foi n'imiteront jamais. C'est le langage d'un esprit qui, longtemps en proie aux fatigues du doute, repose délicieusement au sein de la vérité connue, et ne craint pas de faire le public juge des motifs de sa profonde conviction. C'est l'expression d'un cœur où l'on voit beaucoup plus de reconnaissance et d'amour pour la religion qu'il embrasse, que d'aversion pour celle qu'il abandonne, et qui n'a pour ses anciens coreligionnaires même les plus injustes, que des paroles de douceur et de charité.

Nous attestons ici la conscience universelle, n'est-ce pas là ce que nous trouvons dans les nombreux écrits publiés par les protestants revenus à l'ancienne religion, depuis ceux de l'illustre comte de Stolberg, jusqu'à l'admirable *Lettre de M. de Haller à sa famille*, et celle de M. de Laval, ci-devant ministre, *à ses anciens coreligionnaires* (2)?

Que le protestantisme nous montre maintenant ses conquêtes. — Nous ne lui demanderons pas des noms illustres, des hommes qui, par l'éclat du talent et la noblesse du caractère, puissent faire équilibre aux Brunswick, aux Mecklembourg-Schwerin, aux de Saxe-Gotha, de Solms-Laubach, de Senll-

(1) Paroles de M. de Haller, *Lettre à sa famille*, etc. Genève 1821, p. 20.

(2) *Lettre de M. Laval, ci-devant ministre à Condé-sur-Noireau, à ses anciens coreligionnaires*, Paris 1822. Nous pourrions ajouter les publications presque quotidiennes des membres de l'église anglicane et de l'Université d'Oxford, revenant en foule depuis quelques années au catholicisme; ce qui faisait dire naguère à une revue écossaise fort accréditée (*Blackwood's Edinburgh Magazine*) à la suite d'un long article sur les progrès du papisme, que *la presse presque entière, au moins à Londres, est entre les mains des catholiques romains*. (V. M. Alfred Nettement, *Introduit. aux Conférences du docteur Wiseman sur l'Église*, tom. I, p. 71.)

Pilsach, de Stolberg, d'Ekstein, de Haller, de Spencer, aux Schlegel, Werner, Muller, Goerres, Schlosser, Hurter, etc., évidemment il n'en a pas (1). — Qu'il nous montre du moins quelques personnes honnêtes et vertueuses qui soient sorties de nos rangs, pressées par le besoin de mieux croire et de mieux pratiquer, et qui aient édifié leurs nouveaux coreligionnaires par le spectacle d'une vie exemplairement chrétienne. On le défie d'en produire une seule.

Quels sont donc les prosélytes du protestantisme, puisqu'il lui arrive parfois d'en faire ou d'en trouver de tout faits? — Ce sont presque toujours des individus à qui un changement de religion fait espérer un changement de fortune, ou des cœurs aigris qui veulent se venger par le scandale. Ce sont par-ci par-là quelques prêtres ou religieux qui, ayant mis à bout la patience de leur évêque ou de leurs supérieurs, vont promener à l'étranger le boulet de la suspension ou de l'interdit.

Quelques-uns de ces hommes ont publié *les motifs de leur conversion*. Que voit-on dans ceux de leurs écrits que la police la moins sévère ne s'est pas crue obligée de faire saisir comme un outrage à la morale (2)? — On y voit toujours un homme qui, ayant fort heureusement rencontré une Bible sous sa main, se met à la lire en secret (car on sait que c'est là chez les catholiques marchandise prohibée). Il n'y trouve n'y la transsubstantiation, ni la confession auriculaire, ni le purgatoire, ni le culte des saints et des images, ni l'adoration du Pape, ni le célibat des prêtres, ni les vœux de religion, ni le jeûne, ni l'abstinence, ni cinquante autres superstitions de cette espèce. Peut-être alors consulte-t-il un prêtre catholique; mais celui-ci exige avant

(1) Nous ne donnerons pour preuve du fait que l'insigne maladresse du Genevois qui, en 1821, voulant neutraliser la profonde sensation produite par le retour à l'Église de M. de Haller, s'avisait de faire parler un mort, dans une *Réponse à M. de Haller, au sujet de son changement de religion, par feu M. de Langalerie*, Genève 1822. Opposer au savant et vertueux restaurateur de la science politique un militaire hautain, ambitieux, ignorant en religion, condamné à mort dans sa patrie, et qui, après s'être fait disgracier dans presque toutes les cours de l'Europe, meurt quasi ture dans une prison de Hongrie, c'était au moins confesser une pauvreté en fait de prosélytes; et ici pauvreté pourrait bien être vice.

(2) Au moment où nous écrivons ceci, les journaux annoncent l'apostasie d'un prêtre du diocèse de Pamiers, nommé Maurette, et la saisie par le ministère public d'une brochure intitulée : *Le Pape et l'Évangile, ou Encore des adieux à Rome*. Les mêmes journaux annoncent le départ du sieur Maurette pour le Canada, en qualité de ministre protestant (V. l'*Ami de la Religion*, 4 avril 1844). Comme ces gens-là vont vite dans l'ordination de leurs ministres! Au reste, si l'essence du protestantisme consiste dans l'opposition au catholicisme, ou, comme l'a dit un ministre renommé, M. Vinet, dans une *haine irréconciliable à l'autorité*, à qui mieux qu'à un mauvais prêtre pourrait-on confier le soin de propager une telle religion?

tout qu'il livre la Bible, et prêche une absolue soumission aux traditions romaines sous peine du feu éternel. Indigné alors de voir la parole de Dieu postposée à la parole des hommes, le néophyte se hâte de secouer la poussière de ses pieds et de sortir de la Babylone romaine.

Admettons la vérité du fait, que s'ensuit-il? Voilà un homme qui nous dit qu'il ne croit plus à la doctrine catholique, mais quel doctrine met-il à la place? C'est ce qu'il ne dit pas. Il nous dit qu'il déteste cordialement le Pape, les évêques, les prêtres, et qu'il sort avec joie de l'Église de l'Antechrist; mais qu'est-ce qui le charme et l'attire vers le protestantisme, et quelle est, entre les mille sectes qui y fourmillent, celle qui va le consoler, par la pureté de son culte, des abominations romaines? C'est ce qu'il ne dit pas.

Il dit qu'il ne veut plus de la confession, du jeûne, de l'abstinence, du célibat, des vœux, etc.; mais quelles sont les pratiques auxquelles il va s'astreindre pour mieux se conformer à un Évangile qui ne prêche que renoncement et mortification? C'est sur quoi il garde le silence. — Évidemment c'est un chrétien dont la croyance est en déconfiture, et qui veut une morale au grand rabais.

Si c'est un prêtre ou religieux défroqué qui tient la plume, il sera plus franc. A travers force injures et calomnies contre ceux qui l'ont chassé de leurs rangs, il vous citera Buffon sur l'impossible loi de la continence; il vous avouera que *la noble et auguste image de la femme, ce chef-d'œuvre de la Providence, ce complément de la fraction imparfaite de l'homme... l'a charmé et entraîné*. En un mot, c'est la vieille comédie du XVI<sup>e</sup> siècle, qui aboutit invariablement à un mariage.

On voit que le catholicisme entend fort bien l'art de faire de solides chrétiens, tandis que le protestantisme ne sait que les défaire.

Nous finirons par un fait de notoriété publique, dont la considération a ébranlé bien des consciences protestantes. — *Il y a bien peu de nos prêtres catholiques, pour peu que leur ministère soit étendu, qui n'aient été souvent appelés pour recevoir dans l'Église catholique des protestants mourants, tandis qu'il serait impossible de citer un seul exemple d'un catholique désirant mourir dans une autre communion que la sienne* (1).

Ce fait qu'énonce le docteur Milner, nous le voyons se reproduire à Genève. Que de fois de pauvres gens qui avaient passé au protestantisme, ne veulent pas mourir sans les consolations de la foi catholique! Le prêtre va à leur lit de mort leur porter le pardon, et ils répètent, les larmes aux yeux, ce mot naïf d'un

(1) Milner, *Excellence de la religion catholique*, tom. I, p. 105. Ce fait, qui contribua à la conversion de plusieurs Anglais de distinction, est une des *Cinquante raisons qui ont engagé Antoine Ulric, duc de Brunswick, à embrasser la religion catholique*, écrit qui fit grande sensation en Allemagne dans le commencement du dernier siècle.



ouvrier qui s'était laissé pervertir : *Leur religion est bonne pour vivre, mais elle ne vaut rien pour mourir.*

Quoi qu'il en soit de ce coup d'éclat que le protestantisme s'est donné la joie de produire au grand jour, nous ne pouvons nous empêcher de flétrir hautement d'indignes manœuvres.

Jamais un prêtre catholique n'est allé dans de pauvres familles protestantes leur présenter de l'argent ou des secours, et ainsi leur offrir une croyance sous la protection d'une pièce de monnaie. Le prêtre accueille le protestant qui vient réclamer lumière, conseil et vérité; et il les donne sans jamais faire de la foi un trafic et des dogmes une marchandise commerciale; il promet au protestant qui rentrera dans l'Église, la certitude d'être dans le bercail de Jésus-Christ et la sécurité de la foi; mais en échange de ces biens spirituels de l'âme, il lui fait entrevoir la persécution de sa famille et peut-être la ruine de son avenir terrestre. Mais si la foi est vive, si le néophyte sent le prix d'une conviction religieuse, il affronte ces périls en se rappelant ces paroles du Sauveur : « *Quiconque aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi.* »

En face de cette affirmation précise et irréfutable, nous pouvons ajouter encore que jamais nous n'avons fait de propagande *sourde et clandestine*. Si des catholiques de toute nation viennent se fixer à Genève, c'est malgré le clergé, qui voit avec peine de pauvres familles exposer leur foi et leur vertu dans une cité livrée aux plaisirs et à tout vent de doctrine.

Mais ce que nous devons publier hautement et devant tous, c'est l'incroyable audace avec laquelle des ministres s'en vont dans l'asile des pauvres catholiques; et là, comme autrefois le tentateur présentait des biens temporels à Notre Seigneur, ils offrent de nourrir une famille, de l'aider dans sa misère, de placer un enfant, et ils mettent à leurs secours l'odieuse condition d'une apostasie.

A notre époque de matérialisme, où les caractères sont énervés, où les âmes vigoureuses s'affaiblissent devant un bénéfice quelconque, n'est-ce pas une ignominie d'aller tenter ainsi de pauvres faméliques et d'exposer à la trahison des cœurs cupides

ou malheureux. — La religion, ce lien sacré qui lie la conscience à Dieu, qui est le résultat d'une conviction sérieuse, le fruit de la persuasion et de la grâce, ce refuge où l'homme s'abrite contre ses tristesses, trouve de la force contre ses défaillances et espère le pardon de ses fautes; la foi, ce sanctuaire inviolable et inaccessible aux motifs humains; la foi et la religion, ces grandes choses que Dieu a daigné donner à l'humanité pour la conduire et la consoler, s'abaissent jusqu'à n'être plus qu'une marchandise dont l'or dispose à son gré.

Ces visites perpétuelles des ministres protestants dans la mansarde du pauvre catholique établissent à Genève la spéculation dans les idées religieuses. Les consciences se livrent au dernier enchérisseur; elles ont leur tarif, elles savent que la croyance ou plutôt l'apparence du protestantisme est un billet à ordre à tirer sur les souscriptions des sociétés nombreuses, de l'*Union, des Intérêts protestants...*

C'est l'hypocrisie organisée. Croit-on que ces pauvres cèdent à une conviction? oh non! l'âme qui n'est plus protégée par la dignité personnelle faiblit sous la pression du ressort de l'argent, d'un secours promis ou d'une perspective moins misérable ici-bas. Ils trahissent la foi de leur baptême, et en retour ils n'obtiendront que les remords et le déshonneur. C'est une prime offerte à la paresse. De nos jours où le pauvre est envahi par l'amour du luxe et des plaisirs, où le travail l'effraie, il est heureux de se voir soutenu, patroné; et la religion, qui, en bénissant ses sueurs, devrait l'attacher à son devoir et à ses fatigues de chaque jour, n'est plus qu'un oreiller où il se repose dans la mollesse et la lâcheté.

Notre cité est peuplée de ces tristes réalités; cette traite des âmes et ce trafic des consciences ont abaissé le sentiment moral et ruiné les grandes idées chrétiennes sur la pauvreté et sur l'aumône: la pauvreté que Jésus-Christ a aimée et bénie, l'aumône à qui il promet les joies du ciel!

Le pauvre exigeant jusqu'à l'audace ne garde plus le vivant souvenir du bienfait: la reconnaissance est étrangère à son cœur!

L'aumône l'humilie et l'aigrit, parce qu'elle devient le prix de son apostasie et qu'elle paie son déshonneur!

Cet affaiblissement des idées chrétiennes n'a pas échappé à M<sup>me</sup> de Gasparin; et sans en révéler la cause véritable, elle peint au naturel cette plaie sociale qui ronge le protestantisme et qui dévore notre cité; voici ses aveux :

Que de fois des chrétiens (1), je dis de bons chrétiens, des hommes dont le budget est plus chargé d'articles *charité* que de dépenses personnelles, que de fois de bons et charitables chrétiens n'ont-ils pas déploré l'exigence insouciante ou l'insouciance exigeante, comme on voudra, qui, chez leurs frères pauvres a, depuis que le vent est au communisme, remplacé le saint travail et la sainte discrétion. A qui la faute? à la peste publique sans doute; à nous aussi qui flottons les vices que nous devrions corriger.

Où est le chrétien, je ne dis pas riche, mais possesseur de quelque chose, qui n'ait ses sangsues jurées : molles créatures sans bras et sans jambes, douées de grandes bouches qui suent en tout temps?

Il n'est pas nécessaire d'avoir des millions pour les voir accourir. Tout sujet leur est bon tant qu'il a quelques onces de sang dans les veines. Nous connaissons tous ces lettres de change tirées au nom du Seigneur, ni plus ni moins, par le premier frère qui trouve commode de se croiser les bras, d'errer inutile sur la surface du monde sous prétexte d'inaptitude à tous les travaux qu'on lui propose, et qui, NOUS MONTRANT D'UNE MAIN SON CREDO, DOUX ET BON CERTIFICAT DE PARENTÉ EN CHRIST, DE L'AUTRE NOUS MET A LA GORGE UN PISTOLET BOURRÉ DE TEXTES SUR L'AUMONE.

Si nous ne donnons pas, et j'entends toutes considérations mûrement pesées devant Dieu, nous sommes en scandale à ce frère; eussions-nous cent et cent mille fois raison, nous nous déplaisons à nous-mêmes : l'humeur du siècle nous tient esclaves malgré nous et malgré la Bible. Si nous donnons, le frère soulagé reçoit fréquemment ce don comme on perçoit le montant d'une dette d'ancienne date, sans éprouver les salutaires effets, les émotions bénies de la reconnaissance, étonné souvent que nous ayons hésité, tardé, et que notre bourse se soit si misérablement ouverte. Quant à nous, passablement marris de ce fruit de notre libéralité, regardant à Dieu sans doute, mais ne pouvant retenir un petit coup d'œil jeté sur un frère dont nous attendions la sympathie, nous rentrons chez nous, dans le chez nous du cœur, froissés et en assez méchante disposition.

Laisser le rabot, la pioche ou le marteau pour charger sur son épaule la besace du quêteur; se jeter à corps perdu dans des spéculations hasardées et venir après sommer les frères de boucher les trous; entreprendre un commerce sans avoir un sou en caisse, l'entreprendre malgré les conseillers de bon sens, ouvrir, quand la débacle est accomplie, des emprunts à gueule béante qu'en impose aux frères en les actionnant par contingents proportionnels; une fois l'emprunt opéré, ne plus s'inquiéter de rendre, concevoir même quelque aigreur contre des créanciers, qui le sont devenus par charité; les

(1) *Quelques défauts des chrétiens d'aujourd'hui*, p. 166.

fuir, recommencer en dépit de l'expérience, et s'émerveiller alors des refus ; vivre encore dans une agitation vaine, dans un mouvement de corps et d'esprit stérile ; se faire les bohèmes du réveil, passer d'un lieu à l'autre, essayer tous les métiers pour en revenir toujours à la bourse des frères qui ont une bourse, à la table et au logis des frères qui n'ont rien d'autre à donner ; voilà, c'est là un des caractères profondément tristes et parfaitement reconnus de notre moderne christianisme.

Plaise à Dieu qu'il se lève à Genève une génération d'hommes de cœur qui condamnent cette ignoble propagande qui fait du riche un spéculateur religieux sur la misère du pauvre, et qui fait du pauvre un chevalier d'industrie qui exploite la conviction du riche.

Ce prosélytisme, il faut que la presse le dévoile ; et si jamais un catholique osait aller dans la demeure du protestant pauvre et tenter son âme par d'aussi vils moyens, qu'il soit flétri devant l'opinion publique ; mais qu'à leur tour les ministres qui se permettront encore de semblables tentatives, dépourvues de noblesse et de dignité, soient dénoncés et cloués au pilori de la publicité !

Grâce à Dieu, l'Église catholique sait que la foi est le fruit de la grâce ; jamais elle n'a connu cet apostolat du coffre-fort ; Jésus-Christ ne l'a pas fondé ; les Apôtres n'avaient ni or ni argent ; ils ont semé la parole sainte dans les âmes, et l'Église, héritière de leur mission, se garde bien de ce prosélytisme qui n'aboutit qu'à multiplier les convoitises du pauvre en multipliant ses vices, qui peut nourrir son corps, mais qui pervertit son âme !

---

## CONCLUSION.

Qu'advient-il de cette agitation protestante ?

La journée des *apostats*, comme l'a spirituellement nommée un protestant, pourra peut-être avoir une réapparition nouvelle ; mais cette parade des âmes sera sans résultat.

Ce n'est pas avec des étrangers plus ou moins captés que le Consistoire pourra reconstituer la nationalité protestante. Il faut qu'il sente la pressente nécessité de soutenir cet édifice lézardé, puisqu'il a besoin d'employer de semblables étais.

Croit-il reprendre son vieil empire sur les consciences protestantes ? mais presque toutes lui échappent. Les hommes d'intelligence ont horreur de cette organisation factice, de ces églises nationales qui emprisonnent les âmes dans un formalisme étroit ; ils prétendent que ces barrières de formes humaines invinciblement arrêtées s'opposent au libre développement de la pensée chrétienne, et qu'il faut briser ces entraves pour saisir toutes les âmes élevées qui aspirent à la religion de l'avenir. En face de l'exhibition du protestantisme ancien, par une réaction inévitable ils se lancent dans des théories séduisantes, ils se jettent dans ce qu'ils nomment des aventures théologiques, ils ont à leur service la science et la magie du style, aussi ne craignent-ils pas de s'appeler les *hommes de l'avenir* (1).

La multitude ne peut accepter ces débris religieux d'une autre époque. Le *Semeur* de Paris écrivait, il y a quelques années, ce remarquable aveu : *Les masses n'embrasseront ni aujourd'hui, ni demain, ni dans une période prochaine, le protestantisme historique* (2).

Quand mille voix protestantes proclament la décadence de la prétendue Réforme, que les hommes supérieurs qui lui appartiennent ne craignent pas de publier : « que le christianisme protestant est inorganisé, ou, si l'on veut, inorganique; qu'il y a » des protestants, mais qu'il n'y a plus de protestantisme (3)... » que le protestantisme ne vit que de son opposition au catholicisme (4)... » comment se fait-il que des hommes sérieux, voyant qu'il n'est plus une idée chrétienne qui soit debout devant le libre examen, convaincus qu'ils n'ont plus une affirmation puis-

(1) Voir un article de M. Schérer, dans la *Revue de Théologie* de Strasbourg.

(2) *Semeur*, n° 1. 1849.

(3) Vinet. *Essai sur la manifestation*, p. 495.

(4) Gasparin. *Intérêts généraux*, p. 107.

sante, comment osent-ils combiner leurs forces, apporter leur influence et leur argent, compromettre leur nom dans une tentative pleine de périls?

Les catholiques ne sont ni déconcertés ni surpris de quelques apostasies; ils ont lu dans les Saintes Écritures deux mots qui les protègent contre le découragement : IL FAUT QU'IL Y AIT DES HÉRÉSIES,... IL FAUT QU'IL Y AIT DES SCANDALES; MAIS MALHEUR A CELUI PAR QUI LE SCANDALE ARRIVE!

Ils sont tristes, parce qu'ils voient des âmes se perdre et se livrer follement aux fantaisies du libre examen; mais ils ne craignent pas pour l'Église de Jésus-Christ, cet immortel témoin de la vérité, qui repose impérissable sur les promesses de son divin Fondateur.

Ils savent qu'à Genève ils n'ont rien à redouter de ces déplorables attaques; ils ont pour eux la vérité, le droit, la justice et le bon sens des hommes. Une cause qui a ces auxiliaires est tôt ou tard victorieuse.

Quelle sera donc l'issue de ces vives querelles?

Nos ennemis, par leurs manœuvres dans l'ombre, consacrent la liberté du prosélytisme et la liberté de changer de religion. Nous leur laisserons leurs conquêtes et leurs ressources; nous ne voulons ni faire de l'apostolat un agiotage, ni user de calomnie. La défense de notre foi sera toujours noble; et peut-être qu'à force de labours nous verrons surgir ici un parti d'hommes de science et de courage qui, sortant de cette arène infime où les entraîne une faction turbulente, oseront étudier franchement l'Église catholique et élever la controverse à une hauteur digne de la vérité.

Plus d'une âme timide deviendra forte devant cette audace de la haine; plus d'un cœur généreux qui, depuis longtemps, s'agite dans les divisions protestantes, voudra se séparer d'une cause qui proclame son impuissance par l'emploi de semblables armes.

Nous verrons peut-être dans notre pays un rapprochement des intelligences et des cœurs dignes de se connaître et de se rencontrer.

Effrayés de cet amoindrissement des vérités, de ce matéria-

lisme qui s'infiltré dans toutes les âmes, les esprits sérieux comprendront que la *croisade protestante* ne peut que pousser notre cité à la discorde et à l'incrédulité. Ils reprocheront à M. Munier de la présider, lui qui proclamait naguère, tout en sauvegardant sa position par des restrictions sans valeur, « qu'il ne méconnaissait pas les services rendus au monde par l'Église romaine, » et l'effrayante perturbation que jetterait dans notre société son extinction subite, si la société devait tomber dans les bras de l'incrédulité (1). »

Où M. Munier croit-il la conduire avec des négations et le libre examen, sinon dans cet abîme ?

A notre tour, si la lutte religieuse continue, nous ne reculerons pas devant elle ; et nous le ferons, en nous rappelant ce mot d'un ancien : « *La guerre est juste, quand elle est nécessaire* » et que les armes sont loyales » (2).

Regardant la sérénité des catholiques qui ne redoutent pas plus les combats qu'ils ne s'effraient de quelques défections, ces captifs du libre examen ne pourront s'empêcher de dire : *Ah ! que ne suis-je avec eux, partageant leur joie et leur espoir !*

Oui, quoiqu'on dise, quoiqu'on fasse, ce mouvement actuel aura ces inévitables conséquences ; tous les subiront.

Que les protestants ne s'en irritent pas ; ce n'est pas la victoire de l'homme, c'est la victoire de Dieu ; c'est le temps, la force des choses, la vérité qui l'emportent.

On peut sans déshonneur céder à de telles puissances.

Que les catholiques acceptent la lutte sans haine ni amertume, répondant aux calomnies par la charité ; qu'ils sachent bien que leur cause est la cause de la vérité, et que leurs prières et leur vie édifiante doivent hâter l'heure de la pacification !

Les discussions qui ont pour juges le bon sens des hommes et la justice de Dieu, n'ont rien à craindre, même ici-bas ; elles peuvent être vives et douloureuses, mais elles attendent l'avenir avec confiance !

(1) Conf. de M. Munier, p. 82.

(2) Tite-Live. L. IX. *Justum est bellum, quibus necessarium et pia arma.*

# LES FONDEMENTS DE LA FOI.

---

## QUATRIÈME CONFÉRENCE

PAR LE DOCTEUR MANNING,

ministre anglican converti.

---

### **Le rationalisme est l'inévitable conséquence du jugement individuel.**

---

J'ai maintenant accompli dans la mesure de mes facultés l'œuvre que je m'étais imposée, et j'aurais désiré en rester là où ma dernière instruction s'est terminée : nous avons parcouru un chemin droit et facile, celui de l'affirmation de la vérité. Nous exécutions le travail inhérent à l'Église de Dieu, car nous nous occupions à établir les fondements de notre foi, à édifier la base et les motifs de notre croyance. Cependant il est peut-être nécessaire d'examiner ce que nous avons dit jusqu'à présent, et d'opérer dans le sens contraire, en supposant la dénégation des vérités et des principes que nous avons établis.

Nous avons vu que la Révélation, seul moyen de salut, a été transmise dans son intégrité, dans sa rigoureuse précision par l'Église que Dieu lui-même a fondée. Nous savons que cette Église, quoique universelle, forme cependant un corps unique, visible et perpétuel, par lequel le présent est lié au passé, par lequel ce jour même où je parle est uni avec celui de la Pentecôte. Nous ne



croyons donc pas que Dieu, ayant parlé une fois, ne parle plus ; mais nous croyons que, comme il s'exprima par la bouche de ceux qui avaient reçu les langues de feu, ainsi il se manifeste encore dans la perpétuité de son Église, de l'Église *une, sainte, Catholique, Apostolique et Romaine*, dont l'enseignement est la base de notre foi.

Maintenant il devient utile d'entreprendre un travail moins consolant, de retourner en arrière, et de démolir en apparence l'édifice que nous avons construit. La vérité n'est jamais manifestée d'une manière plus éclatante que par des contradictions ; car de ces contradictions ressortent contre les détracteurs, des impossibilités, des absurdités par lesquelles ils se réfutent eux-mêmes.

Nions donc premièrement que l'Église dont le centre est à Rome, et qui n'a d'autre circonférence que celle du monde connu, soit l'Église universelle, l'autorité enseignante de par Dieu lui-même, qu'en résultera-t-il ? En récusant son témoignage, nous récusons les preuves les plus évidentes, les garanties de l'ordre le plus élevé qu'il ait été donné à l'homme de recevoir, et nous sommes forcés d'en chercher dans une échelle inférieure. La dénégation de cette autorité suprême engendre à l'instant des docteurs rivaux, qui surgissent en Orient et en Occident. En Orient, ce sont les doctrines de Nestorius, d'Eutichès, des Monothélites, qui se séparent en voulant enseigner. En Occident, voici venir les schismes de Luther, de Calvin, de l'anglicanisme qui prétendent tous à expliquer, à enseigner la foi d'après leurs lumières individuelles. Ils y ont tous le même droit, les uns comme les autres ; ce n'est pas à nous de décider entre eux. Ils ont proclamé le principe de l'indépendance en matière d'examen, c'est à eux d'en poser les limites. Nous restons fixés sur une ligne indéviable ; mais c'est à ceux qui, niant la règle de foi catholique, ont inauguré le principe de discussion, qu'il incombe de découvrir le critérium qui décidera entre l'erreur et la vérité dans ce conflit de voix confuses.

Si dans une course rapide où il s'agirait de votre vie, vous arriviez à un carrefour où plusieurs routes aboutissent, ce ne serait certes pas pour vous une question indifférente de choisir

la plus sûre de ces routes pour continuer votre marche ; vous ne resteriez pas insoucieux devant les breuvages salutaires dont un seul pourrait guérir le mal qui menace votre vie ; et si les Apôtres revenaient sur la terre, si plusieurs hommes s'annonçaient comme étant chacun le Messie, ne vous importerait-il pas de distinguer les vrais Apôtres d'avec leurs imitateurs, le vrai Christ d'avec les imposteurs ? Ah ! vous ne devez pas traiter avec plus d'indifférence le choix à faire entre tant de docteurs divers, dont l'un vous dit : « Vous ne pouvez être sauvé que par la seule foi. » Un autre : « Vous serez sauvé par la foi et par de pieux sentiments. » Un troisième : « Vous serez sauvé sans les sacrements par la foi. » Un quatrième vient et dit : « Il est une loi divine sur la grâce sacramentelle par laquelle vous devez participer à la chair du Verbe incarné. » Nous sommes arrivés depuis longtemps déjà à ces jours dont le Seigneur nous dit : *« Plusieurs viendront en mon nom en ces temps-là disant : je suis le Christ... Voici, quand ils vous diront : voyez, il est au désert, n'y allez pas. »* C'est-à-dire, n'allez pas y chercher l'envoyé de Dieu. *« Car comme l'éclair qui part de l'Orient apparaît aussi en Occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme. »* Le véritable Envoyé s'est déjà montré à toute la terre : nous n'avons plus à le chercher.

Pour éviter cette inadmissible théorie, on en a proposé une autre, longtemps après l'établissement de l'Église anglicane. On a dit : « l'Église ne comprend pas dans ses enfants ceux qui ont été condamnés comme hérétiques, les Eutychiens, les Monothélites et tant d'autres, ni ceux qui ont fait schisme, comme les sectes protestantes ; mais elle consiste dans les Églises de Rome, d'Angleterre et d'Orient. Je m'efforcerais de ne toucher à cette hypothèse qu'avec une extrême délicatesse, car cette illusion est chère à bon nombre d'âmes pieuses, qui l'adoptent avec autant de confiance que la Révélation elle-même. Nous ne voulons la dissiper ni par la violence, ni par la dérision, mais uniquement en faisant ressortir tout ce que cette théorie a de chimérique et d'insoutenable.

Nous ne ferons pas observer d'abord que si ces trois corps religieux composent l'Église, celle-ci se trouve divisée, elle n'est

plus une ; mais nous remarquerons que ces trois églises, faisant partie de la même grande société chrétienne, et inspirées par un même esprit, ne devraient pas pouvoir se contredire : aussi suppose-t-on une concordance parfaite dans la substance de leur foi, quelque contradictoires que soient les définitions qu'elles en donnent. Mais ces trois corps répudient l'alliance où cette théorie veut les faire entrer. L'église grecque ne veut pas de l'église anglicane qui a mutilé les sacrements ; celle-ci ne reconnaît pas l'église grecque avec l'invocation des Saints. Le Saint-Siège n'accepte ni l'hérésie de l'une, ni le schisme de l'autre. Cette combinaison ne peut s'effectuer qu'en spéculation et sur le papier, inerte comme elle.

Les rapports qui subsistent maintenant entre les églises anglicane et catholique réfutent absolument par la nature même des faits, cette théorie arbitraire.

Aussi l'impossibilité de la maintenir a forcé plus d'un esprit sérieux à rejeter tout à fait l'existence d'une église visible et à se réfugier dans la croyance à une église invisible. Mais comment une église invisible pourrait-elle continuer et conserver l'œuvre de cette Révélation que le divin Messie, visiblement incarné, a apportée aux hommes ? Pour représenter sur la terre le Très-Haut, l'Invisible Dieu du ciel, il ne suffit pas d'une église invisible, d'un corps purement spirituel, qui ne pourrait ni continuer la mission d'apôtres visibles, ni dispenser des sacrements visibles, ni convoquer ou présider des conciles visibles, ni faire exécuter des lois ostensibles, ou pratiquer un culte tangible dans des sanctuaires accessibles à l'homme. Telle est une de ces difficultés insolubles où la nature même de leurs arguments entraîne ceux qui se lancent dans la route si pleine d'écueils des théories humaines et des spéculations arbitraires.

D'autres hommes, abandonnant l'idée d'une église invisible, ont adopté une autre hypothèse. Ils soutiennent que le corps visible de l'église n'est autre chose que l'ensemble de la chrétienté, mais dénuée d'autorité en matière de doctrine, dénuée d'action, de pouvoirs, d'inspiration divine. Ils avancent que pendant les six premiers siècles, alors que l'Église était encore unie, elle possédait le droit et la faculté de décider de la doctrine, et

de distinguer l'erreur d'avec la vérité; que dans l'exercice de cette mission, elle avait été infailible, ou du moins qu'il ne lui était pas arrivé de se tromper; mais qu'en se divisant, elle avait aliéné ce droit, qui lui sera du reste rendu le jour où elle retrouvera l'unité, et qu'en attendant cette époque, toutes les églises particulières en appellent à un futur concile général. Cette opinion est reçue par un grand nombre de nos frères égarés et avec une bonne foi sincère.

Il leur est cependant impossible d'expliquer comment une action toute spirituelle, qui a son origine et sa force dans la présence divine et perpétuelle, peut cesser tandis que cette présence subsiste toujours. Si la troisième personne de la très-sainte Trinité demeure au milieu de l'Église, si l'Esprit de vérité est venu pour guider et maintenir l'Épouse mystique du Christ dans la voie véritable, comment arriverait-il que cette action divine, fidèlement perpétuée pendant six siècles, se fût tout à coup affaiblie au septième, pour disparaître ensuite totalement? On répond à ceci, que, comme dans les temps anciens, la lumière de la foi que les hommes possédaient avant le déluge fut obscurcie par leurs péchés, comme la révélation accordée à Noé fut altérée par l'idolâtrie jusqu'au jour de la vocation d'Abraham, comme la loi promulguée par Moïse de la part de Dieu fut défigurée, puis mise en oubli par l'infidélité de l'église hébraïque, ainsi en suivant ces mêmes conditions de dégénération, l'Église a pu de même s'être corrompue et avoir perdu sa puissance en perdant sa pureté.

Mais est-il possible que des hommes versés dans les Écritures puissent arguer ainsi de l'ombre à la substance? De ce que, sous l'Ancien Testament, dans ce monde primitif et pourtant déjà déchu, alors que le Verbe ne s'était pas encore incarné, que le Saint-Esprit n'était pas encore descendu, de ce que dans ces temps encore charnels, l'homme avait, en se dégradant, perdu la grâce divine, résulte-t-il que sous l'économie nouvelle, à présent que son divin auteur assis, dans la gloire de Dieu le père, est lui-même le chef du corps mystique de l'Église, illuminé par la lumière du Saint-Esprit, résulte-t-il que ces mêmes lois de corruption et de misère puissent se renouveler et prévaloir dans

cette création nouvelle, non plus seulement contre un élément humain, mais contre un élément divin, contre l'action spirituelle de l'Église de Dieu? Oui, sans doute, chaque individu, sujet à l'erreur, au péché, peut se détourner et tomber; mais l'Église en corps est infaillible, et les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre elle. Avant l'Incarnation du Verbe, les promesses faites à des individus, à une nation, étaient conditionnelles : faites à l'Église, corps mystique du Christ, elles sont absolues. Il n'y a donc aucune analogie entre l'ancien monde mosaïque et le monde nouveau de la Rédemption.

On élève une autre objection touchant la sainteté de l'Église : « Dieu, » nous dit-on, « a promis d'enseigner ses enfants, qui » seront tous saints; l'Église, pour être parfaite, doit être sans » tache et sans souillure, tandis que nous la voyons pleine de » corruption et de scandales. Si la promesse, et en même temps » l'obligation à la sainteté ne sont pas rigoureusement accom- » plies, nous ne pouvons pas davantage chercher dans l'Église la » réalisation de la promesse d'unité. »

Plusieurs esprits sincères ont admis cette erreur; ils oublient que l'unité est une qualité numérique représentée par le mot *un*. L'Église est *une* numériquement parlant, comme Dieu est *un*. Mais la sainteté est une qualité morale, et il faut distinguer celle des hommes d'avec celle qui vient de Dieu. Celle-ci réside dans le Fondateur de l'Église, dans le Saint-Esprit qui y habite, dans sa doctrine et dans ses sacrements, comme sources de la grâce. La sainteté de l'homme, c'est-à-dire l'état de son cœur sanctifié par l'Esprit divin, peut varier et s'altérer dans les conditions de l'humanité; mais la présence du Dieu sanctificateur, la puissance des sacrements, source de la régénération, ces réalités célestes sont immuables, invariables, sans tache ni souillure, suivant la lettre de la prophétie; ils ne diffèrent que dans leurs effets sur ceux qui les reçoivent et d'après les dispositions qu'on y apporte. Les individus et les nations peuvent s'écarter de l'unité comme de la sainteté, sans que ces divins attributs de l'Église soient atteints en elle. « *Les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance.* » (Rom. XI, 29.) L'unité subsiste lors même qu'on s'en éloigne; il n'y a pas de degrés dans l'unité.

Si, comme on l'a dit, la faculté et la mission de l'Église pour décider des questions de doctrine, étaient suspendues, le monde n'aurait donc plus de maître en la foi ! Le commandement de Dieu : « *Allez et enseignez toutes les nations,* » serait donc abrogé, car ce mot : *les nations*, ne désignait pas seulement les nations connues existant alors sur la terre, mais les nations à venir avec leur lignage et leur postérité, jusqu'à la consommation des siècles. S'il n'y a plus de Docteur suprême pour enseigner la vérité et signaler l'erreur, pour définir la croyance et condamner l'hérésie, nous, qui venons si longtemps après *ces nations* existantes au jour de l'Ascension, nous ne pouvons plus connaître avec certitude le sens exact des articles du Symbole. Entre l'Orient et l'Occident, c'est-à-dire entre l'église locale grecque et l'Église romaine universelle, il y a deux dissidences qui touchent toutes les deux à des points fondamentaux de la foi baptismale. Un des articles de la doctrine qu'enseigne l'Église catholique est ainsi conçu : « Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. » L'église grecque nie la procession du Fils. Entre ces deux opinions, où est la vérité, où est l'erreur ? Si la mission de l'Église est suspendue, il n'y a donc pas d'arbitre sur la terre pour prononcer dans une question où il ne s'agit pas d'un point de doctrine secondaire, mais du premier, du plus profond de nos dogmes, le mystère adorable de la très-sainte Trinité.

Prenons encore une question, celle de la primauté de l'Église elle-même, de ce pouvoir de juridiction universelle dont la chaire de saint Pierre est investie. Dans le Symbole nous faisons profession de croire à une sainte Église catholique, ce qui implique la croyance à l'existence d'un Chef visible de cette Église. Mais c'est aussi là un des principaux points de dissidence entre les églises d'Orient et d'Occident, et qui servira d'arbitre entre ces deux rivales ?

Passons maintenant à la communion anglicane ; combien de divergences n'y trouve-t-on pas avec l'Église universelle, et non-seulement avec elle, mais encore avec l'église grecque, sur la doctrine des sacrements, sur le Purgatoire, sur l'Invocation des Saints, sur tant d'autres points encore de dogme et de discipline ? Si la mission divine de l'Église est suspendue, je le répète, qui

prononcera sur tant d'opinions opposées? Cette hypothèse continuée dans ses conséquences, remettrait en question ces articles même de foi qui ont été décidés par les conciles, alors que l'Église était *une* encore. Il suffirait qu'une intelligence hardie, un esprit influent se mit à les discuter, et on serait forcé de recourir à une autorité enseignante pour retrouver l'exposition et la définition primitives de ces articles de foi; pour cela il faut de nécessité un juge résidant parmi les hommes. Qu'une discussion s'élève relativement à l'interprétation d'un statut du règne d'Édouard III, s'il n'y avait pas de juges à Westminster pour résoudre la difficulté, la loi resterait incertaine, ce serait une lettre morte. Il en est de même des anciens conciles. Il ne faudrait qu'une controverse sur chacun de leurs articles pour en détruire la certitude: douze discussions détruiraient toute la croyance contenue dans les douze articles du Symbole. Et il n'y aurait pas d'autorité infaillible, d'arbitre suprême pour arrêter d'un mot ces discussions mères de l'incertitude et du doute!

Personne ne peut apprécier les impossibilités inhérentes à cette théorie mieux que ceux qui les ont eux-mêmes naguère senties et qui en ont tant gémi. Pour y échapper, nous l'avons déjà dit, on croit pouvoir en appeler à un futur concile; mais en l'attendant, ce concile, qui n'existe que dans un vague lointain, la foi de l'Angleterre doit donc demeurer incertaine et flottante: d'ailleurs comment appliquer cette théorie? Qui convoquera ce concile? De qui sera-t-il composé? Par quelle autorité les admissions et les exclusions seront-elles proposées? Qui jugera du droit de votation que chaque église réclamera, puisqu'on supprime la charge de Juge suprême dont cependant la convocation d'un concile général suppose nécessairement la préexistence? Cet appel n'est qu'un prétexte d'insubordination: en appeler d'un pouvoir régnant à un pouvoir encore à venir, à une souveraineté imaginaire, ce n'est pas autre chose qu'un acte de lèse-majesté.

Si donc on nie que l'Église catholique romaine est l'autorité enseignante instituée sur la terre par Dieu lui-même, on en arrive à nier qu'il en existe une dans le monde, et de ce rejet d'un arbitre suprême découlent deux conséquences qui suffisent pour

réfuter le principe lui-même. Si sur la terre il n'existe pas d'autorité enseignante investie de la charge de guider les opinions religieuses, toute église locale a le droit de décider entre la vérité et l'erreur, c'est-à-dire possède cette infailibilité déniée à l'Église catholique par ses adversaires, ou bien toute autorité visible en matière de foi est purement, uniquement humaine.

Examinons un instant cette alternative : nous ne nous arrêtons pas longtemps à l'église grecque ; car dès l'origine du schisme elle éleva la prétention d'être non une partie de l'Église, mais l'Église véritable ; elle ne se disait pas en communion avec les autres fidèles, mais seule gardienne de la vraie foi, seule *Orthodoxe* et temple du Saint-Esprit dont la présence lui communique l'infailibilité. Se proclamant elle-même comme seule et véritable Église catholique, elle accuse le Saint-Siège de Rome d'être entaché d'erreur et de schisme. Mais cette prétention même, quelque déraisonnable qu'elle soit, confirme l'existence d'une Église suprême, d'une doctrine orthodoxe, dont l'Orient, en en déplaçant le centre, n'a pas nié l'autorité et la nécessité. Nous ne nous arrêtons donc pas à cette opposition qui n'invalide nullement notre proposition, mais nous prendrons une société religieuse locale, qui prétend être, non l'Église exclusive, mais une partie intégrante de ce tout, et cependant suffire à décider dans les limites de sa sphère en matière de foi, de discipline, de hiérarchie, à exercer et à transmettre une juridiction absolue ; ce qui équivaut à revendiquer pour elle et dans sa circonscription tous les droits que l'Église catholique a reçus de son divin Fondateur.

Je ne vous fatiguerai pas par les détails de la théorie historique sur laquelle les hommes les plus éminents et les plus respectés de la société anglicane ont appuyé la Réformation, en s'efforçant de la justifier. Il suffira d'exposer la croyance de tant de personnages aussi pieux que savants. Ils pensent qu'au temps de nos ancêtres saxons, l'Église catholique d'Angleterre possédait des franchises particulières, que demeurant en union spirituelle avec le Saint-Siège, elle n'était point sous sa juridiction, qu'à l'arrivée des Normands, ceux-ci établirent un état civil sur les bases de l'état ecclésiastique alors existant, y perpétuèrent



alors les franchises et les privilèges de l'Église catholique d'Angleterre. Ils pensent en outre que tout royaume chrétien avait dans l'origine, comme le nôtre, des droits, des privilèges, des franchises imprescriptibles, qui peu à peu, soumis chez nous aux empiètements, puis à l'usurpation d'un pouvoir étranger, celui de l'Évêque de Rome, furent tout à fait abolis. D'après cette donnée, il ont enseigné par conséquent, que l'Église existante après la Réformation était la même que celle qui subsistait auparavant : elle n'avait fait que seconner un joug étranger, reconquérir ses libertés ; mais c'était le même corps perpétuel et visible, un peu mutilé, un peu défiguré peut-être par le cours des siècles, mais conservant sa même hiérarchie, sa même doctrine et son droit de juridiction, se suffisant à elle-même pour décider de toutes les questions de foi, ainsi que le déclare dans son préambule le fameux acte du parlement qui fut passé au commencement du schisme.

L'effet de cette théorie fut d'investir l'église locale des prérogatives suprêmes de l'Église universelle. Sans énoncer explicitement son droit à prononcer sur tout ce qui était uniquement du ressort de ce corps mystique en qui réside le Saint-Esprit, elle l'a implicitement revendiqué en assumant la possession de l'infaillibilité. Elle sentait bien qu'une déclaration formelle eût été déraisonnable et absurde, elle se contenta d'agir en conséquence de cette prétention tacite. Aussi à peine l'église anglicane eut-elle commencé à décider des controverses qui s'élevaient entre ses membres, que ceux-ci commencèrent à discuter ses décisions.

Les *Indépendants* furent les premiers à se séparer de l'établissement anglican. Ils dépassèrent l'église locale, nationale, et comme on leur avait enseigné à n'appeler d'elle à aucune autorité supérieure sur la terre, ils en appelèrent à l'Écriture et à la raison, ou selon leur parole, au Chef invisible de l'Église, mais en réalité à leur propre interprétation. L'insubordination de ces hommes, sincères et honnêtes pour la plupart, fut une conséquence logique de l'assomption faite par un corps local, de la souveraineté universelle en matières ecclésiastiques : ils se refusaient à se soumettre à un droit dont ils sentaient l'illégitimité.

Telle est l'origine des séparations qui divisent l'Angleterre d'un bout à l'autre : les dissidents ne peuvent avec raison admettre qu'un corps fondé par le jugement privé, établi par le pouvoir civil, possède une autorité divine qui puisse terminer les controverses religieuses.

La théorie de la compétence des églises locales a été dernièrement mise à l'épreuve sous nos yeux. L'histoire nous dit que deux écoles se sont partagé l'église anglicane pendant ses trois siècles d'existence : l'une qui passait pour être l'orthodoxie anglaise, gardait les apparences de la doctrine, de la tradition et de la hiérarchie catholiques ; l'autre se rattachait immédiatement aux premières origines de la Réforme, se prétendait antérieure à la communion établie en Angleterre et professait la théologie protestante dans toute sa rigueur. Ces deux écoles co-existaient au sein de l'établissement officiel, mais toujours ennemies et accusatrices l'une de l'autre.

Une crise vint à se manifester. Vous savez tous, et je ne ferai que vous le rappeler légèrement, comment il arriva qu'une discussion touchant au premier des sacrements de l'Église, touchant par conséquent au péché originel, à toute la doctrine de la grâce opérante dans l'âme humaine, doctrine vitale et fondamentale entre toutes, s'éleva entre un prêtre et son évêque. Le prélat refusa de conférer charge d'âmes à son subordonné, dont l'opinion lui paraissait clairement hétérodoxe. L'ecclésiastique, mécontent de cet arrêt, en appela à l'archevêque ; celui-ci, ou plutôt sa cour ecclésiastique, confirma la sentence de l'évêque, qui fut alors déférée au pouvoir civil, assemblé en conseil. Remarquez la progression suivie par l'appelant. L'évêque, autorité spirituelle, juge spirituel, prononce dans une question toute spirituelle. L'archevêque, devant lequel l'appel est porté, possède les mêmes attributions, avec cette seule différence que dans la circonscription de son diocèse, il est le supérieur de l'évêque qui est de son obéissance. Que résulta-t-il donc de l'appel porté de l'archevêque au pouvoir laïque ? Que le conseil d'État se fait juge spirituel dans une question purement spirituelle, assume une juridiction aussi étendue que celle de l'évêque et de l'archevêque, absolument supérieure à tous les deux, et s'attribue l'of-

fi ce que l'Église de Dieu décerne à un patriarche ou au Souverain Pontife. On ne peut s'y méprendre, c'est là une de ces preuves qui ressortent non d'arguments, mais de faits. Elle démontre que les églises particulières, nationales, n'ont pas en elles-mêmes le pouvoir de déterminer l'erreur ou la vérité d'une opinion en matière de foi.

Vers ce temps-là, des hommes dont je me souviendrai toujours avec affection et respect, s'efforcèrent de guérir cette plaie faite à l'autorité de l'église anglicane, en faisant une distinction subtile en cas d'appels de ce genre, entre l'élément temporel, c'est-à-dire les bénéfices, le patronage, les biens de l'Église, et l'élément spirituel, c'est-à-dire la doctrine de la foi. On proposa que les affaires temporelles fussent désormais portées devant le conseil représentant le pouvoir civil, comme étant juge naturel de ces matières; mais que les points de doctrine ne pussent être déférés qu'au jugement des évêques des églises particulières où les questions s'agiteraient.

Mais on dut se demander, on se demanda en effet: « Si lors- » que sur une question de dogme, une faible majorité des évêques » d'une province ecclésiastique se trouvait, par sa décision, en » opposition avec une imposante minorité, les esprits des popu- » lations agitées par la plus profonde, la plus puissante des pas- » sions, la passion religieuse, seraient tout à coup calmés, ras- » surés, et le décret de la majorité unanimement accepté comme » article de foi? Et si la majorité n'avait pour elle que le nom- » bre, tandis que la minorité aurait de son côté la science et » la réputation, le peuple se fierait à la pluralité dont il n'es- » time pas le savoir théologique, ou à ce petit nombre qu'il con- » naît et respecte? »

Il se présente une autre question qui ne fut pas soulevée alors, mais qu'il me sera permis de poser ici. Lors même que le corps entier des prélats d'une église provinciale serait unanime, quelle garantie aurait-on pour recevoir leur décision, pour la reconnaître infaillible et concordant parfaitement avec l'Église du Christ? Aucune société locale, aucune communion particulière ne possède la prérogative de l'infailibilité. Si malgré leur science toute apostolique, malgré leur importance et leur antiquité, les

églises de Jérusalem et d'Antioche ont pu être taxées d'erreur, en est-elle mieux à l'abri, celle qui ne date que de trois siècles? Si, comme on le prétend, des conciles généraux ont pu s'égarer, un synode provincial n'a-t-il pas pu, à plus forte raison, s'écarter de la vérité?

L'église anglicane, par ses allégations contre l'infailibilité catholique, a préludé à sa propre condamnation : en la niant, elle a dû y renoncer pour elle-même; en brisant le lien de l'unité, elle a tranché cette artère par où circulait la vivifiante sève de l'Église catholique; en répudiant l'autorité divine, elle n'a pu garder qu'une autorité humaine, et c'est là ce qui a révélé sa faiblesse. Quelques-uns croient, il est vrai, qu'elle a subsisté solide et compacte pendant trois siècles, et que c'est seulement depuis deux ans que le schisme l'a scindée, époque à laquelle l'église s'est altérée, sa position est devenue intenable.

Mais cette crise fut ou un changement ou une révélation. Libre à ceux qui tout en constatant dans l'histoire dès Édouard VI la co-existence de deux écoles théologiques en Angleterre, dominées par la suprématie de la couronne depuis Henri VIII, libre à ceux-là qui tout en suivant les disputes religieuses de l'Angleterre pendant trois siècles, voient de l'unité dans l'église anglicane, libre à eux de dire qu'elle n'a subi d'altération que dans ces dernières années. Mais ceux qui pensent que le jugement prononcé par les premières autorités légales du pays impliquait la critique de ce compromis religieux qu'on appelle la Réformation anglaise, ceux-là admettront aussi que le résultat de l'appel dont je parle ne fut pas une innovation, mais seulement la manifestation de ce qu'avait été dès son origine l'église établie; on dut alors s'avouer que la communion anglicane, revêtue d'un extérieur ecclésiastique, s'étant appropriée la hiérarchie catholique et les cathédrales catholiques, faisant profession d'exercer en son nom une juridiction catholique, n'était rien de plus qu'une société humaine, fondée par une volonté humaine, enseignée par l'intelligence humaine et ne possédant pas cette autorité divine qui peut seule enchaîner la conscience et promulguer des lois obligatoires.

Du rejet de l'autorité suprême de l'Église universelle résulte

donc cette alternative : il faut ou investir chaque église particulière, locale, du privilège de l'infaillibilité, ce qui est une proposition insoutenable, ou déclarer qu'aucune autorité sur la terre, en matière de foi, n'est autre chose que purement humaine. De cette dernière assertion, on en arrive à ruiner l'objectivité de la vérité, son existence propre. Le firmament et ses astres sont évidents à l'œil, mais en outre ils existent positivement, et tous les hommes deviendraient aveugles que les cieux étoilés et leur clarté n'en resplendiraient pas moins. Il en est ainsi de la foi qui est de révélation divine, et de sa doctrine qui est une céleste lumière; elles n'existeraient pas moins, leur éclat surnaturel ne s'effacerait pas, quand l'humanité tout entière deviendrait incrédule. La réalité objective de la vérité ne dépend pas de la volonté ou de l'intelligence de l'homme, elle a son existence en Dieu, qui nous l'a proposée par son autorité et par la Révélation. Mais ce n'est pas par lui-même que l'homme peut y atteindre, autrement il n'eût pas été besoin d'une Révélation; ce n'est pas l'homme qui peut en conserver la connaissance, autrement elle n'eût pas été oubliée sous l'ancienne économie; l'homme ne peut nous l'attester, car les hommes se contredisent les uns les autres. La seule source inaltérable de la vérité c'est Dieu, son seul organe immuable c'est l'Église. Cette vérité ne varie pas, ce sont les esprits, les imaginations, les perceptions des hommes qui en changeant perpétuellement, lui prêtent des apparences incertaines qui achèveraient de l'effacer aux yeux des mortels, s'il n'y avait une fidèle gardienne de la foi, dépositaire de l'inaltérable vérité. Le Polythéisme reproduisait l'idée de Dieu, mais défigurée, rabaissée au niveau de ces intelligences viciées qui avaient perdu la connaissance de l'Éternel, et qui ne pouvaient cependant se passer d'une notion de la divinité. Le polythéisme fut donc une altération subjective de la vérité, après que l'objectivité de celle-ci fut obscurcie.

Les sectes d'Angleterre ne sont de même que le résultat du travail subjectif de l'esprit humain, s'efforçant de retrouver l'idée primordiale d'une Église établie de Dieu pour enseigner les hommes, idée dont la Réformation avait détruit la réalité objective. Car les aberrations de l'intelligence humaine, ses inventions, ses ex-

travagantes théories sont autant d'efforts faits par l'âme au fond de laquelle travaille incessamment ce besoin de vérité dont elle a perdu l'objectivité, la perception intime et claire.

Nier l'autorité divine de l'Église catholique, c'est donc abandonner toute la doctrine religieuse à l'imagination subjective, aux caprices de chaque individu en particulier. La science de la foi est rabaissée à l'état de rêverie, semblable à ces visions informes, à ces fantasmagories de l'imagination quand elle n'est ni suspendue par un sommeil absolu, ni guidée par la raison, par nos sens, ou par la réalité du monde extérieur sensible à l'homme éveillé. L'Église est pour notre âme ce monde extérieur, qui par sa discipline, son enseignement, son culte, contient notre esprit dans les limites et la mesure du vrai, hors desquelles il ne peut plus que tomber dans les divagations et les hallucinations de la pensée libre de tout frein. L'Allemagne et l'Angleterre n'en offrent que trop d'exemples. Voyez dans le premier de ces pays l'œuvre du rationalisme. Dans la période qui suivit immédiatement la Réformation, le luthéranisme se maintint dans une rigoureuse orthodoxie, jusqu'à en contracter une insupportable sécheresse ; alors l'âme altérée et privée des eaux de la vie, chercha à satisfaire ses désirs par une piété mystique et sentimentale, et rejeta l'orthodoxie comme chose morte et insoutenable. Il se fit plus tard une réaction contre les professions de foi explicites, qui donna lieu à cette théorie par laquelle la vérité peut être obtenue au moyen de la simple raison humaine. Il en résulta deux propositions : l'une que le péché n'existe pas, que c'est seulement un désordre abstrait apporté dans les relations de Dieu avec la créature ; la seconde que le Christ n'a pas eu d'existence historique et réelle.

Mais il y a encore une conséquence à ce système ; quand l'objectivité de la vérité est anéantie pour l'homme, la loi cesse d'être obligatoire. C'est la volonté divine seule qui lie la conscience et la soumet à ces lois de l'ordre moral émanées de la Révélation. Mais qui nous garantit l'origine divine de ces lois, qui les interprètera ? Un homme ne peut imposer à un autre homme son opinion, son interprétation de la volonté de Dieu sous peine de péché ; il ne peut faire de son sentiment un terme de communion.

L'autorité déléguée de Dieu peut seule donner à une créature humaine le pouvoir de se faire obéir de ses semblables sous peine de péché. En outre les lois de Dieu, quoique immuables par leur essence, ne peuvent devenir connues à l'homme et par conséquent obligatoires que par le secours de la Révélation. Et nous l'avons déjà dit, il faut qu'une loi soit clairement énoncée; une loi incertaine ne produit qu'une obéissance incertaine. Or les lois divines ne peuvent être exposées, expliquées dans toute leur force, dans toute leur relation avec l'être moral de l'homme que par l'autorité divine, non-seulement une fois pour toutes, il y a dix-huit siècles, mais dans tout le cours des âges, à chaque jour et à chaque heure. Il n'y a que l'Église de Dieu qui, parlant de par une suprême et divine autorité, puisse imposer la règle de foi, sous peine de péché et de mort éternelle. Quand nous répudions cette autorité et l'objectivité de la vérité qu'elle nous enseigne, nous effaçons ces divines paroles : « *Ceci est la vie éternelle, de vous connaître, vous le seul Dieu véritable et Jésus-Christ que vous avez envoyé.* » Nous redescendons, comme nous venons de vous le montrer, cette échelle mystique à la tête de laquelle se tient la divine Présence, et nous retombons sur la terre stérile et désolée, au milieu des épines, des doutes et des conjectures, parmi une société que des principes naturels, la raison naturelle, la morale naturelle ont seuls organisée.

L'Apocalypse nous annonce la venue de l'antechrist, et l'imagination échauffée des schismatiques et des hérétiques a constaté son identité avec le Vicaire de Jésus-Christ, trônant dans la chaire de saint Pierre. Cependant l'antechrist se reconnaît à ce signe indiqué par saint Jean : « Tout esprit qui divise Jésus-Christ n'est point de Dieu et c'est là l'antechrist. » *Tout esprit qui divise Jésus-Christ*, c'est-à-dire, tout esprit qui nie et l'Incarnation du Fils Éternel, et la Révélation qui en émane, tout esprit, toute doctrine qui rompt les liens de l'unité avec Jésus, qui, rejetant son corps mystique, livre l'homme à la direction de la raison naturelle, et l'arrache au règne spirituel de l'Église qu'illumine la sagesse divine. Ce royaume de l'antechrist ne s'est-il pas établi partout où a soufflé le vent dévastateur du protestantisme ?

Qu'il me soit permis de rappeler ici que j'ai abordé ce sujet non par amour d'une vaine controverse, mais pour la gloire de Dieu, et pour le salut de tant d'âmes exposées à périr. Et en effet, n'est-ce pas ravaler la majesté divine que de traiter sa Parole, sa vérité, comme une sorte de monnaie dont la valeur et l'effigie peuvent être changées à volonté; comme un objet de spéculations humaines, comme une abstraction dont il est loisible à chacun de faire l'usage qui lui convient, tout en laissant périr son frère? Transportez-vous en idée devant le trône du Fils de Dieu, où les Chérubins et les Séraphins adorent incessamment la gloire de la vérité éternelle, la lumière du Verbe incarné, brillant d'une inaltérable pureté aux siècles des siècles; songez à ces intelligences sanctifiées pour qui la pensée de la fausseté est semblable à celle du péché, et voyez sur la terre les misères, les doutes, les contradictions de ceux pour qui a coulé un sang divin; combien d'entre ces âmes en péril sont entraînées vers l'abîme par les déceptions de l'incertitude; combien, et tout pasteur vous l'attestera, sont arrachées à la main qui s'étend pour les sauver, par cette fatale doctrine que les péchés les plus abominables ne renferment pas de culpabilité, puisque la culpabilité n'a pas d'existence propre; combien d'âmes dont la foi a été minée par cette même question ironique, faite par Satan dans Eden : « Dieu a-t-il dit cela? » Ce qui équivaut à cette dénégation : *Dieu ne l'a pas dit*. Et puis parmi tant d'infortunés, tant de pécheurs et d'incrédules, s'élève de temps en temps une orgueilleuse voix, qui dit : « Croyez ce que vous voudrez; pour moi, j'ai une opinion, un système que j'appelle la vérité; ma raison l'approuve, mon intelligence le conçoit : c'est ma vérité. »

Que dirai-je maintenant de l'Angleterre, de notre patrie, que le catholique place dans son amour immédiatement après notre mère l'Église? Elle est au pinacle de la grandeur humaine, cime d'autant plus périlleuse qu'elle est plus élevée, et dont la hauteur même donne le vertige. D'où lui vient cette grandeur? est-elle fondée sur la vérité divine ou sur la volonté et la force humaines? Est-elle matérielle ou morale? Qu'est-ce qui élève l'Angleterre entre les nations? Ses colonies qui remplissent la



terre? Mais celles-ci n'ont pas de force morale; ce sont des armées qui les ont conquises et qui les conservent; ce sont des flottes qui servent d'appui aux armées; mais de force morale, il n'y en a que dans le commerce, dont l'âme, le moteur, est l'amour de l'or, racine de tous les maux. Sans doute, l'invention, la force, la persévérance, qui éclatent dans notre immense industrie anglaise, sont des qualités morales; mais où sont la pureté, la loyauté, la douceur, la charité de ceux qui exercent cette industrie? Cette puissante force que nous donnent nos manufactures, est-elle autre chose que l'asservissement de la nature au profit de l'homme, et au moyen de la science physique?

Tout cet échafaudage éblouissant de richesse, de commerce et de force, se réduit à l'habileté de la masse, à la sagacité de l'intelligence, qui ont enseigné aux Anglais à appliquer mieux qu'aucune autre nation les sciences mathématiques à la production de résultats matériels.

Mais où est la vitalité morale dans tout cela? Je ne dénie pas aux Anglais de grandes vertus morales, dont nous pouvons suivre la trace en remontant aux temps du catholicisme, et parmi nos ancêtres normands et saxons. Je dirai plus: ce même respect pour l'ordre social, cette même loyauté, cette même sincérité, nous les retrouvons chez les Germains tels que nous les représentent les écrivains païens; mais si ces vertus, inhérentes à certaines races, existaient avant la foi réformée, elles n'en sont pas le produit, et le degré de grandeur où l'Angleterre s'est élevée dans les temps modernes, n'est pas d'un ordre moral ou spirituel, mais purement matériel. Quelle est l'histoire de la foi en Angleterre depuis trois cents ans? C'est un fait incontestable que la diminution graduelle de la foi depuis l'avènement d'Élisabeth à celui de Guillaume d'Orange; l'incrédulité et le scepticisme augmentèrent par une progression proportionnelle, jusqu'à ce qu'en 1688, les philosophes et les libres penseurs se fussent créé une littérature, que le public anglais honora de sa haute faveur. L'église établie s'était usée en conflits intérieurs: ses membres les plus zélés lui échappaient, en se séparant d'elle, et en formant de nouvelles sectes. Le livre de la prière commune

(common Prayer book) du rituel anglican, les trente-neuf articles demeurèrent invariables, mais la voix vivante de l'Église, la doctrine annoncée aux fidèles, flottait sans cesse entre le puritanisme et l'anglicanisme arminien. Le clergé s'épuisait en controverses domestiques, les laïques devenaient indifférents, latitudinaires, incrédules, et pourtant ce n'est pas d'entre leurs rangs, mais du sein du clergé même que s'éleva et se propagea le socinisme de Hoadley. Au dedans et au dehors la croyance chrétienne s'ébranlait chaque jour davantage : les doctrines des sacrements, de l'expiation, de la grâce agissante, perdaient constamment du terrain, et à la fin du dernier siècle, on en était arrivé au niveau du déisme. Si l'Angleterre avait ainsi descendu les échelons de la foi, c'est que l'autorité humaine avait, au moyen de la Réformation, usurpé la place de l'autorité divine. Sans l'intervention de la miséricordieuse Providence, les mêmes causes qui produisirent le rationalisme en Allemagne, auraient amené en Angleterre une incrédulité générale touchant le christianisme.

Mais il se fit une réaction : en étudiant l'histoire intellectuelle de ces deux derniers siècles, on ne put s'empêcher de constater un progrès sensible dans la controverse qui se réveilla, et se mit à remonter cette carrière que l'esprit humain avait si tristement descendue. D'abord ce fut la polémique contre les déistes, en faveur du fait historique de la Révélation ; vint ensuite une polémique contre les sceptiques, pour prouver l'inspiration et l'authenticité des Livres Saints. Puis on réfuta Arius, afin de défendre la doctrine de l'adorable Trinité, et Socin, pour établir le dogme de l'Incarnation. On arriva aux doctrines sur la grâce, et enfin on agita, pour les prouver, les doctrines de la conversion, de la repentance, de la contrition, de la vie intérieure de Dieu dans l'âme. La controverse qui s'est élevée, surtout depuis les vingt dernières années, n'a été qu'un long effort pour réédifier la foi à l'institution divine des sacrements et à leur grâce surnaturelle, c'était ce *linum fumigans*, ce reste de foi qui ne voulait pas s'éteindre, c'était l'enfant déshérité réclamant sa portion de patrimoine. Et maintenant ce mouvement ascensionnel a reçu une nouvelle impulsion. L'autorité divine de l'Église

universelle a reconstitué sa représentation divine dans ce pays ; l'article du Symbole a repris sa signification et a complété la série de ces doctrines que les maîtres humains laissaient perdre les unes après les autres. La chaire de saint Pierre nous a rendu ce que nos pères avaient répudié, et l'épiscopat catholique est revenu, après un laps de trois siècles, faire retentir sur la terre anglaise cette voix divine que l'Église du Christ a seule le don d'entendre et la charge de transmettre.

Ces choses ne sont pas arrivées sans un dessein providentiel. Si parmi mes auditeurs il en est un qui ne possède pas la tradition divine de la foi, qu'il voie du moins dans ces faits l'œuvre de la main de Dieu, tout comme dans ces mots mystérieux qu'un doigt divin traçait sur les murs de Babylone.

L'autorité de l'Église universelle a reparu parmi vous, elle vous presse, elle vous sollicite avec amour et avec puissance, vous tous, qui que vous soyez, de vous soumettre à son enseignement, de courber votre raison devant un Maître divin, et d'accomplir l'acte suprême de l'intelligence humaine, un acte de docilité envers son Créateur.

Hors de l'Église catholique, il n'y a ni réalité, ni certitude ; unis à elle, ces deux trésors sont votre partage. Ne différez plus, c'est avec le cœur que nous croyons ; ce n'est pas un travail de l'intelligence que je vous demande, mais un acte de foi émis par votre volonté. La grâce prévenante s'arrête après avoir éclairé l'esprit, afin que l'homme soit mis à l'épreuve et qu'il soit libre de correspondre avec cette lumière sanctifiante, ou de s'y refuser. Correz donc à cette grâce, à cette lumière qui vous sont gratuitement accordées. Pendant que vous le pouvez encore, répondez à la voix divine : « Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute ; mon cœur est prêt ; ce n'est pas votre vérité qui est en défaut, c'est ma foi qui est faible. Je crois, Seigneur ; aidez mon incrédulité. »

(Traduites par M<sup>e</sup> de Romont.)

## FALSIFICATIONS DES BIBLES PROTESTANTES.

---

ADDITION AUX DEUX PREMIERS ARTICLES. — Un journal (1) protestant se plaint que *les Annales se renferment à son endroit dans un rigoureux silence, et qu'elles passent comme chat sous braise*. Nous avouons notre méfait; et, qui plus est, nous déclarons que nous n'avons pas l'intention de nous en corriger. Nous avons des articles si importants à mettre sous les yeux de nos lecteurs, que nous ne sommes point disposés à les remplacer par la réfutation de ceux de ce journal. Ses attaques contre nous sont si pleines d'inepties, que c'est lui rendre un vrai service que de les couvrir du voile du silence. Au lieu de s'en plaindre, il nous doit donc de la reconnaissance. Afin de le prouver, nous allons donner, pour échantillon de ses arguments, quelques objections que dans son dernier numéro il a faites contre nos preuves SUR LA FALSIFICATION DES BIBLES PROTESTANTES. Il commence par nous reprocher amèrement d'avoir employé cette expression. « C'est là, dit-il (2), une de ces phrases sonores qui ont leur effet sur les âmes simples, un ton tranchant qui en impose aux » lecteurs ignorants, un titre élastique qui laisse percer le désir » de publier sous cette rubrique des élucubrations sur les Apocryphes.... (3) Je vous préviens que je ne range pas parmi les » falsifications l'addition ou la suppression des Apocryphes. »

Et c'est cependant le seul objet que M. Gausсен ait désigné sous ce nom dans son défi adressé à M. Combalot : « J'ai appris, » dit-il (4), que vous avez publiquement accusé notre Bible d'é-

(1) *Le Semeur*, vol. 2, p. 542. (2) *Ibid.*, p. 526. (3) *Ibid.*, p. 555.

(4) Voyez sa lettre dans les *Annales Catholiques*, vol. 1, p. 190.

» tre falsifiée... Je pense que ce reproche ne porte que sur l'An-  
 » cien Testament, à cause des livres apocryphes... Je viens donc  
 » vous inviter à soutenir devant moi votre accusation. »

Le rédacteur des *Annales* a déclaré qu'il se chargeait de soutenir le défi, mais par écrit. M. Gaussen a répondu qu'il aurait préféré une conférence de vive voix, mais qu'il acceptait la discussion par écrit. En conséquence, les *Annales* ont traité cette question avec une juste étendue, elles ont répondu aux six chefs d'accusation de M. Gaussen, et elles ont démontré que les protestants avaient falsifié la Bible en retranchant du canon des écrits inspirés les prétendus Apocryphes, que les catholiques appellent avec raison deutéro-canoniques.

Aux preuves que nous avons alléguées, qu'a-t-on répondu? Rien, rien du tout. Nous n'avons point reproché ce silence à celui qui nous avait provoqué. La cause en était assez manifeste, pour que nous ne vinssions point augmenter sa confusion. Un journal a cru venir à son secours, en nous reprochant d'avoir donné le nom de *falsification* à la suppression des livres que les protestants appellent apocryphes, comme si ce n'était pas M. Gaussen lui-même qui avait fait choix de cette appellation.

Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est la raison sur laquelle il appuie ce reproche. Il n'y a, selon lui (1), *falsification par suppression*, que lorsqu'on retranche d'un livre un passage dogmatique, par exemple le passage des trois témoins dans la première épître de saint Jean, supposé qu'il fût dans les manuscrits les plus anciens. De là il faut conclure, selon la définition du journal, qu'on a raison de donner le nom de *falsification* à l'acte par lequel quelque passage dogmatique d'un livre serait retranché du canon de la Bible; mais qu'on a tort de donner ce nom au retranchement du livre tout entier. Que dire de cette distinction? Tel est cependant le genre d'armes dont un anonyme se sert contre notre second article sur la falsification des Bibles protestantes.

Son reproche sur le premier article est encore plus remarquable. Nous avons dit : Un grand nombre de ministres protestants enseignent dans leurs écrits et dans les écoles de théolo-

(1) Le *Semeur*, vol. 2, p. 528.

gie, que l'Écclésiaste, le Cantique des Cantiques, et divers autres livres contenus dans la Bible de Genève, ne sont pas des écrits inspirés, ne sont pas la parole de Dieu. De plus, dans les livres mêmes qu'ils reconnaissent pour inspirés, ils prétendent que l'inspiration ne tombe que sur une partie du livre, en sorte que le reste n'est pas infallible selon eux, même en matière de doctrine, et qu'il faut faire dans chacun de ces livres un triage entre la parole de Dieu et la parole des hommes. C'est là, disions-nous, une falsification par suppression dans la parole de Dieu, et c'est *une plaie profonde et hideuse du protestantisme*, d'autant plus que les mêmes ministres qui parlent ainsi dans les écoles de théologie et dans leurs écrits, parlent tout différemment dans les temples, et y proclament du haut des chaires que LA BIBLE TOUT ENTIÈRE est règle de foi, et que le protestantisme a pour drapeau la Bible, TOUTE LA BIBLE, rien que la Bible. Exposer ce contraste entre la parole sincère des ministres et leur mensonge officiel, entre le langage des écrits et celui des chaires, c'est, selon nous, *mettre à nu une plaie profonde et hideuse du protestantisme*.

A cela, peut-il y avoir une autre réponse que de nier les faits ou de les justifier? Mais l'une et l'autre étant impossible, le journal en donne une qui est de dire (1) : *Les catholiques dénaturèrent le sens des Écritures*. Mais nous sommes-nous appuyés sur quelque passage des Écritures, dont on puisse nous accuser d'avoir dénaturé le sens pour attribuer à plusieurs ministres protestants cette falsification de la Bible? Non sans doute, puisqu'il s'agit de faits actuels historiquement indubitables, et non de faits anciens consignés dans la Bible. En quoi donc avons-nous dénaturé le sens des Écritures? Écoutez quelle est la conséquence de notre doctrine, selon cette feuille (2) : « Qu'un simple fidèle, » convaincu cependant que toute l'Écriture est divinement inspirée, lisant au livre des Actes : *Grande est la Diane des Éphésiens*, se dise : certainement ce cri des ouvriers de Démétrius » n'est pas la parole de Dieu, voilà un hérétique qui s'imagine » que dans la Bible la parole de l'homme est mêlée à la parole de

(1) Le Semeur, p. 326. (2) Ibid. p. 352.

» Dieu... Voilà, ajoute-t-il, les absurdités auxquelles on aboutit, » quand on veut à toute force trouver en faute ses adversaires. »

Le défenseur de M. Gaussen est-il donc si ignorant qu'il ne sache pas que lorsque l'on dit que les récits du livre des Actes sont inspirés, cela signifie que la parole de Dieu atteste que les choses se sont passées comme elles sont racontées dans ce livre. Le cri des ouvriers de Démétrius étant attesté par la Parole de Dieu, quiconque nierait qu'ils eussent prononcé ce cri, contredirait la Parole de Dieu. Mais on ne la contredit pas, on s'y conforme, au contraire, en disant que ce n'est pas Dieu, mais les ouvriers qui ont crié : *Elle est grande la Diane des Éphésiens.*

Véritablement on a honte de relever de semblables niaiseries. En voilà donc assez sur ce journal. Nous ne pouvons mieux conclure que par ses propres paroles : *Voilà les absurdités auxquelles on aboutit quand on veut à toute force trouver en faute ses adversaires.*

Qu'il nous sache gré de ne pas faire franchir la frontière à ses attaques ; à Genève, elles ont quelques rares admirateurs ; ailleurs, elles auraient d'autres succès. La charité nous oblige à les lui épargner.

### ERRATA.

- Page 282, ligne 5<sup>e</sup>, au lieu de : *traduire*, lisez : *travestir*.  
 Page 283, ligne 15<sup>e</sup>, au lieu de : *l'inspiration*, lisez : *l'exposition*.  
 Page 286, ligne 14<sup>e</sup>, au lieu de : *travailleurs*, lisez : *ferrailleurs*.  
 Page 291, ligne 25<sup>e</sup>, au lieu de : *insultez*, lisez : *accablez*.

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE, ou Bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, docteurs et écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident; reproduction chronologique et intégrale de la tradition catholique pendant les douze premiers siècles de l'Eglise, d'après les éditions les plus estimées; couronnée de deux tables universelles alphabétiques: l'une des matières, à l'aide de laquelle on pourra voir d'un seul coup d'œil, non pas ce qu'un Père, mais ce que tous les Pères, sans exception, ont écrit sur tel sujet donné; l'autre d'Écriture Sainte, au moyen de laquelle on saura par quels Pères et en quels endroits de ces Pères ont été commentés tous les versets des saints Livres, depuis le premier de la *Genèse* jusqu'au dernier de l'*Apocalypse*: édition extrêmement soignée et supérieure à toutes les autres par la netteté du caractère, la qualité du papier, l'intégrité du texte, la perfection de la correction, le nombre des ouvrages reproduits, l'uniformité et la commodité du format, le bas prix des volumes, enfin par la collection une, méthodique, chronologique et complète de mille précieux fragments ou opuscules épars çà et là dans des ouvrages de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les langues et de tous les formats. 200 vol. in-4° latins; prix: 1000 fr. pour les mille premiers souscripteurs; 1,200 fr. pour les autres. Le grec et le latin réunis formeront 500 vol. et coûteront 1,800 fr. Tous les Pères grecs et latins se trouvent néanmoins dans l'édition latine. 465 vol. sont en vente, et 709 souscriptions sont arrivées.

On lit dans les *Annales de la philosophie chrétienne*, à l'occasion de l'ouvrage dont nous venons de copier le titre:

« Nous reprenons ici l'exposition de la suite de la *Bibliothèque des Pères de l'Eglise latine* publiée par M. l'abbé Migne. Nous l'avons déjà dit, c'est une des plus belles œuvres exécutées par la typographie; c'est aussi la plus chrétienne et la plus utile à la religion. Ajoutons encore que c'est en outre un monument élevé à la science historique. Jamais on n'avait même tenté de publier une édition *uniforme et chronologique* de tous les écrits des écrivains ecclésiastiques, en y ajoutant les notes et dissertations des divers éditeurs. C'est une *édition variorum*, avec cette différence qu'elle est plus instructive et plus utile que celle qu'on a donnée avec si grands frais pour les auteurs païens.

» Cette œuvre devrait être protégée plus qu'elle ne l'est par les gouvernements, par les évêques et par tous les catholiques. Il faudrait venir en aide à l'infatigable et courageux éditeur. Car, nous savons qu'en ce moment même, il n'a pas encore assez de souscripteurs pour couvrir les frais de son édition. Et encore la plupart de ces souscripteurs sont étrangers ou protestants ou grecs; c'est aux vénérables supérieurs des maisons ecclésiastiques, aux ecclésiastiques riches et à NN. SS. les évêques que nous nous adressons, car c'est là une œuvre vraiment catholique. »

G. MERMILLOD.



## LACUNES DU PROTESTANTISME.

---

AVANT-PROPOS. — La comtesse Ida de Hahn-Hahn, un des romanciers les plus connus et les plus suivis de l'Allemagne, lasse de la sphère d'idées dans laquelle elle avait vécu jusqu'alors, ne trouvant pas dans les études philosophiques et psychologiques qu'elle savait si habilement revêtir du manteau de la fiction, la satisfaction intellectuelle et morale qu'elle y cherchait, soupira ardemment après la vérité qui seule peut procurer à l'âme la paix que le monde ne saurait jamais lui donner, et la rencontra dans le sein de l'Église catholique. Pleine du bonheur ineffable qui la remplit alors, le cœur gros de reconnaissance envers Dieu pour la grâce immense et imméritée qu'il venait de lui accorder, elle ne put s'empêcher de communiquer au public, dans un livre intitulé : *De Babylone à Jérusalem*, ses joies et sa gratitude ; et, entraînée par un sentiment facile à expliquer, elle tenta, par un tableau vivant des plaies du protestantisme et de la majesté de l'Église dont elle se glorifiait d'être devenue membre, de ramener quelques âmes au vrai bercail. Un professeur de l'université de Bonn, — du moins le style de l'opuscule le ferait croire, — M. Nitsch, un des théologiens protestants les plus distingués de l'Allemagne, un de ces rares savants dans lesquels la science n'a point étouffé le respect dû à la Parole de Dieu, et qui mérite toute notre estime pour la sincérité de ses croyances religieuses, répondit à la comtesse par une lettre intitulée aussi : *Babylone et Jérusalem* (1). Dans cette lettre, remarquable sous

(1) Babylon und Jerusalem. Ein Sendschreiben mit einer Nachschrift an

bien des rapports, l'auteur reproche à la nouvelle convertie d'avoir ainsi livré au public l'histoire de sa vie passée, et d'avoir profané, en les dévoilant, des sentiments intimes qui auraient dû rester ensevelis au fond de son cœur. A son avis, elle a eu tort de ne point consulter à ce sujet quelque prudent confesseur ou directeur qui certes lui aurait conseillé de se mûrir dans l'humilité et dans la charité, dans la pratique des bonnes œuvres et dans le silence de la méditation, avant d'écrire son itinéraire moral de Babylone à Jérusalem. Un Fénelon, dit-il, un Sailer, un Diepenbrock, un Overberg, aurait exigé d'elle qu'elle jetât son manuscrit au feu et qu'elle se retirât, pendant de longues années, de la scène du monde, avant de parler au public des joies ineffables qu'elle avait rencontrées dans le sein de sa nouvelle mère. Nous n'examinons pas si le savant auteur a raison, et bien des catholiques dévoués aux intérêts de l'Église peuvent partager sa manière de voir. La comtesse de Hahn-Hahn aurait pu s'abstenir, en effet, de raconter l'histoire de sa conversion. Ce sont là de ces choses qui se passent entre l'âme et Dieu ; c'est une lumière subite qui traverse le cœur, sans qu'il soit possible de s'en rendre compte ; une lumière qui vient d'en haut et vous frappe au moment même où vous sembliez le plus résister à la grâce de Dieu. C'est l'histoire de saint Paul sur la route de Damas. Mais si, en essayant de traduire cette histoire dans un langage humain, vous courez risque d'être taxé de présomption et de prouver aux autres le contraire de ce que vous vous efforcez de démontrer, il n'en est pas de même quand vous ne faites qu'énumérer purement et simplement les motifs de votre retour à la foi de vos ancêtres. Ici la conversion n'est plus en cause. Vous trouvez que le protestantisme ne répond point, dans ses institutions, dans ses dogmes, dans sa morale, aux besoins du cœur humain ; qu'au lieu d'engendrer dans le cœur la paix que donnent des convictions arrêtées, inébranlables, il en fait le jouet d'une raison incertaine qui le livre au vent de toutes sortes de doctrines. Vous n'êtes jamais certain, à moins d'être gonflé d'orgueil, de posséder

la vérité, et cependant la connaissance de la vérité est une connaissance nécessaire du salut. Vous avez à reconstruire vous-même, au moyen des matériaux disséminés dans le domaine biblique, l'édifice de la foi chrétienne. Dix ans, vingt ans, que dis-je? la vie tout entière ne suffit point à ce travail, et si par hasard, plein de vous-même et vous croyant supérieur aux autres intelligences qui se fatiguent laborieusement autour de vous et arrivent à des résultats diamétralement opposés aux vôtres, vous vous imaginez avoir réussi, voilà que tout à coup vous vous apercevez que vous avez été un architecte et un ouvrier inhabiles, et que votre édifice va s'écrouler. Vous vous demanderez alors si le Christ a pu imposer une tâche aussi gigantesque à l'intelligence humaine, s'il est descendu du ciel sur la terre pour faire recommencer à l'humanité l'œuvre de la philosophie païenne.

Vous comprenez que si le principe protestant est le vrai fondement du christianisme, tous, sans exception, doivent pouvoir lire la Bible dans l'hébreu et dans le grec, qu'il est absurde d'avoir recours à des traductions qui ont presque toujours pour but l'apologie d'un système. Un principe semblable vous paraît conséquemment inadmissible, contraire au plan de Jésus-Christ, et dangereux même, par les conséquences qui en découlent, pour la cause du christianisme. Vous portez alors vos regards sur cette Église tant calomniée, qui a glorieusement triomphé, pendant dix-huit siècles, des attaques qui ont tenté de l'ébranler; qui, pendant dix-huit siècles, a su résister aux tempêtes qui ont balayé, les unes après les autres, toutes les institutions humaines, les empires, les royaumes, les républiques. Vous trouvez en elle ce que vous cherchiez en vain dans le protestantisme : principes arrêtés, inébranlables, consolations abondantes, armes puissantes pour lutter contre l'ennemi de votre salut. Vous vous dites que là est la vérité ou qu'elle n'est nulle part. Vous n'avez plus qu'à choisir entre le catholicisme ou le pyrrhonisme. Dieu vous éclaire. Vous n'êtes plus ni protestant, ni sceptique, vous êtes un enfant de l'Église, et heureux de la grâce que Dieu vous a faite, vous rendez compte à vos amis du travail qui s'est opéré dans votre âme, et vous leur exposez, une à une, les raisons qui vous ont conduit à embrasser ce qu'ils appellent encore, dans leur

ignorance et leur aveuglement, les superstitions de l'Église romaine. Quel mal y a-t-il à cela? Le mal que veulent bien y trouver ceux qui craignent que la brochure du néophyte ne dévoile trop crûment les misères, la nudité du protestantisme. L'auteur de la lettre en question, M. Nitsch, en homme sincère, n'a pas craint, lui — et il les connaît bien! — de dévoiler les misères de son Église. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur traduire les pages, admirables de style et de bon sens, dans lesquelles il dépeint les *lacunes* de l'église évangélique. Nous regrettons de ne pouvoir passer ici en revue la lettre tout entière, intéressante sous bien des rapports. Ils y verraient comment un protestant sérieux et d'un grand savoir envisage la situation actuelle du protestantisme.

AVEUX DU PROFESSEUR PROTESTANT NITSCH. — « Vous parlez des lacunes de l'église évangélique. Qu'en savez-vous, vous qui n'avez jamais vécu dans son sein? Laissez-moi en parler, moi qui suis de cette église et qui vis en elle. Je connais ses lacunes et ses défauts un peu mieux que vous ne les connaissez! Oui, l'église, avec ses divisions et ses déchirements, ne présente pas seulement ce tableau profondément triste et repoussant qu'elle devait vous offrir à vous qui, de votre propre aveu, ne vous en étiez souciée que fort médiocrement : ces déchirements et ses divisions sont pour tous ceux qui aimeraient fréquenter l'église, croire en vérité en elle et avec la communauté des fidèles, une affligeante réalité qui se fait péniblement sentir dans la vie pratique de tous les jours. Les moyens manquent à l'église pour donner de l'énergie, de la force, du développement à la vie intérieure de chaque paroisse prise séparément, et pour établir un lien entre elles et l'esprit plus élevé et plus général de l'église prise dans sa totalité. Les petites paroisses se trouvent la plupart du temps, les églises provinciales presque toujours, dans un état d'isolement; elles sont d'ordinaire aux abois, quand il s'agit de tendre la main à d'autres paroisses. Il n'existe pas d'action commune, qui devrait être l'âme de toute communion spirituelle, ou si cette action commune existe, c'est d'une ma-

nière irrégulière et peu naturelle, au moyen d'associations arbitraires et isolées. Nous n'avons pas de barrière à opposer aux empiètements du pouvoir séculier d'en haut et aux vues ambitieuses des classes inférieures ; le gouvernement de notre église est, dans bien des cas, un composé d'arbitraire et de faiblesse. En parlant ainsi, je n'expose pas des vues personnelles ; c'est là, hélas ! une expérience de tous les jours. Je ne veux rien cacher, je ne veux rien taire. Et où prendrions-nous, dans notre état actuel, un gouvernement tel qu'il en faudrait ? A peine s'il nous reste encore un rituel ! L'idée d'une *vocation pastorale* est tout entière perdue pour nous, et la vocation pastorale elle-même, en tant qu'élément et partie intégrante de l'église, nous l'avons remplacée par une pauvre et misérable étude de la théologie. Tout en approuvant Luther, qui dit, dans son rude langage, que ce n'est ni l'onction ni la tonsure qui font le pasteur, je dois avouer qu'on n'a non plus aucun droit quelconque à ce titre pour avoir suivi pendant trois ans le cours de professeurs ordinaires et extraordinaires, de répétiteurs, pour avoir passé des examens et reçu ensuite l'imposition des mains de la part d'évêques en longues robes de soie, évêques nommés par la grâce du roi. Et je ne saurais vraiment comment contredire votre assertion, que le prêtre catholique connaît d'ordinaire mieux les besoins de sa paroisse que le pasteur protestant : d'où ce dernier tirerait-il cette connaissance et cette sagesse ? Ce n'est certes pas sur les bancs de sa classe ni dans les cahiers de ses professeurs qu'il les trouvera ; encore moins dans sa propre tête ; car — je n'hésite pas à le dire, au risque d'en scandaliser plusieurs — notre clergé se recrute actuellement en grande partie dans les rangs de gens qui n'ont pas les moyens ou la capacité voulue pour embrasser un autre état. Le pasteur évangélique ne reçoit presque jamais l'éducation qui doit l'initier à la vocation pratique qu'il est appelé à remplir ; et qui lui donne le droit de compter sur une inspiration spéciale d'en haut ? Ou bien seraient-ils pour la plupart capables de se placer d'eux-mêmes et sans trop de préparation à la hauteur de la tâche si difficile de pasteurs et de maîtres ? Surpasseraient-ils vraiment par leur intelligence, leur éducation, leur caractère, leur piété et leur vie spirituelle, les

paroissiens qu'ils dominent du haut de la chaire tous les dimanches? Oh! j'aimerais ne rien dire de dur ni de blessant au sujet des serviteurs de notre église; ils ont besoin, dans les difficultés de leur position, de tant d'encouragement, de tant de consolation, d'être fortifiés avec tant d'amour! Et j'accorde volontiers toute mon estime et mon affection la plus profonde aux fidèles serviteurs de la Parole; il y en a de bien respectables; mais parmi nos messieurs en cravate blanche et en habit noir, tant orthodoxes que rationalistes, combien s'en trouverait-il que saint Paul eût établis pasteurs des âmes?

Un des maux les plus déplorables de notre église, et que l'on ne connaît que trop peu, c'est que le *théologien* a remplacé le *pasteur*; c'est que l'*étude* de la théologie est devenue la seule et indispensable préparation à la direction des âmes; ainsi l'Allemagne a perdu cette bénédiction précieuse que peuvent porter à l'église, par leur entrée dans les ordres sacrés, des hommes d'un âge mûr et qui connaissent par expérience le monde et la vie. Que de fois l'Église catholique, et parfois aussi l'église d'Angleterre, ne présente-t-elle pas le beau spectacle d'hommes mûris par les ans qui abandonnent, pour devenir serviteurs de l'Église, une carrière dans laquelle ils ont appris à connaître le monde, la vie des humains, leurs recherches, leurs efforts, leurs besoins, et dont ils se sont enfin lassés? Voilà des hommes bien autrement capables de gouverner et de servir l'église que les écoliers favoris les plus distingués de nos professeurs de théologie! Non, nous n'avons point de véritable clergé, je vous l'avoue, et voilà pourquoi nous manquons d'un gouvernement ecclésiastique convenable. Pour le moment, nous ne pouvons pas même en avoir du tout. Le gouvernement d'une paroisse n'est pas le gouvernement d'une église. Et quand j'entends parler d'un corps enseignant dans les églises, et quand les fonctionnaires enseignants et savants ont la prétention de passer pour un état organique dans l'église, et de vouloir, en cette qualité, la représenter ou même la gouverner, alors je sens se réveiller en moi plus forte que jamais la crainte que m'inspirent, comme protestant, la hiérarchie et la domination des prêtres, et je ne puis m'empêcher d'appeler une prétention pareille aussi perverse que dange-

reuse. Ces prédicateurs qu'aucune vocation quelconque n'élève au-dessus de leurs paroissiens, ces chapelains de cour, qui, en entrant en chaire, font la révérence à la loge royale (— on prétend qu'ils la font même depuis l'autel, je n'ai pas encore été témoin de ce fait —), ces prédicateurs de la campagne et de la ville qui, tous les huit jours, travaillent quelque beau sermon, lequel, hélas ! ne se distingue, la plupart du temps, des exercices que font les candidats dans les écoles de théologie, par aucune expérience du dedans ou du dehors ; ces professeurs qui emploient toutes les ruses de l'art pour vêtir des formes les plus baroques les pensées les plus triviales, afin de leur donner l'air de la nouveauté, — ces gens-là, je ne les entends qu'à contre-cœur ; Dieu me garde de les choisir pour me régir ou pour régir mon église, et encore moins pour leur confier le soin de mon âme ! Que Dieu y remédie ! Je vous le confesse sincèrement, je ne sais pas trop comment cet état de choses pourra s'améliorer ; voilà pourquoi je me contente, pour le moment, des imperfections que présentent le gouvernement de notre église et notre clergé. Ceci ne m'empêche pas de les dévoiler et de les avouer, en présence du monde entier, en présence même de ceux qui pourraient en faire un sujet de dérision. Oui, vous pouvez vous en vanter, l'Église catholique possède un gouvernement et un clergé, et nous, nous n'avons ni l'un ni l'autre. C'est là une grave vérité.

Et je veux aussi vous concéder ceci, c'est que l'église évangélique fait trop peu, infiniment trop peu, pour satisfaire ce besoin d'une *discipline religieuse*, que des milliers de protestants éprouvent aussi bien que vous ; qu'elle a renoncé à beaucoup trop de ces moyens par lesquels elle devrait, en mère prévoyante, élever l'homme, le discipliner, le former, et en même temps lui mettre un frein, pour le maintenir dans la bonne voie ; qu'elle néglige et laisse passer une multitude de ces points d'union et de contact, de ces ponts et de ces liens qui peuvent lier le ciel avec la terre, l'homme avec Dieu. — Se confiant uniquement en l'esprit de Dieu, ne prenant pas suffisamment en considération la faiblesse humaine et terrifiée à la vue d'effrayants abus, l'église évangélique a rejeté ou mis de côté grand nombre de ces formations organiques qui font que l'esprit de Dieu s'infiltré, pour ainsi

dire, dans la vie de l'homme; de là vient que la vie religieuse ne se réduit que trop souvent à l'observation du septième jour et à un sermon, au lieu de s'emparer tout entière, comme elle le devait, de notre activité mondaine. Je pourrais dire, sans doute, que la cause principale de cet état de choses doit s'attribuer à l'individu; cependant, je l'avoue, l'église est aussi complice: elle a oublié — pour me servir de votre comparaison — qu'elle devait tresser des roses parmi les épines de la vie, au lieu de les abandonner aux recherches individuelles et souvent même au hasard. C'est une chose impardonnable que les portes de nos églises ne soient pas ouvertes les jours ouvriers pour offrir, pour quelques moments du moins, un repos spirituel au pauvre journalier, pour inviter le pèlerin qui passe devant elles, le cœur plein de soucis et de tourments, à y entrer pour y chercher la paix et élever son âme au Seigneur. C'est chose déplorable de penser que les événements les plus importants de la vie des individus ou des peuples passent sans que l'église ait seulement l'air de s'en soucier. C'est chose horrible de voir, dans les villes protestantes, passer dans les rues enterrements sur enterrements, sans que l'église témoigne ou un intérêt quelconque ou prenne la moindre part à la mort de l'homme. Ne pensez pas que vous seule éprouviez de semblables impressions. Croyez-moi, ce n'est certes pas moi qui vous reprocherai d'être entrée dans une église catholique — pour prier. Moi aussi, et plus d'une fois, j'ai fait comme vous, quand, dans une ville populeuse, ou sur quelque route solitaire de la campagne, je suis passé devant la porte ouverte d'une église ou d'une chapelle catholiques. Moi aussi j'ai récité un *Ave* à la vue d'une image de la Madone, dont la lampe toujours brûlante éclairait de ses doux rayons le crépuscule de la nuit, type de la prière du cœur silencieuse et ininterrompue, image des aspirations de toutes les créatures vers les régions célestes. Certes, le salut que l'ange adressa à la Sainte-Vierge, les mortels peuvent aussi le lui adresser, sans crainte d'idolâtrie, toutes les fois qu'ils se trouvent devant son image. Et si c'est un mal que les portes de nos églises soient fermées pendant six jours de la semaine, c'est chose pire encore, quand elles s'ouvrent au septième! Est-ce, en vérité, un culte rendu au Seigneur, que ce



chant interminable d'une hymne prosaïque, que l'esprit flasque de notre siècle a su dépouiller de saveur et de force? Est-ce un culte que de débiter et d'écouter un sermon qui n'est, la plupart du temps, qu'un long bavardage au sujet de quelque texte biblique que, loin d'expliquer et d'inculquer à ses auditeurs, le pasteur, pour donner cours à sa propre sagesse, oublie souvent entièrement et fait oublier à ses ouailles? Et même là où l'on a tenté de réintroduire dans l'église des éléments liturgiques, sont-elles dignes du nom de culte, ces prières sans forme et souvent arides qui se suivent sans ordre et sont ridiculement amalgamées aux chants mondains du chœur, sans que la congrégation s'en sente le moins du monde touchée, sans qu'il lui soit laissé un seul moment de repos pour le recueillement intérieur et la méditation de l'âme? On entend sans doute encore de nos jours retentir dans nos églises plus d'une parole consolante, plus d'une parole énergique et qui va droit au cœur, et mon âme en est pénétrée de reconnaissance. Mais, si pendant qu'à Rome toute la pompe et toute la magnificence du service divin dans l'église de Saint-Pierre s'étaient à ses regards, Goëthe se sentit saisi d'un désir extraordinaire de voir s'ouvrir la bouche du Souverain Pontife pour plonger dans l'extase la foule des fidèles, en parlant de l'ineffable béatitude des âmes dans le ciel, — ah! que de fois, dans nos églises, ne sent-on pas un impatient désir que l'homme noir de la chaire fasse enfin à son auditoire la grâce de se taire, et lui laisse un peu de temps pour se recueillir, pour prier, pour se livrer à la méditation du cœur, qu'il trouble, détruit même sans miséricorde par ses paroles, qu'elles soient éloquentes ou insipides! Ah! avec quelle édification, avec quelle dévotion profonde on pourrait, le dimanche ou les jours de fête, s'asseoir dans l'église, ou plutôt s'y agenouiller — si le prédicateur ne s'y trouvait pas! Ces sentiments de dévotion ne constituent sans doute pas le culte; ils le constituent aussi peu que la connaissance ou l'enseignement; mais, je vous le demande, messieurs à la longue robe, quel autre but poursuivez-vous et atteignez-vous par vos meilleurs et vos plus éloquents sermons, que celui de réveiller dans les cœurs quelque pieuse disposition passagère qui s'évanouit comme un souffle au premier caquetage qui

se fait à la porte de l'église, ou de donner quelque instruction dont personne ne vous sait gré, parce qu'elle est d'ordinaire adressée à ceux qui ne fréquentent pas l'église, parce que les ignorants ne la comprennent point et que les gens instruits n'ont souvent, hélas ! que trop raison de hocher la tête en l'entendant ? Oh ! que le cœur me saigne parfois, quand, à l'église, j'entends prêcher quelque excellent et pieux ministre, et que je vois autour de moi des conseillers secrets, des officiers et des membres des États, exprimant par des jesses leur joie et leur approbation, toutes les fois que le prédicateur s'élève avec énergie contre les révolutions, les émeutes, le mépris de toute autorité, — et de bonnes vieilles femmes qui se réjouissent en entendant le pasteur exhaler sa colère contre l'impudence et l'incrédulité, terrasser l'impiété par des arguments péremptoires et dépeindre sous de sombres couleurs le malheur qui nous attendrait, si nous n'avions pas la foi, et dans lequel sont plongés ceux qui l'ont perdue. Je me dis alors que des révolutionnaires, des impudents et des incrédules, c'est-à-dire de ceux que le prédicateur a en vue, de ceux contre lesquels il déclame (car, en réalité, ces trois péchés sont au cœur de tout chrétien), pas un seul ne se trouve à l'église, et je pense en même temps à tout ce que le pasteur aurait à dire et à prêcher à ceux qui sont présents, aux uns sur leur conduite arbitraire, leur orgueil, l'abus qu'ils font de leur pouvoir, aux autres sur ce que leur vie de tous les jours offre de mesquin et de misérable, sur leur froideur et leur indifférence vis-à-vis des souffrances des pauvres et des méprisés, à tous sur leur foi morte et sans charité. Il pourrait les exhorter et leur enseigner à emporter avec eux, au dehors de l'église, cette foi et cette dévotion qu'ils y ont apportées, à les faire passer dans la vie de tous les jours à et leur faire produire des fruits, à les tenir en éveil et à les compléter par des œuvres d'amour ! Ah ! qu'il est rare qu'un sermon s'adresse à ceux qui l'écoutent ! Mais aussi comment serait-il possible qu'il en fût autrement ? Le pauvre homme, qui étudie toute la semaine — ou qui n'étudie pas, — et qui tous les huit jours doit faire un, même deux, même trois sermons, d'où doit-il, de grâce, en tirer la substance, lui qui ne sait rien de la vie, et qui ne vit point avec ses paroissiens ? N'est-il pas

condamné à répéter des phrases banales et qui ne signifient rien? C'est un bonheur, un grand bonheur, s'il ne fait que répéter les vérités éternelles de l'Évangile, et prêcher chaque dimanche les mêmes paroles de foi; cependant ce n'est pas là l'essentiel, car si la prédication a un but, ce ne peut être que celui d'appliquer individuellement la parole de Dieu à toutes les conditions, à toutes les vicissitudes de la vie, de la faire circuler, pour ainsi dire, dans toutes les veines, de transporter et de faire vivre l'éternité dans le temps. Oui, si le prédicateur, en vrai pasteur des âmes, non content de vivre dans sa paroisse, voulait vivre *avec* elle, il trouverait alors l'occasion et les moyens de prêcher ainsi; il pourrait alors sûrement puiser dans ses nombreuses expériences de la semaine, de quoi parler directement au cœur de ses ouailles et selon leurs besoins. Mais où trouver des pasteurs de cette trempe? Voilà pourquoi tous les sermons que je connais, à peu d'exceptions près, se perdent dans des généralités; et ce n'est qu'un pur hasard, si quelqu'un d'entre les auditeurs peut s'en appliquer quelque chose. Mais dès qu'un sermon laisse échapper quelque point tiré de la vie et de l'expérience personnelle; dès qu'un pasteur, qui a vraiment les âmes à cœur, vient à raconter ce qu'il a vu au lit de la mort ou dans la cabane du pauvre, ou peut-être même dans le palais du riche; — oh! quel silence alors dans toute l'église! quelle attention subite de la part des auditeurs qui tout à l'heure étaient las d'écouter! Mais le prédicateur lui-même ne s'aperçoit souvent pas de la raison de l'impression qu'il a causée et s'efface de nouveau par des considérations qu'il ne peut s'abstenir d'ajouter. Que n'eussé-je pas donné souvent, pour pouvoir fermer à *propos* la bouche du prédicateur! Oui, je l'avoue, plus d'une fois la pensée m'est venue, que ce serait une vraie bénédiction pour l'église, si, pendant dix années, toute prédication pouvait être interdite. Comme cependant il serait indispensable d'instruire les fidèles, les pasteurs leur liraient quelques bons vieux sermons et homélies des Pères ou des réformateurs, quelques explications courtes et serrées des Saintes Écritures; — mais rien, absolument rien de leur propre composition.

En vérité, personne ne saurait faire plus de cas que moi de

l'influence vivifiante, toute puissante et divine de la parole vivante quand elle s'échappe, vigoureuse et libre, d'un cœur inspiré, mais, pour cette raison même, j'aimerais mettre fin à nos prédications. En comblant ainsi les citernes, nous irions peut-être puiser aux sources fraîches d'une eau pure et vivante!

Dans ce cas, je me garderais naturellement de fermer les églises; et alors peut-être, peu à peu, le besoin qui existe, mais dont tous ne se rendent pas compte, d'un véritable culte (en tant qu'action de l'individu, de la communauté des fidèles et de l'église), se ferait-il sentir d'une manière plus vivante et plus réelle. Nous comprendrions alors que le culte est tout autre chose qu'édification ou dévotion, qui ne peuvent en être que des parties, des préparations ou des conséquences; que ce culte doit être lui-même une action, action intérieure et extérieure, de l'individu et en même temps de l'universalité des croyants; que cette action, enfin, ne peut être que le *sacrifice*, car, vis-à-vis de Dieu, il ne peut y avoir proprement dit de la part de l'homme une action autre que le sacrifice de son côté le plus intime. C'est, hélas! ce que, dans notre soi-disant culte, nous avons complètement perdu, et ce n'est pas sans la faute des réformateurs qui, tout en assurant, avec raison, que le sacrifice du chrétien doit être sa vie tout entière, oublièrent que dans le culte du Seigneur, cette vie entière doit être concentrée comme dans un foyer, qu'elle doit être élevée, et, pour ainsi dire, condensée par la communauté. Quant aux rapports de ce sacrifice avec le sacrifice de la Messe de votre Église, je vous en dirai plus tard quelques mots; pour le moment, je vous accorde seulement qu'il faut bien chercher avant de découvrir, dans notre culte, quelque chose qui ait l'air d'un sacrifice, et que c'en est là une lacune essentielle. J'avoue même qu'il n'est pas possible de célébrer dignement la sainte Cène, par le fait que l'idée de sacrifice en a disparu, et que, pour cette raison, au lieu d'être le point central du culte, elle n'en est plus qu'un appendice.

Je pourrais compléter encore la liste *des péchés* du protestantisme. Vous n'avez pas tout à fait tort, quand vous reprochez au protestantisme de n'avoir pu réussir jusqu'ici à créer une esthétique profonde et fournie. Il s'est trop exclusivement occupé de

dogmatiser, et, non sans intention, il a fait ressortir la foi aux dépens de la charité. Il est vrai aussi que, dans sa sphère, il a attaqué et ébranlé la sainteté et la stabilité de plusieurs obligations morales, telle que le mariage, par exemple; que, dans bien des cas, il a manifesté une tendance exclusive à la critique et à l'analyse, une volonté arbitraire du cœur et de la conscience. C'est là un fait incontestable; je n'examinerai point en ce moment si le protestantisme y était moralement poussé. Vous avez raison, il s'est montré, dans son domaine, souvent dépourvu d'énergie, et sans efficacité au dehors. Je suis étonné que vous n'ayez pas, dans vos reproches, exploité davantage le thème favori de la stérilité des missions protestantes, et que vous n'en dissiez que quelques mots à propos des missionnaires en habits. En élevant la science, il a abaissé l'art et l'a mondanisé. Il est exclusif, tranchant, roide, prosaïque, sans grâce. Hélas! tout cela n'est que trop vrai, et l'on pourrait en dire encore plus. Oui, vraiment, je pourrais parler encore de choses auxquelles vous ne pensez peut-être pas même, auxquelles vous ne pouvez pas penser, parce que vous n'avez jamais vraiment vécu au sein du protestantisme, et n'avez jamais conséquemment pu sentir ses profondes souffrances, sa douloureuse maladie..... »

Après de tels aveux, après cette peinture si vraie de l'infirmité du protestantisme, nous demandons à tous les hommes de bonne foi si là se trouve l'Église de Jésus-Christ, l'œuvre de Dieu, la famille des âmes qui vit paisible dans la jouissance certaine de la vérité, dans la possession des sacrements et de la grâce? Oh! c'est impossible! Il est donc naturel que la comtesse Hahn-Hahn, après avoir entrevu cette lamentable situation, soit allée demander à l'Église catholique ce qu'elle seule peut donner, au nom du Sauveur : la foi, l'espérance, la charité, les joies spirituelles du cœur et le salut de l'âme! La comtesse Hahn-Hahn est heureuse maintenant; elle vient de mettre au service des pauvres filles délaissées son zèle, ses talents et ses richesses, en fondant l'œuvre du Bon-Pasteur. L'apostolat du dévouement est la seule ambition que la vérité lui permet d'avoir désormais!

---

# DE L'INFAILLIBILITÉ

DANS

## L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

(SECOND ARTICLE.)

Je ne croirais pas à l'Évangile, si je n'y étais déterminé par l'autorité de l'Église.

(ST. AUGUSTIN.)

---

A l'aide des données de la raison, nous avons montré, dans un premier article, « que l'infaillibilité existe dans l'Église catholique. » Il nous a suffi, pour établir ce point de doctrine, d'interroger le simple bon sens, de constater un fait historique et d'ouvrir l'Évangile comme un document digne de foi.

Mais ici on nous presse de faire l'application ultérieure et stricte de cette croyance, on nous demande de préciser le lieu de l'infaillibilité, de la revêtir d'un corps, de montrer en action ce que nous avons exposé en spéculation. Où est-elle, répètent nos adversaires, cette précieuse infaillibilité? Qui la possède, qui en est l'organe? Est-ce le Pape seul? Est-ce le concile général seul? Est-ce les deux réunis? — Les catholiques n'en savent rien, ajoutent-ils. Ce sont là trois opinions contrebalancées, dont aucune n'est certaine. Bellarmin et les ultramontains soutiennent la première; Bossuet et les gallicans défendent la seconde. Et la troisième? La troisième, c'est un juste-milieu, un expédient trouvé après coup, dans le but de concilier des sentiments in-

conciliables; elle n'a pas de valeur!! Que les catholiques se tournent à droite, qu'ils se retournent à gauche, ils ne rencontrent que des probabilités dérivant uniquement du libre examen, et nulle part la certitude reposant sur un enseignement uniforme, sur une décision infaillible. Donc, s'écrient triomphalement les ministres montés sur ce grand cheval de bataille, point d'issue possible dans ce labyrinthe; donc l'infailibilité est inutile pour le peuple catholique, puisqu'il n'en peut découvrir le siège; donc elle n'existe pas.

Or, nous avons prouvé qu'elle existe; nous ne craignons donc pas de suivre les champions de la Réforme sur le terrain de leurs objections. En leur faveur, nous avancerons d'un pas, nous leur dirons où se trouve le privilège qu'ils contestent et quel en est l'organe. Dans ce but, nous rappelons notre second énoncé : *Le sujet et l'organe de l'infailibilité sont suffisamment connus de tous les catholiques.*

Pour exprimer dès l'abord et nettement notre pensée, nous croyons et nous disons que le siège et l'organe certain de l'infailibilité, c'est le Pape et les évêques ensemble. En d'autres termes : Le corps ou la réunion (1) des pasteurs légitimes, présidés par leur chef, qui est le Pontife romain, portant des définitions sur la foi et sur les mœurs, est l'Église infailible. Et, nous nous hâtons de l'ajouter, nous n'énonçons pas ici une opinion à nous propre ou à un parti imaginaire chez les catholiques; mais nous formulons la foi constante et uniforme de tous les enfants de l'Église. Présenter cet article de foi comme controversé parmi nous, ou comme un expédient trouvé pour sortir d'embarras, c'est fermer les yeux à l'évidence. Le plus léger examen de la question en fournira la preuve.

Le bon sens dicte que l'infailibilité de l'Église doit être étroitement liée avec sa constitution; aussi ne cherchons-nous pas en dehors de la pensée de Jésus-Christ, fondateur de l'É-

(1) Quand nous employons ce terme : *réunion*, nous ne l'appliquons pas seulement à l'assemblée des premiers pasteurs réunis en concile général, nous l'entendons aussi de l'union morale, qui ne cesse d'exister entre eux même lorsqu'ils résident dans leurs diocèses respectifs.

glise, la source de cette prérogative, ainsi que la désignation des personnes chargées de l'exercer. Que nous apprend l'Évangile sur la société chrétienne? Que le Fils de Dieu a voulu la former de deux classes de personnes : les brebis et les pasteurs, ou les fidèles et leurs chefs, ou les enseignés et les enseignants. Dans cette coordination, réclamée, du reste, par la notion exacte d'Église, à qui doit appartenir l'infaillibilité? C'est aux pasteurs, aux chefs, aux enseignants, la raison le proclame. Et puisqu'ils ne doivent former qu'un cœur et qu'une âme, ce n'est pas à chaque pasteur individuellement et séparé des autres, mais à tous réunis dans un même esprit et une commune action, que ce grand privilège doit être octroyé.

Le fait a-t-il correspondu à ces indications de la raison? Entièrement. C'est aux pasteurs que Jésus-Christ a donné les promesses d'assistance qui établissent l'infaillibilité, c'est aux pasteurs seuls, c'est aux pasteurs réunis. Les douze Apôtres, eux seuls et réunis, sont les vases d'élection où ont été déposées les divines garanties du Fondateur de l'Église.

Mais ces promesses n'ont-elles pas été faites à Pierre en particulier? Oui, nous le reconnaissons avec joie. Il fallait à la société chrétienne un représentant visible de son Chef invisible; il fallait à l'Église universelle un centre unique; il fallait aux pasteurs réunis un président; il fallait une tête qui résumât à elle seule tout l'établissement de l'Évangile, comme il était résumé dans la personne de Jésus-Christ. De là vient que l'assistance de Dieu est annoncée à Pierre en particulier, afin qu'il relie en lui tous les pasteurs et qu'il exprime par une voie abrégée leur enseignement à tous les fidèles. Ainsi Pierre confirmant ses frères, les Apôtres, dans la foi, ou le Souverain Pontife son successeur réunissant, présidant l'assemblée des évêques et promulguant leurs définitions, tel nous apparaît le corps enseignant et infaillible, selon les données de l'Évangile. Il est inutile que nous en citions de nouveau les textes; ils sont assez connus.

Maintenant, la foi catholique est-elle conforme à ce plan divin?

On ne peut le révoquer en doute. Aujourd'hui, comme au temps de Bossuet, comme au siècle de saint Thomas d'Aquin, comme aux jours de saint Augustin ou de l'ère apostolique,



l'invariable doctrine de l'Église, l'invariable croyance des catholiques, la voici : les évêques, présidés par le Pontife romain, ne peuvent se tromper, lorsqu'ils portent des définitions sur la foi et sur les mœurs ; ils sont l'Église enseignante, parlant au nom de Jésus-Christ ; ils sont le siège certain de l'infailibilité. On comprendra que nous n'entreprenions pas d'apporter nos témoignages à l'appui de cette assertion. Ce serait, ni plus ni moins, l'histoire ecclésiastique tout entière qui se déroulerait sous notre plume pour proclamer, à travers les siècles chrétiens, cette grande autorité de l'Église, constituée par le Fils de Dieu, mise en action le jour de la Pentecôte, et publiant son premier décret, sous la direction du Saint-Esprit, au concile de Jérusalem. Nous ne la montrerons pas, cette autorité toujours sûre d'elle-même, propageant aux quatre vents du monde la vérité évangélique dont elle est dépositaire, formant de tous les peuples et de toutes les civilisations l'admirable unité catholique, faisant adopter le même symbole à toutes les intelligences et la même règle de mœurs à toutes les volontés, excluant irrémisiblement du champ de l'orthodoxie l'ivraie des fausses doctrines, tenant l'œil toujours ouvert sur le troupeau confié à sa garde et sur les pasteurs eux-mêmes, condamnant les hérésies puissantes et patronées avec autant d'inflexibilité que les erreurs serpentant dans l'ombre, prononçant ses sentences le plus souvent par l'organe du Pontife de Rome, son chef, mais quelquefois aussi, dans les causes importantes, par la voix imposante et solennelle des conciles, parlant toujours au nom de son divin Fondateur et regardée par l'univers chrétien comme son infailible représentant. Non, nous ne prendrons point cette magnifique voie de démonstration ; nous en choisirons une plus abrégée, mais aussi irrésistible ; nous dirons à nos adversaires : Citez-nous un siècle ou un pays catholique où l'on ait mis en doute l'infailibilité du corps épiscopal présidé par l'évêque de Rome ; citez-nous un théologien ou un Père de l'Église qui ait combattu cette infailibilité ; citez-nous un fidèle, un prêtre, un évêque qui, accusant d'erreur ses décisions ou refusant de s'y soumettre, ait été toléré dans son sein ; citez-nous une université, une école de théologie où cet article ait seulement suscité des controverses. Si vous découvrez, dans

tout ce qui a porté le nom de catholique durant dix-huit siècles, le moindre écho à votre accusation, nous passons condamnation sans aller plus loin.

Et qu'importe qu'on ne rencontre pas le terme d'infaillibilité à des époques où, personne ne la contestant, personne non plus ne songeait à l'établir méthodiquement? Nulle part l'Évangile n'applique la qualité d'infaillible au Fils de Dieu; cependant, malgré l'absence du terme, la chose ne peut être l'objet d'un doute. Ce qui suffit, c'est que, par les faits et pratiquement, cette prérogative est manifeste dans toute la suite de l'histoire ecclésiastique. — Qu'importe encore qu'on trouve fréquemment dans les auteurs anciens le privilège d'*inerrance* attribué simplement à l'Église, tandis qu'il est plus rarement précisé dans cette phraseologie : « Le corps épiscopal, présidé par le successeur de Pierre, ne peut se tromper? » La pensée des Pères n'est pas douteuse; elle est transparente à travers leur langage; lorsqu'ils disent : « Jésus-Christ demeure dans l'Église; l'Église est dirigée par l'Esprit Saint; cette Épouse du Fils de Dieu, sans tache ni ride, enseigne toujours la vérité; en écoutant l'Église, on écoute Jésus-Christ lui-même, comme en lui désobéissant on désobéit à ce divin Maître; » lors, dis-je, qu'ils répètent et commentent ces garanties d'infaillibilité, en nommant l'Église, ils entendent ce que son Fondateur lui-même entendait, c'est-à-dire les Apôtres choisis pour prêcher l'Évangile, ou les évêques leurs successeurs en communion avec le Pontife romain. Interrogez-les à ce sujet, demandez-leur qu'elle est, sous une forme concrète, cette Église qui ne se trompe point, ils n'hésiteront pas à vous dire que ce sont les pasteurs établis par Dieu et formant le corps enseignant; ou bien ils vous dérouleront les actes des conciles, vous faisant remarquer que les évêques seuls y étaient juges de la foi, seuls en portaient les définitions. Et pour vous convaincre de l'importance qu'on attribuait à ces déclarations d'évêques assemblés, ils vous répéteront avec saint Basile, parlant du concile de Nycée : « C'est sous l'action intime du Saint-Esprit que les trois cent dix-huit évêques ont proclamé cette foi. » Ils vous diront, comme le Pape saint Grégoire, rappelant les conciles généraux tenus avant lui : « Nous recevons les quatre con-

ciles de la sainte Église universelle, comme nous recevons les quatre livres du Saint-Évangile. »

Un autre fait du plus grand poids, c'est celui des hérésies échelonnées à tous les âges du christianisme. Leur existence prouve l'existence permanente de la croyance au dogme de l'infailibilité et en même temps d'un tribunal certain et connu qui en était l'organe. Comment, en effet, eût-il été possible de noter d'hérésie les novateurs et leurs doctrines, si l'on n'eût pas été certain de la vérité de l'enseignement opposé, ou si l'on n'eût pas su d'une manière positive à quelle autorité il fallait croire ? Et cependant, il n'a jamais été besoin de longues années pour discerner le venin de l'erreur et pour infliger aux hérésiarques le stigmate de réprobation qu'ils méritaient. Avant que le corps des pasteurs eût prononcé son jugement, Arius, Nestorius, Pélage étaient déjà condamnés par la conscience orthodoxe du peuple fidèle ; mais il fallait une expression à ce sentiment intime ; il fallait à cette appréciation, encore trop vague, le sceau d'une autorité irréfragable. En conséquence, la gnose nouvelle était appelée au tribunal de l'Église, elle en subissait l'examen, elle en recevait la sentence définitive, sanctionnée par l'anathème. Dès lors plus d'hésitation parmi les enfants de la foi, tous les cœurs droits se rangeaient, à la voix des successeurs des Apôtres, sous la houlette de l'orthodoxie, tandis que les brebis galeuses, sortant du bercail, s'en allaient aux pâturages empoisonnés de l'erreur. Rome avait parlé, la discussion était close, les camps se tranchaient, l'Église victorieuse poursuivait sa marche, laissant les rebelles s'ajouter à la série des ennemis de Dieu et de la vérité. *Roma locuta est, causa finita est.* (St. Augustin.)

C'est donc le dogme ancien, universel, permanent, invariable, enseigné par le clergé et adopté par les fidèles, que le tribunal infailible, c'est le corps des évêques présidé par le Pape. Il est également évident, par l'histoire, que l'action de ce tribunal est toujours assez puissante et assez manifeste, à tous, pour séparer d'une manière décisive le mensonge de la vérité, et les faux prophètes des envoyés de Dieu.

Mais ici reparaissent les fameuses difficultés des ministres protestants, auxquelles nous ne pouvons nous dispenser de don-

ner un mot de réponse. Tout l'échafaudage de leur argumentation repose sur deux suppositions fausses. Ils prétendent d'abord que ce qu'ils appellent le parti gallican et le parti ultramontain n'admettent pas l'infaillibilité du corps des évêques présidé par le Pape, mais qu'ils soutiennent chacun un système opposé à ce dogme catholique.

C'est une assertion pleine de fausseté. Les gallicans et les ultramontains sont unanimes à proclamer l'infaillibilité des premiers pasteurs unis au Souverain Pontife. Jamais cet article n'a été l'objet d'un doute, n'a fait le sujet d'une discussion entre eux.

Mais saisissez la force logique de nos adversaires : les ultramontains avancent « que le Pape est infaillible à lui seul » (*sic*), et les gallicans, « que sa décision n'est infaillible qu'après le consentement des évêques ; » donc, concluent les ministres, ni les uns, ni les autres n'admettent l'infaillibilité des évêques unis au Pape. Quelle conséquence ! Ne suffit-il pas de mettre en saillie un pareil raisonnement pour le réduire à un éternel silence ?

Qu'on nous permette ici une comparaison prise à l'ordre politique. Dans les États constitutionnels, l'autorité suprême se compose ordinairement de ce qu'on nomme le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Ces deux pouvoirs sont très-distincts, et pour régler les grands intérêts de la nation, le concours des deux est requis. Il s'agit de déclarer la guerre. Des discussions surgissent sur la compétence des deux pouvoirs. Une opinion affirme que le Conseil exécutif peut à lui seul engager la nation dans une entreprise belliqueuse ; l'autre prétend, au contraire, qu'il faut à son décret la sanction du corps législatif. Quel homme sensé en conclura que les souteneurs de chacune des deux opinions dénie, par là même, aux deux pouvoirs réunis, le droit de déclarer la guerre, et qu'ainsi la nation est dénuée de toute autorité à cet endroit ?

Quoique nous soyons bien éloignés de présenter cette similitude comme exacte en tous points, on la trouvera suffisamment juste dans celui dont il est ici question. On ignore, je le veux, si le Pape ou le concile isolés peuvent prononcer une définition infaillible. Allez-vous conclure de là qu'ils ne le peuvent point davantage étant réunis ? Mais ce serait un défaut de logique égal à

celui de prétendre que ce qu'un seul corps de l'État ne peut décider, les deux ne le peuvent pas non plus, et que, par conséquent, autant vaut n'avoir aucune autorité dans la nation.

Voici une seconde supposition que les chefs de la Réforme se plaisent à répéter : « Tout ce qu'ont déjà avancé les *Annales* et tout ce que vous affirmez aujourd'hui sur le siège de l'infaillibilité, ne représente que votre opinion et nullement la doctrine uniforme de votre Église. Elle ne possède à cet égard aucun enseignement fixe *officiel*. »

C'est une seconde fausseté aussi manifeste que la première. En effet, une croyance renfermée dans les catéchismes de tous les pays, enseignée par les théologiens de toutes les nuances, exposée par les prédicateurs de toutes les chaires, inculquée aux fidèles de l'Orient comme de l'Occident, mise en pratique par les évêques et les Papes de tous les siècles, une croyance qu'il n'est pas permis de rejeter sans cesser d'être catholique, peut-on raisonnablement l'appeler une opinion personnelle? peut-on, en conscience, nier qu'elle soit la doctrine fixe, universelle de l'Église? Il faut, pour arriver à cette audace, abjurer le bon sens et se vouer aux glorieux ébats du libre examen. Quant à nous, il nous semble que cette unanimité équivaut passablement à un enseignement *officiel*.

Non, s'écrient les ministres, nous ne nous tenons pas pour satisfaits, jusqu'à ce qu'on nous présente une définition catégorique. Nous voulons une sentence du siège infailible prononçant sa propre infailibilité.

Quoi de plus puéril que cette demande? quoi de plus amusant qu'un ministre protestant voulant connaître le siège de l'infaillibilité par une définition de ce même siège, auquel il la refuse. Jamais cercle vicieux mieux conditionné.

Non, nous ne connaissons pas de définition de concile sur ce sujet; et en disant cela, nous n'entendons pas faire un aveu humiliant; nous croyons, au contraire, relever un trait de la haute sagesse de l'Église. Car, pour qui eût-elle porté cette définition? Ce n'aurait pu être, assurément, que pour ceux qui l'acceptent, sur les titres qu'elle présente, comme l'OÈuvre de Jésus-Christ et l'Interprète de son Évangile, ou bien pour ceux qui la repous-

sent comme une corruptrice de la vérité. Or, les premiers, les enfants de l'Église, ils croient déjà à l'infailibilité du corps enseignant; au moment où ils en douteraient, ils sortiraient du sein de l'Église; une définition ne ferait guère plus d'impression sur leurs esprits que ces mots du divin Sauveur, qui servent de lettres patentés à leurs pasteurs, lorsqu'ils se présentent pour les instruire : « Celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise; celui qui n'écoute pas l'Église, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain. »

Et aux ennemis de l'Église, à ceux qui l'appellent l'*œuvre du diable*, que leur serviraient toutes ses définitions? Puisqu'ils nient la légitimité de son existence, tiendraient-ils beaucoup de compte de ses paroles? Voilà pourquoi l'Église de Jésus-Christ, qui n'est pas comme ses ennemis, dans l'habitude de lancer des mots en l'air et de se tordre dans un cercle d'inconséquences, n'a point cédé au désir, qui eût été très-plausible en elle, de définir contre ses agresseurs sa propre infailibilité.

Le soleil paraît, il darde ses rayons et il n'a pas besoin de dire : Me voici; c'est moi qui produis la lumière et la chaleur. Personne ne s'y méprend. Ainsi l'Église catholique se pose dans le monde; elle déploie ses titres au grand jour, elle laisse à chacun le loisir de les inspecter, et après un consciencieux examen, nul esprit droit qui ne s'écrie : C'est vous l'Épouse du Christ, c'est vous la colonne et l'appui de la vérité; oh! c'est à vous d'enseigner, à l'exemple de votre divin Fondateur, avec une autorité sûre d'elle-même : *quasi auctoritatem habens*.

Nous l'avons constaté, pour tous les catholiques du monde, quelque dénomination de parti ou d'école qu'on leur applique, le sujet et l'organe certain de l'infailibilité, c'est la réunion des évêques présidés par le Pape; tous reçoivent cet enseignement, tous l'adoptent en pratique. Si donc nos adversaires persistent à taxer cette croyance d'expédient récemment inventé, ou d'opinion personnelle, nous aurons le droit de les regarder eux-mêmes comme ces idoles méprisables dont parle le Psalmiste, *qui ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne rien entendre*.

Nous pourrions nous arrêter ici; mais nous voulons bien prêter l'oreille aux derniers scrupules de Messieurs les ministres. S'il

existe, poursuivent-ils, un accord si parfait entre les défenseurs de l'infaillibilité, d'où viennent donc les deux partis gallicans et ultramontains? comment expliquez-vous leurs profondes dissidences? comment les catholiques peu instruits peuvent-ils démêler la vérité au milieu de leurs conflits? D'où vient que l'Église a été impuissante à prononcer un jugement décisif pour terminer ces luttes intestines?

La société chrétienne, remarquons-le, est une institution divine, mais dans laquelle une grande part est laissée à l'élément humain. La personnalité du disciple y est enrichie des dons de la Révélation, mais n'est pas absorbée au point de disparaître. Il ne faut donc pas s'étonner si les intelligences admises dans cette société sainte, quoique toutes également captivées sous l'invariable règle de la foi, conservent cependant des allures propres. Il peut leur arriver de manifester des vues diverses, quelquefois opposées, sur les questions les plus graves de la religion. Le symbole catholique dirige les lumières de l'esprit; mais il n'éteint pas son besoin inné d'investigation. C'est un phare inextinguible, qui éclaire l'océan du monde surnaturel, qui projette un éclat de certitude sur toute la chaîne des vérités fondamentales, comme sur la ligne de récifs dont elles sont bordées. Mais ce flambeau laisse, en outre, un libre cours aux tentatives plus aventureuses de la curiosité et de l'amour de savoir. La possession certaine de la foi commune à tous les chrétiens ne détruit point non plus, dans les cœurs généreusement ou méchamment ambitieux, la passion de faire prévaloir et d'imposer leurs idées. Cette passion s'exerce sur les points où le champ est laissé ouvert aux controverses, et où la conscience demeure jusque-là le seul juge.

Le catholique peut s'abandonner avec une grande confiance, je dirai avec beaucoup d'audace, à ce goût naturel de recherches et d'aperçus nouveaux dans le domaine religieux. Pourquoi? Parce qu'il sait qu'une sentinelle vigilante a l'œil attentif aux manifestations de sa pensée et qu'elle l'avertira sagement, dès que son pied, quittant le sentier des saines doctrines, courrait risque de glisser dans l'erreur et d'y entraîner les âmes rangées à sa suite.

D'après cette observation, on le voit, c'est un pur pharisaïsme de la part des organes de la Réforme, de nous objecter les divergences d'opinions qui ont apparu parmi nos théologiens sur des objets non définis. Nous ne nions pas ces divergences, nous n'en rougissons pas ; elles sont une preuve de plus de la grande latitude de discussion dont on jouit dans l'Église catholique. Si parfois nous en ressentons quelque peine, c'est parce que, dans l'ardeur de la lutte, la charité est exposée à faire naufrage. Mais notre inquiétude ne va point jusqu'à nous alarmer pour l'intégrité de la foi ; elle finit toujours, nous le savons, par sortir plus brillante de la mêlée.

Il est une autre réflexion qu'il ne faut pas perdre de vue, lorsqu'on veut apprécier sainement l'histoire du christianisme et des grandes joûtes intellectuelles qu'il a suscitées : c'est que la garantie d'indéfectibilité donnée à l'Église par son Fondateur, n'emporte pas avec elle l'exemption de toute lutte à l'extérieur, ni même de dissensions intestines. Il y a les jours d'orage dans la vie des sociétés, comme dans la vie des individus. La société religieuse n'en est pas totalement à l'abri. Si Dieu permet que la foi se trouble et pâlisce momentanément jusque dans les âmes les plus pures et les plus fortes, pourquoi se scandaliser qu'il lui ait laissé subir aussi des phases douloureuses durant ses dix-huit siècles d'existence dans l'Église ? Son flambeau, même au milieu des plus grandes crises, se distinguait toujours assez des sinistres lueurs de l'hérésie, pour guider les cœurs droits. Et puis, le rare bonheur avec lequel cette foi virginale se relevait de ces affaissements, est le meilleur signe que le doigt de Dieu n'avait point délaissé sa fidèle gardienne. C'en est assez pour la justification de la Providence.

Parmi ces périodes difficiles qu'a dû traverser l'Église, il faut placer en première ligne celle du grand schisme d'Occident, qui a donné naissance aux débats sur le siège plus immédiat de l'infailibilité.

Dans l'état malheureux où gémissait la société chrétienne, des hommes d'une foi vive interrogeaient sa constitution et la hiérarchie de ses pouvoirs, dans l'espérance d'y découvrir un moyen prompt et efficace de terminer ses luttes ; ils cherchèrent



un fondement d'autorité indépendant du chef de l'Église alors peu certain. De leurs efforts concertés sortit la fameuse thèse de la supériorité du concile sur le Pape. Dans l'intention du concile de Constance, cette déclaration n'était portée que pour le temps du schisme où le Pape étant douteux, l'autorité pontificale ne pouvait se faire accepter avec une pleine certitude. Plus tard on s'efforça de donner au décret de Constance une valeur doctrinale, en voulant l'étayer sur l'Écriture Sainte et sur la pratique des temps anciens. Mais, ce qu'on ne doit pas oublier, c'est que le petit nombre de docteurs et d'évêques favorables à cette opinion, ne cessèrent pas un instant de professer avec toute l'Église l'infailibilité du Pape uni au corps épiscopal. Leur point de dissidence consistait à mettre au premier rang l'autorité du concile, dans la supposition fautive qu'un concile puisse être dit général sans la participation du Souverain Pontife, et dans cette autre hypothèse, aussi peu admissible, que le Pape vienne à prononcer des définitions opposées à la foi commune des pasteurs de l'Église. Le second sentiment partout professé hors de la France, gardait la croyance ancienne, que l'autorité du Pape non-seulement donne aux définitions des évêques réunis le sceau de l'infailibilité, mais que ses propres décisions sont infailibles avant même qu'elles soient parvenues à la connaissance de tous les évêques et aient obtenu leur adhésion.

Il n'entre pas dans notre plan de retracer les raisons sur lesquelles s'appuyait chacun de ces sentiments. Nous répétons qu'on pouvait, et que jusqu'ici on peut soutenir l'un ou l'autre, sans cesser d'être catholique, tandis qu'on deviendrait hérétique, si l'on mettait en doute l'infailibilité du Souverain Pontife joint aux évêques.

Nous tenons cependant à faire observer que si nous mettons en parallèle la thèse récente des gallicans avec la croyance ancienne du monde catholique sur l'infailibilité pontificale, ce n'est point que ces deux sentiments aient une valeur égale dans l'Église, ni par conséquent à nos yeux. Si nous disons qu'on est demeuré catholique en contestant l'infailibilité des définitions du Pape avant le consentement des évêques, parce que le rejet d'un article de foi peut seul exclure du sein de l'Église, nous pensons

aussi que ce fut toujours, mais plus encore aujourd'hui, un acte de témérité d'embrasser et de soutenir cette opinion, en raison de l'improbation presque générale qu'elle suscita dans l'Église, et surtout des condamnations itératives dont la flétrirent les Pontifes romains. A cet égard, la France a marché depuis Louis XIV. Elle se tourne de plus en plus vers Rome, et elle ne fait point en cela un grand sacrifice; elle revient à cette unanimité de croyance et de soumission qui avait toujours distingué son épiscopat, et qui s'était passagèrement altérée dans les paroles bien plus que dans la conduite. Lorsque la presque totalité des évêques de France obéit au décret de Pie VII qui, d'un trait de plume, les dépouillait tous de leurs sièges, cette générosité de soumission montra bien que le gallicanisme était plutôt sur les lèvres qu'au fond des cœurs. Aujourd'hui (nous en avons des preuves très-récentes) les derniers appuis de ce parti, déjà bien adouci dans ses enseignements, y renoncent de plus en plus pour embrasser, sans restriction, les directions du chef suprême de l'Église.

Enfin, concluons-nous, dans notre troisième proposition, ces divergences des docteurs sur un point non défini, sont de peu d'importance dans la pratique, car elles n'atteignent pas le dogme; elles roulent sur ce supposé irréalisable, que le Pape agisse séparément de toute l'Église. En outre, ceux même qui ont contesté le plus chaudement en théorie l'infailibilité personnelle du Pontife romain, se sont en pratique toujours soumis à ses décisions, dès qu'elles étaient promulguées.

Nous disons de plus que ces divergences ne peuvent pas troubler la sérénité de la foi des catholiques. Pourquoi? parce que le plus grand nombre n'en a pas connaissance, vu qu'il n'est pas essentiel d'en être instruit; pas plus qu'il n'est nécessaire d'étudier les systèmes des réalistes et des nominaux pour être sauvé. Parce que, de plus, ceux d'entre les catholiques qui possèdent les fils de cette controverse n'ont aucune raison d'en être ébranlés dans la profession de leur symbole. Elle est expliquable ainsi que toutes les autres controverses, sans atteinte à l'enchaînement et à la solidité de l'orthodoxie. Nos adversaires reprochent à l'Église de ne pas s'être prononcée à cet égard; que

leur importé? Ce que nous avons dit prouve suffisamment qu'il n'était pas nécessaire qu'elle le fit. Quant à eux, ils montrent ici, comme partout, leur inconséquence. Si l'Église nous oblige à croire son infailibilité, parce que c'est un dogme essentiel, ils crient à la tyrannie des intelligences; mais si elle a permis la discussion sur l'infailibilité personnelle du Souverain Pontife, jusqu'à ce que cette vérité moins importante fût complètement élucidée, les voilà qui se scandalisent de cette liberté et accusent l'Église d'ignorance et de faiblesse. Ainsi, que l'Église parle ou qu'elle se taise, elle a toujours tort à leurs yeux, et nous, catholiques, nous sommes absurdes d'adopter son autorité pour les articles de foi, vu qu'elle n'a pas tout réduit en articles de foi!

Enfin ces mêmes divergences des catholiques ne peuvent constituer un obstacle sérieux pour le protestant qui veut rentrer dans le sein de l'Église à laquelle appartenaient ses pères.

Qu'est-ce qui sollicite les protestants réfléchis à sortir de leurs sectes? C'est le besoin de foi véritable joint à l'impossibilité de l'obtenir dans un fantôme de religion où nul n'a mission d'enseigner et où chacun, en définitive, suit son caprice. Qu'est-ce qui les attire instinctivement à l'Église catholique? C'est la perspective de cette foi fournie par des lèvres à l'abri de l'erreur. Eh bien! ce qu'ils demandent en vain à tous les faux prophètes qui les abusent, et ce qu'ils n'entrevoient d'une manière fixe et immuable que dans l'Église catholique, elle le leur donne avec certitude : une autorité enseignante établie par le Fils de Dieu et exerçant sa mission avec cette infailibilité reconnue de tous, suffisante, mais nécessaire aux besoins de la foi. Qu'ils acceptent cette autorité avec ses enseignements; rien de plus n'est exigé pour mettre leur âme en repos et leur salut en assurance. Peu importe qu'au-delà du dogme il se soit élevé des discussions sur le siège plus immédiat de l'infailibilité, ils n'ont pas besoin de s'en préoccuper; ou bien, si leur goût et leurs études les portent sur le terrain des controverses, la foi leur permet d'embrasser le sentiment vers lequel une conscience droite et éclairée les attirera.

Quant aux protestants obstinés, s'ils ne tiennent aucun compte de ces déclarations, il nous reste une dernière réponse

à leur faire : c'est qu'ils n'ont rien à voir aux débats qui s'agissent librement dans les diverses écoles catholiques. Ce sont des différends de famille qui ne regardent point ceux du dehors. Il est pleinement suffisant, pour nous décharger de toute responsabilité à cet égard, de leur prouver, ainsi que nous l'avons fait, l'unanime foi des catholiques à l'infaillibilité de l'Église enseignante; nous avons le droit de nous borner à la défense de ce principe, et le droit aussi de mépriser leurs attaques, lorsqu'elles se dirigent sur des questions que discutent entre eux les enfants de l'Église.

---

## COUP D'ŒIL

SUR

### L'ÉTAT RELIGIEUX ET MORAL DE L'ANGLETERRE (1).

---

Le *Ræmbler*, revue anglaise, vient de publier un article remarquable sur la situation morale de l'Angleterre. Trop souvent nous entendons les protestants se targuer de cette civilisation factice et se rire de la pauvreté irlandaise, comme ici ils prônent les progrès de Genève et du canton de Vaud, et se plaisent à les mettre en parallèle des misères de la Savoie. Plus d'un esprit léger se laisse tromper par des apparences; mais les hommes sérieux aiment à étudier franchement les réalités en soulevant le voile qui les couvre; alors ils aperçoivent que la vie religieuse et morale est dans un abaissement continu chez les peuples protestants, tandis que les révolutions n'ont pu la faire disparaître des nations catholiques. Nous croyons utile de publier cet extrait du récit d'un missionnaire protestant; plus d'un lecteur y verra d'éclatantes analogies entre l'Angleterre et nos contrées. Nous traduisons textuellement l'article du *Ræmbler* :

« La controverse entre le catholicisme et le protestantisme est près d'abandonner, si elle ne l'a déjà abandonné, le terrain de la spéculation et de la discussion théologique, pour descendre aujourd'hui dans l'arène de la vie morale, sociale et politique.

(1) Notes et récits d'une mission de six ans dans les repaires (*dens*) de Londres, par W. Vanderkiste, missionnaire protestant de la Cité de Londres.

Les plus célèbres théologiens protestants n'essaient plus d'en appeler aux textes de la Bible, aux écrits des Pères, à l'histoire ecclésiastique ; mais ils cherchent à se satisfaire eux-mêmes et à influencer l'esprit public en en appelant aux témoignages plus matériels de l'homme et de la société. « Laquelle des deux religions, se demandent-ils, fonctionne le mieux ? Quelle est celle qui a le plus fait pour avancer les intérêts de l'humanité ? Sous lequel des deux systèmes voyons-nous fleurir davantage les arts et les sciences, enfin tout ce qu'on entend habituellement par le mot civilisation ? Quelles sont, de nos jours, les nations les plus avancées, les plus heureuses, les plus puissantes ? Sont-ce les nations catholiques ou les nations protestantes ? Celles qui ont conservé l'antique foi ou celles qui ont adopté la nouvelle ? » Voilà les questions que l'on entend répéter de tous côtés, et qui se présentent bien plus fréquemment que les discussions sur un texte de saint Paul ou sur l'authenticité d'un passage de saint Basile ou de saint Augustin. Avons-nous besoin de dire comment l'on répond à ces questions ? « Regardez l'Angleterre, nous dit-on ; l'Angleterre seule suffit pour résoudre le problème une fois pour toutes et sans réplique. N'est-elle pas protestante ? Et n'est-elle pas une grande et puissante nation ? N'est-ce pas elle qui a bâti le palais de Cristal ? Et tous les habitants de la terre, dans cette mémorable circonstance, ne se sont-ils pas réunis pour reconnaître sa suprématie et lui rendre hommage ? Et dans une période récente, lorsque tous les autres États étaient agités par des convulsions intérieures et que tous les plus anciens trônes de l'Europe chancelaient sur leurs bases, n'a-t-elle pas conservé sa fière et imposante sérénité, et, non contente de défier la tempête, n'a-t-elle pas offert un asile assuré à tous les échappés du naufrage, aux peuples comme aux rois ? »

Nul n'a pu, pendant les deux ou trois dernières années, se trouver mêlé à la société protestante, assister à des réunions protestantes, sans avoir entendu répéter à satiété et sous toutes les formes cet éternel argument.

Nous n'avons nullement l'intention d'entamer une discussion avec les personnes qui regardent la prospérité mondaine ou la grandeur politique comme le gage le plus assuré de la grâce et

comme une preuve indubitable de salut ; mais il est un autre terrain sur lequel les champions les plus zélés du protestantisme n'ont pas craint de s'aventurer, et où nous nous sentons assez disposés à les suivre pour quelques instants ; non pas, à la vérité, que nous voulions relever le gant et examiner ici la question comme elle le mérite , mais seulement dans le but de présenter quelques observations préliminaires sur le sujet mis en avant par nos adversaires. Les personnes auxquelles nous faisons allusion réclament audacieusement pour l'Angleterre la gloire d'être le plus moral et le plus religieux des peuples. Quelques-uns de nos lecteurs pourront à peine concevoir qu'une aussi monstrueuse absurdité ait été sérieusement avancée. Le fait est cependant réel. Nous nous proposons donc, dans les lignes suivantes, de jeter un rapide coup d'œil sur cet état moral et religieux dont l'Angleterre est si fière.

Le sujet nous a été suggéré par la lecture de l'ouvrage cité en note à la tête de cet article ; ouvrage que l'auteur a bien voulu soumettre à notre jugement en nous en adressant un exemplaire. Quant au livre en lui-même , nous n'avons rien à en dire , si ce n'est qu'il nous a grandement désappointé. M. Vanderkiste , qui n'appartient, à ce qu'il nous semble , à aucune dénomination religieuse particulière, si ce n'est à ce qu'on appelle les *chrétiens indépendants*, est un de ces hommes que la Société des Missions de Londres charge d'explorer ces repaires du vice et de la misère où il paraît convenu , nous ignorons pourquoi, que les ministres de l'église établie ne doivent jamais pénétrer. Six années activement employées à une mission de ce genre, « principalement dans les repaires de Londres, » ainsi que nous l'annonce le titre attrayant de l'ouvrage, nous laissaient raisonnablement espérer une riche moisson de « faits et de récits ; » ce fut donc avec un certain intérêt que nous ouvrîmes le volume, en nous flattant qu'il fournirait un ample aliment à notre curiosité ; mais, hélas ! à notre grand mécompte , nous n'y avons recueilli que quelques maigres notions de statistique perdues dans un déluge de réflexions soi-disant édifiantes et de citations tirées des hymnes méthodistes. Quels qu'ils soient, nous reviendrons cependant sur ces faits.

Lorsque, dans une occasion récente, un professeur bien connu (qui, lorsqu'on ne partage pas son avis, n'épargne pas plus ses frères de l'église anglicane que les catholiques), eut l'idée d'établir la comparaison entre l'état moral d'un peuple élevé dans ce qu'il appelle la « religion de la Bible, » et la moralité d'un pays soumis, comme l'Italie, à la « religion du Pape, » il choisit pour principal thème le nombre des meurtres ou tentatives de meurtre commis dans les deux pays durant les dix dernières années. Cette statistique avait été dressée suivant l'usage adopté en pareil cas, et même avec une dose d'effronterie encore plus forte que d'habitude. Aussi regarderions-nous comme une perte de temps de relever l'incroyable infidélité de ces calculs. Un exemple suffira. Le nombre avéré des meurtres commis en Angleterre, dans les dix dernières années, s'élève, selon ce professeur, à 18 par année ! « Nombre énorme, ajoute-t-il, quand on considère » l'état de nos lumières ; mais bien modéré, en revanche, quand » on le compare à ce qui se passe en Italie. » Et à l'appui de son assertion, il nous donne, comme moyenne des meurtres commis annuellement à Rome, le chiffre de 580, sans compter, dit-il, « le reste des États-Romains, qui nous offrent encore un chiffre » annuel de 146 ! » Quant aux meurtres commis dans les autres parties de l'Italie, il serait difficile d'en donner une idée ; mais l'auteur ne croit pas trop s'avancer en calculant que le nombre de vies sacrifiées annuellement dans ce malheureux pays, égale pour le moins celui des victimes de la bataille de Waterloo !

Or, il arriva que parmi les affiches placardées sur les murs de la ville où le docte professeur donnait son cours, celle qui, par la dimension de ses majuscules, attirait le plus particulièrement l'attention du public, portait en caractères flamboyants : *Quatre nouveaux meurtres !* les feuilles de la semaine précédente ayant dûment enregistré deux crimes atroces du même genre. Peu de temps auparavant, la *Gazette de l'Église et de l'État* contenait, en outre, un article intitulé : *Augmentation de crimes*, et commençant par ces mots :

« Les assises qui viennent de finir ont signalé une énorme et » effrayante augmentation de crimes capitaux. A peine avons-



» nous achevé cette dernière page de nos annales criminelles ,  
 » qu'une nouvelle page plus effrayante encore par son étendue  
 » paraît devoir se dérouler sous nos yeux. Le rapport de la se-  
 » maine passée contient six accusations capitales ; dans la se-  
 » maine actuelle, nous avons à enregistrer sept nouveaux meur-  
 » tres et des suicides *sans nombre.* »

Et cependant ce révérend professeur, que nos lecteurs ont déjà nommé, M. Hobart-Seymour, voulait faire croire à son auditoire que le chiffre annuel des assassinats en Angleterre n'excédait pas 18 ! Mais, comme nous l'avons dit, nous n'avons pas l'intention de suivre l'auteur pour démontrer la fausseté de ses calculs ; nous n'avons voulu qu'appeler l'attention sur son manque d'équité en choisissant comme terme de comparaison ce crime spécial. Tout le monde sait que les Italiens, peuple ardent et passionné, sont beaucoup plus facilement entraînés à ce genre de crimes, que l'habitant phlegmatique de nos climats du nord. Il est aussi injuste à un controversiste protestant d'établir la moralité comparative des Italiens et des Anglais sur une telle donnée, qu'il serait peu équitable à nous-même de prendre pour comparaison entre deux peuples le vice de l'ivrognerie, vice qui caractérise particulièrement la nation anglaise. « J'ai vu ,  
 » dit le docteur Guthri, plus d'ivrognerie à Londres dans une  
 » heure, et j'en vois plus à Édimbourg, malgré toutes ses églises,  
 » ses écoles et sa piété, dans une seule journée, que je n'en ai vu  
 » pendant cinq grands mois de séjour à Paris. » Et cette obser-  
 vation pourrait s'étendre, avec plus de raison encore, à toutes les villes de l'Italie. Mais comme le vice de l'ivrognerie n'est pas le seul péché de ce monde, il ne serait pas juste non plus de le prendre comme terme de comparaison la moralité entre les deux nations. Nous ne comparerons donc pas la moralité de l'Angleterre à celle d'une nation quelconque ; mais, en ne la considérant qu'en elle-même, et pour son propre compte, on nous permettra cependant d'attacher quelque importance à l'extension que le vice a pris parmi nous.

Or, d'après le *Post Office Directory* de 1848, le *Chamber's Journal* nous apprend que dans Londres il existe plus d'éta-

blissemens pour la vente des liqueurs fortes, qu'il n'y en a pour toutes les autres denrées nécessaires à la vie. Le nombre total des bouchers, boulangers, épiciers, marchands de comestibles, etc., était à cette époque de 10,790 ; le nombre des établissemens de boissons s'élevait à 11,000. D'après la même autorité, nous apprenons que la disproportion est encore plus forte en Écosse. On a calculé que pour 150 habitants, il faut compter un magasin de boissons ; tandis que les boutiques de boulangers sont dans la proportion de 1 pour 1000 habitants, et les libraires dans la proportion de 1 pour 2300.

Quant aux conséquences qui découlent de cet état de choses, M. Vanderkiste assure d'abord que dans le district qu'il a visité, on peut, en mettant toute réserve dans l'évaluation, compter deux ivrognes sur trois habitants. Ceci, bien entendu, ne s'applique pas à toute la ville de Londres. Nous observerons, en outre, d'après l'autorité de M. Kay, que l'ivrognerie est dans une progression croissante. « Le vice, dit-il, envahit les masses ouvrières » à un degré jusqu'à présent inconnu dans le pays. » Durant les trente dernières années, la consommation des liqueurs spiritueuses a augmenté parmi nous de plus du double, en raison de la population ; l'usage de l'opium s'étend aussi avec rapidité. En 1850, l'importation était de 103,711 livres ; elle a été de 951,792 livres en 1852.

Voyons Édimbourg et Glasgow. Il y a eu dernièrement une querelle assez divertissante entre ces deux villes, à l'effet de savoir laquelle des deux portait plus loin l'abus des liqueurs enivrantes. Les détails de cette dispute ont rempli les journaux. Après avoir entendu les accusations réciproques et fait la part aux déductions raisonnables, il résulte qu'on a compté, pour une année, 9318 cas d'ivrognerie dans la ville d'Édimbourg, sur une population de 166,000 âmes, tandis que Glasgow a fourni 26,000 cas pour 333,657 habitants. Ce qui établit une proportion de 1 cas sur 18 personnes à Édimbourg, et de 1 sur 13 pour Glasgow. Il ne faut pas oublier qu'on ne parle ici que des cas d'ivrognerie publiquement avoués, vérifiés et enregistrés. Nous ne possédons pas la statistique des enivrements privés.

Mais laissons ce triste sujet, pour considérer un autre crime

contre la loi morale dans lequel notre exemplaire pays fait chaque jour d'incontestables progrès. Nous ne parlerons point de ces meurtres atroces de maris et de femmes, de frères et de sœurs, dus pour la plupart à la cupidité et qui ont acquis une si triste célébrité à deux de nos contrées. Nous ne nous arrêterons qu'au plus sauvage de tous les crimes, le meurtre des enfants par leurs propres mères. Il n'y a pas longtemps qu'un journal protestant constatait que ce crime devenait presque aussi commun que le vol, et qu'on pouvait en calculer la moyenne à *trois par jour* ! Notre première impression, en lisant cet article, fut que l'auteur, dans quelque but de rhétorique, faisait de la statistique à la façon de M. Hobart-Seymour. S'il ne veut parler que des cas qui reçoivent une publication officielle, son assertion est, sans nul doute, fort exagérée. Mais lorsque nous nous rappelons les faits qui, dans une circonstance récente, furent portés devant la Cour de police de Londres, à la charge d'un membre du clergé et de ses complices ; lorsque nous entendons le coroner de l'une de nos grandes villes manufacturières (Leed) exprimer publiquement la conviction que, dans sa seule juridiction, l'on se défait annuellement de 300 enfants, soit avant, soit après leur naissance, et que les hommes de l'art entendus dans l'enquête, coïncident dans cette opinion ; lorsque nous trouvons que l'un de nos journaux de Londres, le *Morning Chronicle*, donne à ses lecteurs une liste de vingt-deux procès pour infanticide seulement, et que cette liste est reconnue comme ne contenant que la moitié des cas compris dans le court espace de vingt-sept jours ; enfin, lorsque nous observons avec quelle chaleureuse sympathie l'une de ces mères dénaturées fut accompagnée par la foule des filles du pays, qui, au sortir de la cour d'Assises où la prisonnière avait été acquittée, faisaient publiquement éclater leur joie en se vantant que « désormais elles seraient libres de faire tout ce » qui leur plairait ; » lorsque nous nous rappelons ces faits, et d'autres semblables, nous craignons bien que le journaliste en question ne se soit pas trop écarté de la vérité dans l'effrayant tableau qu'il nous a tracé. Voyez encore une autre classe de crimes : les outrages de la brutalité sur des femmes et des enfants sans défense. Ces forfaits se sont tellement multipliés pendant

les dernières années, qu'un membre de la Chambre des Communes a jugé nécessaire de présenter un bill au Parlement à l'effet de protéger spécialement cette classe de personnes. A cette occasion, l'honnête membre cita six cas récents qui l'avaient déterminé à faire cette motion ; mais l'un des principaux journaux de Londres, en commentant son discours, se plaignait que l'orateur ne se fût prévalu que d'un quart à peine des matériaux qu'il avait à sa disposition pour démontrer l'urgence d'une pareille mesure, et il citait à l'appui *plus de vingt autres exemples de ces mêmes crimes commis depuis deux mois dans la seule ville de Londres*, et cela avec les circonstances les plus aggravantes, par des maris et des pères, sur leurs femmes (ou maîtresses) et sur leurs enfants. Après cela, nous croyons que nos lecteurs partageront avec nous l'avis d'un auteur américain qui observait récemment « que les femmes sont traitées plus brutalement en » Angleterre que dans tout autre pays de l'Europe, excepté » peut-être la Russie » (1).

Considérez maintenant les offenses d'un genre différent et d'un caractère moins odieux. Écoutez les révélations qui ont été faites touchant l'usage presque universel de falsifier les substances les plus nécessaires à la vie ; voyez le charlatanisme effronté qui envahit les transactions du commerce comme les choses de l'intelligence, ce qui est si éminemment le caractère de notre époque ; voyez la corruption, les fraudes, les malversations dont les comités parlementaires ont fait connaître l'existence ; — considérez toutes ces plaies sociales, et dites alors si l'Angleterre ne peut pas s'enorgueillir à bon droit de sa moralité et se vanter de son incontestable supériorité sur toutes les autres nations ?

Il ne faut pas oublier qu'après tout des faits comme ceux-ci, qui sont enregistrés dans les annales politiques et la statistique criminelle d'un pays, ne peuvent en aucune façon donner une indication suffisante du degré de sa dépravation morale. Il peut y avoir la dernière licence dans les mœurs et l'absence la plus complète de tout principe de moralité, sans que des actes soient

(1) Bristed, cinq années dans une université d'Angleterre.

assez publics pour éveiller l'attention de la presse ou tomber sous l'action pénale de la loi.

« La statistique des crimes, ainsi qu'on l'a observé avec raison, est impuissante à donner l'idée du développement de la dépravation dans la basse classe de la métropole et des villes manufacturières. Jamais elle ne mettra à nu les monstrueuses racines du vice qui, en s'étendant au loin, pénètrent si profondément dans ce sol préparé. Les délits qui figurent dans les annales de la justice ne sont que l'efflorescence ou l'écume qui flotte à la surface ; la grande masse d'iniquité est au fond, hors de la portée du regard. L'imagination, avec toute sa puissance, essaierait en vain de se représenter un tableau qui approchât de la vérité. La condition réelle d'une grande partie de ces localités est non-seulement la barbarie et le paganisme, mais quelque chose de plus dégradé encore : c'est la civilisation corrompue ; c'est l'humanité faisant servir la puissance de ses moyens d'action à son plus grand abrutissement ; c'est une scène où la croyance à une religion n'est prouvée que par le blasphème, et où les ressources d'une époque de lumières et d'émancipation ne sont employées qu'au service du mal » (1).

Nous n'essaierons point de soulever le voile qui couvre cet abîme d'iniquité. Nous ne mentionnerons qu'un seul fait, qui pourrait être attesté au besoin par l'évidence de mille témoins, mais qui est résumé dans les mots suivants de l'auteur que nous venons de citer. M. Worsley, membre de l'église établie, homme d'une grande expérience, parle de l'état de nos grandes villes manufacturières, et après avoir mentionné quelques-unes des causes auxquelles il faut attribuer cet état, il poursuit ainsi : « De là est né un état de choses qui a atteint de nos jours son apogée, par l'anéantissement presque total de tout sentiment de pudeur parmi les deux sexes, dans la classe pauvre de tout ce district manufacturier. »

Il parle ailleurs de l'état moral des districts agricoles, en faisant allusion au même sujet, et emploie à peu près les mêmes termes : « L'absence presque universelle, dit-il, de chasteté et

(1) Essai sur la dépravation de la jeunesse, par le Rév. H. Worsley.

» de pureré parmi les classes laborieuses de nos campagnes, est  
 » une chose notoire pour toute personne qui a eu le moindre  
 » rapport avec elles. » Plût au ciel que nous pussions, avec con-  
 naissance de cause, rejeter un jugement aussi sommairement  
 porté sur toute la population ouvrière de l'Angleterre; mais  
 malheureusement tout concourt à le confirmer, soit que l'on in-  
 terroge les livres, soit que l'on consulte les faits. Voilà cepen-  
 dant le pays qui se targue de sa moralité et qui ramasse des  
 fonds et emploie des agents pour travailler au « *perfectionnement  
 moral et religieux de l'Irlande!* » Au perfectionnement moral  
 d'un pays chez lequel la pureté et la modestie des femmes pro-  
 voquent l'admiration des esprits les plus malveillants! L'auteur  
 de *Quinze jours en Irlande*, malgré la partialité et la malignité  
 qui déparent souvent son ouvrage, n'a pas pu s'empêcher lui-  
 même de rendre cette justice aux filles de la verte Érin. En par-  
 lant des jeunes Irlandaises qu'il a vues dans les écoles de *Marl-  
 borough-Street*, il dit : « Je dois à l'honneur de la vérité d'a-  
 » vouer que dans aucun pays du monde je n'ai jamais rien vu  
 » de comparable à la modestie naïve qui caractérisait leur main-  
 » tien; c'était si frappant, que nul voyageur, même le moins ob-  
 » servateur, n'aurait pu manquer d'en faire la remarque. » L'au-  
 teur revient plus d'une fois sur le même sujet. Les apparences,  
 cependant, peuvent quelquefois être trompeuses; et notre tou-  
 riste se fit un devoir, nous dit-il, d'établir des enquêtes dans  
 tous les lieux qu'il visitait. « Le résultat de mes investigations  
 » fut de confirmer et de corroborer d'une manière irrécusable ma  
 » première observation; en effet, depuis le président du comité  
 » de l'éducation nationale dans la métropole, jusqu'aux directeurs  
 » des maisons de correction et aux maîtres des ouvriers les plus  
 » éloignés, j'ai recueilli des attestations si extraordinaires sur la  
 » chasteté des Irlandaises, que je dois avouer que je ne pouvais  
 » y ajouter foi. En vérité, j'ai été encore plus confondu par ce  
 » que j'ai entendu que par la simple évidence de mes propres  
 » yeux. »

Sir Francis Head, protestant et étranger à l'Irlande, ne pou-  
 vait croire aux renseignements qui lui étaient fournis au sujet de  
 la chasteté des Irlandaises, par les personnes de différentes

croyances fixées dans le pays, et qui, en vertu de leur position officielle, avaient cependant le plus de moyens de connaître la vérité. Et la raison de son incrédulité venait de la démoralisation universelle qui, de l'aveu même des autorités protestantes, règne, comme nous l'avons vu, parmi les classes pauvres de son pays. La conclusion de toutes les observations qu'il avait faites en Angleterre, était que la vertu, chez les femmes, était un objet de luxe qui n'appartenait qu'aux castes privilégiées et qui ne pouvait se trouver parmi les pauvres. Il ne pouvait donc se résigner à croire, même avec les données les plus évidentes, à une telle différence de niveau moral entre les deux pays.

Un autre Anglais protestant, voyageant en Irlande, observe les mêmes faits et rend le même témoignage. Avec une candeur bien rare parmi les personnes placées dans sa position, non-seulement il ne repousse pas la vérité, mais il va plus loin et reconnaît que l'immense supériorité morale de l'Irlande sur l'Angleterre, dans cette importante matière, doit être, en partie du moins, attribuée à la différence de religion. Des tableaux statistiques qu'il publie à l'appui de cette combinaison, nous prouvent que non-seulement le désordre des mœurs est un vice beaucoup moins commun en Irlande qu'en Angleterre, ou dans le pays de Galles, mais aussi, — ce qui est très-significatif, — qu'il varie dans les différentes parties de l'Irlande exactement en proportion du plus ou moins d'influence des deux cultes (1). « La proportion des » enfants illégitimes, dit-il, coïncide presque identiquement avec » la proportion relative des deux religions dans chaque province : » étendue, là où l'élément protestant est étendu ; restreinte, là où » l'élément protestant est restreint » (2).

Mais nous nous sommes laissé insensiblement entraîner à

(1) Les proportions exactes, vérifiées d'après le nombre des enfants de la population des ateliers (work houses) sont les suivantes :

	<i>Illégitimes.</i>		<i>Légitimes.</i>	
Irlande.	1	sur	16,47	
Angleterre.	1	sur	1,49	
Pays de Galles.	1	sur	0,87	

(2) Mémoires en Irlande, dans l'automne de 1852, par J. Forbes, M. D.

traiter un sujet que nous voulions soigneusement éviter, c'est-à-dire la comparaison entre les degrés de moralité résultant du protestantisme ou du catholicisme. Revenons au sujet qui nous occupe plus immédiatement ; et après avoir donné à nos lecteurs une idée suffisante de l'état moral de notre pays, passons à son état religieux, point sur lequel le langage des apologistes de l'Angleterre protestante est encore plus ridiculement extravagant qu'il ne l'est au sujet de sa moralité.

« Les trois contrées de l'univers où l'Évangile est prêché le plus fidèlement, dit un de ces messieurs, sont l'Angleterre, les États-Unis de l'Amérique et les États protestants du nord de l'Europe » (1).

« L'Angleterre, dit un autre, est maintenant le seul peuple chrétien de l'ancien monde. On pourrait même dire que le peuple anglais demeure aujourd'hui parmi les nations comme le seul dépositaire du christianisme, ou comme son dernier légataire. Le christianisme, à la suite de ses migrations à travers dix-huit siècles, s'est fixé chez le peuple anglais comme dans son centre ; c'est sous l'influence du christianisme que l'Angleterre est devenue ce qu'elle est ; si ce n'est la plus cultivée des nations, elle est au moins la plus active, la plus bienfaisante, la plus humaine, celle sur laquelle le monde entier se repose pour les promesses de l'avenir. En mettant à part le Nouveau Monde, et ne parlant que de l'ancien, la question chrétienne n'est presque qu'une question nationale : c'est un intérêt anglais » (2).

Voyons donc comment le peuple de la Grande-Bretagne comprend cette question nationale, cet intérêt anglais ; voyons avec quelle délicatesse et quelle honnêteté il administre les biens précieux dont il est le seul dépositaire. M. Vanderkiste nous répondra en ce qui touche cette portion du peuple anglais qu'il a le plus particulièrement étudié. « C'est à regret, dit-il, que je suis forcé de conclure, d'après mes observations de plusieurs années, que la majorité de la population de mon ancien district

(1) Extrait de la lettre d'un membre du clergé dans l'ouvrage de Vorsley.

(2) La restauration de la foi. Macmillan, Cambridge.



» n'est composée que de païens et d'infidèles. » Ailleurs, en parlant de la classe pauvre en Angleterre, et plus particulièrement de Londres : « C'est, dit-il, une phrase favorite auprès de certains gens, d'appeler l'église établie l'église des pauvres, et chez d'autres de parler du méthodisme comme de la religion du pauvre ; mais le fait est que c'est le paganisme qui est la seule religion du pauvre dans la métropole. » « Le socialisme, l'incrédulité, le rationalisme et l'indifférence dominant partout d'une manière effrayante ; » telle est la description que nous fait un autre écrivain, de ce que M. Vanderkiste appelle la paroisse la plus favorisée de Londres, Islington. De tels passages, puisés dans mille différentes sources, pourraient être multipliés à l'infini. Mais de ces généralités, descendons aux faits particuliers sur lesquels elles reposent.

La fréquentation du culte public, on nous l'accordera sans peine, est un grand indice de l'attachement qu'un peuple porte à sa religion ; non qu'il s'ensuive nécessairement que tous ceux qui vont à l'église soient de bons chrétiens, car une grande partie d'entre eux n'y sont poussés que par l'usage, la fainéantise ou par d'autres motifs tout aussi peu édifiants ; mais, du moins, peut-on dire que ceux qui négligent habituellement leurs devoirs religieux méritent à peine le nom de chrétiens. Maintenant, en partant de cette donnée, quelle est la condition du peuple anglais ? D'après des calculs statistiques recueillis très-soigneusement il y a cinq ans par la mission de Londres, « calculs, ajoute M. Vanderkiste, dont l'exactitude a été publiquement reconnue, il est prouvé que le nombre des personnes qui suivent le culte public dans la métropole ne s'est pas élevé au tiers du nombre pour lequel les emménagements avaient été préparés ; et ce pendant ces emménagements (pour l'emplacement des fidèles dans les différents temples) n'avaient été établis qu'en comptant sur la moitié de la population qui, par sa position, pouvait raisonnablement et facilement fréquenter le service religieux. » C'est-à-dire qu'il y a dix ans, quand la population de Londres était d'environ deux millions, on calculait que les cinq huitièmes, soit 1,312,500 personnes, pouvaient suivre le service public dans quelque église ou chapelle, chaque dimanche ; mais les ar-

rangements pour l'emplacement n'avaient été faits que pour une faible moitié, soit 600,000. Or, en fait, cet emplacement n'était occupé que par les deux tiers de ce nombre. C'est-à-dire que la population fréquentant le culte ne s'élevait pas au-dessus de 400,000 âmes. Ceci est assez grave; mais ce qui est plus grave encore, c'est la considération que toute cette population n'est composée en presque totalité que des classes aisées sur lesquelles l'opinion et la mode ont naturellement le plus d'empire. « La » masse de la population pauvre, dit encore M. Vanderkiste, » néglige absolument tout culte public. » Dans la paroisse de Clerkenwell, qui contient plus de 50,000 âmes, la moyenne des pauvres fréquentant les deux églises de la paroisse est d'environ 80 pour chaque église! Et sur ce nombre, beaucoup reçoivent des pensions régulières ou des secours temporaires.

« Je ne crois pas, continue M. Vanderkiste, qu'on puisse trou- » ver dans toute la paroisse 100 pauvres qui suivent le culte pu- » blic sans y avoir été encouragés par l'appât de quelques secours. » Ainsi, sur cinquante pauvres, un seul suivra occasionnellement » le service religieux; ou, s'il y a de la régularité, elle sera due » presque toujours à une part dans la distribution hebdomadaire » des bons de pain. »

On dirait, en vérité, que ce morceau de pain est le moyen régulièrement reconnu, approuvé chez nos voisins les protestants, pour attirer les gens à l'église.

Nous n'avons pas besoin d'aller chercher nos preuves en Irlande. Le *Times*, dans un de ses numéros de l'hiver dernier, fait l'appel suivant aux personnes charitables: « Trente deux » pères de famille, qui jusqu'ici avaient négligé le culte public, » assistent régulièrement aujourd'hui à Saint-Marc, Horsleydon, » le comité de secours ayant pu leur distribuer quelques livres » de pain et de charbon. » Et cependant, avec tous ces puissants auxiliaires, quel est le résultat que vous obtenez? Sur cinquante malheureux, dans la population ouvrière, en voilà un qui se rend à l'église! Où sont les autres? « Ils sont occupés, nous ré- » pond le *Times* dans l'un de ses plus remarquables articles de » fond, ils sont occupés soit à boire, soit à dormir, soit à causer » politique ou à lire les papiers publics; ils se battent ou font

» battre leurs chiens, ou assistent à la chasse aux rats; ils querellent leurs femmes, ou peut-être sont-ils simplement occupés à ne rien faire, harrassés, rompus, brisés, et comme dans un temps d'arrêt, après les labeurs de la semaine. »

Tel est l'état de la religion protestante à Londres, d'après l'aveu de ceux qui doivent être le mieux informés; et l'on ne peut douter que la plupart de nos grandes villes ne soient dans une situation analogue. . . . .

Il n'y a pas longtemps, quelques gentlemen se donnèrent la tâche de vérifier quel était le montant des sommes dépensées chaque dimanche dans les hôtelleries ou lieux publics de la ville d'Édimbourg. Dans ce but, ils se partagèrent la visite de chacun de ces établissements, et publièrent ensuite le résultat de leurs observations dans un rapport d'où nous extrayons les détails suivants. Le nombre des personnes qui, dans ce jour spécial, fréquentaient ces établissements, ne s'élevait pas à moins de 41,796; sur ce nombre, on comptait 22,202 hommes, 11,931 femmes, 4631 enfants au-dessous de 14 ans, et 3032 autres enfants au-dessous de 8 ans.

Nos renseignements statistiques sur Liverpool sont encore plus remarquables. Il y a peu de temps, une société se forma dans cette ville, dans le but d'établir des « services du dimanche pour les ouvriers; » c'est-à-dire des services de prières et de sermons destinés spécialement à satisfaire ou à exciter la dévotion des classes ouvrières, dont l'absence de tout lieu de culte n'était que trop remarquée. Nous ne savons jusqu'à quel point l'association de ces Messieurs a été fructueuse; mais, du moins, nous leur devons la publication de tableaux statistiques qui nous renseignent avec la plus grande exactitude sur la fréquentation de tous les lieux consacrés, dans Liverpool, aux différents cultes, qu'ils appartiennent aux catholiques, aux anglicans ou aux dissidents. De ces calculs il appert que pour 58 églises du culte anglican, pouvant contenir ensemble environ 63,000 personnes, le nombre des assistants ne s'élève qu'à un peu plus de la moitié, soit environ 34,000. Les dissidents de toute dénomination ont à Liverpool 86 chapelles, pouvant contenir plus de 54,000 personnes; la moyenne des assistants est de 29,000. Quoique cette pro-

portion soit un peu plus élevée que celle des anglicans, il n'en résulte pas moins que les places inoccupées chaque dimanche, dans les chapelles dissidentes, équivalent à l'emplacement de 25 chapelles qui contiendraient chacune 1000 assistants. Réunissez les nombres de tous les assistants aux différents cultes protestants, et voyez quel est ce résultat comparé à la population protestante de Liverpool, qui s'élève (sans compter les catholiques) à 280,000 âmes!....

Maintenant comparons ces données avec la situation du catholicisme dans la même ville. Les catholiques de Liverpool ne possèdent que 12 églises ou chapelles; on calcule qu'elles doivent contenir 15,310 personnes. Mais, bien loin de voir la moitié de leur emplacement inoccupé, comme c'est le cas dans les chapelles anglicanes et dissidentes, les églises catholiques voient se presser dans leurs murs une population de 38,612 fidèles, et sur ce nombre, 29,000 appartiennent aux classes ouvrières.

Ces faits et ces chiffres, fournis par des autorités protestantes qu'on ne sera pas tenté de récuser, devraient offrir une leçon instructive à ceux qui professent un si profond respect pour la Bible, et qui n'oublient pas ce trait caractéristique de l'Évangile : « L'Évangile est prêché aux pauvres. » Qui est-ce qui prêche l'Évangile aux pauvres? Sont-ce les protestants ou les catholiques? Nous avons vu la réponse à cette question à propos de Liverpool. Nous pourrions traverser le canal Saint-Georges et adresser en Irlande la même demande aux autorités protestantes de Limerick; nous recevriions la même réponse.

« J'ai visité, dit le docteur Forbes, deux des chapelles catho-  
 » liques, celle de Saint-Michel et celle de Saint-Jean, le matin et  
 » le soir, durant le service. Quoique vastes, ces chapelles étaient  
 » littéralement comblées; les passages et les entrées étaient oc-  
 » cupés par une foule qui réunissait la masse vivante de l'intérieur  
 » à celle qui était répandue jusqu'au dehors; la cour des deux  
 » chapelles était presque aussi remplie que l'intérieur. C'était un  
 » spectacle frappant, et qu'on ne pouvait voir sans émotion, que  
 » la piété de cette pauvre population, dont les vêtements et l'ap-  
 »arence générale indiquaient assez que, pour elle, le lot de la  
 » vie n'était que pauvreté et privation....

» En quittant la chapelle catholique, j'entrai dans la belle  
 » église protestante qui s'élève à ses côtés. Il était impossible de  
 » ne pas être frappé par le contraste que présentaient les deux  
 » édifices. Dans le temple protestant, tout était neuf, soigné,  
 » propre, confortable, dans un ordre parfait; et l'assemblée,  
 » assez nombreuse, bien mise, même élégante, était commodé-  
 » ment établie dans des stalles et sur des bancs. On avait peine  
 » à se figurer que les deux congrégations appartenissent au même  
 » peuple irlandais et à la même religion chrétienne....»

En effet, nous comprenons les doutes du docteur Forbes, et nous ne demanderions pas mieux qu'il poursuivit consciencieusement son enquête, pour s'éclaircir au sujet de l'identité des deux religions.

Mais passons sur ce point. Nous avons prétendu que l'abstention de toute assistance au culte public était un indice de l'irrégion du pays; et dans nos calculs, tirés des preuves protestantes, nous avons compris, parmi ceux qui fréquentent ce culte public, tous ceux qui, à quelque dénomination qu'ils appartiennent, se réunissent le dimanche pour célébrer un service religieux quelconque. Mais si nous devons juger, par exemple, du service religieux des unitariens d'après la séance à laquelle M. Vanderkiste a assisté à Finsbury, nous ne savons si nous pouvons, en conscience, comprendre ces sectaires dans notre statistique. Une lecture tirée de la *Défense de Milton*, suivie d'une autre lecture tirée du *Discours sur les frères Bandiera*, par Mazzini, puis un hymne, puis ensuite un *speech* politique sur les divers événements de l'année, sur la politique future de Louis-Napoléon, sur la réforme postale, l'arbitrage de la paix, la guerre des Caffres et le devoir de renverser les pouvoirs despotiques, tout cela ne peut guère s'appeler un enseignement religieux. Prenons un autre exemple, tiré d'une autre source. Lisons le compte-rendu d'un « meeting pour la discussion fraternelle des principes et des » doctrines du christianisme biblique, » meeting auquel on peut assister chaque dimanche dans une de nos grandes villes commerciales de l'Ouest. Voici le programme :

« Les promoteurs de ce meeting désirent encourager l'esprit d'indépendance dans l'examen des Écritures, parfaitement libre

et dépouillé de toute influence. Ils sont convaincus que toute imposition dogmatique d'un ordre quelconque d'opinions est, de fait, un empiètement sur la Bible ; que c'est un système inconvenant, déraisonnable et incapable de produire cette intelligence religieuse et cette mâle liberté qui ne peuvent naître que de la Bible dégagée de toutes entraves. On encouragera donc la plus libre expression des opinions, pourvu qu'elle soit courtoise et qu'elle soit stimulée par le louable désir de répandre la vérité. La Bible sera le seul texte admis. On espère que ces meetings fraternels contribueront à étendre la christianisme biblique.

» *Programme du meeting.*

- » Hymne d'introduction.
- » Courte prière par l'un des membres.
- » Courte exposition d'un passage de l'Écriture préalablement déterminé par le meeting.
- » Libre conversation sur le sujet de l'exposition. »

Les promoteurs du meeting nous semblent avoir poussé le développement des principes du protestantisme aussi loin qu'aucune secte de notre pays ; il ne leur reste qu'un pas à faire, et ils auront atteint ce but. Il n'y a rien de plus illogique que de décider que la Bible fournira seule le texte de la discussion ; une question de cette importance ne devrait pas être préjugée ; une « libre conversation sur le sujet » devrait d'abord être admise ; et, jusqu'à décision contraire, nous ne voyons pas pourquoi on n'admettrait pas comme texte de discussion le « discours de Mazzini sur les frères Bandiera, » ou tout autre document blasphématoire ou simplement politique. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire que les membres du meeting professent une religion quelconque. Ils peuvent bien être à la recherche d'une religion ; mais, sans aucun doute, ils n'en possèdent aucune pour le moment.

Mais il est temps de mettre un terme à ces observations. Nous pourrons peut-être un jour revenir sur ce sujet et esquisser encore quelques traits de l'état moral et religieux de l'Angleterre, non tel que se plaisent à nous le représenter certains professeurs anti-catholiques, mais tel que nous le trouverons exposé dans les

organes de la publicité et les ouvrages même des protestants qui, dégagés de l'esprit de secte, recherchent impartialement la vérité.

Nous ne nous aveuglons pas sur les nombreuses taches qui peuvent déparer, dans la pratique, la moralité et la religion des Italiens ou des Irlandais ; mais nous croyons que l'Angleterre n'aura qu'à se féliciter lorsque des témoins impartiaux, ou même défavorables, pourront rendre à son égard des témoignages analogues à ceux que nous recueillons sans cesse de la bouche des voyageurs protestants sur les contrées catholiques que nous venons de nommer. Nous venons d'entendre des ministres protestants, soit anglicans, soit protestants, déclarer que l'imagination est impuissante à se figurer l'état de *dépravation générale* qui existe parmi les basses classes dans la grande ville de la protestante Angleterre ; nous venons de les entendre déclarer que dans la capitale, le pauvre n'a d'autre religion que le paganisme. Rapprochons de ces aveux le témoignage que rend le docteur Forbes, protestant, au sujet des pauvres catholiques de l'Irlande. « Je n'ai jamais rencontré un seul d'entre eux, dit-il, qui ne fût » sincèrement croyant ; et j'en ai rencontré bien peu qui ne fussent pas réellement religieux et pieux. » Nous avons vu l'insouciance habituelle de la majorité des protestants pour leur culte, attestée par de nombreux témoignages et par les calculs rigoureux de la statistique. Mettons en regard de cette attestation l'aveu d'un auteur qui se plaît d'habitude à attaquer ce qu'il appelle, dans son langage impie, « les méprisables idolâtries de l'Italie, » et qui écrit cependant ces mots : « Il est impossible de » ne pas reconnaître la force de l'élément religieux qui domine » dans ce peuple.... Dans aucun pays, je n'ai vu un peuple aussi » adonné à la prière et accomplissant avec plus de sincérité et » moins d'ostentation ses devoirs religieux. » (*Lettres de Vienne et de l'Italie*, Macmillan, Cambridge.)

---

# LE PROTESTANTISME ET LA RÈGLE DE FOI,

PAR LE P. PERRONE.

---

Tel est le titre du savant ouvrage que vient de publier l'illustre P. Perrone, professeur de théologie au Collège romain. Le sujet de ce livre et le nom de l'auteur le recommandent d'avance à nos lecteurs, et tous les catholiques applaudiront à l'opportunité de cette publication. A cette heure où le protestantisme essaie de rallier ses éléments en désaccord, de coaliser ses forces divisées pour envahir l'Italie, en se mettant à la suite des idées révolutionnaires et en préparant aveuglément les esprits au socialisme et à un cataclysme général, il était utile qu'un livre armé de force logique et de science manifestât aux peuples italiens la faiblesse et les désastreux effets du protestantisme. Nul n'avait plus de droit à entreprendre cette œuvre que le P. Perrone, célèbre par sa lumineuse et savante théologie dogmatique; sa position à Rome et sa science en font un homme qui appartient à l'Église entière.

Nos lecteurs n'auront pas oublié le bienveillant encouragement qu'il nous donna naguère, et que nous avons été heureux de publier. Nos éloges ne surprendront pas; la reconnaissance ne dispense pas d'écrire la vérité.

Nous espérons enrichir nos *Annales* de quelques fragments de ce livre; aujourd'hui, nous nous bornons à exposer le but et le plan de l'auteur en empruntant ses propres expressions :

« Désireux, dit-il, de présenter à mes concitoyens, selon la mesure de mes forces, un remède ou un préservatif contre l'erreur, j'ai résolu d'écrire un ouvrage qui démontrât de la ma-



» nière la plus expéditive, la plus évidente, la plus solide, la  
 » fausseté, l'absurdité, le néant du protestantisme.

» On peut, sans doute, l'attaquer de cent côtés différents, d'au-  
 » tant de côtés qu'il renferme de contradictions, d'autant de cô-  
 » tés qu'il y a de dogmes chrétiens qu'il nie ou qu'il dénature,  
 » et l'on arrivera toujours à la même démonstration. Mais cette  
 » voie est longue et compliquée; par là, on donnerait un coup  
 » de hache à chaque branche de cet arbre maudit, mais on ne  
 » le déracinerait pas d'un seul coup, et c'est précisément ce que  
 » j'ai voulu faire. Tout système philosophique ou religieux a un  
 » principe fondamental, vital, suprême, qui le constitue, qui le  
 » soutient et le pénètre de toute part. *Spiritus intus alit, totam-*  
 » *que infusa per artus, mens agitat molem.*

» C'est précisément de ce principe que dépend le jugement  
 » définitif sur tout le système; si ce principe est erroné, s'il est  
 » illogique, le système tout entier s'écroule et tombe à terre.  
 » Or, dans le système protestant comme dans le système catho-  
 » lique, quel est ce principe fondamental, vital, suprême, si ce  
 » n'est la règle de foi? C'est donc à ce principe qu'il faut réduire  
 » tout le procès entre le protestantisme et le catholicisme; c'est  
 » sur ce terrain qu'il faut terminer la lutte. Voilà le plan et la  
 » marche de cet ouvrage.

» J'examine la règle de foi protestante en la mettant à l'épreuve  
 » sous tous les rapports; je l'examine par rapport à l'Écriture  
 » Sainte, par rapport à l'antiquité et à la tradition ecclésiastique,  
 » par rapport aux hérésies, par rapport à la théologie chrétienne,  
 » à la polémique, à la morale, au sens commun, et je démontre  
 » que sous tout rapport elle est illogique, nulle, funeste, anti-  
 » chrétienne. J'appellerai cette première partie, qui a pour but  
 » de détruire, *Partie polémique-négative.*

» Mais afin que par sa confrontation avec la vérité, l'erreur de-  
 » vienne toujours plus manifeste, j'examine ensuite la règle de foi  
 » catholique sous le rapport biblique, traditionnel, théologique,  
 » rationnel, polémique, et je démontre que cette règle seule  
 » remplit toutes les conditions de la règle de foi; qu'elle seule  
 » répond à toutes les exigences de la foi et de la droite raison;  
 » qu'elle seule a été établie par le divin Rédempteur comme le

» fondement du christianisme, pour le salut du genre humain.  
 » Ainsi à cette seconde partie, qui tend à édifier, je donnerai le  
 » nom de *Partie polémique-positive*.

» A ces deux parties, j'en ajoute une troisième, que j'appellerai  
 » *Partie historico-morale*, tirée des entrailles mêmes du protes-  
 » tantisme : c'est-à-dire que je ferai voir quel a été le caractère  
 » moral de ceux qui ont introduit cette règle de foi, ou de ceux  
 » qui d'abord la suivirent et la favorisèrent; quels ont été les  
 » moyens mis en œuvre pour l'établir et l'imposer aux peuples,  
 » et quels fruits on en a recueillis; quel est le caractère moral de  
 » ceux qui abandonnent la règle de foi du catholicisme pour em-  
 » brasser la règle de foi du protestantisme, et *vice versa*; quel  
 » est le caractère de ceux qui passent de la règle protestante à la  
 » règle catholique. Je ferai voir quel est l'état actuel du protes-  
 » tantisme en vertu de sa règle de foi, malgré les circonstances  
 » favorables qui l'ont secondé; et réciproquement, quel est l'état  
 » actuel du catholicisme en vertu de sa règle de foi, malgré tous  
 » les obstacles qu'il a rencontrés de la part des sectes protestan-  
 » tes, et malgré les assauts de tout genre auxquels il a été en-  
 » butte. Enfin je termine par un parallèle entre l'état de per-  
 » plexité, d'incertitude, d'angoisse que la règle de foi protestante  
 » doit produire dans la conscience de celui qui la suit, soit pen-  
 » dant la vie, soit à la mort; et l'état de paix parfaite, de sécu-  
 » rité, de confiance que la règle de foi catholique produit dans  
 » l'âme du catholique durant la vie et à l'heure suprême de  
 » son pèlerinage mortel. »

L'ouvrage du P. Perrone a été écrit en italien; nous espérons qu'il sera bientôt traduit en français, afin qu'au moyen de cette langue presque universelle, il puisse être connu au plus tôt dans toute l'Europe. Ceux d'entre nos frères séparés qui le liront avec attention, sous les regards de Dieu, ne manqueront pas d'y trouver la lumière qui les ramènera dans le sein de l'Église, à la suite des pieux et doctes personnages qui les ont précédés en Suisse, en Allemagne et en Angleterre.

# LUTTE RELIGIEUSE.

---

## CHRONIQUE DE GENÈVE.

Depuis la publication de notre dernier numéro, les manœuvres protestantes ont continué à se produire ; elles ont réveillé la haine assoupie ; elles rencontrent l'indifférence d'une partie de la population, et elles se trouvent en face de l'attitude digne et sereine des catholiques. Des protestants sérieux et élevés blâment tout haut ces résurrections d'un fanatisme vieilli ; ils accusent la *Société des intérêts protestants* d'être un anachronisme ; et, comme l'avouait ces jours M. Merle d'Aubigné, la présence du catholicisme est un fait accompli à Genève. D'autres la dénoncent comme une faute politique et religieuse ; le protestantisme n'a rien à gagner à la lutte ; il dévoile sa faiblesse et se condamne par l'emploi de ses armes de guerre. Il ya toujours un péril pour un édifice lézardé d'abriter des soldats qui combattent ; le plus léger choc ébranle et ruine les murailles. L'Église catholique, au contraire, reçoit sans faiblir toutes les agressions. Nos attaques, disait un spirituel genevois, sont pour les catholiques des coups d'épingle dans la crinière d'un lion.

La *Société protestante* a mis au jour quelques brochures sans valeur théologique ; elle a publié entre autres un fragment d'un volume d'un certain religieux Lambert, et elle nous donne cet opuscule comme l'expression d'un catholique. C'est de l'ignorance ; car elle devrait savoir que cet auteur est mort à Paris en 1815, chef du parti janséniste, et la *Société* lui donne un certificat de *catholicité*. Fiez-vous à la science de la *Société des intérêts* et à l'estampille qu'elle donne à ses ouvrages ! Voilà ses produits littéraires !

Nous sommes forcés, malgré nous, de descendre à l'anecdote ; car ce serait une curieuse page que ce récit des tentatives de ministres pour séduire des consciences ; nous voudrions placer ses révélations en présence des *actes des Apôtres* et établir le parallèle.

La *Société genevoise des intérêts protestants* poursuit donc son œuvre anti-chrétienne. Le manifeste publié à son apparition énonçait deux buts proposés à son zèle : le premier était d'activer la vie religieuse au sein de l'Église protestante, et le second de faire pénétrer et de maintenir les principes de la foi protestante parmi ceux qui ne les professent pas.

Il y avait certes une carrière assez vaste pour un prosélytisme bien en-

tendu, seulement à purger l'aire du protestantisme. Une population qui, en majorité, ne se soucie plus de religion autrement que comme d'un vieux drapeau, une jeunesse incrédule et incapable de grandes pensées, des ateliers qu'on peut appeler des écoles en permanence de l'indifférentisme religieux et du socialisme, n'était-ce pas là un sujet de réflexions suffisant pour absorber la sollicitude et les ressources des partisans de la Société genevoise? Eh bien, depuis deux mois, nous n'avons pas ouï dire que rien ait été tenté pour améliorer ce déplorable état. C'est de ce côté cependant que la croisade eût été nécessaire, urgente, bien plus que contre des immigrants catholiques que les circonstances appellent à Genève.

Mais si l'impuissante Réforme n'essaie pas de se réformer elle-même, en revanche l'éloquence du coffre-fort, signalée naguère, a multiplié ses nobles équipées à l'égard des catholiques pauvres. Pas de jour où nous n'apprenions quelques essais de conquête sous le patronage du dieu *Mammon*. Ici c'est un ministre bien connu qui arrête dans la rue une ouvrière en lui offrant du travail et des secours pour l'hiver; là c'est une grande dame qui entraîne une domestique dans une voiture pour lui développer les *précieux avantages de la réforme*; ailleurs c'est un monsieur quelconque, qui, débusqué une première fois, revient à la sourdine soustraire à un père de famille ses enfants qu'il envoie dans une pension protestante, afin de les instruire et de leur apprendre un état, etc. (1). Partout ce sont des visites obsequieuses et multipliées, dans lesquelles on profite de la situation difficile du clergé catholique pour ruiner la foi des âmes simples. Comment! disent-ils d'un air patelin aux malheureux déjà aigris par le besoin, vos prêtres ne vous donnent pas de l'argent? Eh bien, laissez-les; venez à nous, parmi nous vous trouverez des secours!

Là-dessus arrivent, s'ils ont affaire à des caractères assez patients, les vieilles redites sur les vices du clergé et sur les abus de la religion catholique; puis ils glissent adroitement une pièce de monnaie dans la main de l'auditeur, et il ne leur reste qu'à se glorifier d'avoir fait une campagne évangélique. C'est un chrétien qui n'ira plus à la messe, qui ne fera plus ses Pâques, qui haïra le prêtre; c'est assez, il est gagné à la cause du *pur Evangile*; il est façonné pour le protestantisme!

On ne peut dire tout ce qu'il y a de bas, d'humiliant pour la dignité humaine dans ce ton mielleux, dans ces phrases lâchement calomniatrices, qu'escorte un peu d'argent pour parfaire l'achat d'une conscience.

Eh! sans doute, les ecclésiastiques de Genève ne peuvent et ne veulent pas lutter dans ce trafic des âmes; que les ministres aillent tenter des consciences, ils ont le temps et l'argent. Quiconque sait saisir la différence de six prêtres à vingt-quatre ministres et du ministère surchargé des prêtres catholiques aux faciles loisirs que la Réforme a ménagés à ses fonctionnaires, ne fera ni un reproche aux premiers, ni une gloire aux seconds de la diversité de leur situation!

(1) Nous devons signaler MM. Oltramare, Jaquet et Bordier qui ne craignent pas de s'afficher hautement dans ces visites à de pauvres catholiques.

Au reste, parmi les malheureux, les plus à plaindre, les plus dignes de sollicitude, sont assurément les malades et les moribonds, que visite toujours le prêtre. Nous savons qu'un grand nombre de protestants meurent sans être assistés de leurs ministres, malgré le désir qu'ils manifestent parfois.

Et puis, quand on a des caisses ouvertes et bien remplies, comme celles où puise la Société genevoise, on devrait commencer par fermer les plaies saignantes dans son propre camp. Plus d'une fois, et surtout dans ces derniers jours, nous avons entendu des plaintes amères à cet égard. Des protestants réduits aux abois trouvent étrange qu'on les abandonne à leur détresse, tandis qu'on prodigue des sommes pour acheter de misérables catholiques, qui vaudront moins encore après qu'avant le marché. Tout cet agiotage ne finira pas à l'honneur des partisans de la nouvelle union.

Si, après avoir excité le mécontentement des pauvres protestants, développé la convoitise des âmes vénales, le protestantisme réussit à capter quelques consciences, il n'aura pour résultats que de tristes conquêtes. Un journal anglais protestant écrivait les aveux suivants :

« Sans aller jusqu'à prétendre que Rome gagne nos meilleurs sujets et que nous ne recevons d'elle que ce qu'elle a de pire, l'expérience des apostasies récentes nous apprend que le gain est du côté de Rome en ce qui regarde le caractère des individus qui changent de religion.... Ceux qui viennent à nous tournent bien rarement d'une manière satisfaisante.... En général, ils jettent plus de honte que de crédit sur notre Église.... Nous n'avons pas besoin de pareils traîtres et de pareils déserteurs, vu qu'ils ruinent plus d'âmes qu'ils n'en sauvent » (1).

La situation est donc la même; nous voyons les agitateurs essayer de rallier tous les esprits protestants dans leur agression, et cependant obtenir des blâmes manifestes. Ce qui est désolant, c'est que des hommes qui accusent à basse voix, n'osent pas protester hautement contre des menées dont le bénéfice sera au matérialisme. Le courage de ses opinions n'est pas le fait de notre époque!

Que nos adversaires veuillent bien cependant méditer ces paroles de M. Guizot : « La grande question actuelle est posée entre ceux qui reconnaissent » et ceux qui ne reconnaissent pas un ordre surnaturel. »

Les calculs, l'agiotage, les promesses de secours, qui se produisent pour protéger les apostasies, n'impriment-ils pas un mouvement vers le matérialisme, et ne tendent-ils pas à détruire la foi à l'ordre surnaturel? Les prétextes de l'*agitation protestante* sont sans valeur, car voici ce que disait naguère un protestant dans une lettre qu'a reproduite le *Journal de Genève*; c'est un aveu précieux à enregistrer :

« De là l'émoi général de la population protestante, sentiment bien naturel dans un sens, mais dangereux dans un autre, puisque son dernier résultat devrait nécessairement être un désir plus ou moins avoué d'un retour à un état de choses anéanti depuis onze ans, et qui, une fois anéanti, ne peut pas humainement être rétabli.

(1) *English Churchman.*

» Ainsi donc, parler maintenant de la nationalité protestante de Genève, prétendre que le protestantisme est le premier des éléments de la nationalité du peuple genevois, c'est faire tout simplement un contre-sens historique et favoriser dans les esprits des idées et des tendances à jamais irréalisables, je dirai même dangereuses. En effet, elles n'auraient pour issue possible qu'une séparation de territoire, et une pareille séparation, que personne, au reste, ne désire, risquerait de compromettre notre union avec la Suisse. Or, au milieu de toutes nos agitations, notre union avec la Suisse est la seule ancre de salut qui nous reste pour nos libertés, pour notre religion.

» Voilà pourquoi plus d'un Genevois voit avec inquiétude le mouvement actuel. C'est qu'en effet on a lancé une partie excellente de la population dans un chemin sans issue ; que le terrain sur lequel on marche est un terrain sans consistance, parce qu'il n'est ni exclusivement politique, ni exclusivement religieux, et qu'on n'est lié que par des malentendus. Avec les meilleures intentions, on arrivera à un précipice.

» On s'effraie des attaques du catholicisme ; on parle de publications, de prédications violentes ; on s'excite à la vue d'une église qui se bâtit. Que dis-je ? Ne va-t-on pas jusqu'à augmenter son effroi avec les dimensions de l'église et de la beauté de la taille des colonnes ? Avec tout cela, y a-t-il un seul protestant qui se soit converti ? Non, on n'en peut citer un seul. Le danger n'est pas là.

Il est uniquement dans un fait matériel, dans le recrutement des catholiques étrangers, et c'est contre ce danger que les efforts individuels et les associations peuvent lutter heureusement, sans froisser personne. Mais faisons attention de ne pas aller, en fermant les yeux sur notre position, donner pour auxiliaires à ces étrangers la moitié de la population genevoise, ce serait commettre à la fois une injustice et une grande maladresse.

» Ce que je reprocherais à la *Société des intérêts protestants*, ce n'est point de chercher à lutter, par une association bien légitime, contre une religion que tout chrétien réformé doit considérer comme étant en dehors de la vérité. La propagande religieuse (les protestants eux-mêmes l'oublent trop souvent) est non-seulement le droit, mais le devoir de tout homme qui a une puissante conviction de la vérité de sa croyance. Mais ce qu'on pourrait reprocher à cette Société, c'est de ne pas se contenter de faire appel au sentiment religieux, mais d'exciter un sentiment national qui n'a rien à faire avec la religion, et par là de laisser la porte ouverte à toutes ces passions qui ne prennent du protestantisme que son hostilité contre le catholicisme. Peut-être arriverait-on à éviter bien des malentendus en parlant un peu moins de protestantisme et un peu plus de christianisme ; peut-être une fois sur ce terrain verrait-on les corps d'armée se modifier sensiblement ; peut-être alors n'entendrait-on plus de ces thèses soutenues aujourd'hui par des gens sérieux qui voient dans l'établissement d'un chemin de fer, dans une majorité électorale, dans l'édification ou la démolition de quelques murs, la ruine de leur religion. Tout cela me paraît devoir faire plus de mal que de bien, et si croyais mon église bâtie sur de si frêles fondements, je réfléchis à deux fois avant d'y rester plus longtemps. »

## MÉLANGES ET NOUVELLES.

---

**ITALIE. — Toscane.** — Si nous nous bornions à exprimer sur la nouvelle affaire Madiä nos propres opinions ou celles des feuilles catholiques de la Grande-Bretagne, ce témoignage pourrait être suspect aux yeux de nos adversaires. Mais voici un auxiliaire bien inattendu qui nous arrive ; c'est un journal anglican, *the English Churchman*, qui examine la question avec une franchise à laquelle les organes du protestantisme ne nous ont certes pas habitués. C'est surtout au point de vue légal qu'il se place en constatant le droit qui appartient au grand-duc de Toscane de maintenir l'exercice des lois en vigueur dans ses États.

On comprendra avec quel empressement nous traduisons cet article :

« Nous sommes plus affligés que surpris de voir ainsi les journaux adopter et tâcher de faire adopter à leurs lecteurs une manière d'envisager l'affaire Cunninghame qui, nous le pensons, est tout à fait erronée et fondée sur les préjugés et les passions, bien plus que sur la vérité et la justice. Il peut être assurément très-naturel, mais ce n'en est pas moins une chose impolitique et odieuse, que les protestants anglais donnent tête baissée contre le papisme partout où il apparaît à leurs yeux, sans prendre la peine de s'informer de quoi il est question. Tout au plus pourrait-il en être ainsi, s'il s'agissait simplement ici d'une loi purement religieuse.

» Nous ne voulons pas laisser supposer que nous admettions l'opinion en vertu de laquelle cette affaire est représentée comme une simple question religieuse et une lutte entre la vérité et l'erreur, le protestantisme et le papisme. Nous souhaitons que nos lecteurs l'envisagent sous son aspect politique et dans ses rapports avec les droits nationaux et la liberté. Nous n'avons pas à décider si la loi ou les lois de la Toscane sont équitables et bonnes ; nous nous bornerons à affirmer sommairement que le souverain et le peuple, dans ce pays, ont exactement le même droit de faire et de maintenir les lois qui est réclamé et exercé par les autres nations. Ce principe, nous le supposons, ne rencontrera aucune contradiction. Ne devons-nous point aussi constater qu'il n'est pas nécessaire, et même possible, que les lois de la Toscane soient les mêmes que celles de l'Angleterre ou de tout autre nation ?

» Ce que nous allons ajouter trouvera, sans doute, une forte opposition de

de la part des dissidents qui ne pensent pas comme nous, car ils veulent exclure l'État de tout contrôle en affaires religieuses : néanmoins, nous ne craignons pas de déclarer qu'une nation peut, à son gré, adopter un certain système religieux et le reconnaître pour sa religion nationale, en l'entourant des garanties légales qui lui semblent le plus capables de le défendre contre les dangers et les assauts du dehors. L'Angleterre n'a pas fait autre chose ; et, bien que plusieurs des remparts qui protégeaient notre religion aient disparu graduellement, il est notoire que nous en avons élevé un nouveau récemment pour repousser l'agression du Pape (1). Or, toutes les nations ne doivent-elles pas suivre l'exemple de l'Angleterre, sous peine de voir leurs lois frappées de suspicion, ou l'exécution de ces lois exposée aux représentations et aux remontrances de l'Angleterre ? »

Après avoir rapporté le texte de la loi toscane contre les fauteurs de schismes et d'hérésies, *the English Churchman* ajoute :

« La véritable question n'est point de savoir si cette pénalité est sévère ; mais si une nation a ou n'a pas le droit de faire des lois sur ce sujet.

» M. James Gordon (un ministre presbytérien sans doute), écrivant de Gênes le 26 septembre, a donné de l'événement la version suivante :

« Le 9 de ce mois, pendant sa promenade du matin, miss M. Cunningham se reposait à l'ombre d'un bois de noisetiers qui mène à Benobbia. » Entrant en conversation avec une vieille femme qui passait par là, elle lui » demanda si elle savait lire ; sur sa réponse affirmative, elle lui donna un » petit livre. La vieille femme montra sans doute son livre aux personnes » qu'elle rencontra, car, au bout de quelques minutes, plusieurs paysans qui » passaient aussi de ce côté demandèrent des livres semblables et en reçurent ; il en fut également donné un à un vieillard qui dit que s'il ne savait » pas lire, son fils du moins le savait. Miss C... a donné environ vingt traités, » et, je crois, un Nouveau Testament ; mais, à l'exception de la première fois, » c'a été sur la demande qu'on lui en a faite. »

» Il reste à voir combien d'additions, de versions diverses, d'explications viendront en surcroît de ce récit ; mais il faut admettre que le but de miss Cunningham était d'attaquer la religion nationale et d'amener ceux à qui elle s'adressait de l'abandonner ; par conséquent, si elle a fait ce qu'on lui impute, elle a très-réellement violé les lois de Toscane. En présence de ces circonstances, nous ne voyons pas sur quelle base porterait l'intervention du gouvernement britannique, et quel droit il aurait de blâmer et de poursuivre le gouvernement toscan pour avoir tenu la main à l'exécution de ses lois. Si miss C... ignorait entièrement quelle était la loi toscane, ses amis et le gouvernement britannique auraient raison d'embrasser sa défense ; mais ses actions et le langage de ses amis et de ses défenseurs, nous prouvent qu'elle agissait en parfaite connaissance de cause. Si elle avait voulu courir le risque de subir les conséquences de sa conduite, nous pourrions y admirer l'esprit

(1) Ce raisonnement, comme argument *ad hominem*, est irréfutable. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'en lui-même il n'a aucune valeur et part d'un principe hérétique.



héroïque du martyr ; mais lorsque nous voyons que, à propos de son arrestation, on fait entendre des menaces et qu'on invoque les armes de l'Angleterre contre un petit État qui s'est borné à faire exécuter ses lois, nous avouons que pour nous, il n'y a lieu de rien admirer, ni même excuser dans cette conduite. »

FLORENCE. — Les lettres de Florence ont confirmé la nouvelle, donnée par le télégraphe, de la mise en liberté de miss Cunningham. Mais la jeune Écossaise n'a échappé aux gloires du martyr que pour devenir un objet de risée de la part de ses concitoyens. Le *Times* lui-même divertit ses lecteurs en persifflant l'héroïne sur le dénouement de son équipée : « Dès que » Rosa Madiaï avait refusé, avec beaucoup de bon sens, de venir en Angleterre faire la lionne, il était assez naturel que quelqu'un eût l'idée d'occuper sa place et de devenir, après d'assez douces tribulations dans les prisons de Toscane, la *prima dona* d'Exeter Hall et la plus brillante étoile des provinces durant deux ou trois saisons... La notoriété, cet objet chéri de l'ambition féminine, est refusée à miss Cunningham, non-seulement pour le présent, mais même, nous le pensons, pour bien longtemps, à moins qu'elle ne prenne un autre nom... »

La déception est cruelle, et les organes de la société de l'Alliance Protestante se trouvent réduits au silence plus tôt qu'ils ne l'espéraient. Si le prétendu zèle de miss Cunningham est un sujet de risée, les membres de l'Alliance Protestante recueillent aussi le fruit de leurs injures, et il nous semble qu'ils peuvent revendiquer leur part dans le persifflage dont on poursuit leur héroïne. Certaines réflexions du *Times* s'appliquent mieux encore au zèle tracassier de l'Alliance Protestante qu'à la jeune miss à laquelle ce journal les adresse. L'Angleterre, et Londres même, offriraient en effet un champ assez vaste à cette fièvre de propagande, sans aller chercher en Italie des éléments à son activité.

**TURQUIE. — Bosnie.** — On lit dans le *Vœu National* de Metz :

« Les catholiques romains qui vivent, en Bosnie, sous le joug barbare du Croissant, viennent d'adresser leurs supplications à S. M. l'empereur d'Autriche pour obtenir, grâce à sa puissante intervention, plus de liberté dans l'exercice de leur culte. Ils demandent qu'on donne aux populations catholiques qui gémissent depuis longtemps sous le joug ture, un protecteur aussi puissant et aussi zélé que celui qui défend et protège si énergiquement les intérêts et les droits des grecs schismatiques.

» La Bosnie, autrefois exclusivement catholique, compte encore aujourd'hui, malgré les persécutions des Musulmans, plus de 150,000 chrétiens catholiques, apostoliques et romains. Cette province renfermait, avant d'avoir été conquise par les Turcs, trente couvents de l'ordre de Saint-François. Aujourd'hui il n'en existe plus que trois, qui seuls sont chargés de l'administration pastorale sous la direction d'un pro-vicaire apostolique.

» Lorsque Mahomet II fit la conquête de la Bosnie, il accorda aux Pères Franciscains le libre exercice de leur culte, ainsi qu'aux catholiques ; la charte en vertu de laquelle cette liberté a été concédée est soigneusement

conservée dans le couvent de Fognik. Mais qu'est devenue cette liberté sous le fanatisme musulman ?

» Il n'y a plus, aujourd'hui, que quelques petites et pauvres églises dans ce malheureux pays, qui, ensemble, ne peuvent contenir plus de 2000 personnes. Plus de 125,000 catholiques se voient forcés d'exercer leur culte et les mystères les plus augustes qui s'y rattachent, dans des granges, sur des cimetières et autres lieux exposés à l'intempérie des saisons. Voilà un spécimen de la protection que le Grand-Seigneur *daigne* accorder à ses sujets catholiques.

» Mgr le pro-vicaire apostolique s'est adressé à S. M. l'empereur François-Joseph et lui a dépeint l'état déplorable de son Église. Ce jeune monarque magnanime a, comme nous l'apprenons, pris en considération la juste demande qui a été adressée, et a ordonné que, dans tous les diocèses de son empire, on fit des quêtes en faveur des catholiques de la Bosnie et de la Herzegowina. Cette mesure est bonne, elle mérite approbation ; mais suffit-elle ? Ne serait-il pas grand temps que les puissances catholiques, comprenant bien le plus saint de leurs devoirs, défendissent énergiquement les malheureux catholiques qui vivent éparpillés sous le joug du Croissant, contre le cimetière ture, et fissent au moins autant de sacrifices pour protéger la vérité que d'autres en font pour protéger et répandre l'erreur ? »

**Angleterre.** — *Le docteur Manning et l'archidiacre Hare.* — Il existe dans l'église anglicane un parti allemand qui s'efforce d'introduire en Angleterre le rationalisme d'Outre-Rhin. A la tête de ce parti se trouvent le prince Albert, le chevalier Bunzen et l'archidiacre Hare. Ce dernier est l'orateur du parti. C'est par ses avis qu'agit le prince Albert. C'est lui que Bunzen consulte et à qui il a dédié son dernier ouvrage, *Hypolytus and his age*, condamné par la S. Congrégation de l'Index. Il paraît que dès l'origine de cette nouvelle secte, le prince Albert et le chevalier Bunzen, dans l'ardeur de prosélytisme qui les animait, auraient composé un livre de prières à l'usage de l'église établie. Ce nouveau rituel, destiné à inoculer aux fidèles anglicans le poison des doctrines rationalistes, fut soumis à l'archidiacre Hare. Celui-ci en fut tellement effrayé qu'il conseilla au prince de le supprimer dans l'intérêt de sa sûreté personnelle et de la tranquillité publique.

Or, ce même archidiacre Hare faisait dernièrement aux fidèles de son archidiaconé un discours qui nous est transmis d'Angleterre et que nous nous efforçons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Cette instruction pastorale est un exemple de plus des contradictions auxquelles l'hérésie anglicane condamne ses partisans, et une preuve des alarmes que leur inspire la puissance de la vérité catholique. Le langage de l'archidiacre Hare, en dépit des expressions consacrées quand il est question de l'Église romaine, révèle une foi bien faible dans la cause qu'il défend.

Ainsi il est forcé de rendre un hommage éclatant à l'intelligence supérieure, à la sagesse *céleste* du docteur Manning, à la sainteté de ses mœurs, à la pureté de ses intentions ; il avoue que tous ces dons de Dieu, que toutes ces vertus n'ont pu le préserver de tomber dans le sein de l'Église romaine ; il exhorte même son auditoire à ne pas juger précipitamment ceux qui se

convertissent à la foi catholique et à ne pas supposer sur ce simple fait qu'ils soient complètement dépourvus de science, de jugement et de vertu. Et de tout ce raisonnement, il conclut que celui qui est debout doit prendre garde de tomber, et que l'Eglise romaine est une *peste terrible* contre laquelle ne peuvent rien ni les qualités de l'esprit, ni la sainteté de la vie, ni la droiture des intentions, ni le désir sincère de connaître la vérité religieuse ; qu'il peut s'égarer dans une affaire d'où dépend son salut éternel, sans qu'il y ait de sa faute, et en suivant fidèlement le sentier de la vertu. Quelle doctrine désolante !

Et c'est là ce qu'on nous représente comme le christianisme primitif, comme la véritable religion fondée par Jésus-Christ !

Mais voici le discours de l'archidiaire Hare. Il en dit plus que tous les commentaires :

« Lorsque dans ce diocèse nous avons, cette année, à vous entretenir de ceux qui ont abandonné leur Mère spirituelle pour se livrer au Papisme, nous ne vous parlons pas d'étrangers ; nous ne vous parlons pas d'hommes qui nous soient personnellement indifférents. Hélas ! par un mystérieux décret dont mes yeux s'efforcent en vain de pénétrer l'épais mystère, nous avons à gémir sur la défection et la désertion d'un homme que, depuis longtemps, nous avons été habitués à honorer, à révéler, à aimer ; d'un homme chez qui l'éclat de la vision spirituelle semblait une garantie de la pureté du cœur ; d'un homme chez qui la sainteté des intentions ne pouvait être mise en doute par aucun de ceux qui le connaissaient. Comme j'ai été officiellement avec lui en relations particulières, et que j'ai trouvé une des plus grandes douceurs de ma charge dans cette association habituelle qui nous fit entreprendre ensemble tant de travaux et qui me permettait de recueillir de sa bonté et de sa sagesse tant d'encouragement et de force ; comme, malgré des différences notables et même tranchées entre nos opinions, nous pouvions prendre conseil l'un de l'autre et marcher en frères dans le sentier du Seigneur ; je ne puis qu'exprimer mon étonnement devant la volonté insondable par laquelle un tel homme a été amené à échouer contre un écueil si honteux et si destructeur, et répéter simplement ces paroles à mes amis et à moi-même : « Que celui qui croit pouvoir se tenir » debout prenne garde de tomber. » L'Eglise tout entière ne peut que s'affliger de la perte d'un de ses fils les plus saints, d'un de ceux qui semblaient avoir reçu un don particulier pour gagner les âmes à Dieu. La pensée qu'un tel homme, dont on pouvait à bon droit espérer qu'il serait garanti à la fois par les dons de la nature et ceux de la grâce contre l'aveuglement qui livre la raison et la conscience à la corruption et à la tyrannie de Rome ; la pensée, dis-je, qu'un tel homme est devenu victime de cette peste qui est venue se répandre jusque sur notre Eglise ; — en nous apprenant combien doit nécessairement être terrible le pouvoir de cette peste, nous empêchera en même temps de juger trop sévèrement ceux qui avec lui nous ont quittés. Que cet exemple augmente en nous l'horreur de la peste elle-même, qu'il fortifie la conviction de la nécessité de nous mettre en garde contre sa fureur menaçante ; mais, en tous cas, qu'il nous apprenne

que nous ne devons pas attribuer de mauvais desseins ou une absurdité absolue à ceux qui sont tombés dans les mêmes erreurs où est tombé Henri Manning. »

— On lit dans la *Revue des Deux-Mondes* :

« Un fait qui est peu connu, c'est la négociation qui avait lieu, en 1832, entre le Saint-Siège et le gouvernement anglais, négociation où, en définitive, ce dernier n'a eu le dessus sous aucun rapport. Après la grande affaire de l'établissement de la hiérarchie épiscopale, le cabinet anglais voulait fonder une légation à Rome, et de plus, il promettait une protection spéciale à l'Église catholique d'Irlande, si la cour de Rome voulait diriger l'action politique de cette Église dans un sens conforme aux vues du gouvernement britannique. Le Saint-Siège se refusait formellement à toute immixtion dans les luttes de parti en Angleterre, et quant à la fondation de la légation britannique à Rome, il ne la voulait admettre à aucun prix, à moins de l'abrogation du bill voté il y a quelques années, en vertu duquel le représentant du Pape à Londres ne peut avoir qu'un caractère purement laïque. »

— On n'a pas oublié les odieuses accusations et les persécutions que l'anglicanisme a dirigées, dans ces derniers temps, contre les religieuses catholiques. Quand des hommes tels que les Spooner, les Newdegate, les Drummond oublient toute équité et prodigent l'outrage à de saintes filles qui ont fui le monde pour se faire les servantes du malheur, on se sent rempli d'indignation ; mais aussi l'on est pénétré de joie en voyant les gens honorables rendre justice aux couvents, comme vient de le faire un membre du parlement qui a voulu se convaincre de la vérité par ses propres yeux. Voici en quels termes il s'est exprimé :

« Quiconque a voyagé dans les pays catholiques a pu entendre parler, quand il ne les a pas vues, de ces Sœurs et des diverses œuvres de leur charité et de leur zèle. Les enfants élevés et instruits, les malades soignés, les pauvres nourris, ou vêtus ou recueillis, la religion enseignée, tels sont leurs bienfaits de chaque jour. Et tout cela, elles l'accomplissent avec une abnégation personnelle, un dévouement, un empressement et une patience qui ne peuvent naître que de la conviction où elles sont qu'elles exécutent la volonté de Dieu. On peut dire d'elles qu'elles acceptent et suivent à la lettre les pratiques du fondateur de la religion chrétienne, non par un sacrifice inutile au monde, mais en pourvoyant aux besoins et en soulageant les souffrances des créatures malheureuses, conformément à cette loi même de Notre Seigneur : Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fit. »

**Hollande.** — Le *Nederlander*, feuille ministérielle d'Amsterdam, vient de donner une nouvelle capitale. Ce n'est rien moins que la solution du long et bruyant débat sur le rétablissement de la hiérarchie catholique.

Voici comment s'exprime ce journal :

« Le ministre du roi, chargé des affaires qui concernent le culte catholique, a fait savoir aux commissaires de Sa Majesté dans les provinces, que le gouvernement avait reçu officiellement connaissance de l'érection, par Sa

Sainteté le Pape, d'un archevêché et de quatre évêchés, de la nomination d'un archevêque et de quatre évêques avec lesquels *on peut, par conséquent, correspondre officiellement*, pourvu que les noms de famille soient ajoutés aux titres des prélats. »

Voilà donc le résultat auquel ont abouti tant d'intrigues, de la part des politiques, tant d'agitation et de violence de la part des fanatiques.

Les actes du Saint-Siège n'ont été contestés, combattus, que pour être, en définitive, plus solennellement acceptés. Ils sont aujourd'hui reconnus *officiellement* par le gouvernement lui-même, qui les repoussait, et en vertu précisément de la loi arrachée contre eux aux Etats-Généraux.

On voit que les catholiques des Pays-Bas sont récompensés, plus tôt et mieux qu'ils ne pouvaient l'espérer, de leur courageuse attitude et de leur ferme résistance. Vaincus, nous sans peine, dans le scrutin, mais vainqueurs devant l'opinion publique et dans la conscience même de leurs adversaires, ils ont contribué puissamment au triomphe de leur cause. Au moment même où les armes constitutionnelles semblaient les trahir, elles avaient frayé le chemin au plus désirable revirement.

En usant la fougue des passions, en laissant au gouvernement le temps de la réflexion, en montrant que la justice et la vérité ne souffrent jamais impunément une trop audacieuse oppression, le pétitionnement des provinces et les débats du parlement ont épargné à la Néerlande des malheurs peut-être irréparables. Désormais aussi il ne saurait plus y avoir qu'une voix, non-seulement parmi les catholiques, mais parmi ceux-là même qui refusent à l'Église l'obéissance de la foi, pour reconnaître et le droit du Souverain-Pontife, et l'admirable sagesse avec laquelle il a su le soutenir, le défendre et lui assurer la victoire.

**Portugal.** — L'admirable mouvement qui a inspiré aux catholiques de Portugal leur protestation solennelle de dévouement au Saint-Siège, et de réprobation contre les manifestations injurieuses de la Chambre des députés en sa séance du 20 juillet, continue et prend chaque jour une extension nouvelle. Depuis bientôt trois mois, les provinces cessent d'envoyer des adhésions à la protestation publiée par le journal *A Nação*, et les colonnes de cette feuille ne suffisent pas à enregistrer les noms de tous ceux qui, dans le clergé et parmi les laïques, tiennent à honneur de figurer sur cette liste de la fidélité et de l'attachement aux droits du chef de l'Église.

**France.** — Les fêtes de la translation de sainte Theodosie, à Amiens, se terminent, au moment où nous écrivons, comme ont coutume de se terminer les fêtes chrétiennes, par une communion générale des fidèles qui ont suivi les instructions de M. l'abbé Combalot. Qu'il nous soit permis de dire un mot de ces solennités illustres. Nous n'entreprendrons pas de les décrire. On peut se figurer cette ville changée en un temple, ces arcs de triomphe, cette foule inclinée, ces longues files de vêtements d'innocence et d'ornements sacrés, escortant les croix, les bannières, les statues des saints, les reliquaires et précédant le char triomphal de la martyre, à la suite duquel marchaient, le bâton pastoral à la main, vingt-huit évêques coiffés de la mitre d'or. Il y avait quelque chose de plus beau que cette pompe incompara-

ble, c'était le sentiment de respect et de religion qui dominait la curiosité même qui montrait les cœurs plus étonnés et plus charmés que les yeux. Il faut avoir senti cette impression pour s'en rendre compte. L'éminent cardinal Wiseman, Mgr l'évêque de Poitiers, M. l'abbé Combalot ont pu croire qu'ils n'avaient pas épuisé le sujet : ils sauraient sans doute trouver encore d'éloquentes et saintes leçons. Nous n'avons qu'à les admirer, qu'à méditer, en les écoutant, sur ces secrets et patients desseins de Dieu qui fait apparaître les corps des martyrs au moment qui lui plaît ; qui ouvre au bout de quinze siècles les catacombes pour révéler à la terre un nom connu de lui seul, et glorifier avant la résurrection éternelle un peu de poussière qu'il a animée. (Univers).

**DIOCÈSE DU PUY.** — Le concours pour la statue de la Sainte-Vierge, qui doit être érigée au sommet du mont Cerneille, a excité la louable émulation de nos sculpteurs. Il est doux de constater avec quel empressement les artistes ont répondu à l'appel de la ville du Puy.

Paris d'abord a envoyé dix-sept ou dix-huit statues. Naples, Bruxelles, Cologne, Spire, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Clermont, Rennes, et enfin le Puy lui-même sont représentés avec honneur dans le concours : en tout 54 statues. La commission a donné aux artistes toutes les facilités compatibles avec la juste exigence du programme.

L'exposition dans les salles de la mairie, ouverte aux curieux dès mardi dernier, a, depuis lors, attiré une affluence toujours croissante.

Un chiffre prouvera combien la religieuse population du Puy s'associe de cœur à cette œuvre. Dans le dernier numéro du journal de la *Haute-Loire* nous trouvons la cinquième liste de souscription : elle atteint un total d'au moins 8,000 fr.

**DIOCÈSE DE MARSEILLE.** — La *Gazette du Midi* parle en ces termes de l'activité de la propagande protestante dans la catholique ville de Marseille :

« Des plaintes écrites, ainsi que des réclamations nombreuses, nous sont adressées au sujet de la distribution de Bibles protestantes qui se fait avec plus d'activité que jamais dans les ateliers et fabriques. En vain, les ouvriers à qui s'adressent les distributeurs leur font-ils observer qu'ils n'ont pas attendu jusqu'à ce moment pour s'instruire dans la religion, et qu'ils préfèrent à l'interprétation arbitraire et individuelle des livres sacrés, celle que leur donnent les prêtres catholiques, qui ont reçu mission de Jésus-Christ même, et pour lesquels leur confiance est entière ; les colporteurs-apôtres insistent, et ce n'est qu'avec des peines infinies qu'on peut s'en débarrasser, après avoir essuyé, toutefois, d'interminables bordées de ces accusations contre les Papes et les évêques qui traînent dans tous les pamphlets protestants. Dans l'intérêt de l'ordre comme dans celui de la science, il est à désirer que ces obsessions aient un terme, car tous les ouvriers ne sont pas aussi patients que celui qui nous écrit, ni aussi polis dans la manière d'éconduire ces visiteurs importuns ; des collisions regrettables pourraient s'ensuivre : aussi, avons-nous dû signaler ces faits à qui de droit, en exprimant l'espoir qu'on ne les verra plus se renouveler. »

**Genève.** — M. le professeur A. De la Rive vient de publier, dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, une notice remarquable sur M. Arago. Il appartenait à notre illustre savant de louer le savant astronome; nous admirons l'art avec lequel l'écrivain nous montre M. Arago, qui ne voulait croire que ce qu'il avait vu et touché, arrêté devant les merveilles de la création et sentir l'empreinte de Dieu; nous ne pouvons résister au plaisir de citer ce passage de la notice :

« Voici une autre occasion dans laquelle je vis aux prises avec les sentiments de son cœur la puissance d'une intelligence qui ne voulait admettre que ce qu'elle pouvait parfaitement comprendre et ne croire que ce qu'elle avait, pour ainsi dire, vu et touché.

» Nous nous entretenions des merveilles de la création, des grandes questions relatives à la formation des mondes. Le nom de Dieu vint naturellement à être prononcé. Cela l'amena à se plaindre de la difficulté que son intelligence éprouvait à comprendre Dieu; on voyait clairement la lutte qui se passait dans son esprit à l'égard des vérités qui se sentent plus qu'elles ne se démontrent à l'aide du pur raisonnement. — « Mais, lui dis-je, il est encore plus difficile de ne pas comprendre Dieu que de le comprendre. — Il ne le nia pas; seulement, ajouta-t-il, dans ce cas je m'abstiens, car il m'est impossible de bien comprendre le Dieu de vos philosophes. — Ce n'est pas de celui-là qu'il s'agit, lui répliquai-je, quoique j'estime que la véritable philosophie conduise nécessairement à la notion de Dieu; c'est du Dieu des chrétiens que je veux parler. — Ah! me dit-il, c'est de celui de ma mère, de celui devant lequel elle éprouvait toujours tant de douceur à s'agenouiller. — Sans doute, lui répondis-je. » — Il n'ajouta plus rien; son cœur avait parlé; cette fois il avait compris. »

— Il vient de paraître à Fribourg un petit livre intitulé : *Poésies et méditations d'un solitaire*; nous en recommandons chaleureusement la lecture; il devrait servir de manuel aux catholiques de la Suisse.

— Nous regrettons que le temps et l'espace ne nous permettent pas de donner un compte-rendu détaillé de quelques ouvrages remarquables, sur lesquels nous espérons revenir :

Philosophie de la connaissance de Dieu, par l'abbé Gratry.

Appel à la raison sur la vérité religieuse, par l'abbé Barthe.

Cours d'éloquence sacrée populaire, par l'abbé Mullois.

Notice biographique sur le P. Neuman, par Gondon.

G. MERMILLOD.

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LA DEUXIÈME SÉRIE.

	Pages.
La foi des premiers siècles et la foi de nos jours. . . . .	5
Sentiments de saint François de Sales sur Genève et sur la liberté des cultes. . . . .	26
Falsifications des Bibles protestantes . . . . .	51, 127, 208, 338
Mélanges et nouvelles . . . . .	60, 127, 208, 370, 393
M. Agénor de Gasparin, son livre sur les écoles de la foi. . .	65
De l'infaillibilité dans l'Église catholique. . . . .	462, 356
Introduction de la Réforme dans le Chablais. . . . .	120
Bulletin littéraire . . . . .	194, 278, 342
Conférences de Manning. Les fondements de la foi.	
Avant-propos, par G. Mermillod. . . . .	137
De la certitude de la vérité révélée. . . . .	139
L'Église est un témoin historique . . . . .	151
L'Église est un témoin divin . . . . .	255
Le rationalisme est la conséquence du jugement privé. .	318
Le protestantisme et la société. . . . .	158
Étude littéraire sur saint François de Sales. . . . .	178
Motifs de mon retour à l'Église catholique, par H. M. Ste- venson. — Avant-propos, par M. l'abbé Mermillod. . .	215
Vie du dernier des de Sales, par Mgr Rendu. . . . .	269
De l'agitation protestante à Genève, lettre aux catholiques, par M. l'abbé G. Mermillod. . . . .	279
Lacunes du protestantisme. . . . .	373
Coup d'œil sur l'état religieux et moral de l'Angleterre. . .	371
Le protestantisme et la règle de foi, par le P. Perrone. . . .	390
Lutte religieuse. — Chronique de Genève . . . . .	393







BX 802 .A55  
SMC

ANNALES CATHOLIQUES DE  
GENÈVE.  
AIP-1689 (MCAB)

BOOK DOES NOT  
CIRCULATE

